



# SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND AUXERROIS

## Annexe 2 Diagnostic Territorial

### Introduction

17 octobre 2023 : Version arrêtée



# PREAMBULE

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un **document de planification stratégique à long terme (20 ans) de l'aménagement d'un territoire à l'échelle d'un large bassin de vie**. Créé par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU), il est régi par les articles L. et R. 141-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Le SCoT a pour objectif de **définir et spatialiser un projet politique pour le territoire** concerné et les **orientations à mettre en œuvre pour son application à l'échelle locale**. A cet égard, il :

- intègre, par compatibilité ou prise en compte, les documents de planification supérieurs dont la liste est arrêtée aux articles L.131-1 et L.131-2 du code de l'urbanisme, ce qui lui permet de constituer le **cadre juridique de référence pour les documents inférieurs** (plans locaux d'urbanisme (intercommunaux), d'habitat, climat-air-énergie, de déplacements urbains etc.) ;
- **coordonne les politiques publiques** traduites dans ces derniers.

Le comité du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Grand Auxerrois a prescrit l'élaboration du SCoT du Grand Auxerrois par délibération en date du 13 octobre 2015, avec pour **objectifs** de :

- favoriser l'attractivité du territoire et permettre un développement raisonné du territoire en lien avec les territoires voisins ;
- conforter ce développement de manière cohérente et solidaire à l'intérieur du territoire en maintenant la complémentarité entre l'urbain et le rural ;
- construire un projet fondé sur les principes du développement durable. Les orientations du schéma auront pour finalité de satisfaire les besoins économiques, tout en assurant la mixité sociale, la qualité du cadre de vie, l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

Par délibération en date du 11 janvier 2022, le comité du PETR du Grand Auxerrois a décidé de faire application des dispositions du code de l'urbanisme dans leur rédaction issue des ordonnances n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale et n°2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme, dites « **ordonnances de modernisation des SCoT** » du 17 juin 2020, prises en application de la loi Elan et entrées en vigueur le 1er avril 2021.

Dès lors, le SCoT du Grand Auxerrois doit **intégrer** :

- par compatibilité :
  - les règles générales du fascicule du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet) de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) adopté le 26 juin 2020 ;
  - les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Seine-Normandie ;
  - les objectifs de protection définis par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) du bassin versant de l'Armançon ;
  - les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie ainsi que les orientations fondamentales et

les dispositions de ce plan relatives à la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau telle que définie dans le Sdage susmentionné d'une part, à la réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation d'autre part ;

- les dispositions particulières aux zones de bruit de l'aéroport d'Auxerre-Branches ;
- le schéma régional des carrières, en cours d'élaboration ;
- le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la région Bourgogne adopté le 6 mai 2015 ;
- par prise en compte : les objectifs du Sradet de la région BFC.

Le SCoT du Grand Auxerrois s'articulera autour de :

- un **projet d'aménagement stratégique** (PAS), premier document du SCoT, porteur du projet politique pour le territoire ;
- un **document d'orientation et d'objectifs** (DOO), traduction du PAS et intégrant un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DaacI) ;
- d'**annexes** ayant notamment pour objet de présenter :
  - le diagnostic du territoire ;
  - l'évaluation environnementale du SCoT ;
  - la justification des choix retenus pour établir le PAS et le DOO ;
  - l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO ;
  - un programme d'actions.

Le PAS du SCoT tiendra lieu de projet de territoire du PETR du Grand Auxerrois.

Le présent **diagnostic du territoire** a ainsi pour objet de « présente[r], notamment au regard des prévisions économiques et démographiques, les besoins en termes d'aménagement de l'espace, de ressource en eau, d'équilibre social de l'habitat, de mobilités, d'équipements et de services. Il prend en compte la localisation des structures et équipements existants, les besoins globaux en matière d'immobilier, la maîtrise des flux de personnes, les enjeux de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, notamment en matière de biodiversité et de potentiel agronomique, des paysages et du patrimoine architectural ainsi que ceux relatifs à la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique » (article L. 141-5 du code de l'urbanisme).

# INTRODUCTION

Le Grand Auxerrois est un territoire de 1824,3 km<sup>2</sup>, majoritairement rural, situé au centre du département de l'Yonne, en région Bourgogne-Franche-Comté, à mi-chemin entre Paris et Dijon et frontalier du département de l'Aube (région Grand Est).

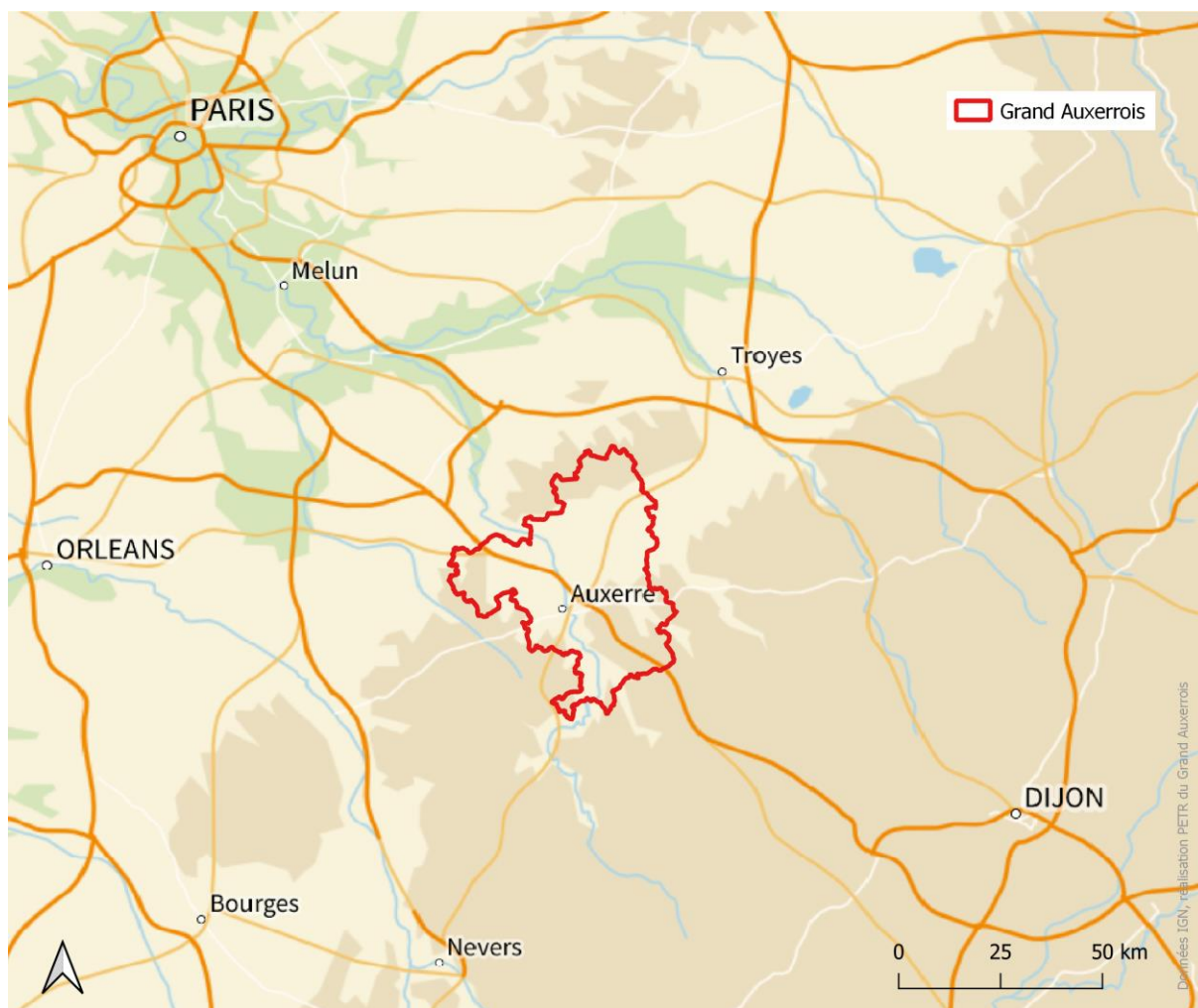
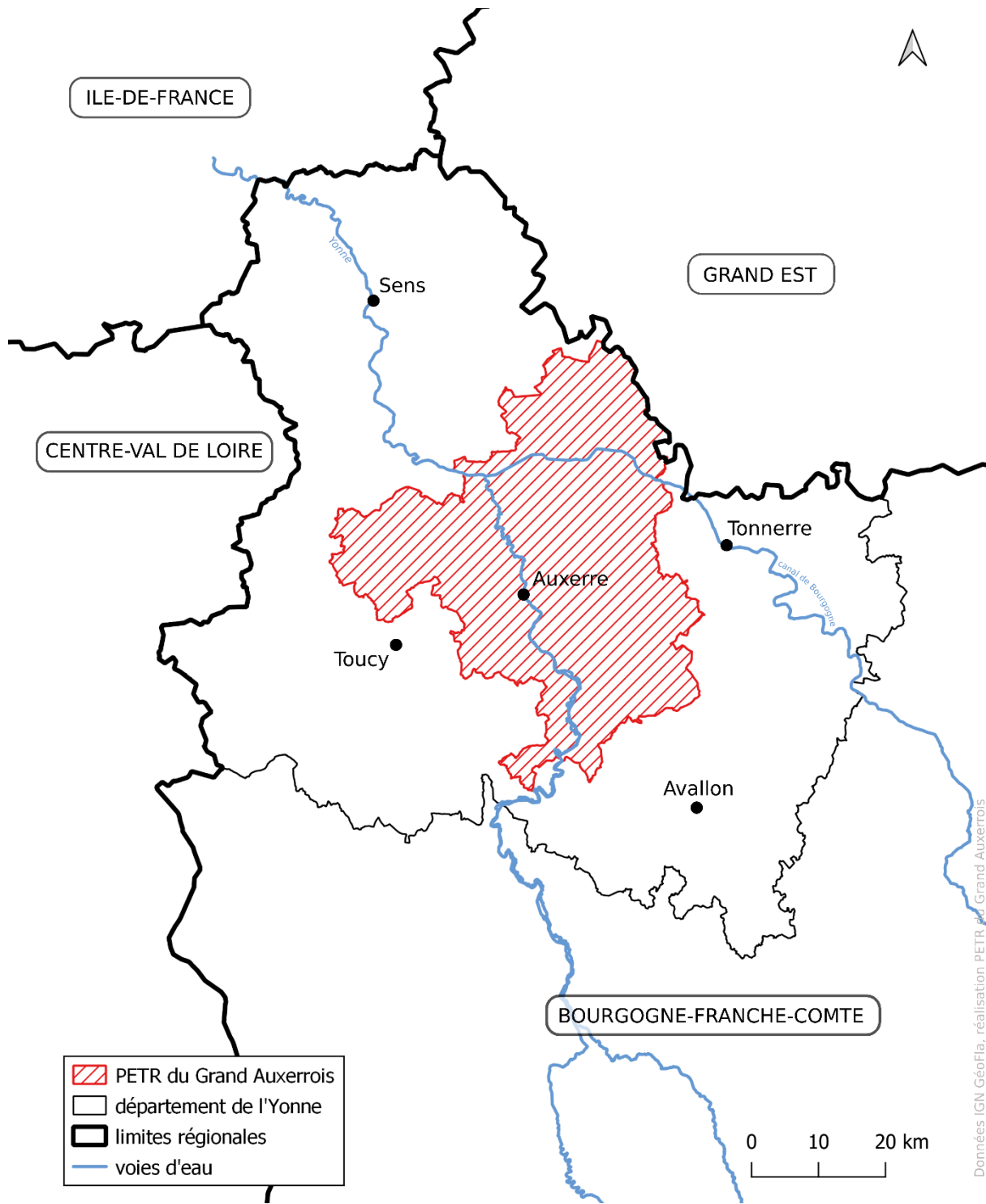


Figure 1 : carte de situation du Grand Auxerrois



Données IGN GéoFla, réalisation PETR du Grand Auxerrois

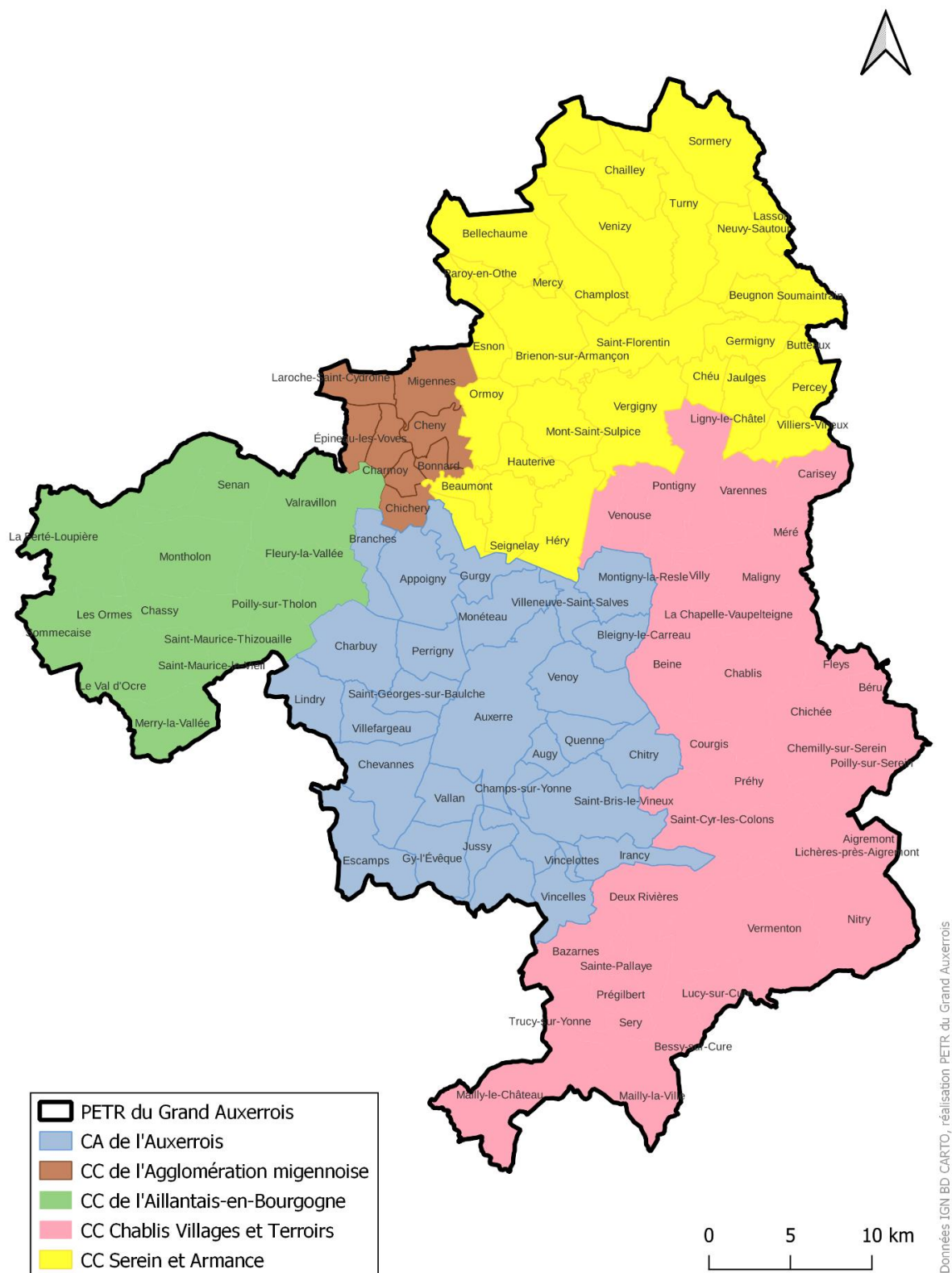
Figure 2 : localisation du Grand Auxerrois dans les espaces départemental et régionaux

Le Grand Auxerrois est un large bassin de vie constitué de 132557 habitants<sup>1</sup>, 115 communes, regroupées en 5 intercommunalités.

---

<sup>1</sup> Population municipale Insee 2018.





Données IGN BD CARTO, réalisation PETR du Grand Auxerrois

Figure 3 : communes et intercommunalités membres du Grand Auxerrois au 1<sup>er</sup> janvier 2022



Communauté d'agglomération de l'Auxerrois (CAA) : 29 communes, 434 km<sup>2</sup>

---

89013	Appoigny	89154	Escamps	89319	Quenne
89023	Augy	89155	Escolives-Sainte-Camille	89337	Saint-Bris-le-Vineux
89024	Auxerre	89198	Gurgy	89346	Saint-Georges-sur-Baulche
89045	Bleigny-le-Carreau	89199	Gy-l'Évêque	89427	Vallan
89053	Branches	89202	Irancy	89438	Venoy
89077	Champs-sur-Yonne	89212	Jussy	89453	Villefargeau
89083	Charbuy	89228	Lindry	89463	Villeneuve-Saint-Salves
89102	Chevannes	89263	Monéteau	89478	Vincelles
89108	Chitry	89265	Montigny-la-Resle	89479	Vincelottes
89118	Coulanges-la-Vineuse	89295	Perrigny		

Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs (CCCVT) : 36 communes, 591,5 km<sup>2</sup>

---

89002	Aigremont	89168	Fleys	89242	Maligny
89030	Bazarnes	89175	Fontenay-près-Chablis	89250	Méré
89034	Beine	89081	La Chapelle-Vaupelteigne	89277	Nitry
89039	Béru	89224	Lichères-près-Aigremont	89303	Poilly-sur-Serein
89040	Bessy-sur-Cure	89226	Lignorelles	89307	Pontigny
89062	Carisey	89227	Ligny-le-Châtel	89314	Pré Gilbert
89068	Chablis	89233	Lucy-sur-Cure	89315	Préhy
89095	Chemilly-sur-Serein	89237	Mailly-la-Ville	89328	Rouvray
89104	Chichée	89238	Mailly-le-Château	89341	Saint-Cyr-les-Colons
89123	Courgis			89363	Sainte-Pallaye
89130	Deux Rivières			89394	Sery





89424 Trucy-sur-Yonne                      89437 Venouse                                      89477 Villy  
89430 Varennes                                      89441 Vermenton

Communauté de communes de l'Agglomération migennoise (CCAM) : 8 communes, 64,2 km<sup>2</sup>

---

89029 Bassou                                      89099 Cheny                                      89218 Laroche-Saint  
89050 Bonnard                                      89105 Chichery  
89085 Charmoy                                      89152 Épineau-les-Voves  
-Cydroine  
89257 Migennes

Communauté de communes de l'Aillantais-en-Bourgogne (CCAB) : 13 communes, 265 km<sup>2</sup>

---

89088 Chassy                                      89251 Merry-la-Vallée                                      89361 Saint-Maurice-  
Thizouaille  
89167 Fleury-la-Vallée                                      89003 Montholon                                      89384 Senan  
89163 La Ferté-Loupière                                      89304 Poilly-sur-Tholon                                      89397 Sommecaise  
89334 Le Val d'Ocre                                      89360 Saint-Maurice-le-Vieil                                      89196 Valravillon  
89281 Les Ormes

Communauté de communes Serein et Armançe (CCSA) : 29 communes, 469,6 km<sup>2</sup>

---

89031 Beaumont                                      89076 Champlost                                      89201 Héry  
89035 Bellechaume                                      89096 Chemilly-sur-Yonne                                      89205 Jaulges  
89041 Beugnon                                      89101 Chéu                                      89219 Lasson  
89055 Briennon-sur-  
Armançon                                      89156 Esnon                                      89249 Mercy  
89061 Butteaux                                      89186 Germigny                                      89268 Mont-Saint-Sulpice  
89069 Chailley                                      89200 Hauterive                                      89276 Neuvy-Sautour



89282 Ormoy	89382 Seignelay	89436 Venizy
89288 Paroy-en-Othe	89398 Sormery	89439 Vergigny
89292 Percey	89402 Soumaintrain	89474 Villiers-Vieux
89345 Saint-Florentin	89425 Turny	

A noter, les communes suivantes sont nées entre 2016 et 2017 de la fusion de plusieurs communes.

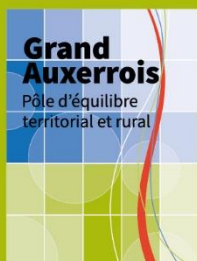
<b>Nouvelle commune</b>	<b>Communes fusionnées</b>	<b>EPCI</b>	<b>Date de la fusion</b>
<b>Deux Rivières</b>	Accolay Cravant	CC Chablis Villages et Terroirs	1 <sup>er</sup> janvier 2017
<b>Montholon</b>	Aillant-sur-Tholon Champvallon Villiers-sur-Tholon Volgré	CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	1 <sup>er</sup> janvier 2017
<b>Valravillon</b>	Guerchy Laduz Neuilly Villemer	CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	1 <sup>er</sup> janvier 2016
<b>Val-d'Ocre</b>	Saint-Aubin-Château-Neuf Saint-Martin-sur-Ocre	CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	1 <sup>er</sup> janvier 2016

Par ailleurs le Grand Auxerrois est frontalier des territoires de SCoT du Nord de l'Yonne (au nord), du pays de Puisaye-Forterre-Val d'Yonne (à l'ouest), du Grand Avallonnais (au sud) et des Territoires de l'Aube (région troyenne).

A noter, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois a rejoint le pôle métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris (constitué des CA de Troyes Champagne Métropole, Chaumont et Grand Sénonais) fin 2021.



Le présent diagnostic territorial débute par un état de l'environnement du Grand Auxerrois (livre I), dans lequel s'inscrivent la société du territoire (livre II) et ses activités économiques (livres III et IV).



**Pôle d'équilibre territorial et rural  
du Grand Auxerrois**

6 bis, place du Maréchal Leclerc  
89000 AUXERRE  
03 86 72 43 00



# SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND AUXERROIS

## Annexe 2 Diagnostic Territorial

Livre I : Etat initial de  
l'environnement

17 octobre 2023 : Version arrêtée





*Le présent état initial de l'environnement a été réalisé par le cabinet E.A.U. (économie, aménagement, urbanisme). Certains éléments, mentionnés dans le document, sont issus des premières études réalisées en 2017 par le cabinet Biotope lors du lancement de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Grand Auxerrois.*

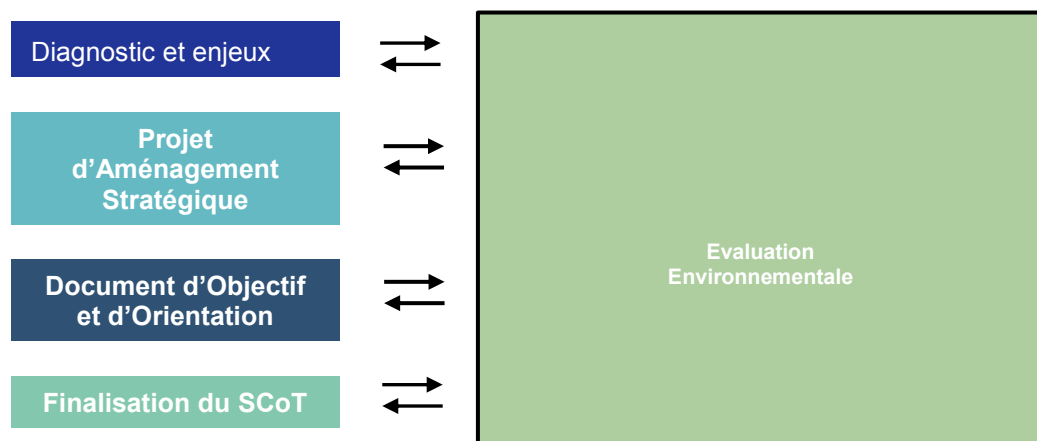
# PREAMBULE

Introduite en droit français en 1976, l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme n'est pas une évaluation a posteriori des impacts une fois le document établi mais une évaluation intégrée à l'élaboration du document, dite « ex-ante ». C'est une démarche d'aide à la décision qui prépare et accompagne la construction du document d'urbanisme et permet de l'ajuster tout au long de son élaboration. C'est une base solide pour un document d'urbanisme conçu comme un projet de développement durable du territoire.

L'évaluation environnementale a notamment pour objectif de nourrir le SCOT et tout son processus d'élaboration des enjeux environnementaux du territoire afin qu'ils en soient une composante au même titre que les questions urbaines, économiques, sociales, de déplacements etc.

L'« environnement » doit ici être compris au sens large du terme, à savoir les ressources et milieux naturels ainsi que les pollutions et nuisances de toutes origines, le paysage et le patrimoine mais aussi les conséquences en termes de cadre et de qualité de vie, de santé publique, de changement climatique et d'adaptation à ce changement.

La description de l'état initial de l'environnement est ainsi une étape fondamentale qui conditionnera la qualité du document d'urbanisme et du processus d'évaluation des incidences. Avec le diagnostic du territoire, en identifiant les enjeux environnementaux, il constitue le socle pour l'élaboration du projet d'aménagement stratégique. C'est aussi le référentiel au regard duquel l'évaluation des incidences sera conduite. Il convient de souligner que l'évaluation doit se fonder sur un recueil de données environnementales en qualité et en quantité suffisantes par rapport aux enjeux.



L'état initial de l'environnement est une étape cruciale qui conditionne la qualité de l'ensemble de la démarche d'évaluation. Il a un double objectif. En donnant une vision objective des enjeux environnementaux du territoire, il contribue, avec le diagnostic socio-économique, à la construction du projet de ce territoire. Il constitue aussi le référentiel sur lequel doivent s'appuyer les autres temps de l'évaluation.

Les principaux objectifs menés dans la présente démarche sont les suivants :

- Dégager une vision stratégique et transversale de la situation environnementale du territoire ;
- Construire le scénario environnemental de référence ;
- Formuler des enjeux hiérarchisés et territorialisés ;
- Assurer articulation et cohérence entre diagnostic et état initial de l'environnement.

L'état initial de l'environnement doit déboucher sur la formulation d'enjeux. L'identification des enjeux est une étape clef de la démarche d'évaluation. Leur appropriation par les élus est en effet essentielle pour garantir leur traduction dans le projet du territoire et le document d'urbanisme. De plus, c'est au regard de ces enjeux que doivent être évaluées les incidences du document d'urbanisme : cette évaluation devant être proportionnée à leur importance, cela nécessite qu'ils soient hiérarchisés.

On entend par enjeux les questions d'environnement qui engagent l'avenir du territoire, les atouts qu'il n'est pas acceptable de voir disparaître ou se dégrader, que l'on cherche à gagner ou reconquérir, tant du point de vue des ressources naturelles que de la santé publique ou de la qualité de vie. Ils peuvent s'exprimer à partir de l'état des composantes de l'environnement et de leur tendance d'évolution, de l'importance des pressions exercées et/ou de l'insuffisance des réponses apportées.

Au-delà de l'expression des enjeux, l'état initial de l'environnement doit en donner une lecture hiérarchisée et territorialisée pour prendre en compte les spécificités locales du territoire visé. En effet, l'ensemble du territoire ne sera pas nécessairement concerné par tous les enjeux et ces derniers n'auront pas la même intensité partout. La cartographie a ici toute son importance car elle permet à la fois de spatialiser les parties du territoire concernées par chaque enjeu (les « zones revêtant une importance particulière pour l'environnement » telles que dénommées par le code de l'urbanisme) et de mettre en évidence celles qui sont confrontées au cumul de plusieurs enjeux.



# SOMMAIRE

<b>PAYSAGE ET PATRIMOINE .....</b>	<b>10</b>
<b>DEUX GRANDES CATEGORIES D'ESPACES ET DE PAYSAGES DANS LE TERRITOIRE .....</b>	<b>10</b>
Les paysages de plateaux .....	11
Les plaines et les collines .....	13
<b>UNE MULTIPLICITE D'ENSEMBLES PAYSAGERS QUI PARTICIPE A LA DIVERSITE DES PAYSAGES .....</b>	<b>15</b>
Les plateaux de l'Ouest .....	17
Les Champagnes crayeuses .....	17
Les confins de la Champagne humide et de la Puisaye .....	18
Les plateaux de Bourgogne .....	19
<b>UN PAYSAGE ORGANISE EN SYSTEMES FAISANT ECHO A LA PERCEPTION GLOBALE DES PAYSAGES DANS LE TERRITOIRE .....</b>	<b>21</b>
<i>Une insertion paysagère des secteurs bâtis à favoriser .....</i>	<i>22</i>
<b>UN PATRIMOINE RICHE, TEMOIN DE L'HISTOIRE DU TERRITOIRE .....</b>	<b>24</b>
Les sites patrimoniaux remarquables .....	24
Une dizaine de sites classés et inscrits .....	26
Les monuments historiques .....	28
Les zones de présomption de prescription archéologique .....	35
<b>SYNTHESE, ENJEUX ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION .....</b>	<b>36</b>
<b>LA RESSOURCE DU SOL.....</b>	<b>37</b>
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>37</b>
<b>CONTEXTUALISATION .....</b>	<b>39</b>
<b>UNE RICHESSE GEOLOGIQUE .....</b>	<b>40</b>
<b>DES SOLS MAJORITAIREMENT AGRI-NATURELS.....</b>	<b>41</b>
<b>USAGES DES SOLS.....</b>	<b>43</b>
Les carrières .....	43
Le schéma régional des carrières de Bourgogne-Franche-Comté.....	45
<i>Zoom sur la zone d'emploi d'Auxerre.....</i>	<i>46</i>
Pollutions des sols .....	48
<b>LES SOLS DU GRAND AUXERROIS, DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES NOMBREUX.....</b>	<b>52</b>
<b>DES SOLS SOUMIS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE .....</b>	<b>54</b>
Un sol plus sec au printemps et en été mais plus humide en automne .....	54
Des sécheresses des sols plus régulières.....	54
La réserve utile des sols .....	55
Et demain ? Un sol plus sec en fin de siècle .....	57
<b>SYNTHESE, ENJEUX ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION .....</b>	<b>59</b>

<b>LA RESSOURCE EN EAU</b> .....	<b>61</b>
<b>PREAMBULE</b> .....	<b>61</b>
<b>UNE RESSOURCE SUPERFICIELLE DENSE MAIS A QUESTIONNER</b> .....	<b>61</b>
Un chevelu hydrographique dense, un atout .....	61
<i>L'Yonne, la colonne vertébrale sud-nord</i> .....	62
<i>Le Serein</i> .....	64
<i>L'Armançon</i> .....	65
<i>Le canal de Bourgogne</i> .....	66
<i>Le canal du Nivernais</i> .....	67
Des états qualitatifs à questionner .....	68
Des pressions qualitatives fragilisant la ressource et le territoire .....	70
Des perspectives d'évolution relativement pessimistes .....	73
<b>DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES FRAGILES</b> .....	<b>76</b>
<b>DES PRELEVEMENTS D'EAU A LA HAUSSE POUR L'EAU POTABLE ET L'AGRICULTURE</b> .....	<b>77</b>
<b>L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE</b> .....	<b>79</b>
Un important réseau de gestion de la ressource .....	79
<i>Structures communales et intercommunales pour l'AEP (source : Charte Départementale des Bassins d'Alimentation de Captage de l'Yonne – 2016)</i> .....	81
Un bon maillage de captages d'alimentation en eau potable .....	81
Une eau souterraine à enjeu qualitatif .....	82
Une interconnexion à renforcer ? .....	86
Gouvernance et schéma eau potable .....	87
<i>Schéma d'alimentation en eau potable de l'Yonne - 2011</i> .....	87
<i>Charte Départementale des Bassins d'Alimentation de Captage de l'Yonne - 2016</i> .....	87
<b>L'ASSAINISSEMENT</b> .....	<b>89</b>
L'assainissement collectif .....	89
L'assainissement pluvial .....	93
L'assainissement non collectif .....	93
<b>ANALYSE TRANSVERSALE</b> .....	<b>95</b>
Une eau fragile et soumise aux changements climatiques .....	95
L'eau, un vecteur d'attractivité et une ressource économique .....	96
Les milieux naturels aux services écosystémiques en lien avec l'eau .....	97
<i>Maintenir les prairies, alliées de la qualité de l'eau</i> .....	97
<i>Le couvert forestier, le maintien d'un cycle de l'eau</i> .....	97
<i>Les milieux humides, une éponge pour la qualité et la quantité de l'eau</i> .....	97
<b>GOUVERNANCE</b> .....	<b>99</b>
SDAGE Seine Normandie 2010-2015 et 2016-2021 .....	99
SDAGE Seine Normandie 2022-2027 .....	100
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Armançon .....	101

Zone de répartition des eaux .....	102
Zone vulnérable aux Nitrates .....	103
Zone sensible à l'eutrophisation .....	104
<b>SYNTHESE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION .....</b>	<b>105</b>
<b>BIODIVERSITE ET DYNAMIQUE ECOLOGIQUE .....</b>	<b>109</b>
<b>DE NOMBREUX ESPACES NATURELS REMARQUABLES OU PROTEGES .....</b>	<b>109</b>
Des sites Natura 2000 visant la préservation des habitats d'intérêt.....	112
Des arrêtés préfectoraux de protection de biotope qui réglementent les activités dans les sites concernés.....	115
Cinq sites gérés par le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne .....	116
Une réserve naturelle nationale strictement protégée .....	117
Un schéma départemental des espaces naturels sensibles .....	117
Des zonages d'inventaire identifiant la présence d'espèces faunistiques et floristiques d'intérêt écologique.....	119
<i>Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique .....</i>	<i>119</i>
<i>Une connaissance sur les zones humides à affiner localement .....</i>	<i>119</i>
<b>UNE GRANDE DIVERSITE DE MILIEUX NATURELS, GAGE DE LA RICHESSE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE .....</b>	<b>122</b>
Des milieux aquatiques et humides accueillant une biodiversité spécifique riche .....	123
Les espaces boisés, des espaces naturels préservés mais fragiles dans le territoire .....	124
Les espaces agricoles, particulièrement intéressants pour la flore et l'avifaune.....	124
Les milieux calcicoles, un habitat très rare mais essentiel pour de nombreuses espèces protégées dépendantes de ces milieux .....	125
<b>LA TRAME VERTE ET BLEUE .....</b>	<b>126</b>
Définition de la Trame Verte et Bleue .....	126
Un outil multifonctionnel.....	127
La Trame Verte et Bleue régionale .....	128
La Trame Verte et Bleue locale .....	131
<i>Méthodologie d'élaboration de la Trame Verte et Bleue locale .....</i>	<i>131</i>
<i>Enjeux des milieux boisés .....</i>	<i>133</i>
<i>Enjeux des milieux ouverts (prairies et pelouses).....</i>	<i>135</i>
<i>Enjeux des milieux aquatiques et humides (incluant les boisements alluviaux).....</i>	<i>137</i>
La nature en ville, un support majeur d'adaptation au changement climatique .....	141
Zoom sur la TVBU d'Auxerre .....	142
Zoom sur la TVBU de Chablis.....	143
Zoom sur la TVBU de Saint-Florentin .....	143
Zoom sur la TVBU de Migennes .....	144
Zoom sur la TVBU de Montholon.....	144
Synthèse des TVBU .....	145
LA TRAME NOIRE .....	145
<b>SYNTHESE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION .....</b>	<b>150</b>

<b>RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES .....</b>	<b>153</b>
<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>153</b>
<b>Inondation .....</b>	<b>156</b>
<i>Inondation par débordement de cours d'eau .....</i>	<i>156</i>
<i>Inondations par ruissellement et/ou coulées de boues (suite à des orages violents) .....</i>	<i>157</i>
<i>Inondation par remontée de nappe .....</i>	<i>160</i>
<i>Prévenir le risque d'inondation .....</i>	<i>161</i>
<b>Mouvement de terrain .....</b>	<b>169</b>
<i>Cavité .....</i>	<i>169</i>
<i>Glissement de terrain .....</i>	<i>169</i>
<i>Retrait-gonflement des argiles .....</i>	<i>169</i>
<b>Feux de forêt .....</b>	<b>171</b>
<b>Les risques liés au changement climatique .....</b>	<b>173</b>
<i>Des vagues de froid moins nombreuses et moins intenses .....</i>	<i>173</i>
<i>De plus en plus de journées chaudes .....</i>	<i>173</i>
<b>RISQUES TECHNOLOGIQUES .....</b>	<b>174</b>
<b>Rupture de barrage .....</b>	<b>174</b>
<i>Les barrages de la Cure .....</i>	<i>174</i>
<i>Le lac-réservoir de Pannecière .....</i>	<i>174</i>
<b>Risque industriel .....</b>	<b>176</b>
<i>Dispositions spécifiques du PPRT .....</i>	<i>178</i>
<b>Risque lié au transport de matières dangereuses .....</b>	<b>179</b>
<b>SYNTHESE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION .....</b>	<b>180</b>
<b>NUISANCES ET POLLUTIONS .....</b>	<b>182</b>
<b>QUALITE DE L'AIR .....</b>	<b>182</b>
Les émissions de polluants .....	182
Les particules fines PM10 .....	184
Les particules fines PM2,5 .....	184
Les dioxydes d'azote (NO2) .....	185
L'ozone .....	185
L'indice de la qualité de l'air .....	187
Qualité de l'air de la CA de l'Auxerrois, quel impact du confinement de la population ? .....	188
<b>EMISSIONS POLLUANTES DES ETABLISSEMENTS .....</b>	<b>189</b>
<b>POLLUTIONS DES SOLS .....</b>	<b>190</b>
<b>LA GESTION DES DECHETS .....</b>	<b>191</b>
Le syndicat des déchets du Centre Yonne .....	191
<i>Zoom sur le PLPDMA 2019–2024 .....</i>	<i>192</i>
<i>Zoom sur le Plan départemental de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics ....</i>	<i>192</i>
Un territoire bien équipé .....	193

Des efforts à poursuivre pour la réduction des déchets .....	194
Quelles valorisations énergétiques ? .....	196
<b>LA POLLUTION LUMINEUSE .....</b>	<b>196</b>
<b>LES NUISANCES SONORES.....</b>	<b>197</b>
Zones exposées au bruit.....	197
Plan de prévention du bruit dans l'environnement.....	199
Plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Auxerre-Branches.....	200
<b>LES NUISANCES OLFACTIVES.....</b>	<b>203</b>
<b>SYNTHESE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION .....</b>	<b>204</b>
<b>ENERGIE CLIMAT .....</b>	<b>206</b>
<b>LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN MARCHÉ .....</b>	<b>206</b>
Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.....	206
Le projet Hyccare .....	206
<i>Un climat plus chaud depuis 1988 avec peu d'évolution des pluies.....</i>	<i>206</i>
<i>...et moins d'eau disponible dans les territoires ! .....</i>	<i>207</i>
<i>L'évapotranspiration : le maillon manquant de la chaîne ? .....</i>	<i>208</i>
<i>Vers une poursuite du réchauffement par paliers successifs... ..</i>	<i>208</i>
<i>...entraînant une diminution des débits des cours d'eau encore plus forte ? .....</i>	<i>209</i>
Et demain ? .....	209
<b>LES AMBITIONS REGIONALES.....</b>	<b>210</b>
<b>CONSOMMATION D'ENERGIE .....</b>	<b>213</b>
Des besoins liés au changement climatique.....	213
<i>Et demain ? .....</i>	<i>213</i>
Cadre général des consommations énergétiques dans le Grand Auxerrois .....	214
Des consommations d'électricité essentiellement d'origine résidentielle et tertiaire, avec une légère baisse.....	215
Des consommations de gaz en légère hausse et essentiellement d'origine résidentielle .....	216
<b>ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE .....</b>	<b>217</b>
<b>ENERGIES RENOUVELABLES .....</b>	<b>218</b>
Production d'énergie renouvelable .....	218
Potentiel bois-énergie .....	222
Potentiel géothermique .....	222
Potentiel méthanisation.....	223
Potentiel en énergie solaire .....	223
Potentiel en hydroélectricité.....	223
Potentiel éolien .....	225
<b>PRECARITE ENERGETIQUE.....</b>	<b>226</b>
<b>SYNTHESE, ENJEUX ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION .....</b>	<b>229</b>
La vulnérabilité climatique multisectorielle.....	230

<b>SANTE ENVIRONNEMENTALE.....</b>	<b>231</b>
<b>SYNTHESE GLOBALE ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION.....</b>	<b>233</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>238</b>

# PAYSAGE ET PATRIMOINE

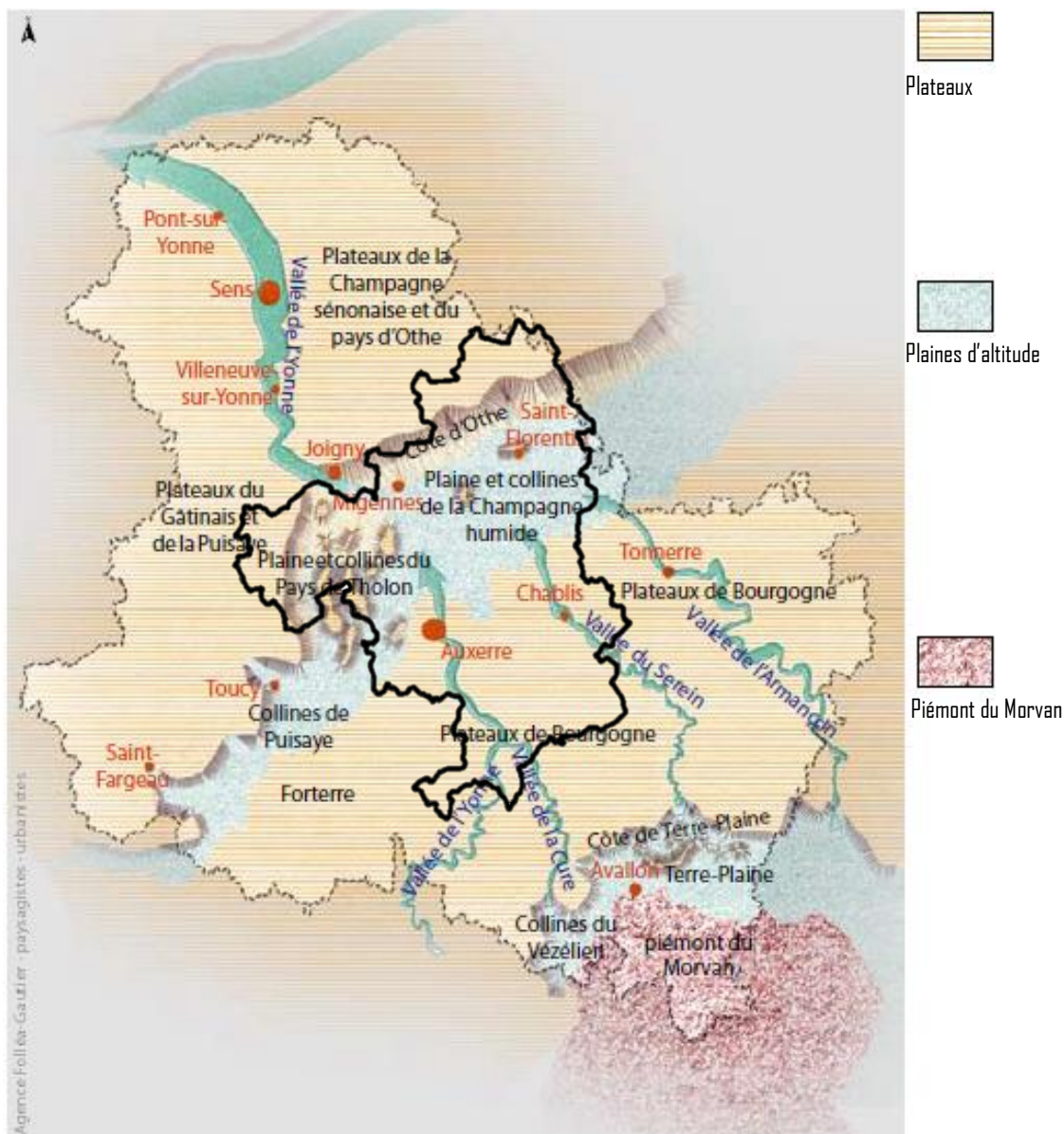
## DEUX GRANDES CATEGORIES D'ESPACES ET DE PAYSAGES DANS LE TERRITOIRE

La loi de protection de la nature de 1976 précise que « la protection des espaces naturels et des paysages est d'intérêt général ». Cette loi implique de prendre en compte l'environnement dans les documents d'urbanisme. Avec la loi du 8 janvier 1993 consacrée aux paysages ordinaires, le paysage est une discipline qui s'est installée comme un élément indissociable du droit relatif à l'aménagement du territoire.

La reconnaissance du paysage du quotidien est récente. Cette évolution réglementaire reflète une demande sociale en matière de qualité de cadre de vie.

« Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » Convention Européenne du Paysage – Florence, 20 octobre 2000.

Le territoire du Grand Auxerrois présente une grande diversité de reliefs et de milieux naturels. Cette même diversité est présente d'un point de vue architectural et agricole. Le territoire du Grand Auxerrois est donc caractérisé par des paysages urbains et ruraux variés. Par sa géographie qui en fait un lieu de carrefour, aux confins du Bassin Parisien et du Morvan, le territoire s'étend entre les grands espaces ouverts sénonais, les territoires viticoles, le bocage poyaudin, les Champagnes, le Tonnerrois, l'Auxerrois et le Morvan.



Carte : Catégories d'espaces et de paysages (Source DIREN – DREAL 2008)

Cette vision simplifiée des reliefs et sous-sols du territoire permet de distinguer deux grands ensembles d'espaces et de paysages : les plateaux d'une part, les plaines et collines d'autre part (d'après l'Atlas des paysages de l'Yonne).

La catégorie correspondant aux plateaux comprend deux ensembles : un ensemble de plateaux aux soubassements crayeux, un autre assis sur les calcaires de différentes natures et sur des marnes. Ces surfaces « perchées » tabulaires ou ondulées, sont profondément entaillées par un système de grandes vallées.

La catégorie des plaines d'altitude comprend elle aussi deux ensembles de plaines à l'altitude légèrement inférieure à celle des plateaux. Contrairement à ces derniers, elles ne comportent pas d'entaillées et sont au contraire dominées par des fronts de cuestas et des buttes, qui s'agrègent localement en systèmes collinaires, dans une partie de la Puisaye.

### Les paysages de plateaux

Trois sous-catégories de paysages de plateaux sont présentes sur le territoire du Grand Auxerrois. Les deux premières « Plateaux de la Champagne crayeuse » et « Plateaux du Gâtinais et de la Puisaye », sont réparties de part et d'autre de la vallée de l'Yonne, en limite nord du territoire du Grand



Auxerrois. Elles sont situées sur l'épais socle crayeux du crétacé supérieur et s'étalent sur tout l'Ouest et le Nord du département, du plateau de Puisaye jusqu'à la Champagne sénonaise. Dans ces secteurs, les vallées sont bien marquées dans la topographie mais leurs reliefs sont beaucoup plus atténués que dans la partie sud du territoire du Grand Auxerrois.

La troisième sous-catégorie de paysages de plateaux correspond aux « Plateaux de Bourgogne ». Elle recouvre la partie sud du territoire du PETR du Grand Auxerrois et s'assoit sur les calcaires et les marnes du Jurassique supérieur et moyen. Son relief varie en fonction de la résistance inégale des sols à l'érosion des eaux. Si l'horizontalité des paysages n'est pas systématique au sein de cet espace, les reliefs de pentes s'y expriment essentiellement « en creux », notamment par l'empreinte des vallées, souvent profondes et dessinant des incisions franches dans les plateaux, comme celles des vallées de l'Yonne et de la Cure. De plus petits vallons viennent également entailler les hauteurs de la Forterre.

#### *Les espaces naturels dans les secteurs de plateaux*

En raison de la perméabilité des plateaux en sous-sol et à la surface, la présence de l'eau est concentrée dans de grandes vallées alluviales. L'eau de pluie s'engouffre rapidement dans les parcours souterrains caractéristiques de la région. En surface, le réseau hydrographique est constitué de quelques grandes rivières, particulièrement sur les plateaux de Bourgogne, très perméables. Le réseau hydrographique se limite alors essentiellement à l'Yonne, à la Cure, à l'Armançon et au Serein. Ces rivières circulent dans des vallées verdoyantes et bien marquées.

La forêt est présente de manière diffuse dans les paysages, avec des espèces dominantes telles que le chêne, le charme, le pin noir et le robinier. Certaines forêts aux arbres « courtauds » révèlent également la rareté de l'eau.

*Photo : Vue sur la Côte d'Othe depuis la Plaine de l'Armançon (Biotope, mars 2017)*



*Photo : Paysage de vallées incisées à Saint-Bris-le-Vineux (source : Biotope, mars 2017)*



*Photo : Vue sur Auxerre depuis les hauts du plateau de Bourgogne (source : Biotope, mars 2017)*



### **Les plaines et les collines**

Localement collinaires, ces plaines s'encaissent plus ou moins fortement vis-à-vis des secteurs de plateaux. Deux systèmes de plaines, collinaires et dominées par des cuestas, peuvent être distinguées. La première est localisée sur les assises géologiques sablo-argileuses du crétacé inférieur et intègre les confins de la Champagne humide, les collines de Puisaye, ainsi que le pays du Tholon, secteur particulier dont les sols sont en partie crayeux. Cette plaine est incluse dans le territoire du Grand Auxerrois.

La seconde couvre les formations marno-calcaires du Jurassique inférieur, qui constituent les soubassements de la Terre-Plaine et de la dépression collinaire du Vézélien.

Les paysages de ces plaines se distinguent de ceux des plateaux par la présence d'horizons qui les dominent, sur leurs limites ou en leur sein même (buttes et collines). Les cuestas dessinent des versants longs et hauts, particulièrement marquants dans les paysages.

Ces cuestas sont accompagnées de buttes témoins sur leurs avants, notamment au sud de Joigny pour la côte d'Othe et autour de Montréal pour la côte de Terre-Plaine.

Dans le parcours de plaines, les cours d'eau empruntent de larges fonds très aplanis, encadrés de pentes douces qui restent souvent discrètes dans les paysages, comme dans le secteur de la confluence entre l'Yonne, le Serein et l'Armançon.

Photo : Paysage de plaines et collines à Mont-Saint-Sulpice (source : Biotope, mars 2017)



### *Les espaces naturels de plaine*

Dans le secteur des plaines et collines, l'humidité tend à s'affirmer. Les sols sont plutôt imperméables, avec une prédominance d'argiles mais aussi de marnes et de limons. Le réseau hydrographique y est plus dense que sur les plateaux à surface drainante.

Ces caractéristiques sont particulièrement représentées sur les confins de la Champagne humide et de Puisaye. Ces paysages où la craie du sous-sol est recouverte de formations imperméables permettent la présence d'un réseau de petites vallées aux ambiances fraîches, où l'eau coule et où l'herbe pousse généreusement. En Champagne humide, les longues et douces collines qui séparent les secteurs plus plats sont en partie recouvertes de bois et de forêts, souvent de surface importante.

La Champagne du Tholon se distingue au contraire par une certaine rareté des boisements. La craie est recouverte de lanières plus imperméables dans les points bas.

La présence discontinue de la forêt propose une alternance entre secteurs boisés, où les paysages se resserrent, et secteurs dégagés où s'ouvrent les horizons.

La végétation témoigne du caractère humide des sols : peupleraies et boisements alluviaux au Sud de Joigny et autour de Migennes.

Au Sud d'Auxerre, la vigne s'associe à d'autres cultures (petits prés, champs cultivés ainsi que bosquets et friches), parmi lesquelles se remarquent particulièrement les vergers de cerisiers, dont les silhouettes taillées et les parcelles à la terre souvent nue offrent une image rare et typée.



### *La découverte des paysages de plaine*

Les plaines et les collines présentes sur le territoire sont en partie caractérisées par la présence locale de vignobles.

Cette activité fait la réputation de la région, comme y participent par exemple les vignobles de Chablis.

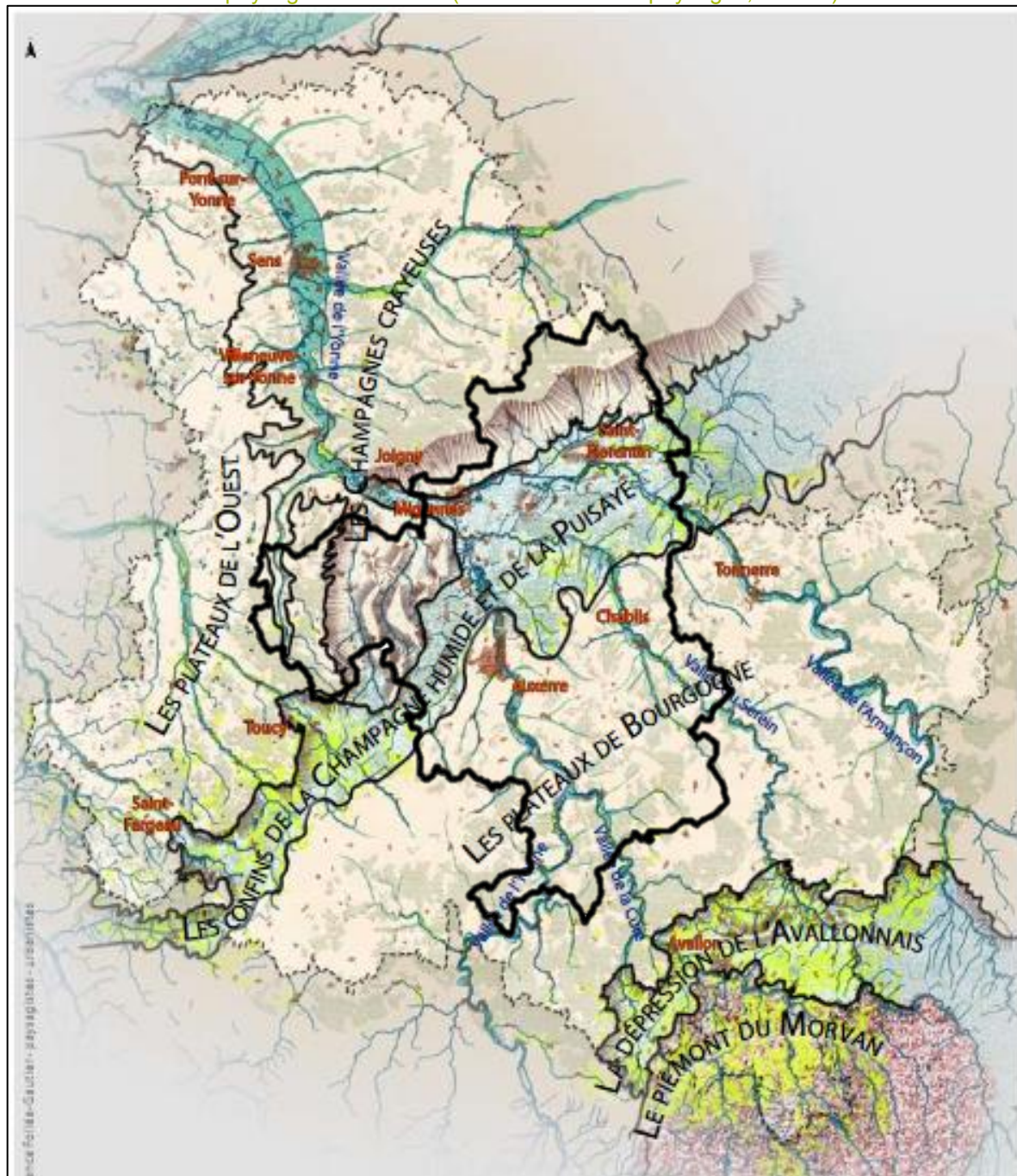
La découverte du paysage peut aussi ici s'effectuer en sous-terrain, notamment pour visiter les rivières souterraines de Sormery.

Photo : Vignobles de Chablis (source : Biotope, mars 2017)

## UNE MULTIPLICITE D'ENSEMBLES PAYSAGERS QUI PARTICIPE A LA DIVERSITE DES PAYSAGES

D'après l'Atlas des Paysages de l'Yonne, ce sont donc quatre grands ensembles paysagers qui se détachent dans le territoire du Grand Auxerrois, répartis en 19 unités paysagères.

Reliefs et ensembles paysagers de l'Yonne (source : Atlas des paysages, DIREN)



- **Les plateaux de l'Ouest :**
  - (1) Le plateau tabulaire du Gâtinais
  - (2) Le plateau boisé de Puisaye
- **Les Champagnes crayeuses**
  - (3) Le peigne des petites vallées de la rive gauche de l'Yonne
  - (4) Le plateau et les vallées d'Othe
  - (5) La forêt d'Othe
  - (6) La côte d'Othe
  - (7) La Champagne du Tholon
- **Les confins de la Champagne humide et de la Puisaye**
  - (8) La plaine de la confluence
  - (9) Les collines boisées de la confluence
- **Les plateaux de Bourgogne**
  - (10) La Forterre
  - (11) Les plateaux perchés du Tonnerrois et de l'Auxerrois
  - (12) Le plateau de Noyers
  - (13) Le vignoble de Chablis
  - (14) Le jardin de l'Auxerrois
  - (15) La vallée de l'Yonne de Mailly-le-Château
  - (16) La vallée de la Cure
  - (17) La vallée du Serein de Noyers
  - (18) Le plateau boisé de Fouronnes
  - (19) L'agglomération d'Auxerre

Unités paysagères (source : Atlas des Paysages de l'Yonne)



## Les plateaux de l'Ouest



### Horizon

L'horizontalité est une caractéristique forte des plateaux de l'Ouest. Vaste plateau tabulaire creusé de petites vallées éparses, ses rivières s'écoulent vers le Nord-ouest (l'Ouanne et le Loing).

### Agriculture

Les paysages des plateaux de l'Ouest sont dominés par les grandes cultures (céréales, colza principalement), souvent accompagnées de haies. Les horizons sont marqués par des bois et silos.

On note aussi parfois la présence de vergers et d'alignement d'arbres fruitiers visibles en bord de route.

### Bâti

Les villages sont fréquemment installés dans le pli d'une vallée et à proximité d'un cours d'eau, bien qu'il existe des fermes et petits hameaux isolés.

Les habitations et lotissements récents sont nombreux.

Dans les plateaux de l'Ouest, le bâti reste traditionnel, privilégiant l'emploi de la brique, du silex et du grès. Le grès est surtout présent sur les clochers à contrefort de nombreuses églises et coloré d'oxydes au sud. Il n'est pas rare de rencontrer du bois et de la terre crue, avec une dominance de couvertures de tuiles plates. Sur le plateau boisé de Puisaye, les enduits de façade sont plus souvent de couleur chaude et les volumes bâtis allongés plus fréquents.

### Espaces en eau

A proximité des fermes, surtout à l'Ouest et au Sud, de nombreuses mares et étangs sont présents, parfois discrètement implantés dans des bois.

## Les Champagnes crayeuses



### Horizon

Les Champagnes crayeuses forment un complexe dont la principale originalité est la prédominance de sols crayeux, particulièrement lumineux quand ils sont à nu.

L'horizon en Champagne sénonaise est marqué par des ondulations amples et profondes des vallées, à l'Est de l'Yonne et au Nord de la côte d'Othe, tabulaire et incisé de vallées étroites en pays d'Othe. Au Sud-Est, versant crayeux de la côte d'Othe, l'horizon est caractérisé par de très longs glacis de pentes douces et ondulées, dominés

par un ourlet de pentes plus raides et festonnées de courts vallons. Le Sud-Ouest est une plaine découverte du pays du Tholon, caractérisée par la présence de buttes et croupes témoins et par l'appui d'une forte côte sur son flanc occidental.

L'horizon de l'Ouest des Champagnes sera marqué par une entaille profonde de la vallée de l'Yonne, au large fond plat et aux flancs incisés de nombreux vallons, plus nombreux, courts et ramifiés sur la rive gauche.

Cette zone est marquée par une présence forte de la forêt ; bois et bosquets sur le haut des coteaux des vallées et des vallons, débordant parfois sur les plateaux. Les boisements sont par contre plus rares au Nord de la Champagne sénonaise. Dans le pays du Tholon, les boisements forment d'étroits corridors autour des rivières.

### Agriculture

Une prédominance des grandes cultures (céréales, colza, tournesol...) associées localement à des prairies dans le fond de certaines vallées (Yonne, Vanne...) peut être notée.

### *Bâti*

Le bâti reste traditionnel sur ce territoire, privilégiant l'emploi de la brique, du silex et de la craie, ainsi que du grès sur les plateaux, avec une dominance de toitures aux tuiles plates.

### *Espaces en eau*

Les Champagnes crayeuses présentent peu d'eau de surface et des cours d'eau à écoulement permanent (Vanne, Vrin, Tholon...).

## Les confins de la Champagne humide et de la Puisaye



### *Horizon*

L'ensemble paysager peut être défini en « creux », dominé au Nord par les horizons de la côte d'Othe et son prolongement sous le rebord des plateaux du Gâtinais et de Puisaye, et au Sud par les contreforts des plateaux « perchés » du Tonnerrois, de l'Auxerrois et de la Forterre.

En Champagne humide, l'horizon est marqué par des langues de plaines horizontales entre lesquelles s'insèrent de larges croupes très aplanies. Des reliefs plus labyrinthiques et collinaires, avec un caractère modéré, sont rencontrés sur le plateau de Puisaye. Dans les hauteurs des collines de Puisaye, les réseaux de haies sont particulièrement présents et resserrent fortement les horizons.

Ces horizons sont aussi marqués sur les larges buttes de la Champagne humide et l'Ouest de l'Auxerrois, par la présence de boisements en grandes tâches.

### *Agriculture*

Les cultures dominent beaucoup moins nettement que sur les plateaux des alentours. L'herbe s'affirme au Sud de la Champagne humide, les cultures sont situées sur une partie des hauteurs des collines de la Puisaye.

### *Bâti*

En Champagne humide, l'habitat est groupé dans de nombreux villages et petites villes. A l'Ouest d'Auxerre et plus au sud, l'habitat se disperse très sensiblement et les villes et villages sont plus espacés et de taille plus modeste.

Le bâti reste hétérogène, faisant notamment usage de calcaire gris, blanc, ou jaune, de la brique et du grès, avec une dominance de toitures en tuiles plates. Au niveau du plateau boisé de Puisaye, les enduits de façade sont plus souvent de couleur chaude et les volumes bâtis bas et allongés plus fréquents.

### *Espaces en eau*

Le terrain est marqué par la présence de nombreuses rivières qui s'écoulent vers le Nord-Ouest (notamment l'Yonne, le Serein et l'Armançon). Les peupleraies sont courantes sur leurs rives.

Photos : Paysages emblématiques de la Champagne humide prises à Héry (source : Biotope, mars 2017)



Photos : Paysages emblématiques de la Champagne humide prises à Héry (source : Biotope, mars 2017



## Les plateaux de Bourgogne



### Horizon

Les plateaux de Bourgogne sont un système vaste de plateaux calcaires qui affirment leur horizontalité dans les paysages. De la Forterre au Nord de Tonnerre se retrouve une longue dorsale de plateaux « perchés » incisés de nombreux petits vallons secs, ouvrant des vues très lointaines. La présence de grandes vallées, parfois profondes, vient fragmenter la surface des plateaux, comme pour la vallée de l'Yonne, de la Cure, du Serein et de l'Armançon.

Ce sont les rivières qui dessinent les méandres au Sud, complexifiant la morphologie des coteaux. Les vallées de l'Yonne et de la Cure sont caractérisées au Sud par des escarpements de roches calcaires. De grandes cultures ou forêts dominent selon les secteurs ; en Forterre et sur le plateau de Noyers, les paysages sont très largement cultivés et ouverts. Du plateau de Noyers au plateau de Fouronnes, les paysages seront plus forestiers.

Les plateaux de l'Auxerrois et du Tonnerrois sont principalement des vallons boisés et des hauteurs cultivées.

### Agriculture

L'agriculture est concentrée sur le plateau de Noyers, en Forterre, ainsi que dans les hauteurs de l'Auxerrois et du Tonnerrois. En secteur cultivé, le découpage des parcelles est généralement très dilaté et les limites de parcelles sont dépourvues de haies.

Des vignes occupent un découpage parcellaire très étroit des pentes du Chablisien. Dans le « jardin Auxerrois », elles seront associées à des vergers de cerisiers.



### *Bâti*

Le bâti des plateaux de Bourgogne fait très largement usage de pierres calcaires, souvent apparentes et utilisées y compris pour les entourages.

De nombreux murets et édifices en pierre sèche sont présents sur les plateaux de Noyers et de Fouronnes. Certaines constructions présentent des « laves » de calcaire mais une dominance de couvertures de tuiles plates peut aussi être notée pour la partie Nord. La dominante au sud sera quant à elle faite de tuiles mécaniques.

Les habitats sont groupés dans des villages particulièrement denses et compacts, très épars sur les plateaux, plus nombreux et développés dans les vallées principales.

Photo : St-Cyr-les-Colons, village compact encaissé dans le plateau (source : Biotope, mars 2017)



### *Espaces en eau*

Les eaux de surface se font rares. Elles se résument essentiellement à l'Yonne, la Cure, le Serein et l'Armançon. Les pelouses sèches de pentes et les arbres courtauds témoignent par endroit de la forte perméabilité des sols. Les prairies fraîches sont rares et confinées dans certaines séquences de fond de vallée.

## UN PAYSAGE ORGANISE EN SYSTEMES FAISANT ECHO A LA PERCEPTION GLOBALE DES PAYSAGES DANS LE TERRITOIRE

La DREAL propose un inventaire des paysages de la région représentatif de la fin du XXème siècle et du début du XXIème siècle. Les espaces du territoire sont classés selon leur système qui intègre des caractéristiques comme l'usage des sols :

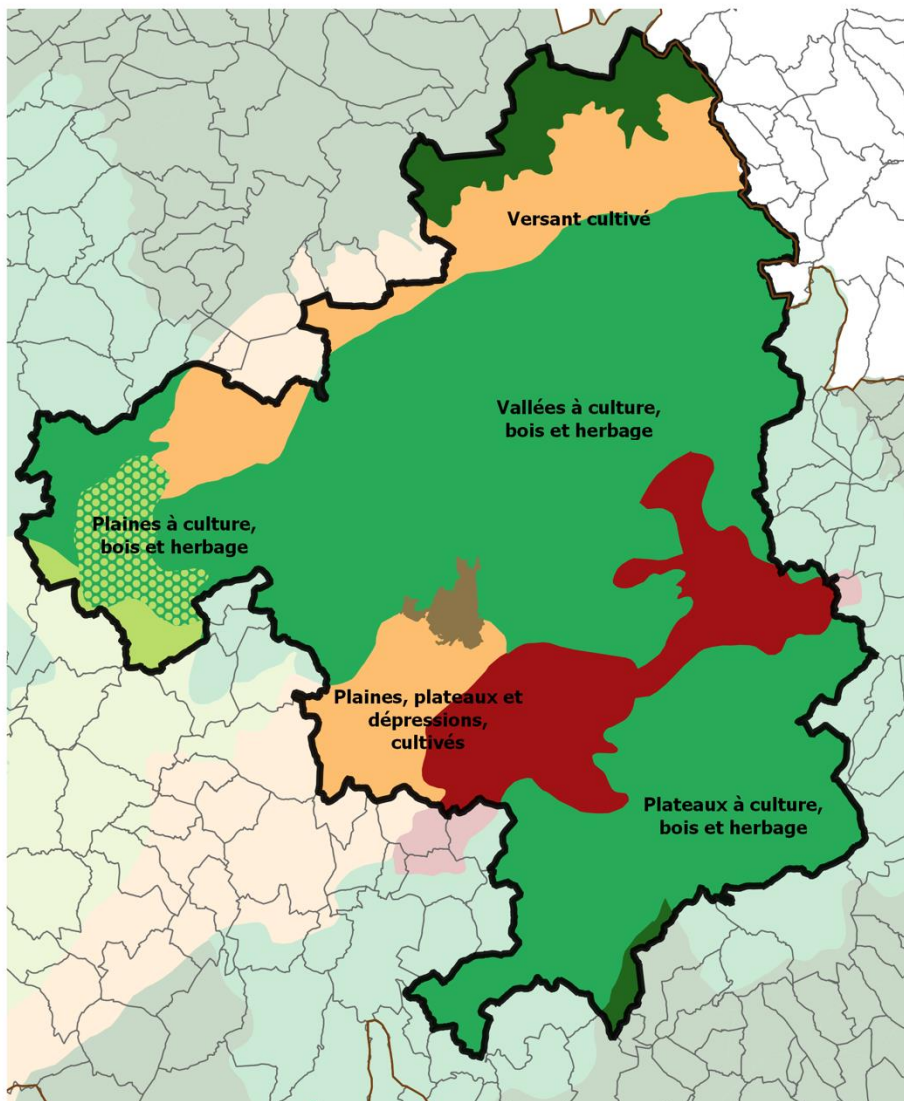
- Les systèmes paysagers de cultures dominantes
- Les systèmes paysagers forestiers
- Les systèmes paysagers bocagers
- Les systèmes paysagers de vignobles
- Les systèmes paysagers de vallées
- Les systèmes paysagers composites (mixtes)

D'une façon générale, les paysages offrent une image variée et attrayante, notamment grâce au relief vallonné et aux collines, au passage incessant de points hauts à des points bas qui diversifie les perspectives, à l'abondance des plans, des jeux d'ombres et de lumière, à la profondeur des champs de vision.

Le territoire du Grand Auxerrois est principalement dominé par des paysages de culture préservés. Ce paysage de champs ouverts (grandes cultures céréalières et industrielles) est localement ponctué d'arbres ou de bosquets isolés mais la perception dominante reste l'horizontalité des lignes. Des secteurs plus bocagers offrent une qualité paysagère plus intéressante.

Les paysages de vignobles, s'ils n'occupent qu'une faible superficie, jouent un rôle primordial dans la reconnaissance et l'identité régionale. La variété des situations des bassins viticoles leur confère une grande diversité. Les vignobles du Grand Auxerrois, positionnés sur les pentes, sont facilement identifiables dans le paysage.

Paysages à l'échelle du Grand Auxerrois (Source : DREAL Bourgogne, Traitement Biotope)



## Synthèse des paysages

État Initial de l'Environnement  
SCoT du Grand Auxerrois

- Systèmes cultivés
- Systèmes de bocage
- Systèmes de vignoble
- Systèmes forestiers
- Systèmes mixtes
- Systèmes mixtes et de bocage
- Systèmes urbains et péri-urbains
- Limites du PETR du Grand Auxerrois



### *Une insertion paysagère des secteurs bâtis à favoriser*

Une des particularités du territoire est que la dispersion de l'habitat n'est pas systématiquement associée à des paysages de bocages. C'est le signe d'une évolution récente des paysages agricoles. En ne tenant pas compte des secteurs urbanisés depuis le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, bon nombre de villages se distinguent par la forte densité de leurs volumes bâtis. Ces villages montrent alors une

silhouette compacte et minérale, particulièrement pour ceux dont la croissance urbaine a été faible au cours du dernier siècle.

La plupart des entrées de bourgs sont bien marquées. L'ouverture à l'urbanisation et le développement de certaines activités en limite du tissu bâti peuvent toutefois engendrer quelques impacts visuels qui nécessitent un traitement paysager (plantation de haies, préservation des ceintures villageoises formées de prés plantés et de vergers dans le sud-ouest du territoire, hauteur des constructions, etc.). De même, une attention particulière doit être portée aux nouveaux lotissements : éviter des aménagements diffus le long d'une route (secteur nord de Héry), veiller à l'intégration paysagère des pavillons (traitement des abords des maisonnées).

#### **Exemples d'entrées de villes/bourgs peu qualitatives sur le territoire :**

Photo : entrée de bourg à Seignelay détériorée par des bâtiments agricoles et industriels (source : Biotope, mars 2017)



Photo : entrée de bourg à Bouilly détériorée par des activités industrielles (source : Biotope, mars 2017)



#### **Exemples d'entrées de villes/bourgs qualitatives sur le territoire :**

Photo : Insertion paysagère satisfaisante des bâtiments en entrée de bourg à Chéu, via la plantation de haies (source : Biotope, mars 2017)



Photo : Bonne insertion paysagère de pavillons récents en entrée de bourg à Jaulges, via la plantation de haies et la préservation de la vue sur l'église (source : Biotope, mars 2017)



Photo : Assez bonne insertion paysagère de pavillons récents en entrée de bourg à Héry, malgré la présence de lignes électriques aériennes (source : Biotope, mars 2017)



## UN PATRIMOINE RICHE, TEMOIN DE L'HISTOIRE DU TERRITOIRE

### Les sites patrimoniaux remarquables

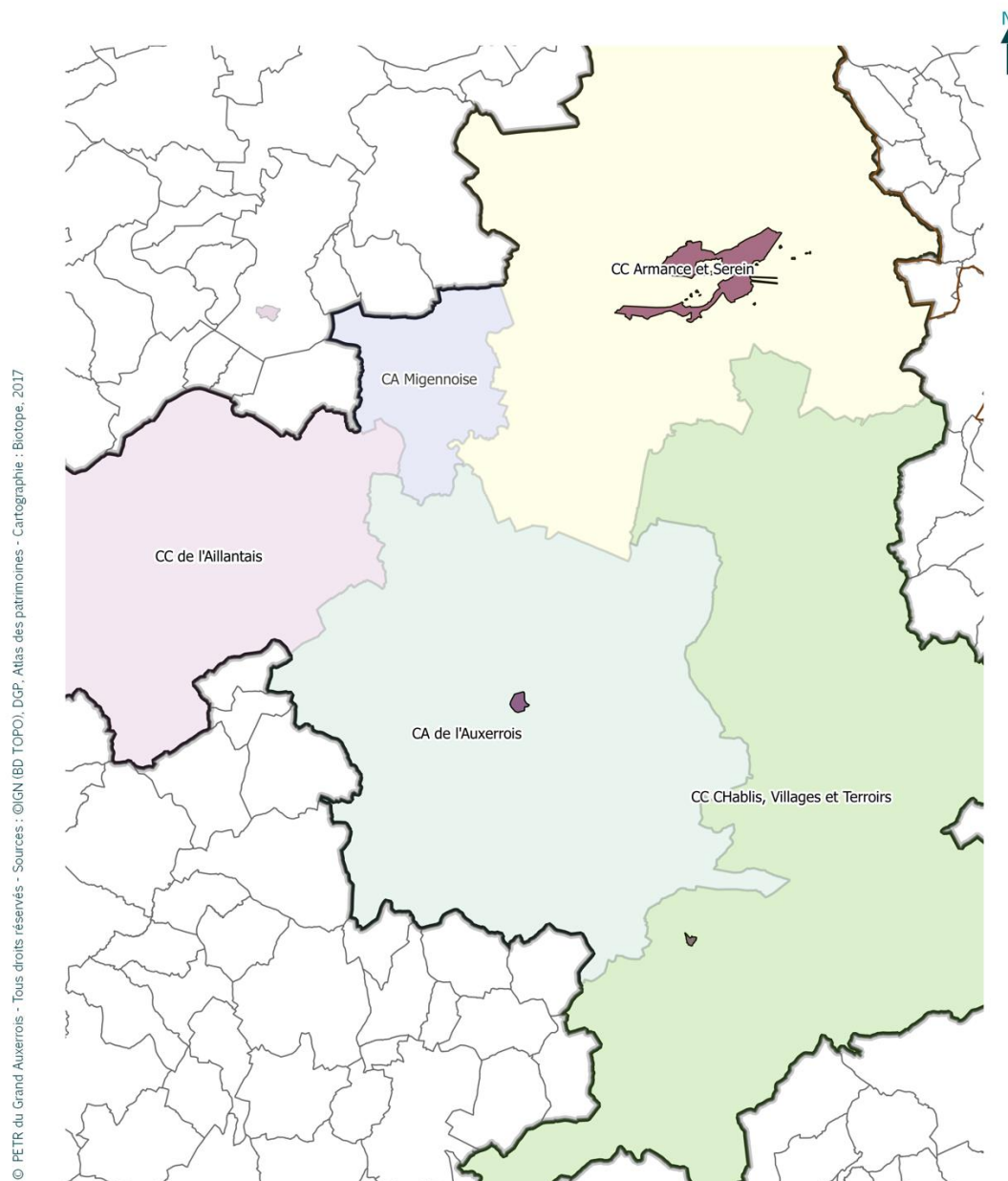
Un site patrimonial remarquable est, en droit français, un site d'une ville, d'un village ou d'un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente un intérêt public, d'un point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager.

Le classement résulte d'une décision du ministre de la culture, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, après enquête publique et consultation des communes concernées. Ce classement détient le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.

Créé par la loi du 7 juillet 2016, ce classement se substitue à l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine), aux ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) et aux secteurs sauvegardés (Plans de sauvegarde et de mise en valeur - PSMV).



Le territoire du Grand Auxerrois dénombre trois sites patrimoniaux remarquables, à Saint-Florentin, Cravant et Auxerre.

Sites patrimoniaux remarquables (source : DREAL Bourgogne, Traitement Biotope)



### Site patrimonial remarquable

État Initial de l'Environnement  
SCoT du Grand Auxerrois

-  Site patrimonial remarquable
-  Limites du PETR du Grand Auxerrois



Au sein de la commune de Saint-Florentin par exemple, le jardin public, l'église, la tour des Cloches et le hameau de Avrolles, d'architecture gallo-romaine, sont intégrés au site patrimonial remarquable présent au cœur de la CC Serein et Armance.

Photo : Patrimoine remarquable de Saint-Florentin ; Avrolles / La tour des Cloches (Source : Saint-florentin.fr)



## Une dizaine de sites classés et inscrits

La valeur patrimoniale des paysages exceptionnels et la protection des sites et des monuments naturels ont été instituées par la loi du 21 avril 1906 complétée par la loi du 2 mai 1930. Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». L'objectif est de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des lieux et de les préserver de toutes atteintes graves. Les sites inscrits/classés sur liste départementale bénéficient d'une protection stricte à l'intérieur du périmètre de protection (art. L.341-1 à L.341-22 du code de l'environnement). Les sites classés bénéficient d'un niveau de protection plus fort que les sites inscrits.

Le territoire du Grand Auxerrois compte 6 sites classés (SC) et 2 sites inscrits (SI) :

- I00047 : Perspective du **château de "Charmeau" à Charmoy**. Ce **site inscrit** se situe sur la commune de Charmoy et recouvre 6,80 ha. Il a été créé le 24/05/1934 par arrêté ministériel ;
- I00301 : **Château et parc de Maligny**. Ce **site inscrit** se situe sur la commune de Maligny et recouvre 4,84 ha. Il a été créé le 20/05/1976 par arrêté ministériel ;
- C00065 : **Clocher de l'église d'Avrolles et allée plantée**. Ce **site classé** se situe sur la commune de Saint-Florentin et recouvre 0,04 ha. Il a été créé le 15/10/1935 par arrêté ministériel ;
- C00101 : **Tilleul de Mailly-le-Château**. Cet **arbre classé** se situe sur la commune de Mailly-le-Château et recouvre 0,01 ha. Il a été créé le 14/03/1938 par arrêté ministériel ;
- C00254 : **Jardin de l'Arbre Sec à Auxerre**. Ce **site classé** se situe sur la commune d'Auxerre et recouvre 4,94 ha. Il a été créé le 04/01/1965 par arrêté ministériel ;
- C00254 : **Quais de l'Yonne à Auxerre**. Ce **site classé** se situe sur la commune d'Auxerre et recouvre 3,01 ha. Il a été créé le 04/01/1965 par arrêté ministériel ;
- C00254 : **Promenades des boulevards d'Auxerre**. Ce **site classé** se situe sur la commune d'Auxerre et recouvre 8,93 ha. Il a été créé le 04/01/1965 par arrêté ministériel ;
- C00347 : **Clos de la Chaînette à Auxerre**. Ce **site classé** se situe sur la commune d'Auxerre et recouvre 5,90 ha. Il a été créé le 06/01/2004 par arrêté ministériel ;

Au total, ces sites recouvrent 34,55 ha soit 0,02 % du territoire. Les communes du territoire peuvent être impactées par d'autres sites classés ou inscrits situés sur les communes voisines de moins de 5 km comme :

- le site inscrit I00264 « Rochers du Saussois » à Merry-sur-Yonne, qui impacte les communes de Mailly-le-Château et Mailly-la-Ville ;
- le site classé C00344 « Site du Vézélien », qui impacte la commune de Mailly-la-Ville ;
- le site classé C00009 « Côte rocheuse de Saint-Moré », qui impacte les communes de Bessy-sur-Cure, Lucy-sur-Cure et Mailly-la ville ;
- le site classé C00065 « Chêne de la liberté à Villechétive », qui impacte la commune de Bellechaume.

Sites classés et inscrits (source : DREAL Bourgogne), traitement Biotope

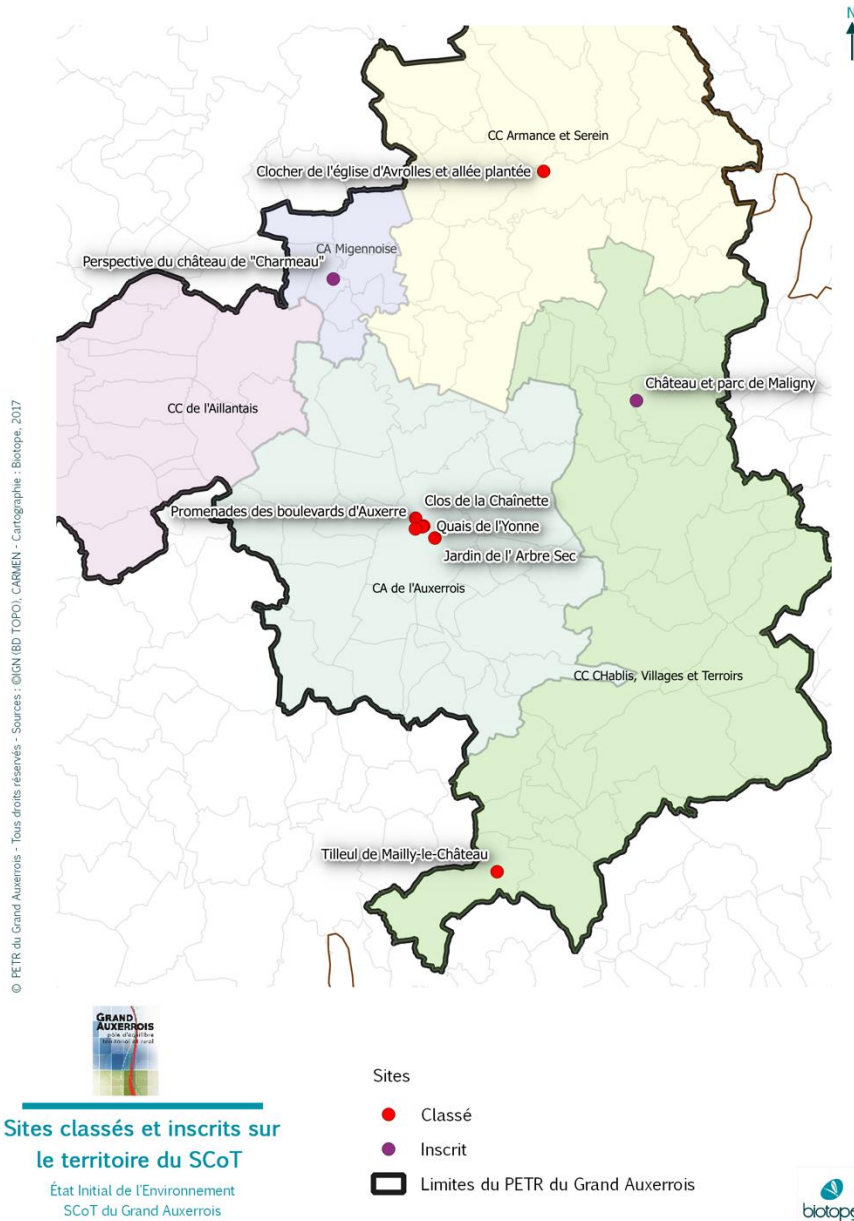




Photo : Clos de la Chaînette à Auxerre (source : Centre hospitalier spécialisé de l'Yonne)



Photo : Tilleul de Mailly-le-Château (Source : Petit-patrimoine) et Château de Maligny (Source : Domaine durup)



Photo : Le château de Maligny, site inscrit (source : Biotope, mars 2017)



## Les monuments historiques

Les monuments historiques, classés ou inscrits, sont des immeubles ou parties d'immeubles qui ont obtenu un statut juridique particulier destiné à les protéger, du fait de leur intérêt historique ou artistique. Ce statut entraîne plusieurs types d'obligations vis-à-vis de ce patrimoine (encadrement des travaux et effets mobiliers attachés notamment). Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation

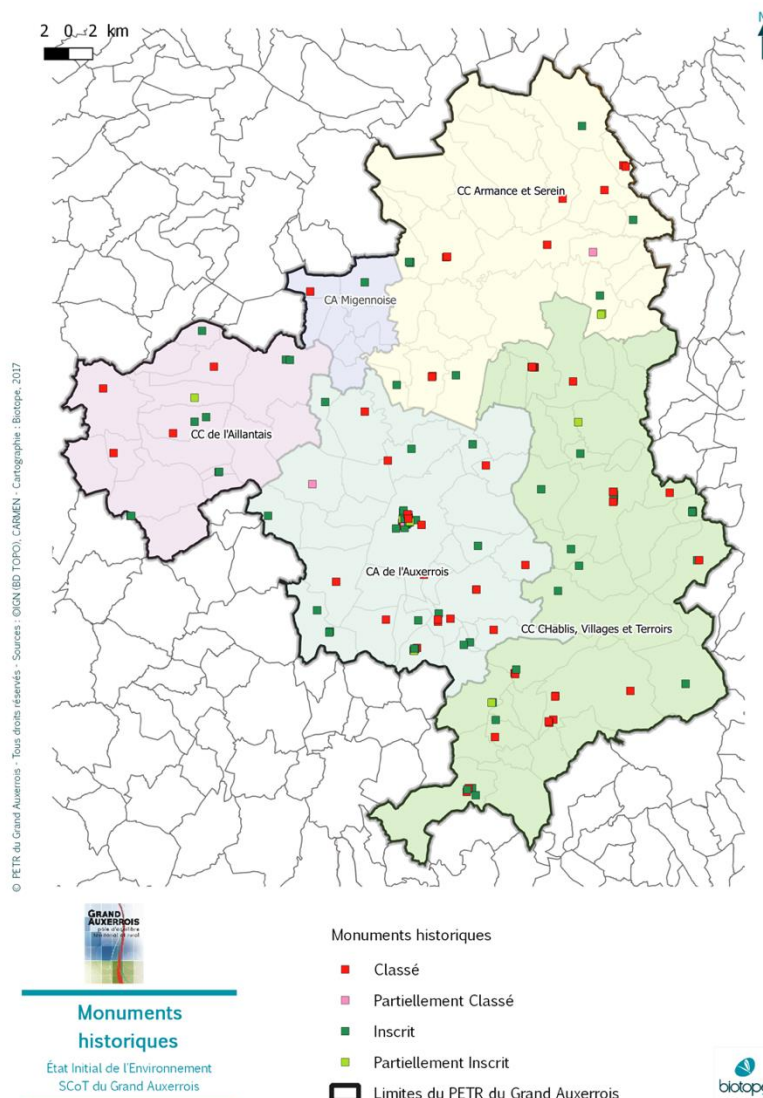
ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords ; cette protection constitue une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.<sup>1</sup>

**Le territoire du Grand Auxerrois recense 131 monuments historiques, dont 62 sites classés ou partiellement classés dans 34 communes et 69 sites inscrits ou partiellement inscrits dans 39 communes.**

La majorité des monuments historiques sont des monuments religieux (églises, chapelles...), des châteaux et des habitations. Les autres types d'éléments patrimoniaux inscrits ou classés sont d'ordre hospitalier, militaire, funéraire ou agricole.

**Certains de ces monuments, notamment des églises, sont peu mis en valeur** : absence d'éclairage, stationnement sur la place des églises, peu de traitement qualitatif des abords, absence de panneaux d'information etc. **Ces monuments contribuent pourtant à l'attractivité touristique du territoire, d'où l'enjeu de valorisation et de desserte par les itinéraires doux.**

Monuments historiques (source : DREAL Bourgogne, Atlas du Patrimoine, Traitement Biotope)



<sup>1</sup> Source <http://outil2amenagement.cerema.fr/>, consulté le 24 mars 2022.

Monuments historiques (source : DREAL Bourgogne, Atlas du Patrimoine, Traitement Biotope, 2017)

Monument historique	Protection	Date protection	Commune	Statut de propriété	Type
Chapelle ermitage Sainte-Anne	Inscrit	06/09/1978	AILLANT-SUR-THOLON	public	architecture religieuse
Eglise Saint Martin	Inscrit	05/10/1982	AILLANT-SUR-THOLON	public	architecture religieuse
Menhir dit La Pierre Fitte	Classé	10/02/1913	AILLANT-SUR-THOLON	public	architecture funéraire - commémorative
Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Classé	12/04/1870	APPOIGNY	public	architecture religieuse
Chapelle (ancienne) du lycée Jacques Amyot	Inscrit	17/10/1994	AUXERRE	public	architecture religieuse
Chapelle de la Madeleine (ancienne)	Inscrit	20/01/1926	AUXERRE	public	architecture religieuse
Château de Sparre	Inscrit	12/10/1929	AUXERRE	privé	architecture domestique
Eglise Saint-Etienne	Classé	31/12/1840	AUXERRE	public	architecture religieuse
Eglise Saint Eusèbe	Classé	31/12/1862	AUXERRE	public	architecture religieuse
Eglise Saint Pierre	Classé	31/12/1862	AUXERRE	public	architecture religieuse
Immeuble	Partiellement Inscrit	28/02/1957	AUXERRE	privé	architecture domestique
Immeuble	Inscrit	1964/09/18	AUXERRE	privé	architecture domestique
Porte de Ville (ancienne)	Inscrit	1929/10/12	AUXERRE	public	architecture militaire
Passage couvert Manificier	Inscrit	29/10/1975	AUXERRE	public	urbanisme
Hôtel Leclerc de Fourolles	Inscrit	30/10/2001	AUXERRE	privé	architecture domestique
Hôtel Deschamps de Charmelieu	Classé	27/06/1983	AUXERRE	privé	architecture domestique
Maison de l'Arquebuse	Classé	17/06/1947	AUXERRE	public	architecture domestique
Maison de Marie Noel	Inscrit	13/05/1986	AUXERRE	public	architecture domestique
Maison du Coche d'eau	Partiellement Classé	22/10/1923	AUXERRE	privé	architecture domestique
Maison Fécaudière (23)	Partiellement Classé	10/02/1925	AUXERRE	public	architecture domestique
Maison fécaudière (28)	Partiellement Classé	1925/04/28	AUXERRE	privé	architecture domestique
Maison Robillard	Classé	1923/03/12	AUXERRE	privé	architecture domestique
Eglise des Ursulines (ancienne)	Inscrit	28/04/1926	AUXERRE	public	architecture religieuse
Crypte Saint-Amâtre	Inscrit	28/07/1975	AUXERRE	privé	architecture religieuse
Séminaire (ancien)	Classé	09/07/1909	AUXERRE	public	architecture scolaire
Tour de l'Horloge	Classé	31/12/1862	AUXERRE	public	architecture militaire
Maison	Partiellement Inscrit	12/10/1929	AUXERRE	privé	architecture domestique
Eglise de Vaux	Classé	04/03/1930	AUXERRE	privé	architecture religieuse
Maison dite Hostellerie de la Grappe d'or	Partiellement Classé	1924/02/12	AUXERRE	privé	architecture domestique
Couvent des Ursulines (ancien)	Partiellement Inscrit	24/10/1929	AUXERRE	privé	architecture religieuse
Théâtre municipal (ancienne Maison du Peuple)	Inscrit	2012/07/20	AUXERRE	public	
Hôtel de Crâle	Inscrit	12/10/1929	AUXERRE	privé	architecture domestique
Palais épiscopal (ancien) actuelle préfecture	Classé	31/12/1846	AUXERRE	public	architecture domestique
Ancien asile des aliénés	Inscrit	02/04/2002	AUXERRE	public	architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale
Abbaye Saint-Germain (ancienne)	Classé	21/06/1971	AUXERRE	public	architecture religieuse

Monument historique	Protection	Date protection	Commune	Statut de propriété	Type
Abbaye Saint-Pierre (ancienne)	Partiellement Inscrit	06/04/1972	AUXERRE	public	architecture religieuse
Ancien ensemble canonial	Classé	12/04/1999	AUXERRE	public	urbanisme
Bâtiment dit de la Turbine	Inscrit	18/08/1992	AUXERRE	public	architecture industrielle
Borne colonne	Classé	29/01/1958	AUXERRE	public	génie civil
Eglise Saint-Vérain	Inscrit	01/03/1926	BAZARNES	public	architecture religieuse
Maison en bordure de la rue principale	Partiellement Inscrit	19/01/1927	BAZARNES	privé	architecture domestique
Eglise Notre-Dame	Inscrit	08/02/1984	BEINE	public	architecture religieuse
Chateau	Inscrit	30/10/2001	BERU	privé	architecture domestique
Dolmen	Classé	01/01/1889	BLEIGNY-LE-CARREAU	public	architecture funéraire - commémorative - votive
Eglise Saint Martin	Inscrit	10/09/2001	BRANCHES	public	architecture religieuse
Eglise Saint Loup	Classé	18/09/1907	BRIENON-SUR-ARMANCON	public	architecture religieuse
Lavoir	Classé	04/11/1982	BRIENON-SUR-ARMANCON	public	architecture de l'administration ou de la vie publique
Ancien prieuré Saint-Come	Inscrit	05/11/2002	CHABLIS	privé	architecture religieuse
Maison	Inscrit	13/08/1993	CHABLIS	privé	architecture domestique
Hospice (Chapelle de l')	Inscrit	06/01/1927	CHABLIS	public	architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale
Maison dite de l'Obédiencerie	Partiellement Inscrit	12/03/1959	CHABLIS	privé	architecture domestique
Eglise Saint-Martin	Classé	01/01/1862	CHABLIS	public	architecture religieuse
Eglise Saint-Pierre	Classé	06/08/1924	CHABLIS	public	architecture religieuse
Pressoir de Champvallon	Inscrit	26/07/2002	CHAMPVALLON	public	architecture agricole
Eglise Saint Médard	Partiellement Classé	15/03/1923	CHARBUY	public	architecture religieuse
Eglise Saint Georges	Inscrit	19/03/1999	CHEMILLY-SUR-YONNE	public	architecture religieuse
Eglise Saint Pierre et Saint Paul	Classé	19/01/1911	CHEVANNES	public	architecture religieuse
Eglise Saint-Valérien	Classé	30/12/1905	CHITRY	public	architecture religieuse
Eglise Saint-Christophe	Classé	20/10/1947	COULANGES-LA-VINEUSE	public	architecture religieuse
Pressoir	Inscrit	11/04/2002	COULANGES-LA-VINEUSE	public	architecture agricole
Maison Renaissance	Inscrit	12/10/1929	COULANGES-LA-VINEUSE	privé	architecture domestique
Maison dite de Jeanne d'Arc	Partiellement Inscrit	12/10/1929	COULANGES-LA-VINEUSE	privé	architecture domestique
Maison du 16e siècle	Inscrit	12/10/1929	COULANGES-LA-VINEUSE	privé	architecture domestique
Eglise Notre Dame	Inscrit	09/12/1929	COURGIS	public	architecture religieuse
Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Classé	11/08/1906	CRAVANT	public	architecture religieuse
Donjon	Classé	14/03/1991	CRAVANT	privé	architecture militaire
Tour de l'Horloge	Inscrit	27/12/1926	CRAVANT	public	architecture militaire
Eglise Saint Georges	Inscrit	01/03/1926	ESCAMPS	public	architecture religieuse
Chateau d'Avigneau	Inscrit	21/03/1988	ESCAMPS	privé	architecture domestique
Château et jardin du Saulce	Classé	24/06/2008	ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	privé	architecture domestique
Chateau de Belombre	Inscrit	06/12/1977	ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	privé	architecture domestique

Monument historique	Protection	Date protection	Commune	Statut de propriété	Type
Eglise Saint-Pierre	Classé	24/07/1920	ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	public	architecture religieuse
Site gallo-romain et mérovingien	Classé	08/10/1992	ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	public	architecture funéraire - commémorative - votive
Château d'Esnon	Inscrit	22/02/1980	ESNON	privé	architecture domestique
Eglise Saint Nicolas	Classé	03/09/1912	FLEYS	public	architecture religieuse
Eglise Saint Pierre et Saint Paul	Partiellement Classé	1929/04/10	GERMIGNY	public	architecture religieuse
Eglise Saint Phal	Classé	14/03/1925	GY-L'EVEQUE	public	architecture religieuse
Eglise Saint Sébastien et Saint Louis	Inscrit	11/06/1991	HERY	public	architecture religieuse
Eglise Saint-Germain	Classé	03/09/1969	IRANCY	public	architecture religieuse
Croix en pierre	Inscrit	27/06/1925	JAULGES	public	architecture religieuse
Manoir de la Tuilerie	Partiellement Inscrit	21/03/1988	JAULGES	privé	architecture domestique
Eglise Notre Dame	Inscrit	16/02/2012	JUSSY	public	architecture religieuse
Eglise Saint Sébastien	Inscrit	09/12/1929	LA CHAPELLE-VAUPELTEIGNE	public	architecture religieuse
Eglise Saint Germain d'Auxerre	Classé	13/07/1911	LA FERTE-LOUPIERE	public	architecture religieuse
Eglise Saint Cydroine	Classé	17/04/1905	LAROCHE-SAINTE-CYDROINE	public	architecture religieuse
Eglise Saint-Jean Baptiste	Classé	03/09/1912	LASSON	public	architecture religieuse
Croix calvaire	Classé	10/06/1938	LASSON	public	architecture religieuse
Chateau de Bontin	Classé	11/02/1994	LES ORMES	privé	architecture domestique
Eglise Saint Pierre et Saint Paul	Classé	08/07/1911	LIGNY-LE-CHATEL	public	architecture religieuse
Eglise Sainte Geneviève	Inscrit	10/09/2001	LINDRY	public	architecture religieuse
Chapelle du cimetière	Inscrit	09/12/1939	MAILLY-LE-CHATEAU	public	architecture funéraire - commémorative - votive
Eglise Saint Adrien	Classé	01/01/1862	MAILLY-LE-CHATEAU	public	architecture religieuse
Chapelle du Bourg d' En Bas	Classé	24/10/1914	MAILLY-LE-CHATEAU	public	architecture religieuse
Maison des Ports	Inscrit	17/04/2001	MAILLY-LE-CHATEAU	privé	architecture domestique
Donjon (ancien)	Inscrit	22/01/1992	MAILLY-LE-CHATEAU	privé	architecture militaire
Chateau	Partiellement Inscrit	1971/10/25	MALIGNY	privé	architecture domestique
Eglise Saint-Panrace	Inscrit	22/01/1992	MIGENNES	public	architecture religieuse
Pont dit Pont de Pierre	Classé	22/04/1947	MONETEAU		
Pont	Inscrit	2012/04/24	MONETEAU	public	génie civil
Eglise de l'Assomption	Inscrit	24/01/1927	NEUILLY	public	architecture religieuse
Croix du Cimetière	Inscrit	09/04/1924	NEUILLY	public	architecture funéraire - commémorative - votive
Eglise Saint Symphorien	Classé	04/04/1911	NEUVY-SAUTOUR	public	architecture religieuse
Eglise Saint Christophe	Inscrit	30/03/1995	NITRY	public	architecture religieuse
Mairie	Inscrit	12/02/1968	POILLY-SUR-SEREIN	public	architecture agricole
Eglise Saint Aignan	Classé	22/01/1910	POILLY-SUR-SEREIN	public	architecture religieuse
Eglise abbatiale Notre Dame	Classé	31/12/1840	PONTIGNY	public	architecture religieuse
Abbaye (ancienne)	Classé	12/02/1942	PONTIGNY	public	architecture religieuse

Monument historique	Protection	Date protection	Commune	Statut de propriété	Type
Eglise Notre-Dame	Classé	14/09/1912	PREGILBERT	public	architecture religieuse
Eglise Notre Dame	Inscrit	23/02/1977	PREHY	public	architecture religieuse
Eglise Notre Dame	Inscrit	01/03/1926	QUENNE	public	architecture religieuse
Eglise Saint Jean-Baptiste	Classé	21/10/1930	SACY	public	architecture religieuse
Eglise Saint Prix et Saint Cot	Classé	30/03/1904	SAINT-BRIS-LE-VINEUX	public	architecture religieuse
Portail Renaissance attenant à l'église	Classé	28/01/1960	SAINT-BRIS-LE-VINEUX	public	architecture domestique
Eglise Saint Cyr et Sainte Julitte	Inscrit	30/03/1995	SAINT-CYR-LES-COLONS	public	architecture religieuse
Château de Sainte-Pallaye	Inscrit	28/02/1991	SAINTE-PALLAYE	privé	architecture domestique
Eglise Saint Florentin	Classé	01/01/1840	SAINT-FLORENTIN	public	architecture religieuse
Chateau (ancien)	Inscrit	26/08/1981	SAINT-AURICE-THIZOUAILLE	privé	architecture domestique
Eglise Saint-Martial	Classé	23/07/1921	SEIGNELAY	public	architecture religieuse
Halles	Classé	31/05/1922	SEIGNELAY	public	architecture commerciale
Eglise Saint Etienne et Saint Firmin	Classé	23/09/1911	SENNAN	public	architecture religieuse
Eglise Saint Pierre aux liens	Inscrit	05/05/1926	SORMERY	public	architecture religieuse
Croix de chemin daté de 1548	Inscrit	05/05/1926	SOUMAINTRAIN	public	architecture religieuse
Eglise Saint Mammès	Classé	22/10/1913	TURNY	public	architecture religieuse
Eglise Notre-Dame	Classé	31/12/1862	VERMENTON	public	architecture religieuse
Cadran solaire	Classé	31/10/1991	VERMENTON	public	génie civil
Abbaye cistercienne de Reigny (ancienne)	Classé	18/03/1920	VERMENTON	privé	architecture religieuse
Chapelle Saint Cloud	Inscrit	17/04/1984	VILLENEUVE-SAINT-SALVES	public	architecture religieuse
Eglise Saint Jean Baptiste	Partiellement Inscrit	02/06/1976	VILLIERS-SUR-THOLON	public	architecture religieuse
Eglise Saint Roch	Inscrit	11/01/1941	VINCELLES	public	architecture religieuse
Eglise Saint Martin	Inscrit	21/05/2001	VINCELOTES	public	architecture religieuse

Photo : Eglise Notre Dame de Préhy (source : Biotope, mars 2017)



Photo : Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul à Appoigny, classée à l'Inventaire des MH aux abords peu valorisants (source : Biotope, mars 2017)



Photo : Eglise St-Pierre et Saint-Paul à Ligny-le-Châtel, classée à l'Inventaire des MH (source : Biotope, mars 2017)



Photo : Eglise Saint-Martial à Seignelay, classée à l'Inventaire des MH (source : Biotope, mars 2017)



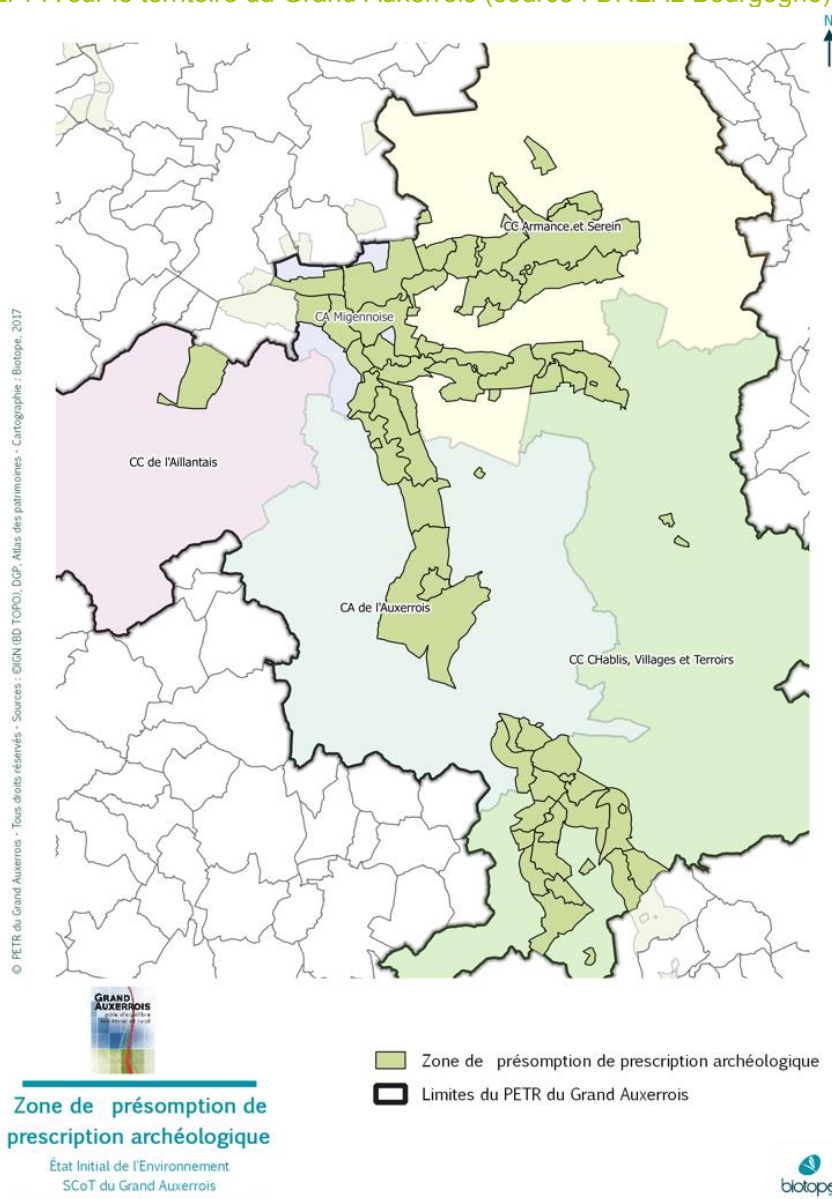
## Les zones de présomption de prescription archéologique

Les zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA) sont des zones dans lesquelles les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. Elles visent à assurer l'information des aménageurs et à prévenir les risques d'impacts de projets de travaux et d'aménagement sur le patrimoine archéologique.

Ces zones sont définies par arrêté du préfet de région, dans le cadre de l'établissement ou de la mise à jour de la carte archéologique nationale qui rassemble et ordonne les données archéologiques disponibles pour l'ensemble du territoire national.<sup>2</sup>

Dans le territoire du Grand Auxerrois, les zones de présomption de prescription archéologique sont principalement localisées principalement dans les secteurs urbanisés le long de l'Yonne et de l'Armançon.

ZPPA sur le territoire du Grand Auxerrois (source : DREAL Bourgogne)



<sup>2</sup> Source <http://outil2amenagement.cerema.fr/>, consulté le 24 mars 2022.



## SYNTHESE, ENJEUX ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION

Le territoire du Grand Auxerrois présente de nombreux atouts paysagers : des paysages variés (vignoble, bocage, forêts, milieux humides...), un relief vallonné offrant de nombreux points de vue intéressants, un patrimoine riche. Il compte également de nombreux éléments patrimoniaux protégés (sites et monuments classés/inscrits).

Il convient cependant de noter :

- Une disparition progressive de certaines structures paysagères emblématiques (bocage, prairies) au profit des grandes cultures
- Un manque de valorisation de certains monuments
- Une intégration paysagère parfois difficile de bâtiments d'activités en entrée de bourg
- Un risque d'urbanisation future des coteaux pouvant entraîner une fermeture des perspectives visuelles
- Une urbanisation accélérée pouvant entraîner un risque de dégradation des silhouettes villageoises et des entrées de villes/bourgs
- Un risque de dévalorisation du petit patrimoine dans le cas d'une urbanisation mal maîtrisée

Priorité 1	Préserver les paysages à travers la Trame verte et Bleue locale
	Valoriser les paysages via la protection des milieux et des points de vue
Priorité 2	Valoriser le patrimoine via un traitement qualitatif des abords des monuments, des réflexions sur l'éclairage et une desserte par les circulations douces et les itinéraires de découverte
	Veiller à la bonne intégration paysagère des nouvelles constructions
	Valoriser les entrées de bourgs/villes par un traitement paysager qualitatif

# LA RESSOURCE DU SOL

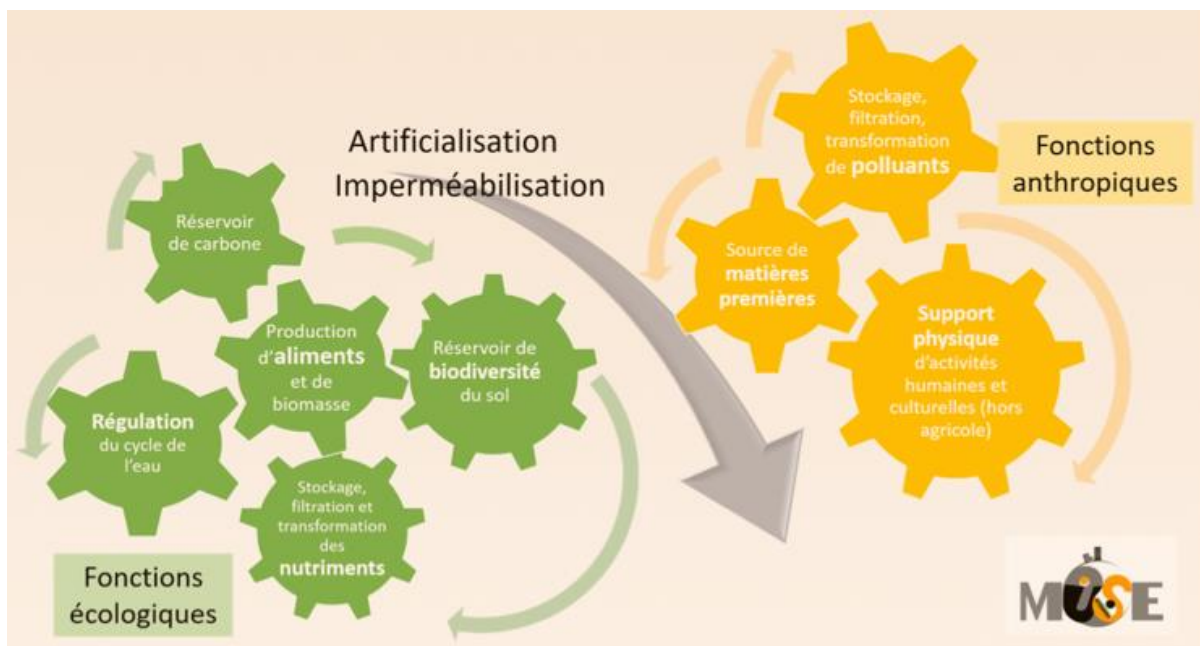
## PREAMBULE

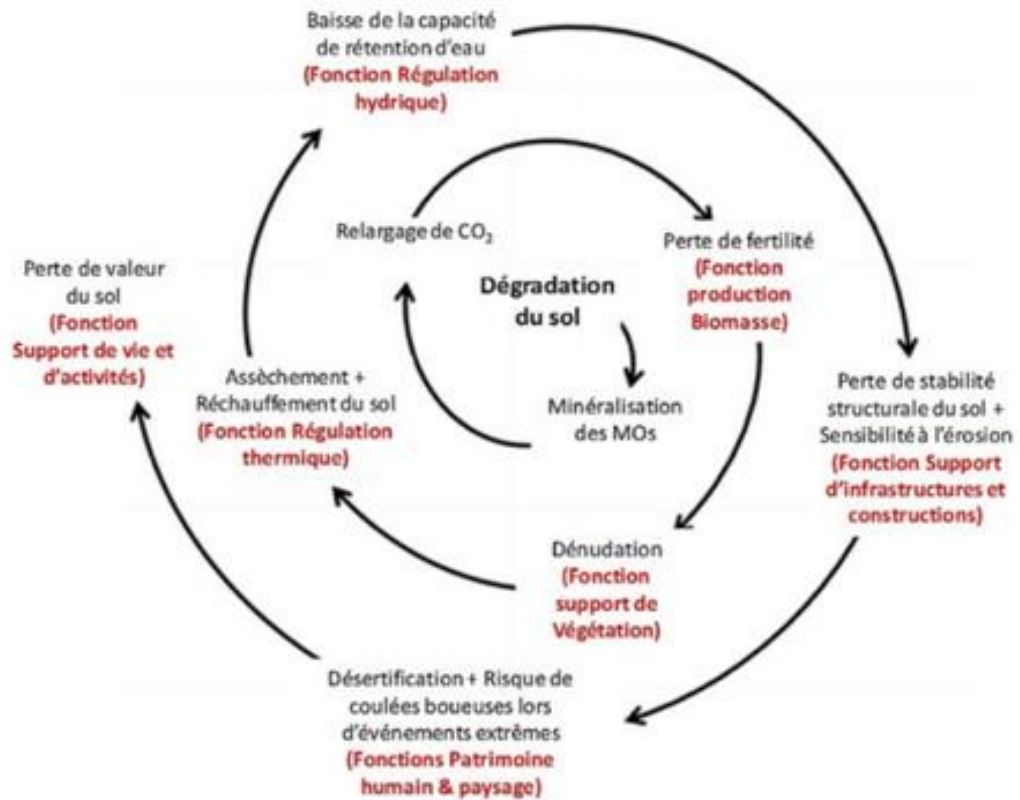
Les sols sont soumis à de nombreuses pressions : urbanisation, imperméabilisation, dégradations, tassements, érosion, pollutions, etc. Et le changement climatique accentue les effets de ces pressions. Les impacts combinés du changement climatique et de l'usage des sols leur font subir des dégradations innombrables par suite de conséquences en cascade produisant des effets irréversibles (exemple en illustration ci-après).

Le centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique (Cracc) du ministère de la transition écologique analyse l'impact du changement climatique sur les différents compartiments du sol et décrit ainsi les mécanismes impliqués et l'imbrication des effets : « La préservation et la bonne gestion des sols est un enjeu majeur pour favoriser l'adaptation des sociétés humaines aux effets du changement climatique. Les sols sont le support de notre sécurité alimentaire. Ils constituent un réservoir de biodiversité. Ils jouent un rôle majeur dans le cycle du carbone : c'est le deuxième stock de carbone après les océans. Réserve d'eau, disponible pour la végétation, ils régulent les îlots de chaleur urbains. D'eux dépend le cycle de l'eau à travers l'équilibre infiltration/stockage/ruissellement ainsi que sa qualité. ».

Le code de l'urbanisme consacre des objectifs généraux en lien avec les sols (article L. 101-2) : modération de la consommation foncière, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection de la qualité de l'eau, prévention des risques, préservation des paysages, lutte contre le changement climatique...

### Fonction des sols (source MUSE)





Crédit : C. Franck Neel, adapté de Lai, 2012, Climate Change and Soil Degradation Mitigation by Sustainable Management of Soils and Other Natural Resources, Agric Res, July-september 2012, 1(3) : 199-212

## CONTEXTUALISATION

Le territoire du SCoT du Grand Auxerrois compte 115 communes pour une population municipale de 132 557 habitants en 2018.

Le territoire est situé au sein de la région Bourgogne Franche Comté et dans le département de l'Yonne.

Il est géo-morphologiquement caractérisé par de nombreux cours d'eau dont l'Yonne et l'Armançon qui dessinent une double colonne vertébrale du Sud au Nord et d'Est en Ouest.

La topographie associée est vallonnée avec une accentuation des reliefs au Nord et à la pointe Ouest.

La moitié Sud du territoire est caractérisée par un relief plus marqué associé à des formations géologiques calcaires.

Carte du relief du territoire (source IGN, MNT, Traitement EAU)



## UNE RICHESSE GEOLOGIQUE

La géologie est essentiellement conditionnée par la position du territoire en bordure sud-est du bassin de Paris, lequel est essentiellement constitué de formations sédimentaires à dominante calcaire, les plus anciens se trouvant en périphérie et les plus récents au centre. Les formations sableuses se concentrent dans le centre du territoire du Grand Auxerrois, la frange nord est concernée par des formations limoneuses et argileuses.

Cet ensemble sédimentaire repose sur le socle ancien, d'âge hercynien, qui affleure dans le sud-est du département en constituant le massif du Morvan.

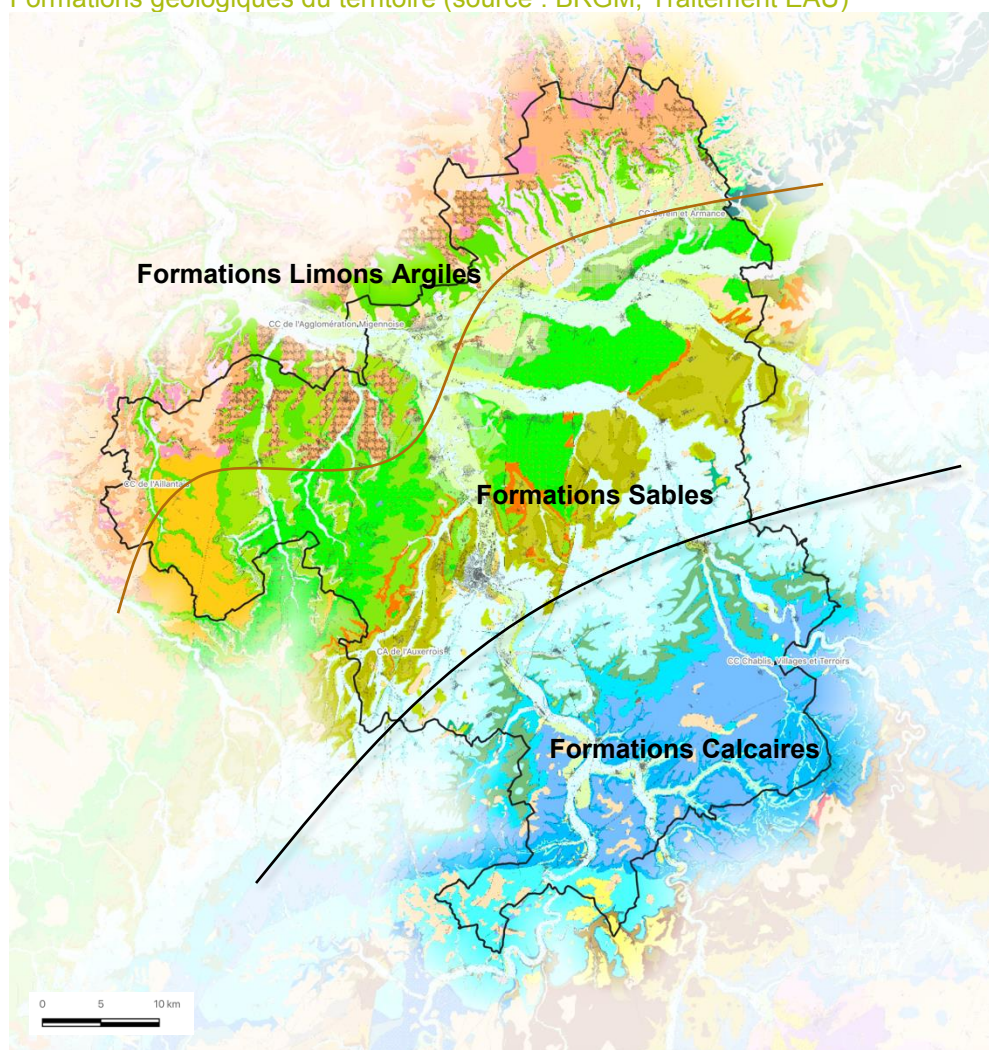
L'alternance de bancs calcaires résistants et de marnes altérables détermine le relief typique du bassin parisien, constitué d'une succession d'auréoles concentriques calcaires en relief (cuestas), séparées par des dépressions marno-argileuses.

L'Yonne et ses affluents drainent la plus grande partie du département, les eaux s'écoulant vers le centre du bassin parisien.

Les dépôts alluvionnaires renferment généralement des nappes aquifères de qualité, où sont implantés des captages d'eau potable mais qui, étant données leur grande perméabilité, sont très vulnérables à la pollution.

Cette variabilité de sous-sols confère au territoire une richesse qui lui vaut d'être exploitée.

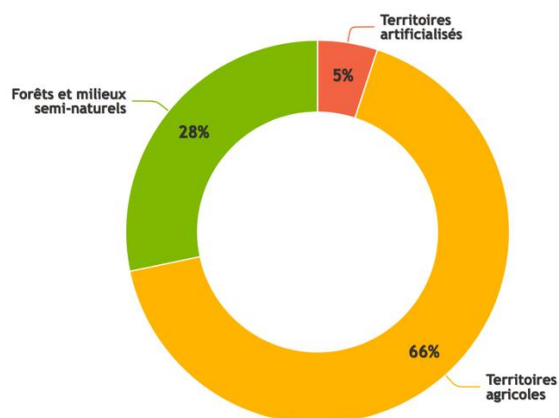
Formations géologiques du territoire (source : BRGM, Traitement EAU)



## DES SOLS MAJORITAIREMENT AGRI-NATURELS

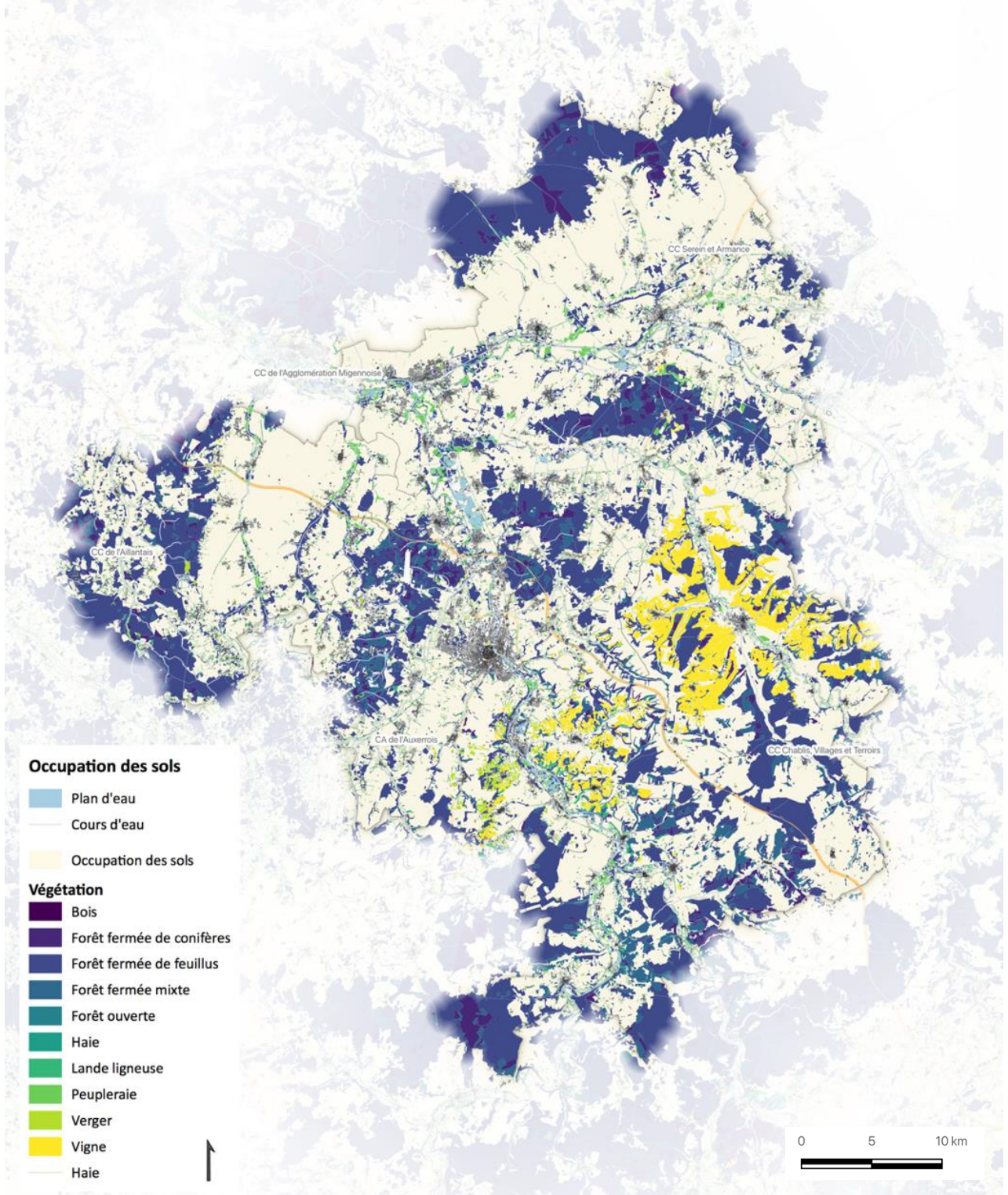
Le territoire du Grand Auxerrois est majoritairement couvert par des espaces agri-naturels (94 %). Le tissu urbain recoupe 5 % de sa superficie totale.

Occupation du sol Corine Land Cover 2018 (Traitement E.A.U Observ'eau)



Le système racinaire des différentes strates du couvert forestier forme un réseau capable de retenir les différents horizons du sol. L'eau ruisselant sur un couvert forestier sera peu ou pas chargée en terre. La forêt en futaie irrégulière garantit la continuité du couvert qui assure une protection des sols et de la ressource en eau.

Occupation des sols du territoire (source : BD TOPO, CLC, Traitement EAU)



## USAGES DES SOLS

### Les carrières

Les particularités de la géologie du département de l'Yonne font que trois types de formations géologiques peuvent être exploités pour la production de granulats :

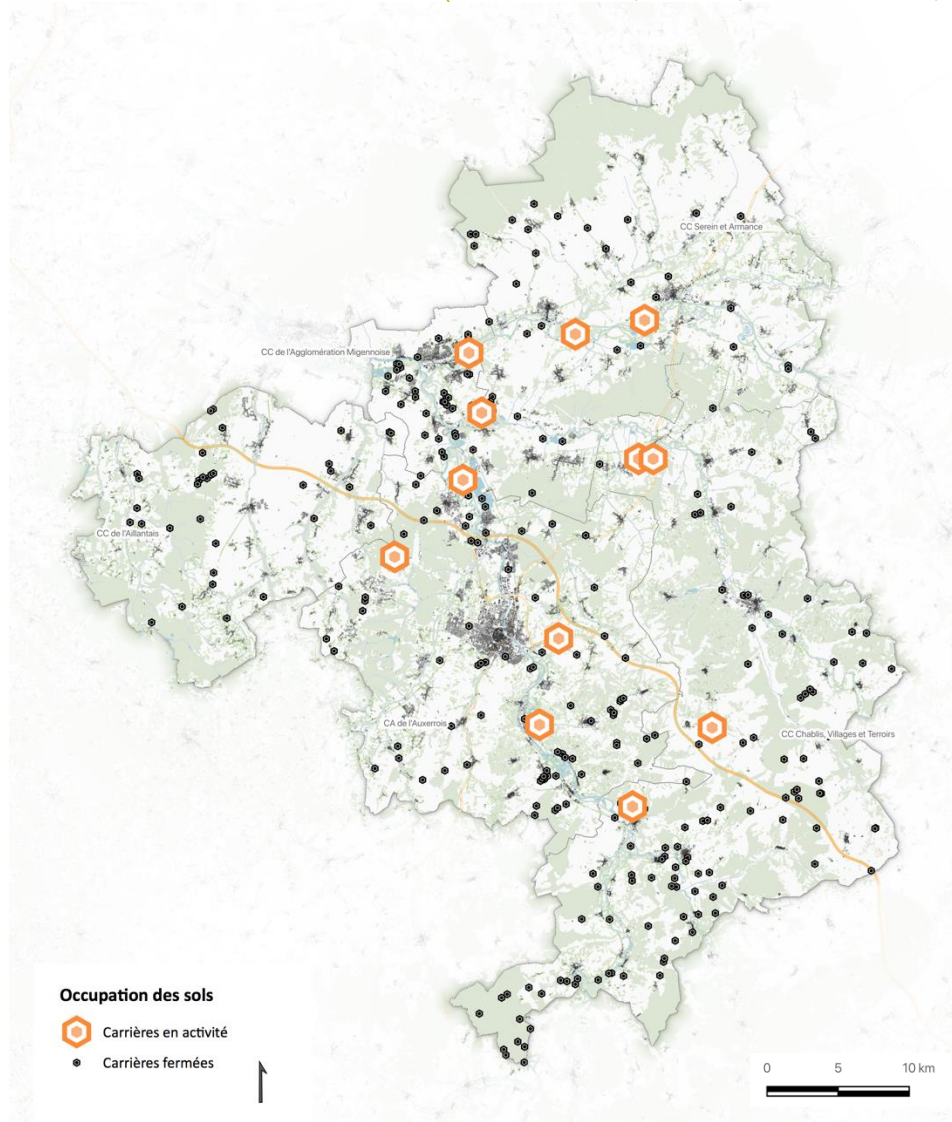
- Les terrasses alluvionnaires de la vallée de l'Yonne et de certains de ses affluents dont l'Armançon et le Serein ;
- Les bancs de calcaires massifs du Jurassique, essentiellement moyen et supérieur ;
- Les roches éruptives du Morvan à l'extrême sud-est du département (hors territoire d'étude)

Les granulats d'origine alluvionnaire ont fortement diminué depuis une trentaine d'année.

Le territoire du SCoT est ainsi caractérisé par :

- Près de 300 exploitations extractives fermées
- 12 exploitations extractives en activité.

Activités de carrières sur le territoire (source : BRGM, DREAL, Base des ICPE, Traitement E.A.U)





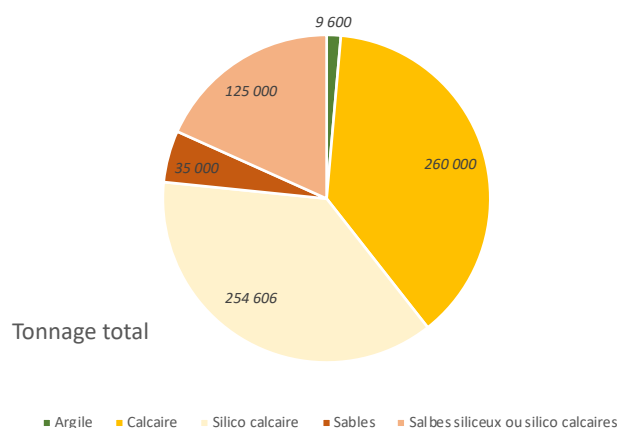
Activités de carrières sur le territoire (source : BRGM, DREAL, Base des ICPE, Traitement E.A.U)

Exploitation	Commune	Date de fin d'exploitation	Quantité Moyenne Autorisée en 2021 (tonnes)	Quantité maximale autorisée en 2021 (tonnes)	Substance
Les Vaux Rouges	Venouse	01/05/2028	Sans objet	5600	Argile
les Audinets	Pontigny	07/08/2030	3000	4000	Argile
Venoy	Venoy	27/06/2042	45000	60000	Calcaire
Pique mouche	Cheny	16/08/2032	Sans objet	15900	Silico calcaire
Les Traversines	Migennes	12/04/2033	19200	24000	Silico calcaire
Les Courlis	Charbuy	01/02/2037	Sans objet	35000	Sables
29, rue des bruyères	Saint-Florentin	15/05/2032	Sans objet	90000	salbes siliceux ou silico calcaires
Les Sablonnières	Saint-Florentin	02/08/2028	40000	45000	Silico calcaire
Les Graviers	Gurgy	30/11/2026	108470	162706	Silico calcaire
Les Brosses	Charbuy	05/03/2038	Sans objet	35000	Sables siliceux ou silico-calcaire
Les Champs Galottes	Saint-Bris-le Vineux	29/05/2022	5400	7000	Silico calcaire
Les Chagniat	Saint-Cyr-les Colons	09/02/2026	150000	200000	Calcaire

Parmi les exploitations en activité, la majorité des matériaux exploités sont relatifs aux matériaux silico-calcaires. Le volume total autorisé en 2021 est de l'ordre 684 206 tonnes. Relevons également que les carrières ne sont pas à leur maximum d'extractions autorisées, générant ainsi un taux moyen d'activité d'extraction de 73 %.

Soulignons également que près de 42 % des activités de carrières du territoire ont leur fin d'exploitation prévue d'ici 2030.

Répartition des volumes au regard des matériaux extraits (source : BRGM, DREAL, Base des ICPE, Traitement E.A.U)



## Le schéma régional des carrières de Bourgogne-Franche-Comté

Le schéma régional des carrières (SRC) constitue un outil de planification stratégique ayant pour ambition de définir une stratégie régionale d'approvisionnement et de gestion durable des matériaux et substances de carrières.

L'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme a pour effet de renforcer le niveau d'opposabilité du SRC sur les SCoT.

Le SRC de Bourgogne-Franche-Comté est en cours d'élaboration pour la période 2021-2033. Les éléments qui suivent sont ceux présentement disponibles.

La consommation en matériaux et substances de carrières de Bourgogne-Franche-Comté s'élève à plus de 18,55 millions de tonnes, alors que sa production excède 22 millions de tonnes. La très grande majorité des consommations ont permis de répondre à un usage dans la construction et les travaux publics (95,7 % des consommations), bien que la production de roches ornementales ou la présence de filières industrielles alimentant des marchés nationaux et internationaux représentent une richesse dans les territoires.

L'étude d'un certain nombre de variables, qui expliquent en partie la consommation des territoires, comme la démographie, la construction de logements ou d'infrastructures de transport, ont permis de dégager une méthode d'identification des besoins futurs en matériaux et substances de carrières pour la construction et travaux publics.

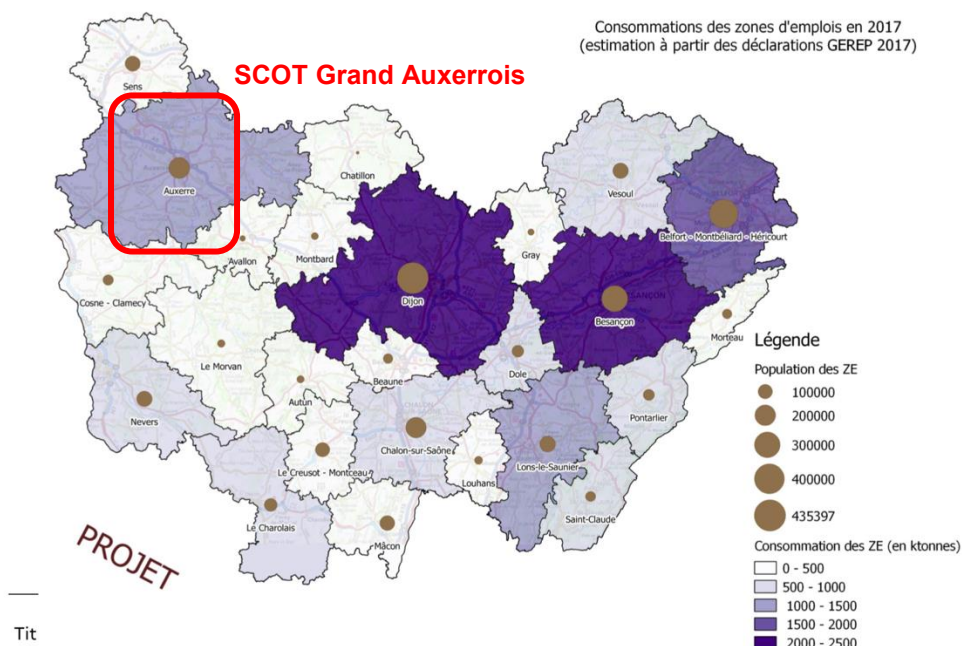
Quatre visions prospectives sur les besoins en matériaux sont ainsi proposés pour la période 2021-2033. Elles s'appuient sur les hypothèses suivantes :

- Une estimation HAUTE ou BASSE des besoins en matériaux pour béton à partir de l'estimation HAUTE ou BASSE des besoins en logements et en locaux sur la période 2021-2033. Les estimations sont également redressées à partir de l'analyse de la situation en 2017-2018 quant aux consommations béton et aux constructions.
- Un développement de la part de la construction bois, permettant de substituer 2,5 % des matériaux béton sur la période par de matériaux biosourcés OU pas de développement de la part bois
- Une stabilité du ratio de consommation de matériaux pour la viabilité par habitant mais corrélée au scénario HAUT ou BAS de l'évolution de la population

Les hypothèses de définition des scénarios sont établies pour l'ensemble de la région. Néanmoins, les données de base (estimation des besoins en logements et locaux, évolutions de la population, ratio de consommation en viabilité...) sont fournies à l'échelle des zones d'emplois, ce qui permet d'obtenir les 4 visions prospectives déclinées suivant les particularités de chacune des zones d'emplois. Ainsi, il est proposé pour chaque zone d'emploi, 4 estimations des besoins en matériaux pour la construction sur la période 2021-2033.

Compte-tenu des tendances actuelles, et des politiques tant régionales que nationales, la prévision d'une baisse des consommations en matériaux sur la période 2021-2033 semble pertinente (scénario B et D), d'autant que les baisses estimées par les scénarios correspondants sont modérés compte-tenu des hypothèses de stabilité du ratio pour la viabilité et des besoins en locaux. Par ailleurs, la situation actuelle de la construction bois en Bourgogne-Franche-Comté, dont la filière est bien implantée en région, les politiques régionales sur la question, et la stratégie nationale bas carbone laissent présager une augmentation de la part bois dans les systèmes constructifs dans les années à venir. **Pour ces raisons, la DREAL privilégie à ce stade le scénario C.**

## Zone d'emploi déterminé par le SRC (source : Besoins et vision prospective - 2021-2033)



Précisons que la zone d'emploi d'Auxerre dépasse les limites du PETR du Grand Auxerrois.

### Zoom sur la zone d'emploi d'Auxerre

4 scénarios d'évolution des besoins pour la construction (scenarii A à D) découlent des différentes hypothèses sur l'évolution :

- des besoins pour la construction
- de la part des matériaux biosourcés dans la construction
- des besoins pour la viabilité

Les hypothèses retenues, pour chacun des scénarios, sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Hypothèses retenues, pour chacun des scénarios du SRCE (source SRC Bourgogne Franche Comté)

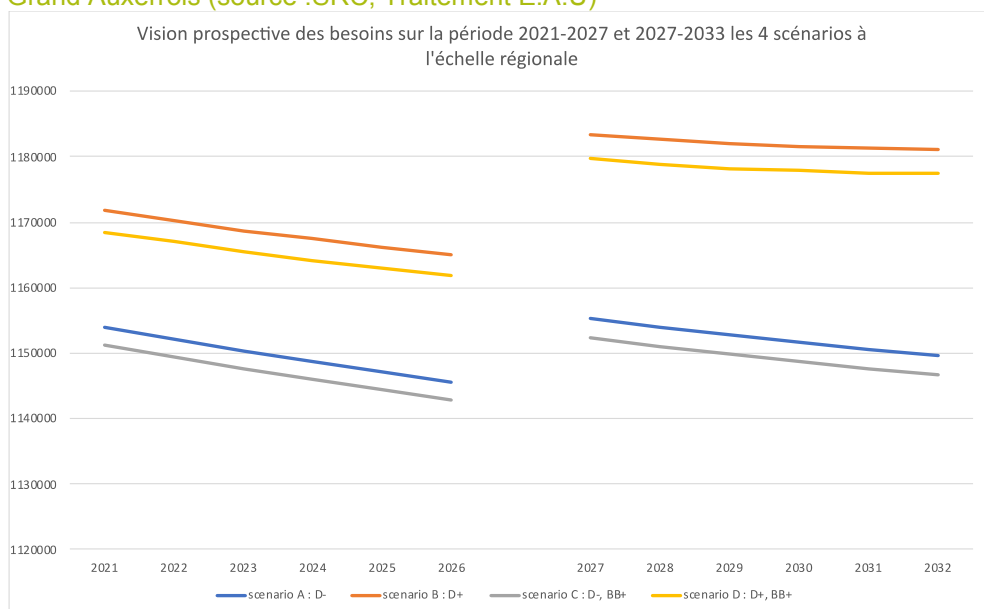
	Béton		Viabilité
	Besoins construction	Part bois	
Scenario A : D-	Besoins pour logements : évolution suivant hypothèse <b>basse</b> Besoins pour locaux : stabilité	<b>Pas d'augmentation</b> de la part bois	Ratio tonnes/hab <b>stable</b> Corrélation avec l'évolution de la population selon l'hypothèse <b>basse</b>
Scénario B : D+	Besoins pour logements : évolution suivant hypothèse <b>haute</b> Besoins pour locaux : stabilité	<b>Pas d'augmentation</b> de la part bois	Ratio tonnes/hab <b>stable</b> Corrélation avec l'évolution de la population selon l'hypothèse <b>haute</b>
Scénario C : D-,BB+	Besoins pour logements : évolution suivant hypothèse <b>basse</b> Besoins pour locaux : stabilité	<b>Diminution 2,5 %</b> des consommations totales en matériaux de carrière sur la période pour le logement	Ratio tonnes/hab <b>stable</b> Corrélation avec l'évolution de la population selon l'hypothèse <b>basse</b>
Scénario D : D+,BB+	Besoins pour logements : évolution suivant hypothèse <b>haute</b> Besoins pour locaux : stabilité	<b>Diminution 2,5 %</b> des consommations totales en matériaux de carrière sur la période pour le logement	Ratio tonnes/hab <b>stable</b> Corrélation avec l'évolution de la population selon l'hypothèse <b>haute</b>

D- : hypothèse basse pour les besoins en construction / D+ : hypothèse haute pour les besoins en construction  
 BB+ : diminution de la part bois

Si le besoin en matériaux par année est également proposé, celui-ci est indicatif et est « lissé ». En effet, il convient de raisonner sur des besoins en matériaux pour l'ensemble de la période 2021-2033, compte-tenu des fluctuations qui peuvent exister (construction, infrastructure...).

- Pour les besoins annuels en granulats pour béton : il a été fait le choix de considérer un besoin global sur la période 2021-2027 puis 2027-2033 (avec ou sans prise en compte de la part bois). Pour permettre une meilleure visualisation des scénarios, ces volumes de besoins sur les deux périodes ont été divisés par 6 afin de donner une idée du volume moyen de besoin par an. Le volume de besoin en granulat pour béton est donc stable d'une année sur l'autre, sur la période 2021-2027 puis sur la période 2027-2033.
- Pour les besoins annuels pour la viabilité : le volume des besoins présenté évolue pour chaque année, dans la mesure où celui-ci est calculé à partir de la population projetée par année. La somme sur la période 2021-2027 et 2027-2033 permet de donner les volumes globaux de besoins en matériaux pour la viabilité sur ces périodes.
- Le graphe ci-dessous permet ainsi la visualisation, à l'échelle de la région, des besoins estimés chaque année, selon les 4 scénarios prospectifs des besoins.

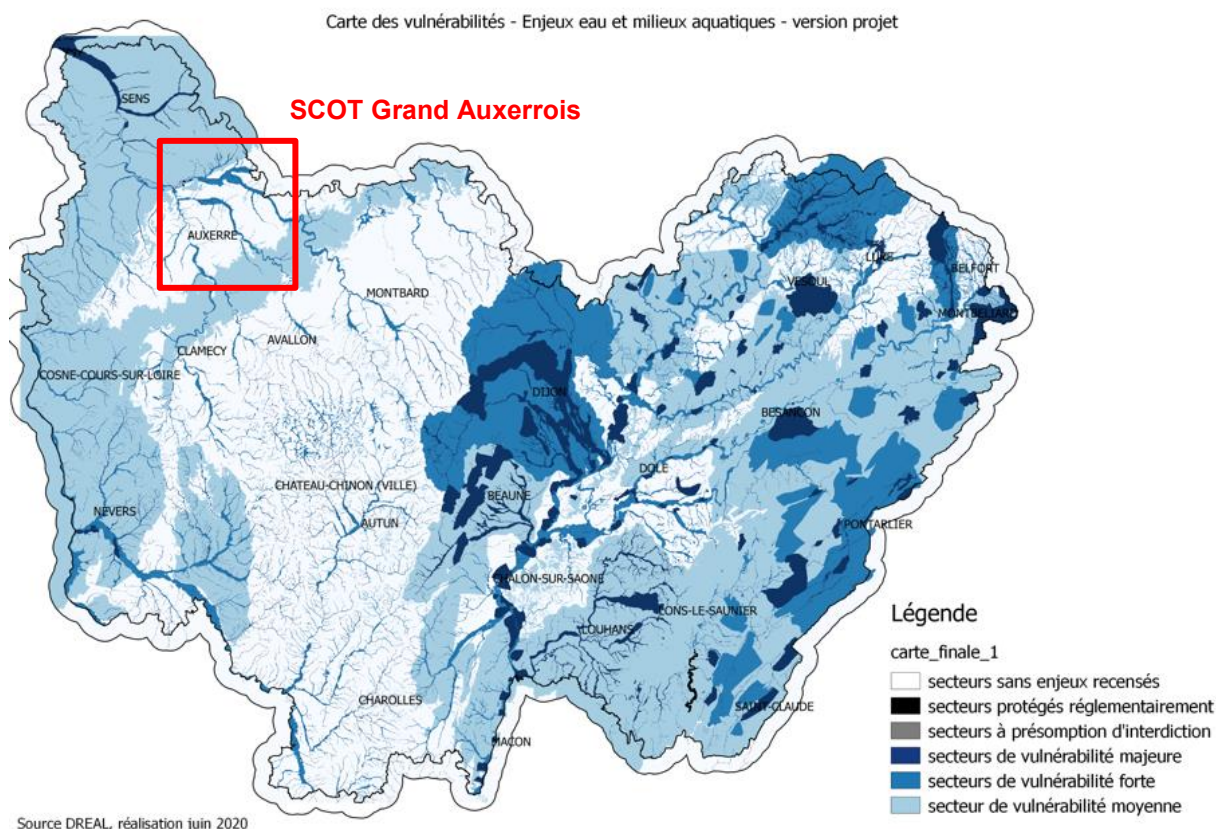
### Vision prospective des besoins sur la période 2021-2027 et 2027-2033 des 4 scénarii pour le bassin Grand Auxerrois (source : SRC, Traitement E.A.U)



### Besoins en matériaux et substances de carrière à destination de la construction et des travaux publics pour l'ensemble de la période 2021 – 2033 pour le bassin Auxerrois – Unité Tonnes (source : SRC BFC, Traitement E.A.U)

scénario A : D-	scénario B : D+	scénario C : D-, BB+	scénario D : D+, BB+
13 811 302,3	14 101 695,4	13 777 556,6	14 059 513,2

L'analyse des enjeux environnementaux, techniques, sociaux et économiques vise à identifier l'ensemble des enjeux à prendre en considération dans l'élaboration des scénarios d'approvisionnement. L'analyse des enjeux environnementaux se formalise par trois cartes des vulnérabilités environnementales de la région. Elle prend en compte les différents zonages de protection et d'inventaires.



## Pollutions des sols

En matière de sites et sols pollués, les démarches de gestion mises en place s'appuient sur les principes suivants : prévenir les pollutions futures, mettre en sécurité les sites nouvellement découverts, connaître, surveiller et maîtriser les impacts, traiter et réhabiliter en fonction de l'usage puis pérenniser cet usage, garder la mémoire, impliquer l'ensemble des acteurs.

Fondée sur l'examen et la gestion du risque, plus que sur le niveau de pollution intrinsèque, cette politique nécessite de garder la mémoire des pollutions et des actions de réhabilitation mises en œuvre mais aussi de fixer des usages des sols compatibles avec les pollutions résiduelles après traitement du site.

Le territoire du Grand Auxerrois recense ainsi :

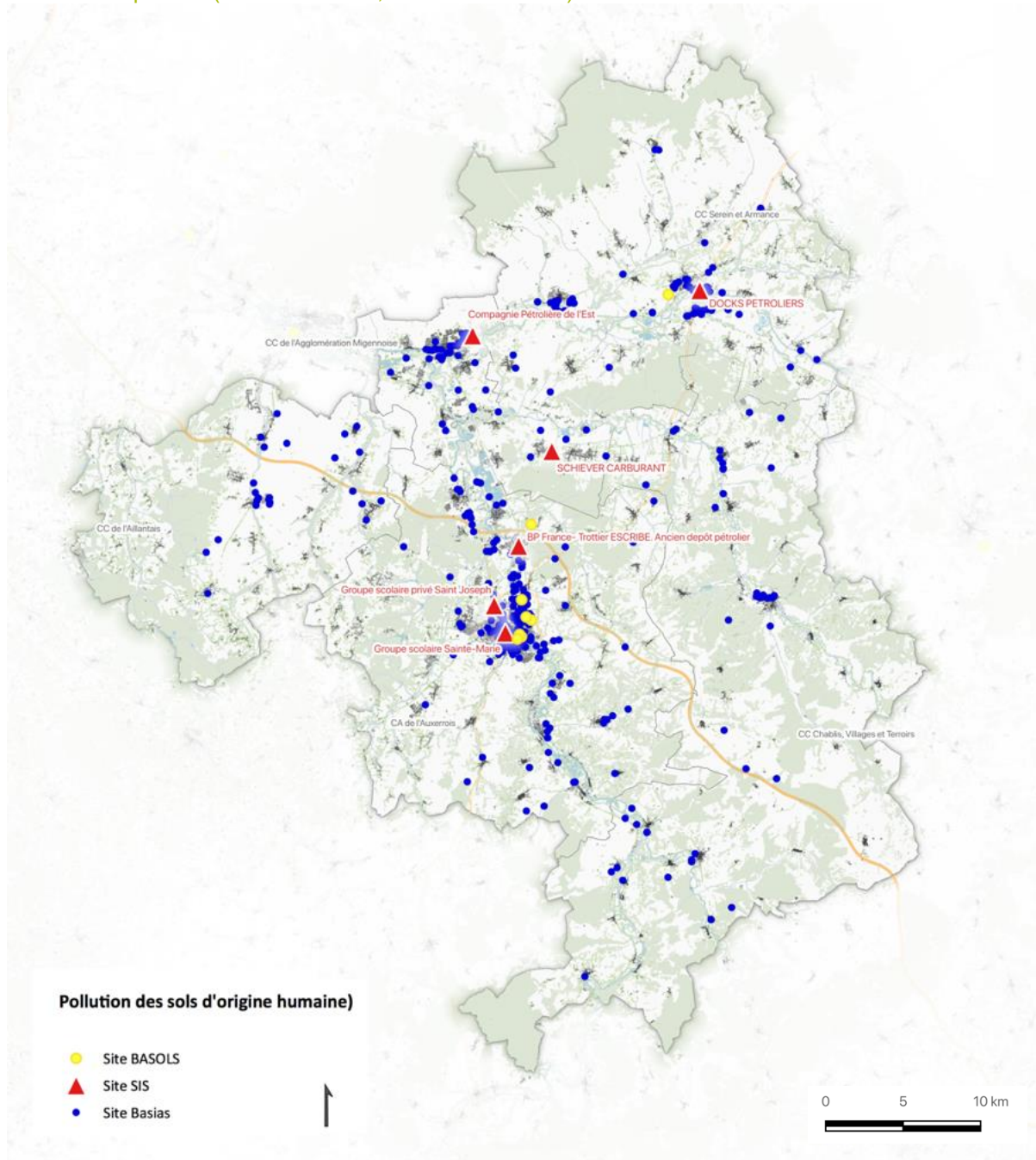
- **428 sites Basias** (Base de données des anciens sites industriels et activités de services), essentiellement répartis le long de la vallée de l'Yonne et de l'Armançon. Les données Basias ont pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées, les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions immobilières. La base Basias recense les sites ayant pu mettre en œuvre des substances polluantes, en particulier

pour les sols et les eaux souterraines en France. L'inscription d'un site dans cette base ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

- **9 sites Basol (base des sols pollués)**, essentiellement répartis dans l'aire auxerroise. La base Basol est complémentaire à d'autres bases de données comme Basias ;
- **6 sites SIS** (secteurs d'information sur les sols), le long de l'Yonne et de l'Armançon. Les **SIS** sont les terrains où l'État a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement.

Le détail de ces sites est précisé ci-après.

Sites et sols pollués (source : BRGM, Traitement E.A.U)



#### Moneteau

*BP France- Trottier ESCRIBE. Ancien dépôt pétrolier, RD 84*

Superficie du site 6151 m<sup>2</sup>

##### D13 - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel

De 1990 à 2005, la société BP France a exploité un dépôt pétrolier (existant depuis 1929) sur la commune de Monéteau. Dès 2005, des opérations de mise en sécurité et de remise en état ont été réalisées : les anciennes installations pétrolières ont été extraites et évacuées, 102 tonnes de terres souillées ont été excavées. Un diagnostic approfondi a été effectué ensuite, révélant :

- des pollutions du sol, localisées sur certaines zones, au plomb organique et aux hydrocarbures, dont plus particulièrement des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes) ;
- une contamination des eaux souterraines et des gaz du sol par les hydrocarbures.

En 2006, la commune de Monéteau a présenté le projet de construction de 2 salles des fêtes et d'un parking sur le site. En 2011, dans cette optique, une évaluation des risques sanitaires a été réalisée. Elle a conclu à un état du site compatible avec un usage de type parking.

En 2018, la parcelle n'a toujours pas fait l'objet d'aménagements.

L'état du site est jugé compatible avec un usage industriel.

#### Migennes

*Compagnie Pétrolière de l'Est, RUE PAUL PAINLEVÉ*

Superficie du site 6248 m<sup>2</sup>

##### L23 - Détail de carburants

La Compagnie pétrolière de l'Est, a exploité, sur la commune de Migennes, un centre de réception et de stockage de combustibles liquides (fioul lourd, fioul domestique et gasoil), soumis à déclaration. L'activité a cessé en septembre 2008.

41 tonnes de matériaux pollués ont été excavées et évacuées en filière adaptée.

Les résultats des analyses en parois et fonds de fouilles ont mis en évidence la présence résiduelle d'hydrocarbures à des concentrations pouvant atteindre 4500 mg/kg, ainsi que de BTEX et de HAP à l'état de trace.

L'analyse des risques résiduelles réalisées sur la base de ces données a conclu que l'état du site est compatible avec un usage industriel, comparable à celui de la dernière période d'exploitation.

#### Saint Florentin

*DOCKS PETROLIERS, ROUTE DE GENÈVE*

Superficie du site 37974 m<sup>2</sup>

La société des Docks Pétroliers a exploité, de 1935 à 1998, sur la commune de Saint-Florentin, un stockage de fioul domestique et de gazole, d'une capacité de 8 300 mètres cubes. Un diagnostic environnemental, réalisé en 2003, a mis en évidence la présence d'hydrocarbures dans les sols et la nécessité de mettre en œuvre une surveillance des eaux souterraines afin de contrôler l'impact de cette pollution sur elles. Ce suivi a été mis en œuvre fin 2003, après prescription par arrêté préfectoral. En 2004, le dossier de cessation d'activité, enfin complet est transmis au préfet. En 2005, une visite du site est réalisée par l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement. Le rapport de l'inspection constate que l'ensemble des mesures de mise en sécurité ont été prises, dont les travaux de démolition et, au regard des résultats du suivi des eaux souterraines, propose que leur surveillance soit levée. L'état du site est jugé compatible avec un usage industriel.

#### Auxerre

*Groupe scolaire privé Saint Joseph, 1 BOULEVARD DE LA MARNE*

Superficie du site 10727 m<sup>2</sup>

L'ancienne entreprise GARAGE Louis ROUGER exerçait les activités de station-service et de réparation automobile. Ce site est inventorié (référence BOU8900168) dans la base de données BASIAS qui dresse l'inventaire historique des sites industriels et activités de service, dont les terrains sont susceptibles d'être pollués, sans connaissance de l'état réel des sols.

Ce site ayant été implanté à proximité de l'emprise du groupe scolaire privé Saint Joseph, formé d'un collège, d'un lycée d'enseignement général et technologique et d'un lycée professionnel (codes UAI : 0891054M, 0890070T et 0890079C), il a pu avoir une influence sur la qualité des sols au droit de ceux-ci. Cela a justifié qu'ils ont fait l'objet d'investigations, dont des diagnostics de pollution, au titre de l'action 19 : « Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants » du deuxième Plan national santé environnement (2009-2013), sous pilotage du ministère en charge de l'Écologie.

Le classement en SIS des parcelles d'assiette de ces établissements vient en complément de ce qui a été mis en œuvre au titre de l'action 19 du PNSE 2, en apportant des dispositions de nature à sécuriser ce qui a déjà été mis en œuvre : notamment, la mémoire des pollutions est

conservée de façon pérenne et les éventuels projets d'aménagement ou de construction à venir seront encadrés pour tenir compte, a minima, des pollutions qui avaient été mises en évidence.

Auxerre

*Groupe scolaire Sainte-Marie, 14 RUE DE LA FRATERNITÉ*

Superficie du site 4316 m<sup>2</sup>

Les écoles maternelle et élémentaire Sainte-Marie sont situées à proximité d'un site qui a été notamment l'assiette d'activités de fonderie et d'alliage de plomb, de 1733 à, vraisemblablement, la fin des années 60. La dernière entreprise à y avoir exercé ce type d'activité était l'imprimerie Tridon-Gallot.

Ce site est inventorié dans la base de données BASIAS (référence BOU8900201) qui dresse l'inventaire historique des sites industriels et activités de service, dont les terrains sont susceptibles d'être pollués, sans connaissance de l'état réel des sols.

Ce site ayant été implanté à proximité de l'emprise du groupe scolaire Sainte-Marie (codes UAI : 0890815C et 0890815C-P), il a pu avoir une influence sur la qualité des sols au droit de celui-ci. Cela a justifié qu'il a fait l'objet d'investigations, dont des diagnostics de pollution, au titre de l'action 19 : « Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants » du deuxième Plan national santé environnement (2009-2013), sous pilotage du ministère en charge de l'Écologie.

Le classement en SIS des parcelles d'assiette de ces établissements vient en complément de ce qui a été mis en œuvre au titre de l'action 19 du PNSE 2, en apportant des dispositions de nature à sécuriser ce qui a déjà été mis en œuvre : notamment, la mémoire des pollutions est conservée de façon pérenne et les éventuels projets d'aménagement ou de construction à venir seront encadrés pour tenir compte, a minima, des pollutions qui avaient été mises en évidence.

Seignelay

SCHIEVER CARBURANT, 25 RUE D'HÉRY. ZONE D'ACTIVITÉ DES OUCHES

Superficie du site 362 m<sup>2</sup>

L23 - Détail de carburants

L'ancienne station service du supermarché ATAC de Seignelay, qui était située à proximité directe des bâtiments du supermarché, a été déplacée de l'autre côté de la rue d'Héry (route départementale 5). En 2010, l'exploitant, en prévision du démantèlement des installations, dont la neutralisation/excavation d'une cuve de carburant de 50 mètres cubes, a fait réaliser un diagnostic de sol. Il a montré la présence de BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes) au droit de la cuve et d'hydrocarbures au niveau de deux sondages, et a formulé l'hypothèse d'une possible pollution des eaux souterraines.

Un diagnostic complémentaire a donc été effectué en décembre 2010, qui conclut que les eaux souterraines sont bien polluées (aux BTEX et aux hydrocarbures).

Une analyse des risques résiduels réalisée en février 2011, avait conclu à une risque sanitaire significatif pour la voie d'exposition par inhalation de l'air extérieur au droit du site.










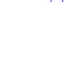



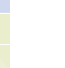

## LES SOLS DU GRAND AUXERROIS, DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES NOMBREUX

L'ensemble des services écosystémiques du sol est reporté dans le tableau suivant et territorialisé sur la cartographie ci-après.

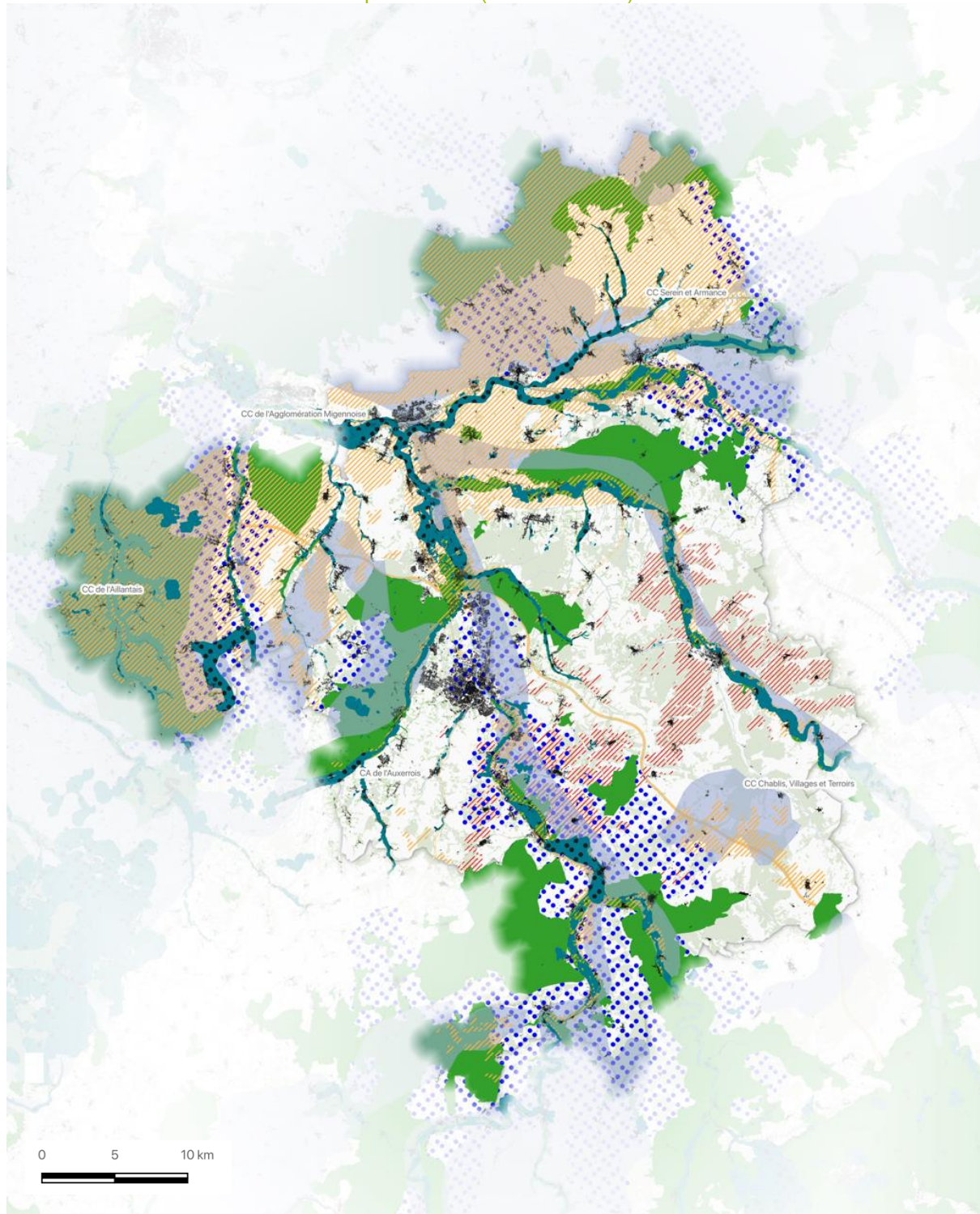
### Ensemble des services écosystémiques du sol (analyse E.A.U)

Fonction du sol	Niveaux de services rendus sur le territoire	
Stockage, recyclage et transformation des matières organiques	+++	Sols majoritairement agricoles avec un bon potentiel agronomique et AOC viticole
Support physique stable pour les végétaux	++	Le couvert forestier n'est pas négligeable .
Rétention, circulation et infiltration de l'eau	++	Le couvert forestier n'est pas négligeable (25 %). Des phénomènes de ruissellement sont observés. La réserve utile des sols recouvre bien le territoire
Filtre, tampon et dégradation des polluants	+	Les cours d'eau restent très dégradés au regard des pollutions
Habitats pour les organismes du sol et régulation de la biodiversité	++	Les espaces naturels sont assez présents
Rétention et fourniture des nutriments pour les organismes du sol et les végétaux	+++	Sols majoritairement agricoles avec un bon potentiel agronomique et AOC viticole
Contrôle de la composition chimique de l'atmosphère et contribution aux processus climatiques (via les échanges gazeux entre le sol et l'atmosphère)	+	L'agriculture est principalement responsable des émissions de particules fines (PM10) et de l'ammoniac (NH3)

### Territorialisation des services rendus par les sols – LEGENDE (source : DREAL, DDT, Chambre Agriculture, INPN, Analyse et traitement E.A.U)

	Stockage, recyclage et transformation des matières organiques
	Contrôle de la composition chimique de l'atmosphère et contribution aux processus climatiques (via les échanges gazeux entre le sol et l'atmosphère)
	Potentiel agronomique modéré à élevé
	AOC Viticole
	Support physique stable pour les végétaux
	Végétation et haies
	Rétention, circulation et infiltration de l'eau
	Réserve utile des sols modérée à élevée
	Milieux humides et ses espaces de perméabilité
	Filtre, tampon et dégradation des polluants
	Milieux humides et ses espaces de perméabilité
	Végétation et haies
	Masse d'eau de bonne qualité
	Habitats pour les organismes du sol et régulation de la biodiversité
	Rétention et fourniture des nutriments pour les organismes du sol et les végétaux
	Milieux humides et ses espaces de perméabilité
	Espaces naturels remarquables (ZNIEFF et site Natura 2000)

Territorialisation des services rendus par les sols (source : E.A.U)



## DES SOLS SOUMIS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Un sol plus sec au printemps et en été mais plus humide en automne

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1981-2010 sur la Bourgogne montre un assèchement faible de l'ordre de 3 % sur l'année, concernant principalement le printemps et l'été.

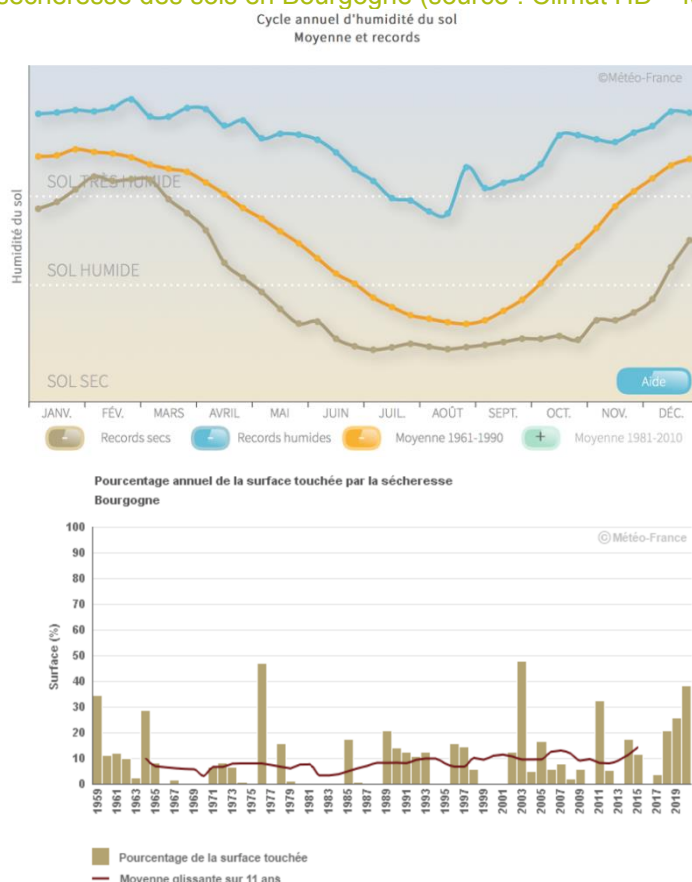
En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un léger allongement moyen de la période de sol sec en été et d'une diminution faible de la période de sol très humide au printemps. Pour les cultures irriguées, cette évolution se traduit potentiellement par un accroissement du besoin en irrigation. À l'inverse, l'humidité plus forte du sol en automne et début d'hiver favorise la recharge des ressources souterraines.

On note que les événements récents de sécheresse de 2011 et 2003 correspondent aux records de sol sec depuis 1959, respectivement pour les mois de mai et août.

### Des sécheresses des sols plus régulières

L'analyse du pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse des sols depuis 1959 permet d'identifier les années ayant connu les événements les plus sévères comme 2003, 1976, 2020 et 2011. L'évolution de la moyenne décennale ne montre pas d'augmentation nette de la surface des sécheresses, on note toutefois des fortes valeurs durant les 3 dernières années.

#### Humidité et sécheresse des sols en Bourgogne (source : Climat HD – Météo France)



## La réserve utile des sols

En fonctionnant comme une « éponge », les sols stockent et restituent l'eau de façon différée, selon les besoins de la végétation, notamment. Cette caractéristique, également appelée « Réserve utile », dépend principalement de la profondeur, de la structure, de la porosité et de la teneur en matière organique des sols. L'augmentation attendue des températures et l'évolution du régime des pluies vont accroître l'évapotranspiration et conduire à une diminution de l'eau disponible pour les plantes, en particulier en été.

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, la préservation des sols à forte réserve utile est essentielle ainsi que la mise en place de pratiques de gestion adaptées pour maximiser la réserve utile et limiter les pertes d'eau.

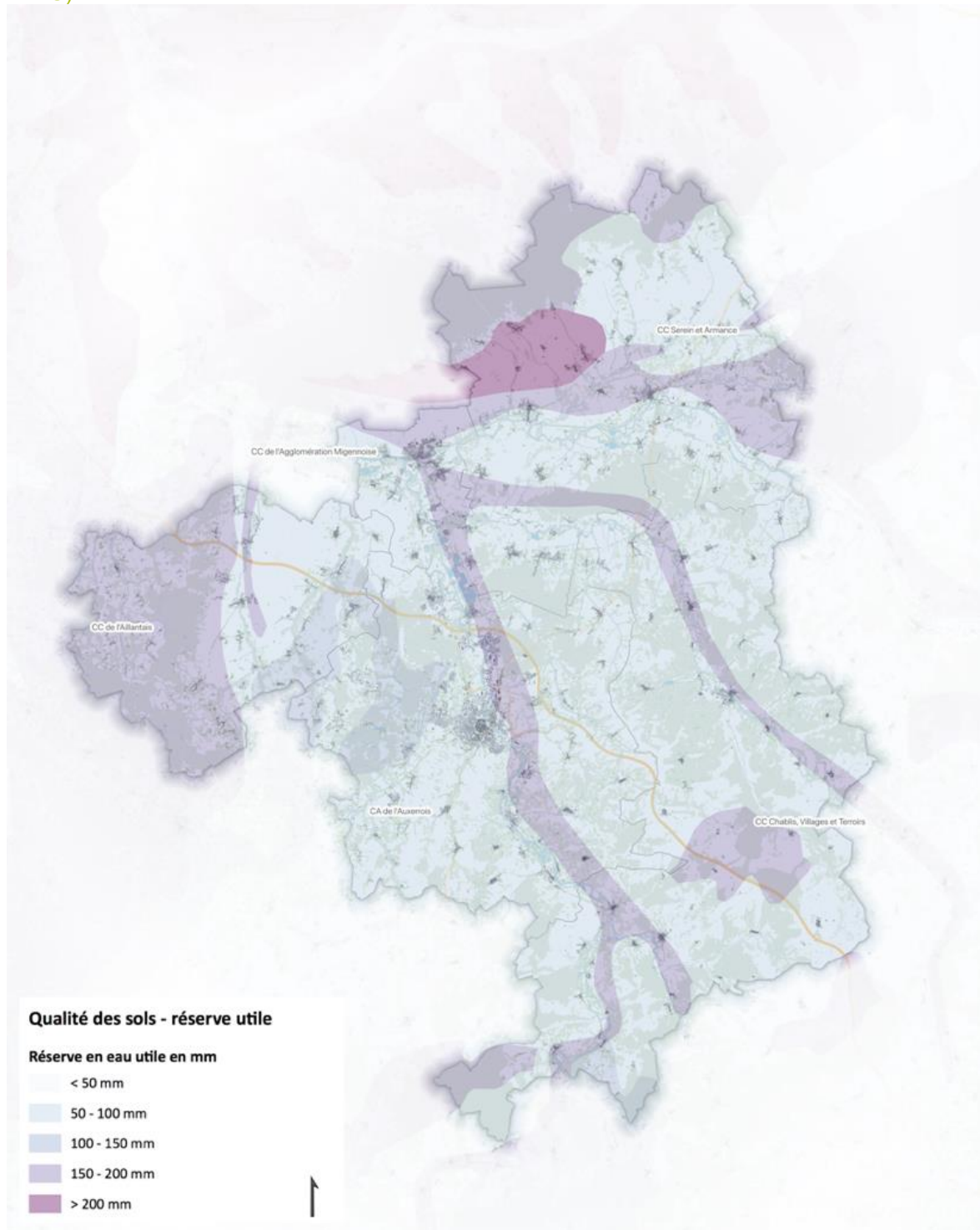
La carte des réserves en eau utile recoupant le Grand Auxerrois montre des disparités selon le territoire étudié :

- Une réserve utile globalement meilleure au sein de la CC Serein et Armance
- Une bonne réserve utile le long des grands axes aquatiques ainsi qu'à l'ouest du territoire

**L'aménagement du territoire et l'urbanisation qui en découle doivent prendre en compte ces caractéristiques des sols dans leurs choix d'urbanisation. Cette notion de qualité des sols à travers la réserve utile peut d'avérer intéressante dans les cas d'étude de renaturation de certains espaces.**

**La réserve utile en eau représente un des aspects de la qualité des sols et correspond à la quantité maximale d'eau stockée dans le sol et utilisable par les plantes. Un sol pourvu d'une réserve utile importante dispose de bonnes propriétés agronomiques.**

Réserve utile du territoire du Grand Auxerrois (source : <https://agroenvgeo.data.inra.fr/> Traitement E.A.U)



## Et demain ? Un sol plus sec en fin de siècle

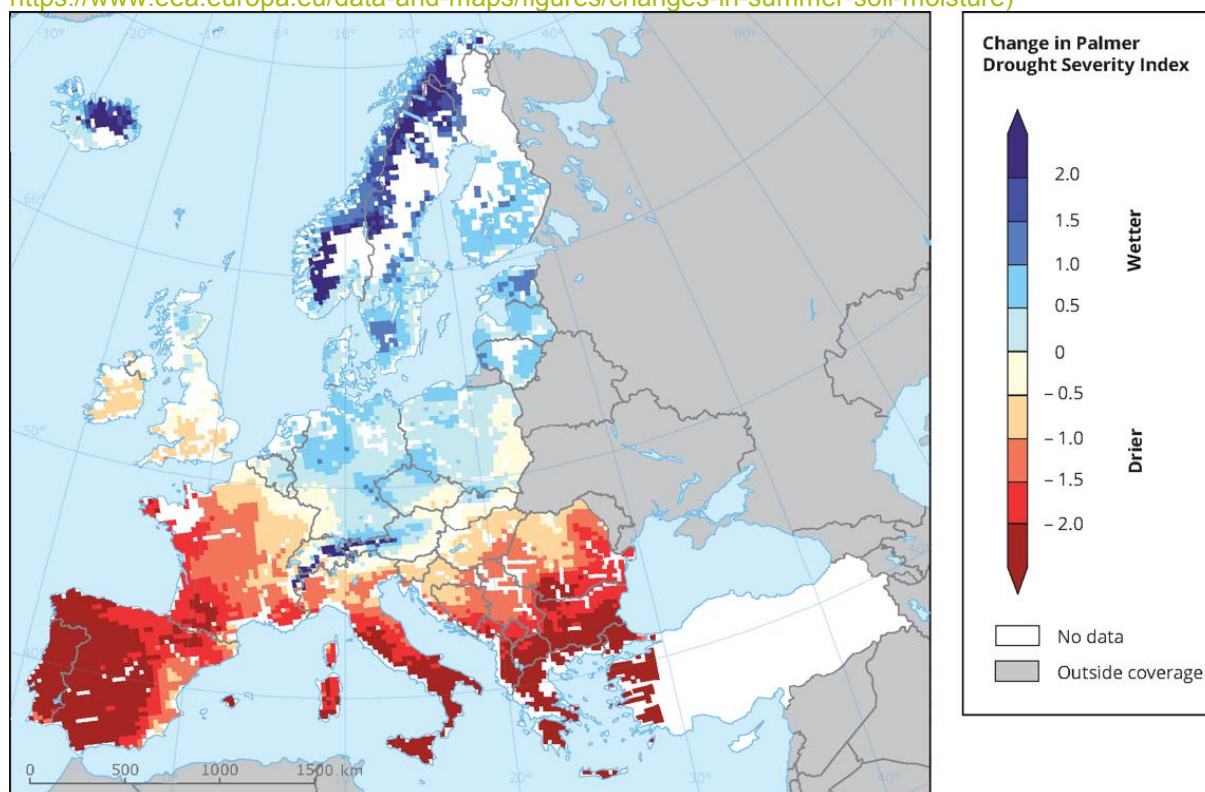
Les sols sont soumis à de nombreuses pressions : urbanisation, imperméabilisation, dégradations, tassements, érosion, pollutions etc. Le changement climatique accentue les effets de ces pressions.

Une analyse de l'impact du changement climatique (le changement climatique met le sol sous pression) réalisée en 2012 par Agence européenne pour l'environnement (AEE) actualisée en 2016, a mis en avant les différents impacts du changement climatique sur les sols déjà observables et modélisé les tendances à venir. Le changement climatique a une influence sur différents paramètres des sols fortement imbriqués :

- La teneur en matière organique des sols, dépendante des apports de résidus végétaux, de l'activité microbienne, de la température et de l'humidité des sols ;
- Leur structure et de fait leur porosité, paramètres fortement liés à la teneur en matière organique, mais également au système racinaire de la végétation en place et à l'activité biologique ;
- La réserve utile en eau, liée à leur porosité et à la matière organique,
- L'activité microbienne, dépendante de la teneur et de la nature de la matière organique, du couvert végétal, de la teneur en eau des sols et de leur aération.

Ces différents paramètres ont un impact sur la qualité agronomique des sols et par voie de conséquence sur l'installation d'une couverture végétale, sa qualité ainsi que sur l'érosion éolienne et hydrique.

Modélisation de l'évolution de la teneur en eau des sols en été entre 2020 et 2050 en Europe (source : <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/figures/changes-in-summer-soil-moisture>)

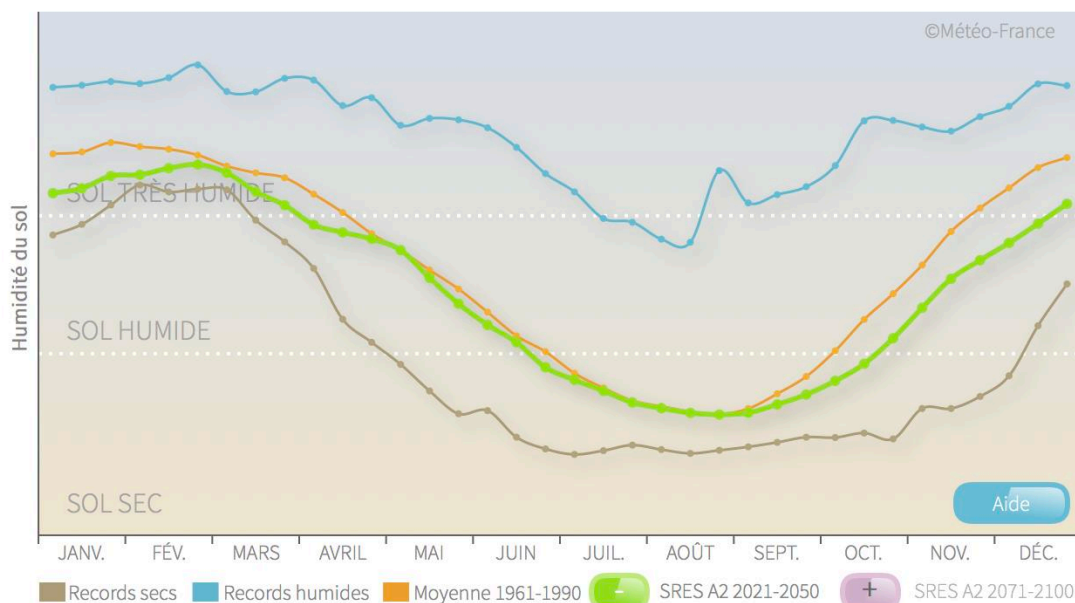


Au niveau local, la comparaison du cycle annuel d'humidité du sol sur la Bourgogne entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100) au XXI<sup>e</sup> siècle montre un assèchement important principalement en fin de siècle.

En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un allongement moyen de la période de sol sec de l'ordre de 1 à 3 mois tandis que la période humide se réduit dans les mêmes proportions.

### Évolution future d'humidité du sol en Bourgogne (source : climat HD, météo France)

Cycle annuel d'humidité du sol  
Moyenne 1961-1990, records et simulations climatiques pour deux horizons temporels (scénario d'évolution SRES A2)



**Compte tenu de l'activité agricole et vinicole sur le territoire, les enjeux de préservation des ressources agricoles au regard des mutations des sols est donc à questionner. L'enjeu de préservation des sols caractérisés par une bonne réserve utile s'avère donc majeur pour le territoire.**

## SYNTHESE, ENJEUX ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION

Le relief du territoire du SCoT s'articule autour plusieurs vallées.

La géologie complexe confère une richesse au territoire et permet à ce dernier une exploitation des sols :

- L'agriculture est très développée et sa renommée rayonne nationalement et internationalement
- Le territoire fait l'objet d'une activité de carrières
- Les sols du territoire comptent à eux seuls plusieurs enjeux de préservation compte tenu des usages sur le territoire. Au regard de ces occupations, les services rendus par les sols sont importants et doivent être préservés.

Les fonctionnalités des sols sur le territoire sont bien présentes et recouvrent la majorité du territoire du Grand Auxerrois. Ces fonctionnalités (écologique, agricole, hydrique, climatique, économiques, gestion des risques...) dans son ensemble doivent être préservées, dans un contexte de mutation climatique amenée à impacter directement la ressource.

<b>Priorité 1</b>	Prendre en compte et préserver la fonctionnalité des sols à travers ses fonctions écosystémiques - afin d'assurer leur fonctionnement dans un contexte de fragilité climatique : agriculture, espaces naturels, qualité de l'eau, qualité des sols
	Lutter contre la pollution des sols et les valoriser dans une logique de renouvellement ou de renaturation au regard des contraintes technico-économiques
<b>Priorité 2</b>	Permettre l'extension des carrières existantes et la création de nouvelles installations sur les gisements favorables, sous réserve de prendre en compte les enjeux agricoles, environnementaux et sociaux. Prendre en considération les permis d'exploitations miniers vis-à-vis de l'aménagement du territoire. Prendre en compte le SRC





Prendre en compte et préserver la fonctionnalité des sols à travers ses fonctions écosystémiques - afin d'assurer leur fonctionnement dans un contexte de fragilité climatique : agriculture, espaces naturels, qualité de l'eau, qualité des sols



Lutter contre la pollution des sols et les valoriser dans une logique de renouvellement ou de renaturation au regard des contraintes technico-économiques



Permettre l'extension des carrières existantes et la création de nouvelles installations sur les gisements favorables, sous réserve de prendre en compte les enjeux agricoles, environnementaux et sociaux. Prendre en considération les permis d'exploitations miniers vis-à-vis de l'aménagement du territoire.  
Prendre en compte le SRC

# LA RESSOURCE EN EAU

## PREAMBULE

Préserver l'environnement et permettre le développement du territoire en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques s'avère primordial dans un contexte où la ressource est soumise à des pressions humaines mais également climatiques.

Il s'agit non seulement d'agir sur la ressource en tant que telle mais également d'impliquer les réflexions globales sur le cycle de l'eau qui dépasse largement les frontières des territoires.

L'objectif majeur est donc de concilier et d'articuler les politiques de gestion de l'eau avec les politiques d'aménagement du territoire.

## UNE RESSOURCE SUPERFICIELLE DENSE MAIS A QUESTIONNER

### Un chevelu hydrographique dense, un atout

Le territoire du Grand Auxerrois est caractérisé par un chevelu hydrographique dense. De nombreux cours d'eau prennent vie sur le territoire. Les principaux cours d'eau qui traversent le territoire sont l'Yonne, l'Armançon et le Serein. Plusieurs canaux le traversent également : le canal de Bourgogne et le canal du Nivernais.

47 masses d'eau sont associées à ce chevelu hydrographique. La majorité appartient aux bassins versants de ces trois cours d'eau. Cependant, certaines masses d'eau sont situées en limites extrêmes du périmètre du territoire ; elles appartiennent au bassin versant du Loing :

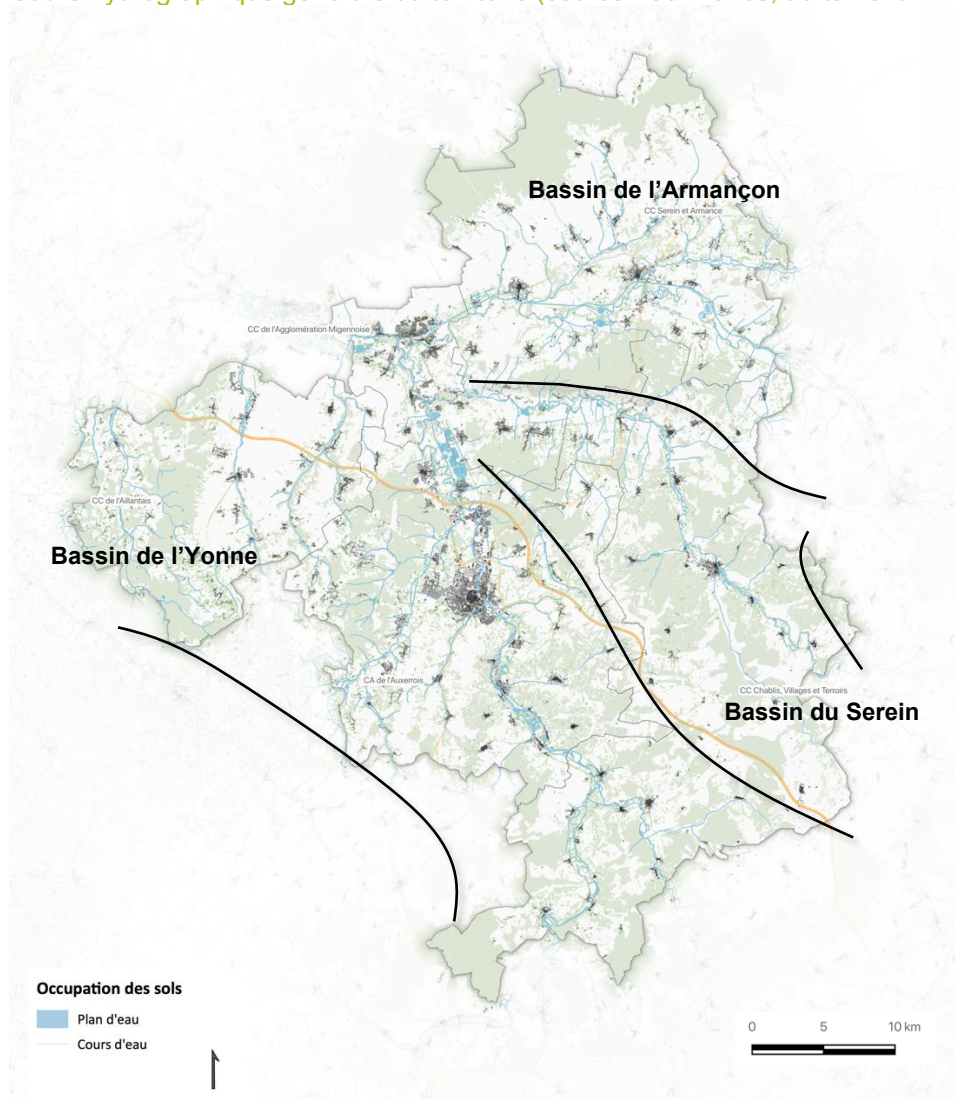
Masses d'eau superficielle du Loing (source : Agence de l'eau Seine-Normandie, Traitement E.A.U)

Masse d'eau	Référentiel de la masse d'eau
Ru de Maurepas	FRHR77-F4136000
Ru de Peruseau	FRHR79-F4151000
Ruisseau la Chanteraine	FRHR79-F4159000

*Définition d'une masse d'eau :*

*Portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE.*

Cadre hydrographique générale du territoire (source Eau France, traitement E.A.U)

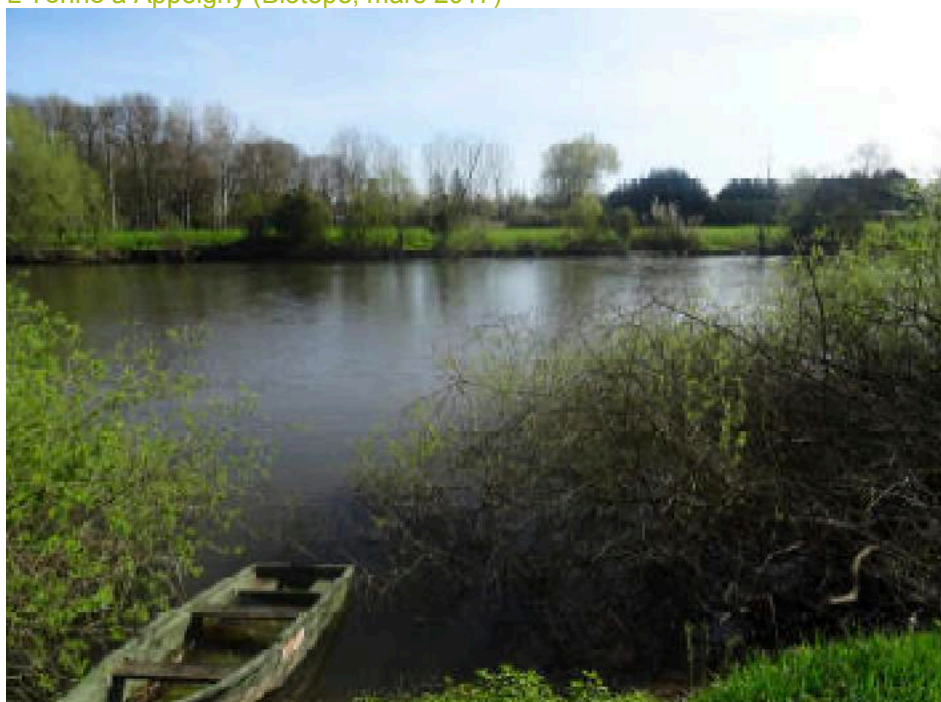


### *L'Yonne, la colonne vertébrale sud-nord*

L'Yonne est une rivière de la moitié nord de la France. Elle coule principalement à l'ouest de la région Bourgogne-Franche-Comté. L'Yonne prend sa source sur le Mont Préneley à 738 mètres d'altitude, au coeur de la forêt de La Gravelle dans le massif du Morvan, au sud-est de Château-Chinon, et se jette dans la Seine à Montereau-Fault-Yonne, dans le département de Seine-et-Marne. Cette rivière est longue de 292 km. L'Yonne traverse le territoire du Grand Auxerrois du sud au nord.

En aval du Batardeau à Auxerre, l'Yonne devient navigable mis à part quelques dérivations comme celle de Gurgy et comporte également de nombreux et imposants barrages de navigation (sept sur le territoire à risque important d'inondation de l'Auxerrois).

L'Yonne à Appoigny (Biotope, mars 2017)



Masses d'eau superficielle associées à l'Yonne (source : Agence de l'eau Seine Normandie, traitement E.A.U)

Masse d'eau	Référentiel de la masse d'eau
L'Yonne du confluent de l'Armançe (exclu) au confluent	HR46A
L'Yonne du confluent de l'Armançon (exclu) au confluent	HR70A
L'Yonne du confluent de la Cure au confluent du Ru	HR46B
L'Yonne du confluent du ru de Baulche (exclu) au confluent	HR56
La Cure du confluent du Cousin (exclu) au confluent	HR54
Le Ru de Baulche de sa source à la confluence de l'Yonne	HR55
Le Tholon de sa source au confluent de l'Yonne	HR71
Le Vrin de sa source à au confluent de l'Yonne	HR70B
Ru de genotte	HR46B-F3203000
Ru de la biche	HR56-F3225000
Ru de quenne	HR46B-F3205200
Ru de sacy	HR54-F3176000
Ru de sinotte	HR56-F3223000
Ru de St Bris - Chitry	HR46B-F3204000
Ru de vallan	HR46B-F3206000
Ru de varenes	HR55-F3213000
Ru des etangs	HR55-F3217000
Ru du cul de la bonde	HR56-F3226000
ruisseau l'ocre	HR71-F3522000
Ruisseau le ravillon	HR70A-F3509000

### Le Serein

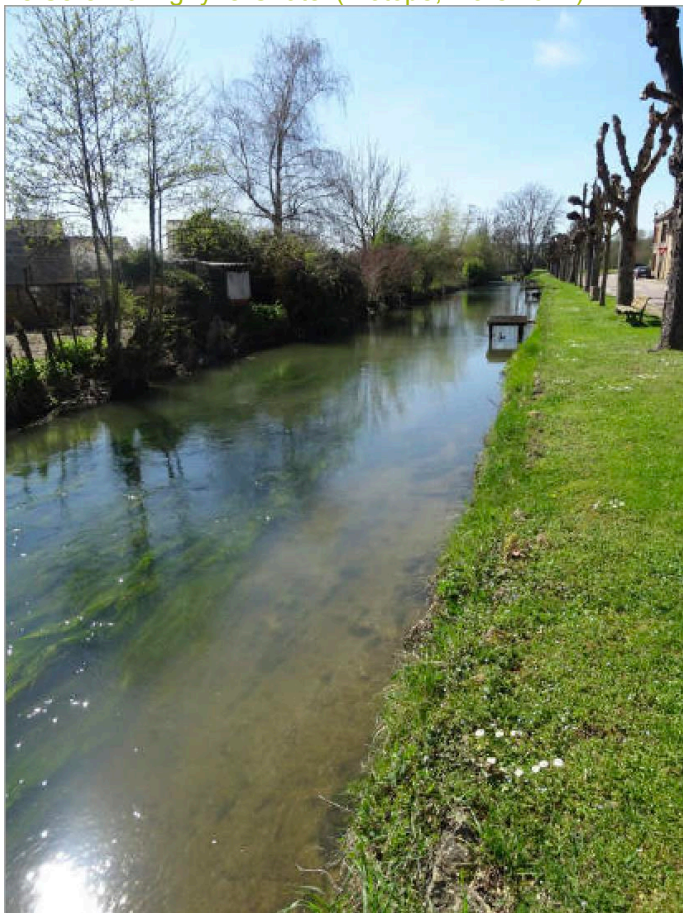
Rivière traversant les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne, le Serein est un affluent de l'Yonne en rive droite donc un sous-affluent de la Seine.

Le Serein prend sa source dans l'Auxois sur la commune de Beurey-Beauguay et se jette en rive droite de l'Yonne à Bonnard, au sud de Migennes. Par sa longueur de 188,2 kilomètres, le Serein est la 31<sup>ème</sup> rivière de France.

Masses d'eau superficielle associées au Serein (source : Agence de l'eau Seine Normandie, traitement E.A.U)

Masse d'eau	Référentiel de la masse d'eau
Le grand ru	HR60-F3278000
Le Serein du confluent du ru de Vaucharme (exclu)	HR60
Le Serein du confluent du ruisseau de la Goutte (e	HR59
Ru de buchin	HR60-F3277200
Ru de crioux	HR59-F3268000
Ru de vaucharme	HR59-F3269000
Ruisseau de beine	HR60-F3271400

### Le Serein à Ligny-le-Châtel (Biotope, mars 2017)



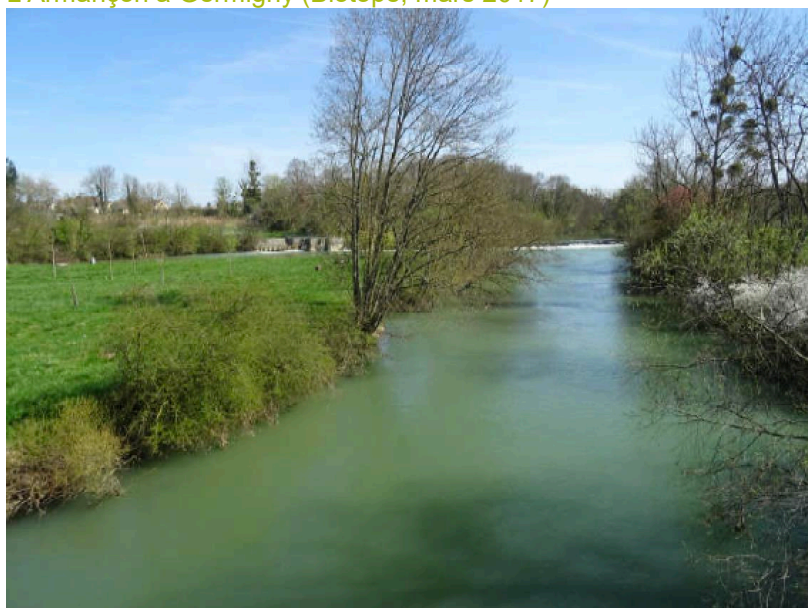
## L'Armançon

Rivière traversant les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne, d'une longueur de 202 km et d'un débit moyen de 30 m<sup>3</sup>/s, l'Armançon est un affluent important de l'Yonne, dans le bassin collecteur de la Seine. Il prend sa source au lieu-dit Pointe des Maillys à l'est du bois de Vêvre, à 400 m d'altitude, entre Essey et Thoisy-le-Désert, à 2 km au nord-ouest de Meilly-sur-Rouvres dans le département de la Côte-d'Or. Il se jette dans l'Yonne en rive droite, à 81 m d'altitude, à la gorge-d'Armançon en limite des communes de Cheny et Migennes, dans le département de l'Yonne. Par sa longueur de 202,1 km, l'Armançon est la 37<sup>e</sup> rivière de France. L'Armançon est longé par le canal de Bourgogne à partir du confluent avec la Brenne, jusqu'à Migennes sur l'Yonne.

Masses d'eau superficielle associées à l'Armançon e (source : Agence de l'eau Seine Normandie, Traitement E.A.U)

Masse d'eau	Référentiel de la masse d'eau
L'Armançon de sa source au confluent de l'Armançon	HR66
L'Armançon du confluent de l'Armançon (exclu)	HR68
L'Armançon du confluent du ruisseau de Baon (exclu)	HR65
Le Créanton de sa source au confluent de l'Armançon	HR69
Ru de bord	HR68-F3472000
Ru de la Brumance	HR69-F3462000
Ru de merdereau	HR69-F3468000
Ru de preblin	HR68-F3477000
Ruisseau le boutois	HR66-F3446000
Ruisseau le cleon	HR65-F3416500

L'Armançon à Germigny (Biotope, mars 2017)



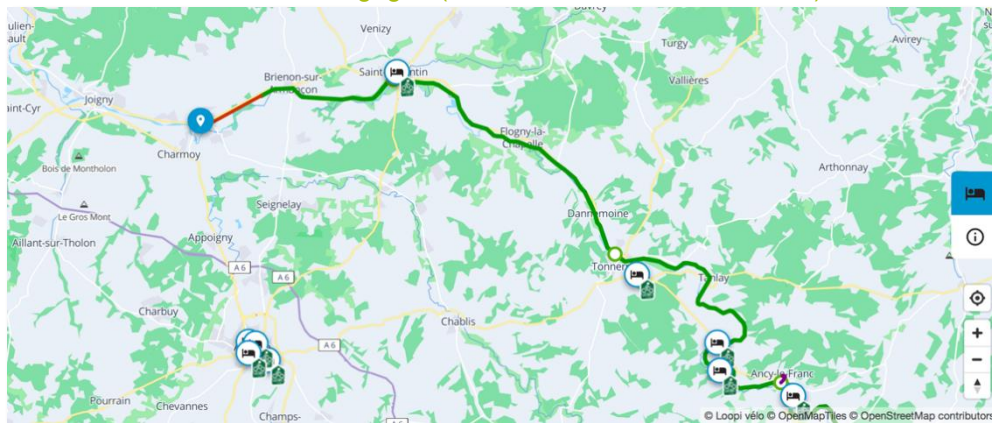
## Le canal de Bourgogne

Le canal de Bourgogne est une voie d'eau à petit gabarit (Freycinet) longue de 242 km, située dans la région Bourgogne-Franche-Comté en France, et qui relie le bassin de la Seine avec le bassin du Rhône. Son tracé suit un axe nord-ouest/sud-est, entre Migennes, au nord du Grand Auxerrois, et Saint-Jean-de-Losne sur la Saône, affluent du Rhône (hors territoire du Grand Auxerrois). Le canal, qui comporte 189 écluses et un long tunnel à Pouilly-en-Auxois, a été inauguré en 1832.

La société gérante fut parmi les premières cotées à la Bourse de Paris. Concurrencé dès son ouverture par la ligne de chemin de fer à grand trafic du Paris-Lyon-Marseille et traversant une région essentiellement rurale, il n'a jamais joué un rôle important dans le transport des marchandises. À la fin des années 1960, le canal, de plus en plus concurrencé par le transport par route, n'est plus utilisé pour le trafic des marchandises. Il est désormais géré par Voies navigables de France (VNF) et le domaine presque exclusif de la navigation de plaisance. Ce canal est le support d'une attractivité touristique pour le territoire. Il est également vecteur d'un agréable cadre de vie pour la population locale.

Le Canal de Bourgogne est en bon état écologique mais en mauvais état chimique (paramètre ubiquiste<sup>3</sup>)

### La véloroute du canal de Bourgogne (source : France Vélo Tourisme)



**DESCRIPTION**

Canals & rivières 17,87 Km 1h 11 min J'ai l'habitude

Migennes St-Florentin

**Parcours provisoire pour cette étape du canal de Bourgogne à vélo, depuis le Vieux Migennes où la « Lourde des Cheminots » veille sur un immense nœud ferroviaire. Le port de Migennes, où l'Yonne rejoint le canal de Bourgogne, donne le départ vers les monts de Bourgogne.**

<sup>3</sup> Les molécules ubiquistes sont des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques qui ont été très largement émises et qui contaminent l'ensemble des milieux aquatiques. Les mesures sur l'eau imposent des normes à respecter concernant certaines de ces molécules. Etant bioaccumulables, elles doivent aussi être analysées dans les organismes aquatiques comme les poissons, les crustacés ou les mollusques.

## Le canal du Nivernais

Le canal du Nivernais est un canal situé entre le bassin de la Loire et celui de l'Yonne, entre Saint-Léger-des-Vignes, dans le département de la Nièvre, et Auxerre.

Pour le versant Seine, la rivière Yonne alimente en eau le canal du Nivernais à partir de Corbigny et la Cure se joint à elle via l'embranchement de Vermenton jusqu'à Auxerre.

Entre Clamecy et Auxerre, le canal fait souvent lit commun avec l'Yonne (par l'intermédiaire de « râcles »), ce qui contribue à alimenter naturellement le canal.

Le canal du Nivernais, également géré par VNF, rejoint le bassin de la Loire à celui de la Seine par l'intermédiaire de la rivière Yonne à Auxerre. Achevé dans les années 1880, il est désormais exclusivement utilisé par la navigation de plaisance.

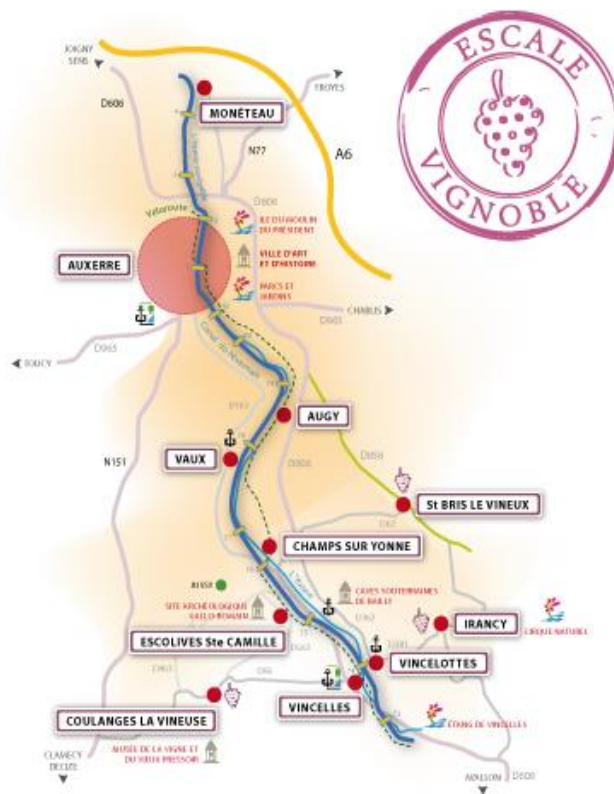
Comme le canal de Bourgogne, ce canal est le support d'une attractivité touristique importante pour le territoire et vecteur d'un agréable cadre de vie pour la population locale.

Le canal du Nivernais est en bon état écologique et en bon état chimique (paramètre ubiquiste).

## Le Canal du Nivernais au sein du territoire du ScoT, (source : France Vélo Tourisme et Office de Tourisme du Canal du Nivernais)



Cette étape du canal du Nivernais à vélo assure une sortie sans encombre du port animé d'Auxerre. Dès les premiers coups de pédale, la puissance fluviale de l'Yonne s'impose. On rejoint Cravant par un parcours au pied de jolies collines plantées de vignes et de cerisiers. C'est ensuite un défilé remarquable par ses falaises et villages perchés.







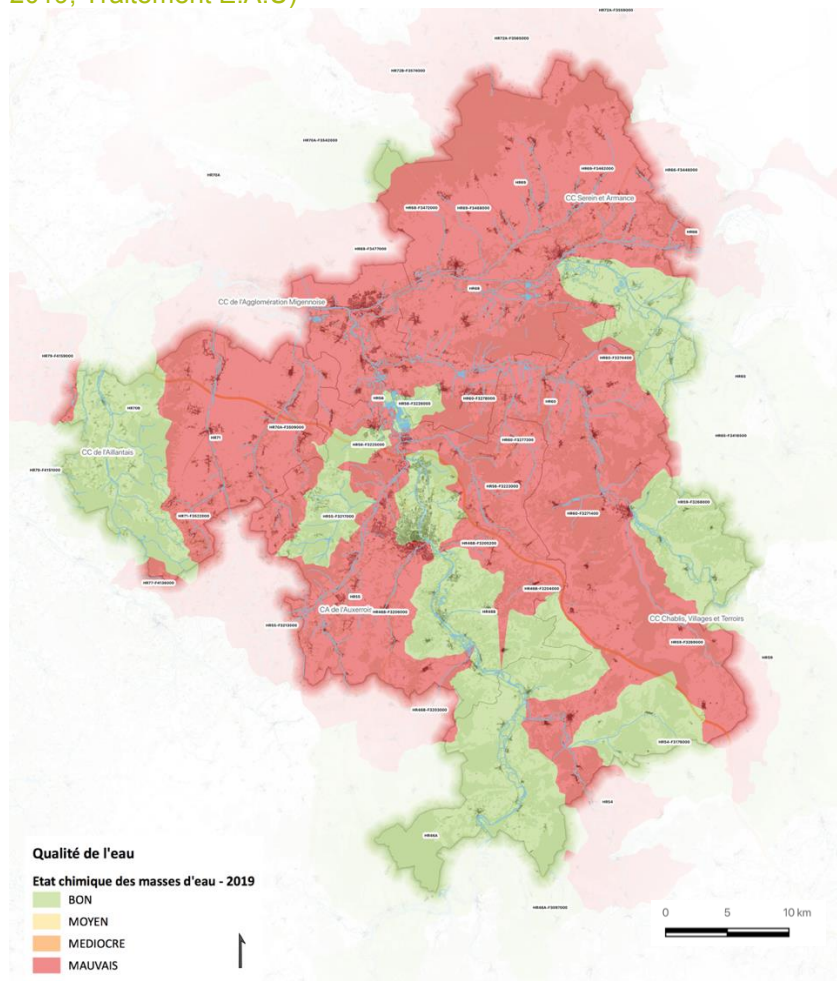
D'autre part, 70 % des masses d'eau sont classées en mauvais état chimique. Les bassins versants du Serein, de l'Armançon et les affluents de l'Yonne sont directement concernés.

Les principales causes sont la présence de polluants tels que :

- **Le fluorenthène** : le fluoranthène fait partie des principaux constituants des goudrons lourds issus du charbon. Ils sont produits à des fins industrielles. Le fluoranthène est un **polluant cancérigène inscrit sur la liste des cancérigènes du groupe 3 du Centre international de Recherche sur le Cancer considéré comme l'un des plus nocifs**
- **Le Benzo(a)pyrène**. Sa présence dans l'environnement d'origine anthropique est en lien avec tous les procédés de combustion. D'après l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), il existe **un risque accru de cancers** chez les personnes exposées à des mélanges de substances contenant du benzo(a)pyrène.
- **Le benzo[g,h,i]pérylène** ; il est formé principalement lors de la combustion de combustibles fossiles. Sa présence dans l'environnement d'origine anthropique est en lien avec tous les procédés de combustion. Il n'existe pas d'utilisation connue du benzo[g,h,i]pérylène. Le benzo[g,h,i]pérylène, n'étant pas un produit commercialisé, n'a pas été évalué par l'Union Européenne pour ses effets cancérigènes ou génotoxiques.
- **Le benzo[k]fluoranthène** ; Le benzo[k]fluoranthène est présent dans les combustibles fossiles.

Au-delà de l'enjeu de la qualité de l'eau en elle-même, il en ressort un enjeu de santé environnementale pouvant avoir des incidences sur l'homme et ses usages de l'eau.

État chimique des masses d'eau du territoire (source : Agence de l'Eau Seine Normandie, données 2019, Traitement E.A.U)

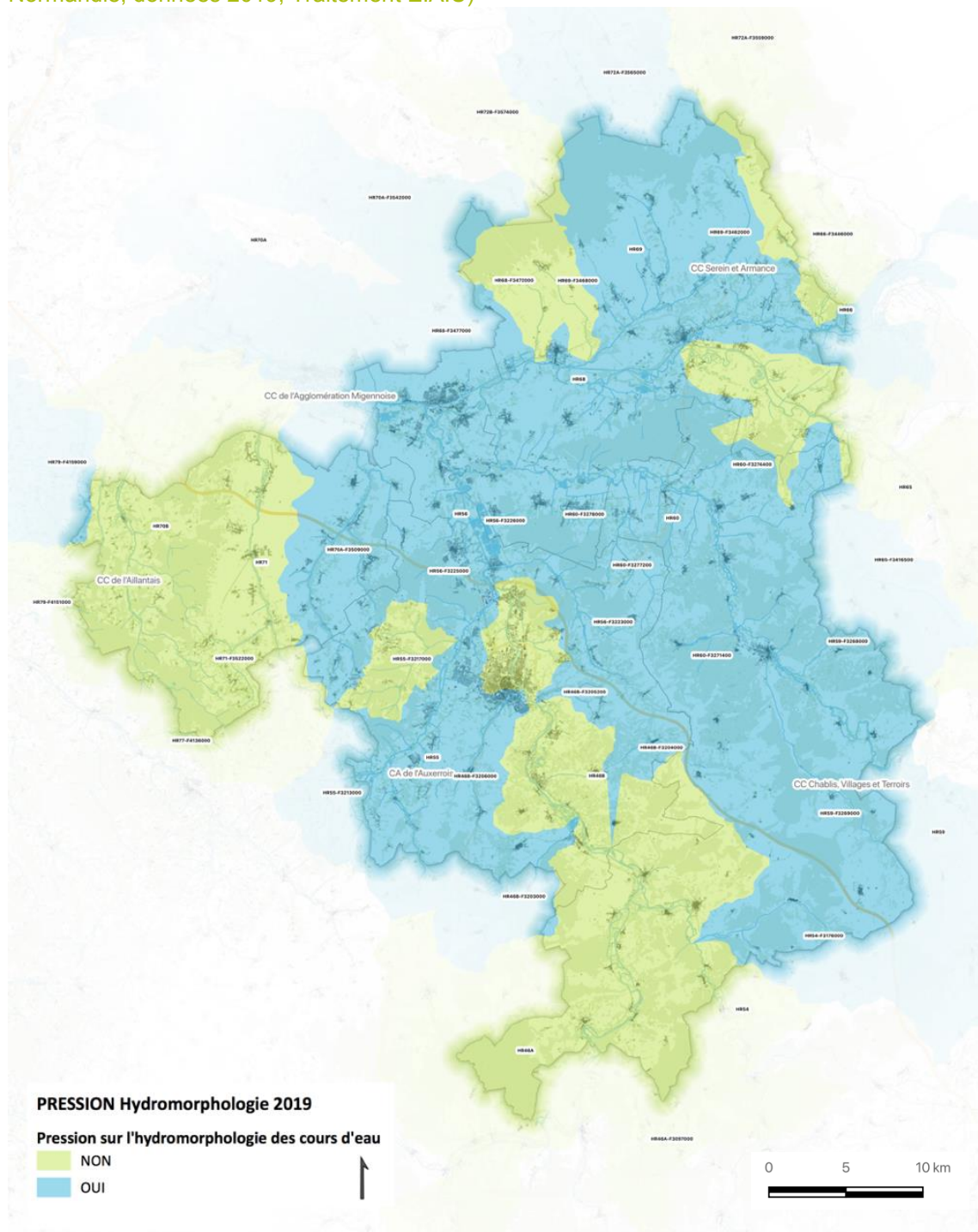


## Des pressions qualitatives fragilisant la ressource et le territoire

Plusieurs types de pressions peuvent fragiliser la ressource en eau :

- Des pressions hydromorphologique (altération du régime hydrologique)
- Des pressions liées à la présence de macropolluants ou micropolluants
- Des pressions liées à la présence de nitrates **diffus**
- Des pressions liées à la présence de phosphore **diffus**
- Des pressions liées à la présence de produits phytosanitaires

Pressions sur l'hydromorphologie des masses d'eau du territoire (source : Agence de l'Eau Seine Normandie, données 2019, Traitement E.A.U)

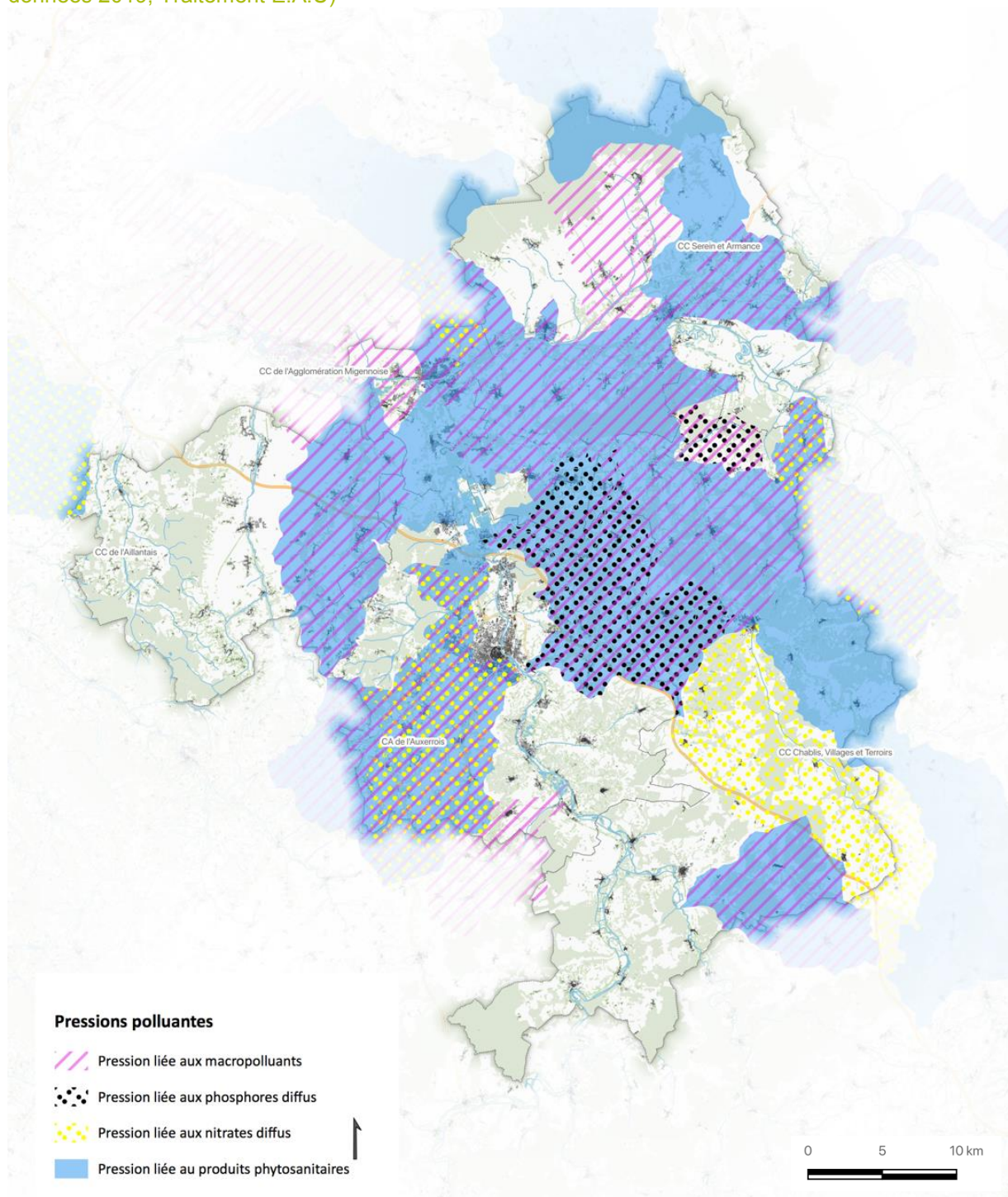


L'étude des différentes masses d'eau permettent d'apporter les éléments suivants :

- Les pressions hydromorphologiques recoupent majoritairement le bassin versant du Serein et de l'Armançon. L'Yonne n'est pas concerné à ce jour en amont d'Auxerre. Certains de ses affluents le sont en revanche.
- Près de 40 % des masses d'eau sont concernés par des pressions liées à la présence de macropolluants (mais aucune liée à la présence de micropolluants). L'origine de ces macropolluants est **liée aux stations d'épuration du territoire**. Les macropolluants concernés sont les nitrates, l'ammonium, le phosphore et les orthophosphates.
- Les pressions diffuses **liées aux nitrates d'origine agricoles concernent 20 % des masses d'eau du territoire**. L'origine de cette pollution diffuse est lié au bassin versant lui-même mais également aux bassins versants adjacents. En termes de superficie de bassin versant, c'est le Serein qui est majoritairement concerné par cette problématique.
- Les pressions diffuses **liées aux phosphores par lessivage des sols concernent le Serein** (13 % des masses d'eau totales du territoire). L'origine de cette pollution diffuse est liée au bassin versant lui-même mais également aux bassins versants adjacents.  
Les processus d'érosion du sol et de lessivage entraînent la diminution de toutes les formes de phosphore dans le sol.  
Dans le cours d'eau, le phosphore contribue à l'enrichissement de l'eau en phosphore. Cette eutrophisation de l'eau provoque une prolifération des plantes aquatiques. La décomposition de ces végétaux morts cause l'épuisement de l'eau en oxygène dissous et nuit au développement d'intéressants organismes aquatiques aérobies.
- Près de **47 % des masses d'eau sont concernées par des pressions liées à la présence de produits phytosanitaires**. Les bassins versant du Serein, de l'Armançon et de l'Yonne sont concernés par cette problématique. On peut nommer le boscalid, chlortoluron, diflufenicanil, glyphosate, metazachlore ou encore le pendiméthaline

**En tenant compte des éléments précédents, des concentrations élevées d'azote dans l'eau, combinées à la présence de phosphore, peuvent occasionner une prolifération de plantes et d'algues, qui réduisent la teneur en oxygène, parfois jusqu'à une teneur létale. Dans certains cas, la prolifération d'algues entraîne la production de toxines, qui peuvent nuire à la santé des organismes aquatiques ou des humains qui les consomment.**

Pressions des polluants sur les masses d'eau du territoire (source : Agence de l'Eau Seine Normandie, données 2019, Traitement E.A.U)



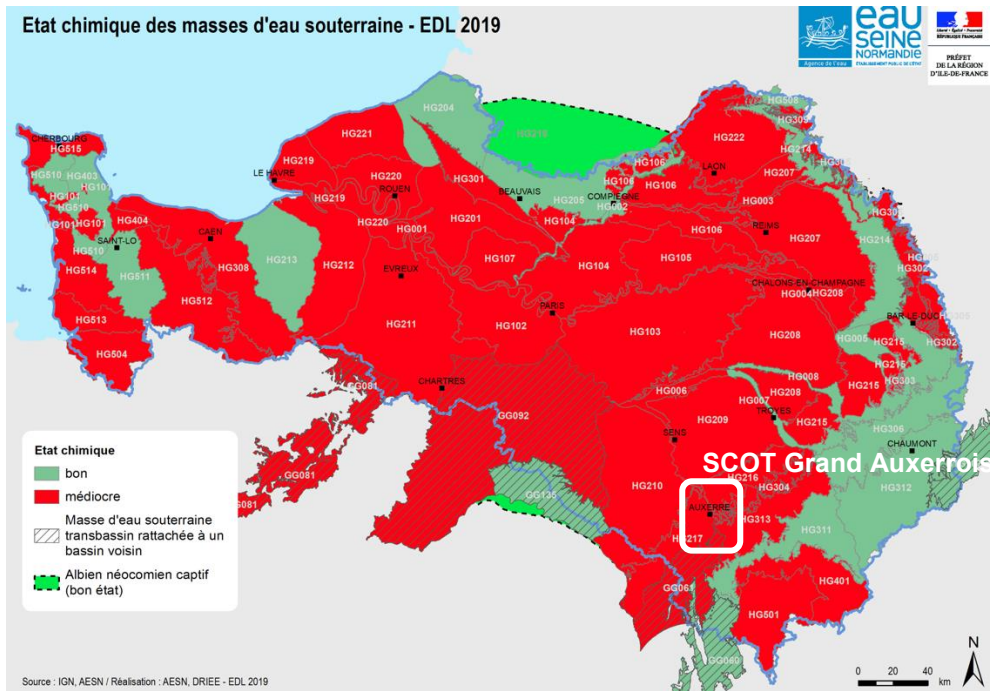
## Des perspectives d'évolution relativement pessimistes

Le Sdage Seine Normandie évalue les tendances à venir d'ici 2027. Les résultats démontrent :

- Un accroissement de la dégradation de l'hydromorphologie des cours d'eau Yonne, Armançon et Serein. Les risques d'altération hydrologiques sont considérés comme particulièrement forts le long de l'Yonne et à l'amont du Serein. Les risques d'altération de la morphologie des cours d'eau concernent une grande partie du territoire, tous bassins versants confondus. Le risque d'altération de la continuité des cours d'eau concerne plus particulièrement l'Armançon amont et l'Yonne.
- La dégradation via les macropolluants ne concernerait que 4 masses d'eau :
  1. Pour le bassin versant de l'Yonne, le Ru des étangs et l'Yonne, du confluent du ru de Baulche (exclu) au confluent de l'Armançon (exclu) ;
  2. Pour le bassin versant du Serein, le Serein, du confluent du ruisseau de la Goutte (exclu) au confluent du ru de Vaucharm, et le Ru de Croux.
- Alors qu'actuellement aucune masse d'eau n'est concernée par des pressions liées aux micropolluants, en 2027, la masse d'eau Yonne, du confluent de la Cure au confluent du Ru de Baulche (exclu), sera potentiellement dégradée par des rejets industriels (le cuivre et ses composants sont mis en cause). Cette masse d'eau est concernée par 4 rejets industriels.
- De nouvelles masses d'eau seraient dégradées par les pollutions diffuses liées aux nitrates (d'origine agricole). Les masses d'eau actuellement concernées par cette pression ne verraient pas leur qualité s'améliorer.
- La dégradation du ru du Vallon (bassin de l'Yonne) par les phosphores diffus.

Une tendance à la dégradation des masses d'eau (source : Agence de l'Eau Seine Normandie, données 2019, Traitement E.A.U)





EDL : Etat des lieux

Masse d'eau	Référentiel de la masse d'eau
Albien-Néocomien libre entre Loire et Yonne	FRHG217
Craie du Senonais et Pays d'Othe	FRHG209
Albien-Néocomien captif	FRHG218
Albien-Néocomien libre entre Yonne et Seine	FRHG216
Craie et Tertiaire du Gâtinais	FRHG210
Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Yonne et Seine	FRHG313
Calcaires tithoniens karstiques entre Yonne et Seine	FRHG304
Calcaires du Dogger entre Armançon et la Seine	FRHG311
Calcaires et marnes du Dogger et Jurassique supérieur du Nivernais nord libres et captifs	FRGG061



## DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES FRAGILES

Le territoire du Grand Auxerrois est recoupé par 9 masses d'eau souterraines, toutes de type sédimentaire.

Ces masses d'eau présentent :

- Majoritairement un mauvais état qualitatif avec comme polluant principal les nitrates, le Bentazone, et l'Atrazine. Relevons que malgré sa présence dans les nappes d'eau souterraine, **l'Atrazine est un polluant interdit d'utilisation depuis 2001.**
- Un bon état quantitatif. Aucune d'elle n'est classée en nappe stratégique pour l'alimentation en eau potable.

Ces masses d'eau sont majoritairement concernées par des prélèvements en eau potable mais également par des prélèvements à des fins industrielles, bien qu'en moindres quantités. A ce jour, aucune d'entre elle n'est concernée par des pressions en matière de prélèvements. **Soulignons toutefois que le ratio volume consommé en eau souterraine/recharge est supérieur à 1 pour trois masses d'eau, ce qui peut induire un enjeu quantitatif à moyen ou long terme compte tenu des potentielles augmentations des besoins, notamment dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource à venir.**

Les masses d'eau « craie du Sénonais et pays d'Othe » et « craie du Gâtinais » font également l'objet de nombreux points de prélèvements pour l'irrigation. La masse d'eau « craie du Sénonais et pays d'Othe » présente un risque d'altération quantitative pour 2027.

Etat des masses d'eau souterraines du territoire du Grand Auxerrois (source : Agence de l'Eau Seine Normandie – Traitement E.A.U)

NOM MASSE D'EAU	Etat chimique Eau souterraine	Etat Quantitatif Eau souterraine	Nombre de points de prélèvements pour l'eau potable	Nombre de points de prélèvements pour les usages industriels	Nombre de points de prélèvements pour l'irrigation	Usage(s) prépondérant(s) en volume prélevé	Ratio volume consommé en eau souterraine/recharge	
FRHG217	ALBIEN-NEOCOMIEN LIBRE entre Loire et Yonne	médiocre	bon	8	2	0	Eau Potable	0,45
FRHG209	CRAIE DU SENONAI ET PAYS D'OTHE	médiocre	bon	101	35	115	Eau Potable	2,81
FRHG218	ALBIEN-NEOCOMIEN CAPTIF	bon	bon	54	14	2	Eau Potable	0
FRHG216	ALBIEN-NEOCOMIEN LIBRE entre Yonne et Seine	médiocre	bon	15	18	0	Eau Potable	0,87
FRHG210	CRAIE DU GATINAIS	médiocre	bon	57	14	130	Eau Potable	2,15
FRHG313	CALCAIRES KIMMERIDGIEN- OXFORDIEN KARSTIQUE entre Yonne et Seine	médiocre	bon	46	3	1	Eau Potable	0,55
FRHG304	CALCAIRES TITHONIEN KARSTIQUE entre Yonne et Seine	médiocre	bon	12	2	1	Eau Potable	3,16
FRHG311	calcaires dogger entre Armançon et la Seine	bon	bon	27	1	1	Eau Potable	0,24

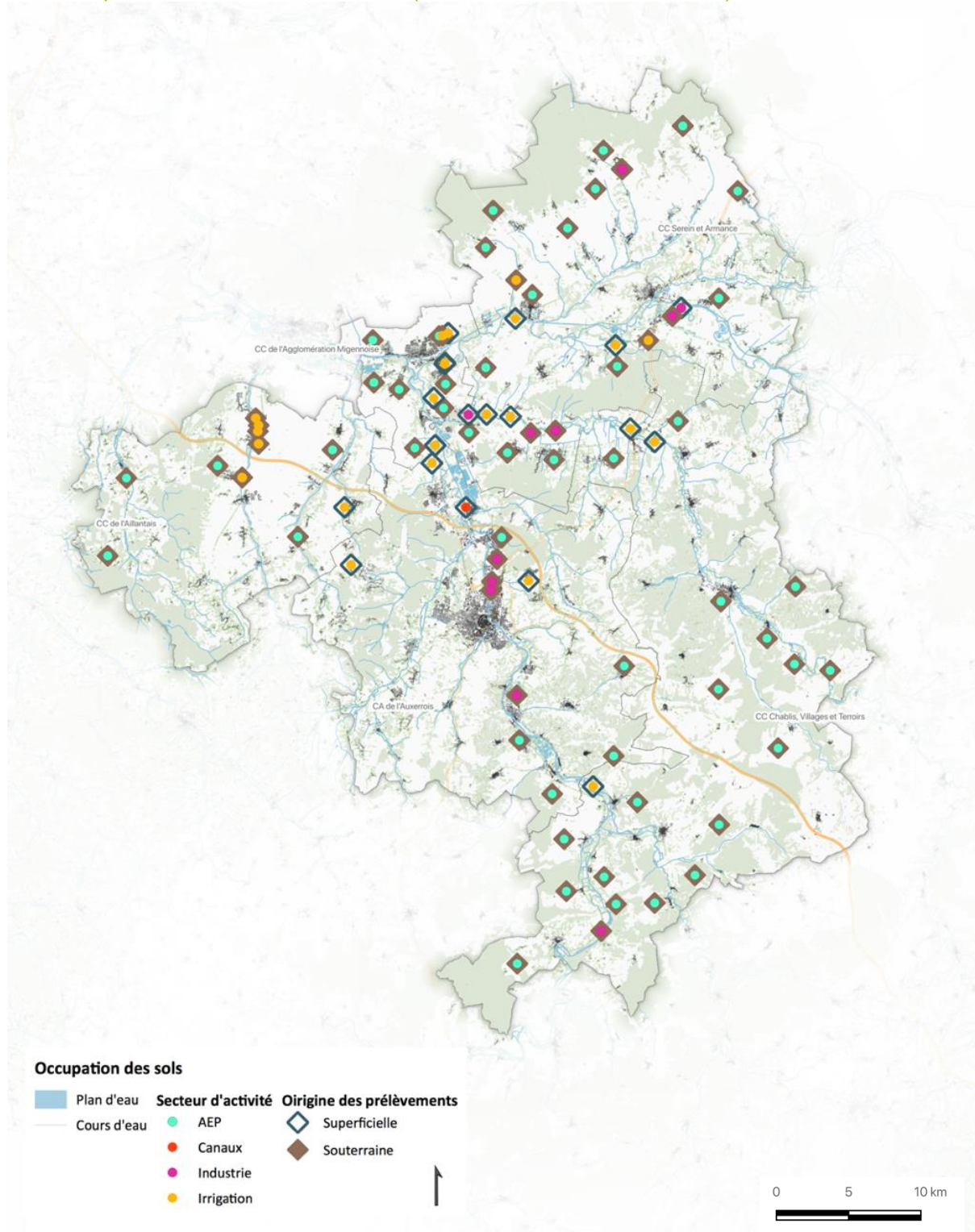
*NB : aucune donnée n'est disponible pour la masse d'eau Calcaires et marnes du Dogger et Jurassique supérieur du Nivernais nord libres et captifs*

*Une nappe libre est une nappe d'eau souterraine dont le niveau supérieur peut varier sans être bloqué par une couche imperméable supérieure (ce qui est le cas pour une nappe captive)*

## DES PRELEVEMENTS D'EAU A LA HAUSSE POUR L'EAU POTABLE ET L'AGRICULTURE

En 2019, le territoire du Grand Auxerrois compte 122 ouvrages de prélèvements d'eau pour les besoins d'irrigation agricole, industriels, d'alimentation en eau potable et d'alimentation des canaux. Jusqu'en 2018, les prélèvements étaient également destinés à l'alimentation de turbines (énergie – barrages).

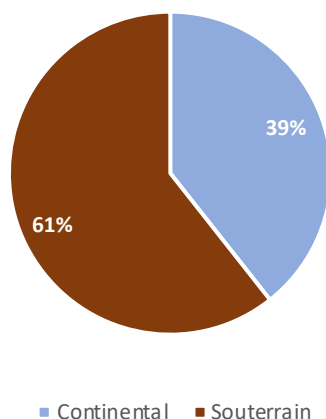
Points de prélèvements d'eau du territoire (source BNPE, Traitement E.A.U)



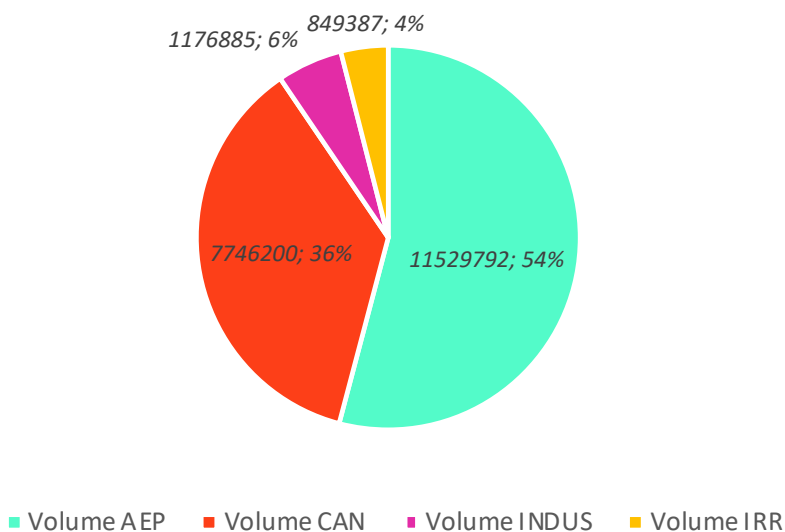
Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- Les prélèvements sont répartis sur tout le territoire du Grand Auxerrois et de façon plutôt uniforme, tous bassins versants confondus.
- Le volume total prélevé sur le territoire est de 21 302 264 m<sup>3</sup> par an.
- La part la plus importante est représentée par l'alimentation en eau potable
- L'origine de la ressource prélevée est majoritairement souterraine. Les prélèvements en eau superficielle sont destinés à l'irrigation, à l'industrie et aux canaux.

Part des volumes prélevés par origine de la ressource en 2019 (source BNPE, Traitement EAU)



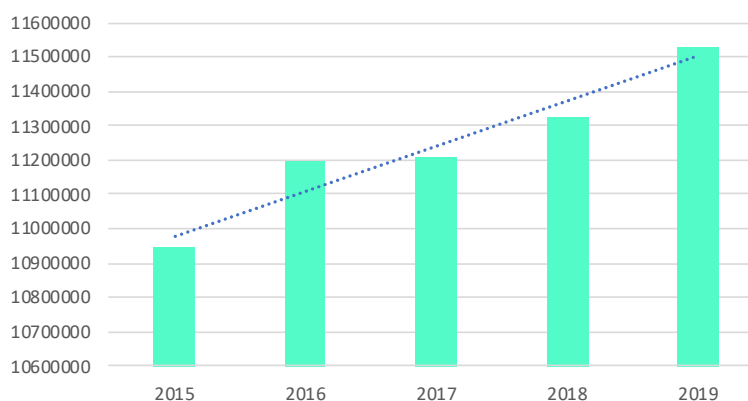
Volumes en m3 et part des volumes prélevés par secteur d'activité en 2019 (source BNPE, Traitement EAU)



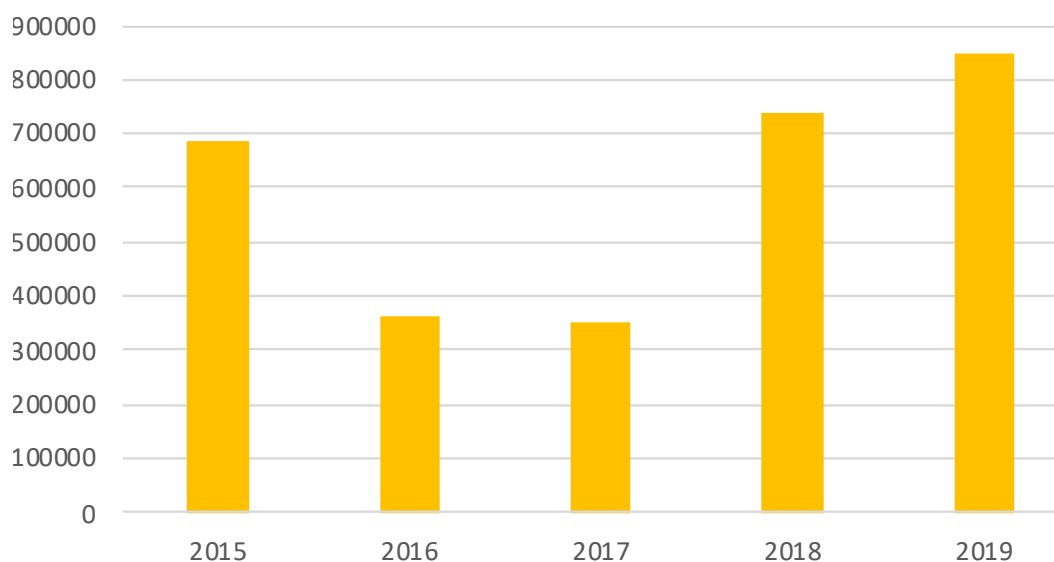
En termes d'évolution, on constate depuis 2015 :

- Une baisse globale des volumes prélevés sur l'ensemble du territoire. Cette baisse globale cache des évolutions plus précises de certains usages tels que l'alimentation en eau potable ou encore l'irrigation. Cette baisse globale est essentiellement induite par les plus faibles volumes pour les canaux et la disparition des prélèvements pour l'alimentation de turbines.
- Une augmentation de 5,3 % des prélèvements à destination de l'AEP
- Une tendance à la hausse des prélèvements industriels entre 2015 et 2018 (+3,3 %) mais une baisse significative en 2019.
- Une tendance à la baisse des prélèvements pour l'irrigation entre 2015 et 2017 mais une hausse très significative depuis (+250 %)

### Évolution des prélèvements en eau potable 2015-2019 (source BNPE, Traitement EAU)



### Évolution des prélèvements pour l'irrigation 2015-2019 (source BNPE, Traitement EAU)



## L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Relevons que l'analyse suivante porte sur les données disponibles. Ces dernières sont effectives sur 54 % des collectivités / syndicats du territoire, ce qui permet d'appréhender les enjeux globaux du territoire en matière d'alimentation en eau potable. Compte tenu des enjeux, une connaissance plus fine des données serait nécessaire par notamment la réalisation d'un schéma d'alimentation en eau potable à l'échelle du territoire et/ou des EPCI.

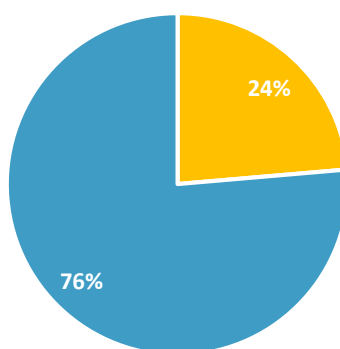
### Un important réseau de gestion de la ressource

55 collectivités ou groupements de collectivités assurent la gestion de l'eau potable au sein du territoire du Grand Auxerrois. Les structures varient, allant de la commune au Syndicat.

La majorité des structures assure la production, le transfert et la distribution à la fois. En contre-exemple, notons la commune de Champlost, qui n'assure que la distribution, ou encore la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre qui n'assurent que la production.

L'ensemble des caractéristiques est fourni ci-après.

Mode de gestion des structures (source : Eau France, Traitement E.A.U)

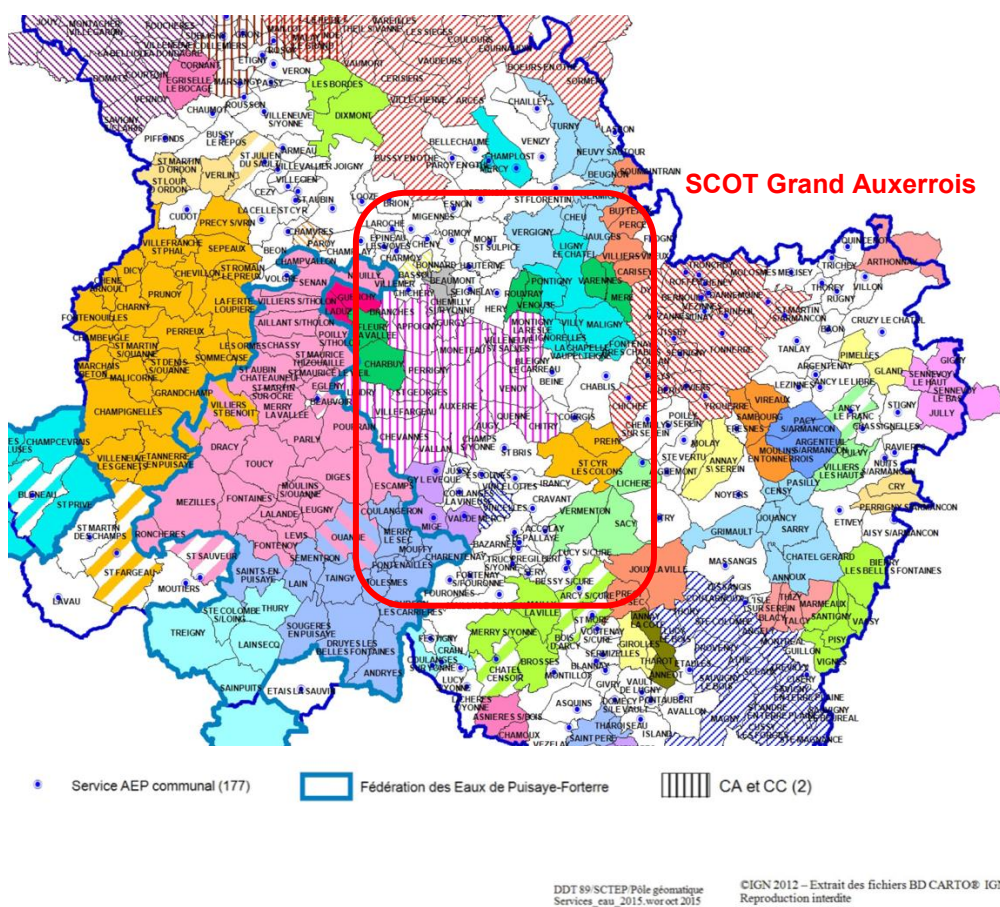


■ Délégation ■ Régie

Caractéristiques des structures assurant la gestion de l'eau potable (source : Eau France, Traitement E.A.U)

SCoT du Grand Auxerrois - Eau potable - Caractéristiques des syndicats				
Collectivité	Production	Transfert	Distribution	Mode de Gestion
Aigremont	Oui	Oui	Oui	Régie
Bazarnes	Oui	Oui	Oui	Régie
Beines	Oui	Oui	Oui	Délégation
Bellechaume	Oui	Oui	Oui	Régie
Bessy-sur-cure	Oui	Oui	Oui	Régie
Brienon-sur-armançon	Oui	Oui	Oui	Régie
Chablis	Oui	Oui	Oui	Délégation
Chailley	Oui	Oui	Oui	Délégation
Champlost	Non	Non	Oui	Régie
Charmoy	Oui	Oui	Oui	Régie
Chemilly-sur-serein	Oui	Oui	Oui	Régie
Cheny	Oui	Oui	Oui	Régie
Chichery	Oui	Oui	Oui	Régie
Communauté d'agglomération de l'auxerrois	Oui	Oui	Oui	Délégation
Courgis	Oui	Oui	Oui	Régie
Deux rivières	Oui	Oui	Oui	Régie
Deux rivières	Oui	Oui	Oui	Régie
Épineau-les-voves	Oui	Oui	Oui	Régie
Esson	Oui	Oui	Oui	Régie
Fédération eaux puisaye-forterre	Oui	Non	Non	Délégation
Hauterive	Oui	Oui	Oui	null
Héry	Oui	Oui	Oui	Délégation
Laroche-saint-cydroine	Oui	Oui	Oui	Régie
Lasson	Oui	Oui	Oui	Régie
Lichères-près-aigremont	Oui	Oui	Oui	Régie
Lucy-sur-cure	Oui	Oui	Oui	Régie
Mailly-le-château	Oui	Oui	Oui	Délégation
Mercy	Non	Oui	Oui	Régie
Migennes	Oui	Oui	Oui	Régie
Montholon	Oui	Oui	Oui	Régie
Mont-saint-sulpice	Oui	Oui	Oui	Régie
Neuvy-sautour	Oui	Oui	Oui	Régie
Nitry	Oui	Oui	Oui	Régie
Ormo	Oui	Oui	Oui	Régie
Paroy-en-othé	Oui	Oui	Oui	Régie
Poilly-sur-serein	Oui	Oui	Oui	Délégation
Prégilbert	Oui	Oui	Oui	Régie
Sainte-pallaye	Oui	Oui	Oui	Régie
Saint-florentin	Oui	Oui	Oui	Régie
Seignelay	Oui	Oui	Oui	Délégation
Sery	Oui	Oui	Oui	Régie
Siaep champlost mercy	Oui	Oui	Non	Régie
Siaep chantemerle	Oui	Oui	Oui	Délégation
Siaep chemilly beaumont	Oui	Oui	Oui	Délégation
Siaep région ligny le chatel	Oui	Oui	Oui	Régie
Siaep région st florentin	Oui	Oui	Oui	Régie
Siaep région vermenton	Oui	Oui	Oui	Régie
Siaep villiers vineux	Oui	Oui	Oui	Régie
Sivu moulin des fees	Oui	Oui	Oui	Régie
Smaep sens nord-est / source des salles	Oui	Oui	Oui	Délégation
Syndicat des eaux du tonnerrois	Oui	Oui	Oui	Délégation
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau pot	Oui	Oui	Oui	Régie
Trucy-sur-yonne	Oui	Oui	Oui	Régie
Valravillon	Oui	Oui	Oui	Régie
Venizy	Oui	Oui	Oui	Régie
Vermenton	Oui	Oui	Oui	Régie

Structures communales et intercommunales pour l'AEP (source : Charte Départementale des Bassins d'Alimentation de Captage de l'Yonne – 2016)



## Un bon maillage de captages d'alimentation en eau potable

150 ouvrages permettent d'assurer la production d'eau potable aux 55 structures gestionnaires. Parmi ces ouvrages, 81 sont localisés sur le territoire. A titre indicatif :

- La cA de l'Auxerrois dispose de 16 ouvrages
- La Fédération des eaux de Puisaye-Forterre dispose de 20 ouvrages
- Le Syndicat des eaux du Tonnerrois dispose de 12 ouvrages
- Le Smaep Sens nord-est / source des Salles dispose de 16 ouvrages

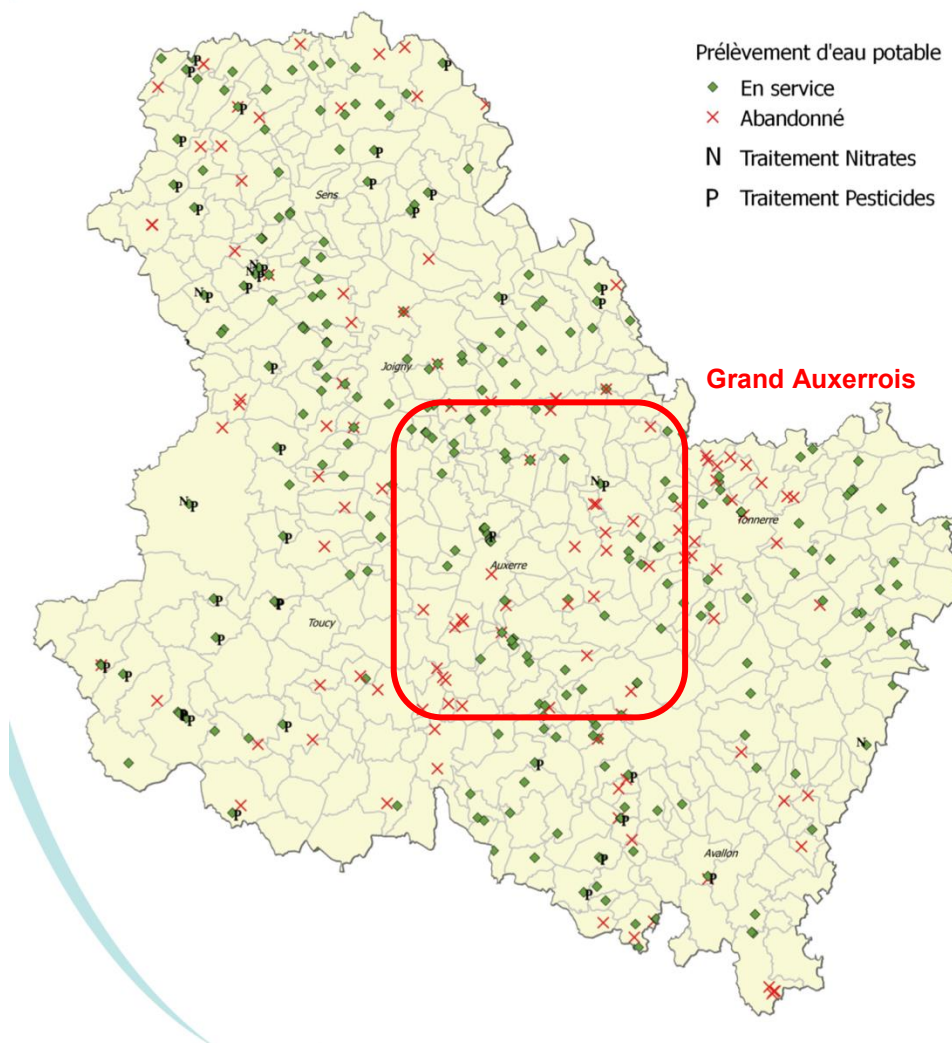
Le volume d'eau consommé par ménage sur le territoire est de 85 m<sup>3</sup>/ an en moyenne. Selon l'Insee, un foyer français de 2,5 personnes utilise en moyenne 329 litres d'eau par jour soit, globalement, une utilisation annuelle de 120 mètres cubes, soit bien au-dessus de la moyenne du Grand Auxerrois (selon les données disponibles). Relevons que les prélèvements en eau à destination de l'alimentation en eau potable ont augmenté sur le territoire (cf précédemment).

## Une eau souterraine à enjeu qualitatif

La ressource en eau prélevée est d'origine souterraine. Alimentée par la craie ou les calcaires superficiels, la circulation des eaux dans ces milieux fissurés entraîne assez fréquemment trois conséquences :

- La faible protection naturelle due à la circulation assez rapide de l'eau entraîne une qualité bactériologique moyenne nécessitant systématiquement un traitement de désinfection.
- La présence de fines particules est la cause assez fréquente de problèmes de turbidité. De façon quasi systématique la turbidité augmente avec les périodes pluvieuses.
- Des teneurs en nitrates et/ou en pesticides élevées

Enjeux qualitatifs sur l'AEP (source : Charte Départementale des Bassins d'Alimentation de Captage de l'Yonne – 2016)



Le taux de conformité microbiologique est globalement bon avec toutefois des points de vigilance sur les secteurs de Montholon, Chailly, Chemilly sur Serein et Cheny. La qualité physicochimique globalement est plus faible. Un point d'attention est à apporter sur les secteurs de Bazarnes, Charmoy, Chemilly-sur-serein, Cheny, Deux rivières, Federation eaux puisaye-forterre, Federation eaux puisaye-forterre, Saint-florentin, Siaep region vermenton, Venizy.



La norme française limite le taux de nitrates à 50mg/l d'eau. Pour pallier son dépassement qui survient généralement au printemps au captage de la Plaine du Saulce, la CA de l'Auxerrois procède au mélange des eaux des ressources du Saulce et des Boisseaux. Elle ne peut cependant pas satisfaire les communes de Vaux et de Champs/Yonne, uniquement alimentées par les captages de la Plaine du Saulce. De l'eau en bouteille est alors mise à disposition des personnes sensibles.

Sur un plan qualitatif, l'Yonne concentre 50 % des captages prioritaires de la région Bourgogne en matière de lutte contre les pollutions diffuses. Sur le plan de la santé publique, 281 captages sont en service mais 126 sont abandonnés pour des problèmes de dépassement de normes en matière de nitrates et de pesticides.

Les autres paramètres de qualité nécessitant un traitement (turbidité, fer et manganèse) ont une origine géologique et peuvent se corriger très facilement Rappelons que la quasi-totalité des nappes souterraines, à l'exclusion de la nappe de l'Albien, est considérée comme ne répondant pas aux exigences européennes en matière de qualité.

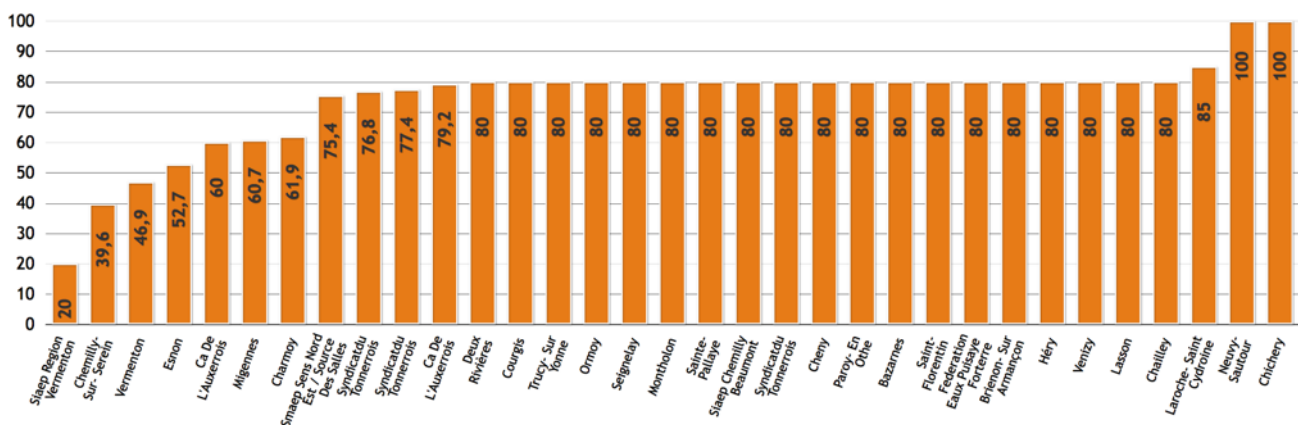
Ce constat a conduit à la mise en œuvre de démarches préventives visant à améliorer durablement la qualité de la ressource en eau sur certains bassins d'alimentation de captages (BAC) prioritaires, notamment par la mise en œuvre de programmes d'actions. Pour autant, les résultats ne sont pas à la hauteur des investissements.

L'évaluation des démarches les plus anciennes montre une faible mobilisation des acteurs et une gouvernance de projet insuffisante.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. Dans le Grand Auxerrois, cet indice est globalement élevé avec un taux majoritairement supérieur à 80 %. Comme le montre la figure suivante, quelques efforts restent à poursuivre sur certaines communes.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Source : Eau France

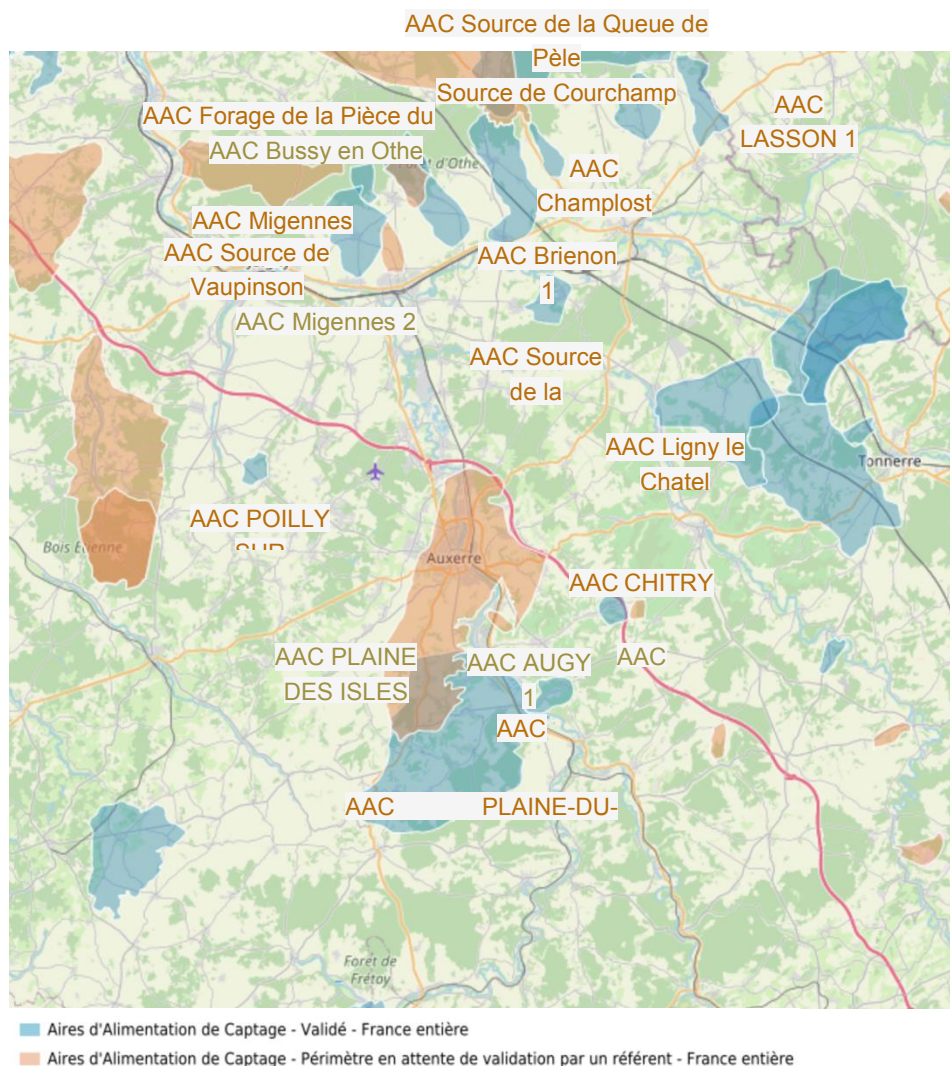


\*Données pour les syndicats ayant fourni les informations



18 captages d'alimentation en eau potable recourent le territoire, comme figuré sur la cartographie ci-après. Certains d'entre eux sont en cours de validation. Des enjeux sont liés aux captages AEP dans un contexte où la qualité de l'eau des masses d'eau superficielles et souterraines est à améliorer. Il s'agira de poursuivre la reconquête de la qualité des captages à travers l'évitement des activités polluantes, la protection et la préservation des couverts forestiers / herbacés des sols, la mise en œuvre d'activités agricoles pérennes, des usages et gestions des eaux durables (notamment en termes d'assainissement collectifs et non collectifs), la limitation des phénomènes d'érosion....

*Aire d'alimentation en eau potable du territoire (source : ARS Bourgogne Franche comté)*



En France, le rendement moyen des réseaux de distribution d'eau potable est évalué à près de 80 %. Les fuites sont donc de l'ordre de 20 % : pour 5 litres d'eau mis en distribution, 1 litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur.

- Ces fuites sont souvent dues à la vétusté des canalisations ou à une pression trop élevée, mais aussi aux mouvements des sols.
- Au sein du territoire, près de 40 % des structures gestionnaires présentent un taux de rendement inférieur à 60 % avec d'importants écarts selon le gestionnaire.
- Les services de la CA de l'auxerrois, Esnon, Fédération eaux puisaye-forterre, Vermenton, Fédération eaux puisaye-forterre, Syndicat des eaux du tonnerrois, Siaep chemilly beaumont, Montholon sont vertueux en la matière.

Taux de rendement des réseaux d'eau potable et taux de renouvellement des réseaux (source Eaufrance 2019, traitement E.A.U)

Collectivité	Rendement du réseau de distribution	Taux moyen de renouvellement
Brienon-sur-armançon	39.2	0.3
Neuvy-sautour	40.9	0.92
Chemilly-sur-serein	46.9	0
Beines	54.6	null
Seignelay	59.1	null
Ormoy	59.6	null
Saint-florentin	60.6	0
Federation eaux puisaye-forterre	62	0.46
Trucy-sur-yonne	63	0
Federation eaux puisaye-forterre	64.3	0.49
Deux rivières	65.3	1.5
Laroche-saint-cydroine	67.4	1.48
Venizy	68.3	1.97
Deux rivières	68.5	17.76
Chailley	72.5	null
Syndicat des eaux du tonnerrois	72.7	0
Syndicat des eaux du tonnerrois	72.9	0
Communaute d'agglomeration de l'auxerrois	73.3	0.63
Héry	75.1	null
Syndicat des eaux du tonnerrois	75.1	0.4
Lasson	76.3	0
Chichery	77.5	0
Smaep sens nord-est / source des salles	77.8	0.6
Paroy-en-othé	78	null
Bazarnes	81.5	0.35
Siaep region vermenton	81.7	0.48
Courgis	81.9	0
Cheny	83.9	null
Charmoy	87	0
Sainte-pallaye	87.8	null
Federation eaux puisaye-forterre	90	null
Montholon	90.9	0
Vermenton	92.1	0
Syndicat des eaux du tonnerrois	92.2	4.88
Communaute d'agglomeration de l'auxerrois	92.5	0
Siaep chemilly beaumont	93.1	null
Esnon	98.4	0
Federation eaux puisaye-forterre	100	null

\*Données pour les syndicats ayant fournis les informations

Taux moyen de renouvellement : pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements



La rencontre des élus des différentes EPCI du territoire a permis de mettre en exergue en enjeu majeur de restauration des réseaux au sein des petites communes, en raison d'un manque d'entretien.

Dès lors, le prix de l'eau distribuée, actuellement bas au sein de ces dernières, risque de subir des augmentations non négligeables. Les tarifs de l'eau pratiqués actuellement recouvrent une très grande diversité de situations liées à :

- la taille des unités de traitement de l'eau
- le degré de vétusté ou de jeunesse des ouvrages et leur conformité, notamment vis-à-vis des problèmes de quantité et de qualité.
- le mode de gestion (régie ou affermage) avec ou non provision pour renouvellement



La CA de l'Auxerrois dispose d'un système de détection des fuites constitué de pré-localisateurs acoustiques à Auxerre et de compteurs techniques pour contrôler les flux d'eau. Elle a équipé tous les captages de capteurs de niveaux qui permettent de suivre l'évolution des nappes d'eau au quotidien.

## Une interconnexion à renforcer ?

Le territoire est concerné par une mosaïque de services gestionnaires d'eau potable, chacun pouvant assurer :

- Aucune production. Les deux collectivités concernées (Courgis et Beine) sont totalement dépendantes des ressources extérieures, ce qui représente une importante fragilité vis-à-vis de la ressource
- Une production sans import ni export pour de nombreuses communes. L'interconnexion inexistante représente un enjeu en cas de raréfaction de la ressource, notamment pour assurer une solidarité intercommunale.
- Des imports seuls (en plus de leur production) ce qui traduit des tensions sur la ressource par intermittence
- Des exports seuls (en plus de leur production), soit un partage de l'eau extracomunale
- Des imports et des exports (en plus de leur production) traduisant ainsi une bonne interconnexion des réseaux. Relevons que ces services gestionnaires sont de tailles importantes.

A noter, le champ de compétences de certains services gestionnaires dépasse les limites du territoire du Grand Auxerrois. L'interconnexion peut également se faire en-dehors du territoire.

Interconnexion pour l'alimentation en eau potable (selon les données disponibles – source Eaufrance 2019, traitement E.A.U)

Aucune production	Production				
	Import seul	Export seul	Import et Export	Pas d'import et pas d'export	
Courgis Beines	Vermenton Laroche-saint-cydroine Chemilly-sur-serein	Saint-florentin Seignelay	Smaep sens nord-est / source des salles Syndicat des eaux du tonnerrois Communaute d'agglomeration de l'auxerrois Venizy Federation eaux puisaye-forterre	Héry Bazarnes Siaep chemilly beaumont Ormoy Esnon Charmoy Neuvy-sautour Lasson Paroy-en-othé	Deux rivières Cheny Brienon-sur-armançon Trucy-sur-yonne Chichery Siaep region vermenton Montholon Sainte Chailley -pallaye

\*Données pour les syndicats ayant fournis les informations

## Gouvernance et schéma eau potable

### *Schéma d'alimentation en eau potable de l'Yonne - 2011*

Le Conseil Général et les Agences de l'Eau intervenant sur le département de l'Yonne ont engagé des efforts importants dans le domaine de l'alimentation en eau potable, pour protéger et gérer les ressources en eau potable afin de satisfaire les besoins des populations, en particulier celles des petites communes rurales. Les différentes initiatives menées en la matière ont mis en évidence la complexité des problèmes rencontrés par les élus locaux pour garantir, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, la pérennité de leurs services de production et de distribution en eau potable.

Dans ce cadre, un schéma départemental d'alimentation en eau potable a été élaboré en 2011.

### *Charte Départementale des Bassins d'Alimentation de Captage de l'Yonne - 2016*

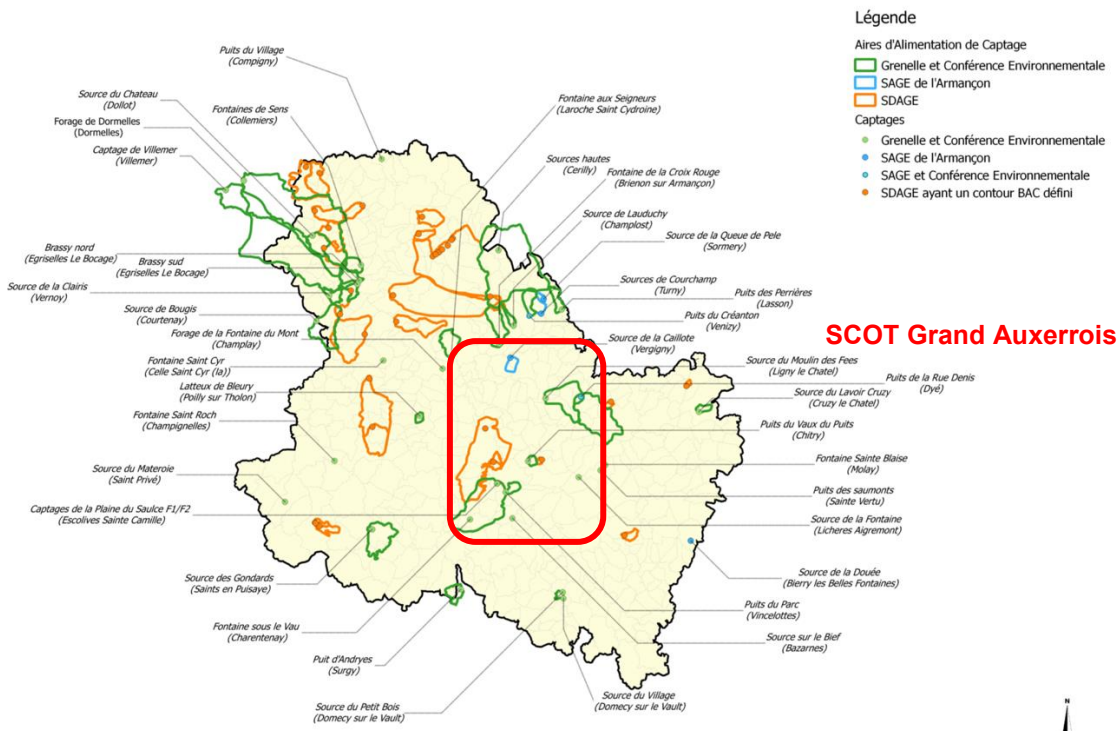
La reconquête de la qualité de la ressource en eau potable est un enjeu majeur du département de l'Yonne. Parmi l'ensemble des captages identifiés dans le Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie 2016- 2021, 32 captages du département sont reconnus comme prioritaires au niveau national et d'autres captages sont identifiés au niveau local. Plus d'un tiers des captages de l'Yonne sont hors-service pour diverses raisons, notamment pour des dépassements des normes des taux autorisés en nitrates, en produits phytosanitaires ou encore pour des problèmes liés à la turbidité. **Une approche préventive vis-à-vis des pollutions diffuses est donc essentielle pour préserver notre ressource en eau potable et garantir l'attractivité du territoire icaunais.**

Des programmes d'actions ont été mis en place ou proposés sur la majorité des bassins d'alimentation de captages prioritaires du département. Cependant, l'analyse de la situation a permis d'identifier des problématiques récurrentes, liées notamment à la mobilisation des acteurs, à la gouvernance des démarches et à la non atteinte des résultats escomptés.

La charte départementale traduit une volonté commune de :

- Mettre en place un Comité Départemental de l'Eau afin d'assurer un suivi partagé de la reconquête de la qualité de la ressource en eau, de partager les expériences et de recourir à des experts,
- Structurer, formaliser et organiser la gouvernance (rôle des différents acteurs, implication des collectivités ayant la compétence alimentation en eau potable),
- Construire des programmes d'actions opérationnels, dotés d'indicateurs de moyens et de résultats, élaborés avec l'ensemble des acteurs concernés.

14 bassins d'alimentation de captages (Bac) prioritaires ont été définis dans l'Yonne en 2009 au titre de la loi Grenelle, auxquels s'ajoutent 18 BAC prioritaires définis en 2015 au titre de la loi Conférence Environnementale. L'objectif est de mettre en œuvre la démarche en premier lieu sur les BAC Grenelle ayant déjà fait l'objet d'un Arrêté portant Programme d'actions Volontaires (APV), puis de l'étendre aux autres BAC Grenelle et aux BAC Conférence Environnementale. Enfin, la démarche a vocation à être mise en œuvre sur l'ensemble des BAC du territoire de l'Yonne sensibles au regard des enjeux sur la qualité de l'eau.

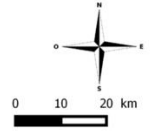


- Légende**
- Aires d'Alimentation de Captage
    - Grenelle et Conférence Environnementale
    - SAGE de l'Armançon
    - SDAGE
  - Captages
    - Grenelle et Conférence Environnementale
    - SAGE de l'Armançon
    - SAGE et Conférence Environnementale
    - SDAGE ayant un contour BAC défini

**SCOT Grand Auxerrois**



**CAPTAGES ET BASSINS D'ALIMENTATION DE CAPTAGES (BAC) PRIORITAIRES DE L'YONNE**



Cartographie réalisée sous QGIS par L'UOE le 29/12/2015



## L'ASSAINISSEMENT

### L'assainissement collectif

L'assainissement collectif du territoire est assuré par 77 stations d'épuration.

L'ensemble des stations d'épuration présente une capacité nominale<sup>4</sup> totale de 217 080 équivalent habitant. En 2019 la capacité maximale entrante était de 170 614 équivalent habitant soit une capacité résiduelle de 46 406 équivalent habitant, ce qui laisse au territoire une marge de progression et de développement intéressante.

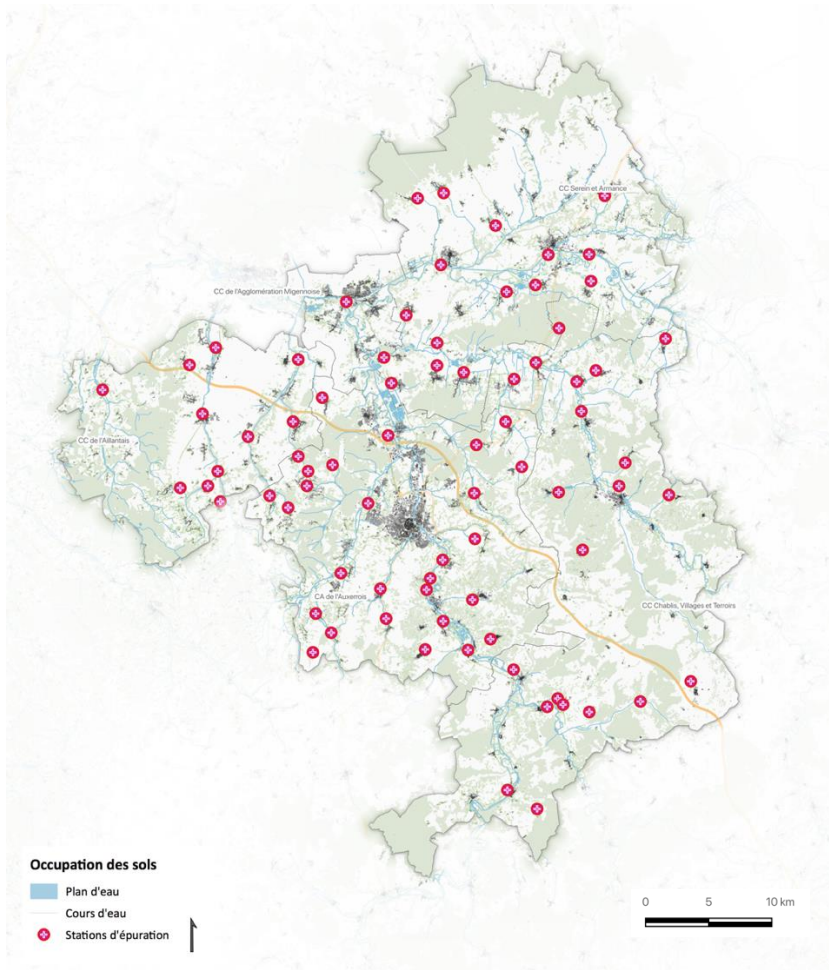
Des disparités apparaissent toutefois sur le territoire, révélant ainsi des enjeux majeurs en matière d'assainissement collectif, au regard de :

- la saturation de stations d'épuration sur les communes de Auxerre-Appoigny, Chemilly-sur-Yonne, Maligny, Saint Georges-sur-Baulches, Chevannes, Saint-Bris-le-Vineux, Venoy, Vergigny
- l'ancienneté du réseau d'assainissement, dont près de la moitié des stations d'épuration ont été construites avant 2000.
- la performance des stations d'épuration, pouvant induire des polluants dans les milieux récepteurs. Rappelons que, comme détaillé précédemment (partie eau superficielle), le réseau d'assainissement du territoire draine un enjeu majeur au regard de la pollution des milieux aquatiques.
- la performance en équipement pour la station d'épuration de Bessy-sur-Cure

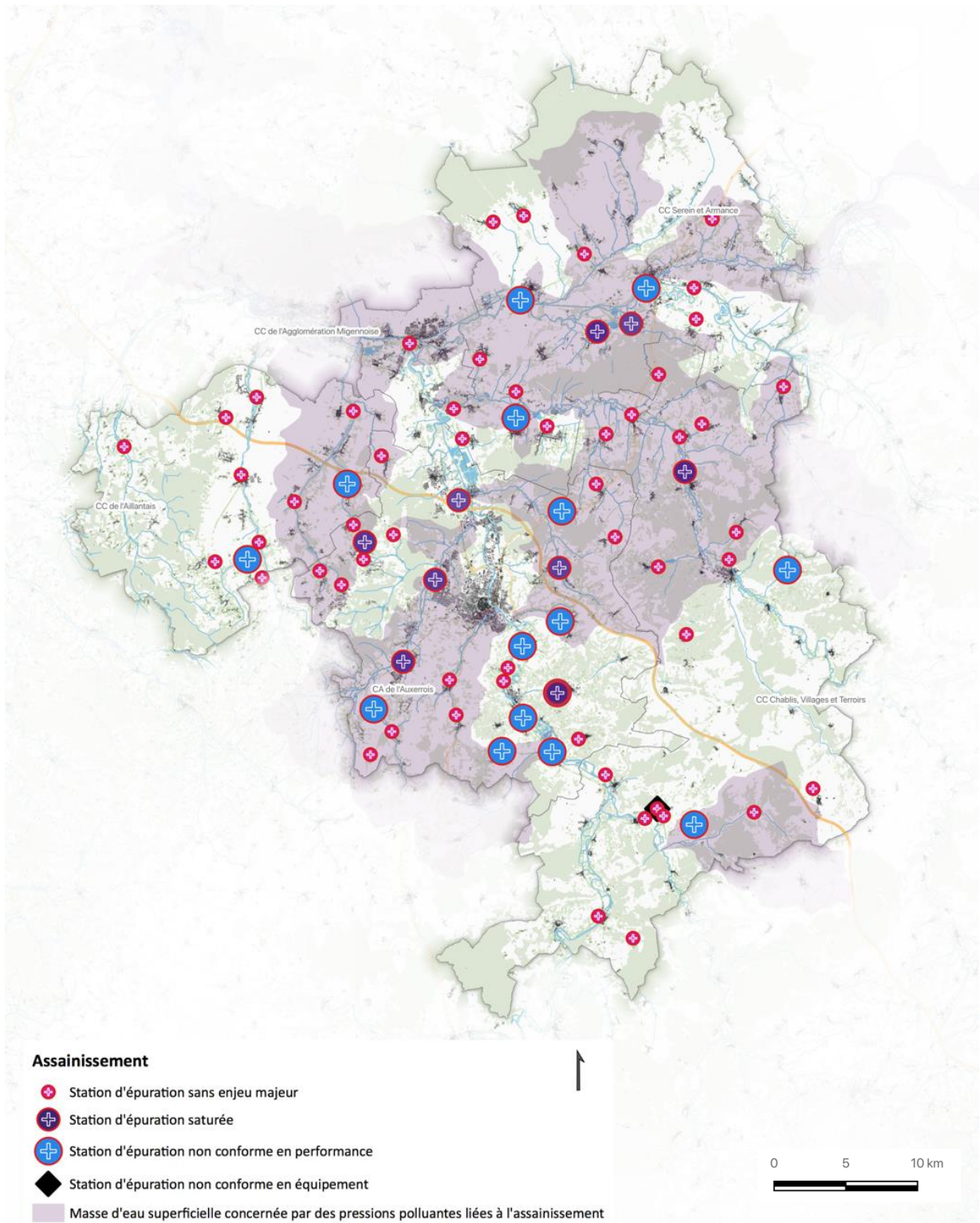
Un réseau de stations d'épuration dense (Source : Eau France, Traitement EAU)

---

<sup>4</sup> Taille totale que peuvent accepter les stations d'épuration.



Enjeux d'amélioration du système d'assainissement du territoire (Source : Eau France, Traitement EAU)





Stations d'épuration à enjeu du point de vue de la capacité nominale (source EauFrance, Traitement E.A.U)

Commune	Capacité nominale	Somme des charges maximales	Taux de saturation (%)
AUXERRE - APOIGNY	83000	77880	94
CHEMILLY-SUR-YONNE	1950	7140	366
MALIGNY	3500	6083	174
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES	3600	4917	137
CHEVANNES	2500	3914	157
SAINT-BRIS-LE-VINEUX-NOUVELLE	2500	4642	186
VENOY	1000	1020	102
VERGIGNY-BOUILLY-REBOURSEAUX	600	961	160
VERGIGNY BOURG	1000	961	96

Stations d'épuration non conformes en performance (source EauFrance, Traitement E.A.U)

SEIGNELAY	FLEYS
VILLENEUVE SAINT SALVES	AUGY
VINCELLES	SAINT-BRIS-LE-VINEUX-NOUVELLE
VERMENTON VAL DU PUIITS	ESCOLIVES SAINTE CAMILLE
QUENNE	FLEURY LA VALLEE
SAINT-FLORENTIN	BRIENON-SUR-ARMANCON
SAINT MAURICE LE VIEL	ESCAMPS
	COULANGES-LA-VINEUSE



La CC Chablis Villages et Terroirs poursuit les travaux et opérations de modernisation des infrastructures engagés par les communes et les anciens syndicats d'assainissement, à savoir :

- la réhabilitation de la station d'épuration de Beine
- l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement pour Chablis
- la réhabilitation de la station d'épuration de Courgis
- l'élaboration d'un plan d'épandages des boues de la station d'épuration de Cravant (Deux-Rivières)
- l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement pour Carisey
- la réalisation d'un bassin de rétention supplémentaire pour la station d'épuration de Maligny
- la réalisation d'une tranche de réseau sur les rues René Martin et Tour de Ville à Vermenton
- l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur l'ex-Sivu Rouvray Venouse



La CC de l'Agglomération Migennoise prévoit les études et travaux correspondant aux nouveaux besoins techniques et/ou réglementaires apparus pendant le déroulé de ses précédents programmes :

- remplacement des diffuseurs d'air (membranes d'aération) du bassin biologique de la station de la CC,
- réhabilitation totale ou partielle de plusieurs postes de relevage du territoire,
- réhabilitation de l'ancien atelier de déshydratation des boues de la station en bâtiment « tertiaire »,
- réalisation du levé topographique des plans des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable,
- étude de diagnostic du réseau d'assainissement des communes de Charmoy et d'Epineau,
- étude du critère de conformité du réseau par temps de pluie et impacts des déversements par les déversoirs d'orage sur le milieu naturel,
- étude diagnostic amont suite à la campagne d'identification des micropolluants de 2018.

## L'assainissement pluvial

La gestion des eaux pluviales constitue un enjeu important pour les collectivités, afin d'assurer la sécurité publique (prévention des inondations) et la protection de l'environnement (limitation des apports de pollution dans les milieux aquatiques).

**Cet enjeu est d'autant plus important sur un territoire où le risque de ruissellement est majeur et la préservation de la qualité de l'eau via les ruissellements primordiale.**

Les eaux pluviales sont ainsi l'un des aspects essentiels à prendre en compte dans la planification et l'aménagement du territoire du Grand Auxerrois. Les objectifs visés sont nombreux :

- Maîtrise des pollutions pour les faibles pluies : préserver ou restaurer la qualité des milieux récepteurs par la maîtrise des flux de pollution en temps de pluie et la limitation des phénomènes d'érosion ; favoriser l'alimentation des nappes d'eaux souterraines;
- Prévention des inondations pour les pluies plus importantes : limiter les inondations liées au ruissellement pluvial ou aux débordements des systèmes d'assainissement ; en cas d'événement exceptionnel, assurer la sécurité des biens et des personnes;
- Continuité de l'assainissement : limiter la dégradation du fonctionnement des stations de traitement des eaux usées (STEU) par temps de pluie et les risques de non conformité;
- Prise en compte dans l'aménagement : penser l'aménagement en intégrant les trois enjeux précédents afin de réaliser des systèmes de gestion des eaux pluviales capables de gérer différentes pluies ; faire des eaux pluviales un levier de valorisation des projets d'aménagement, ce qui nécessite un spectre de compétences (ingénieurs, urbanistes, paysagistes ...).

A titre d'exemple, la ville d'Auxerre s'est dotée d'un schéma d'eau pluviale en 2011.

## L'assainissement non collectif

Les compétences des communes ou de leurs groupements relatifs à l'assainissement non collectif sont exercées grâce à la mise en place de services publics d'assainissement non collectif (SPANC).

Dans un premier temps, les communes doivent :

- Réaliser le zonage d'assainissement de leur territoire conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT) permettant d'identifier les zones relevant de l'assainissement collectif (zones suffisamment denses, coût acceptable) et les zones relevant de l'assainissement non collectif.
- Mettre en place un Spanc ou transférer la compétence à un établissement public de coopération intercommunale pour assurer les missions obligatoires et, le cas échéant, facultatives (réalisation, entretien et réhabilitation), à la demande des propriétaires et à leurs frais.

L'assainissement non collectif sur le territoire est assuré par plusieurs gestionnaires :

- CA de l'Auxerrois ;
- CC Serein et Armance ;
- CC Chablis Villages et Terroirs ;
- CC de l'Agglomération Migennoise ;
- Fédération des eaux de Puisaye-Forterre.

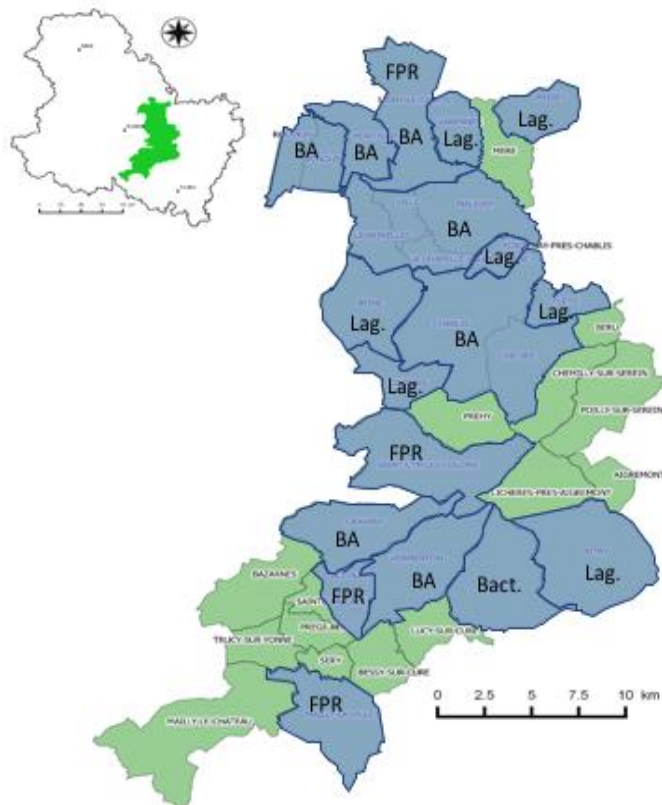
Quelques données issues des rapports d'activités des EPCI viennent compléter l'analyse.



La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise : 93% des installations devant être contrôlées sur le territoire de la CCAM l'ont été et 76% des installations contrôlées se sont révélés non conformes, essentiellement faute de traitement derrière la fosse septique (rejet en puits d'infiltration, sans traitement par épandage souterrain).



Le service assainissement collectif de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs définit les zonages AC / ANC, c'est-à-dire définir les zones qui sont desservies par les réseaux publics, celles qui seront à court et moyen terme équipées d'un réseau et les zones qui resteront en assainissement non collectif. Le choix du zonage se fait en prenant en compte les aspects techniques et économiques. En effet, la mise en place de réseaux publics d'assainissement ne doit se faire que dans les zones où cela est techniquement justifié et est économiquement raisonnable.



Pour la communauté de commune Serein et Armance, le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 13,63 % au 31/12/2020 (13,35 % au 31/12/2019). Le taux de conformité est de 0,64 % en 2020 (contre 0,34 % en 2019).

## ANALYSE TRANSVERSALE

### Une eau fragile et soumise aux changements climatiques

Sur le bassin Seine-Normandie, le changement climatique pourrait entraîner d'ici 2100 :

- Une diminution du débit de la Seine et des cours d'eau du bassin d'environ 30 %. La tendance à la diminution des débits des fleuves et des rivières va entraîner une augmentation de la concentration des polluants (à quantité de pollution égale)
- Une baisse du niveau des nappes d'eau souterraine, dans certains secteurs, de plus de 10 mètres (à prélèvements inchangés) et une réduction de la recharge des nappes de 10 à 30 %
- Une augmentation de la température des cours d'eau de 2 °C en moyenne annuelle, avec des conséquences sur la qualité des eaux et la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides
- Une réduction des précipitations d'environ 12 % mais une augmentation des fortes pluies (en intensité et en fréquence) qui aurait pour effet d'augmenter le risque d'inondations par ruissellement et de coulées de boues
- une augmentation des sécheresses extrêmes.

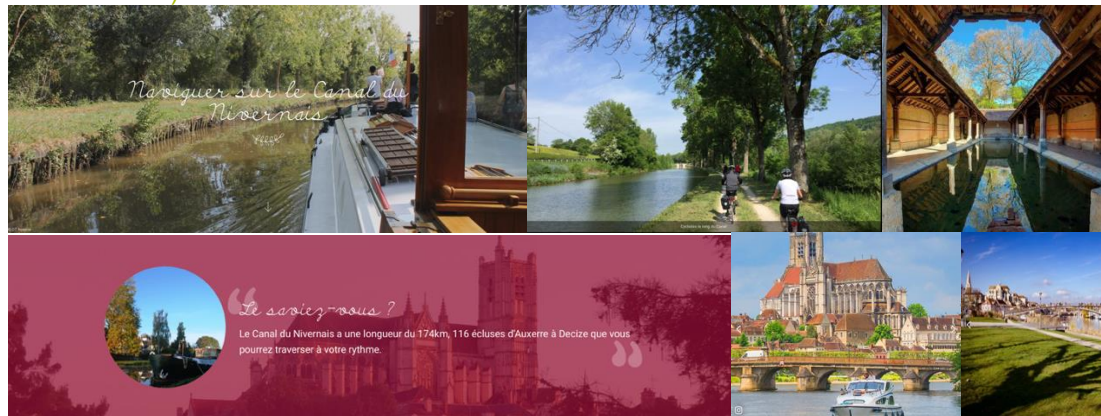
Les besoins en eau potable sont importants (incompressibles) sur les masses d'eau souterraines du territoire et à la hausse les dernières années, tout comme les volumes prélevés pour irrigation. Le contexte climatique lié à un développement du territoire ne pourra qu'accentuer la situation.

## L'eau, un vecteur d'attractivité et une ressource économique

Au sein du territoire, la ressource en eau fait écho :

- A un cadre touristique attractif avec notamment le canal du Nivernais et le canal de Bourgogne : écluses et restaurants, pêche, kayak, pédalo, bateau...etc. Les cours d'eau accueillent également des points de baignades
- A un cadre ressourçant et sportif : lieu de promenade du dimanche, activités et chemins sportifs le long des cours d'eau
- A un cadre paysager et cadre de vie remarquables. Les cours d'eau circulent dans des vallées marquées qui constituent de véritables oasis linéaires, plus vertes et beaucoup plus habitées que les plateaux environnants.
- A une richesse architecturale et patrimoniale : l'importance des aménagements de l'homme dans les paysages de l'eau se traduit par la place primordiale et très ancienne de l'eau dans l'économie locale en tant que vecteur d'échanges commerciaux, que ce soit pour exporter les productions locales (vins, pierres de tailles etc.) ou pour assurer le transit de productions extérieures au territoire. Le long des principales rivières (puis sur les canaux), on a ainsi classiquement créé des ponts, afin de pouvoir les franchir, mais aussi des digues et des chemins pour les longer, des quais pour permettre le chargement des bateaux, des retenues, des vannes et des écluses pour faciliter le parcours des bateaux ou des trains de bois, sans oublier les moulins, les usines et toutes les activités artisanales nécessitant la proximité immédiate de l'eau. Beaucoup de villes et villages se sont ainsi organisés à son contact, établissant des rapports étroits : Auxerre, Chablis, Saint-Florentin, Champs-sur-Yonne, Vincelottes et beaucoup d'autres villages et petites villes où l'eau est intimement liée à des édifices construits, souvent de grande valeur paysagère.

L'eau, un vecteur d'attractivité et une ressource économique (source et crédit photo : Office de tourisme de l'Auxerrois)



## Les milieux naturels aux services écosystémiques en lien avec l'eau

### *Maintenir les prairies, alliées de la qualité de l'eau*

Le rôle des prairies dans le fonctionnement hydrologique du territoire et à l'échelle du bassin versant Seine Normandie est crucial.

Habitats diversifiés et abris pour les espèces aquatiques en bord de rivière, maintien de la matière organique des sols, lutte contre l'érosion, stockage d'eau en période de crues, apports d'azote naturel, accueil d'espèces : les prairies offrent une très large palette de bénéfices environnementaux.

Il existe un lien très fort entre l'importance des prairies dans l'usage agricole des sols et la qualité des eaux des rivières et souterraines. Le maintien, voire la restauration, des prairies est déterminant pour la préservation de l'environnement, la production d'eau potable et la qualité des eaux.

### *Le couvert forestier, le maintien d'un cycle de l'eau*

Au sein du territoire, les forêts jouent un rôle non négligeable dans le cycle de l'eau, par leur action sur la quantité et la répartition des précipitations arrivant au sol, la dynamique de l'eau dans le sol et les quantités d'eau rejetées sous forme de vapeur dans l'atmosphère :

- À travers l'évapo-transpiration, la forêt favorise les précipitations. Par son couvert, elle limite notamment l'élévation de température dans les cours d'eau et l'évaporation. Selon les situations (nature géologique du sous-sol, saisons), sa rétention des eaux de pluie assure une meilleure recharge des aquifères.
- mais elle prélève plus d'eau que d'autres couverts. Par son feuillage, elle diminue la part des précipitations qui arrive au sol et son évapo-transpiration est environ deux fois plus importante que celle de la prairie.
- Le sol forestier avec ses bactéries, champignons, végétaux et invertébrés élimine par absorption, décomposition et/ou transformation certaines substances et participe ainsi à l'assainissement de l'eau. A titre d'exemple, la forêt constitue une bonne couverture du sol dans les bassins d'alimentation des eaux souterraines pour garantir la qualité des eaux de captage
- Le sous-sol d'une forêt est poreux grâce à l'activité biologique (organismes vivants travaillant le sol) et au développement des racines. Cette porosité est d'autant plus importante et profonde que la part de feuillus dans la forêt est grande - les feuillus ont un système racinaire plus développé que les résineux.

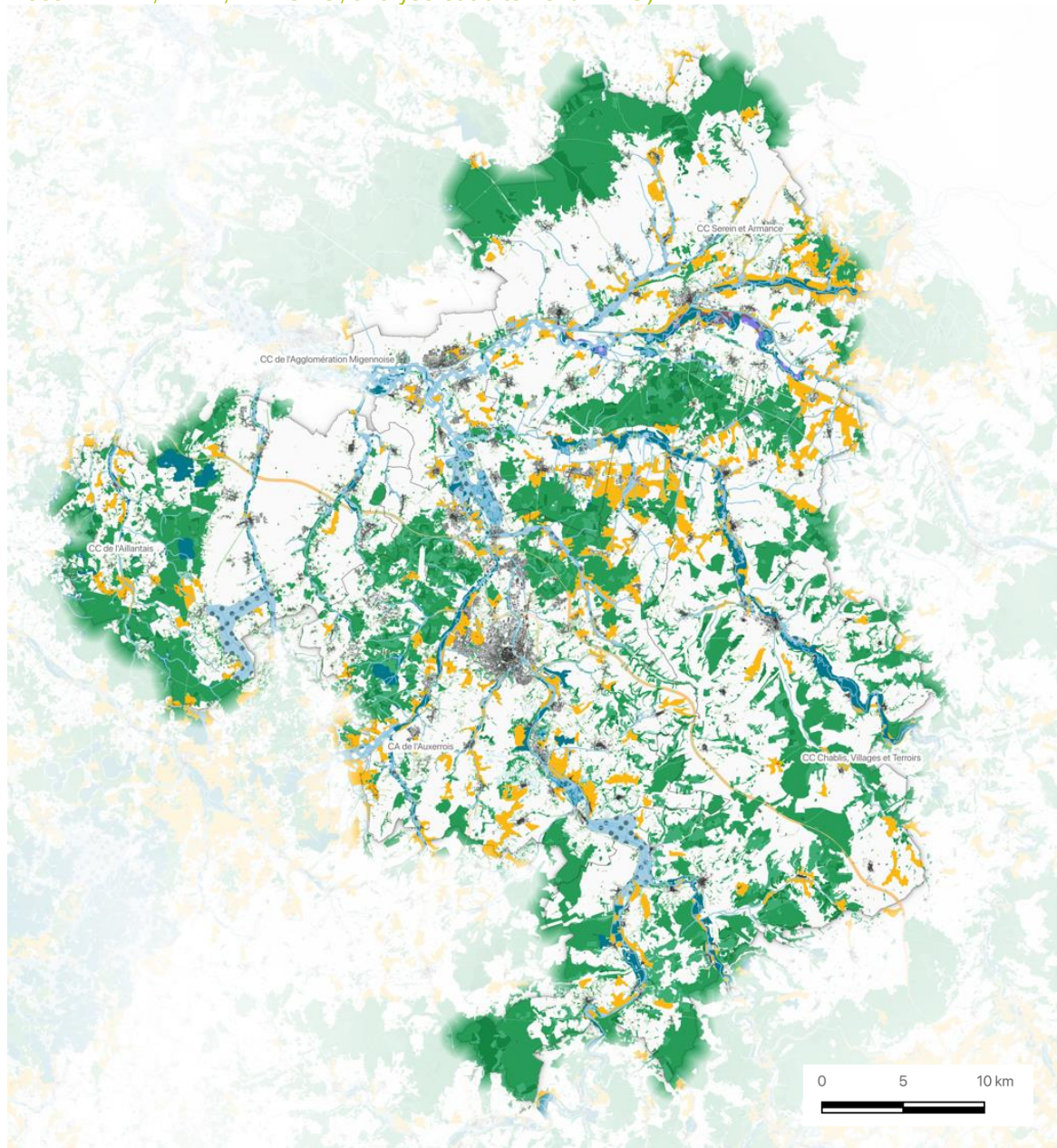
### *Les milieux humides, une éponge pour la qualité et la quantité de l'eau*

Les hydrosystèmes jouent un rôle discret mais indispensable dans la prévention des risques naturels (inondations, sécheresse), la purification de l'eau (traitement des eaux usées) mais aussi la conservation de la biodiversité (refuges de pollinisateurs...).

Les milieux humides sont des zones tampons, capables de purifier l'eau en piégeant ou transformant les éléments nutritifs en excès, les particules fines ainsi que certains polluants, grâce à des processus physiques, géochimiques et biologiques.

A titre d'exemple, ils jouent également un rôle sanitaire via la préservation de la qualité des eaux de baignades.

Importance des ressources naturelles pour le cycle de l'eau sur le territoire du Grand Auxerrois (données DREAL, INPN, BDTOPO, analyse et traitement E.A.U)



- |   |                                       |                    |
|---|---------------------------------------|--------------------|
| Plan d'eau                              | Réservoirs de biodiversité            | Forêt fermée mixte |
| Cours d'eau                             | Espaces de mobilité des cours d'eau   | Forêt ouverte      |
| Prairies et espaces agricoles complexes | <b>Végétation - couvert forestier</b> | Haie               |
| <b>Zones et espaces humides du SRCE</b> | Bois                                  | Lande ligneuse     |
| Corridor humide surfacique (restaurer)  | Forêt fermée de conifères             | Peupleraie         |
| Corridor humide surfacique à préserver  | Forêt fermée de feuillus              | Verger             |

SRCE = schéma régional de cohérence écologique

## GOUVERNANCE

### SDAGE Seine Normandie 2010-2015 et 2016-2021

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) est un document de planification dans le domaine de l'eau. Il définit pour une période de 6 ans :

- Les grandes orientations pour garantir une gestion visant à assurer la préservation des milieux aquatiques et la satisfaction des différents usagers de l'eau
- Les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et secteur du littoral
- Les dispositions nécessaires pour prévenir toute détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques

Le Sdage actuellement réglementairement en vigueur est le Sdage 2010-2015 suite à l'annulation de l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2015 adoptant le Sdage du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2016-2021 et arrêtant le programme de mesures 2016-2021, annulation fondée sur une irrégularité de procédure relative à l'autorité environnementale. Le Sdage 2016-2021 exprime néanmoins les objectifs souhaités par la majorité du comité de bassin en 2015, qui avait adopté le Sdage 2016-2021 et émis un avis favorable sur le programme de mesures.

Le Sdage 2016-2021 compte 44 orientations et 191 dispositions organisées autour de grands défis et leviers d'actions, dont le tableau ci-après reprend les dispositions en lien avec les documents d'urbanisme.

Le Sdage 2016-2021 compte ainsi 8 défis :

- Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants
- Défi 4 : Protéger et restaurer la mer et le littoral
- Défi 5 : Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Défi 7 : Gestion de la rareté de la ressource en eau
- Défi 8 : Limiter et prévenir le risque d'inondation



## TABLES DES DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

### Orientation 24 - Éviter, réduire, compenser l'incidence de l'extraction de matériaux sur l'eau et les milieux aquatiques

**D6.102** Développer les voies alternatives à l'extraction de granulats alluvionnaires

### Orientation 28 - Protéger les nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future

**D7.125** Modalités de gestion de la masse d'eau souterraine FRHG006 Alluvions de la Bassée

**D7.128** Garantir la maîtrise de l'usage du sol pour l'AEP future

### Orientation 31 - Prévoir une gestion durable de la ressource en eau

**D7.137** Anticiper les effets attendus du changement climatique

### Orientation 32 - Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues

**D8.139** Prendre en compte et préserver les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme

### Orientation 34 - Ralentir le ruissellement des eaux pluviales sur les zones aménagées

**D8.142** Ralentir l'écoulement des eaux pluviales dans la conception des projets

**D8.143** Prévenir la genèse des inondations par une gestion des eaux pluviales adaptée

### Orientation 38 - Évaluer l'impact des politiques de l'eau et développer la prospective

**L1.161** Élaborer et préciser les scénarii globaux d'évolution pour modéliser les situations futures sur le bassin

### Orientation 39 - Favoriser une meilleure organisation des acteurs du domaine de l'eau

**L2.163** Renforcer la synergie, la coopération et la gouvernance entre les acteurs du domaine de l'eau, des inondations, du milieu marin et de la cohérence écologique

### Orientation 40 - Renforcer et faciliter la mise en œuvre des SAGE et de la contractualisation

**L2.168** Favoriser la participation des CLE lors de l'élaboration, la révision et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et carte communale) avec le SAGE

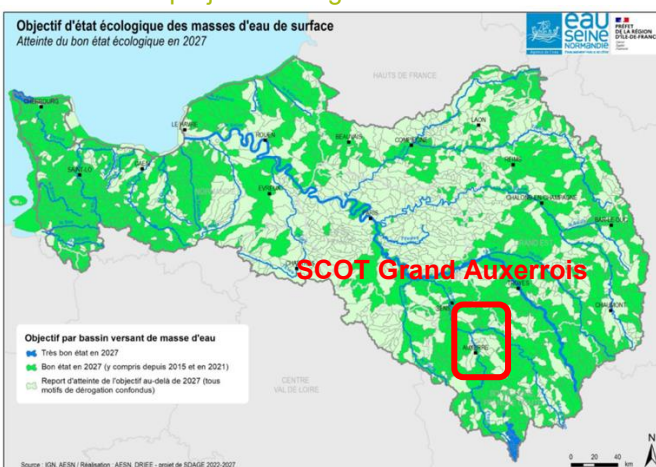
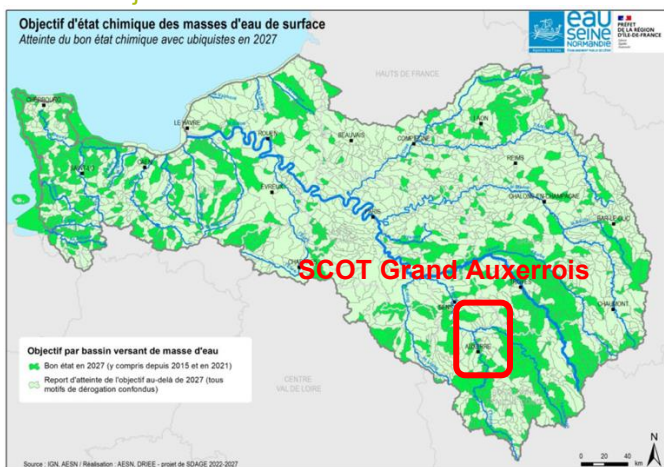
**L2.171** Favoriser la mise en place de démarche de gestion intégrée de la mer et du littoral et leur déclinaison dans les documents d'urbanisme

## SDAGE Seine Normandie 2022-2027

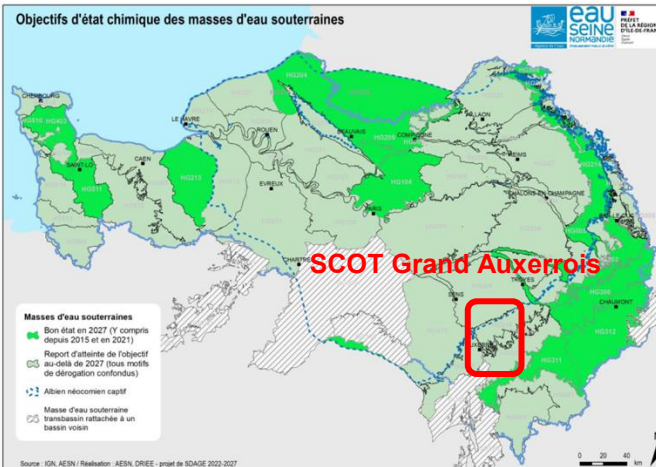
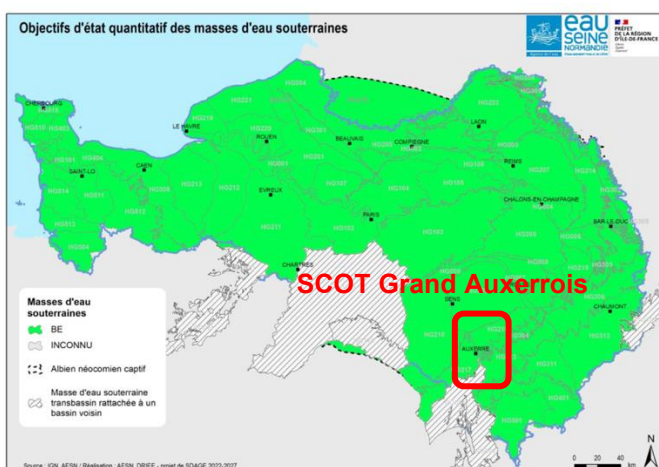
Le comité de bassin, qui rassemble des représentants des usagers, des associations, des collectivités et de l'État, a élaboré un projet de SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour la période 2022-2027, accompagné d'un projet de programme de mesures.

Les premiers résultats de la consultation du public ont été examinés lors du comité de bassin du 6 octobre 2021, afin d'alimenter les travaux sur le futur Sdage. Le comité de bassin publiera une synthèse des avis et de observations recueillis et la manière dont il en a tenu compte, en particulier celui de l'Autorité environnementale. Il se réunira début 2022 pour adopter les projets de SDAGE et de PDM, en vigueur de 2022 à 2027.

## Objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau de surface du projet de Sdage Normandie 2022-2027



## Objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau souterraines du projet de Sdage Seine-Normandie 2022-2027



## Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Armançon

Le territoire du Grand Auxerrois compte un seul schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), relatif à l'Armançon.

L'Armançon draine un bassin versant de forme très allongée de 3100 km<sup>2</sup>. La longueur cumulée des cours d'eau avoisine 1255 km, les 6 rivières principales n'en représentant que le tiers.

Le périmètre du Sage couvre le bassin versant de l'Armançon. Au total, 267 communes sont comprises en tout ou partie dans ce périmètre : 41 communes dans l'Aube, 84 communes dans l'Yonne et 142 communes en Côte d'Or. Le bassin versant de l'Armançon se compose de cours d'eau, nappes, lacs et du canal de Bourgogne.

Le Sage de l'Armançon a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 06 mai 2013. Il est en révision depuis mars 2019.

### Le Sage de l'Armançon relève les enjeux suivants :

- Disponibilité de la ressource en eaux de surface, rendue aléatoire par les débits d'étiages faibles
- Gestion des espaces inondables et des phénomènes de coulées de boues
- Amélioration de la qualité des petits cours d'eau en amont du bassin et suppression des points noirs de pollution à l'aval

- Préservation quantitative et qualitative de la ressource en eaux souterraines
- Répartition des ressources entre des usages difficilement conciliables localement
- Valorisation du patrimoine lié à l'eau

**Le Sage de l'Armançon édicte les règles suivantes :**

1. Respecter les débits d'étiage garantissant le bon fonctionnement des milieux aquatiques
2. Encadrer la création des réseaux de drainage
3. Maîtriser les impacts quantitatifs et qualitatifs des eaux pluviales
4. Préserver la capacité d'auto-épuration des milieux aquatiques
5. Préserver les espaces de mobilité fonctionnels des cours d'eau
6. Encadrer la création des ouvrages hydrauliques et des aménagements dans le lit mineur des cours d'eau
7. Encadrer la création des plans d'eau
8. Encadrer l'extraction des matériaux alluvionnaires

La règle n°5 est, de plus, assortie d'une préconisation au plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) : développer la prise en compte des milieux aquatiques et humides et des espaces de mobilité des cours d'eau dans les documents d'urbanisme et les projets relevant des lois relatives à l'eau et aux ICPE. A l'échelle du bassin versant de l'Armançon, la préservation et la reconquête des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux humides, particulièrement la divagation des cours d'eau, ressort donc comme un enjeu prépondérant du Sage.

Les espaces de mobilité fonctionnels ont été cartographiés sur les cours d'eau du bassin de l'Armançon. Ils correspondent à l'espace du lit majeur dédié à la dynamique fluviale et excluant les enjeux socio-économiques majeurs.

**Espaces de mobilités du SAGE (source SRCE, Traitement E.A.U)**



**Zone de répartition des eaux**

Le nord du territoire est couvert par une zone de répartition des eaux sur la nappe profonde (captive) de l'Albien Néocomien et du Cénomaniens.

Cette masse d'eau est une ressource stratégique de secours, les prélèvements y sont limités et la qualité doit rester en bon état (sa profondeur et sa captivité limitent les pollutions de surface).

Les caractéristiques de cette masse d'eau sont reportées ci-après.

Evaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2021 de la nappe profonde (captive) de l'Albien Néocomien et du Cénomaniens. (source SIGES BRGM)

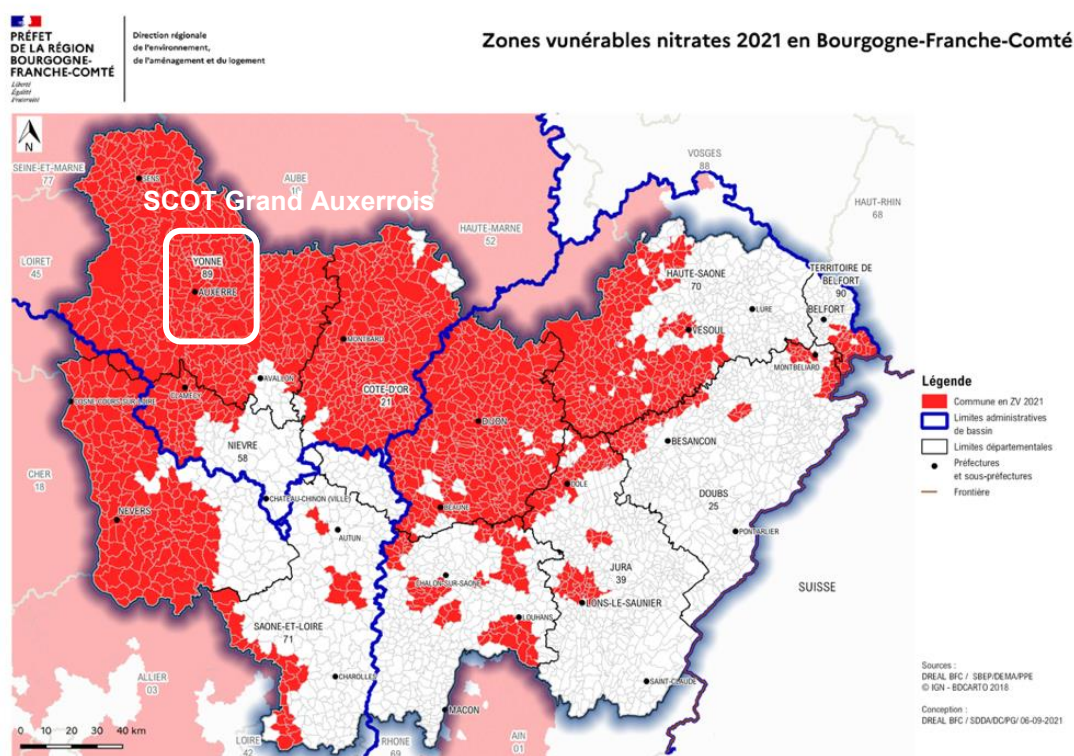
	RNAOE 2021	Niveau de confiance de l'évaluation du risque	Paramètres à l'origine du risque	Pressions cause de risque	Objectif et délai d'atteinte	Paramètres avec tendance à la hausse
CHIMIQUE	NON	Elevé	sans objet	sans objet	Bon état 2015	Non
QUANTITATIF	NON	Moyen		sans objet	Bon état 2015	

## Zone vulnérable aux Nitrates

Une zone vulnérable aux nitrates est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Sur le territoire, l'arrêté portant désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole du 04/08/2021 classe l'ensemble des communes du Grand Auxerrois en zones vulnérables aux nitrates.

Communes en zone vulnérable aux nitrates – Aout 2021 (source DREAL)



## Zone sensible à l'eutrophisation

Le classement en zone sensible à l'eutrophisation (ZSE) est destiné à protéger les eaux de surface des phénomènes d'eutrophisation, qu'il s'agisse de la ressource en eau destinée à la production d'eau potable prélevée en rivière ou des eaux côtières destinées à la baignade ou à la production de coquillages.

Le classement d'un territoire en zone sensible à l'eutrophisation entraîne l'application de normes sur les rejets des stations d'épuration sur les paramètres phosphore ou azote voire bactériologique. L'ensemble du bassin Seine Normandie, dans lequel s'inscrit le Grand Auxerrois, est classé en ZSE

## SYNTHESE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

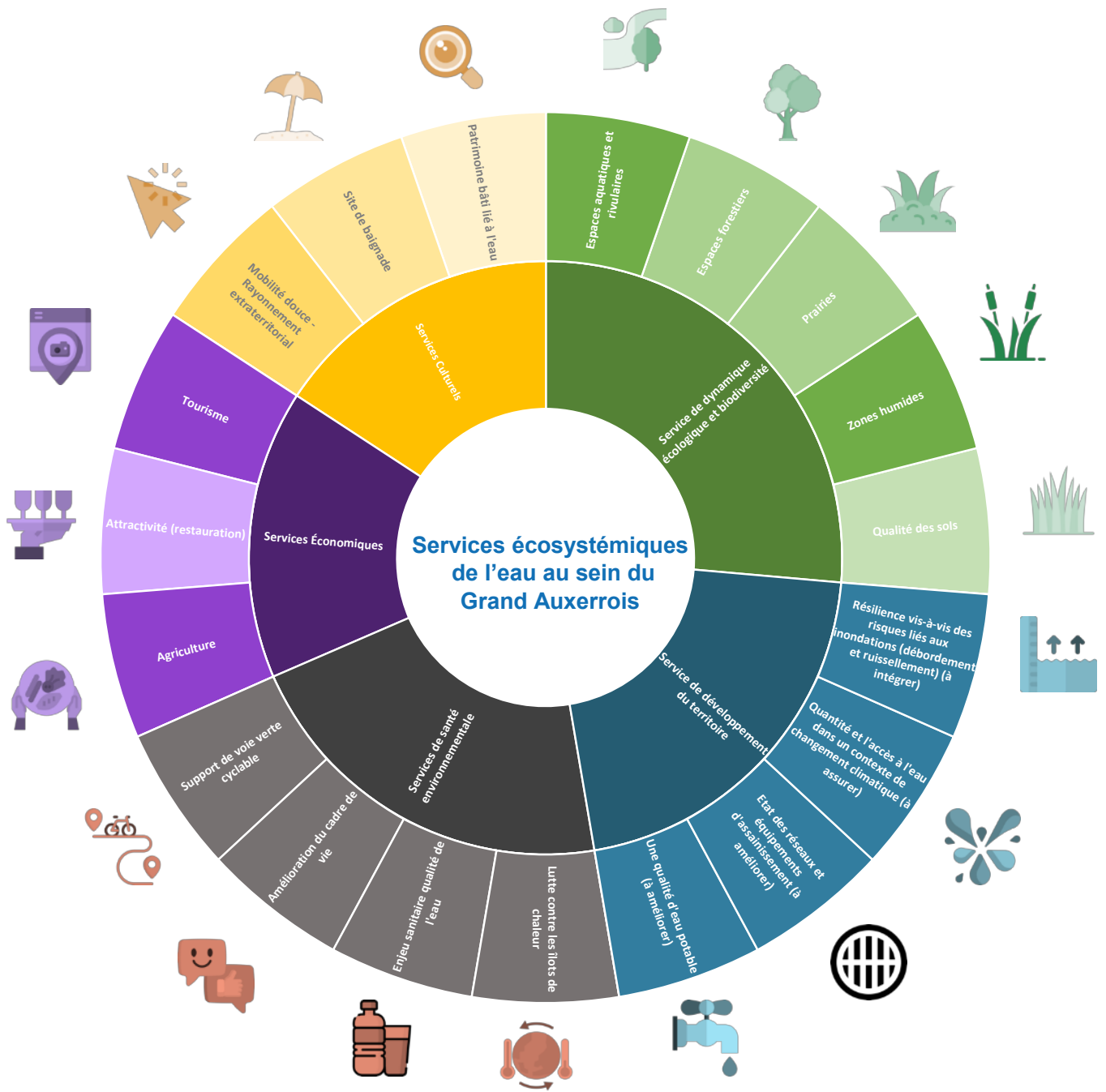
La ressource en eau touche à l'ensemble du territoire du Grand Auxerrois et ses enjeux sont ancrés dans toutes les composantes du SCoT, qu'il s'agisse des enjeux environnementaux comme des enjeux socioéconomiques. Au-delà de l'atténuation des incidences de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation sur la ressource (de manière directe et indirecte), il s'agit en effet de **mettre en œuvre une stratégie** qui s'intéresse à la fois à la **capacité de développement du territoire** au regard de la ressource mais également à **l'adaptation de l'ensemble des communes**, confrontées à l'augmentation de la température, à la dégradation qualitative, à la raréfaction des ressources en eau, aux perturbations des écosystèmes et à l'augmentation de la fréquence des pluies intenses ou des périodes de sécheresses.

La réflexion sur la ressource en eau peut s'appuyer sur **plusieurs piliers faisant appel aux services écosystémiques directement en lien avec l'eau**. La figure ci-après permet d'apprécier l'ensemble des principales interactions et services écosystémiques de l'eau sur le territoire. On notera ainsi que la ressource en eau rend au territoire des services :

- culturels
- économiques
- de santé environnementale
- de dynamique écologique et biodiversité
- de développement du territoire











Ces services offrent **une lecture transversale du territoire via la ressource en eau**. Au sein de ces services, certains supports apparaissent comme fragiles ou fragilisés. Dès lors, il ne s'agit plus de penser secteur par secteur (urbanisme, cadre de vie, construction, agriculture, industrie etc.), mais d'allier et de **(re)penser leur articulation**. Le SCoT permet d'accompagner et d'affirmer une stratégie commune face aux changements potentiellement nécessaires.

L'eau et ses services écosystémiques au sein du territoire du SCoT du Grand Auxerrois (source et traitement E.A.U)



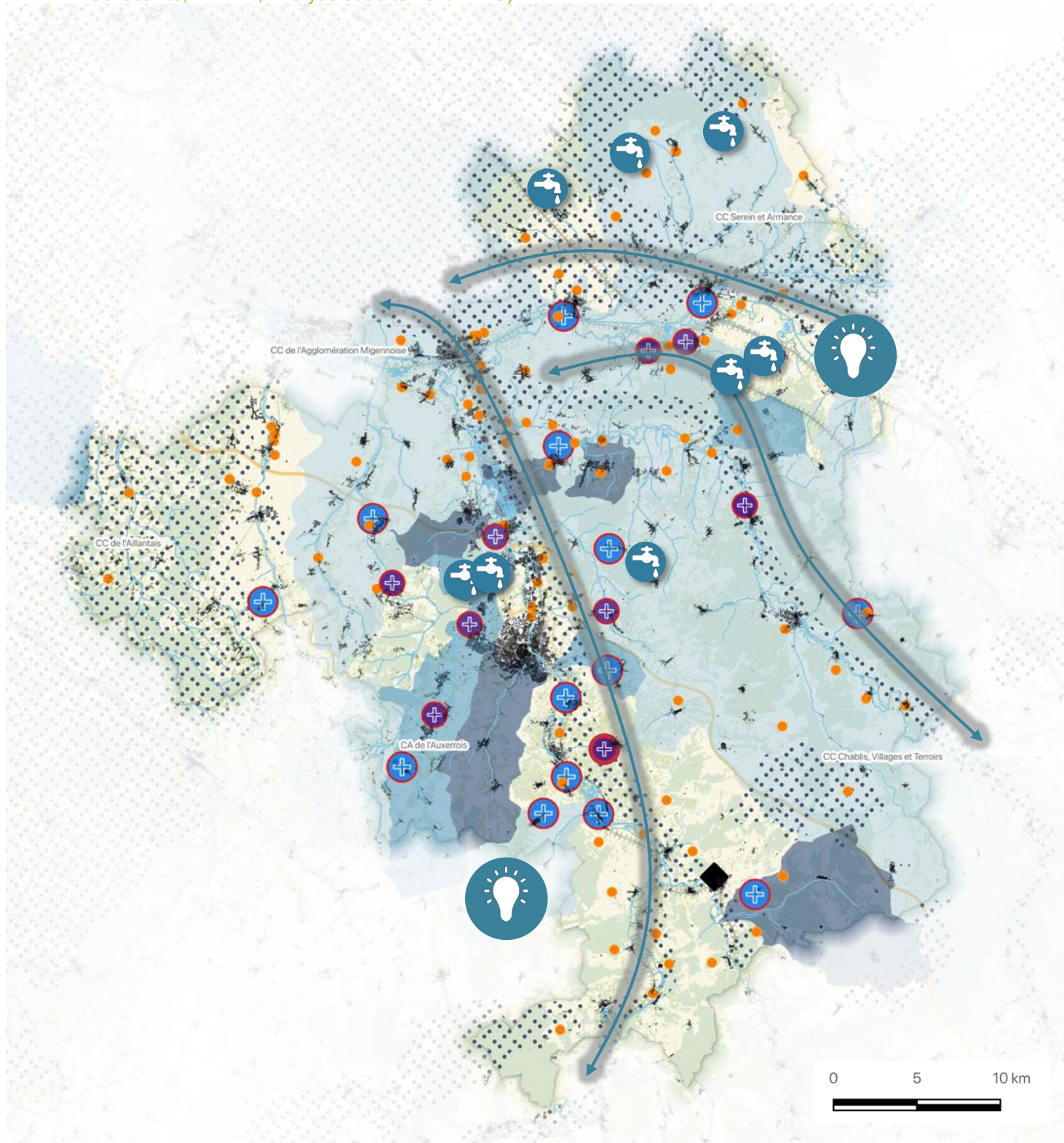
<b>Priorités 1</b>	Garantir le bon état qualitatif de la ressource en eau superficielle et souterraine : préserver la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Armançon, du Serein et de l'Yonne aval (au nord d'Auxerre) ; en raison du lien étroit entre les masses d'eau souterraine et superficielle, l'enjeu de préserver la ressource en eau superficielle garantit une bonne qualité de la ressource en eau souterraine et de la vie des milieux aquatiques. La qualité de l'eau est directement en lien avec les stations d'épuration, l'industrie et le milieu agricole.
	Concilier besoin en eau potable ainsi que pour les usages agricoles et industriels et disponibilité de la ressource en eau au regard du changement climatique.
	Garantir le bon traitement des eaux usées et être en cohérence avec les capacités de développement.
	Travailler sur les aires d'alimentation de captage qui permettent d'estimer les capacités de la nappe pour l'approvisionnement en eau du territoire et faire face aux augmentations de sa population.
	Garantir le cycle de l'eau par une gestion durable des eaux pluviales - Assurer une bonne gestion des eaux pluviales des nouveaux projets d'urbanisation. Assurer la protection de la ressource captée au regard des exigences des périmètres immédiats, rapprochés, éloignés définies par leurs arrêtés.
<b>Priorités 2</b>	Se servir de la Trame Bleue comme support d'attractivité, de vecteur de santé et d'adaptation au changement climatique.
	Se reposer sur les vecteurs Eau comme une valorisation touristique, une valorisation du patrimoine vernaculaire.
	Préserver la réserve utile des sols.
<b>Priorité 3</b>	Renforcer/mettre en œuvre une interconnexion de la ressource en eau pour les communes qui n'en disposent pas : <i>Héry, Bazarnes, Siaep Chemilly, Beaumont, Ormo y, Eson, Charmoy, Neuvy-Sautour, Lasson, Paroy-en-othé, Deux-Rivières, Cheny, Briennon-sur-Armançon, Trucy-sur-Yonne, Chichery, Siaep région Vermenton, Montholon, Chailley, Sainte-Pallaye</i>

Enjeux liés à la ressource en eau (source : EAU France, BNPE, Chambre agriculture, GIS Sol, Collectivité, DREAL, Analyse et traitement E.A.U)

Dégradation qualité de l'eau ↑		Garantir le bon état qualitatif de la ressource en eau superficielle et souterraine : préserver la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Armançon, du Serein et de l'Yonne aval ; en raison du lien étroit entre les masses d'eau souterraine et superficielle, l'enjeu de préserver la ressource en eau superficielle garantit une bonne qualité de la ressource en eau souterraine et de la vie des milieux aquatiques La qualité de l'eau est directement en lien avec les stations d'épuration, l'industrie et le milieu agricole
		Concilier les besoins en eau pour les usages domestiques agricoles et industriels et disponibilité de la ressource en eau au regard du changement climatique
		Garantir le bon traitement des eaux usées et être en cohérence avec les capacités de développement
		Travailler sur les aires d'alimentation de captage qui permettent d'estimer les capacités de la nappe pour l'approvisionnement en eau du territoire et faire face aux augmentations de sa population. Assurer la protection de la ressource captée au regard des exigences des périmètres immédiats, rapprochés, éloignés définies par leurs arrêtés
		Garantir le cycle de l'eau par une gestion durable des eaux pluviales Assurer une bonne gestion des eaux pluviales des nouveaux projets d'urbanisation
		Se servir de la Trame Bleue comme support d'attractivité, de vecteur de santé et d'adaptation au changement climatique Se reposer sur les vecteurs Eau comme une valorisation touristique, une valorisation du patrimoine vernaculaire
		Préserver la réserve utile des sols
		
		
		



Enjeux liés à la ressource en eau (source : EAU France, BNPE, Chambre agriculture, GIS Sol, Collectivité, DREAL, Analyse et traitement E.A.U)



# BIODIVERSITE ET DYNAMIQUE ECOLOGIQUE

## DE NOMBREUX ESPACES NATURELS REMARQUABLES OU PROTEGES

Le territoire du Grand Auxerrois compte de nombreux espaces naturels :

- 3 sites protégés par arrêtés préfectoraux de protection de biotope (sites APB) ;
- 1 réserve naturelle nationale (RNN) ;
- 5 sites gérés par le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB) ;
- 4 sites Natura 2000 ;
- 15 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) de type 2 ;
- 45 Znieff de type 1.

Ces sites sont présentés dans les pages suivantes.

### Sites naturels de type APB ou réserves naturelles nationales (source : INPN, Traitement E.A.U)

Zone	Nom	Superficie (km2)	Part sur le territoire (%)
Réserves naturelles nationales	Bois Du Parc	0.44	1.19
APB	Vallée De La Biche	0.47	1.42
APB	Ruisseau D'Ocre	1.01	1.56
APB	Le Cul De La Nasse Et Les Grands Prés	1.32	0.84

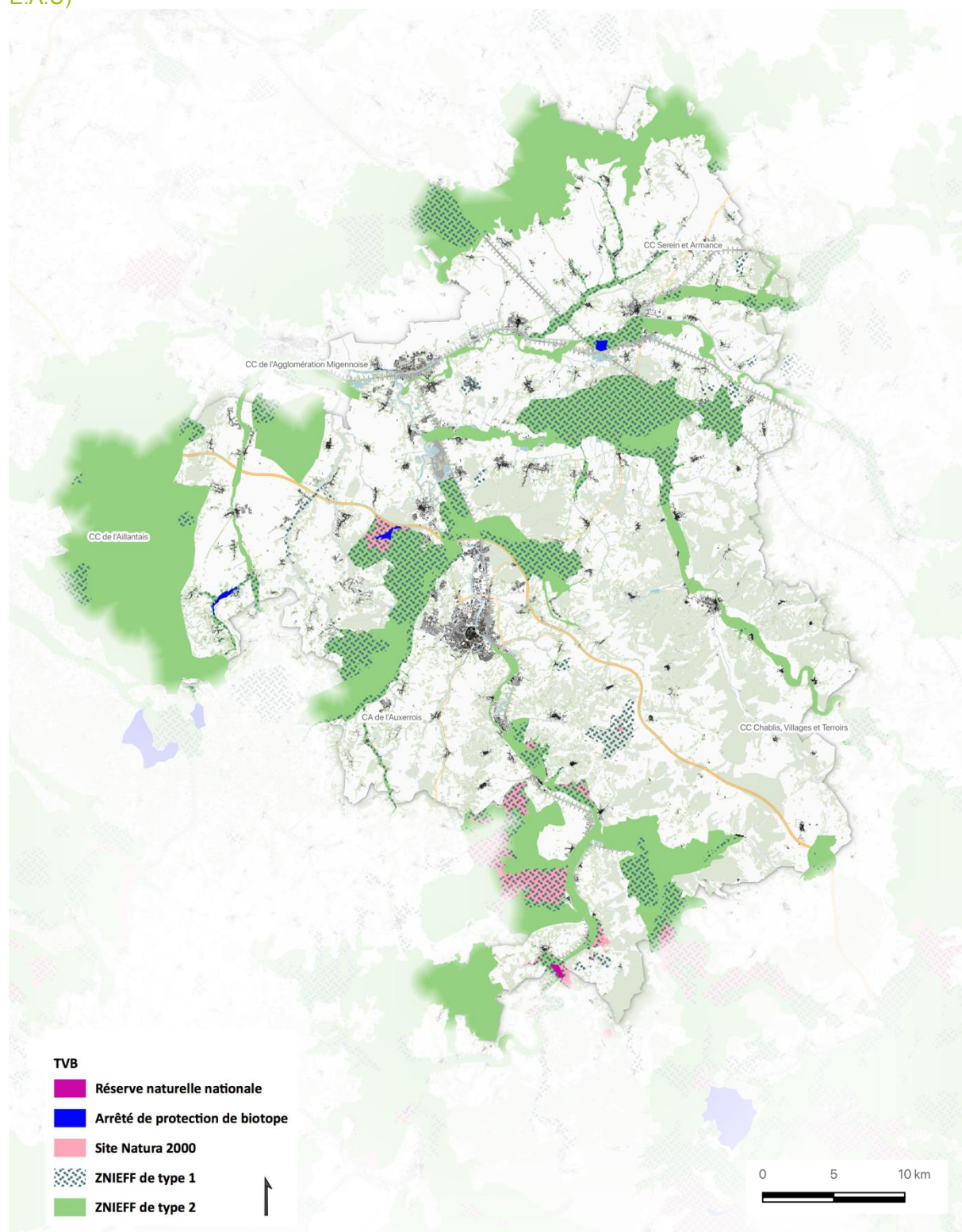
### Sites naturels de type CEN ou Natura 2000 (source : INPN, Traitement E.A.U)

Zone	Nom	Superficie (km2)	Part sur le territoire (%)
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	La Palotte	0.03	0.05
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Cote Des Noues	0.02	0.08
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Bois De La Biche	0.03	0.09
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Bois Du Parc (Est)	0.28	0.46
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Rnn Du Bois Du Parc	0.44	1.17
NATURA 2000 ZSC	Cavités à chauves-souris en Bourgogne	0.67	0.51
NATURA 2000 ZSC	Pelouses et forêts calcicoles des côteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles	2.90	2.11
NATURA 2000 ZSC	Landes et tourbière du bois de la Biche	3.38	6.96
NATURA 2000 ZSC	Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de Basse Bourgogne	10.08	14.74

## Sites naturels de type ZNIEFF (source : INPN, Traitement E.A.U)

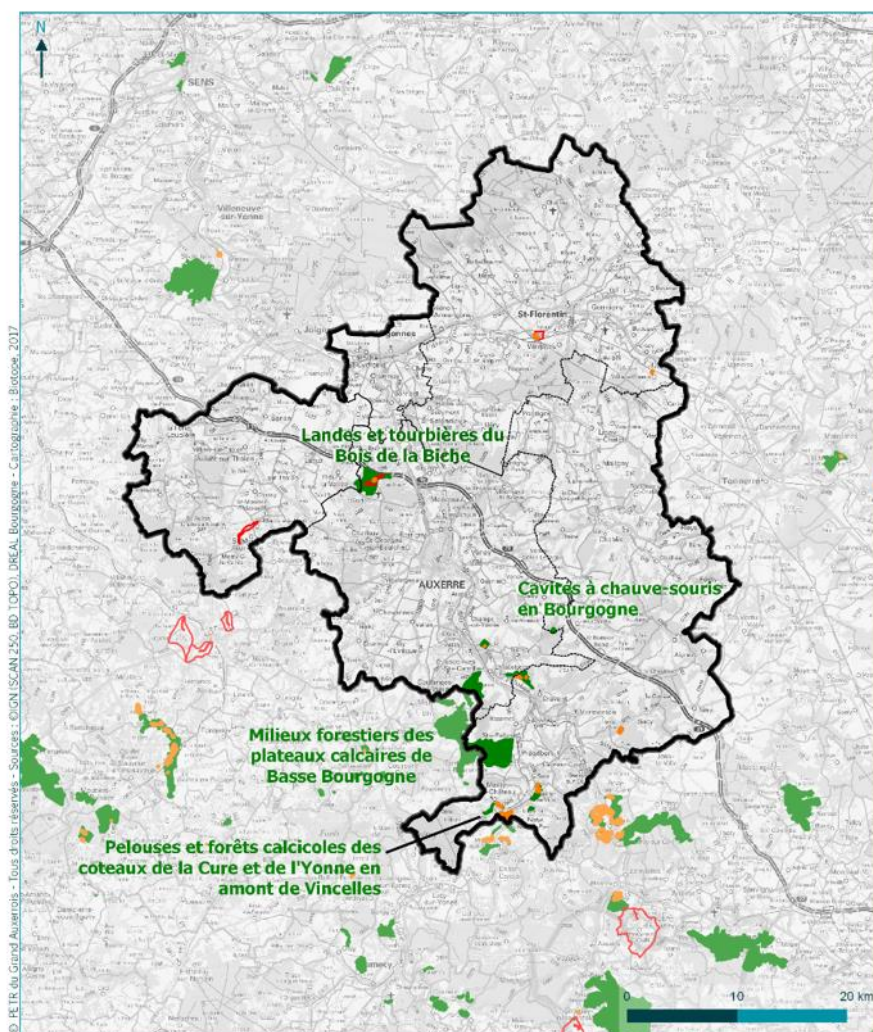
Zone	Nom	Superficie (km2)	Part sur le territoire (%)
ZNIEFF 1	LA GARENNE DE COURSAN	0.08	0.26
ZNIEFF 1	BOIS ET MARE DES HAUTS DE CHAILLOTS	0.07	0.27
ZNIEFF 1	COTEAU DE LA VALLEE D'ERVAUX	0.09	0.35
ZNIEFF 1	ETANG DU MARTROI	0.13	0.42
ZNIEFF 1	BOIS DE MONTHOLON	1.02	0.47
ZNIEFF 1	ETANGS DE SAINT-ANGE ET LEURS ABORDS	0.13	0.51
ZNIEFF 1	MARES DU CHENE	0.22	1.22
ZNIEFF 1	PRAIRIES ET RU DE SACY	1.32	1.24
ZNIEFF 1	MARES DU BOUCHET GOUVERNEUR A MAILLY-LA-VILLE	0.34	1.44
ZNIEFF 1	CARRIERE DE CHICHEE	0.28	1.47
ZNIEFF 1	BOIS DES FERRIERS, ETANGS ET LEURS ABORDS	3.37	1.69
ZNIEFF 1	PRAIRIES DE LA VALLEE DE L'ARMANCE D'ERVY-LE-CHATEL A SAINT-FLORENTIN	2.14	2.26
ZNIEFF 1	FALAISES D'ARCY-SUR-CURE ET DE SAINT-MORE, BOUCLE DE LA CURE	1.00	2.36
ZNIEFF 1	BOIS DE LA RIVIERE NORD-EST	4.81	2.42
ZNIEFF 1	FORET DE POILLY ET RUISSEAU LE RAVILLON	5.36	2.43
ZNIEFF 1	MEANDRES DE L'YONNE A APOIGNY ET GURGY	1.79	2.45
ZNIEFF 1	BOCAGE ET MARES DE LA HATE NOIRE	0.75	2.51
ZNIEFF 1	PRAIRIES DE SEIGNELAY	0.55	2.86
ZNIEFF 1	RUISSEAU DE BUCHIN	0.99	3.11
ZNIEFF 1	COTE DE MAILLY-LE-CHATEAU, BOIS DU PARC ET DU CORMIER	2.22	3.63
ZNIEFF 1	CARRIERE SOUTERRAINE DE MAILLY-LA-VILLE	0.89	3.73
ZNIEFF 1	VALLEE ET COTEAUX DE MAILLY-LA-VILLE	1.06	3.76
ZNIEFF 1	RUISSEAU DU CREANTON ET AFFLUENTS	10.58	4.05
ZNIEFF 1	BUTTES CALCAIRE A NITRY	0.04	0.12
ZNIEFF 1	FORET DE SAINT-MAURICE-LE-VIEIL ET RIVIERE LE THOLON	4.23	4.18
ZNIEFF 1	PRAIRIES ET MARES A PERCEY, JAUGES ET VILLIERS-VINEUX	1.43	4.32
ZNIEFF 1	COTEAUX ET ANCIENNES CARRIERES A CHAMPS-SUR-YONNE, SAINT-BRIS-LE-VINEUX ET VINCELOTTES	2.49	4.71
ZNIEFF 1	RUISSEAU DE LA BAULCHE	6.51	4.89
ZNIEFF 1	COTEAU ET ANCIENNES CARRIERES DE LA PERRIERE, CÔTE DE LA SOURDE	4.96	5.48
ZNIEFF 1	GRAVIERES DE LA PLAINE DU SAUSSE	1.17	5.85
ZNIEFF 1	PRAIRIES DU SEREIN A LIGNY-LE-CHATEL	5.44	7.01
ZNIEFF 1	COTEAU EST DE QUENNE	0.58	6.60
ZNIEFF 1	BOISEMENTS ET VALLEES DU BORD DE LA CURE ENTRE VERMENTON ET LUCY-SUR-CURE	18.59	8.72
ZNIEFF 1	BOIS DE SENOV, VALLEE DU BOIS A SAINT-BRIS	9.06	7.09
ZNIEFF 1	VILLAGE D'ORMOY ET SES ABORDS	1.30	9.73
ZNIEFF 1	LAC DE BAS-REBOURSEUX	11.50	7.30
ZNIEFF 1	BOIS DE TREFONTAINE ET DE SAINT-THIBAULT	8.35	13.24
ZNIEFF 1	BOIS DE MIGE ET BOIS DE LA CONGE	4.05	7.60
ZNIEFF 1	BOIS DE BARRE	1.21	7.76
ZNIEFF 1	THUREAU DE SAINT-DENIS	16.25	8.40
ZNIEFF 1	GRAVIERES DE GURGY	3.29	17.26
ZNIEFF 1	FORET DOMANIALE DE COURBEPINE	9.35	22.01
ZNIEFF 1	MASSIF FORESTIER, LANDES ET PRAIRIES DU NORD-OUEST AUXERROIS	24.41	25.83
ZNIEFF 1	FORETS A BAZARNES, TRUCY-SUR-YONNE, ET FONTENAY-SOUS-FOURONNES	8.44	24.51
ZNIEFF 1	FORET DE PONTIGNY ET PROCHE VALLEE DU SEREIN	76.92	28.39
ZNIEFF 2	VALLEE DE LA CURE DU RESERVOIR DU CRESCENT A VERMENTON	68.10	31.94
ZNIEFF 2	FORET D'OTHE ET SES ABORDS	77.54	33.60
ZNIEFF 2	ETANGS ET FORETS DU GATINAIS SUD ORIENTAL ET VALLEE DU VRIN	172.61	47.14
ZNIEFF 2	FORET DE FRETOY	18.08	48.41
ZNIEFF 2	VALS DE L'OCRE ET DU THOLON	13.16	4.14
ZNIEFF 2	MASSIFS FORESTIERS DU SUD AUXERROIS	28.20	21.78
ZNIEFF 2	FORET DE PONTIGNY ET VALLEE DU SEREIN AVAL	95.10	26.25
ZNIEFF 2	TERRES POURRIES DE NITRY	2.87	8.28
ZNIEFF 2	PLAINE ET BUTTE DE MONTHOLON	51.25	12.72
ZNIEFF 2	VALLEE ET COTEAUX DE L'YONNE DE COULANGES-SUR-YONNE A AUXERRE	26.29	7.67
ZNIEFF 2	VALLÉE DE L'ARMANCE DE CHAOURCE À SAINT-FLORENTIN	9.19	9.69
ZNIEFF 2	VALLEE DE L'ARMANCON ENTRE MIGENNES ET FLOGNY-LA-CHAPELLE ET RUISSEAU DU CREANTON	36.23	7.34
ZNIEFF 2	VALLEE DU SEREIN ENTRE MALIGNY ET ANNAY	17.39	7.20
ZNIEFF 2	VALLEE DE L'YONNE ENTRE CHAMPLAY ET CEZY	0.43	6.13
ZNIEFF 2	VALLEES DE L'YONNE ET DE LA BAULCHE ET FORETS AUTOUR D'AUXERRE	90.29	23.60

Espaces naturels remarquables et/ou protégés au sein du Grand Auxerrois (source INPN, Traitement E.A.U)



## Des sites Natura 2000 visant la préservation des habitats d'intérêt

Localisation des sites Natura 2000 (source Biotope)

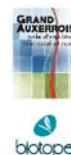


Zonages de gestion ou de protection du patrimoine naturel

État Initial de l'Environnement  
SCoT du Grand Auxerrois

- Site Natura 2000 (ZSC)
- Site Natura 2000 (ZPS - hors territoire)
- Arrêté de Protection Biotopie
- Site géré par le CEN, dont la Réserve Naturelle Nationale "Bois du Parc"

- Limites du PETA du Grand Auxerrois
- Limites des EPCI



Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. Il correspond à deux types de sites :

- Les zones de protections spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux". Pour déterminer ces sites, un inventaire des zones d'importance pour la conservation des oiseaux (Zico) a été réalisé ;
- Les zones spéciales de conservation (ZSC), visant la conservation des habitats des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la directive "Habitats". Certains sites sont désignés sites d'importance communautaire (Sic) avant d'être désignés ZSC.

Ces sites bénéficient d'une protection renforcée : tout projet susceptible de leur porter atteinte doit faire l'objet d'une évaluation des incidences. De plus, ces sites disposent ou disposeront à terme d'un

document d'objectifs qui précise les activités et/ou occupations du sol interdites, réglementées ou favorisées. Cependant, ces sites Natura 2000 ne sont pas des « sanctuaires de nature » d'où l'homme serait exclu. Parfois, certaines activités doivent même être favorisées parce qu'elles sont nécessaires à la conservation des habitats ou des espèces concernés.

Le territoire du Grand Auxerrois recense 4 sites Natura 2000 concernés par la directive Habitats :

- **« Cavités à chauve-souris en Bourgogne », entité « Carrière souterraine de Malain » (FR2600975).** Ce site Natura 2000, constitué d'un ensemble de grottes et de cavités naturelles d'une superficie de 3 533 ha, a été classé en zone spéciale de conservation par arrêté du 23/06/2015. « Il est fractionné en 27 " entités " réparties sur 45 communes de Bourgogne. Chaque entité présentant une à plusieurs cavités. En France, toutes les espèces de chauves-souris sont intégralement protégées sur le territoire national et considérées comme prioritaires en Europe. Au sein des périmètres de ce site Natura 2000 FR2600975, il a été noté la présence de 15 espèces de chauves-souris, dont 8 sont d'intérêt européen. Toutes sont présentes en hibernation et 5 espèces de chauves-souris sont concernées par des gîtes de mise bas. Concernant les espèces d'intérêt européen, le site prend en compte les populations régionales en hibernation suivantes (compte tenu des connaissances régionales, analyse de 1995 à 2004) :

  - 28% du Petit Rhinolophe
  - 67% du Grand Rhinolophe
  - 67% du Rhinolophe euryale
  - 77% du Vespertilion à oreilles échanquées
  - 31% du Vespertilion de Bechstein
  - 71% du Grand Murin
  - 39% du Barbastelle d'Europe
  - 100% du Minioptère de Schreibers.

Le type d'habitat principal du site Natura 2000 FR2600975 est inscrit à l'annexe I de la directive " Habitats, Faune-Flore " sous l'intitulé " Grottes non exploitées par le tourisme ". Cet habitat est de très grande importance pour la conservation d'espèces d'intérêt européen de la même directive (chauves-souris, amphibiens...) ». (INPN).

- **« Landes et tourbières du Bois de la Biche » (FR2600990).** Ce site d'une superficie de 339 ha a été classé en ZSC par arrêté du 26/03/2015. « Les tourbières, implantées en fond d'un vallon marécageux, accueillent des espèces hautement spécialisées (Sphaignes) à l'engorgement des sols et dont certaines sont rares en Bourgogne (Rossolis, Osmonde royale, Bruyère à quatre angles, Rhynchospore blanc...). Leur intérêt est renforcé par la présence d'espèces océaniques en limite géographique Est (Ajonc nain, Piment royal...). Les landes sèches à Bruyère développées sur matériaux sableux pauvres sont colonisées par des espèces protégées en Bourgogne (Persil des montagnes, Bruyère cendré) et rares (Spiranthe d'été). Les zones marécageuses et tourbeuses évoluent spontanément vers le boisement et la fermeture du milieu. Il en résulte un assèchement et la disparition des stades jeunes les plus dynamiques et de leur flore associée. Les landes sèches sont des milieux instables qui évoluent vers la forêt à l'échelle de 30-40 ans. Les espèces qui les composent (Bruyère cendrée, Persil des montagnes) sont des pionnières qui recherchent la lumière et qui disparaissent quand le milieu s'embroussaille. L'exploitation des boisements avec des engins lourds occasionne des dégâts immédiats importants sur la flore en place et la circulation de l'eau. De même, la plantation des zones tourbeuses ou des landes sèches avec des résineux serait très préjudiciable à ces milieux. Les plantations en périphérie de ces milieux entraînent également la colonisation des résineux dans les zones tourbeuses et les landes sèches. Quelques dépôts de gravats localisés provenant des travaux dans les zones d'activité et les lotissements proches sont constatés » (INPN).

- **« Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux calcaires de Basse Bourgogne », entité « Bois de Migé » (FR2600962).** Ce site recouvre 1826 ha. « Le site est localisé sur des plateaux calcaire et se caractérise par des sols très peu profonds, caillouteux de versants ou hauts de pentes parfois abruptes qui donnent lieu à des éboulis. Ce système, occupé par des forêts des landes ou des pelouses, est entaillé par des vallons. Ce site présente une mosaïque végétale représentative de l'extension de la flore subméditerranéenne dans le Bassin parisien. Plusieurs groupements végétaux sont caractéristiques des conditions sèches et ensoleillées : Chênaies pubescentes, ourlets à Anémone des bois, pelouses sèches à Orchidées. Il se caractérise par une abondance d'espèces végétales thermoxérophiles et d'espèces rares à localités ponctuelles (Anémone des bois, Pivoine coralline, menacées et protégées en France). C'est un site de grand intérêt faunistique : espèces méridionales ou thermophiles chez les rhopalocères, les reptiles (Couleuvre d'Esculape, Coronelle lisse), les oiseaux (Circaète Jean-le-Blanc...). Il accueille aussi de nombreux mammifères. Les pelouses sont des milieux instables qui évoluent vers le fourré ou la forêt à l'échelle de 30-40 ans. Cette évolution induit un appauvrissement des milieux. Plusieurs pelouses embuissonnées à plus de 50% nécessitent un travail adapté de débroussaillage. Suite à l'abandon des pratiques agricoles, les pelouses sont "valorisées" par des plantations. La colonisation de pins dans les pelouses depuis les parcelles limitrophes accélère également leur embuissonnement » (INPN).
- **« Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles » (FR2600974).** Ce site d'une superficie totale de 1565 ha a été recensé comme ZSC par arrêté du 26/04/2010. « Ce site se caractérise par la présence de forêts caducifoliées (79 %) et de pelouses sèches, steppes (8 %). Ce site constitue un ensemble remarquable de pelouses de sols calcaires secs, plus ou moins fermées, occupant les plateaux et les hauts de pentes. Les conditions du sol et d'exposition sont favorables au maintien de plantes méditerranéo-montagnardes en situation éloignée de leur station d'origine (Cheveux d'ange, Liseron cantabrique, et Armoise blanche ; espèces protégées en Bourgogne). Elles sont riches en orchidées diverses dont certaines rares régionalement. Parmi les milieux forestiers, on recense des frênaies-ébraiaies de ravin, habitats menacés bien adaptés aux sols caillouteux de pente et aux conditions sévères qu'ils génèrent. Les falaises sont occupées par le Faucon pèlerin. Une partie du site est concernée par le projet du site classé du Vézélien. Ce site possède d'anciennes carrières et les pelouses sont des milieux instables qui évoluent naturellement vers le boisement. L'abandon ancien du pâturage pose un problème pour leur conservation. Quelques pelouses sont actuellement embuissonnées à plus de 50 % par les pruneliers. Elles font de plus l'objet d'un développement des activités de loisirs comme la randonnée ou l'escalade qui entraînent un piétinement sur le bord des corniches et le haut des falaises, auxquelles s'ajoute la pratique de sports motorisés. A signaler par ailleurs, la fréquentation perturbe la quiétude indispensable à la nidification du Faucon pèlerin, question faisant l'objet d'une concertation avec les escaladeurs. La disparition de vieilles forêts calcicoles au profit de peuplements de résineux constitue également un facteur de vulnérabilité » (INPN).

Au total, les sites Natura 2000 recouvrent environ 1 533 ha, soit 0,84 % du territoire du Grand Auxerrois. Ces sites Natura 2000 se caractérisent par une mosaïque très diversifiée de milieux comprenant des pelouses sèches, des forêts, des éboulis, des prairies, des tourbières, des grottes et des landes qui offrent ainsi de nombreux habitats pour la faune et la flore. A noter que le territoire possède une diversité d'habitats d'intérêts communautaire (ZSC, parmi lesquels :

- Des landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix ;
- Des tourbières hautes actives ;
- Des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ;
- Des Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion ;
- Des forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion ;
- Des pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi ;
- Des chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli.

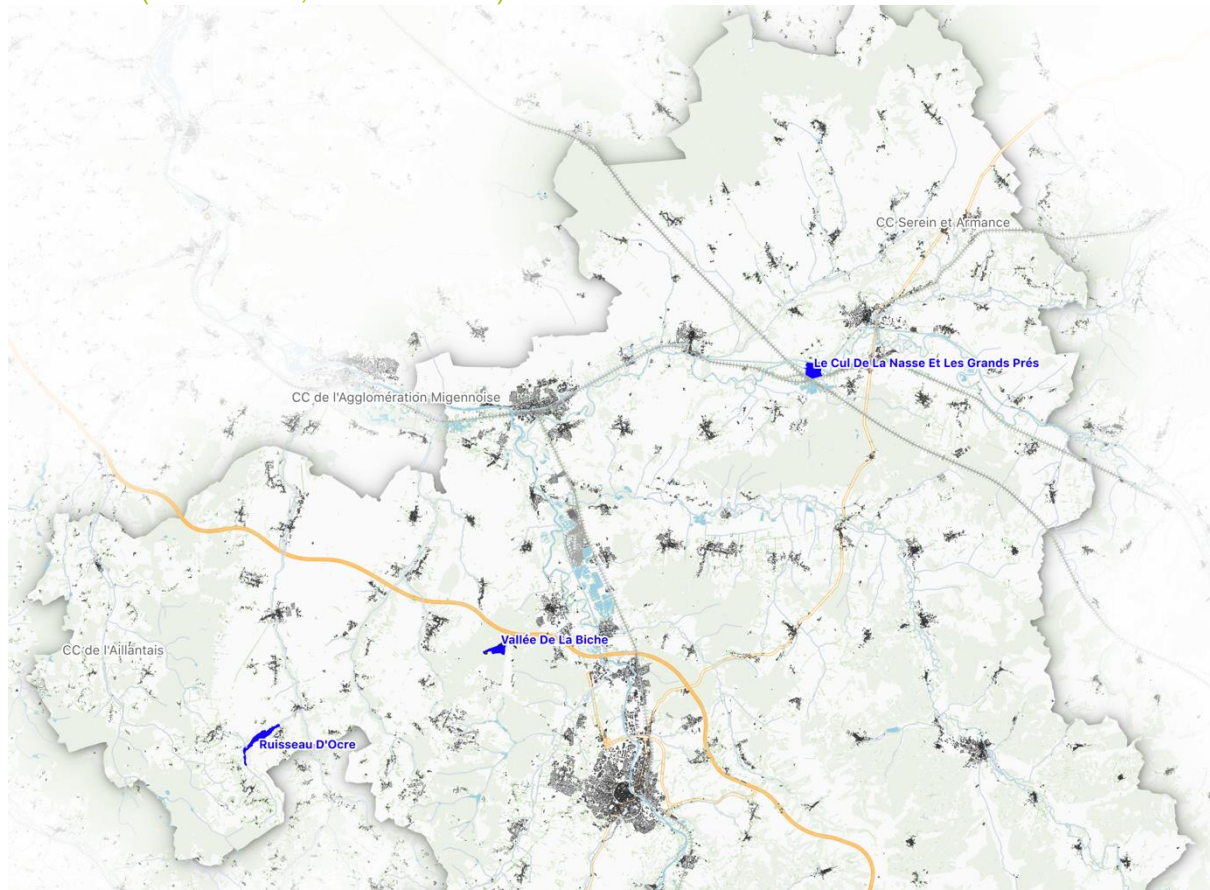
## Des arrêtés préfectoraux de protection de biotope qui réglementent les activités dans les sites concernés

L'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), pris par le préfet en application de l'article R 411-15 du code de l'environnement, a pour objectif de tendre « à favoriser la conservation de biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de ces espèces ». Il interdit ou réglemente les activités pour protéger le milieu abritant le biotope. Il fait l'objet d'une publicité légale et est consultable en préfecture et en mairie. Les mesures de protection imposées sont définies dans chacun des décrets préfectoraux les instituant.

Le territoire du Grand Auxerrois compte 3 sites protégés par APPB sur 153,74 ha, soit 0,08 % du territoire :

- « Le cul de la Nasse et les Grands Prés », situé sur les communes de Saint-Florentin et Vergigny. D'une surface de 52,59 ha, ce site a été créé le 17/02/1986 afin de protéger de nombreuses espèces protégées ;
- « La vallée tourbeuse de la Biche », situé sur les communes d'Appoigny et Branches. D'une superficie de 47,49 ha, ce site a été créé le 14/01/1988 afin de protéger des espèces animales (lézard vert, vipère péliade) et des espèces végétales (Rossolis à feuilles rondes, Pyrole à feuilles rondes, Saule rampant, Piment royal) ;
- « Le site à écrevisses du ruisseau d'Ocre », situé sur les communes de Val-d'Ocre et Saint-Maurice-le-Viel. D'une superficie de 53,66 ha, ce site a été créé le 26/06/2008 afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie des espèces animales (Ecrevisse à pieds blancs, Truite fario et Chabot).

### Site APPB (source INPN, traitement EAU)





## Cinq sites gérés par le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

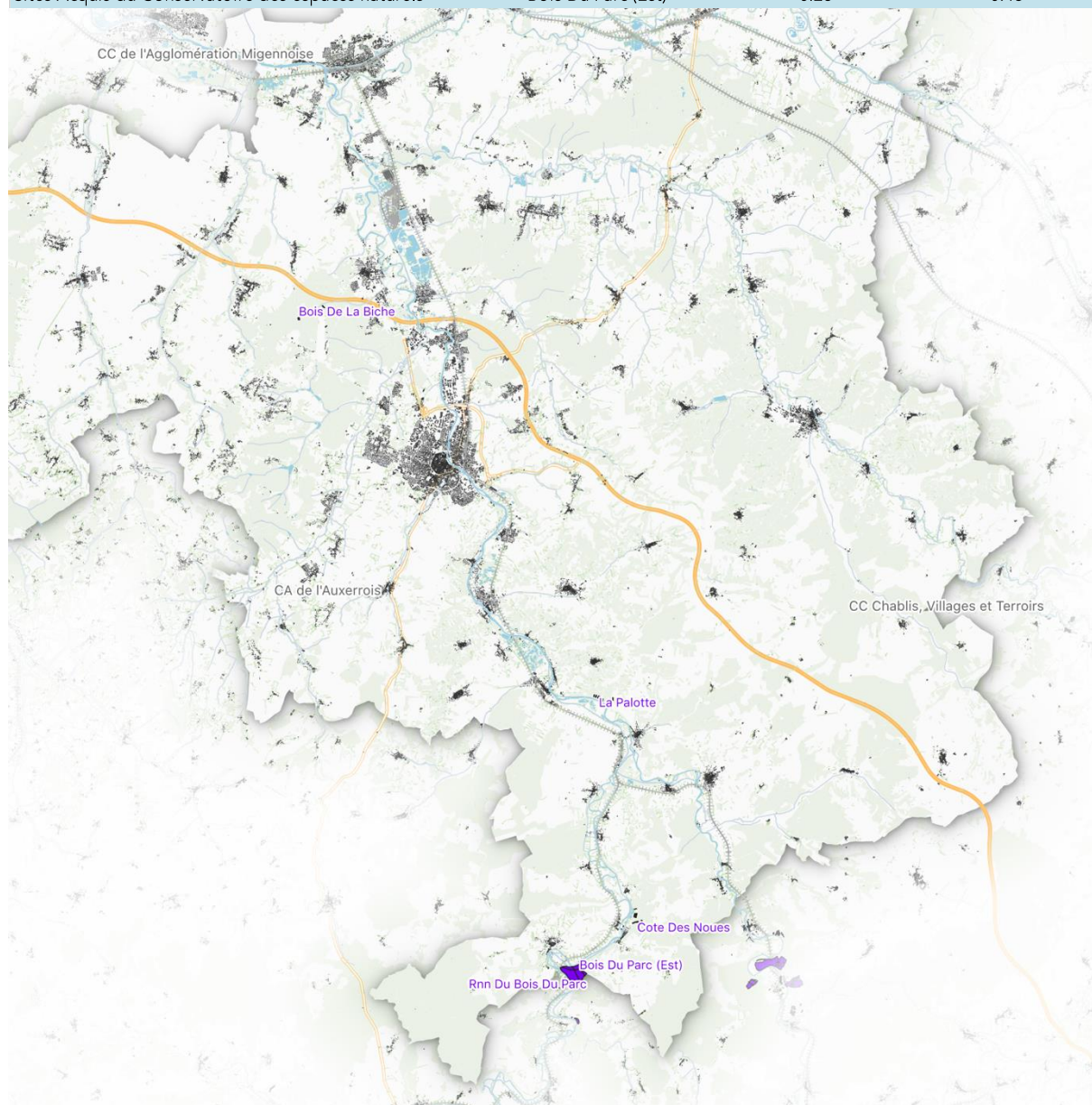
Les conservatoires d'espaces naturels (CEN) contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager par leur approche concertée et leur ancrage territorial.

En Bourgogne, 2921 sites naturels couvrant 152788 ha sont gérés sur près de 3000 communes. Les actions du CEN sont orientées sur la **maîtrise foncière et d'usage**. Afin de préserver ces espaces tout en prenant en compte les enjeux de développement, le CEN s'appuie sur une approche concertée, au plus près des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires.

Le territoire du Grand Auxerrois compte **5 sites gérés par le CEN de Bourgogne**.

Sites gérés par le CEN de Bourgogne. (source INPN, traitement E.A.U)

Zone	Nom	Superficie (km2)	Part sur le territoire (%)
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Rnn Du Bois Du Parc	0.44	1.17
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	La Palotte	0.03	0.05
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Cote Des Noues	0.02	0.08
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Bois De La Biche	0.03	0.09
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Bois Du Parc (Est)	0.28	0.46



## Une réserve naturelle nationale strictement protégée

Une réserve naturelle nationale (RNN) est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation. En France, on compte 167 RNN sur une superficie de 2 751 458 ha.

*Photo : Falaises dans la réserve naturelle nationale du Bois du Parc (source : CENB)*



Une RNN est identifiée au sud du territoire. Il s'agit de la **RNN « Bois du Parc »** (FR 3600039) créée le 30/08/1979. Elle s'étend sur 44 ha sur la commune de Mailly-le-Château. « La réserve naturelle du Bois du Parc tient son intérêt de ses falaises encaissées dans un important massif corallien d'âge jurassique. Le site est caractérisé par des milieux naturels bien spécifiques. Au sommet des falaises et des rochers se trouvent des pelouses sèches qui accueillent des broussailles et des plantes méridionales. Elles constituent l'intérêt majeur

du site au niveau biologique. Le sol brun du plateau calcaire est recouvert par une forêt de feuillus qui comprend le chêne sessile, le charme et l'érable champêtre. Dans les pentes rocheuses au sud-ouest, on trouve la chênaie pubescente. Enfin, la hêtraie à tilleul s'est installée au nord, versant plus froid et humide. Le site du bois du Parc comprend des espèces subméditerranéennes en marge de leurs aires de répartition du sud de la Bourgogne comme le stipe penné, la phalangère à fleur de lys ou bien encore le liseron des monts Cantabriques. La diversité des milieux entraîne la présence d'une faune riche. Les zones les plus sèches des rochers abritent plusieurs reptiles tels que la couleuvre verte et jaune, la couleuvre d'Esculape et le lézard vert. On trouve en forêt une avifaune est très abondante avec des rapaces comme la bondrée apivore et l'épervier. Dans les lisières, le pouillot de Bonelli et la fauvette à tête noire trouvent des milieux favorables. Les falaises sont le domaine du rougequeue noir, du faucon crécerelle et du faucon pèlerin, nicheur sur la réserve. Parmi les insectes, on peut mentionner la présence dans les pelouses de la mante religieuse, de la petite cigale et de l'ascalaphe. Tout au long de l'année, un sentier de découverte qui parcourt les forêts et les pelouses des hauts de falaise permet de visiter la réserve naturelle du bois du Parc » (site des RNN de France).

La RNN s'inscrit au sein du site Natura 2000 « Les pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles » et fait l'objet d'une gestion par le CENB.

## Un schéma départemental des espaces naturels sensibles

Un schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS) de l'Yonne a été adopté le 17 mars 2017. Ce schéma préfigure la délimitation future d'ENS dans le département. Le 18 octobre 2021, le Conseil départemental a labellisé le premier site ENS de l'Yonne, au lieu-dit « La Côte de l'Étang » à Voutenay-sur-Cure (hors Grand Auxerrois).

Ce schéma liste les enjeux selon les catégories d'espaces :

- Vallée de l'Yonne :
  - Corridors écologiques
  - Pelouses sur craie
  - Zones refuges pour la faune et la flore
  - Naturalité le long de la rivière
  
- Plateaux de la Champagne crayeuse :
  - Espaces forestiers
  - Pelouses et zones humides intra-forestières
  - Populations de chauve-souris
  
- Plateaux de Bourgogne :
  - Corridors écologiques autour de l'Armançon, du Serein, de la Cure et de l'Yonne
  - Expériences innovantes de gestion d'espaces naturels
  - Réseau des pelouses sèches des plateaux
  - Chiroptères
  
- Champagne humide :
  - Renforcement de la connaissance naturaliste
  - Milieux tourbeux intra-forestiers et pelouses sèches sableuses
  - Corridors écologiques du Loing et de l'Armance (prairies alluviales)
  
- Plateaux du Gâtinais et de la Puisaye :
  - Rôle de réservoir de biodiversité pour la Puisaye (prairies, mares, étangs)
  - Connexions écologiques avec d'autres territoires
  - Etangs, mares et vergers du Gâtinais
  - Qualité de l'eau dans le Gâtinais

## Des zonages d'inventaire identifiant la présence d'espèces faunistiques et floristiques d'intérêt écologique

### *Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique*

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff), lancé en 1982 par le ministère chargé de l'environnement, a pour objectif de mieux connaître le patrimoine naturel, grâce à un inventaire cartographié des richesses écologique, faunistique et floristique. L'inventaire Znieff constitue une base scientifique majeure de la politique de protection de la nature et est consulté lors de projets d'aménagement du territoire ainsi que dans certains projets de création d'espaces protégés.

On distingue deux types de Znieff :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt confirmé biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Du point de vue juridique, le zonage ZNIEFF reste un inventaire de connaissance du patrimoine naturel. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe : une zone inventoriée ne bénéficie d'aucune protection réglementaire. En revanche, il convient de veiller dans ces zones à la présence hautement probable d'espèces et d'habitats protégés pour lesquels il existe une réglementation stricte. En pratique, la désignation d'un secteur en ZNIEFF limite les possibilités de développement urbain, les contraintes en ZNIEFF de type I étant fortes (plus modérées en ZNIEFF de type II). Enfin, dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme, la jurisprudence rappelle que l'existence d'une ZNIEFF n'est pas de nature à interdire tout aménagement. Cependant, la présence d'une ZNIEFF est un élément révélateur d'un intérêt biologique et, par conséquent, peut constituer un indice pour le juge lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des dispositions législatives et réglementaires relatives aux espèces et aux espaces.

Une modernisation nationale des ZNIEFF a débuté en 1995, sur la base d'une méthode proposée par le Muséum national d'Histoire naturelle et l'Institut français de l'environnement, afin de réactualiser les inventaires et d'homogénéiser les méthodes et critères utilisés pour l'identification des ZNIEFF. La cartographie des ZNIEFF actualisée (2ème génération) est ici présentée (d'après les éléments cartographiques de travail du MNHN).

### *Une connaissance sur les zones humides à affiner localement*

D'après la loi sur l'eau de 1992, une zone humide est un « terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce [...] de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette définition, renforcée par la loi sur le développement des territoires ruraux, met en avant trois critères importants de caractérisation des zones humides : la présence d'eau de façon permanente ou temporaire (inondations ponctuelles), l'hydromorphie des sols, c'est-à-dire sa capacité à retenir l'eau et une formation végétale caractéristique de type hygrophile (joncs, carex...).

### **Pourquoi protéger les zones humides ?**

Les zones humides sont des éléments essentiels à préserver pour le maintien de l'équilibre du vivant. En effet, elles assurent un nombre important de fonctions notamment le contrôle des crues, la recharge des nappes, la clarification des eaux, l'épuration de l'eau, la diversité des habitats et des espèces, etc. Depuis le XXème siècle, la surface nationale des zones humides a diminué de 67%, du fait de

l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et de la pression de l'urbanisation. C'est pourquoi il est aujourd'hui fondamental de les préserver.

Les zones humides, qu'elles soient remarquables ou plus ordinaires assurent, selon le type de milieu considéré et les caractéristiques locales, de nombreuses fonctions hydrologiques et écologiques et sont, à ce titre, considérées comme de véritables infrastructures naturelles.

En lien avec leurs caractéristiques intrinsèques, les zones humides remplissent de multiples fonctions d'ordre écologique :

- **écrêtement** des crues et soutien à d'étiage : les zones humides atténuent et décalent les pics de crue en ralentissant et en stockant les eaux. Elles déstockent ensuite progressivement les eaux, permettant ainsi la recharge des nappes et le soutien d'étiage.
- **épuration** naturelle : les zones humides jouent le rôle de filtres qui retiennent et transforment les polluants organiques (dénitrification) ainsi que les métaux lourds dans certains cas, et stabilisent les sédiments. Elles contribuent ainsi à l'atteinte du bon état écologique des eaux.
- milieu de forte **biodiversité** : de par l'interface milieu terrestre / milieu aquatique qu'elles forment, les zones humides constituent des habitats de choix pour de nombreuses espèces animales et végétales.
- valeurs **touristiques**, culturelles, patrimoniales et éducatives : les zones humides sont le support de nombreux loisirs (chasse, pêche, randonnée...) et offrent une valeur paysagère contribuant à l'attractivité du territoire. La richesse en biodiversité des zones humides en fait des lieux privilégiés pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement du public.

Par leur richesse en habitats et en espèces, leur rôle d'infrastructure naturelle, ainsi que leur place comme support d'activités et cadre paysager, les zones humides constituent des espaces à forts enjeux écologique, économique et social. Cela appelle donc à :

- préserver physiquement les zones humides (éviter l'urbanisation sur leur emprise) ; rappelons qu'en vertu de l'application du SDAGE Seine-Normandie, la destruction d'une zone humide doit faire l'objet de mesures compensatoires.
- appliquer des modalités d'aménagement qui ne portent pas atteinte à leur bon fonctionnement (préservation des liens hydrauliques alimentant la zone humide et gestion de ses abords, gestion des eaux résiduaires urbaines et pluviales, maîtrise des pollutions diffuses etc.).

**Les zones humides remarquables (ZHR)** sont les zones humides qui abritent une biodiversité exceptionnelle et où les espèces peuvent accomplir tout partie de leur cycle de vie. Elles correspondent aux zones humides intégrées dans les inventaires des espaces naturels sensibles d'intérêt au moins départemental, ou à défaut, aux Znieff, aux zones Natura 2000 ou aux zones concernées par un arrêté de protection de biotope et présentent encore un état et un fonctionnement biologique préservés à *minima*. Les ZHR imposent la constitution d'inventaires détaillés.

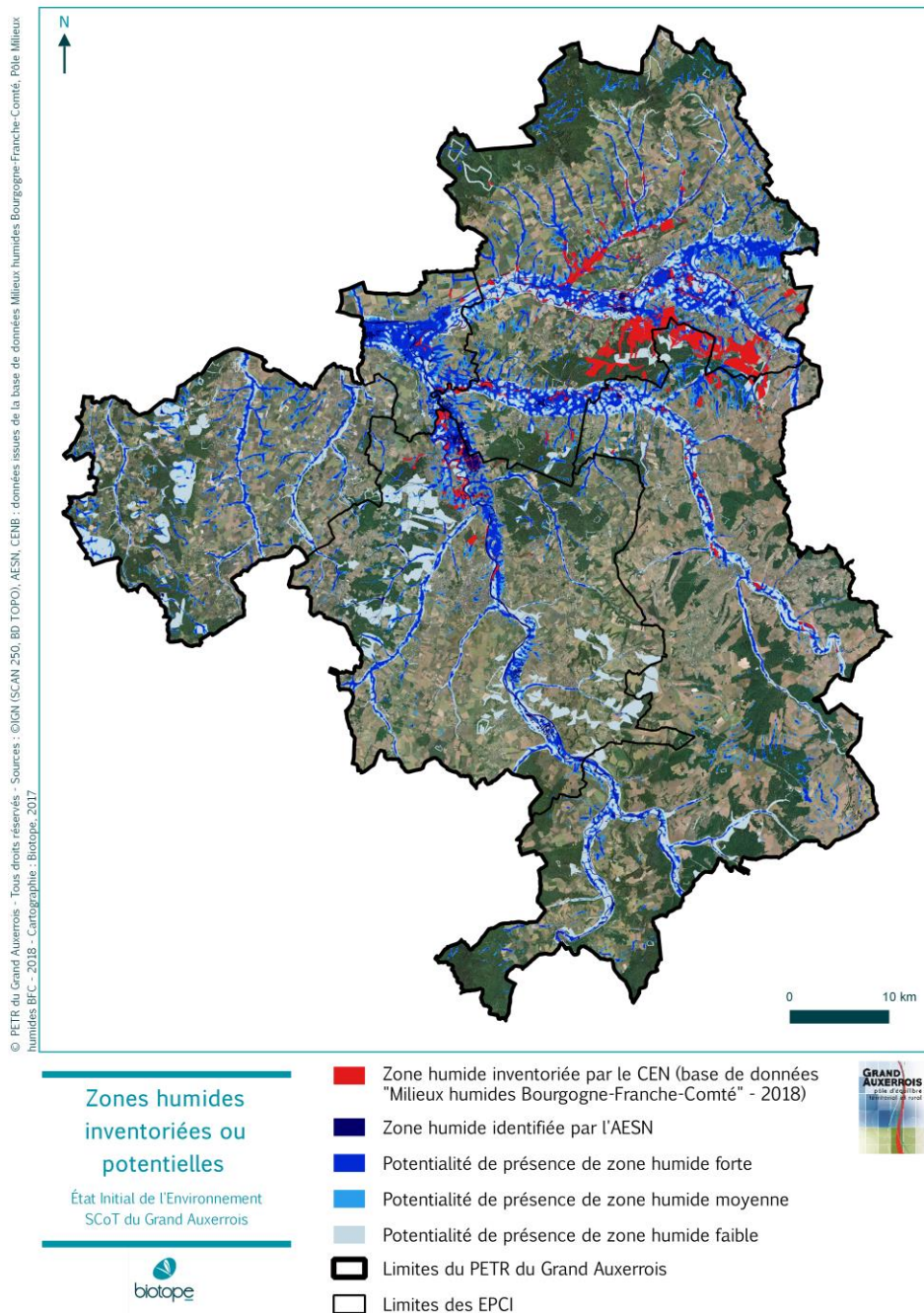
Le territoire du SCoT du Grand Auxerrois n'est pas concerné par un inventaire spécifique délimitant des zones humides remarquables. Cependant, plusieurs zonages Natura 2000 ou ZNIEFF intègrent des zones humides pouvant ainsi être qualifiées de remarquables, qu'il s'agisse des méandres de l'Yonne à Appoigny et Gurgy, du lac de Bas-Rebourseaux, des étangs de Saint-Ange ou encore des tourbières du Bois de la Biche.

**Les zones humides ordinaires** correspondent à toutes les autres zones humides. Si elles ne sont pas systématiquement associées à un recensement mettant en lumière une biodiversité remarquable typique des milieux humides, elles montrent néanmoins toutes les caractéristiques des zones humides (végétation adaptée, inondabilité, nature du sol etc.), remplissent des fonctions essentielles (auto-épuration, régulation des crues etc.) et présentent encore un état et un fonctionnement biologique préservés à minima. Les recensements permettant de les protéger peuvent s'appuyer sur un inventaire simplifié, conduit généralement par les agences de l'eau. Alors même qu'elles sont au cœur des équilibres fondamentaux qui régissent le fonctionnement des bassins versants, ne serait-ce que par leur importante superficie, elles sont aujourd'hui particulièrement menacées.

Les agences de l'eau ont réalisé un pré-inventaire des zones humides ordinaires qui identifie d'importants secteurs à forte et très forte potentialité sur l'ensemble du territoire national. Le SDAGE Seine Normandie a ainsi recensé 6 326,26 ha (soit 3,46 % de son territoire) de zones à dominante humide (ZDH). Ces données de pré-localisation servent de support pour la réalisation d'inventaires de terrain.

Dans le périmètre du Grand Auxerrois, l'agence de l'eau Seine-Normandie identifie des zones humides avérées ou des secteurs de forte potentialité de **présence de zones humides principalement dans les vallées de l'Yonne, de l'Armançon et du Serein.**

Potentialité de présence de zones humides dans le Grand Auxerrois (source : AESN, BD TOPO, CENB, Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté, 2018)



Des inventaires complémentaires sont en cours de réalisation sur le territoire du Grand Auxerrois.

## UNE GRANDE DIVERSITE DE MILIEUX NATURELS, GAGE DE LA RICHESSE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Les inventaires ZNIEFF et les zonages réglementaires tels que les sites Natura 2000 et les APPB ont permis de caractériser les milieux naturels présents dans le territoire et de mettre en évidence la présence de nombreuses espèces protégées, patrimoniales ou ordinaires, associées à ces milieux. On retrouve ainsi (liste non exhaustive) :

- Des insectes : le Cerf-volant, le Cuivré des Marais ;
- Des amphibiens : le Crapaud commun, le crapaud calamite, l'Alyte accoucheur, la Salamandre tachetée, la Rainette verte ;
- Des reptiles : le Lézard vert occidental, la Couleuvre verte et jaune ;
- Des mammifères : le Hérisson d'Europe, la Martre de pins, le Chat sauvage, le Putois d'Europe ;
- Des oiseaux : le Pouillot de Bonelli, le Martin-pêcheur d'Europe, le Faucon crécerelle, le Coucou gris, le Pic vert, le Pic épeiche, l'Hirondelle, la Mésange charbonnière ;
- Des chiroptères : le Petit-Rhinolophe, le Grand-Rhinolophe, la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échanquées, le Murin de Bechstein, le Grand-Murin, la Pipistrelle commune.

La diversité des milieux recensés sur le territoire offre ainsi une pluralité d'habitats propices à la faune et la flore.

Photos : Espèces présentes en Bourgogne (source : Biotope)



Libellule fauve



Crapaud calamite

## Des milieux aquatiques et humides accueillant une biodiversité spécifique riche

Les cours d'eau et leurs ripisylves (boisements associés au domaine aquatique/humide longeant les cours d'eau) disposent souvent d'un fort intérêt écologique lié en particulier à leurs rôles de corridor écologique. En effet, les cours d'eau permettent notamment le déplacement de nombreuses espèces aquatiques (faune et flore), dont des espèces protégées comme la Loche de rivière, ayant trouvé refuge dans l'Yonne. Les annexes des rivières (noues, bras morts, berges) sont des refuges et des lieux de reproduction et de nourrissage privilégiés. En France, la moitié des oiseaux et un tiers des espèces végétales dépendent de leur existence.

Les abords des cours d'eau accueillent bien souvent, par ailleurs, une végétation humide riche (boisements et prairies), utile à de nombreuses espèces animales.

L'atlas des zones humides de Bourgogne de 2008 proposait une analyse de la vitesse de régression des espèces floristiques en Bourgogne qui aboutissait à une liste des 128 espèces les plus menacées de Bourgogne. 46% de ces espèces étaient liées aux zones humides.

Dans ce milieu peuvent par exemple être rencontrés le Garrot à œil d'or, le Canard siffleur, le Busard des roseaux, ou encore le Triton crêté, le Sonneur à ventre jaune, le Crossope aquatique et de Miller, la Leucorrhine à gros thorax etc...

L'Yonne joue d'ailleurs un rôle majeur dans le maintien de la population bourguignonne, comme le Pélodyte ponctué, petit crapaud fortement lié aux vallées inondables, présent notamment dans les vallées de l'Yonne et de la Cure au sud d'Auxerre ainsi que dans les vallées de l'Armançon.

L'enjeu odonate est aussi particulièrement marqué dans les contextes de ruisseaux en tête de bassin versant en zone de prairie pâturée.

Concernant la flore, plusieurs espèces remarquables sont présentes sur le territoire du Grand Auxerrois : *Anacamptis laxiflora*, *Dactylorhiza incarnata* (deux orchidées), *Drosera intermedia* et *Drosera rotundifolia* (deux plantes carnivores liées aux tourbières), ou encore *Ophioglossum vulgatum* (la Langue de Serpent).

Photo : Milieu boisé humide à Briennon-sur-Armançon (source : Biotope, mars 2017) et étang à Chichée (source : Biotope, mars 2017)





## Les espaces boisés, des espaces naturels préservés mais fragiles dans le territoire

Le territoire du Grand Auxerrois compte 28% de milieux forestiers. Ces milieux forestiers sont à la fois constitués par des forêts de feuillus, des forêts de conifères et des forêts mélangées où l'on retrouve les principales essences de Bourgogne (chêne, hêtre, peuplier, frêne, douglas etc.).

Différents types de formations végétales sont recensés sur le territoire :

- Des peupleraies ;
- Des mélanges de feuillus prépondérants et conifères ;
- Des mélanges de conifères prépondérants et feuillus ;
- Des mélanges de feuillus,
- Des chênes décidus purs ;
- Des robiniers purs ;
- Des mélanges de conifères ;
- Des landes ligneuses ;
- Des jeunes peuplements ou coupe rase ou incident ;
- Des mélanges de pins purs ;
- Des pins sylvestres purs.

L'intérêt écologique de ces formations varie fortement. Les forêts de feuillus sont les plus favorables à la biodiversité, tandis que les forêts de conifères, les peupleraies, les boisements de robiniers présentent un intérêt moindre.

On retrouve par ailleurs des enjeux associés à des pratiques sylvicoles (arbres d'un seul âge, plantations d'une seule essence etc) qui menacent la biodiversité dans les espaces boisés privés icaunais.

Inféodés aux boisements humides, le Damier du Frêne ou le Morio, présents dans l'Yonne, sont par exemple menacés par l'élimination des arbres mûres dans les boisements. La population de coléoptères de l'Yonne est aussi un bon indicateur de l'état de conservation des boisements et peut être utilisée pour repérer les plus anciens massifs.

Parmi les espèces remarquables, le Pique-Prune (*Osmoderma eremita*), le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*), la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) et le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) sont trois autres espèces à enjeux repérées par la directive Habitats.

Lucane cerf-volant (source : Biotope) et Boisement mixte à Saint-Cyr-les-Colons (source : Biotope, mars 2017)



## Les espaces agricoles, particulièrement intéressants pour la flore et l'avifaune

On retrouve dans le territoire une grande diversité d'usage des sols agricoles : grandes cultures, prairies, vignes, vergers et maraîchage. Ces espaces présentent un intérêt écologique très variable. Les espaces de grandes cultures sont peu favorables à la biodiversité, tandis que les prairies y sont très favorables.

Tout un ensemble d'espèces liées aux milieux agricoles, et plus particulièrement aux **milieux prairiaux et bocagers**, se retrouve parmi les espèces régionales les plus vulnérables. L'Alouette lulu, le Bruant jaune ou encore l'Œdicnème criard en font partie.

La flore associée à ces milieux présente également une certaine **vulnérabilité face aux pratiques intensives**. C'est notamment le cas des plantes compagnes de cultures comme l'Adonis annua ou l'Agrostemma githago (la Nielle des blés).

**Le grignotage constant des cultures céréalières sur les autres types de culture ou d'usage des terres agricoles constitue également une menace pour la biodiversité du territoire.** Conscientes de l'intérêt de préserver des espaces agricoles diversifiés, certaines communes ont engagé des actions en faveur de la préservation et de la replantation de vergers, notamment :

- Deux-Rivières (anciennement Accolay) : création d'un verger conservatoire au sein d'une aire de captage d'eau potable (2013)
- Briennon-sur-Armançon : création d'un verger conservatoire de sauvegarde d'arbres fruitiers locaux face au constat de perte des espèces non banales des arbres fruitiers locaux et de disparition de la faune et insectes (2016)
- Chichée : aménagement, dans la cour du presbytère, d'un verger de sauvegarde accueillant fruitiers en espalier et petits fruits (2016).

Photos : Adonis annua, Alouette lulu, Nielle des blés (Source : Google Images)



Photo : la diversité des milieux cultivés à Saint-Bris-le-Vineux (source : Biotope, mars 2017)



## **Les milieux calcicoles, un habitat très rare mais essentiel pour de nombreuses espèces protégées dépendantes de ces milieux**

Les pelouses calcicoles constituent un milieu très riche mais aussi très rare. Dans le territoire du Grand Auxerrois, il existe un fort enjeu de protection des espèces calcicoles des vallées de la Cure et de l'Yonne amont (sud du territoire du Grand Auxerrois). Parmi elles, l'Azuré du Serpolet ou l'Azuré du thym sont des espèces emblématiques très protégées.

Photo : Azuré du Serpolet (Source: Google Images)



## LA TRAME VERTE ET BLEUE

### Définition de la Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte « l'objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ». La trame verte et bleue est un outil d'aménagement durable du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer. Cet outil se traduit notamment dans les SCoT.

La TVB est composée de deux éléments :

- **La trame verte**, constituée des formations végétales linéaires ou ponctuelles (alignements d'arbres, bandes enherbées, bois, prairies...) mais aussi de l'ensemble des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.
- **La trame bleue**, constituée de cours d'eau dans leur intégralité ou partiellement, de canaux et de zones humides dont la préservation ou la remise en état présente un intérêt écologique.

La trame verte et bleue comprend :

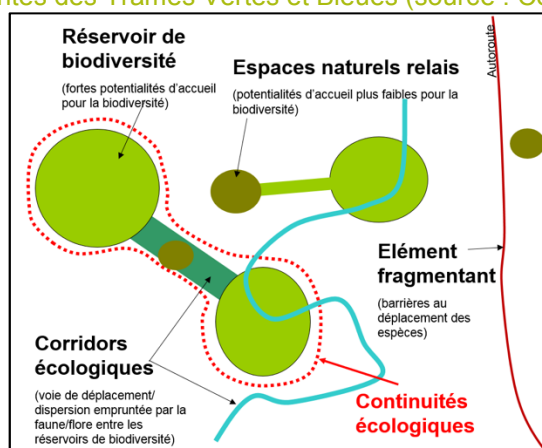
- **Les réservoirs de biodiversité** : espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie, où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces (Natura 2000, ZNIEFF1, réserves naturelles nationales et régionales) ;
- **Les corridors écologiques** : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux et qui offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ces corridors écologiques représentent les flux de déplacement les plus forts.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

La TVB est également composée :

- **D'espaces relais** : espace intermédiaire entre les éléments de trame verte. En tant que zone de « tolérance », elle évite un cloisonnement strict des pôles de biodiversité et corridors, en admettant une coexistence des fonctionnalités des espaces.
- **D'obstacles** : points, axes, espaces nuisant à l'interaction entre les éléments de la trame verte et bleue. Ils peuvent être propres à une espèce, une fonction ou une connexion.

## Schéma des composantes des Trames Vertes et Bleues (source : Cemagref).



Cette trame écologique peut être subdivisée en sous-trames écologiques qui correspondent à des sous-ensembles de milieux homogènes, présentant des fonctionnements écologiques et des cortèges d'espèces spécifiques qui lui sont propre (cf schéma ci-dessous). Ces sous-trames sont également composées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques et d'autres espaces qui contribuent à former la sous-trame pour le milieu. Parmi ces sous-trames, on peut citer :

- La sous-trame forestière constituée de forêts, bosquets, haies, ripisylves, arbres et vergers abandonnés ;
- La sous-trame prairiale ;
- La sous-trame milieux ouverts thermophile située en pente calcaire ;
- La sous-trame zones humides ;

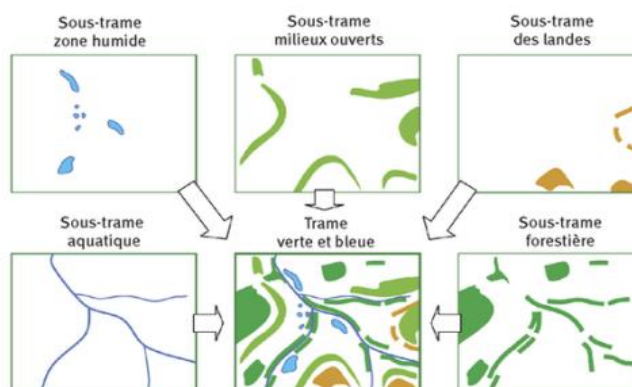


Figure : exemples de sous-trames (source : Cemagref)

La TVB constitue donc une infrastructure naturelle qui maille l'ensemble d'un territoire. Des ruptures peuvent exister sur les corridors, qu'il s'agisse d'obstacles liés aux infrastructures ou de changements d'occupation du sol.

## Un outil multifonctionnel

La nature rend de nombreux services à l'homme : épuration des eaux, de l'air, lutte contre les inondations, ressources énergétiques, médecine etc. Tous ces services peuvent aujourd'hui être amenés à disparaître car la biodiversité est fortement menacée dans les territoires. Des causes naturelles peuvent expliquer la disparition d'espèces mais l'ampleur de l'érosion actuelle est telle qu'elle est largement attribuable aux activités humaines (urbanisation, constructions, développement économique, évolution des modes de vie etc.) qui ont fragmenté et réduit les milieux naturels. La Trame

Verte et Bleue a donc été créée pour permettre le maintien et la restauration des continuités écologiques afin de préserver et remettre en bon état les réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de vivre, circuler et interagir.

La Trame Verte et Bleue est également un véritable outil d'aménagement du territoire qui porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité et des paysages dans les documents d'urbanisme afin de promouvoir un territoire offrant un cadre de vie préservé. Ceci est d'autant plus vrai pour le territoire du Grand Auxerrois qui possède un territoire aux qualités environnementales riches et variées.

## La Trame Verte et Bleue régionale

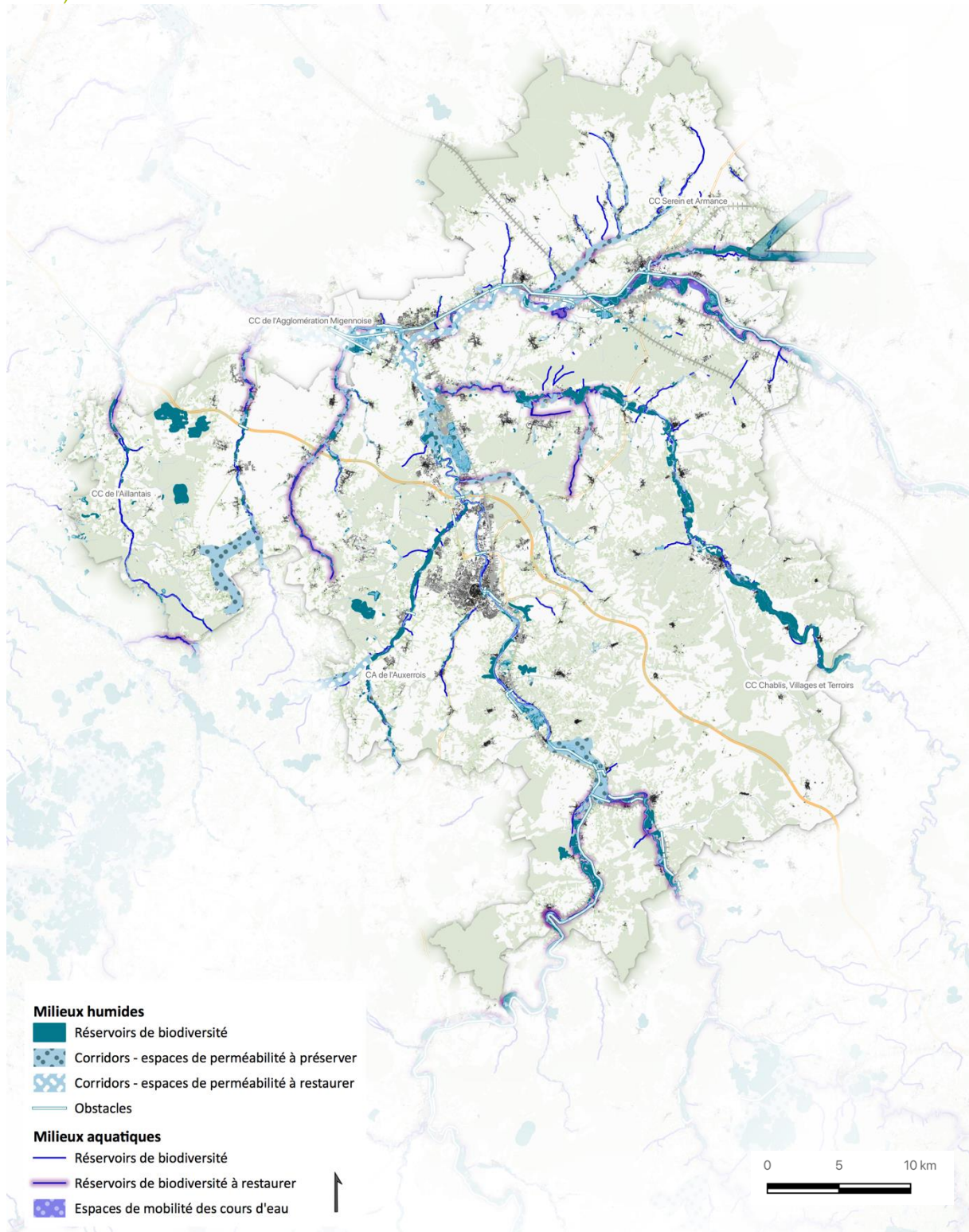
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Bourgogne a été approuvé le 16 mars 2015 par le Conseil régional de Bourgogne. La cartographie du SRCE a été établie à l'échelle du 100000ème. Il s'agit d'un document de planification de l'aménagement du territoire à l'échelle régionale qui définit les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour préserver et remettre en bon état des continuités écologiques à travers un plan d'action stratégique. Le SRCE identifie les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à préserver ou remettre en bon état, qu'elles soient terrestres (trame verte) ou aquatiques et humides (trame bleue).

A l'échelle du territoire du Grand Auxerrois, le SRCE identifie 5 sous-trames :

- La sous-trame aquatique, où de nombreux réservoirs de biodiversité sont à préserver. De nombreux obstacles à l'écoulement des eaux tels que des seuils ou des barrages sont également identifiés sur les cours d'eau ;
- La sous-trame plan d'eau et zone humide, où sont identifiés les corridors identifiés à préserver ou à remettre en bon état. Le canal de Bourgogne se révèle être un obstacle aux fonctionnalités écologiques ;
- La sous-trame des pelouses calcicoles, représentée principalement par des espaces à prospecter. Les corridors identifiés sur le territoire sont majoritairement à remettre en bon état écologique (seul celui situé à l'est d'Auxerre est classé à préserver) ;
- La sous-trame prairie-bocage, pour laquelle les continuités écologiques sont localisées le long du Serein, de l'Yonne et de l'Armançon. Les corridors écologiques identifiés le long de l'Yonne sont à préserver, les autres sont à remettre en bon état écologique ;
- La sous-trame forestière, qui compte de nombreux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques à préserver.

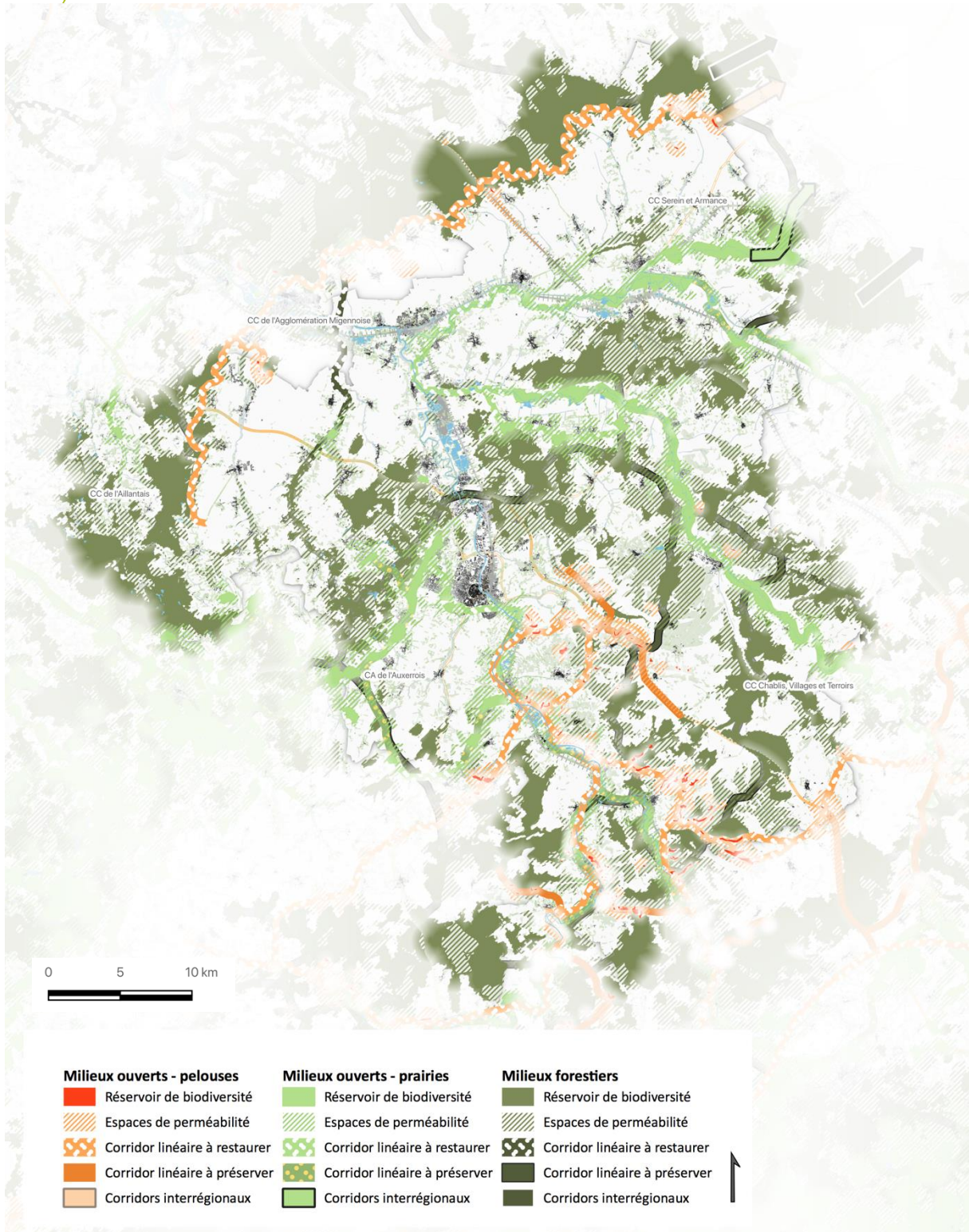
Le SCoT doit prendre en compte les réseaux écologiques identifiés dans le SRCE.

Trame bleue du Grand Auxerrois dans le SRCE (source SRCE Bourgogne-Franche-Comté, Traitement E.A.U)



*Les espaces perméables correspondent à des unités surfaciques qui jouent un rôle essentiel pour assurer la cohérence du réseau écologique, de manière diffuse.*

Trame verte du Grand Auxerrois dans le SRCE (source SRCE Bourgogne-Franche-Comté, Traitement E.A.U)



## La Trame Verte et Bleue locale

### *Méthodologie d'élaboration de la Trame Verte et Bleue locale*

Un travail important et affiné de la TVB du SCoT du Grand Auxerrois a été réalisé par le bureau d'étude Biotope en 2017. Les principaux éléments méthodologiques sont repris ci-après.

Cette TVB est amenée à être complétée avec les inventaires des milieux humides et des pelouses calcicoles réalisés sur le territoire en 2022 et 2023.

La cartographie de l'occupation du sol constitue une première étape nécessaire à l'identification des différents milieux qui composent chaque sous-trame du réseau Trame Verte et Bleue. Dans le cadre de la Trame Verte et Bleue du Grand Auxerrois, la cartographie de l'occupation du sol a été construite sur la base des données d'occupation du sol du SRCE, de l'agence de l'eau Seine-Normandie, de la BD TOPO de l'IGN et du RPG 2012 (registre parcellaire graphique). Il s'agit de données délivrées principalement à l'échelle 1/5000<sup>ème</sup>. Les zonages d'inventaire, de gestion ou de protection du patrimoine naturel ont également été intégrés à la Trame Verte et Bleue du SCoT.

La cartographie de la Trame Verte et Bleue locale constitue la déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue régionale (SRCE). La trame verte et bleue du Grand Auxerrois est ainsi constituée des sous-trames du SRCE, à savoir les sous-trames des milieux boisés, des milieux aquatiques, des milieux humides, des milieux prairiaux et bocagers et des pelouses calcicoles.

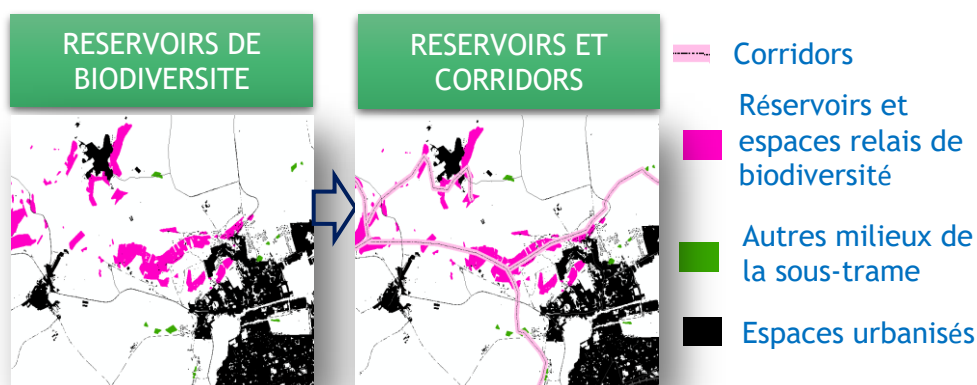
L'attention porte sur des secteurs de réservoirs et corridors potentiels d'intérêt local. Un travail d'affinage du tracé des composantes de la Trame Verte et Bleue par rapport au SRCE a été effectué en prenant appui sur des données d'occupation du sol, des zonages institutionnels (ZNIEFF, Natura 2000, etc.), des données écologiques (notamment issues de l'étude de l'AESN sur l'identification des zones à enjeux du territoire Seine Amont datant de 2015) et une analyse par photo-interprétation d'orthophotographies datant de 2016.

La modélisation des réseaux écologiques a ainsi été réalisée en trois étapes principales :

- Une première étape de définition des zones sources de biodiversité à l'échelle du territoire (réservoirs de biodiversité) à partir de l'occupation du sol et selon des critères variant d'une sous-trame à l'autre ;
- Une deuxième étape de définition des corridors écologiques entre ces zones sources de biodiversité : la méthode du « chemin de moindre coût énergétique de déplacement » a été choisie et mise en œuvre et exploitée via SIG. Elle vise à identifier le tracé le plus probable du déplacement des espèces cibles de chaque sous-trame, selon la théorie du déplacement de moindre coût énergétique, c'est-à-dire du déplacement le plus court et direct d'un espace refuge à un autre ;
- Un passage terrain de vérification de la fonctionnalité des corridors écologiques a ensuite été effectué au printemps, le 30/03/2017 (période idéale d'observation de la faune et de la flore). »



Schéma de l'identification des corridors écologiques d'après la méthode du chemin de moindre coût énergétique (source : Biotope)



Le Grand Auxerrois partage une frontière commune avec les territoires couverts par le SCoT du Grand Avallonnais au sud-est, le SCOT de Puisaye-Forterre Val d'Yonne au sud-ouest, le SCOT du Nord de l'Yonne au nord-ouest et le SCoT des Territoires de l'Aube au nord-est.

Les zones de connexion entre les deux réseaux écologiques du SCOT de la Puisaye-Forterre-Val d'Yonne et du Grand Auxerrois correspondent à des vallées alluviales et des réservoirs situés sur la frontière. Les réservoirs des deux réseaux écologiques situés de part et d'autre de la frontière sont ainsi correctement connectés.

La connexion entre les deux réseaux écologiques du SCOT du Grand Avallonnais et du SCOT du Grand Auxerrois est pour sa part assurée pour l'ensemble des sous-trames, avec néanmoins des continuités plus ténues concernant la sous-trame des pelouses calcaires voire celle des milieux prairiaux. En effet, l'analyse à échelle 1/5000<sup>ème</sup> de l'occupation du sol du Grand Auxerrois a révélé un isolement important des pelouses calcicoles recensées. Or les espèces typiques de ces milieux (plantes et insectes principalement) présentent une très faible dispersion. Si quelques réservoirs sont connectés entre eux, aucun corridor effectif ne permet actuellement de les connecter aux territoires voisins. Le nord du territoire du Grand Auxerrois est également très peu propice à l'accueil d'espèces de cette sous-trame. Des inventaires complémentaires pour l'identification de pelouses calcicoles permettraient de compléter le tracé des corridors écologiques pour cette sous-trame.

Les connexions avec le SCoT des Territoires de l'Aube au nord-est concernent plus particulièrement la dynamique interrégionale à la pointe nord-est du territoire. Cette partie est particulièrement bien préservée sur le territoire du Grand Auxerrois.

## Enjeux des milieux boisés

Photo : La Forêt Domaniale de Pontigny (source : Biotope, mars 2017)

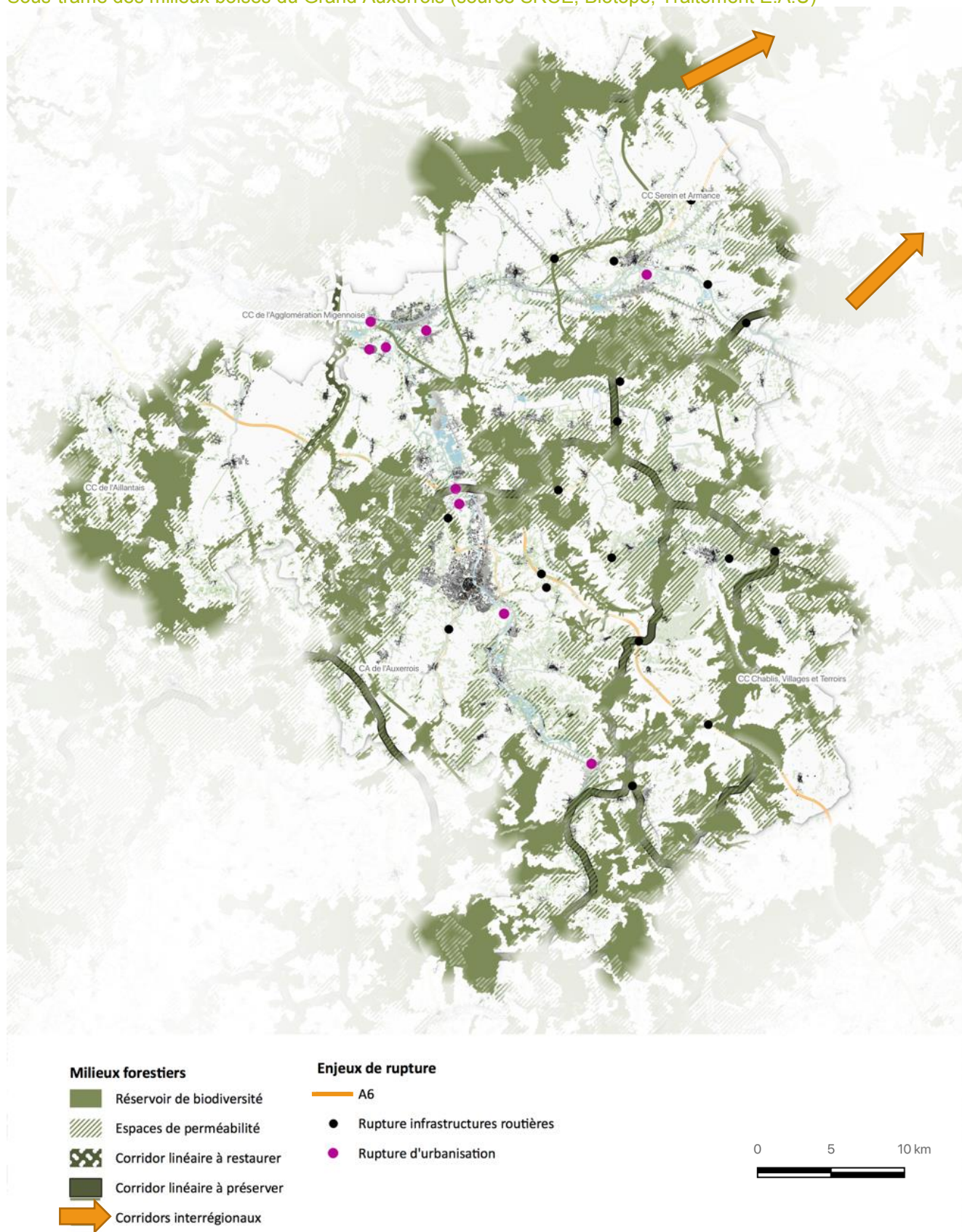


**La sous-trame des milieux boisés correspond à la sous-trame dominante** dans le territoire, avec de vastes réservoirs tels que la forêt domaniale de Pontigny, la forêt de Crétois ou la forêt communale d'Appoigny. De nombreux bosquets et petits boisements ponctuent le territoire et permettent une assez bonne connexion des réservoirs. C'est d'autant plus le cas dans l'est du territoire, où le bocage a été le plus préservé, tandis que la connexion entre le nord et le sud de l'Armançon est plus ténue.

**L'enjeu le plus prégnant est la lutte contre la fragmentation liée aux voies de communication.**

L'autoroute A6 et plusieurs autres nationales constituent en effet des ruptures conséquentes. La création de passages à faune apparaît donc nécessaire pour favoriser les déplacements, notamment des grands mammifères.

Sous-trame des milieux boisés du Grand Auxerrois (source SRCE, Biotope, Traitement E.A.U)



La rupture d'urbanisation est une rupture identifiée à conserver pour permettre la fonctionnalité écologique.

### *Enjeux des milieux ouverts (prairies et pelouses)*

**La sous-trame des milieux prairiaux est particulièrement présente en Champagne humide** où les caractéristiques du sol, très humides dans certains secteurs, ne favorisent pas un usage du sol pour la culture. Ces prairies sont souvent associées à des motifs bocagers (bosquets et haies) plus particulièrement préservés en Champagne humide, mais qui tendent à disparaître. **Leur préservation constitue l'enjeu le plus prégnant pour ces milieux, de même que la préservation des activités d'élevage qui permettent l'entretien des espaces prairiaux et tendent aujourd'hui à reculer au profit des cultures.** La Région appuie les initiatives en faveur de la replantation de haies bocagères. Elle a notamment subventionné entre 2005 et 2012 la replantation d'un total de 52 km de linéaire de haies.

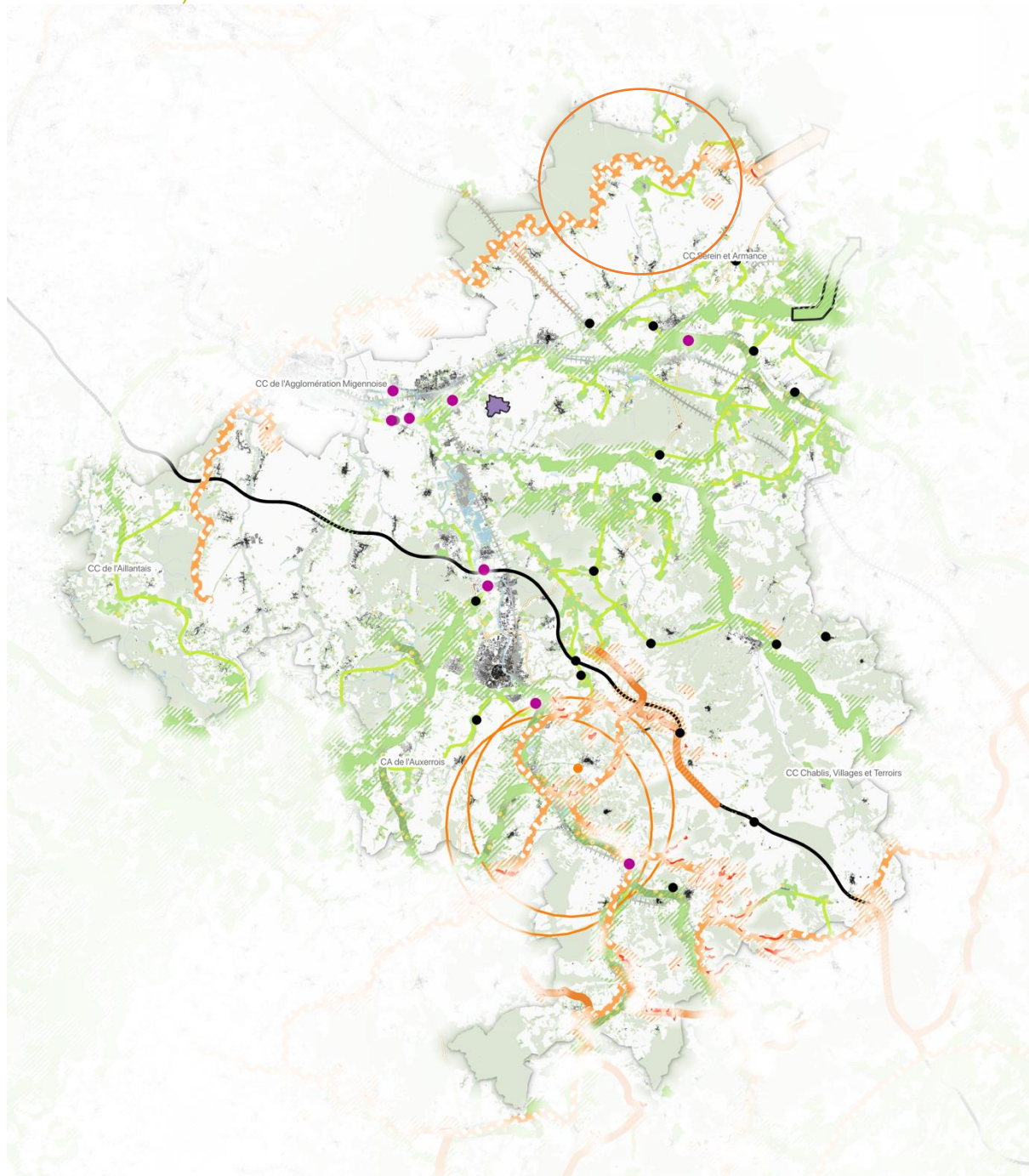
Photos : Espace de prairies en Champagne humide (source : Biotope, mars 2017)



**Les milieux calcicoles sont assez rares dans le territoire et à l'échelle nationale.** On trouve une concentration plus importante de ces milieux au cœur du plateau de Bourgogne, au sud du territoire du Grand Auxerrois, sur les coteaux exposés sud de la Cure et de l'Yonne. Des inventaires complémentaires vont être menés sur le territoire, notamment à la pointe nord.

**La prospection de ces milieux et la mise en place d'outils de gestion adaptés sont les principaux enjeux pour la protection de la sous-trame des milieux calcicoles dans le territoire.**

Sous-trame des milieux ouverts (pelouses et prairies) du Grand Auxerrois (source SRCE, Biotope, Traitement E.A.U)



**Milieux ouverts - pelouses**

- Réservoir de biodiversité
- Espaces de perméabilité
- Corridor linéaire à restaurer
- Corridor linéaire à préserver
- Corridors interrégionaux

**Milieux ouverts - prairies**

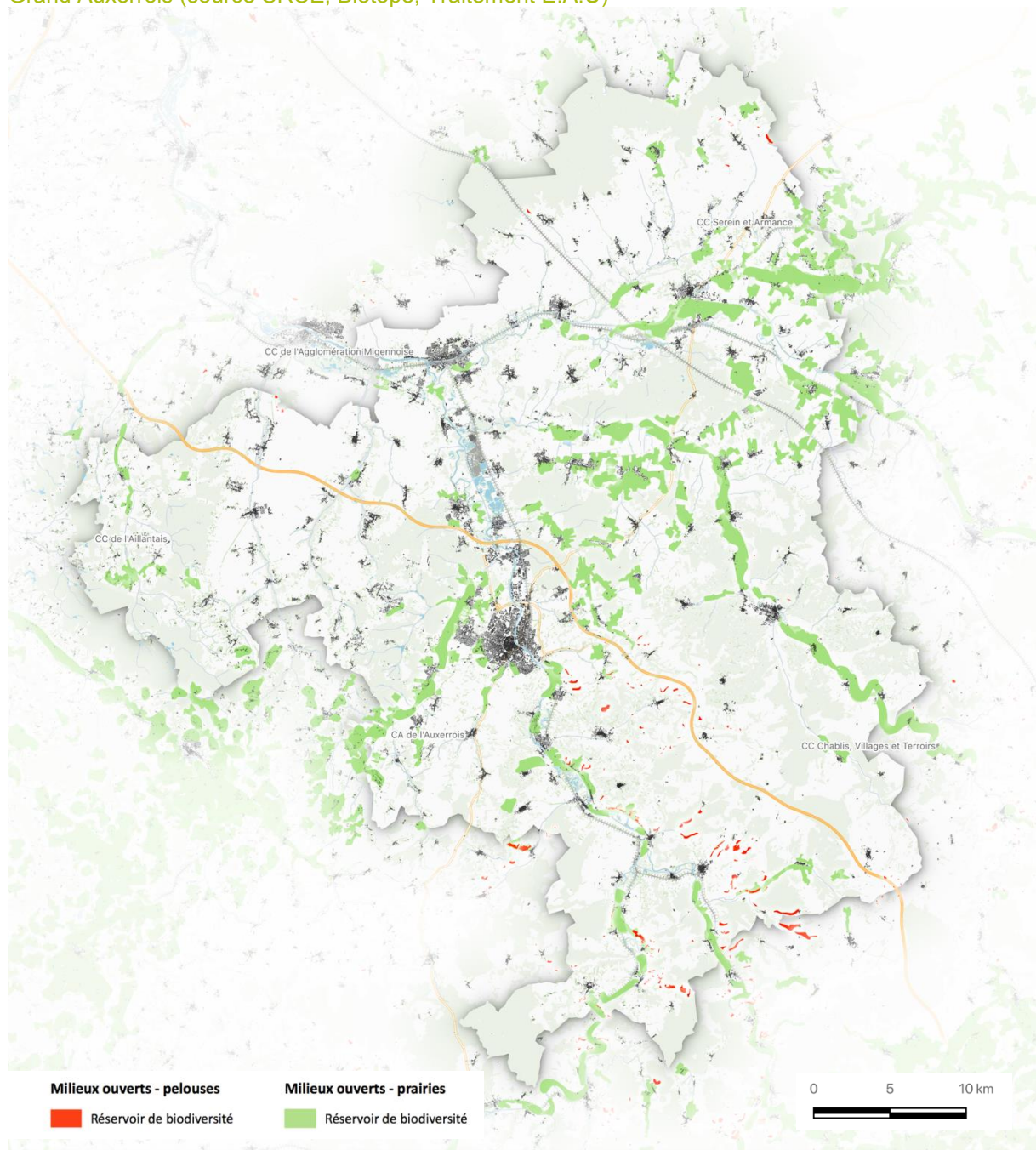
- Réservoir de biodiversité
- Espaces de perméabilité
- Corridor linéaire à restaurer
- Corridor linéaire à préserver
- Corridors interrégionaux

**Enjeux**

- Rupture d'urbanisation
- Route infrastructures routières
- Prospections pelouses à réaliser
- Espace remarquable pour l'avifaune



Zooms sur les réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux ouverts (pelouses et prairies) du Grand Auxerrois (source SRCE, Biotope, Traitement E.A.U)



*Enjeux des milieux aquatiques et humides (incluant les boisements alluviaux)*

**Les abords des cours d'eau du territoire offrent des habitats humides de qualité.** Des espèces déterminantes ZNIEFF associées aux zones humides ont notamment été recensées sur les rives du Tholon. Le secteur humide de Gurgy, associé à l'Yonne et constitué de nombreux étangs, constitue un réservoir clé à l'échelle du territoire. Des réservoirs plus petits, correspondant à des mares, ponctuent les espaces agricoles et boisés et participent à la diversité écologique dans ces secteurs. Des activités d'extraction de matériaux (sablères de Gurgy notamment) peuvent toutefois constituer un risque de perturbation de ces milieux. La rupture de la naturalité des rives en traversée urbaine représente également une menace pour les continuités écologiques des milieux humides.

Photo : Les étangs de Gurgy, des réservoirs humides d'importance (source : Biotope, mars 2017)

Photo : Une mare en contexte agricole en Champagne humide (source : Biotope, mars 2017)



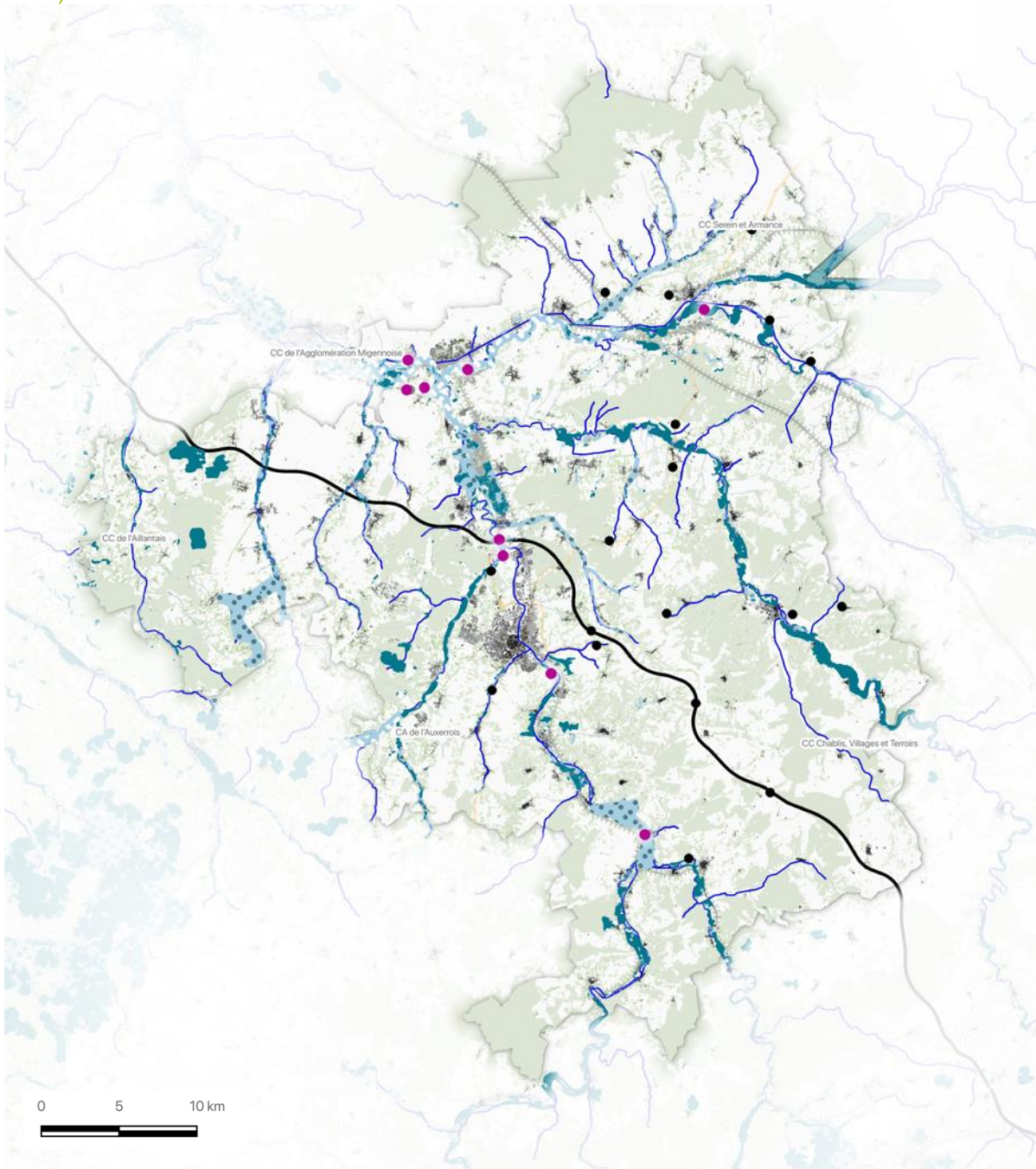
Photo : L'Yonne à Gurgy, une absence de végétation rivulaire (source : Biotope, mars 2017)







**Parmi les réservoirs de la sous trame des milieux aquatique, l'Yonne, l'Armançon et le Serein, sont les plus importants. Toutefois, ils ont fait l'objet d'aménagements qui constituent des obstacles à leur écoulement et freinent leur naturalité** (moulins, seuils, barrages...). Des actions de suppression de ces obstacles contribueraient à favoriser la faune aquatique. De même, certains tronçons de l'Yonne présentent un entretien important et une faible présence d'espèces floristiques rivulaires. Des actions de replantation d'espèces rivulaires (roselières par exemple) renforceraient le

fonctionnement écosystémique du cours d'eau.




Sous-trame des milieux aquatiques et humides du Grand Auxerrois (source SRCE, Biotope, Traitement E.A.U)



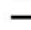


**Milieux humides**

-  Corridor interregional
-  Corridors surfaciques à restaurer
-  Corridors à surfaciques à préserver
-  Réservoirs de biodiversité

**Milieux aquatiques**

-  Réservoir aquatique à restaurer
-  Réservoir aquatique à préserver
-  Espaces de mobilité

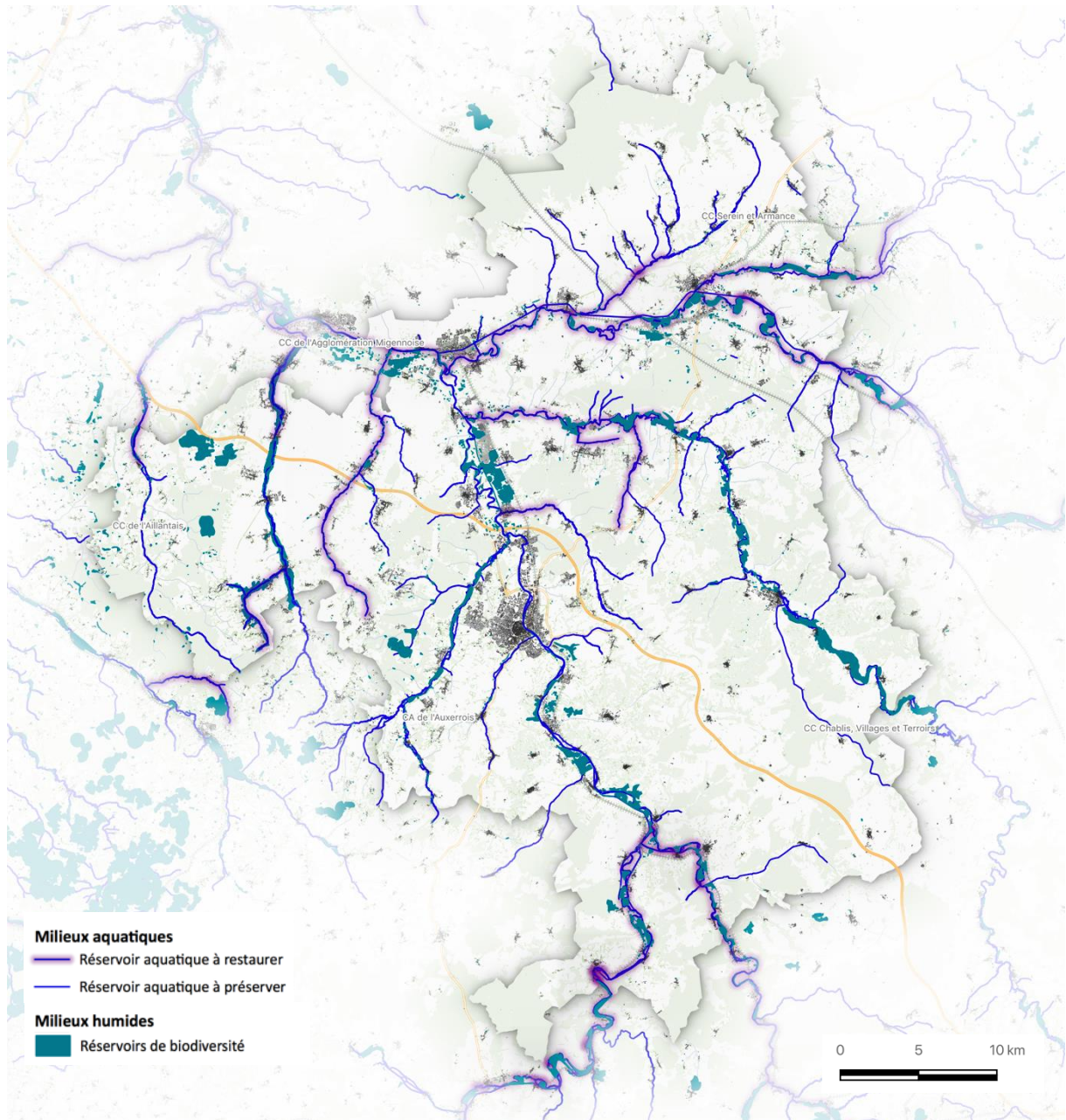
**Enjeux de rupture**

-  A6
-  Rupture infrastructures routières
-  Rupture d'urbanisation





Zooms sur les réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux aquatiques et humides du Grand Auxerrois (source SRCE, Biotope, Traitement E.A.U)



## La nature en ville, un support majeur d'adaptation au changement climatique
















Un cadre de vie apaisant et plus sain, une meilleure régulation des températures dans la ville, la maîtrise du risque d'inondation, la conservation de la biodiversité ou encore une redynamisation de l'agriculture des aires urbaines : une demande sociétale émerge depuis plusieurs années autour des bénéfices apportés par la nature en ville.

La méthodologie de la définition de la TVB urbaine (TVBU) dans un SCoT ne consiste pas à étudier à la parcelle les poches de diversités et de fonctionnement écologique mais à étudier quelle place prend la nature en ville au droit des principaux centres urbains du territoire du SCoT.












En raison de leur taille et de leur fonction à l'échelle du territoire, on étudiera les pôles urbains suivants :

- Auxerre
- Chablis
- Saint-Florentin
- Migennes
- Montholon

La légende pour les cartes suivantes est reprise ci-après :

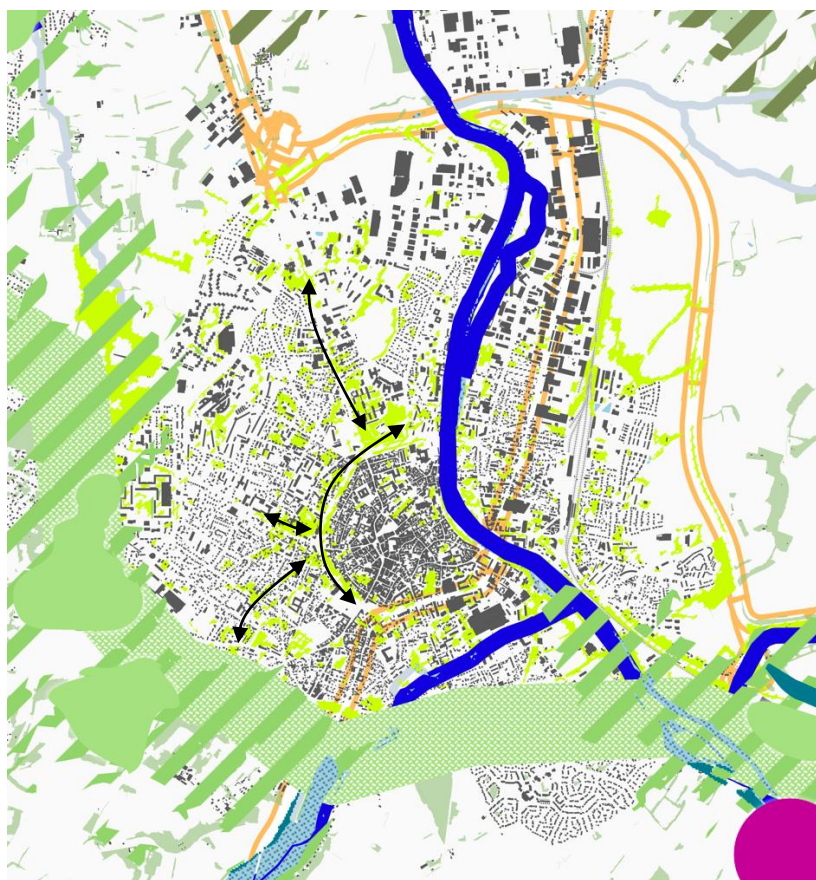
Milieux ouverts - pelouses	Milieux ouverts - prairies	Milieux forestiers
 Réservoir de biodiversité	 Réservoir de biodiversité	 Réservoir de biodiversité
 Espaces de perméabilité	 Espaces de perméabilité	 Espaces de perméabilité
 Corridor linéaire à restaurer	 Corridor linéaire à restaurer	 Corridor linéaire à restaurer
 Corridor linéaire à préserver	 Corridor linéaire à préserver	 Corridor linéaire à préserver
 Corridors interrégionaux	 Corridors interrégionaux	 Corridors interrégionaux

Milieux humides	Milieux aquatiques	Enjeux de rupture
 Corridor interregional	 Réservoir aquatique à restaurer	 A6
 Corridors surfaciques à restaurer	 Réservoir aquatique à préserver	 Rupture infrastructures routières
 Corridors à surfaciques à préserver	 Espaces de mobilité	 Rupture d'urbanisation
 Réservoirs de biodiversité		 Pollution lumineuse



## Zoom sur la TVBU d'Auxerre

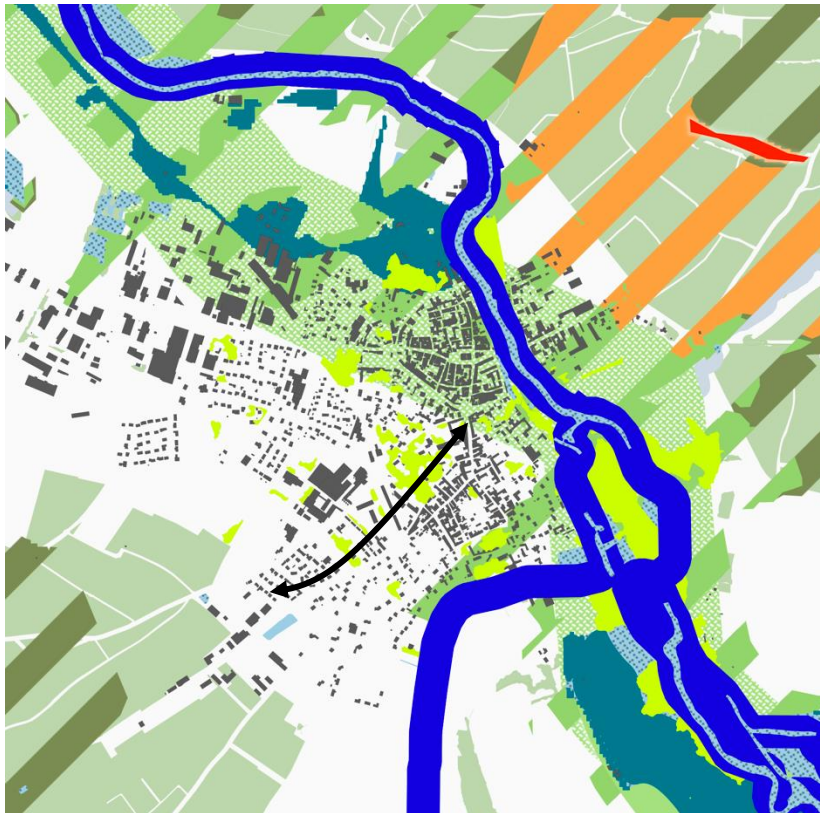


Les éléments constitutifs de la TVBU d'Auxerre sont :

- un réseau d'espaces végétalisés en première couronne du centre historique
- des espaces végétalisés plus diffus mais créant des continuités au sein de l'espace urbain
- la présence de l'Yonne comme support de la trame aquatique
- des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité en grande couronne de l'agglomération

Le tissu urbain resserré du centre historique laisse peu de place à la nature urbaine.

### Zoom sur la TVBU de Chablis



Les éléments constitutifs de la TVBU de Chablis sont :

- un centre-bourg recoupé par un ensemble de systèmes écologiques majeurs : espaces de perméabilité prairiaux, réservoirs de biodiversité aquatique et humide
- un corridor est identifié au niveau local de par la trame végétalisée historique identifiée.

Le centre urbain dense doit composer avec la perméabilité écologique des milieux.

### Zoom sur la TVBU de Saint-Florentin



Les éléments constitutifs de la TVBU de Saint-Florentin sont :

- une trame verte urbaine en couronne du centre historique avec un lien fort avec les espaces de cours d'eau, humides et rivulaires
- Une dynamique écologique en frange Nord de l'urbanisation

Le sud du centre historique doit composer avec la perméabilité écologique des milieux.

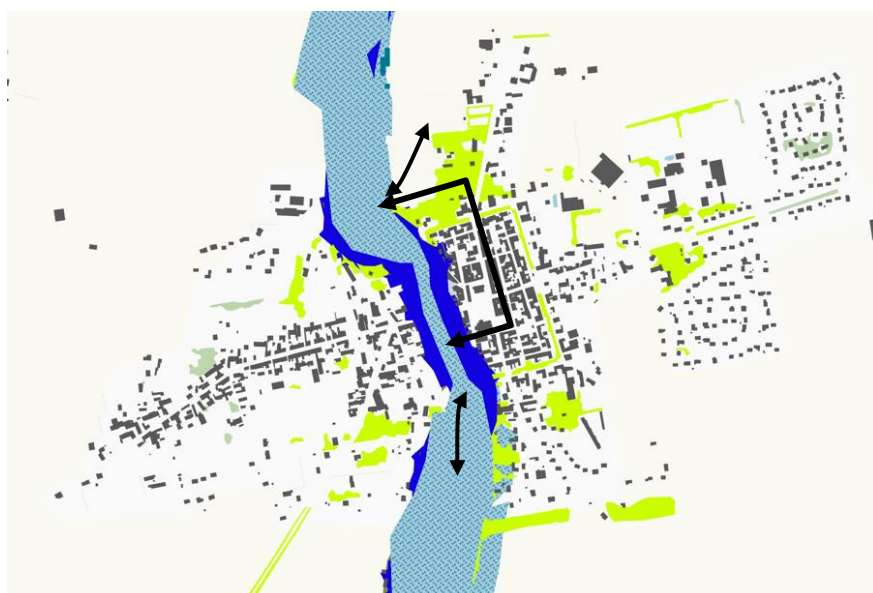
### Zoom sur la TVBU de Migennes



Les éléments constitutifs de la TVBU de Migennes sont :

- une trame verte urbaine existante mais relativement diffuse
- des espaces de perméabilité prairiaux au Nord
- Un support de liaison et valorisation écologique à étudier le long du canal de Bourgogne

### Zoom sur la TVBU de Montholon



Les éléments constitutifs de la TVBU de Montholon sont :

- une trame verte urbaine isolée
- des espaces végétalisés bordant le centre bourg historique
- des espaces végétalisés en lien avec le cours d'eau et les espaces humides associés

## Synthèse des TVBU

Le tableau suivant reprend de manière synthétique les atouts et les services écosystémiques des TVBU des secteurs urbains du SCoT étudiés.

**L'enjeu global lié à cette TVBU est son maintien, son renforcement et sa valorisation dans l'aménagement du territoire. Elle doit être un support de réflexion pour traiter d'autres enjeux tels que la gestion des risques ou encore l'adaptation au changement climatique via les îlots de chaleur.** Le potentiel sur le territoire du Grand Auxerrois existe, le SCoT est l'occasion d'appuyer ces éléments.

### Enjeux des TVB urbaines au droit des secteurs les plus urbanisés du Grand Auxerrois (source E.A.U)

	Espace végétalisé urbain	Espace TVB en périphérie	Support humide et aquatique	Service rendu par la TVB urbaine
Auxerre	+++	+++	++	Ilot de fraîcheur en bordure d'eau Adaptation des îlots de chaleur en périphérie par la végétalisation Accès à la nature Cadre de vie Santé physique et mentale
Chablis	++	+++	+++	Gestion du risque d'inondation Gestion du risque d'érosion Gestion des ruissellements et coulées de boue Ilot de fraîcheur en bordure d'eau
Saint Florentin	+++	+++	+++	Gestion du risque d'inondation Gestion du risque d'érosion Gestion des ruissellements et coulées de boue Ilot de fraîcheur en bordure d'eau Accès à la nature Cadre de vie
Migennes	++	++	++	Gestion des ruissellements et coulées de boue Ilot de fraîcheur en bordure d'eau Accès à la nature Cadre de vie
Montholon	++	-	+++	Ilot de fraîcheur en bordure d'eau Accès à la nature Cadre de vie Des éléments de nature ordinaire en milieu agricole

## LA TRAME NOIRE

La lumière générée par les systèmes d'éclairage **présente des conséquences non négligeables pour la biodiversité**. En effet, **cette pollution lumineuse** fragmente les paysages et empêche la réalisation des cycles de vie des espèces. A titre d'exemple, les installations lumineuses constituent des sources de perturbation pour les espèces chauves-souris lucifuges. Elle engendre également un rapport modifié dans la relation proie-prédateur.

**La trame noire** a été mise en place au même titre que la Trame Verte et Bleue pour lutter contre les effets de cette pollution lumineuse. Elle correspond à un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne

La réalisation de la présente Trame Noire s'est inspirée du guide méthodologique « TRAME NOIRE, Méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en œuvre, N°39 Romain SORDELLO, Fabien PAQUIER et Aurélien DALOZ ».

La Trame Noire a également été réfléchi au regard des enjeux que porte le SCoT en matière de lutte contre la pollution lumineuse. Le SCoT peut agir par :

- le choix de l'aménagement du territoire
- la préservation d'espaces favorables à la Trame Noire.

Relevons que le SCoT ne peut pas réglementer l'éclairage mais seulement faire une fiche de recommandations.

La méthodologie a consisté en une approche déductive :

- Prendre en compte l'ensemble des sous-trames de la TVB compte tenu des incidences potentielles de la pollution lumineuse<sup>5</sup> sur l'ensemble ces milieux ;
- Etudier l'articulation de la pollution lumineuse du territoire au regard de la Trame Verte et Bleue du territoire
- La Trame noire est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques caractérisés par la qualité de l'environnement nocturne donc en particulier par l'obscurité. Ce réseau écologique est lui-même décliné en plusieurs sous-trames : milieux aquatiques et humides, forestiers, ouverts.

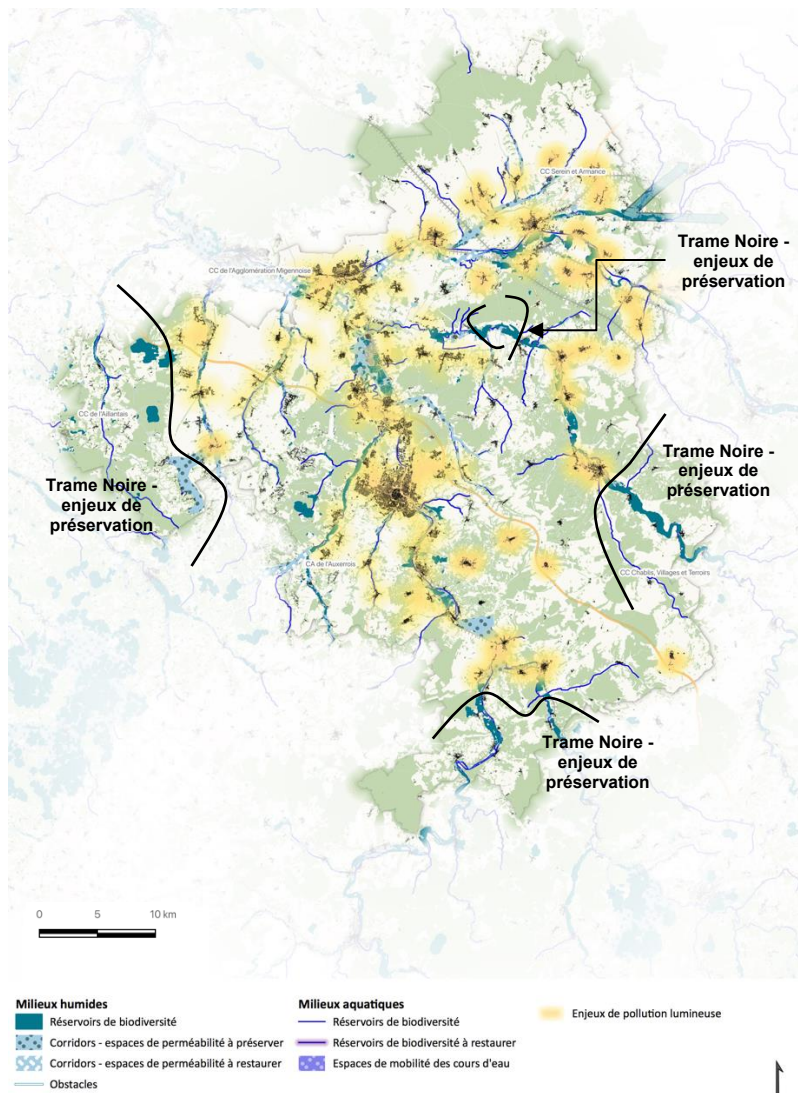
Les enjeux de préservation de la Trame Noire au regard des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques liés aux **milieux humides et aquatiques** résident au droit de l'amont du Serein. Cette trame noire est également bien préservée à l'Ouest du territoire et à l'extrême Sud en ce qui concerne l'Yonne.

Les enjeux de restauration concernent une grande partie du territoire du Grand Auxerrois, notamment sur la majorité de la vallée de l'Yonne et l'ensemble de la vallée de l'Armançon.

---

<sup>5</sup> La pollution lumineuse est issue des analyses du <https://lighttrends.lightpollutionmap.info>.

Trame Noire – milieux humides et aquatiques (source : TVB du Grand Auxerrois, [lighttrends.lightpollutionmap.info](http://lighttrends.lightpollutionmap.info), analyse et réalisation E.A.U)

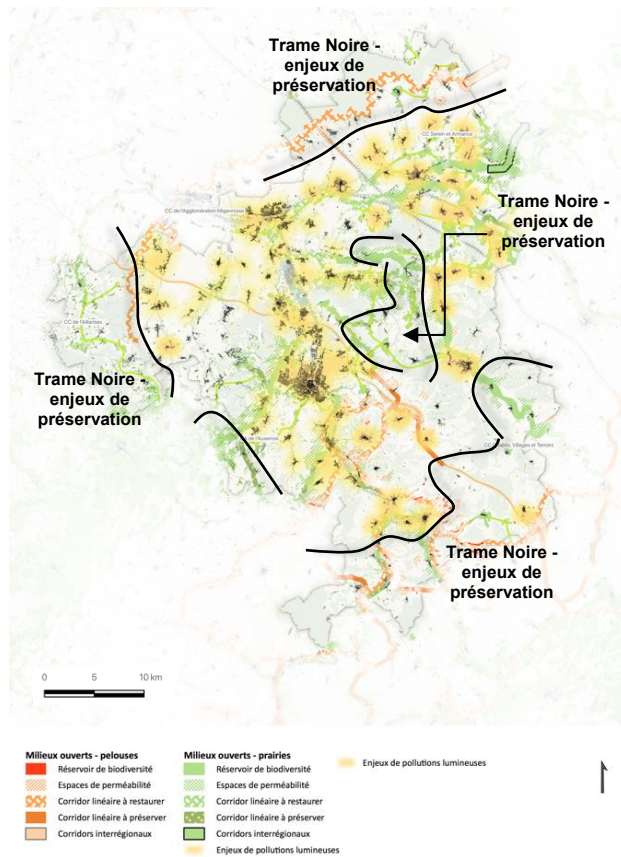


Les enjeux de préservation de la Trame Noire au regard des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques liés aux **milieux ouverts** résident aux extrémités cardinales du territoire : Est, Ouest, Nord et Sud. Cette trame noire est également bien préservée au centre-est du territoire.

Les enjeux de restauration concernent une grande partie du centre du territoire du Grand Auxerrois.



Trame Noire – milieux ouverts (source : TVB du Grand Auxerrois, [lighttrends.lightpollutionmap.info](http://lighttrends.lightpollutionmap.info), analyse et réalisation E.A.U)

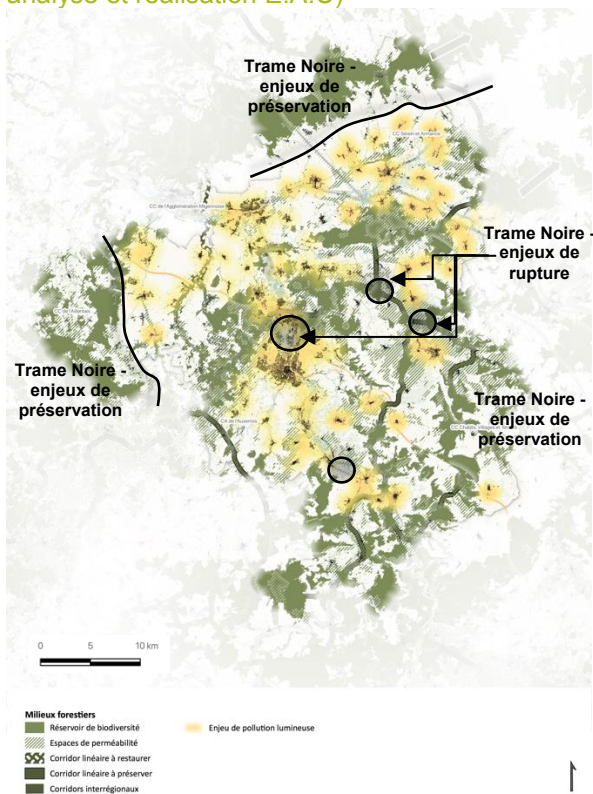


La trame noire vis-à-vis des **espaces forestiers**, corridors et réservoirs, est très développée. Les espaces à préserver ne sont pas négligeables. Ceux à restaurer concernent naturellement les espaces à proximité des milieux urbains.

Contrairement aux autres sous-trames, l'enjeu de restauration au droit de la vallée de l'Armançon concerne les espaces de perméabilité et moins les réservoirs de biodiversité.

Les secteurs identifiés comme portant un enjeu de rupture des corridors sont à préserver pour éviter une rupture des corridors écologiques par la pollution lumineuse.

Trame Noire – milieux forestiers (source : TVB du Grand Auxerrois, [lighttrends.lightpollutionmap.info](http://lighttrends.lightpollutionmap.info), analyse et réalisation E.A.U)



## SYNTHESE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

La richesse écologique du territoire est importante. Elle s'articule autour d'une grande diversité d'habitats associés à une faune et une flore riches.

Les sites d'intérêts écologiques recensés ou protégés sont nombreux : ZNIEFF, sites Natura 2000, sites du Conservatoire d'Espaces Naturels etc.

La dynamique écologique est bien présente sur l'ensemble du territoire. Elle est liée à une préservation et à une activité agricole importante avec une conservation forte du patrimoine végétal ; ce patrimoine subit toutefois une disparition progressive des haies, réduisant les attraits écologiques du territoire.

On notera ainsi :

- Des réservoirs forestiers importants, globalement bien connectés entre eux
- Des réservoirs prairiaux préservés en Champagne humide
- Des réservoirs calcicoles identifiés sur les coteaux de la Vallée de la Cure et de l'Yonne
- Des réservoirs humides importants le long de l'Yonne et du Tholon
- Un bon état écologique des 3 principaux réservoirs aquatiques
- Un réseau de corridors écologiques assez dense

Relevons toutefois une faible connexion entre les réservoirs boisés du nord et du sud de l'Armançon, des ruptures de continuités liées à la présence d'importantes voies de communication ou encore des obstacles à l'écoulement qui perturbent l'écoulement naturel des eaux des principaux cours d'eau.

Les études complémentaires permettront une amélioration de la connaissance des milieux.

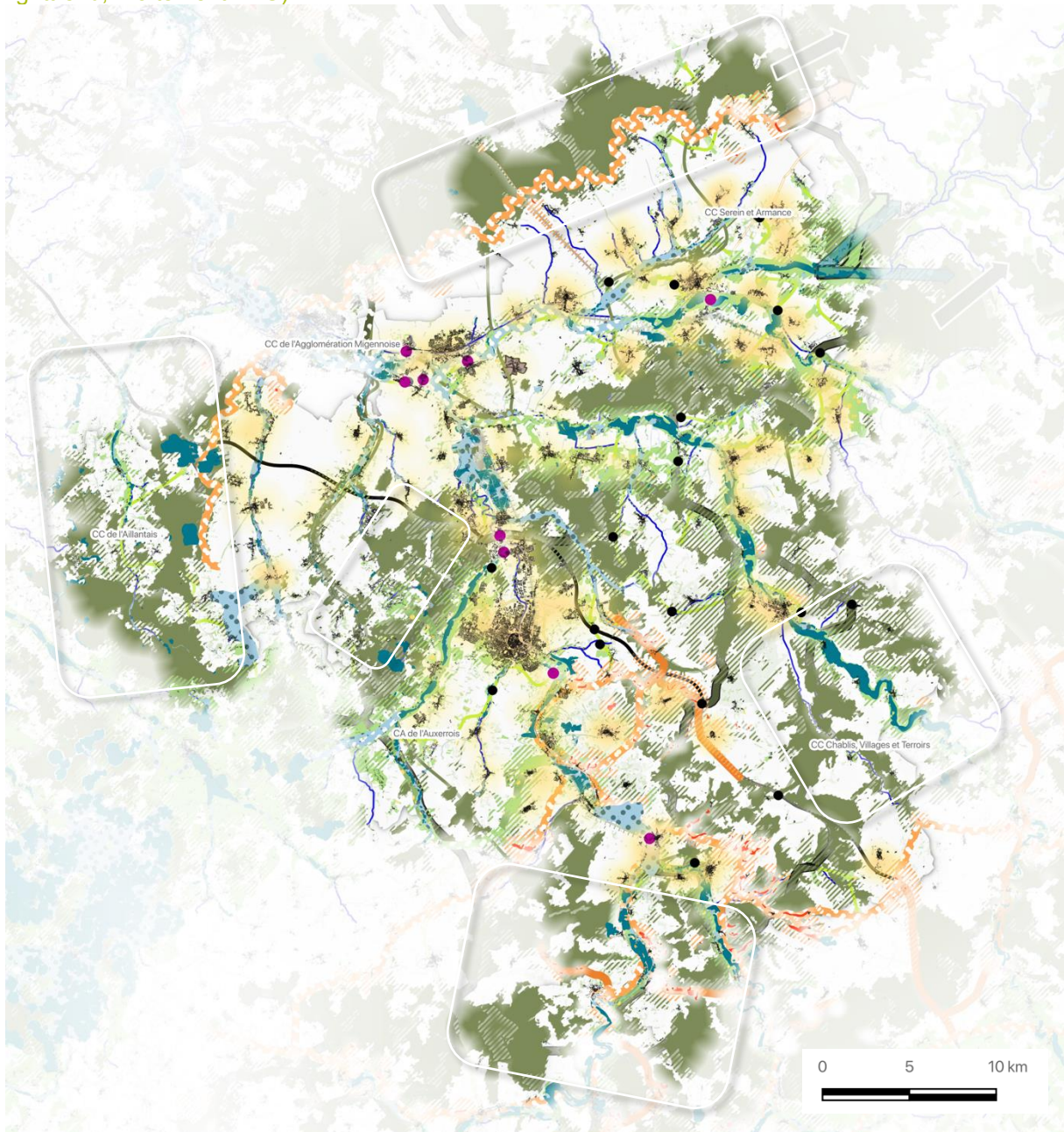
Les principales zones urbaines du SCoT représentent un potentiel non négligeable en termes de développement de la nature en ville : l'enjeu est de conforter, de restaurer et de développer ces supports écologiques urbains dans une optique d'amélioration de la biodiversité ordinaire mais également d'adaptation au changement climatique : consommation d'énergie, îlots de chaleur, gestion des eaux pluviales, gestion du risque de retrait-gonflement des argiles.

Enfin, la pollution lumineuse est importante sur le territoire. Des poches de réservoirs et de corridors écologiques restent à ce jour épargnées par la pollution, il est nécessaire et indispensable de les préserver.

Des ruptures liées à cette pollution lumineuse existent. Même si le SCoT ne peut pas réglementer et prescrire les conditions d'éclairage, l'aménagement du territoire doit prendre en compte ces éléments pour, *a minima*, réduire les incidences.

<b>Priorité 1</b>	Protéger les réservoirs de biodiversité
	Assurer la restauration et la préservation de l'ensemble des espaces perméables et corridors écologiques
	Valoriser l'identité du territoire autour du patrimoine naturel
	S'appuyer sur le potentiel et la richesse agronomique et agricole pour valoriser les espaces naturels, les réservoirs de biodiversité et les perméabilités / corridors écologiques
	Restaurer et améliorer l'état écologique des cours d'eau
	Protéger les zones humides dans le cadre de la gestion des risques d'inondation
	Développer la perméabilité de la Trame Verte et Bleue dans les futurs projets et s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature pour répondre à des enjeux transversaux
	Se servir de la nature ordinaire mais également « exceptionnelle » comme support d'adaptation au changement climatique : lutte contre les îlots de chaleur, gestion des risques naturels (inondation, ruissellement, retrait-gonflement des argiles), amélioration de la qualité de l'air
	Lutter contre la fragmentation des milieux, préserver les coupures d'urbanisation
	Limiter la pollution lumineuse dans les aménagements
Préserver les espaces exempts de pollution lumineuse	
<b>Priorité 2</b>	Permettre les passages à faune pour réduire les impacts des voies de communication majeures sur la circulation des espèces

Synthèse des enjeux liés à la biodiversité et à la trame verte et bleue (source INPN, Biotope, DREAL, lighttrend, Traitement EAU)



**Milieux ouverts - pelouses**

- Réservoir de biodiversité
- Espaces de perméabilité
- Corridor linéaire à restaurer
- Corridor linéaire à préserver
- Corridors interrégionaux

**Milieux ouverts - prairies**

- Réservoir de biodiversité
- Espaces de perméabilité
- Corridor linéaire à restaurer
- Corridor linéaire à préserver
- Corridors interrégionaux

**Milieux forestiers**

- Réservoir de biodiversité
- Espaces de perméabilité
- Corridor linéaire à restaurer
- Corridor linéaire à préserver
- Corridors interrégionaux

Secteur écologique préservé (secteurs préservés de pollutions lumineuses et de ruptures écologiques)

**Milieux humides**

- Corridor interregional
- Corridors surfaciques à restaurer
- Corridors à surfaciques à préserver
- Réservoirs de biodiversité

**Milieux aquatiques**

- Réservoir aquatique à restaurer
- Réservoir aquatique à préserver
- Espaces de mobilité

**Enjeux de rupture**

- A6
- Rupture infrastructures routières
- Rupture d'urbanisation
- Pollution lumineuse

# RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

## CADRE GENERAL

Le risque s'entend de l'exposition et de la vulnérabilité, c'est-à-dire la fragilité, la possibilité de subir un dommage, à un aléa<sup>6</sup>.

Cinq risques naturels principaux sont prévisibles sur le territoire :

- les inondations par débordement de cours d'eau
- les inondations par ruissellement et/ou coulées de boues (suite à des orages violents)
- les mouvements de terrain : cavité, retrait-gonflement des argiles, glissements de sols...
- les feux de forêt
- le risque radon

Le territoire n'est concerné par aucun risque sismique.

Les risques technologiques identifiés sont au nombre de trois :

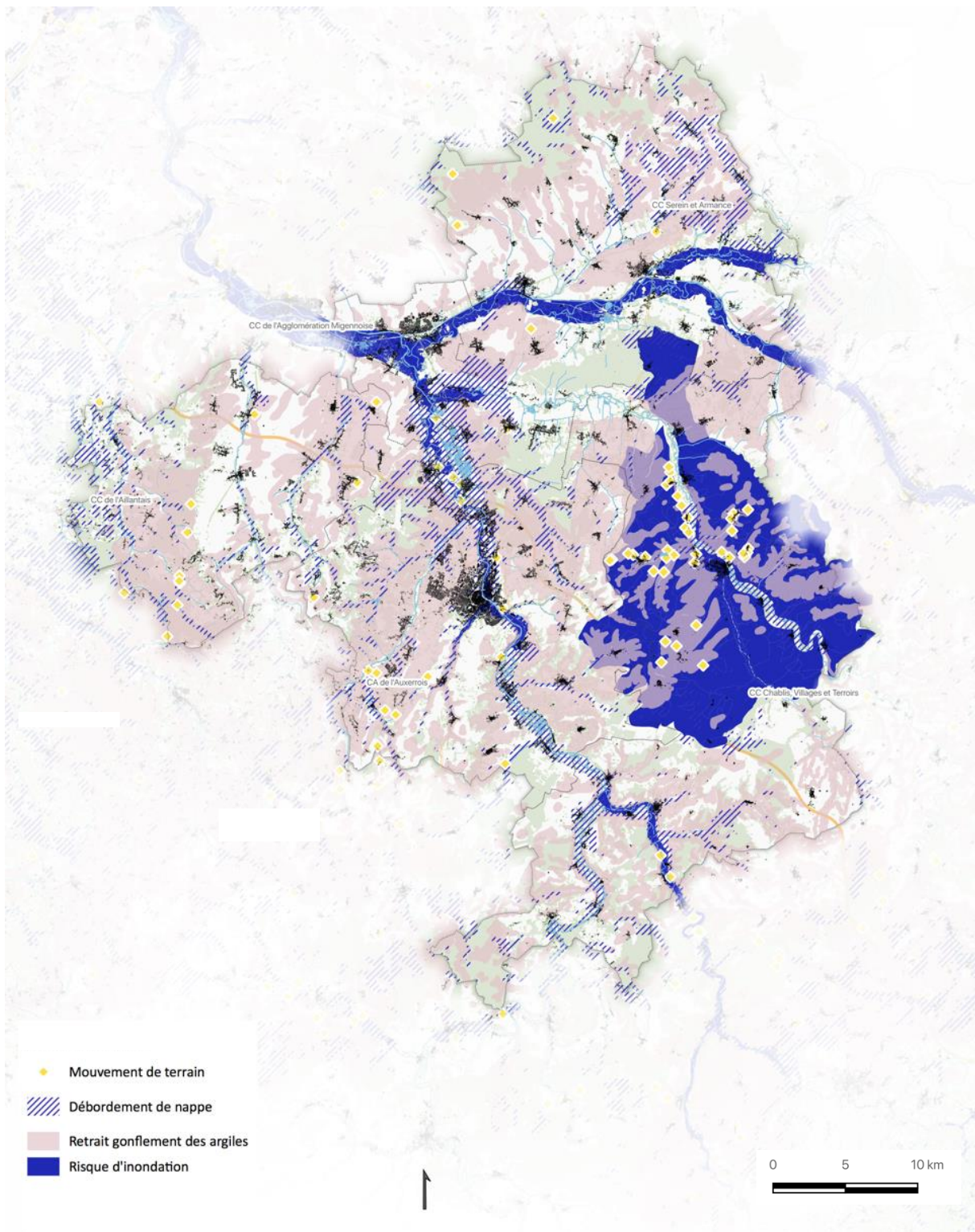
- le risque de rupture de barrage (risque généré par les barrages, gérés par EDF, situés en amont des bassins de la Cure et de l'Yonne en limite sud du département)
- le risque industriel
- le risque lié au transport de matières dangereuses (routes- voies ferrées-canaux-canalisation).

Il convient également de considérer le risque nucléaire car, même si les centrales nucléaires de Belleville-sur-Loire, Dampierre-en-Burly ou Nogent-sur-Seine sont situées à plus de 10km des limites du département de l'Yonne, un accident majeur à conséquences radiologiques pourrait avoir des répercussions sur tout ou partie du département (le territoire du Grand Auxerrois étant situé en limite départementale).

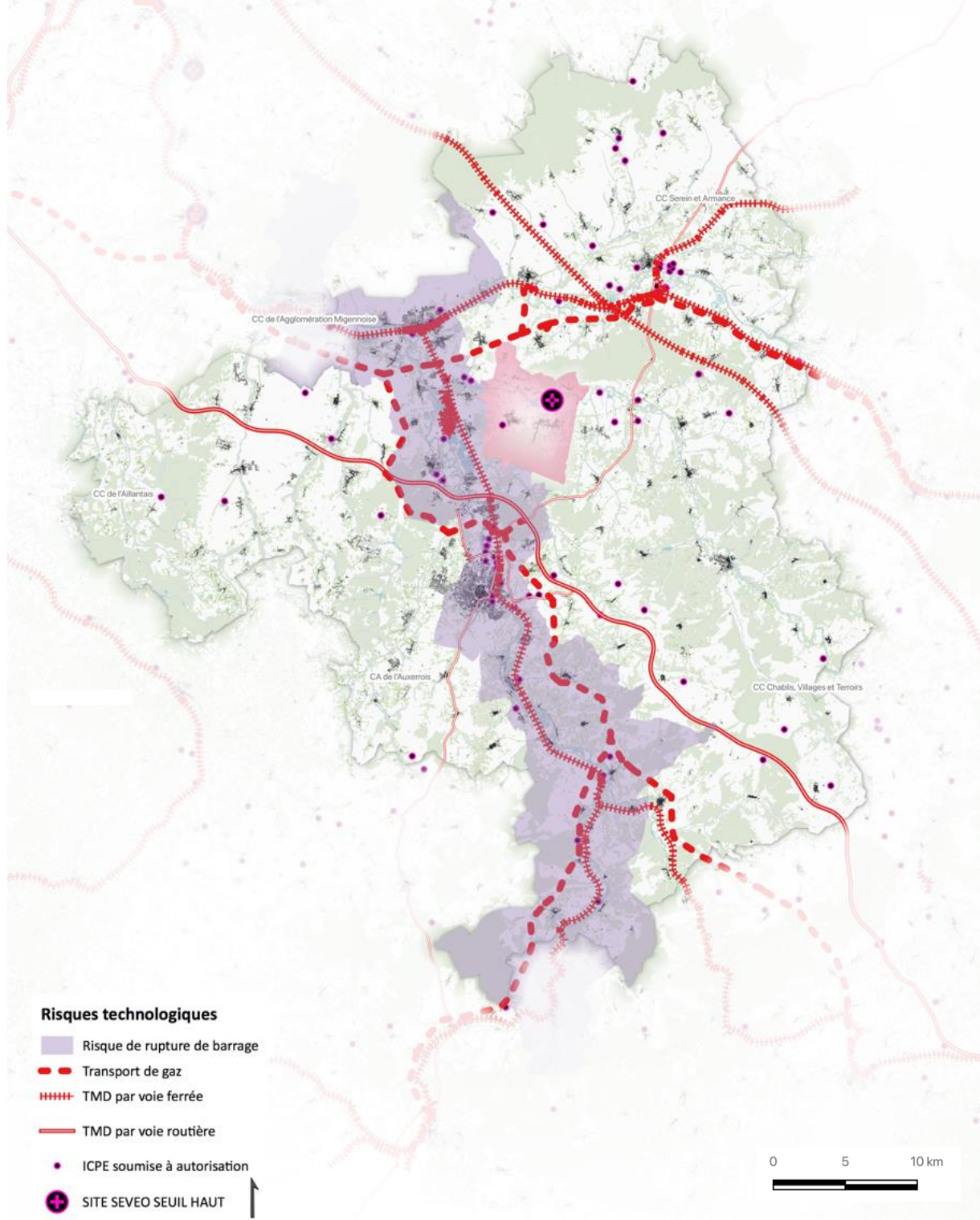
---

<sup>6</sup> REGHEZZA-ZITT (M.), conférence « Résilience et adaptation : des catastrophes naturelles au changement climatique », Agence française de développement, Paris, 16 mai 2018.

Synthèse des risques naturels dans le Grand Auxerrois (source : Géorisques, Traitement E.A.U)



Synthèse des risques technologiques dans le Grand Auxerrois (source : Géorisques, Traitement E.A.U)



\*TMD = transport de matières dangereuses



# RISQUES NATURELS

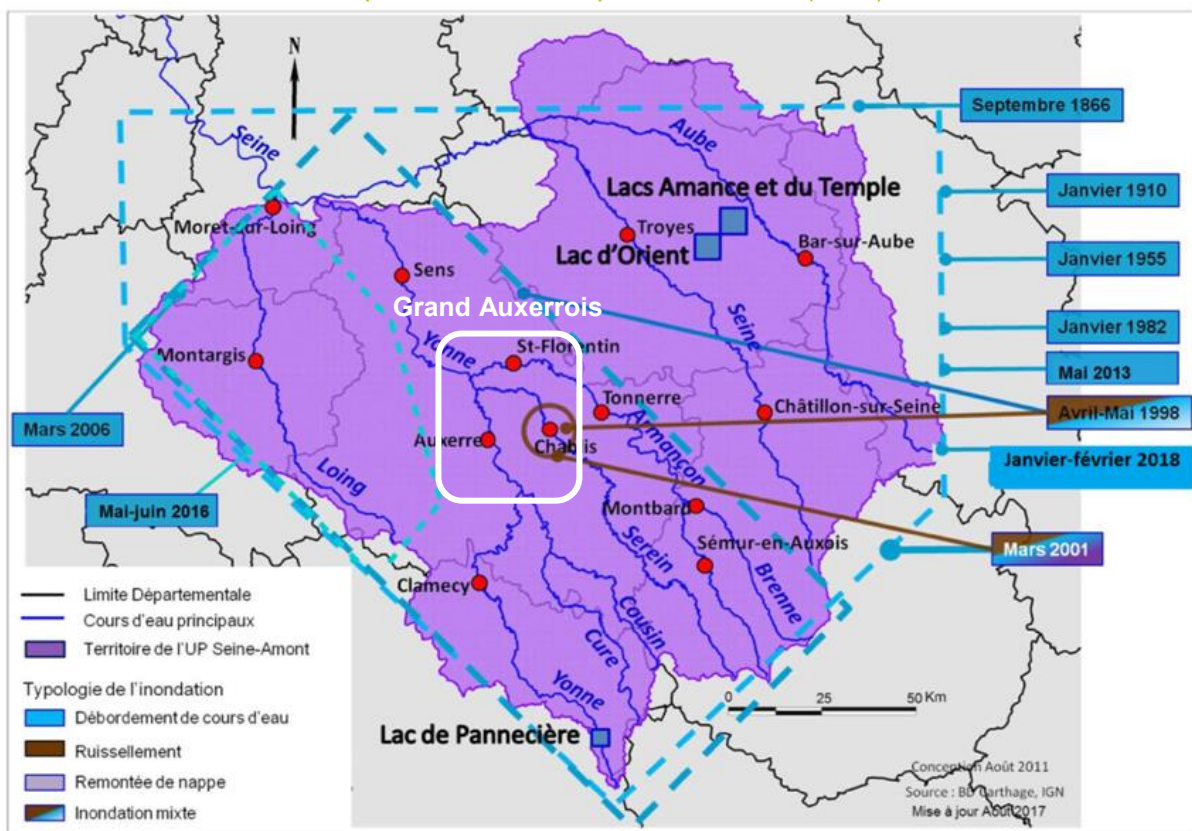
## Inondation

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau, par des hauteurs d'eau variables. Elle peut être de plusieurs types.

### *Inondation par débordement de cours d'eau*

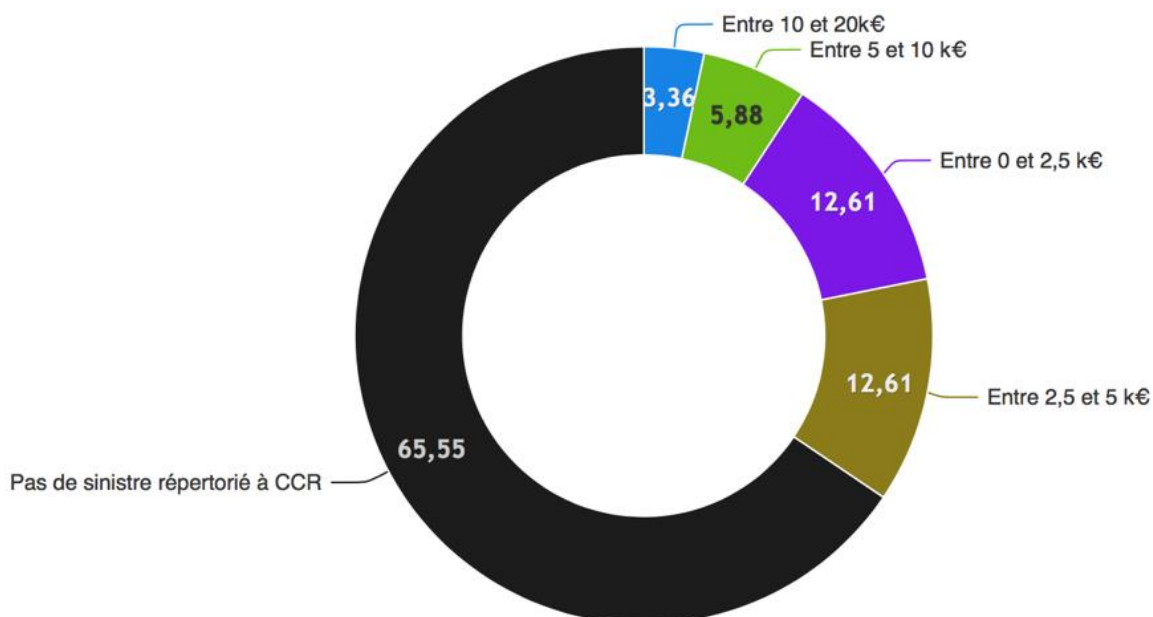
Le territoire du Grand Auxerrois, de par son important chevelu hydrographique, est directement concerné par ce risque naturel. Ce type d'inondation peut se manifester par des crues de régime fluvial (exemples : Yonne, Armançon et Serein) ou torrentiel (exemples : Cure, Cousin).

Localisation des évènements remarquables retenus sur l'Unité de Présentation Seine Amont, Addendum 2018 à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) 2011



Ces inondations engendrent des conséquences importantes en termes de coûts aux collectivités. Dans le Grand Auxerrois, plus de 12 % des sinistres inondations ont eu un coût moyen de 2500 à 5 000 euros entre 1995 et 2015. 15 communes du territoire ont été concernées.

Part des tranches de coûts moyen des sinistres inondations de 1995 à 2015 dans le Grand Auxerrois (source : ONRN 2020, Traitement Observ'eau EAU)



Depuis 2016, le réassureur CCR réalise tous les ans le bilan du régime d'indemnisation des risques de catastrophes naturelles sur le territoire français.

### Inondations par ruissellement et/ou coulées de boues (suite à des orages violents)

Le territoire du Grand Auxerrois est concerné par des inondations par ruissellements en secteurs urbain et rural liés à des phénomènes pluviométriques importants.

Suite à des précipitations abondantes, lorsque les capacités de drainage et d'infiltration d'une zone sont insuffisantes pour évacuer les eaux reçues, celles-ci ruissellent, provoquant des inondations. Ces eaux lessivent les sols, entraînant des coulées de boue (une coulée de boue désigne un écoulement fortement chargé en sédiments fins issus de l'érosion des sols). Ce phénomène est accru lorsqu'il y a une imperméabilisation des sols (urbanisation), les rues ou les chemins se transformant alors en de véritables cours d'eau. Le ruissellement peut impacter des zones en aval des secteurs touchés par les pluies plus abondantes.

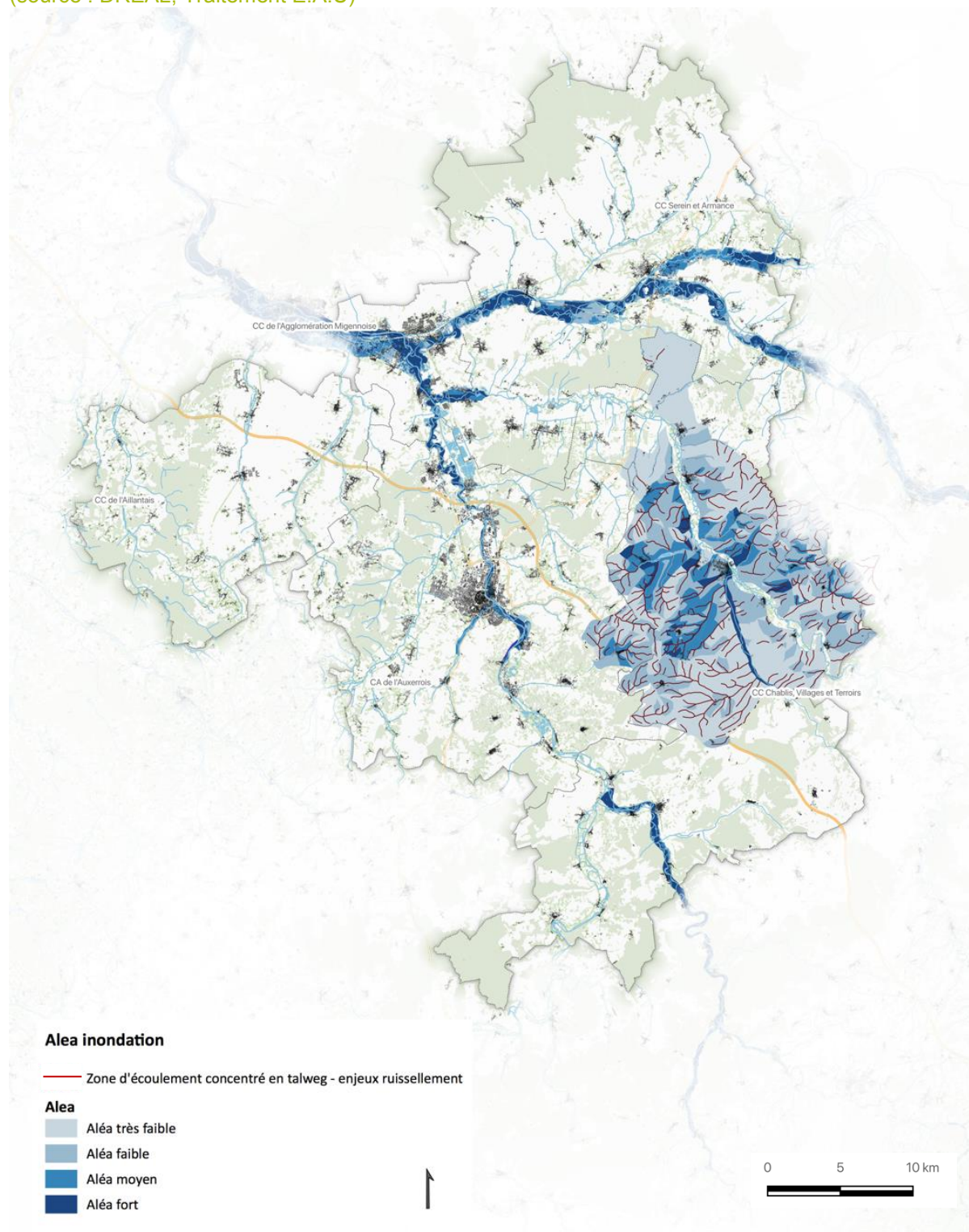
Le ruissellement en milieu rural est associé à des problèmes d'érosion des sols et se traduit souvent par des coulées de boues. Les territoires les plus concernés sont les coteaux viticoles (Auxerrois et Chablisien) dont les pentes sont fortes et dont le couvert des sols a considérablement évolué avec le développement de la viticulture depuis les années 60. Depuis 1988, dix événements majeurs (orages parfois centennaux<sup>7</sup>, pluies intenses), dont ceux du 13 août 2014 et fin mai 2016, ont provoqué des inondations et des coulées importantes avec des dégâts sur les constructions, les activités et les infrastructures.

Le ruissellement en milieu urbain est associé à des secteurs imperméabilisés lorsque les précipitations abondantes ne sont plus absorbées par le réseau d'assainissement superficiel et souterrain. Il fait souvent suite à des orages.

<sup>7</sup> Un évènement centennal est un évènement ayant une probabilité de 1/100 de se produire tous les ans.

**Les cartes d'aléa érosion et ruissellement transmises aux communes du bassin versant de l'Armançon ont pour objet de porter à la connaissance des élus locaux des éléments d'information sur le risque d'inondation et de dégâts causés par le ruissellement. Elles visent à fournir un outil de prévention et d'aide à la gestion de crise.**

Aléas d'inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement au sein du Grand Auxerrois  
(source : DREAL, Traitement E.A.U)



Les probabilités de survenance des aléas sont définies par les services de l'Etat. Un aléa très faible (ici, d'inondation par débordement de cours d'eau ou par ruissellement) correspond à une probabilité de réalisation très faible de cet aléa. Un talweg correspond à la ligne formée par les points ayant la plus basse altitude, soit dans une vallée, soit dans le lit d'un cours d'eau.

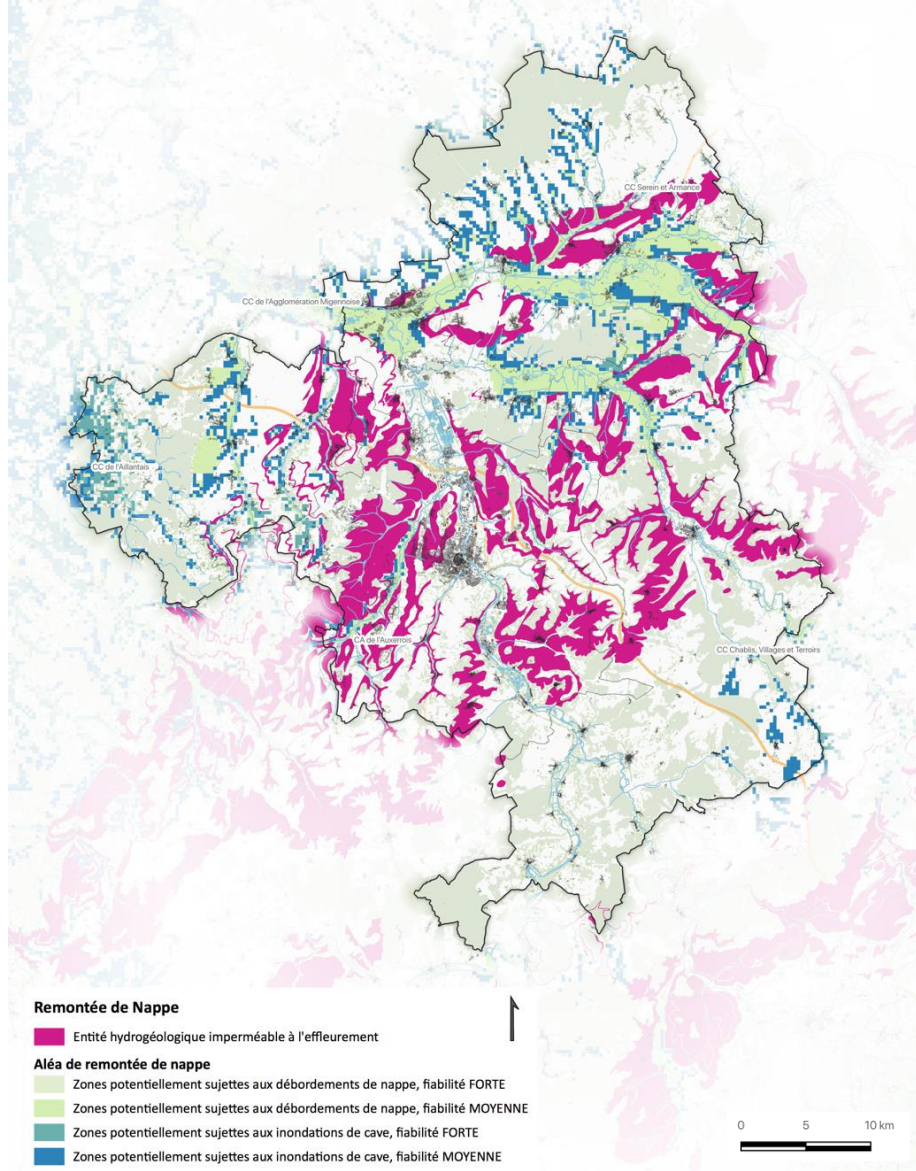
### Inondation par remontée de nappe

Le territoire du Grand Auxerrois est principalement concerné par la présence de nappes alluviales accompagnant les cours d'eau (l'Yonne, le Serein, l'Armançon etc.). Le régime de ces nappes est généralement influencé par celui des cours d'eau. Les aquifères alluviaux en étroite relation avec un cours d'eau peuvent être drainés, alimentés par le cours d'eau ou inversement suivant la période de l'année. Certains paramètres sont particulièrement importants dans le déclenchement et la durée de ce type d'inondation :

- une suite d'années à pluviométrie excédentaire, entraînant des niveaux de plus en plus élevés même en été,
- une amplitude importante de la variation annuelle du niveau de la nappe,
- le volume contributif relatif de la nappe par rapport au ruissellement sur le bassin versant hydrogéologique considéré.

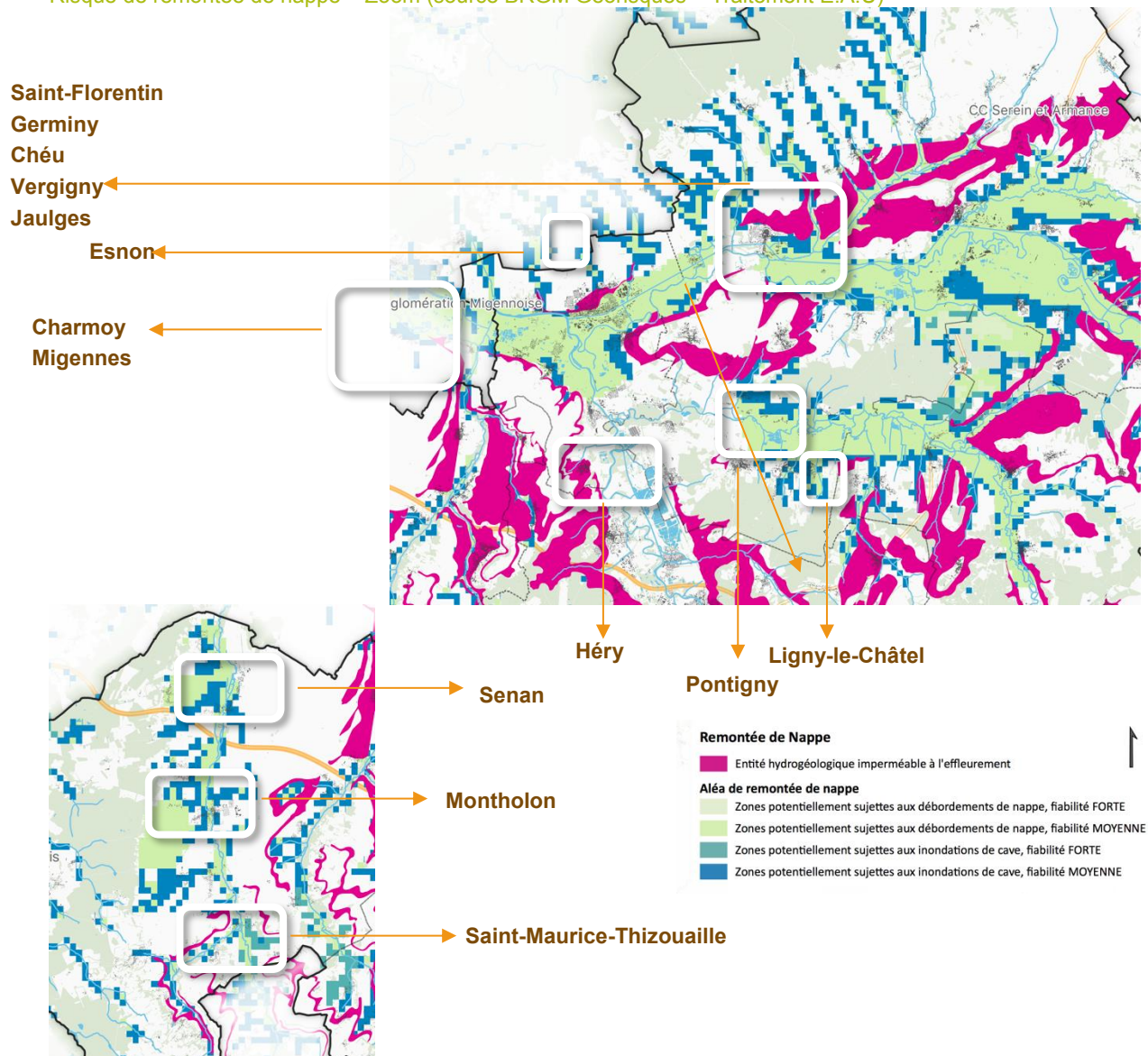
Compte tenu des causes et effets, le risque de remontée de nappe peut être augmenté au regard du changement climatique et des variations du niveau des cours d'eau.

Risque de remontée de nappe dans le Grand Auxerrois (source BRGM Géorisques– Traitement E.A.U)



Entité hydrogéologique imperméable à l'affleurement : secteur dont la géologie ne permet pas une remontée de nappe.

### Risque de remontée de nappe – Zoom (source BRGM Géorisques – Traitement E.A.U)



Des prescriptions ou préconisations d'urbanisme au regard de l'aléa inondation par remontée de nappe peuvent être mise en œuvre. Les travaux et constructions autorisés dans la zone peuvent par exemple être soumis à des dispositions établies en fonction de l'intensité de l'aléa telles que :

- l'autorisation des seules constructions et installations sans sous-sol ou directement liées et indispensables aux activités agricoles, sans sous-sol ;
- des dispositions constructives et techniques appropriées pour bloquer les remontées d'eau par capillarité ;
- des dispositions techniques adaptées à la nature des terrains pour diminuer le risque de dysfonctionnement des systèmes de gestion des eaux pluviales par infiltration.

### Prévenir le risque d'inondation

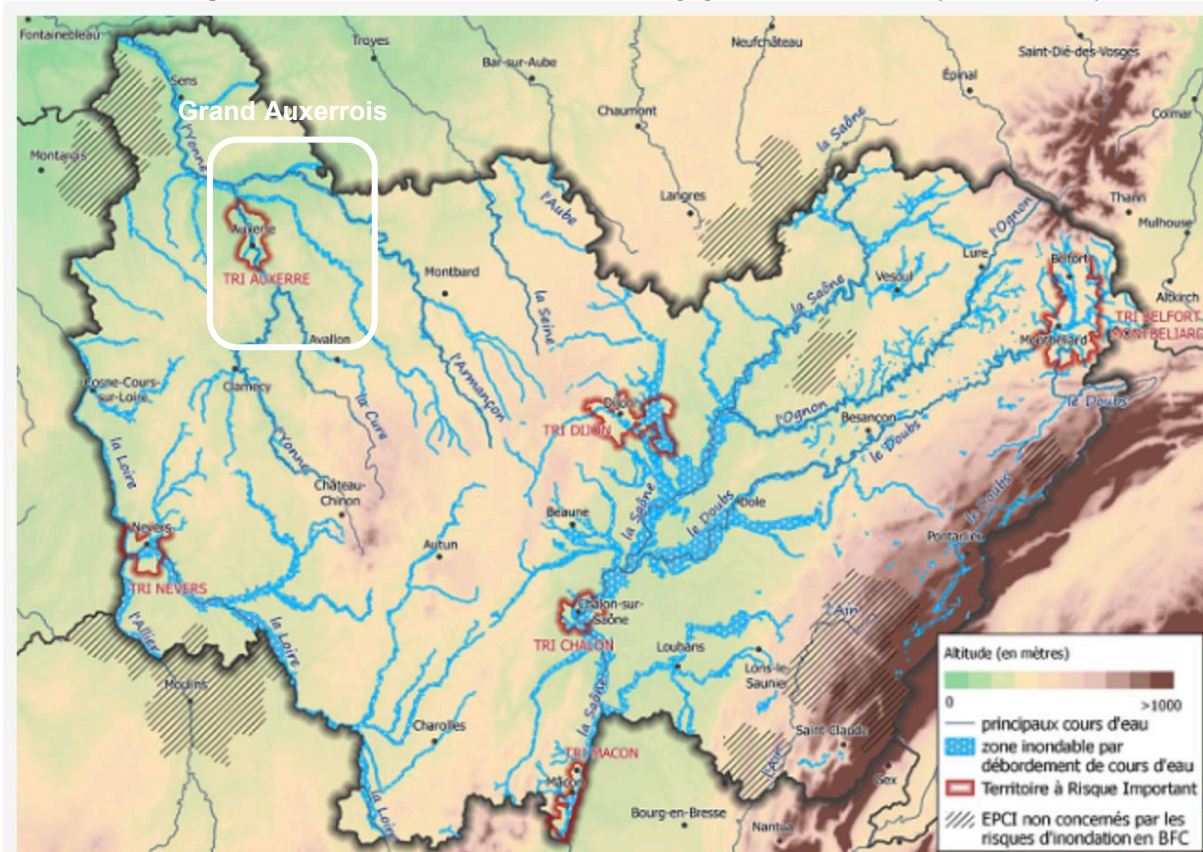
Le Grand Auxerrois compte un ensemble de documents visant à informer sur le risque d'inondation (atlas des zones inondables), à réglementer l'occupation du sol (plans des surfaces submersibles et de prévention des risques d'inondation) et à appréhender le risque dans sa globalité, à l'échelle du territoire et des bassins versants (plan de gestion du risque d'inondation, décliné localement, et programme d'actions et de prévention des inondations).

## Atlas des zones inondables

L'atlas des zones inondables (AZI) de la région Bourgogne a pour objet de porter à la connaissance des collectivités locales et du public les éléments d'information disponibles sur les risques d'inondation, sous forme de textes et de cartes.

L'AZI du Loing ne s'applique pas aux rus de cette masse d'eau qui recoupe le territoire du Grand Auxerrois.

Zones inondables par débordement de cours d'eau en Bourgogne-Franche-Comté (source INSEE)



Source : Insee, zonage Dreal

## Plans des surfaces submersibles

Historiquement, les plans des surfaces submersibles (PSS) sont les premiers documents cartographiques réglementant l'occupation du sol en zone inondable pour les cours d'eau domaniaux. Ils sont créés par la loi du 30 octobre 1935 et élaborés en considérant deux types de zones, à l'intérieur de l'enveloppe d'une crue moyenne : les zones A, dites de grand débit, et les zones B, dites complémentaires.

Dans le Grand Auxerrois, les communes concernées par un PSS, par décret du 13 janvier 1949 portant approbation, pour le département de l'Yonne, des plans de surfaces submersibles de la vallée de la rivière l'Yonne, sont situées au sud du territoire :

- PSS sur la commune Saint-Bris-le-Vineux
- PSS sur la commune Trucy-sur-Yonne
- PSS sur la commune Vincelottes
- PSS sur la commune Vincelles
- PSS sur la commune Irancy

- PSS sur la commune Bazarnes
- PSS sur la commune Sainte-Pallaye
- PSS sur la commune Prégilbert
- PSS sur la commune Mailly-la-Ville
- PSS sur la commune Mailly-le-Château

### Plans de prévention des risques d'inondation

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) est un outil de prévention contre les risques d'inondation qui permet d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Sa réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions en fonction de l'exposition au risque, en passant par des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. Le PPRi approuvé constitue une servitude d'utilité publique.

De nombreux PPRi sont en cours d'application sur le territoire du Grand Auxerrois. Ils concernent tous les types d'inondations.

### Plans de prévention des risques d'inondation dans le Grand Auxerrois (source GASPARG – Traitement EAU)

PPRi	Date d'approbation	PPRi	Date d'approbation
Périmètre - PPR sur la commune Augy	23/07/2003	Périmètre - PPR sur la commune Chichery	27/12/2004
Périmètre - PPR - Bessy-sur-Cure	22/12/2012	Périmètre - PPR sur la commune Epineau-les-Voves	08/10/2004
Périmètre - PPR sur la commune de Béru	n.c	Périmètre - PPR sur la commune Laroche-Saint-Cydroine	08/10/2004
Périmètre - PPR sur la commune de Chemilly-sur-Serein	n.c	Périmètre - PPR sur la commune Bonnard	21/07/2005
Périmètre - PPR sur la commune de Chitry	22/10/2010	Périmètre - PPR sur la commune Butteaux	25/05/2009
Périmètre - PPR sur la commune de Collan	22/10/2010	Périmètre - PPR sur la commune Chéu	25/05/2009
Périmètre - PPR sur la commune de Courgis	n.c	Périmètre - PPR sur la commune Esnon	25/05/2009
Périmètre - PPR sur la commune de Subligny	n.c	Périmètre - PPR sur la commune Germigny	05/05/2010
Périmètre - PPR sur la commune de Sens	n.c	Périmètre - PPR sur la commune Jaulges	05/05/2010
Périmètre - PPR sur la commune de Saint-Florentin	n.c	Périmètre - PPR sur la commune Mont-Saint-Sulpice	25/05/2009
Périmètre - PPR sur la commune Charmoy	08/10/2004	Périmètre - PPR sur la commune Ormoy	25/05/2009
Périmètre - PPR sur la commune Percey	25/05/2009	Périmètre - PPR sur la commune Migennes	26/11/2004
Périmètre - PPR sur la commune Vergigny	25/05/2009	Périmètre - PPR - Brienon-sur-Armançon	28/04/2011
Périmètre - PPR sur la commune Villiers-Vineux	25/05/2009	Périmètre - PPR sur la commune Beugnon	25/05/2009
Périmètre - PPR - Accolay	22/12/2012	Périmètre - PPR - Lucy-sur-Cure	23/05/2016
Périmètre - PPR - Vermenton	23/05/2016	Périmètre - PPR - Appoigny	27/12/2004
Périmètre - PPR sur la commune Cheny	08/10/2004	Périmètre - PPR sur la commune Bassou	21/07/2005
Périmètre - PPR sur la commune de Fontenay-près-Chablis	22/10/2010	Périmètre - PPR - Beaumont	27/12/2004
Périmètre - PPR sur la commune de La Chapelle Vaupelteigne	22/10/2010	Périmètre - PPR sur la commune Champs-sur-Yonne	11/02/1998



Périmètre - PPR sur la commune de Lignorelles	22/10/2010	Périmètre - PPR sur la commune Monéteau	27/12/2004
Périmètre - PPR sur la commune de Ligny-le-Chatel	22/10/2010	Périmètre - PPR sur la commune de Viviers	22/10/2010
Périmètre - PPR sur la commune de Poilly-sur-Serein	22/10/2010	Périmètre - PPR sur la commune de Fleys	22/10/2010
Périmètre - PPR sur la commune de Préhy	22/10/2010	Périmètre - PPR sur la commune Auxerre	25/03/2002
Périmètre - PPR - Villy	n.c	Périmètre - PPR sur la commune Chemilly-sur-Yonne	21/07/2005
Périmètre - PPR sur la commune Gurgy	21/07/2005		
Périmètre - PPR sur la commune Soumaintrain	25/05/2009		

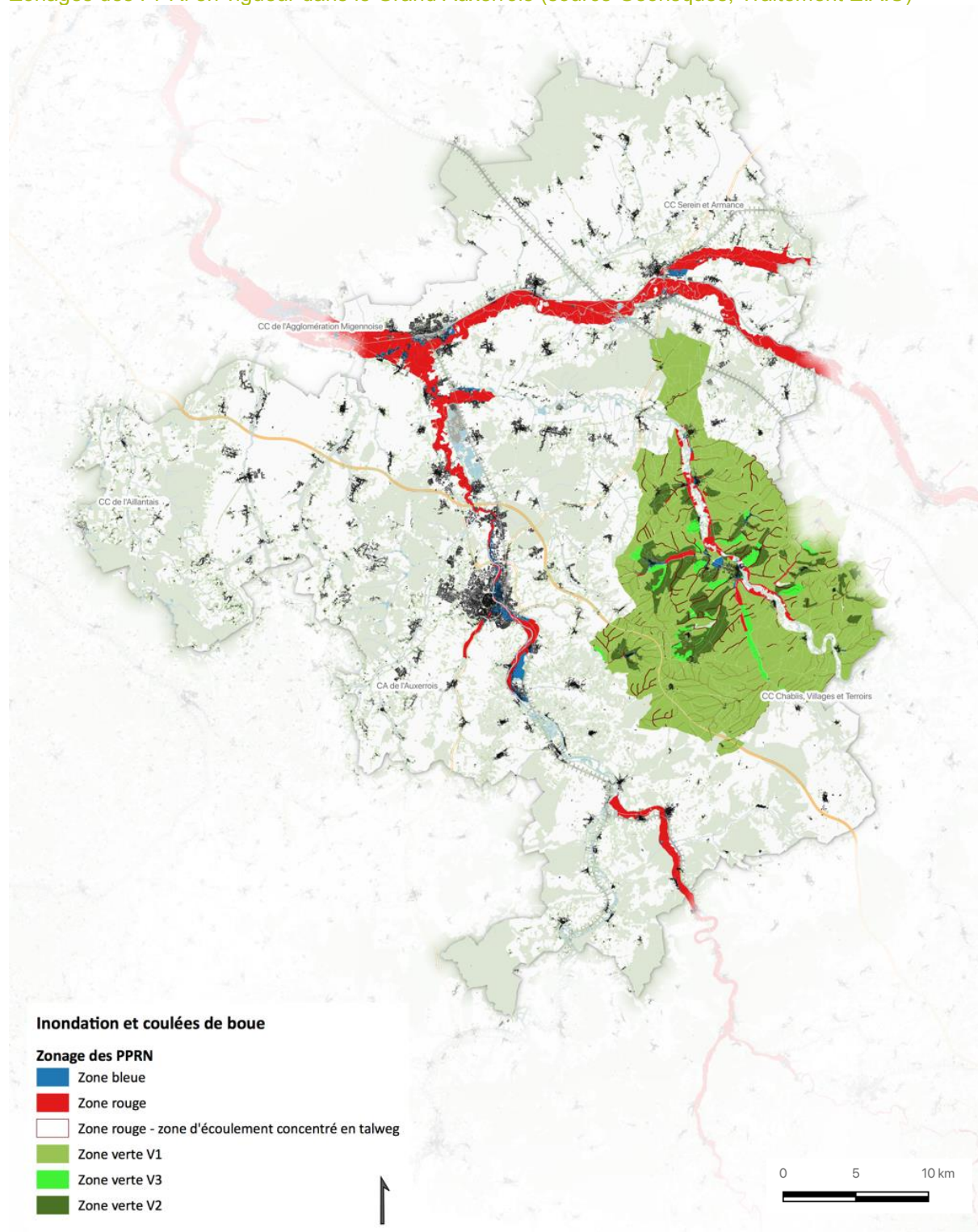
A la liste ci-dessus s'ajoutent deux autres PPRI applicables :

- le PPRI par **ruissellement et coulées de boues** du Chablisien, appliqué par anticipation le 19/11/2011 et en cours de révision ;
- le **PPRI par débordement du Serein**, approuvé par arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2019.

La localisation des PPRI en vigueur est cartographiée ci-après.

La plupart de ces PPRI sont anciens. Devant la nécessité de faire évoluer leurs règlements et dans une volonté de réaliser une étude hydraulique et hydrologique plus précise, aboutissant à la modélisation de différentes crues, dont la crue centennale, et d'être en cohérence avec le TRI de l'Auxerrois, un PPRI par débordement est en cours d'élaboration à l'échelle de la vallée de l'Yonne (PPRI interdépartemental).

## Zonages des PPRi en vigueur dans le Grand Auxerrois (source Géorisques, Traitement E.A.U)



*Non disponible sous format SIG, le PPRi du Serein n'est pas reporté sur la cartographie.*

Au sein des zones rouges, les urbanisations nouvelles ne sont pas autorisées.

Au sein des zones bleues, les urbanisations nouvelles sont autorisées sous conditions.

Au sein de la zone verte, le règlement institue des servitudes d'utilité publique :

- V1 : ne pas impacter la situation à l'aval pour tout changement d'occupation des sols ;
- V2 : compenser toute modification de l'occupation du sol qui engendre des ruissellements plus importants ;
- V3 : préserver les zones naturelles en amont des enjeux afin de favoriser l'infiltration et les phénomènes de ruissellement.

## *Le Plan de Gestion des Risques d'Inondations*

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Seine-Normandie a été arrêté le 7 décembre 2015 par le Préfet coordonnateur de bassin.

Au terme de ce premier cycle, la gestion du risque inondation sur le bassin Seine-Normandie s'est améliorée sur certains points comme la sensibilisation à la réduction de la vulnérabilité des territoires (intégration dans les plans de prévention des risques (PPR) et les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), production d'une note de cadrage spécifique sur le sujet), l'acquisition de connaissances sur les risques, le confortement ou la mise en place de gouvernance et de dynamiques locales autour des risques d'inondation (sur les territoires avec une stratégie locale de gestion des risques d'inondation et/ou un PAPI principalement). Sur d'autres points, des efforts restent à faire : évolution des mentalités vers une gestion intégrée des risques d'inondation, implication de l'ensemble des acteurs (socio-économiques, élus, particuliers) à la gestion du risque inondation du territoire, valorisation des retours d'expériences pour faire progresser ou évoluer la gestion du risque localement ou sur d'autres territoires.

Le projet de PGRI du bassin Seine-Normandie 2022-2027 est construit autour de 4 objectifs, 22 sous-objectifs et 80 dispositions :

- Objectif 1 : Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité ;
- Objectif 2 : Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages ;
- Objectif 3 : Améliorer la prévision des phénomènes hydrométéorologiques et se préparer à gérer la crise ;
- Objectif 4 : Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque

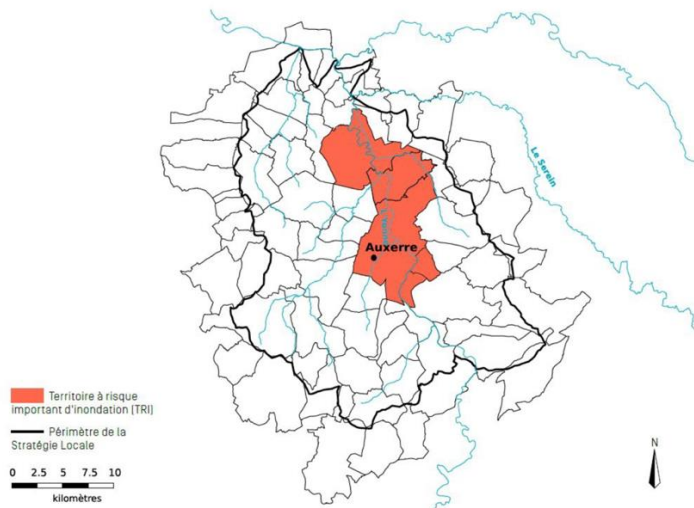
Plus spécifiquement, deux dispositions se rapportent aux documents d'urbanisme :

- Disposition 1-A-3 : « Intégrer dans le plan local d'urbanisme (PLU) et les documents en tenant lieu, des communes ou leurs groupements couverts par un TRI, un diagnostic de vulnérabilité de territoire aux inondations et évaluer les incidences de sa mise en œuvre »
- Disposition 1-A-2 : « Intégrer dans le schéma de cohérence territoriale (SCoT) des territoires couverts au moins partiellement par un TRI, un diagnostic de vulnérabilité de territoire aux inondations et évaluer les incidences de sa mise en œuvre »

L'agglomération d'Auxerre est le territoire qui concentre le plus d'enjeux exposés aux risques d'inondations dans le département de l'Yonne. Il a été à ce titre reconnu territoire à risque important d'inondation (TRI) par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 27 novembre 2012. Ce TRI est composé de 6 communes (Appoigny, Augy, Auxerre, Champs-sur-Yonne, Gurgy et Monéteau). La **cartographie des enjeux du TRI de l'Auxerrois** est annexée au présent diagnostic.

Le TRI de l'Auxerrois fait l'objet d'une stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) élargie, qui constitue la feuille de route partagée par l'ensemble des acteurs locaux pour une prise en compte globale des risques d'inondation. A noter, le périmètre de la SLGRI ne recoupe pas entièrement celui du SCoT du Grand Auxerrois.

Périmètre de la SLGRI de l'Auxerrois (source : PGRI Seine-Normandie 2016-2021)



La SLGRI vise à :

- prendre en compte l'ensemble des aléas d'inondation (ruissellements et coulées de boues, remontées de nappe, débordements de rûs) contribuant à l'aggravation des crues de l'Yonne et de ses principaux affluents et générant des impacts sur d'autres communes.
- organiser la solidarité amont-aval sur un bassin de risque cohérent (préservation des champs d'expansion des crues, prise en compte des zones de production des aléas de ruissellement etc.).

La SLGRI est en cours de révision.

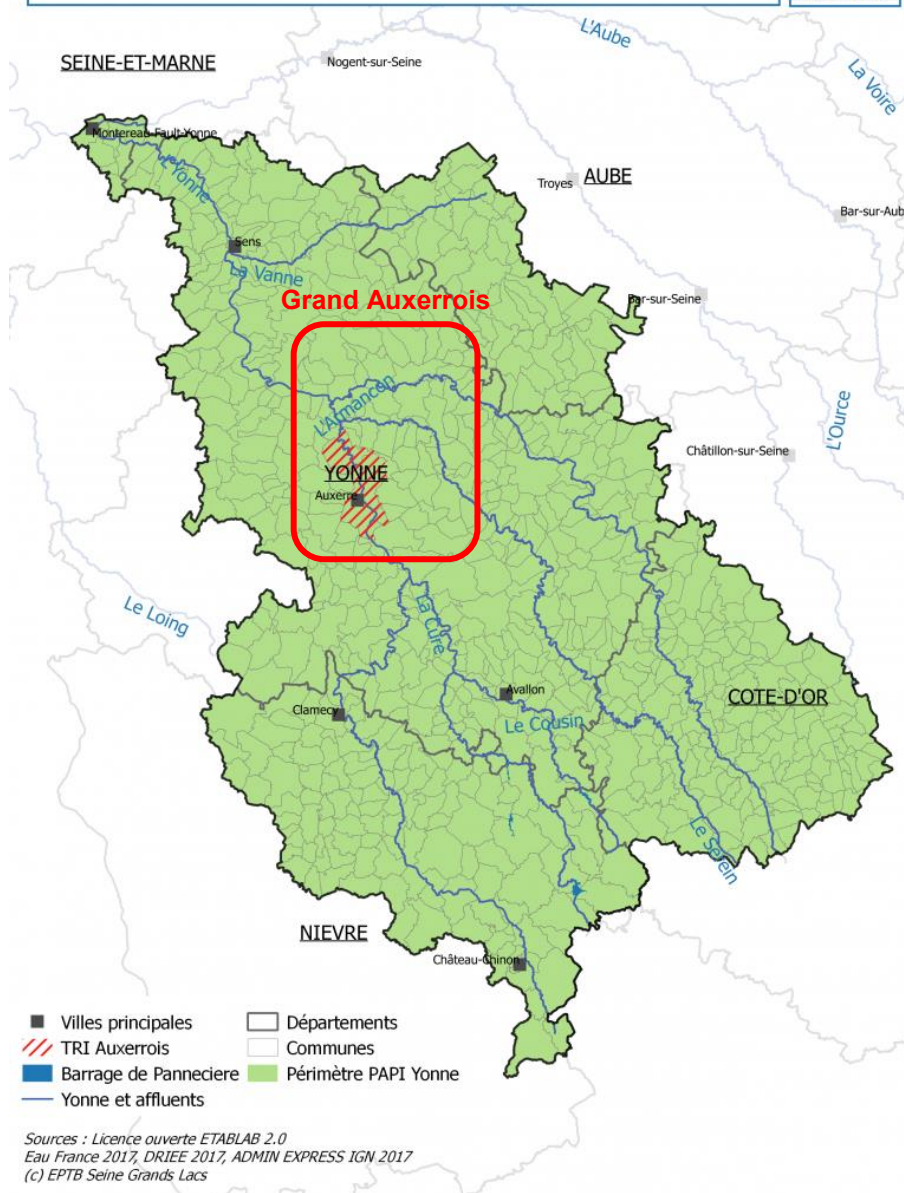
#### *Programme d'actions de prévention des inondations d'intention du bassin de l'Yonne*

L'approbation de la SLGRI de l'Auxerrois a été assortie d'un ensemble de mesures envisagées conduisant à la nécessité de planifier opérationnellement leur mise en œuvre par l'intermédiaire d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (Papi) au stade de programme d'études préalables.

Ce Papi, en cours d'élaboration, est porté par le syndicat mixte Yonne médian, avec l'appui technique de l'EPTB Seine Grands Lacs, et en associant l'ensemble des structures gémapiennes et autres collectivités concernées.

Le PETR du Grand Auxerrois sera porteur d'une action relative à la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme.

## PAPI d'intention du Bassin de l'Yonne



## Mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

En termes de mouvement de terrain, on différencie :

- Les mouvements lents et continus :
  - les tassements et les affaissements des sols,
  - le retrait-gonflement des argiles,
  - les glissements de terrain le long d'une pente ;
- Les mouvements rapides et discontinus :
  - les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains),
  - les écroulements et les chutes de blocs,
  - les coulées boueuses et torrentielles.

### *Cavité*

L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer une dépression en surface, généralement de forme circulaire.

Une seule cavité est recensée sur le territoire du Grand Auxerrois, au sud-est de la commune d'Auxerre.

### *Glissement de terrain*

Les glissements de terrain se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terrain, qui se déplacent le long d'une pente.

La commune d'Auxerre est concernée par un glissement de terrain du coteau de la vallée de l'Yonne à Vaux.

Ce phénomène fait l'objet d'un plan de prévention des risques approuvé depuis le 25 mars 2002 et dont les documents sont consultables en préfecture, en mairie ou sur le site Internet de la Direction départementale des Territoires. Il s'agit d'une servitude.

### *Retrait-gonflement des argiles*

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches).

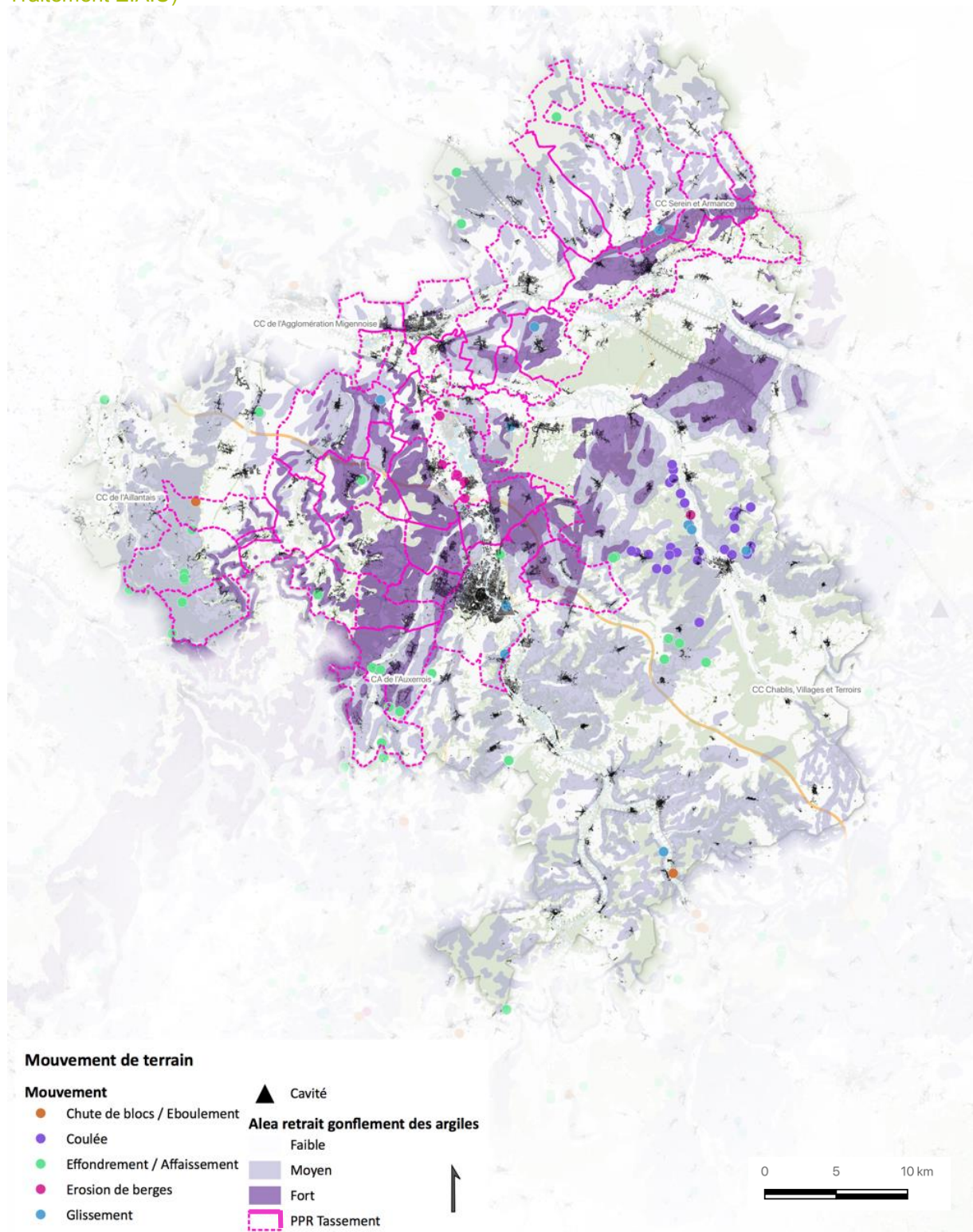
Le territoire du Grand Auxerrois est fortement concerné par ce risque, particulièrement sensible au changement climatique.

Certains facteurs peuvent aggraver ce phénomène, comme la présence ou l'absence de végétation ou le mauvais captage des eaux (pluviales ou d'assainissement). Ces mouvements de terrain successifs peuvent perturber l'équilibre des ouvrages et créer des désordres de plus ou moins grande ampleur sur les fondations et en surface (fissures, tassements etc.), pouvant, dans les cas les plus graves, rendre la maison touchée inhabitable.

L'article 68 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi Elan) met en place un dispositif pour s'assurer que les techniques

de construction particulières, visant à prévenir le risque de retrait gonflement des argiles, soient bien mises en œuvre pour les maisons individuelles construites dans les zones exposées à ce risque. Des PPR Tassement ont été prescrits sur le territoire du Grand Auxerrois et reportés sur la carte ci-après.

Synthèse des mouvements de terrain sur le territoire du Grand Auxerrois (source Géorisques, Traitement E.A.U)



## Feux de forêt

Rappelons que le territoire du Grand Auxerrois est recouvert par 28 % d'espaces forestiers ou semi-naturels, ce qui lui confère une certaine vulnérabilité aux feux de forêt.

Les feux de forêt sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins un hectare.

Sur le territoire du Grand Auxerrois, les communes de Branches, Appoigny, Lucy-sur-Cure, Maligny ont fait l'objet de feux de forêt en 2020, sur une superficie totale d'un peu plus de 2 ha.

Bien que les incendies de forêt soient beaucoup moins meurtriers que la plupart des catastrophes naturelles, ils n'en restent pas moins très coûteux en termes d'impact humain, économique, matériel et environnemental.

La destruction de zone d'habitations, de zones d'activités économiques et industrielles ainsi que des réseaux de communication, induit généralement un coût important et des pertes d'exploitation.

L'impact environnemental d'un feu est également considérable en termes de biodiversité (faune et flore habituelles des zones boisées). Aux conséquences immédiates, telles que les disparitions et les modifications de paysage, viennent s'ajouter des conséquences à plus ou moins long terme, notamment concernant la reconstitution des écosystèmes, la perte de qualité des sols et le risque important d'érosion, consécutif à l'augmentation du ruissellement sur un sol dénudé.

Les modélisations de Météo-France n'indiquent pas de grand changement spécifique de la vulnérabilité des espaces forestiers à ce risque au regard du changement climatique.



Feux de forêt en 2020 dans le Grand Auxerrois (source : BDIFF, Traitement E.A.U)



## Les risques liés au changement climatique

De manière générale, les risques liés au changement climatique se traduisent par :

- Le risque grand froid
- Le risque de canicule.

### Des vagues de froid moins nombreuses et moins intenses

Les vagues de froid recensées depuis 1947 en Bourgogne ont été sensiblement moins nombreuses au cours des dernières décennies.

Cette évolution est encore plus marquée depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, les épisodes devenant progressivement moins sévères (cf graphiques ci-après). Ainsi, les cinq vagues de froid les plus longues, les six les plus intenses et les six les plus sévères se sont produites avant 2000.

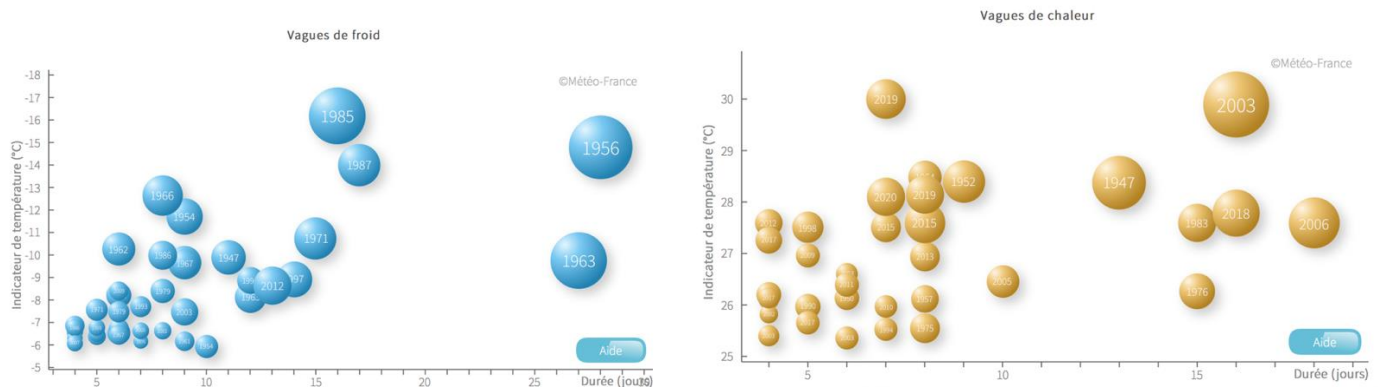
La vague de froid observée du 1<sup>er</sup> au 28 février 1956 est de loin la plus sévère survenue sur la région. Mais c'est toutefois durant l'épisode du 3 au 18 janvier 1985 qu'a été observée la journée la plus froide depuis 1947.

### De plus en plus de journées chaudes

En Bourgogne, le nombre annuel de journées chaudes (températures maximales supérieures à 25°C) est très variable d'une année à l'autre mais aussi selon les endroits : on observe moins de journées chaudes sur les reliefs. Sur la période 1959-2009, on note une augmentation forte du nombre de journées chaudes, de 3 à 5 jours par décennie. 2003 et 2018 apparaissent aux premières places des années ayant connu le plus grand nombre de journées chaudes.

Les trois vagues de chaleur les plus longues se sont produites après 2000. La canicule observée en Bourgogne du 2 au 17 août 2003 est de loin la plus sévère survenue sur la région. C'est aussi durant cet épisode et lors de la canicule du 20 au 26 juillet 2019 qu'ont été observées les journées les plus chaudes depuis 1947.

Vagues de froid et vagues de chaleur en Bourgogne-Franche-Comté entre 1947 et 2020 (source : Climat HD)



## RISQUES TECHNOLOGIQUES

### Rupture de barrage

Le Grand Auxerrois est concerné par plusieurs plans particuliers d'intervention activés en cas de risque de rupture d'un grand barrage (Pannecière, Chaumeçon et Crescent). Des inondations peuvent être également provoquées en cas de défaillance d'un barrage de navigation ou d'un remblai linéaire d'infrastructure

#### *Les barrages de la Cure*

La Cure et ses affluents concentrent 6 barrages dont quatre constituent la chaîne des barrages hydroélectriques de la Cure. Aucun de ces barrages n'a pour fonction d'assurer l'écrêtement des crues (action visant à diminuer le débit maximum de la rivière pendant une crue).

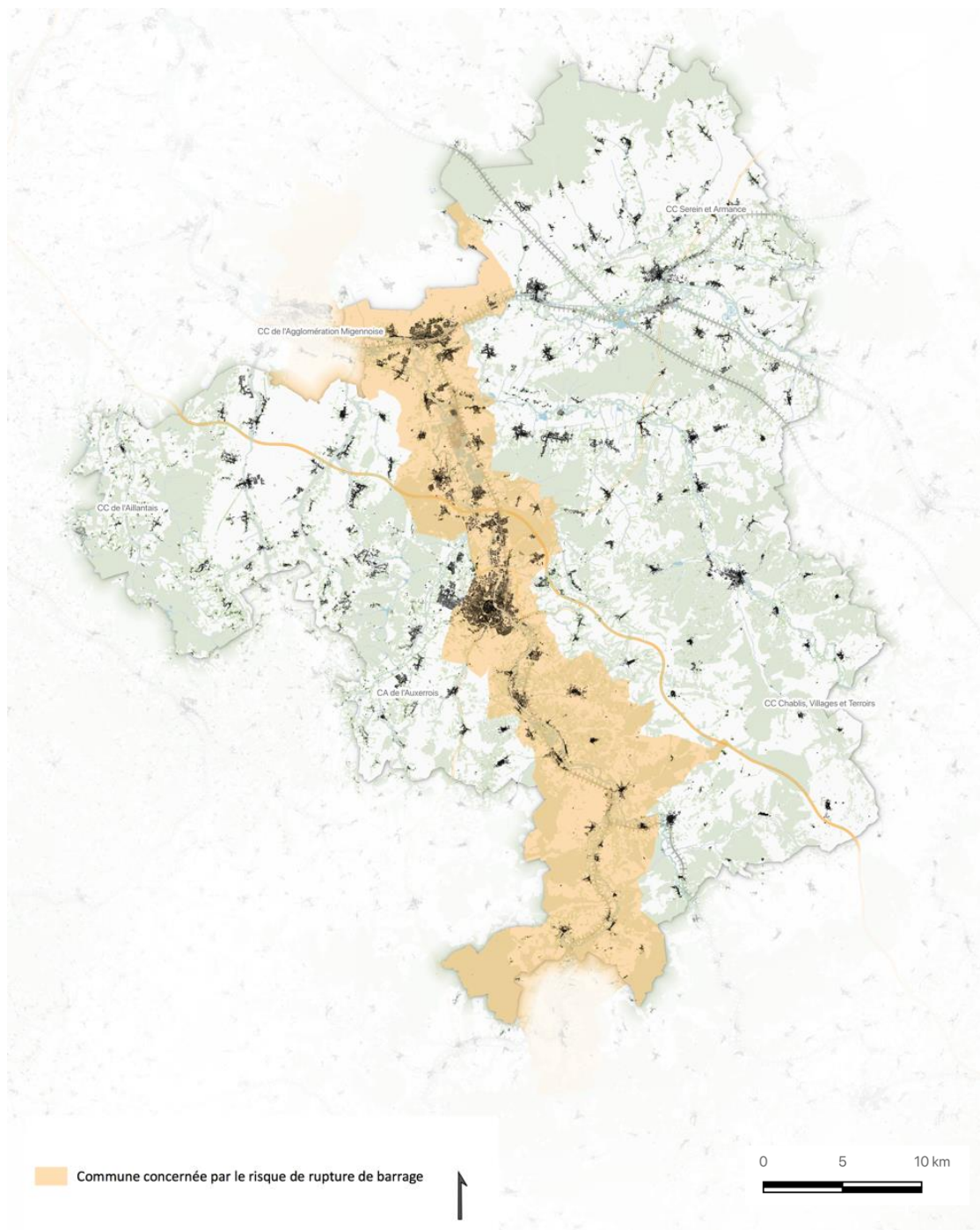
Les barrages des Settons, Chaumeçon et de Crescent peuvent impacter le Grand Auxerrois en cas de rupture. Le barrage de Chaumeçon, dont la rupture entraînerait celle du Crescent, fait l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI) qui définit notamment les modalités d'alerte et d'évacuation des personnes. Le PPI est activé par le préfet en cas de risque de rupture.

#### *Le lac-réservoir de Pannecière*

Situé sur la rivière Yonne dans le département de la Nièvre, le lac-réservoir de Pannecière, géré par l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs (EPTB SGL), a pour principales fonctions l'écrêtement des crues et le soutien d'étiage (action d'augmenter le débit d'un cours d'eau à partir d'un ouvrage hydraulique lorsque les eaux de ce cours d'eau sont à leur niveau moyen le plus bas). Son volume à la côte de retenue normale d'exploitation est de 80 millions de mètres cube.

Ce barrage classé en catégorie A au titre de la sécurité publique fait l'objet d'un PPI. L'onde de submersion causée par sa rupture s'étendrait de la Nièvre à la Seine-et-Marne.

Communes concernées par le risque de rupture de barrage (source : DREAL, Traitement E.A.U)



## Risque industriel

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Une ICPE est soumise à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux, notamment en termes d'autorisations.

Les installations visées par la législation sur les ICPE sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime de classement adapté à l'importance des risques ou des inconvénients qu'elles peuvent engendrer.

La nomenclature des installations classées détermine le régime de classement et le statut Seveso (établissements particulièrement sensibles) des installations classées.

Elle s'organise en quatre grandes familles de rubriques qui caractérisent soit l'activité de l'installation classée, soit les substances qu'elle stocke, utilise ou produit.

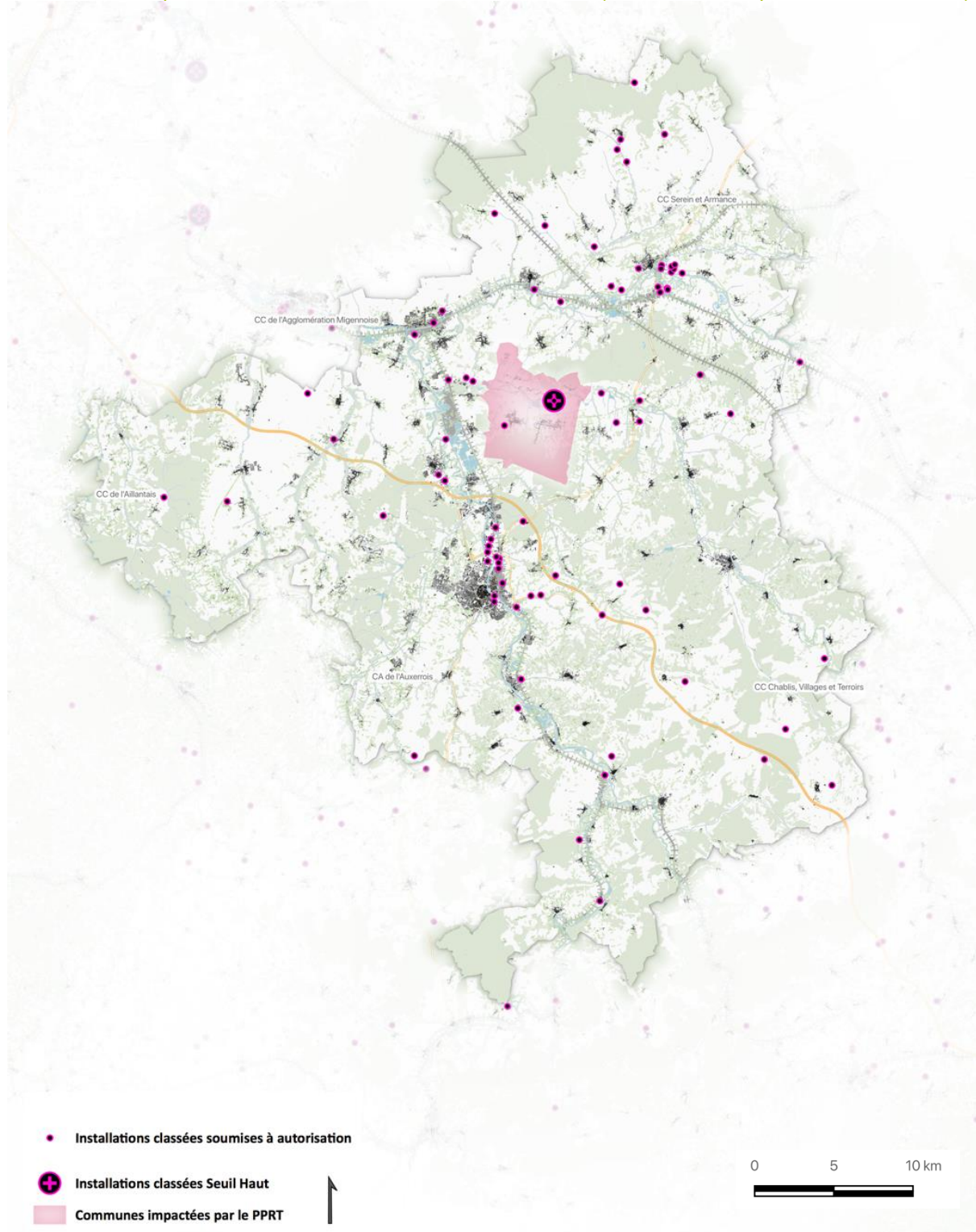
Le régime de classement est le critère déterminant pour l'application effective de la législation sur les installations classées car c'est lui qui détermine le cadre juridique, technique et financier dans lequel l'installation peut être créée ou peut continuer à fonctionner.

Il est défini rubrique par rubrique dans la nomenclature des installations classées en fonction de la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter l'exploitation d'une installation.

Le Grand Auxerrois compte 78 ICPE soumises à autorisation, réparties sur l'ensemble du territoire.

Parmi ces ICPE, une seule est classée Seveso seuil haut et fait l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) : l'entreprise Davey Bickford, implantée à Héry (CC Serein et Armance). Ce PPRT a été approuvé le 17 février 2012 et concerne les communes d'Héry, Hauterive et Seignelay.

Carte des ICPE présentes sur le territoire du Grand Auxerrois (source : Géorisques, Traitement EAU)



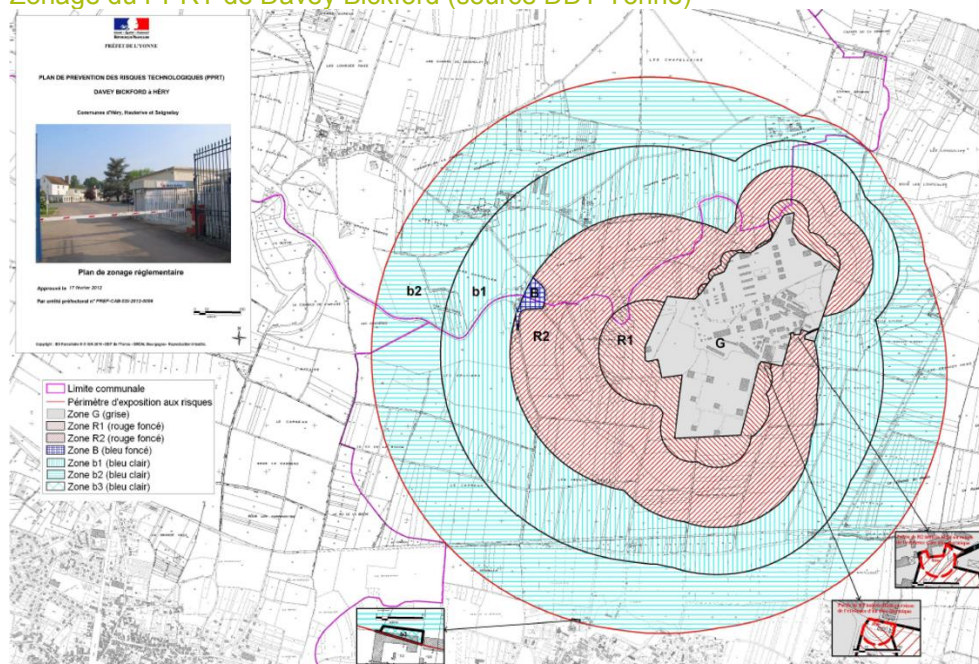
## Dispositions spécifiques du PPRT

Le PPRT a pour objectif de limiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans les installations de l'établissement Davey Bickford et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou indirectement (par pollution du milieu). Il détermine un périmètre d'exposition aux risques, délimité sur le plan de zonage, en tenant compte de la nature et de l'intensité des risques technologiques décrits dans l'étude de dangers et des mesures de prévention mises en œuvre. Dans tout le périmètre d'exposition aux risques, en vue de ne pas aggraver ceux-ci ou de ne pas en provoquer de nouveaux et d'assurer ainsi la sécurité des personnes, toute opportunité pour réduire la vulnérabilité des constructions, installations et activités existantes à la date de publication du PPRT devra être saisie.

En application de l'article L. 515-16 du code de l'environnement, le PPRT délimite sur les territoires des communes de Héry, Hauterive et Seignelay, au sein du périmètre d'exposition aux risques, sept zones réglementées et objets de recommandations :

- La zone G (grise), correspondant à l'emprise foncière clôturée de l'établissement DAVEY-BICKFORD et à son activité ;
- Deux zones R1 et R2 (rouge foncé), correspondant au principe d'interdiction stricte de tout projet nouveaux à quelques exceptions près ;
- La zone B (bleu foncé), correspondant au principe d'autorisation de projets nouveaux limitée sous réserves ;
- trois zones b1, b2 et b3 (bleu clair), correspondant au principe d'autorisation de projets nouveaux, moins limitée, néanmoins sous réserves.

### Zonage du PPRT de Davey Bickford (source DDT Yonne)



## Risque lié au transport de matières dangereuses

Le risque lié au transport de matières dangereuses (TMD) ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'évènement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Le risque TMD peut être engendré par un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, d'eau ou canalisation. Les communes identifiées comme présentant un tel risque sont celles traversées par ces voies ou canalisations dans leur partie agglomérée ou habitée. Dans le Grand Auxerrois, les axes les plus concernés sont l'autoroute, les principales routes nationales et départementales et les voies ferrées mais les accidents de TMD peuvent se produire sur pratiquement l'ensemble des réseaux de transport routiers et ferroviaires. Les canalisations traversant le territoire ne transportent que du gaz naturel.

Afin d'éviter la survenue d'accidents lors du TMD, plusieurs législations ont été mises en place. Le transport par canalisation fait l'objet de différentes réglementations qui permettent notamment d'intégrer les zones de passage des canalisations dans les documents d'urbanisme des communes traversées (afin de limiter les risques en cas de travaux). Ces documents sont consultables en mairie. Les aménagements doivent, d'une façon générale, limiter l'exposition de la population à ces risques.

Risques liés au transport de matières dangereuses sur le territoire du Grand Auxerrois (source : DDT, Traitement EAU)





## SYNTHESE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Le territoire du Grand Auxerrois est concerné par de nombreux risques naturels et technologiques appelant à la fois des enjeux de non aggravation du risque et des enjeux de réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens, des activités et de l'environnement.

Le risque d'inondation concerne l'ensemble du territoire, y compris les plus grandes zones urbaines et des secteurs aux forts enjeux économiques tels que le Chablisien, mondialement reconnu pour sa production viticole. Le territoire est couvert par des documents permettant de gérer le risque : PSS, PPRi, TRI, SLGRI. Ces éléments sont opposables au SCoT.

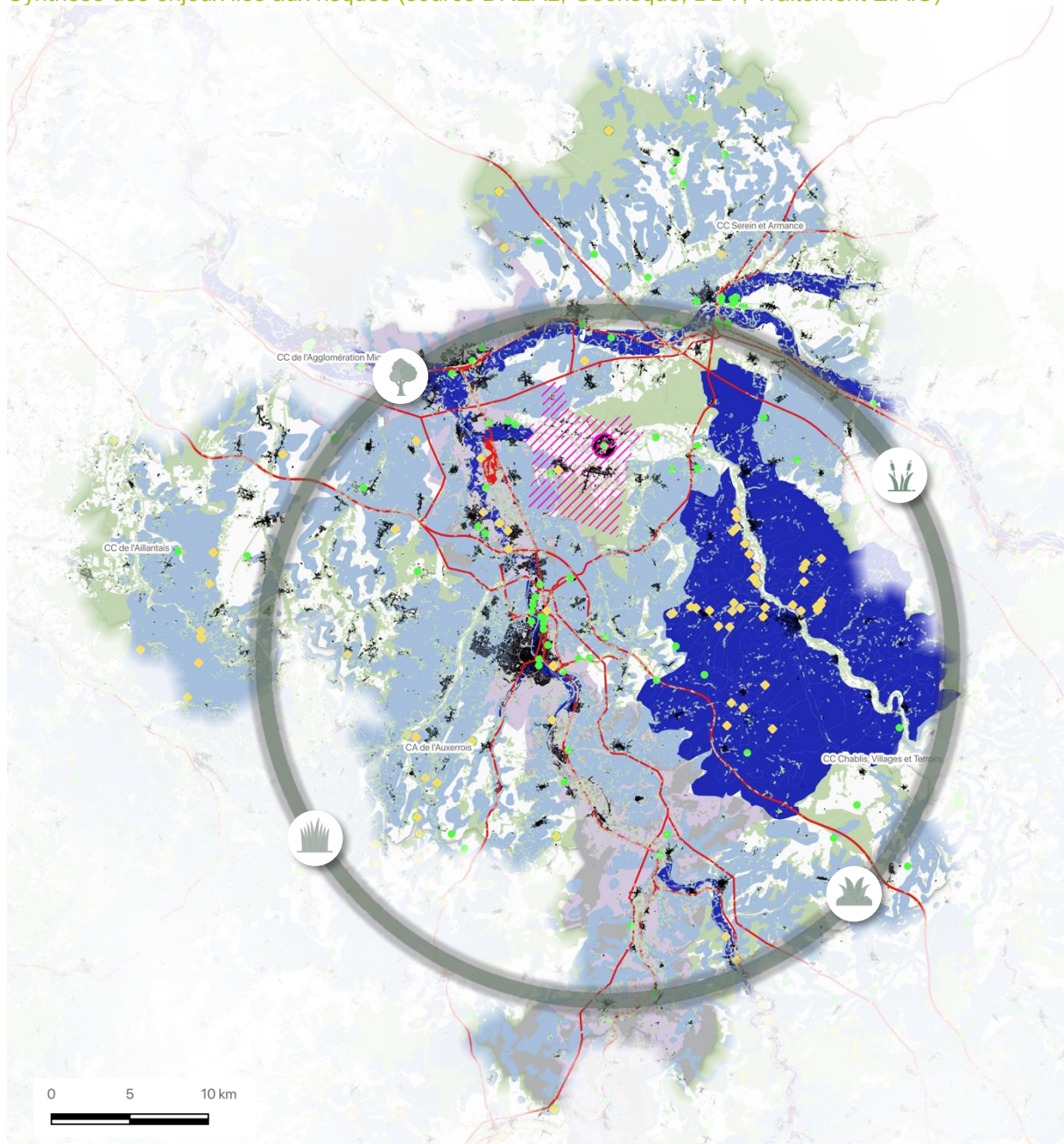
Au-delà de l'application de ces documents, il s'agit également d'étudier comment les ressources environnementales du territoire telles que les sols ou la Trame Verte et Bleue peuvent également intervenir, par exemple en les valorisant dans l'aménagement du territoire dans un objectif de réduction des risques.








Le risque de retrait-gonflement des argiles et les mouvements de terrain dans leur ensemble constituent également des risques majeurs sur le territoire, d'autant plus qu'ils sont particulièrement sensibles au changement climatique.

Les risques technologiques se traduisent essentiellement par le transport de matières dangereuses, principalement dans les vallées de l'Yonne et de l'Armançon. Un seul site Seveso seuil haut est localisé au centre-nord du territoire, les autres ICPE étant réparties de manière diffuse.

<b>Priorité 1</b>	Réduire la vulnérabilité de la population au risque global d'inondation – Prendre en compte, a minima, les PPRi en cours.
	Etudier la cohérence de l'usage des sols avec les mouvements de terrain dans un contexte de changement climatique
	Valoriser les périmètres exposés par des activités et usages compatibles, par exemple par des espaces naturels contribuant à la trame verte du territoire et à la qualité du cadre de vie (espaces de respiration).
	Gérer les risques en interrelations fortes avec les autres composantes environnementales et socio-économique
	Prendre en compte les services écosystémiques des milieux naturels
	Intégrer l'existence du risque comme élément de la planification et des projets urbains, non comme contrainte a posteriori.
	Développer la culture du risque au sein de la population et des collectivités locales.
<b>Priorité 2</b>	Réduire le risque de ruissellement et de coulées de boues en milieu urbain à travers une réflexion sur la désimperméabilisation des espaces aménagés.
	En milieu rural, réduire le risque en préservant les espaces forestiers et les haies.
	Mettre en cohérence les zones d'urbanisation et les grands équipements avec la présence de risques technologiques
<b>Priorité 3</b>	Réduire la vulnérabilité de la population face à l'exposition au risque lié au transport de matières dangereuses
	Prendre en compte les évolutions liées au changement climatique
<b>Priorité 3</b>	Gérer l'urbanisation en retrait des massifs forestiers pour réduire l'exposition aux feux de forêt

## Synthèse des enjeux liés aux risques (source DREAL, Géorisque, DDT, Traitement E.A.U)



-  Réduire la vulnérabilité de la population au risque global d'inondation – Prendre en compte, a minima, les PPRi en cours
-  Etudier la cohérence de l'usage des sols avec les mouvements de terrain dans un contexte de changement climatique
-  Gérer les risques en interrelations fortes avec les autres composantes environnementales et socio-économique  
Prendre en compte les services écosystémiques des milieux naturels
-  Réduire le risque de ruissellement et de coulées de boues en milieu urbain à travers une réflexion sur la désimperméabilisation des espaces aménagés.  
En milieu rural, réduire le risque en préservant les espaces forestiers et les haies
-  Mettre en cohérence les zones d'urbanisation et les grands équipements avec la présence de risques technologiques
-  Réduire la vulnérabilité de la population face à l'exposition au risque lié au transport de matières dangereuses
-  Gérer l'urbanisation en retrait des massifs forestiers pour réduire l'exposition aux feux de forêt

# NUISANCES ET POLLUTIONS

## QUALITE DE L'AIR

La qualité de l'air est mesurée sur le territoire par une unique station, située à Auxerre : « *Placées en ville, hors de l'influence immédiate de la circulation ou d'une industrie, ces stations sont représentatives de l'air respiré par la majorité des habitants d'une agglomération* » (source Atmo Bourgogne-Franche-Comté)

L'analyse des données prend en compte le contexte actuel particulier :

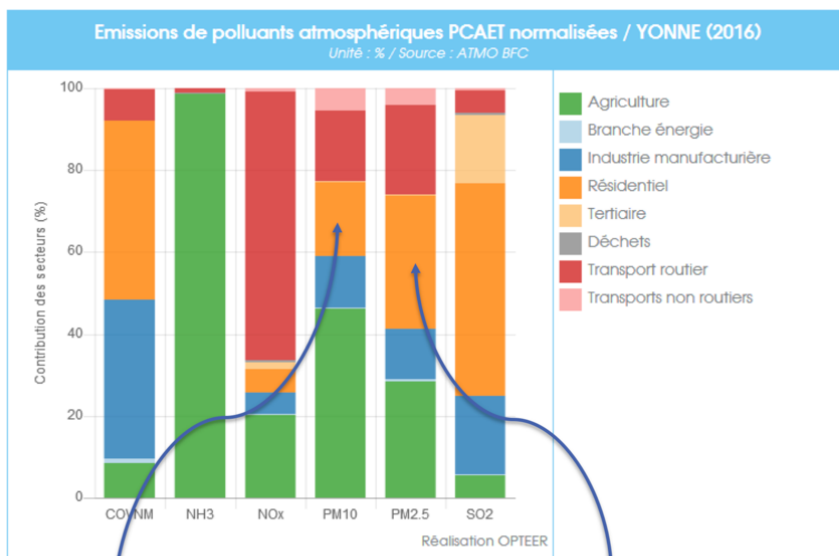
- la période de 2020 caractérisée par un confinement et une réduction forte des activités. Cette période 2020 ne peut pas totalement refléter l'activité « normale » ;
- les bilans disponibles de l'Yonne. une seule station est localisée sur le territoire, à Auxerre. Il semble donc opportun de prendre en compte l'ensemble du département qui correspond en partie au territoire plus rural.

### Les émissions de polluants

L'origine des émissions de polluants varient selon le polluant considéré :

- Les émissions de SO<sub>2</sub> (dioxyde de soufre) sont majoritairement issues du secteur résidentiel
- Les émissions de PM<sub>2,5</sub> (particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres) sont majoritairement issues de l'agriculture, du résidentiel et du transport routier
- les PM<sub>10</sub> (particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres) sont majoritairement issues de l'agriculture et, dans une moindre mesure, du résidentiel et du transport routier (à parts à peu près égales)
- les NO<sub>x</sub> (oxydes d'azote) sont majoritairement issus du transport routier. Rappelons que le territoire est traversé par une autoroute, ce qui implique des émissions non négligeables de ce polluant.
- le NH<sub>3</sub> (ammoniac) est d'origine agricole
- les COVM (composés organiques volatiles) sont majoritairement issues du secteur résidentiel et industrie manufacturière

Émissions de polluants atmosphériques dans l'Yonne en 2016 (source : Bilans de la qualité de l'air en 2018 par ATMO BFC de l'Yonne)



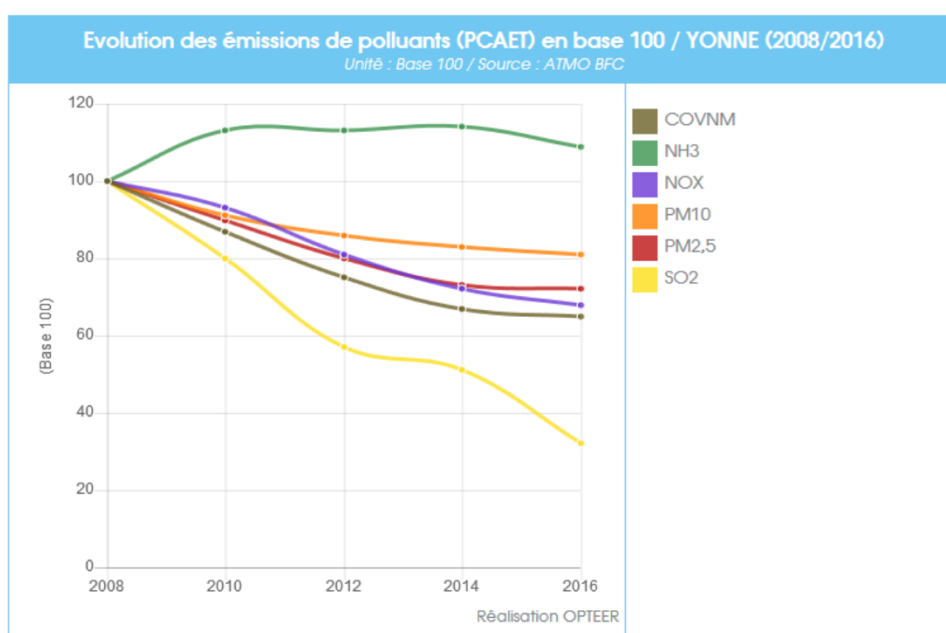
**31,3% de bois résidentiel dans les émissions totales de PM2.5**

**16,9% de bois résidentiel dans les émissions totales de PM10**

En termes d'évolution, on constatera que l'ensemble des polluants a diminué :

- Les concentrations de dioxyde de soufre (SO2) ont fortement baissé ces dernières années. Cette évolution récente s'explique notamment par l'amélioration des combustibles et carburants, la désulfuration des fumées des grandes installations de combustion (et la réduction du taux de marche des centrales thermiques d'EDF), le traitement des fumées des usines d'incinération d'ordures ménagères.
- L'ammoniac (NH3) diminue depuis 2014 alors qu'il connaissait une hausse depuis 2008. Il s'agit d'un polluant essentiellement agricole, émis lors de l'épandage des lisiers provenant des élevages d'animaux, mais aussi lors de la fabrication des engrais ammoniacés

Evolution des émissions de polluants atmosphériques dans l'Yonne entre 2008 et 2016 (source : Bilans de la qualité de l'air en 2018 par ATMO BFC de l'Yonne)

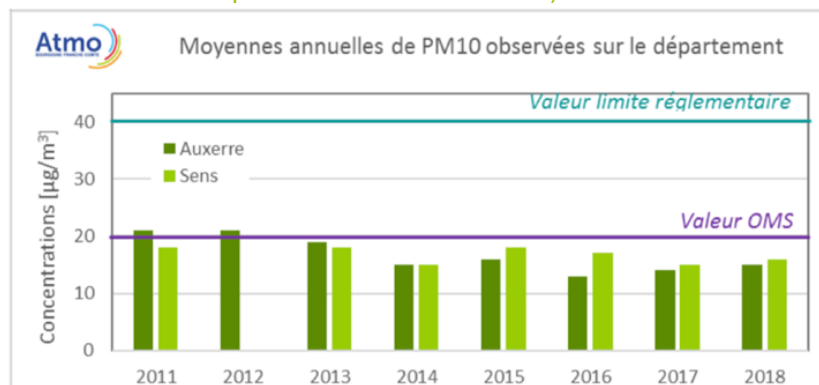


## Les particules fines PM10

Les principaux éléments concernant les PM10 sur le territoire de l'Yonne sont les suivants :

- Une diminution depuis 2011 mais une stagnation depuis 2016
- Aucun dépassement de la valeur limite fixée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2018
- Aucune procédure d'alerte en 2018

Moyennes annuelles de particules fines PM10 dans l'Yonne entre 2011 et 2018 (source : Bilans de la qualité de l'air en 2018 par ATMO BFC de l'Yonne)



Émission de particules fines PM10 dans l'Yonne entre 2017 et 2019 (source : Bilans de la qualité de l'air en 2018 par ATMO BFC de l'Yonne)

Valeur limite	
50 µg/m <sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 35 par an	Moyenne annuelle de 40 µg/m <sup>3</sup> à ne pas dépasser
<b>0 dépassement</b> en 2018 et début 2019 (5 dépassements à Auxerre et 6 à Sens en 2017)	<b>15 µg/m<sup>3</sup></b> à Auxerre et <b>16 µg/m<sup>3</sup></b> à Sens en 2018 (14 µg/m <sup>3</sup> à Auxerre et 15 µg/m <sup>3</sup> à Sens en 2017)

## Les particules fines PM2,5

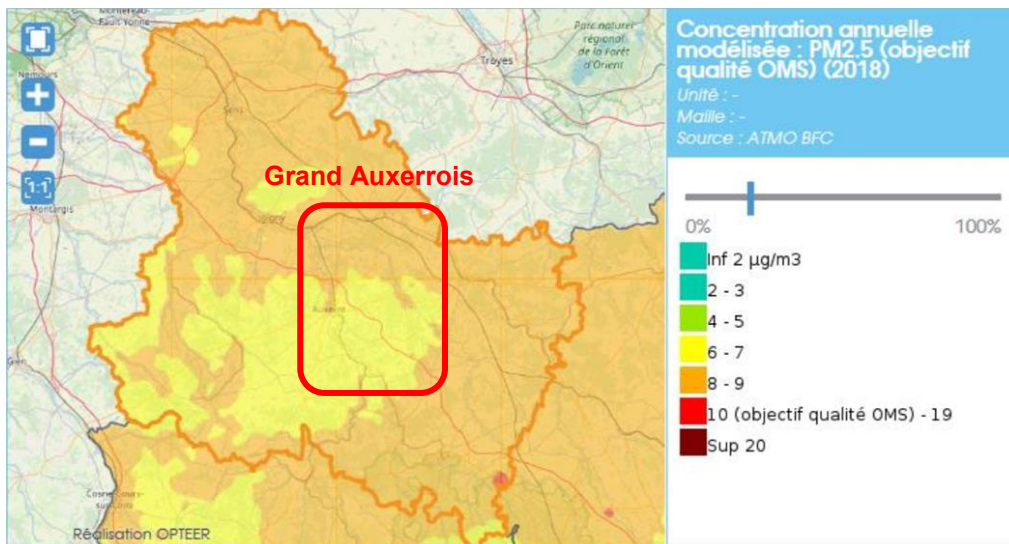
Les principaux éléments à retenir concernant les PM2,5 sur le territoire de l'Yonne sont les suivants :

- Une baisse amorcée en 2013, sans dépassement de la valeur limite fixée par l'OMS (concentration annuelle moyenne de 10 µg/m<sup>3</sup>) en 2018
- La partie sud du SCoT est sensiblement moins impactée sur le reste du territoire

En 2017, près de 50 % de la population de l'Yonne a été exposée à des valeurs supérieures aux valeurs cibles OMS relatives aux particules fines PM2,5 ; 2 % de la population pour les PM10.

En 2018, la tendance s'est nettement améliorée pour les PM2,5 avec la disparition totale de l'exposition de la population.

Concentration de particules fines PM2,5 dans l'Yonne en 2018 (source : Bilans de la qualité de l'air en 2018 par ATMO BFC de l'Yonne)

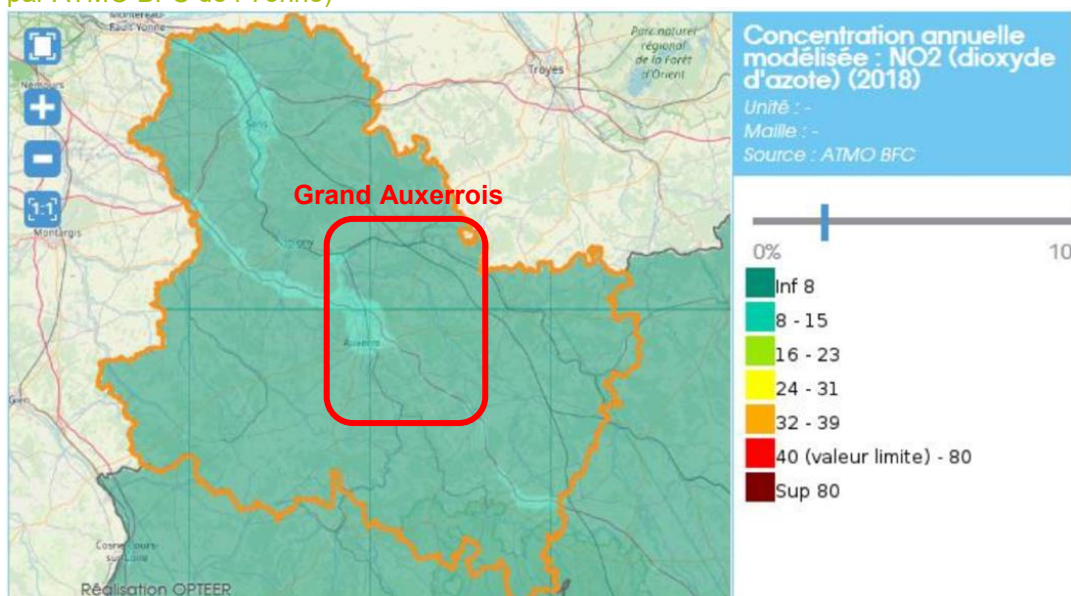


## Les dioxydes d'azote (NO2)

Les principaux éléments relatifs aux dioxydes d'azote sur le territoire de l'Yonne sont les suivants :

- Niveaux de 2018 équivalents à 2017
- Des niveaux en baisse régulière depuis 2010
- 0% de la population exposée à un dépassement de valeur limite fixée par l'OMS
- Sur le territoire, la concentration est plus faible au Nord d'Auxerre, le long de la vallée de l'Yonne

Concentration de dioxyde d'azote dans l'Yonne en 2018 (source : Bilans de la qualité de l'air en 2018 par ATMO BFC de l'Yonne)



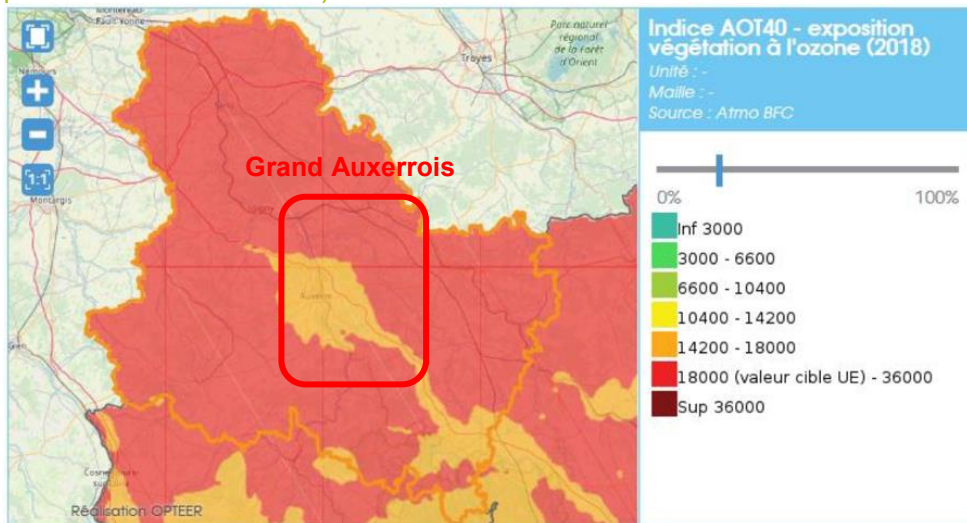
## L'ozone

Les principaux éléments concernant l'ozone dans l'Yonne les suivants :

- Forte dépendance météorologique : niveaux maximums rencontrés durant les journées d'été chaudes, sèches et sans vent
- Nombreux dépassements de valeurs limites fixées par l'OMS en 2018, du fait d'un été chaud et sec
- **En 2018, les épisodes météorologiques ont exposé 100 % de la population à l'ozone, engendrant ainsi un risque sanitaire important.**

- L'agglomération d'Auxerre est la plus exposée

Exposition de la végétation de l'Yonne à l'ozone en 2018 (source : Bilans de la qualité de l'air en 2018 par ATMO BFC de l'Yonne)



*Définition AOT40 : Indice fondé sur l'utilisation des niveaux critiques d'ozone pour évaluer le risque des dommages à la végétation des suite de la pollution de l'air par l'ozone.*

Émission d'ozone dans l'Yonne entre 2017 et 2019 (source : Bilans de la qualité de l'air en 2018 par ATMO BFC de l'Yonne)

Valeur cible	
120 µg/m <sup>3</sup> sur 8h, à ne pas dépasser plus de 25 jours par an	
21 dépassements à Auxerre et 38 à Sens en 2018 et 2 sur Sens début 2019 (6 sur Auxerre et Sens en 2017)	
Procédures observées	
Procédure d'Information et de Recommandation (PIR)	Procédure d'alerte (PA)
3 jours en 2018 (4 en 2017)	1 jour en 2018 (0 en 2017)
Cette procédure a concerné un unique épisode de pollution de grande ampleur, en août, ayant impacté l'ensemble de la région	

## L'indice de la qualité de l'air

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air calculé à partir des concentrations dans l'air de polluants réglementés tels que le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>) et les particules fines.

En 2018, l'indice Atmo a permis de relever pour le département de l'Yonne :

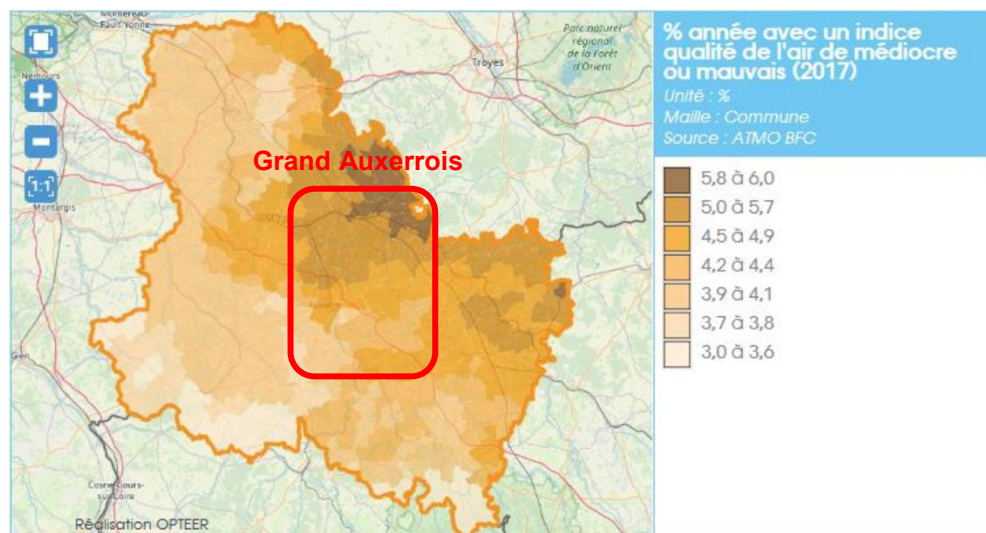
- Des indicateurs au vert pour les particules fines et le dioxyde d'azote
- Une qualité de l'air moyenne au regard des niveaux d'ozone
- Suivant les conditions météorologiques de l'année, les constats peuvent être différents. La surveillance est alors à maintenir, notamment dans un contexte de changement climatique où l'augmentation des températures conduira potentiellement à une dégradation de la qualité de l'air
- La qualité de l'air du département est sous l'influence du bois-énergie, des pesticides, du respect des seuils OMS, des émissions en NO<sub>x</sub> et PM<sub>10</sub> du transit et de la contribution de l'autoroute mais aussi des pollens et de l'ambrosie, de l'air intérieur et du radon etc.

L'analyse spatiale de l'indice Atmo permet de mettre en avant :

- Des disparités au sein du territoire ;
- Le territoire est concerné par des indicateurs mauvais ou médiocre entre 3 et 6 % de l'année soit en moyenne entre 11 et 22 jours par an (2017)
- Le Nord-Est du territoire est davantage concerné par un indice de la qualité de l'air mauvais ou médiocre



% de l'année 2017 avec un indice de la qualité de l'air mauvais ou médiocre dans l'Yonne (source : Bilans de la qualité de l'air en 2017 par ATMO BFC de l'Yonne)



## Qualité de l'air de la CA de l'Auxerrois, quel impact du confinement de la population ?

source : Atmo Bourgogne Franche Comté

Face à une pandémie de coronavirus d'ampleur mondiale, le Gouvernement français a mis en place en 2020 une mesure inédite de confinement de la population. Cette restriction a permis, du fait du fort ralentissement des activités économiques et de transport, d'observer l'évolution de la qualité de l'air.

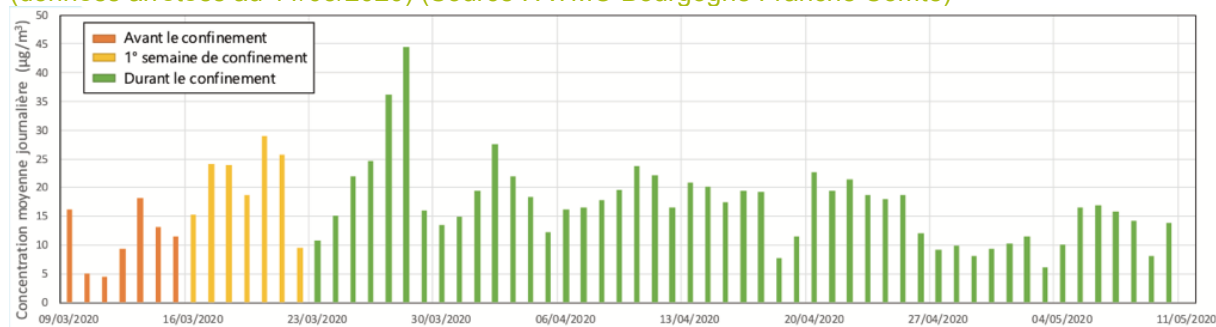
- Les niveaux d'oxydes d'azote ont observé une très nette baisse entre l'année de référence 2019 et la période de confinement 2020.
- « Les diminutions observées sur la région auraient pour la plupart oscillé entre -10 % et -20 % en zone rurale mais se seraient étendues davantage de -30 % à -50 % sur les zones urbaines. En toute logique, les zones habituellement marquées par un fort trafic ont été le siège des diminutions les plus importantes. Cette analyse a été corroborée par les résultats de mesures des stations fixes du réseau de surveillance de la qualité de l'air. »

### Une baisse de 38% des émissions de dioxyde d'azote a été enregistrée par la station d'Auxerre en 2020.

- L'évolution des niveaux de particules PM10 a été plus nuancée. La concentration moyenne du mois d'avril 2019 est comparable à celle d'avril 2020 : 16 et 17  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  respectivement, au niveau de la station d'Auxerre.  
 « Cette situation trouve son explication dans les principales sources de particules en cette période de début de printemps, notamment les activités liées au secteur agricole (labours, fertilisation, épandages d'ammoniac, fermentation naturelle des sols), qui n'ont pas été impactées par la mise en place du confinement, le chauffage résidentiel (toujours en fonctionnement sur cette période et non ralenti par le confinement, au contraire) ainsi que le trafic routier (réduit du fait du confinement mais non entièrement arrêté). Si les niveaux observés avant le confinement étaient plutôt faibles, en lien avec une pluviométrie favorable à l'élimination des polluants, la 1ère semaine, plus sèche, a montré des niveaux de concentrations caractéristiques de cette période calendaire. Avec, pour la fin du mois de mars, une augmentation conséquente, en lien avec les activités économiques

précitées, et la météo ensoleillée et peu ventée, favorable à l'accumulation des polluants dans l'air. La levée de la bise dans les derniers jours de mars a permis de disperser les particules accumulées. Quant à l'importante baisse observée dès le 26 avril, elle est à mettre en lien avec la transition saisonnière habituelle, au cours de laquelle nous passons de conditions météorologiques de fin d'hiver à des conditions proprement printanières, impliquant notamment la diminution des chauffages individuels. »

Evolution des concentrations en PM10 sur la station d'Auxerre depuis la mise en place du confinement (données arrêtées au 11/05/2020) (Source : ATMO Bourgogne Franche Comté)



## EMISSIONS POLLUANTES DES ETABLISSEMENTS

Le registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) est un inventaire national :

- Des substances chimiques et/ou des polluants potentiellement dangereux rejetés dans l'air, l'eau et le sol
- De la production et du traitement des déchets dangereux et non dangereux.

7 établissements du Grand Auxerrois sont recensés dans ce registre. Ces établissements sont situés sur les communes d'**Appoigny, Auxerre, Chailley, Champs-sur-Yonne, Paroy-en-Othe et Saint-Florentin** mais, selon le type de pollution, les communes adjacentes peuvent également être soumises à ces pollutions (au regard du type de potentielle propagation).

Les types de polluants diffèrent selon l'activité de l'établissement en question. Le milieu récepteur de ces rejets est principalement l'air (80 %) mais aussi, dans une moindre mesure, l'eau (20 %).

Les principaux polluants sont :

- La demande chimique en oxygène (DCO)
- La demande biologique en oxygène (DBO5)
- Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)
- Le CO2 Total
- L'aldéhyde formique (formaldéhyde)
- L'acétaldéhyde (aldéhyde acétique éthanal)
- L'ammoniac (NH3)
- Le méthane (CH4)

Soulignons enfin que ces émissions polluantes sont encadrées par la réglementation en vigueur.

Bilan des émissions polluantes dans l'air des établissements du Grand Auxerrois recensés au RRTF (source : DATA.gouv.fr, données 2018)

Commune	Nom établissement	Milieu	Polluant	Quantité kg/an
Appoigny	LAGUILLAUMIE (Abattoir)	Eau (indirect)	Demande chimique en oxygène (DCO)	185000
			Demande biologique en oxygène (DBO5)	71600
Auxerre	KRONOSPAN SAS Auxerre	Air	Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	99500
			CO2 Total d'origine biomasse uniquement	19600000
			CO2 Total (CO2 d'origine biomasse et non biomasse)	19600000
			Aldéhyde formique (formaldéhyde)	8960
			Acétaldéhyde (aldéhyde acétique éthanal)	1280
Chailley	EARL DES HAUTES CHARBONNIERES	Air	Ammoniac (NH3)	13900
Champs-sur-Yonne	NICOLAS Industrie	Air	Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	31200
Paroy-en-Othe	EARL des COURBEPINES	Air	Ammoniac (NH3)	10800
Saint-Florentin	COVED - ISDND de Saint-Florentin	Air	Méthane (CH4)	228000

## POLLUTIONS DES SOLS

En matière de sites et sols pollués, les démarches de gestion mises en place s'appuient sur les principes suivants : prévenir les pollutions futures, mettre en sécurité les sites nouvellement découverts, connaître, surveiller et maîtriser les impacts, traiter et réhabiliter en fonction de l'usage puis pérenniser cet usage, garder la mémoire, impliquer l'ensemble des acteurs.

Fondée sur l'examen et la gestion du risque, plus que sur le niveau de pollution intrinsèque, cette politique nécessite de garder la mémoire des pollutions et des actions de réhabilitation mises en œuvre mais aussi de fixer des usages des sols compatibles avec les pollutions résiduelles après traitement du site.

Le territoire du Grand Auxerrois recense ainsi :

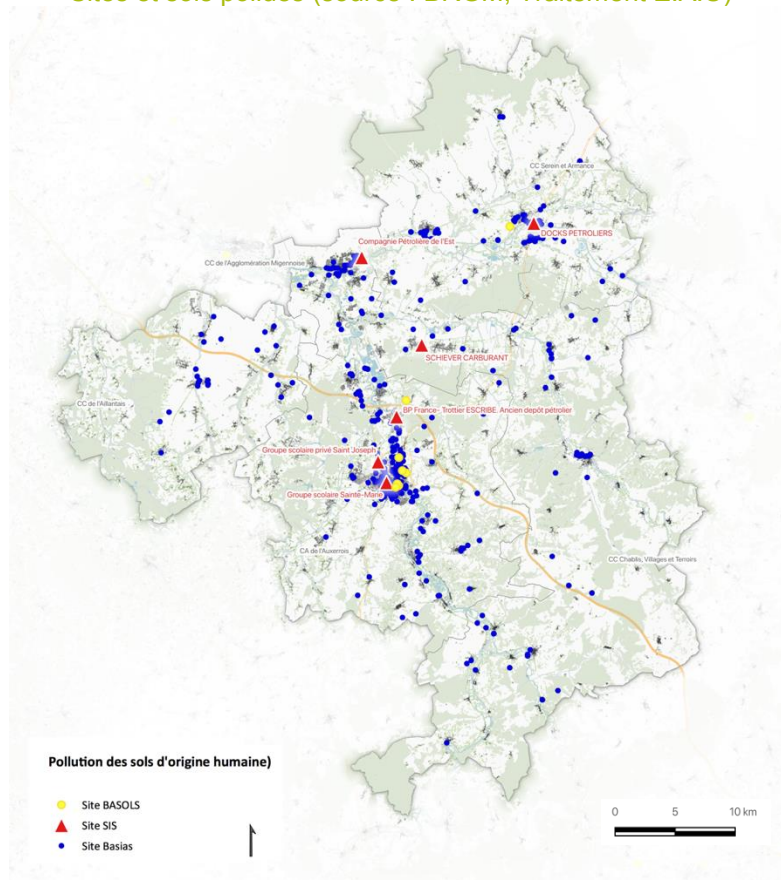
- **428 sites Basias** (Base de données des anciens sites industriels et activités de services), essentiellement répartis le long de la vallée de l'Yonne et de l'Armançon. Les données Basias ont pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées, les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions immobilières. La base Basias recense les sites ayant pu mettre en œuvre des substances polluantes, en particulier pour les sols et les eaux souterraines en France. L'inscription d'un site dans cette base ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.
- **9 sites Basol** (base des sols pollués), essentiellement répartis dans l'aire auxerroise. La base Basol est complémentaire à d'autres bases de données comme Basias ;
- **6 sites SIS** (secteurs d'information sur les sols), le long de l'Yonne et de l'Armançon. Les SIS sont les terrains où l'État a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement.

L'aménagement du territoire doit prendre en compte ces sites et sols pollués, notamment en termes de restrictions d'usage. L'objectif est de réduire les impacts sanitaires et environnementaux des polluants présents. En cas de projet sur un site pollué, les collectivités peuvent faire des études de sols pour identifier les polluants présents (ou, à défaut, le demander aux PLU(i)) et engager une procédure de dépollution des sites en adéquation avec les usages prévus.

#### La pollution des sols du territoire embarque plusieurs enjeux :

- permettre la reconversion d'anciens sites pollués en intégrant les risques connus ;
- favoriser la reconversion des sites et sols pollués par la mise en place de projets adéquats (énergie renouvelable...) ;
- intégrer les dangers potentiels autour des sites les plus risqués par un aménagement des alentours adapté.

Sites et sols pollués (source : BRGM, Traitement E.A.U)



## LA GESTION DES DECHETS

### Le syndicat des déchets du Centre Yonne

Depuis le 1er janvier 2017, le Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY) rassemble 8 intercommunalités compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets, dont les 5 EPCI du Grand Auxerrois.

Le SDCY se consacre à la **mise en oeuvre d'actions visant à réduire et mieux gérer les déchets produits par les ménages et les acteurs économiques**, dans une dynamique multipartenariale avec les chambres consulaires et les autres acteurs institutionnels du territoire. Suite à la mise en place d'un plan local de prévention (PLP) avec l'ADEME Bourgogne sur la période 2011-2015, le SDCY a été

lauréat du premier appel à projet national Territoires zéro déchet zéro gaspillage (TZDZG), permettant le déploiement d'un nouveau programme de prévention de trois ans entre 2016 et 2018.

En 2018, le SDCY a conclu un nouveau conventionnement avec l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) pour la période 2019-2021. Ce nouveau programme d'action triennal élargit considérablement le champ de compétences du syndicat, qui intègre aujourd'hui le développement d'une alimentation durable, la promotion de l'éco-conception et l'animation de démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale.

Le territoire est ainsi engagé dans un plan d'action pour déployer l'économie circulaire sur l'ensemble de ses piliers : approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, recyclage et valorisation des déchets.

Enfin, en parallèle de ces démarches volontaires, le SDCY porte un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour l'ensemble de ses collectivités adhérentes. Outil de planification obligatoire, ce document détaille les actions coordonnées et les moyens humains et financiers nécessaires pour l'atteinte des objectifs de réduction fixés dans les échelons législatifs supérieurs, notamment dans la loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte et dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

#### *Zoom sur le PLPDMA 2019–2024*

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA), définis à l'issue d'un diagnostic territorial.

L'ensemble des actions proposées dans le PLPDMA du Centre Yonne devra permettre de positionner le territoire sur la trajectoire définie et exigée par les politiques nationales et régionales en termes de réduction de la quantité de déchets produits.

Les thématiques fléchées par les collectivités adhérentes au Syndicat des Déchets Centre Yonne ont été regroupées en 8 axes de travail :

- 1 – Eco-exemplarité des collectivités
- 2 – Sensibiliser les acteurs à la prévention des déchets
- 3 – Utiliser les instruments économiques pour favoriser la réduction des déchets
- 4 – Lutter contre le gaspillage alimentaire
- 5 – Encourager la gestion de proximité des biodéchets
- 6 – Augmenter la durée de vie des objets
- 7 – Mettre en place ou renforcer des actions pour la consommation responsable
- 8 – Réduire les déchets des entreprises

#### *Zoom sur le Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC)*

Adopté depuis 1er janvier 2019, le plan d'action du CODEC Centre Yonne permettra de déployer l'économie circulaire sur l'ensemble de ses piliers : approvisionnement durable, éco-conception, économie de la fonctionnalité, écologie industrielle et territoriale, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, recyclage et valorisation.

#### *Zoom sur le Plan départemental de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics*

Par arrêté préfectoral du 9 juillet 2010, le préfet de l'Yonne a approuvé le plan départemental de gestion des déchets du BTP. Ce plan, issu d'une concertation entre les professionnels, les fédérations, les associations de défense de la nature, les chambres consulaires et les services de l'Etat, contribue à la mise en œuvre de solutions appropriées aux besoins et aux contraintes des entreprises et des collectivités. Il s'inscrit en complémentarité du plan départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés et du plan régional pour le traitement des déchets industriels spéciaux.

Le plan départemental de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics a pour objectifs de :

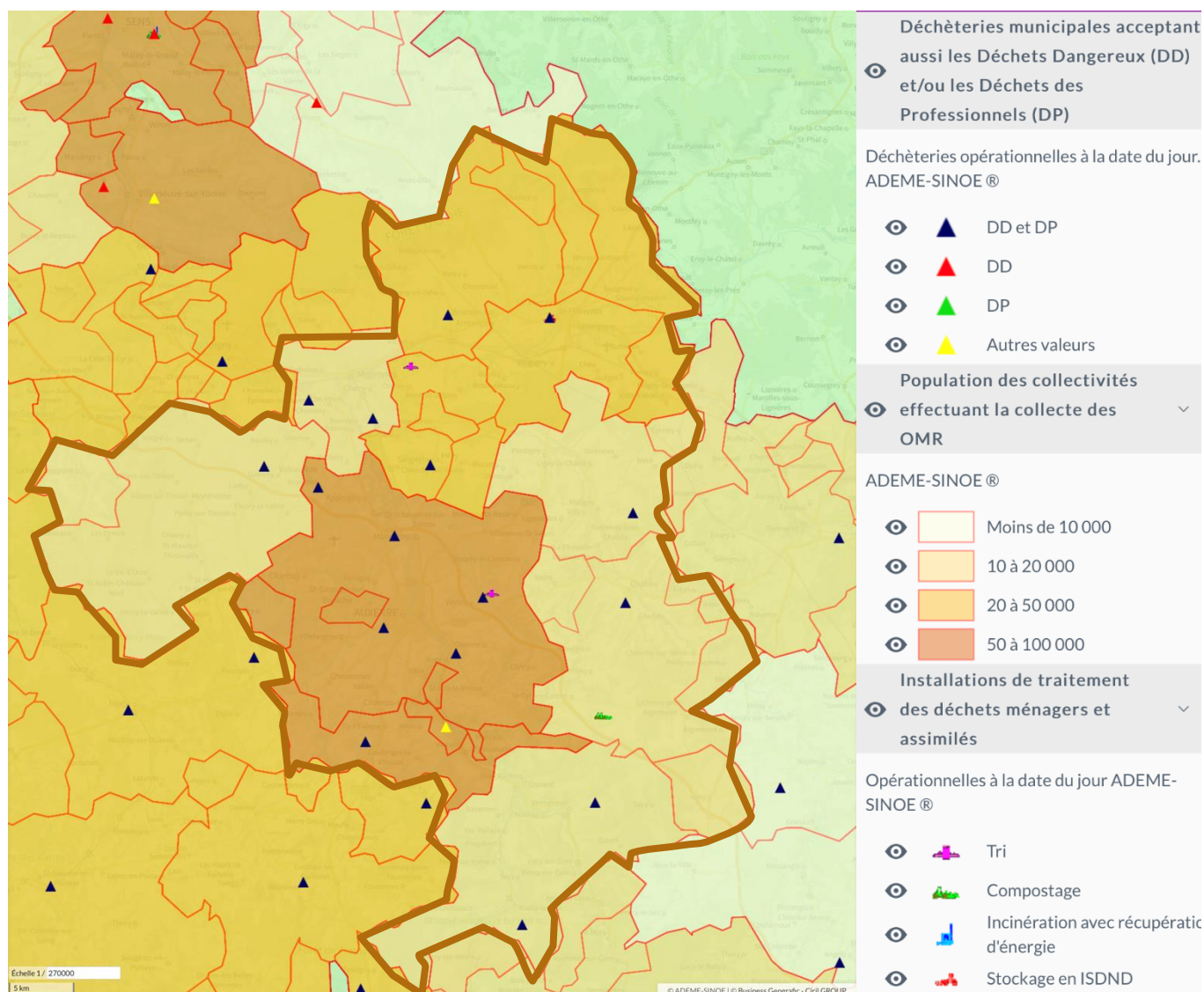
- Informer les responsables locaux, les maîtres d'œuvre privés et publics et les entreprises et notamment rappeler les règles en vigueur dans le domaine des déchets BTP, en particulier la réglementation relative aux installations de stockage de déchets inertes et aux décharges "sauvages" ;
- Résorber définitivement les décharges non autorisées, les dépôts sauvages et mettre à disposition un réseau d'installations de stockages de déchets inertes adapté ;
- Fixer des objectifs de réduction et de valorisation des déchets à court et à moyen terme ;
- Promouvoir les procédés permettant de réduire les déchets à la source en prenant notamment en compte une nécessaire gestion raisonnée des déchets dans toute la chaîne de production (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises), comme par exemple la prise en compte systématique des déchets dans les appels d'offres de marchés publics ;
- Développer une politique de réduction de la mise en décharge, en valorisant et en recyclant davantage les matériaux, en augmentant les possibilités d'utilisation des matériaux recyclés dans les chantiers du BTP (débouchés pour les industries du recyclage ; économie des ressources non renouvelables).

## Un territoire bien équipé

Le territoire accueille de nombreux équipements en matière de traitement et de valorisation des déchets (tri, recyclage, déchetterie, stockage par type de déchets...) répartis dans tout le territoire :

- Le centre de Tri de Venoy, qui accepte les déchets dangereux, non dangereux et inertes.
- La plateforme de compostage de Saint-Cyr-les-Colons, d'une capacité réglementaire de 7000 tonnes/an.
- Le centre de tri d'Ormoy, d'une capacité réglementaire de 30000 tonnes/an et qui n'accepte que les déchets non dangereux.
- L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Saint-Florentin, d'une capacité réglementaire de 70000 tonnes/an. Cet ISDND envisage un projet d'extension de la décharge à l'horizon 2021. Sa capacité actuelle restante est de 252473 tonnes. Il accepte les déchets dangereux et non dangereux
- Plateforme de Broyage de Briennon-sur-Armançon d'une capacité réglementaire de 2000 tonnes/an.
- 16 déchetteries.

## Équipements en matière de traitement et de valorisation des déchets sur le territoire du Grand Auxerrois (source SINOE)



### Des efforts à poursuivre pour la réduction des déchets

Notes : Deux périodes ont été analysées pour la production des déchets : 2017 et 2019. Certaines collectivités ne disposaient pas de données plus anciennes.

Les principaux éléments concernant le territoire du Grand Auxerrois sont les suivants :

- Il existe d'importantes disparités entre les EPCI. Celle produisant moins de déchets (tous types confondus) par habitant et par an est la CC de l'Alliantais-en-Bourgogne. Les EPCI ayant le ratio de production par habitant le plus important sont la CA de l'Auxerrois et la CC Chablis, Villages et Terroirs
- En moyenne, on constate une légère augmentation de la production des déchets ménagers et assimilés : **499,4 kg/an/hab en 2017 contre 523,6 kg/an/hab en 2019, soit +4,8 %**. **A l'échelle de la France**, la production des déchets ménagers et assimilés est de 568 kg/habitant par an (avec une réduction de production de 0,3 % en 10 ans, **données** Déchets chiffres-clés Édition 2020 de l'ADEME)

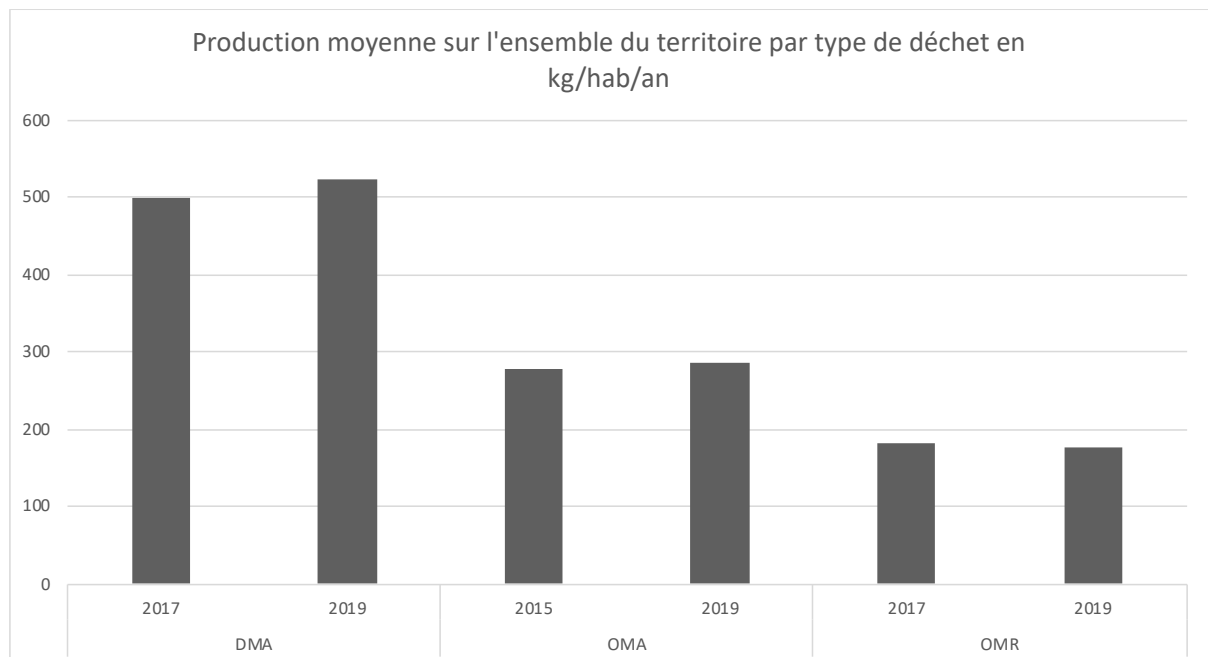
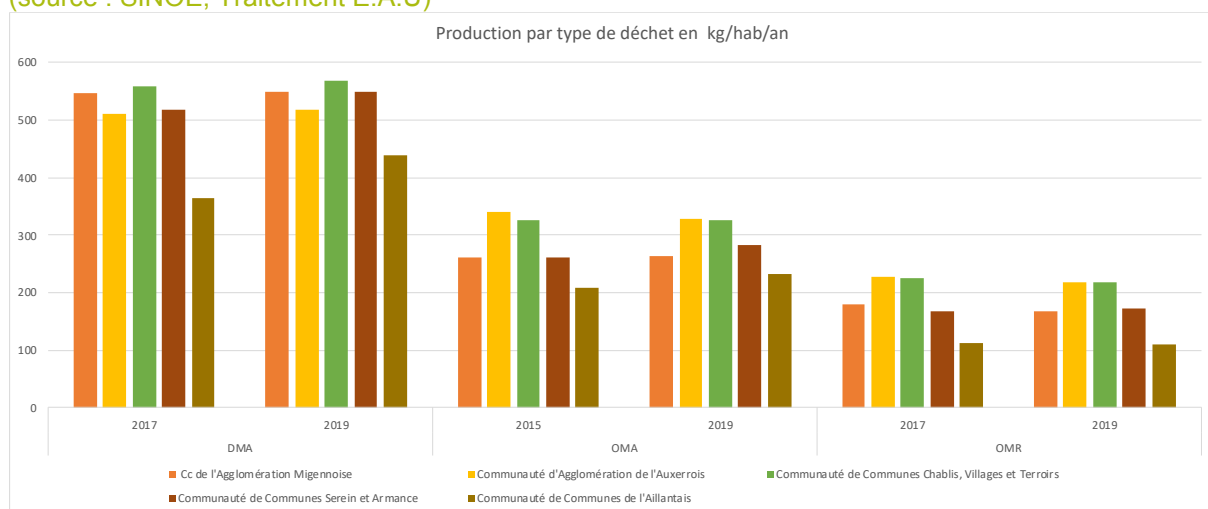
- En moyenne, on constate une légère augmentation de la production des ordures ménagères et assimilés : **279 kg/an/hab en 2017 contre 286 kg/an/hab en 2019, soit +2,7 %.**
- En moyenne, on constate une légère diminution de la production ordures ménagères résiduelles : **182,6 kg/an/hab en 2017 contre 177,6 kg/an/hab en 2019, soit -2,8 %**

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) correspondent aux OMA et aux déchets occasionnels essentiellement collectés en déchèterie (encombrants, déchets verts, déblais et gravats...).

Les ordures ménagères assimilées (OMA) correspondent à la collecte sélective et aux résidus des tris effectués.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) correspondent aux déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires).

### Évolution de la production des déchets sur le territoire du Grand Auxerrois par EPCI et au total (source : SINOE, Traitement E.A.U)





## Quelles valorisations énergétiques ?

Selon les données SINOE, les déchets ménagers et assimilés sont à 53,04 % valorisés en matière organique. Le reste, soit 46,75 %, sont dirigés vers l'incinération sans récupération d'énergie et le stockage. Même si des efforts ont été réalisés, notamment dans la valorisation énergétique, il serait intéressant d'étudier les potentiels en matière de récupération d'énergie et de stockage pour les 46,75 % de DMA non valorisés.

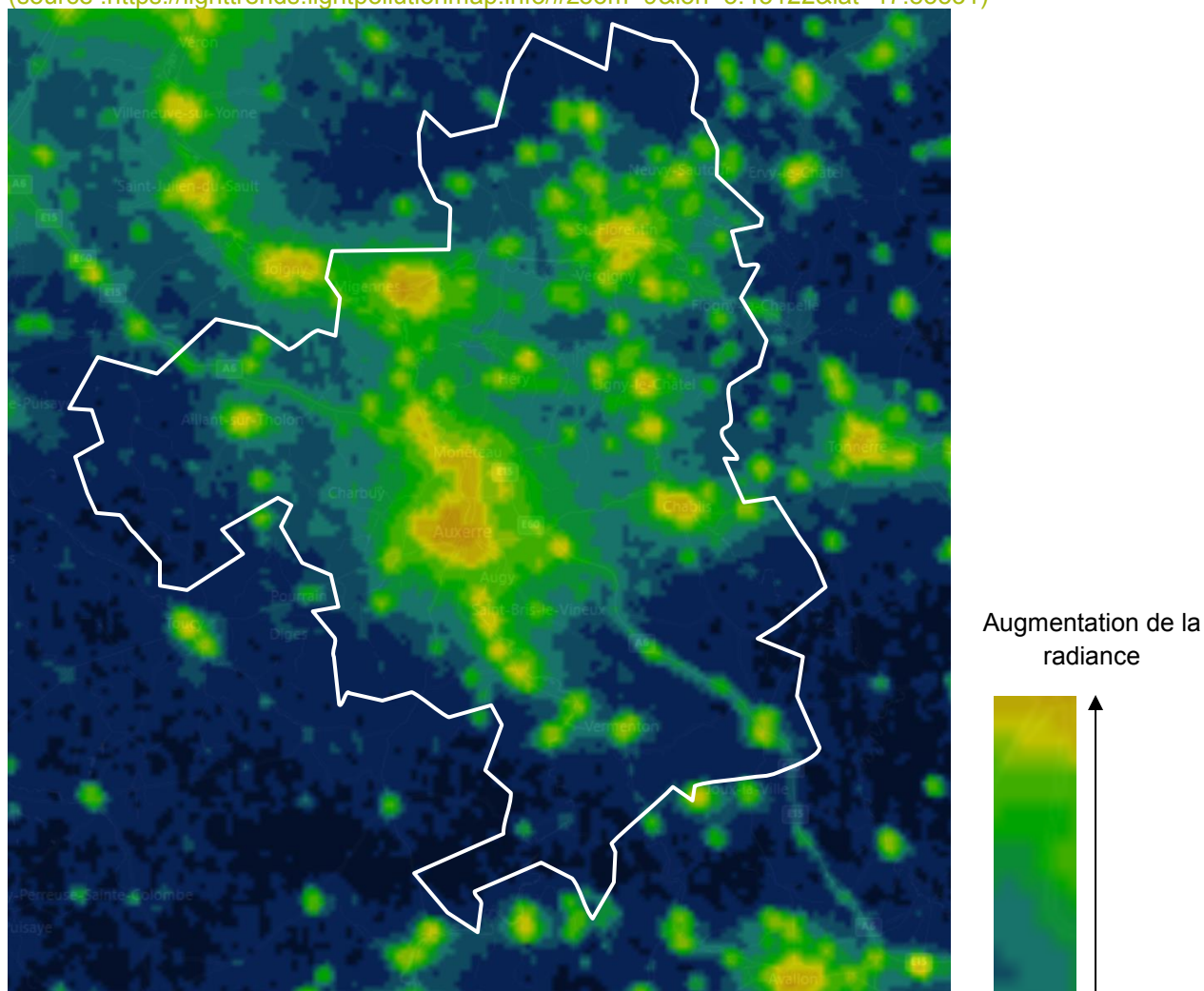
## LA POLLUTION LUMINEUSE

La lumière artificielle a des conséquences biologiques sur les oiseaux, les insectes et les mammifères mais aussi sur les humains. La pollution lumineuse peut perturber le comportement naturel des animaux et soulève un certain nombre de problèmes de santé humaine.

Le territoire du Grand Auxerrois est particulièrement concerné par ces phénomènes d'émissions lumineuses le long de la Vallée de l'Yonne et, de manière générale, sur les  $\frac{3}{4}$  nord du territoire. Les enjeux sont d'autant plus importants que l'urbanisation s'est développée en frange de milieu naturel pouvant présenter une faune sensible à l'image de l'avifaune ou des chiroptères. Ce point est particulièrement développé dans la trame noire du territoire (cf chapitre biodiversité et dynamique écologique).

### Émissions lumineuses sur le territoire du Grand Auxerrois

(source : <https://lighttrends.lightpollutionmap.info/#zoom=9&lon=3.43122&lat=47.83531>)



## LES NUISANCES SONORES

Le territoire du Grand Auxerrois est concerné par les nuisances sonores en raison de la présence d'infrastructures de transport importantes.

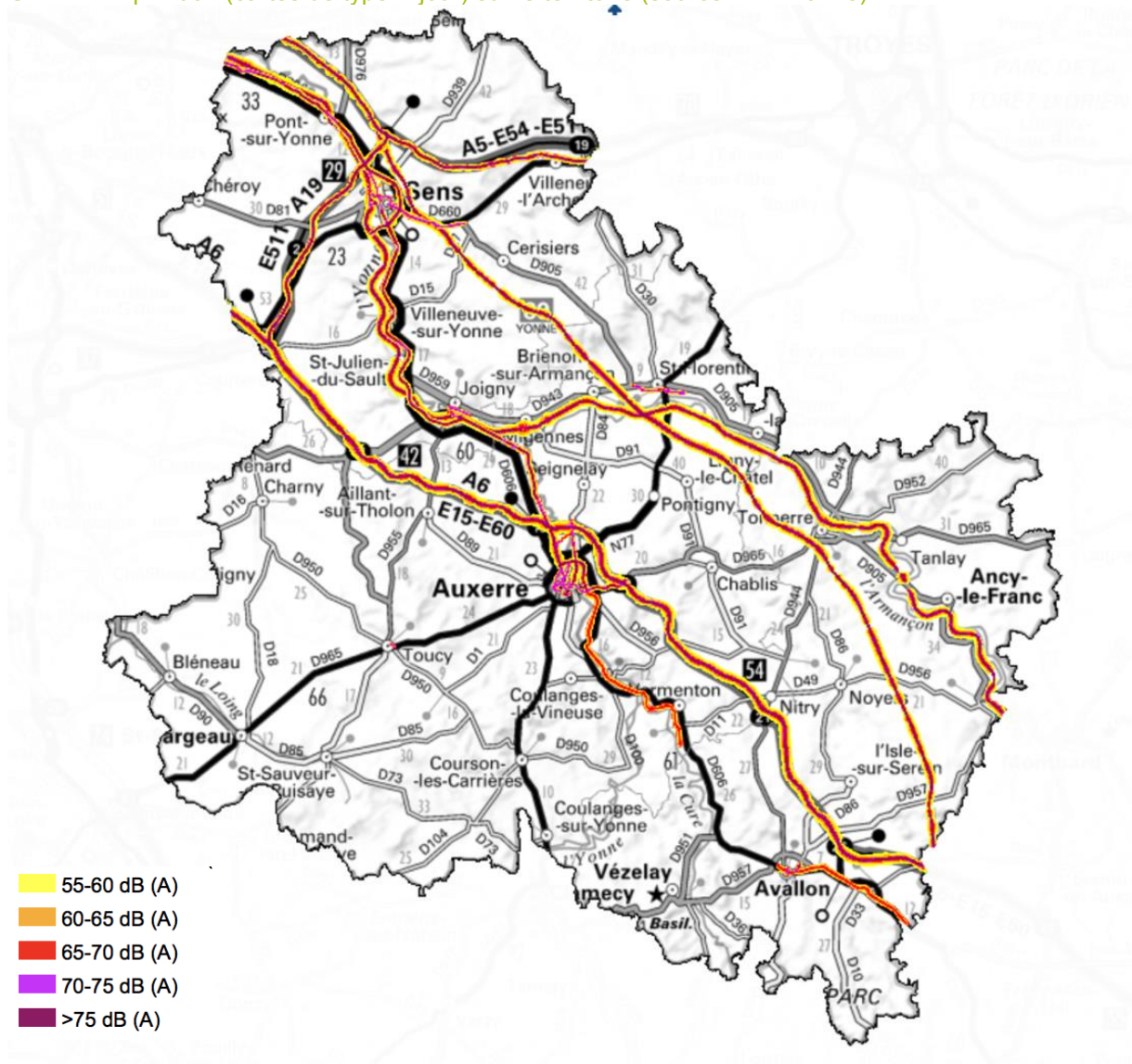
### Zones exposées au bruit

La réalisation de cartes de bruit stratégiques dans les agglomérations ou aux abords des grandes infrastructures de transport terrestre (route et fer) ont pour objectif de :

- permettre une représentation des niveaux de bruit,
- dénombrer la population exposée,
- quantifier les nuisances afin d'élaborer des plans d'actions.

Dans les agglomérations, le bruit considéré est celui dû aux voies ferrées et à la route. Les cartes de bruit permettent de visualiser les isophones (courbes délimitant des plages de niveaux sonores).

Cartes d'exposition (cartes de type A jour) sur le territoire (source DDT Yonne)



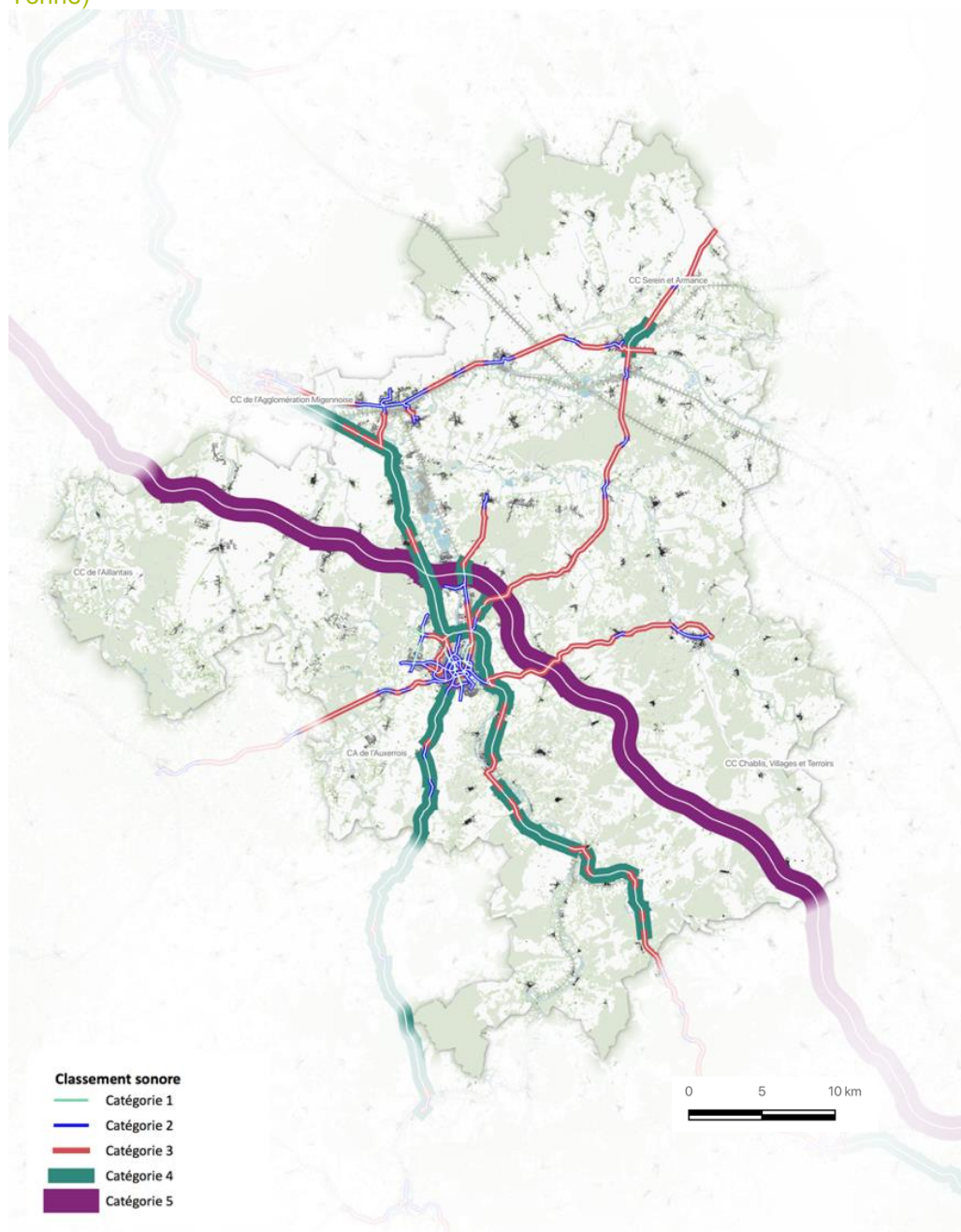
La loi « bruit » du 31 décembre 1992 oblige les préfets à classer les voies de circulation terrestres existantes en fonction du trafic et de leurs caractéristiques sonores. Ce classement permet de fixer les

règles de construction applicables aux zones exposées au bruit des transports terrestres et aboutit à la détermination de secteurs, de part et d'autre de la voie, où un isolement acoustique renforcé des bâtiments est nécessaire. Les secteurs ainsi délimités ne créent pas de nouvelles règles d'urbanisme ni d'inconstructibilité liée au bruit mais délimitent les zones dans lesquelles l'isolement acoustique de façade constitue une règle de construction.

Les secteurs affectés par le bruit dans le Grand Auxerrois sont définis par les arrêtés préfectoraux du 10 janvier 2001 portant classement sonore des infrastructures terrestres dans le département de l'Yonne. Les infrastructures routières classées quadrillent le territoire du Grand Auxerrois, avec une concentration à Auxerre et son agglomération.

La carte ci-après permet de visualiser ces infrastructures, classées du niveau sonore le plus faible (1) au plus fort (5).

### Classement sonore des infrastructures de transport terrestre dans le Grand Auxerrois (source : DDT Yonne)



## Plan de prévention du bruit dans l'environnement

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) a été rédigé par la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne avec les éléments des différents gestionnaires : la DREAL Bourgogne, la société des autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR) et SNCF Réseau.

Le PPBE évalue la population exposée à un niveau de bruit excessif et identifie les sources de bruit dont les niveaux sonores devraient être réduits. Il recense également les mesures qui ont été prises au cours des dix dernières années et celles prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations identifiées par les cartes de bruit, notamment lorsque des valeurs limites fixées sont dépassées ou risquent de l'être.

Il porte sur les infrastructures routières supportant divers trafics annuels classés en deux échéances.

**Première échéance** : les infrastructures routières supportant un trafic annuel supérieur à 6 millions de véhicules (soit 16400 véhicules par jour) et les infrastructures ferroviaires supportant un trafic annuel de 60000 trains (soit 164 trains par jour).

Pour l'Yonne, il concerne les infrastructures terrestres suivantes :

- Autoroutes A6 section débutant à la limite du département de la Seine et Marne et finissant à la limite du département de la Côte d'Or, sur une longueur de 112,80 km (gestionnaire Autoroutes Paris Rhin Rhône)
- Route Nationale n°6 section débutant à la sortie de l'autoroute A6, commune de Monéteau et finissant au giratoire de Jonches, commune d'Auxerre sur une longueur de 5,59 km (gestionnaire DREAL Bourgogne).
- Route Nationale n°77 section débutant au giratoire de Jonches, commune d'Auxerre et finissant au carrefour de la Rue du Moulin du Président, commune d'Auxerre, sur une longueur de 0,838km (gestionnaire DREAL Bourgogne).
- Ligne Ferrée à Grande Vitesse (LGV)n°752000 débutant à la limite du département de la Seine et Marne et finissant à la limite du département de la Côte d'Or sur une longueur de 128,40km (gestionnaire SNCF Réseau)

Le PPBE a été approuvé par arrêté préfectoral n° DDT-SE-FNCV-2013-0001 en date du 27 février 2013.

**Deuxième échéance** : les infrastructures routières supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules (soit 8200 véhicules par jour) et les infrastructures ferroviaires supportant un trafic annuel de 30000 trains (soit 82 trains par jour).

Pour l'Yonne, il concerne les infrastructures terrestres suivantes :

- Autoroutes A6 section débutant à la limite du département de la Seine et Marne et finissant à la limite du département de la Côte d'Or, sur une longueur de 112,80 km (gestionnaire Autoroutes Paris Rhin Rhône)
- Autoroute A5 section débutant à la limite du département de la Seine et Marne et finissant à la limite du département de l'Aube, sur une longueur de 40 km (gestionnaire Autoroutes Paris Rhin Rhône)
- Autoroute A19 section débutant à la limite du département du Loiret et finissant à Saint Denis les Sens, sur une longueur de 26 km (gestionnaire Autoroutes Paris Rhin Rhône)
- Route Nationale n°6 section débutant à la sortie de l'autoroute A6, commune de Monéteau et finissant RN65, commune d'Auxerre sur une longueur de 9,861 km (gestionnaire DREAL Bourgogne).
- Route Nationale n°77 section débutant Pont Paul Bert, commune d'Auxerre et finissant au giratoire de Jonches, commune d'Auxerre, sur une longueur de 2,834km (gestionnaire DREAL Bourgogne).
- Route Nationale n°65 section débutant à la sortie de l'autoroute A6 sud, commune de Venoy, sur une longueur de 4,620km (gestionnaire DREAL Bourgogne).
- Route Nationale n°151 section débutant Rue d'Eckmuhl, commune d'Auxerre et finissant Pont Paul Bert, sur une longueur de 1,058km (gestionnaire DREAL Bourgogne).

- Ligne Ferrée à Grande Vitesse (LGV) n°752000 débutant à la limite du département de la Seine et Marne et finissant à la limite du département de la Côte d'Or sur une longueur de 128,40km (gestionnaire SNCF Réseau)
- Ligne Ferrée Paris Lyon Marseille (PLM) n°830000 débutant à la limite du département de la Seine et Marne et finissant à la limite du département de la Côte d'Or sur une longueur de 147,40km (gestionnaire SNCF Réseau).

Le PPBE a été approuvé par arrêté préfectoral n° DDT-SERI-2015-0001 en date du 26 juin 2015.

**La troisième échéance** du plan de prévention du bruit dans l'environnement reprend les linéaires et trafics des infrastructures terrestres ayant fait l'objet de l'échéance précédente : les autoroutes A5, A6 et A19 pour le réseau concédé, les routes nationales N6, N65, N77 et N151 pour le réseau non concédé ainsi que les lignes ferroviaires LGV 752000 et PLM 830000.

Le PPBE a été approuvé par arrêté préfectoral N° DDT-USR-2019-0085 le 26 décembre 2019 avec parution au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Les PPBE de troisième échéance des communes de Auxerre et Sens ainsi que celui du Conseil Départemental de l'Yonne sont en cours de réalisation.

## Plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Auxerre-Branches

L'aéroport d'Auxerre-Branches, à l'ouest du territoire, est concerné par un plan d'exposition au bruit (PEB) (arrêté N°DDT/SEFC/2016/0013 du 05/04/16).

Le PEB est un instrument juridique destiné à maîtriser et à encadrer l'urbanisation en posant des droits à construire dans les zones de bruit au voisinage des aéroports. Il vise à éviter que des populations nouvelles ne subissent des nuisances sonores, immédiatement ou à terme, dans des secteurs exposés ou susceptibles d'être exposés à un certain niveau de gêne sonore et à préserver l'activité aéronautique avec son éventuel développement de l'infrastructure aéroportuaire. Si, pour cela, il encadre et limite le droit à construire dans certaines zones, y compris en cas d'extension ayant pour effet d'augmenter la capacité d'accueil, il n'a en revanche aucun impact sur les constructions existantes et les populations déjà installées.

Le PEB de l'aéroport d'Auxerre-Branches concerne les communes d'Appoigny, Charbuy, Perrigny et Branches. Le hameau des Courlis, dont le haras de Courlis, est adjacent à l'aérodrome. Les centres-bourgs les plus importants les plus proches sont ceux d'Appoigny et de Charbuy, à près de 2 km des limites extérieures du PEB.

PEB de l'aéroport d'Auxerre-Branches (source DDT Yonne)

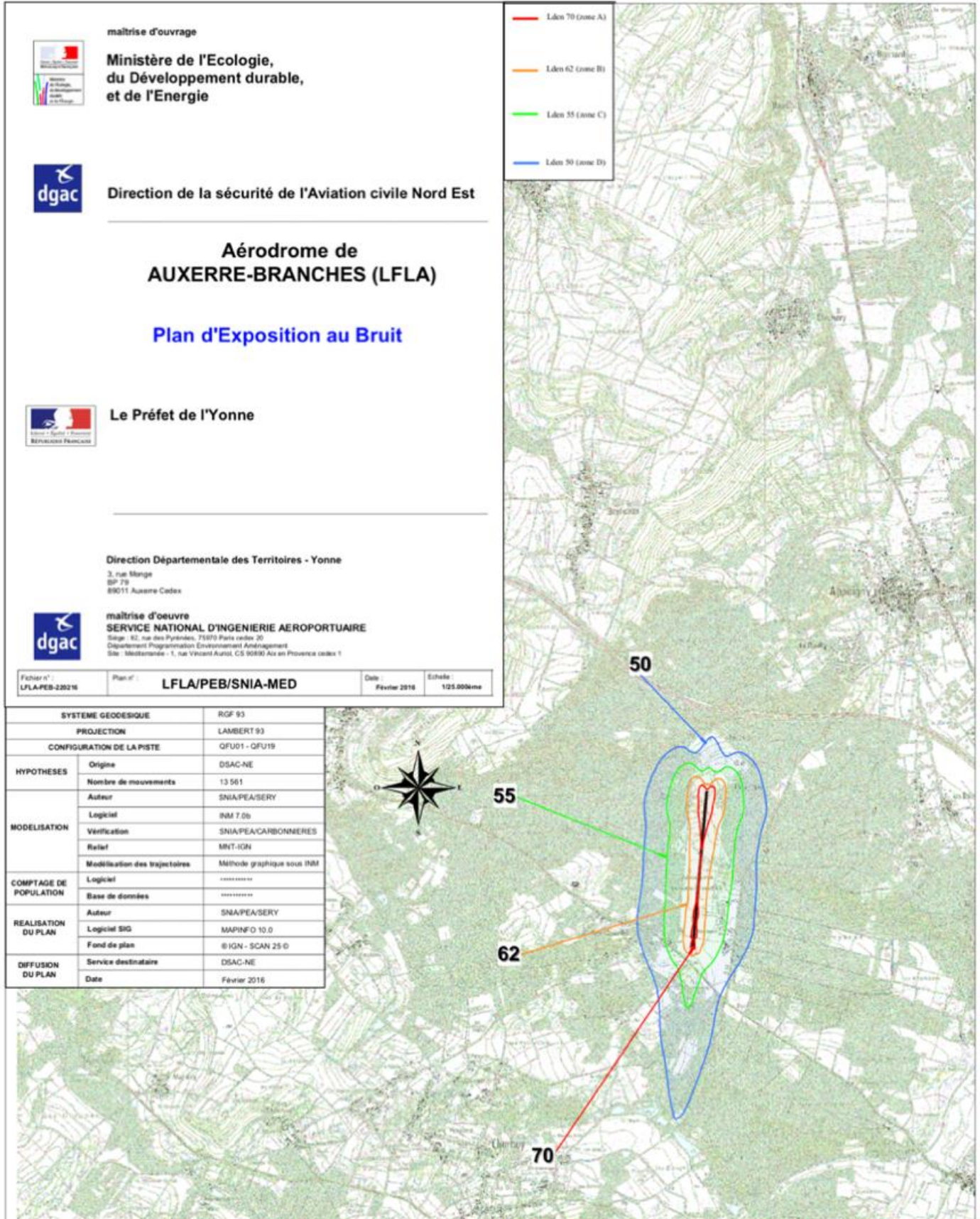
Niveaux d'isolation acoustique devant être atteints dans les différentes zones du PEB

	Zone A	Zone B	Zone C	Extérieur immédiat de la zone C
Constructions à usage d'habitation exceptionnellement admises	45 dB(A)	40 dB(A)	35 dB(A)	30 dB(A)
Locaux d'enseignement et de soins	47dB(A)	40 dB(A)	35 dB(A)	30 dB(A)
Locaux à usage de bureaux ou recevant du public	45 dB(A)	40 dB(A)	35 dB(A)	30 dB(A)

	ZONE A $L_{den} \geq 70$	ZONE B $70 > L_{den} \geq (62 \text{ à } 65)$	ZONE C $(62 \text{ à } 65) > L_{den} \geq (52 \text{ à } 57)$ (indices fixés par le préfet)	ZONE D $(52 \text{ à } 57) > L_{den} \geq 50$
<b>CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION</b>				
Logements nécessaires à l'activité aéronautique ou liés à celle-ci	Autorisées *			Autorisées *
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	Autorisées * dans les secteurs déjà urbanisés	Autorisées *		
Constructions directement liées ou nécessaires à l'activité agricole				
Constructions individuelles non groupées	Non autorisées		Autorisées * si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par des équipements publics et si elles n'entraînent qu'un faible accroissement de la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances	
Autres types de constructions nouvelles à usage d'habitation (exemples : logements, immeubles collectifs à usage d'habitation)	Non autorisés		Opérations de reconstruction autorisées * si rendues nécessaires par une opération de démolition en zone A ou B, dès lors qu'elles n'entraînent pas d'accroissement de la population exposée aux nuisances, que les normes d'isolation phonique fixées par l'autorité administrative sont respectées et que le coût d'isolation est à la charge exclusive du constructeur	
<b>EQUIPEMENTS PUBLICS OU COLLECTIFS</b>				
Création ou extension	Autorisée * s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes		Autorisée *	Autorisée *
<b>INTERVENTIONS SUR L'EXISTANT</b>				
Rénovation, réhabilitation améliorée, extension mesurée ou reconstruction des constructions existantes	Autorisée * sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			Autorisées *
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain	Non autorisées		Autorisées * sous réserve de se situer dans un des secteurs délimités pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existant, à condition de ne pas entraîner d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

Tableau synthétisant les règles d'urbanisme applicables dans les zones d'un PEB ( plusieurs textes )

\* sous réserve d'une isolation acoustique et, le cas échéant, de l'information des futurs occupants



maîtrise d'ouvrage  
**Ministère de l'Ecologie,  
 du Développement durable,  
 et de l'Energie**



**Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord Est**

**Aérodrome de  
 AUXERRE-BRANCHES (LFLA)**

**Plan d'Exposition au Bruit**



**Le Préfet de l'Yonne**

Direction Départementale des Territoires - Yonne  
 3, rue Monge  
 BP 79  
 89011 Auxerre Cedex



maîtrise d'oeuvre  
**SERVICE NATIONAL D'INGENIERIE AEROPORTUAIRE**  
 Siège : 82, rue des Pyramides, 75070 Paris cedex 20  
 Département Programmation Environnement Aménagement  
 Site : Méditerranée - 1, rue Vincent Auriant, CS 90890 Aix en Provence cedex 1

Fichier n° LFLA/PEB-220216	Plan n° <b>LFLA/PEB/SNIA-MED</b>	Date Février 2016	Echelle 1/25.000ème
-------------------------------	-------------------------------------	----------------------	------------------------

SYSTEME GEODESIQUE	RGF 93	
PROJECTION	LAMBERT 93	
CONFIGURATION DE LA PISTE	QFU01 - QFU19	
HYPOTHESES	Origine	DSAC-NE
	Nombre de mouvements	13 561
MODELISATION	Auteur	SNIA/PEA/SERY
	Logiciel	INM 7.0b
	Vérification	SNIA/PEA/CARBONNIERES
	Relief	MNT-IGN
	Modélisation des trajectoires	Méthode graphique sous INM
COMPTAGE DE POPULATION	Logiciel	*****
	Base de données	*****
REALISATION DU PLAN	Auteur	SNIA/PEA/SERY
	Logiciel SIG	MAPINFO 10.0
	Fond de plan	© IGN - SCAN 25 ©
DIFFUSION DU PLAN	Service destinataire	DSAC-NE
	Date	Février 2016



## LES NUISANCES OLFACTIVES

Les odeurs peuvent constituer une réelle gêne et se transformer en véritable nuisance, au point d'être qualifiées dans certains cas de trouble du voisinage. Dans le Grand Auxerrois, la présence d'élevages de poules engendre des enjeux sur cette question.

Le poulailler industriel de Neuvy-Sautour est en cours de finalisation et devrait voir le jour en 2022. Ce poulailler est construit à proximité du centre-bourg. ICPE soumise à déclaration, le poulailler, de par sa proximité aux habitations, pourra engendrer des nuisances, notamment olfactives, sur la population exposée.

Le projet s'inscrit dans une stratégie du groupe Plukon Food Group, qui veut déployer 80 poulaillers dans un périmètre de 100 km autour de Chailley (commune qui abrite l'abattoir et le siège du groupe Duc, racheté par Plukon en 2017).

**L'ensemble du territoire du Grand Auxerrois est couvert par ce rayon de 100 km.**

D'autre part, la société DUC, spécialiste de la production alimentaire à base de volailles, projette d'agrandir son site industriel de Chailley, dans l'Yonne pour augmenter sa production en termes d'abattage, de découpe, de produits transformés, de traitement de sous-produits animaux et de fabrication d'aliments pour volailles, pour une production totale quotidienne estimée de 1 435 tonnes (augmentation de 638 tonnes/jour).

Les principaux enjeux environnementaux et de santé humaine identifiés par la MRAe (avis délibéré 2021APBFC27 du 29 juin 2021) sont le cadre de vie et les nuisances (acoustiques et olfactives notamment), la préservation de la ressource en eau et la gestion des eaux résiduaires, la consommation d'espace agricole et l'artificialisation des sols, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation au changement climatique.

Les principaux enjeux environnementaux et de santé humaine identifiés par la MRAe sont notamment « le cadre de vie en considérant les nuisances acoustiques et olfactives générées par les activités et le transport induit, le projet d'augmentation de production pouvant s'accompagner d'une augmentation de ces nuisances qui font déjà l'objet de plaintes des riverains ».



## SYNTHESE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Le territoire du Grand Auxerrois présente des atouts majeurs :

- La qualité de l'air est relativement bonne avec une amélioration notable depuis quelques années
- Des gaz à effet de serre en diminution depuis une dizaine d'années
- Les sites et sols pollués sont relativement peu nombreux au regard de la taille du territoire
- Des nuisances sonores sont pour beaucoup liées aux grandes infrastructures dans un axe global Nord-Ouest – Sud Est
- Un territoire bien équipé pour le traitement des déchets
- Des espaces préservés de toute nuisance

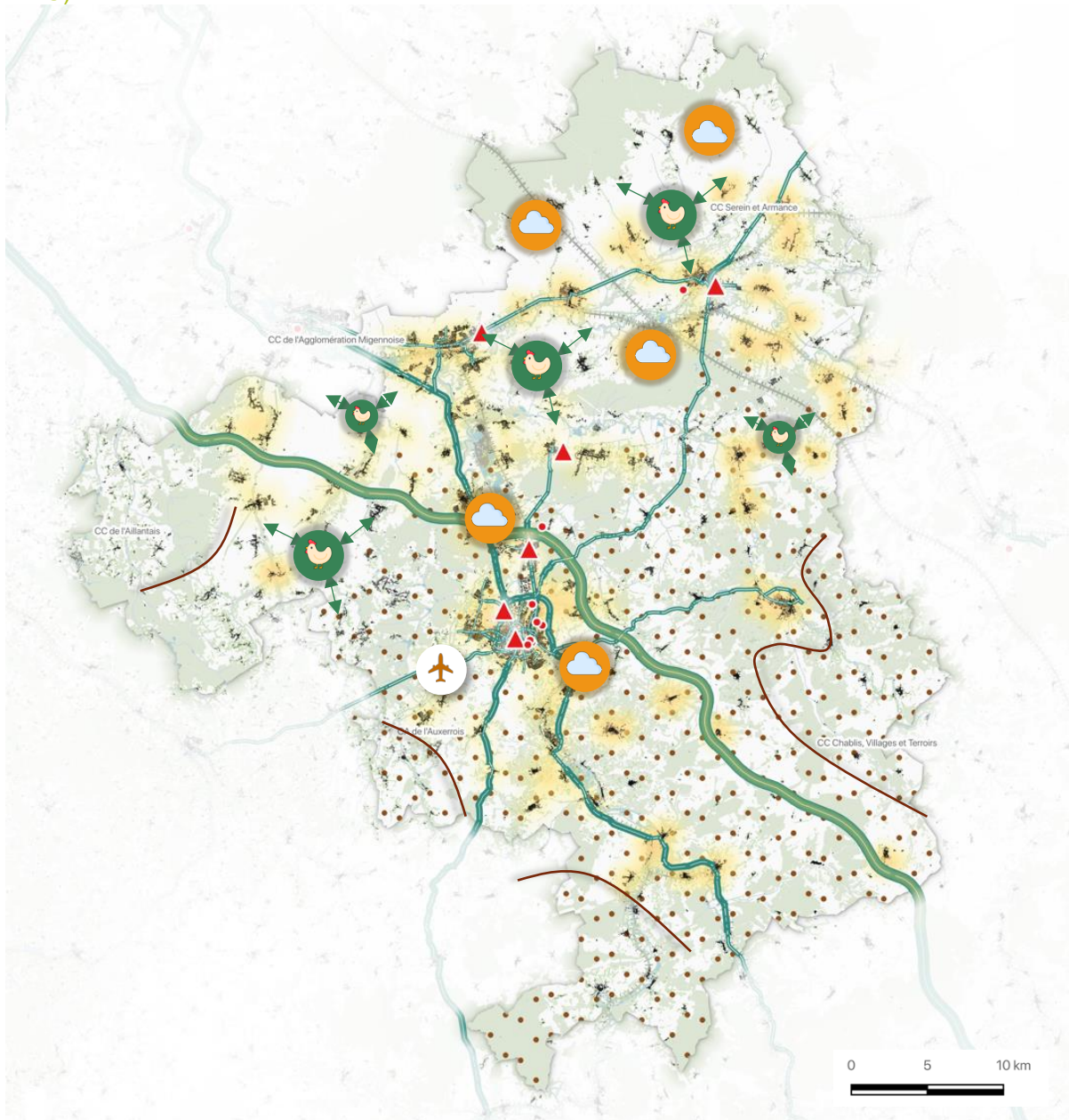
On notera cependant des fragilités :










- Une augmentation de la production des déchets
- Une pollution lumineuse globalement répartie sur le territoire
- Des pics d'ozone répétés et qui ne sont pas amenés à être réduits au regard des pressions climatiques
- Des conflits potentiels entre agro-industrie et population

Les nuisances et pollutions sont directement liés à la santé environnementale de la population locale. Dès lors, il s'agit d'agir sur différents leviers d'actions tels que les mobilités et l'armature du développement pour limiter ces nuisances et pollutions et s'adapter dans un contexte de changement climatique.

<b>Priorité 1</b>	Réduire la production de déchets et augmenter sa valorisation
	Concilier agro-industrie et population locale
	Participer à la réduction de la pollution lumineuse, notamment en limite d'espaces naturels sensibles dans la vallée de l'Yonne, du Serein et de l'Armançon principalement
	Améliorer la qualité de l'air : agir sur les mobilités, s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature, les espaces naturels et agricoles comme support de préservation de la qualité de l'air
	Valoriser les espaces pollués lorsque cela est possible par des projets alternatifs et durables ou de la renaturation au regard des intérêts écologiques potentiels
<b>Priorité 2</b>	Limiter l'exposition de la population aux établissements aux émissions polluantes
	Maîtriser l'urbanisation à la périphérie d'une source de nuisances air/bruit
	Préserver les territoires actuellement peu concernés par les nuisances et pollutions

Synthèse des enjeux liés aux nuisances et pollutions (source : DTT, DREAL, collectivité, traitement E.A.U)



-  Réduire la production de déchets et augmenter sa valorisation
-  Agir sur les mobilités dans une logique d'amélioration de la qualité de l'air (notamment en ozone) et une réduction des nuisances sonores
-  Limiter l'exposition de la population aux établissements aux émissions polluantes
-  Concilier agro-industrie et population locale
-  Participer à la réduction de la pollution lumineuse, notamment en limite d'espaces naturels sensibles dans la vallée de l'Yonne, du Serein et de l'Armançon principalement
-  Améliorer la qualité de l'air : s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature, les espaces naturels et agricoles comme support de préservation de la qualité de l'air
-  Préserver les territoires actuellement peu concernés par les nuisances et pollutions
-  Valoriser les espaces pollués lorsque cela est possible par des projets alternatifs et durables ou de la renaturation au regard des intérêts écologiques potentiels
-  Maîtriser l'urbanisation à la périphérie d'une source de nuisances air/bruit

# ENERGIE CLIMAT

## LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN MARCHÉ

### Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) a établi à ce jour trois rapports spéciaux et un rapport méthodologique sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Il travaille actuellement au sixième rapport d'évaluation. À sa quarante-troisième session, en avril 2016, le GIEC est convenu que le rapport de synthèse afférent au sixième rapport d'évaluation serait achevé en 2022, à temps pour le premier bilan mondial prévu au titre de la CCNUCC. Il s'agira pour les pays d'évaluer les progrès accomplis en vue de réaliser leur objectif de contenir le réchauffement mondial bien en-deçà de 2°C, tout en poursuivant l'action menée pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C.

Selon les estimations, les activités humaines ont provoqué un réchauffement planétaire d'environ 1 °C au-dessus des niveaux préindustriels, avec une fourchette probable allant de 0,8 °C à 1,2 °C. Il est probable que le réchauffement planétaire atteindra 1,5 °C entre 2030 et 2052 s'il continue d'augmenter au rythme actuel (degré de confiance élevé). Les risques liés au climat auxquels sont exposés les systèmes naturels et humains sont plus élevés pour un réchauffement planétaire de 1,5 °C qu'à présent mais moins élevés que pour un réchauffement de 2 °C (degré de confiance élevé). Ces risques sont fonction de l'ampleur et du rythme du réchauffement, de la région considérée, du niveau de développement et du degré de vulnérabilité ainsi que des options retenues en matière d'adaptation et d'atténuation et de leur mise en œuvre.

### Le projet Hyccare

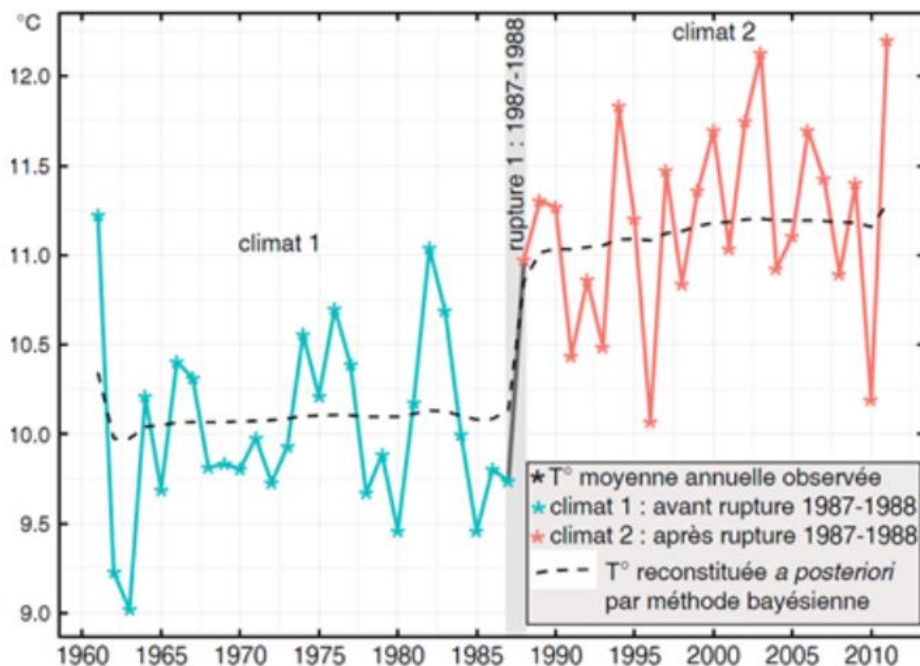
En Bourgogne, des connaissances existent déjà sur le changement climatique passé et à venir et sur ses impacts sur la ressource en eau, notamment grâce aux travaux du projet HYCCARE Bourgogne.

#### *Un climat plus chaud depuis 1988 avec peu d'évolution des pluies...*

En Bourgogne, comme partout en France, la température annuelle moyenne a augmenté d'au moins 1°C entre les années 1960-1970 et aujourd'hui. Ce réchauffement ne s'est pas opéré progressivement : il y a eu une rupture climatique en 1987-1988 et une hausse brutale des températures, marquant le passage à un climat plus chaud.

Les quantités précipitées sont, elles, restées en moyenne annuelle inchangées depuis les décennies 1960-1970.

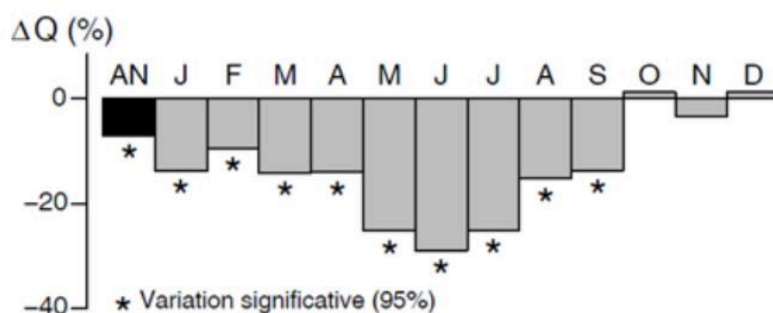
Évolution des températures moyennes annuelles en Bourgogne de 1961 à 2014 (Richard et Castel 2012, Castel et al. 2014, Brulebois et al. in prep) (source Projet Hyccare)



...et moins d'eau disponible dans les territoires !

Les débits moyens des cours d'eau bourguignons sont presque partout en baisse par rapport à ceux mesurés avant la rupture de 1987-1988 et ce de janvier à septembre. L'étiage est plus précoce et plus marqué. Seul l'automne connaît des débits inchangés. Plus finement, au niveau des sols, on observe une baisse du nombre de jours de percolation (au cours desquels s'effectue la recharge des nappes souterraines) et une augmentation du nombre de jours de stress hydrique pour la végétation, avec des disparités territoriales notables.

Taux d'évolution des débits des cours d'eau en Bourgogne après la rupture climatique (Brulebois et al. in prep) (source Projet HYCCARE)



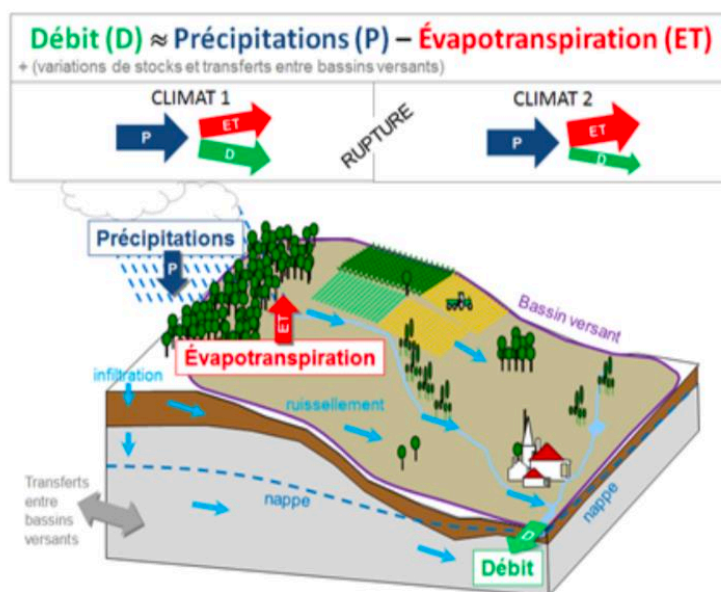
Q : différence relative des débits moyens avant et après 1988. Un taux négatif signifie une baisse entre les deux périodes concernées.

AN : valeur annuelle ; J, F, M, A, M, J, J, A, S, O, N, D : valeurs mensuelles correspondant à la moyenne mobile sur trois mois.

## L'évapotranspiration : le maillon manquant de la chaîne ?

Pour comprendre la baisse des débits sans évolution nette des précipitations, il faut revenir au cycle de l'eau : l'eau de pluie ruisselle jusqu'au cours d'eau ou s'infiltré dans les sols. Une partie de cette eau dans les sols s'infiltré dans le sous-sol et arrive, in fine, dans les nappes et les cours d'eau ; une autre partie s'évapore ou est utilisée par les plantes (ces deux phénomènes forment l'évapotranspiration) et retourne ainsi à l'atmosphère. Or la hausse des températures favorise l'évapotranspiration et donc la « perte » d'eau sous forme gazeuse. Ainsi, pour un bassin versant, à précipitations égales, le réchauffement climatique pourrait induire une augmentation de la part de l'eau évapotranspirée et donc une baisse des niveaux de nappes et des débits des cours d'eau.

Schéma simplifié du cycle de l'eau à l'échelle d'un bassin versant (d'après Ubertosì) (source Projet HYCCARE)

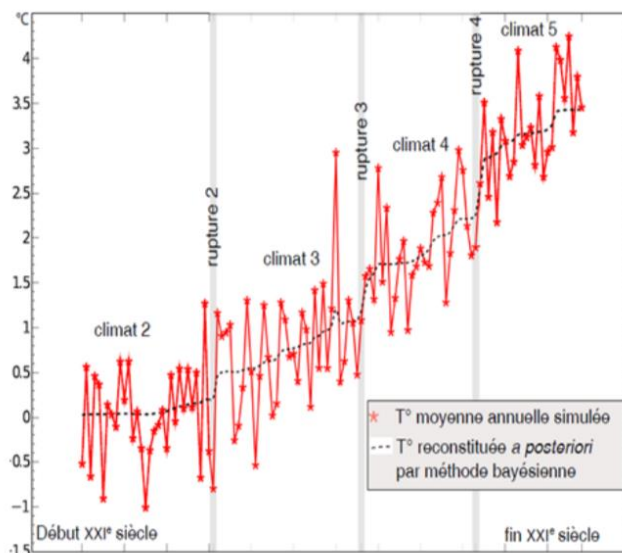


## Vers une poursuite du réchauffement par paliers successifs...

Le réchauffement climatique se poursuivra par paliers, séparés par des ruptures. Son ampleur, surtout à partir de la seconde moitié du XXI<sup>e</sup> siècle, dépendra des quantités émises de gaz à effet de serre. Le nombre de paliers et les dates de rupture varient selon les simulations. Les ruptures seraient de plus en plus rapprochées et, au sein d'un même palier, la température moyenne augmenterait encore.

## Évolution possible des températures moyennes annuelles en Bourgogne au XXI<sup>e</sup> siècle, par rapport à la période 1980-2006 (source Projet HYCCARE)

Les températures sont simulées par le modèle régional selon la trajectoire RCP 8.5 de 2006 à 2100 produite par le modèle climatique global Arpege-Climat du CNRM.



### *...entraînant une diminution des débits des cours d'eau encore plus forte ?*

Concernant les précipitations, il s'est avéré que le modèle a tendance à les surestimer et que ce biais n'est pas constant. Il ne reproduit pas correctement le cycle annuel des pluies et les résultats ne peuvent donc pas être utilisés pour alimenter les modèles hydrologiques.

Malgré ces difficultés de simulation des pluies et des débits, il est possible d'avancer l'hypothèse d'une baisse des débits du fait de l'augmentation des températures. Cette assumption est conforme aux enseignements du passé et aux résultats d'autres projets de recherche.

### **Et demain ?**

Pour demain, les simulations montrent une accélération du changement climatique avec des températures qui continuent à augmenter par paliers successifs, entraînant une diminution des débits des cours d'eau encore plus forte.

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol sur la Bourgogne entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100) sur le XXI<sup>e</sup> siècle montre un assèchement important, principalement en fin de siècle.

En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un allongement moyen de la période de sol sec de l'ordre de 1 à 3 mois tandis que la période humide se réduit dans les mêmes proportions.

Si le changement climatique s'incarne déjà localement, il est peu pris en compte dans la gestion actuelle de l'eau et des sols. Or les situations de pénurie risquent de s'aggraver et il n'y aura pas de stabilisation du climat : dans ce contexte, l'enjeu d'adaptation est majeur.

## LES AMBITIONS REGIONALES

A travers son **axe 1 « Accompagner les transitions »** le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) entend agir pour l'adaptation et la lutte contre le changement climatique.

Il définit une politique de réduction des consommations énergétiques et une augmentation de la part des énergies renouvelables sur le territoire.

**Les principaux objectifs** en la matière sont reportés ci-après.

### Orientation 2 : Préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources

*Objectif 7 Atteindre un parc de bâtiments performants énergétiquement et responsables en matière environnementale*

- Un Plan bâtiment durable Bourgogne-Franche-Comté 2018-2030, élaboré par la Région, l'Etat et l'ADEME cadre la stratégie régionale volontariste en faveur de la rénovation performante des bâtiments. Chaque bâtiment doit être pensé comme un élément intelligent, brique éventuelle de la mutualisation et de l'optimisation énergétique d'un territoire. La durée de vie du bâtiment et l'énergie grise sont des critères de choix essentiels. Il convient de passer d'une logique de « contenant » à celle du bâtiment et de ses usages à une réalité d'usage sur un temps long, à une qualité démontrable de conception et de réalisation en matière de sobriété, de santé et de confort pour l'occupant. Le bâtiment responsable de demain ne doit pas apparaître comme une contrainte de coût mais comme une opportunité de création de valeur et de richesse.
- La recherche de solutions pour un confort d'été (enjeu sur la non climatisation) et d'hiver sera à considérer. Des gains énergétiques considérables peuvent être établis du simple fait d'une exploitation optimale des systèmes de chauffage collectif.
- Le scénario « vers une région à énergie positive » propose :
  - une réduction de la consommation d'énergie finale totale du secteur résidentiel/tertiaire de deux tiers par rapport à 2014 ;
  - une diminution des émissions de GES de 58 % d'ici 2030 et de plus de 99 % d'ici 2050 par rapport à leur niveau de 2014.

### Orientation 3 : Redessiner les modèles existants avec et pour les citoyens

*Objectif 8 Anticiper et accompagner les mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique*

- Afin de tendre vers une neutralité carbone à 2050, des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont fixés aux horizons des années médianes des budgets carbone de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

2021	2026	2030	2050	Réduction des émissions de GES
30 %	42 %	50 %	79 %	Par rapport à 2008 en référence (année la plus ancienne disponible sur BFC)
20 %	33 %	42 %	76 %	Par rapport à 2014 en référence (année de référence de la trajectoire)

- L'agriculture et la forêt subissent fortement les conséquences du changement climatique mais contribuent également largement à ce phénomène, du fait de pratiques très émettrices de GES. Cependant, à plus ou moins long terme, elles sont des secteurs incontournables de la lutte contre le changement climatique grâce, d'une part, aux évolutions possibles des pratiques agricoles et forestières engagées par les différents acteurs, d'autre part, au fort potentiel de séquestration du carbone dans les sols et par la forêt.

- En effet, avec 1,7 millions d’hectares de forêts et 1 millions d’hectares de prairies, la région constitue un véritable puits de carbone. L’enjeu réside ainsi dans la capacité du secteur agricole et forestier à renforcer la séquestration du carbone, paramètre clé dans l’évolution du puits de carbone que représentent les sols agricoles ou forestiers. De très nombreuses pratiques peuvent favoriser cette fonction des sols agricoles et forestiers : l’agroforesterie, les techniques de labour simplifié associées à la couverture des sols via des cultures intermédiaires, le maintien et la restauration des prairies ou d’éléments paysagers, l’allongement des rotations etc.

### Orientation 3 : Redessiner les modèles existants avec et pour les citoyens

#### Objectif 10 Réduire l’empreinte énergétique des mobilités

- Afin de diminuer la dépendance énergétique de la Bourgogne-Franche-Comté, de réduire les pollutions et nuisances affectant l’environnement, d’améliorer la qualité de l’air, de limiter la congestion urbaine, il est nécessaire de mieux appréhender l’ensemble des déplacements tant des voyageurs que des marchandises, quel que soit le mode de transports.
- Le SRADDET demande que les territoires travaillent à une échelle pertinente (a minima intercommunale) sur des démarches locales adaptées pour développer une mobilité vertueuse en matière énergétique (cf. objectif 21), notamment dans les territoires ruraux, où il s’agit d’encourager la réalisation de plans de mobilité ruraux.
- Le SRADDET recommande d’engager des stratégies globales visant à organiser des solutions qui concourent à réduire la place de la voiture individuelle dans l’espace public : la réduction des temps de parcours, l’efficacité des correspondances, l’augmentation du confort de l’usager, l’attractivité du coût, l’amélioration de la sécurité. En milieu rural, où la dépendance à la voiture individuelle est davantage marquée, le SRADDET incite les territoires à travailler à la mise en place de solutions innovantes, adaptées aux besoins des habitants et permettant notamment le rabattement vers des offres de services de transports existantes. Le développement de services de mobilité partagée et d’outils de communication associés constitue un défi majeur pour ces territoires.

	2021	2026	2030	2050
Consommation des transports (en TWh <sub>PCS</sub> )	31,7	29,2	27,0	17,2
Réduction de la consommation d’énergie des transports (par rapport à 2012)	-10 %	-17 %	-24 %	-52 %
Consommation liée à la mobilité des personnes (en TWh <sub>PCS</sub> )	15,0	13,6	12,2	4,9
Réduction de la consommation d’énergie mobilité (par rapport à 2012)	-16 %	-24 %	-32 %	-72 %
Consommation fret (en TWh <sub>PCS</sub> )	16,7	15,6	14,8	12,2
Réduction de la consommation d’énergie fret (par rapport à 2012)	-5 %	-11 %	-15 %	-30 %
Gt.km de fret ferroviaire	8,2	9,9	11,3	18,3
Gt.km de fret routier	32	32	32	32

### Orientation 3 : Redessiner les modèles existants avec et pour les citoyens

#### Objectif 11 Accélérer le déploiement des énergies renouvelables en valorisant les ressources locales

- La Région a pour objectif de tendre d’ici 2050 vers une région à énergie positive en visant d’abord la réduction des besoins d’énergie au maximum, par la sobriété et l’efficacité énergétiques, puis de les couvrir par les énergies renouvelables locales.
- Le scénario « vers une région à énergie positive » conduirait à un taux d’énergies renouvelables dans la consommation finale de 98 % et un taux « d’autonomie énergétique » de 76 % (prise en compte uniquement des énergies renouvelables produites sur le territoire).
- A la suite des travaux sur le scénario régional de transition énergétique, les objectifs déterminés par filière, en cohérence avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et le Schéma Régional Biomasse (SR Biomasse) sont les suivants, par type de production :



**La production de biomasse solide** (bois-énergie) :

BIOMASSE SOLIDE	2021	2026	2030	2050
Production annuelle (GWh <sub>PCI</sub> )	9 200	11 000	12 200	13 500

A titre indicatif, en 2016, la production en biomasse solide annuelle est de 8 100 GWh<sub>PCI</sub> (source : plateforme OPTeER portée par l'observatoire régional et territorial énergie climat air (ORECA)).

**La production de biogaz** (résidus de cultures, de déjections d'élevage, de bio déchets, de couverts végétaux...) :

BIOGAZ	2021	2026	2030	2050
Production annuelle (GWh <sub>PCI</sub> )	330	800	1 200	3 000

A titre indicatif, en 2018, la production de biogaz annuelle est de 46 GWh<sub>PCI</sub> (source : plateforme OPTeER portée par l'observatoire régional et territorial énergie climat air (ORECA)).

**La production de gaz renouvelable de synthèse** (combustibles solides de récupération partiellement renouvelables – pyrogazéification) :

GAZ RENOUVELABLE	2021	2026	2030	2050
Production annuelle (GWh <sub>PCS</sub> )	0	0	300	4 600

A ce jour, il n'y a pas de production de gaz renouvelable de synthèse en Bourgogne-Franche-Comté.

**La production d'agrocarburants** (produits issus de la filière agricole) :

AGROCARBURANTS	2021	2026	2030	2050
Production annuelle (GWh <sub>PCI</sub> )	1 120	1 130	1 130	1 160

A titre indicatif, en 2018, la production d'agrocarburants annuelle est de 1 120 GWh<sub>PCI</sub> (source : plateforme OPTeER portée par l'observatoire régional et territorial énergie climat air (ORECA)).

**La production de chaleur environnement** (issue du solaire thermique) :

SOLAIRE THERMIQUE	2021	2026	2030	2050
Production annuelle (GWh)	100	300	400	900

A titre indicatif, en 2017, la production en solaire thermique annuelle est de 42 GWh (source : plateforme OPTeER portée par l'observatoire régional et territorial énergie climat air (ORECA)).

**La production photovoltaïque :**

PHOTOVOLTAÏQUE	2021	2026	2030	2050
Puissance installée (MW)	600	2 240	3 800	10 800
Production annuelle (GWh)	675	2 500	4 600	12 100

A titre indicatif, en 2018 (source : plateforme OPTeER portée par l'observatoire régional et territorial énergie climat air (ORECA)) :

- La puissance installée est de 271 MW
- la production photovoltaïque annuelle est de 292 GWh.

**La production éolienne :**

EOLIEN	2021	2026	2030	2050
Puissance installée (MW)	1 090	2 000	2 800	4 480
Production annuelle (GWh)	1 920	3 700	5 300	9 400

A titre indicatif, en 2018 (source : plateforme OPTeER portée par l'observatoire régional et territorial énergie climat air (ORECA)) :

- La puissance installée est de 708 MW
- la production éolienne annuelle est de 1 311 GWh.

**La production hydraulique :**

HYDRAULIQUE	2021	2026	2030	2050
Puissance installée (MW)	530	530	530	550
Production annuelle (GWh)	770	740	720	610

A titre indicatif, en 2018 (source : plateforme OPTeER portée par l'observatoire régional et territorial énergie climat air (ORECA)) :

- La puissance installée est de 522 MW
- la production hydraulique annuelle est de 823 GWh.

**La production d'hydrogène** (issue d'énergie renouvelable) :

HYDROGENE	2021	2026	2030	2050
Production annuelle (GWh <sub>PCS</sub> )	0	500	900	5 000

A ce jour, il n'y a pas de production d'hydrogène issu d'énergie renouvelable en Bourgogne-Franche-Comté.

**La production de chaleur environnement** (issue des pompes à chaleur) :

POMPE A CHALEUR	2021	2026	2030	2050
Production annuelle (GWh)	200	600	1 400	3 200

A titre indicatif, en 2018, la production en chaleur environnement annuelle est de 130 GWh (source : plateforme OPTeER portée par l'observatoire régional et territorial énergie climat air (ORECA)).

## CONSOMMATION D'ÉNERGIE

### Des besoins liés au changement climatique

Comme précédemment expliqué, le changement climatique en Bourgogne, comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, se traduit principalement par une hausse des températures, marquée surtout depuis les années 1980.

Cette hausse traduit :

- **Une baisse des besoins de chauffage** (et donc des consommations liées) L'indicateur degrés-jour (DJ) de MétéoFrance permet d'évaluer la consommation en énergie pour le chauffage. En Bourgogne, sur les 10 dernières années, la valeur moyenne annuelle de DJ s'est située autour de 2100 degrés-jour. Depuis le début des années 60, **la tendance observée montre une diminution d'environ 4 % par décennie.**
- Comme pour toutes les régions situées dans la partie médiane de la France (des Pays de la Loire à la Lorraine), les besoins en climatisation en Bourgogne sont aujourd'hui faibles. Cependant, depuis le début des années 60, la tendance observée montre une **augmentation moyenne d'environ 18 % par décennie sur ces régions.**

#### Rapport des besoins en chauffage et climatisation

(source : E.A.U)



#### Et demain ?

En Bourgogne, les projections climatiques montrent une augmentation des besoins en climatisation jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.

Les projections climatiques montrent une diminution des besoins en chauffage jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.

## Cadre général des consommations énergétiques dans le Grand Auxerrois

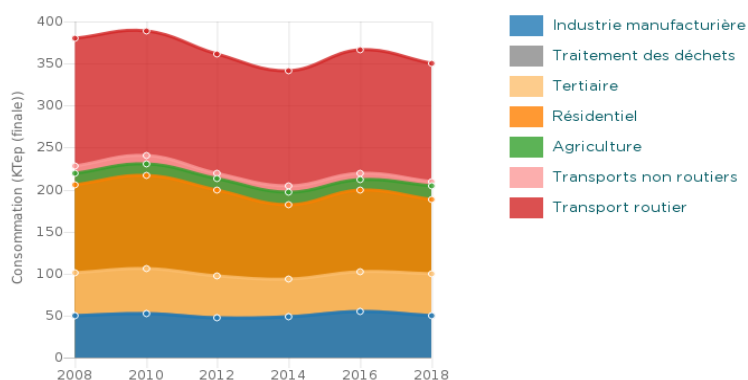
En 2018, les consommations d'énergie sur le territoire du Grand Auxerrois sont majoritairement dues au transport routier puis au secteur résidentiel. Le tertiaire et l'industrie manufacturière sont les postes moins importants. Enfin, le secteur agricole consomme proportionnellement peu.

En termes d'évolution, on notera une diminution globale significative des consommations du Grand Auxerrois de 2,2 % entre 2016 et 2018, contre une diminution de 0,5 % à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté.

### Évolution des consommations d'énergie dans le Grand Auxerrois entre 2008 et 2018 (source : OPTEER)

Evolution des consommations d'énergie à climat réel par secteur / SCOT GRAND AUXERROIS (2008/2018)

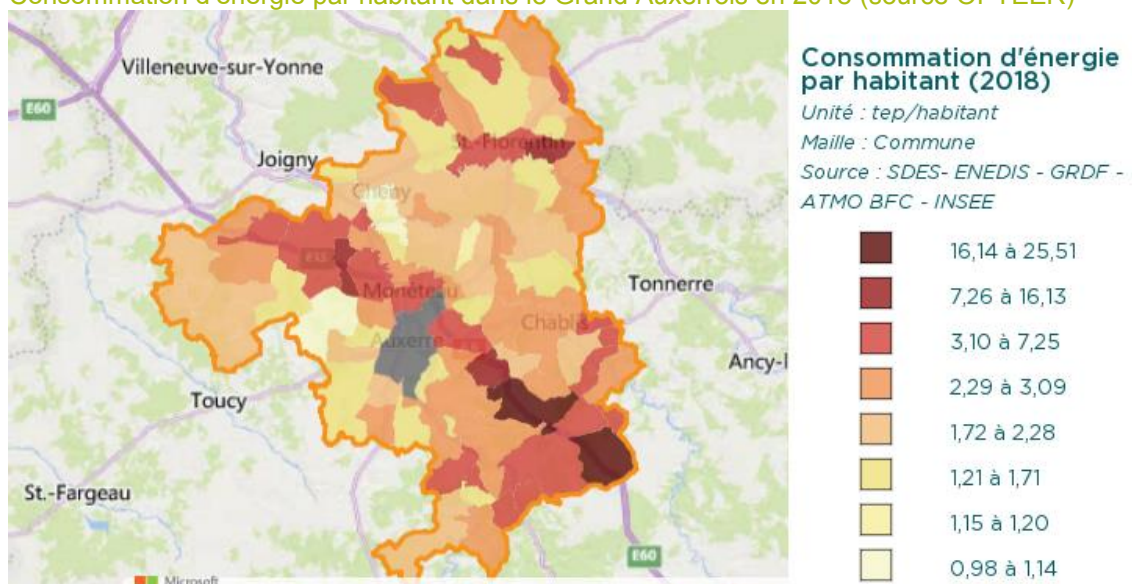
Unité : ktep / Source : ENEDIS - GRDF - SICAE Est - SIEL Fourpêret - ATMO BFC - SDES



Réalisation OPTEER

Au niveau communal, les communes situées le long de l'axe autoroutier enregistrent les consommations d'énergie par habitant les plus importantes sont les communes suivant l'axe autoroutier.

### Consommation d'énergie par habitant dans le Grand Auxerrois en 2018 (source OPTEER)



Sur les 350000 tep (tonnes équivalent pétrole) consommés dans le Grand Auxerrois en 2018, 26000 tep étaient d'origine renouvelable, soit 7,5 %.

#### Consommations - Tous les secteurs - Energies renouvelables (ktep) (source OPTEER)

	GRAND AUXERROIS	Bourgogne-Franche-Comté
Consommations - Tous les secteurs - Energies renouvelables (ktep) 2018	26,631	575,015

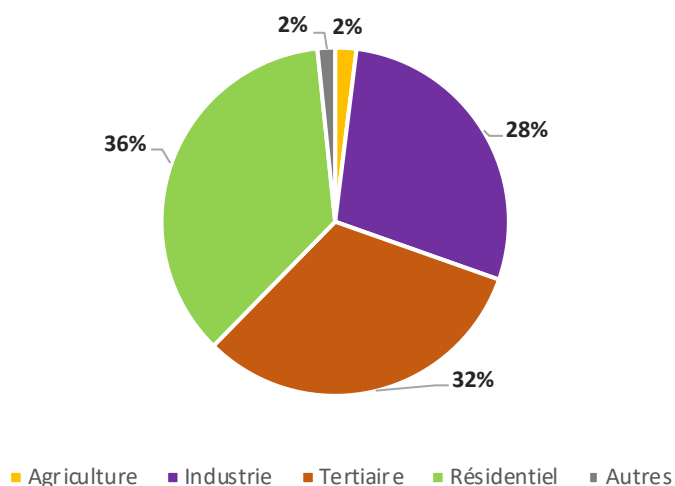
### Des consommations d'électricité essentiellement d'origine résidentielle et tertiaire, avec une légère baisse

La consommation d'électricité représente, en 2019, près de 968 038 MWh pour l'ensemble du territoire du Grand Auxerrois avec :

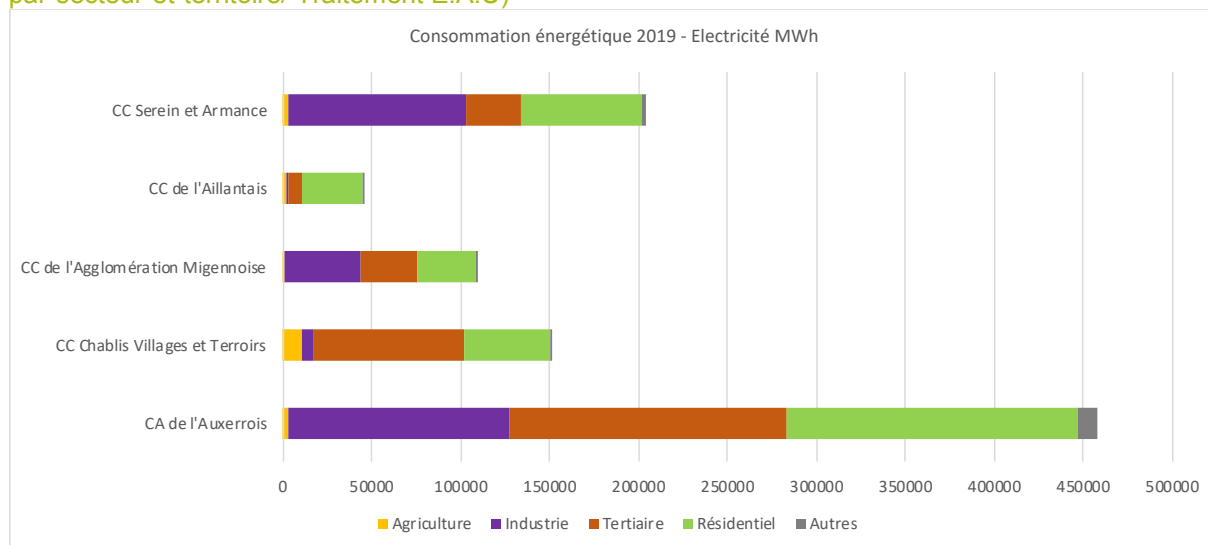
- 36 % pour le secteur résidentiel
- 32 % pour le secteur tertiaire
- 28 % pour le secteur industriel

La consommation d'électricité du Grand Auxerrois représente 49 % de celle du département de l'Yonne. A l'échelle des EPCI, la CA de de l'Auxerrois représente la part la plus importante dans le Grand Auxerrois.

Consommations d'électricité en MWh en 2019 par secteur (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole ou non affecté) dans le Grand Auxerrois et par EPCI (source : <https://dataviz.agenceore.fr/conso-elec-gaz-par-secteur-et-territoire/> Traitement E.A.U)

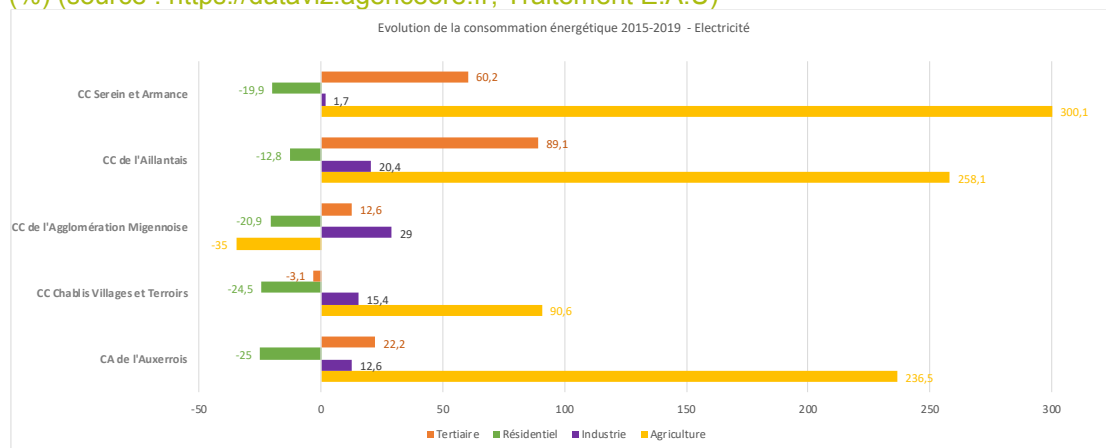


Consommations d'électricité en MWh en 2019 par secteur (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole ou non affecté) dans le Grand Auxerrois et par EPCI (source : <https://dataviz.agenceore.fr/conso-elec-gaz-par-secteur-et-territoire/> Traitement E.A.U)



En termes d'évolution, la consommation énergétique d'électricité pour la période 2015-2019 a, au global, diminué de 0,1 %. Des disparités existent entre les différents EPCI et au sein même des secteurs d'activités. On relèvera à titre d'exemple que le secteur agricole a connu une très forte augmentation dans la majorité des EPCI. La consommation d'électricité du secteur résidentiel a en revanche fortement diminué, avec une moyenne de -20 % pour la même période.

Évolution de la consommation énergétique d'électricité par EPCI du Grand Auxerrois entre 2015 et 2019 (%) (source : <https://dataviz.agenceore.fr>, Traitement E.A.U)



## Des consommations de gaz en légère hausse et essentiellement d'origine résidentielle

La consommation de gaz représente, en 2019, près de 858 974 MWh pour le territoire du Grand auxerrois avec :

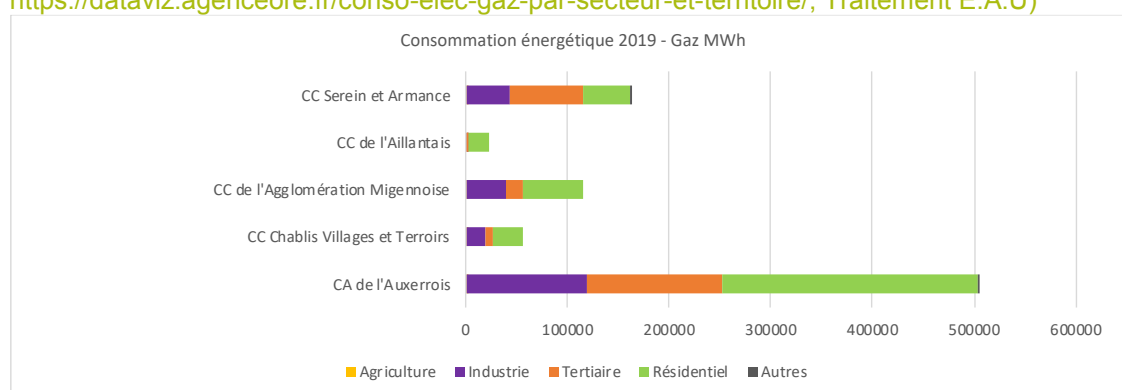
- 47 % pour le secteur résidentiel
- 27 % pour le secteur tertiaire
- 26 % pour le secteur industriel

Cette consommation représente 50 % de celle du département de l'Yonne.

Entre 2015 et 2019, la consommation de gaz du Grand Auxerrois a, au global, augmenté de 0,16 % avec pour particularités :

- Une augmentation considérable de la consommation de gaz pour le secteur agricole (hors CC Serein et Armance) et du secteur tertiaire
- Une baisse significative de la consommation de gaz à des fins industrielles pour la CC Serein de Armance alors que la CC de l'Allantais-en-Bourgogne voit sa consommation bondir de 95 %
- Une baisse notable et considérable de la consommation dans le secteur du résidentiel

Consommations de gaz par secteur dans les EPCI du Grand Auxerrois en 2019 (en MWh) (source : <https://dataviz.agenceore.fr/conso-elec-gaz-par-secteur-et-territoire/>, Traitement E.A.U)



Évolution de la consommation énergétique de gaz entre 2015 et 2019 (%) (source : <https://dataviz.agenceore.fr>)

	Agriculture	Industrie	Résidentiel	Tertiaire
CA de l'Auxerrois	50000	-6,1	-18,3	8,8
CC Chablis Villages et Terroirs	24000	0	-14,3	138,8
CC de l'Agglomération Migennoise	18000	32,9	-17,2	66,2
CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	6400	95,9	-3,8	1113,1
CC Serein et Armance	18,4	-55,9	-16,4	653,6

## ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire du Grand Auxerrois sont de 6,7 tCO2 équivalent par habitant en 2018. Ce ratio par habitant est inférieur à la moyenne de Bourgogne-Franche-Comté.

Les émissions de GES sont essentiellement dues :

- Au transport routier. Il est important de rappeler que le territoire est de plus traversé par l'autoroute
- Le secteur agricole et le secteur résidentiel sont les principaux émetteurs de GES après le transport.

En termes d'évolution, on notera que l'ensemble des GES a diminué depuis 2008, avec une baisse notable de 10 % en 10 ans. La part du transport n'a pas changé alors que les émissions de GES ont été réduites dans le secteur résidentiel.

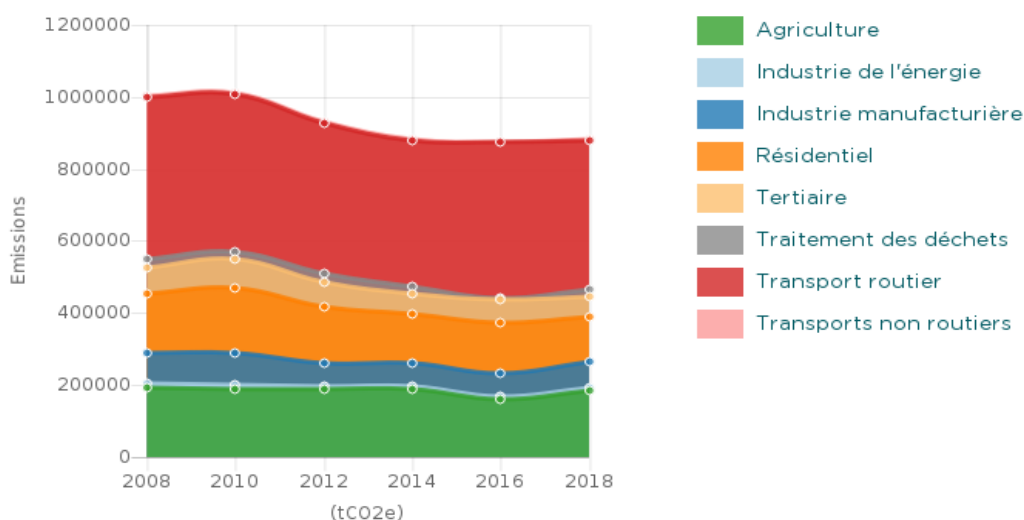
GES au sein du territoire du Grand Auxerrois en 2018 (source OPTEER)

Source : ATMO BFC, ENEDIS - SICAE Est - SIEL Fourpéret - Réseaux de chaleur de BFC, Année 2018

	Grand Auxerrois	Bourgogne-Franche-Comté
Emissions de GES par habitant (tCO <sub>2</sub> e/habitant)	6,7	8,0
GES - Total hors biotique - PRG (consommations électricité) (tCO <sub>2</sub> e)	37 789	720 686
GES - Total hors biotique - PRG (consommations de chaleur) (tCO <sub>2</sub> e)	2 332	116 480

### Evolution des émissions de GES par secteur (PRG sur 100 ans) / SCOT GRAND AUXERROIS (2008/2018)

Unité : tCO<sub>2</sub>e / Source : ATMO BFC



Réalisation OPTEER

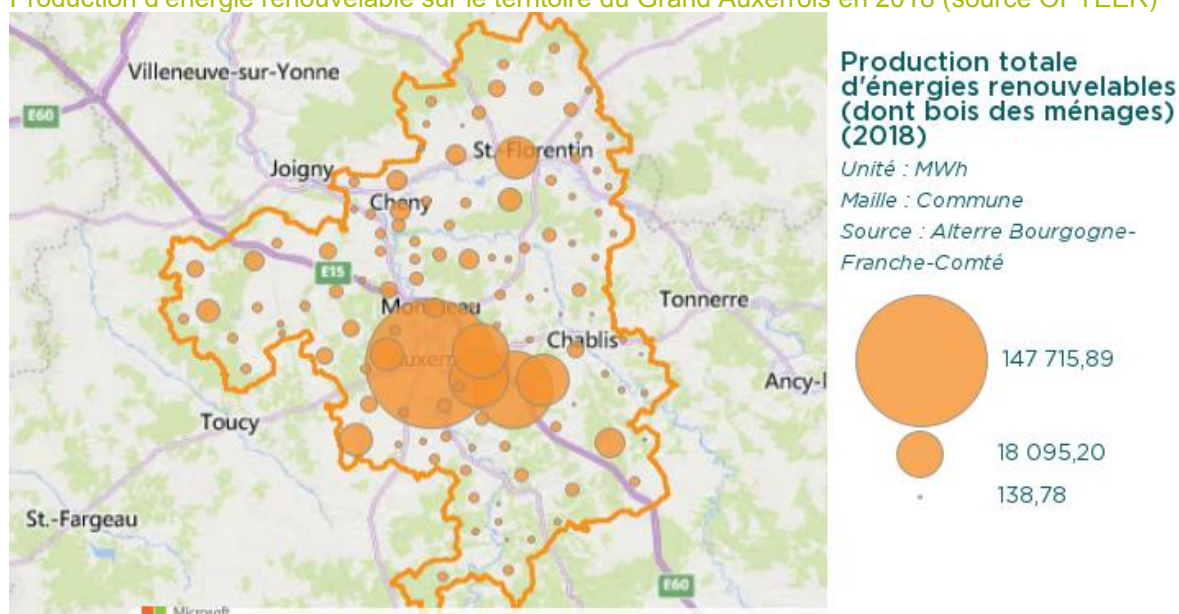
## ENERGIES RENOUVELABLES

### Production d'énergie renouvelable

En 2018, la production d'énergie renouvelable sur le territoire s'élève à environ 350 000 MWh avec pour principale source :

- L'éolien, de l'ordre de 170 000 MWh
- Le bois énergie, de l'ordre de 120 000 MWh.

### Production d'énergie renouvelable sur le territoire du Grand Auxerrois en 2018 (source OPTEER)



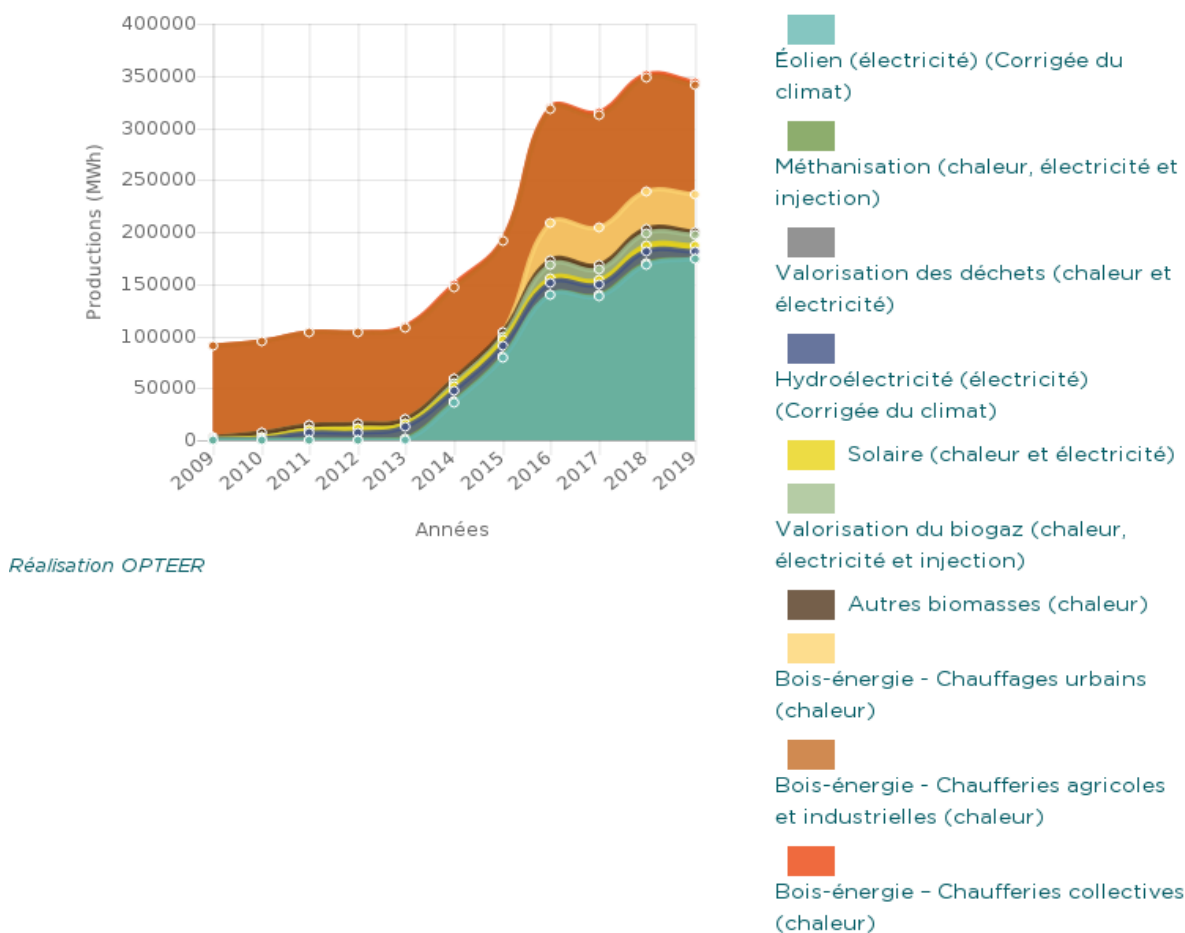
En termes d'évolution, on notera l'augmentation considérable de la production d'énergie renouvelable du territoire, de 350 % entre 2014 et 2019. L'énergie éolienne est celle qui s'est le plus développée.

Les énergies solaire et photovoltaïque sont peu développées sur le territoire du Grand Auxerrois. Le photovoltaïque sur les toits s'est toutefois largement développé depuis une dizaine d'années et 15 projets de photovoltaïque au sol sont à l'étude sur le territoire du Grand Auxerrois (cf diagnostic agricole).



### Evolution des productions totales d'EnR par filière (hors bois des ménages) / SCOT GRAND AUXERROIS (2009/2019)

Unité : MWh / Source : ADEME Bourgogne-Franche-Comté, Alterre Bourgogne-Franche-Comté, Atmo BFC, ENEDIS, RTE, SICAE-EST, SIEL, Régie Salins-les-Bains, Service des études statistiques (SDES), FIBOIS BFC



Réalisation OPTEER

En ce qui concerne la méthanisation, le territoire compte :

- Une unité de méthanisation par cogénération (qui transforme le biogaz en électricité d'une part et en chaleur d'autre part) à la ferme sur la commune de La Ferté-Loupière, d'une puissance de 64 KWe
- Une unité de méthanisation par chaudière (industrie) sur la commune de Germigny.

9 installations de production hydroélectrique complètent la production d'énergie sur le territoire. Elles sont localisées sur les communes de Bonnard, Cheny, Seignelay, Hauterive, Briennon-sur-Armançon, Héry, Vergigny, Ligny-le-Châtel et Beugnon. Elles concernent les bassins versants de l'Yonne, du Serein et de l'Armançon.

Depuis 2009, les besoins en chauffage/ventilation/rafraîchissement des 2 500 m<sup>2</sup> de la salle de concert Le Silex à Auxerre (Yonne) sont assurés par une pompe à chaleur (PAC) alimentée, d'une part, par 24 pieux de fondation thermoactives, d'autre part, par un pompage d'eau de nappe intervenant en appoint.

Située à la limite entre les quartiers Sainte-Geneviève et Saint-Siméon, la chaufferie Auxev, mise en service en 2015, est aujourd'hui raccordée à près de 4000 équivalents-logements. La biomasse, pour

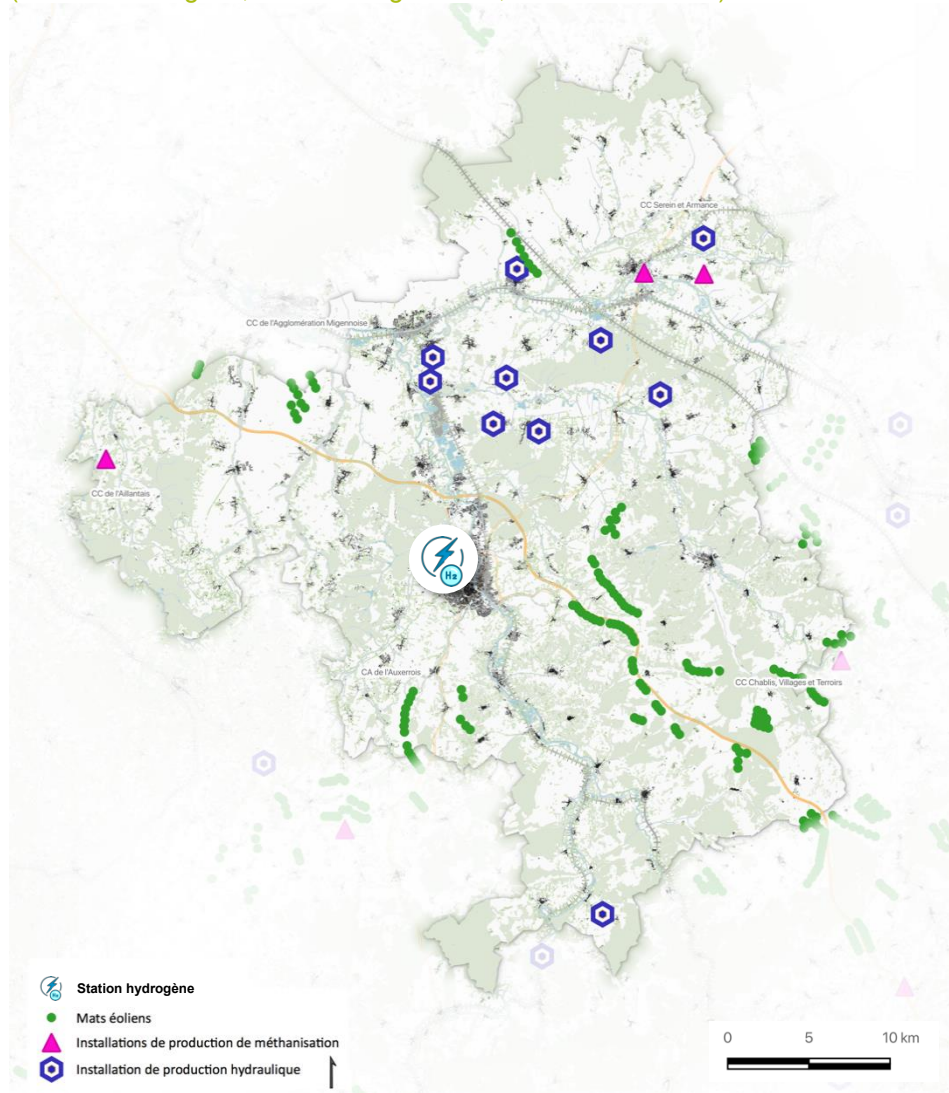
l'essentiel du bois-énergie, représente 77 % de la source d'énergie thermique produite par cette installation. En 2020, la ville d'Auxerre a décidé le développement d'un second réseau de chaleur urbain, prévu pour l'alimentation en chaleur de plus de 5000 équivalents-logements. Ce dernier nécessitera à terme l'extension du site actuel, composé aujourd'hui de deux chaudières.

Par ailleurs, Auxerre a inauguré le 13 octobre 2021 une station hydrogène d'une capacité de 1 mégawatt, le plus important site de production d'hydrogène de France à ce jour.

La station, dénommée AuxHYGen, va produire jusqu'à 400 kg d'hydrogène vert par jour grâce à l'électrolyse de l'eau. Cette première réalisation d'Hynamics, filiale du groupe EDF spécialisée dans l'hydrogène, va permettre d'éviter l'émission de 2 200 tonnes de CO2 chaque année. Elle alimente, depuis la rentrée, cinq bus à hydrogène exploités par Transdev Auxerrois sur le réseau de transport urbain.

À horizon 2025, l'ambition est d'étendre les capacités de production à 3 MW pour accompagner l'émergence de tous les usages de l'hydrogène. La station pourra ainsi approvisionner des bus à hydrogène supplémentaires, des véhicules utilitaires légers, des camions, mais aussi des trains hydrogène, commandés par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ceux-ci pourront transporter jusqu'à 220 passagers entre Auxerre et Laroche-Migennes. Les premiers essais de ces TER à hydrogène sont prévus en 2023.

Installations de production d'énergie renouvelable (hors énergie solaire) dans le Grand Auxerrois (source : Data.gouv, Chambre agriculture, Traitement E.A.U)



## Potentiel bois-énergie

Les espaces forestiers et semi-naturels représentent 28% du territoire du Grand Auxerrois. Les grands massifs sont localisés au nord de la CC Serein et Armançon ; le reste du territoire est couvert de nombreux massifs forestiers mais de plus petites tailles.

Les contributions de la filière forêt-bois à la production de bois-énergie passent par :

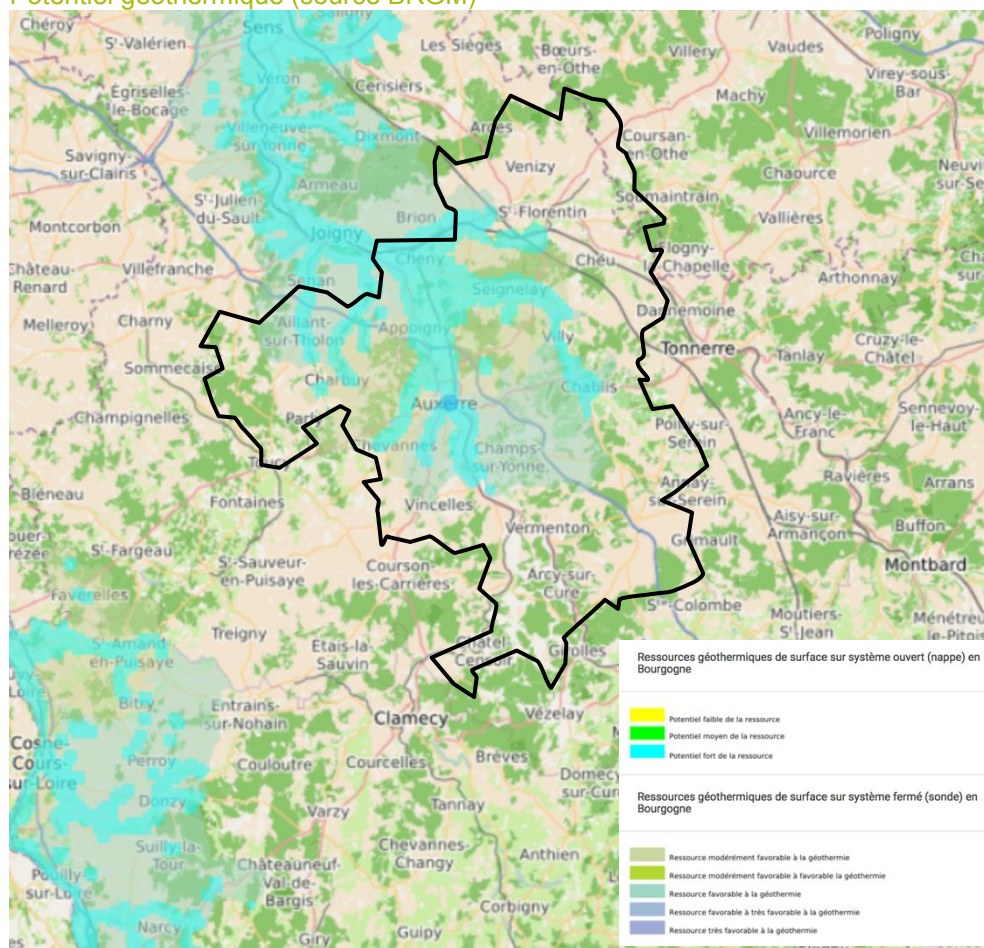
- Une gestion durable de la ressource.
- Des récoltes de bois régulières.
- La valorisation du matériau bois et l'utilisation énergétique des sous-produits et des produits en fin de vie.

Le potentiel existe mais il est également confronté à l'enjeu de la préservation de la Trame Verte et Bleue dont les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques recoupent ces massifs.

## Potentiel géothermique

Le potentiel géothermique du Grand Auxerrois est développé sur ses parties Nord-Ouest et centre, au sein des vallées de l'Yonne, du Serein et de l'Armançon.

### Potentiel géothermique (source BRGM)



## Potentiel méthanisation

Le potentiel en méthanisation est relativement important au regard des surfaces agricoles sur le territoire. La Chambre d'agriculture de l'Yonne note ainsi :

- 1 projet à Chablis ;
- 3 autres projets sur le territoire du Grand Auxerrois, 2 projets étant non agricoles (à base de déchets d'industrie agroalimentaire - IAA).

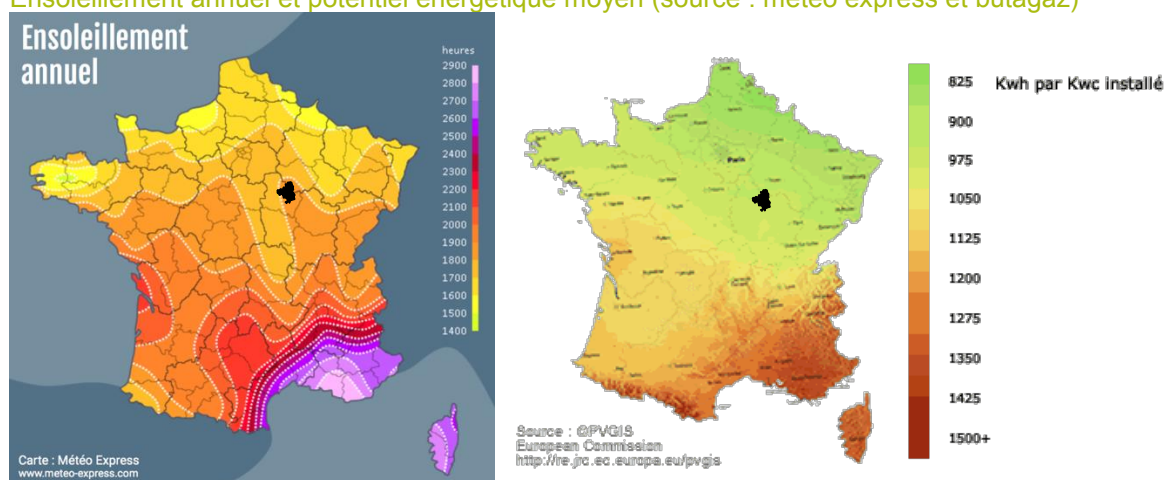
## Potentiel en énergie solaire

Le territoire du Grand Auxerrois bénéficie d'un ensoleillement d'environ 1900 heures par an et d'un potentiel énergétique moyen d'environ 900 kWh thermiques par an et par mètre carré.

La puissance moyenne par m<sup>2</sup> d'un panneau solaire est d'environ 474 W/m<sup>2</sup>. Avec un rendement moyen de 11%, le m<sup>2</sup> de panneau solaire va donc générer 52 W. Le rendement des panneaux solaires correspond au pourcentage que représente la puissance produite par le panneau solaire par rapport à la puissance captée ; il diffère selon le type de cellules photovoltaïques.

De nombreux facteurs entrent en compte pour étudier la faisabilité technique de l'implantation de panneaux solaires : technologie et type d'utilisation, efficacité de l'installation (inclinaison et orientation de la toiture).

Ensoleillement annuel et potentiel énergétique moyen (source : meteo express et butagaz)



Kwc : Kilowatt Crête

## Potentiel en hydroélectricité

Le développement de l'hydroélectricité passe par la réhabilitation de centrales ou d'installations ne produisant plus (y compris usage de forges, meuneries...), par l'optimisation des centrales existantes et par l'équipement de seuils existants non valorisés (l'électricité est produite à partir de l'énergie générée par les chutes d'eau – entre différents seuils, niveaux d'eau). La prise en compte des enjeux environnementaux est primordiale pour avoir une cohérence globale sur l'utilisation de la ressource.

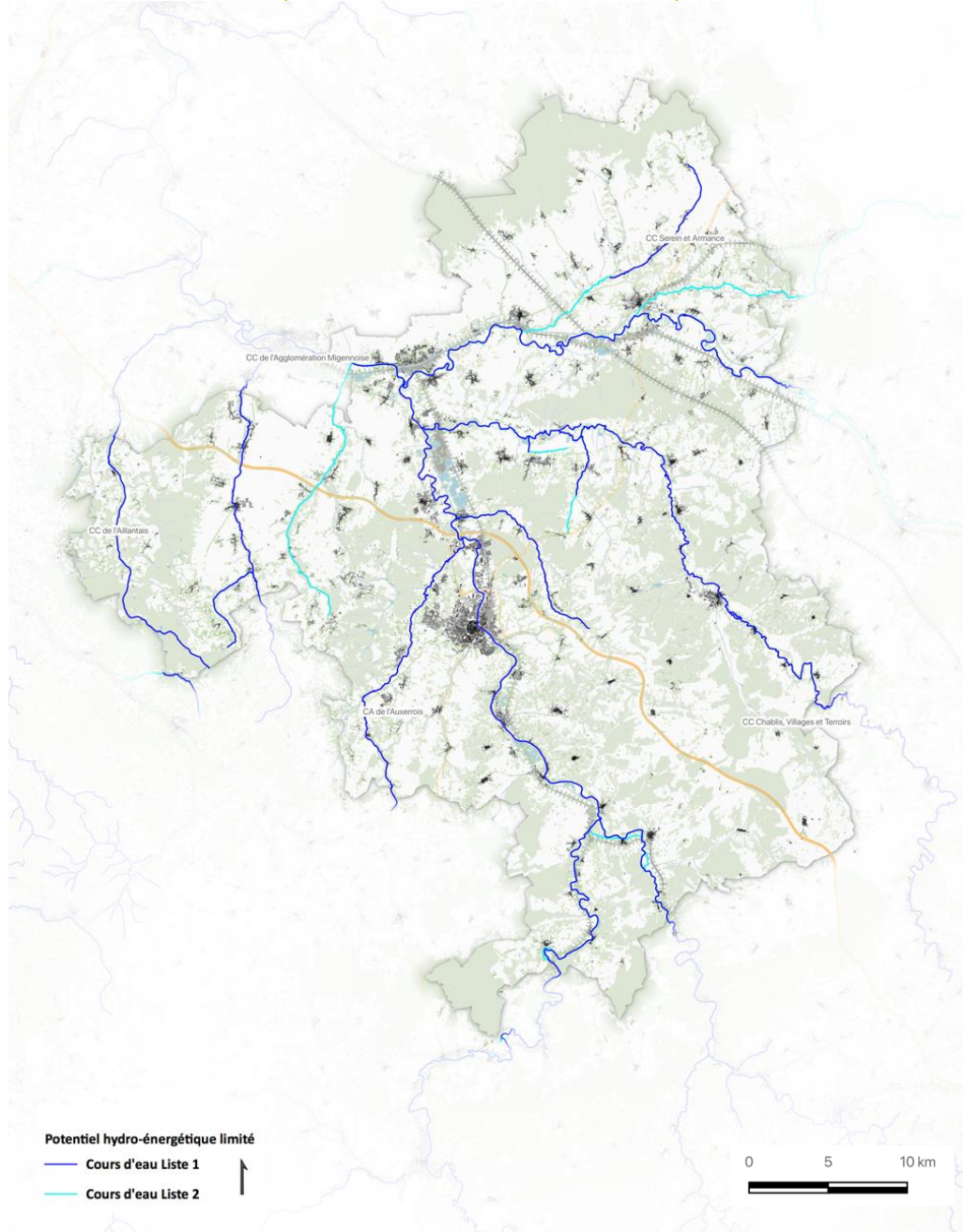
Le classement des cours d'eau de la région est opérationnel depuis le mois de septembre 2013.

- Sur les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau figurant en liste 1 du Sdage, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique (article R214-109 du code de l'environnement). Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières (article L214-17 du code de l'environnement) ;

- Sur les cours d'eau de liste 2 du Sdage, des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons) sont nécessaires. Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de 5 ans après publication des listes. Ce délai de 5 ans peut être prolongé de 5 années supplémentaires à la condition d'avoir mené une étude préalable. La restauration de la continuité écologique des cours d'eau figurant dans cette liste contribuera aux objectifs environnementaux du SDAGE. (article L214-17 du code de l'environnement) ;

La carte ci-après permet de localiser ces cours d'eau. Le potentiel hydroélectrique est limité sur le territoire du Grand Auxerrois.

Cours d'eau Liste 1 et 2 (source : DREAL, Traitement E.A.U)



## Potentiel éolien

Le potentiel éolien dépend de plusieurs facteurs :

- Le gisement éolien
- Les contraintes techniques de types servitudes
- Les éléments paysagers
- Le patrimoine naturel.

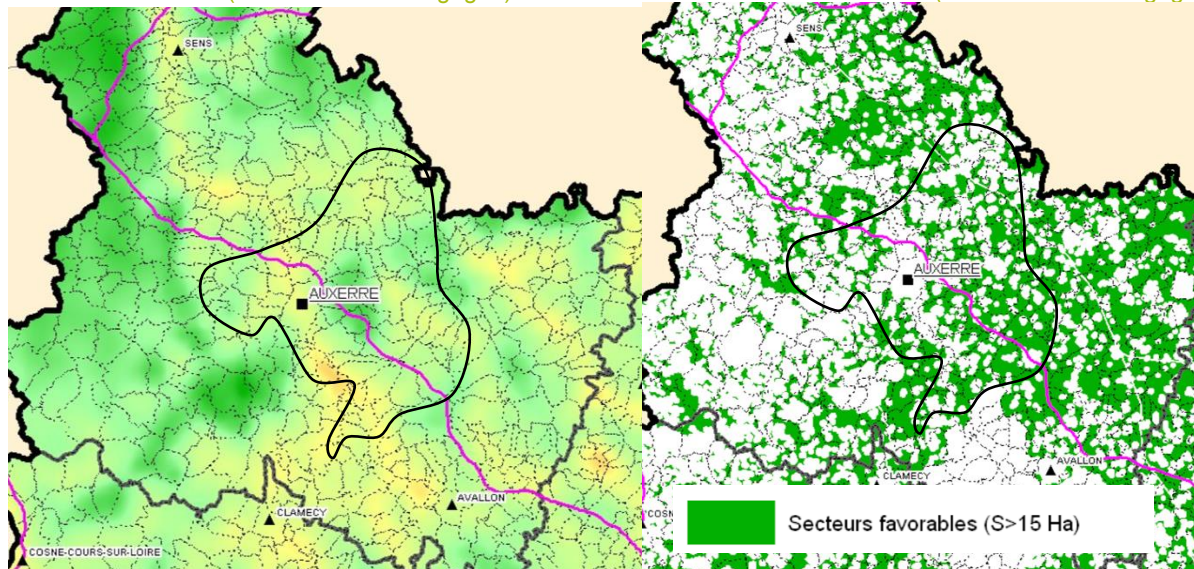
A ce titre :

- La vitesse minimale pour la fonctionnalité d'une éolienne est de 4m/s. Le territoire du Grand Auxerrois dispose globalement d'une bonne ressource éolienne, avec un potentiel plus élevé à l'Est de l'autoroute.
- Le territoire dispose d'une richesse architecturale et patrimoniale importante avec de nombreux monuments historiques, le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) d'Auxerre et le PSMV de Tonnerre ainsi que le label Pays d'art et d'histoire de l'agglomération de l'Auxerrois.
- Le patrimoine naturel et la Trame Verte et Bleue du territoire sont fortement développés (cf chapitre biodiversité et dynamique écologique) et engendrent des enjeux majeurs de protection
- Le territoire est concerné par une servitude aéronautique à l'Ouest d'Auxerre

Compte tenu de ces éléments, le potentiel n'est pas négligeable sur le territoire du Grand Auxerrois.

Ressource éolienne (source SRCE Bourgogne)

Secteurs favorables à l'éolien (source SRCE Bourgogne)



## PRECARITE ENERGETIQUE

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement pose une définition de la précarité énergétique : « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

### La précarité énergétique compte plusieurs enjeux :

- **écologique** : réduire les consommations d'énergie pour lutter contre le dérèglement climatique ;
- **social** : lutter contre la précarité énergétique et réduire les charges qui pèsent sur les ménages ;
- **économique** : soutenir le développement de la filière rénovation énergétique et plus généralement l'activité dans le bâtiment, secteur créateur d'emplois non délocalisables ;
- **santé** : la précarité énergétique est également en lien avec la santé même s'il est toujours difficile de bien discerner les relations de causalité. Une étude française, publiée en avril 2013, montre ainsi que l'état de santé des personnes en situation de précarité énergétique est plus dégradé que celui des personnes qui n'y sont pas soumises (étude CREAM-ORS Languedoc-Roussillon/GEFOSAT). La note de santé globale (de 0 à 10) que se donnent les personnes en précarité énergétique est moins bonne que celles des personnes non soumises à la précarité (5/10 versus 6,1/10) et des différences du même type se retrouvent dans l'évaluation de la santé mentale, sociale ou encore la dépression. De même, les pathologies chroniques sont plus fréquentes.

En région Bourgogne-Franche-Comté, le parc de logement est caractérisé par les éléments suivants :

- 65 % des résidences principales bourguignonnes chauffées par des énergies fossiles
- Une qualité thermique des logements particulièrement mauvaise : 69% des logements sont énergivores (la moyenne nationale est de 57%)
- Des situations de précarité énergétique, notamment dans les communes rurales (logement + déplacements)

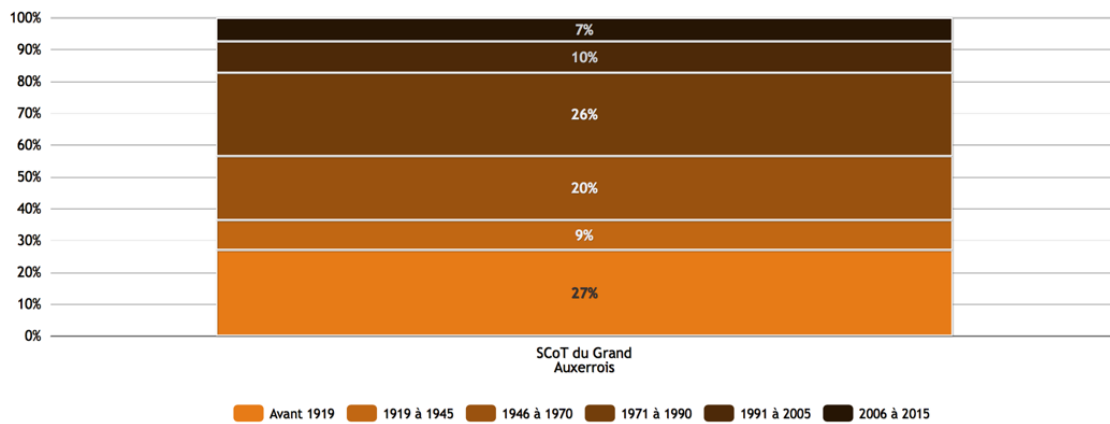
Même si elles sont anciennes (2013), les données suivantes permettent d'appréhender une tendance à l'échelle du département de l'Yonne :

- 189 000 logements dont 80% de maisons individuelles
- Un parc social (13% des logements) ancien et énergivore : 60% construit avant 1977 et seulement 8% de performance énergétique acceptable (>= classe C)
- Un parc privé ancien (60% < 1948), peu de locatifs (77% de propriétaires occupants) ;
- Des occupants aux revenus modestes (plus de 60% des PO et plus de 80% des locataires ont des revenus inférieurs aux plafonds HLM)

## Date de construction des logements du territoire du Grand Auxerrois – Traitement E.A.U Données INSEE 2021

### Date de construction des logements :

Source : INSEE 2021



Il s'agit là de la précarité actuelle, celle en devenir pourrait s'accroître, comme le perçoivent déjà les acteurs de terrain. Même si elle est difficilement quantifiable, ses causes sont permanentes voire en croissance (prix de l'énergie).

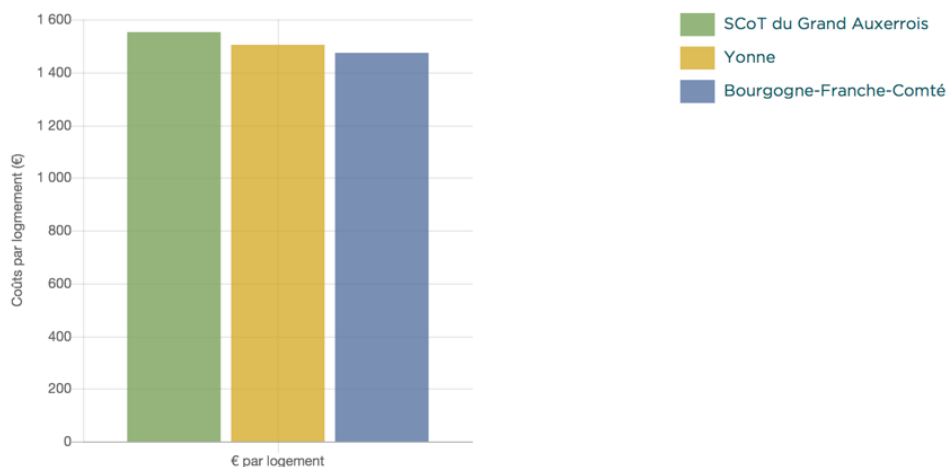
A ce sujet, on notera les éléments suivants dans le Grand Auxerrois :

- Une facture énergétique pour le logement supérieure aux moyennes départementale et régionale
- Une augmentation globale de la facture énergétique tous secteurs confondus de 12,5 % entre 2008 et 2018 ; on peut observer des fluctuations importantes selon les années : ces fluctuations dépendent de facteurs extérieurs au territoire et sont difficilement maîtrisables.

### Facture énergétique moyenne par logement du Grand Auxerrois en 2018 (source : OPTEER)

#### Facture énergétique moyenne par logement / SCoT du Grand Auxerrois (2018)

Unité : euros/logements / Source : Se référer aux sources des données de consommations, prix = base pégase, INSEE



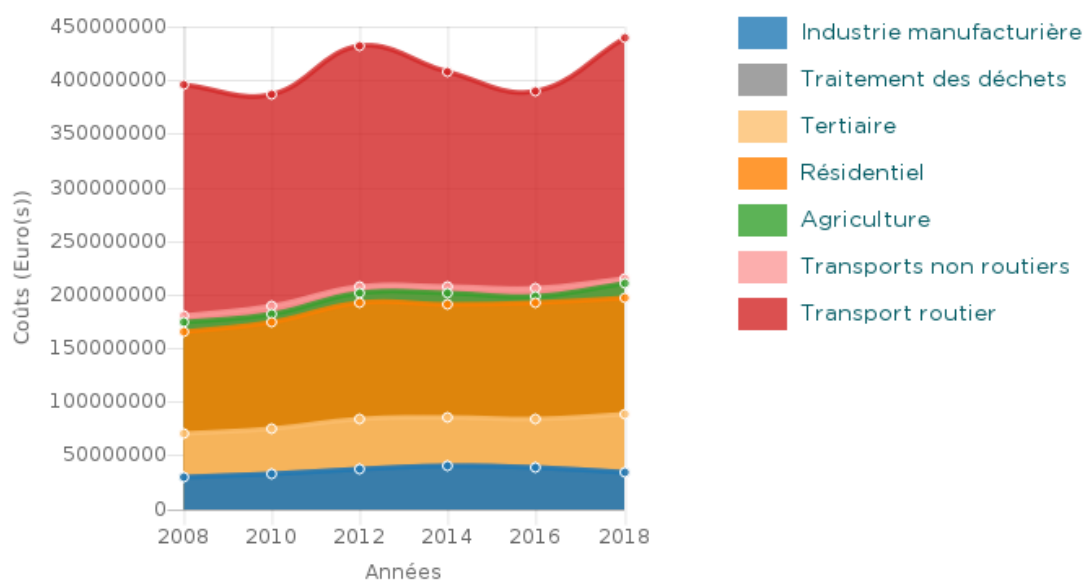
Réalisation OPTEER



Évolution de la facture énergétique par secteur du Grand Auxerrois entre 2008 et 2018 (source : OPTEER)

### Evolution de la facture énergétique territoriale par secteur / SCoT du Grand Auxerrois (2008/2018)

Unité : euros / Source : Se reporter aux sources des données de consommations. Prix = Base Pégase



Réalisation OPTEER

## SYNTHESE, ENJEUX ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION

Le changement climatique a commencé et les tendances évolutives en matière de températures et ses conséquences questionnent les modèles de développement sur le territoire, toutes activités confondues.

Document intégrateur, le SCoT constitue une réelle opportunité pour définir et articuler une politique énergétique et climatique territoriale avec le projet d'aménagement. Pour le SCoT, il s'agit de :

- Limiter les coûts et tirer parti des avantages
- Éviter les inégalités devant les risques
- Préserver le patrimoine naturel
- Protéger les personnes et les biens.

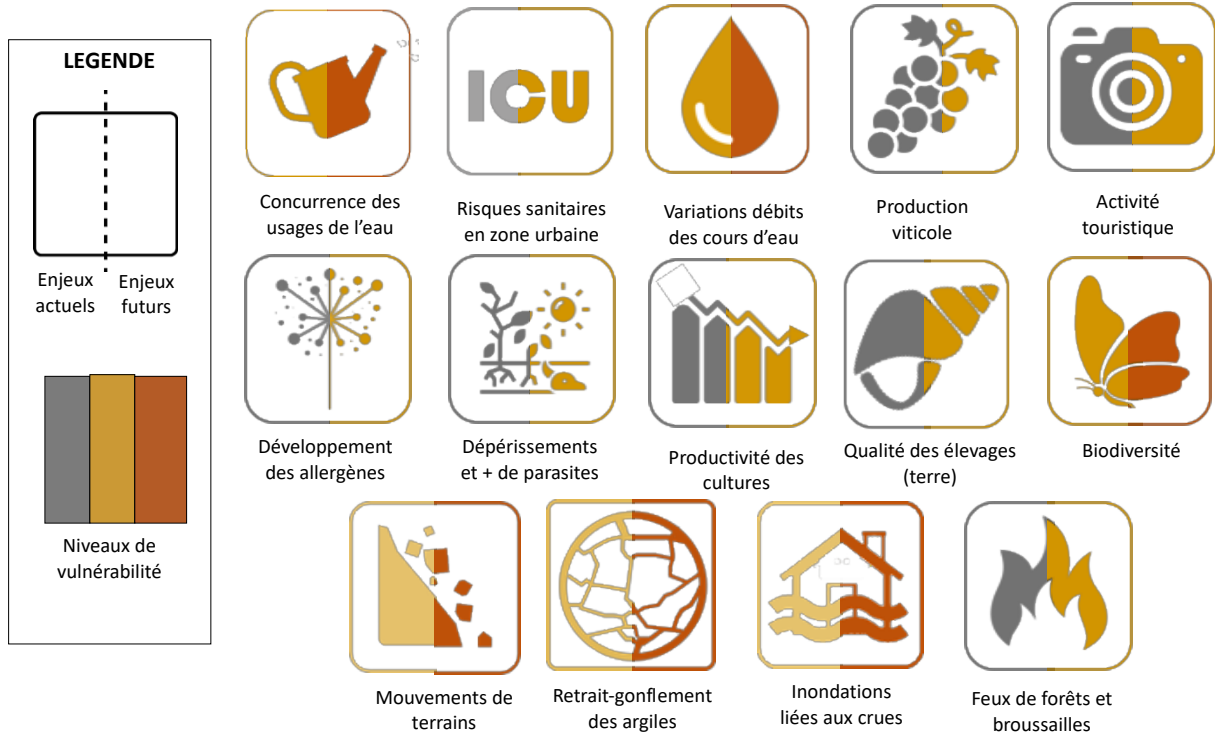
Le diagnostic énergie-climat montre que :

- Le secteur du transport routier est le principal consommateur énergétique sur le territoire. Les produits pétroliers et autres (charbon, déchets...) constituent la source d'énergie la plus utilisée par ce secteur
- Le secteur résidentiel est un consommateur majeur. Il comprend également des enjeux de précarité énergétique, dans un contexte où la facture énergétique, même en augmentation, subit de nombreuses fluctuations ;
- La production d'énergie renouvelable a triplé entre 2013 et 2018. Les deux principales sources d'énergie renouvelable sont l'éolien et le bois-énergie. Le territoire est cependant couvert par un certain mix énergétique, même s'il est de moindre ampleur. En termes de potentiel, le Grand Auxerrois est propice à l'éolien, sous condition de la préservation du patrimoine paysager et naturel, à la géothermie et à la valorisation de la biomasse par méthanisation. Le territoire peut compter un gisement en bois-énergie mais il doit être étudié au regard de sa comptabilité avec la Trame verte et bleue locale.
- le territoire est vulnérable au changement climatique, au regard de ses conséquences directes sur l'agriculture (culture, élevage), la biodiversité et le monde agro-industriel.
- La CA de l'Auxerrois et la CC Serein et Armance sont engagées dans une démarche de PCAET.

Ces éléments supposent de travailler simultanément dans une approche transversale et sectorielle sur l'ensemble des champs du SCoT : maîtrise des besoins de déplacements et du transport routier, de l'étalement urbain, articulation entre choix d'urbanisation et offre de transports collectifs et modes doux, performance énergétique et climatique du parc de bâtiments existant et futur, développement d'énergies renouvelables etc.

## La vulnérabilité climatique multisectorielle

Source : E.A.U, Concept E6



<b>Priorité 1</b>	Agir pour le secteur agricole et agro-industriel de demain face à la vulnérabilité climatique : augmenter la résilience des sols face au changement climatique, afin de préserver les sols et les services écosystémiques essentiels
	Définir une armature de mobilité en cohérence avec la lutte contre le changement climatique <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Agir sur la mixité fonctionnelle des espaces pour optimiser les besoins de mobilité ;</li> <li>○ Faciliter l'utilisation des transports collectifs et des modes doux</li> </ul>
	Renforcer la prise en compte des impacts du changement climatique dans les politiques de prévention des risques
	Se servir de la trame verte et bleue comme support d'adaptation au changement climatique et de réduction de ses impacts et s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature comme outils d'adaptation (dans les villes comme dans les villages)
	Définir une offre de logement en cohérence avec l'adaptation au changement climatique <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Intégrer le bioclimatisme dans les aménagements ;</li> <li>○ Agir sur les performances énergétiques et la rénovation thermique des bâtiments</li> <li>○ S'appuyer sur des solutions urbanistiques et architecturales innovantes pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbaine et renforcer le confort du bâti</li> </ul>
<b>Priorité 2</b>	Poursuivre le développement du mix énergétique et des énergies renouvelables dans le respect de la préservation des espaces naturels, agricoles et paysagers

# SANTE ENVIRONNEMENTALE

D'après l'organisation mondiale de la santé, la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Aussi, agir sur les facteurs environnementaux permet de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population en améliorant la qualité des eaux, de l'air, des sols, en se protégeant du bruit, tant à l'extérieur que dans les espaces clos

Le présent chapitre vise à étudier les facteurs environnementaux favorables ou défavorables à la santé humaine.

L'analyse se veut simplifiée et pourra être complétée avec des éléments sociaux et économiques tels que l'accès aux équipements sportifs et les mobilités alternatives.

Elle se base sur trois critères :

- L'étendue de l'incidence du facteur environnemental sur la santé
- L'intensité de l'incidence du facteur environnemental sur la santé
- L'évolution de l'incidence du facteur environnemental sur la santé

De façon synthétique le Grand Auxerrois est un territoire favorable à la santé de par son cadre de vie lié à ses paysages et à son occupation des sols alliant espaces naturels et agri-naturels, lui conférant ainsi une identité propre. Le chevelu hydrographique aux services écosystémiques nombreux est également support d'un cadre de vie agréable et vecteur de mobilités douces ou sportives. La Trame Verte et Bleue est bien présente sur le territoire et, par son étendue, permet l'accès de tous à la nature.

Néanmoins, les points principaux d'attention et de fragilité pour la santé sur l'ensemble du territoire sont liés :

- à la qualité de l'eau ainsi qu'à sa quantité
- à la vulnérabilité de la population face aux risques naturels et technologiques
- à la qualité de l'air pour certains paramètres
- à la précarité climatique : logements et îlots de chaleur urbain

Le détail est présenté ci-après.

## Légende du tableau d'analyse de la santé environnementale du territoire (source E.A.U)

Caractérisation de l'enjeu	Incidence/influence de la thématique sur la santé environnementale
Positif fort	Positive forte
Positif modéré	Positive modérée
Positif faible	Positive faible
Négatif faible	Négative faible
Négatif modéré	Négative modérée
Négatif fort	Négative forte

## Analyse des déterminants environnementaux pour la santé humaine (analyse E.A.U)

		Intensité	Durée - Evolution	Etendue	Incidence/Influence de la thématique sur la santé environnementale
Sol	Secteurs pollués	6 sites SIS	Les sites et sols pollués sont amenés à être valorisés avec une pollution diminuée	Assez concentré	Négative faible
	Couvert agri-naturel	Nombreux espaces agri-naturels	Urbanisation aux franges	94 % de la surface du SCoT	Positive modérée
	Fonctionnalité des sols	Importante	Soumis aux changements climatiques et potentiellement aux pressions urbaines	Couvre une majorité du territoire	Positive modérée
Eau	Qualité de l'eau - milieu naturel	Qualité moyenne à mauvaise	Les perspectives d'évolution sont pessimistes avec l'apparition de nouveaux polluants	Yonne aval (au Nord d'Auxerre), Armançon et Serein	Négative modérée
	Qualité eau potable	Présence d'aire de protection des captages	Des démarches de prévention mais jugées insuffisantes	Points de vigilance sur les secteurs de Montholon, Chaillu, Chemilly sur Serein et Cheny, Bazarnes, Charroy, Chemilly-sur-serein, Cheny, Deux rivières, Fédération eaux puisaye-forterre, Fédération eaux puisaye-forterre, Saint-florentin, Siaep, région vermonton, Venzy	Négative modérée
	Quantité ressource en eau	Prélèvements importants et multi-destinations	Prélèvements globaux en baisse. Mais le développement du territoire peut laisser supposer des pressions quantitatives plus importantes combinées au changement climatique. Il en est de même pour les surfaces irriguées	Prélèvement sur l'ensemble du territoire	Négative modérée
	Assainissement	Bonne capacité résiduelle de traitement des stations	Un réseau ancien qui sera amené à évoluer positivement sur le moyen terme		Négative faible
	Vecteur cadre de vie	Chevelu développé, services écosystémiques importants	Risque d'étalement plus important	Recouvre l'ensemble du territoire	Positive modérée
Biodiversité	Trame Verte et Bleue	Une Trame Verte et Bleue et une biodiversité diversifiées	Une Trame Verte et Bleue fragilisée	Couvre l'ensemble du territoire	Positive modérée
	Nature en ville	Une nature urbaine peu développée en raison d'un contexte architectural et historique minéral - îlot de Chaleur Urbaine relativement important	La densification n'est pas forcément propice aux espaces végétalisés en ville	La majorité des centres villes	Négative modérée
Risques	Inondation	Aléa important - perception importante du risque par la population en cas d'évènement	Nombreux PPR + PPR en cours d'élaboration sur une partie du territoire - Impact via le changement climatique	Recouvre une grande partie du territoire et touche les zones les plus urbanisées	Négative modérée
	Mouvement de terrain	Aléa Argile fort à modéré - faible perception de la population	PPR en cours d'élaboration sur une partie du territoire - Impact via le changement climatique	Recouvre une grande partie du territoire	Négative modérée
Nuisances et pollutions	Industriel	Nuisances potentiellement importantes	Pas d'évolution spécifique	Dans la vallée de l'Yonne et de l'Armançon	Négative modérée
	Qualité de l'air	En 2017, près de 50 % de la population fut exposée à des valeurs supérieures aux valeurs cibles OMS relatives aux particules fines PM2.5 et 2 % pour les PM10.	Emissions en baisse significative	Au droit des principales villes	Négative faible
	Pollution lumineuse	Dépassement pour l'Ozone des valeurs cibles OMS	Le changement climatique peut accentuer les effets de l'Ozone	Couvre une partie relativement importante	Négative modérée
	Nuisances sonores	Importantes le long des axes mais également en campagne par les élevages	L'évolution est liée au développement du territoire	Couvre une partie relativement importante, milieu rural et milieux urbains	Négative faible
	Nuisances olfactives	Importante au droit des sites d'élevage	Le développement de nouvelles mobilités devrait à moyen terme apaiser les nuisances	Dans le Nord du territoire	Négative modérée
Energie climat	Précarité énergétique	Facture énergétique des logements supérieure à la moyenne départementale et régionale	Augmentation de la facture énergétique	Couvre l'ensemble du territoire	Négative forte
	Changement climatique	Changement climatique important et perceptible	Accélération	Couvre l'ensemble du territoire	Négative forte

# SYNTHESE GLOBALE ET PERSPECTIVES

## D'EVOLUTION

Le territoire du Grand Auxerrois détient une structure forte en matière d'environnement :

- Un réseau hydrographique structurant sur lequel s'appuient de nombreux services écosystémiques et transversaux : un patrimoine vernaculaire, un support touristique, un vecteur de santé physique et mentale, un cadre de vie à haut potentiel, une activité économique
- Une richesse des sols avec des fonctionnalités multiples conférant au territoire une activité agricole reconnue mais également une activité de carrière, qui tendra toutefois à diminuer dans les 10 prochaines années
- Une dynamique écologique et une trame verte et bleue multitrames recouvrant l'ensemble du territoire
- Un mix énergétique en cours de développement

Cette forte structure est cependant soumise à quelques points qui méritent une attention particulière :

- Une qualité du réseau hydrographique, notamment superficiel, à améliorer, principalement au droit des vallées de l'Armançon, du Serein et l'aval de l'Yonne (après Auxerre)
- Des risques naturels importants : inondations par débordement de cours d'eau et ruissellement, coulées de boue, retrait-gonflement des argiles
- Une vulnérabilité de la population aux nuisances et pollutions : des nuisances olfactives du fait de l'activité volaillière du territoire, des nuisances sonores et une pollution de l'air au droit des infrastructures routières, une production de déchets qui ne diminue pas.

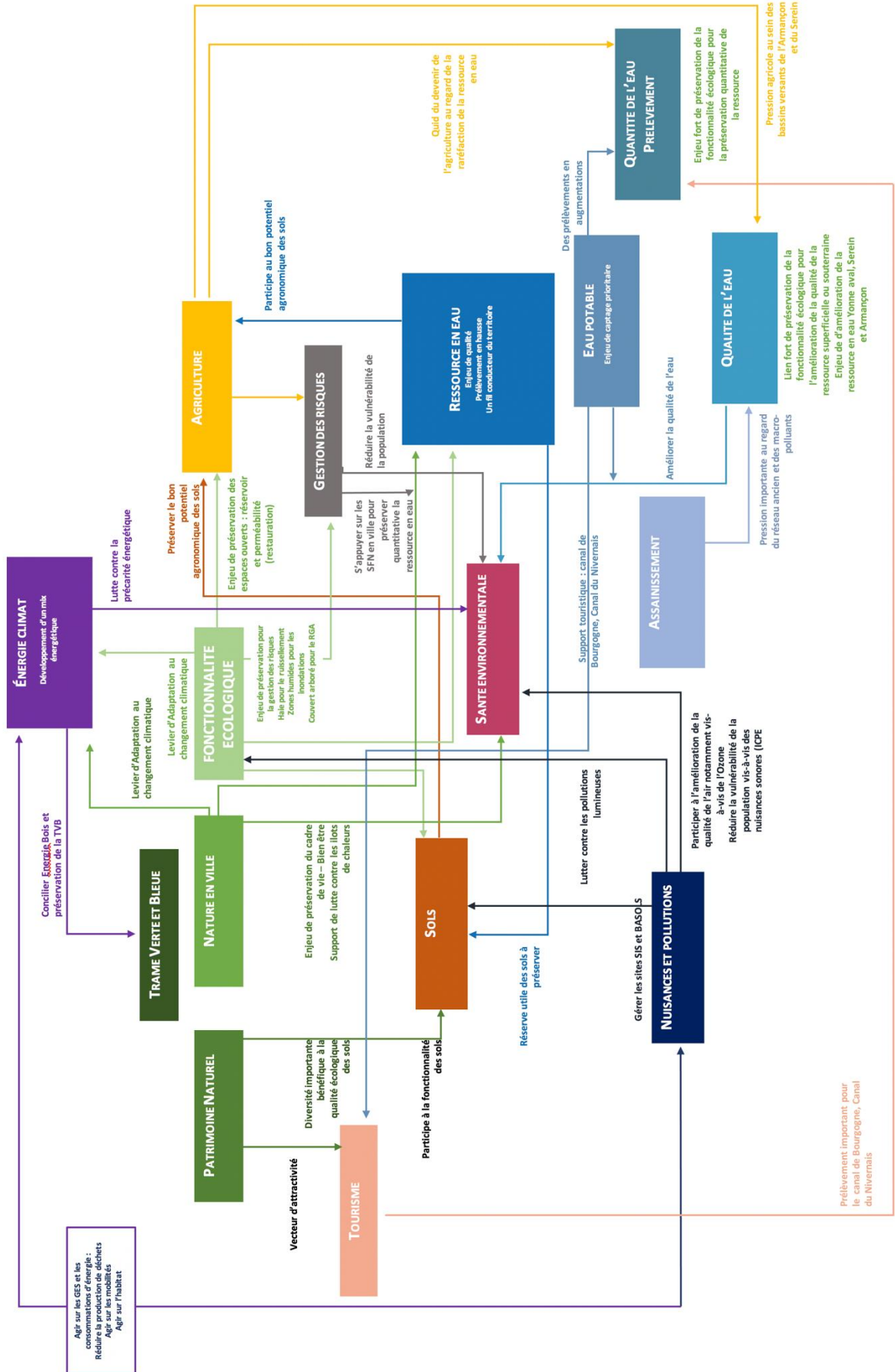
Il est important de souligner les interrelations fortes de l'ensemble de ces composantes. Le schéma ci-après permet de visualiser les services environnementaux transversaux rendus par le territoire (pour une meilleure lisibilité, seuls les principaux éléments sont reportés).

Enfin, le changement climatique induira inéluctablement des enjeux d'adaptation au regard des composantes environnementales du territoire, notamment en termes de :

- raréfaction de la ressource en eau
- accroissement des risques naturels comme ceux de retrait-gonflement des argiles ou d'inondation
- vagues de chaleurs ayant des conséquences directes sur la qualité de l'air et sur la santé humaine

Les enjeux pour le territoire, hiérarchisés dans le diagnostic (priorités n°1, 2 ou 3), sont reportés, croisés et territorialisés ci-après. Pour une meilleure lisibilité, ne sont repris dans la cartographie que les principaux enjeux permettant d'avoir une lecture à la fois territorialisée et globale du territoire.

Services environnementaux transversaux du territoire du Grand Auxerrois (source E.A.U)



## Enjeux de priorité n°1 du territoire du SCoT et les thématiques qui lui sont liées (source E.A.U)

Priorité 1	Prendre en compte et préserver la fonctionnalité des sols à travers ses fonctions écosystémiques - afin d'assurer leur fonctionnement dans un contexte de fragilité climatique : agriculture, espaces naturels, qualité de l'eau, qualité des sols						
	Lutter contre la pollution des sols et les valoriser dans une logique de renouvellement ou de renaturation au regard des contraintes technico-économiques						
Priorité 1	Garantir le bon état qualitatif de la ressource en eau superficielle et souterraine : préserver la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Armançon, du Serein et de l'Yonne aval (au nord d'Auxerre) ; en raison du lien étroit entre les masses d'eau souterraine et superficielle, l'enjeu de préserver la ressource en eau superficielle garantit une bonne qualité de la ressource en eau souterraine et de la vie des milieux aquatiques. La qualité de l'eau est directement en lien avec les stations d'épuration, l'industrie et le milieu agricole						
	Concilier besoin en eau potable ainsi que pour les usages agricoles et industriels et disponibilité de la ressource en eau au regard du changement climatique.						
	Garantir le bon traitement des eaux usées et être en cohérence avec les capacités de développement.						
	Travailler sur les aires d'alimentation de captage qui permettent d'estimer les capacités de la nappe pour l'approvisionnement en eau du territoire et faire face aux augmentations de sa population.						
	Garantir le cycle de l'eau par une gestion durable des eaux pluviales - Assurer une bonne gestion des eaux pluviales des nouveaux projets d'urbanisation.						
	Assurer la protection de la ressource captée au regard des exigences des périmètres immédiats, rapprochés, éloignés définies par leurs arrêtés						
Priorité 1	Réduire la vulnérabilité de la population au risque global d'inondation – Prendre en compte, a minima, les PPRI en cours.						
	Etudier la cohérence de l'usage des sols avec les mouvements de terrain dans un contexte de changement climatique						
	Valoriser les périmètres exposés par des activités et usages compatibles, par exemple par des espaces naturels contribuant à la trame verte du territoire et à la qualité du cadre de vie (espaces de respiration).						
	Gérer les risques en interrelations fortes avec les autres composantes environnementales et socio-économique						
	Prendre en compte les services écosystémiques des milieux naturels						
	Intégrer l'existence du risque comme élément de la planification et des projets urbains, non comme contrainte a posteriori.						
	Développer la culture du risque au sein de la population et des collectivités locales.						
	Réduire le risque de ruissellement et de coulées de boues en milieu urbain à travers une réflexion sur la désimperméabilisation des espaces aménagés.						
Priorité 1	En milieu rural, réduire le risque en préservant les espaces forestiers et les haies.						
	Réduire la production de déchets et augmenter sa valorisation						
	Concilier agro-industrie et population locale						
	Participer à la réduction de la pollution lumineuse, notamment en limite d'espaces naturels sensibles dans la vallée de l'Yonne, du Serein et de l'Armançon principalement						
	Améliorer la qualité de l'air : agir sur les mobilités, s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature, les espaces naturels et agricoles comme support de préservation de la qualité de l'air						
	Valoriser les espaces pollués lorsque cela est possible par des projets alternatifs et durables ou de la renaturation au regard des intérêts écologiques potentiels						
Priorité 1	Agir pour le secteur agricole et agro-industriel de demain face à la vulnérabilité climatique : augmenter la résilience des sols face au changement climatique, afin de préserver les sols et les services écosystémiques essentiels						
	Définir une armature de mobilité en cohérence avec la lutte contre le changement climatique <ul style="list-style-type: none"> <li>o Agir sur la mixité fonctionnelle des espaces pour optimiser les besoins de mobilité ;</li> <li>o Faciliter l'utilisation des transports collectifs et des modes doux</li> </ul>						
	Renforcer la prise en compte des impacts du changement climatique dans les politiques de prévention des risques						
	Se servir de la trame verte et bleue comme support d'adaptation au changement climatique et de réduction de ses impacts et s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature comme outils d'adaptation (dans les villes comme dans les villages)						
	Définir une offre de logement en cohérence avec l'adaptation au changement climatique <ul style="list-style-type: none"> <li>o Intégrer le bioclimatisme dans les aménagements ;</li> <li>o Agir sur les performances énergétiques et la rénovation thermique des bâtiments</li> <li>o S'appuyer sur des solutions urbanistiques et architecturales innovantes pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbaine et renforcer le confort du bâti</li> </ul>						
Priorité 1	Protéger les réservoirs de biodiversité						
	Assurer la restauration et la préservation de l'ensemble des espaces perméables et corridors écologiques						
	Valoriser l'identité du territoire autour du patrimoine naturel						
	S'appuyer sur le potentiel et la richesse agronomique et agricole pour valoriser les espaces naturels, les réservoirs de biodiversité et les perméabilités / corridors écologiques						
	Restaurer et améliorer l'état écologique des cours d'eau						
	Protéger les zones humides dans le cadre de la gestion des risques d'inondation						
	Développer la perméabilité de la Trame Verte et Bleue dans les futurs projets et s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature pour répondre à des enjeux transversaux						
	Se servir de la nature ordinaire mais également « exceptionnelle » comme support d'adaptation au changement climatique : lutte contre les îlots de chaleur, gestion des risques naturels (inondation, ruissellement, retrait-gonflement des argiles), amélioration de la qualité de l'air						
	Lutter contre la fragmentation des milieux, préserver les coupures d'urbanisation						
	Limiter la pollution lumineuse dans les aménagements						
	Préserver les espaces exempts de pollution lumineuse						
	Priorité 1	Préserver les paysages à travers la Trame verte et Bleue locale					
	Valoriser les paysages via la protection des milieux et des points de vue						

<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: orange;"></span> Sols	<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: blue;"></span> Eau
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: darkgreen;"></span> TVB	<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: pink;"></span> Santé environnementale
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: yellow;"></span> Agriculture	<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: black;"></span> Nuisance et pollutions
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: grey;"></span> Risques	<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: purple;"></span> Energie climat
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: green;"></span> Paysage	

Note : les thématiques représentées par un code couleur ne sont pas hiérarchisées. Il s'agit uniquement de présenter la transversalité d'un enjeu à l'échelle de l'ensemble des thématiques sur le territoire du Grand Auxerrois.



## Enjeux de priorité n°2 du territoire du SCoT et les thématiques qui lui sont liées (source E.A.U)

Priorité 2	Permettre l'extension des carrières existantes et la création de nouvelles installations sur les gisements favorables, sous réserve de prendre en compte les enjeux agricoles, environnementaux et sociaux. Prendre en considération les permis d'exploitations miniers vis-à-vis de l'aménagement du territoire. Prendre en compte le SRC	Sols
Priorité 2	Se servir de la Trame Bleue comme support d'attractivité, de vecteur de santé et d'adaptation au changement climatique.	Eau
Priorité 2	Se reposer sur les vecteurs Eau comme une valorisation touristique, une valorisation du patrimoine vernaculaire.	Santé environnementale
	Préserver la réserve utile des sols.	Sols
		Agriculture
Priorité 2	Mettre en cohérence les zones d'urbanisation et les grands équipements avec la présence de risques technologiques	Risques
	Réduire la vulnérabilité de la population face à l'exposition au risque lié au transport de matières dangereuses	Risques
	Prendre en compte les évolutions liées au changement climatique	Energie climat
Priorité 2	Limiter l'exposition de la population aux établissements aux émissions polluantes	Nuisance et pollutions
	Maîtriser l'urbanisation à la périphérie d'une source de nuisances air/bruit	Nuisance et pollutions
	Préserver les territoires actuellement peu concernés par les nuisances et pollutions	Nuisance et pollutions
Priorité 2	Poursuivre le développement du mix énergétique et des énergies renouvelables dans le respect de la préservation des espaces naturels, agricoles et paysagers	Energie climat
Priorité 2	Permettre les passages à faune pour réduire les impacts des voies de communication majeures sur la circulation des espèces	Paysage
Priorité 2	Valoriser le patrimoine via un traitement qualitatif des abords des monuments, des réflexions sur l'éclairage et une desserte par les circulations douces et les itinéraires de découverte	Paysage
Priorité 2	Veiller à la bonne intégration paysagère des nouvelles constructions	Paysage
Priorité 2	Valoriser les entrées de bourgs/villes par un traitement paysager qualitatif	Paysage

	Sols		Eau
	TVB		Santé environnementale
	Agriculture		Nuisance et pollutions
	Risques		Energie climat
	Paysage		

Note : les thématiques représentées par un code couleur ne sont pas hiérarchisées. Il s'agit uniquement de présenter la transversalité d'un enjeu à l'échelle de l'ensemble des thématiques sur le territoire du Grand Auxerrois

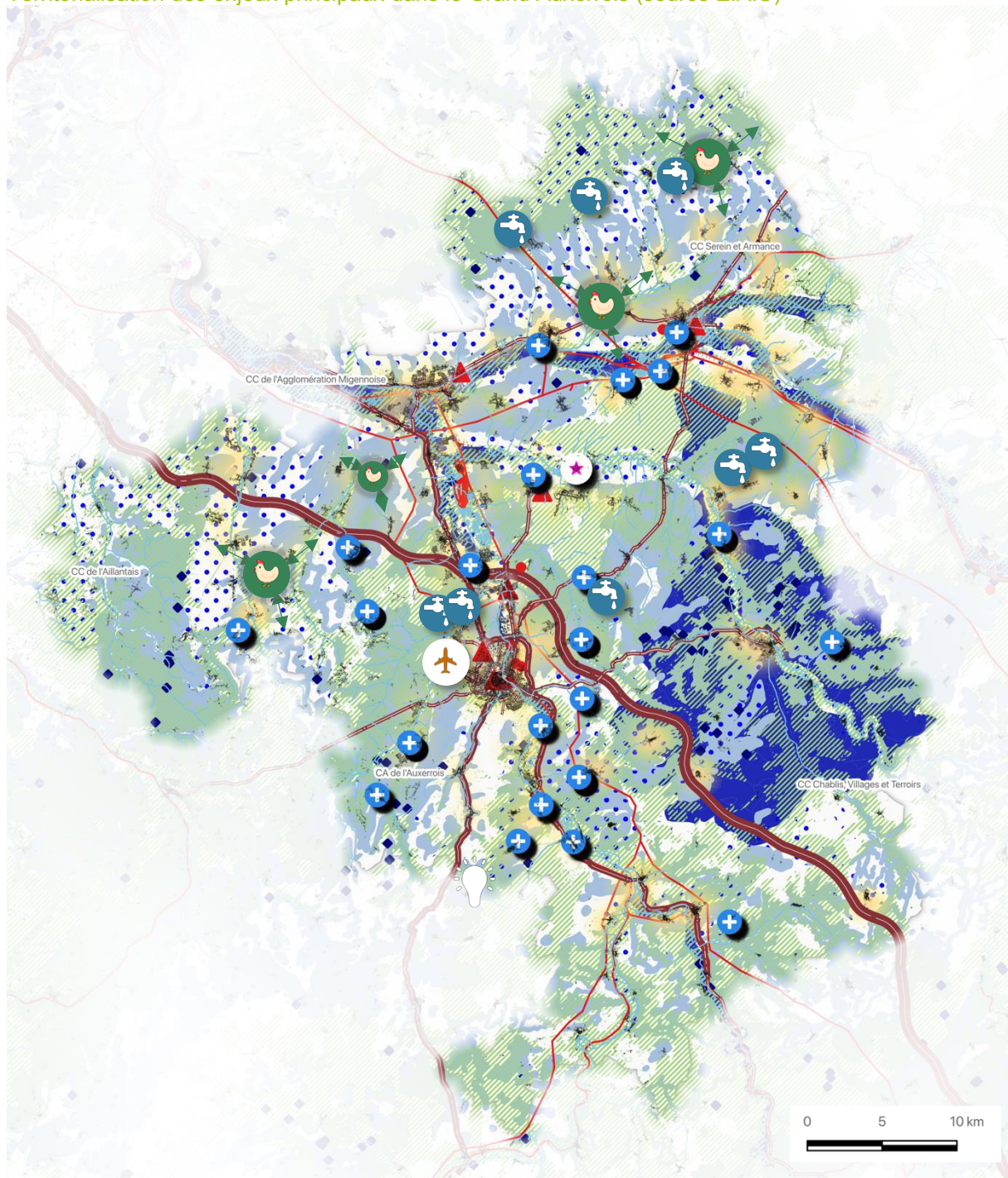
## Enjeux de priorité n°3 du territoire du SCoT et les thématiques qui lui sont liées (source E.A.U)

Priorité 3	Renforcer/mettre en œuvre une interconnexion de la ressource en eau pour les communes qui n'en disposent pas : Héry, Bazarnes, Siaep Chemilly, Beaumont, Ormoy, Eson, Charmoy, Neuvy-Sautour, Lasson, Paroy-en-othé, Deux-Rivières, Cheny, Briennon-sur-Armançon, Trucy-sur-Yonne, Chichery, Siaep région Vermenton, Montholon, Chailley, Sainte-Pallaye	Eau
Priorité 3	Gérer l'urbanisation en retrait des massifs forestiers pour réduire l'exposition aux feux de forêt	Risques

	Sols		Eau
	TVB		Santé environnementale
	Agriculture		Nuisance et pollutions
	Risques		Energie climat
	Paysage		

Note : les thématiques représentées par un code couleur ne sont pas hiérarchisées. Il s'agit uniquement de présenter la transversalité d'un enjeu à l'échelle de l'ensemble des thématiques sur le territoire du Grand Auxerrois

## Territorialisation des enjeux principaux dans le Grand Auxerrois (source E.A.U)



### Enjeux Trame Verte et Bleue

Préserver, restaurer les réservoirs de biodiversité et la perméabilité écologique

### Enjeux nuisances et pollutions

Lutter contre les pollutions lumineuses

Maîtriser les nuisances et pollutions liées aux infrastructures de transports

Concilier activité volaillière et population

### Enjeux ressources en eau

Préserver, améliorer, restaurer la qualité de l'eau

Préserver la ressource en eau : prise en compte des captages prioritaires, aspect quantitatif

Se développer au regard des capacités d'épuration

### Enjeux fonctionnalité des sols

Préserver le patrimoine agricole

Lutter contre la pollution des sols – étudier les leviers de renouvellement voire de renaturation le cas échéant

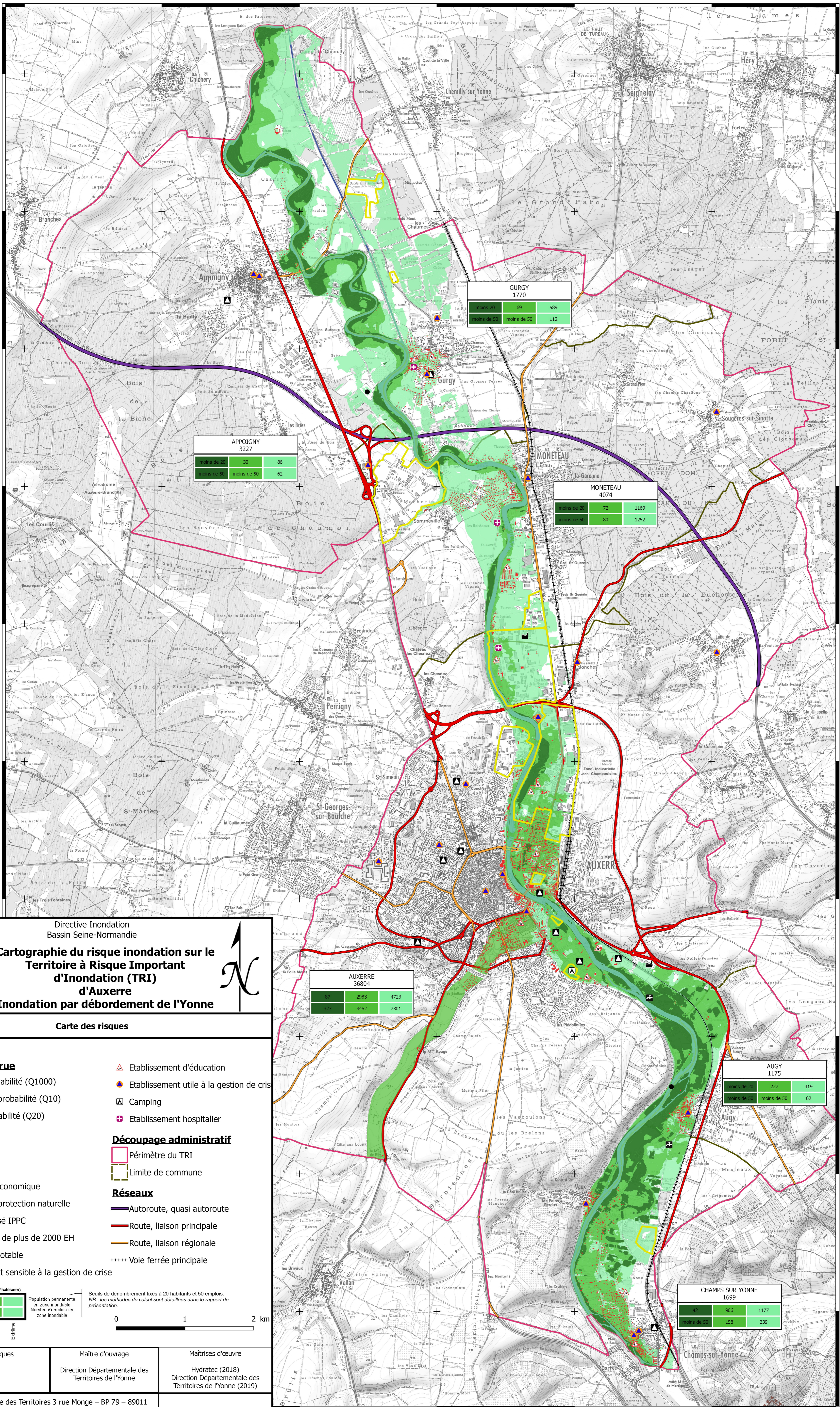
### Enjeux gestion des risques

Réduire la vulnérabilité de la population face aux risques d'inondation

Prendre en compte l'aléa retrait-gonflement des argiles dans un contexte de changement climatique

Réduire l'exposition des personnes face aux risques technologiques

# ANNEXE



**GURGY**  
1770

moins de 20	69	589
moins de 50	moins de 50	112

**APPOIGNY**  
3227

moins de 20	30	86
moins de 50	moins de 50	62

**MONETEAU**  
4074

moins de 20	72	1169
moins de 50	80	1252

**AUXERRE**  
36804

87	2983	4723
127	3462	7301

**AUGY**  
1175

moins de 20	227	419
moins de 50	moins de 50	62

**CHAMPS SUR YONNE**  
1699

42	906	1177
moins de 50	158	239

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires  
DDT de l'Yonne

Directive Inondation  
Bassin Seine-Normandie

**Cartographie du risque inondation sur le Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) d'Auxerre**

**Inondation par débordement de l'Yonne**

**Carte des risques**

**Légende**

**Probabilité de la crue**

- Crue de faible probabilité (Q1000)
- Crue de moyenne probabilité (Q10)
- Crue de forte probabilité (Q20)
- Lit mineur

**Enjeux**

- Bâti
- Surface d'activité économique
- Limite de zone de protection naturelle
- Etablissement classé IPPC
- Station d'épuration de plus de 2000 EH
- Installation d'eau potable
- Autre établissement sensible à la gestion de crise

**Établissements sensibles**

- Établissement d'éducation
- Établissement utile à la gestion de crise
- Camping
- Établissement hospitalier

**Découpage administratif**

- Périmètre du TRI
- Limite de commune

**Réseaux**

- Autoroute, quasi autoroute
- Route, liaison principale
- Route, liaison régionale
- Voie ferrée principale

Commune (mille d'habitants)

Fréquent	Moyen	Étendue
----------	-------	---------

Population permanente en zone inondable  
Nombre d'emplois en zone inondable

Seuils de dénombrement fixés à 20 habitants et 50 emplois.  
NB : les méthodes de calcul sont détaillées dans le rapport de présentation.

0 1 2 km

Fonds cartographiques BD Topo © SCAN 25 © © IGN 2018	Maître d'ouvrage Direction Départementale des Territoires de l'Yonne	Maîtrises d'œuvre Hydratec (2018) Direction Départementale des Territoires de l'Yonne (2019)
Direction départementale des Territoires 3 rue Monge - BP 79 - 89011 AUXERRE Cedex Tel : 03.86.48.41.00 - www.yonne.gouv.fr		Version juillet 2019



**Pôle d'équilibre territorial et rural  
du Grand Auxerrois**

6 bis, place du Maréchal Leclerc  
89000 AUXERRE  
03 86 72 43 00



# SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND AUXERROIS

## Annexe 2 Diagnostic Territorial

### Livre II : Diagnostic Social

17 octobre 2023 : Version arrêtée



Le présent diagnostic a été réalisé par le PETR du Grand Auxerrois.



# SOMMAIRE

Préambule .....	4
Population .....	5
<b>1 Un territoire majoritairement rural .....</b>	<b>5</b>
<b>2 Une population décroissante, fortement impactée par son solde migratoire .....</b>	<b>11</b>
<b>3 Une population vieillissante et des actifs majoritairement ouvriers, employés ou de profession intermédiaire.....</b>	<b>21</b>
<b>4 Une population marquée par le desserrement des ménages.....</b>	<b>25</b>
Synthèse .....	29
Enjeux.....	29
Habitat.....	30
<b>1 Des logements majoritairement occupés en résidence principale et de type individuel mais marqués par une vacance prononcée .....</b>	<b>30</b>
<b>FOCUS SUR LA VACANCE DANS LES PARCS PRIVE ET SOCIAL.....</b>	<b>35</b>
<b>2 Un parc de résidences principales inadapté aux besoins notamment liés au desserrement des ménages et ancien .....</b>	<b>39</b>
<b>FOCUS SUR LA CONSTRUCTION NEUVE DEPUIS 2010.....</b>	<b>42</b>
<b>3 Une population majoritairement propriétaire mais des niveaux de vie hétérogènes et différents modes de vie à prendre en compte .....</b>	<b>44</b>
<b>FOCUS SUR LE LOGEMENT SOCIAL.....</b>	<b>49</b>
<b>FOCUS SUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE .....</b>	<b>51</b>
Synthèse .....	53
Enjeux.....	53
Equipements et services.....	55
<b>1 Un territoire inégalement couvert en équipements, particulièrement en fonctions médicales et paramédicales .....</b>	<b>57</b>
<b>FOCUS SUR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR.....</b>	<b>58</b>
<b>2 Une couverture numérique du territoire encore faible en fibre optique mais quasi-intégrale en 4G mobile .....</b>	<b>64</b>



Synthèse .....	68
Enjeux.....	68
Mobilités .....	69
<b>1 Un réseau de transport diversifié mais inégalement accessible .....</b>	<b>69</b>
<b>2 Une offre de transports en commun inadaptée aux flux de déplacements sur le territoire, une utilisation prépondérante de la voiture .....</b>	<b>73</b>
Synthèse .....	86
Enjeux.....	86
Organisation urbaine du Grand Auxerrois.....	87
Annexes.....	91
<b>1 Services et équipements de la base permanente des équipements 2020 de l’Insee .....</b>	<b>91</b>
<b>2 Gammes d’équipements 2020 de l’Insee .....</b>	<b>100</b>
<b>3 Méthodologie de structuration régionale.....</b>	<b>104</b>
Table des illustrations.....	105

# PREAMBULE

Le présent livre aborde les questions relatives à la population, à l'habitat, aux équipements et services et à la mobilité sur le territoire du Grand Auxerrois. Il présente enfin l'organisation urbaine du territoire.

Sauf mention contraire, les données présentées sont issues du recensement de la population millésimé 2018 effectué par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les définitions indiquées proviennent de l'Insee<sup>1</sup>.

Le recensement repose sur une collecte d'informations annuelle, concernant successivement toutes les communes au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute leur population une fois tous les cinq ans. Les communes de plus de 10 000 habitants tiennent à jour un répertoire exhaustif de logements et font tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont recensés.

Les informations ainsi collectées sont ramenées par l'Insee à une même date pour toutes les communes. Ainsi, chaque année, les résultats du recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes. Ainsi, les données millésimées 2018, entrées en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, ont été établies à partir des enquêtes de 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

Le recensement reste fondé sur des enquêtes de terrain. Comme pour toutes les enquêtes, ses résultats peuvent être affectés de légères imprécisions liées aux conditions de collecte. La non-réponse reste très faible (3,6 % en 2018) et est corrigée statistiquement par l'Insee.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definitions>.

<sup>2</sup> Source Insee, *Le recensement de la population*, collection Insee en bref, janvier 2019.

# POPULATION

## 1 UN TERRITOIRE MAJORITAIREMENT RURAL

Le territoire du Grand Auxerrois compte en 2018 une population municipale de 132 557 habitants, représentant 39,3 % de la population municipale du département (337 504 habitants dans le département de l'Yonne).

La commune d'Auxerre compte le plus grand nombre d'habitants et plus du quart de la population du Grand Auxerrois. Elle est suivie de Migennes et de Saint-Florentin. La commune ayant la plus petite population municipale est Béru (CC Chablis Villages et Terroirs), avec 76 habitants en 2018.

Rapportée aux EPCI, la population municipale de la CA de l'Auxerrois est la plus importante, devançant devant celles de la CC Serein et Armance et, au coude à coude, de la CC de l'Agglomération Migennoise et de la CC Chablis Villages et Terroirs. La CC de l'Aillantais accueille la population la plus faible.

La population municipale comprend les personnes :

- ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté ;
- détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune ;
- les sans-abri recensés sur le territoire de la commune ;
- résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Le concept de population municipale correspond à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule.

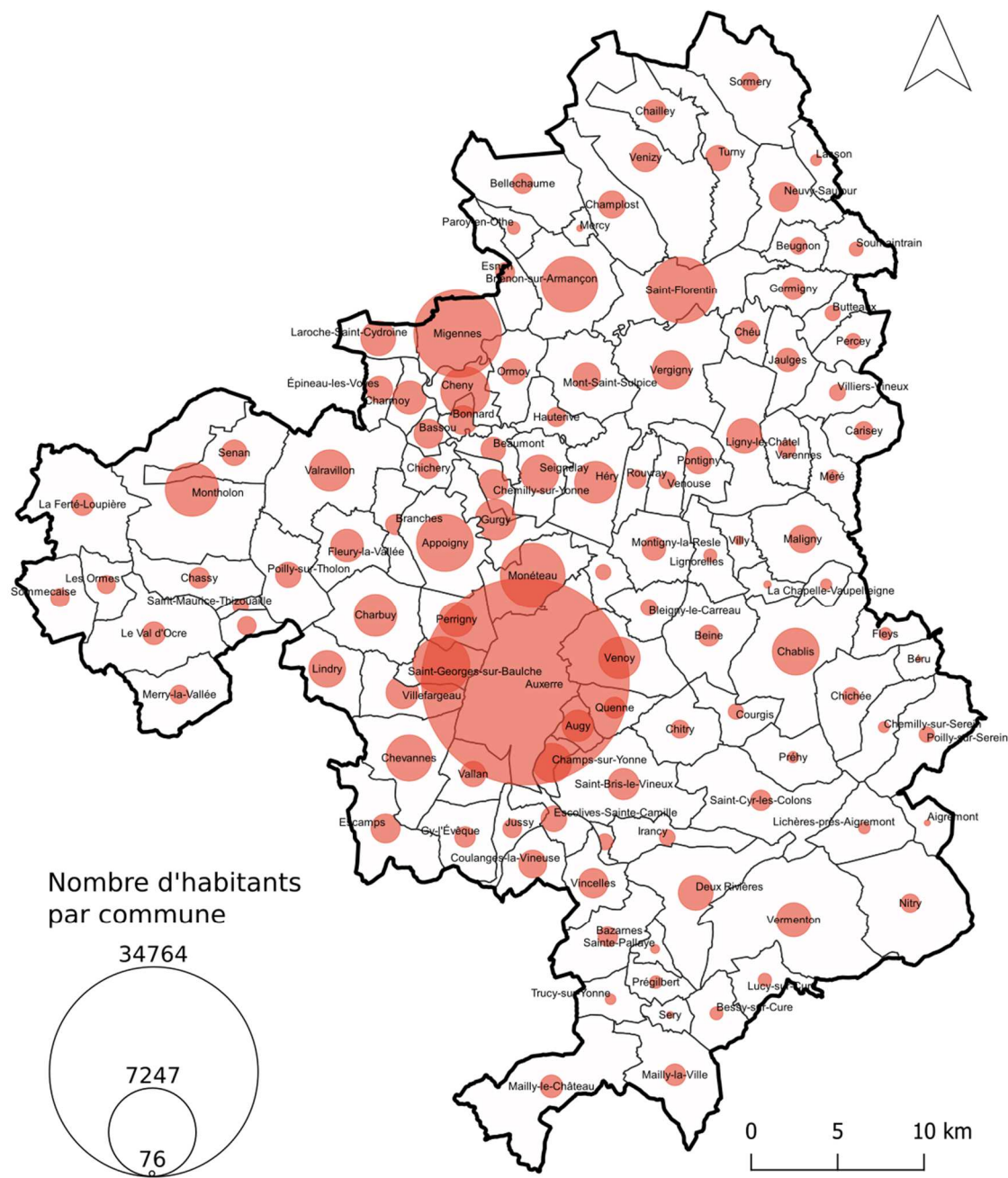


Figure 1 : populations municipales 2018 sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois

Données Insee RP 2018 et IGN BD CARTO, réalisation PETR du Grand Auxerrois

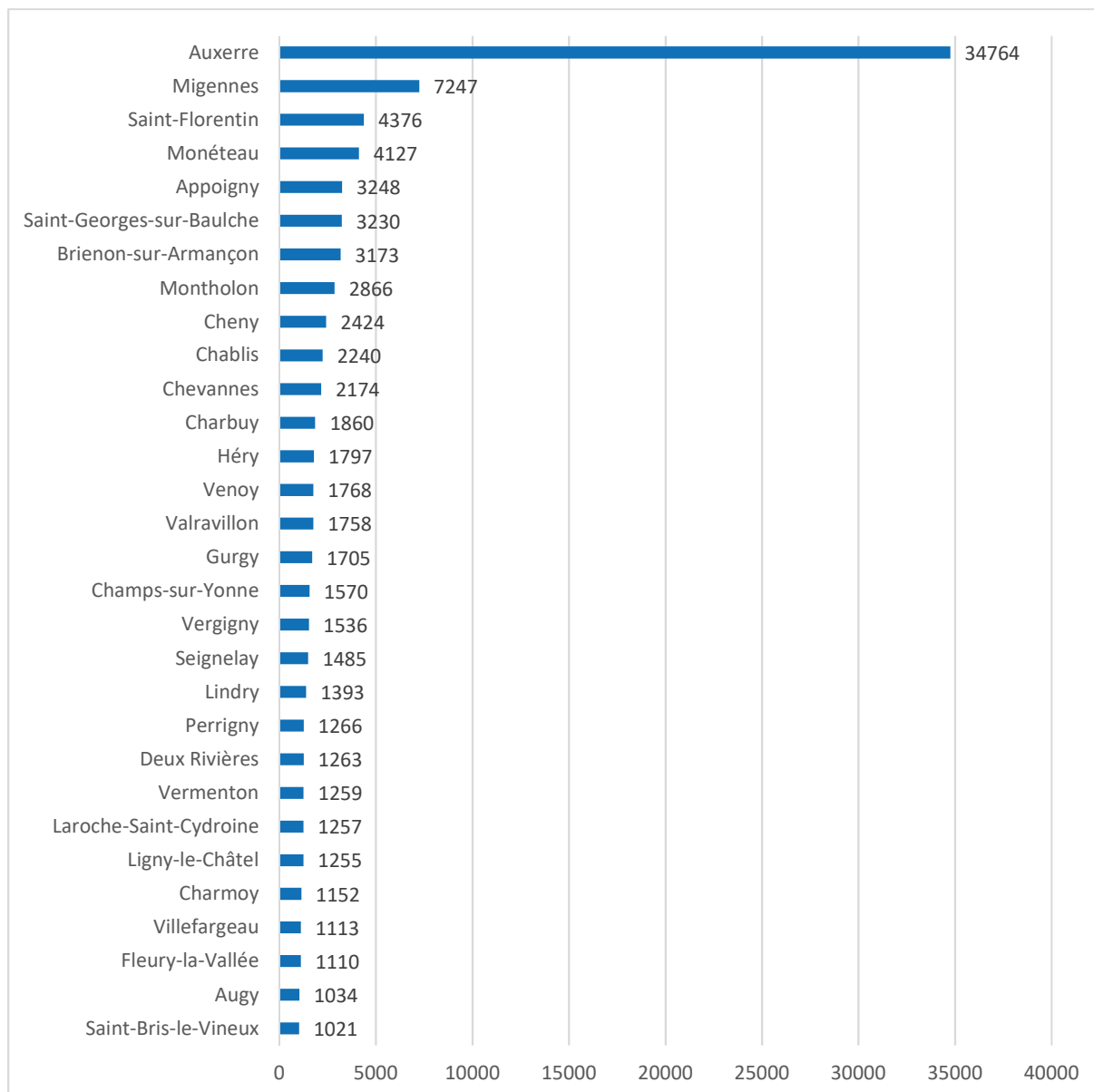


Figure 2 : population municipale des communes du Grand Auxerrois de plus de 1000 habitants en 2018

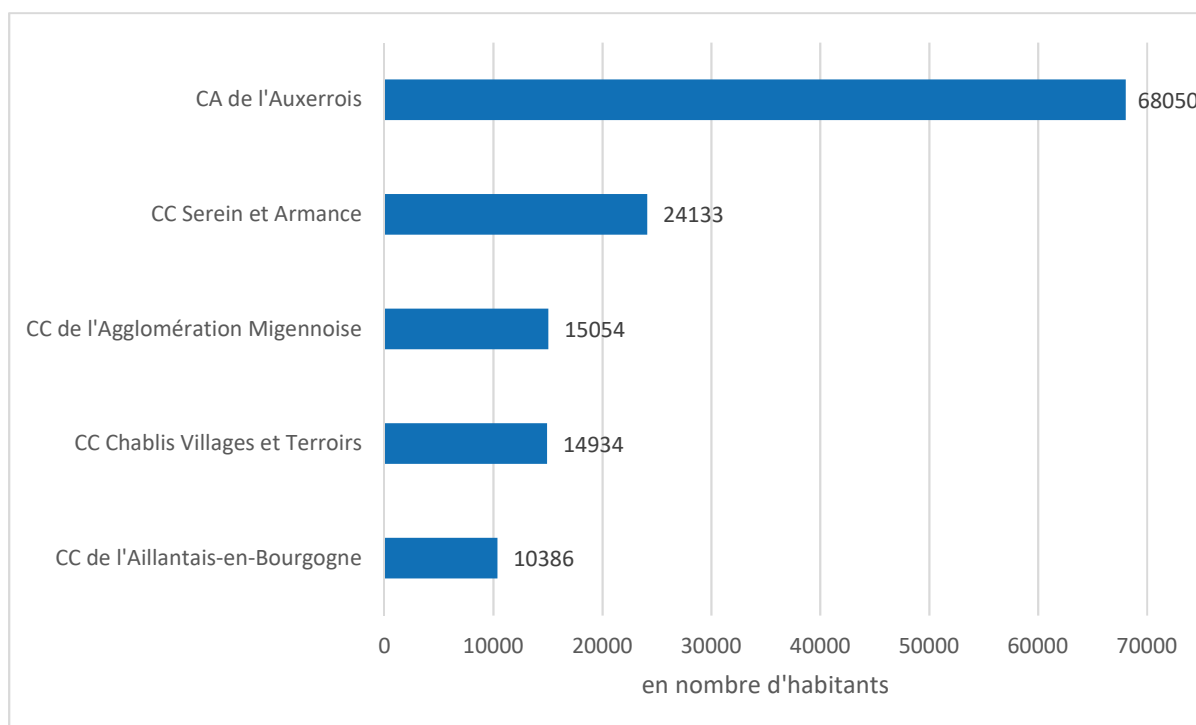


Figure 3 : population municipale des intercommunalités du Grand Auxerrois en 2018

Avec une superficie totale de 1824,3 km<sup>2</sup>, le territoire du Grand Auxerrois compte des densités de population allant de 9,713 à 695,976 habitants par km<sup>2</sup> (hab./km<sup>2</sup>), pour une moyenne de 72,7 hab./km<sup>2</sup>. La densité dans le département de l'Yonne est de 45,4 hab./km<sup>2</sup>, celle en France de 105,5 hab./km<sup>2</sup>.

Près de 1/5<sup>ème</sup> des communes comptent moins de 20 hab./km<sup>2</sup>, plus de 60 % des communes comptent entre 20 et 100 hab./km<sup>2</sup> et plus de 90 % des communes comptent moins de 200 hab./km<sup>2</sup>. 9 communes dépassent les 200 hab./km<sup>2</sup> (pour plus de 40 % de la population totale du PETR), parmi lesquelles Auxerre se distingue avec 696 hab./km<sup>2</sup> (plus de 250 hab./km<sup>2</sup> d'écart avec Migennes).

Les densités les plus importantes se trouvent le long des axes de communication, fluvial (Yonne et canal de Bourgogne), ferré (axes Laroche-Migennes-Auxerre et Laroche-Migennes-Saint-Florentin) et routiers (D606 et D943).

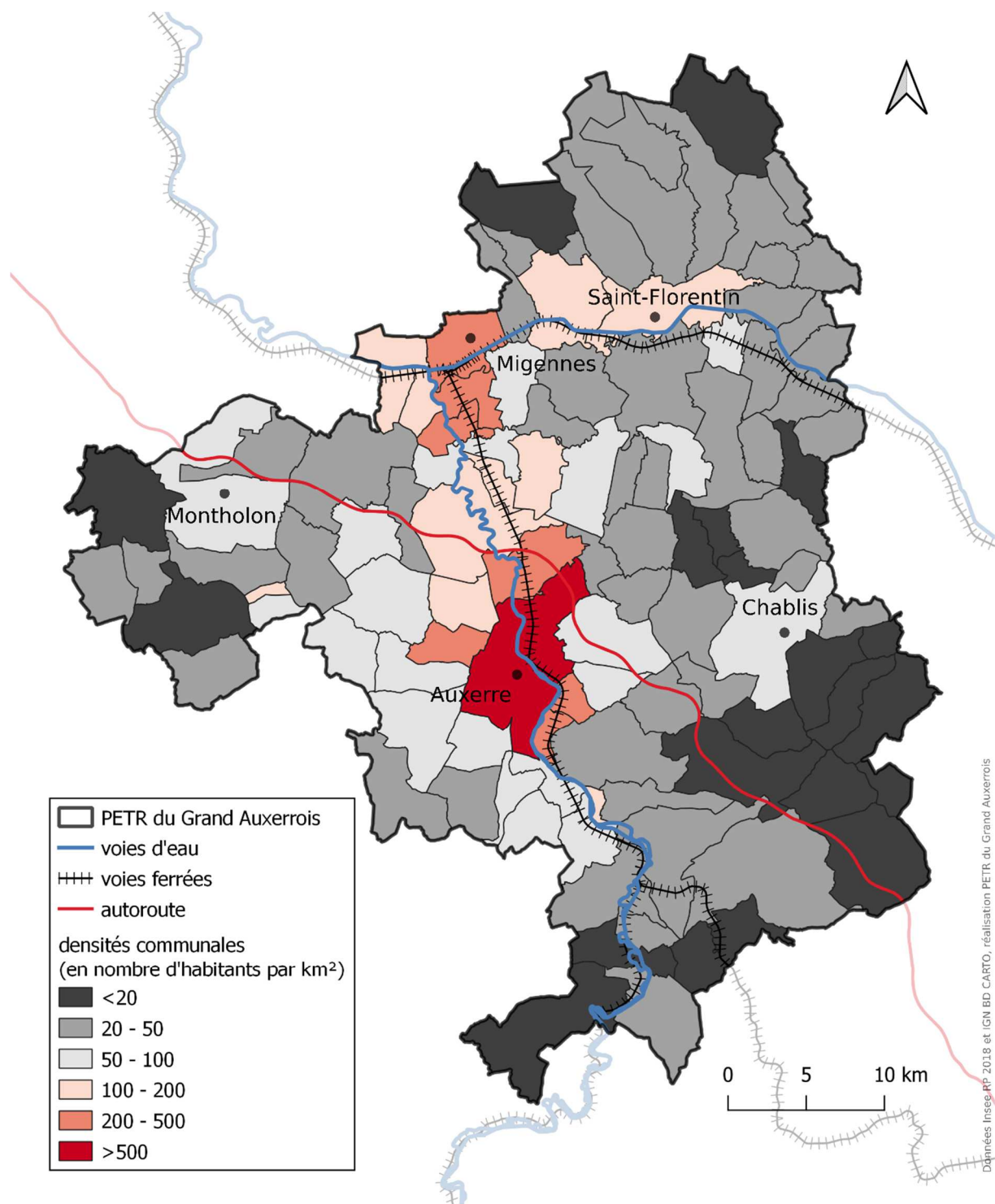


Figure 4 : densités de population dans le Grand Auxerrois en 2018

Au regard de la grille de densité communale de l'Insee, le territoire du Grand Auxerrois est majoritairement rural (95,7 % des communes) mais compte cinq communes urbaines : Auxerre, Migennes, Saint-Georges-sur-Baulche, Cheny et Perrigny. Ces communes représentent 36,9 % de la population du Grand Auxerrois, soit plus du tiers.

#### La grille de densité communale 2020 de l'Insee

L'Insee a mis en place en 2020 une nouvelle grille de densité communale basée sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en fonction de l'importance des zones agglomérées sur le territoire communal (celui-ci est découpé en carreaux de 1 km de côté permettant de repérer des zones agglomérées). Cette grille permet d'identifier les communes urbaines (densément peuplées ou de densité intermédiaire) et celles rurales (peu denses ou très peu denses).

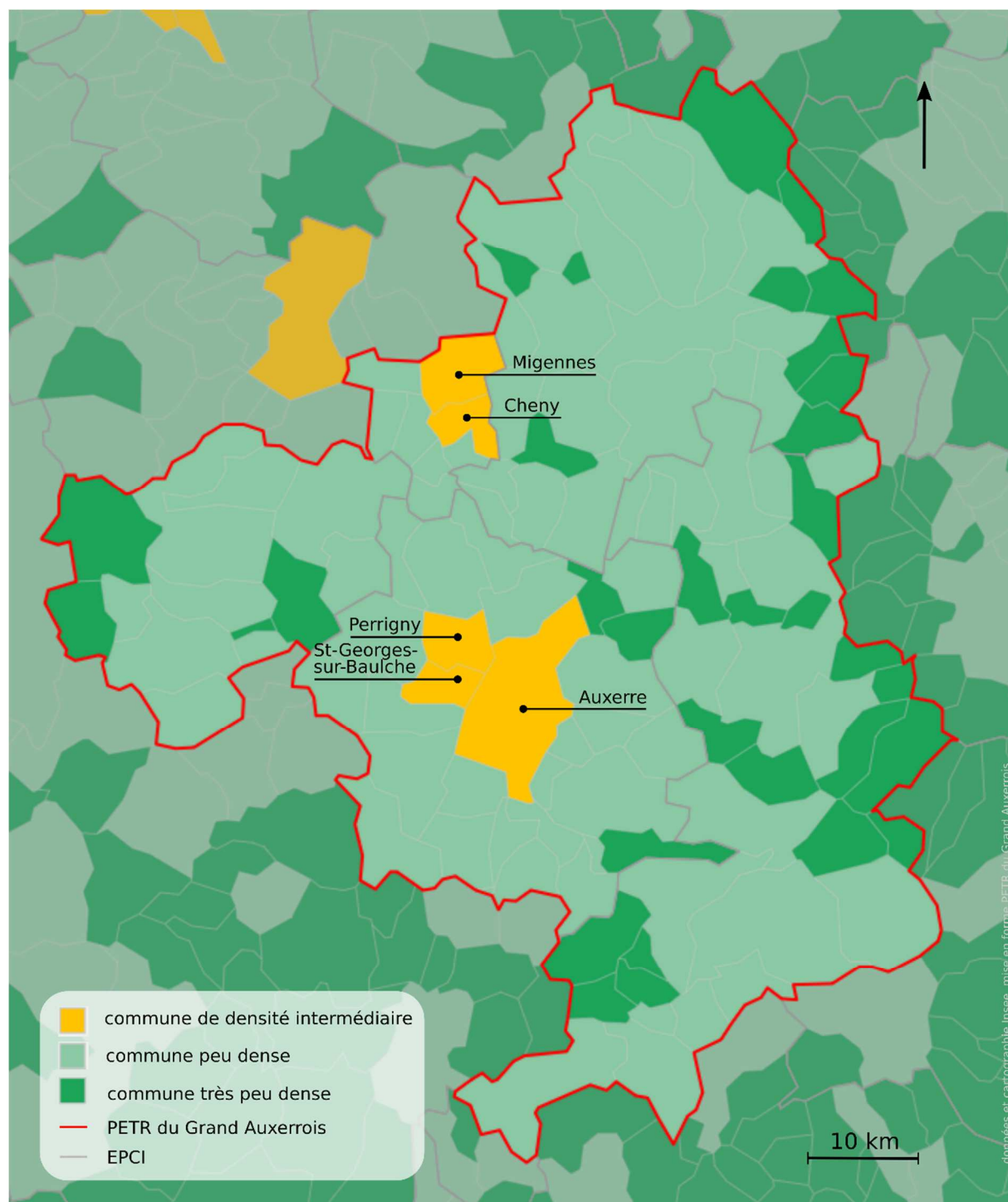


Figure 5 : typologie des communes du Grand Auxerrois (grille de densité communale)



## 2 UNE POPULATION DECROISSANTE, FORTEMENT IMPACTEE PAR SON SOLDE MIGRATOIRE

La population du Grand Auxerrois a fortement augmenté de 1968 à 1975 avant de connaître un léger infléchissement à partir de 1982 puis une augmentation de plus en plus faible jusqu'en 2008. **A partir de 2008, la population diminue, malgré un ralentissement de cette diminution depuis 2013.**

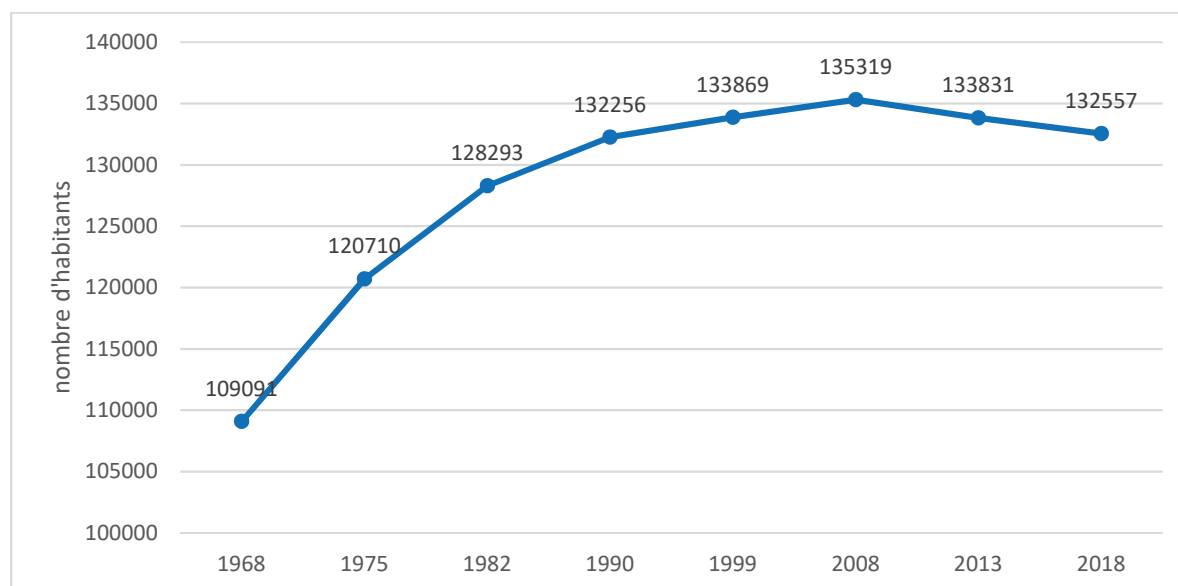


Figure 6 : évolution de la population du Grand Auxerrois depuis 1968

En termes d'évolutions annuelles moyennes, Grand Auxerrois comme département de l'Yonne ont une trajectoire similaire depuis 1968 : leur population augmente jusqu'en 2008 mais de moins en moins fortement avant de décroître à partir de 2008, bien que plus fortement dans le Grand Auxerrois que dans l'Yonne. De façon générale, le Grand Auxerrois connaît des évolutions annuelles moyennes plus marquées que le département depuis 1968. En revanche, le département perd davantage de population que le Grand Auxerrois entre 2013 et 2018.

La population française n'a, elle, jamais décliné ; après une croissance marquée entre 1999 et 2008, elle connaît un ralentissement de sa croissance depuis 2008.

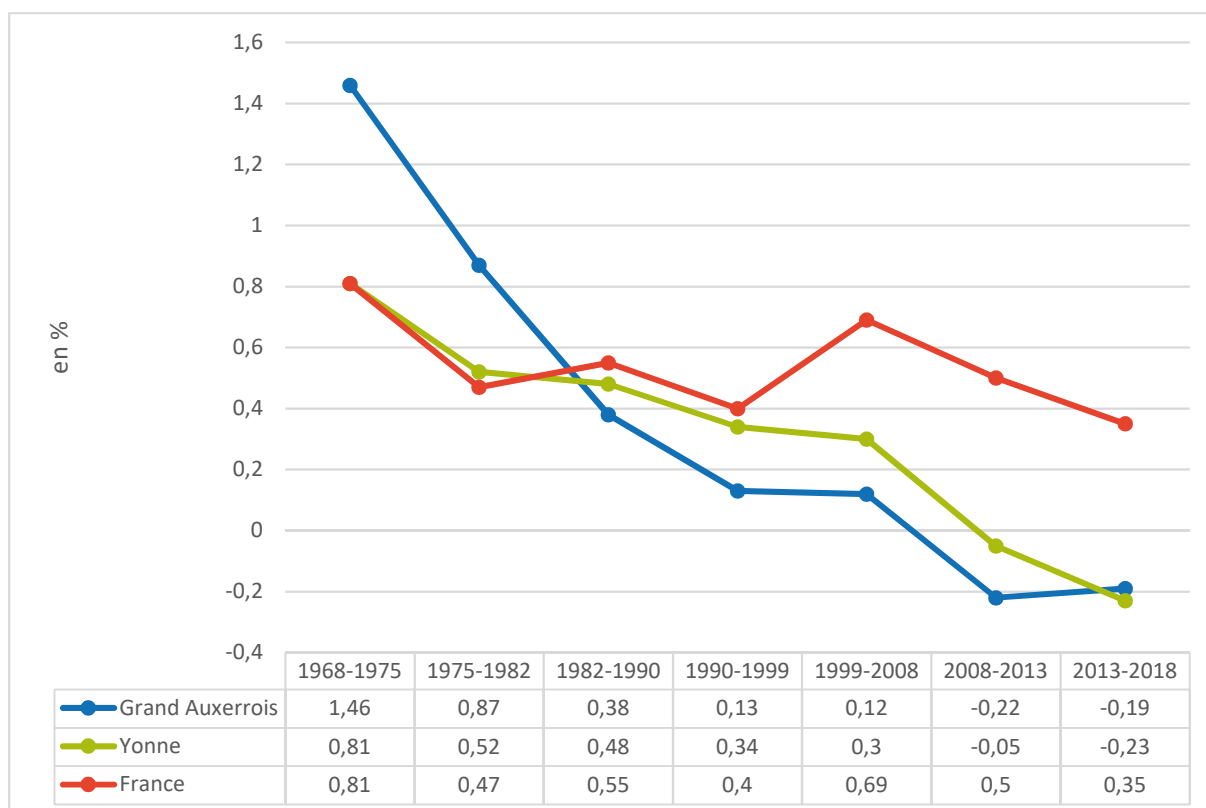


Figure 7 : évolutions annuelles moyennes comparées des populations depuis 1968

L'analyse de la part des soldes naturel et migratoire dans l'évolution annuelle moyenne de la population du Grand Auxerrois depuis 1968 permet de constater que :

- le solde naturel est excédentaire (plus de naissances que de décès) mais faible et en diminution constante de 1968 à 1999, connaît un petit rebond entre 1999 et 2008 puis devient déficitaire (plus de décès que de naissances) à compter de 2013 ;
- le solde migratoire (solde apparent entrées/sorties) est positif (plus d'entrées que de sorties du territoire) de 1968 à 1999 mais l'écart se réduit fortement et rapidement jusqu'en 1990. Le solde devient négatif (plus de sorties que d'entrées) à compter de 1999. La période 2008-2013 voit l'écart se creuser avant de se resserrer sur la période 2013-2018.

**Depuis 1968, le solde migratoire impacte donc le plus fortement l'évolution de la population du Grand Auxerrois.** Le resserrement de l'écart entre entrées et sorties du territoire entre 2013 et 2018 ne suffit pas à enrayer une évolution annuelle moyenne de la population décroissante depuis 2008.

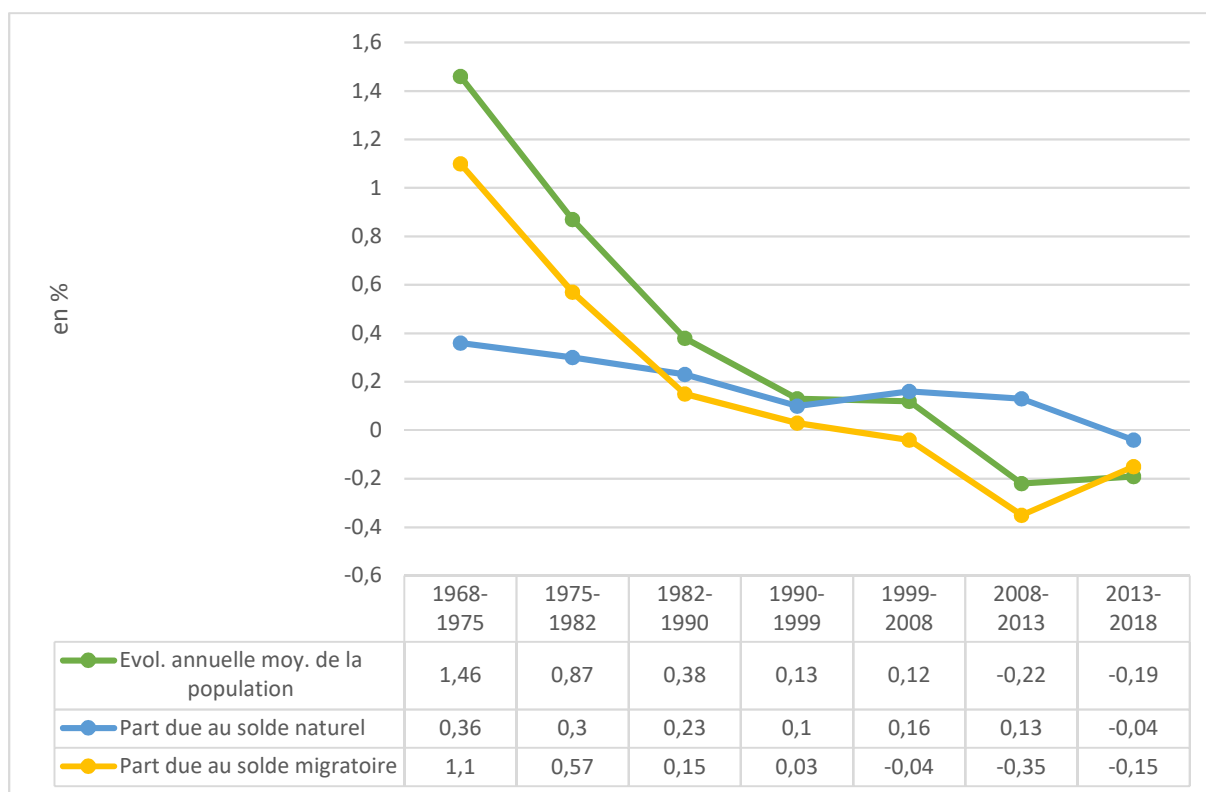


Figure 8 : parts des soldes naturel et migratoire dans l'évolution annuelle moyenne de la population du Grand Auxerrois depuis 1968

A l'image du Grand Auxerrois, l'évolution annuelle moyenne de la population du département de l'Yonne est majoritairement impactée par son solde migratoire. Celui-ci est néanmoins resté positif jusqu'en 2008, soit 10 ans de plus que dans le Grand Auxerrois.

Enfin, on compte globalement plus de naissances dans le Grand Auxerrois que dans l'Yonne.

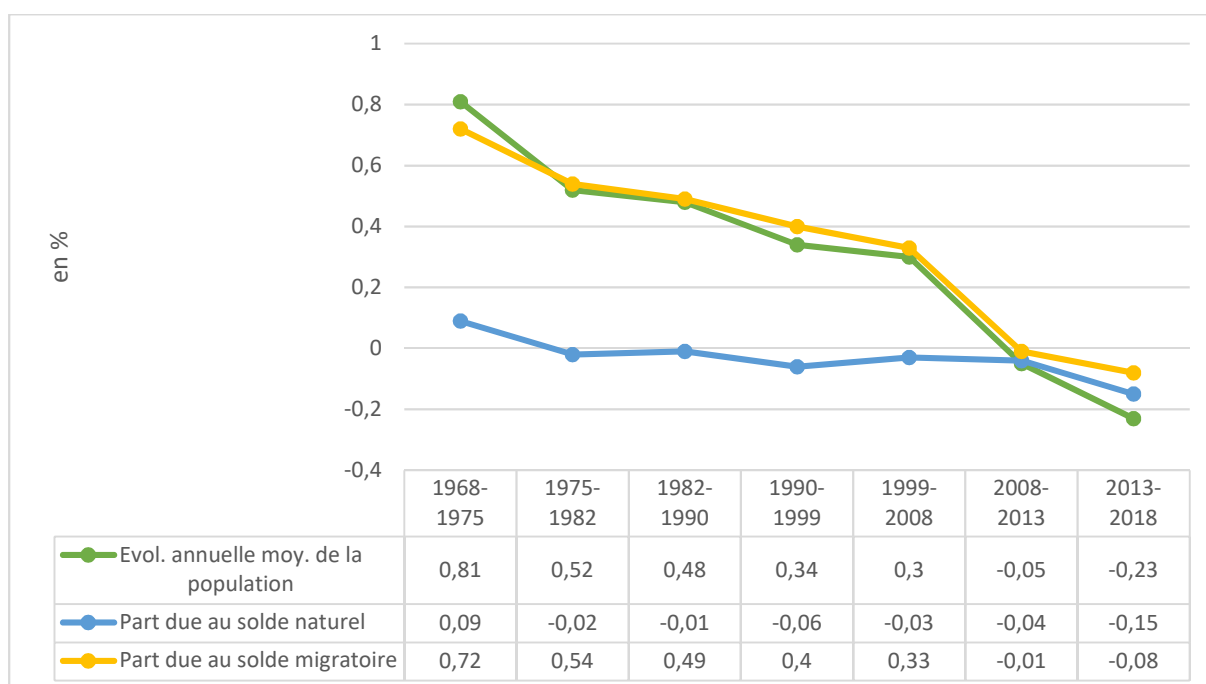


Figure 9 : parts des soldes naturel et migratoire dans l'évolution annuelle moyenne de la population de l'Yonne depuis 1968

A l'échelle des EPCI, la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne est la seule intercommunalité présentant un solde migratoire positif depuis 1999, bien que l'écart entre entrées et sorties se resserre progressivement. La CC Chablis Villages et Terroirs a suivi une trajectoire similaire jusqu'en 2013. La CC de l'Agglomération Migennoise, en revanche, a subi les pertes les plus importantes entre 1999 et 2013 mais a vu son solde migratoire redevenir positif à compter de 2013.

	en %	1999-2008	2008-2013	2013-2018
<b>CC de l'Agglomération Migennoise</b>		-0,65	-1,15	0,1
<b>CC de l'Aillantais-en-Bourgogne</b>		1,42	0,37	0,12
<b>CA de l'Auxerrois</b>		-0,17	-0,5	-0,11
<b>CC Serein et Armance</b>		-0,28	-0,07	-0,56
<b>CC Chablis Villages et Terroirs</b>		0,68	0,12	-0,15

Figure 10 : évolutions annuelles moyennes de la population des EPCI du Grand Auxerrois dues au solde migratoire entre 1999 et 2018

A l'échelle des habitants du Grand Auxerrois, **les migrations résidentielles se font essentiellement dans la même commune ou au sein du département de l'Yonne** (8,5 % des habitants en 2018, correspondant à 77 % des habitants n'étant pas dans le même logement 1 an auparavant). 14,31 % des habitants n'étant pas dans le même logement 1 an auparavant venaient d'une autre région de France métropolitaine (1,57 % des habitants du Grand Auxerrois en 2018).

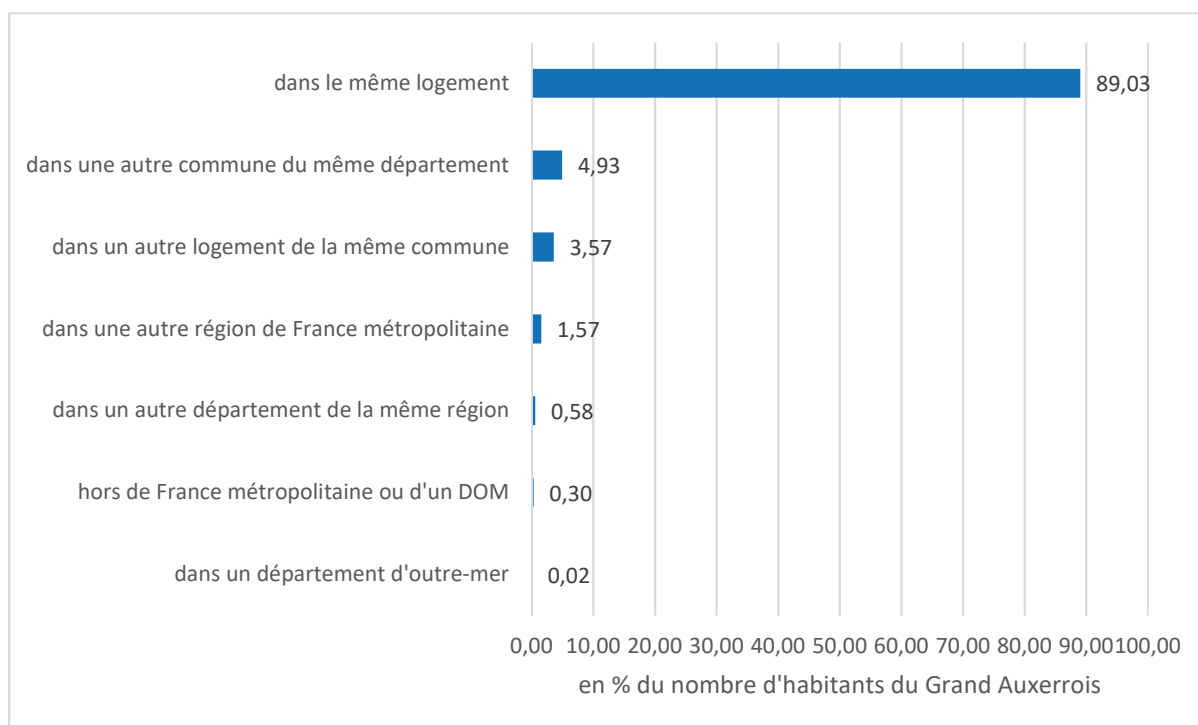


Figure 11 : lieu de résidence un an auparavant des habitants du Grand Auxerrois de minimum 1 an d'âge en 2018

### L'impact de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 sur les migrations résidentielles est, quant à lui, mineur.

D'une part, des travaux de l'Insee ont permis d'analyser la population présente dans l'Yonne à l'occasion du confinement de 2020<sup>3</sup> :

- à l'occasion de l'entrée en confinement, le nombre de personnes présentes en nuitée dans l'Yonne a augmenté de l'ordre de 7 % (+23000 personnes). Deux types de population ont migré vers l'Yonne :
  - la population dont l'Yonne est le département de résidence mais qui se déplacent régulièrement hors du domicile pour des raisons professionnelles, de loisirs ou d'études : cette population est donc rentrée chez elle au moment du confinement (+15000 personnes, soit 4,7 % du surcroît de population) ;
  - la population résidant habituellement dans un autre département et disposant d'une résidence secondaire dans l'Yonne (36000 personnes en 2017, soit 11 % de la population icaunaise, parmi lesquelles 10000 Parisiens, soit 3 % de la population icaunaise) : cette population a choisi de quitter son département de résidence pour habiter sa résidence secondaire pendant la période de confinement (+7000 personnes, soit 2,2 % du surcroît de population).

Dans les deux cas, la population considérée disposait déjà d'une résidence dans l'Yonne ;

- avec la première phase de déconfinement (limite de déplacements fixée à 100km) s'est opéré un retour partiel de la population dans les grandes villes en semaine, en particulier Paris, dû à la reprise de l'activité économique et au retour de quelques résidents, mais également des départs à la campagne ou à la mer en fin de semaine. L'Yonne, proche de la capitale, a ainsi continué à accueillir plus de population qu'avant et pendant le confinement lors des week-ends, ponts ou vacances mais a vu le retour de mouvements de population hors du département en semaine.

<sup>3</sup> Les effectifs sont arrondis au millier.

Avec le déconfinement, les mouvements de population habituels de la semaine et du week-end sont revenus.

Analyse Insee de l'impact du confinement dû à la crise Covid-19 sur les mouvements de population

L'Insee s'est appuyée sur des données issues des activations du réseau de téléphonie mobile des opérateurs Orange, Bouygues et SFR pour étudier les mouvements de population et sa réorganisation sur le territoire français durant le confinement du 14 mars au 10 mai 2020 puis lors de la première phase de déconfinement, du 11 mai au 1er juin 2020 (les restrictions de déplacement ont été levées le 2 juin 2020).

L'Insee a ainsi produit :

- de premiers résultats (estimations) de l'étude de la population présente sur le territoire avant et après le début du confinement (communiqué de presse Insee, 8 avril 2020, 6 pp.) ;
- une note sur le « retour partiel des mouvements de population avec le déconfinement » (Insee Analyses n°54, juillet 2020, 4 pp.).

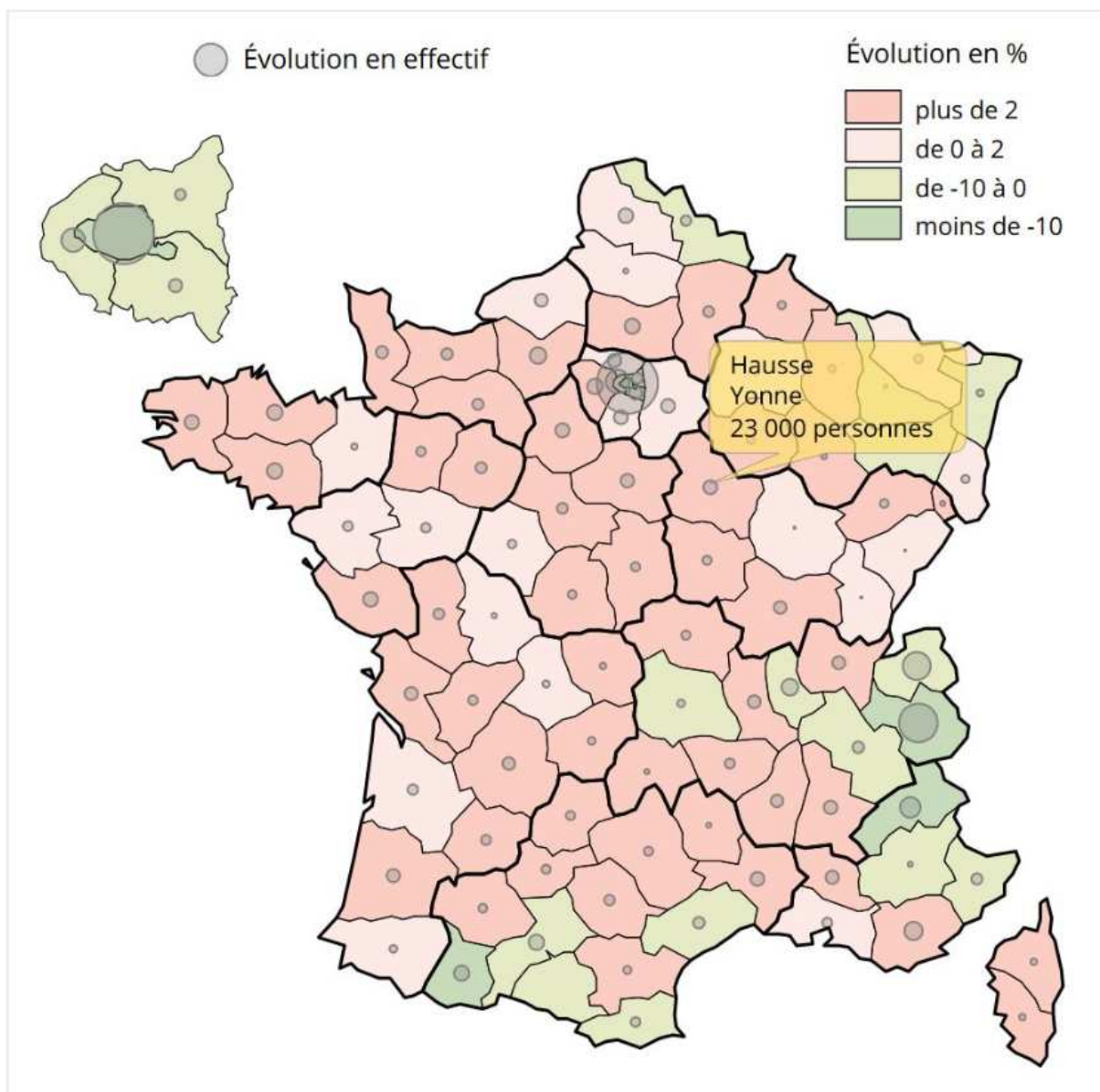


Figure 12 : évolution du nombre de métropolitains présents dans l'Yonne lors du confinement

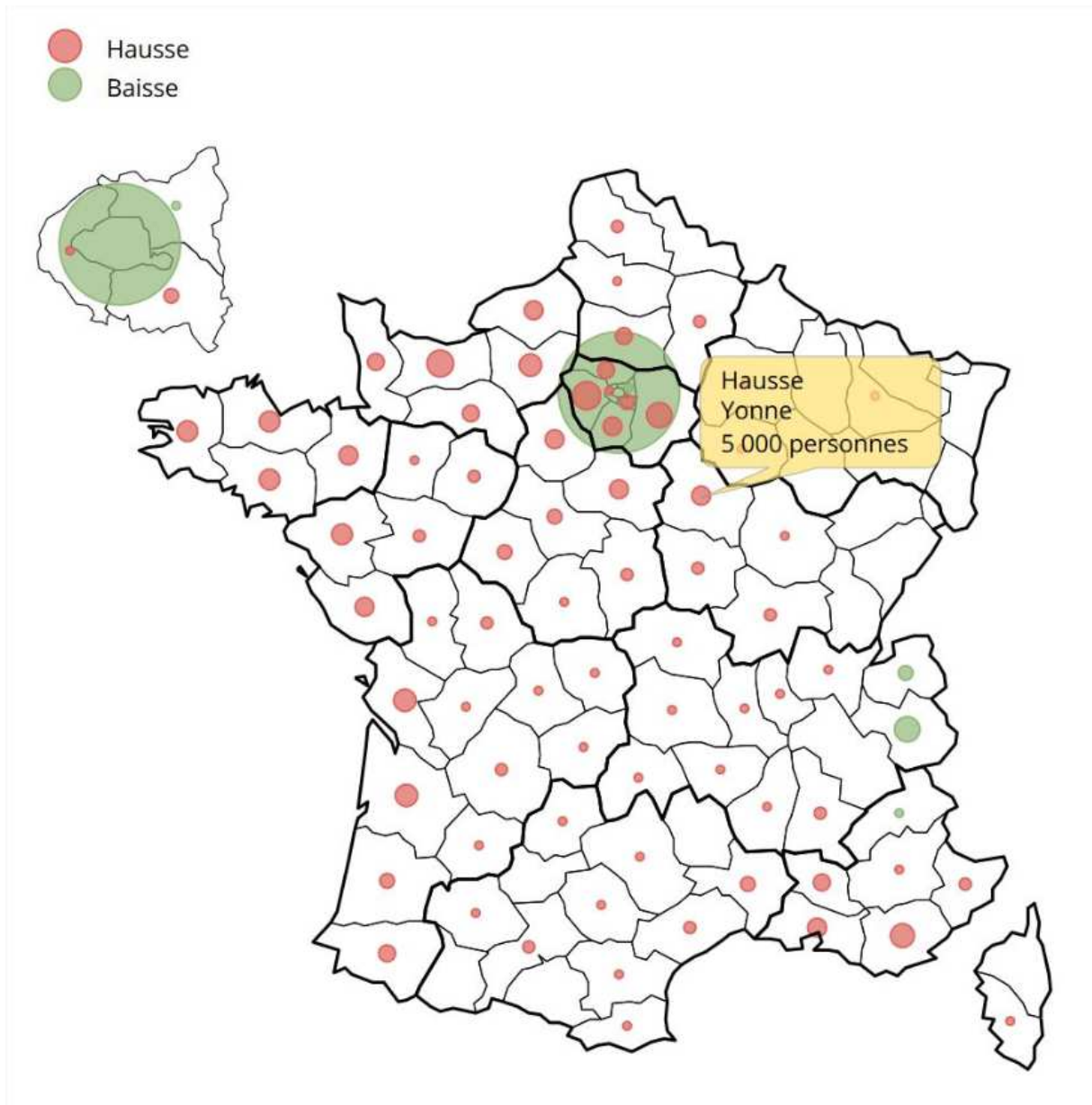


Figure 13 : évolution du nombre de Parisiens présents dans l'Yonne lors du confinement



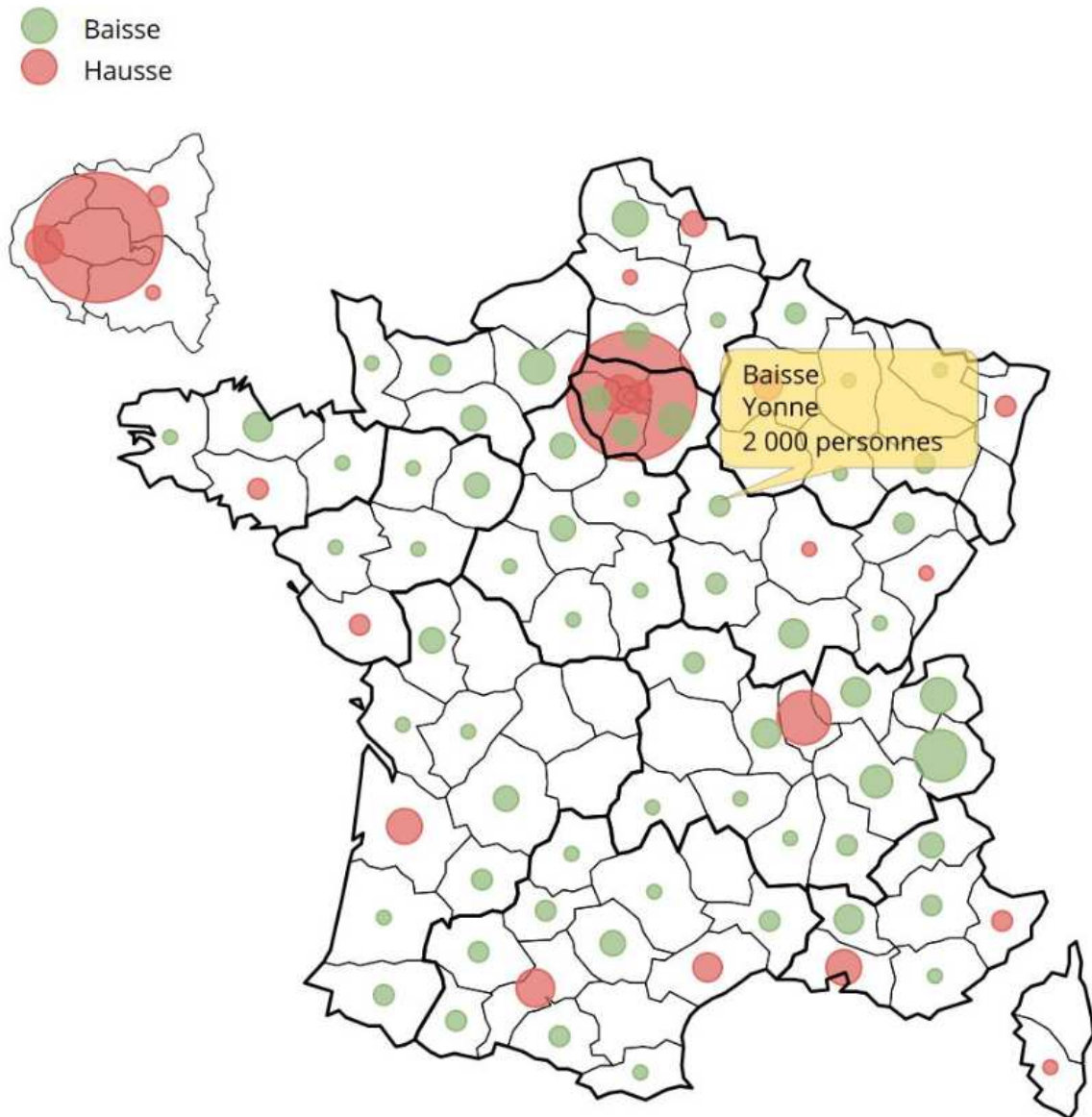


Figure 14 : évolution du nombre de métropolitains présents dans l'Yonne entre un mardi de la période confinée et un mardi de la première phase de déconfinement

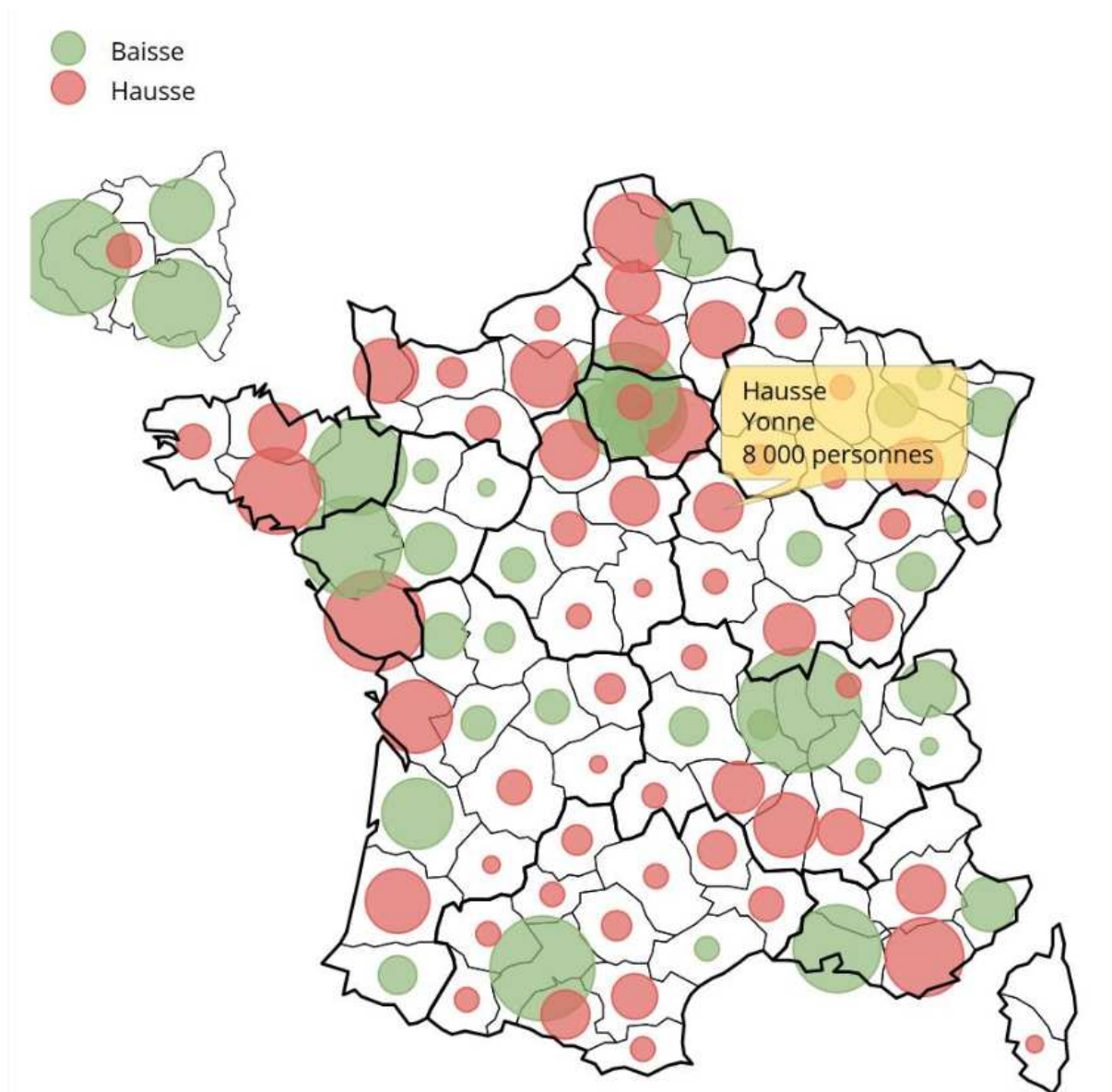


Figure 15 : évolution du nombre de métropolitains présents dans l'Yonne entre un dimanche de la période confinée et un dimanche de la première phase de déconfinement

Les données sur les ventes immobilières qui suivent sont issues de la base de données Perval au 17 novembre 2021.

D'autre part, les ventes immobilières dans le Grand Auxerrois, tous types de biens confondus, entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 31 août 2021, soit post-confinement, ont été à 83 % réalisées par des acquéreurs originaires de la même commune ou du reste du département de l'Yonne. Parmi les acquéreurs originaires de l'extérieur du département, la part la plus importante est originaire d'Île-de-France (9 %).

Origine géographique des acquéreurs	Part des ventes
<b>01 - Même commune</b>	30 %
<b>02 - Reste Yonne</b>	53 %
<b>03 - Bourgogne-Franche-Comté (hors Yonne)</b>	1 %

<b>04 - Île-de-France</b>	9 %
<b>05 - Reste France</b>	6 %
<b>06 - Etrangers</b>	1 %

Figure 16 : origine géographique des acquéreurs de biens immobiliers dans le Grand Auxerrois entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 31 août 2021

### 3 UNE POPULATION VIEILLISSANTE ET DES ACTIFS MAJORITAIREMENT OUVRIERS, EMPLOYÉS OU DE PROFESSION INTERMÉDIAIRE

L'éventail des âges dans le Grand Auxerrois va de 0 à 90 ans ou plus en 2018. Bien que les proportions de 0-44 ans et de 45-90 ans ou plus soient équivalentes (respectivement 49,93 % et 50,07 %), **les tranches d'âges les plus représentées sont les 45-59 ans et les 60-74 ans.**

Ces deux tranches d'âges sont également les plus représentées dans l'Yonne mais le département compte davantage de 45-90 ans ou plus que de 0-44 ans (respectivement 51,57 % et 48,43 % en 2018). La population du Grand Auxerrois est donc légèrement plus jeune que celle du département.

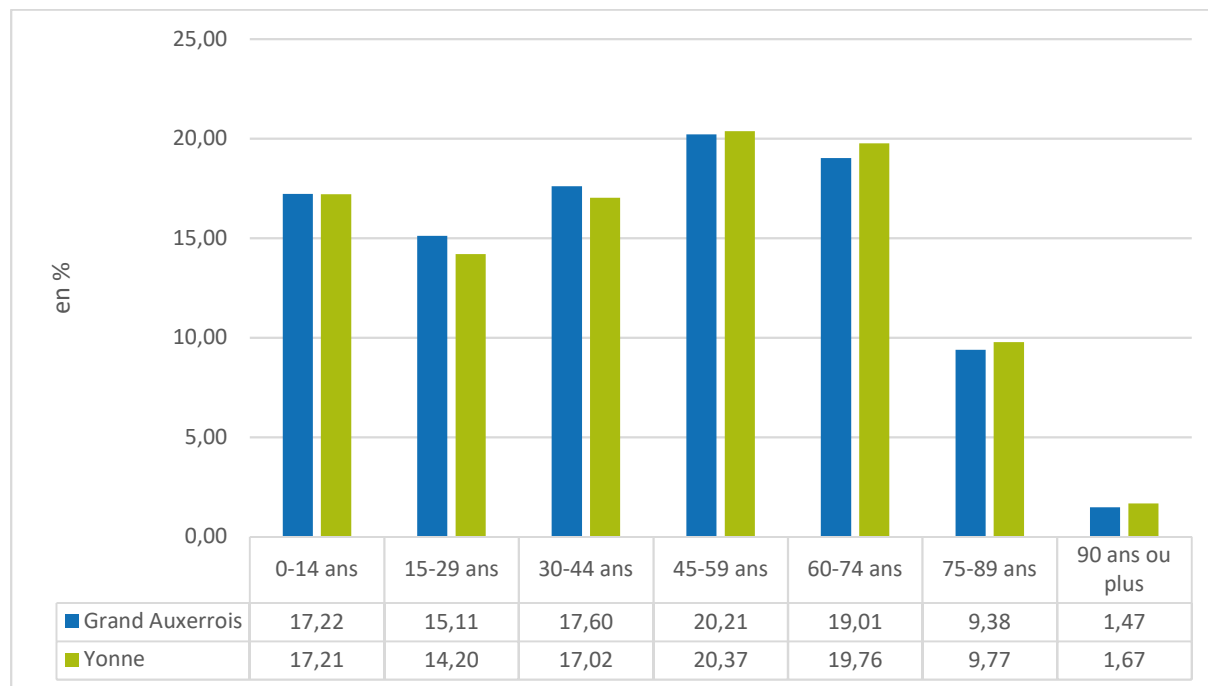


Figure 17 : répartition comparée des populations de 2018 par tranches d'âges

L'évolution des vingt dernières années montre la diminution progressive de la population des 0-44 ans, en particulier des 15-29 ans (-3,86 % entre 1999 et 2018) et des 30-44 ans (-3,52 % entre 1999 et 2018). À l'inverse, la population des 45-75 ans et plus<sup>4</sup> augmente progressivement, en particulier celle des 60-74 ans (+4,84 % entre 1999 et 2018), même si la population des 45-59 ans semble légèrement diminuer. En 1999 la proportion était de 59,06 % de 0-44 ans et 40,95 % de 45-75 ans et plus ; en 2018, pour rappel, elle est de 49,93 % de 0-44 ans (près de 10 points de pourcentage en moins) et de 50,07 % de 45-75 ans et plus (près de 10 points de

<sup>4</sup> Les populations des 75-89 ans et des 90 ans ou plus ont été regroupées pour faciliter la comparaison entre les différents pas quinquennaux depuis 1999 car la distinction entre ces deux catégories d'âges n'existe pas dans les données de la période 1999-2008.

pourcentage en plus). **La population vieillit donc et le territoire n'attire pas (suffisamment) de population plus jeune pour assurer un renouvellement.**



Figure 18 : évolution de la répartition de la population du Grand Auxerrois par tranches d'âges depuis 1999

Ces données sont confirmées par l'indice de vieillissement de la population du Grand Auxerrois depuis 20 ans, qui affiche + 31,7 points d'indice entre 1999 et 2018, pour atteindre des proportions quasi-égales (99,6) entre moins de 20 ans et 65 ans et plus en 2018.

L'Yonne suit la même trajectoire de vieillissement mais sa population est plus âgée que celle du Grand Auxerrois (106,1 en 2018, soit plus de 65 ans et plus que de moins de 20 ans). Le vieillissement est en revanche moins marqué dans le département que dans le Grand Auxerrois (+28,9 points d'indice entre 1999 et 2018 dans l'Yonne) mais l'écart se réduit (9,3 points d'indice d'écart entre le département et le Grand Auxerrois en 1999 contre 6,5 en 2018).

A l'échelle de la France, la population vieillit depuis 1999 mais dans des proportions moindres que dans l'Yonne et le Grand Auxerrois (17,7 points d'écart entre la France et le Grand Auxerrois en 2018).

L'indice de vieillissement d'une population permet de mesurer son degré de vieillissement. Il se calcule en faisant le rapport de la population des 65 ans ou plus sur celle des moins de 20 ans. Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important (et inversement). Un indice autour de 100 indique que les 65 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire.

	PETR	Yonne	France
<b>1999</b>	67,9	77,2	60,5
<b>2008</b>	78,9	85,0	66,5

<b>2013</b>	83,0	90,2	72,2
<b>2018</b>	99,6	106,1	81,9

Figure 19 : indices de vieillissement comparés depuis 1999

En 2018, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée dans le Grand Auxerrois est celle des retraités (31,58 %), loin devant celles des employés et des ouvriers, eux-mêmes talonnés par les personnes sans activité professionnelle et les professions intermédiaires. Sont nettement moins représentés les cadres et professions intellectuelles supérieures, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise et les agriculteurs exploitants. **La population de 15 ans et plus est donc inactive à 45,45 % et la population active est constituée à 81,65 % d'employés, ouvriers et professions intermédiaires.**

La population icaunaise de 15 ans et plus se répartit globalement de la même façon. L'Yonne compte un peu plus de retraités (+1,4 point de pourcentage), d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise (+0,27 point de pourcentage) et d'agriculteurs exploitants (+0,16 point de pourcentage). Elle compte un peu moins de professions intermédiaires (0,9 point de pourcentage).

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS, mise en place par l'Insee en 1982, classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés : les groupes socioprofessionnels, les catégories socioprofessionnelles et les professions.

Les groupes socioprofessionnels comptent les actifs (agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés et ouvriers) et les inactifs (retraités et autres personnes sans activité professionnelle).

Attention, les chômeurs appartiennent à la population active et sont classés dans les catégories socioprofessionnelles d'actifs en fonction de leur dernière situation professionnelle.

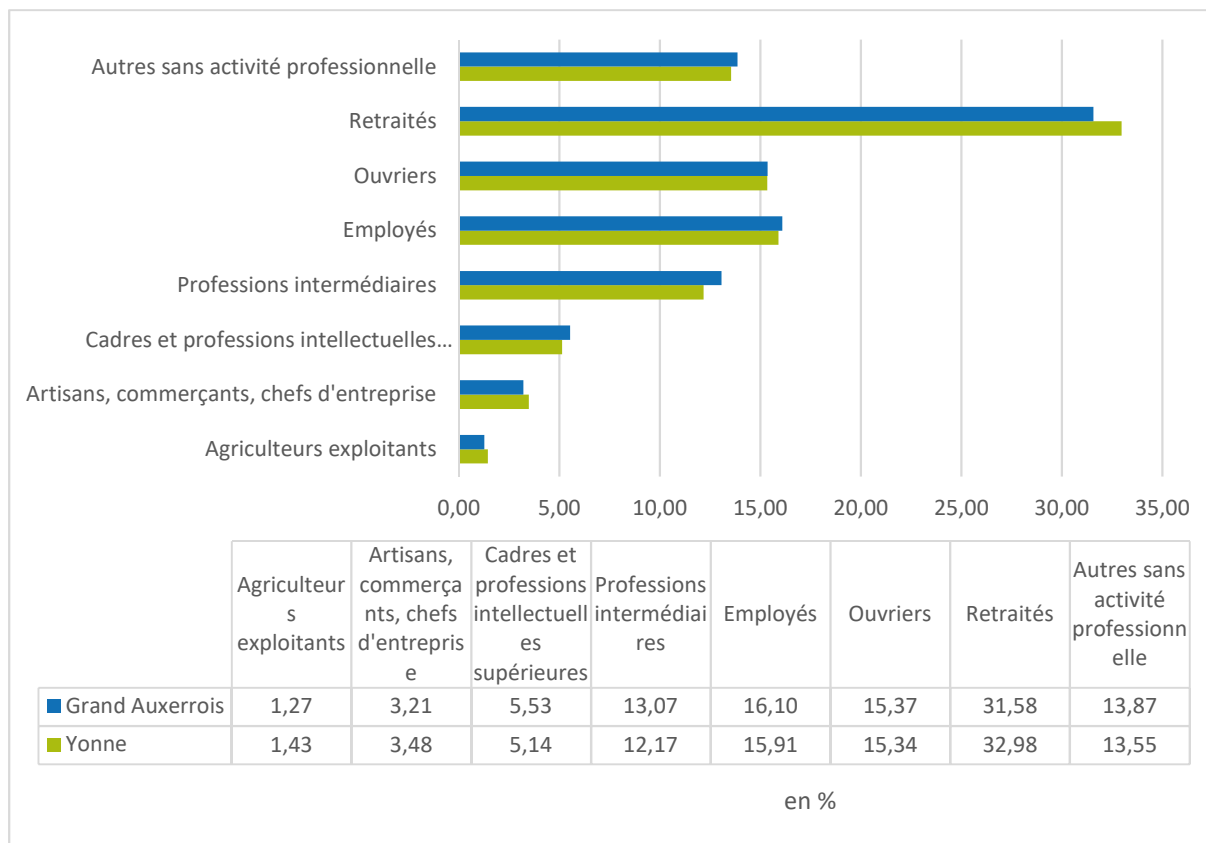


Figure 20 : populations comparées de minimum 15 ans par catégorie socio-professionnelle en 2018

La période 1999-2018 voit une nette augmentation de la part de retraités dans la population du Grand Auxerrois (+6,35 points de pourcentage) ainsi que, dans une moindre mesure, une augmentation de la part des professions intermédiaires et des cadres et professions intellectuelles supérieures (respectivement +1,72 et +1,15 points de pourcentage). En revanche, celles des agriculteurs exploitants, des artisans, commerçants, chef d'entreprises, des employés, des ouvriers et des personnes sans activité professionnelles diminuent sur la même période (respectivement -0,23, -0,26, -0,51, -2,85 et -5,36 points de pourcentage). Globalement, la part d'inactifs dans la population des 15 ans et plus a augmenté de 0,98 points de pourcentage entre 1999 et 2018, la proportion entre actifs et inactifs s'est donc maintenue. Le profil de la population a en revanche évolué : **la part des retraités représente désormais plus de la moitié de celle des actifs et les parts des professions intermédiaires et supérieures a augmenté.**

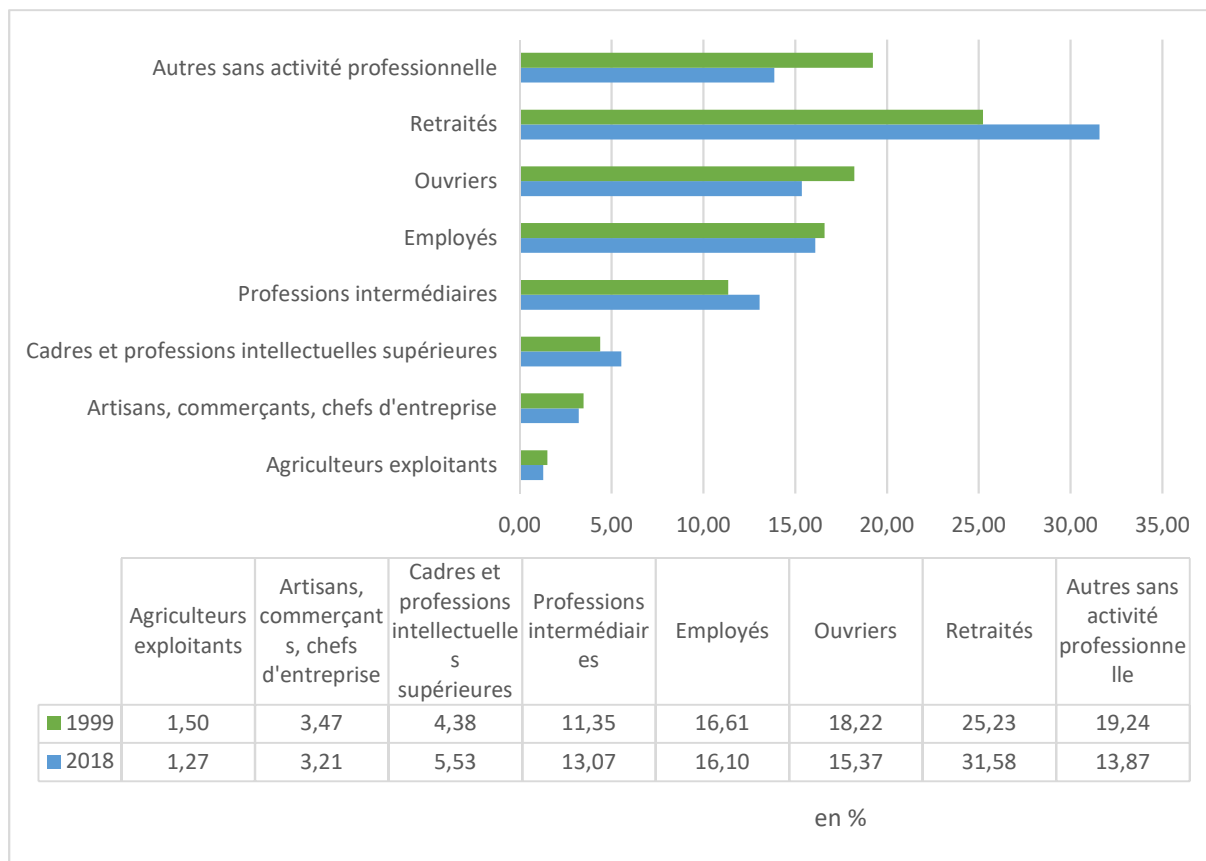


Figure 21 : évolution de la population du Grand Auxerrois de minimum 15 ans par catégorie socio-professionnelle entre 1999 et 2018

## 4 UNE POPULATION MARQUEE PAR LE DESSERREMENT DES MENAGES

**En diminution constante depuis 1968**, et malgré un ralentissement depuis 10 ans (période 2008-2018), **la taille moyenne des ménages du Grand Auxerrois s'établit à 2,13 personnes par résidence principale en 2018**. Le département de l'Yonne a suivi une trajectoire similaire pour s'établir également à 2,13 personnes par résidence principale en 2018. La moyenne française reste, elle, légèrement supérieure avec 2,19 personnes.

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Le desserrement des ménages correspond à la diminution de la taille moyenne des ménages, c'est-à-dire à la diminution du nombre de personnes par ménage, du fait de l'augmentation de l'espérance de vie, de la baisse du nombre moyen d'enfants par femme et de l'évolution des comportements de cohabitation (décohabitation plus précoce des jeunes adultes, mises en couple plus tardives, séparations plus fréquentes). Les personnes seules et les familles monoparentales représentent une part de plus en plus importante de la population. Ce phénomène implique, pour loger le même nombre d'habitants, de disposer de davantage de logements.

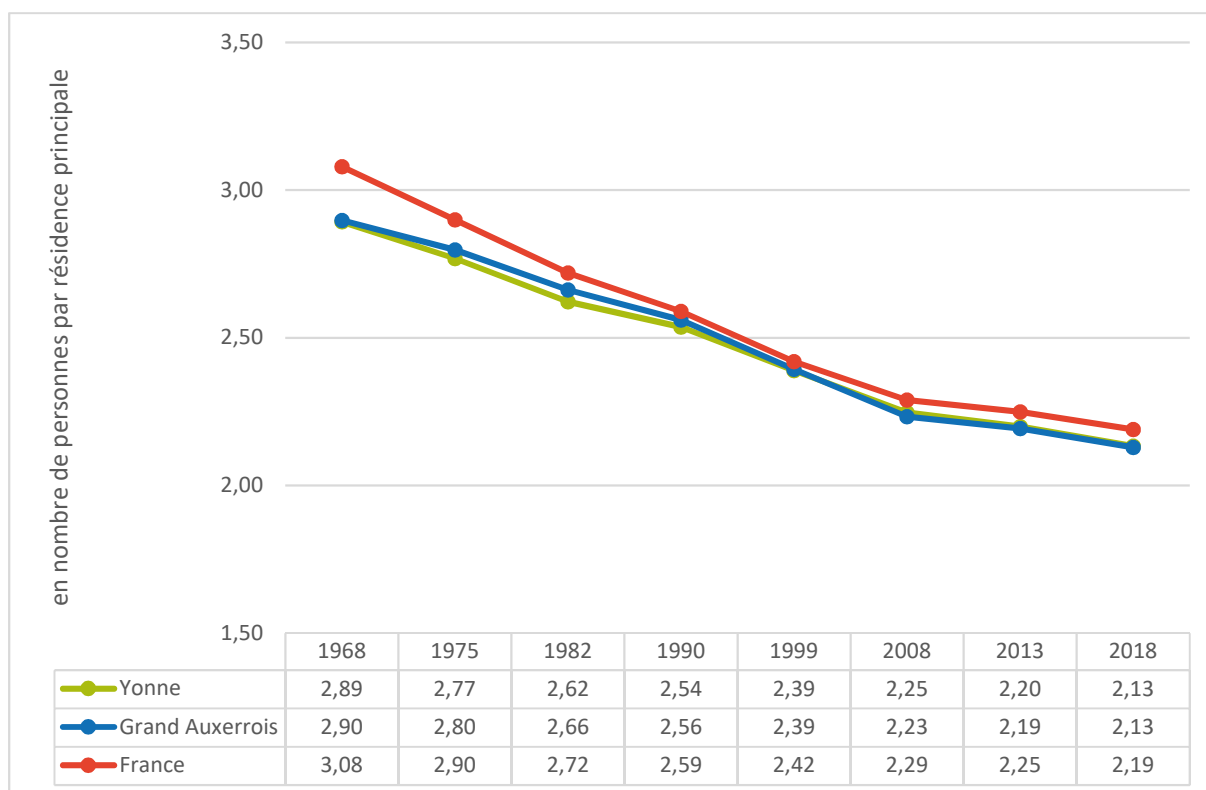


Figure 22 : tailles comparées des ménages depuis 1968

De fait, le Grand Auxerrois a vu le nombre de **ménages composés d'une seule personne ou de familles monoparentales augmenter entre 1999 et 2018** (respectivement +7,22 et +1,73 points de pourcentage), tandis que les couples sans enfants et surtout ceux avec enfants diminuaient sur la même période (respectivement -0,11 et -9,16 points de pourcentage).

**En 2018, les ménages d'une personne représentent la part la plus importante des compositions des ménages du Grand Auxerrois.** Les ménages d'une personne et les familles monoparentales représentent 46,38 % des ménages et, avec les couples sans enfants, 74,84 %. A l'inverse, les couples avec enfants ne représentent que 23,51 % des ménages. Le département de l'Yonne connaît les mêmes ordres de grandeur, bien que la part de couples sans enfants soit légèrement supérieure à celle du Grand Auxerrois (+0,9 %).



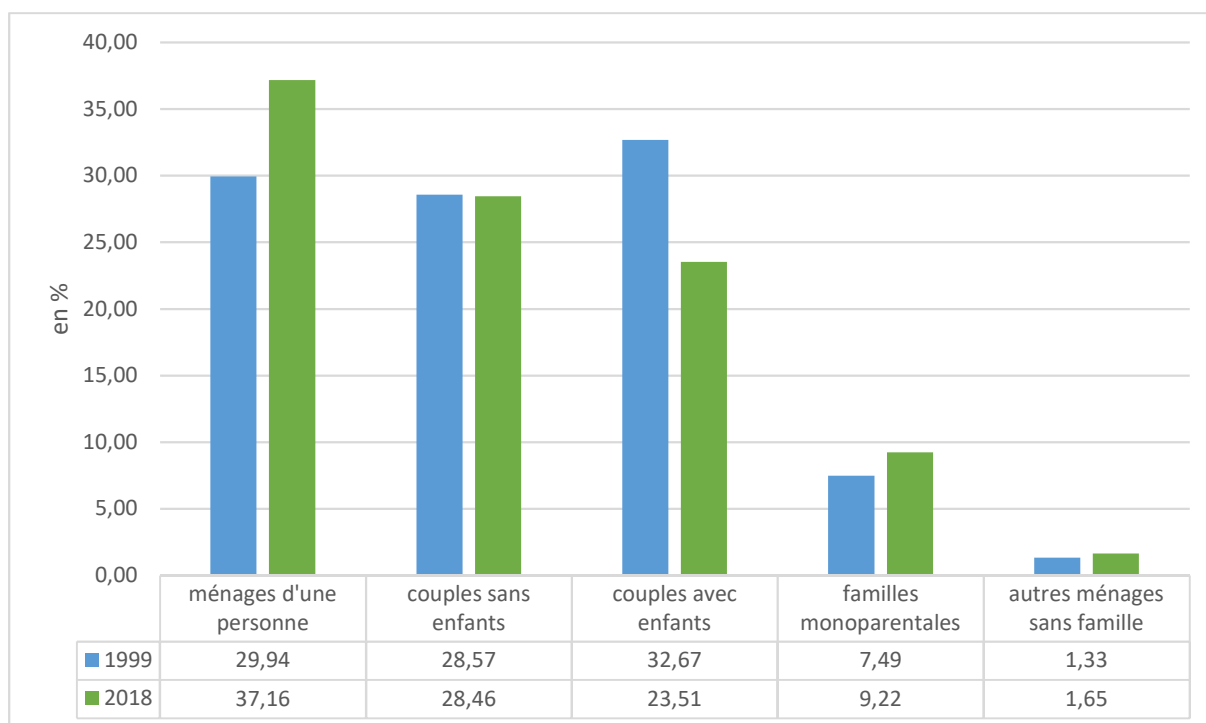


Figure 23 : évolution de la composition des ménages du PETR du Grand Auxerrois depuis 1999

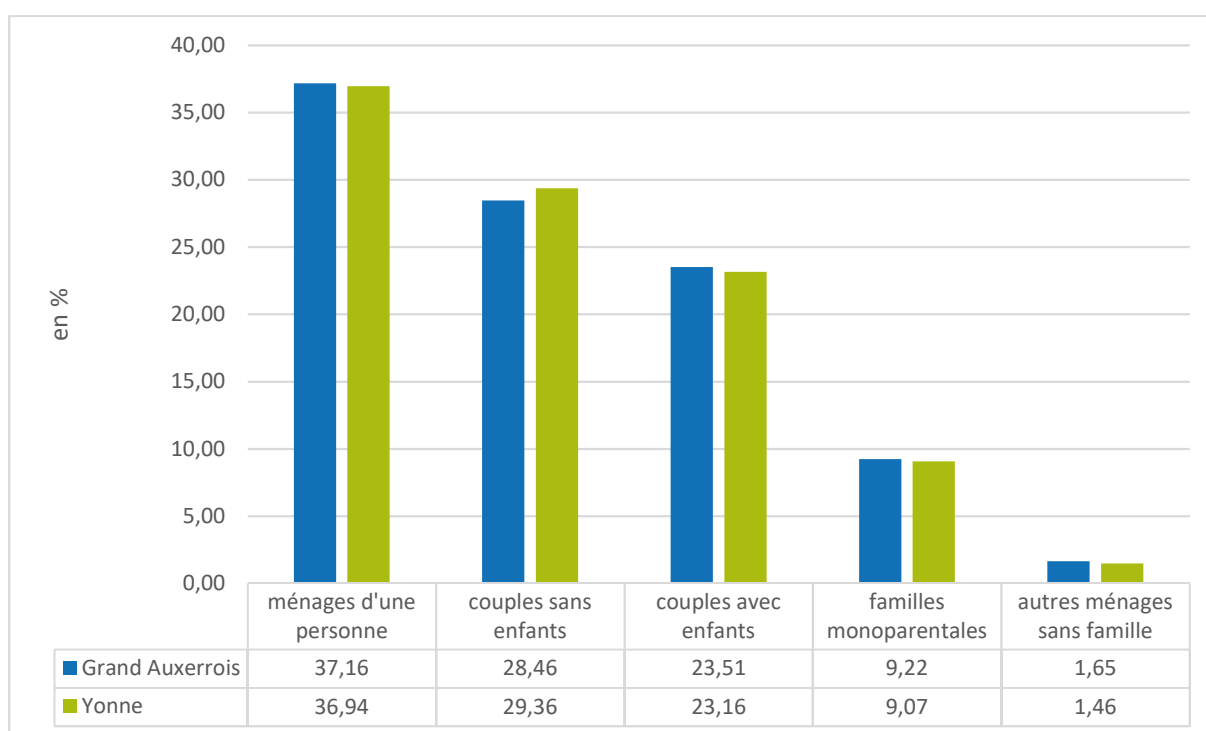


Figure 24 : composition comparée des ménages en 2018

A l'échelle des EPCI, **la CA de l'Auxerrois connaît la taille de ménages la plus faible du Grand Auxerrois** (2,05 personnes par résidence principale contre 2,15 dans la CC Chablis Villages et Terroirs et 2,24 à 2,25 dans les autres EPCI) avec la part de ménages d'une seule personne la plus importante du territoire et celle de couples avec enfants la moins importante.

en %	ménages d'une personne	couples sans enfant	couples avec enfants	familles monoparentales	autres ménages sans famille
<b>CC de l'Agglomération Migennoise</b>	34,92	27,38	25,00	10,72	1,97
<b>CC de l'Aillantais-en-Bourgogne</b>	31,31	31,46	27,30	8,18	1,75
<b>CA de l'Auxerrois</b>	40,48	27,58	21,04	9,36	1,54
<b>CC Chablis Villages et Terroirs</b>	35,18	28,69	25,51	9,19	1,42
<b>CC Serein et Armance</b>	32,30	30,34	27,16	8,31	1,88

Figure 25 : composition des ménages des intercommunalités du Grand Auxerrois en 2018

## SYNTHESE

Le territoire du Grand Auxerrois compte une population municipale de 132 557 habitants en 2018, soit 39,3 % de celle du département de l'Yonne. La commune d'Auxerre compte le plus grand nombre d'habitants et plus du quart de la population du Grand Auxerrois. Elle est suivie de Migennes et de Saint-Florentin. A l'échelle des EPCI, la population municipale de la CA de l'Auxerrois est la plus importante, devant celle de la CC Serein et Armance.

Avec une superficie totale de 1824,3 km<sup>2</sup>, le territoire du Grand Auxerrois compte des densités de population allant de 9,713 à 695,976 habitants par km<sup>2</sup> pour une moyenne de 72,7 habitants par km<sup>2</sup>. Les densités les plus importantes se trouvent le long des axes de communication (voies fluviales et ferrées).

Le territoire du Grand Auxerrois est majoritairement rural mais compte cinq communes urbaines (Auxerre, Migennes, Saint-Georges-sur-Baulche, Cheny, Perrigny) au sens de la grille de densité communale 2020 de l'Insee.

La population du Grand Auxerrois a augmenté de 1968 à 2008 puis diminué de 2008 à 2018, bien que moins fortement depuis 2013. Son évolution annuelle moyenne est majoritairement impactée par son solde migratoire. A l'échelle des EPCI, seule la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne présente un solde migratoire positif depuis 1999. A l'échelle des habitants du Grand Auxerrois, les migrations résidentielles se font essentiellement dans la même commune ou au sein du département de l'Yonne. L'impact de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 sur ces migrations est mineur.

Les proportions de 0-44 ans et de 45-90 ans ou plus sont équivalentes sur le territoire mais la population du Grand Auxerrois vieillit. Les 45-59 ans et les 60-74 ans sont les tranches d'âges les plus représentées en 2018.

La population de 15 ans et plus est inactive à 45,45 %. La part des retraités a augmenté les vingt dernières années pour s'établir à 31,58 % de la population des 15 ans et plus en 2018. La population active est constituée à 81,65 % d'employés, ouvriers et professions intermédiaires.

La taille moyenne des ménages du Grand Auxerrois s'établit à 2,13 personnes par résidence principale en 2018. Le nombre de ménages composés d'une seule personne ou de familles monoparentales a augmenté en vingt ans. En 2018, les ménages d'une personne représentent la part la plus importante des compositions des ménages du Grand Auxerrois ; les ménages d'une personne, les familles monoparentales et les couples sans enfants représentent 74,84 % des ménages.

## ENJEUX

- veiller à l'équilibre global d'un territoire majoritairement rural ;
- contrer la perte de population. Valoriser les atouts intrinsèques au territoire ;
- faire face et anticiper le vieillissement de la population dans tous les aspects de la vie courante (habitat, santé, mobilité notamment). Retenir et attirer les populations en âge de travailler pour maintenir et créer de l'activité. Prendre en compte le niveau de vie de la population pour maintenir une qualité de vie pour tous ;
- faire face à la diminution de la taille des ménages, notamment en veillant à l'adéquation de l'offre de logements.

# HABITAT

## 1 DES LOGEMENTS MAJORITAIREMENT OCCUPES EN RESIDENCE PRINCIPALE ET DE TYPE INDIVIDUEL MAIS MARQUES PAR UNE VACANCE PRONONCEE

En 2018, le Grand Auxerrois compte 73498 logements, contre 64911 en 1999, soit une augmentation de 13,23 %, équivalente à celle dans le département de l'Yonne (+13,29 % sur la même période). **Auxerre compte le plus grand nombre de logements** (20819 logements soit **28,33 % du total des logements du Grand Auxerrois**). Deuxième ville du classement, Migennes ne compte que 4,82 % du total des logements du territoire.

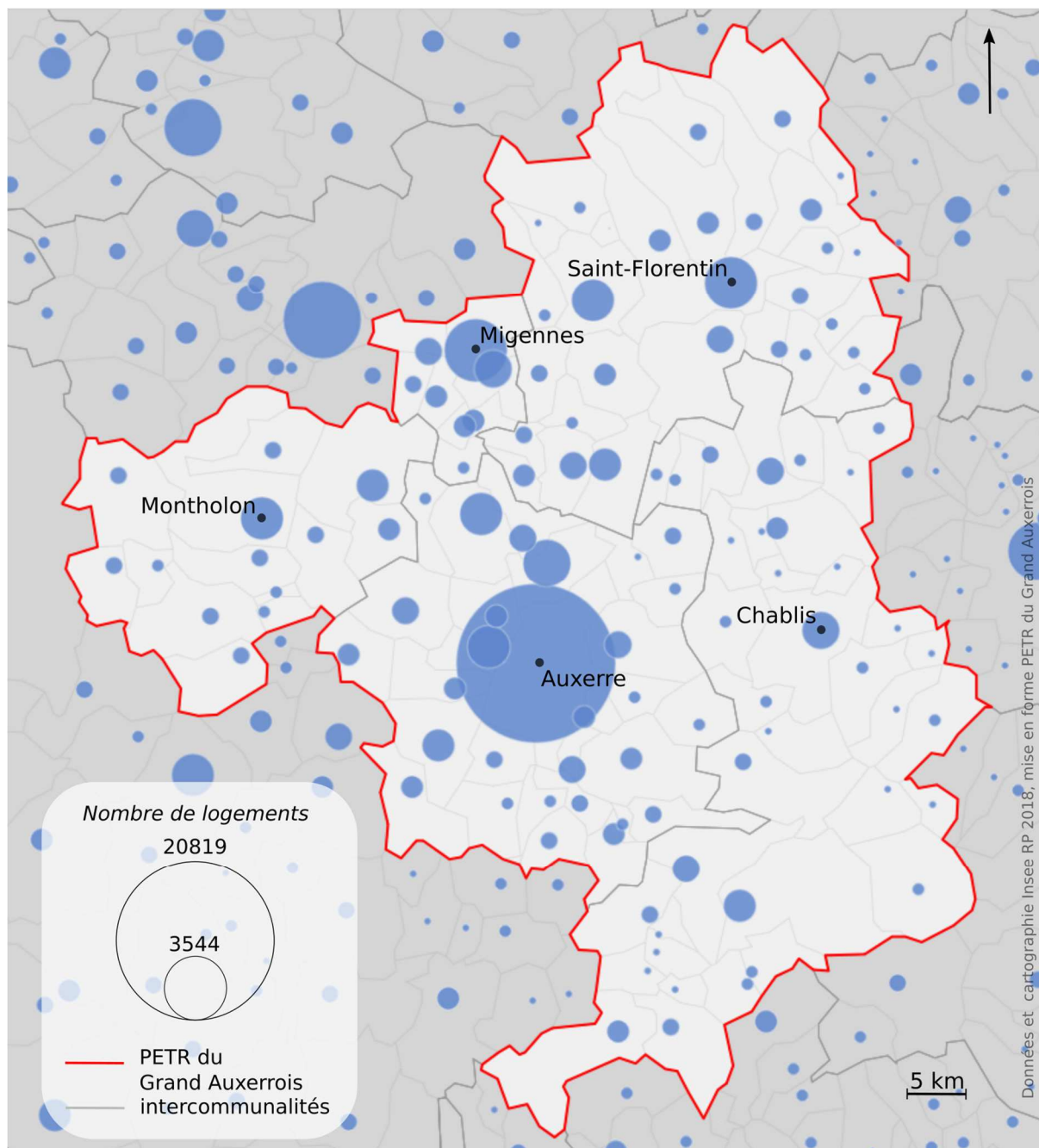


Figure 26 : nombre de logements dans le Grand Auxerrois en 2018

**81,91 % des logements du Grand Auxerrois sont des résidences principales.** Si cette part a diminué en vingt ans (-1,68 point de pourcentage entre 1999 et 2018), elle reste plus élevée que dans le département de l'Yonne (77,52 % en 2018), pour s'établir presque au même niveau que celle nationale (82,1 %).

La part des résidences secondaires, y compris les logements occasionnels, a également diminué en vingt ans, perdant 2,81 points de pourcentage pour s'établir à 6,39 % en 2018 (contre 10,68 % dans le département de l'Yonne et 9,7 % en France).

Le territoire du Grand Auxerrois est en revanche marqué par une **forte augmentation de logements vacants, dont la part s'établit à 11,71 % en 2018** (+4,5 points de pourcentage en vingt ans), dans le même ordre de grandeur que le département de l'Yonne (11,79 %) mais bien plus que la part nationale de 8,2 %.

## Les catégories de logements

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Depuis 2005, une résidence principale peut comporter plusieurs ménages si ceux-ci ont des budgets séparés.

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour des séjours de courte durée (week-ends, loisirs, ou vacances). Les logements meublés mis en location pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

Un logement occasionnel est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille). Distinguer logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.

Un logement est vacant s'il est inoccupé et :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste etc.).

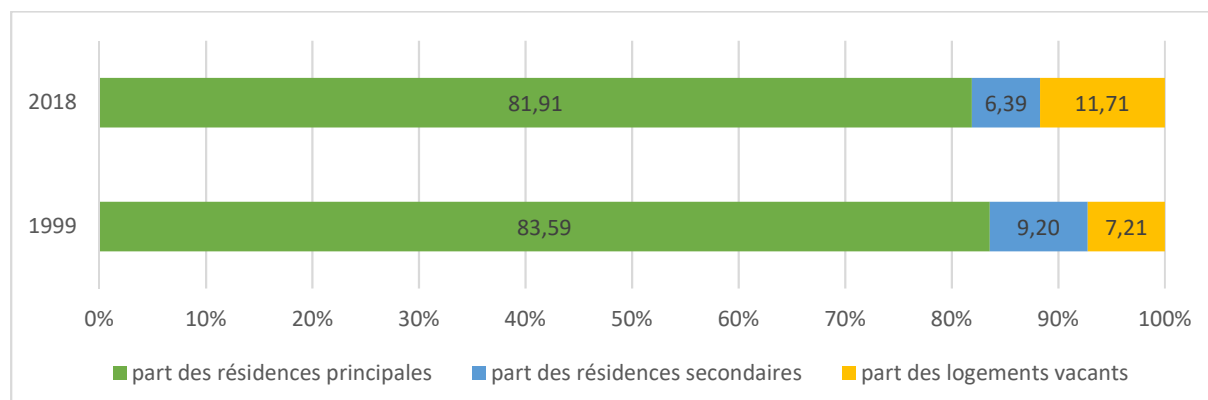


Figure 27 : évolution des parts des résidences principales, secondaires et logements vacants dans le total des logements sur le territoire du Grand Auxerrois

Si la commune d'Auxerre enregistre le plus grand nombre de logements à l'échelle du Grand Auxerrois, **ce sont les communes alentour et sur un axe Monéteau-Migennes qui, hormis les exceptions de Mercy et**

**Chéu, enregistrent les plus grandes parts de résidences principales.** Cette part décroît progressivement avec l'éloignement de ces communes et le rapprochement des limites du territoire. A l'échelle des cinq EPCI, la CC de l'Agglomération Migennoise suivie par la CA de l'Auxerrois sont donc les deux intercommunalités qui comptent le plus de résidences principales (respectivement 86,6 % et 85,3 % du total de leurs logements). La CC Chablis, Villages et Terroirs est celle qui en compte le moins (70,5 %).

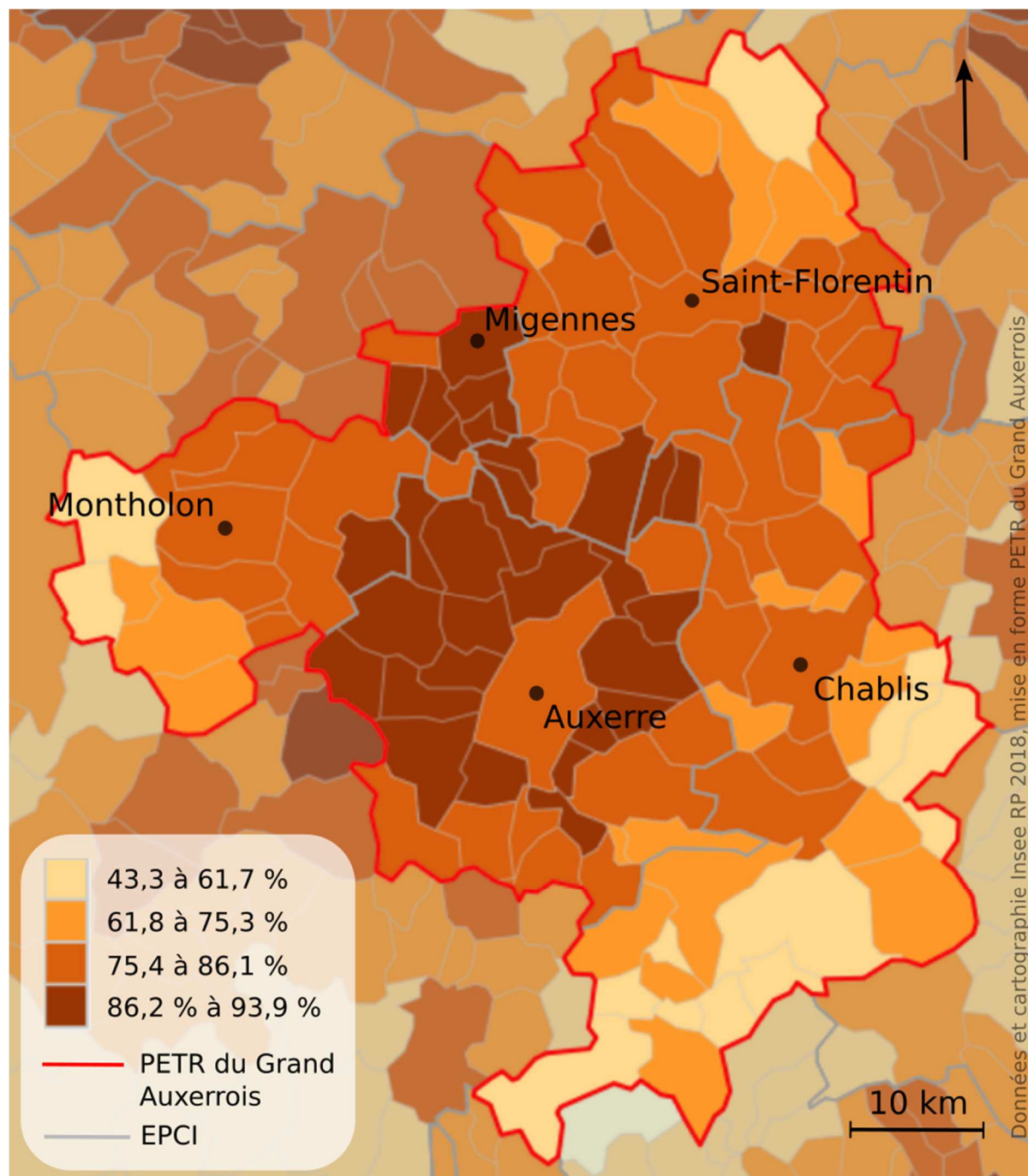


Figure 28 : part des résidences principales dans les communes du Grand Auxerrois en 2018

A l'inverse, **la part de résidences secondaires**, y compris logements occasionnels, **augmente progressivement en se rapprochant des limites du territoire.** Les CC Serein et Armance, de l'Aillantais-en-Bourgogne et Chablis, Villages et Terroirs comptent les parts les plus importantes, avec respectivement 7,9 %, 13,7 % et 15,2 % de résidences secondaires.

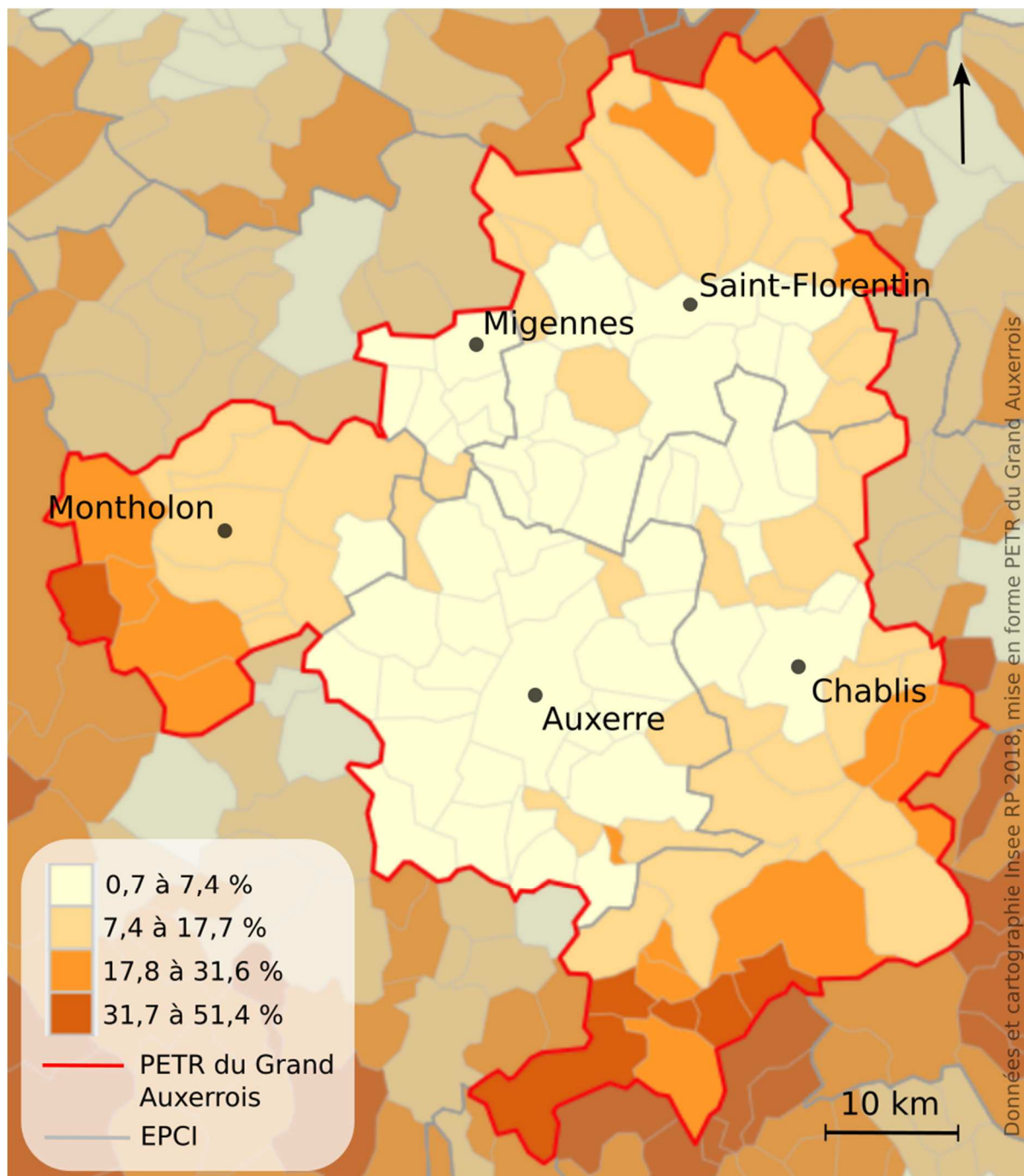


Figure 29 : part des résidences secondaires dans les communes du Grand Auxerrois en 2018

**La vacance de logements est, quant à elle, constatée sur l'ensemble du territoire du Grand Auxerrois et particulièrement sur une large moitié est,** avec des taux par intercommunalité de 9,4 % (CC de l'Aillantais-en-Bourgogne), 11,2 % (CC de l'Agglomération Migennoise), 11,4 % (CA de l'Auxerrois), 12 % (CC Serein et Armanche) et 14,3 % (CC Chablis, Villages et Terroirs).



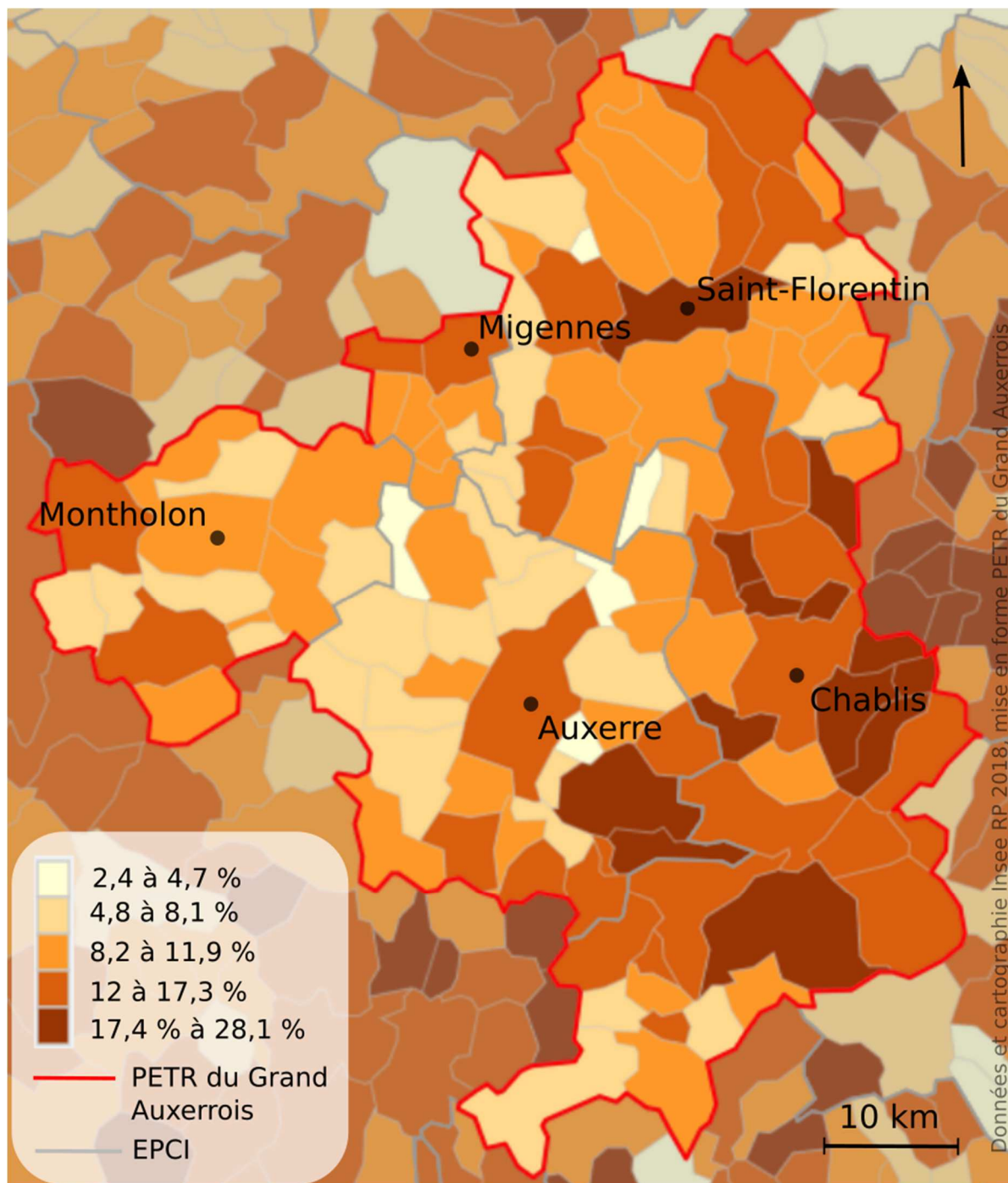


Figure 30 : part des logements vacants dans les communes du Grand Auxerrois en 2018

## FOCUS SUR LA VACANCE DANS LES PARCS PRIVE ET SOCIAL

Les données sur la vacance dans le parc privé qui suivent sont issues des données LOVAC, à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ces données permettent de dénombrer le nombre de logements du parc privé vacants par commune et par EPCI et par ancienneté de vacance. Elles permettent ainsi de distinguer la vacance de courte durée, dite frictionnelle, de la vacance de longue durée, dite structurelle. La vacance dite frictionnelle correspond à la période de transition entre deux occupants.

Le seuil de secrétisation est de 11 logements : en-deçà, les logements vacants ne sont pas comptabilisés<sup>5</sup>.

Les données sur le logement social proviennent du répertoire du parc locatif social (RPLS) 2021, qui dresse l'état global du parc de logements locatifs des bailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de collecte (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement).

Le Grand Auxerrois compte 66717 logements dans le parc privé au 1<sup>er</sup> janvier 2019. **10,8 % de ce parc est vacant**, 4,9 % depuis deux ans ou plus.

A l'échelle des EPCI, la CC Chablis Villages et Terroirs présente le taux de vacance dans son parc privé le plus élevé, y compris en termes de vacance structurelle, particulièrement marquée. Les proportions entre vacance frictionnelle et vacance structurelle sont à peu près équilibrées dans les autres EPCI. La CC de l'Aillantais-en-Bourgogne présente le taux de vacance dans son parc privé le plus faible.

	en %	total	depuis moins de 2 ans	depuis 2 ans ou plus
<b>CA de l'Auxerrois</b>		10,5	6,7	3,8
<b>CC Chablis Villages et Terroirs</b>		12,2	4,8	7,5
<b>CC Serein et Armance</b>		11,3	5,4	5,8
<b>CC de l'Agglomération Migenoise</b>		11,5	6,2	5,3
<b>CC de l'Aillantais-en-Bourgogne</b>		9,0	4,6	4,4

Figure 31 : taux de logements vacants du parc privé dans les EPCI du Grand Auxerrois au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Le parc social du Grand Auxerrois compte 8840 logements proposés à la location au 1<sup>er</sup> janvier 2021. 4,7 % de ce parc est vacant, 2,1 % depuis plus de 3 mois. **La vacance est donc moins forte dans le parc social que dans le parc privé.**

A l'échelle des EPCI, la CA de l'Auxerrois se démarque par son faible taux de vacance. La CC Serein et Armance présente le taux le plus fort mais les CC de l'Aillantais-en-Bourgogne et Chablis Villages et Terroirs comptent les taux de vacance supérieure à 3 mois les plus importants.

	en %	total	supérieure à 3 mois
<b>CA de l'Auxerrois</b>		3,45	1,09
<b>CC Chablis Villages et Terroirs</b>		7,89	5,26
<b>CC de l'Aillantais-en-Bourgogne</b>		7,63	5,34
<b>CC Serein et Armance</b>		8,19	4,86
<b>CC de l'Agglomération Migenoise</b>		7,71	4,59

Figure 32 : taux de vacance dans le parc social des EPCI du Grand Auxerrois au 1<sup>er</sup> janvier 2021

En termes de typologie de logements, le Grand Auxerrois compte 73 % de maisons contre 26,7 % d'appartements en 2018 (et 0,3 % d'autres logements) : les logements y sont donc **majoritairement individuels**. Ces proportions sont similaires à celles du département de l'Yonne (77,9 % de maisons, 21,7 % d'appartements et 0,5 % d'autres logements) mais la part de maisons est nettement supérieure à celle en France (55,2 % de maisons contre 43,7 % d'appartements).

<sup>5</sup> C'est ici le cas pour la commune de Chichery.

Les communes de **Migennes, Saint-Florentin et surtout Auxerre, en particulier, comptent néanmoins des parts nettement moindres de maisons** (respectivement 37,2 %, 40,8 % et 64,4 % d'appartements).

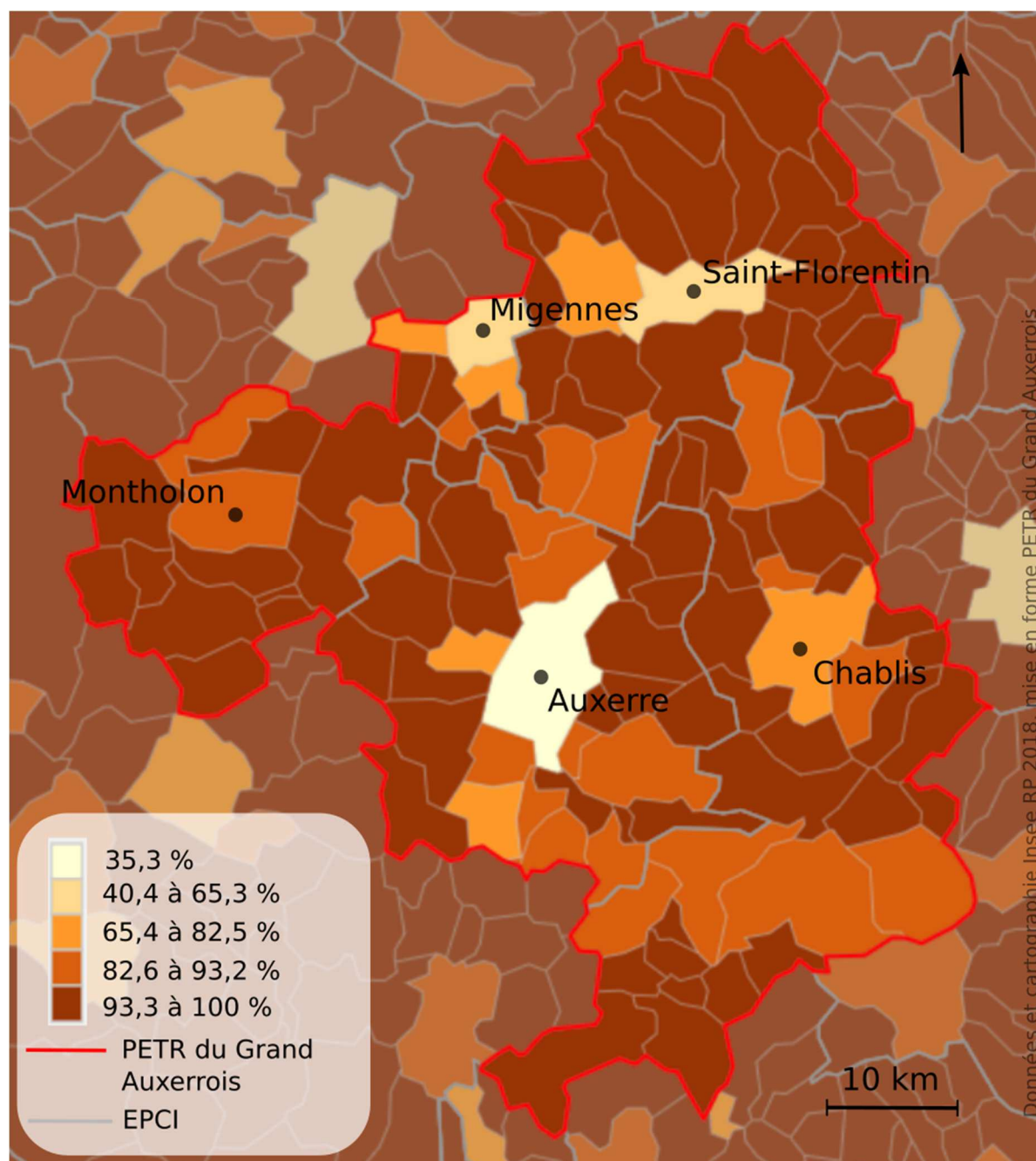


Figure 33 : part des maisons dans les communes du Grand Auxerrois en 2018

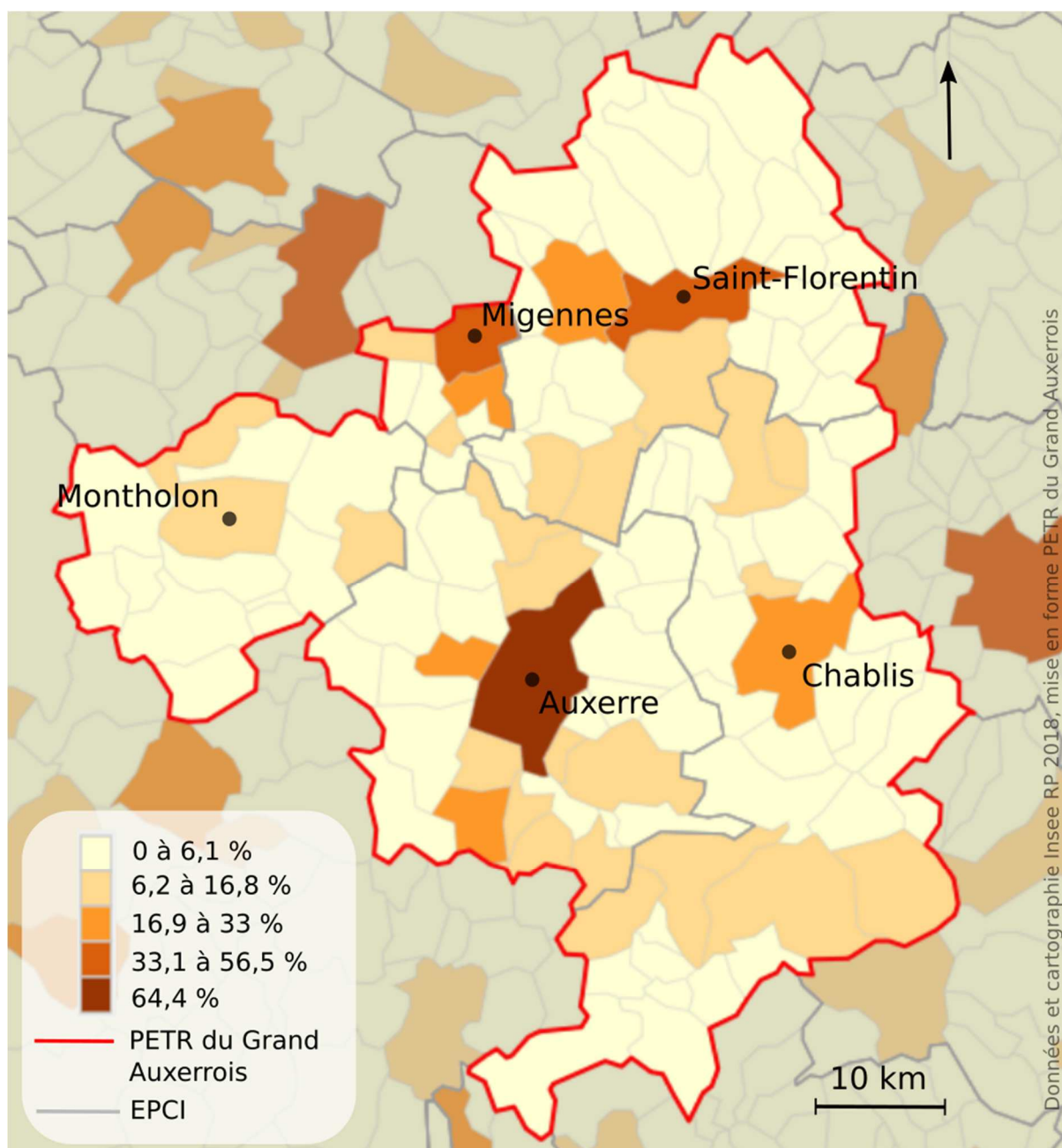


Figure 34 : part des appartements dans les communes du Grand Auxerrois en 2018

A l'échelle des EPCI, la CC de l'Agglomération Migennoise et la CA de l'Auxerrois se distinguent avec des parts de maisons bien inférieures aux autres EPCI ; la part de maisons dans la CA de l'Auxerrois est même inférieure à celle dans le Grand Auxerrois.

	en %	part des maisons	part des appartements
<b>CC de l'Agglomération Migennoise</b>		74,2	25,5
<b>CC de l'Aillantais-en-Bourgogne</b>		93,9	5,8
<b>CA de l'Auxerrois</b>		60,5	39,2
<b>CC Chablis Villages et Terroirs</b>		91,8	7,9
<b>CC Serein et Armance</b>		84,5	15,1

Figure 35 : parts des maisons et appartements dans les EPCI du Grand Auxerrois en 2018

## 2 UN PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES INADAPTE AUX BESOINS NOTAMMENT LIES AU DESSERVEMENT DES MENAGES ET ANCIEN

En 2018, les résidences principales du Grand Auxerrois sont constituées à 73,3 % de maisons et à 26,4 % d'appartements. Avec une moyenne de 3 pièces pour les appartements et de 4,7 pièces pour les maisons, **le territoire compte une majorité de résidences principales de grande taille** : 38,9 % de 5 pièces et plus (contre 35,4 % en France) mais seulement 12,2 % de 1 et 2 pièces (contre 18,7 % en France).

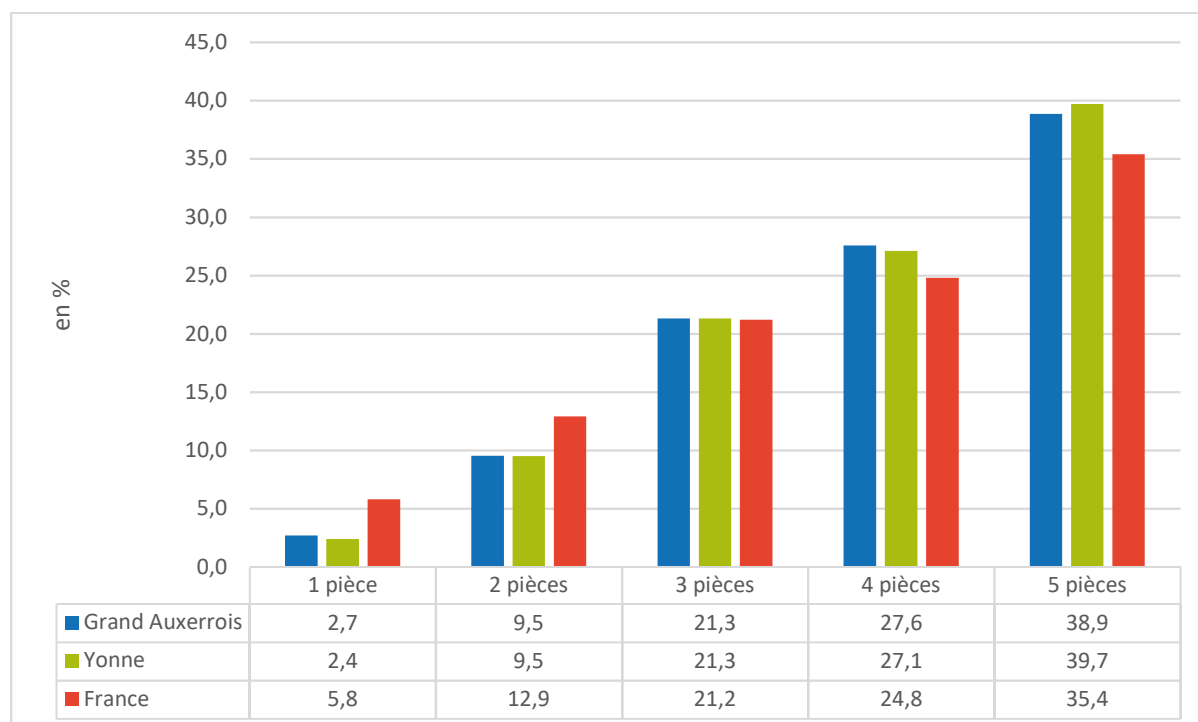


Figure 36 : nombres de pièces comparés des résidences principales en 2018

Le nombre de résidences principales de 5 pièces et plus a d'ailleurs augmenté depuis vingt ans, tandis que diminuait celui des résidences principales de 1, 2 ou 3 pièces, **dans un mouvement contraire aux besoins induits par le desserrement des ménages précédemment décrit.**

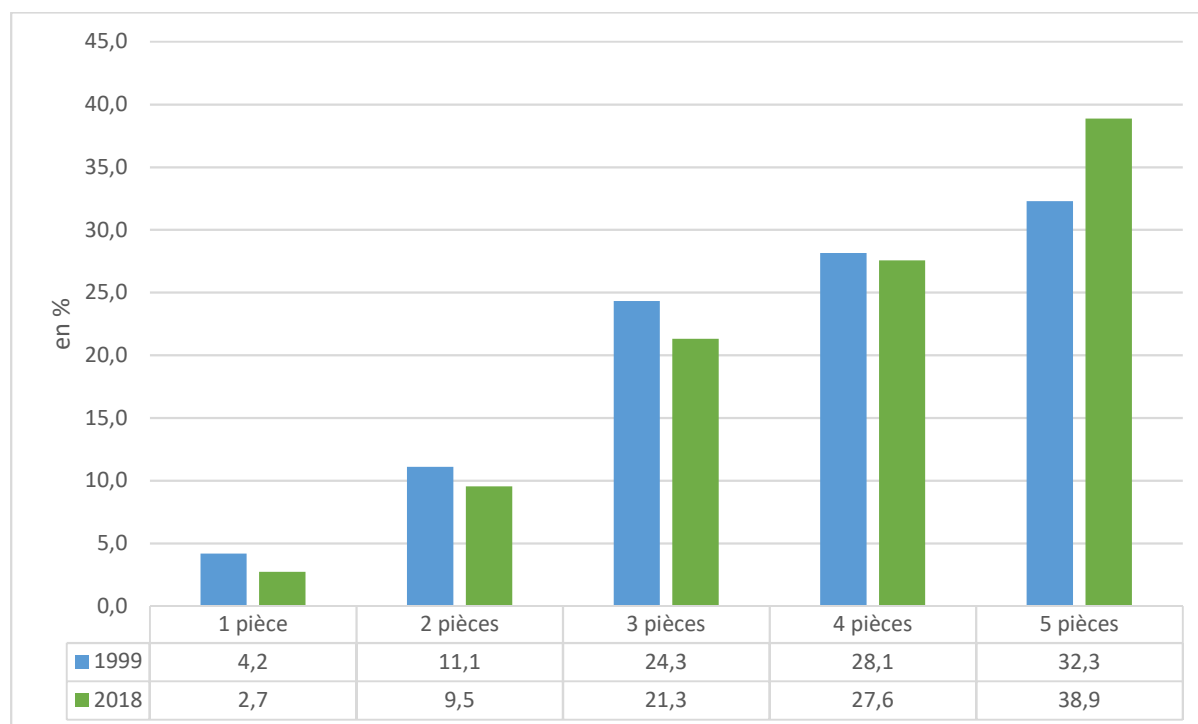


Figure 37 : évolution du nombre de pièces des résidences principales du Grand Auxerrois depuis 1999

De plus, le taux de **suroccupation des résidences principales** du Grand Auxerrois en 2017 s'établit à 4,8 % et s'échelonne de 2,3 % dans l'Aillantais-en-Bourgogne à **5,6 % des résidences principales dans la CA de l'Auxerrois et la CC de l'Agglomération Migennoise**, traduisant un **déficit d'adéquation de ces logements aux besoins.**

La définition de la suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement.

Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur le nombre de pièces nécessaires au ménage, décompté de la manière suivante :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus ;
- pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant.

	taux de suroccupation des logements (en %)
CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	2,3
CC Chablis Villages et Terroirs	3
CC Serein et Armance	4
CA de l'Auxerrois	5,6
CC de l'Agglomération Migennoise	5,6

Figure 38 : taux de suroccupation des logements des EPCI du Grand Auxerrois en 2017

**Le parc de résidences principales du Grand Auxerrois est par ailleurs ancien** : construit à 23,7 % avant 1919, contre 13 % en France, il date à 48,5 % de 1946 à 1990. Les constructions datant de 1991 à 2015 ne sont que de 19,1 %, contre 27,2 % en France.

Au sein de ce parc, la construction d'appartements a augmenté à partir de 1919 mais surtout entre 1946 et 1970 (40,3 %), avant de revenir à environ un quart des constructions de résidences principales dans les années suivantes.

**L'âge des résidences principales confronte donc le Grand Auxerrois aux problématiques de l'accessibilité et, partant, de l'adaptation des logements anciens à une population vieillissante** mais également aux problématiques de rénovation et de consommation énergétique.

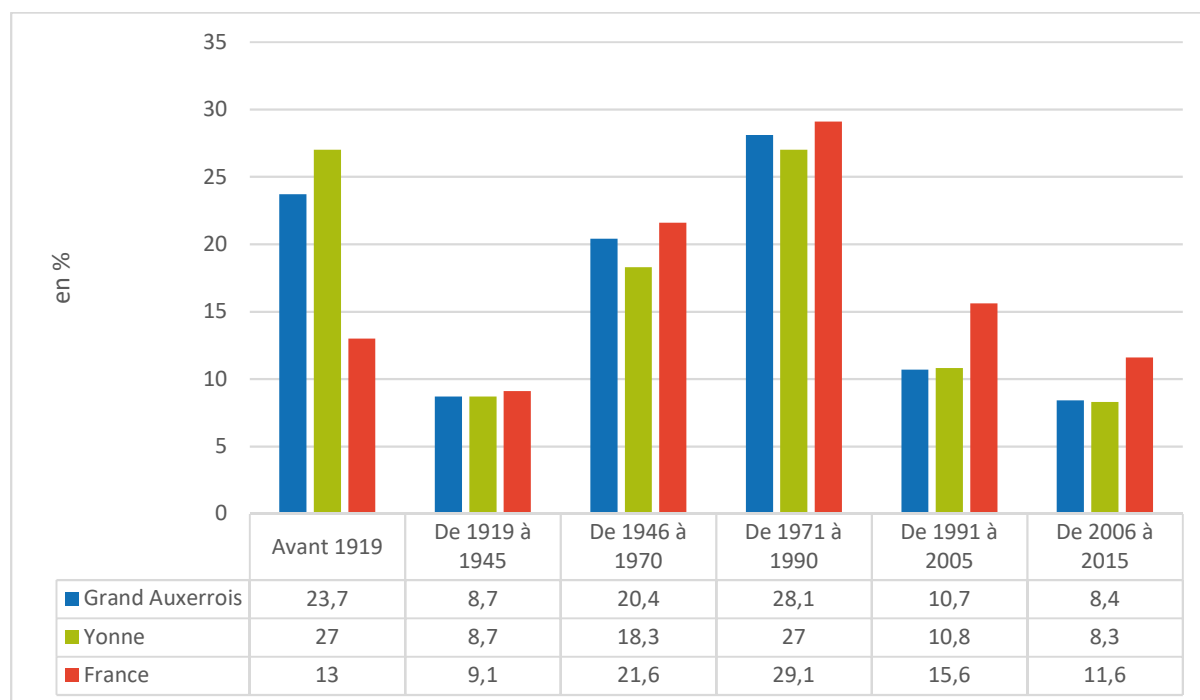


Figure 39 : périodes de construction comparées des résidences principales (avant 2016)

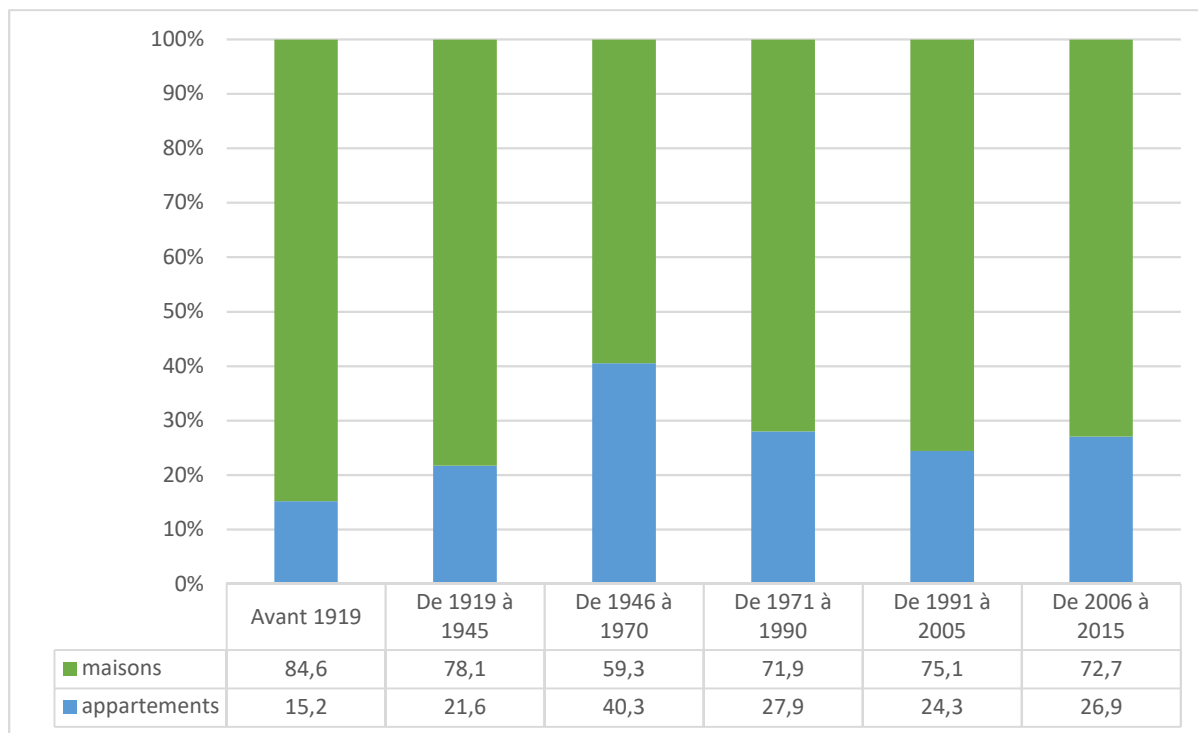


Figure 40 : périodes de construction par type des résidences principales du Grand Auxerrois (avant 2016)

## FOCUS SUR LA CONSTRUCTION NEUVE DEPUIS 2010

Les données qui suivent proviennent de la [base Sit@del2](#), gérée par le ministère de la transition écologique, qui regroupe des données issues des formulaires de permis de construire.

Les données qui suivent correspondent aux logements commencés (non à ceux seulement autorisés)<sup>6</sup>.

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un seul logement (autrement dit, une maison). Un logement individuel pur a fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement. Les logements individuels groupés ont fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement) ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.

Un logement collectif est un logement faisant partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits par un promoteur pour une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence (pour personnes

<sup>6</sup> Les données relatives à la commune de Paroy-en-Othe manquaient.



âgées, pour étudiants, de tourisme, hôtelière à vocation sociale, sociale, pour personnes handicapées), avec mise à disposition de services spécifiques.

**La construction neuve dans le Grand Auxerrois**, bien qu'en dents de scie, **diminue depuis 2010**, passant de 445 constructions neuves en 2010 à 86 en 2019. La majorité des constructions est de type maison (logements individuels), le cas échéant en lotissements, mais 2012, 2014 et 2017 ont vu la hausse des constructions de type immeuble (logements collectifs).

La **CA de l'Auxerrois est l'intercommunalité qui a vu le plus de constructions neuves** (62,3 % des logements construits dans le Grand Auxerrois entre 2010 et 2019 hors résidences), loin devant la CC Serein et Armance (12,3 %). La **mise en œuvre des programmes de l'Agence nationale du renouvellement urbain (ANRU)** a contribué aux constructions neuves de la CA de l'Auxerrois.

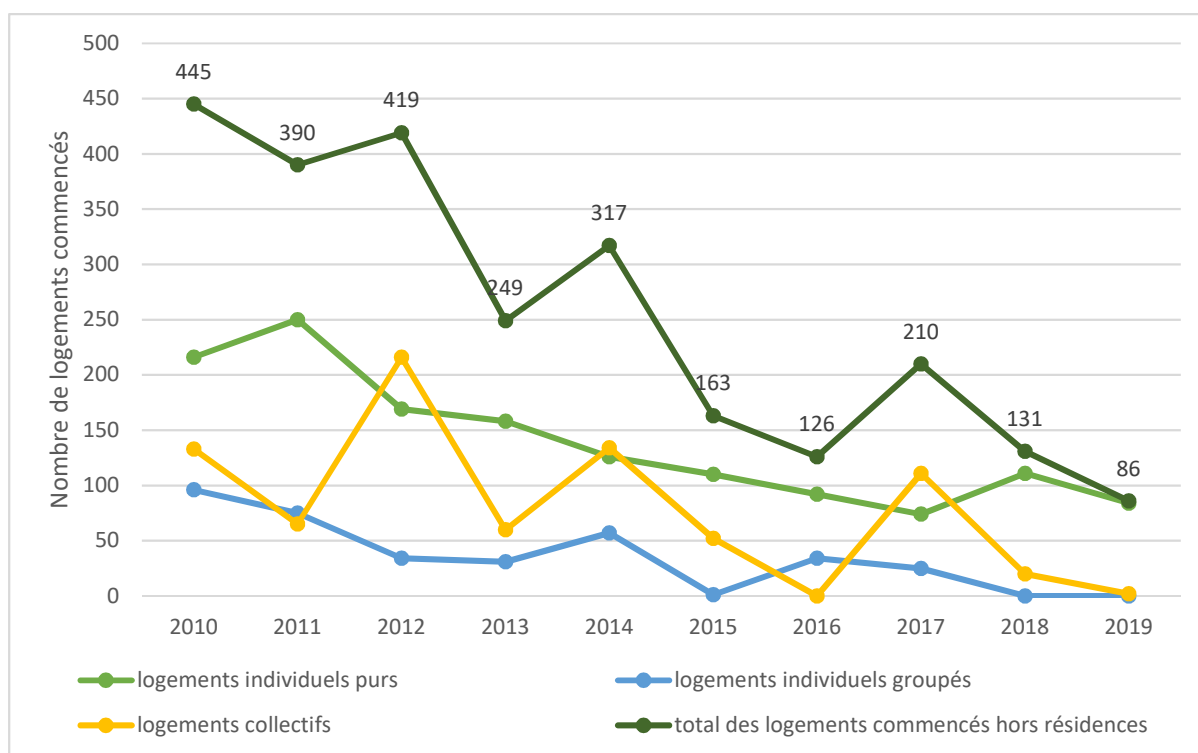


Figure 41 : évolution de la construction neuve dans le Grand Auxerrois depuis 2010

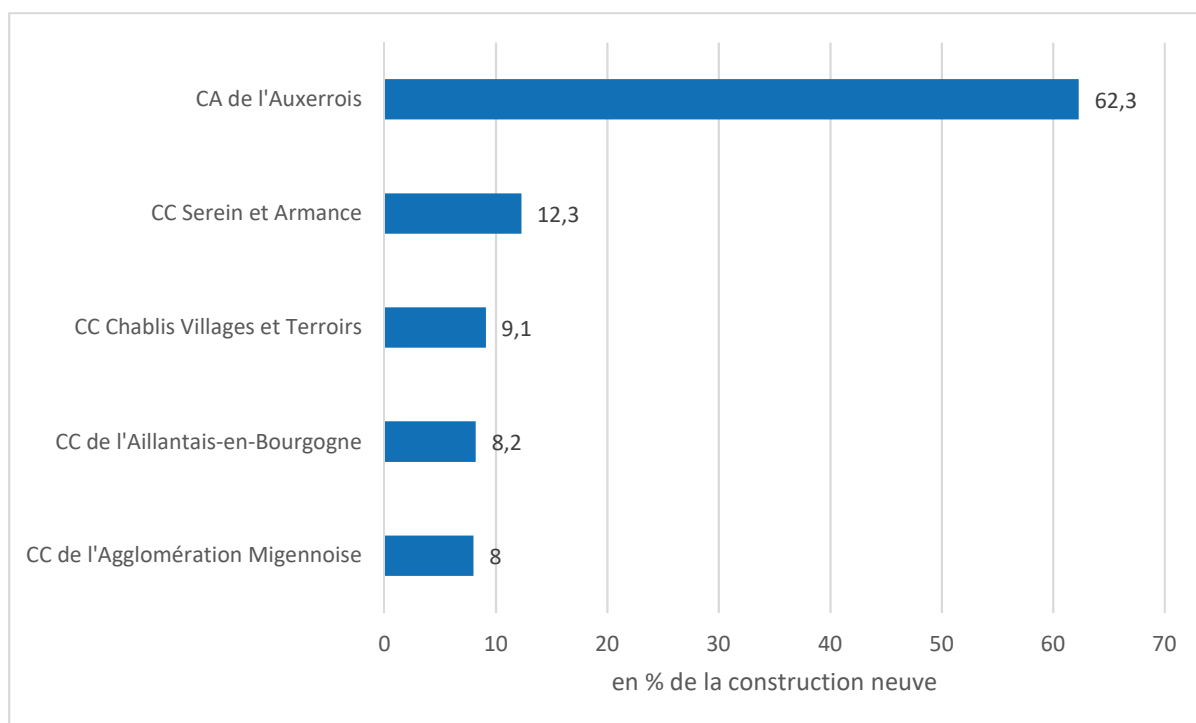


Figure 42 : répartition de la construction neuve dans le Grand Auxerrois par EPCI entre 2010 et 2019

### 3 UNE POPULATION MAJORITAIREMENT PROPRIETAIRE MAIS DES NIVEAUX DE VIE HETEROGENES ET DIFFERENTS MODES DE VIE A PRENDRE EN COMPTE

**Les résidences principales du Grand Auxerrois sont majoritairement occupées en propriété (64,8 %) et, bien que cette part ait augmenté depuis 1999 (+3,3 points de pourcentage), elle est légèrement inférieure à celle du département (67,4 %). A l'inverse, un tiers des résidences principales sont louées (33,1 %), ce qui représente une part supérieure à celle du département (30,4 %) bien qu'ayant légèrement diminué depuis 1999 (-0,8 points de pourcentage).**

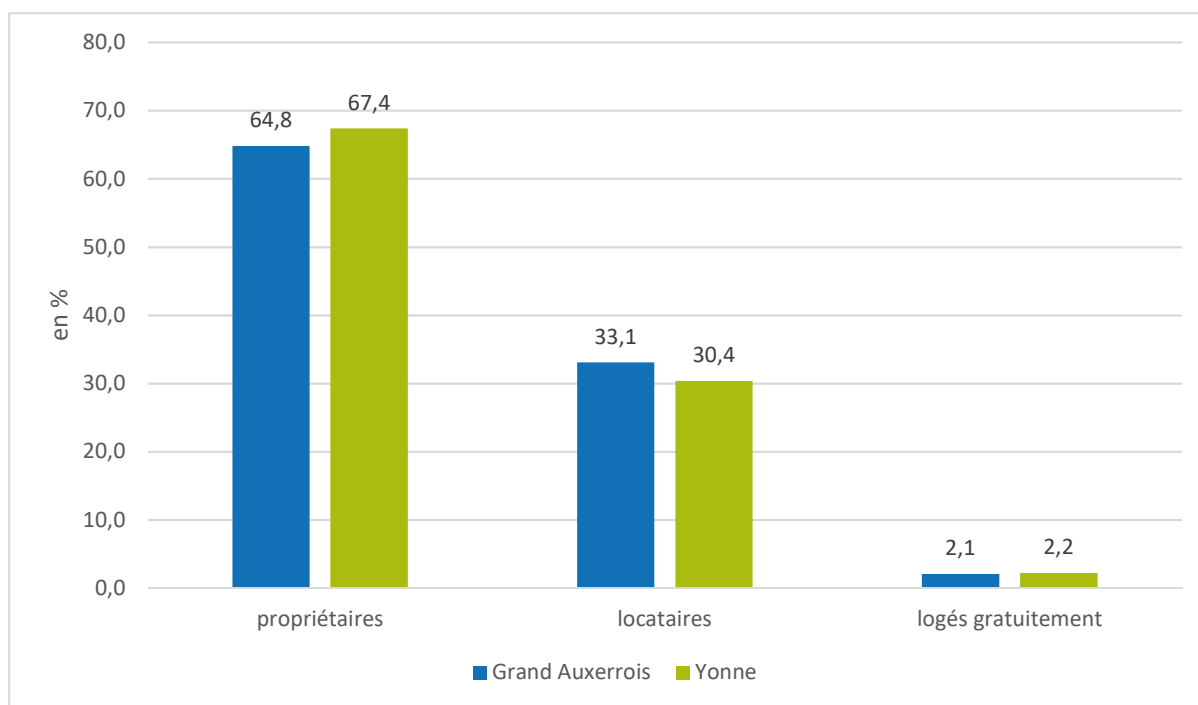


Figure 43 : statuts d'occupation des résidences principales comparés en 2018

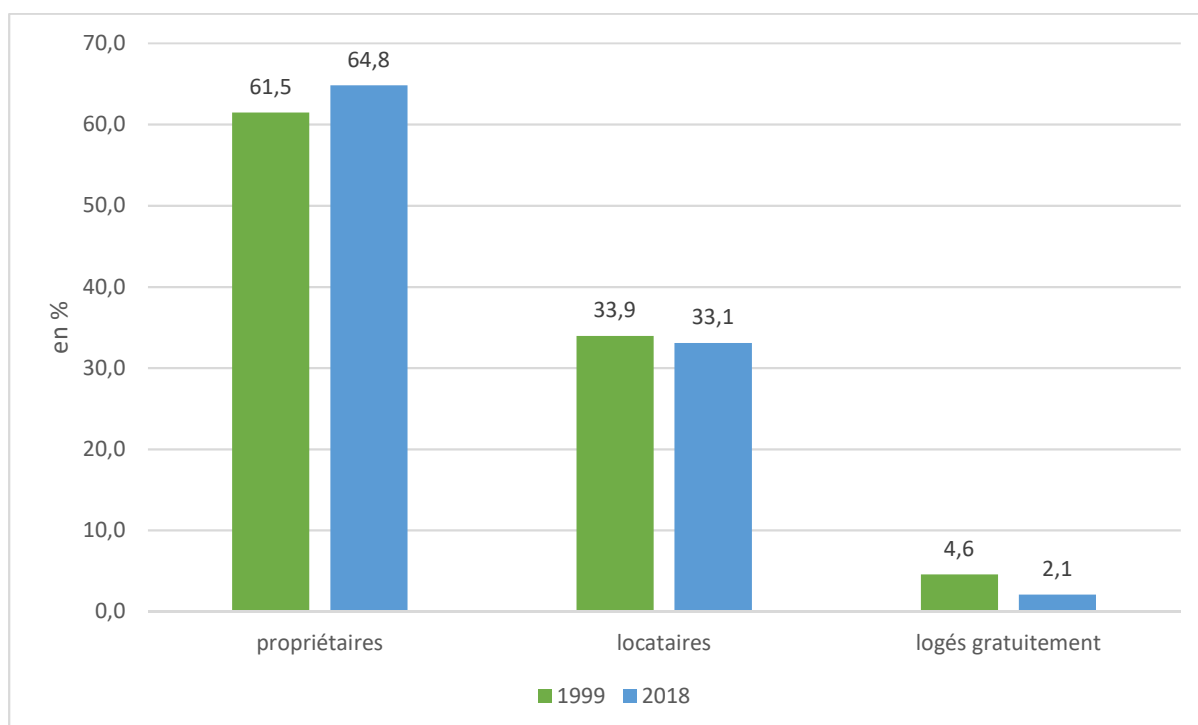


Figure 44 : évolution des statuts d'occupation des résidences principales du Grand Auxerrois depuis 1999

L'accès à la propriété est conditionné par le coût de l'immobilier ainsi que par les capacités financières des habitants.

Les données sur les prix médians de l'immobilier ancien sont issues du site [www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr).

Si le prix médian de l'immobilier ancien dans le département de l'Yonne est de 1110 euros/m<sup>2</sup> en 2020, **le Grand Auxerrois présente un écart de 510 euros/m<sup>2</sup> entre les prix dans la CA de l'Auxerrois et ceux dans la CC Chablis Villages et Terroirs**. Les trois autres EPCI se situent autour de la médiane départementale. Le prix médian de l'immobilier ancien en France est de 2400 euros/m<sup>2</sup>.

Un logement ancien est un logement :

- ou construit depuis plus de 5 ans ;
- ou ayant fait l'objet d'une mutation (vente, donation ou succession), quelle que soit sa date de construction.

Il peut indifféremment s'agir d'une maison ou d'un appartement.<sup>7</sup>

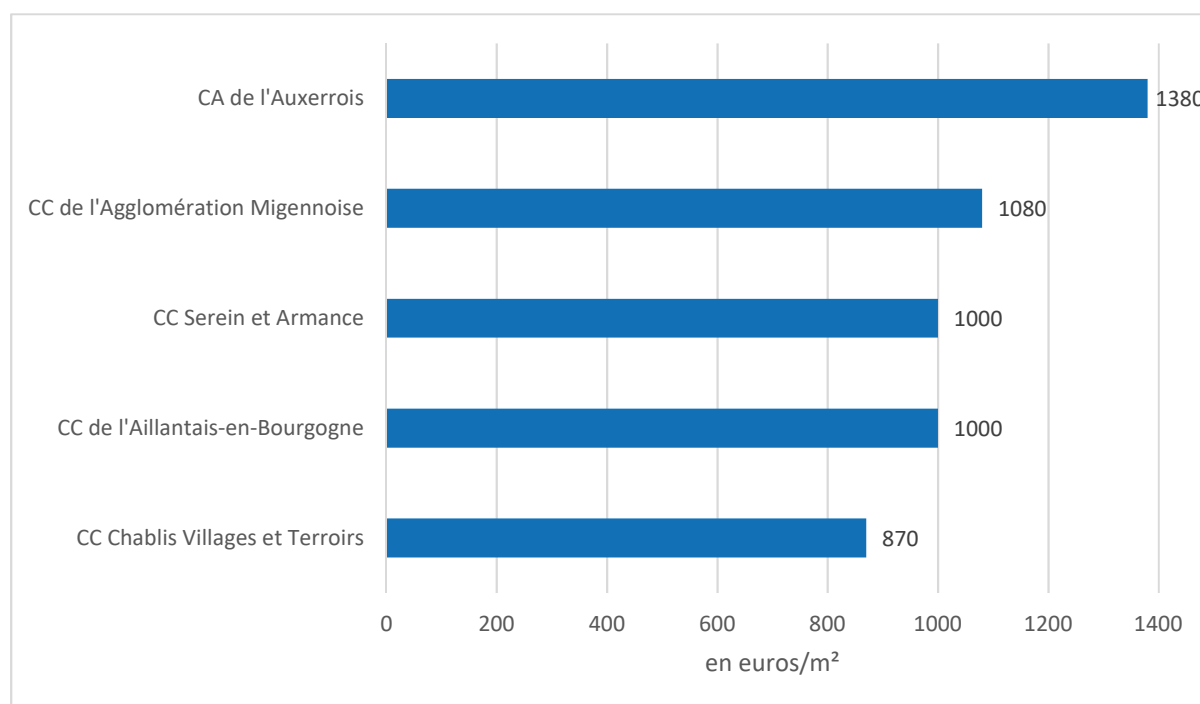


Figure 45 : prix médians de l'immobilier ancien dans les EPCI du Grand Auxerrois en 2020

Les données sur les revenus et la pauvreté qui suivent proviennent du dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) de l'Insee.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC - la notion d'unité de consommation est utilisée pour tenir compte de la réduction de certaines dépenses permise par la vie en commun). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

<sup>7</sup> Source seloger.com.

Les unités de consommation sont généralement calculées en attribuant 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

L'Insee mesure la pauvreté monétaire de manière relative. Dans cette approche, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. La France privilégie un seuil à 60 % du niveau de vie médian de la population française. Pour l'Insee, une personne sera donc pauvre si son niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population française.

Le taux de pauvreté correspond à la part de personnes dans la population totale dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

A noter, la pauvreté n'est pas uniquement monétaire. L'Insee mesure également les privations dont souffre une partie de la population, ce qui est appelé pauvreté « en conditions de vie ». Pour l'Insee, une personne est pauvre en conditions de vie lorsqu'elle cumule plusieurs de ces difficultés. Les difficultés de logement comme le manque d'espace suffisant par rapport au nombre d'occupants (soit la suroccupation des logements) en font partie.<sup>8</sup>

Le Grand Auxerrois présente des **niveaux de vie hétérogènes** : si la médiane des niveaux de vie des habitants de la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne, de la CC Chablis Villages et Terroirs et de la CA de l'Auxerrois dépasse les 21000 euros par an, celle du niveau de vie des habitants de la CC de l'Agglomération Migennoise se situe à 19030 euros par an en 2018. Celle du niveau de vie des habitants du département est de 20800 euros par an.

Le rapport interdécile du niveau de vie dans chaque EPCI fait quant à lui apparaître une plus grande disparité dans la CA de l'Auxerrois et la CC Chablis Villages et Terroirs.

---

<sup>8</sup> Source Insee, *La mesure de la pauvreté*, collection Insee en bref, septembre 2014.

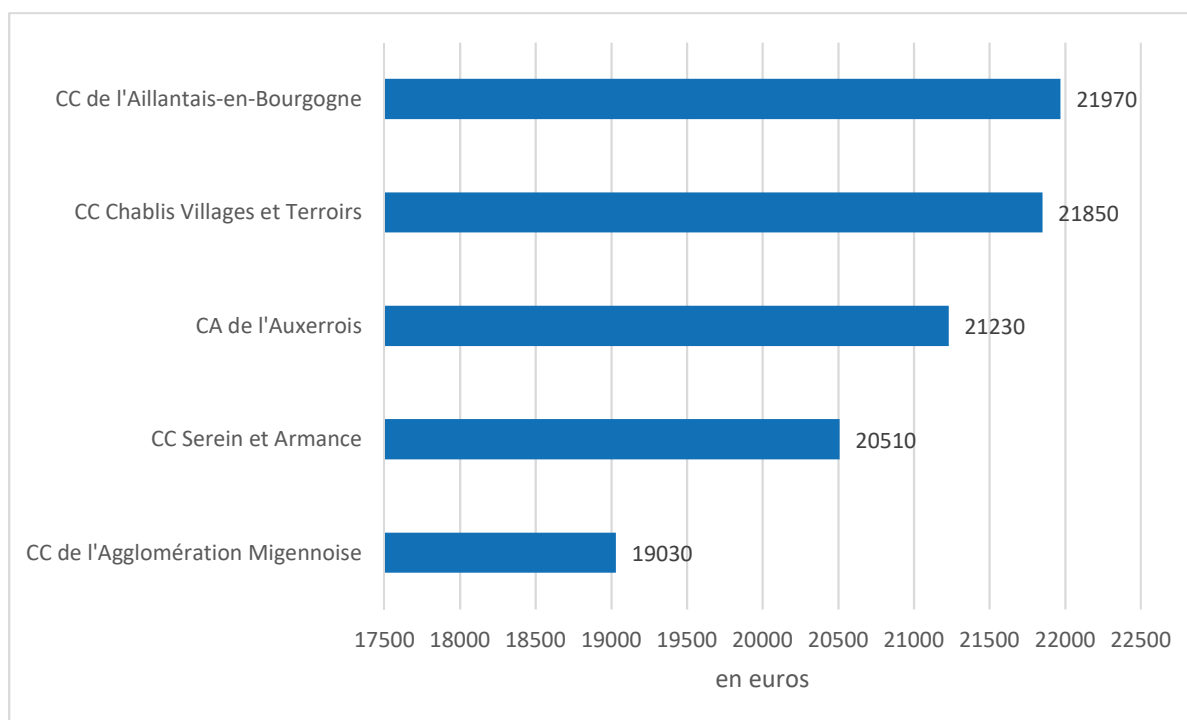


Figure 46 : médiane du niveau de vie par EPCI du Grand Auxerrois en 2018

<b>CC de l'Aillantais-en-Bourgogne</b>	2,6
<b>CC Serein et Armance</b>	2,7
<b>CC de l'Agglomération Migennoise</b>	2,8
<b>CA de l'Auxerrois</b>	3,1
<b>CC Chablis Villages et Terroirs</b>	3,1

Figure 47 : rapport interdécile du niveau de vie dans les EPCI du Grand Auxerrois en 2018 (9e déc./1er déc.)

De fait, le **taux de pauvreté** s'établit à 19 % dans la CC de l'Agglomération Migennoise, devant la CA de l'Auxerrois et la CC Serein et Armance d'une part (respectivement 4,5 et 5,3 points de pourcentage de moins), la CC Chablis Villages et Terroirs et la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne d'autre part (respectivement 8 et 9,4 points de pourcentage de moins).

Le Grand Auxerrois compte d'ailleurs quatre **quartiers classés prioritaires au titre de la politique de la ville** :

- à Auxerre, les quartiers Les Rosoirs, La Rive droite et Les Brichères – Sainte Geneviève ;
- à Migennes, le quartier Pompidou-Ravel.

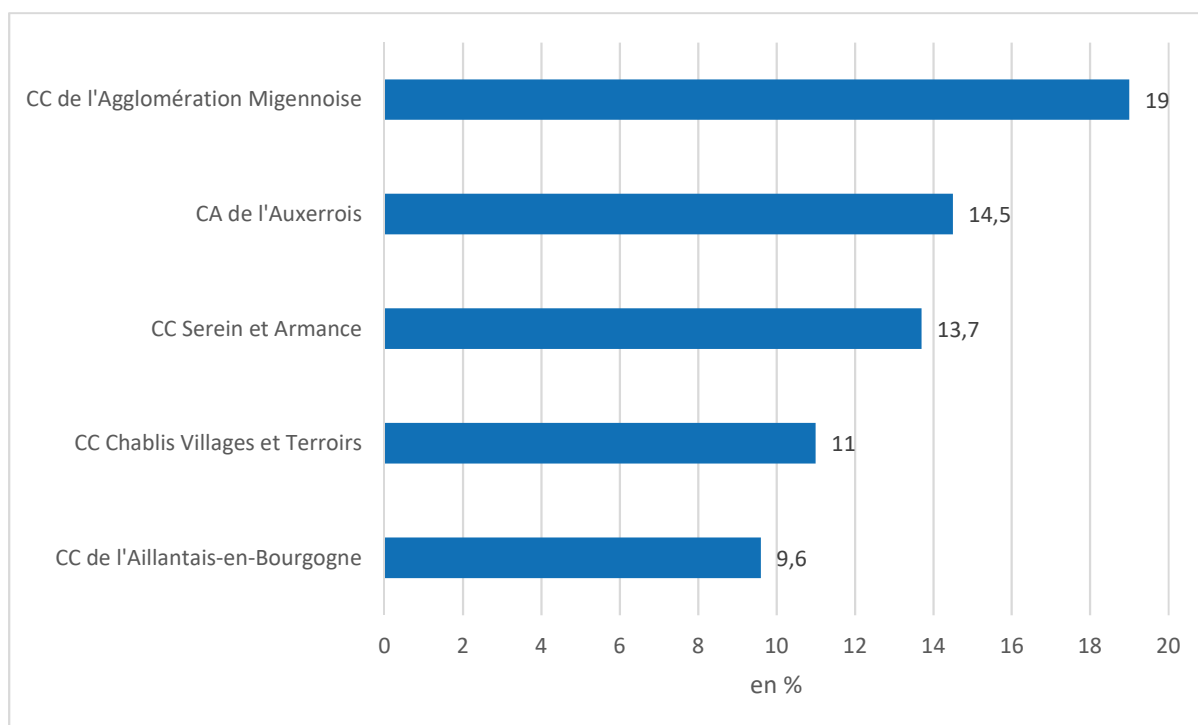


Figure 48 : taux de pauvreté des ménages du Grand Auxerrois par EPCI en 2018

## FOCUS SUR LE LOGEMENT SOCIAL

Pour rappel, les données sur le logement social qui suivent proviennent du répertoire du parc locatif social (RPLS) 2021, qui dresse l'état global du parc de logements locatifs des bailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de collecte (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement).

**Le Grand Auxerrois compte un parc social de 8841 logements proposés à la location au 1<sup>er</sup> janvier 2021** (9279 au total, en incluant les logements vides pour raisons technique, pris en charge par une association, occupés avec ou sans contrepartie financière ou occupés pour de l'hébergement temporaire). **8427 logements sont loués, soit 14 % du total des résidences principales sur son territoire.**

Près des trois-quarts de ces logements proposés à la location sont situés dans la CA de l'Auxerrois (72,5 %), suivie par la CC de l'Agglomération Migennoise (13,1 %) ; la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne en compte le moins (1,5 %).

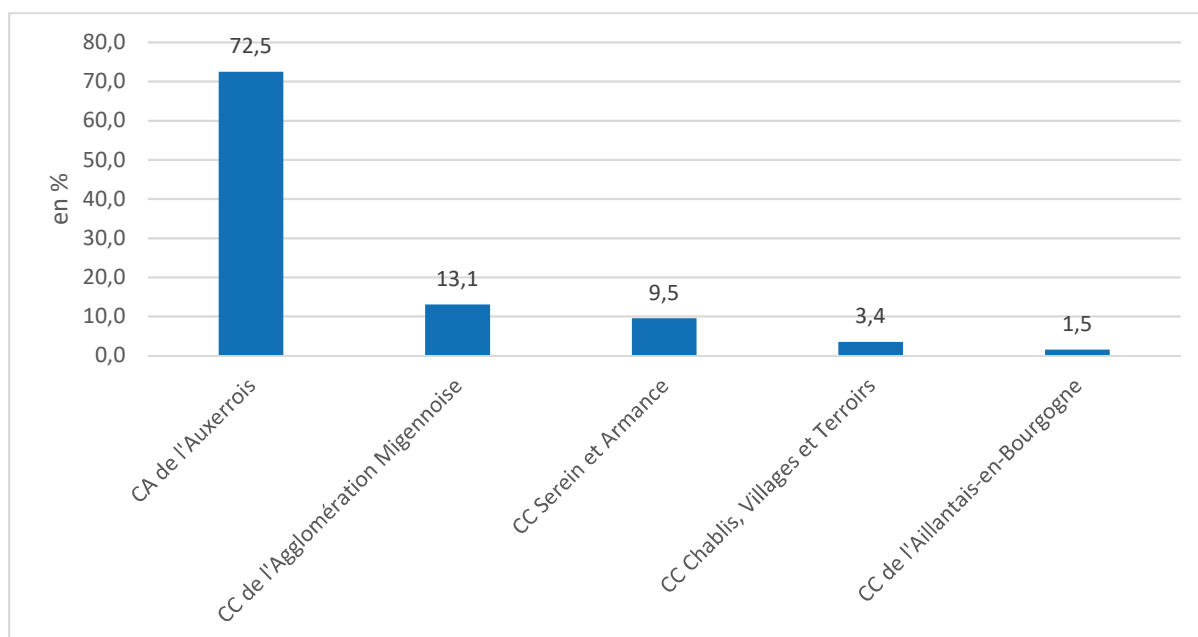


Figure 49 : répartition des logements sociaux proposés à la location dans le Grand Auxerrois par EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Dans le Grand Auxerrois, les communes d'**Auxerre** et de **Monéteau** sont **soumises à une obligation de 20 % de logements sociaux**<sup>9</sup> en application de l'article 55 de la loi SRU.

La commune d'Auxerre remplit largement cette obligation avec un parc locatif des bailleurs sociaux total de 5914 logements au 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit 34,1 % du total des résidences principales.

La commune de Monéteau a, quant à elle, été exemptée de l'application des obligations de production de logements sociaux au titre de la loi SRU pour la période 2020-2022 en raison de son appartenance à un territoire détendu<sup>10</sup>. Avec 287 logements dans le parc locatif des bailleurs sociaux total au 1<sup>er</sup> janvier 2021, elle compte 15,9 % de logements sociaux sur le total de ses résidences principales.

L'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU) vise à assurer une répartition équilibrée du parc social sur l'ensemble du territoire afin d'apporter des réponses aux besoins des ménages modestes qui s'expriment en tout point du territoire.

Pour répondre à cette exigence de mixité sociale, cet article oblige certaines communes, qui appartiennent à des territoires bien intégrés et de taille suffisante pour mener une politique locale de l'habitat dynamique et volontaire, à disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel.

Les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent ainsi disposer de 25 % de logements sociaux, au regard du total de leurs résidences principales, d'ici 2025.

<sup>9</sup> Source décret n° 2020-1006 du 6 août 2020 fixant les valeurs des ratios permettant de déterminer la liste des agglomérations, des établissements publics de coopération intercommunale et des communes mentionnés au II de l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation.

<sup>10</sup> Source <https://www.ecologie.gouv.fr/sru/>, consulté le 20 août 2020.



Toutefois, dans les communes appartenant à des territoires dont la situation locale ne justifie pas un renforcement des obligations de production, cette obligation est fixée à 20 % de logements sociaux.

La loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 a révisé les conditions d'exemption des communes du dispositif SRU pour permettre le recentrage de l'application des obligations SRU sur les territoires sur lesquels la demande de logement social est avérée, tout particulièrement les territoires agglomérés ou, à défaut, bien connectés aux bassins de vie et d'emplois. Un décret ministériel fixe, pour une durée de trois ans, la liste des communes exemptées des obligations SRU.<sup>11</sup>

Si le **parc total des logements sociaux du Grand Auxerrois est à 81,2 % constitué de logements sociaux collectifs**, la proportion est plus équilibrée dans la CC Chablis Villages et Terroirs et la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne, qui comptent respectivement 56,6 % et 55,9 % de logements sociaux individuels.

Le Grand Auxerrois compte une part majoritaire de logements sociaux de 3 pièces. 25,1 % du total de son parc social compte 1 ou 2 pièces, 65,3 % comptent 1 à 3 pièces, 34,7 % comptent minimum 4 pièces. **Le parc social du Grand Auxerrois offre donc une diversité de tailles de logements** plus importante que l'ensemble de ses résidences principales donc mieux adaptée aux différents parcours de vie.

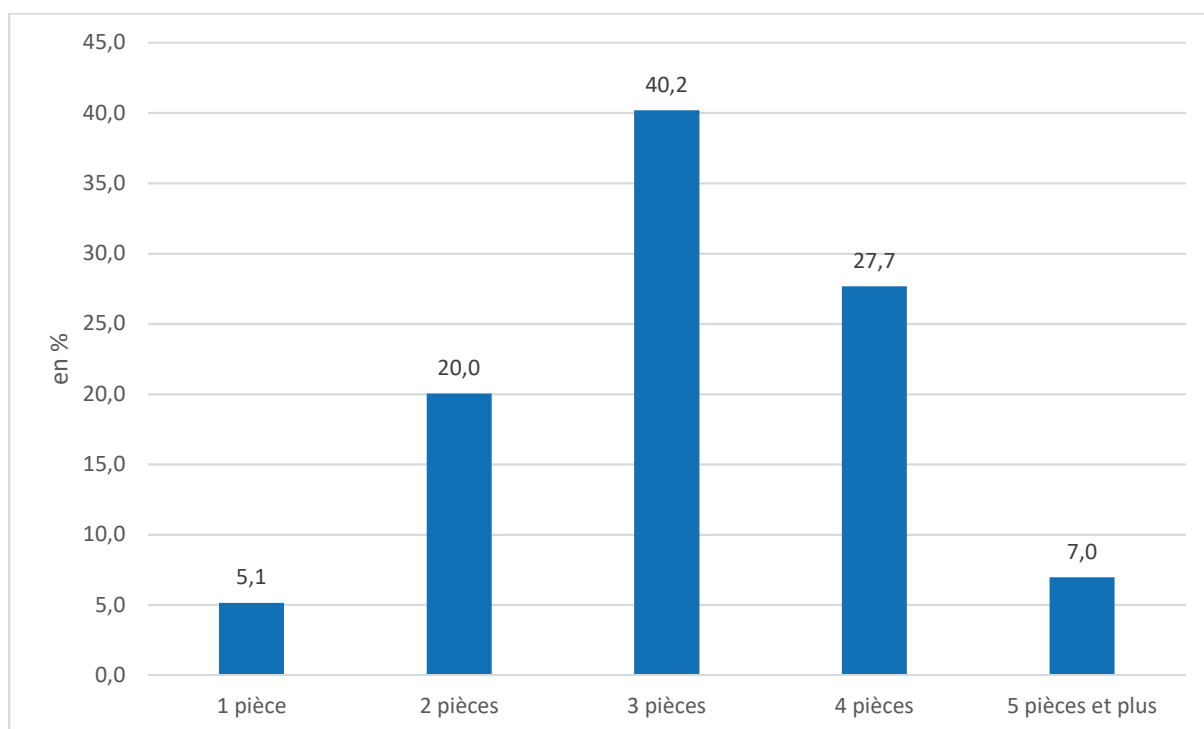


Figure 50 : répartition des logements sociaux du Grand Auxerrois par nombre de pièces au 1<sup>er</sup> janvier 2021

## FOCUS SUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'accueil des gens du voyage peut recouvrir différentes formes :

<sup>11</sup> Sources [www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr) et [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr).

- l'aire permanente d'accueil, qui a vocation à accueillir les itinérants ;
- l'aire de grand passage, destinée à répondre aux besoins de déplacement des gens du voyage en grands groupes à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, avant et après ces rassemblements ;
- le terrain familial, qui répond à une demande des gens du voyage qui souhaitent disposer d'un ancrage territorial à travers la jouissance d'un lieu stable aménagé et privatif, sans pour autant renoncer au voyage une partie de l'année. Les bailleurs sociaux peuvent en réaliser ;
- le logement social adapté, accordé sous conditions de ressources.<sup>12</sup>

Dans chaque département, un schéma d'accueil des gens du voyage, coécrit par l'État et le conseil départemental, doit, en fonction des besoins constatés, prévoir le nombre, la localisation et la capacité des aires permanentes d'accueil, des terrains familiaux locatifs et des aires de grand passage à créer par les EPCI, ainsi que les interventions sociales nécessaires aux populations concernées. Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement à ce schéma.

Par ailleurs, les habitudes de vie des gens du voyage évoluant et la sédentarisation se développant de manière accrue, des logements adaptés peuvent être réalisés.

Dans le Grand Auxerrois, les communes d'Auxerre et de Migennes figurent au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Avec **deux aires permanentes d'accueil des gens du voyage sur le territoire du Grand Auxerrois**, l'une à Auxerre (route de Toucy, 40 places, mise en service en 2008) et l'autre à Migennes (chemin de la buvette, 23 places, mise en service en 2008), ces deux communes remplissent leurs obligations.

#### En projet !

La création d'une aire de grand passage est en projet dans la CA de l'Auxerrois. Une quinzaine de terrains est à l'étude.

<sup>12</sup> Source <https://www.ecologie.gouv.fr/accueil-et-habitat-des-gens-du-voyage>, consulté le 20 août 2021.

## SYNTHESE

En 2018, le Grand Auxerrois compte 73498 logements, soit 37,2 % des logements du département. Auxerre compte 28,33 % du total des logements du Grand Auxerrois.

Le Grand Auxerrois compte 81,91 % de résidences principales, 6,39 % de résidences secondaires ou logements occasionnels, et 11,71 % de logements vacants en 2018, une part en augmentation depuis 20 ans (+4,5 points de pourcentage). La proportion de résidences secondaires augmente avec le rapprochement des limites du territoire. La vacance, plus forte dans le parc privé que dans le parc social, est constatée sur tout le territoire mais est plus marquée dans une large moitié est du territoire, en particulier dans son tiers sud-est.

Les logements du Grand Auxerrois sont majoritairement individuels (73 % de maisons contre 26,7 % d'appartements en 2018). Les logements collectifs sont principalement situés à Auxerre, Saint-Florentin et Migennes.

Les résidences principales comptent une moyenne de 3 pièces pour les appartements et de 4,7 pièces pour les maisons. Le nombre de résidences principales de 5 pièces et plus a augmenté depuis 20 ans, tandis que celui de 1, 2 ou 3 pièces a diminué. La suroccupation des logements est marquée dans la CA de l'Auxerrois et dans la CC de l'Agglomération Migennoise.

Le parc de résidences principales du Grand Auxerrois a été construit à 23,7 % avant 1919, à 48,5 % de 1946 à 1990. La construction neuve, principalement dans la CA de l'Auxerrois, diminue depuis 10 ans.

Les résidences principales du Grand Auxerrois sont majoritairement occupées en propriété (64,8 %, contre 33,1 % en location). Le prix médian de l'immobilier ancien à la vente varie de 870 euros/m<sup>2</sup> (CC Chablis Villages et Terroirs) à 1380 euros/m<sup>2</sup> (CA de l'Auxerrois). Les niveaux de vie sont hétérogènes : la CC de l'Agglomération Migennoise présente la médiane du niveau de vie la plus faible et le taux de pauvreté le plus important. La CA de l'Auxerrois et la CC Chablis Villages et Terroirs présentent les disparités les plus importantes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Grand Auxerrois compte un parc social loué correspondant à 14 % du total des résidences principales sur son territoire. 72,5 % des logements sociaux proposés à la location sont situés dans la CA de l'Auxerrois. Auxerre et Monéteau sont soumises à une obligation législative de 20 % de logements sociaux ; Auxerre remplit cette obligation, Monéteau, qui ne la remplit pas encore, est exemptée de l'application de cette obligation jusqu'en 2022. Majoritairement collectif, le parc social du Grand Auxerrois compte des tailles de logements diversifiées.

Le Grand Auxerrois compte deux aires permanentes d'accueil des gens du voyage, l'une à Auxerre et l'autre à Migennes.

## ENJEUX

- offrir des logements adaptés à tous les ménages (tailles, niveaux de vie) et aux parcours de vie sur le territoire. Appréhender les différents modes de vie et permettre un habitat diversifié et qualitatif ;
- contrer l'augmentation de la vacance des logements et s'engager dans un processus de résorption permettant de contribuer à répondre aux besoins de la population actuelle et à venir ainsi que de préserver le bâti ;

- anticiper voire faire face aux conséquences de l'ancienneté du bâti en termes de dégradation, d'accessibilité, d'efficacité énergétique et de coûts. Prendre en compte l'atout charme du « vieux » : encourager la rénovation du bâti ;
- anticiper pour Monéteau une éventuelle obligation d'atteindre 20 % de logements sociaux à compter de 2023.

# EQUIPEMENTS ET SERVICES

Le Grand Auxerrois compte sept bassins de vie, tels que définis par l’Insee, qui dépassent les limites de ses intercommunalités membres et du département de l’Yonne. Ces bassins de vie permettent de se représenter les territoires vécus au quotidien par les habitants, au-delà des limites administratives.

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants, classés en six grands domaines : les services aux particuliers, le commerce, l’enseignement, la santé, les sports, loisirs et culture et les transports.

Ce chapitre aborde la question des équipements et services dans les limites du Grand Auxerrois, qui constituent le périmètre d’application du présent schéma de cohérence territoriale.

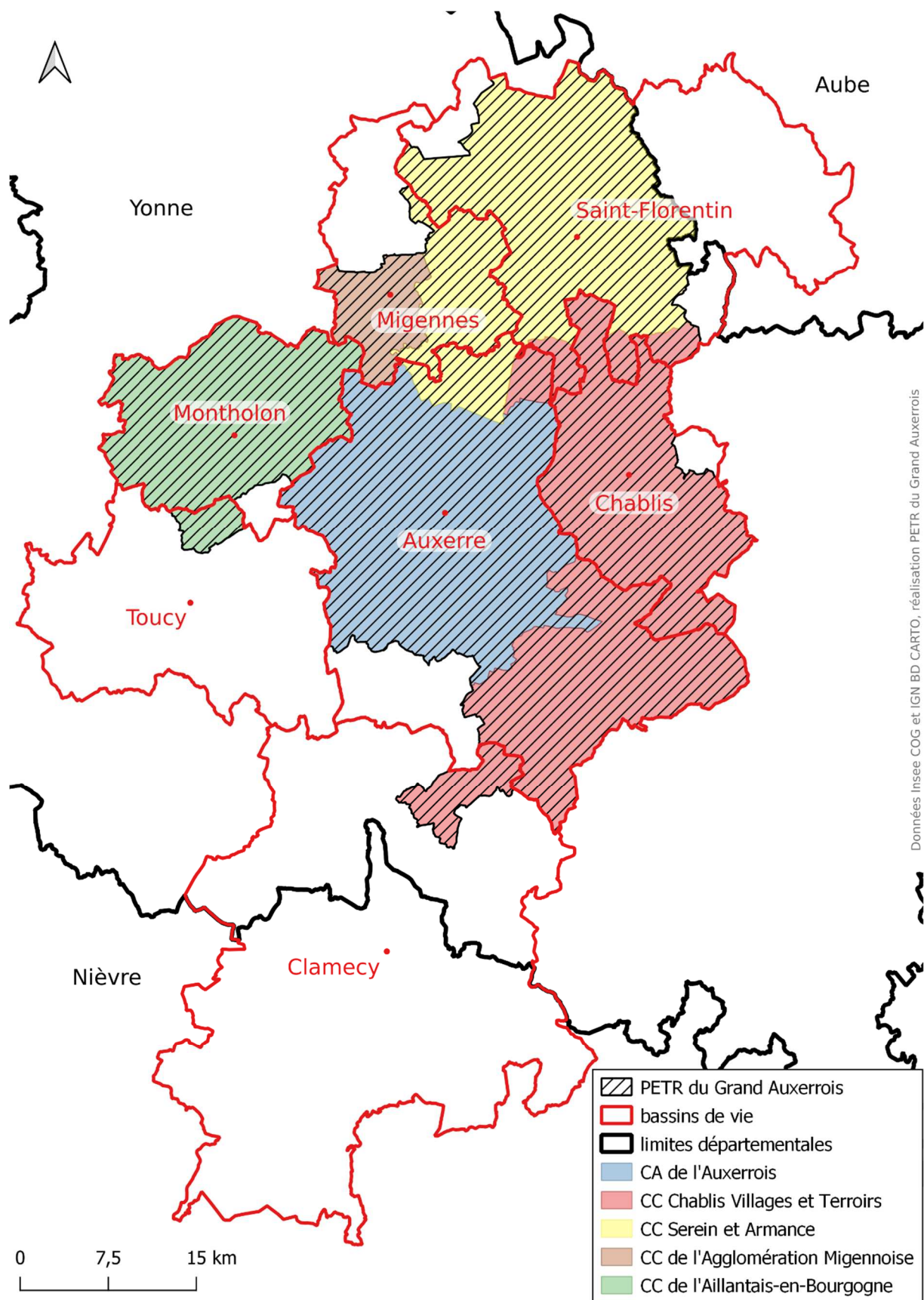


Figure 51 : bassins de vie des habitants du Grand Auxerrois en 2021

## 1 UN TERRITOIRE INEGALEMENT COUVERT EN EQUIPEMENTS, PARTICULIEREMENT EN FONCTIONS MEDICALES ET PARAMEDICALES

Les données sur les équipements et services qui suivent sont issues de la base permanente des équipements (BPE) 2020 de l'Insee qui répertorie un large éventail d'équipements et de services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. En 2020, elle porte sur 188 types de services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, enseignement, santé, action sociale, commerce, sports-loisirs-culture, transports-tourisme. La liste détaillée de ces services et équipements est annexée au présent livre.

Un équipement est un service, marchand ou non, rendu par un établissement et accessible à la population. Ce peut être un aménagement (gare, aéroport etc.), une infrastructure (gymnase, piscine etc.) ou un service (commerce, banque, tribunal etc.). Un établissement peut être compté plusieurs fois dans la BPE s'il rend plusieurs services.

**A l'échelle du Grand Auxerrois, la couverture en équipements du territoire est inégale.** Si elle se situe dans les mêmes ordres de grandeur que le département de l'Yonne, sa comparaison avec les chiffres nationaux révèle différents écarts :

- le nombre de services non marchands aux particuliers, de services d'action sociale, d'établissements d'enseignement de premier degré et d'équipements de sports, loisirs et culture est **supérieur** aux chiffres nationaux avec respectivement +0,09, +0,27, +0,32 et +3,28 équipements pour 1000 habitants ;
- le nombre de commerces, d'équipements de transport et tourisme, de fonctions médicales et paramédicales et de services marchands aux particuliers est **inférieur** aux chiffres nationaux, avec respectivement -0,38, -0,97, -1,84 et -2,75 équipements pour 1000 habitants ;
- le nombre d'établissements d'enseignement de second degré, d'enseignement supérieur et de services de santé se situe dans le **même ordre de grandeur** que les chiffres nationaux, bien que légèrement inférieur.

Domaines d'équipements		Grand Auxerrois	Yonne	France
<b>services aux particuliers</b>	non marchands	0,28	0,33	0,19
	marchands	18,02	18,72	20,77
<b>enseignement</b>	premier degré	2,04	2,18	1,72
	second degré	0,43	0,42	0,45
	supérieur	0,14	0,09	0,16
<b>santé</b>	fonctions médicales et paramédicales	4,35	4,29	6,19
	services de santé	0,71	0,75	0,74
<b>action sociale</b>		1,18	1,13	0,91
<b>commerce</b>		5,27	5	5,65
<b>sports, loisirs, culture</b>		12,56	12,68	9,28
<b>transports et tourisme</b>		1,12	1,24	2,09

Figure 52 : nombres d'équipements comparés par domaines pour 1000 habitants en 2020

**La faible couverture en fonctions médicales et paramédicales interpelle particulièrement étant donné le vieillissement précédemment constaté de la population du Grand Auxerrois.** Dans ce domaine, la CA de l'Auxerrois est la mieux dotée, loin devant les autres EPCI du Grand Auxerrois (entre 2,87 et 3,39 points d'écart).

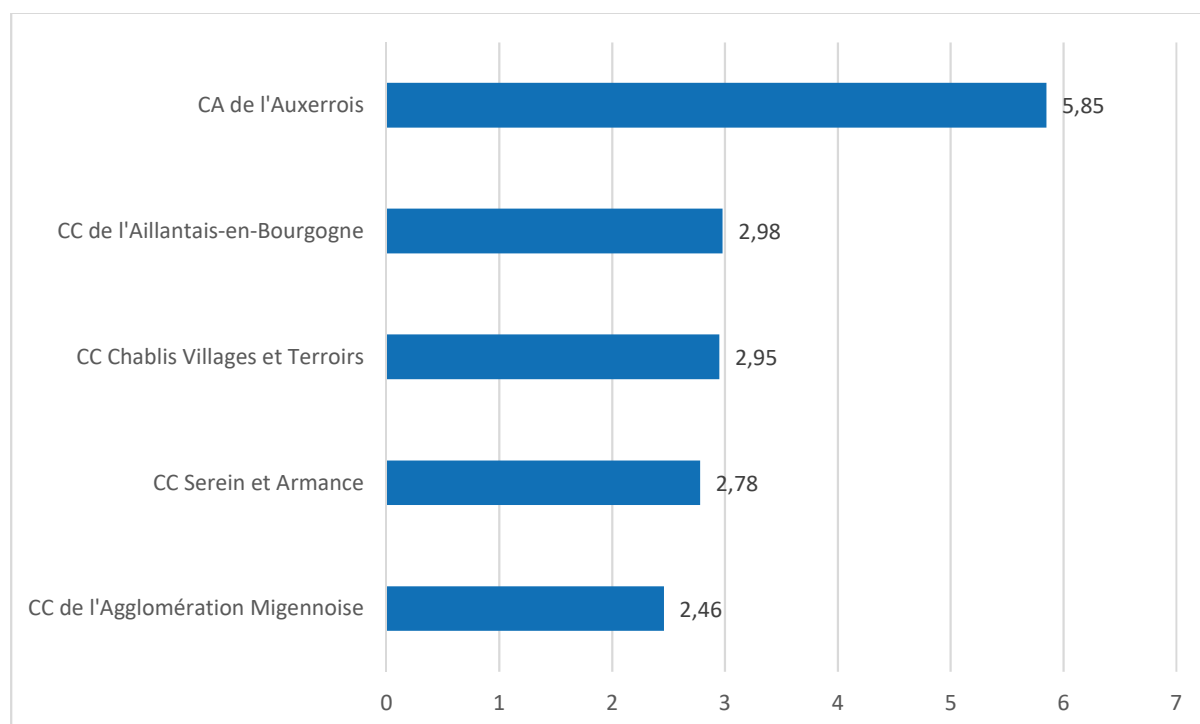


Figure 53 : nombre d'équipements des fonctions médicales et paramédicales pour 1000 habitants par EPCI du Grand Auxerrois en 2020

Au sein du domaine transports et tourisme, les équipements de transports bénéficient de la plus faible couverture comparativement à la couverture nationale.

	Grand Auxerrois	Yonne	France
<b>transports</b>	0,54	0,59	1,36
<b>tourisme</b>	0,57	0,65	0,73

Figure 54 : nombre d'équipements de transports et de tourisme comparés pour 1000 habitants en 2020

## FOCUS SUR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR

**La CA de l'Auxerrois, et Auxerre en particulier, concentre la majorité des établissements d'enseignement secondaire et supérieur.**

Dans le secondaire, le Grand Auxerrois compte ainsi :

- 13 collèges, répartis sur le territoire : 5 à Auxerre, 1 à Vermenton pour la CA de l'Auxerrois, 2 à Migennes dans la CC de l'Agglomération Migennoise, 1 à Saint-Florentin et 1 à Brienon-sur-Armançon dans la



CC Serein et Armance, 1 à Chablis dans la CC Chablis Villages et Terroirs et 1 à Montholon dans la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne ;

- 4 lycées d'enseignement général et/ou technologique et 3 lycées d'enseignement professionnel à Auxerre ;
- 2 lycées techniques et/ou professionnel agricole dans la CA de l'Auxerrois, l'un à Champs-sur-Yonne, l'autre à Venoy.

Dans le supérieur, Auxerre recense 1 université, 7 autres formations post-bac et 8 formations continues. Venoy compte 1 centre de formation continue agricole.

\*\*\*

La BPE offre également une grille de lecture des territoires par le regroupement de certains types d'équipements en ensembles appelés « gammes » : les gammes réunissent des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont fréquemment simultanément au sein des communes.

Pour la BPE 2020, les équipements retenus se répartissent en trois gammes :

- la gamme de proximité regroupe des services qui sont présents dans le plus grand nombre de communes. Elle se concentre sur seulement 28 services différents mais aux implantations nombreuses (1,95 million de points d'accès). Y figurent par exemple les artisans du bâtiment, les boulangeries, les médecins généralistes, les terrains de grands jeux ;
- la gamme intermédiaire comprend, par exemple, les banques, les laboratoires d'analyses médicales ou les piscines ouvertes au public ;
- la gamme supérieure rassemble des commerces tels que les poissonneries ou les hypermarchés, les services d'urgences médicales ou les cinémas. Ils sont plus rarement implantés et plus souvent situés dans les principales villes que les services de la gamme de proximité.

Par ailleurs, 59 types d'équipements ne figurent pas dans les gammes. Ils correspondent à des services ou équipements beaucoup plus rares ou qui ne sont pas destinés en premier lieu aux habitants permanents des territoires (par exemple les hôtels).

**La liste des gammes d'équipements 2020 est annexée au présent livre.**

Le temps d'accès aux équipements correspond au temps pour un trajet en voiture à 10 heures du matin en semaine (heure creuse). Ces temps d'accès ont été déterminés par l'Insee sous Google Maps Platform.

La part de la population du Grand Auxerrois éloignée des équipements est par ailleurs légèrement voire nettement inférieure à celle nationale.

Part de la population éloignée des équipements	Grand Auxerrois (en %)	France (en %)
• <b>de proximité (plus de 7 minutes)</b>	3,8	4,1
• <b>intermédiaires (plus de 15 minutes)</b>	2,8	3,5
• <b>supérieurs (plus de 30 minutes)</b>	0,8	3,8

Figure 55 : parts comparées de l'éloignement de la population des équipements en 2020

La CC Chablis Villages et Terroirs compte le plus grand nombre de communes dont la population est éloignée des équipements de proximité, pour 16,7 % de la population de l'intercommunalité (communes de Aigremont, Béru, Chemilly-sur-Serein, Courgis, Fontenay-près-Chablis, Lichères-près-Aigremont, Mailly-le-Château, Poilly-sur-Serein, Préhy, Saint-Cyr-les-Colons, Sery et Trucy-sur-Yonne).

Suit la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne avec 10,6 % de sa population (communes de Les Ormes, Merry-la-Vallée et Sommecaise).

La CA de l'Auxerrois compte 1,6 % de sa population éloignée de ces équipements (communes de Bleigny-le-Carreau, Chitry-le-Fort et Quenne) et la CC Serein et Armance 1,5 % de sa population (commune de Sormery).

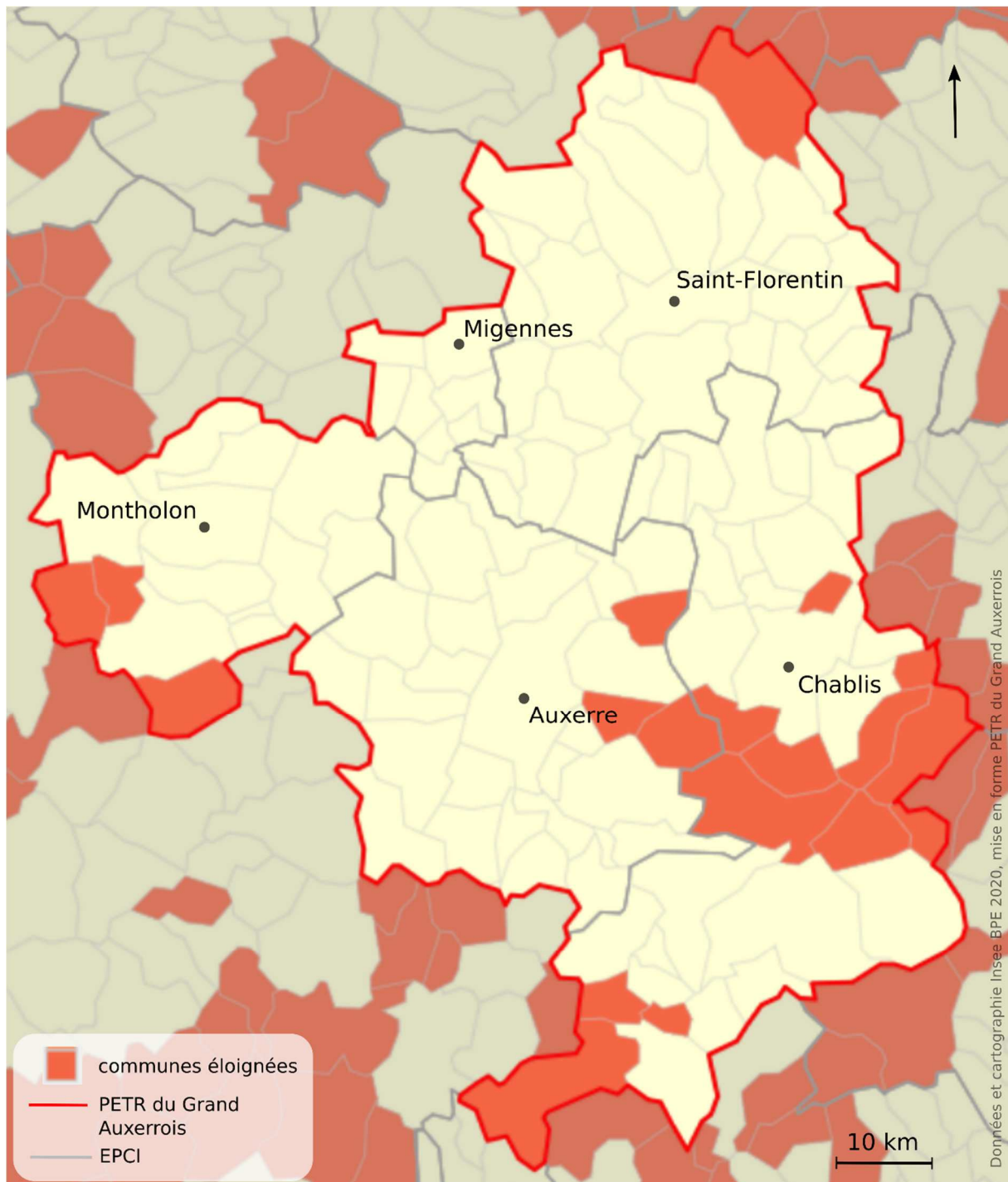


Figure 56 : communes du P.E.T.R. du Grand Auxerrois éloignées des équipements de proximité en 2020

L'éloignement des équipements intermédiaires apparaît sur les limites du territoire, à nouveau plus marquée dans la CC Chablis Villages et Terroirs, pour 12,3 % de la population de l'intercommunalité (communes de Aigremont, Mailly-la-Ville, Mailly-le-Château, Nitry, Poilly-sur-Serein et Séry) mais également dans la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne, pour 8,6 % de sa population (communes de La Ferté-Loupière et Sommecaise) et dans la CC Serein et Armance, pour 4,3 % de sa population (communes de Chailley, Lasson et Sormery).

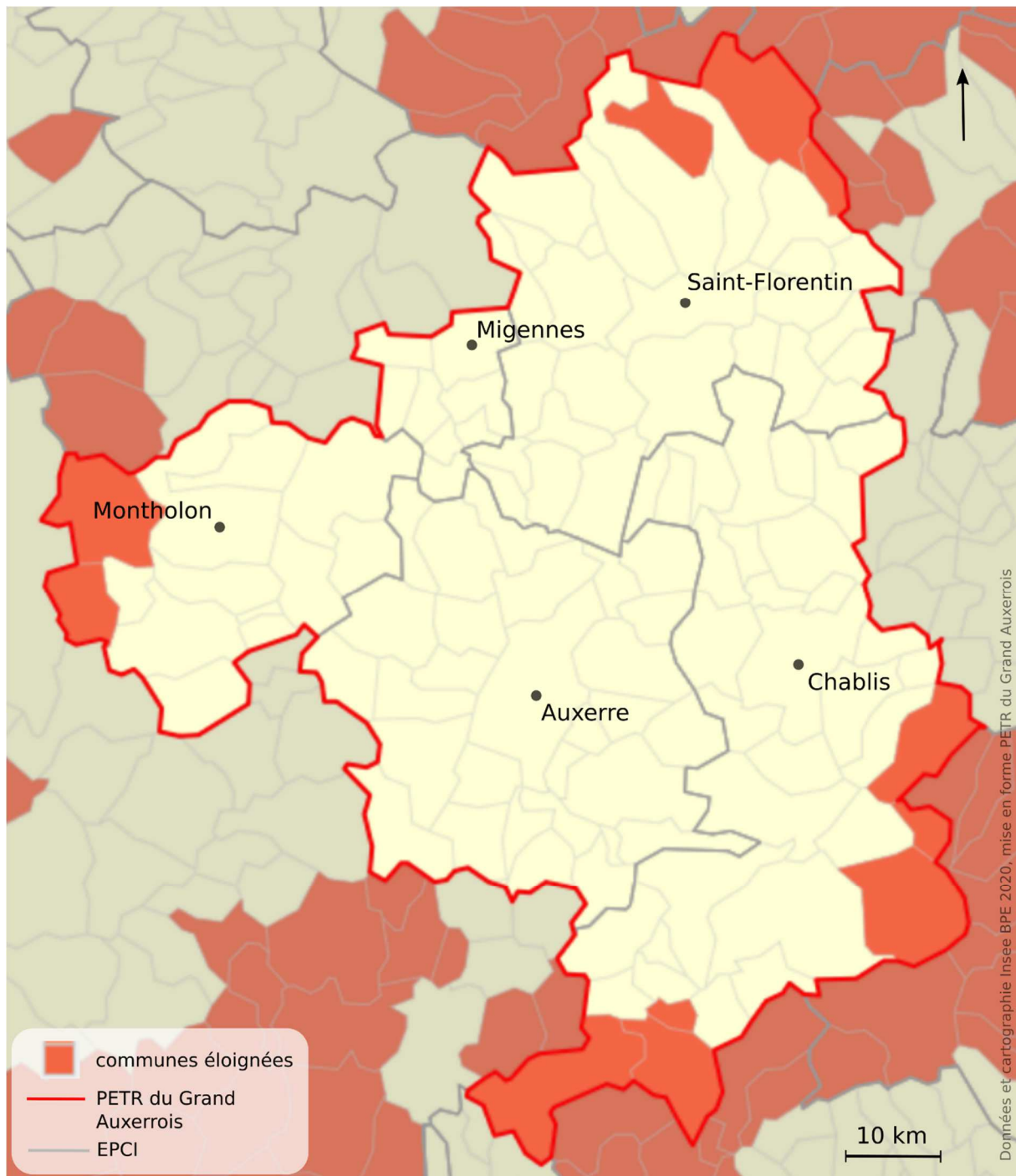


Figure 57 : communes du P.E.T.R. du Grand Auxerrois éloignées des équipements intermédiaires en 2020

La CC Serein et Armançe compte les trois seules communes éloignées des équipements supérieurs du territoire du Grand Auxerrois, pour 4,3 % de la population de l'intercommunalité (communes de Chailley, Lasson et Sormery).



Figure 58 : communes du PÉTR du Grand Auxerrois éloignées des équipements supérieurs en 2020

### En projet !

Plusieurs projets d'équipements sont en cours sur le territoire :

- l'extension de la maison médicale de l'Aillantais et la construction d'une école de musique à Montholon ;
- la construction d'un centre aqua-ludique à Saint-Florentin, le réaménagement de l'ancien camp militaire Fossé Cailloux, la création d'une maison de santé et d'un centre de tir à l'arc dans la CC Serein et Armance.

## 2 UNE COUVERTURE NUMERIQUE DU TERRITOIRE ENCORE FAIBLE EN FIBRE OPTIQUE MAIS QUASI-INTEGRALE EN 4G MOBILE

Le Conseil général de l'économie (CGE), l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pilotent chaque année depuis 2000 une enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française, dénommée « Baromètre du numérique ». L'édition 2021, publiée le 1<sup>er</sup> juillet 2021, a analysé ces pratiques numériques dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Démarches administratives, téléconsultation médicale, achats en ligne, utilisation des réseaux sociaux et, plus encore depuis la crise sanitaire, télétravail et cours en ligne : les champs d'usage du numérique s'étendent, au point que, en 2021, 92% de la population était internautes et 83% se connectait tous les jours.

Sur le point particulier des démarches administratives, l'écart entre les habitants de la région capitale et ceux des zones rurales qui n'ont pas recouru à l'e-administration s'est néanmoins accru en 2021, interrogeant l'utilité effective des services numériques aux personnes géographiquement éloignées des centres urbains, services qui permettraient de pallier un moindre accès aux services publics ou aux commerces.

Parallèlement, l'augmentation de l'équipement numérique (smartphone et tablette en particulier) dû à la crise s'est opérée chez des personnes déjà pourvues de solutions et n'a pas résorbé le manque d'équipements d'autres, confirmant l'attention à porter à l'exclusion numérique et au maintien, encouragé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), de solutions non numériques pour certains services essentiels.<sup>13</sup>

Les données sur l'aménagement numérique du territoire qui suivent proviennent de l'[Arcep](#).

Attention, l'Arcep indique le taux de locaux raccordables à la fibre, sans préjuger de leur raccord effectif, qui dépend de la demande de l'utilisateur. De même, la couverture en réseau mobile 4G ne préjuge pas de la qualité du service.

En termes de couverture Internet, 68 % des communes du territoire du Grand Auxerrois ne sont pas encore raccordables à la fibre<sup>14</sup>. Sont au moins partiellement raccordables<sup>15</sup> (minimum 10 %) :

- les communes de la CC de l'Agglomération Migennoise ;
- dans la CC Serein et Armanche, les communes de Beaumont, Brienon-sur-Armançon, Chemilly-sur-Yonne, Esnon, Hauterive, Héry, Mont-Saint-Sulpice, Ormoiy et Seignelay ;
- dans la CA de l'Auxerrois, les communes d'Appoigny, Augy, Auxerre, Bleigny-le-Carreau, Branches, Charbuy, Chevannes, Chitry-le-Fort, Gurgy, Lindry, Monéteau, Perrigny, Quenne,

<sup>13</sup> Source <https://linc.cnil.fr/fr/barometre-du-numerique-2021-les-chiffres-des-usages-numeriques-en-france>, consulté le 2 février 2022.

<sup>14</sup> Fibre jusqu'à l'abonné (*fiber to the home*, FHHT).

<sup>15</sup> Source <https://cartefibre.arcep.fr>, consulté le 25 mars 2022.

Saint-Bris-le-Vineux, Saint-Georges-sur-Baulche, Montigny-la-Resle, Vallan, Venoy, Villefargeau, Villeneuve-Saint-Salves.

Afin de permettre l'accès à un bon très haut débit Internet, d'autres solutions sans-fils alternatives à l'ADSL et à la fibre optique sont proposées dans le département<sup>16</sup> :

- les offres de box 4G des opérateurs nationaux qui s'appuient sur la disponibilité de service 4G capable de supporter le service ;
- le réseau radio RCube THD mis en œuvre par la Région Bourgogne-Franche-Comté et commercialisé par des opérateurs spécifiques ;
- des offres d'opérateurs coopératifs qui proposent aux habitants de s'associer.

#### En projet I

En complément des initiatives privées sur l'agglomération d'Auxerre, les démarches engagées par les acteurs publics (EPCI, Département, Région, Etat, Union européenne) doivent permettre une couverture très haut débit de l'ensemble du territoire d'ici fin 2023<sup>17</sup>.

<sup>16</sup> Source <https://www.yonne.fr/Territoire/Amenagement-numerique/Les-solutions-alternatives-d-acces-a-Internet>, consulté le 7 octobre 2021.

<sup>17</sup> Source <https://www.yonne.fr/Territoire/Amenagement-numerique>, consulté le 23 septembre 2021.

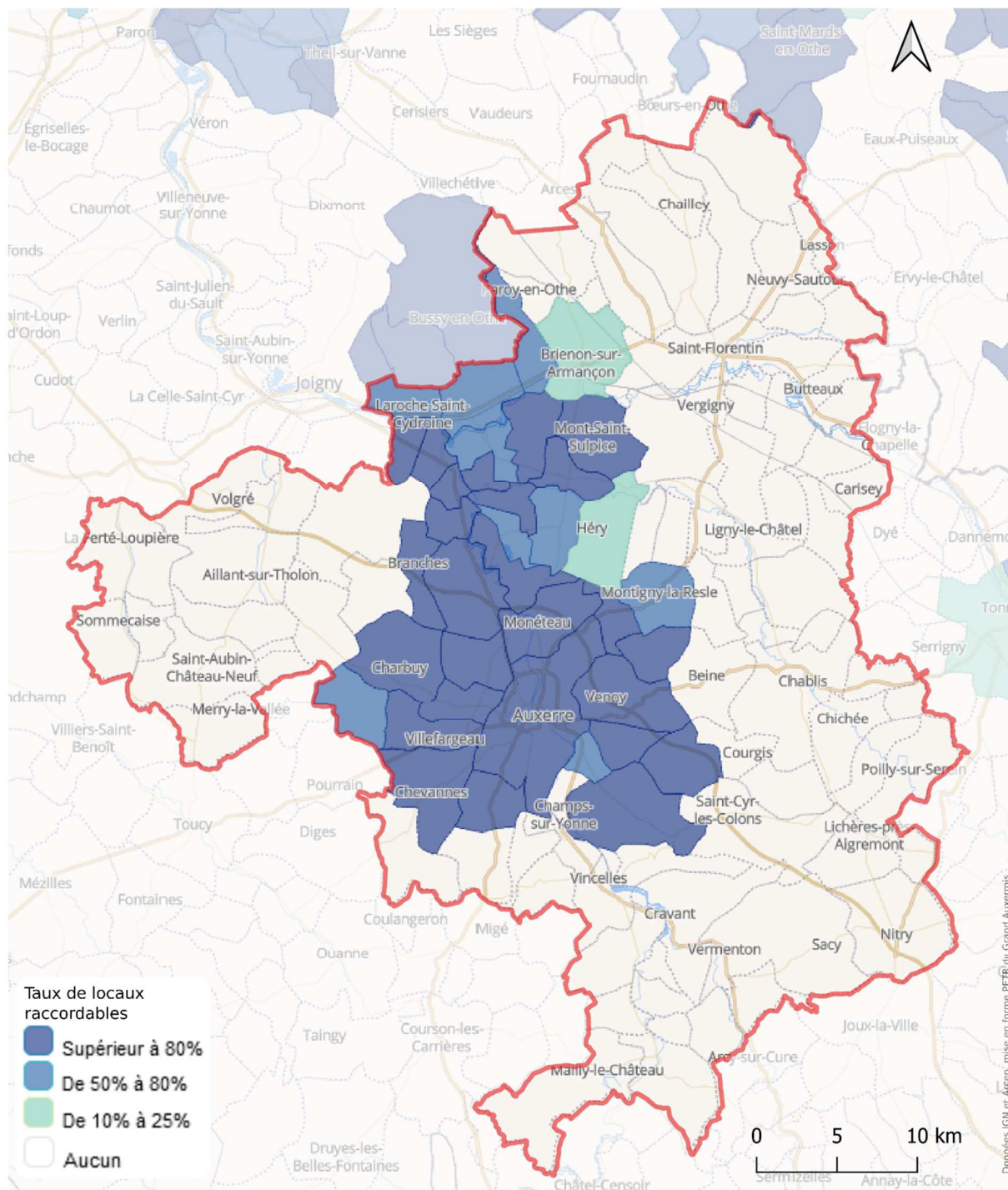


Figure 59 : carte des déploiements fibre (couverture FTTH) au 31 décembre 2021 dans le Grand Auxerrois

En termes de couverture mobile, 99 % de la surface du département de l'Yonne est couverte en 4G par au moins un opérateur et la population départementale couverte par au moins un opérateur est supérieure à 99 %. La couverture en réseau 4G du territoire du Grand Auxerrois est quasiment complète.





Figure 60 : carte de la couverture 4G du Grand Auxerrois au troisième trimestre 2020

## SYNTHESE

La couverture du Grand Auxerrois en équipements est inégale. En particulier, le nombre de commerces, d'équipements de transport et tourisme, mais surtout de fonctions médicales et paramédicales et de services marchands aux particuliers est inférieur aux chiffres nationaux. La CA de l'Auxerrois est la mieux dotée en fonctions médicales et paramédicales.

La part de la population du Grand Auxerrois éloignée des équipements de proximité est particulièrement marquée dans la CC Chablis Villages et Terroirs. L'éloignement des équipements intermédiaires et supérieurs apparaît sur certaines limites du territoire.

68 % des communes du Grand Auxerrois ne sont pas encore raccordables à la fibre ; le reste l'est en totalité ou partiellement. Le Grand Auxerrois est couvert en réseau mobile 4G par au moins un opérateur à près de 100 %.

## ENJEUX

- renforcer la couverture en équipements déficitaire du territoire pour maintenir et attirer les populations. En particulier, appréhender les carences en fonctions médicales et paramédicales, dans un contexte de vieillissement de la population du Grand Auxerrois ;
- encourager le déploiement de la fibre pour faciliter l'accès de la population et des entreprises au réseau Internet à très haut débit.

## 1 UN RESEAU DE TRANSPORT DIVERSIFIE MAIS INEGALEMENT ACCESSIBLE

Le Grand Auxerrois compte **un réseau de transport diversifié** :

- navigable : l'Yonne, le canal du Nivernais et le canal de Bourgogne sont classées voies navigables et utilisées pour le transport de marchandises (sur l'Yonne à partir de Migennes) ou la navigation de loisirs ;
- ferroviaire : les lignes TER et Intercités Paris-Dijon-Lyon, Paris-Clamecy et Paris-Avallon traversent le territoire *via* la gare de Laroche-Migennes, nœud ferroviaire. La gare d'Auxerre-Saint-Gervais, qui regroupe une gare ferroviaire et des arrêts de bus intercommunaux, est classée comme pôle d'échanges stratégique par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans son Sradet. Le territoire est traversé au nord par la ligne à grande vitesse reliant Paris à Lyon puis Marseille (PLM) mais ne compte aucune desserte ;
- routier : le territoire compte un réseau de routes locales denses ainsi que des routes nationales et départementales dont certaines sont classées au réseau routier d'intérêt régional (N6, N77, N151, D606, D905, D943, D944, D965). L'autoroute A6 traverse le Grand Auxerrois d'ouest en est avec trois points d'accès ;
- aérien : l'aéroport d'Auxerre-Branches, ouvert à la circulation aérienne publique et seul aérodrome de code 3 du département, permet du transport d'affaires depuis l'extérieur du territoire, y compris depuis l'international (il dispose d'un agrément point de passage frontalier), ainsi que de l'aviation sanitaire, de loisirs et militaire. Le Grand Auxerrois compte également un aérodrome à Chéu (Saint-Florentin-Chéu), utilisé pour des pratiques de loisirs ;
- pédestre : le territoire compte de nombreuses voies pédestres, y compris de grande randonnée ;
- cyclables : plusieurs voies cyclables, en particulier la vélovoie V51, constitutive du « Tour de Bourgogne à vélo », parcourent le territoire. Une voie cyclable relie le Tour de Bourgogne à vélo à Sens à hauteur de Migennes, sans toutefois être aménagée sur sa totalité.

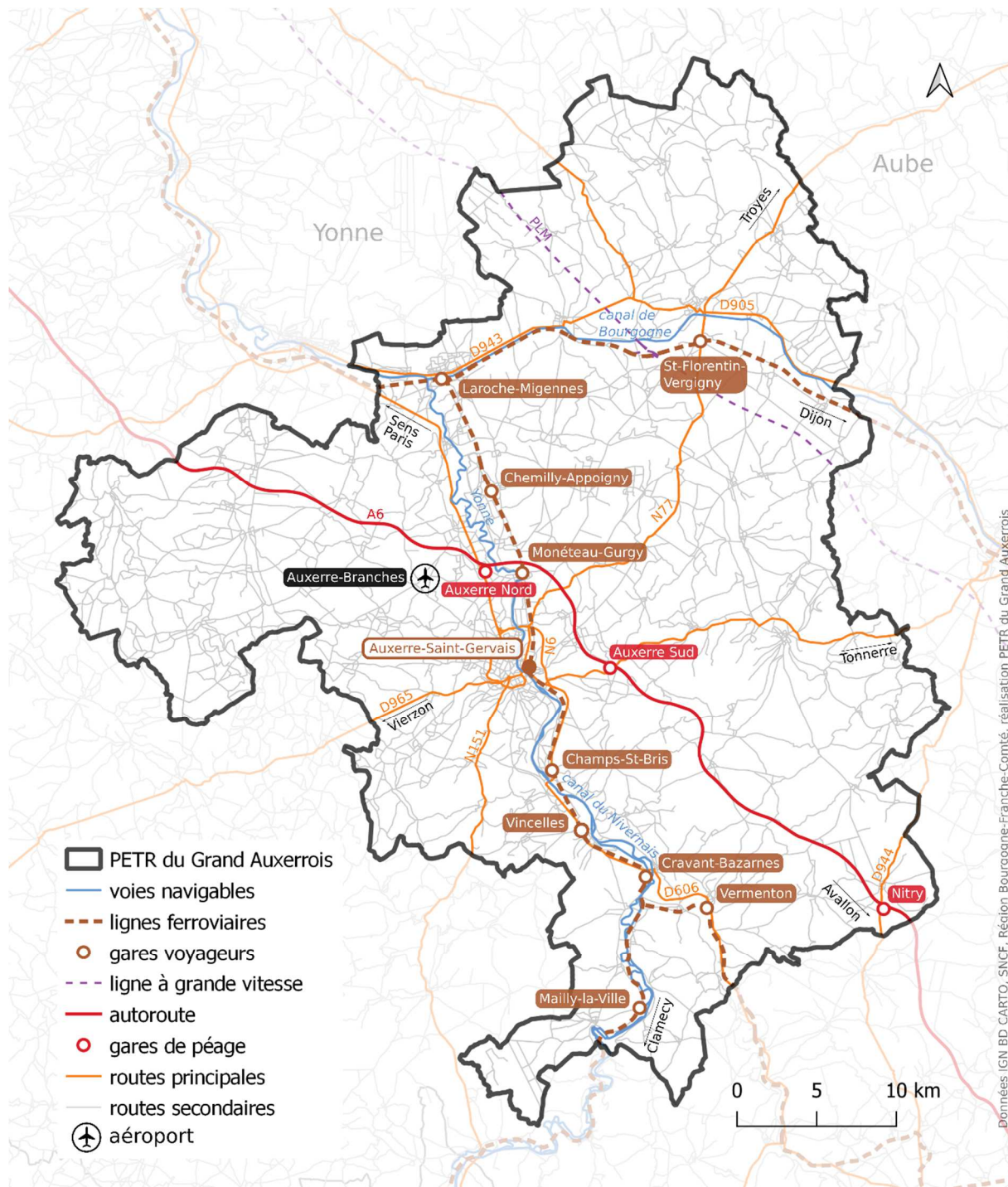
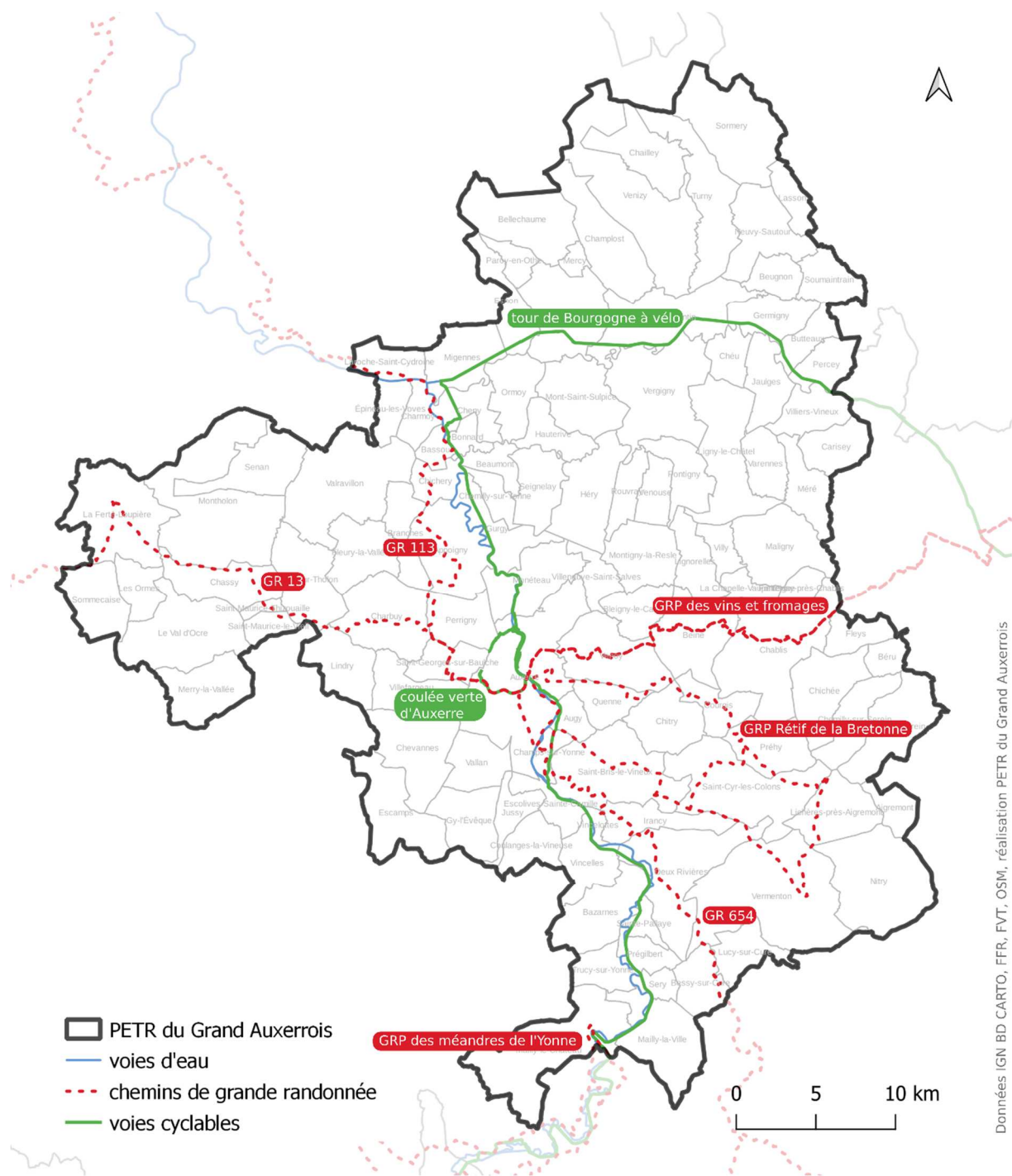


Figure 61 : les réseaux de transport (hors modes doux) dans le Grand Auxerrois



Données IGN BD CARTO, FFR, FVT, OSM, réalisation PETR du Grand Auxerrois

Figure 62 : les réseaux de transport doux dans le Grand Auxerrois

S'il est diversifié, le réseau du Grand Auxerrois n'en reste pas moins **inégalement réparti donc accessible**. En effet, le réseau TER ne couvre pas tout le territoire et certaines portions sont situées à plus de 15 minutes en voiture des gares voyageurs. Il en va de même pour l'accès à l'autoroute. Les pistes cyclables traversant le territoire sont limitées aux abords des voies navigables. Le tiers nord du territoire ne compte aucun chemin de grande randonnée.

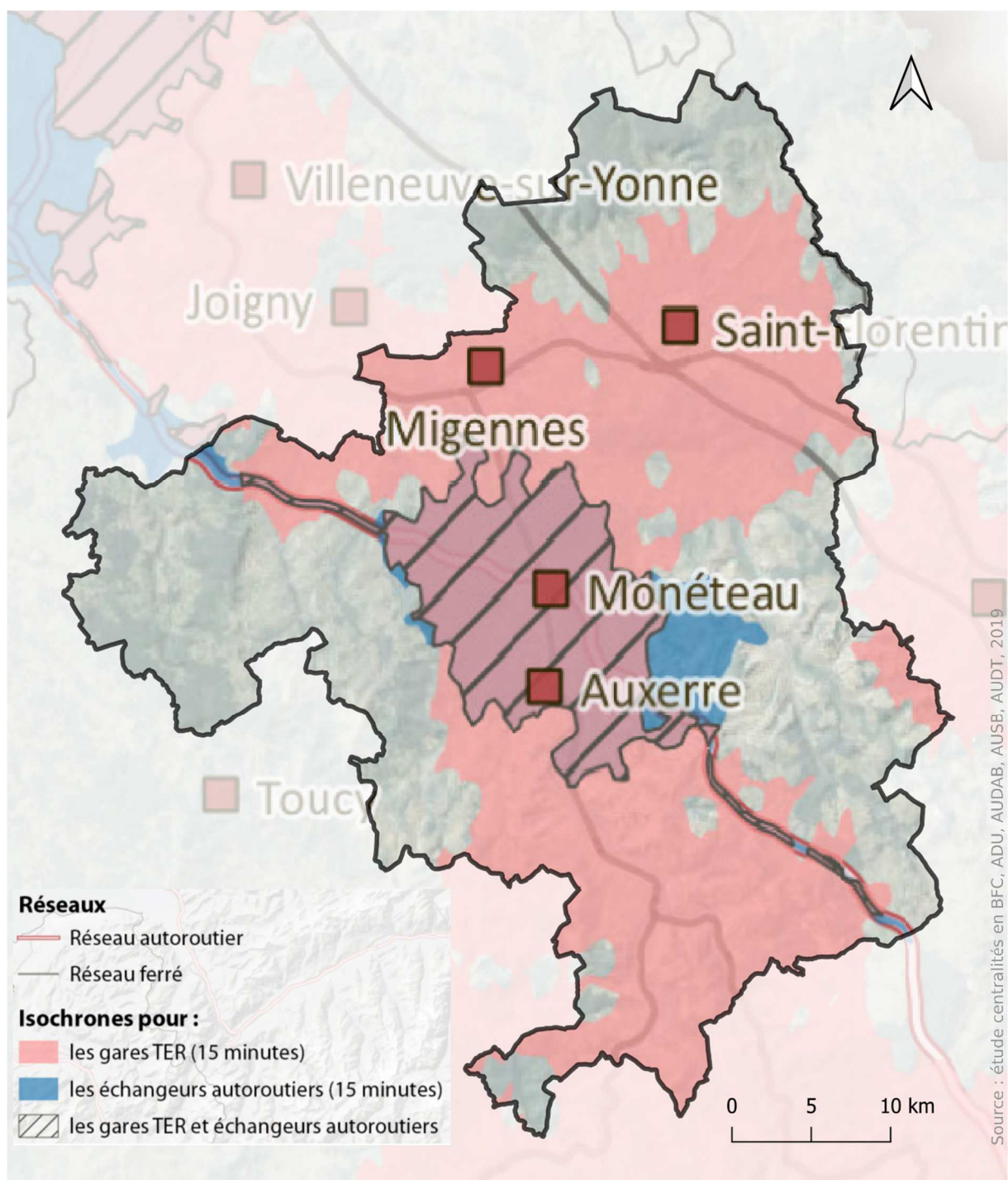


Figure 63 : accessibilité aux infrastructures de transport ferroviaire et autoroutier du Grand Auxerrois

De fait, les déplacements entre différentes villes du territoire et en-dehors sont tributaires de l'accès aux infrastructures de transports et leur durée reflète la proximité des villes en fonction des moyens de transport existant.

	Train (en moyenne et hors temps de correspondances)	Voiture (en moyenne)
Chablis-Auxerre		25 minutes

<b>Chablis-Saint-Florentin</b>		30 minutes
<b>Chablis-Tonnerre</b>		20 minutes
<b>Montholon-Auxerre</b>		25 minutes
<b>Montholon-Joigny</b>		15 minutes
<b>Laroche-Migennes-Saint-Florentin</b>	10 minutes	25 minutes
<b>Laroche-Migennes-Auxerre</b>	15 minutes	25 minutes
<b>Laroche-Migennes-Paris</b>	1h20	
<b>Laroche-Migennes-Dijon</b>	1h20	
<b>Auxerre-Paris</b>	1h55	1h45 (porte d'Orléans)
<b>Auxerre-Dijon</b>	1h55	1h30 (gare de Dijon)
<b>Auxerre-Lyon</b>	4h15	2h55 (hôtel de ville)
<b>Saint-Florentin-Auxerre</b>	25 minutes	30 minutes

Figure 64 : quelques durées de déplacements en train et en voiture dans et hors du Grand Auxerrois (sources SNCF et viamichelin)

## 2 UNE OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN INADAPTEE AUX FLUX DE DEPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE, UNE UTILISATION PREPONDERANTE DE LA VOITURE

Les cartes présentées permettent de visualiser les flux entre intercommunalités au sein du Grand Auxerrois et ceux entre le Grand Auxerrois et des intercommunalités extérieures. Pour des raisons de fiabilité des données, seuls les flux supérieurs ou égaux à 200 personnes sont pris en compte au niveau intercommunal. La fréquence des déplacements n'est pas observée.

Le Grand Auxerrois compte, en 2018, 27134 personnes de 2 ans ou plus scolarisées. Parmi elles, 48 % sont scolarisées en-dehors de leur commune de résidence.

**Les mobilités scolaires dans le Grand Auxerrois sont caractérisées par la concentration des flux vers la CA de l'Auxerrois. Celle-ci attire également des élèves depuis l'extérieur du territoire** (Jovinien, Grand Sénonais, Tonnerrois-en-Bourgogne, Puisaye-Forterre). Au total, 3612 personnes se rendent dans la CA de l'Auxerrois pour leurs études.

Les trois EPCI « frontaliers » du Jovinien comptent néanmoins des flux importants vers cet EPCI (1264 personnes) et la CA de l'Auxerrois elle-même enregistre des sorties vers Dijon métropole (207 personnes).

Ces flux s'expliquent par la localisation des établissements d'enseignement, en particulier dans le secondaire et le supérieur.

Les mobilités scolaires comptabilisent le nombre de personnes scolarisées de 2 ans ou plus qui changent de commune lorsqu'elles se déplacent de leur lieu de résidence à leur lieu d'études.

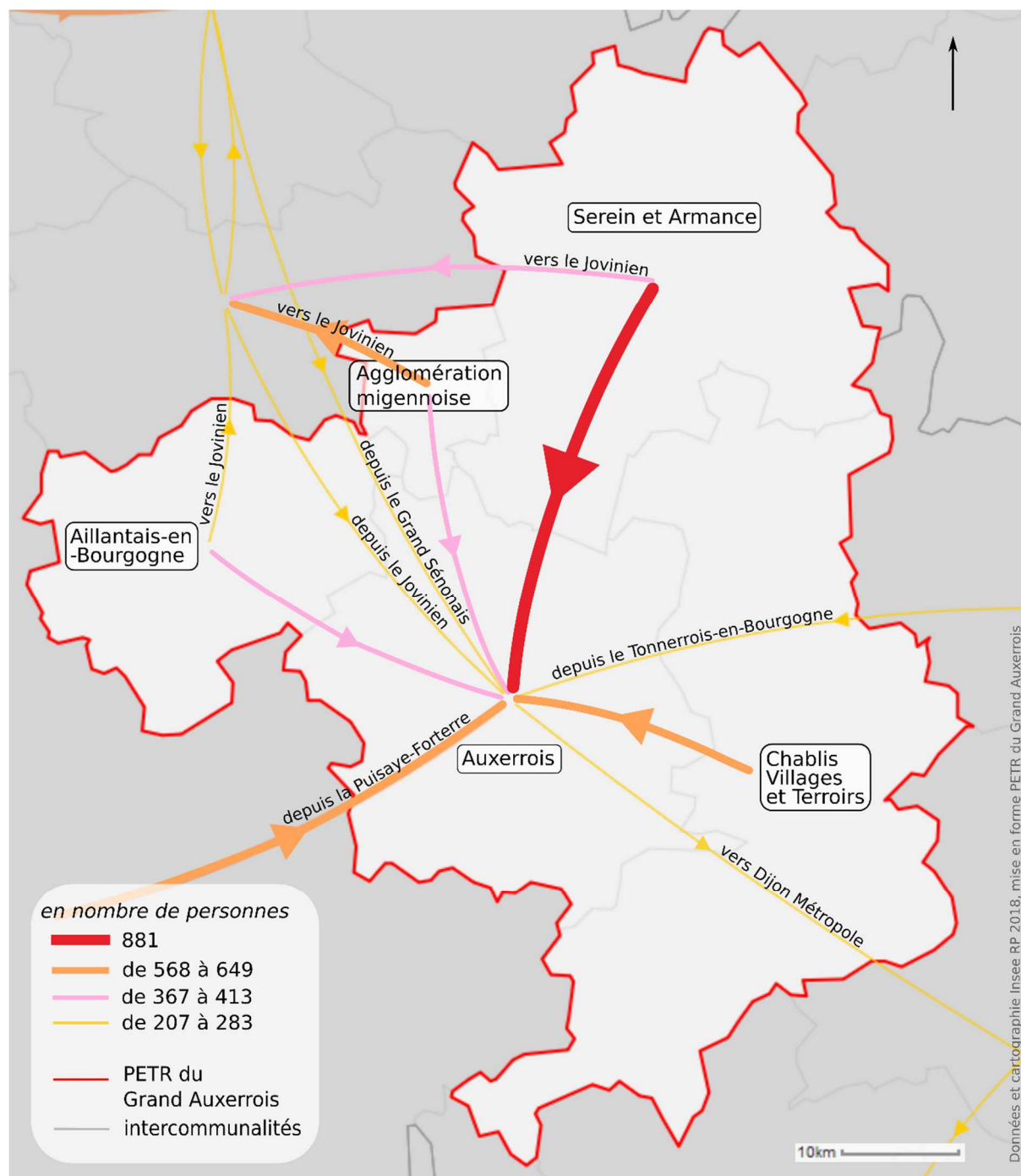


Figure 65 : flux domicile-lieu d'études dans le Grand Auxerrois en 2018

Le Grand Auxerrois compte, en 2018, 52654 actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi dont 64,9 % travaillent en-dehors de leur commune de résidence.



**Les mobilités professionnelles dans le Grand Auxerrois sont caractérisées par la multiplicité et la diversité des flux de déplacements sur le territoire et avec l'extérieur.**

Si, avec 11784 personnes, la CA de l'Auxerrois attire les flux les plus importants (dont 7519 en provenance du Grand Auxerrois et 4265 depuis l'extérieur – Jovinien, Grand Sénonais, Le Tonnerrois-en-Bourgogne, Avallon, Vézelay, Morvan), les flux hors CA de l'Auxerrois s'élèvent à 5593 personnes (dont 1932 *intra* PETR et 3661 avec l'extérieur, dont 2479 avec la seule intercommunalité du Jovinien).

De plus, la CA de l'Auxerrois compte également des flux sortants, vers les autres EPCI du Grand Auxerrois (2064 personnes) comme vers l'extérieur (1251 personnes vers les EPCI de Puisaye-Forterre, Jovinien, Grand Paris), pour un total de 3315 personnes.

Enfin, le territoire compte des flux en transit, en particulier de Puisaye-Forterre vers le Jovinien.

Ces flux traduisent la répartition des employeurs sur le territoire, sans concentration dans une ville-centre.

Les mobilités professionnelles comptabilisent le nombre d'actifs de 15 ans ou plus habitant dans une zone et travaillant dans une autre.

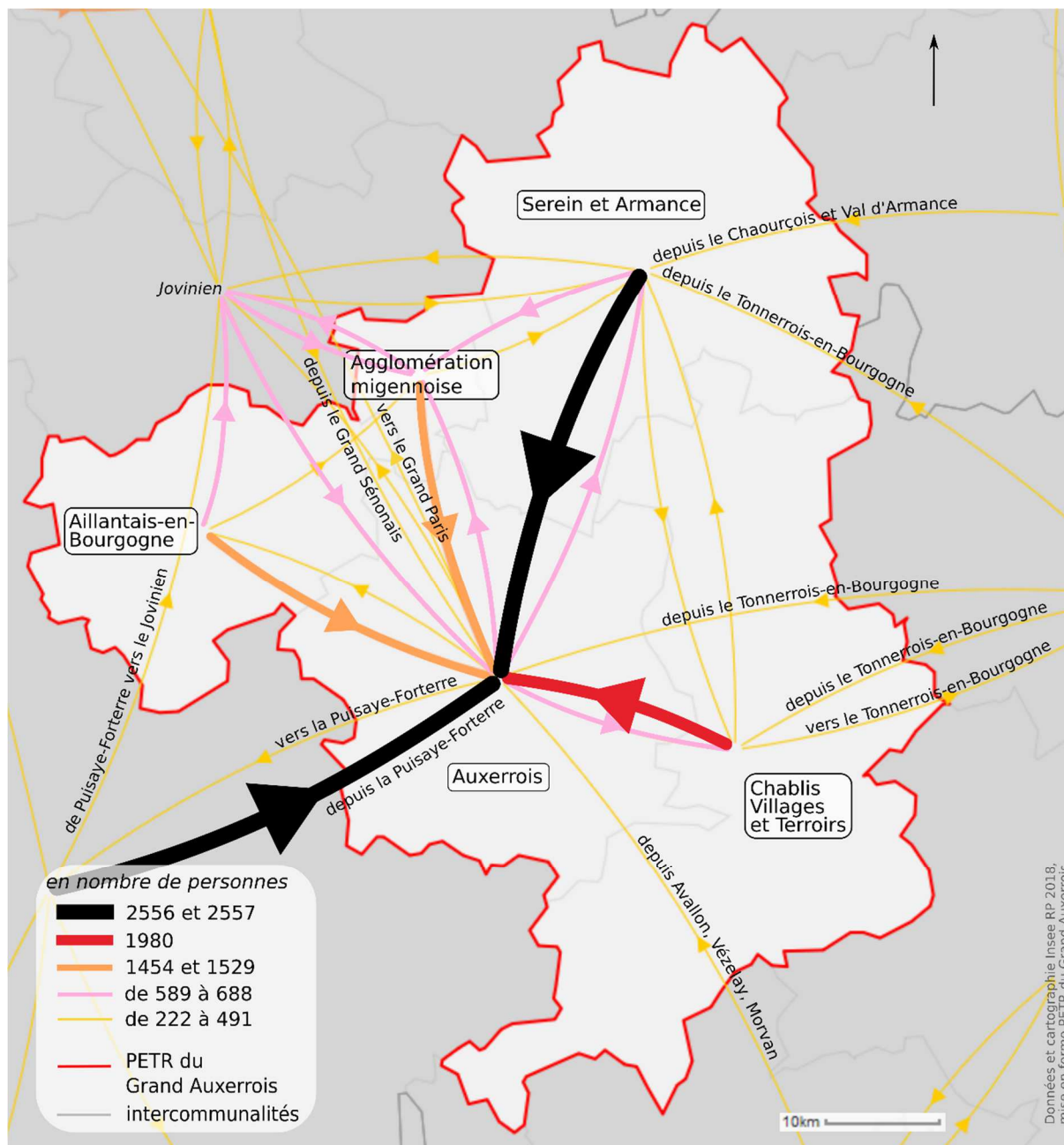


Figure 66 : flux domicile-lieu de travail dans le Grand Auxerrois en 2018

A noter, la région Bourgogne-Franche-Comté a défini, suite à la promulgation de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, deux bassins de mobilité touchant le Grand Auxerrois :

- le bassin de mobilité de la CA de l'Auxerrois, qui comprend la seule CA de l'Auxerrois ;
- le bassin de mobilité de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye, Forterre, Avallonnais et Chablisien, qui comprend les CC de l'Aillantais-en-Bourgogne, de l'Agglomération Migennoise, Serein et Armance, Chablis Villages et Terroirs, Le Tonnerrois-en-Bourgogne, Avallon Vézelay Morvan et du Serein.

Tous les EPCI du Grand Auxerrois ont pris la compétence organisation de la mobilité (devenant ainsi autorités organisatrices de la mobilité - AOM), à l'exception de la CC de l'Agglomération Migennoise.

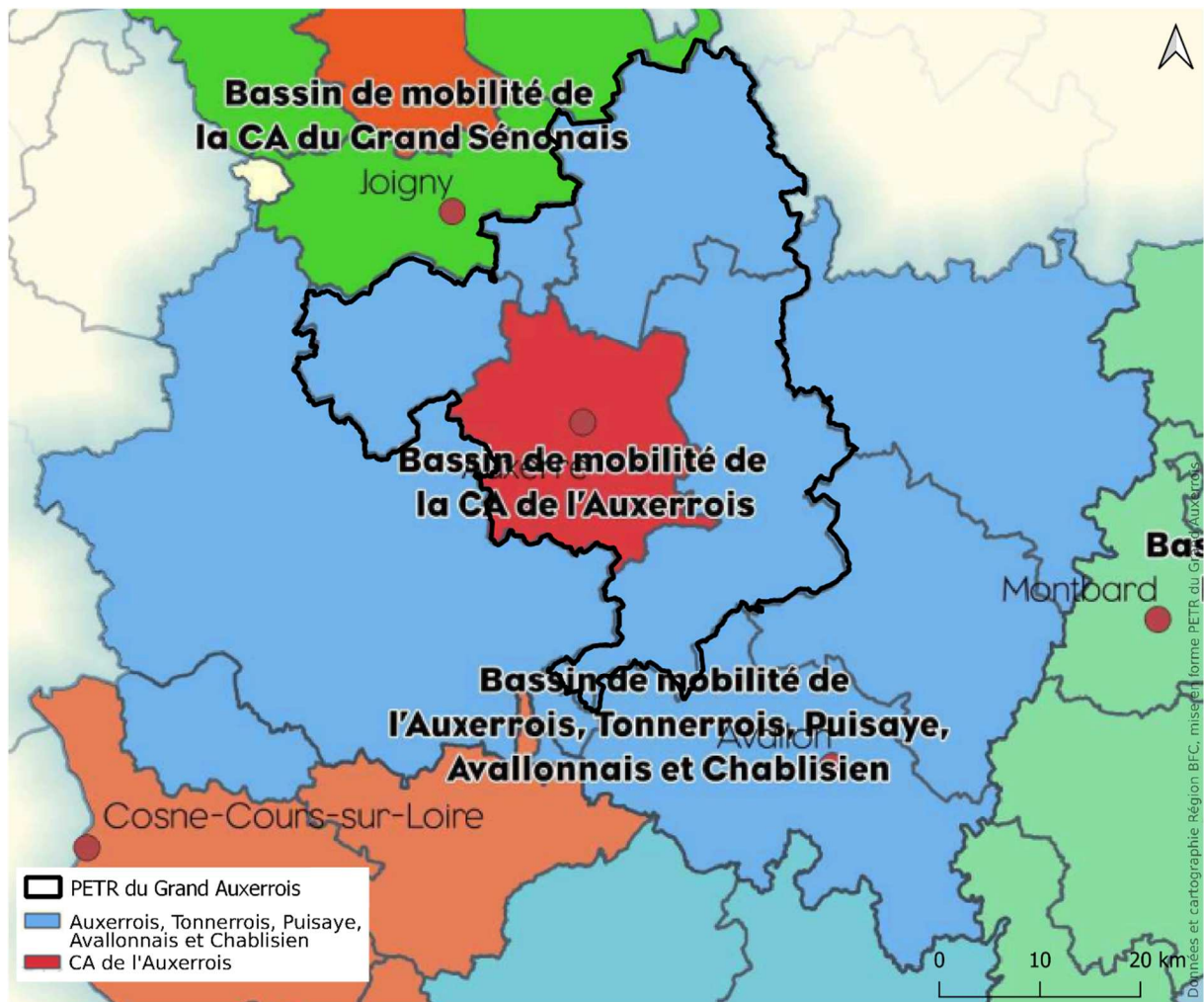


Figure 67 : bassins de mobilité du Grand Auxerrois au 9 avril 2021

L'offre de transports en commun du territoire se structure le long du réseau ferré (TER ou Intercités) et *via* le réseau routier (cars SNCF ou lignes régionales). Les lignes de cars régionales s'organisent en étoile depuis Auxerre et à des horaires restreints aux matins, midis et soirs, voire en transport à la demande. **L'offre de transports est donc davantage adaptée à un public scolaire ou à ceux dont les emplois seraient situés à proximité des gares. Elle ne correspond en revanche pas aux mouvements domicile-lieu de travail répartis sur l'ensemble du territoire précédemment évoqués.**

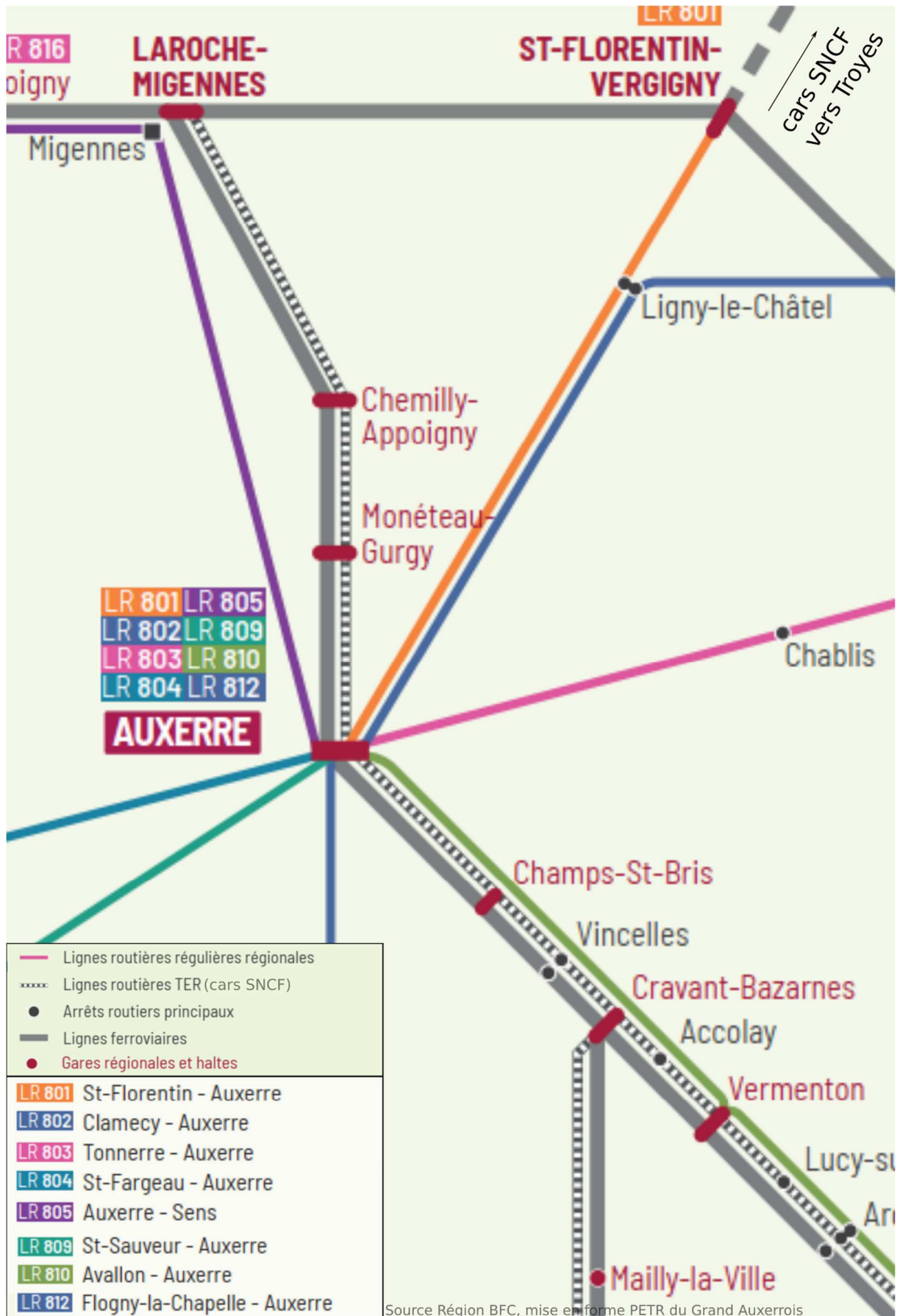


Figure 68 : l'offre de transports publics réguliers en train et en car dans le Grand Auxerrois

De fait, **la voiture est le moyen de transport le plus utilisé par les actifs de 15 ans et plus pour se rendre au travail en 2018 (à 85,7 %)**. Loin derrière, 7,4 % des actifs utilisant un moyen de transport se rendent au travail à pied, 3,8 % en transports en commun, tandis que le deux-roues motorisé et le vélo, avec respectivement 1,6 % et 1,5 %, représentent une part minoritaire.

4,2 % des actifs n'utilisent pas de transport pour se rendre au travail.

	<b>Marche à pied</b>	<b>Vélo (y compris à assistance électrique)</b>	<b>Deux-roues motorisé</b>	<b>Voiture, camion, fourgonnette</b>	<b>Transports en commun</b>
<b>en %</b>	7,4	1,5	1,6	85,7	3,8

Figure 69 : parts des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail dans le Grand Auxerrois en 2018

Les modes doux (pieds et vélo) ainsi que les déplacements en deux-roues motorisés se font majoritairement dans les communes les plus peuplées, qui concentrent des emplois et où les distances à parcourir sont plus faibles, ce qui se prête bien à ces modes de déplacements. L'utilisation des transports en commun comprend celle des réseaux de transport intercommunaux.

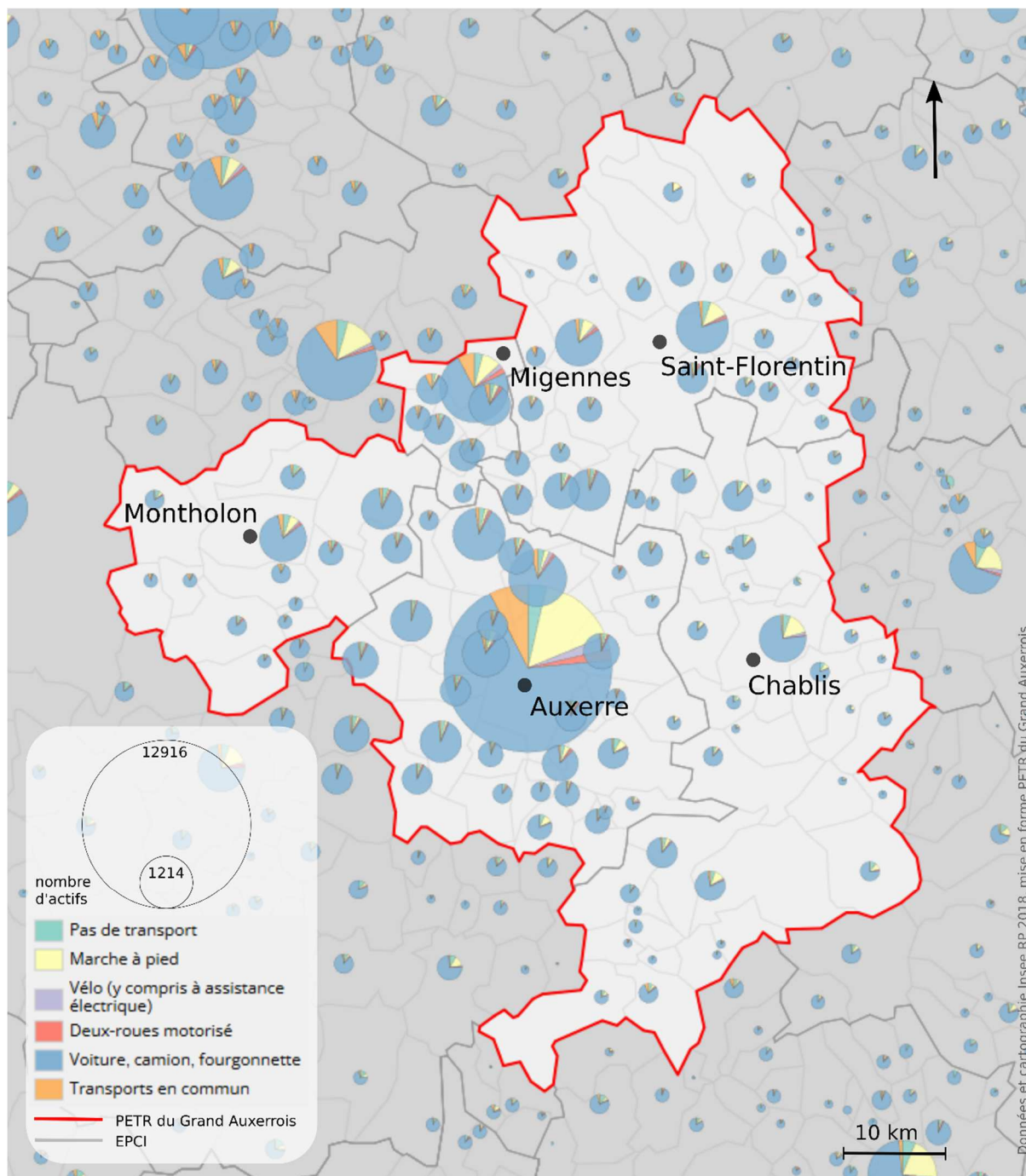


Figure 70 : répartition des actifs occupés de 15 ans et plus selon le moyen de transport utilisé pour se rendre au travail dans le Grand Auxerrois en 2018

En conséquence, **86,4 % des ménages du Grand Auxerrois possèdent au moins une voiture**. 47,5 % en possèdent une, 38,9 % en possèdent deux voire plus. Seuls 13,6 % n'en possèdent pas. Si ces proportions sont similaires dans le département de l'Yonne, la part des ménages motorisés, en particulier disposant de deux voitures ou plus, est bien plus importante dans le Grand Auxerrois que dans l'hexagone (respectivement +5,1 et +4,2 points de pourcentage).

Saint-Florentin, Auxerre et Migennes présentent les taux de motorisation les plus « faibles » avec respectivement 76,1 %, 76,9 % et 77,1 % des ménages ayant au moins une voiture en 2018 ; à l'inverse, 99,1 % des ménages de Villeneuve-Saint-Salves sont concernés.

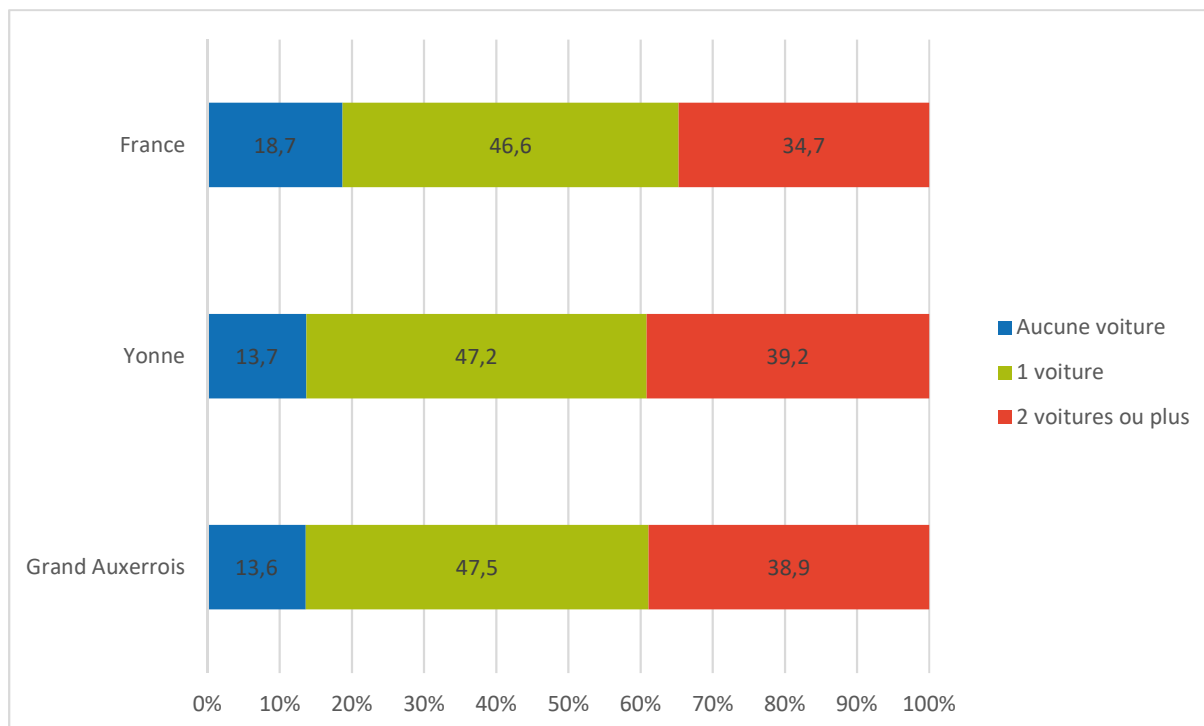


Figure 71 : équipement automobile des ménages du Grand Auxerrois en 2018

**L'usage partagé de la voiture pour les mobilités quotidiennes (personnelles ou professionnelles) est par ailleurs encore peu structuré sur le territoire :**

- en matière d'autopartage, la CA de l'Auxerrois compte 1 véhicule mis à disposition à la gare d'Auxerre-Saint-Gervais ;
- en matière de covoiturage, la plateforme régionale Mobigo covoiturage ne compte aucun trajet régulier enregistré sur le Grand Auxerrois<sup>18</sup> ;
- en matière d'autostop organisé, une signalétique place de l'Arquebuse à Auxerre permet les liaisons avec la Puisaye-Forterre où le service Rézopouce a été développé.

L'autopartage correspond au partage d'une flotte de véhicules entre des individus, moyennant une adhésion préalable au service. Il peut prendre deux formes : en boucle (le véhicule doit être réservé et retourné dans la station de départ) et en trace directe (le véhicule peut être emprunté à un endroit et replacé à un autre sans réservation préalable).

Le covoiturage correspond à l'utilisation commune d'un véhicule par des individus (conducteur et passager(s)) dans le but d'effectuer un trajet commun. Le coût du trajet peut être partagé mais cette pratique ne résulte pas en un gain financier.<sup>19</sup>

<sup>18</sup> Site [covoiturage.viamobigo.fr](http://covoiturage.viamobigo.fr), consulté en décembre 2021.

<sup>19</sup> Source BIERLAIRE (M.), KAUFMANN (V.), RERAT (P.), *La mobilité en questions*, éd. Presses polytechniques et universitaires romandes, Italie, 2017, 1<sup>ère</sup> édition, 209 pp.

Le Grand Auxerrois compte de plus **extrêmement peu d'aires de covoiturage recensées dans la base nationale des lieux de covoiturage**<sup>20</sup> :

- le parking de l'Arquebuse à Auxerre ;
- le parking de la gare de Vermenton ;
- le parking de l'entrée sud de Vermenton.

Les sorties d'autoroute, les gares ou encore les parkings de grandes surfaces, notamment, constituent pourtant des espaces propices au covoiturage. Le recensement de l'ensemble de ces espaces permettrait de contribuer à la promotion du covoiturage.

Les données sur la sécurité routière qui suivent proviennent de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR). Elles permettent d'apprécier le nombre d'accidents corporels, mortels ou non, sur les routes du Grand Auxerrois entre 2011 et 2020.

Les **accidents mortels sont prépondérants sur le territoire**, notamment dans un large couloir de l'Auxerrois au Migennois et au Florentinois, et en particulier sur la D943 au nord-est de Briennon-sur-Armançon (6 en 2019) et au nord d'Auxerre (4 entre 2018 et 2020). Plusieurs accidents mortels sont également constatés le long de l'autoroute A6.

Le nombre d'accidents non mortels est en revanche bien plus faible, 4 sur la même période sur l'ensemble du territoire.

---

<sup>20</sup> La base nationale des lieux de covoiturage a été initiée en 2018 par l'entreprise Blablacar et reprise depuis par le Point d'accès national.



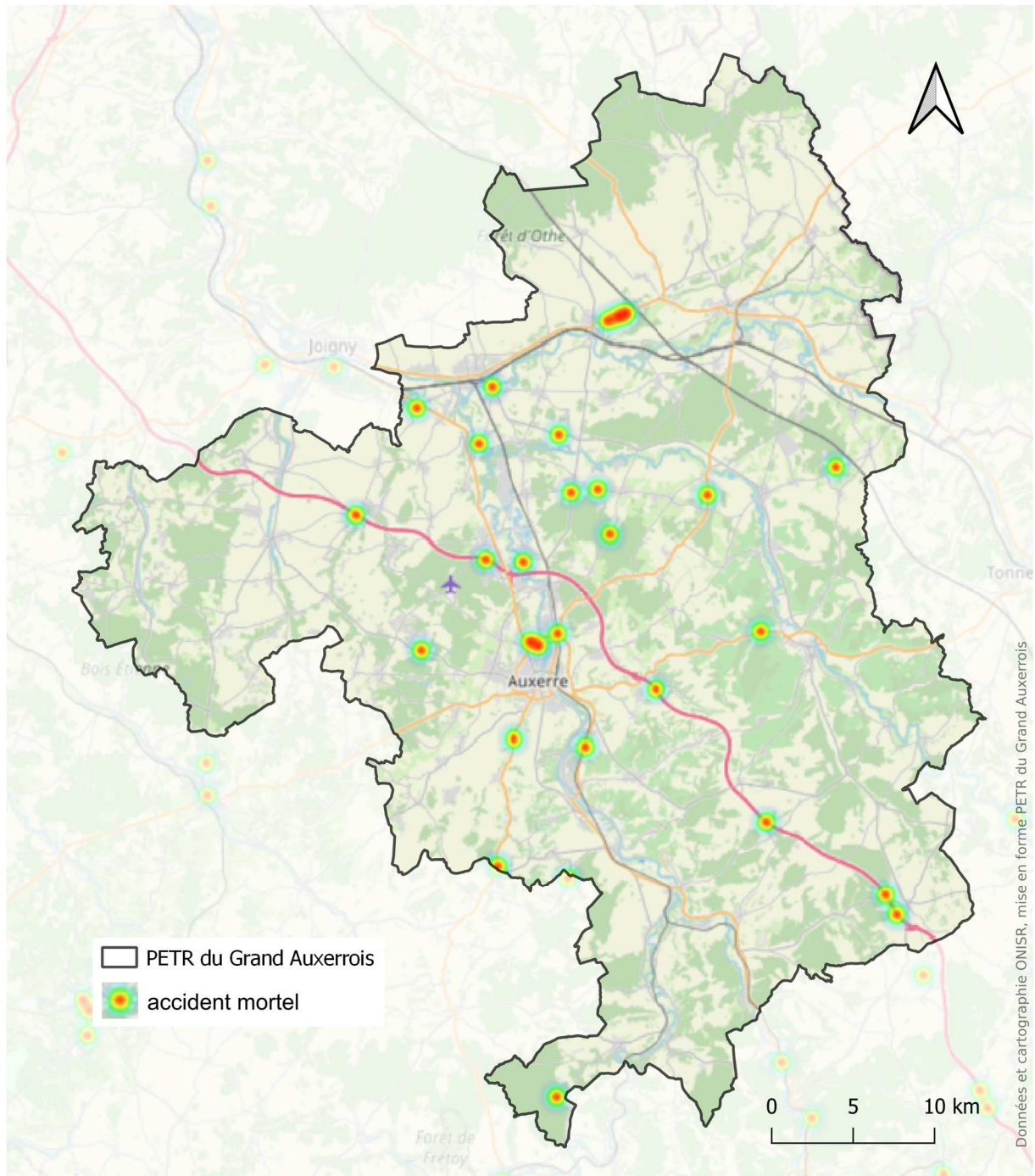


Figure 72 : accidents routiers mortels dans le Grand Auxerrois entre 2011 et 2020

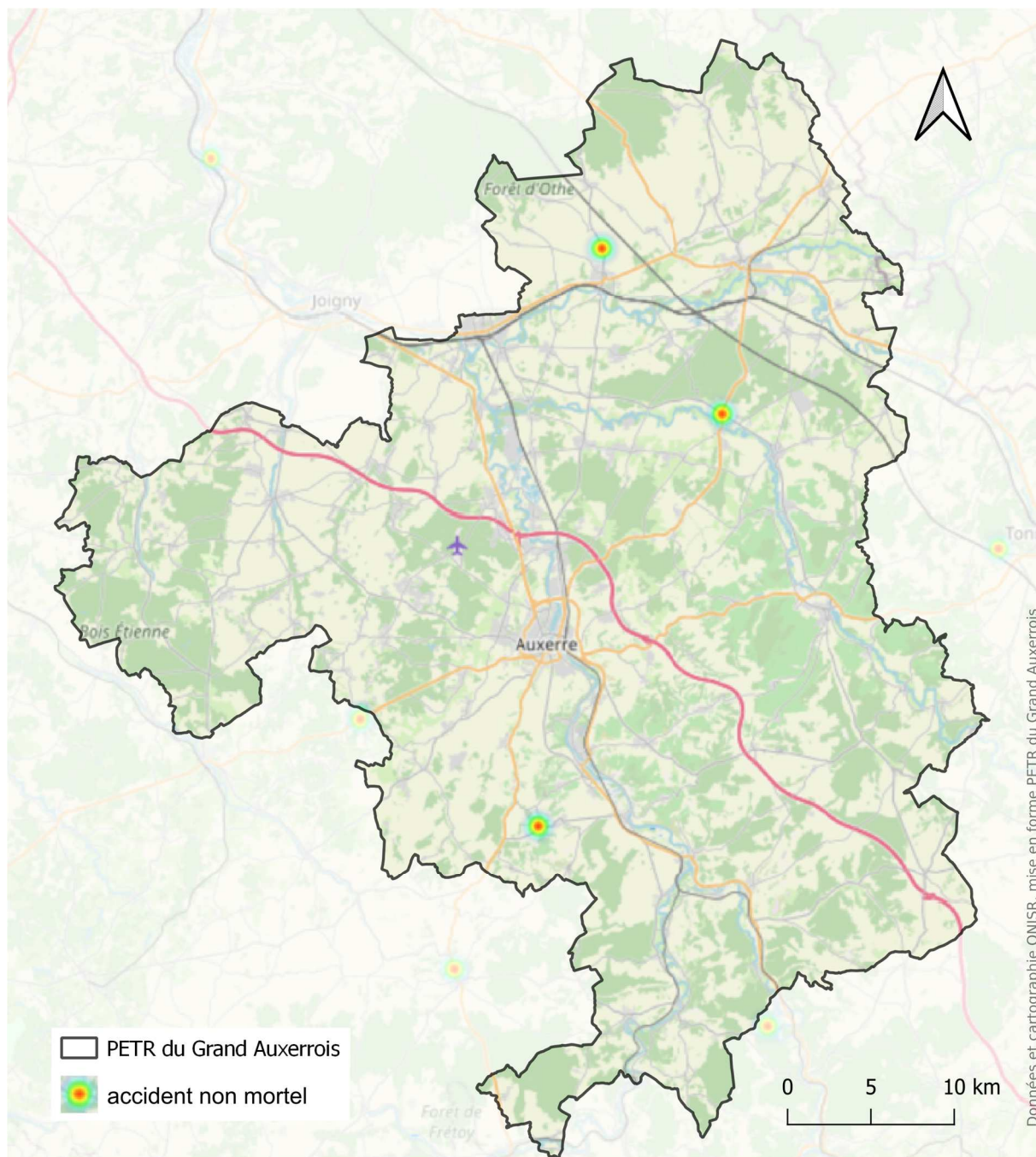


Figure 73 : accidents routiers non mortels dans le Grand Auxerrois en 2011 et 2020

En projet !

Le Grand Auxerrois compte plusieurs projets sur son réseau de transport :

- la requalification et développement du port d'Auxerre ;
- le raccordement à la ligne à grande vitesse Paris-Lyon-Marseille *via* la gare de Saint-Florentin-Vergigny ;

- le développement d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare d'Auxerre-Saint-Gervais ;
- la création d'une route de déviation à Migennes ;
- la création d'une rocade de contournement au sud d'Auxerre ;
- la construction d'un semi-échangeur sur l'A6 au nord d'Auxerre ;
- la création de deux aires de covoiturage aux sorties de l'A6 à Monéteau (Auxerre Nord) et à Niry ;
- la création d'une véloroute traversant le territoire de la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne depuis la Puisaye jusqu'au Jovinien ;
- la création d'une vélovoie entre Saint-Florentin et Troyes ;
- la création d'une portion de la vélovoie V56 entre Auxerre et Flogny-la-Chapelle (CC Le Tonnerrois-en-Bourgogne).

Enfin, une solution de covoiturage pour les mobilités professionnelles est en cours de structuration sur le territoire entre la CC Chablis Villages et Terroirs, la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne et la CA de l'Auxerrois.

## SYNTHESE

Le Grand Auxerrois compte un réseau de transport diversifié : navigable, ferroviaire, routier, aérien, pédestre, cyclable. La gare d'Auxerre-Saint-Gervais est classée comme pôle d'échanges stratégique par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ce réseau est cependant inégalement accessible.

Les mobilités scolaires dans le Grand Auxerrois sont caractérisées par la concentration des flux vers la CA de l'Auxerrois, qui attire également des élèves depuis l'extérieur du territoire. Les mobilités professionnelles présentent une multiplicité et une diversité des flux de déplacements sur l'ensemble du territoire et avec l'extérieur.

L'offre de transports en commun, ferroviaire et routière, est peu adaptée aux migrations professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire. De fait, la voiture est le moyen de transport le plus utilisé par les actifs pour se rendre au travail.

86,4 % des ménages du Grand Auxerrois possèdent au moins une voiture.

L'usage partagé de la voiture pour les mobilités quotidiennes est encore peu structuré sur le territoire. Le Grand Auxerrois compte extrêmement peu d'aires de covoiturage recensées dans la base nationale des lieux de covoiturage.

Entre 2011 et 2020, plusieurs accidents mortels ont été comptabilisés sur le territoire, notamment dans un large couloir de l'Auxerrois au Migennois et au Florentinois et le long de l'autoroute A6.

## ENJEUX

- penser les mobilités des particuliers et des professionnels afin de réduire l'usage de la voiture, particulièrement en autosolisme, dans un contexte de dérèglement climatique :
  - renforcer la mixité fonctionnelle des espaces, en priorité dans les centres-villes/bourgs, afin de réduire les besoins de déplacements motorisés ;
  - développer les réseaux de mobilité douce, en particulier cyclables, sur les territoires non couverts afin de favoriser l'utilisation de modes bénéfiques à la santé et moins polluants ;
  - adapter l'offre de transports en commun aux mobilités, notamment professionnelles, sur le territoire. Interroger des solutions de mobilité partagée comme le covoiturage ;
- interroger les accidents routiers pour renforcer la sécurité des aménagements.

# ORGANISATION URBAINE DU GRAND AUXERROIS

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) acte une structuration régionale de référence que les documents de planification comme le SCoT doivent prendre en compte et décliner sur leur territoire. L'objectif de cette structuration est de comprendre l'organisation du territoire à travers le poids de ses communes dans différents domaines.

La structuration régionale a été identifiée selon une méthodologie établie par les agences d'urbanisme de BFC, au regard de 46 variables dans les domaines socio-économique (démographie, logements, emplois, statut administratif) et des équipements (services publics et généraux, enseignement, sports, loisirs et culture, santé et social, mobilités). La grille de cette méthodologie est annexée au présent livre. La structuration régionale est limitée à trois niveaux, à une échelle supra, pour laisser aux territoires infra-régionaux des possibilités de déclinaison suffisantes dans leurs documents d'urbanisme.

Le présent chapitre reprend cette méthodologie pour identifier l'organisation urbaine du Grand Auxerrois.

Quatre villes du Grand Auxerrois sont identifiées dans la structuration territoriale régionale : Auxerre en tant que pôle structurant, Migennes, Saint-Florentin et Monéteau en tant que pôles de proximité.

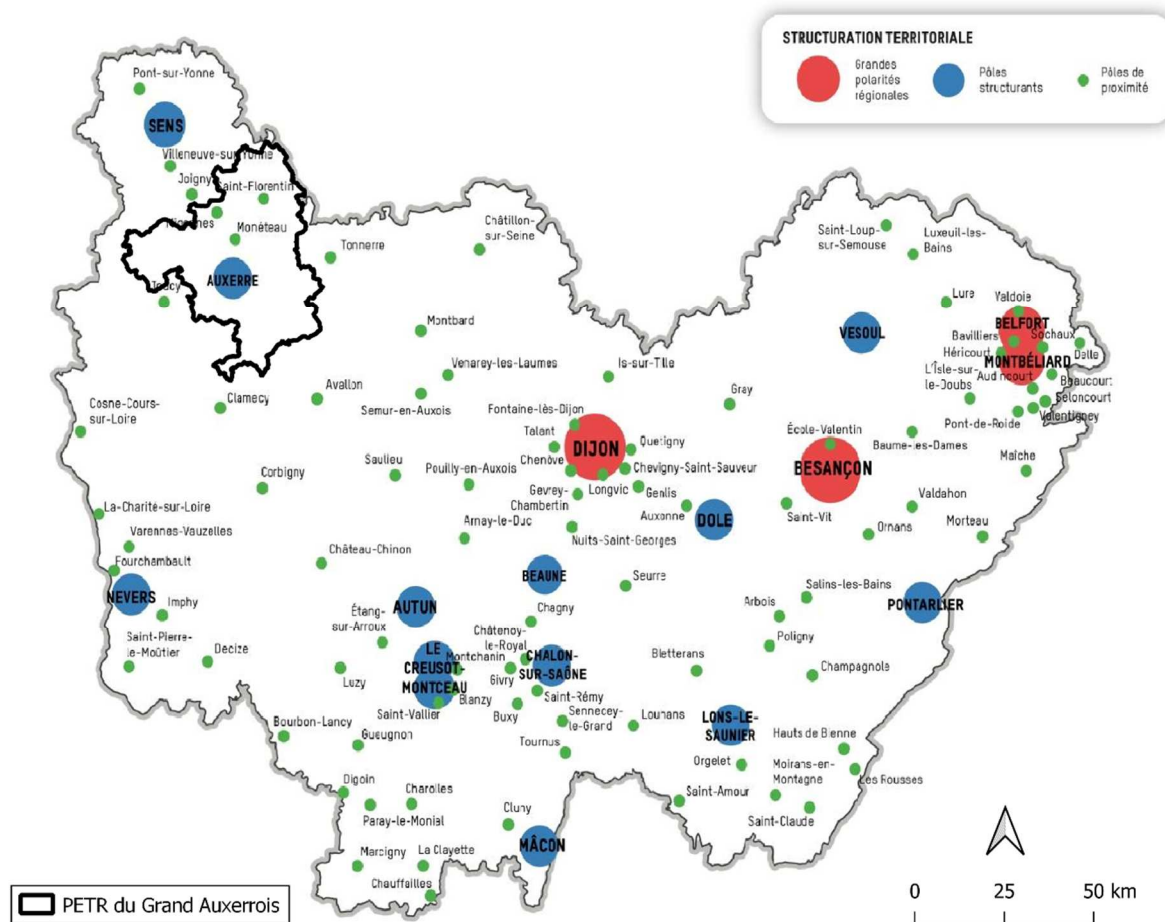


Figure 74 : le Grand Auxerrois dans la structuration territoriale régionale

Le tableau ci-après présente la structuration urbaine du Grand Auxerrois. Les notes reflètent le poids des différents éléments pris en compte dans chaque commune (démographie, parc de logements, statut administratif, équipements etc.). Les résultats sont présentés par ordre décroissant et groupés en sous-ensembles colorés afin de faciliter la lecture.

Les communes centres des cinq bassins de vie situés sur le territoire du Grand Auxerrois, tels qu'identifiés par l'Insee (cf chapitre sur les équipements), ont été indiquées par un surlignage en gras pour information complémentaire.

Commune	Note
<b>Auxerre</b>	1285
<b>Migennes</b>	750
<b>Saint-Florentin</b>	604
<b>Monéteau</b>	563
<b>Chablis</b>	472
Vermenton	463
Brienon-sur-Armançon	427
<b>Montholon</b>	413
Champs-sur-Yonne	387
Appoigny	387

Saint-Georges-sur-Baulche	384
Vincelles	312
Perrigny	291
Seignelay	280
Ligny-le-Châtel	280
Chevannes	272
Gurgy	270
Coulanges-la-Vineuse	257
Saint-Bris-le-Vineux	257
Chailley	243
Venoy	240

Mailly-la-Ville	224
Cheny	219
Héry	216
Chemilly-sur-Yonne	214
Vergigny	212
Charbuy	208
Lindry	207
Valravillon	204
Neuvy-Sautour	194
Pontigny	189
Villefargeau	182
La Ferté-Loupière	178
Augy	177
Deux Rivières	176
Le Val d'Ocre	173
Fleury-la-Vallée	168
Laroche-Saint-Cydroine	166
Nitry	164
Bonnard	163
Senan	158
Bazarnes	156
Maligny	145
Branches	144
Gy-l'Évêque	143
Vallan	143
Ormoy	138
Montigny-la-Resle	138
Charmoy	137
Mont-Saint-Sulpice	136
Mailly-le-Château	134
Beaumont	132
Carisey	132
Champlost	131
Escolives-Sainte-Camille	130
Bassou	129
Turny	129
Chichée	128
Irancy	127
Venizy	127
Chitry	123
Chemilly-sur-Serein	123
Chichery	121
Poilly-sur-Serein	118
Chassy	117
Chéu	115

Béru	113
Saint-Cyr-les-Colons	111
Escamps	111
Fontenay-près-Chablis	109
Beine	108
Épineau-les-Voves	104
Préhy	102
Jussy	102
Varenes	98
Villeneuve-Saint-Salves	98
Germigny	94
Bleigny-le-Carreau	93
Sormery	93
Lignorelles	91
Merry-la-Vallée	90
Quenne	88
Courgis	88
Les Ormes	86
Jaulges	85
Vincelottes	82
Fleys	81
Butteaux	81
Poilly-sur-Tholon	78
Esnon	78
Bellechaume	77
Percey	77
Villiers-Vineux	76
Saint-Maurice-Thizouaille	75
La Chapelle-Vaupelteigne	73
Beugnon	73
Venouse	73
Aigremont	71
Lucy-sur-Cure	71
Lichères-près-Aigremont	70
Trucy-sur-Yonne	67
Villy	66
Bessy-sur-Cure	64
Méré	63
Rouvray	62
Hauterive	61
Sery	56
Saint-Maurice-le-Vieil	56
Soumaintrain	55
Sommecaise	54
Lasson	53

Sainte-Pallaye	50
Paroy-en-Othe	47

Prégilbert	46
Mercy	33

Figure 75 : structuration urbaine du Grand Auxerrois



# ANNEXES

## 1 SERVICES ET EQUIPEMENTS DE LA BASE PERMANENTE DES EQUIPEMENTS 2020 DE L'INSEE

### Services aux particuliers

Police	Relais poste
Gendarmerie	Agence postale
Cour d'appel (CA)	Réparation automobile et de matériel agricole
Tribunal de grande instance (TGI)	Contrôle technique automobile
Tribunal d'instance (TI)	Location auto-utilitaires légers
Conseil de prud'hommes (CPH)	École de conduite
Tribunal de commerce (TCO)	Maçon
DRFiP (Direction régionale des finances publiques)	Plâtrier, peintre
DDFiP (Direction départementale des finances publiques)	Menuisier, charpentier, serrurier
Réseau de proximité pôle emploi	Plombier, couvreur, chauffagiste
Réseau partenarial pôle emploi	Électricien
Maison de justice et du droit	Entreprise générale du bâtiment
Antenne de justice	Coiffure
Conseil départemental d'accès au droit (CDAD)	Vétérinaire
Maisons de services au public (MSAP) ou Implantations France Services (IFS)	Agence de travail temporaire
Banques, caisses d'épargne	Restaurant – Restauration rapide
Services funéraires	Agence immobilière
Bureau de poste	Pressing – Laverie automatique
	Institut de beauté – Onglerie

### Enseignement du premier degré (secteurs public et privé)

École maternelle

École maternelle avec cantine

École maternelle appartenant à un réseau d'éducation prioritaire (EP)

École maternelle en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) concentré

École maternelle en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé

École maternelle en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé avec cantine

École maternelle en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé appartenant à un réseau prioritaire (EP)

École élémentaire

École élémentaire avec cantine

École élémentaire avec classe pré-élémentaire

École élémentaire appartenant à un réseau d'éducation prioritaire (EP)

École élémentaire en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) concentré

École élémentaire en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé

École élémentaire en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé avec cantine

École élémentaire en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé avec classe pré-élémentaire

École élémentaire en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé appartenant à un réseau d'éducation prioritaire

### **Enseignement du second degré (secteurs public et privé)**

Collège

Collège avec cantine

Collège appartenant à un réseau d'éducation prioritaire (EP)

Collège avec internat

Lycée d'enseignement général et/ou technologique

Lycée d'enseignement général et/ou technologique avec cantine

Lycée d'enseignement général et/ou technologique avec présence de classe préparatoires aux grandes écoles

Lycée d'enseignement général et/ou technologique appartenant à un réseau d'éducation prioritaire (EP)

Lycée d'enseignement général et/ou technologique avec internat

Lycée d'enseignement professionnel

Lycée d'enseignement professionnel avec cantine

Lycée d'enseignement professionnel avec présence de classe préparatoires aux grandes écoles

Lycée d'enseignement professionnel appartenant à un réseau d'éducation prioritaire (EP)

Lycée d'enseignement professionnel avec internat

Lycée technique ou/et professionnel agricole

Lycée technique ou/et professionnel agricole avec cantine

Lycée technique ou/et professionnel agricole avec présence de classe préparatoires aux grandes écoles

Lycée technique ou/et professionnel agricole avec internat

SGT : Section d'enseignement général et technologique

SGT : Section d'enseignement général et technologique avec cantine

SGT : Section d'enseignement général et technologique avec internat

SEP : Section d'enseignement professionnel

SEP : Section d'enseignement professionnel avec cantine

SEP : Section d'enseignement professionnel avec internat

### **Enseignement supérieur, formation et services de l'éducation (secteur public et secteur privé)**

Section Technicien Supérieur (STS), Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE)

Formation santé

Formation commerce

Autre formation post bac non universitaire

Unité de Formation et de Recherche (UFR)

Institut universitaire

École d'ingénieurs

Enseignement général supérieur privé

École d'enseignement supérieur agricole

École d'enseignement supérieur agricole avec internat

Autre enseignement supérieur

Centre de formation d'apprentis hors agriculture

Groupements d'établissements (GRETA)

Centre dispensant de la formation continue agricole

Formation aux métiers du sport

Centre dispensant des formations d'apprentissage agricole

Centre dispensant des formations d'apprentissage agricole avec internat

Autre formation continue

Résidence universitaire

Restaurant universitaire

Section Technicien Supérieur (STS), Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE) du secteur privé

Formation santé du secteur privé

Formation commerce du secteur privé

Autre formation post bac non universitaire du secteur privé

Unité de Formation et de Recherche (UFR) du secteur privé

Institut universitaire du secteur privé

École d'ingénieurs du secteur privé

Enseignement général supérieur privé

École d'enseignement supérieur agricole du secteur privé

École d'enseignement supérieur agricole avec internat du secteur privé

Autre enseignement supérieur du secteur privé

Centre de formation d'apprentis hors agriculture du secteur privé

Groupements d'établissements (GRETA) du secteur privé

Centre dispensant de la formation continue agricole du secteur privé

Formation aux métiers du sport du secteur privé

Centre dispensant des formations d'apprentissage agricole du secteur privé

Centre dispensant des formations d'apprentissage agricole avec internat du secteur privé

Autre formation continue du secteur privé

Résidence universitaire du secteur privé

Restaurant universitaire du secteur privé

Section Technicien Supérieur (STS), Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE) du secteur public

Formation santé du secteur public

Formation commerce du secteur public

Autre formation post bac non universitaire du secteur public

### **Santé / fonctions médicales et paramédicales**

Médecin généraliste

Spécialiste en cardiologie

Spécialiste en dermatologie vénéréologie

Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie

Spécialiste en psychiatrie

Unité de Formation et de Recherche (UFR) du secteur public

Institut universitaire du secteur public

École d'ingénieurs du secteur public

École d'enseignement supérieur agricole du secteur public

École d'enseignement supérieur agricole avec internat du secteur public

Autre enseignement supérieur du secteur public

Centre de formation d'apprentis hors agriculture du secteur public

Groupements d'établissements (GRETA) du secteur public

Centre dispensant de la formation continue agricole du secteur public

Formation aux métiers du sport du secteur public

Centre dispensant des formations d'apprentissage agricole du secteur public

Centre dispensant des formations d'apprentissage agricole avec internat du secteur public

Autre formation continue du secteur public

Résidence universitaire du secteur public

Restaurant universitaire du secteur public

Spécialiste en ophtalmologie

Spécialiste en oto-rhino-laryngologie

Spécialiste en pédiatrie

Spécialiste en pneumologie

Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale

Spécialiste en stomatologie

Spécialiste en gynécologie (médicale et/ou obstétrique)

Chirurgien dentiste

Sage-femme

Infirmier

Masseur kinésithérapeute

Orthophoniste

Orthoptiste

Pédicure-podologue

Audio prothésiste

Ergothérapeute

Psychomotricien

Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)

Diététicien

Psychologue

### **Santé / services de santé**

Établissement santé court séjour

Établissement santé moyen séjour

Établissement santé long séjour

Établissement psychiatrique

Centre lutte cancer

Urgences

Maternité

Centre de santé

Structures psychiatriques en ambulatoire

Centre médecine préventive

Dialyse

Hospitalisation à domicile

Maison de santé pluridisciplinaire

Laboratoire d'analyses et de biologie médicale

Ambulance

Transfusion sanguine

Établissement thermal

Pharmacie

### **Services d'action sociale**

Personnes âgées : hébergement

Personnes âgées : soins à domicile

Personnes âgées : services d'aide

Personnes âgées : foyers restaurants

Crèche

Enfants handicapés : hébergement

Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires

Adultes handicapés : accueil/hébergement

Adultes handicapés : services d'aide

Travail protégé

Adultes handicapés : services de soins à domicile

Aide sociale à l'enfance : hébergement

Aide sociale à l'enfance : action éducative

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

### **Commerce**

Hypermarché

Supermarché

Grande surface de bricolage

Supérette

Épicerie

Boulangerie

Boucherie charcuterie

Produits surgelés

Poissonnerie

Librairie, papeterie, journaux

Magasin de vêtements

Magasin d'équipements du foyer

### **Sports, loisirs et culture**

Bassin de natation

Bassin de natation - nombre de bassins de natation, sportive et/ou ludique

Bassin de natation avec au moins un bassin couvert

Bassin de natation avec au moins un bassin éclairé

Boulodrome

Centre provisoire d'hébergement

Centre accueil demandeur d'asile

Autres établissements pour adultes et familles en difficulté

Magasin de chaussures

Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo

Magasin de meubles

Magasin d'articles de sports et de loisirs

Magasin de revêtements murs et sols

Droguerie quincaillerie bricolage

Parfumerie - Cosmétique

Horlogerie-Bijouterie

Fleuriste - Jardinerie - Animalerie

Magasin d'optique

Magasin de matériel médical et orthopédique

Station-service

Boulodrome - nombre de terrains

Boulodrome avec au moins un terrain couvert

Boulodrome avec au moins un terrain éclairé

Tennis

Tennis - nombre de courts

Tennis avec au moins un court couvert

Tennis avec au moins un court éclairé	Parcours sportif/santé
Équipement de cyclisme	Parcours sportif/santé - nombre de parcours
Équipement de cyclisme - nombre de pistes	Parcours sportif/santé avec au moins un parcours couvert
Équipement de cyclisme avec au moins une piste couverte	Parcours sportif/santé avec au moins un parcours éclairé
Équipement de cyclisme avec au moins une piste éclairée	Sports de glace
Domaine skiable	Sports de glace - nombre d'aires de pratique
Domaine skiable - nombre de pistes	Sports de glace avec au moins une aire de pratique couverte
Domaine skiable avec au moins une piste couverte	Sports de glace avec au moins une aire de pratique éclairée
Domaine skiable avec au moins une piste éclairée	Plateaux et terrains de jeux extérieurs
Centre équestre	Plateaux et terrains de jeux extérieurs - nombre d'aires de pratique
Centre équestre - nombre de carrières, manèges	Plateaux et terrains de jeux extérieurs avec au moins une aire de pratique couverte
Centre équestre avec au moins un équipement couvert	Plateaux et terrains de jeux extérieurs avec au moins une aire de pratique éclairée
Centre équestre avec au moins un équipement éclairé	Salles spécialisées
Athlétisme	Salles spécialisées - nombre d'aires de pratique
Athlétisme - nombre d'aires de pratique	Salles spécialisées avec au moins une aire de pratique couverte
Athlétisme avec au moins une aire de pratique couverte	Salles spécialisées avec au moins une aire de pratique éclairée
Athlétisme avec au moins une aire de pratique éclairée	Terrains de grands jeux
Terrain de golf	Terrains de grands jeux - nombre de terrains
Terrain de golf - nombre d'aires de pratique	Terrains de grands jeux avec au moins un terrain couvert
Terrain de golf avec au moins une aire de pratique couverte	Terrains de grands jeux avec au moins un terrain éclairé
Terrain de golf avec au moins une aire de pratique éclairée	

Salles de combat

Salles de combat - nombre d'aires de pratique

Salles de combat avec au moins une aire de pratique couverte

Salles de combat avec au moins une aire de pratique éclairée

Salles non spécialisées

Salles non spécialisées - nombre d'équipements où s'exerce au moins une activité physique et/ou sportive

Salles non spécialisées avec au moins un équipement couvert

Salles non spécialisées avec au moins un équipement éclairé

Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle

Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle - nombre de pistes

Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle avec au moins un équipement couvert

Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle avec au moins un équipement éclairé

Sports nautiques

Sports nautiques - nombre d'aires de pratique

Sports nautiques avec au moins une aire de pratique couverte

Sports nautiques avec au moins une aire de pratique éclairée

Bowling

Bowling - nombre d'aires de jeu

Bowling avec au moins une aire de jeu couverte

Bowling avec au moins une aire de jeu éclairée

Salles de remise en forme

Salles de remise en forme - nombre d'aires de pratique

Salles de remise en forme avec au moins une aire de pratique couverte

Salles de remise en forme avec au moins une aire de pratique éclairée

Salles multisports (gymnase)

Salles multisports (gymnase) - nombre d'aires de pratique

Salles multisports (gymnase) avec au moins une aire de pratique couverte

Salles multisports (gymnase) avec au moins une aire de pratique éclairée

Baignade aménagée

Baignade aménagée - nombre d'aires de pratique

Port de plaisance - Mouillage

Port de plaisance - Mouillage - nombre de ports, de zones

Boucle de randonnée

Boucle de randonnée - nombre de circuits

Cinéma

Nombre de salles dans le cinéma

Conservatoire

Théâtre-Arts de la rue-Pôle Cirque

Nombre de salles dans la structure culturelle

Bibliothèque

Musique et Danse

Lieux d'exposition et patrimoine



Jardins remarquables

**Transports, tourisme**

Taxi - VTC

Agence de voyage

Aéroport

Hôtel

Gare de voyageurs d'intérêt national

Camping

Gare de voyageurs d'intérêt régional

Information Touristique

Gare de voyageurs d'intérêt local

## 2 GAMMES D'EQUIPEMENTS 2020 DE L'INSEE

### Gamme de proximité

Equipement	Type
Bureau de poste, relais poste, agence postale	Services aux particuliers
Réparation automobile et de matériel agricole	Services aux particuliers
Maçon	Services aux particuliers
Plâtrier, peintre	Services aux particuliers
Menuisier, charpentier, serrurier	Services aux particuliers
Plombier, couvreur, chauffagiste	Services aux particuliers
Electricien	Services aux particuliers
Entreprise générale du bâtiment	Services aux particuliers
Coiffure	Services aux particuliers
Restaurant, restaurant rapide	Services aux particuliers
Agence immobilière	Services aux particuliers
Institut de beauté – ongles	Services aux particuliers

Epicerie, supérette	Commerces
Boulangerie	Commerces
Boucherie, charcuterie	Commerces
Fleuriste – jardinerie – animalerie	Commerces
Ecole élémentaire	Enseignement
Médecin généraliste	Santé
Chirurgien dentiste	Santé
Infirmier	Santé
Masseur kinésithérapeute	Santé
Pharmacie	Santé
Taxi – VTC	Transports
Boulodrome	Sports, loisirs et culture
Tennis	Sports, loisirs et culture
Salle ou terrain multisports	Sports, loisirs et culture
Terrain de grands jeux	Sports, loisirs et culture
Bibliothèque	Sports, loisirs et culture

## Gamme intermédiaire

Equipement	Type
Police, gendarmerie	Services aux particuliers
Centre de finances publiques	Services aux particuliers
Maisons de services au public, France Services	Services aux particuliers
Banque, Caisse d'Epargne	Services aux particuliers
Services funéraires	Services aux particuliers
Contrôle technique automobile	Services aux particuliers
Ecole de conduite	Services aux particuliers
Vétérinaire	Services aux particuliers
Pressing – laverie automatique	Services aux particuliers
Supermarché	Commerces
Librairie, papeterie, journaux	Commerces
Magasin de vêtements	Commerces
Magasin d'équipements du foyer	Commerces
Magasin de chaussures	Commerces
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	Commerces
Magasin de meubles	Commerces

Magasin d'articles de sports et de loisirs	Commerces
Droguerie, quincaillerie, bricolage	Commerces
Horlogerie, bijouterie	Commerces
Magasin d'optique	Commerces
Magasin de matériel médical et orthopédique	Commerces
Station service	Commerces
Ecole maternelle	Enseignement
Collège	Enseignement
Sage-femme	Santé
Orthophoniste	Santé
Pédicure, podologue	Santé
Psychologue	Santé
Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	Santé
Ambulance	Santé
Personnes âgées : hébergement	Santé
Personnes âgées : services d'aide	Santé
Crèche	Santé
Salle de sport spécialisée	Sports, loisirs et culture
Bassin de natation	Sports, loisirs et culture

Athlétisme | Sports, loisirs et culture

Roller, skate, vélo bicross ou freestyle | Sports, loisirs et culture

### **Gamme supérieure**

<b>Equipement</b>	<b>Type</b>
Pôle emploi : réseau de proximité	Services aux particuliers
Location d'automobiles et d'utilitaires légers	Services aux particuliers
Agence de travail temporaire	Services aux particuliers
Hypermarché	Commerces
Produits surgelés	Commerces
Poissonnerie	Commerces
Magasin de revêtements murs et sols	Commerces
Parfumerie cosmétique -	Commerces
Lycée d'enseignement général et/ou technologique	Enseignement
Lycée d'enseignement professionnel	Enseignement
Formation santé	Enseignement
Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)	Enseignement
Etablissement de santé de court séjour	Santé

Etablissement de santé de moyen séjour	Santé
Etablissement de santé de long séjour	Santé
Etablissement psychiatrique	Santé
Urgences	Santé
Centre de santé	Santé
Structures psychiatriques ambulatoire en	Santé
Dialyse	Santé
Spécialiste cardiologie en	Santé
Spécialiste dermatologie et vénéréologie en	Santé
Spécialiste gynécologie en	Santé
Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	Santé
Spécialiste psychiatrie en	Santé
Spécialiste ophtalmologie en	Santé

Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	Santé
Spécialiste en pédiatrie	Santé
Spécialiste en pneumologie	Santé
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	Santé
Orthoptiste	Santé
Audio prothésiste	Santé
Psychomotricien	Santé
Diététicien	Santé
Personnes âgées : soins à domicile	Santé
Enfants handicapés : hébergement	Santé
Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	Santé

Adultes handicapés : accueil, hébergement	Santé
Adultes handicapés : services d'aide	Santé
Travail protégé	Santé
Adultes handicapés : services de soins à domicile	Santé
Aide sociale à l'enfance : hébergement	Santé
Gare	Transports
Parcours sportif/santé	Sports, loisirs et culture
Théâtre, art de rue, cirque	Sports, loisirs et culture
Cinéma	Sports, loisirs et culture
Lieux d'exposition et patrimoine	Sports, loisirs et culture

### 3 METHODOLOGIE DE STRUCTURATION REGIONALE

Numéro	Thèmes	Variables	Coef	Nature	Note	Sources	Commentaires notes	Variables BPE																			
1	Socio-éco	Population totale SDC	3	20 tranches d'effectifs	0 à 20	INSEE RP 2012																					
2	Socio-éco	Parc de logements	3	20 tranches d'effectifs	0 à 20	INSEE RP 2012																					
3	Socio-éco	Part des résidences secondaires	1	20 tranches d'effectifs	0 à 20	INSEE RP 2012																					
4	Socio-éco	Part des logements collectifs	3	20 tranches d'effectifs	0 à 20	INSEE RP 2012																					
5	Socio-éco	Rapport des emplois au LT sur le nombre d'actifs occupés	3	20 tranches d'effectifs	0 à 20	INSEE RP 2012																					
6	Socio-éco	Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence	3	20 tranches d'effectifs	0 à 20	INSEE RP 2012																					
7	Socio-éco	Statut administratif	3	5 tranches d'effectifs	0,5,10,15,20	OpenStreetMap - Découpage administratif communal français 2015	Commune simple : 0; Chef-lieu de canton : 5; Sous-préfecture de département : 10; Préfecture de département : 15; Préfecture de région : 20 / Source : <a href="https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/decoupage-administratif-communal-francais-issu-d-openstreetmap/">https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/decoupage-administratif-communal-francais-issu-d-openstreetmap/</a>																				
8	Services publics et généraux	Présence d'une gendarmerie ou d'un commissariat	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2014	0 ou 20	A101	A104																		
9	Services publics et généraux	Présence d'un pôle emploi	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2014	0 ou 20	A122																			
10	Services publics et généraux	Présence d'un centre de finances publiques	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2014	0 ou 20	A121	A120	A119																	
11	Services publics et généraux	Présence d'un bureau de poste ou équivalent (relais poste, agence postale)	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2014	0 ou 20	A206	A207	A208																	
12	Services publics et généraux	Nombre d'hyper ou supermarchés	3	2 classes d'effectifs + 0	0,10,20	INSEE BPE 2014	classes 0-5->5	B102	B101																		
13	Services publics et généraux	Nombre d'épiceries ou supérettes	3	3 classes d'effectifs + 0	0,5,10,20	INSEE BPE 2014	classes 0-1-10->10	B201	B202																		
14	Services publics et généraux	Nombre de banques	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2014	classes 0-2-5-10->10	A203																			
15	Services publics et généraux	Nombre d'autres commerces et services de proximité (gamme BPE)	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2014	classes 0-5-20-50->50	A301	A401	A402	A403	A404	A405	A406	A501	A504	A505	A507	B203	B204	B312	E101					
16	Services publics et généraux	Nombre d'autres commerces et services intermédiaires (gamme BPE)	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2014	classes 0-5-20-50->50	A205	A302	A304	A502	A506	B301	B302	B303	B304	B305	B306	B307	B309	B103	B310	B311	B313	B314	D303	
17	Services publics et généraux	Nombre d'autres commerces et services supérieurs (gamme BPE)	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2014	classes 0-5-20-50->50	A303	A503	B205	B206	D104	D106	D107	D108	D109	D601	D602	D603	D604	D605	D701					
18	Services publics et généraux	Desserte Internet - Taux de couverture des locaux - débit minimal théorique de 3Mbits/s	1	20 tranches d'effectifs	0 à 20	Mission France Très haut débit - Statistiques de l'observatoire juin 2015	Notation progressive de 5% en 5% (Note de 20 pour couvertures des locaux égales à 100%)																				
19	Services publics et généraux	Réseaux mobiles - Part de la population potentiellement desservie en 4 G par un opérateur	1	20 tranches d'effectifs	0,5,10,15,20	ARCEP - Couverture des services mobiles décembre 2015	Notation progressive de 5% en 5% (Note de 20 pour couvertures des populations égales à 100%)																				
20	Enseignement	Nombre d'écoles maternelles	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2014	Classes 0-0-5-1-5->5	C101	C102 (RPI)																		
21	Enseignement	Nombre d'écoles primaires	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2014	Classes 0-0-5-1-5->5	C104	C105 (RPI)																		
22	Enseignement	Nombre de collèges	3	2 classes d'effectifs + 0	0,10,20	INSEE BPE 2014	0 : aucun collège / 10 : 1 collège / 20 : plusieurs collèges	C201																			
23	Enseignement	Nombre de lycées	3	2 classes d'effectifs + 0	0,10,20	INSEE BPE 2014	0 : aucun lycée / 10 : 1 lycée / 20 : plusieurs lycées	C301	C302	C303 (agricole)																	
24	Enseignement	Présence d'une université (UFR)	3	2 classes d'effectifs + 0	0,10,20	INSEE BPE 2015	0 : aucun UFR / 10 : 1 UFR (les antennes le plus souvent) / 20 : plusieurs UFR	C501																			
25	Enseignement	Présence de formations post-bac (hors UFR - universitaires ou non - publiques ou privées)	3	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2014	classes 0-1-5-10->10	C401	C402	C403	C409	C502	C503	C504	C505	C509											
26	Enseignement	Présence de formations continues	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2014	classes 0-1-5-10->10	C601	C602	C603	C604	C605	C609														
27	Sports, loisirs, culture	Nombre de salles ou terrains multisports	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2014	classes 0-1-5-10->10	F111	F121	F116																	
28	Sports, loisirs, culture	Présence d'une piscine (bassin de natation)	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2014	0 ou 20	F101																			
29	Sports, loisirs, culture	Nombre de terrains de grands jeux	1	3 classes d'effectifs + 0	0,10,15,20	INSEE BPE 2014	classes 0-1-2->2	F113																			
30	Sports, loisirs, culture	Nombre d'installations spécialisées (skatepark, athlétisme, tennis, boudrome...)	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2014	classes 0-1-5-10->10	F102	F103	F114	F117	F107	F104	F108	F109	F110	F118	F106	F112	F120	F105	F119					
31	Sports, loisirs, culture	Présence d'un théâtre	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2014	0 ou 20	F302																			
32	Sports, loisirs, culture	Présence d'un cinéma	1	2 classes d'effectifs + 0	0,10,20	INSEE BPE 2014	classes 0-1->1	F301																			
33	Sports, loisirs, culture	Présence d'une bibliothèque	1	oui ou non	0 ou 20	Ministère de la culture et de la communication - Base statistique des équip	0 ou 20																				
34	Sports, loisirs, culture	Présence d'un musée (musées de France)	1	oui ou non	0 ou 20	Ministère de la culture et de la communication - Base statistique des équip	0 ou 20																				
35	Santé et social	Présence d'un établissement de santé	3	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2014	0 ou 20	D101	D102	D103																	
36	Santé et social	Nombre de médecins généralistes	1	3 classes d'effectifs + 0	0,10,15,20	INSEE BPE 2014	classes 0-2 - 10	D201																			
37	Santé et social	Nombre de médecins spécialistes	1	3 classes d'effectifs + 0	0,10,15,20	INSEE BPE 2014	classes 0-5-10	D202	D203	D204	D205	D206	D207	D208	D209	D210	D212	D221	D213	D211							
38	Santé et social	Nombre d'autres professionnels médicaux (sages-femmes, infirmiers, kinés...)	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2014	classes 0-1-5-10	D231	D232	D233	D235	D236	D237	D238	D239	D240	D241										
39	Santé et social	Présence d'un laboratoire d'analyses	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2014	0 ou 20	D302																			
40	Santé et social	Nombre de pharmacies	1	2 classes d'effectifs + 0	0,10,20	INSEE BPE 2014	classes 0-2	D301																			
41	Santé et social	Présence d'une maison de retraite	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2014	0 ou 20	D401																			
42	Santé et social	Présence d'un service de soins, d'aide ou de repas à domicile pour personnes âgées	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2014	0 ou 20	D402	D403	D405																	
43	Santé et social	Présence d'un service de garderie	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2014	0 ou 20	D501																			
44	Mobilités et positionnement	Présence d'une Gare	3	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2014	0 ou 20	E103	E104	E105																	
45	Mobilités et positionnement	Présence d'un réseau de transport urbain (PTU)	1	oui ou non	0 ou 20	CEREMA Liste et composition des PTU 2015	<a href="http://www.territoires-ville.cerema.fr/liste-et-composition-des-ptu-au-1er-janvier-2015-a1870.html">http://www.territoires-ville.cerema.fr/liste-et-composition-des-ptu-au-1er-janvier-2015-a1870.html</a>																				
46	Mobilités et positionnement	Présence d'un aéroport	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2014	0 ou 20	E102																			

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : populations municipales 2018 sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois.....	6
Figure 2 : population municipale des communes du Grand Auxerrois de plus de 1000 habitants en 2018.....	7
Figure 3 : population municipale des intercommunalités du Grand Auxerrois en 2018 .....	8
Figure 4 : densités de population dans le Grand Auxerrois en 2018 .....	9
Figure 5 : typologie des communes du Grand Auxerrois (grille de densité communale).....	10
Figure 6 : évolution de la population du Grand Auxerrois depuis 1968 .....	11
Figure 7 : évolutions annuelles moyennes comparées des populations depuis 1968.....	12
Figure 8 : parts des soldes naturel et migratoire dans l'évolution annuelle moyenne de la population du Grand Auxerrois depuis 1968.....	13
Figure 9 : parts des soldes naturel et migratoire dans l'évolution annuelle moyenne de la population de l'Yonne depuis 1968 .....	14
Figure 10 : évolutions annuelles moyennes de la population des EPCI du Grand Auxerrois dues au solde migratoire entre 1999 et 2018 .....	14
Figure 11 : lieu de résidence un an auparavant des habitants du Grand Auxerrois de minimum 1 an d'âge en 2018.....	15
Figure 12 : évolution du nombre de métropolitains présents dans l'Yonne lors du confinement.....	17
Figure 13 : évolution du nombre de Parisiens présents dans l'Yonne lors du confinement.....	18
Figure 14 : évolution du nombre de métropolitains présents dans l'Yonne entre un mardi de la période confinée et un mardi de la première phase de déconfinement.....	19
Figure 15 : évolution du nombre de métropolitains présents dans l'Yonne entre un dimanche de la période confinée et un dimanche de la première phase de déconfinement .....	20
Figure 16 : origine géographique des acquéreurs de biens immobiliers dans le Grand Auxerrois entre le 1 <sup>er</sup> septembre 2020 et le 31 août 2021 .....	21
Figure 17 : répartition comparée des populations de 2018 par tranches d'âges .....	21
Figure 18 : évolution de la répartition de la population du Grand Auxerrois par tranches d'âges depuis 1999.....	22
Figure 19 : indices de vieillissement comparés depuis 1999 .....	23
Figure 20 : populations comparées de minimum 15 ans par catégorie socio-professionnelle en 2018 .....	24
Figure 21 : évolution de la population du Grand Auxerrois de minimum 15 ans par catégorie socio-professionnelle entre 1999 et 2018 .....	25
Figure 22 : tailles comparées des ménages depuis 1968 .....	26
Figure 23 : évolution de la composition des ménages du PETR du Grand Auxerrois depuis 1999.....	27
Figure 24 : composition comparée des ménages en 2018.....	27
Figure 25 : composition des ménages des intercommunalités du Grand Auxerrois en 2018 .....	28
Figure 26 : nombre de logements dans le Grand Auxerrois en 2018.....	31
Figure 27 : évolution des parts des résidences principales, secondaires et logements vacants dans le total des logements sur le territoire du Grand Auxerrois .....	32
Figure 28 : part des résidences principales dans les communes du Grand Auxerrois en 2018.....	33
Figure 29 : part des résidences secondaires dans les communes du Grand Auxerrois en 2018 .....	34
Figure 30 : part des logements vacants dans les communes du Grand Auxerrois en 2018.....	35



Figure 31 : taux de logements vacants du parc privé dans les EPCI du Grand Auxerrois au 1 <sup>er</sup> janvier 2019.....	36
Figure 32 : taux de vacance dans le parc social des EPCI du Grand Auxerrois au 1 <sup>er</sup> janvier 2021.....	36
Figure 33 : part des maisons dans les communes du Grand Auxerrois en 2018 .....	37
Figure 34 : part des appartements dans les communes du Grand Auxerrois en 2018 .....	38
Figure 35 : parts des maisons et appartements dans les EPCI du Grand Auxerrois en 2018.....	38
Figure 36 : nombres de pièces comparés des résidences principales en 2018.....	39
Figure 37 : évolution du nombre de pièces des résidences principales du Grand Auxerrois depuis 1999 .....	40
Figure 38 : taux de suroccupation des logements des EPCI du Grand Auxerrois en 2017.....	41
Figure 39 : périodes de construction comparées des résidences principales (avant 2016) .....	41
Figure 40 : périodes de construction par type des résidences principales du Grand Auxerrois (avant 2016).....	42
Figure 41 : évolution de la construction neuve dans le Grand Auxerrois depuis 2010.....	43
Figure 42 : répartition de la construction neuve dans le Grand Auxerrois par EPCI entre 2010 et 2019 .....	44
Figure 43 : statuts d'occupation des résidences principales comparés en 2018 .....	45
Figure 44 : évolution des statuts d'occupation des résidences principales du Grand Auxerrois depuis 1999.....	45
Figure 45 : prix médians de l'immobilier ancien dans les EPCI du Grand Auxerrois en 2020 .....	46
Figure 46 : médiane du niveau de vie par EPCI du Grand Auxerrois en 2018.....	48
Figure 47 : rapport interdécile du niveau de vie dans les EPCI du Grand Auxerrois en 2018 (9e déc./1er déc.) .....	48
Figure 48 : taux de pauvreté des ménages du Grand Auxerrois par EPCI en 2018.....	49
Figure 49 : répartition des logements sociaux proposés à la location dans le Grand Auxerrois par EPCI au 1 <sup>er</sup> janvier 2021.....	50
Figure 50 : répartition des logements sociaux du Grand Auxerrois par nombre de pièces au 1 <sup>er</sup> janvier 2021.....	51
Figure 51 : bassins de vie des habitants du Grand Auxerrois en 2021.....	56
Figure 52 : nombres d'équipements comparés par domaines pour 1000 habitants en 2020 .....	57
Figure 53 : nombre d'équipements des fonctions médicales et paramédicales pour 1000 habitants par EPCI du Grand Auxerrois en 2020 .....	58
Figure 54 : nombre d'équipements de transports et de tourisme comparés pour 1000 habitants en 2020.....	58
Figure 55 : parts comparées de l'éloignement de la population des équipements en 2020.....	60
Figure 56 : communes du PETR du Grand Auxerrois éloignées des équipements de proximité en 2020 .....	61
Figure 57 : communes du PETR du Grand Auxerrois éloignées des équipements intermédiaires en 2020.....	62
Figure 58 : communes du PETR du Grand Auxerrois éloignées des équipements supérieurs en 2020 .....	63
Figure 59 : carte des déploiements fibre (couverture FTTH) au 31 décembre 2021 dans le Grand Auxerrois .....	66
Figure 60 : carte de la couverture 4G du Grand Auxerrois au troisième trimestre 2020 .....	67
Figure 61 : les réseaux de transport (hors modes doux) dans le Grand Auxerrois .....	70
Figure 62 : les réseaux de transport doux dans le Grand Auxerrois .....	71
Figure 63 : accessibilité aux infrastructures de transport ferroviaire et autoroutier du Grand Auxerrois .....	72

Figure 64 : quelques durées de déplacements en train et en voiture dans et hors du Grand Auxerrois (sources SNCF et viamichelin) .....	73
Figure 65 : flux domicile-lieu d'études dans le Grand Auxerrois en 2018.....	74
Figure 66 : flux domicile-lieu de travail dans le Grand Auxerrois en 2018.....	76
Figure 67 : bassins de mobilité du Grand Auxerrois au 9 avril 2021 .....	77
Figure 68 : l'offre de transports publics réguliers en train et en car dans le Grand Auxerrois .....	78
Figure 69 : parts des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail dans le Grand Auxerrois en 2018.....	79
Figure 70 : répartition des actifs occupés de 15 ans et plus selon le moyen de transport utilisé pour se rendre au travail dans le Grand Auxerrois en 2018 .....	80
Figure 71 : équipement automobile des ménages du Grand Auxerrois en 2018 .....	81
Figure 72 : accidents routiers mortels dans le Grand Auxerrois entre 2011 et 2020 .....	83
Figure 73 : accidents routiers non mortels dans le Grand Auxerrois en 2011 et 2020.....	84
Figure 74 : le Grand Auxerrois dans la structuration territoriale régionale .....	88
Figure 75 : structuration urbaine du Grand Auxerrois .....	90



**Pôle d'équilibre territorial et rural  
du Grand Auxerrois**

6 bis, place du Maréchal Leclerc  
89000 AUXERRE  
03 86 72 43 00



# SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND AUXERROIS

## Annexe 2 Diagnostic Territorial

### Livre II : Diagnostic Social Actualisation

17 octobre 2023 : Version arrêtée



# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>POPULATION.....</b>	<b>4</b>
<b>HABITAT.....</b>	<b>7</b>
<b>EQUIPEMENTS .....</b>	<b>11</b>
<b>MOBILITES.....</b>	<b>13</b>

# INTRODUCTION

**La présente note vise à fournir des éléments d'actualisation au diagnostic réalisé en interne par le PETR en 2022, le plus souvent sur la base des chiffres INSEE 2018.**

**On trouvera donc ci-après divers indicateurs actualisés avec des données principalement de 2020, regroupés en 4 chapitres, qui correspondent aux principaux éléments quantitatifs sur lesquels peut se baser la programmation du SCoT.**

La proximité temporelle entre les données utilisées dans le diagnostic et celles de l'actualisation montrent dans l'ensemble un maintien des tendances observées. Bien que certains points ressortent, synthétiquement on retrouve les éléments suivants :

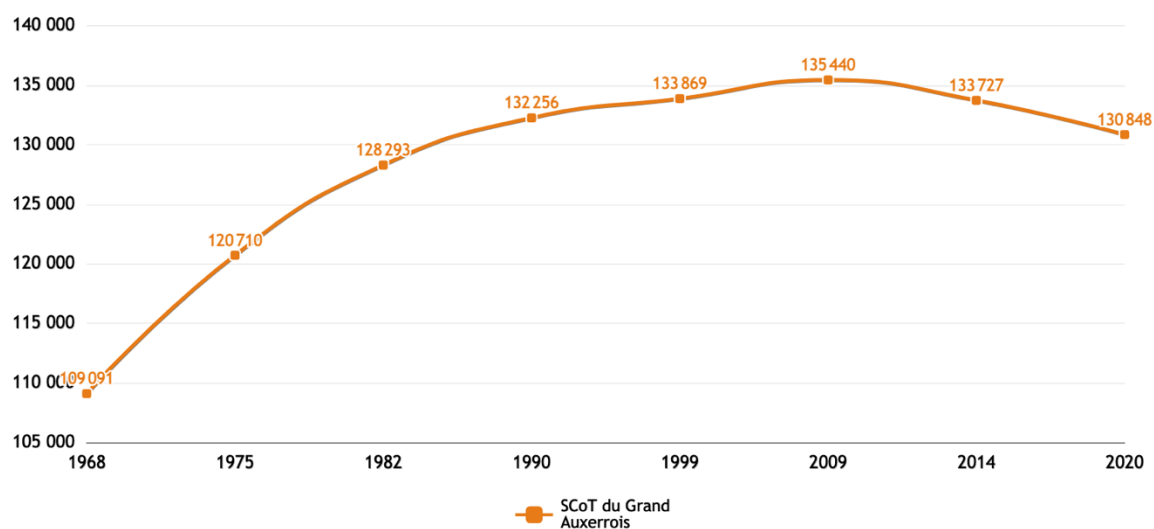
- La tendance de baisse de population se poursuit, bien que la densité reste assez similairement répartie sur le territoire.
- A l'image de ce qui s'observe aux échelles départementales et nationale, l'indice de vieillesse augmente.
- Le nombre de logements augmente, et la répartition entre résidences principales, résidences secondaires et logements vacants se maintient.
- On note une diminution du taux de pauvreté et une augmentation de la médiane du niveau de vie dans l'ensemble des EPCI.
- La couverture en équipements se maintient, malgré un renforcement de l'hétérogénéité spatiale notamment sur les fonctions médicales et paramédicales en faveur de la CA de l'Auxerrois.
- Une augmentation considérable de la couverture fibre sur plusieurs EPCI.
- Un maintien des équilibres des flux domicile-travail, ainsi qu'une légère augmentation de l'utilisation de véhicule individuels pour se rendre au travail.

# POPULATION

Entre 2018 et 2020 la population du Grand Auxerrois a diminué d'environ 1 700 habitants, passant de 132 557 à 130 848. L'évolution annuelle moyenne de la population est aussi en baisse, entre 2013 et 2018 elle était de -0,19%/an et entre 2014 et 2020 elle est de -0,36%/an. Toutefois on observe qu'entre les périodes 1999-2009 et 2009-2014 la diminution du TCAM fut de -0,37, alors qu'entre 2009-2014 et 2014-2020 celle-ci n'est que de -0,11. Ce phénomène de diminution du TCAM apparaît de façon plus prononcée aux échelles métropolitaine et départementale, des diminutions respectivement -0,18 et -0,29 entre 2009-2014 et 2014-2020).

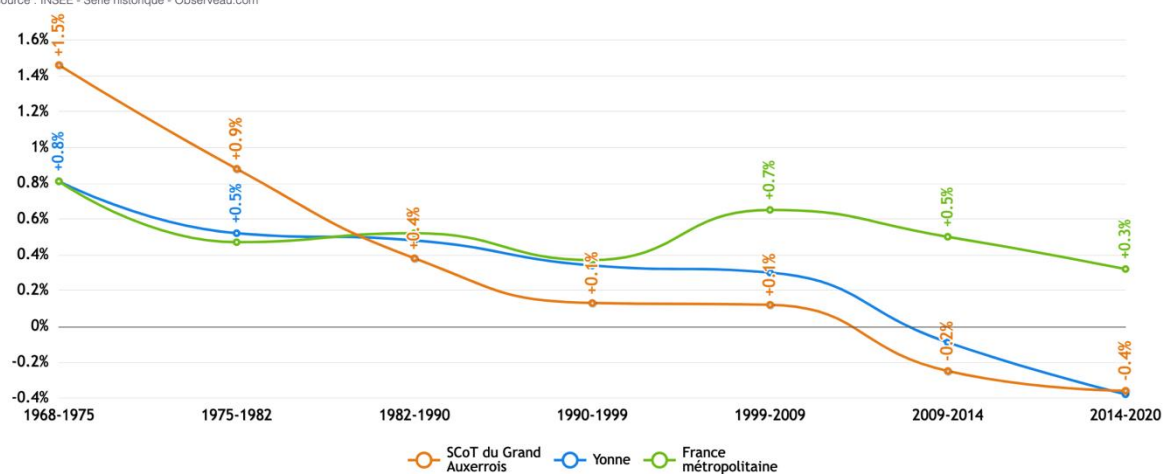
## Population depuis 1968

Source : INSEE - Série historique - Observateur.com



## Evolution moyenne annuelle de la population depuis 1968

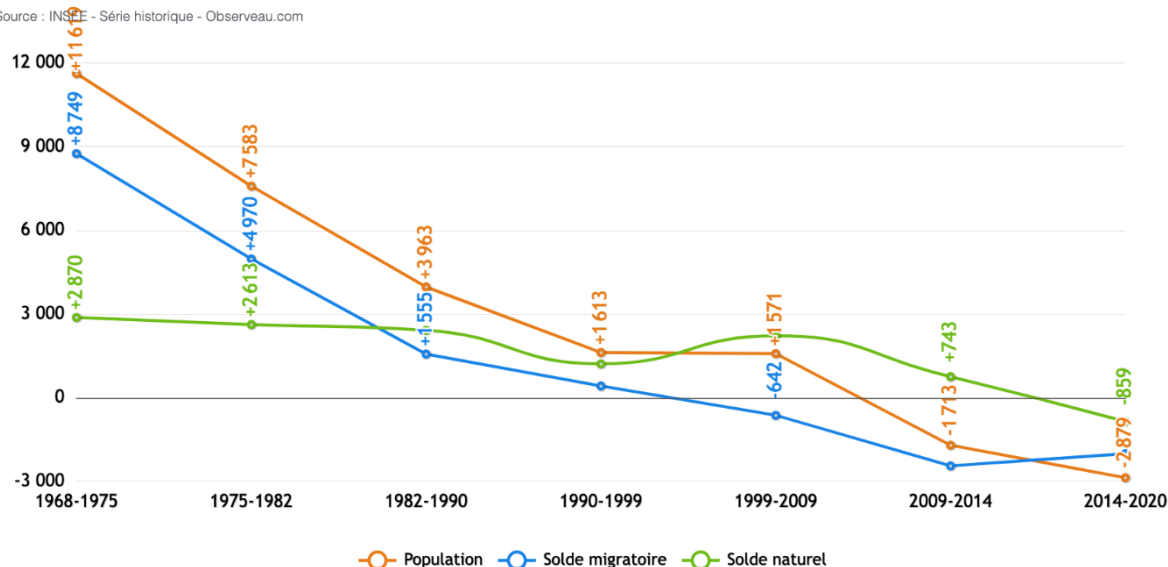
Source : INSEE - Série historique - Observateur.com



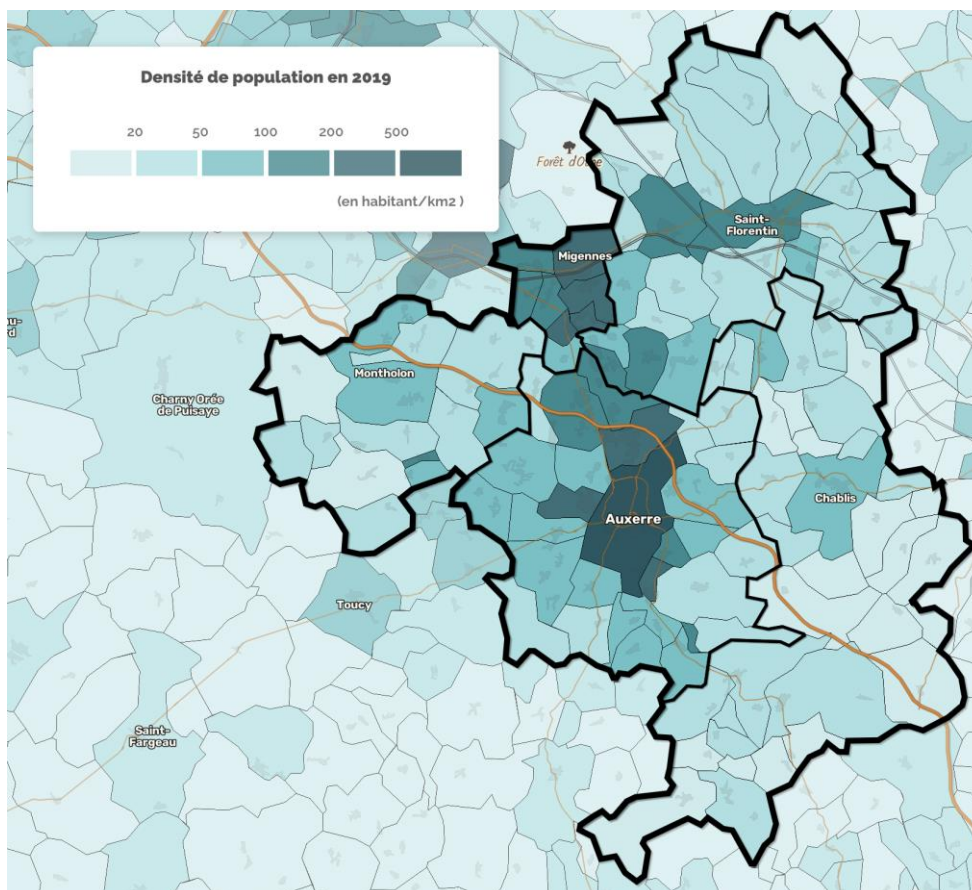
De façon similaire à ce qui a été observé dans le diagnostic, le solde naturel poursuit sa diminution entre 2018 et 2020 (859 décès en plus que de naissances entre 2014 et 2020). Le solde migratoire est également négatif (plus de départs que d'arrivées) mais l'écart se réduit sur la dernière période : -2 020 personnes entre 2014 et 2020, contre -2 456 entre 2009 et 2014.

### Population, solde migratoire et naturel depuis 1968

Source : INSEE - Série historique - Observateur.com



La densité de population en 2019 est répartie de façon similaire sur l'ensemble du territoire du SCoT entre 2018 et 2019. Les principales communes pôles de l'armature urbaine ont des densités de population plus importante comme par exemple Auxerre (690hab/km<sup>2</sup> en 2020), Migennes (439hab/km<sup>2</sup> en 2020) ou encore Saint Florentin (147hab/km<sup>2</sup> en 2020).

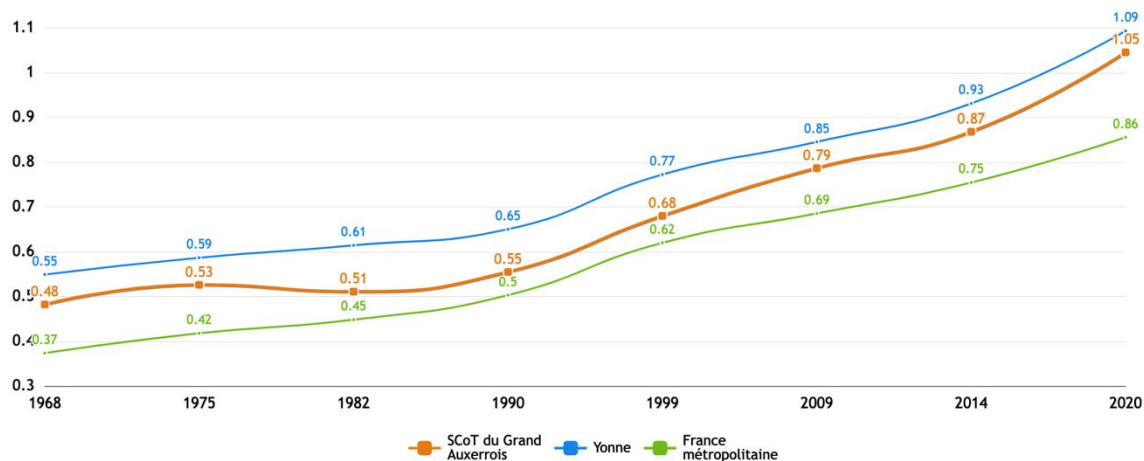




En termes de structure de population, le territoire du PETR a une démographie vieillissante depuis 1968. L'indice de vieillissement était de 0,99 en 2018 (99,6 personnes de plus de 65ans pour 100 personnes de moins de 20ans), contre 1,05 en 2020. Aux échelles départementale et nationale l'indice de vieillissement augmente aussi, respectivement 1,06 et 0,82 en 2018 contre 1,09 et 0,86 en 2020.

### Evolution de l'indice de vieillesse

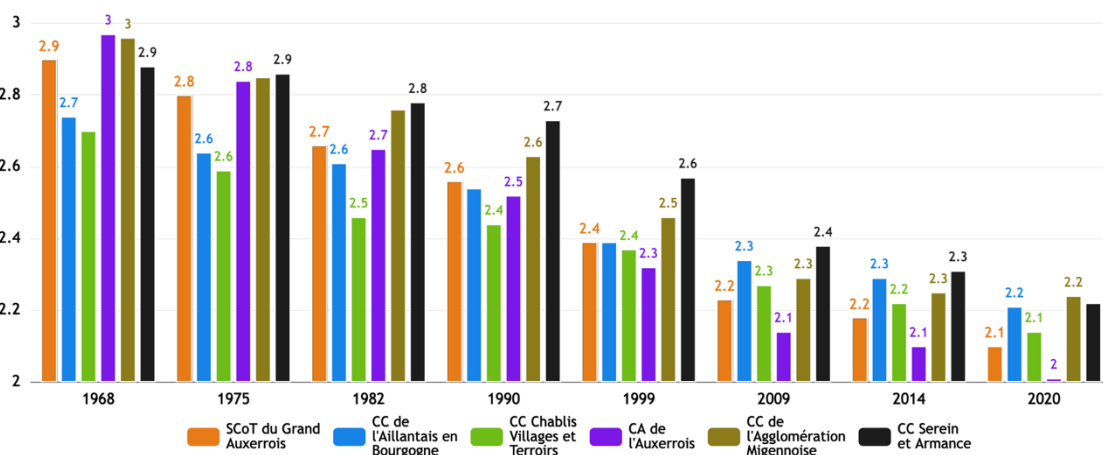
Source : INSEE - BTX Population par sexe et âge - Observateur.com



Le desserrement des ménages s'observe au sein du PETR depuis 1968, comme c'est le cas sur l'ensemble de la France. Celui-ci se remarque à travers la diminution de la taille moyenne des ménages du SCoT qui était de 2,13 personnes en 2018 et 2,10 en 2020. En 2020 comme en 2018, la CA de l'Auxerrois à la taille des ménages les plus faible du SCoT (2,01), alors que les autres EPCI se situent entre 2,14 et 2,24.

### Taille moyenne des ménages depuis 1968

Source : INSEE - BTX Population par sexe et âge - Observateur.com



# HABITAT

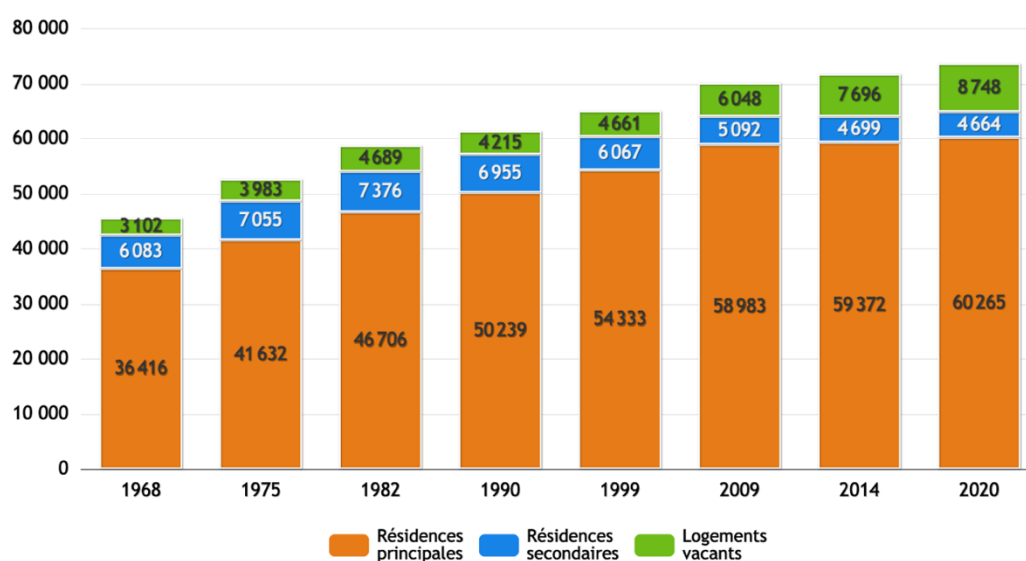
Le territoire compte 73 679 logements en 2020 contre 73 498 en 2018. Les résidences principales forment 81,79% des logements (81,91% en 2018), les résidences secondaires 6,33% (6,39% en 2018), et les logements vacants 11,87% (11,71% en 2018).

La part de résidences principales reste plus élevée que celle de l'Yonne qui s'élève à 77,4% en 2020, et reste proche de celles de la région (82,3% en 2020) et de la France (82,1% en 2020).

Comme en 2018, le CC Chablis Villages et Terroirs dispose du plus au taux de logements vacants, le reste des EPCI se trouvant autour de 12%, mis à part l'Aillantais en Bourgogne à 10%.

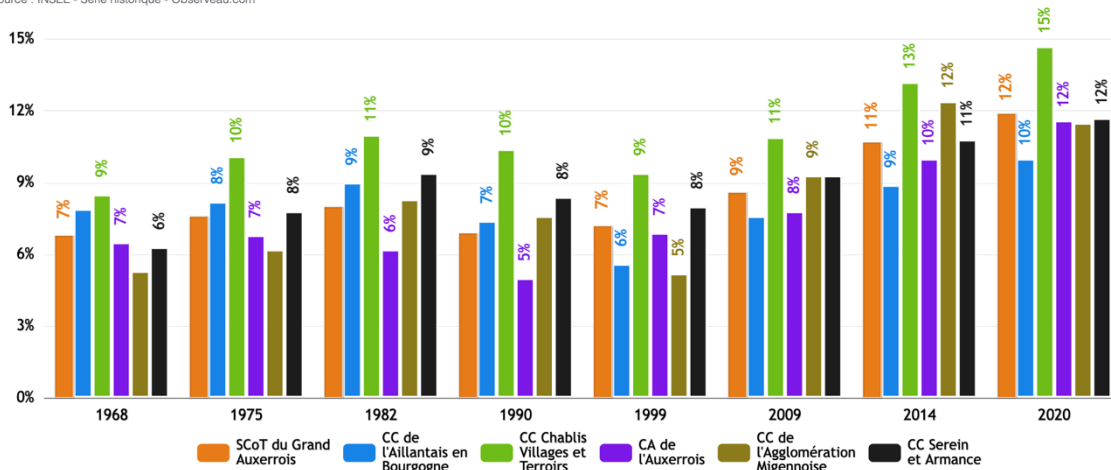
## Nombre de résidences principales, secondaires et logements vacants depuis 1968

Source : INSEE - Série historique - Observateur.com



## Part des logements vacants depuis 1968

Source : INSEE - Série historique - Observateur.com



Rappelons que selon l'INSEE (2021), un logement est vacant s'il est inoccupé et:

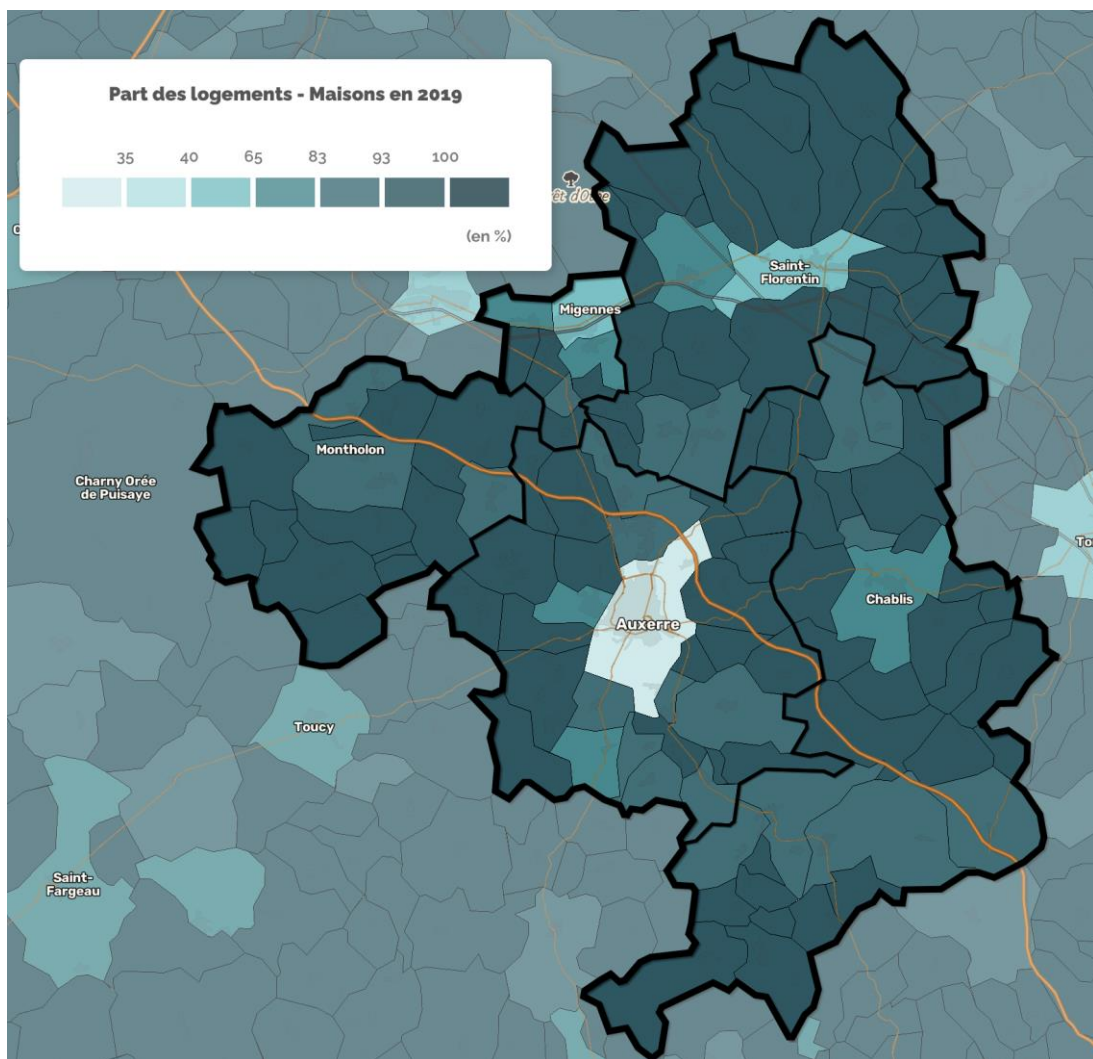
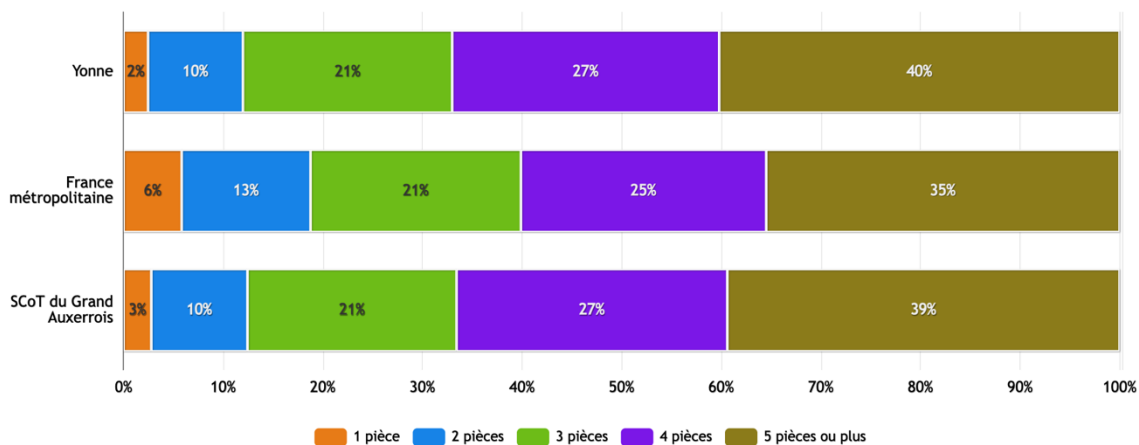
- Proposé à la vente, à la location,
- Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
- En attente de règlement de succession, conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- Sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste, etc.).

En 2020 comme en 2018, le territoire du Grand Auxerrois compte une majorité de résidences principales de grande taille. La répartition a légèrement changé entre ces deux années en faveur des résidences principales de 5 pièces et plus (de 38,9% en 2018 à 39,4% en 2020). La répartition par taille des logements est très proche de celle de l'Yonne, et reste inadapté aux besoins liés au desserrement des ménages, comme l'expliquait le diagnostic.

La répartition au sein des communes du SCoT entre les maisons et appartements en 2019 reste similaire à celle observée en 2018. A l'échelle du PETR, on trouve 73% de maisons et 27% d'appartements.

### Nombre de pièces des logements en 2020

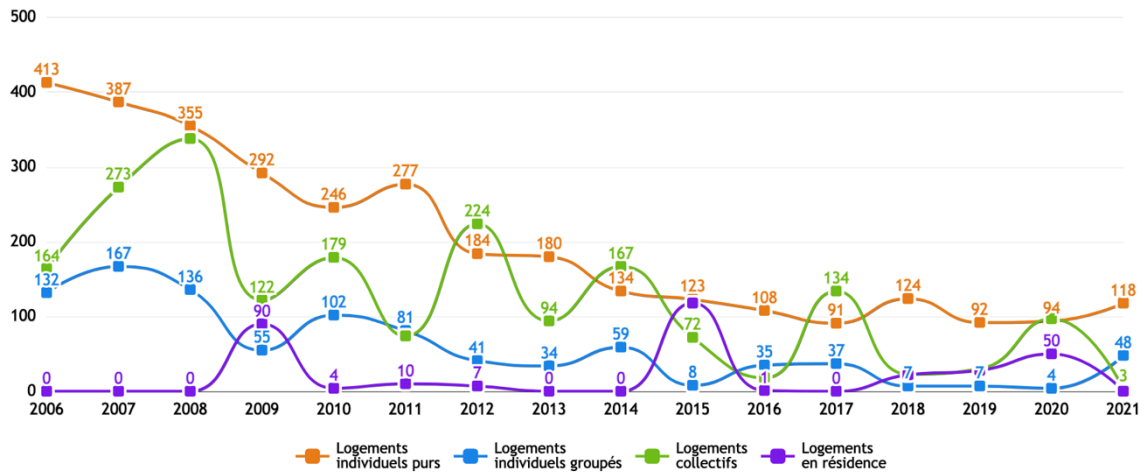
Source : INSEE - Logements et résidences principales - Observateur.com



La construction neuve dans le PETR reste en dent de scie, tout en notant une diminution depuis 2010. Entre 2019 et 2021, on observe tout de même une augmentation des constructions de logements individuels purs (92 en 2019 ; 94 en 2020 ; 118 en 2021) et groupés (7 en 2019 ; 4 en 2020 ; 48 en 2021). La construction de logements collectifs a connu un pic en 2020 avec 97 logements construits (contre 30 en 2019 et 3 en 2021), et celle des logements en résidence a augmenté en 2020 puis fut de zéro en 2021 (contre 28 en 2019 et 50 en 2020).

### Evolution des logements commencés par type depuis 2006

Source : Sit@del2 - Logements commencés par type et par commune (en date réelle) - Observateur.com

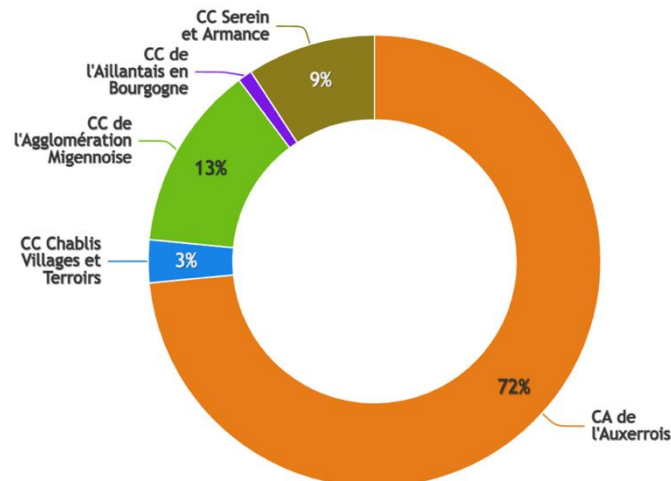


Le nombre de logements sociaux dans le SCoT en 2022 se maintient par rapport à 2021, respectivement 9 268, et 9 279. Ceci équivaut en 2022 à 44,5% des logements sociaux du département, contre 44,3% en 2021.

Au sein du SCoT, 73,5% se situe dans la CA de l'Auxerrois, puis 13,3% dans la CC de l'Agglomération Migennoise et 9,2% dans la CC Serein et Armance. Cette répartition correspond à celle notée en 2021. Les communes d'Auxerre et de Monéteau sont soumises à une obligation de 20 % de logements sociaux en application de l'article 55 de la loi SRU. En 2021 Auxerre respectait déjà cette obligation, avec 34,1% de ses résidences principales en logements sociaux. Monéteau dénotait 15,9% de logements sociaux en 2021, toutefois elle a été exemptée de l'application des obligations de production de logements sociaux au titre de la loi SRU pour la période 2020-2022.

### Part des logement sociaux par EPCI en 2022

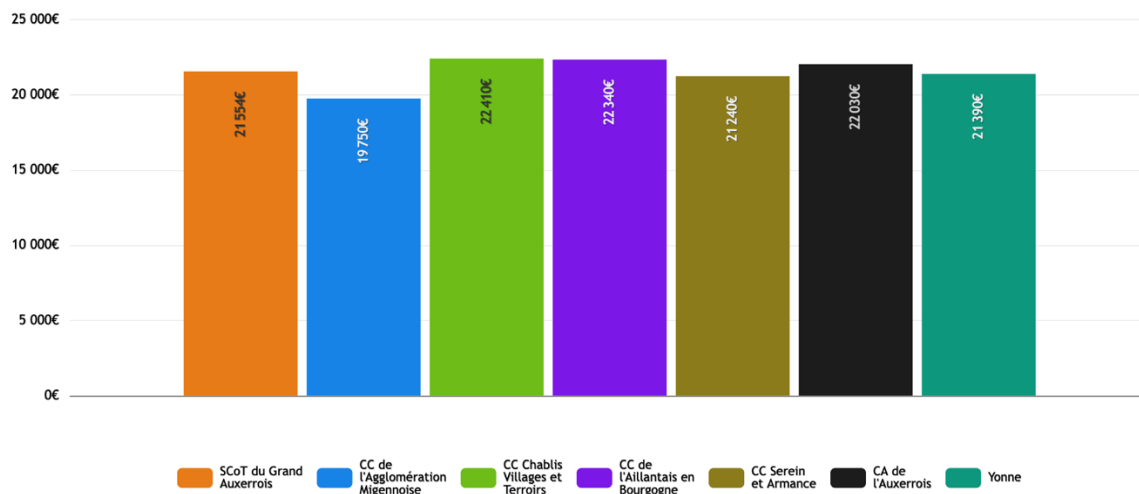
Source : RPLS - Le parc locatif social - Observateur.com



Les niveaux de vie au sein des EPCI du SCoT en 2020 sont supérieurs à ceux de 2018, la médiane du niveau de vie à l'échelle du PETR en 2020 est de 21 554€. Chacun des EPCI a vu sa médiane du niveau de vie augmenter, le taux d'augmentation le plus fort étant enregistré par la CC de l'Agglomération Migenoise (+3,78%), suivi de près par la CA de l'Auxerrois (+3,77%).

### Médiane du niveau de vie en 2020

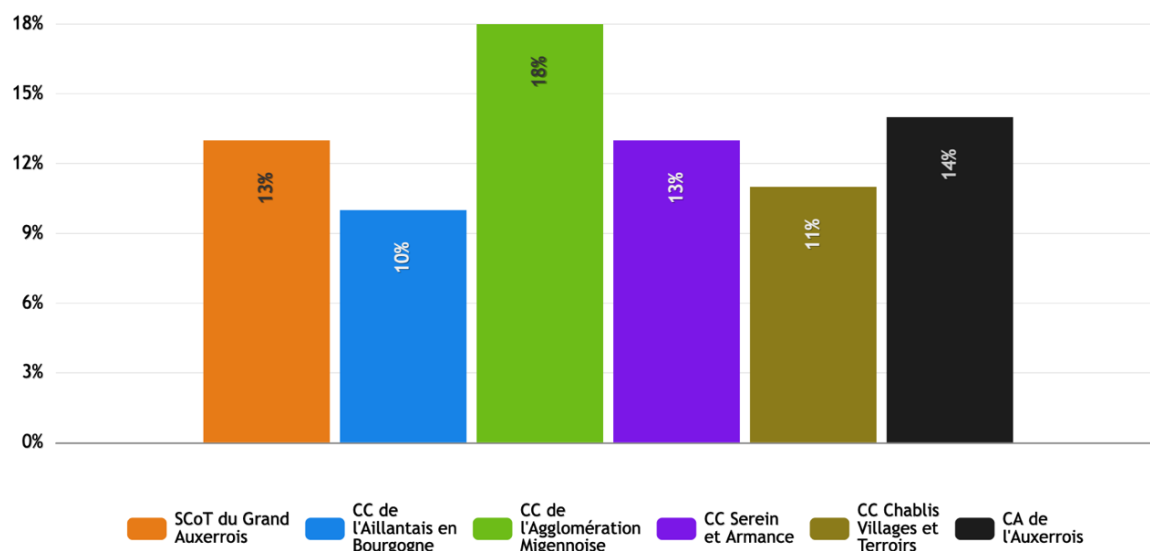
Source : Filosofi - Principaux résultats sur les revenus et la pauvreté des ménages - Observeau.com



Les taux de pauvreté enregistré dans les EPCI du SCoT se maintiennent globalement, avec toutefois une diminution de 19% à 18% entre 2018 et 2020 dans la CC de l'Agglomération Migenoise. A l'échelle du PETR, le taux de pauvreté est de 13%.

### Taux de pauvreté en 2020

Source : Filosofi - Principaux résultats sur les revenus et la pauvreté des ménages - Observeau.com



# EQUIPEMENTS

En 2021, la couverture en équipement au sein du territoire reste assez similaire à ce qui était observable en 2020. Toutes gammes confondues, le SCoT dispose de 4 175 équipements, soit une densité de 31,8 pour 1000 habitants. Les équipements de proximités représentent 73.9% du total, et ont une densité de 82,1 équipements pour 1000 habitants.

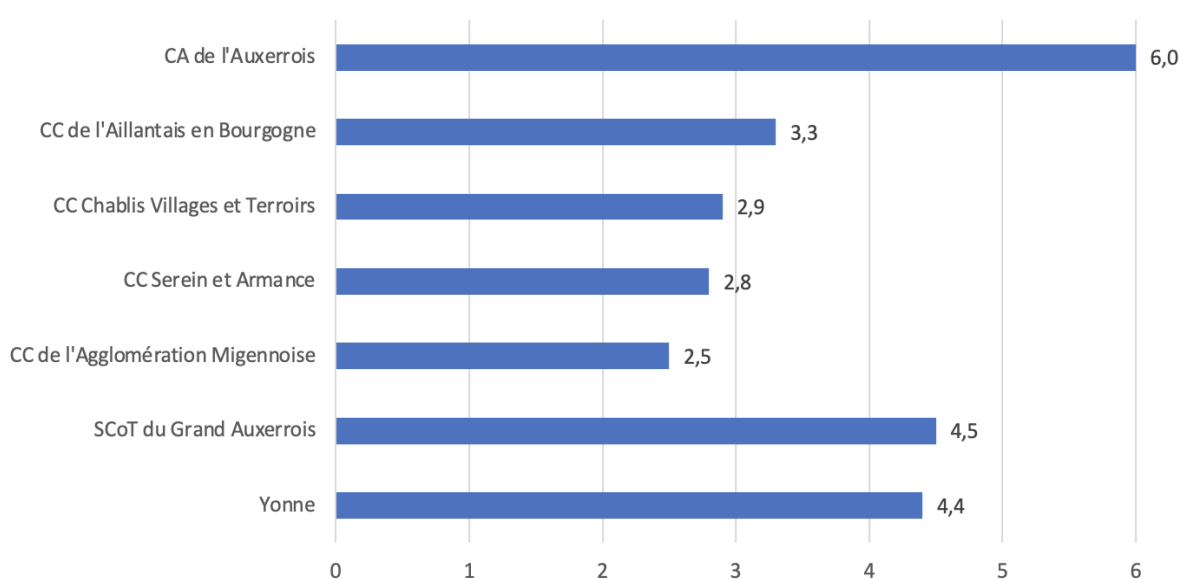
La couverture hétérogène entre les EPCI se remarque sur certains domaines en particulier, c'est par exemple toujours le cas des fonctions médicales et paramédicales où la CA de l'Auxerrois est de loin la mieux dotée, et sa densité d'équipements a même augmentée entre 2020 et 2021 : une densité de 5,85 / 1000 habitants en 2020, et 6 / 1000 habitants en 2021.

Cette constatation est également vraie pour les établissements d'enseignement supérieur et secondaire qui sont principalement concentré dans la CA de l'Auxerrois. En 2020, comme en 2021 le nombre d'établissements n'a pas changé, on retrouve par exemple toujours l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur dans la CA de l'Auxerrois, ainsi que 14 des établissements du 2<sup>nd</sup> degré sur un total de 21 pour le SCoT.

Exemples des évolutions de densité des équipements entre 2020 et 2021

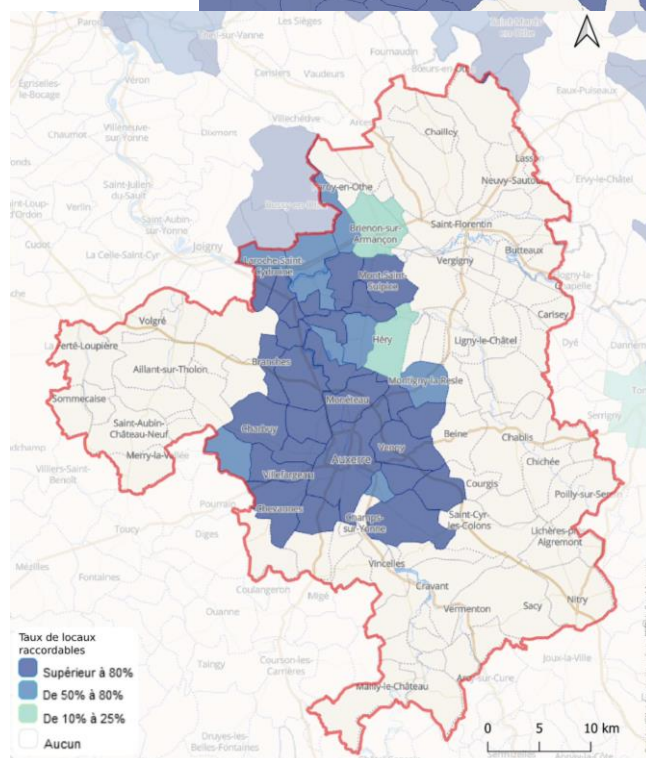
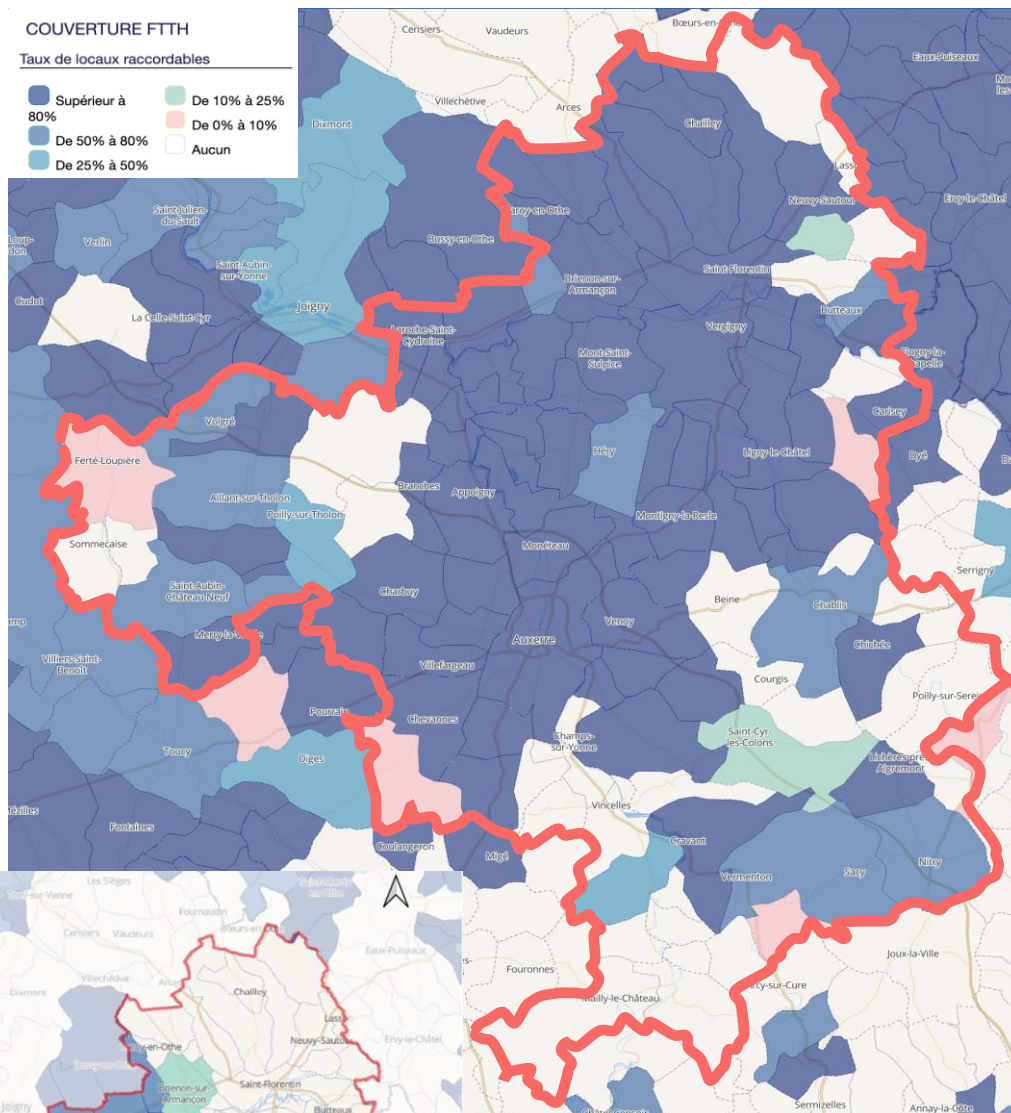
Domaine d'équipements dans le SCoT		SCoT Grand Auxerrois		Yonne		France	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021
Services aux particuliers	Non marchands	0,3	16,7	0,3	17,6	1,2	17,4
	Marchands	18		18,7		20,8	
Santé	Fonction médicales et paramédicales	4,4	4,5	4,3	4,4	6,2	6,3
	Services de santé	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7
Action sociale		1,2	1,2	1,1	1,1	0,9	0,9
Commerce		5,3	5	5	5,2	5,7	4,9

Nombre d'équipements des fonctions médicales et paramédicales pour 1000 habitants par EPCI du Grand Auxerrois en 2021



Entre le 31 décembre 2021 et le 31 mars 2023, on remarque que le taux de locaux raccordables à la fibre a considérablement augmenté sur le territoire du Grand Auxerrois. En décembre 2021 les locaux raccordables à la fibre se situait principalement dans la CA de l'Auxerrois, la CC de l'Agglomération Migenoise, et au sud de la CC Serein et Armance. En mars 2023, la couverture fibre s'est bien plus développée sur le territoire du PETR.

Carte des déploiements fibre (couverture FTTH) au 31 mars 2023 dans le Grand Auxerrois



Carte des déploiements fibre (couverture FTTH) au 31 décembre 2021 dans le Grand Auxerrois

# MOBILITES

La carte des déplacements domicile-travail des actifs du SCoT, n'a globalement pas changé entre 2018 et 2020. Les flux restent donc multiples et divers au sein du territoire et vers/depuis l'extérieur.

44 983 des actifs résidents du SCoT y travaillent aussi en 2020. La CA de l'Auxerrois est le premier EPCI de destination le plus (7 359 résidents des autres EPCI en 2020, contre 7 519 en 2018), suivi par la CC de l'Agglomération Migennoise (1 591 résidents des autres EPCI en 2020).

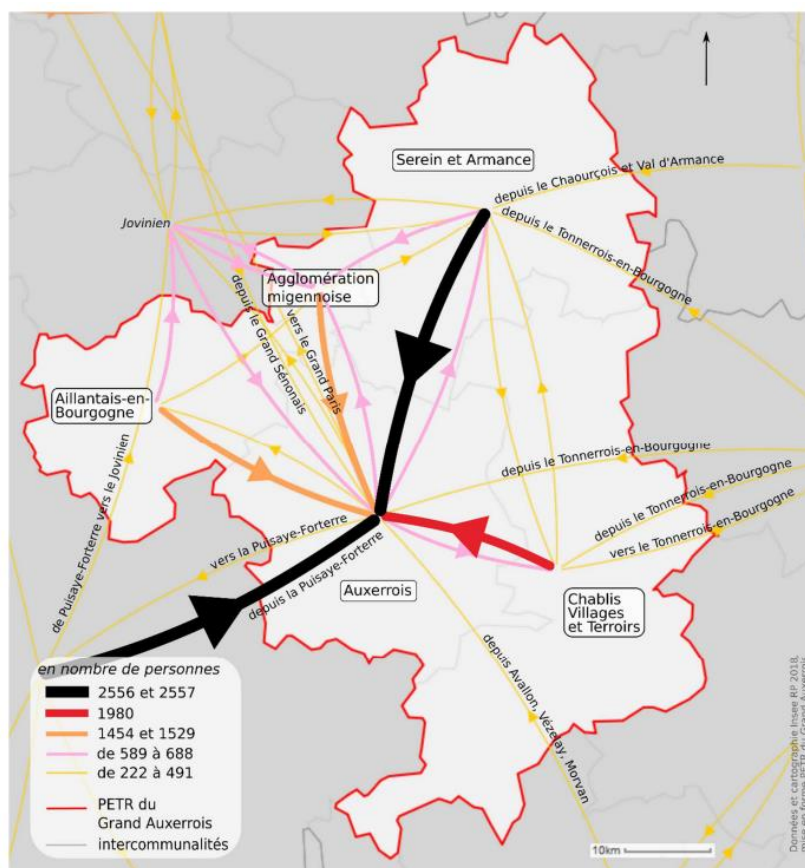


Figure 66 : flux domicile-lieu de travail dans le Grand Auxerrois en 2018

## Flux domicile-lieu de travail inter-EPCI dans le Grand Auxerrois en 2020

Territoire de résidence / Territoire de travail	CA de l'Auxerrois	CC Chablis Villages et Terroirs	CC de l'Agglomération Migennoise	CC de l'Aillantais en Bourgogne	CC Serein et Armance	SCoT du Grand Auxerrois
CA de l'Auxerrois	22 126	1 934	1 474	1 375	2 574	29 485
CC Chablis Villages et Terroirs	668	3 080	60	20	305	4 132
CC de l'Agglomération Migennoise	567	80	2 228	299	646	3 819
CC de l'Aillantais en Bourgogne	214	5	35	1 262	30	1 546
CC Serein et Armance	581	316	376	102	4 625	6 000
<b>SCoT du Grand Auxerrois</b>	<b>24 157</b>	<b>5 415</b>	<b>4 174</b>	<b>3 057</b>	<b>8 180</b>	<b>44 983</b>



Le moyen le transport le plus utilisé par les actifs de 15 ans et plus pour se rendre au travail en 2020 est de loin la voiture, camionnette, fourgonnette (à 86,4 % en 2020, contre 85,7% en 2018). On remarque entre 2020 et 2018, une légère différence de répartition entre les modes de transport en faveur de la voiture, camionnette, fourgonnette et des deux-roues motorisés.

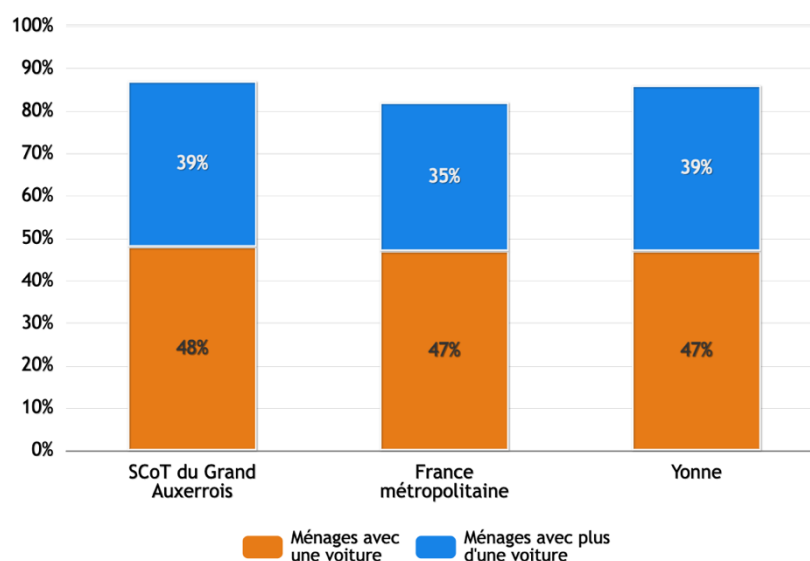
Parts des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail dans le Grand Auxerrois en 2018 et 2020

Modes de transport	Marche à pied		Vélo (y compris à assistance électrique)		Deux-roues motorisés		Voiture, camion, fourgonnette		Transports en commun	
	2018	2020	2018	2020	2018	2020	2018	2020	2018	2020
% des actifs résidents	7,4%	7,2%	1,5%	1,4%	1,6%	1,7%	85,7%	86,4%	3,8%	3,5%

Comme observé en 2018, la majorité des ménages du Grand Auxerrois possède au moins une voiture (87% en 2020, 86,4% en 2018). De la même façon, on retrouve des proportions similaires à l'échelle départementale, mais la part des ménages avec une voiture dans le PETR est supérieur à celle de l'hexagone (82% en 2020).

### Part des ménages avec une voiture en 2020

Source : INSEE - Logements et résidences principales - Observateur.com



En termes d'offre de solutions alternative à l'autosolisme, le diagnostic indiquait que le Grand Auxerrois comptait 3 aires de covoiturage recensées dans la base nationale des lieux de covoiturage au moment de sa rédaction. Le PETR en compte une supplémentaire en 2022, dans la commune de Hauterive (aire Les Cornets).

Le diagnostic notait également que la CA de l'Auxerrois mettait 1 véhicule mis à disposition en matière d'autopartage, la CA en compte 1 supplémentaire en 2022.



# SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND AUXERROIS

## Annexe 2 Diagnostic Territorial

### Livre III : Diagnostic Agricole

17 octobre 2023 : Version arrêtée





**TERRALTO**  
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

Le présent diagnostic a été réalisé par la chambre d'agriculture de l'Yonne.



# TABLE DES MATIERES

Lexique .....	3
Glossaire des abréviations .....	6
Partie 1 : le diagnostic agricole .....	9
<b>1</b> Présentation du territoire du Grand Auxerrois .....	9
<b>2</b> Les activités agricoles et leur occupation du sol .....	21
2.1 Le contexte géomorphologique .....	21
2.2 Le potentiel agronomique des sols .....	38
2.3 La typologie des espaces agricoles et du milieu naturel .....	40
2.4 Les friches agricoles et les potentiels .....	50
2.5 L'agriculture dans l'occupation du territoire .....	52
2.6 Les types d'agriculture .....	57
2.7 L'agriculture biologique .....	65
<b>3</b> Marques, certification et alimentation locale .....	68
3.1 Les marques du territoire .....	68
3.2 La certification environnementale .....	74
3.3 Les réseaux .....	75
3.4 L'alimentation locale : De quoi parle-t-on ? .....	76
<b>4</b> Sociologie de l'agriculture .....	87
4.1 Nombre et répartition des sièges d'exploitation .....	87
4.2 Données sur l'installation des jeunes agriculteurs .....	88
4.3 La transmission des exploitations .....	91
4.4 Les formes sociétaires .....	93
<b>5</b> Les dynamiques agricoles du territoire .....	96
5.1 La dynamique des productions, des filières et des structures agricoles .....	96
5.2 L'agriculture et la biodiversité .....	109
5.3 L'agriculture et la ressource en eau .....	113
Synthèse du diagnostic agricole .....	123
Description du territoire .....	123
Les différents types de production .....	123
Diversification et valorisation .....	123
Sociologie de l'agriculture .....	124
Agriculture et environnement .....	124
Partie 2 : Les enjeux agricoles .....	125

<b>1</b>	Enjeu changement climatique .....	127
1.1	Contexte général.....	127
1.2	Enjeux pour les principales productions .....	129
1.3	LES ENERGIES RENOUVELABLES .....	140
<b>2</b>	Enjeu eau en agriculture.....	143
2.1	Contexte général.....	143
2.2	L'enjeu quantitatif .....	144
2.3	L'ENJEU QUALITATIF .....	150
<b>3</b>	Enjeu acceptabilité sociétale de l'agriculture .....	153
3.1	L'utilisation des produits phytosanitaires.....	153
3.2	Nuisances sonores, poussières et odeurs.....	155
3.3	Les infrastructures agricoles .....	156
3.4	Les attentes des agriculteurs et des entreprises agro-alimentaires .....	156
<b>4</b>	Enjeu maintien des actifs agricoles et renouvellement des générations en agriculture .....	159
4.1	L'attractivité et le cadre de vie .....	160
4.2	Dialogue et communication .....	161
<b>5</b>	Enjeu diversification et filières locales .....	163
	Synthèse globale .....	169

# LEXIQUE

## A

### Aléa

Evènement imprévisible. L'agriculture est soumise à des aléas climatiques de plus en plus fréquents, tels que les sécheresses, les inondations ou encore le gel tardif.

### Assolement

Ensemble des cultures produites sur une exploitation pour une même campagne agricole.

### Atelier de diversification

Introduction de productions nouvelles sur une exploitation (type d'élevage, culture spécifique)

## B

### Bâtiment agricole

Bâtiment abritant des activités en relation avec une ou plusieurs étapes de la maîtrise et de l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal (ex. : bâtiment d'élevage, bâtiment de stockage pour le fourrage, le matériel ou les effluents, bâtiment de transformation...).

## C

### Culture intermédiaire à vocation énergétique

Culture à croissance rapide cultivée entre deux cultures principales annuelles successives, dans un but de production de biomasse pour la production d'énergie.

### Couvert

Type de culture, principale ou intermédiaire, qui est implantée sur la parcelle.

### Cuestas

Type de relief dissymétrique bordant les bassins sédimentaires, caractérisé par une face abrupte en falaise et une partie en pente douce.

## D

### Drainage agricole

Technique permettant à l'eau retenue en excès dans les terres agricoles de s'écouler, en creusant des fossés ou des drains. L'objectif est d'obtenir un terrain plus propice à la culture.

## H

### Restauration « Hors domicile »

Toute restauration effectuée en dehors du domicile : restauration collective (cantines scolaires, restaurants d'entreprise, maison de retraite, hôpital) et commerciale (cafés, hôtels, restaurants, vente à emporter, traiteur).

# I

## **Intrants**

Tous les produits apportés aux terres et aux cultures, qui ne sont pas présents naturellement ou en quantité suffisante dans le sol. On retrouve dans les intrants tous les fertilisants (engrais et amendements) ainsi que les produits phytosanitaires de la famille des pesticides.

# N

## **Natura 2000**

Le but de cette initiative est de construire un réseau d'espaces naturels à forte valeur patrimoniale sur tout le territoire européen. Natura 2000 est né de la volonté de maintenir la biodiversité tout en tenant compte des activités sociales, économiques, culturelles et régionales présentes sur les sites désignés.

La France a mis en place un outil spécifique au réseau Natura 2000 pour la gestion de l'entretien contractuel des milieux naturels non agricoles : le contrat Natura 2000. Il finance les travaux définis comme nécessaires à la préservation et la mise en valeur écologique des sites. L'Etat (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) s'engage à financer les travaux inscrits au contrat.

# P

## **Pédopaysages**

Représentation cartographique des différents types de sols d'un territoire, formant un paysage invisible à nos yeux car sous-jacent à la couverture végétale. La connaissance du pédopaysage d'un territoire permet d'adapter les cultures et les pratiques.

## **Perte (hydrologie)**

Terme utilisé en hydrologie pour parler de la disparition totale ou partielle d'un cours d'eau, par infiltration ou dans un gouffre.

## **Pierrosité**

Paramètre de description d'un sol permettant la détermination de la quantité d'éléments grossiers dans le sol. Un sol dans lequel on retrouve des pierres en grand nombre est considéré ayant une forte pierrosité.

## **Polyculture - élevage**

Système de production agricole combinant une ou plusieurs cultures, destinée(s) à la vente et/ou à l'alimentation des animaux, et au moins une activité d'élevage.

# R

## **Relai agri-énergie**

Point information des Chambres d'agriculture pour toutes les questions portant sur :

- les économies d'énergie dans les exploitations agricoles : bâtiments agricoles, process de transformation des produits (séchage de fourrages, vinification...), mécanisation, itinéraires culturaux...
- la production d'énergie renouvelables par les exploitations : photovoltaïque, éolien, méthanisation, biomasse énergétique...

### Résurgence

C'est un écoulement de surface qui avait disparu par infiltration dans le système karstique (par exemple, par le biais d'une perte) puis qui a parcouru le réseau souterrain avant de réapparaître à l'air libre (Source : BRGM) sous forme d'une grosse source.

## S

### Services de remplacement

Structures permettant d'employer de la main d'œuvre en remplacement des exploitants absents pour maladie, implication dans des structures professionnelles, formation etc.

### Surface agricole utile

C'est la surface agricole utilisée par l'agriculture. Elle comprend les grandes cultures (céréales, fourrages...), les superficies toujours en herbe, les légumes frais, les cultures permanentes (vergers...), les jachères non aidées et celles indemnisées, les jardins familiaux et vergers familiaux.



# GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS

## A

### **AAC : Aires d'alimentation de captage**

Zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré ou ruisselle alimente le captage. L'extension de ces surfaces est généralement plus vaste que celle des périmètres de protection de captage. Cette zone est délimitée dans le but principal de lutter contre les pollutions diffuses risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage. (Source : BRGM)

### **AMAP : Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne**

Forme de commercialisation en circuit court. Il s'agit d'un partenariat entre un groupe de consommateurs et un agriculteur, qui propose des paniers réservés à l'avance.

## C

### **CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux**

Conseil qui assure des missions de conseil, d'expertise, d'évaluation, d'audit et d'inspection. Il est présidé par le ministre en charge de l'agriculture.

### **CIVE : Culture Intermédiaire à Vocation Energétique**

Culture à croissance rapide cultivée entre deux cultures principales annuelles successives, dans un but de production de biomasse pour la production d'énergie.

**CMR :** Un produit CMR est un produit cancérigène (susceptible de provoquer le cancer), mutagène (susceptible de provoquer une mutation génétique héréditaire) et/ou reprotoxique (susceptible d'entraîner des problèmes de fertilité ou des effets sur la santé de l'enfant à naître).

### **CRA BFC : Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté**

### **CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole**

Société coopérative agricole régie par les dispositions du livre V du Code rural, ayant pour objet l'utilisation en commun par des agriculteurs de tous moyens propres à faciliter ou à développer leur activité économique, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité.

## D

### **DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**

Service déconcentré de l'Etat en charge de la mise en œuvre au niveau régional de la politique nationale en matière d'alimentation, d'agriculture et de forêt.

## E

### **ERC : Eviter – Réduire – Compenser**

Le principe ERC impose pour les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics ou privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole, font l'objet d'une étude préalable comprenant au minimum une

description du projet, une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets du projet sur celle-ci, les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire.

- Eviter : si cela est possible, revoir la localisation du projet
- Réduire : diminuer l'emprise du projet et le redimensionner pour optimiser le foncier impacté
- Compenser : pour les impacts résiduels sur l'économie agricole

Il conviendra de présenter son projet au préfet qui va la transférer à la CDPENAF afin que celle-ci donne un avis purement consultatif mais tout de même obligatoire.

## I

### **ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement**

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) font l'objet d'une réglementation spécifique dont les fondements datent de la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées, désormais codifiée dans des articles du titre I du livre V du Code de l'Environnement (partie législative).

La réglementation porte sur les activités présentant un impact potentiel pour l'environnement ; une nomenclature existe pour les exploitations agricoles et concerne les élevages à effectif moyen élevé qui disposent d'un arrêté ministériel spécifique pour chaque catégorie d'élevage, prise en vertu de la loi du 19/07/1976.

Ce sont des installations qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement ou la conservation des sites et des monuments (art. L 511-1 du Code de l'Environnement).

## P

### **PAC : Politique Agricole Commune**

La politique agricole commune (PAC) est une politique mise en place à l'échelle de l'Union européenne. À l'origine, elle est fondée principalement sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement, visant à moderniser et développer l'agriculture. Elle est mise en œuvre par la Direction Générale « Agriculture et développement rural » de la Commission européenne. Au niveau français, elle est exécutée principalement via deux offices agricoles sous tutelle du ministère de l'Agriculture (l'Agence de services et de paiement et France AgriMer).

Prévue par le traité de Rome du 25 mars 1957 et entrée en vigueur le 14 janvier 1962, la PAC a, depuis, beaucoup évolué. Elle consiste aujourd'hui en deux piliers : le premier pilier, un soutien du marché, des prix et des revenus agricoles, et le second pilier, le développement rural, créé en 1992.

### **PPAM : Plantes à parfum, aromatiques et médicinales**

Exploitation agricole qui produit des plantes à parfum et/ou aromatiques et/ou médicinales.

## R

### **RGA : recensement général agricole**

Recensement organisé tous les 10 ans, permettant d'établir des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe et les surfaces herbagères principales à l'échelle des communes.

**RPG : Registre Parcellaire Graphique**

Référentiel qui répertorie toutes les parcelles agricoles déclarées chaque année par les agriculteurs français à la PAC (superficie, délimitation et type de couvert).

## S

**SAU : Surface agricole utile**

C'est la surface agricole utilisée par l'agriculture. Elle comprend les grandes cultures (céréales, fourrages...), les superficies toujours en herbe, les légumes frais, les cultures permanentes (vergers...), les jachères non aidées et celles indemnisées, les jardins familiaux et vergers familiaux.

## T

**TYPESOL**

Base de données cartographique des différents types de sol sur le territoire de l'ancienne région Bourgogne.

## U

**UGB : unité gros bétail**

Unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques pour chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière. (Source : Eurostat)

# PARTIE 1 : LE DIAGNOSTIC AGRICOLE

## 1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DU GRAND AUXERROIS

Le territoire du Grand Auxerrois, avec une surface totale de 182922 ha, est urbanisé à hauteur de 5%, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale. Le poids de l'agriculture y est cependant très important. Comme le montre le schéma suivant, l'agriculture et la forêt couvrent 94% de la surface du Grand Auxerrois. L'agriculture, englobant les diverses cultures annuelles, la viticulture et les prairies, occupe 66% de la surface totale du territoire.

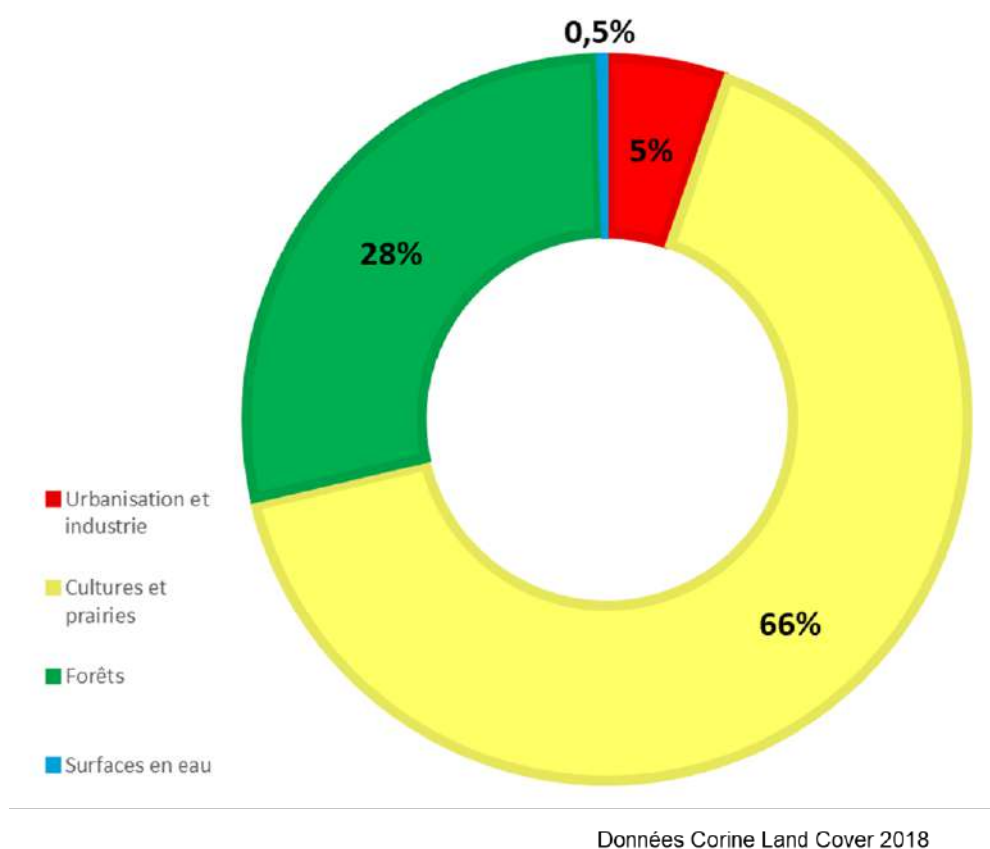


Figure 1 : Répartition de l'occupation du sol du Grand Auxerrois

L'activité agricole est importante en termes de productions, de filières, de nombre d'exploitations, de diversification et de signes de qualité.

**L'agriculture est plurielle tant par les productions que les modes de commercialisation ou les formes d'exploitations donc riche à bien des égards.**

Le territoire comprend 5 petites régions agricoles sur les 9 existantes sur le département. La carte ci-après permet de visualiser les communes réparties dans ces 5 petites régions agricoles.

Du nord du territoire avec la région agricole Pays d'Othe jusqu'au sud compris en Plateaux de Bourgogne, de l'ouest avec le Gâtinais Pauvre en passant par le centre en Vallées pour un retour en Plateaux de Bourgogne à

l'est, chaque agriculture trouve à s'exercer en fonction des caractéristiques de ces régions. Une commune du territoire (Merry-la-Vallée) est classée en Puisaye.

Ces différentes régions agricoles, de par leurs caractéristiques, peuvent influencer à des degrés différents les productions développées sur les différents secteurs, avec des incidences fortes sur les paysages, tout comme les pôles urbains peuvent influencer ou, a minima, avoir des incidences sur l'activité agricole (commercialisation en vente directe, conflits de voisinage, circulation des engins agricoles...).

Ces petites régions agricoles se distinguent des petites régions naturelles décrites dans l'analyse du contexte géomorphologique et du potentiel agronomique des sols (*cf partie sur les activités agricoles et leur occupation du sol*).

### Les petites régions agricoles

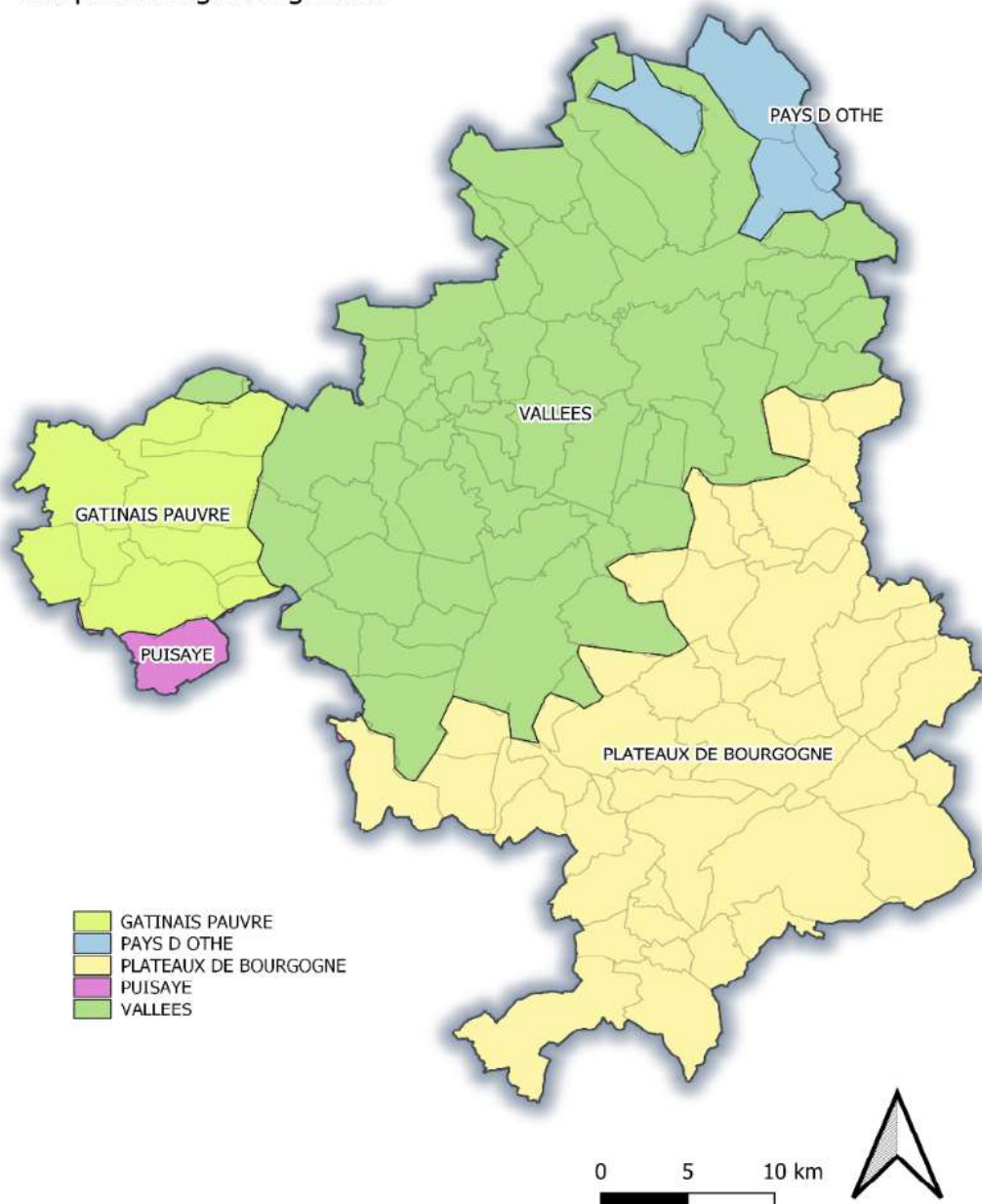


Figure 2 : Cartographie des petites régions agricoles du Grand Auxerrois (Source : Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)

Le territoire est doté de 1391 entreprises agricoles, avec une répartition qui peut sembler ne pas être uniforme. Il est important de souligner qu'il s'agit d'entreprises et non d'exploitants agricoles ou d'actifs agricoles.

### Répartition des entreprises agricoles sur le Grand Auxerrois

Sources Chambre d'Agriculture de l'Yonne

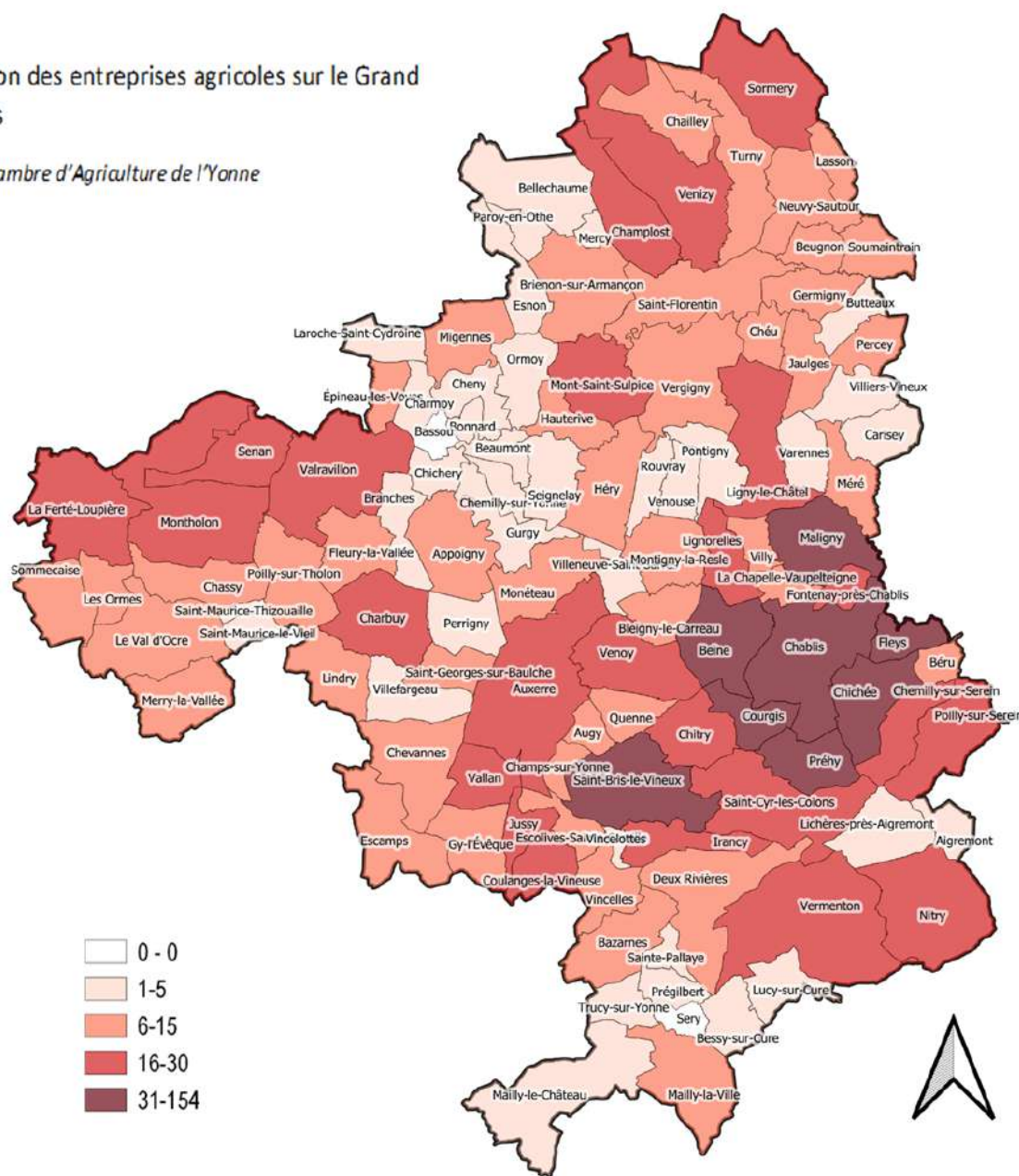


Figure 3 : Répartition des entreprises agricoles du Grand Auxerrois (Source et réalisation : Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)

Une entreprise peut être dirigée par un seul chef d'exploitation avec ou sans salariés agricoles, tout comme une même structure peut compter quatre chefs d'exploitations agricoles.

Le nombre d'exploitations agricoles non uniforme s'explique également par les productions. Plus les productions nécessitent de foncier, plus le nombre d'exploitations sera faible sur un secteur (exemple de la production céréalière beaucoup plus consommatrice de foncier que la production en maraîchage ou la viticulture).

## Un territoire économiquement marqué par les grandes cultures et la viticulture

Le territoire du Grand Auxerrois s'inscrit au sein d'un département largement voué aux grandes cultures. Nous pouvons le décrire de façon imagée comme « un océan de grandes cultures où subsistent quelques îlots de polyculture-élevage\*<sup>1</sup> ».

La carte ci-dessous permet de visualiser, à travers les orientations technico-économiques de l'Yonne, cette prédominance des grandes cultures.

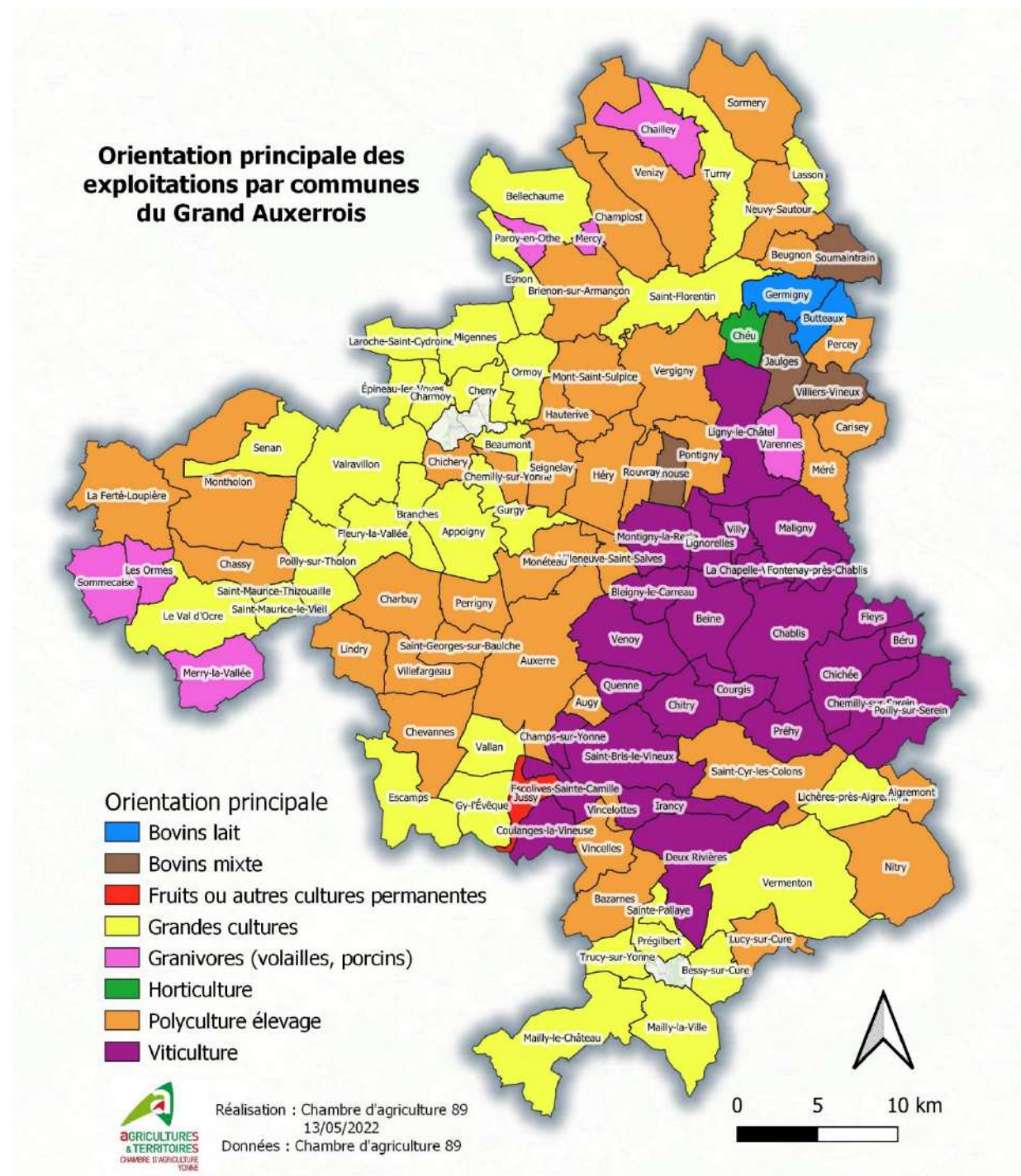


Figure 4 : Orientation technico-économique des exploitations principale par commune (Source et réalisation : Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)

<sup>1</sup> Les mots ou expressions marqués d'une astérisque sont définis dans le lexique ou le glossaire.



C'est sur le territoire du Grand Auxerrois que se concentrent la majorité des vignobles de l'Yonne avec le Chablisien et l'Auxerrois. Quelques communes en limite du territoire se raccrochent aux vignobles hors Grand Auxerrois du Jovinien et du Vézélien.



A l'échelle du département, les « îlots » de polyculture se trouvent plutôt en Puisaye, Terre plaine, Champagne humide et Pays d'Othe. Nous retrouvons donc de la polyculture-élevage principalement au nord-est du Grand Auxerrois.

Le Grand Auxerrois ne se caractérise pas par la présence de zones exclusivement vouées à l'élevage herbivore comme nous pouvons en trouver dans le Morvan au sud de l'Yonne. Cependant, l'élevage de bovin y est présent, avec une évolution du cheptel de bovins laitiers vers des bovins destinés à la viande.

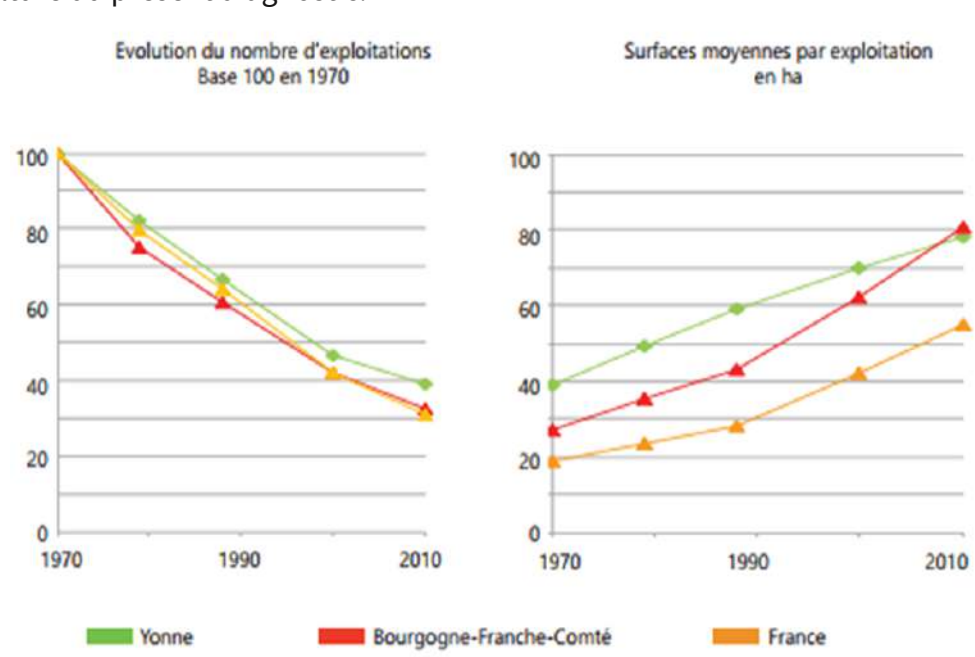


## Un territoire marqué par la baisse du nombre d'exploitations et par l'agrandissement des structures agricoles

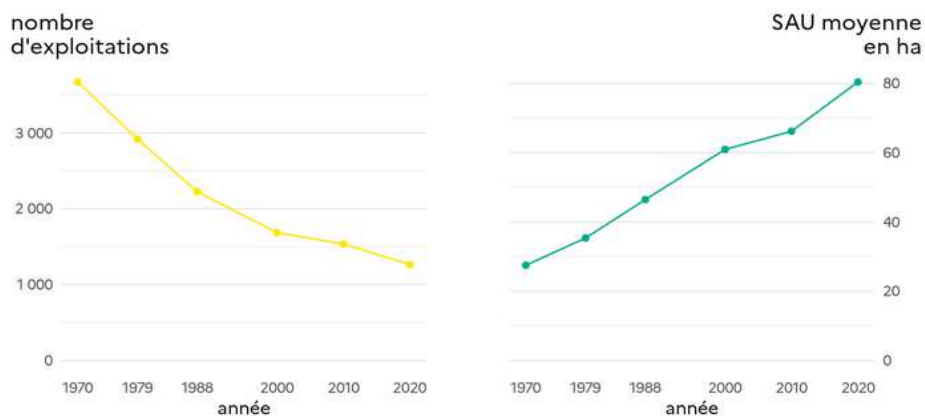
Comme sur les autres territoires, que ce soit au niveau national, régional ou départemental, le territoire du Grand Auxerrois voit depuis les dernières décennies une tendance claire à la diminution du nombre d'exploitations et à l'augmentation de la surface moyenne des exploitations.

Il est à noter que le phénomène d'agrandissement se stabilise dans l'Yonne. Ce phénomène est particulièrement vrai sur le territoire du Grand Auxerrois où des ateliers de diversification\* viennent compléter les revenus sur les exploitations céréalières.

Ces chiffres sont à corrélés avec les données explicitées dans la partie sociologie de l'agriculture du présent diagnostic.



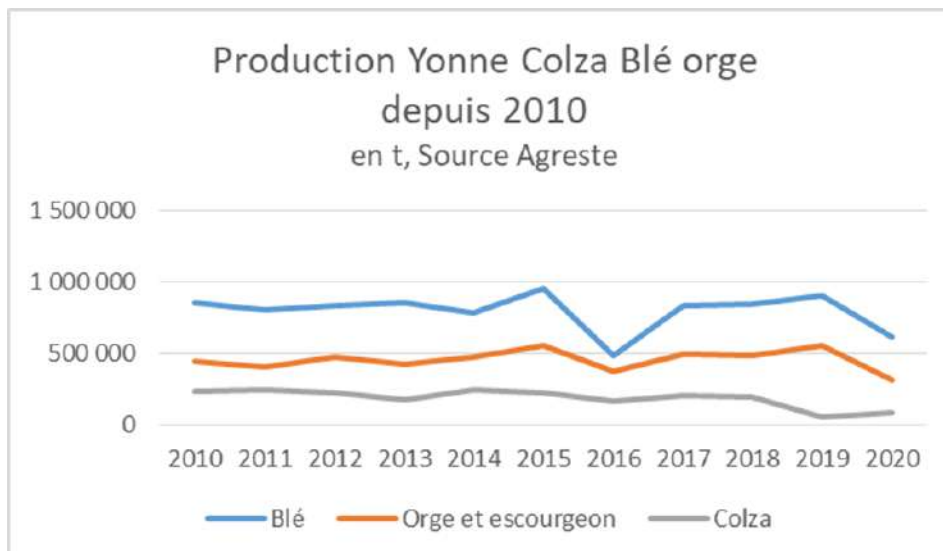
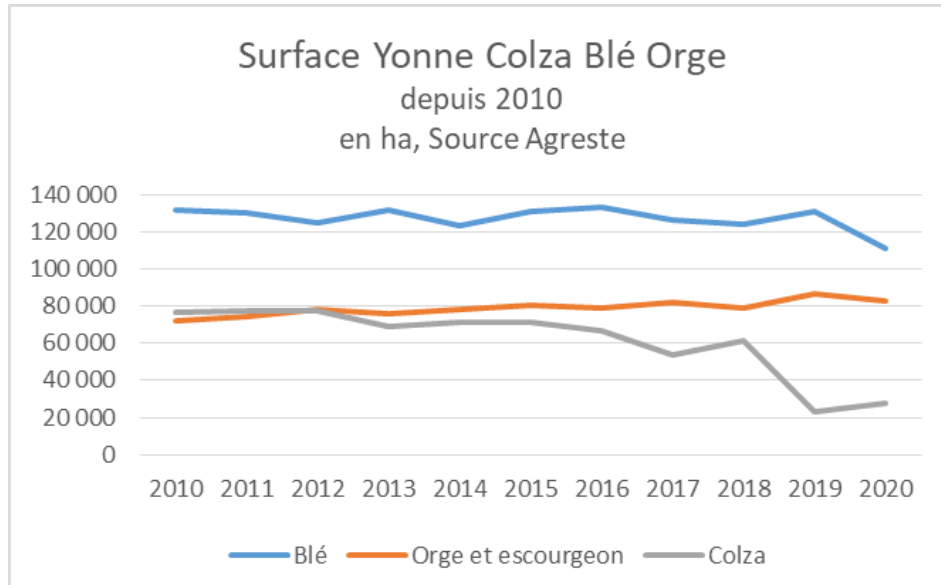
### Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne PETR Grand Auxerrois



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020p

## Zoom sur les grandes cultures

Après avoir été l'un des tous premiers départements français producteur de colza, l'Yonne voit sa surface en colza divisée par 2,6 ces cinq dernières années, passant de 71 000 à 27 000 ha (en raison des sécheresses estivales, de la non germination et de l'impossibilité technique de gestion de la pression croissante de ravageurs).



Sauf année particulière, les blés sont valorisés en blé panifiable et les orges en orge de brasserie, ce qui induit une meilleure rémunération.

Les contraintes de fertilisation empêchent parfois d'obtenir la richesse minimale du blé en protéines pour atteindre le niveau requis pour un classement panifiable.



## Zoom économique sur la viticulture

La superficie occupée par les vignes n'est pas proportionnelle au poids économique que représente cette production.

Globalement, l'agriculture de l'Yonne occupe en moyenne 60% de la surface du département et représente 3 à 5% des emplois et/ou de la valeur ajoutée. La viticulture, quant à elle, occupe environ 1,8 % de la surface agricole utile, représente le tiers du chiffre d'affaires agricole (hors aides de la politique agricole commune de l'Union européenne) et 80% des emplois salariés agricoles du département.

Dans le Grand Auxerrois, la viticulture est un atout économique et une source d'emploi ; **c'est une production phare sur le territoire**. On note toutefois que l'emploi salarié en viticulture, et plus largement en agriculture, est difficile à pourvoir.

### Vignes en démarrage de végétation – Saint Bris le vineux

*Photo Chambre d'agriculture de l'Yonne*



## Zoom sur la production laitière

Sur le territoire du Grand Auxerrois comme dans l'Yonne, la production laitière est marquée par la baisse des producteurs et par la diminution drastique des effectifs de vaches laitières.



Les systèmes ont évolué du fait des crises du lait successives avec la mise en place des quotas puis la sortie du système quota. Cette production vient en concurrence avec les autres productions, en particulier céréalière, notamment avec la prise en compte du critère temps passé et des modèles sociaux qui évoluent (temps libre, fin de l'astreinte du week-end).

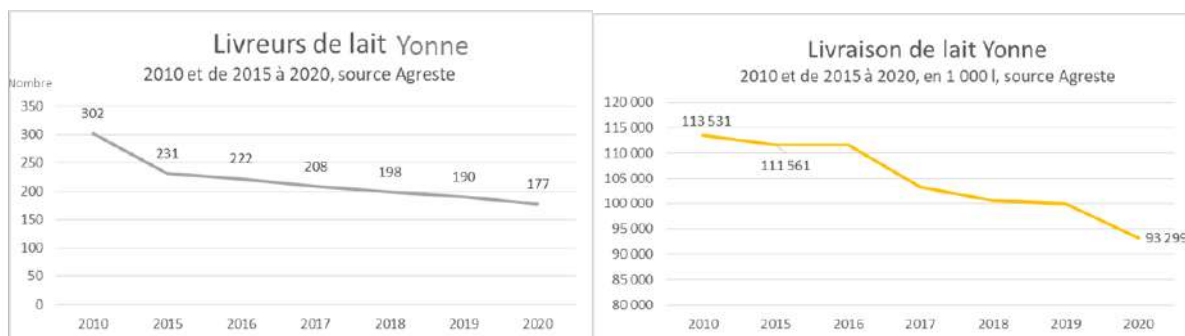
Aujourd'hui, la production laitière se conçoit difficilement autrement qu'à deux ménages (fratrie, parents-enfants). Les modèles entre tiers non-parents restent rares.

La production laitière de l'Yonne diminue, questionnant la durée de vie des bassins laitiers de l'Yonne. Le lait en zone de plaine tend à disparaître au profit de « l'arc laitier » (*Charentes, Bretagne, Normandie, Nord, Lorraine, Jura, Lyonnais, Loire*).

Pour autant, les laiteries de l'Yonne ne sont pas directement impactées ; certes le coût de collecte est augmenté mais est minime par rapport au coût de transport du produit fini.

Le Grand Auxerrois est situé entre deux grands centres de consommation, Paris et Lyon, auxquels peut être ajouté celui de Marseille, situé loin de tout bassin laitier français.

L'impact de la diminution de la production de lait sur le territoire n'est donc pas prépondérant pour la laiterie de Monéteau, située au cœur du bassin d'emploi auxerrois.



## Zoom sur les énergies renouvelables

Les productions d'énergies renouvelables deviennent un facteur économique à prendre en compte dans l'agriculture. Les projets de développement d'énergies renouvelables se multiplient depuis quelques années, avec des impacts plus ou moins importants pour l'agriculture du territoire.

Le développement de l'éolien impacte les exploitations agricoles dans la mesure où il occupe l'espace agricole dédié à la production, avec des surfaces perdues malgré les ressources économiques distribuées aux propriétaires exploitants agricoles. Pour autant, un travail important est mené lors de l'élaboration des projets visant à l'application de la séquence ERC\* (éviter, réduire, compenser). L'objectif premier est l'implantation des éoliennes avec une utilisation économe de l'espace agricole et une déstructuration minimale des parcelles, notamment en utilisant et en renforçant la voirie existante.

Economiquement, les éoliennes engendrent des revenus locatifs sur les exploitations concernées. En effet, le porteur de projet, dans le cadre de baux emphytéotiques, rémunère les exploitants agricoles propriétaires pour la mise à disposition du foncier.

Comme sur le reste de l'Yonne, le territoire du Grand Auxerrois compte des projets éoliens en cours, les parcs en activité étant par ailleurs largement concentrés le long de l'A6. Certains projets pourraient aboutir au financement de projets agricoles afin de compenser la perte de production agricole.

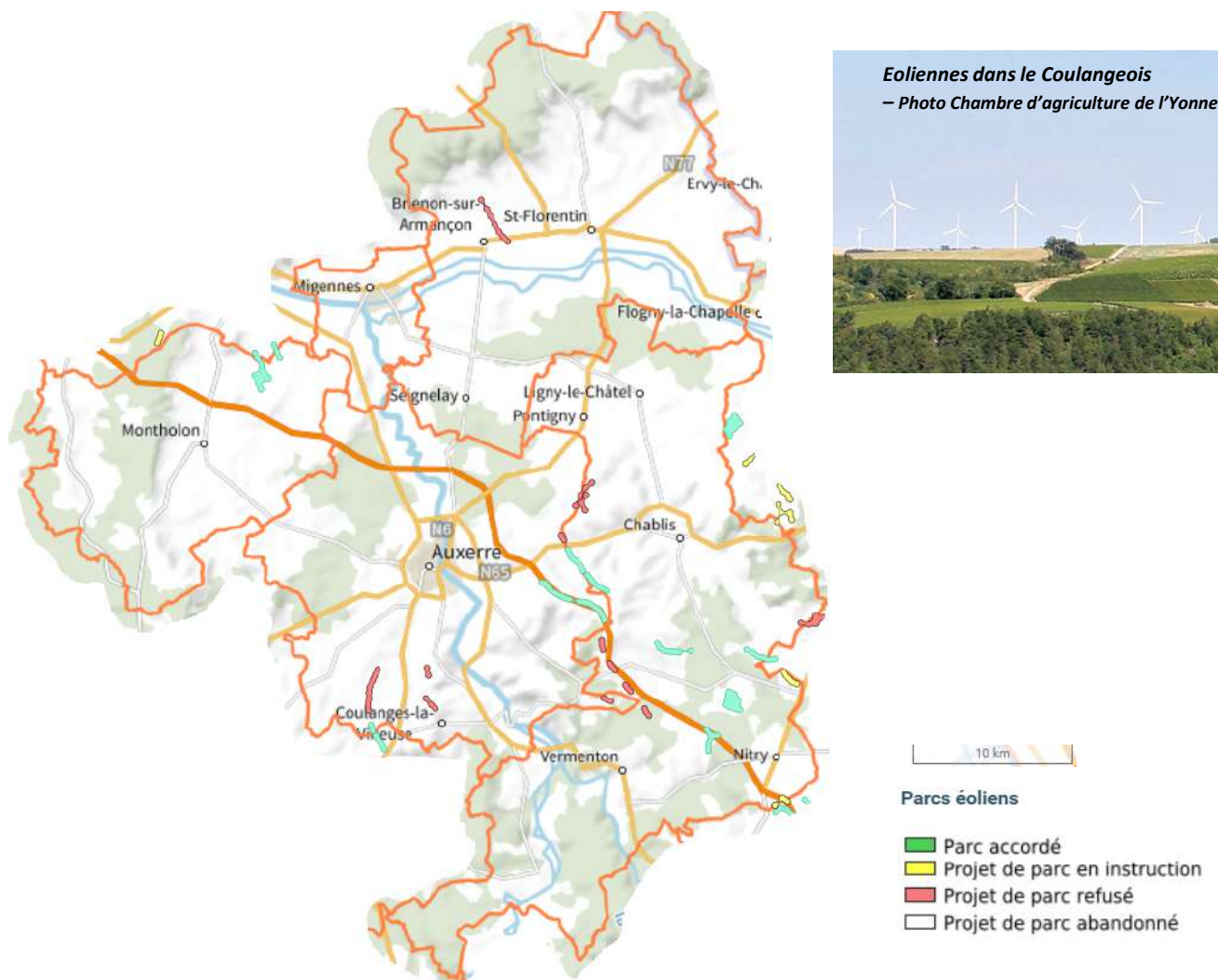


Figure 5 : Répartition des parcs éolien accordés et en projet sur le Grand Auxerrois Source : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-projets-eoliens-en-bourgogne-franche-comte-a6762.html> (2021)

Depuis de nombreuses années, les exploitants agricoles valorisent, seuls ou en partenariat avec des sociétés de production d'énergies renouvelables, les toitures des bâtiments agricoles via des installations de panneaux photovoltaïques sur toitures. Ce développement est largement encouragé et le Relai Agri Energie\* de la Chambre d'agriculture, soutenu financièrement par l'ADEME, informe et conseille les agriculteurs sur de tels projet. Le Relai Agri Energie est une cellule d'appui aux agriculteurs sur les économies d'énergie et sur les projets de production d'énergies renouvelables.

A ce développement, non consommateur de foncier agricole, s'ajoute aujourd'hui la question du photovoltaïque au sol. Comme pour l'ensemble du département, le territoire du Grand Auxerrois dispose d'un positionnement professionnel agricole clair avec la définition, en lien avec le Préfet et les services de l'Etat dans l'Yonne, d'une **doctrine** encadrant les projets de photovoltaïque au sol : les projets de parcs photovoltaïques doivent s'implanter sur des terres à faible potentiel (catégorie 4<sup>2</sup>) et les surfaces admises sont limitées à 10 hectares par propriétaire/exploitant, avec un total de 50 hectares maximum pour un parc photovoltaïque.

Par ailleurs, dans le cadre de la doctrine ERC\* (Eviter, Réduire, Compenser) les porteurs de projets doivent compenser la perte de chiffre d'affaires amont et aval liée à la perte du foncier qui n'est plus affecté à l'activité agricole en abondant un fonds de compensation destiné à financer des projets agricoles collectifs (par exemple mise en place d'une légumerie, d'un atelier de transformation, organisation d'une nouvelle filière...).

Dans l'Yonne, 45 opérateurs ont rencontré la Chambre d'agriculture de l'Yonne ces derniers mois pour présenter leur projet de photovoltaïque au sol et connaître le positionnement professionnel agricole.

15 projets sont à l'étude sur le territoire du Grand Auxerrois.



<sup>2</sup> Cf partie sur le potentiel agronomique des sols.

## Zoom sur la méthanisation

Des projets de méthanisation en co-génération (*production d'électricité et de chaleur*) à base d'effluents d'élevage se sont initialement développés.

La tendance actuelle est à l'installation avec injection directe de gaz produit à base de cultures intermédiaires à vocation énergétique\* (CIVE).

Force est de constater l'existence de réelles difficultés à implanter de nouveaux projets en raison d'oppositions locales, à cause des nuisances qu'une telle installation peut générer (odeurs, bruit, circulation de camions, dégradation du paysage...).

On compte aujourd'hui :

- 2 installations en fonctionnement à Germigny et à La Ferté-Loupière ;
- 1 projet en réflexion (depuis 12 ans) à Chablis pour la gestion des marcs ;
- 3 autres projets sur le territoire, dont 2 non agricoles (à base de déchet d'industries agro-alimentaires).

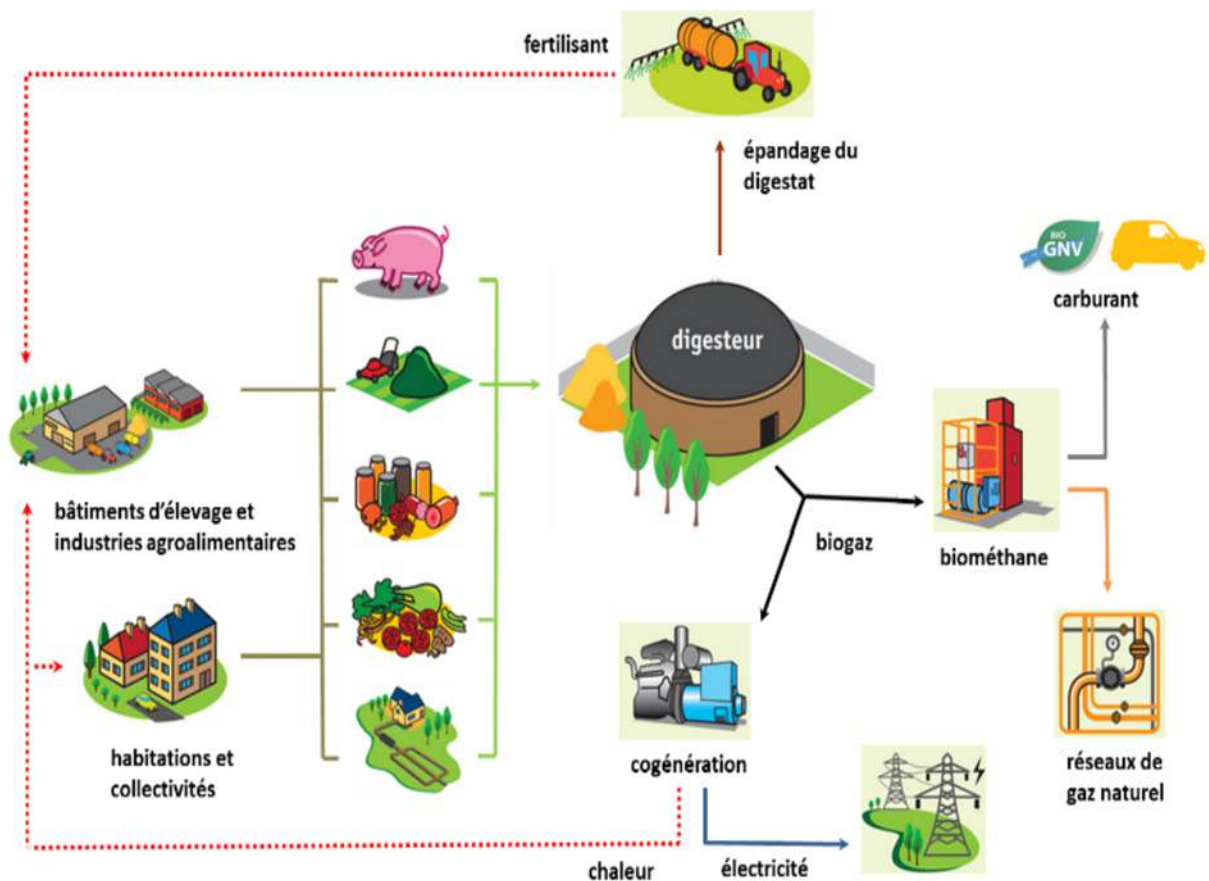


Figure 6 : Schéma général de fonctionnement d'un méthaniseur (Source : chambres-agriculture.fr)

## 2 LES ACTIVITES AGRICOLES ET LEUR OCCUPATION DU SOL

### 2.1 LE CONTEXTE GEOMORPHOLOGIQUE

La **géomorphologie** étudie la forme des paysages et cherche à expliquer leur mise en place et leur évolution. Il s'agit de reconstituer l'environnement physique et végétal d'un secteur à une période donnée et d'évaluer les ressources dont disposaient alors les populations humaines.

Pour comprendre **les paysages du Grand Auxerrois**, la **diversité géologique** est déterminante. L'Yonne se partage entre deux ensembles géologiques très différents, le bassin parisien, sédimentaire, et le massif du Morvan, cristallin. Le Grand Auxerrois appartient à l'ensemble du bassin parisien.

Afin d'avoir une compréhension générale du territoire, il est nécessaire de partir d'une échelle très globale (*bassin parisien*) et de descendre à des unités de territoires plus fines et très localisées (*pédopaysages avec un sol dominant*). Les pédopaysages\* permettent, au final, de présenter une détermination des potentiels agronomiques de la zone du Grand Auxerrois.

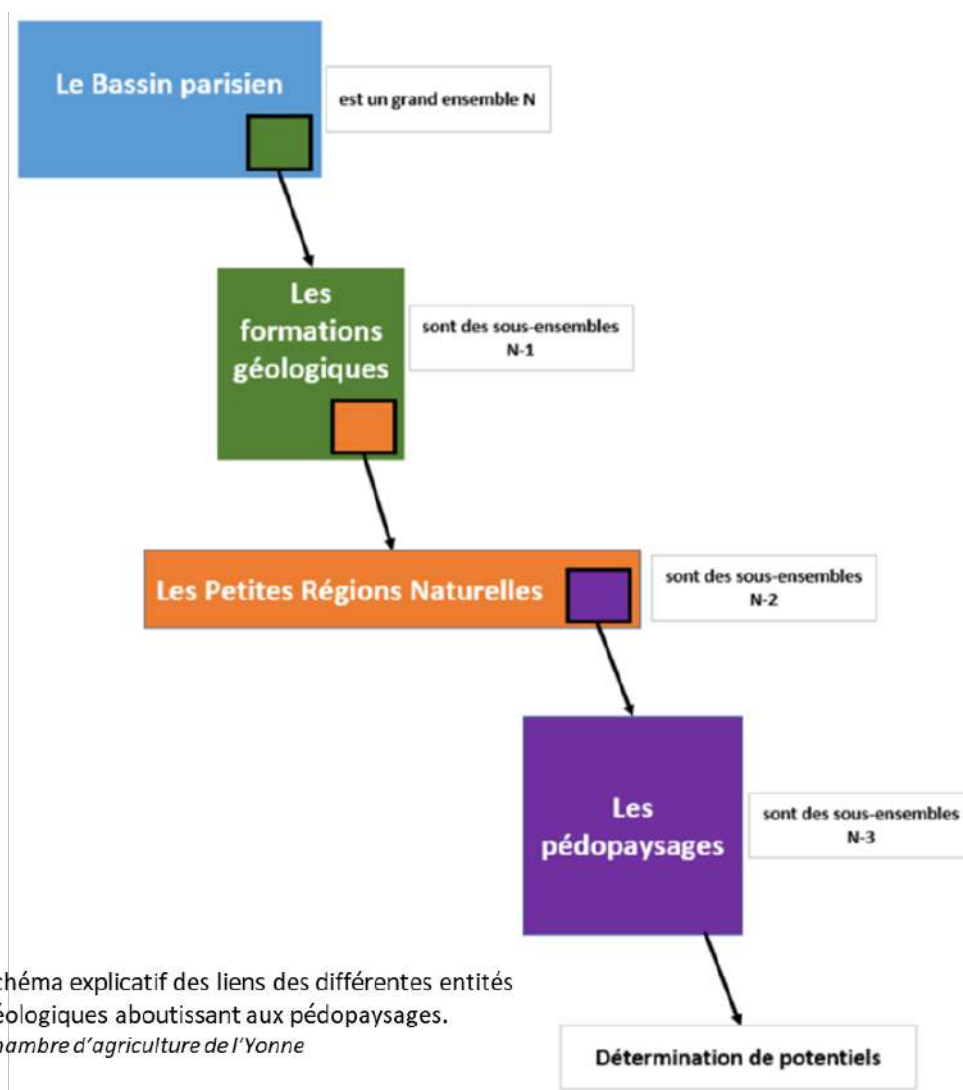


Figure 7 : Schéma explicatif des liens des différentes entités géologiques aboutissant aux pédopaysages (Source et réalisation : Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)



### 2.1.a La géologie

Le Grand Auxerrois se situe sur le bord sud-est du bassin parisien. Les formations géologiques de la zone du Grand Auxerrois datent, des plus anciennes aux plus récentes, du Jurassique supérieur, du Crétacé inférieur et supérieur, de l'Eocène, du Pliocène à l'actuel avec le matériel de vallée. La carte ci-après permet de visualiser la structure en pile d'assiettes ou auréole orientées sud-ouest/nord-est et se succédant du sud au nord.

Le modelé des paysages dépend de la **nature des formations géologiques** (lithologie) qui constituent le sous-sol et donc des propriétés de ces roches. Ce modelé dépend aussi de l'action des agents atmosphériques et de l'eau présente à la surface de la Terre, c'est-à-dire l'**érodabilité** de ces formations. Les calcaires durs et les calcaires récifaux sont difficilement érodables. Ils formeront des paysages plus prononcés, plus élevés (falaises). Les craies tendres et les calcaires marneux ont une érodabilité moyenne. Le reste des formations (argiles, sables et limons) est très facilement érodé.

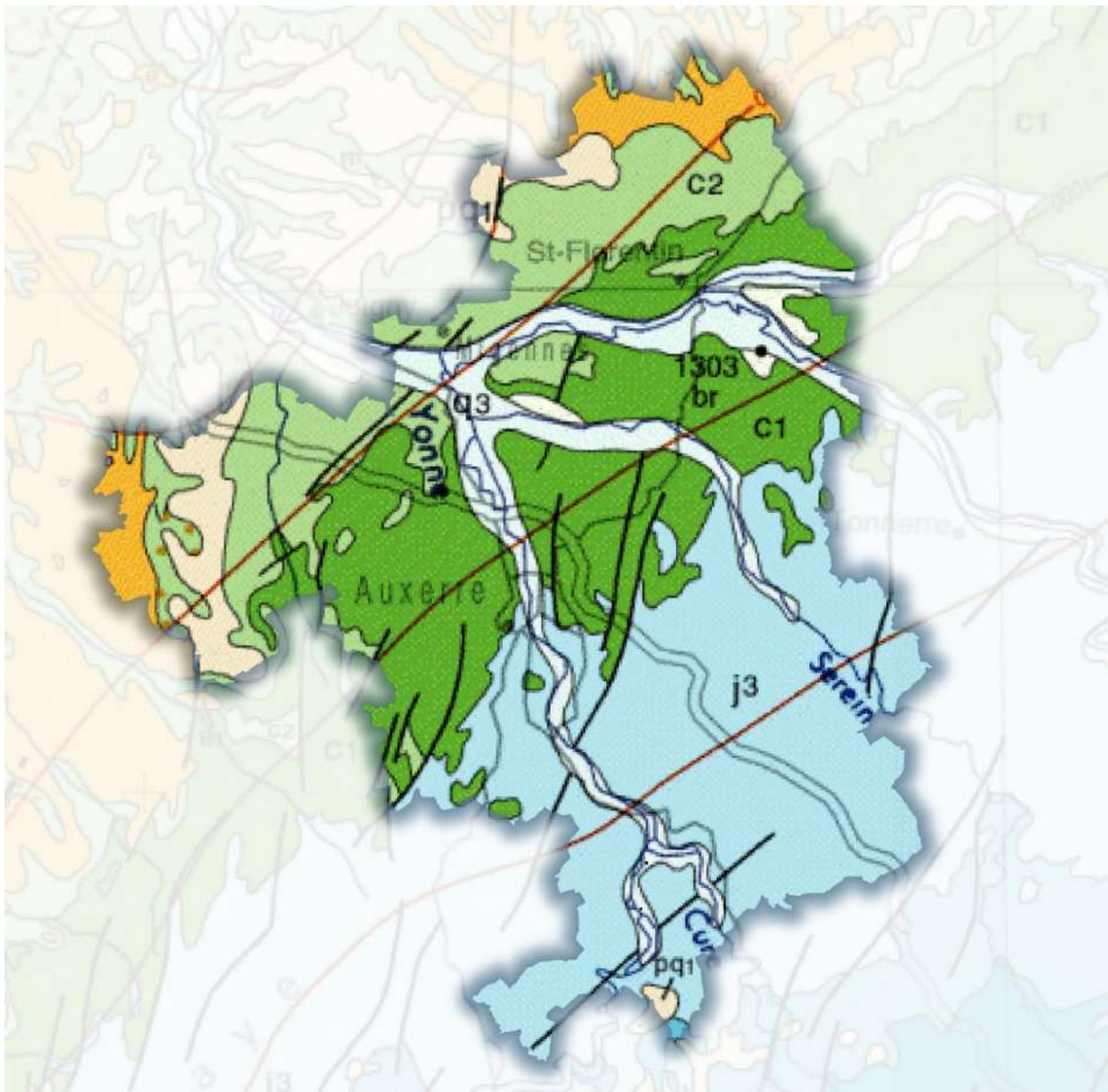


Figure 8 : Extrait de la carte géologique au 1/1 000 000 (source BRGM)

Jurassique supérieur	<b>j3</b>	Alternance de calcaire durs, de calcaires récifaux, de calcaires marneux et de marne
Crétacé inférieur	<b>c1</b>	Formations sableuses à argileuses avec des variations latérales
Crétacé supérieur	<b>c2</b>	Craie blanche recouverte localement par de l'altération in situ (argile rouge à silex), et/ou des placages de l'éocène
Eocène	<b>e</b>	Argile sableux à sable argileux
Pliocène et pléistocène inférieur	<b>pq1</b>	Limon de plateau, plus ou moins calcaire ou/et hydromorphe

Dans le bassin parisien, les formations géologiques, aux natures lithologiques différentes décrites au paragraphe suivant, se sont **empilées les unes sur les autres** au fur et à mesure des temps géologiques, alternant des épisodes maritimes et continentaux et formant une **structure dite en pile d'assiettes**.

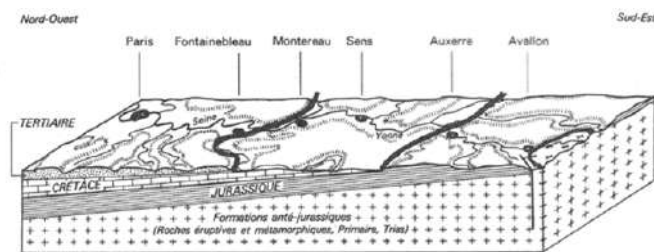


Figure 9 : Bloc diagramme schématique du Bassin Parisien entre Paris et Avallon (source BRGM)

Au Paléocène et à l'Oligocène, le continent européen subit les contrecoups de la naissance des Alpes avec la surrection du Morvan pour l'Yonne. Les formations géologiques de la zone se retrouvent **rehaussées, émergées, fracturées**. Tout ceci induit une inclination de formation vers le centre du bassin parisien, avec un pendage général des formations de 2% vers le nord-ouest. Les couches portées en altitude seront ainsi plus fortement exposées à l'érosion.

Au Miocène, le réseau hydrographique s'installe sur des tracés très proches de ceux que nous connaissons aujourd'hui mais ce dernier reste encore très aplani et les reliefs des vallées et des cuestas\* n'ont encore qu'un aspect embryonnaire.

Au Pliocène, avec un nouveau soulèvement du Bassin parisien, sous l'effet d'un important mouvement tectonique, les rivières creusent leurs **vallées actuelles et les cuestas**. Apparaissent alors les **paysages typiques de plateau/versant/vallée** qui caractérisent une grande partie des ensembles paysagers du Grand Auxerrois.

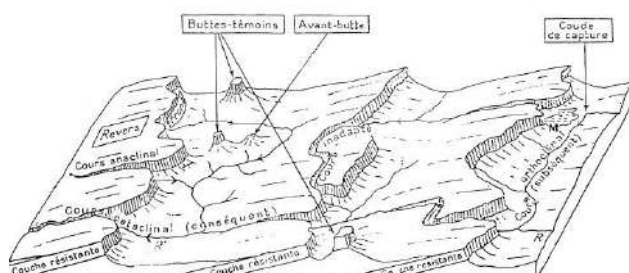


Figure 10 : Schéma montrant la disposition théorique des cuestas et de leur réseau hydrographique

Durant l'ère Tertiaire, certains plateaux sont fortement érodés et les versants sont recouverts des colluvions issues de cette érosion. Sur d'autres plateaux se déposent des argiles, des limons, des graviers et des sables. Dans les fonds de vallées et jusqu'à nos jours, les cours d'eau déposent pour leur part les alluvions qu'ils charrient, particulièrement lors des crues.

### 2.1.b Les petites régions naturelles

Les petites régions naturelles (PRN) sont des ensembles paysagers, définis par Denis BAIZE dans la notice « *Des Petites Régions Naturelles* » et « *Paysages Pédologiques de l'Yonne* »<sup>3</sup>.

**Le concept de PRN est donc tout à fait indépendant des découpages administratifs et même des petites régions agricoles qui servent de base aux statistiques agricoles.**

Les données géologiques et géomorphologiques ont été utilisées pour définir les PRN. Des données climatologiques, pédologiques (nature et distribution des différents types de sols) et des indicateurs de « paysage rural » ont également été pris en compte. Les données pédologiques seront développées dans le cadre de la détermination des potentialités agronomiques.

Les PRN relèvent donc d'une approche naturaliste. Les premières séries de données sont étroitement liées entre elles et constituent le milieu physique pérenne. Le paysage rural résulte de l'interaction de l'homme et du milieu naturel, il évolue donc rapidement.

Le Grand Auxerrois s'étend sur quatre PRN allant du nord au sud :

- **Champagne Jovinienne** (systèmes de plaines collinaires dominés par des cuestas\*)
- **Gâtinais** (systèmes de plaines collinaires dominés par des cuestas\*)
- **Champagne Humide et l'Auxerrois Occidental** (plateaux entaillés de vallées)
- **Plateaux de Bourgogne** (plateaux entaillés de vallées)

---

<sup>3</sup> 193 pages, 1992.

## Les Petites Régions Naturelles



Figure 11 : Petites régions naturelles du Grand Auxerrois (Source : INRAe 2021)

Les descriptions des petites régions naturelles ci-dessous sont issues de divers travaux et études réalisés par la pédologue de la Chambre d'agriculture de l'Yonne sur le territoire du PETR Grand Auxerrois.

### La Champagne Jovinienne

**Géologie :** Le substrat général de cette région correspond aux affleurements de **craies blanches à silex du Cénomaniens et du Turonien** (Tertiaire) sans recouvrement argileux mais avec des recouvrements limoneux en creux de vallons secs. Ces formations peuvent aussi être recouvertes de « formations calcaires redistribuées » qui sont issues de remaniements et de déplacements de matériaux d'érosion assez locaux.

Les vallées sont marquées par une dissymétrie des versants liée au pendage des couches vers le centre du bassin parisien. En conséquence, les versants exposés au nord-est ont des pentes faibles et en exposition au sud-ouest des pentes fortes.

**Géomorphologie :** la Champagne jovinienne est une **grande plaine doucement vallonnée** bien délimitée entre **deux lignes de cuesta\***, la cuesta cénomaniens et la cuesta turonienne. Le haut de cette dernière marque la limite avec le Plateau d'Othe au nord. Elle forme également la limite avec le Gâtinais à l'ouest. Cette PRN est **peu**

**large** (8 à 9 km) et s'étend d'ouest en est de Montholon à Lasso. Elle présente de **faibles altitudes** et peu de fortes variabilités de celles-ci. C'est une PRN où les **bois et les forêts sont pratiquement absents**, on les trouve uniquement en fond de vallée humide (Tholon) et sur des versants à forte pente inexploitable pour l'agriculture.



*Grande plaine doucement vallonnée– Champlost  
Photo Bourgogne Franche Comté NATURE*



*La « Cuesta jovinienne » coiffée du Plateau d'Othe - Lasso  
Photo Chambre d'agriculture de l'Yonne*

On note également le **peu d'écoulements de surface** (rus et ruisseaux). C'est pourtant le lieu de la confluence de trois grandes rivières (Yonne, Serein, Armançon) au niveau de Migennes et de leurs vallées avec un système de terrasses alluviales très développé.

Climat, pédologie et occupation des sols : la Champagne jovinienne présente un **climat tempéré** avec des précipitations moyennes de 660 à 700mm par an. Le mois d'avril est le plus sec et les mois de mai, décembre et janvier sont les plus humides.

Les sols sont distingués par la dissymétrie des versants. En exposition au nord-est, les sols sont rougeâtres, non calcaires, profonds, issus de formations calcaires reconstituées sur pentes faibles ; en exposition au sud-ouest, ils sont crayeux, blanchâtres, sur pentes fortes. Ces derniers sont appelés localement « Terre Blanche ». Ceci leur confère une capacité très lente à se réchauffer. La craie étant poreuse, elle participe à la réserve en eau mise à disposition des cultures. Dans l'ensemble, ce ne sont pas des terres trop séchantes.

La Champagne jovinienne présente une disposition en **champs ouverts** de grandes cultures céréalières. Traditionnellement, on trouve peu de haies et de fossés. Il n'y a pas de drainage agricole\*.

L'habitat est principalement groupé dans les villages, qui sont fréquemment implantés dans les parties basses des vallées et des vallons.

## Le Gâtinais

Géologie : Le substrat géologique général, c'est-à-dire le sous-sol du Gâtinais, est constitué de **grandes masses de craies datées du Crétacé supérieur et particulièrement de l'étage du Campanie**.

Géomorphologie : Cette petite région naturelle correspond à un **grand plateau très régulier** qui s'étend depuis la vallée du Loing jusqu'à celle de l'Yonne. Il est peu ondulé.

Le Grand Auxerrois est la partie la plus forestière du Gâtinais, à une altitude supérieure à 200m. Elle rappelle à la fois le Plateau d'Othe et la Puisaye Eocène.

Ce plateau régulier est **entaillé par plusieurs petites vallées** où coulent autant de ruisseaux affluents de l'Ouanne (la Chanteraine, le Clairis, le Lunain et l'Orvanne) ou de l'Yonne (le Vrin, le Ru d'Ocq etc.). **Sur le plateau en lui-même, il n'y a pas ou peu d'écoulements d'eaux superficiels**. Aussi, de **nombreuses sources** prennent naissance dans les vallons encaissés où coulent des ruisseaux souvent intermittents affectés de nombreuses pertes (par infiltration) et résurgences\*.

Ces petites vallées et vallons, secs ou avec un écoulement permanent ou temporaire, ont modelé le paysage. Ils ont érodé les **limons de plateaux qui ne subsistent qu'en plaquage au milieu des plateaux**. Ils ont également fait **apparaître des versants** avec plus ou moins de silex et quelques affleurements de craie. Sur certaines zones, on observe des « buttes témoins » crayeuses, vestiges d'une forte érosion (« Mont-Tholon »).

Climat, pédologie et occupation des sols : Cette zone du gâtinais sud est nettement plus arrosée que les autres zones. Le sommet des plateaux est occupé par de **grands massifs forestiers**.



Les **cultures** sont situées sur les rebords de plateaux et sur les hauts de versant car les sols y sont les moins humides et à proximité des habitats. Il peut **rester quelques haies et lignes d'arbres**, vestiges d'un paysage traditionnel ancien. En fond de vallées, on peut trouver **des prairies là où subsiste de l'élevage**.

Les sols sont différenciés par leur position dans le paysage et par la « roche mère ». On trouve des sols limoneux, voire hydromorphes en sommet de plateau, puis des sols avec de très nombreux silex de toutes tailles et de formes limoneux à argileux sur les rebords de plateau et des sols argileux calcaire (voire crayeux blanc en versant).

On trouve également de nombreuses **excavations de marnes dite « marnières »**, encore en exploitation ou abandonnées, utilisées pour le chaulage des terres de la zone.



## La Champagne humide et l'Auxerrois occidental

**Géologie** : On trouve ici des formations géologiques du Crétacé inférieur allant du Barrémien inférieur à l'Albien avec des lithologies variées. Elles présentent des caractéristiques **argileuses lourdes à sableuses**, avec des variations en profondeurs mais également latéralement.

On parle alors d'argile à lumachelle, de sables et d'argiles panachés, d'argiles lourdes noires, de sables de « Puisaye » etc.

**Géomorphologie** : Cette petite région naturelle est constituée de **matériaux imperméables et très peu érodables**. De plus, le réseau hydrographique est dense et très hiérarchisé. Tout ceci induit **un paysage mollement vallonné et de relief peu contrasté**. La Champagne humide et l'Auxerrois occidental ont une morphologie de **plaine** dont les reliefs se raccordent doucement avec les petites régions naturelles voisines. Les sommets sont souvent boisés. On trouve également des « buttes témoins » constituées par les sables de « Puisaye ».

La nature du substrat géologique induit de nombreuses sources qui s'écoulent par un réseau hydrographique dense tel que le ru de Baulche et ses affluents. Mais ces sources peuvent également induire des zones humides en position plane comme en fond de vallée.

**Climat, pédologie et occupation des sols** : Cette petite région naturelle est **très humide**, comme son nom l'indique, surtout en comparaison avec les autres régions du Grand Auxerrois. Elle est tout de même **moins humide que la Puisaye**, ce qui explique son non rattachement aux petites régions naturelles de Puisaye. Elle bénéficie d'une pluviométrie plus faible et d'étés plus secs.

C'est le climat plus doux et nettement moins pluvieux qui différencie l'Auxerrois occidental des autres petites régions naturelles.

On y observe des **langues de plaines horizontales** entre lesquelles s'insèrent de larges buttes très aplanies. Ce sont des **paysages de champs ouverts**, avec les zones boisées en fond de vallée.

A l'est, on trouve plutôt **des boisements, des cultures et des prairies en grandes tâches recouvrant les larges buttes de la champagne humide et l'ouest de l'Auxerrois**. Le paysage s'ouvre cependant avec la régression des surfaces en herbe.





L'habitat est groupé dans des villages nombreux et de petites villes. A l'ouest d'Auxerre et plus au sud, l'habitat se disperse très sensiblement, villes et villages sont plus espacés et de taille plus modeste.

### Les plateaux de Bourgogne

**Géologie :** Les plateaux de Bourgogne présentent une **succession de calcaires (différentes lithologies) et de marnes**. La nature des calcaires (dureté et porosité) et leur érosion ou dégradation ont permis de former des **matériaux de recouvrement** (colluvionnement de pente) qui représentent de très grandes surfaces.

**Géomorphologie** : les plateaux de Bourgogne sont de **grands plateaux calcaires qui s'élèvent depuis le nord-ouest vers le sud-est**, séparés par des lignes de « côtes » (ou « cuestas ») de dénivelés variables, occasionnés par des intercalations de marnes ou de calcaires tendres entre d'épaisses séries de calcaires durs. La nature des calcaires et l'alternance avec des niveaux plus marneux ont conditionné les modelés des versants.



**La ligne de cuesta\*** favorablement exposée sud à sud-est la plus remarquable est celle du kimméridgien portant une grande partie du vignoble chablisien.

**La circulation de l'eau dans cette petite région naturelle est karstique** donc souterraine. Les eaux de pluie s'infiltrent très rapidement dans les calcaires et ressortent au niveau de sources. Les calcaires étant fissurés, il y a très peu d'écoulement de surface, sauf dans la vallée de l'Yonne qui est étendue.

La zone garde cependant une histoire du quaternaire avec beaucoup plus de circulation d'eaux superficielles, dont ne subsistent aujourd'hui que **les vallons et vallées secs, étroits à fond plat et au profil longitudinal**.

**Climat, pédologie et occupation des sols** : le paysage des plateaux de Bourgogne voit des alternances de très grandes parcelles de cultures et de forêts. Il est dépourvu de haies ou de prairies.

On trouve des paysages de **vignes** sur les pentes du Chablisien et **de vignes associées à des vergers de cerisiers** dans le « jardin » de l'Auxerrois, sur un découpage **parcellaire très étroit**.



Le bâti fait très **largement usage de pierres calcaires** (blanches ou gris-jaune), souvent apparentes et utilisées y compris pour les entourages. Il est **groupé dans des villages particulièrement denses et compacts**, très épars sur les plateaux et plus nombreux et développés dans les vallées principales.

**Les sols sont variés**, du fait de la nature des formations géologiques. Ils présentent cependant certaines caractéristiques communes : leur profondeur, leur état calcaire et l'importance de la pierrosité\*. En variant rapidement, ces caractéristiques engendrent des sols différents.

### 2.1.c Les pédopaysages\*

En 1993, le ministère de l'agriculture (département de l'espace rural et de la forêt) lance un programme d'inventaire, gestion et conservation des sols piloté par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). Ce programme vise à **identifier, définir et localiser les principaux types de sols d'une région** ou d'un territoire et à **caractériser leurs propriétés** présentant un intérêt pour tous les utilisateurs et pour l'environnement. En élaborant des documents cartographiques au 1/200000<sup>ème</sup> associés à une base de données appelée **référentiels régionaux pédologiques (RRP)**, les données collectées permettent d'évaluer l'aptitude des sols à différents usages et d'en préciser les risques afin de faciliter les prises de décisions des gestionnaires locaux. Ces données sont stockées et consultables sur Donesol (base de données nationale structurant et regroupant les données ponctuelles et surfaciques des études pédologiques).

Pour subdiviser les petites régions naturelles en « pédopaysages », les mêmes critères que pour définir les petites régions naturelles ont été employés mais en entrant beaucoup plus dans le détail, notamment en matière de sols.

600 types de sols ont ainsi été recensés sur les 7247 km<sup>2</sup> de l'Yonne. Pour chaque sol, 300 données pédologiques sont répertoriées. Le rendu est une base de données et une carte au 1/200000<sup>ème</sup> des pédopaysages, représentant des unités cartographiques de sol (UCS). Au sein d'une même UCS existent plusieurs types de sols dénommés unités typologiques de sols (UTS). Les délimitations cartographiques de ces UTS ne sont pas disponibles, contrairement à leurs caractéristiques pédologiques et à leur représentativité au sein de l'UCS.

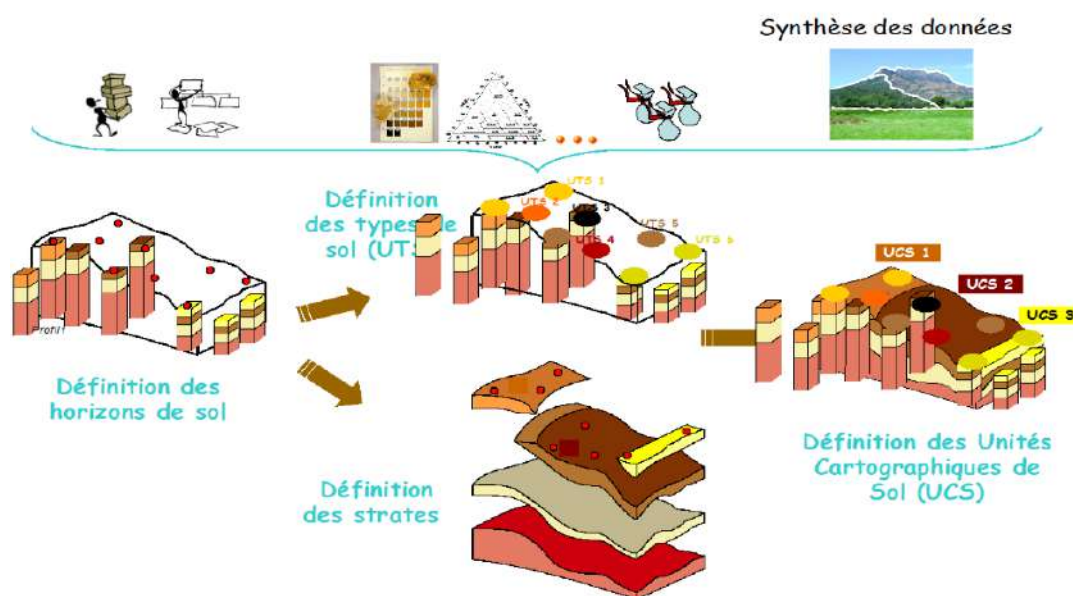


Figure 12 : Unité Cartographique de Sol et Unité Typologique de Sol (source Ministère agriculture 2021)

Le Grand Auxerrois compte 65 UCS (pédopaysages), qui regroupent environ 150 UTS différents. Afin de les cartographier, une UTS dominante a été retenue pour chaque UCS. Le Grand Auxerrois compte 28 types dominants différents. Les sols sont identifiés à partir du référentiel pédologique 2008.

## Les pédopaysages

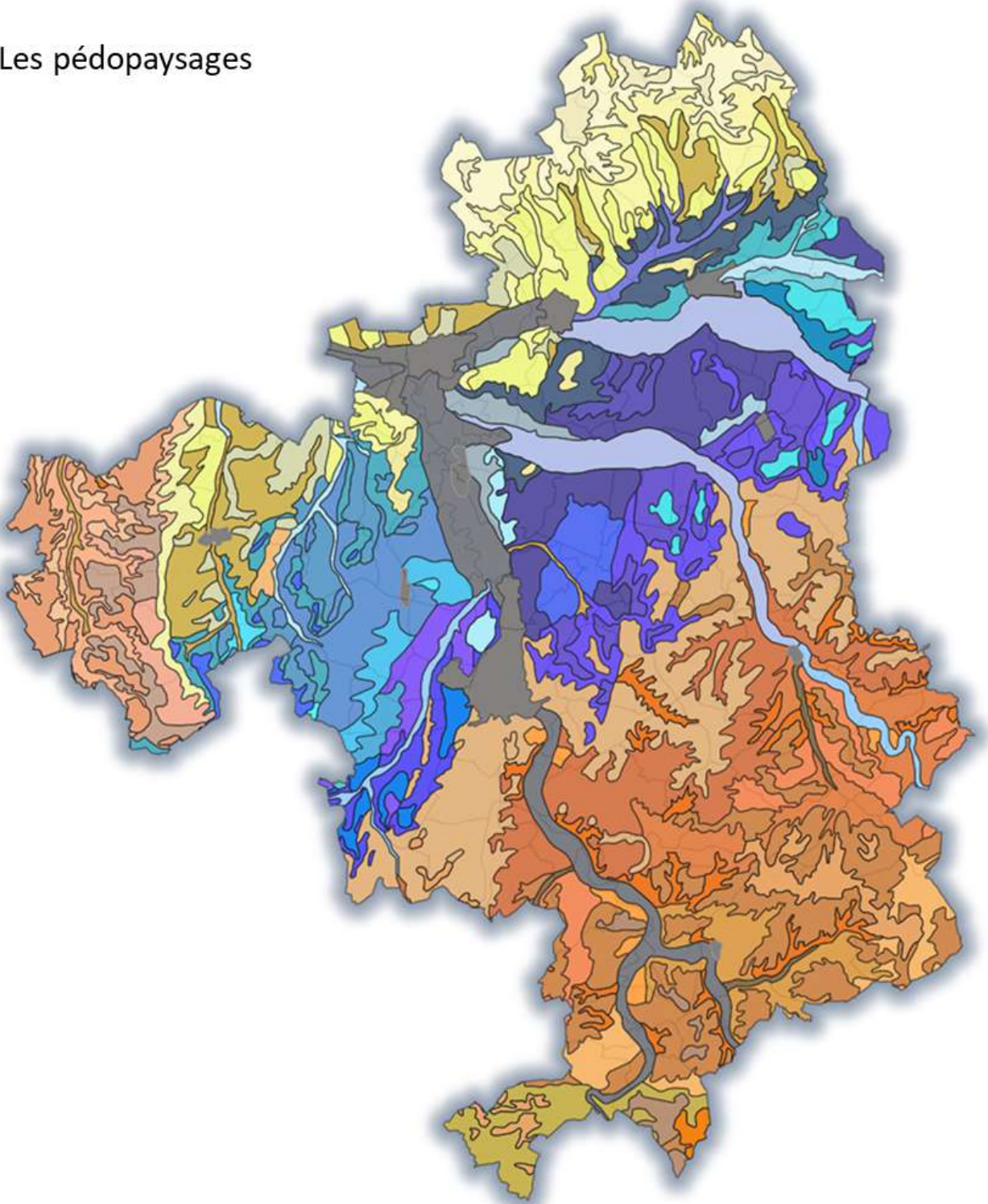


Figure 13 : Pédopaysages du Grand Auxerrois –données INRAE-réalisation chambre d’agriculture de l’Yonne, 2021

## Légende des pédopaysages (UCS)

	Anciennes terrasses ou interfluvés cultivés, limoneux sur ancienne grève calcaire
	Anthrosol
	Bas de versants (au pied des buttes et en rebord de vallée) boisés sur sables et sables argileux de l'Albien
	Bas de versants cultivés, exposés est, à pentes faibles sur formations calcaires redistribuées de l'Auxerrois Occidental
	Basses terrasses et plaines alluviales de l'Armançon et du Serein
	Buttes forestières rondes entre Yonne et Cure sur calcaire récifal de Mailly-le-Château
	Collines boisées ou en prairie sur sables et argiles de l'Albien de la Champagne Humide
	Coteaux raides, ravins et falaises sur calcaires durs
	Grandes plaines cultivées sur craies tendres ou colluvions crayeuses de la Champagne Jovinienne
	Hautes terrasses caillouteuses et non calcaires de l'Yonne
	Hautes terrasses forestières sur alluvions anciennes mio-pliocènes (toposequence d'érosion)
	Lambeaux de limons en position de replats au sud-est de Pourrain de l'Auxerrois Occidental
	Lambeaux de terrasses cultivées sur alluvions anciennes
	Longs versants à pentes fortes du plateau d'Othe
	Longs versants cultivés, exposés est, à pentes faibles sur formations calcaires redistribuées de l'Auxerrois Occidental
	Massifs boisés sur argile de l'Albien de la Champagne Humide
	Massifs forestiers en replat sur formations diverses de l'Aptien et Albien de la Champagne Humide
	Moyennes terrasses cultivées du jovinien sur grève ancienne
	Pentes faibles humides sous prairie ou bois sur sables et argiles panachés de l'Auxerrois Occidental
	Pentes fortes à très fortes de la "grande côte" sur craie, formation de pente, formations crayeuses redistribuées
	Petites plaines alluviales humides des vallées du Loing et de l'Ouanne et de ses affluents
	Petites vallées secondaires cultivées sur alluvions fines argilo-limoneuses ou alluvions graveleuses
	Plaine alluviale de l'Yonne entre Auxerre et Joigny
	Plaines alluviales des principaux cours d'eau dans la traversée des plateaux jurassiques
	Plateaux (partie centrale), humide, limoneux, à sols lessivés dégradés, sur substrat d'argile éocènes du Gâtinais
	Plateaux à charge caillouteuse sur calcaire récifal de Mailly
	Plateaux à pentes faibles cultivés, limoneux, sur substrats divers du Gâtinais
	Plateaux cultivés aux sommets des buttes-témoins cénomaniennes sur craies dures de la Champagne Jovinienne
	Plateaux disséqués et vallons secs sur calcaires durs du portlandien
	Plateaux d'Othe, à dominante forestière, limoneux, humides, à sols lessivés dégradés
	Plateaux et replats sur calcaires durs à dominance de sols superficiels
	Plateaux et versants à faible pente cultivés, non calcaires, sur formations redistribuées de la Champagne Jovinienne
	Plateaux limoneux à la confluence Armançon/Armanche sur formations du Crétacé inférieur
	Plateaux ou rebords de plateaux à faible pente sur argile éocènes du Gâtinais
	Plateaux sur calcaires de Vermenton
	Plateaux tabulaires sur calcaires durs à dominance de sols profonds : séquence des terres d'aubues
	Plateaux tabulaires sur calcaires durs à sols profonds : séquence des terres d'aubues
	Plateaux, rebords de plateaux, hauts de versants sur argile éocènes du Gâtinais
	Rebords des plateaux d'Othe, limono-caillouteux sur substrat d'argile éocène
	Rebords de plateaux limono-caillouteux sur substrat d'argiles éocènes du Gâtinais
	Replat boisés, humides sur niveau argileux finement sableux de l'Albien
	Replats boisés, en position de piedmont par rapport aux buttes de l'Ordonnois et de la forêt de Pontigny sur argile albienne
	Replats et hauts de versant à pentes fortes des buttes-témoins cénomaniennes sur craies dures
	Replats et pentes faibles forestiers sur argiles finement sableuses de l'Albien
	Replats et pentes faibles sur argiles sableuses de l'Albien inférieur de l'Auxerrois Occidental
	Terrasses limoneuses, humides en prairies et cultures, de l'Armanche
	Versants à fortes pentes, dominant la Champagne Jovinienne
	Versants à pentes faibles boisées, humides sur argile de la rive gauche du Ru de Baulche
	Versants à pentes faibles en prairies humides sur sables et argiles panachées de la Champagne Humide
	Versants à pentes faibles ou moyennes sur argiles à lumachelles de l'Auxerrois Occidental
	Versants à pentes faibles ou moyennes, en prairies humides sur argiles à lumachelles de la Champagne Humide
	Versants à pentes fortes ou modérées sur formations diverses (craie, formation de pentes, colluvions crayeuses, ..) du Gâtinais
	Versants à pentes fortes sur "sables de Puisaye" de l'Albien de l'Auxerrois Occidental
	Versants à pentes modérées sur calcaire crayeux tendre de Tonnerre
	Versants à pentes variables sur craies ou formations calcaires redistribuées de la Champagne Jovinienne
	Versants argileux à pentes fortes encerclant les buttes crayeuses de l'Auxerrois Occidental
	Versants argileux à silex du flanc est de la butte de Pourrain
	Versants cultivés sur marnes ou calcaires marneux du kimméridgien
	Versants cultivés, calcaires à pentes faibles sur formations calcaires redistribuées de la Champagne Jovinienne
	Versants de la cuesta cénomaniennne sur argile calcaire albienne et marnes de Brienne
	Versants kimméridgiens sur formations de pente argilo-caillouteuses en contrebas de la cuesta portlandienne
	Versants sur calcaires de Vermenton de la vallée de la Cure et des vallées secondaires
	Versants sur matériaux variés (calcaire, calcaire crayeux, formation de pente) des grandes vallées (Armançon, Serein)
	Zones humides et marécages des plaines alluviales
	Zones ondulées de transition entre les marnes et Brienne et les pentes de la cuesta sur argile et marnes albo-cénomaniennne
	Zones tourbeuses ou humifères des plaines alluviales

## Les Unités Typologiques de Sol (UTS) dominantes

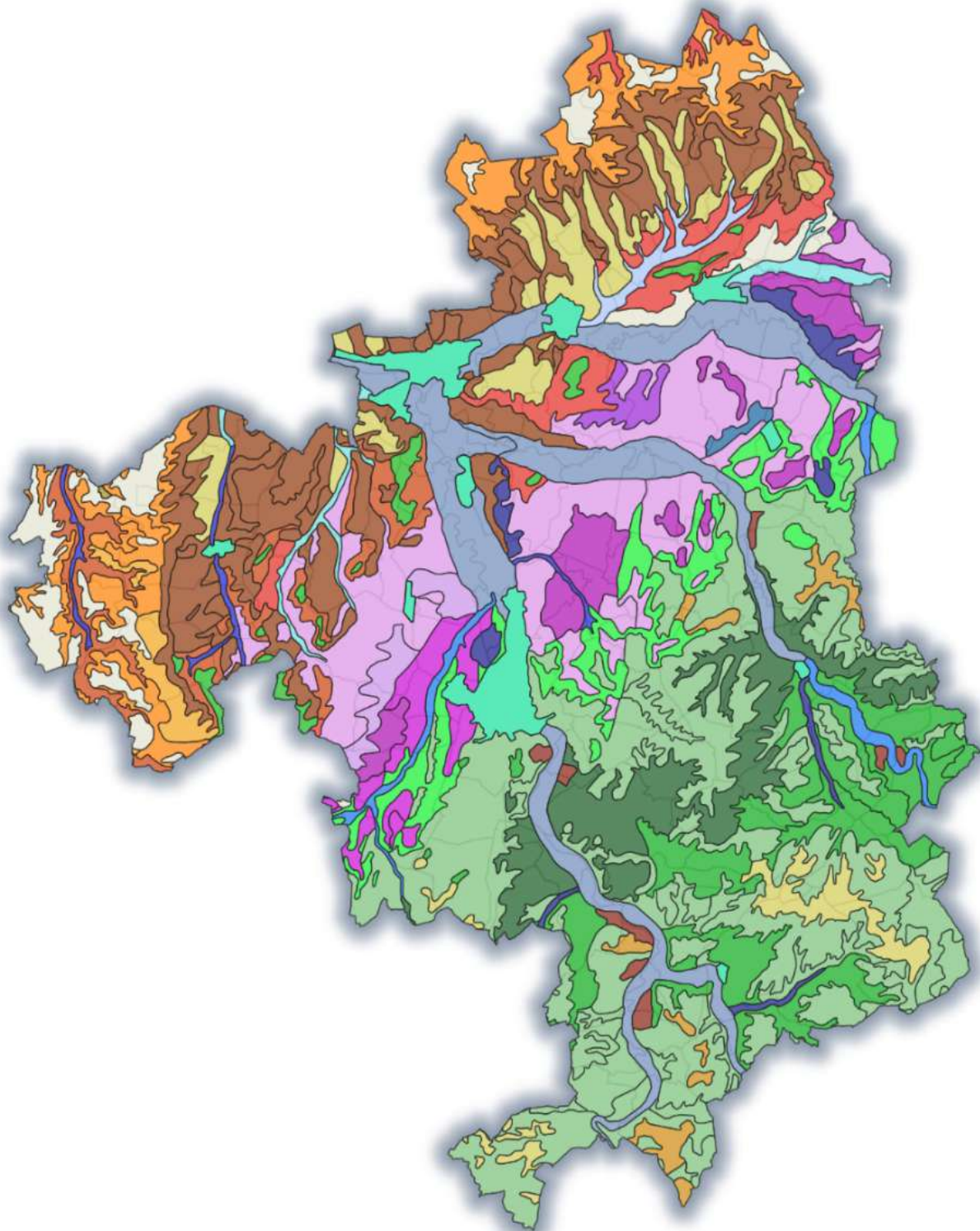































Figure 14. Unités typologiques de sols dominantes dans le Grand Auxerrois :- données INRAE, réalisation chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021

## LEGENDE des Unités Typologiques de Sol (UTS) dominantes

- UTS\_DOMINANTE\_PETR\_VD\_1021
-  BRUNISOL rédoxique argilo-sableux
  -  BRUNISOL-ARENOSOL, acide, sableux
  -  CALCISOL argileux à argilo-sableux
  -  CALCISOL argileux à chailles
  -  CALCISOL limoneux, à silex
  -  CALCOSOL argileux
  -  CALCOSOL argileux, modérément calcaire, à silex
  -  CALCOSOL colluvial, limono-argileux, hypercalcaire
  -  CALCOSOL limono-argileux à argilo-limoneux
  -  CALCOSOL sur dépôts cryodastiques
  -  COLLUVIOSOL issu de calcaire dur
  -  FLUVIOSOL brunifié non calcaire
  -  FLUVIOSOL brunifié sableux profond, hydromorphe en profondeur
  -  FLUVIOSOL calcaire hydromorphe
  -  FLUVIOSOL hypocalcaire
  -  FLUVIOSOL sain, non calcaire des petites vallées en prairie
  -  FLUVIOSOL typique
  -  LUVISOL limoneux typique
  -  NEOLUVISOL
  -  NEOLUVISOL
  -  NEOLUVISOL-LUVISOL
  -  PLANOSOL limoneux, hydromorphe, sur argiles
  -  PLANOSOL sableux
  -  PLANOSOL sableux, hydromorphe
  -  REDUCTISOL
  -  RENDOSOL argileux sur marnes lumachelliques à huîtres
  -  RENDOSOL limono-argileux
  -  RENDOSOL sur calcaire dur
  -  RENDOSOL sur marnes



## 2.2 LE POTENTIEL AGRONOMIQUE DES SOLS

Le potentiel agronomique des sols est déterminé grâce au croisement de **données des pédopaysages** (UTS dominant dans l'UCS) et de **références agronomiques** (rendement moyen en blé).

Ces données proviennent du **Référentiel Régional Pédologique de l'Yonne** (RRP) précédemment expliqué, en recherchant toutes les UCS concernées par les Petites Régions Naturelles. Le travail sur les données pédologiques a été fait en trois temps, avec **l'identification des UCS**, le choix de **l'UTS dominante** dans chaque UCS puis celui de **8 critères pédologiques** pour chaque UTS, critères issus du référentiel Donesol ou d'analyses de sols locales (résultats de l'ancien laboratoire d'analyses IDEA) : **la position dans le paysage, la texture dominante en surface, l'état calcaire, la perméabilité, l'état hydrique, l'épaisseur du sol, la profondeur d'enracinement et le rendement optimal en blé**. Ces dernières données proviennent de **TYPESOL\***. La culture du blé est retenue car elle est présente sur tous les types de sol et permet donc d'avoir une représentation globale pour un secteur de la taille du Grand Auxerrois. Les rendements moyens de référence « Blé » ont été établis à partir de compilations de données agronomiques du service technique « Grandes cultures » de la chambre d'agriculture de l'Yonne pour chacun des sols de l'Yonne.

Le croisement de ces données a permis d'établir **4 catégories de potentiel agronomique pour la culture de blé, allant d'élévé à faible**.

	Catégorie I <i>potentiel élevé</i>	Catégorie II <i>bon potentiel</i>	Catégorie III <i>potentiel modéré</i>	Catégorie IV <i>potentiel faible</i>
Position dans le paysage	En position plane (plateau ou fond de vallée large)	En position plane ou de pente faible	En position de pente faible à moyenne	En position de pente faible à forte
Texture dominante	Limononeuse à limono- argileuse	Limonieuse à limono-argilo- sableuse	Argileuse à sablo-argileuse	Argilo-limonieuse
Etat calcaire	Non calcaire	Non à faiblement calcaire	Faiblement calcaire	Calcaire
Etat hydrique	Excès d'eau exceptionnel à temporaire (< 2 mois)	Excès d'eau temporaire (4 à 2 mois)	Excès d'eau très rares	Sans excès d'eau
Perméabilité	Modérée à faible RU* forte (plus de 120mm)	Modérée RU modérée (80 à 120mm)	Modérée à forte RU faible (50 à 80mm)	Très forte RU très faible < à 50mm
Epaisseur du sol	Très profonds plus de 90 cm	Profonds 60 à 90 cm	Moyennement profonds 30 à 60/65 cm	Superficiels moins de 30/35 cm
Enracinement	Très profond (> à 70 cm)	Très profond (> à 70 cm)	Moyennement profond (40 à 70 cm)	Superficiel (< à 40 cm)
Rendement moyen en blé	Fort (plus de 80 q/ha)	Moyen (65 à 80 q/ha)	Faible (50 à 65/70 q/ha)	Très faible (45 à 55 q/ha)

\*Réserve Utile

Figure 15 : les catégories de potentiel agronomique des sols

Les sols urbanisés ne sont pas pris en compte dans cette étude, soit 4 800ha environ (5% de la surface du Grand Auxerrois) car l'échelle au 1/200 000ème ne permet pas leur étude fiable.

## Les potentialités agronomiques

Catégorie de potentiel agronomique	Ha	%
Elevé	30 468	17%
Bon	38 933	22%
Faible	64 901	36%
Très faible	43 767	25%

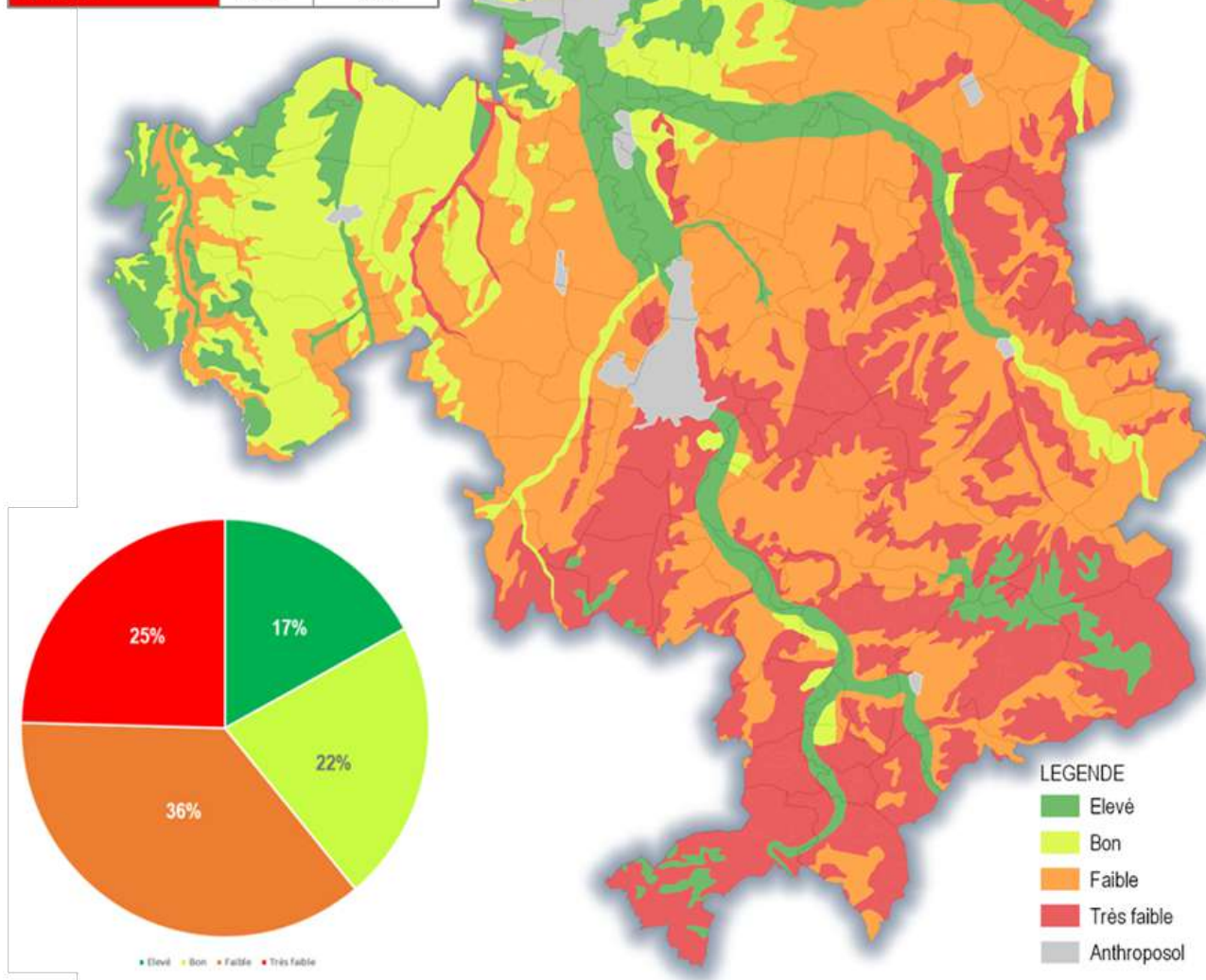


Figure 16. Potentialités agronomiques dans le Grand Auxerrois (source chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)

### L'identification des potentiels agronomiques des sols permet d'approcher leur capacité à une diversité culturelle.

Sur **les sols à potentiels bons et élevés**, l'adaptation de très nombreuses cultures est possible avec un bon niveau de production. Cela permet une adaptabilité des productions selon les diverses filières et les marchés de commercialisation. Ces sols donnent une sécurité économique globale des exploitations agricoles qui les cultivent.

Sur **les sols à potentiels très faibles et faibles**, certaines productions peuvent être très adaptées et avoir un bon niveau de rémunération économique. C'est le cas de la viticulture, majoritairement implantée sur les sols à très faible potentiel. La géologie marque fortement le « terroir » qui est un gage de saveurs et un support de promotion très important pour le vin. Par contre, en cas de problème sur cette production (sanitaire, marchés ou politique commerciale), la possibilité de diversification culturelle est très faible.

Sur les secteurs à très faibles et faibles potentiels agronomiques, l'équilibre économique des exploitations de polyculture est fragile car le choix des cultures et des systèmes de production est limité. Les difficultés culturelles du colza, culture phare de ces secteurs car bien adaptée aux types de sol, en est l'illustration. La faible diversité historique dans les rotations culturales, accompagnée d'aléas\* climatiques défavorables a fait exploser la pression sanitaire de cette culture, d'où les fortes diminutions précédemment présentées dans le *zoom sur les grandes cultures*.

Ces sols à très faibles et faibles potentiels agronomiques appartiennent à une « assiette géologique » du bassin parisien et font l'objet de réflexions plus larges au niveau national (étude du CGAER\*) et de la région Bourgogne-Franche-Comté (étude prospective DRAAF-CRA BFC\*) car ils font partie de la « **zone intermédiaire** », qui « *correspond à une bande diagonale sur le territoire hexagonal allant de l'ancienne région Lorraine, jusqu'aux Charentes. En Bourgogne-Franche-Comté, la zone intermédiaire est caractérisée d'un point de vue pédologique par des sols avec une faible profondeur moyenne (inférieure à 50 cm voire 30 cm), avec une forte teneur en éléments grossiers et une composition du sous-sol principalement calcaire. Ces caractéristiques expliquent la faible réserve en eau utile du sol. Cette zone est sensible aux aléas\* liés aux gels printaniers et surtout aux manques d'eau (sécheresse)* » (source étude prospective DRAAF-CRA BFC\* 2019).

Les faibles rendements, l'augmentation du coût des intrants\* et la plus grande volatilité des marchés a fragilisé les exploitations agricoles de ces zones, avec un décrochage financier important pour certaines. L'avenir de l'agriculture sur ce secteur pose question, ce qui motive les réflexions engagées par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et la DRAAF-CRA BFC\* depuis 2015 afin d'identifier des scénarii d'évolution des systèmes de production.

## 2.3 LA TYPOLOGIE DES ESPACES AGRICOLES ET DU MILIEU NATUREL

A partir de six zones choisies pour leurs caractéristiques, il est démontré la diversité de la typologie des espaces agricoles du Grand Auxerrois.

### **Le territoire du Grand Auxerrois est riche d'une agriculture plurielle qui façonne les paysages.**

Ont été choisis les secteurs suivants :

- autour de Chablis ;
- autour de Beugnon et Soumaintrain ;
- autour de Niry ;
- Aillantais :
  - entre Senan et Valravillon (Neuilly) ;
  - autour de La Ferté-Loupière ;
- les ceriseraies du sud d'Auxerre.

### **Secteur du Chablisien**

L'activité viticole est évidemment très marquée dans le secteur du Chablisien. Pour autant, la production céréalière y est également présente ainsi que les parcelles dédiées à l'élevage le long de la vallée du Serein.



Figure 17 : Photographie aérienne de Chablis et ses environs, les zones viticoles sont matérialisées en violet (source registre parcellaire graphique - RPG 2019)



### Secteur de Beugnon et de Soumaintrain : la vallée de l'Armanche

La diversité des agricultures et des paysages s'illustre là encore sur le secteur de Beugnon et Soumaintrain où l'élevage est prédominant, illustré ici par l'ensemble des îlots de prairies en vert et vert pâle matérialisant les surfaces affectées à l'élevage.

Nous sommes ici sur un secteur à enjeux avec la vallée de l'Armanche. L'incidence de l'élevage sur les productions dans la vallée avec les prairies le long de l'Armanche est à prendre en compte.

**Se pose la question du devenir de cette vallée dans un contexte économique difficile pour l'élevage allaitant et laitier.**



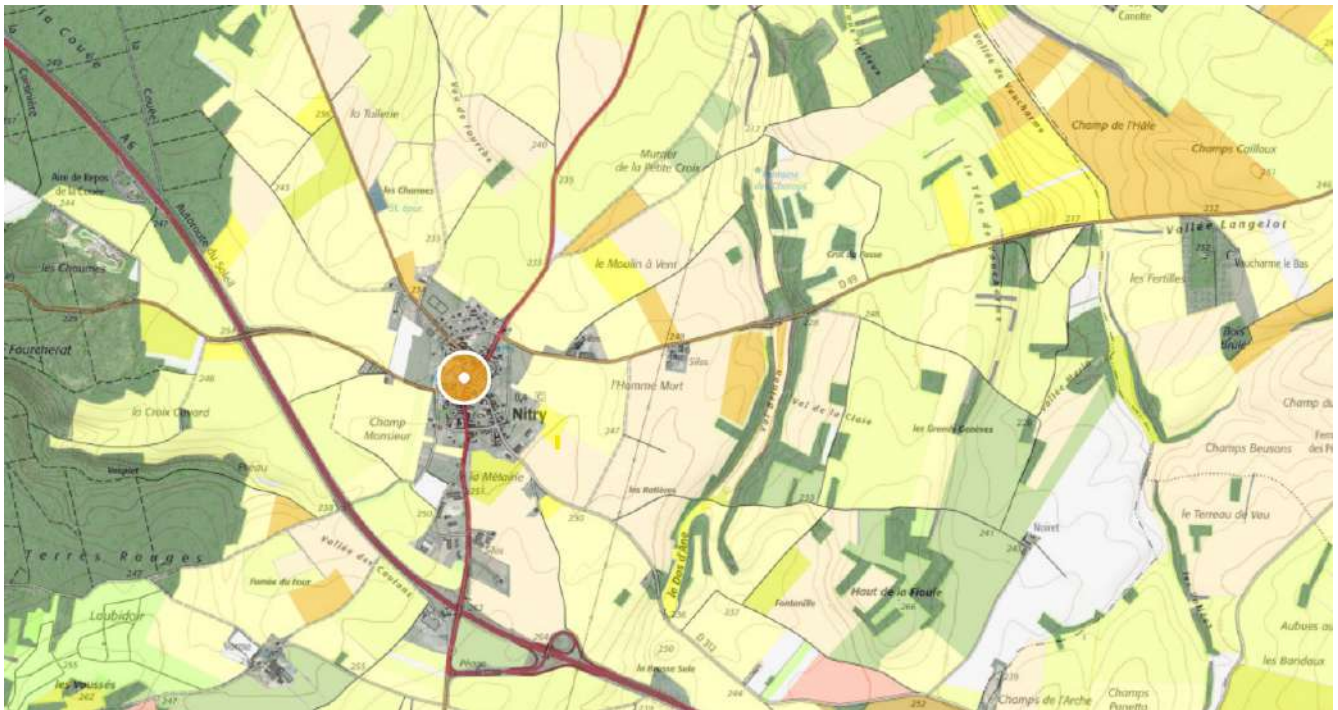
Figure 18 : Photographie aérienne de la vallée de l'Armanche (source registre parcellaire graphique - RPG 2019)

### Le secteur de Nîtry

La production céréalière est majoritairement présente sur le sud du territoire du Grand Auxerrois.

Le parcellaire est très organisé avec des usages bien identifiés :

- la zone urbaine avec des parcelles non exploitées à la PAC\* formant « une ceinture verte » ;
- l'espace boisé à l'ouest ;
- l'espace agricole avec des parcelles de tailles conséquentes, remembrées.



- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol

Figure 19 : Photographie aérienne du secteur de Nity (source registre parcellaire graphique - RPG 2019)



Photos illustrant la plaine céréalière du secteur de Nity (source Chambre d'agriculture de l'Yonne)



SCoT du Grand Auxerrois - diagnostic agricole - Octobre 2023

Autour du bourg de Nitry, le paysage agricole s'illustre avec de vastes parcelles agricoles traversées par l'A6 ainsi que la présence de deux coopératives : 110 Bourgogne et COCEBI.



### Le secteur de l'Aillantais

Le paysage agricole dans l'Aillantais est riche par la diversité des assolements\*. Cette diversité de cultures est liée au potentiel agricole du secteur.

A la différence d'autres secteurs, nous sommes en présence d'un parcellaire très remembré donc structuré, avec un vaste ensemble agricole au nord de Montholon (Aillant-sur-Tholon) et sur le secteur de Senan.

Ce type de paysage et d'organisation du parcellaire est représentatif de la « Champagne crayeuse » qui s'étend, dans le Grand Auxerrois, de l'Aillantais jusqu'au Florentinois, en englobant l'essentiel du territoire agricole du Migennois.

La photographie aérienne ci-dessous illustre ce qui est parfois qualifié « d'océan de cultures ».



Figure 20 : photographie aérienne des alentours d'Aillant / Tholon (source Géoportail 2020)

Entre Senan et Valravillon (Neuilly), les grandes cultures occupent très majoritairement l'espace avec un parcellaire très structuré. Les parcellaires agricoles ont été remembrés.

Il n'y a pas de partage de l'espace avec le milieu urbain ou les espaces boisés. Le potentiel agricole est valorisé.





Figure 21 : entre Senan et Neuilly au nord de l'A6 (source RPG 2019)

L'extrémité ouest du territoire, avec la commune de La Ferté-Loupière, donne une nouvelle lecture de l'agriculture avec des exploitations en polyculture-élevage\*.

L'activité grandes cultures est également présente avec un parcellaire moins structuré que sur l'Aillantais et le Migennois (cf secteur de Neuilly).

A noter, une présence assez forte des activités équestres.

Zones habitées, espaces boisés et zones agricoles se partagent les espaces.

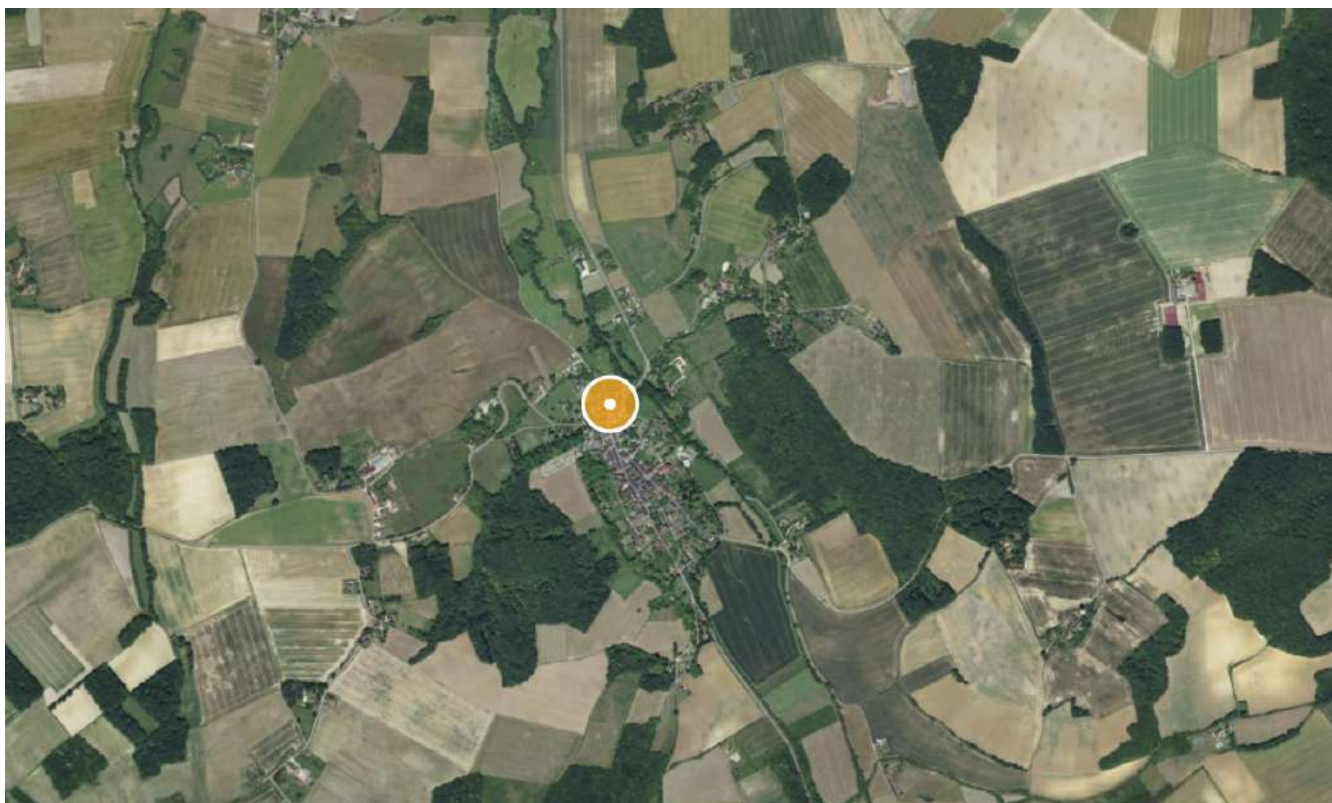


Figure 22 : photographie aérienne de La Ferté-Loupière (source Géoportail 2020)

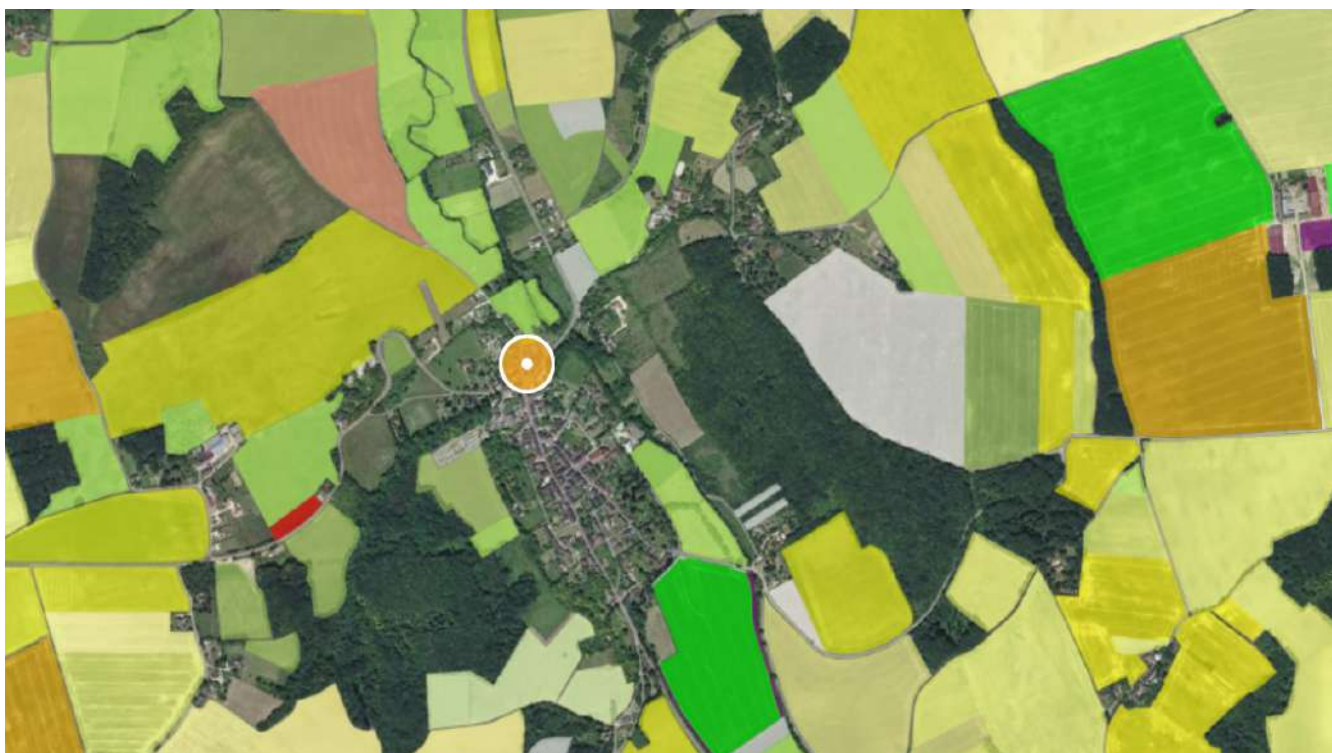


Figure 23 : photographie aérienne de La Ferté-Loupière (source RPG 2019)

### Secteur du sud Auxerrois

Le paysage autour des communes de Jussy, Coulanges et Saint-Bris-le-Vineux s'illustre par la prédominance de la vigne et des vergers (cerisiers, noisetiers), avec un parcellaire très organisé.

Le secteur de production agricole entoure les bourgs.

La présence de cerisaies avec la vigne est un marqueur fort du paysage.



Le ministère de l'environnement a engagé en 1992 une politique de labellisation des paysages de qualité en attribuant le label « Paysage de reconquête » à une centaine de sites, l'objectif étant d'y maintenir ou de requalifier des paysages qui révèlent des valeurs patrimoniales pouvant renforcer le caractère historique des sites.

Les cerisaies de l'Yonne ont obtenu ce label en 1993.

Ce label s'est accompagné de financements importants à la replantation (plus de 15 000 cerisiers ont ainsi été plantés à partir de 1994) mais également de mise en place d'une plus grande diversité des variétés produites, qui permet d'étendre la période de production.

En 2001, la cerisaie de la vallée de l'Yonne a été reconnue « Terroir de l'Yonne ».



### Cerisaie – Jussy

*Photo Chambre d'Agriculture de l'Yonne*



### Cerisaie – Vallan

*Photo Chambre d'Agriculture de l'Yonne*

## 2.4 LES FRICHES AGRICOLES ET LES POTENTIELS

La question des friches est sociologique.

Prenons l'exemple de ce qui peut être qualifié de friche agricole en opposition au parcellaire agricole travaillé.

Nous savons que certaines parcelles ne font pas l'objet d'activité agricole pour des raisons économiques (parcelles peu productives, éloignées du siège d'exploitation, difficilement accessibles, absence de rentabilité économique faute de prix rémunérateurs...).

Prenons le cas des cerisaies emblématiques dans l'Auxerrois. Elles sont un marqueur fort des paysages mais subissent pour autant de plein fouet les aléas\* climatiques. Par ailleurs, l'organisation de la production est directement tributaire de la concurrence avec, qui plus est, la question de la main d'œuvre.

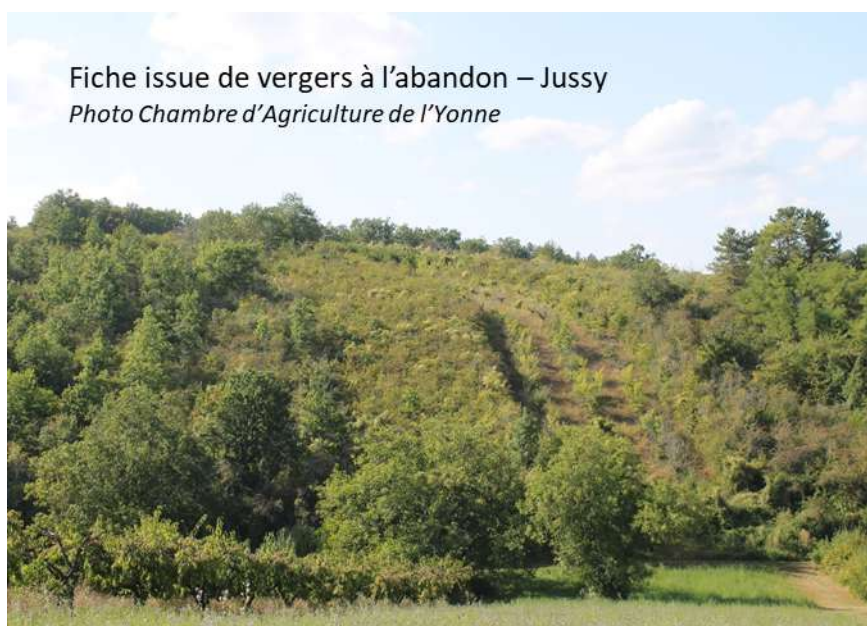
De fait, de nombreux vergers sont aujourd'hui en friche et la question de leur réhabilitation se pose.

D'autres friches s'expliquent par la configuration d'un parcellaire « dégradé » par l'urbanisation menée rapidement sur des schémas en étoile ou sur « chemins de ronde » avec des espaces centraux laissés vacants.

Les constructions organisées autour de la voirie laissent des espaces agricoles conséquents en surface mais pour autant très difficile d'accès pour un système céréalier classique (taille de matériel utilisé) et incite des exploitants à « abandonner » la culture de ces parcelles.

Pour autant, l'ensemble de ces friches portent des enjeux forts car il s'agit de déprise foncière donc d'une sous-valorisation d'espace agricole.

La photographie ci-après illustre ainsi une parcelle auparavant dédiée à la production agricole et gagnée par la friche.



Autre exemple avec la photographie satellite ci-après, sur laquelle les différentes couleurs permettent d'identifier les productions déclarées à la PAC\* par les exploitants. De nombreuses parcelles ne sont plus exploitées par ceux-ci, délaissées au fil des années. Se pose alors la question de l'enfrichement des parcelles n'étant plus travaillées et, plus globalement, de la pérennité des structures agricoles sur des territoires périurbains. **Le développement de l'urbanisation a en effet créé une poche de terrains agricoles où l'exploitation devient très difficile du fait de l'accessibilité réduite (taille du matériel) et des conflits de voisinage (bruit, poussière...).**

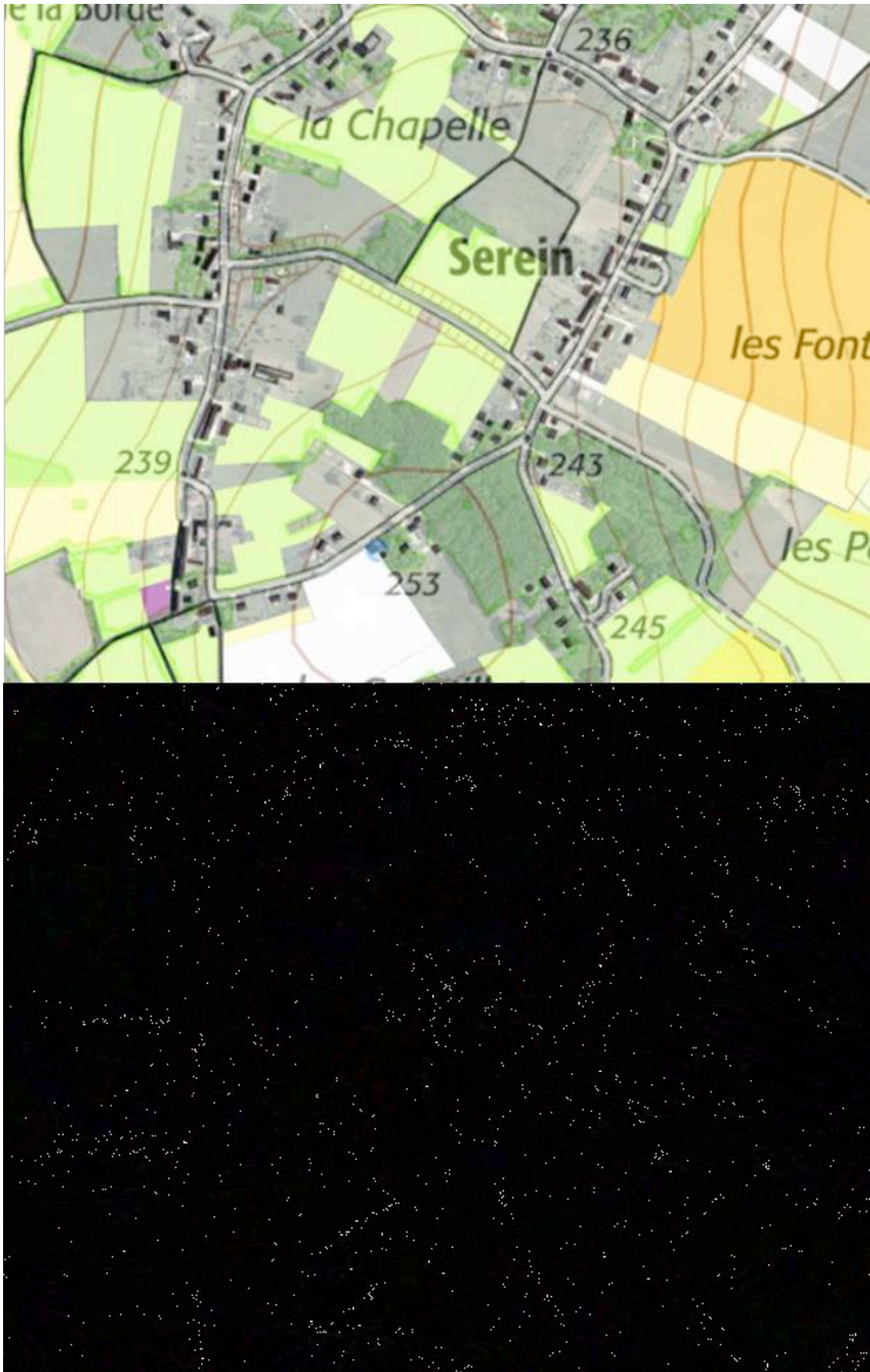


Figure 24 : Hameau de Serein à Chevannes (couche RPG 2019 et photographie aérienne)

## 2.5 L'AGRICULTURE DANS L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Les cartographies présentées sont issues de 2 sources de données différentes : le registre parcellaire graphique (RPG) de 2019, qui précise les données agricoles déclarées à la PAC\* 2019, et les données Corine Land Cover (CLC), qui indiquent l'occupation du sol. Les dernières données CLC disponibles sont celles de 2018.

Administré par l'agence de services et de paiement (ASP), le RPG est un système d'information géographique représentant au 1/5000<sup>ème</sup> les îlots culturaux (ensemble de parcelles contigües appartenant à une même exploitation) et, depuis 2015, les parcelles.

Mises à jour chaque année à partir des déclarations des exploitants souhaitant prétendre à une aide de la PAC, ces données fournissent des informations sur l'usage agricole des sols ainsi que sur les structures foncières. Ainsi, seules les parcelles des agriculteurs déclarés font l'objet d'un référencement et d'une représentation graphique dans cette base de données.

Selon la version, la nomenclature de l'usage du sol comporte entre 24 et 28 grands groupes culturaux principaux. Depuis 2015, ces groupes sont eux-mêmes redivisés en 350 cultures principales associées à l'emprise parcellaire. Lorsqu'il y a des cultures intercalées, dites dérochées (45 valeurs possibles), elles sont également renseignées.

Source : *Registre parcellaire graphique (RPG) | Fiche donnée | Portail de l'artificialisation (biodiversitetousvivants.fr)*

**66% du territoire du Grand Auxerrois est consacré à l'activité agricole.**

## Carte générale de l'occupation du sol du Grand Auxerrois

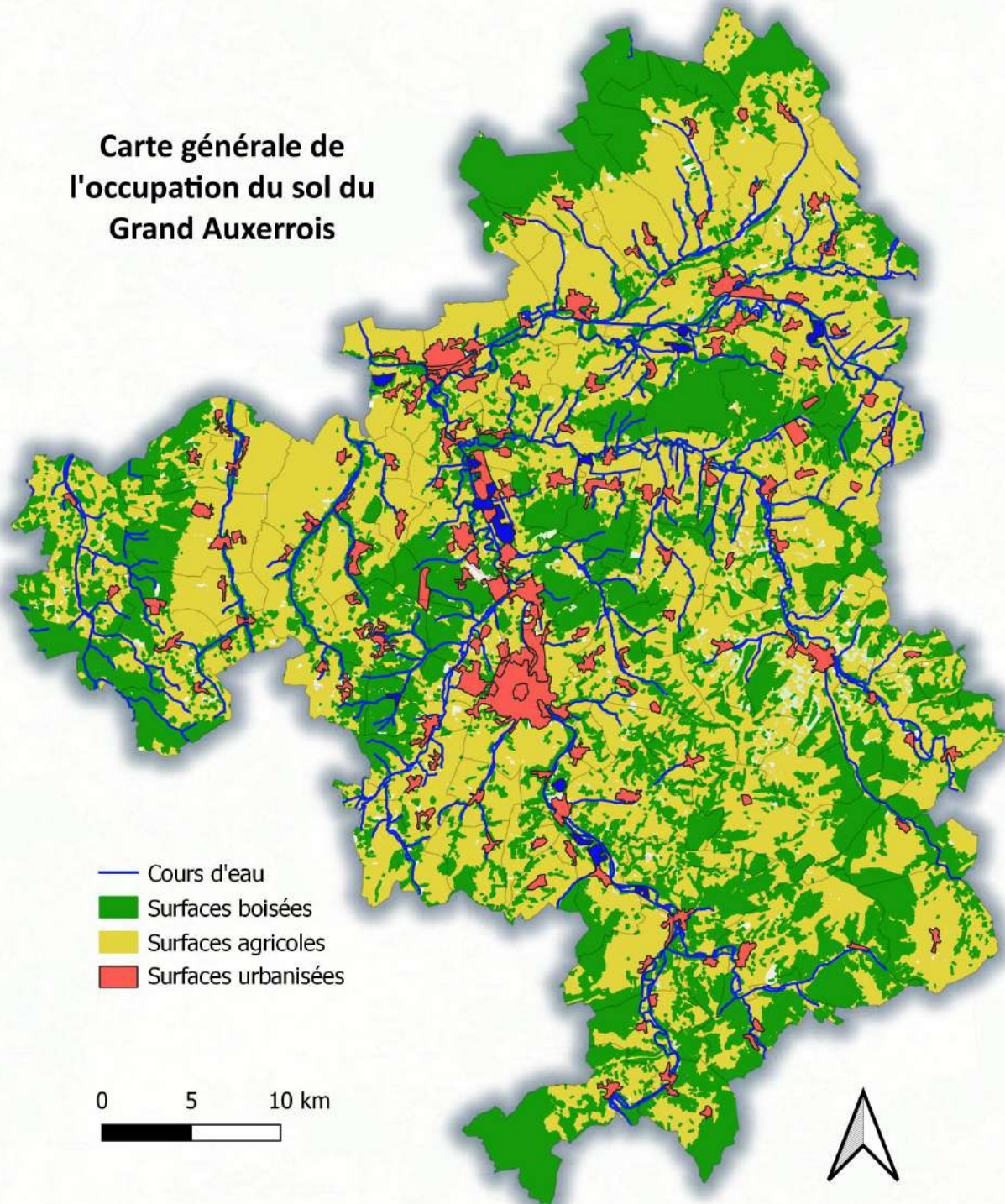
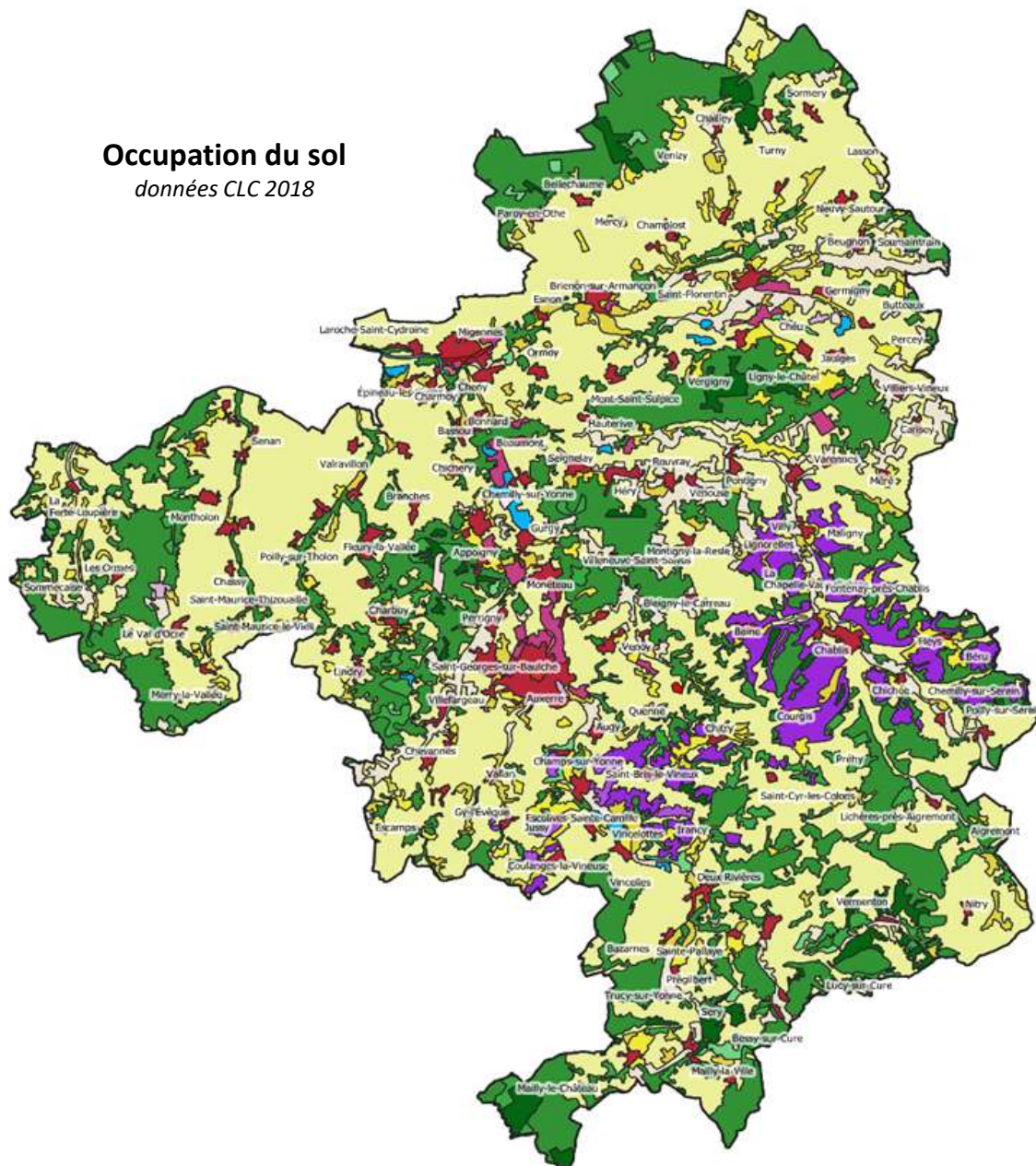


Figure 25 : occupation du sol en surfaces boisée et agricole déclarée en 2019 (données RPG\* 2019 et CLC 2018, réalisation chambre d'agriculture de l'Yonne)

La comparaison des données Corine Land Cover sur 2018 par rapport à l'année 2012 montre une augmentation du tissu urbain d'environ 100 ha majoritairement au détriment des surfaces affectées à l'agriculture.



## Occupation du sol données CLC 2018



0 5 10 km



Figure 26 : occupation du sol du Grand Auxerrois (données CLC 2018, réalisation chambre d'agriculture de l'Yonne)

La comparaison des années 2010 et 2019 illustre parfaitement les changements opérés sur le territoire au cours des 10 dernières années. L'adaptation des exploitants aux différents aléas\* climatiques et la recherche de rentabilité économique ont induit :

- Une diminution très forte de la sole Colza : **la surface dédiée à la production de colza est passée de 17 % à 4 % entre 2010 et 2019** ;
- Une augmentation des hectares déclarés en vigne l'un des critères pour pouvoir, le cas échéant, activer l'assurance récolte ;
- Une diminution de la surface en prairies et en jachère.

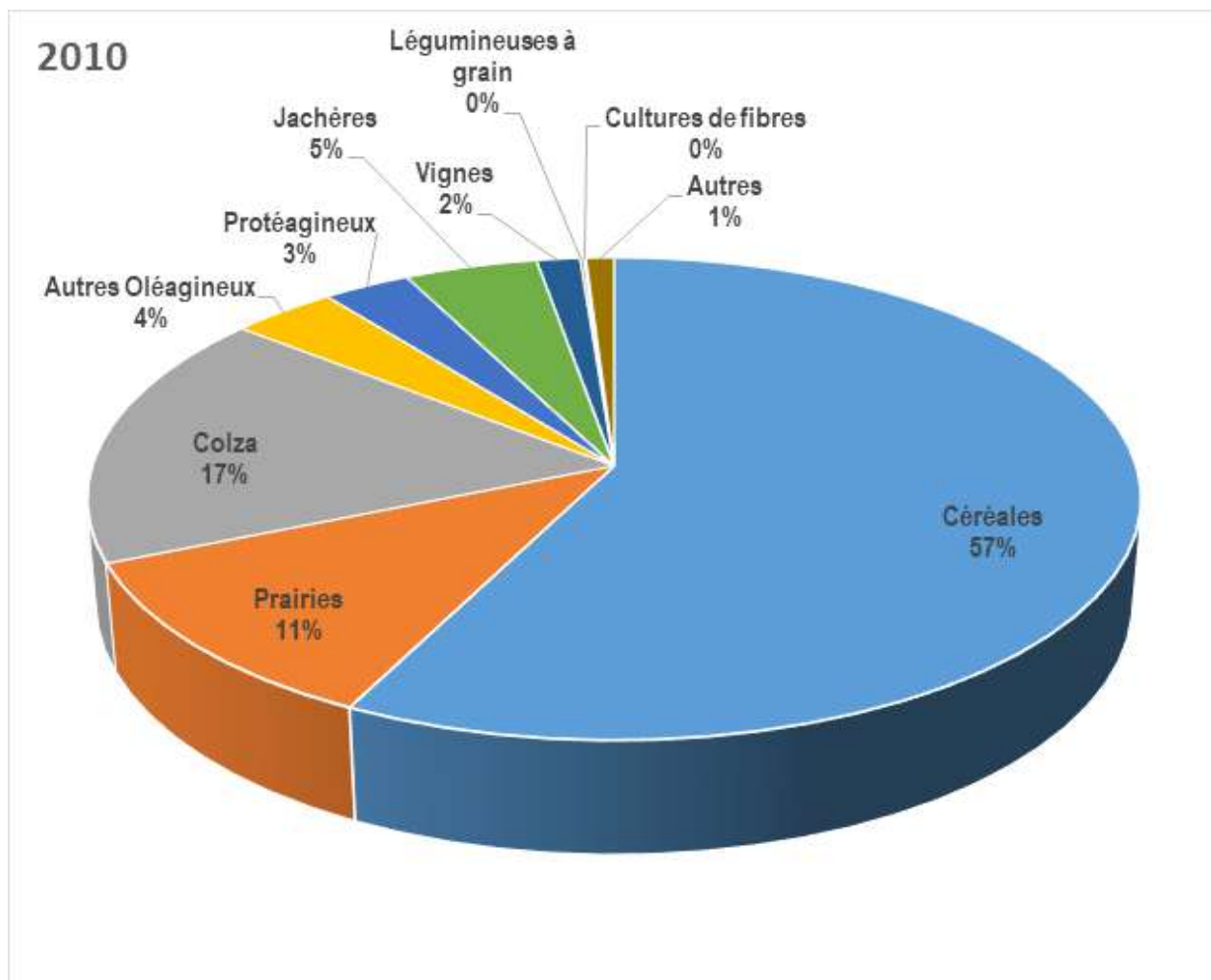


Figure 27 : l'agriculture du territoire en 2010 (données RPG 2010)

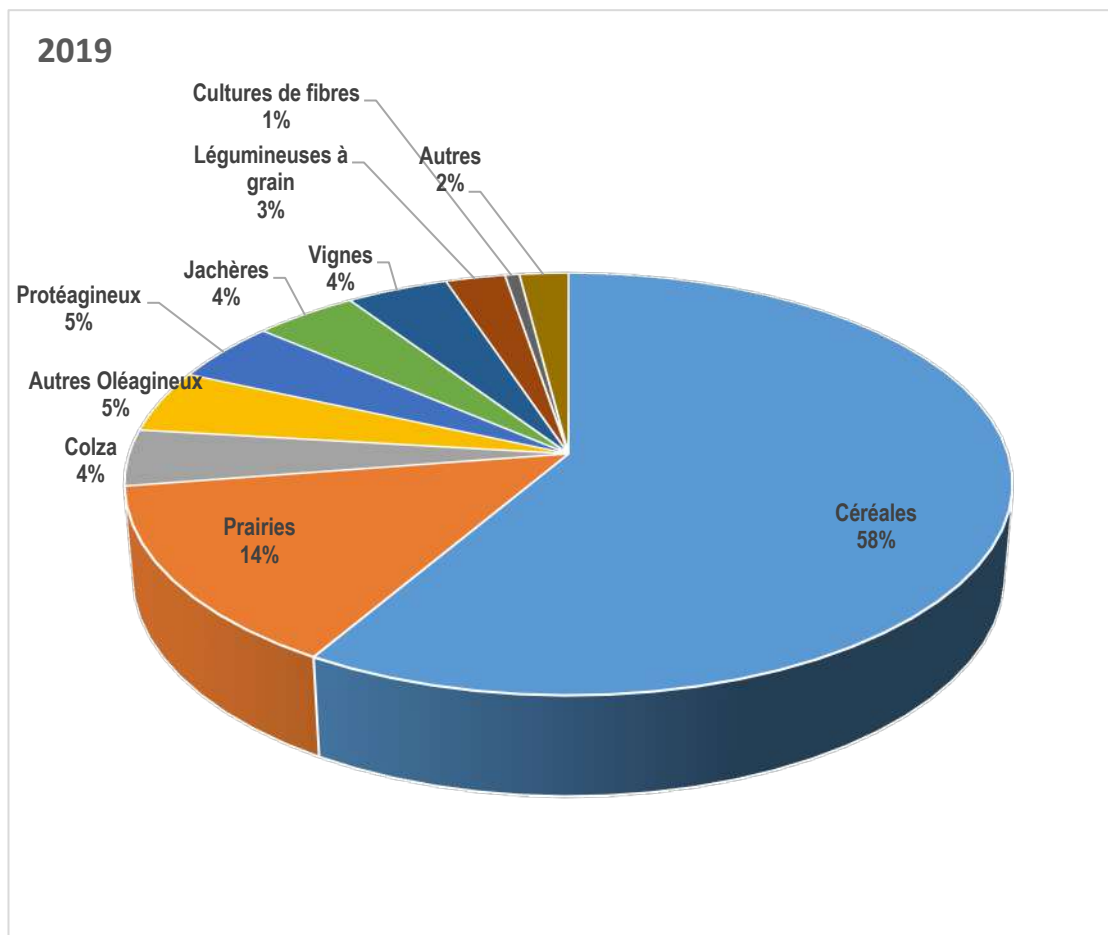


Figure 28 : l'agriculture du territoire en 2019 (données RPG 2019)

Cultures	Surfaces en hectares	
	2019	2010
Céréales	59 383,91	57 233,26
Prairies	14 285,79	11 252,89
<b>Colza</b>	<b>4 374,6</b>	<b>17 228,96</b>
Autres Oléagineux	4 857,78	3 700,15
Protéagineux	4 680,34	3 064,09
Jachères	4 420,98	4 644,76
<b>Vignes</b>	<b>4 323,24</b>	<b>1 511,34</b>
<b>Légumineuses à grain</b>	<b>2 525,34</b>	<b>120,82</b>
<b>Cultures de fibres</b>	<b>610,8</b>	<b>82,54</b>
Autres	2 072,11	983,6
	<b>101 534,89</b>	<b>99 822,41</b>

Tableau 1 : Evolution des surfaces par culture entre 2010 et 2019 (Source : Agreste):



## 2.6 LES TYPES D'AGRICULTURE

La vigne et les céréales sont les principales productions développées sur le territoire du Grand Auxerrois. **46 % des entreprises sont ainsi des entreprises viticoles.**

Les productions sont cependant diversifiées.

Il convient néanmoins d'être prudent sur l'analyse des données qui peuvent évoluer dans le temps et sont déclaratives. Par exemple, un céréalier pourrait développer une production légumière sans pour autant décider que cette production serait suffisamment pérenne pour justifier une déclaration modificative auprès des services de l'INSEE. Cet exploitant serait alors identifié pour sa seule production céréalière.

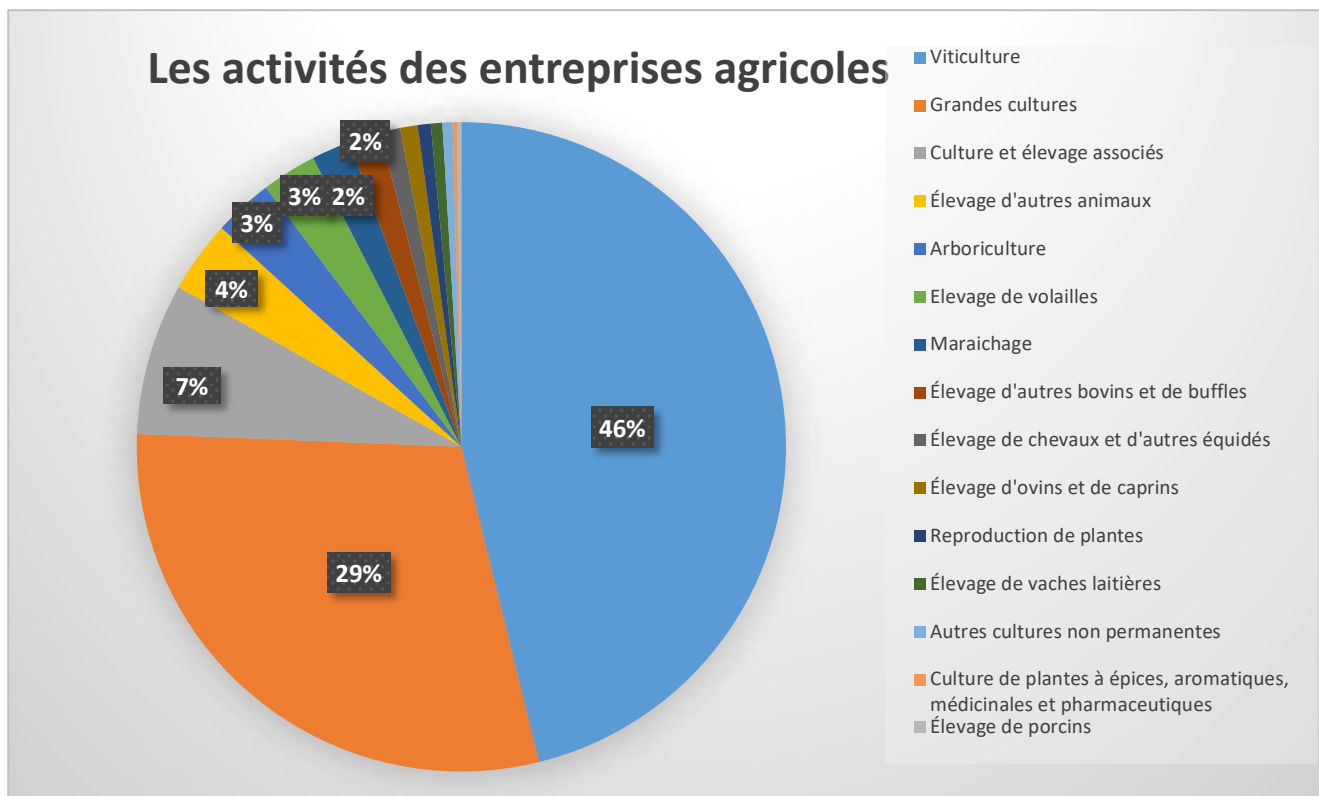


Figure 29 : les activités des entreprises agricoles du Grand Auxerrois (Données Chambre d'Agriculture de l'Yonne, 2021)

## Productions végétales

Comme pour le reste de l'Yonne, le parcellaire sur le territoire du Grand Auxerrois est majoritairement, , marqué par la production céréalière mais présente un marqueur fort, la viticulture, dont le rayonnement dépasse très largement le Grand Auxerrois et même la France.

Les vergers avec les cerisaies occupent une place importante sur quelques communes du sud-ouest du territoire. L'avenir des cerisaies sur ce territoire et leur impact sur les paysages et l'économie locale constituent des enjeux pour le Grand Auxerrois.

Précisons que la cartographie ci-après est construite à partir des données des sièges d'exploitations (*lieux où se situent les bâtiments d'exploitations principaux voire le domicile de l'exploitant*), ce qui explique notamment la présence de culture de la vigne sur des communes où ne se trouvent pas forcément des parcelles de vignes.

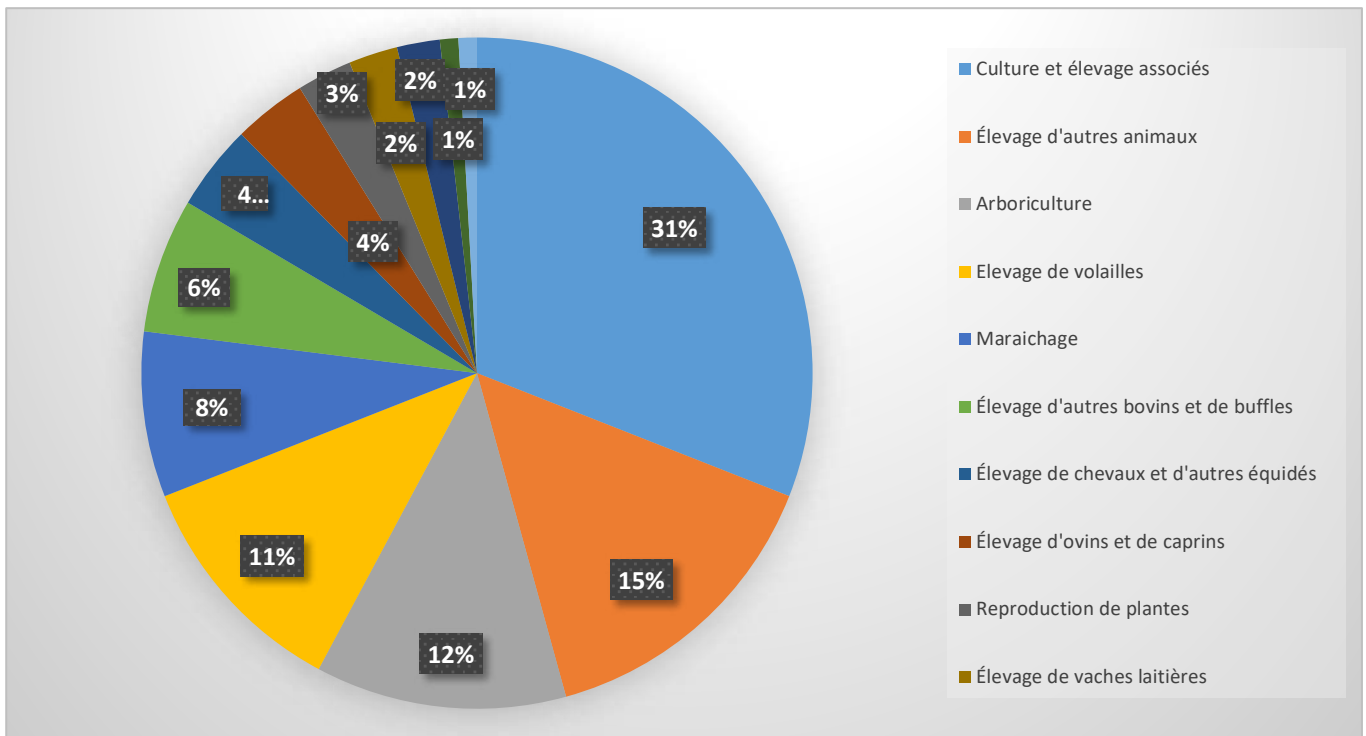


Figure 30 : les activités des entreprises agricoles du Grand Auxerrois hors vignes et céréales, en nombre d'entreprises (données Chambre d'Agriculture de l'Yonne, 2021)

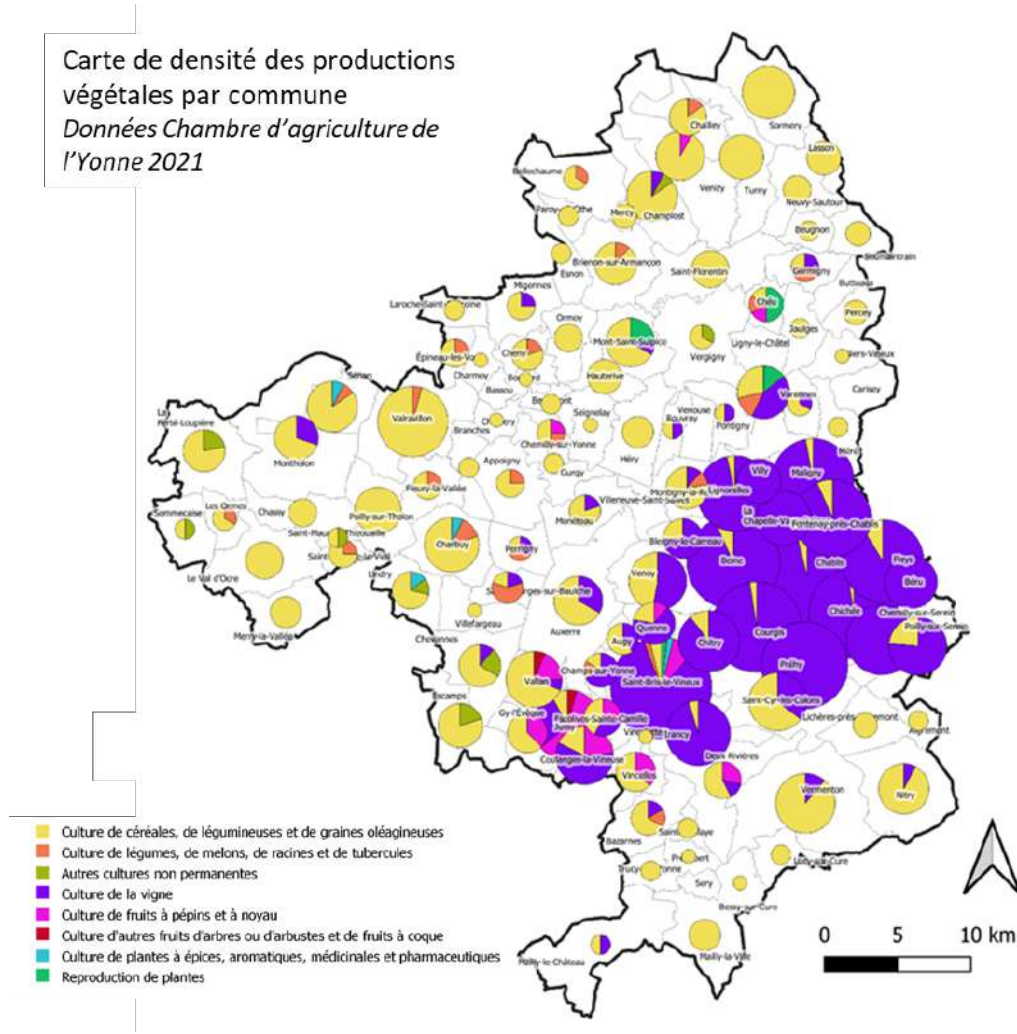


Figure 31 : Carte de densité des productions végétales par commune (Données et réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)

## Elevage

L'activité élevage est naturellement beaucoup moins présente dans les secteurs autour de Chablis où les espaces sont principalement dédiés à la viticulture.

La polyculture-élevage\* est majoritairement présente sur le territoire. L'activité avicole, elle, se concentre plutôt au nord du territoire du Grand Auxerrois et à l'ouest. L'élevage porcin est peu présent.

A noter, les exploitations avec une activité d'élevage d'autres animaux correspondent aux élevages de chiens, chats mais aussi apiculteurs (productions identifiées sous le code APE 149Z).

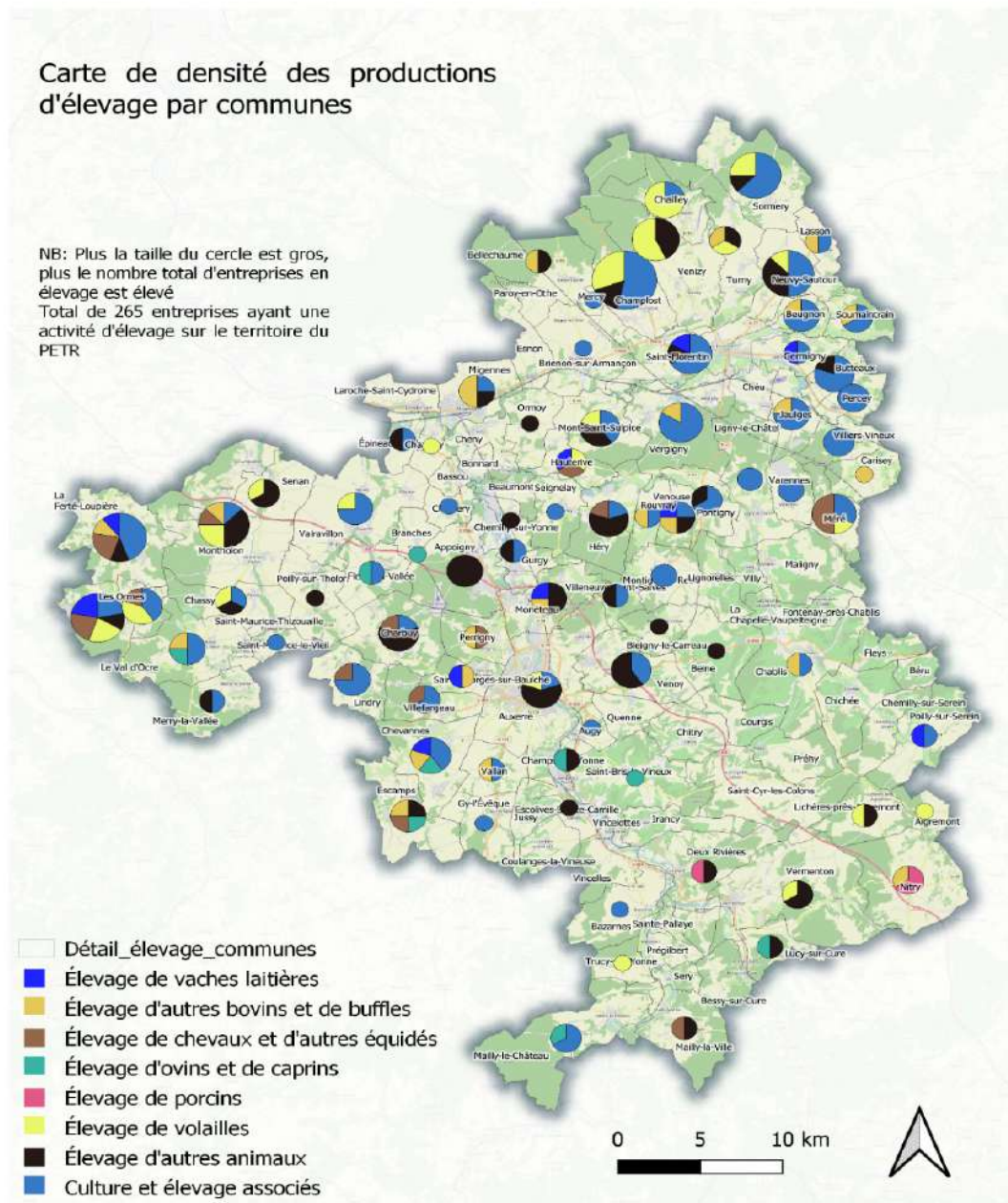


Figure 32 : densité des productions d'élevage par communes dans le Grand Auxerrois (données ALYSE 2021, réalisation chambre d'agriculture de l'Yonne)

Les données qui suivent sont relatives aux productions animales majoritaires (productions bovines, ovines, caprines, porcines et avicoles).

L'aviculture mise à part, la production dominante sur le territoire est l'élevage de bovins, avec une prédominance pour l'élevage allaitant, les élevages étant répartis de façon plus ou moins homogène.

Certains élevages sont identifiés mais non repris sur la cartographie ci-après au regard du faible nombre d'animaux ne permettant pas de considérer ces élevages comme véritablement attachés à une production qui pourrait être qualifiée de « professionnelle ». Il en va par exemple ainsi de l'élevage présent sur la commune de Chablis avec des très petits cheptels.

8 éleveurs de porcs à titre professionnel sont recensés sur le territoire, avec 6 017 porcs.

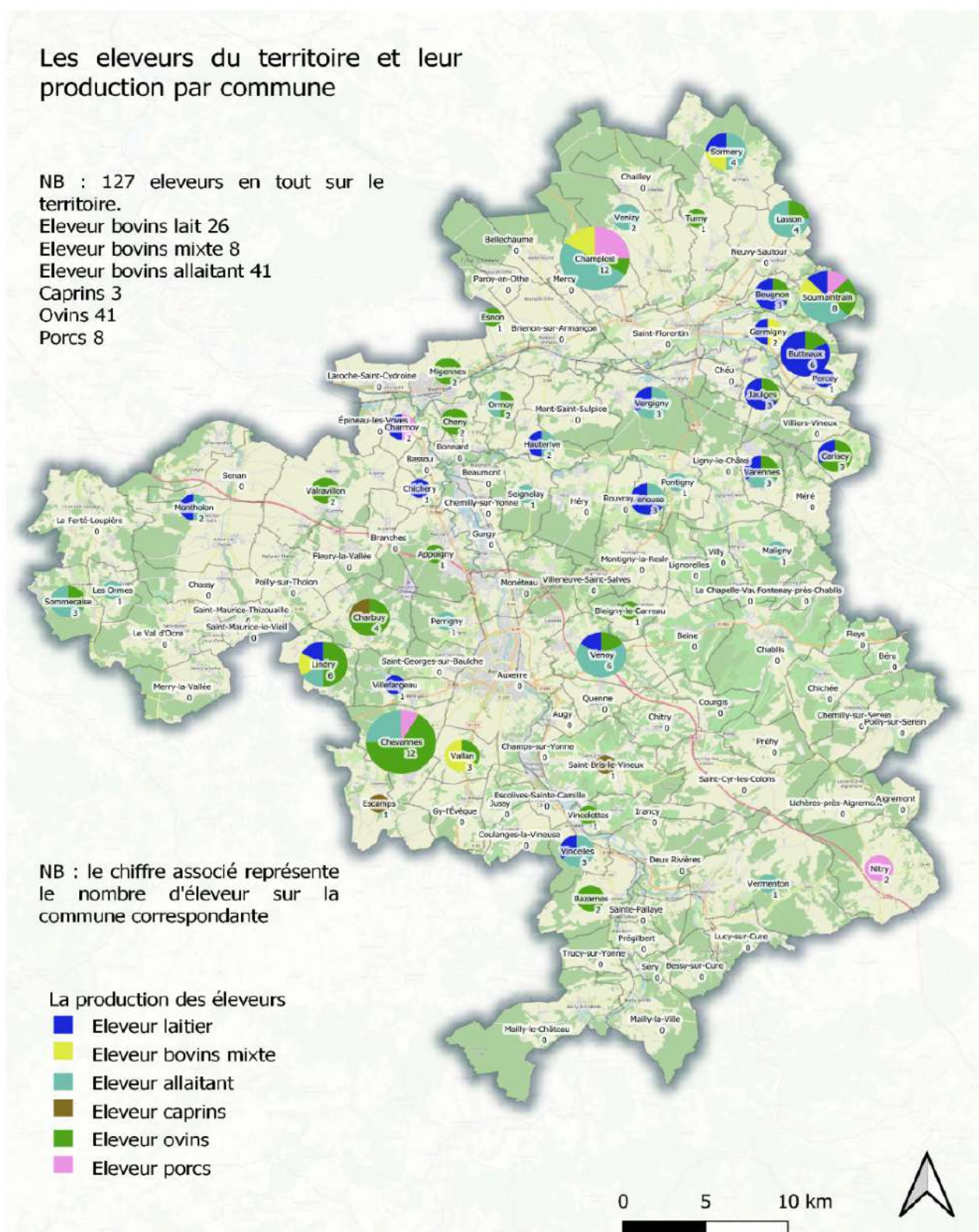


Figure 33 : éleveurs du Grand Auxerrois (hors aviculture) et leur production par commune (données ALYSE 2021, réalisation chambre d'agriculture de l'Yonne)



Le nombre d'éleveurs et d'animaux dans le Grand Auxerrois a diminué entre 2010 et 2021.

Cette baisse globale ne se traduit pas de la même façon pour toutes les productions d'élevage : les chiffres à la baisse en production laitière mais également en production de viande bovine sont à comparer avec l'augmentation du cheptel des élevages ovins et caprins.

Ces chiffres sont à rapprocher de la sociologie des exploitants et plus particulièrement de l'installation et de la transmission des exploitations.

La reprise d'une exploitation en élevage laitier et allaitant, sans même évoquer les contraintes inhérentes au métier d'éleveur, nécessite un apport de trésorerie très important, avec des débouchés économiques compliqués.

Dans le cadre des installations aidées, il est noté un intérêt pour les élevages ovin et caprin. En effet, ceux-ci nécessitent des investissements moins lourds et permettent également de développer la transformation et la vente directe donc de la valeur ajoutée.

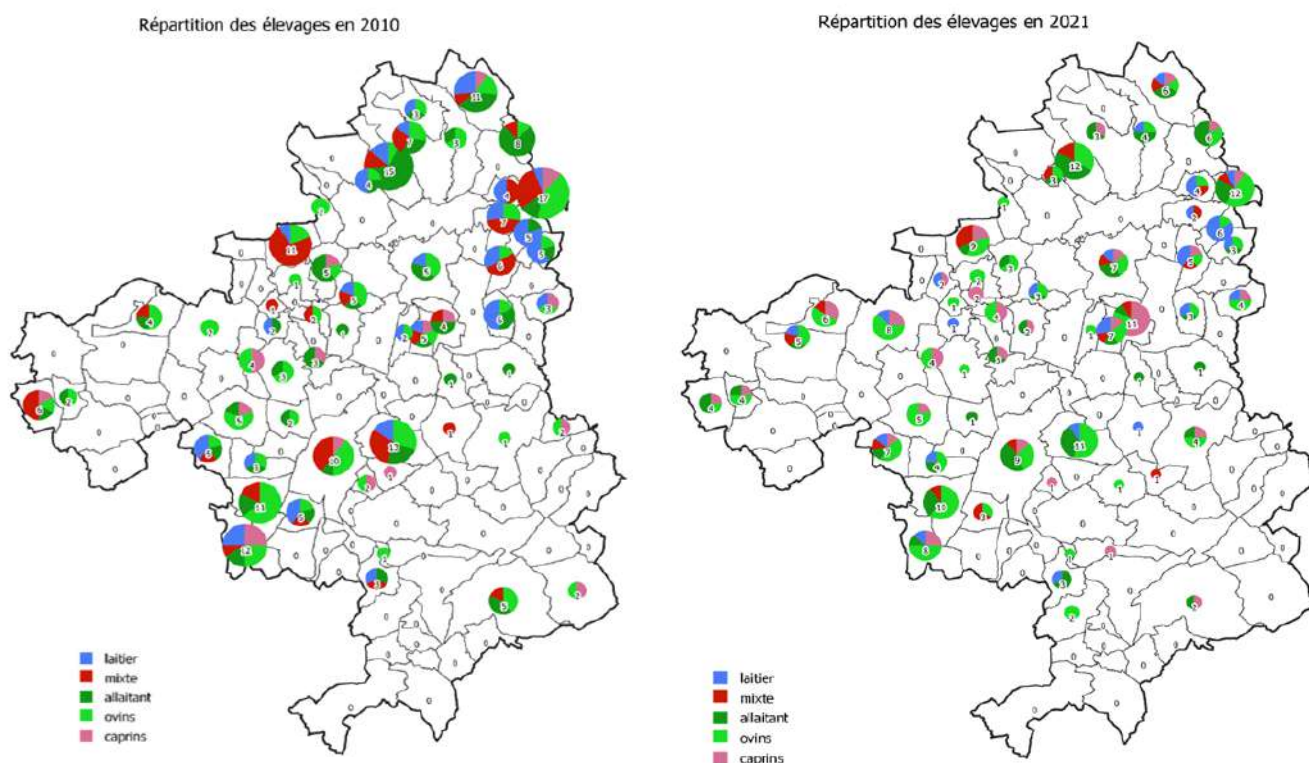


Figure 34 : Répartition des élevages du Grand Auxerrois en 2010 et 2021 (Données ALYSE 2021, réalisation Chambre d'Agriculture)

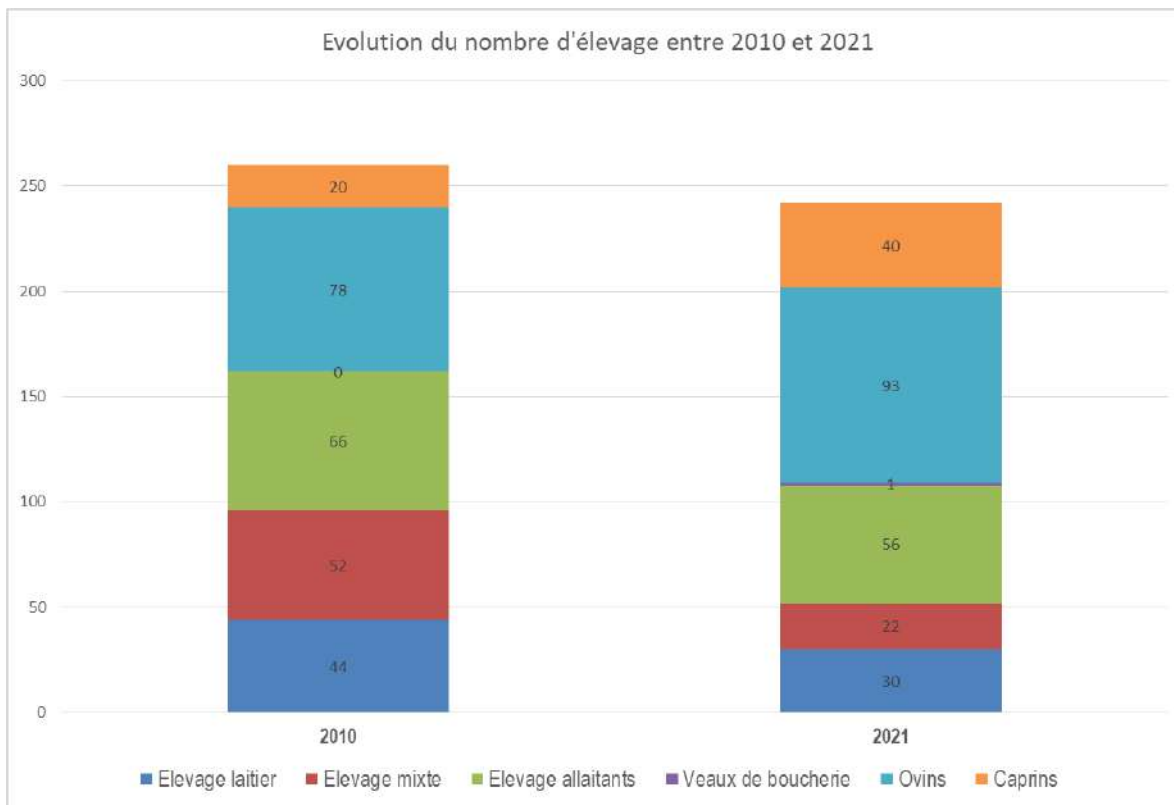


Figure 35 : évolution du nombre total d'élevages (données ALYSE 2021) dans le Grand Auxerrois entre 2010 et 2021

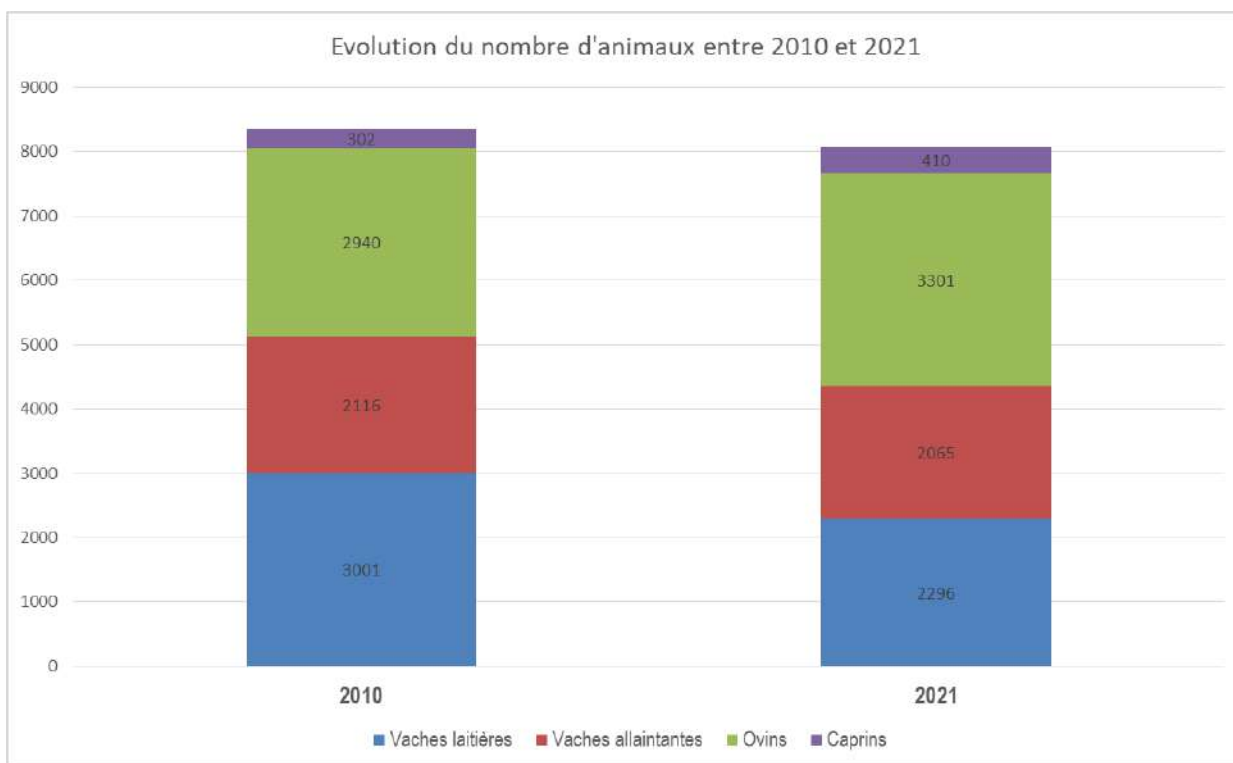


Figure 36 : Evolution du nombre d'animaux entre 2010 et 2021 (données ALYSE 2021)

La production de volailles de chair est majoritairement liée au groupe Duc-Plukon à Chailley. Il existe cependant d'autres productions de volailles, notamment avec la société Laguillaumie située à Appoigny.

Quelques autres producteurs d'œufs sont présents sur le territoire de façon moins importante, avec des productions livrées à l'entreprise CDPO (conditionnement, distribution et production d'œufs).

## La densité de m<sup>2</sup> de poulaillers DUC par commune

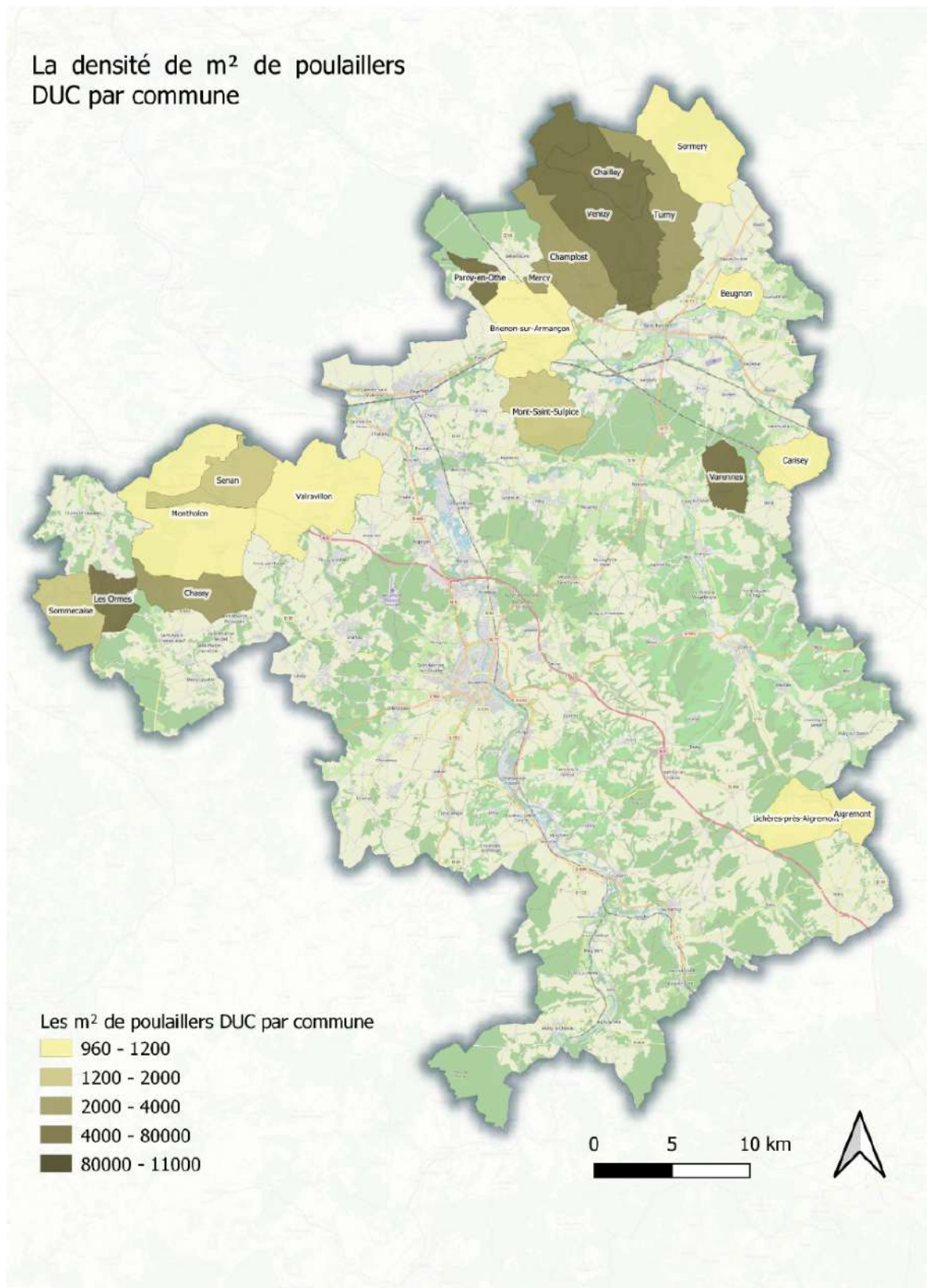


Figure 37 : les poulaillers Duc-Plukon par commune en 2021 (source groupe Duc-Plukon 2021, réalisation chambre d'agriculture de l'Yonne)



Figure 38 : Bâtiments d'élevages avicoles les Ormes (photographie Géoportail 2020)

## 2.7 L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Sur le territoire du Grand Auxerrois, dans un contexte d'agriculture plurielle, 13,4 % des exploitations agricoles sont en production biologiques, proportions identiques voire légèrement supérieures à celle de la Bourgogne-Franche-Comté (BFC). En 2020, 11,3 % des fermes régionales et 14% des fermes départementales produisaient en agriculture biologique.

L'agriculture biologique est un mode de production durable ayant une approche globale de l'exploitation et respectueuse des hommes et de leur environnement, notamment exempt de produits de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Ce mode de culture permet la protection des ressources en eau.

L'agriculture biologique repose sur un cahier des charges strict et rigoureux, harmonisé au niveau européen, que tous les acteurs de la filière (*producteurs, transformateurs, distributeurs, importateurs*) doivent respecter en intégralité. Des contrôles réguliers et obligatoires sont réalisés par un organisme agréé.

La conversion en agriculture biologique dure entre 2 et 3 ans suivant le couvert\* de la parcelle. Seule une partie de l'exploitation peut être convertie.

**13,4 % des exploitations agricoles en production biologique sur le territoire du Grand Auxerrois.** Comme dans l'ensemble du département, la conversion en agriculture biologique a augmenté ces dernières années.

Dans le Grand Auxerrois, les deux productions majoritaires en mode biologique sont les grandes cultures et la viticulture. La viticulture est la production qui a connu la dynamique de conversion la plus importante ces deux dernières années, ce qui s'explique par la présence forte du vignoble sur le territoire du Grand Auxerrois ; la dynamique bio en grandes cultures dans le Grand Auxerrois est identique à celle du département. L'Yonne est le premier département de BFC en grandes cultures bio au regard de sa surface agricole utile (SAU).

## Répartition des productions en AB

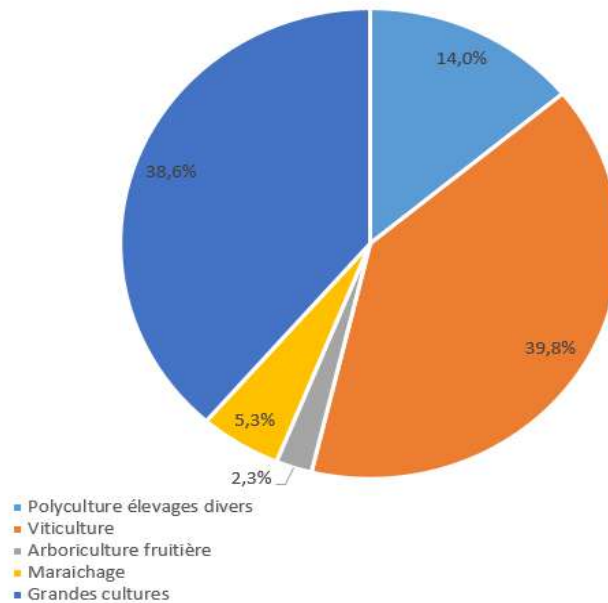


Figure 39 : répartition des productions en agriculture biologique dans le Grand Auxerrois (Données Chambre d'Agriculture de l'Yonne, 2021)

L'élevage associé à la polyculture représente la part la plus importante de l'élevage en agriculture biologique, les autres types d'élevage étant très largement minoritaires.

En aviculture, l'arrêt de sa gamme biologique d'un opérateur de transformation d'envergure engendre une baisse globale du nombre d'ateliers bio et de l'effectif total des volailles de chair.

Concernant la production laitière, la plupart des opérateurs collectant du lait standard ont tendance à ralentir les conversions afin d'absorber les volumes importants des précédentes années sur un marché qui semble arriver à saturation, au moins temporairement.

La dynamique de conversion en bio des éleveurs laitiers est donc directement impactée, non pas du fait des éleveurs qui ne seraient pas intéressés par ce mode de production, mais parce que la rentabilité économique donc la pérennité de leurs exploitations n'est pas sécurisée dans le cadre d'une conversion bio.

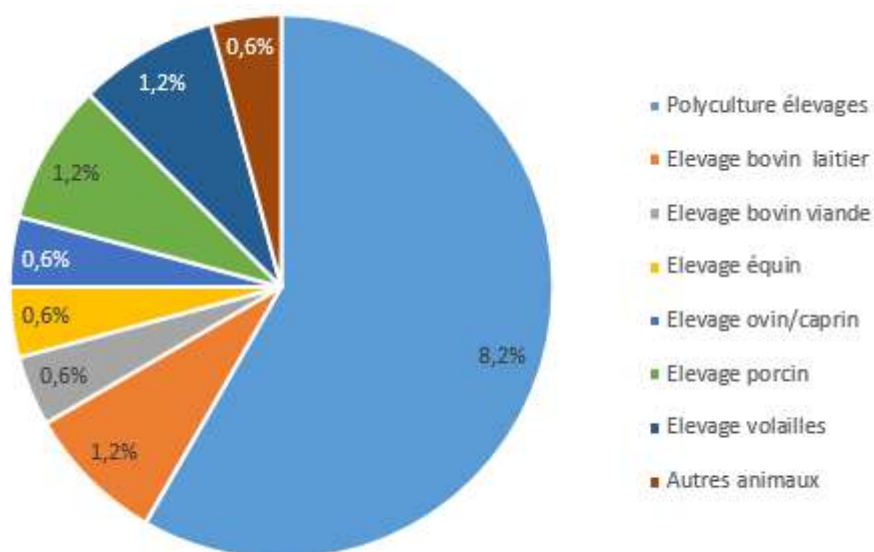


Figure 40 : détail des productions d'élevage en agriculture biologique dans le Grand Auxerrois (Données Chambre d'Agriculture de l'Yonne, 2021)

## Zoom sur le maraîchage bio :

5,3% des producteurs du territoire font du maraîchage bio.

Deux types de maraîchage bio existent dans le Grand Auxerrois :

- majoritairement, le « maraîchage diversifié » : une large gamme de légumes est produite sur un foncier de petite taille (moins d'un hectare en règle générale) et la commercialisation se fait en vente directe (AMAP, marchés, drive, libre cueillette...);
- les légumes de plein champ : dans ce cas, la mécanisation est plus poussée en vue de produire des volumes importants pour la vente en demi-gros, par exemple pour la restauration collective. C'est un mode de diversification généralement retenu par des céréaliers ou des polyculteurs-éleveurs.

La répartition spatiale des exploitations agricoles sur le territoire est inégale mais reflète les productions. Les exploitations en agriculture biologique sont majoritairement sur les productions céréalières et viticoles. Les exploitations en agriculture biologique en système de polyculture-élevage\* sont plus éparses sur le territoire.

Carte de densité des entreprises agricoles en Agriculture Biologique sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois

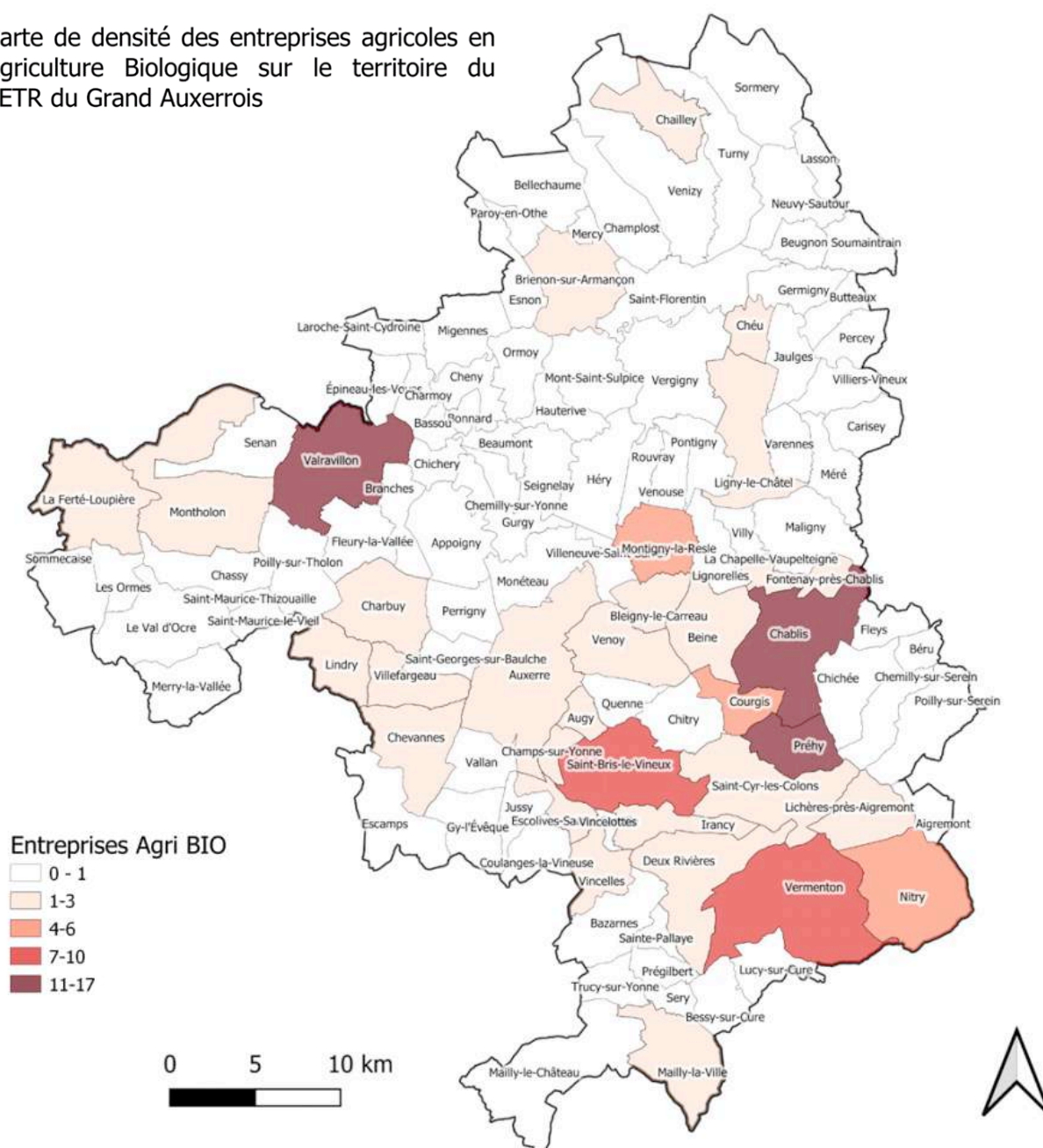


Figure 41 : entreprises agricoles en agriculture biologique dans le Grand Auxerrois (source Chambre d'agriculture de l'Yonne 2021)

## 3 MARQUES, CERTIFICATION ET ALIMENTATION LOCALE

### 3.1 LES MARQUES DU TERRITOIRE

Le territoire du Grand Auxerrois bénéficie de plusieurs signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine : Agriculture biologique (AB), appellation d'origine protégée (AOP), contrôlée (AOC) et indication géographique protégée (IGP).

L'**agriculture biologique** est un mode de **production durable** ayant une approche globale de l'exploitation et **respectueuse des hommes et de leur environnement, exempt de produits de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés (OGM)**. Ce mode de culture permet la protection des ressources en eau.

L'agriculture biologique repose sur un **cahier des charges strict et rigoureux, harmonisé au niveau européen, que tous les acteurs de la filière** (*producteurs, transformateurs, distributeurs, importateurs*) **doivent respecter** en intégralité. Des contrôles réguliers et obligatoires sont réalisés par un organisme agréé.

La **conversion** en agriculture biologique dure **entre 2 et 3 ans suivant le couvert concerné par la parcelle**. Seule une partie de l'exploitation peut être convertie. Des **aides à la conversion** existent, avec un plafonnement à 15000 € en 2019 en BFC. Un **prix par hectare** est attribué à la parcelle suivant la **nature du couvert concerné** par la conversion. Par exemple, sur la période 2015 – 2020, 44€/ha pour les landes et estives, 350 €/ha pour la viticulture, 900€/ha pour le maraîchage et l'arboriculture. Les aides au maintien ont disparu en 2019.



Figure 42 : logo du signe Agriculture biologique

L'appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

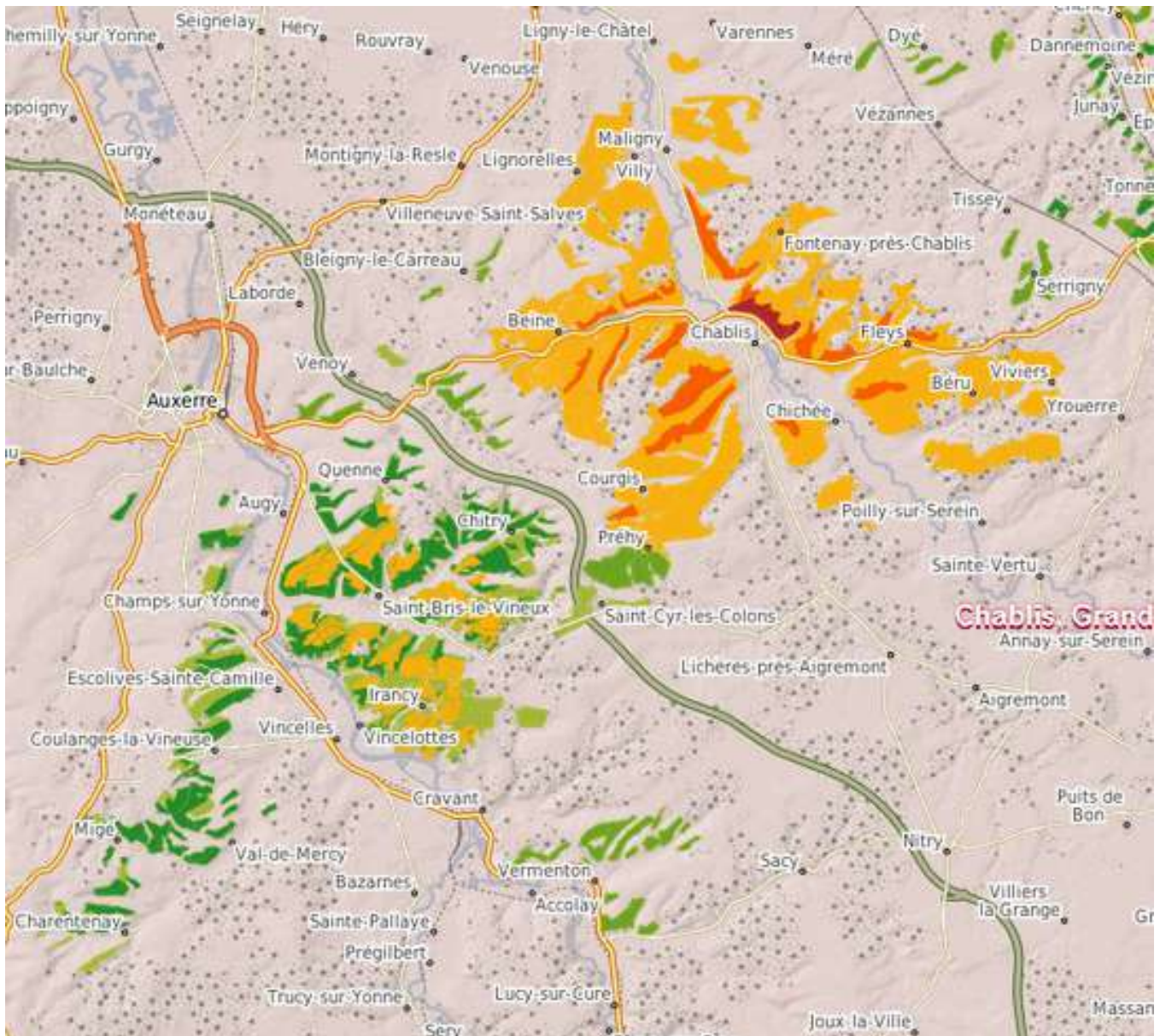
L'appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen. Elle peut concerner des produits non couverts par la réglementation européenne (par exemple des produits de la forêt). C'est la notion de terroir qui fonde le concept des appellations d'origine.

L'indication géographique protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. L'IGP s'applique aux secteurs agricoles, agroalimentaires et viticoles.



Figure 43 : logos des signes AOC, AOP et IGP

Les AOP, AOC et IGP font l'objet de zonages définis dans les cahiers des charges des labels et validés par l'INAO.



- Appellations Grands Crus
- Appellations Villages Premiers Crus
- Appellations Villages
- Appellation Régionale Bourgogne plus dénomination géographique
- Appellation Régionale Bourgogne ou Appellation Régionale Mâcon plus dénomination géographique ou Appellation Régionale Mâcon pouvant être suivie de la mention Villages pour les vins blancs
- Appellations Régionales : Coteaux Bourguignons, Bourgogne aligoté, Mâcon, Bourgogne Passe-tout-grains, Bourgogne mousseux, Crémant de Bourgogne

Figure 44 : zonages des appellations viticoles du Grand Auxerrois (source Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne, 2021)



# Les AOC fromage du territoire du PETR du Grand Auxerrois

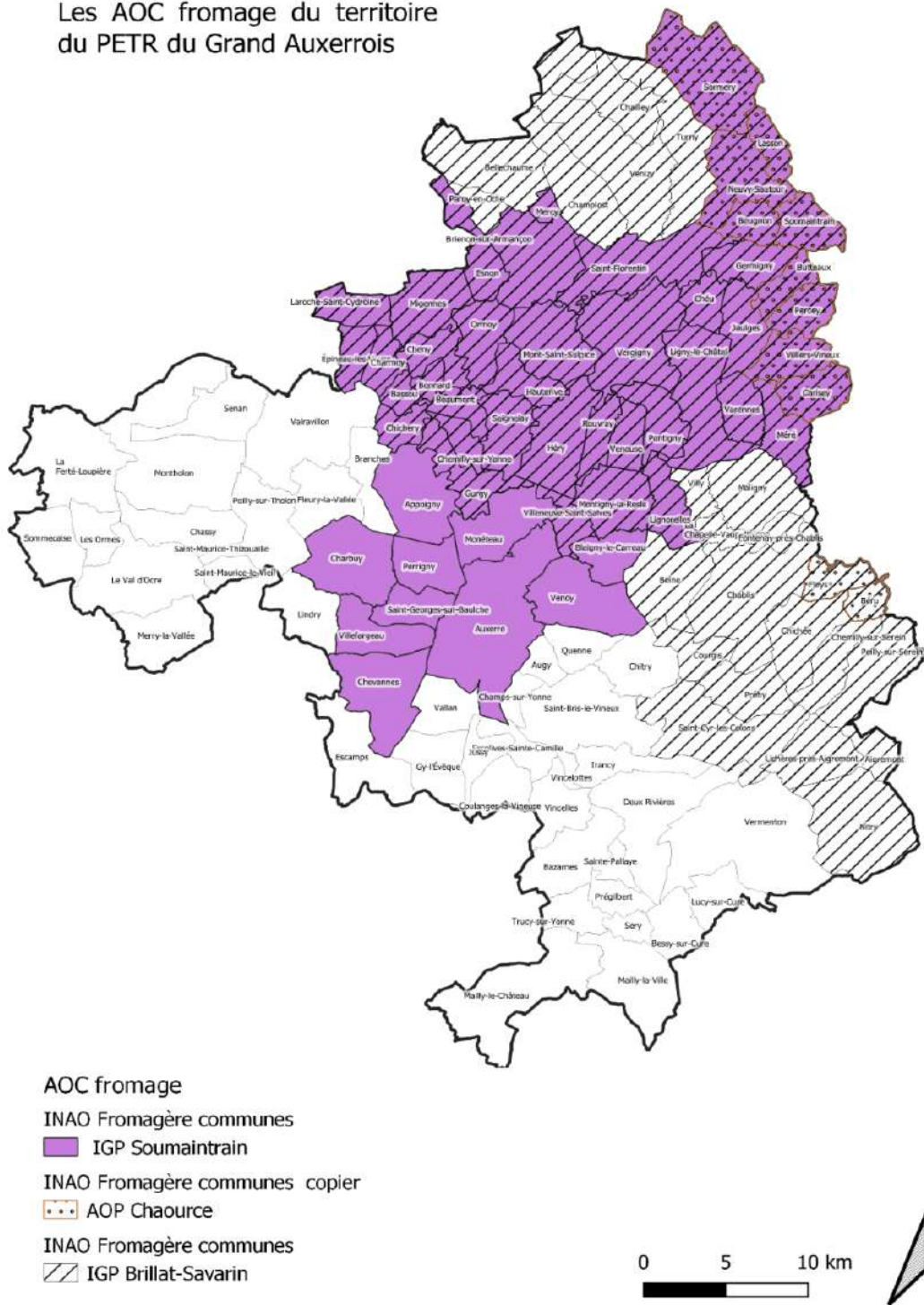


Figure 45 : zonage des AOC fromagères dans le Grand Auxerrois (données INAO, réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)

**Communes du territoire du PETR  
concernées par l'AOC - IGP  
Marc de Bourgogne**

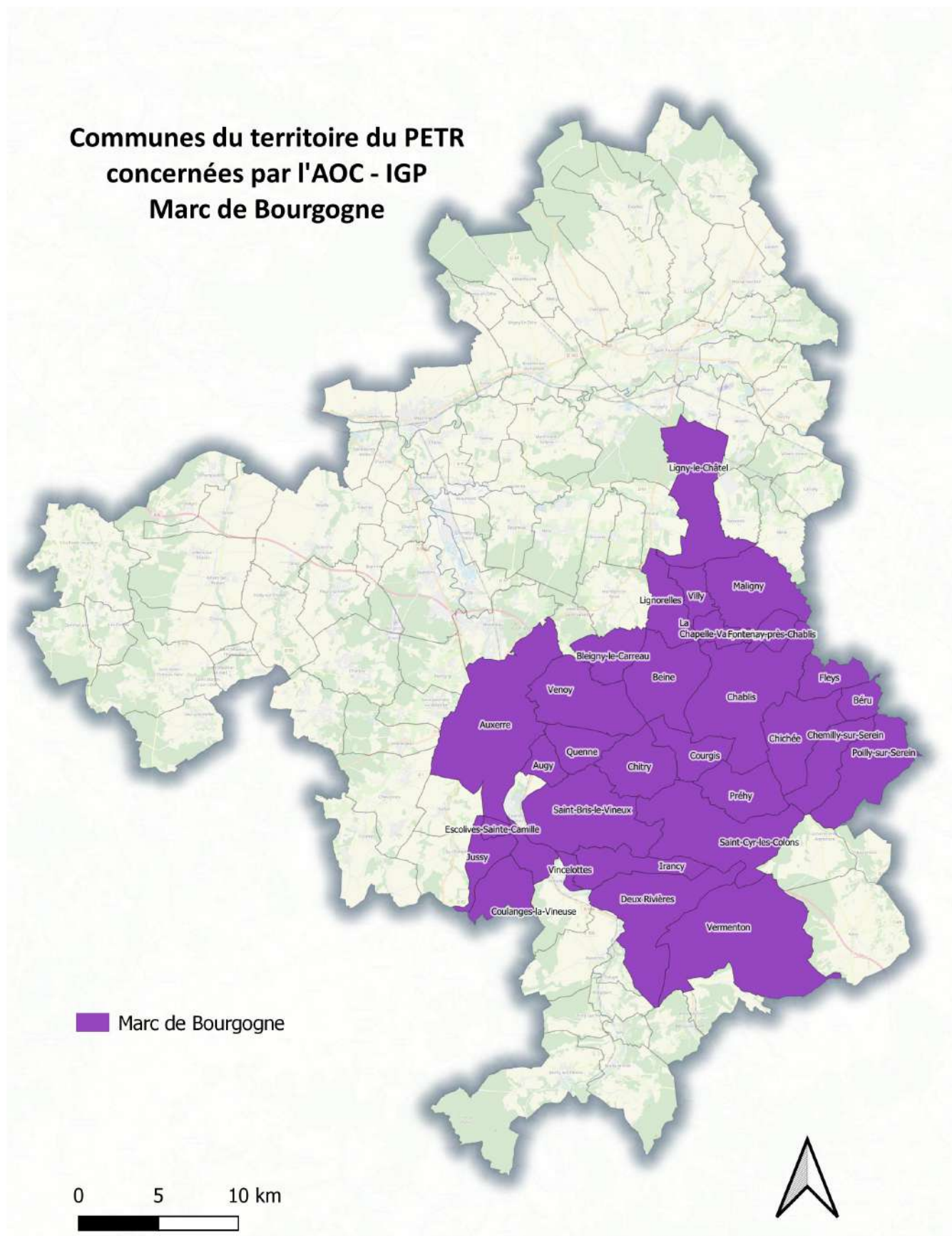


Figure 46 : les communes du Grand Auxerrois concernées par l'AOC-IGP Marc de Bourgogne (données INAO - réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)

Les communes du territoire du  
PETR concernées par l'IGP  
Volailles de Bourgogne

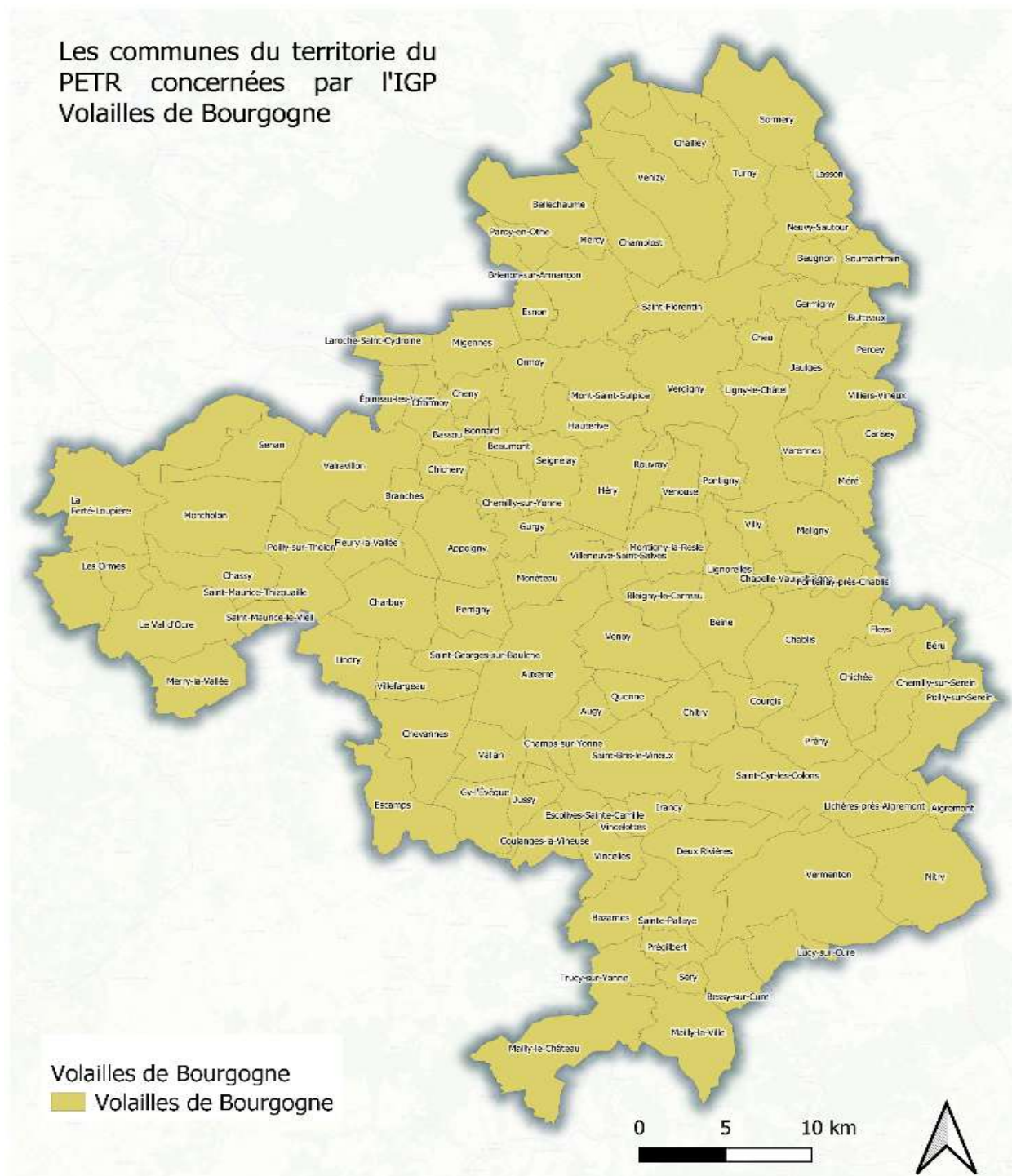


Figure 47 : les communes du Grand Auxerrois concernées par l'IGP Volailles de Bourgogne (données INAO - réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)

## Les communes du territoire du PETR concernées par l'IGP Moutarde de Bourgogne

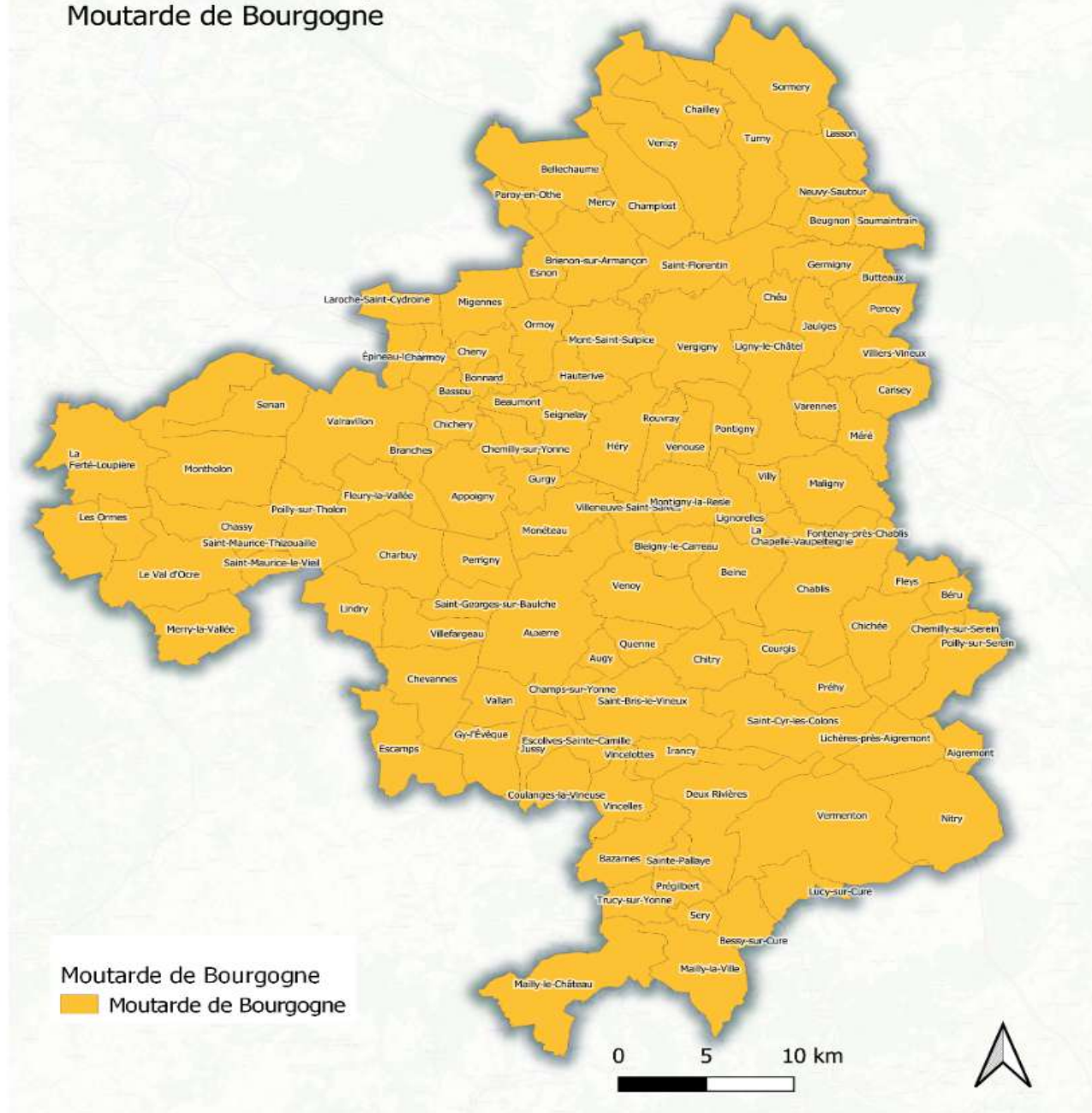


Figure 48 : les communes du Grand Auxerrois concernées par l'IGP Moutarde de Bourgogne (données INAO - réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)

### 3.2 LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

La certification environnementale des exploitations est une démarche volontaire, progressive et ouverte à tous les exploitants agricoles sans distinction de filière (productions végétales et polyculture élevage\*). Elle concerne la totalité de l'exploitation.

Tous les exploitants agricoles peuvent y prétendre, au titre de la certification individuelle ou au titre de la certification gérée collectivement avec leur structure d'accompagnement (ex : coopérative).

La démarche est construite autour de trois niveaux de certifications.

La certification Terra Vitis apporte une certification environnementale de niveau 2 (avec obligation de moyens). La reconnaissance est locale et non nationale, avec une obligation de résultats. La chambre d'agriculture de l'Yonne réalise les audits internes pour le compte de l'association Terra Vitis.



Figure 49 : logo de la certification Terra Vitis

Le plus haut niveau de la certification, le niveau 3, est fondé sur des indicateurs de résultats relatifs à quatre thématiques :

- la protection de la biodiversité (fleurs, insectes, arbres et haies) ;
- la stratégie phytosanitaire ;
- la gestion de la fertilisation ;
- la gestion de la ressource en eau.

Seule la certification de niveau 3 donne la possibilité de communiquer sur le produit certifié « haute valeur environnementale » (HVE), par le logo.



Figure 50 : logo de la certification HVE

La certification HVE dure 3 ans et les exploitations agricoles sont contrôlées par un organisme indépendant agréé par l'Etat.

Un crédit d'impôts de l'ordre de 2500€ pour les années 2021 et 2022 a été mis en place par le gouvernement pour inciter à la certification HVE.

### 3.3 LES RESEAUX

Bienvenue à la ferme est le 1er réseau agricole de vente directe et d'accueil à la ferme de France. La marque est portée par le réseau des Chambres d'agriculture. Bienvenue à la ferme a été créée en 1988 par et pour les agriculteurs.

Le réseau accompagne ses 8 000 adhérents dans leurs activités, garantit la qualité des produits et activités, aide à l'installation et assure la promotion de la marque localement. Les adhérents ont à leur disposition des outils (commercialisation, communication, réglementation...) ainsi que des conseillers à leurs côtés.

Bienvenue à la ferme se décompose en 2 catégories :

- « Mangez fermier » : vente directe de produits fermiers (à la ferme, marchés de producteurs, drive fermier, magasin en circuits courts...);
- « Vivez fermier » : activités professionnelles d'accueil à la ferme (hébergements à la ferme, restauration, fermes pédagogiques...)

Le réseau départemental compte 45 adhérents, dont 15 adhérents dans le Grand Auxerrois.

Chaque producteur fermier s'engage à accueillir sa clientèle pour la visite de son exploitation au moins une journée par an. Il doit tout mettre en œuvre pour assurer un accueil de qualité, qui permettra un échange privilégié avec la clientèle sur les pratiques et modes d'élaboration des produits disponibles à la vente. Le producteur doit respecter le taux de « Produits Bienvenue à la ferme » qui correspond au rapport entre le montant du chiffre d'affaires de vente des produits fermiers de l'exploitation et le montant du chiffre d'affaires de vente de tous les produits finis, y compris l'achat revente. Ce taux doit être supérieur ou égal à 51%.

Sont considérés comme des produits fermiers de l'exploitation les produits dont :

- les ingrédients principaux proviennent exclusivement de l'exploitation ;
- la transformation est effectuée par le producteur ou sous sa responsabilité ;
- la méthode de fabrication n'est pas industrielle ;
- la traçabilité est garantie.

Gîtes de France est un réseau, une marque et un label d'hébergements chez l'habitant en France et en Europe.

L'objectif initial est l'aménagement du territoire pour lutter contre la désertification des campagnes par la valorisation de l'habitat.



Figure 51 : logos des réseaux Bienvenue à la ferme et Gîtes de France

### 3.4 L'ALIMENTATION LOCALE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La tendance alimentaire du moment est certainement le manger mieux, manger sain, relayé largement par le ministère de la santé, avec de nombreux spots « manger au moins 5 fruits et légumes par jour », « manger bouger », etc. Mais cette tendance s'articule autour d'une autre envie du consommateur, le manger local.

La notion de « produit local » n'est pas officiellement définie mais elle commence à se stabiliser, tout en restant très liée au produit. Pour les fruits et légumes, on se situe plutôt à l'échelle du département alors que pour la viande ou les céréales, on élargit souvent le « local » au périmètre des ex-régions, parce qu'il y a besoin de transformation. (d'après Yuna Chiffolleau, directrice de recherche en sociologie à l'Institut national de la recherche agronomique et de l'environnement (INRAE))

Le consommateur se met des limites géographiques arbitraires selon sa perception du « local », d'après les données du CREDOC et de Statistica 2021.

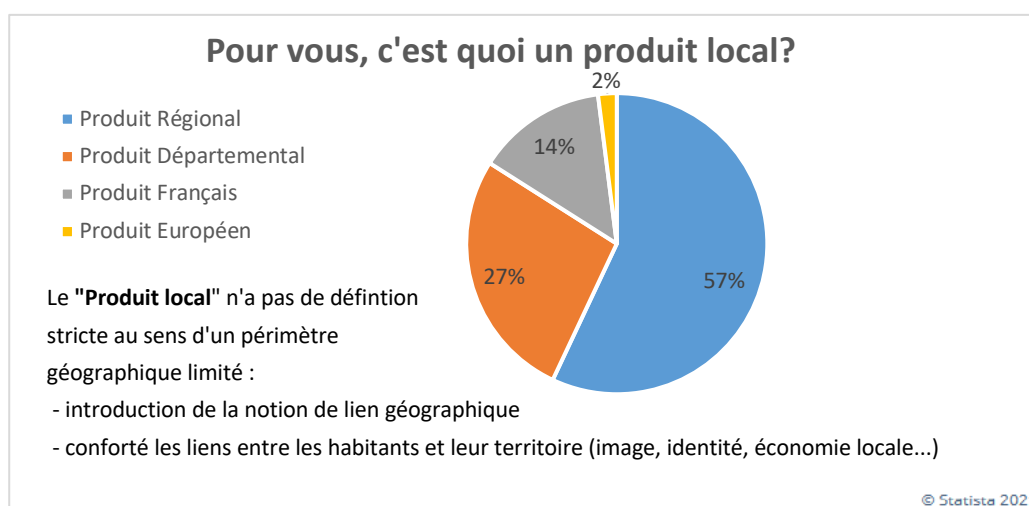


Figure 52 : Résultat d'une enquête Statista 2021 sur la perception du local par les Français

#### 3.4.a Filière territorialisée

Une filière territorialisée est un ensemble d'activités complémentaires qui concourent, de l'amont à l'aval, à la réalisation d'un produit fini, **ancrée dans un même territoire**, s'appuyant sur des relations fortes (pas seulement des échanges marchands) entre les producteurs et les autres acteurs des systèmes alimentaires, dont les consommateurs.

Les filières territorialisées :

- se fondent sur une production particulière ou un gisement localisé,
- concernent des filières alimentaires ou non alimentaires,
- permettent de développer une nouvelle filière ou de relocaliser une production existante,
- sont initiées et portées par des acteurs agricoles,
- sont source d'innovation technique et organisationnelle,
- ont un territoire d'action déterminé par le projet.

Les filières territorialisées contribuent à l'objectif de cohésion économique et territoriale.

La notion de produit alimentaire local est attachée à l'acte de consommation de ce produit. L'acte de consommation ainsi que la ou les étapes de production du produit alimentaire doivent avoir lieu à une distance géographique considérée comme raisonnable par le consommateur.

Cette distance est subjective à plusieurs égards. Elle dépend :

- du produit consommé, selon que la production est possible ou non à proximité du lieu de consommation ;
- des éventuelles étapes de transformation et, partant, du lieu de production des matières premières ;
- éventuellement, du lieu de production des intrants\* (ex. : alimentation animale) ;

- de la caractérisation géographique d'un territoire : le local est-il considéré à l'échelle de la commune, du département, de la région, du territoire national ?  
(D'après les travaux du CGAAER – rapport 20074)

Le « local » pour un consommateur, c'est :

- Un circuit ultra-court à intermédiaire : c'est-à-dire de la vente directe au consommateur ou via un seul intermédiaire ;
- Faire référence à l'appartenance à un territoire (*origine du produit et de ses matières premières principales*), avec la notion de valeurs sociales et/ou environnementales qui renforcent le retour économique sur le territoire.

### 3.4.b Diversification

Il existe **deux types de diversification** :

- **la diversification agricole**, qui correspond à la mise en place d'une production peu présente sur le territoire considéré. D'un point de vue réglementaire et pour l'attribution des aides régionales « diversification », toutes les productions hors élevage bovins et production végétale en grandes cultures sont ainsi considérées comme telles (par extension, hors orientation polyculture-élevage\*) ;
- **la diversification structurelle** ou entrepreneuriale qui correspond au développement d'activités non agricoles basées sur l'exploitation. Les activités de transformation, de commercialisation ou de services en font partie.

### 3.4.c Circuits courts / circuits de proximité

Il s'agit de **deux notions basées sur des critères distincts** :

- l'une sur le **nombre d'intermédiaires commerciaux** : le **circuit court**. Le circuit court est un circuit de commercialisation comprenant au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur final ;
- l'autre sur **la distance entre le lieu de production et de consommation** : le **circuit de proximité**.

Un producteur engagé en circuit court vend principalement ses produits localement. Les critères circuit-court et proximité se cumulent.

La vente des produits en circuit court peut se faire par des actions individuelles ou collectives (groupement de producteurs, association de producteurs /consommateurs...).





Figure 53: Diversité des circuits de commercialisation, schématisation à partir du Projet Equal - 2010

Le « **produit local** » n'a pas de définition stricte au sens d'un périmètre géographique limité car cette expression n'est pertinente qu'en fonction des variables suivantes :

- **le produit ;**
- **le niveau de qualité et de transformation ;**
- **la quantité disponible.**

Il est judicieux de raisonner le produit local en partant de la plus grande proximité pour ensuite élargir jusqu'à l'échelle qui a du sens pour pouvoir fournir le produit en question, selon le modèle suivant : Commune – Communauté de communes – Départements limitrophes / Région.

Le territoire du Grand Auxerrois est engagé depuis longtemps dans la valorisation des produits locaux.

Le nombre d'exploitations agricoles engagées dans une activité de diversification est croissant. Cela s'explique par la recherche d'un retour de plus-value sur les exploitations et par l'adaptation du milieu agricole aux demandes du consommateur, notamment suite à la crise sanitaire observée en 2020. C'est pourquoi de nombreuses initiatives individuelles ou collectives ont vu le jour, en termes de développement territorial, économique et touristique, que ce soit sur le mode de commercialisation, la forme ou encore les produits commercialisés.

En 2020, on dénombre plus de 120 exploitations commercialisant tout ou partie de leur production en circuits courts, soit 35% des exploitations du Grand Auxerrois et 8% des exploitations de l'Yonne, hors viticulteurs.

On observe une forte hétérogénéité des exploitations agricoles diversifiées dans le Grand Auxerrois, avec un taux élevé de diversification en zone urbaine et périurbaine.

Les exploitations peuvent avoir plusieurs productions diversifiées.

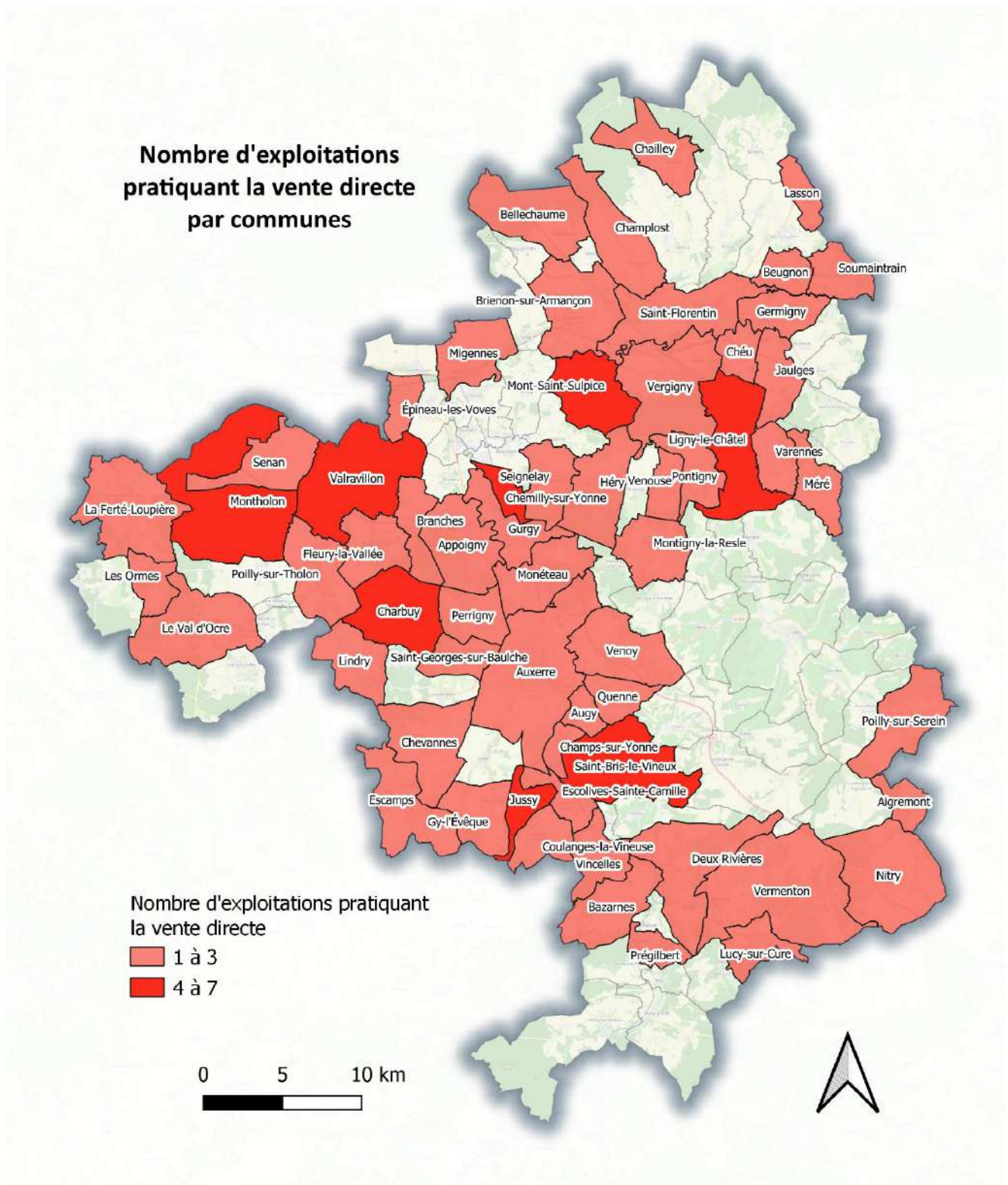


Figure 54 : Nombre d'exploitations par communes pratiquant la vente directe (données internes et réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)

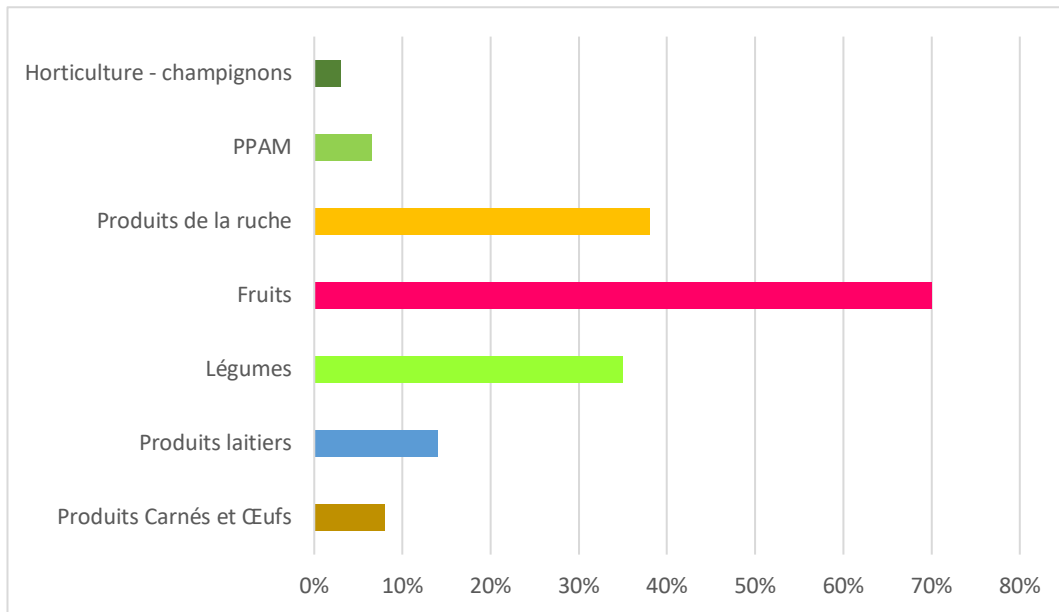


Figure 55 : Répartition des productions diversifiées dans le Grand Auxerrois, données internes et réalisation Chambre d'agriculture - 2021

#### 3.4.d La transformation agricole

Les activités de vente directe et de diversification sur les exploitations agricoles sont généralement liées à des activités de transformation, à la ferme ou en prestation.

Les outils de transformation sont généralement organisés à l'échelle d'un département voire d'une région. Leur positionnement permet de raisonner les flux de commercialisation des produits et de mettre en évidence des absences et des problématiques en fonction de la couverture territoriale des outils de transformation.

De nombreux exploitants font appel à des prestataires fermiers (en agrément) ou privés, en fonction de leur localisation géographique, leurs agréments par produit, leur labellisation (bio notamment).

**L'agrément sanitaire européen** permet de vendre à tout type d'intermédiaire sur tout le territoire européen sans limitation de quantité. Il existe différents agréments selon le type de produits fabriqués (viande / produits laitiers / centre d'emballage d'œuf...).

**La dérogation à l'agrément sanitaire européen** (= dispense d'agrément) permet de vendre des quantités limitées de produit à des intermédiaires locaux non soumis à agrément, dans un rayon de 80 km (à vol d'oiseau) et dans le respect de seuils fixés par l'administration.

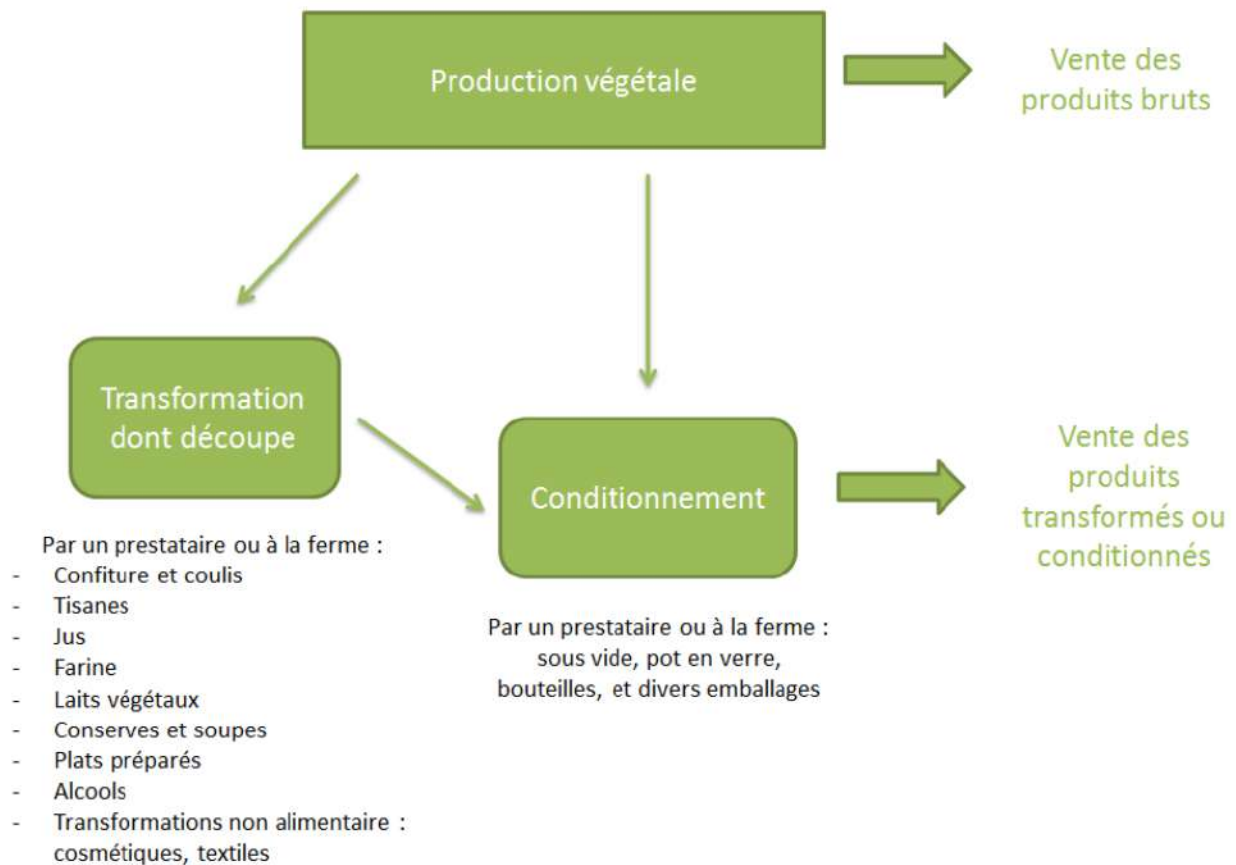
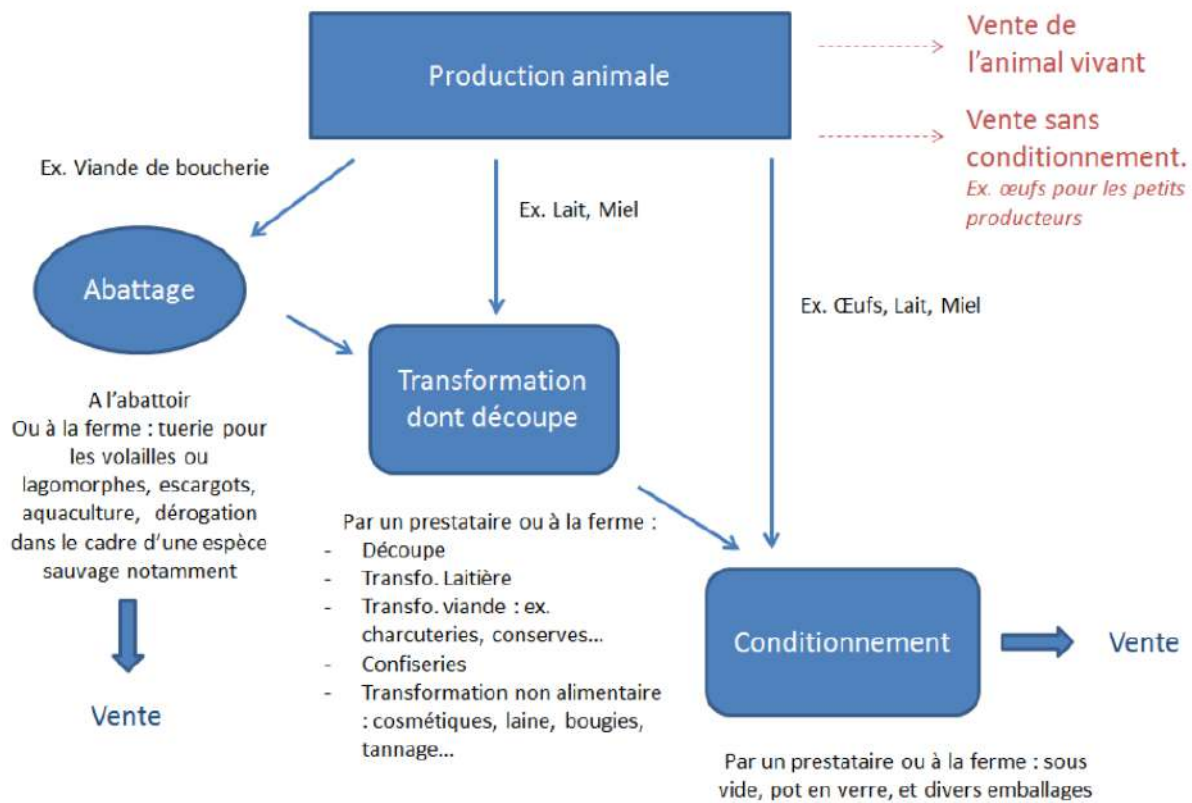


Figure 56 : Schéma de circuits de transformation agricole (source interne Chambres d'agriculture 90 et 25)

Parmi les exploitations diversifiées du Grand Auxerrois, on dénombre **23 ateliers de transformation à la ferme** (soit plus de 35% des ateliers de transformation fermiers de l'Yonne), dont 15 avec un agrément européen, ce qui permet de transformer les produits des autres agriculteurs (prestation de service), louer ou mettre à disposition leur atelier de transformation et vendre leur produit sur les circuits plus longs (> à 80 km), et 8 en dispense d'agrément.

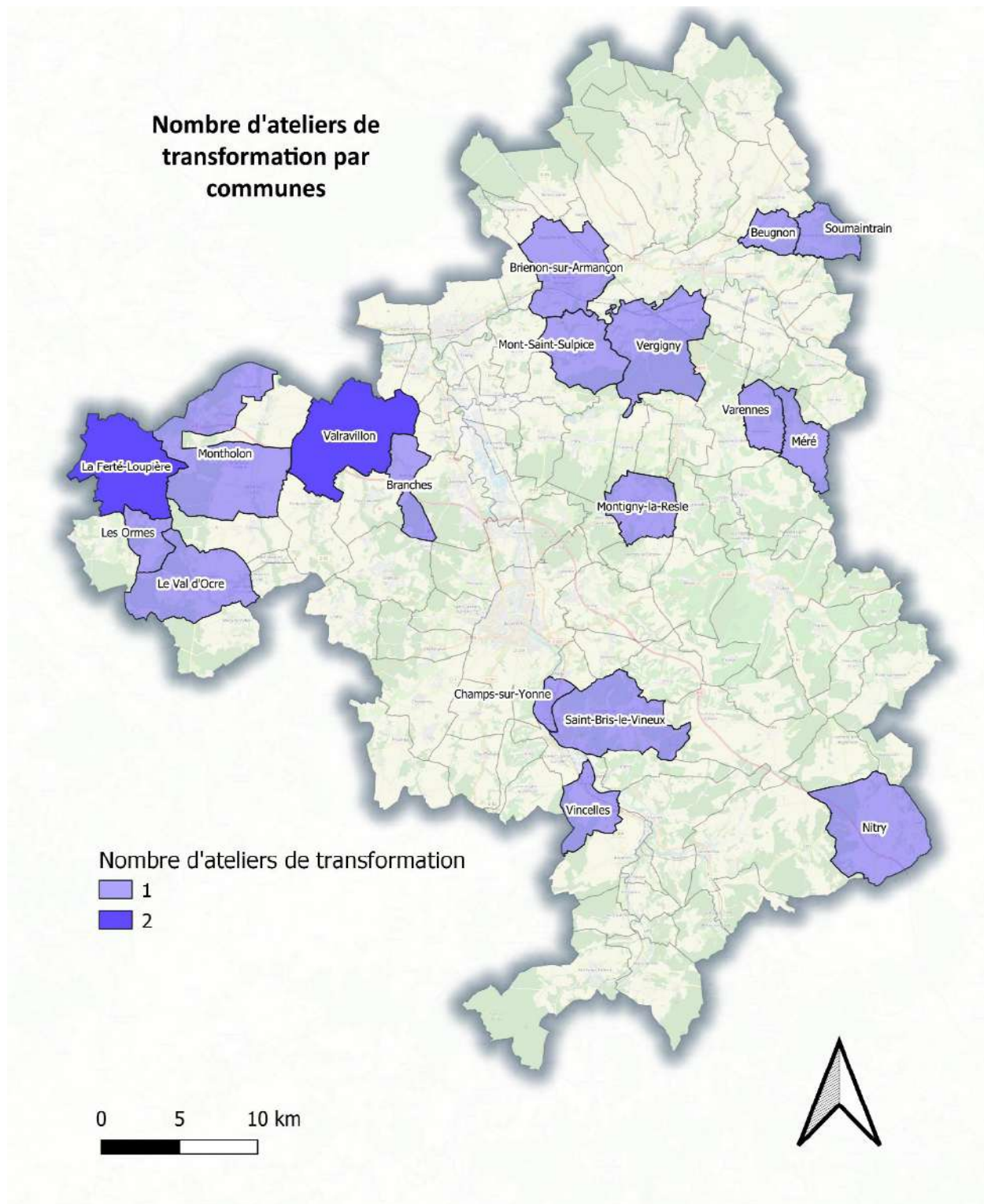


Figure 57 : ateliers de transformation dans le Grand Auxerrois (données internes et réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne- 2021)

### 3.4.e La commercialisation

On retrouve 5 grandes stratégies de commercialisation sur le territoire du Grand Auxerrois, plus ou moins développées :

- **la vente sur l'exploitation** (marché de niche) : vente à la ferme (vente des productions du seul exploitant), jardin libre cueillette, magasin à la ferme (vente des productions de l'exploitant et d'autres producteurs), distributeurs automatiques (1 distributeur automatique multi-producteur à Appoigny, plusieurs individuels sur les exploitations), les bords de route ;
- **les paniers et précommandes** : mode anticipation (marché de niche) : 1 Drive fermier avec 2 points de retrait, 3 associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (Amap), 2 Locavor, 1 La Ruche qui dit Oui ;
- **les marchés** (marché intermédiaire) : marchés plein vent, à la ferme, ventes en tournée ;
- **la délégation de vente pour assurer la régularité et qualité** (marché intermédiaire) : magasins spécialisés, restauration commerciale ;
- **la délégation de vente pour assurer du volume et de la régularité** (marché de masse) : restauration collective, grandes et moyennes surfaces ;



Figure 58 : logos de différentes structures de commercialisation par précommande présentes dans le Grand Auxerrois

La crise liée au COVID a fortement développé le mode de commercialisation des ventes par Internet. Suite au déconfinement, les agriculteurs ayant mis en place ce mode de commercialisation témoignent toutefois tous d'une diminution plus ou moins grande du chiffre d'affaire réalisé sur ce circuit de commercialisation. Cette diminution s'explique par un retour aux habitudes de consommation d'avant-crise : les consommateurs souhaitent trouver dans un même lieu l'essentiel de leurs besoins alimentaires et, en ce qui concerne les produits locaux, ce lieu doit se situer à moins de 50 km de son domicile pour un consommateur sur deux.

Par ailleurs, la Chambre d'agriculture de l'Yonne est régulièrement sollicitée par des établissements cherchant à développer l'introduction de produits locaux dans la restauration commerciale, les grandes et moyennes surfaces et la restauration collective. Producteurs et acheteurs sont alors mis en relation par différents moyens :

- **la plateforme AGRILocal89**, destinée aux achats des établissements publics. Plateforme Internet d'achat de produits locaux déployée par le conseil départemental de l'Yonne, cette plateforme met directement en relation des acheteurs publics de la restauration collective (*établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite etc.*) et des fournisseurs locaux (*producteurs, artisans, entreprises locales*), dans le respect des règles de la commande publique ;
- l'organisation de « **show-rooms** », **salons de producteurs locaux** à destination des acheteurs de la restauration collective, de la restauration commerciale, des grossistes, des cuisines centrales ;
- **les « annonces », newsletters des acheteurs** recherchant des produits locaux

L'introduction de produits locaux en restauration collective est d'actualité puisque la loi EGALim impose, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, que les repas servis dans les restaurants collectifs publics et privés hors entreprises soient constitués d'au moins **50 % de produits issus de filières durables et de qualité** (en valeur HT d'achats par année civile). Les produits concernés sont ceux issus de l'agriculture biologique, ceux bénéficiant de divers labels de qualité et ceux bénéficiant des autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine ou des mentions valorisantes suivants : le Label rouge, l'appellation d'origine (AOC/AOP), l'indication géographique (IGP), la Spécialité traditionnelle garantie (STG), la mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE), la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme », uniquement pour les produits pour lesquels existe une définition réglementaire des conditions de production.

Autre mesure de la loi EGalim, les gestionnaires de restaurants collectifs servant plus de 200 couverts par jour doivent s'adapter aux nouvelles habitudes nutritionnelles depuis le 1er novembre 2019, en proposant un plan de diversification des protéines pour un meilleur équilibre alimentaire.

Par-là, la loi EGalim implique de mettre à la carte un menu végétarien au moins une fois par semaine, composé de protéines végétales, légumineuses, céréales, œufs et/ou produits laitiers (à titre expérimental, au départ pour 2 ans puis expérimentation prolongée).

A noter, l'Yonne compte **4 cuisines centrales agréés CE** (agréé européen) pouvant réaliser de la prestation pour d'autres) : **API restauration – Elite Restauration – cuisine centrale d'Auxerre – Cuisine centrale de Charny Orée de Puisaye.** D'autres établissements de restauration sont également agréés : cuisines interhospitalières, EHPAD, traiteurs... L'ensemble de ces établissements est concerné par l'application de la loi EGalim.

### **Valoriser ses activités : des marques au service de la communication**

La Chambre d'agriculture de l'Yonne, avec le soutien du conseil départemental, a déployé un site Internet comportant une carte interactive permettant de recenser les producteurs en vente directe et les lieux de vente (inscription sur la base du volontariat). 79 producteurs du Grand Auxerrois sont ainsi inscrits sur « J'veux du local89 ».



Figure 59 : logo sur site Internet "J'veux du local89"





**251 producteurs**

Dont **28,4 %** en AB

Dont **19,4 %**

Bienvenue à la ferme

Dont **7,5 %**

Médailleés au CGA

**39** marchés

**12** collectifs  
de vente

**6** caves et  
agro-alimentaires

**2** boucheries

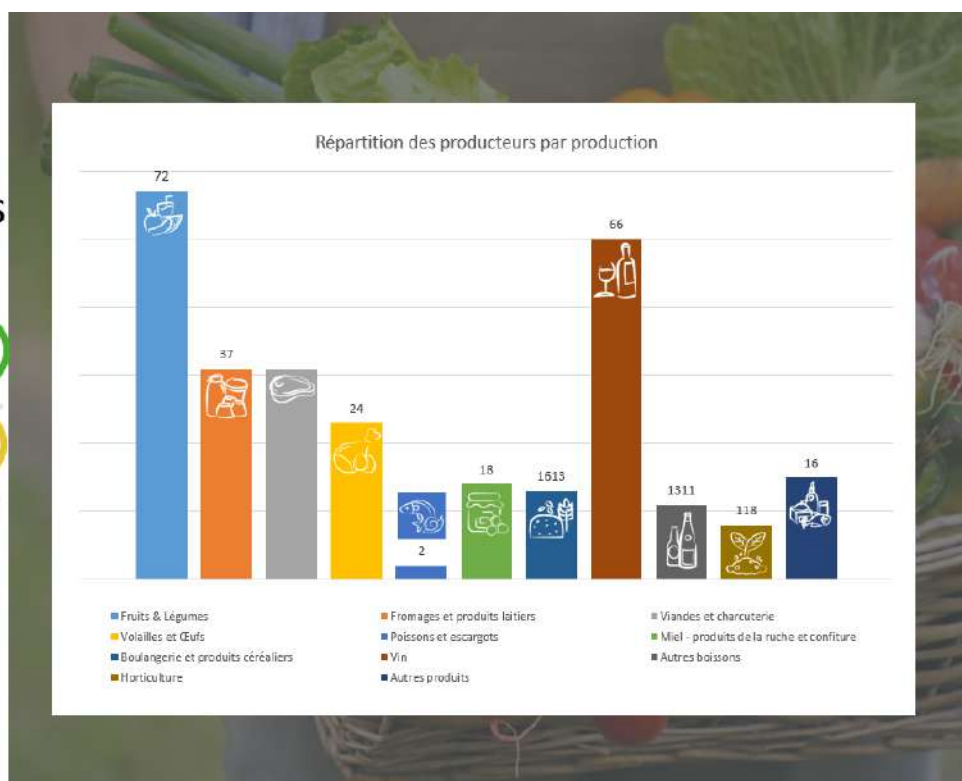


Figure 61: Répartition des producteurs de l'Yonne, inscrits sur J'veux du local89 (source interne Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)

### 3.4.f Agritourisme

L'agritourisme est une activité touristique complémentaire à l'agriculture et qui a lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes et permet de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production.

Les activités d'agritourisme proposées sur le territoire du Grand Auxerrois sont les suivantes :

- La visite et l'animation à la ferme : ferme découverte, ferme pédagogique et ferme équestre ;
- L'hébergement : gîte et chambre d'hôte,
- La restauration : ferme auberge – table d'hôte,
- La promotion et la vente de produits issus de la ferme : point de vente à la ferme.

L'agritourisme permet le partage de valeurs, de savoir-faire, la reconnaissance du métier d'agriculteur, une façon de donner de l'attractivité au milieu agricole. Pour le touriste, il permet une immersion dans le milieu agricole, à la découverte des hommes, du terrain, des territoires, des choses simples.

Dans l'espace rural, développer l'agritourisme permet de conserver du patrimoine ancien, souvent inexploitable pour un usage agricole moderne et voué à l'abandon voire à la destruction. C'est également un levier pour maintenir l'agriculture sur le territoire. Le développement de projets agritouristiques est ainsi un moyen de garantir la typicité du paysage.

L'agritourisme contribue à l'attractivité du territoire par la découverte de :

- La beauté du paysage agricole
- La gastronomie et l'intérêt du bien manger/bien vivre
- La convivialité des agriculteurs qui sont fiers de partager leur savoir faire

Le diagnostic touristique du présent SCoT présente l'offre d'hébergement du territoire.

## 4 SOCIOLOGIE DE L'AGRICULTURE

### 4.1 NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES D'EXPLOITATION

Le territoire du Grand Auxerrois est doté de **1391 entreprises agricoles**, avec une répartition qui peut sembler ne pas être uniforme.

D'une part, il s'agit ici d'entreprises, non d'exploitants agricoles ou d'actifs agricoles. Une entreprise peut être dirigée par un seul chef d'exploitation, avec ou sans salariés agricoles, tout comme une même structure peut compter quatre chefs d'exploitations agricoles.

D'autre part, plus les productions nécessitent de foncier, plus le nombre d'exploitations sera faible sur un secteur (*exemple de la production céréalière, beaucoup plus consommatrice de foncier que la production en maraîchage ou la viticulture*).

Carte de densité des entreprises agricoles sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois

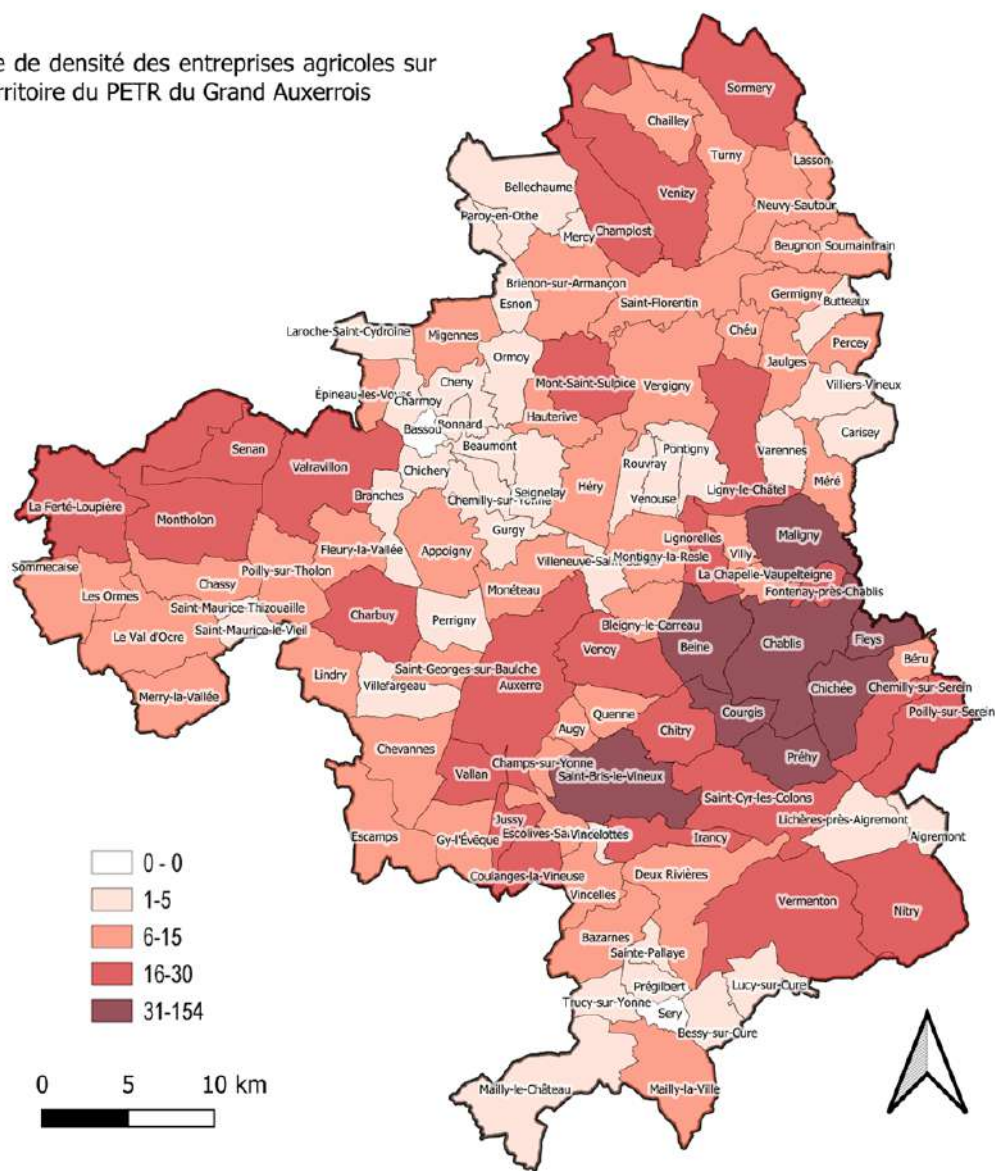


Figure 62 : Carte du nombre d'exploitations agricoles par commune (Données et réalisation chambre d'agriculture de l'Yonne)

Le Grand Auxerrois compte 1 495 chefs d'exploitation ou assimilés et conjoints collaborateurs et 27 % de femmes cheffes d'exploitation ou co-exploitantes. 7 % des exploitants agricoles ont moins de 30 ans, 52 % ont plus de 50 ans, 25 % ont plus de 60 ans.

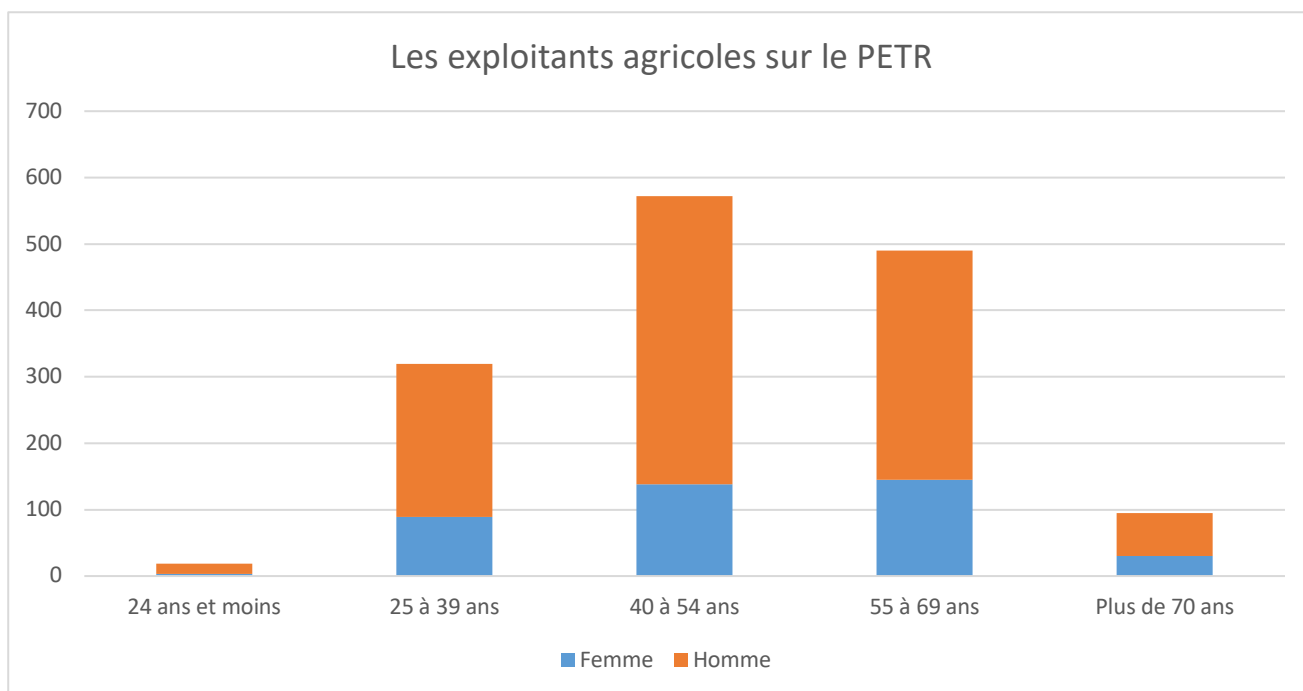


Figure 63 : Pyramide des âges des exploitants agricoles du Grand Auxerrois (Données et réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne 2021)

#### 4.2 DONNEES SUR L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

L'aide à l'installation est règlementée. Ses conditions d'accès sont les suivantes :

- s'installer pour la première fois comme chef d'exploitation individuel ou en société ;
- être âgé de plus de 18 ans et de moins de 40 ans au moment de la présentation de la demande d'aide à l'installation ;
- disposer de la capacité professionnelle à la date du dépôt de la demande d'aide à l'installation, attestée par la possession d'un diplôme agricole conférant le niveau IV et par la possession d'un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) ;
- présenter un plan d'entreprise (PE) qui va se réaliser sur une période de 4 ans et permettre de dégager un revenu au moins égal à un Smic net annuel à son terme.

Le Grand Auxerrois compte **80 installations aidées entre 2014 et 2020**.

Ces installations ne sont pas réparties de façon homogène sur le territoire. Tous les secteurs sont représentés, y compris la production laitière, mais la progression est forte dans le secteur de la viticulture ces dernières années.

Cela ne signifie pas pour autant l'absence d'installation sur le reste du territoire. Certains jeunes font le choix d'une installation sans prétendre aux aides, soit pour des questions d'âge, soit pour des questions de diplôme.

De plus, certaines installations sont effectuées sur des très petites surfaces donc sur des projets pour lesquels les niveaux de revenus afin de pouvoir prétendre aux aides à l'installation ne sont pas atteints (exemple du maraîchage).

Ces chiffres sont à corrélés avec ceux de la transmission (voir partie suivante).

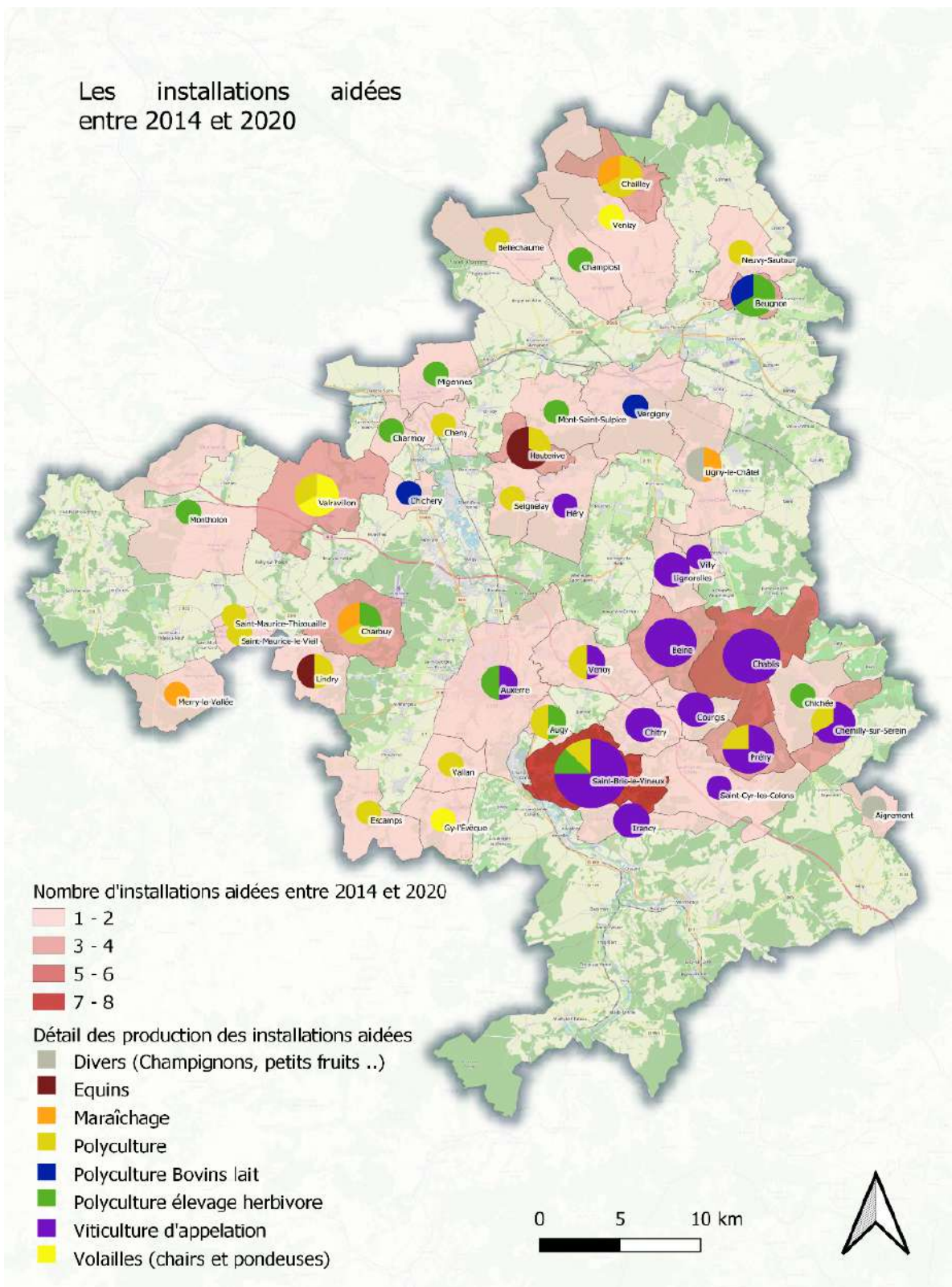


Figure 64 : les installations aidées dans le Grand Auxerrois entre 2014 et 2020 (source chambre d'agriculture de l'Yonne)

Par ailleurs, les installations aidées entre 2014 et 2020 s'effectuent majoritairement en production viticole.

**A noter, se dégage une tendance à l'aide à l'installation sur des productions nécessitant moins d'investissement et moins de foncier, type maraîchage, petits fruits...**

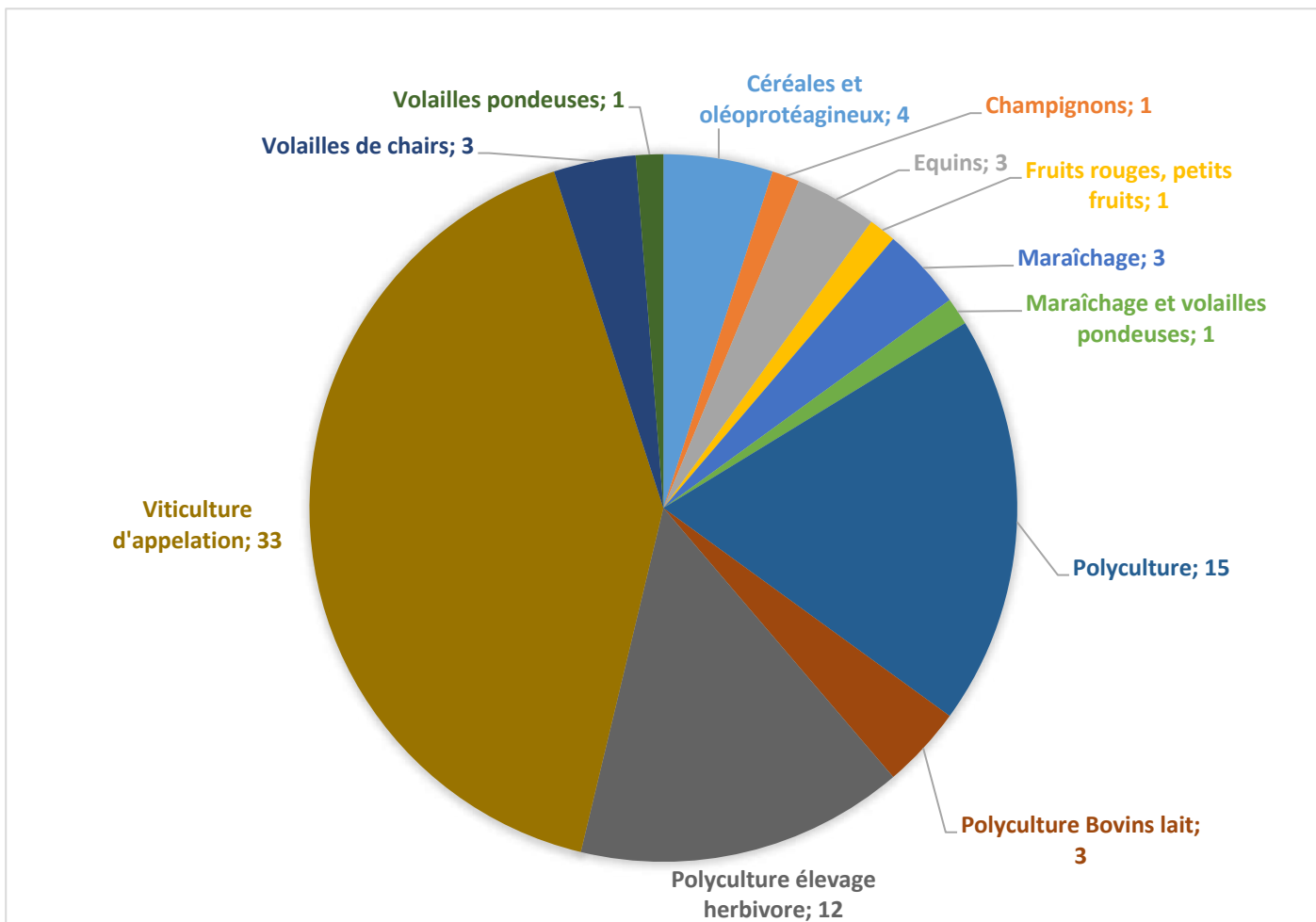


Figure 65 : Nombre d'installations aidées entre 2014 et 2020 dans le Grand Auxerrois selon le type de production (données et réalisation chambre d'agriculture de l'Yonne 2021)

**23,75 % des installations aidées entre 2014 et 2020 ont été portées par de jeunes agricultrices** alors que les femmes représentent 27 % des chefs d'exploitation sur le territoire du Grand Auxerrois.

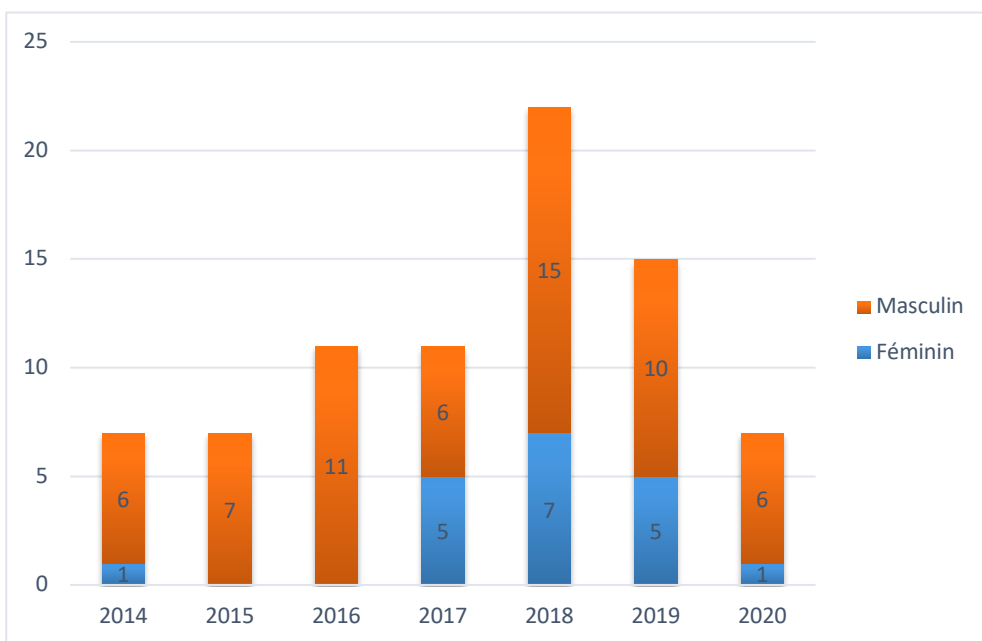


Figure 66 : effectifs des installations aidées dans le Grand Auxerrois entre 2014 et 2020 (données chambre d'agriculture de l'Yonne)

Les jeunes agricultrices et agriculteurs aidés à l'installation recourent dans des proportions plus importantes que leurs aînés aux formes sociétaires pour démarrer leur activité professionnelle d'exploitant agricole : entre 2014 et 2020, 23 % des jeunes agriculteurs sont en exploitation individuelle contre 47 % pour leurs aînés (*Données installation Chambre d'agriculture de l'Yonne*).

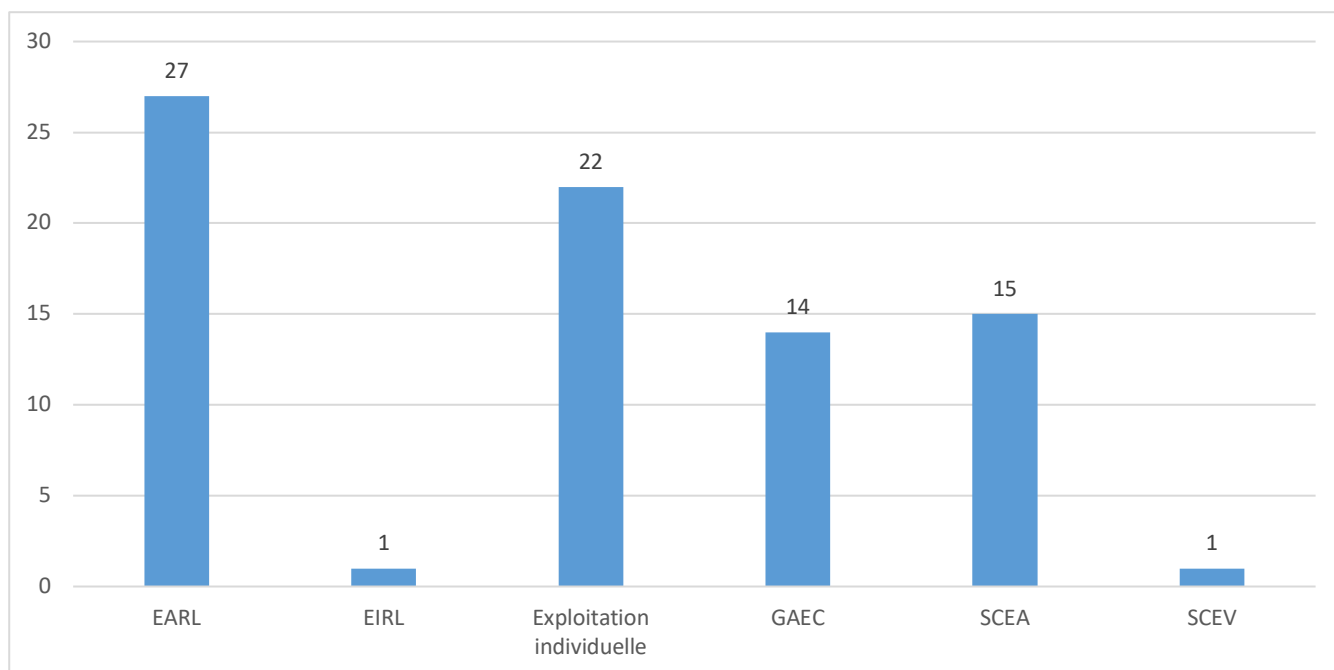


Figure 67 : formes juridiques des installations aidées dans le Grand Auxerrois entre 2014 et 2020 (données chambre d'agriculture de l'Yonne)

### 4.3 LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS

Le territoire du Grand Auxerrois connaît les mêmes enjeux et des problématiques identiques au reste du département en matière de transmission des exploitations : cession à un voisin pour l'agrandissement donc peu de renouvellement de générations.

Néanmoins, il est à souligner la question de la transmission des exploitations laitières, pour lesquelles la question de l'existence de repreneurs se pose au vu du contexte de cette production, des exigences en termes de temps de travail et d'astreinte ainsi que des capitaux à mobiliser.

Le secteur de la viticulture, particulièrement organisé sous forme sociétaire, connaît un peu moins de difficultés en matière de transmission, avec un portage du foncier conséquent et une valeur ajoutée conséquente.

Au nord et au sud du territoire, la proportion d'exploitants agricoles de plus de 57 ans donc à 5 ans de l'âge de la retraite est conséquente, alors que pour ces mêmes secteurs, au cours des dix dernières années, il n'y a pas eu, ou à la marge, d'installation aidée de jeunes agriculteurs.

# Carte de densité des individus de plus de 57 ans rapporté au nombre d'entreprises agricoles

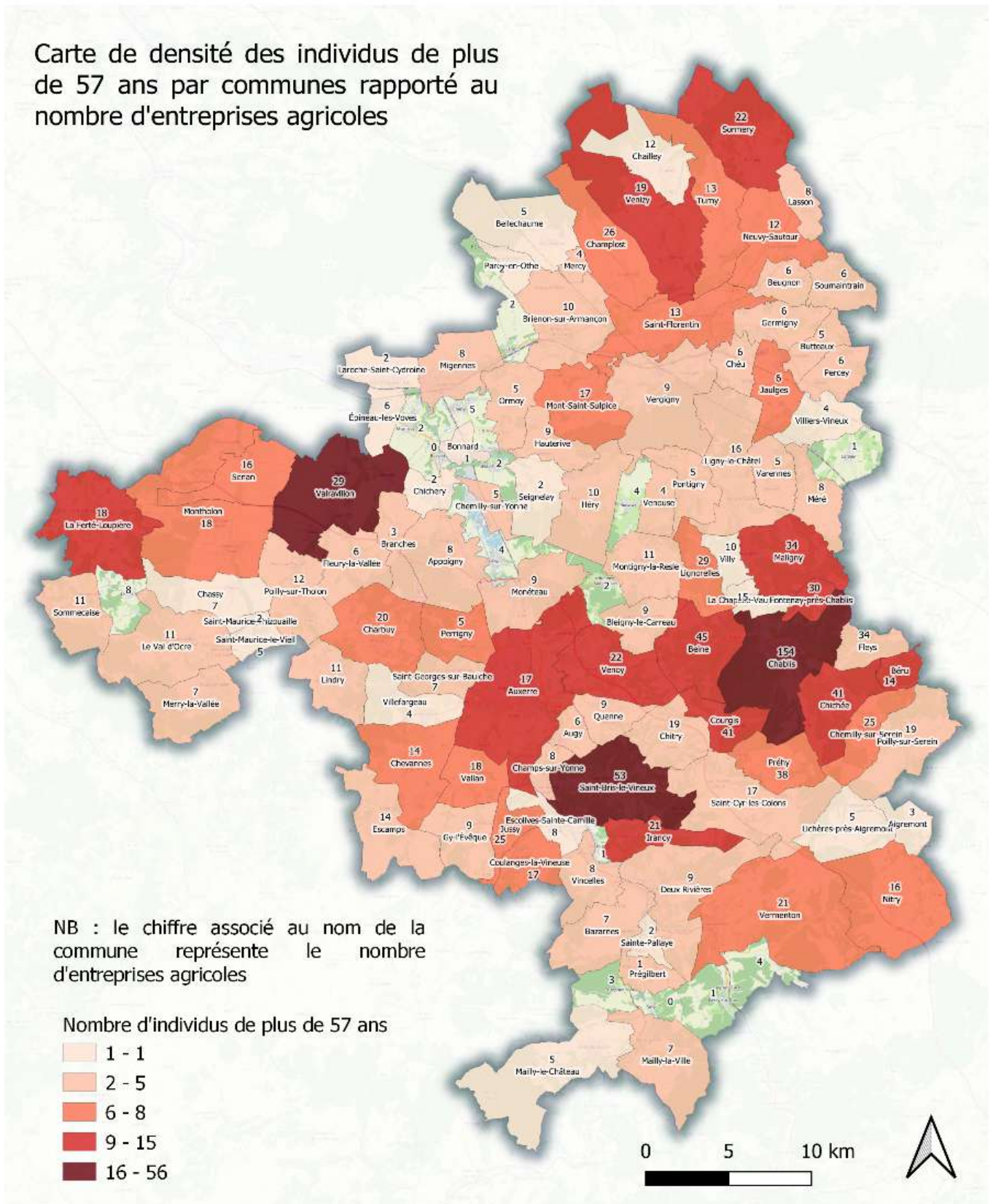


Figure 68 : nombre d'individus de plus de 57 ans rapporté au nombre d'entreprises agricoles par communes du Grand Auxerrois (Données internes et réalisation chambre d'agriculture de l'Yonne 2021)



#### 4.4 LES FORMES SOCIÉTAIRES

L'activité agricole s'exerce sur le territoire du Grand Auxerrois sous différentes formes juridiques, sociétaires (groupements d'exploitants) comme individuelles. **47% des chefs d'exploitation travaillent sous forme individuelle, 53% sont en société, avec une prédominance des entreprises à responsabilité limitée (EARL, 22%) et des sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA, 19%).**

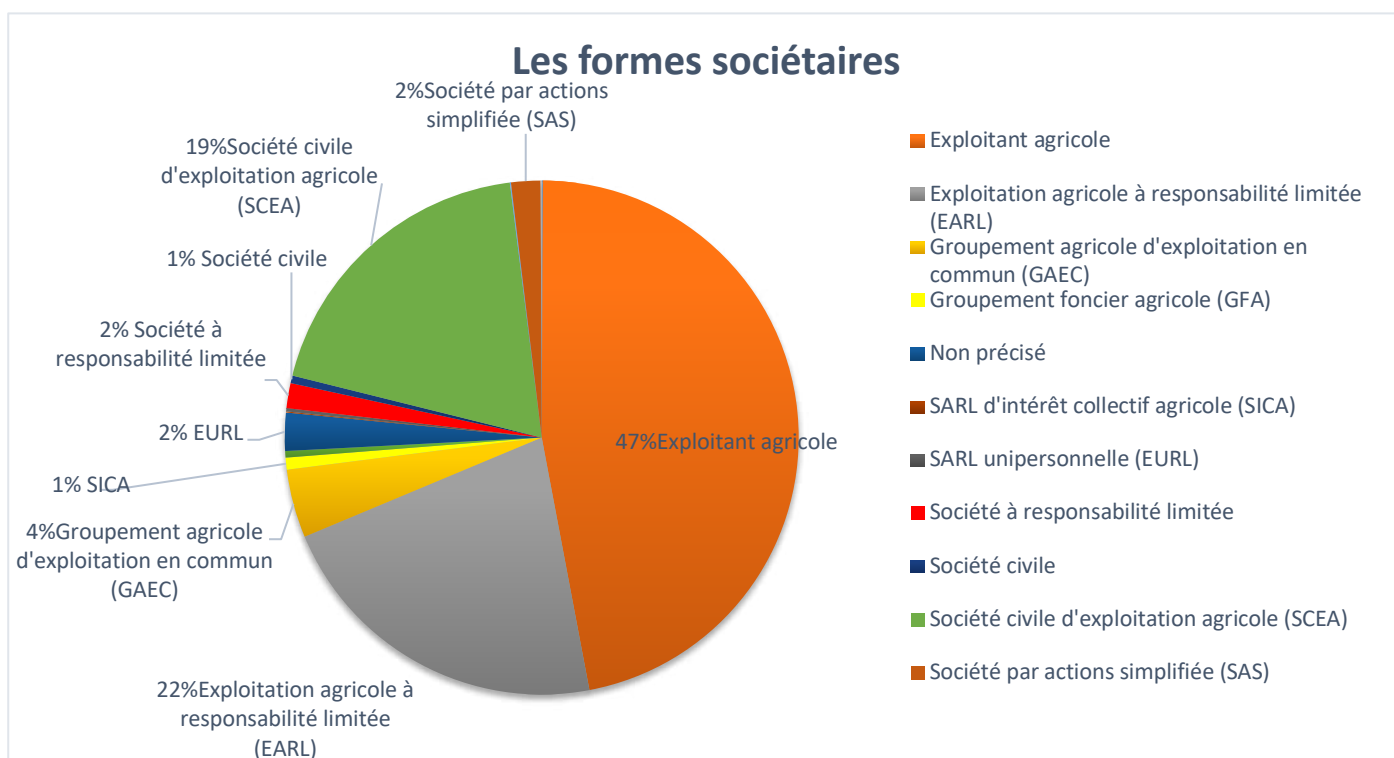


Figure 69 : les formes sociétaires dans le Grand Auxerrois (Données interne Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)



Quelques tendances se dégagent : le nombre de sociétés ou de structures individuelles est corrélé à la production et à la taille de l'exploitation :

- les exploitations de polyculture-élevage\* sont majoritairement sous forme sociétaire. Les exploitations céréalières les plus importantes (SAU\* supérieure à 200 ha) sont également plutôt sociétaires, de même que les exploitations des zones viticoles recourent davantage à ces formes ;
- lorsque les structures agricoles sont de petite taille, les exploitants agricoles travaillent majoritairement sous forme individuelle.

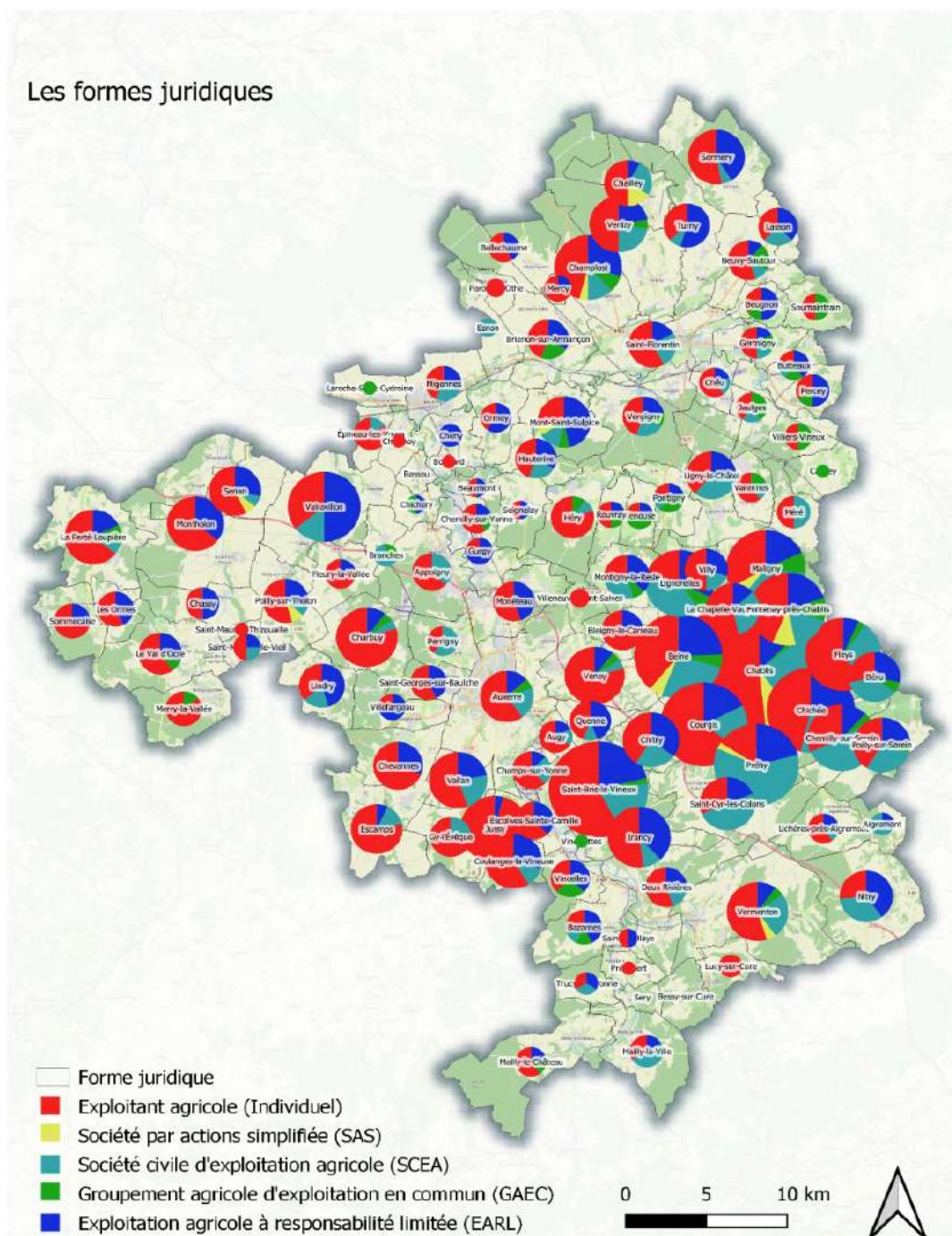


Figure 70 : les formes juridiques des exploitations agricoles du Grand Auxerrois (Données internes et réalisation chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)

## Les formes juridiques individuelles vs sociétaires

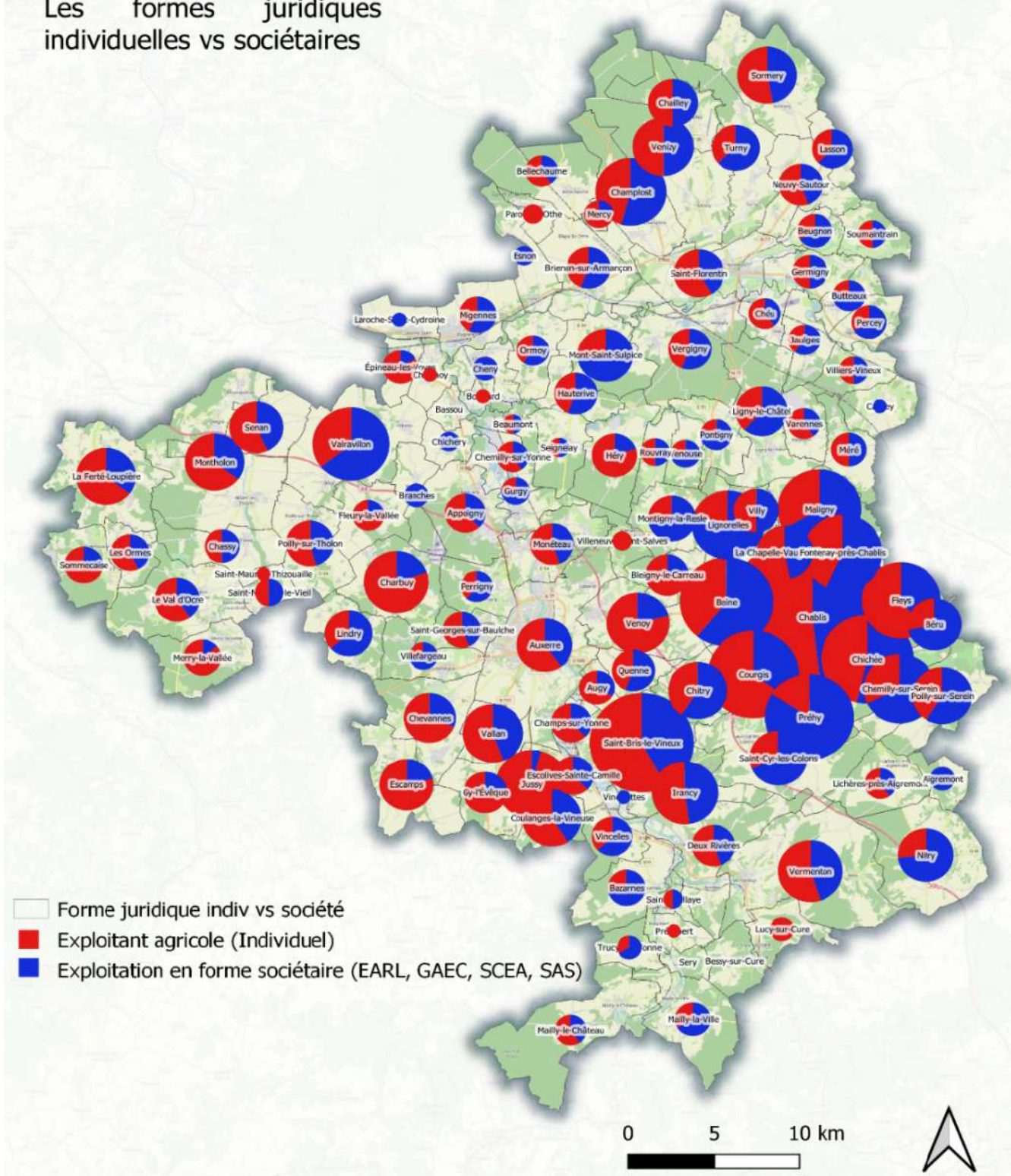


Figure 71 : répartition des formes juridiques individuelles et sociétaires dans le Grand Auxerrois (Données internes et réalisation chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)

## 5 LES DYNAMIQUES AGRICOLES DU TERRITOIRE

### 5.1 LA DYNAMIQUE DES PRODUCTIONS, DES FILIERES ET DES STRUCTURES AGRICOLES

#### 5.1.a Vue d'ensemble

Les productions du Grand Auxerrois ont des destinations ou valorisations diverses :

- **productions alimentaires** (très majoritaires, environ 95 % de la SAU\* totale) : leurs destinations sont l'export, le marché français et la proximité ;
- **productions non alimentaires** (moins développées, environ 5% de la SAU\* totale) : leurs destinations sont le marché français et la proximité. Cette catégorie comprend les biocarburants, la méthanisation, les textiles et industriels, les matériaux biosourcés etc.

La dynamique de production sur le territoire du Grand Auxerrois est abordée au regard des filières présentes, des surfaces de production et de collecte, de l'économie et des débouchés.

La production brute standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations. Elle ne représente donc pas des résultats économiques observés et, même si elle est exprimée en euros, constitue surtout une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

Sur le territoire du Grand Auxerrois, c'est la viticulture qui a le poids économique le plus important (77% de la PBS totale).

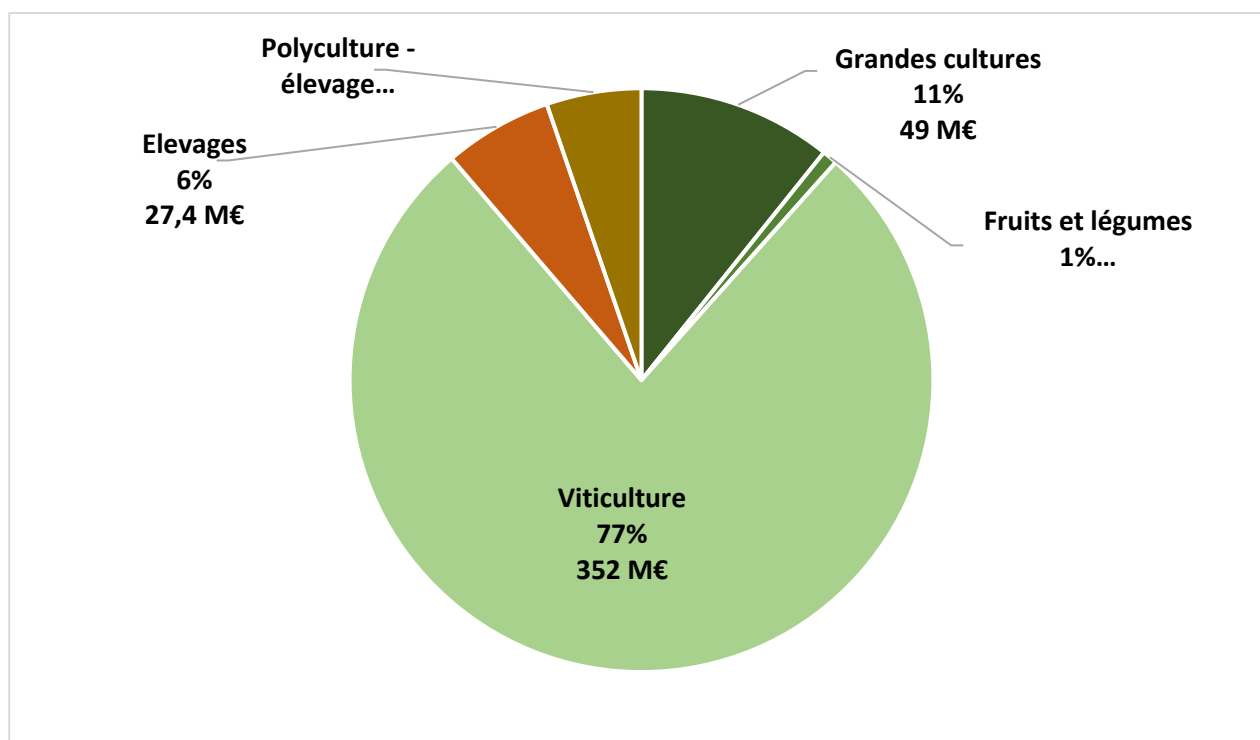


Figure 72 : poids de la production brute standard par filières dans le Grand Auxerrois - données RGA\* 2020

Le territoire du Grand Auxerrois compte 57 entreprises agro-alimentaires, dont environ :

- 15% d'entre elles spécialisées dans la vinification,
- 13% d'entre elles avec une activité d'abattage et transformation de viandes,
- 12% d'entre elles avec une activité de brasserie ou de distillerie.

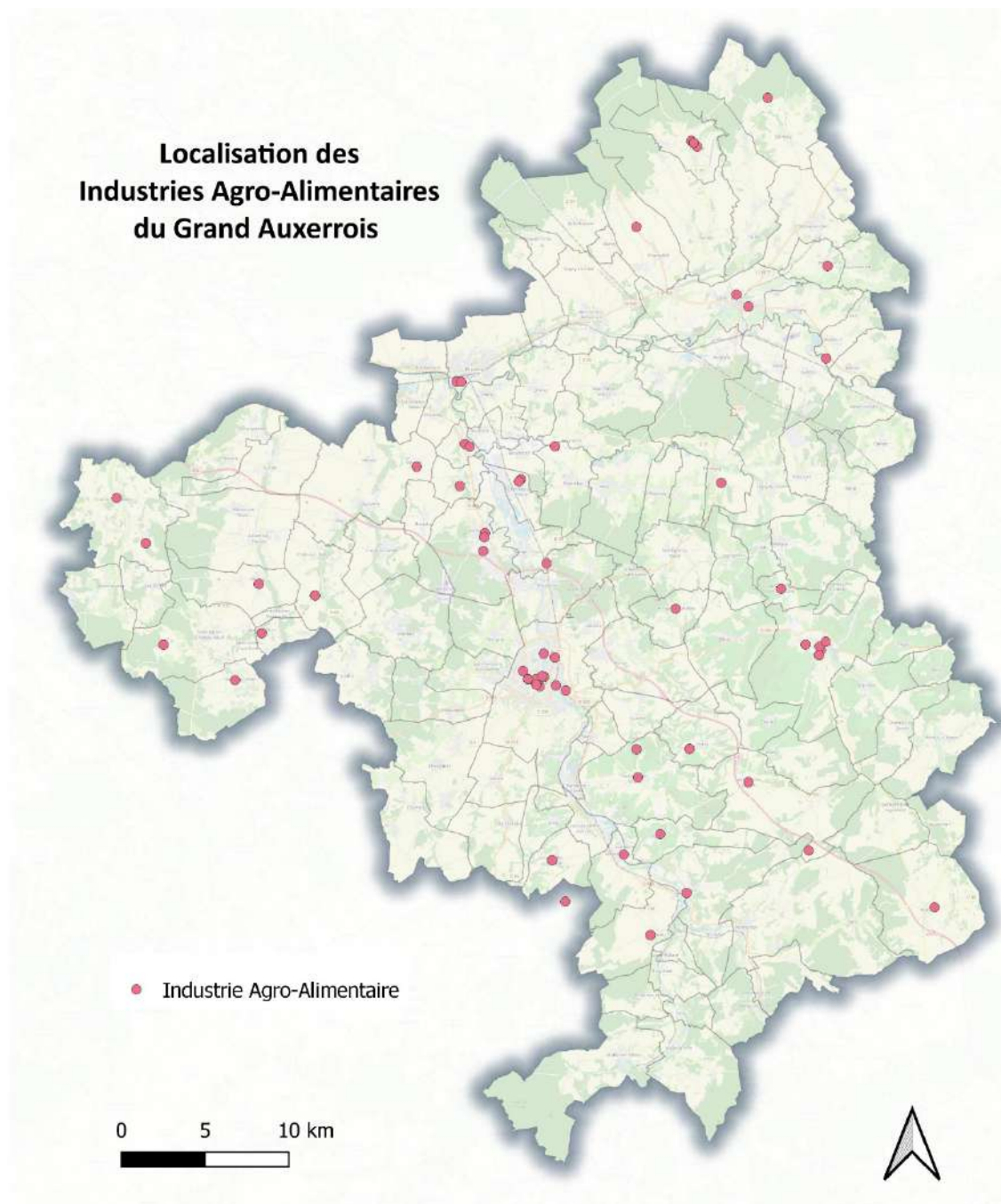


Figure 73 : positionnement des entreprises agro-alimentaire sur le territoire du Grand Auxerrois (données CCI, carte chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)

### 5.1.b Les filières végétales alimentaires

#### La viticulture

Première filière du territoire en termes d'emploi et de production de valeur, la filière viticole est un atout majeur du territoire. Le Chablis est l'appellation phare du secteur car elle bénéficie d'une très bonne réputation à l'étranger et est notamment appréciée dans les pays anglo-saxons et en Allemagne. Si la part du Chablis destinée à la Grande-Bretagne a diminué depuis 2008, le pays reste la première destination commerciale de la production. Les ventes de Chablis progressent dans les pays de l'est et en Asie du sud-est mais le marché a du mal à s'implanter en Chine, où les vins de Bordeaux sont très appréciés.

Le Chablis est un produit de luxe qui pourrait être vendu plus cher mais les aléas\* climatiques tels que le gel et la grêle entravent une stratégie de hausse des prix.

Deux caves coopératives sont implantées sur le territoire du Grand Auxerrois :

- Les Caves de Bailly, qui regroupent 430 vignerons répartis sur les communes de St-Bris-le-Vineux, Chitry-le-Fort, Coulanges-la-Vineuse et Irancy. Cette cave détient un partenariat avec les coopératives viticoles bourguignonnes qui assure la régularité de l’approvisionnement. Les Caves de Bailly commercialisent 25 000 hectolitres, soit plus de **3 millions de bouteilles**, par an, pour un chiffre d’affaire de **plus de 18 millions d’euros**. 1 bouteille sur 3 est exportée (Allemagne, Etats-Unis, Norvège) ;
- La Chablisienne, qui **représente un quart de la production de Chablis** et compte environ 120 vignerons adhérents. Elle commercialise environ 75 000 hectolitres, soit **6 millions de bouteilles**, par an, pour un chiffre d’affaire de l’ordre de **55 millions d’euros**.

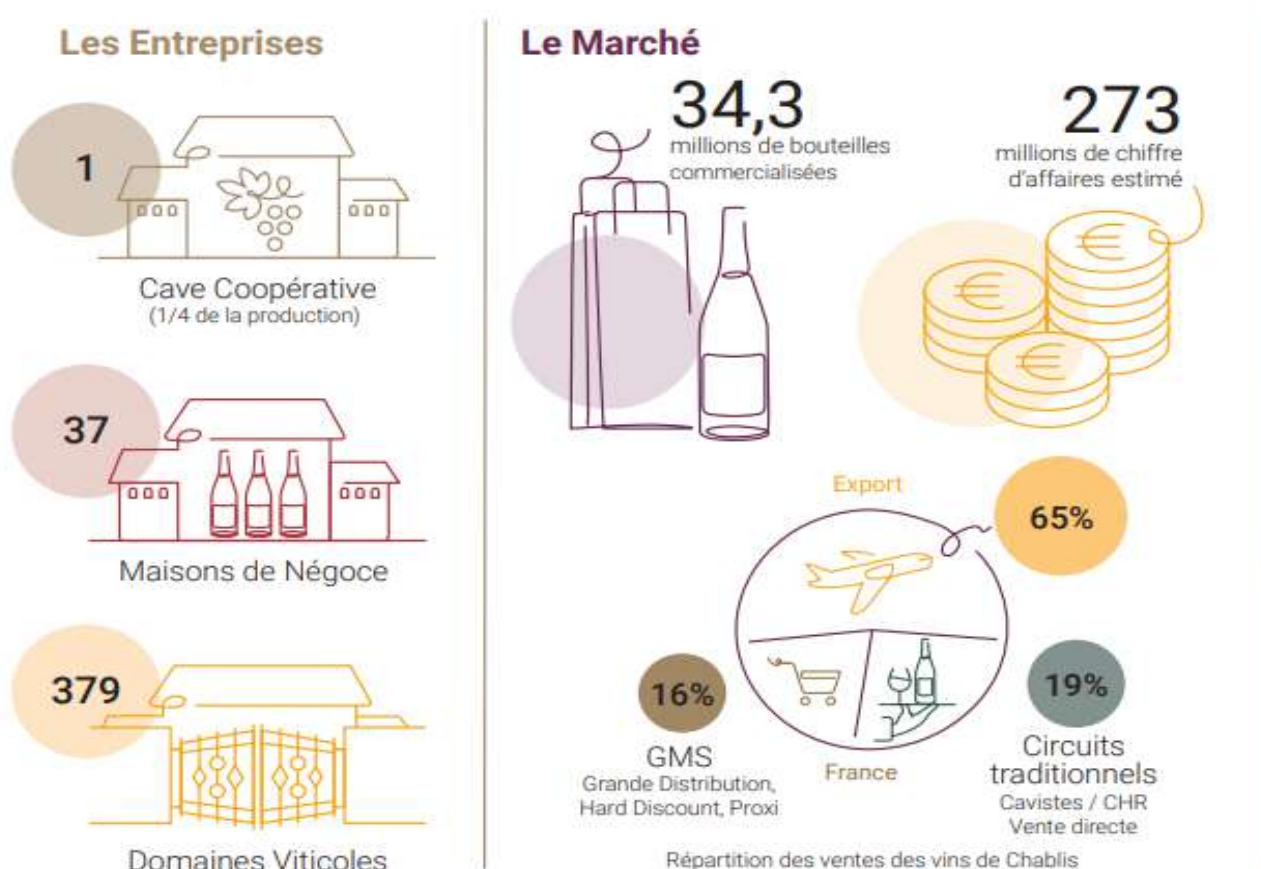


Figure 74 : zoom sur le Chablis (source BIVB 2021)

## Les fruits et légumes

Si la grande majorité des productions culturelles du territoire concerne les céréales et la vigne, il est important de noter l'existence de **productions de légumes, fruits et plantes médicinales et aromatiques**. Toutes ces productions représentent environ 1% de la SAU\* totale du PETR. La surface paraît faible au regard des productions dominantes mais elle n'est surtout pas à négliger car elle participe au développement des circuits de proximité.

Par exemple, depuis la fermeture de l'usine AMORA MAILLE d'Appoigny en 2009, la production locale de cornichons a beaucoup diminué mais s'est maintenue sur une vingtaine d'hectares environ et quelques producteurs ont cherché à valoriser le cornichon « de luxe » français. Ces producteurs proposent une vente directe locale mais surtout une vente en bocal qui alimente les tables parisiennes prestigieuses (Elysée, hôtel Georges V...). C'est le cas pour la **Maison Marc, créée en 2012 à Chemilly-sur-Yonne**.

Peuvent également être citées la production d'asperges commercialisées en vente directe et la production de légumes destinés à la cueillette directe dans les parcelles. Il s'agit là de filières dites de « niche », très spécialisées. On rappellera également la cerisaie de l'Yonne (*abordée dans la partie dédiée aux activités agricoles*), qui peine à maintenir une production rentable. Cette production concerne peu d'exploitations spécialisées. Il s'agit davantage d'exploitants à la retraite ou de doubles actifs. Ceci explique également la difficulté à dynamiser cette filière.

Les terres historiquement cultivées en légumes ont changé de destination autour des années 1960, en partie suite à l'essor de la grande distribution et à l'importation de légumes moins chers. Les terres sableuses autour d'Auxerre ont donc un potentiel de production intéressant pour la production de légumes, en maraîchage ou en plein champs. De plus, de nombreux jeunes agriculteurs manifestent leur volonté de se tourner vers ce type de production.

**Carte de densité des productions végétales  
par communes : données Chambre  
d'agriculture de l'Yonne**

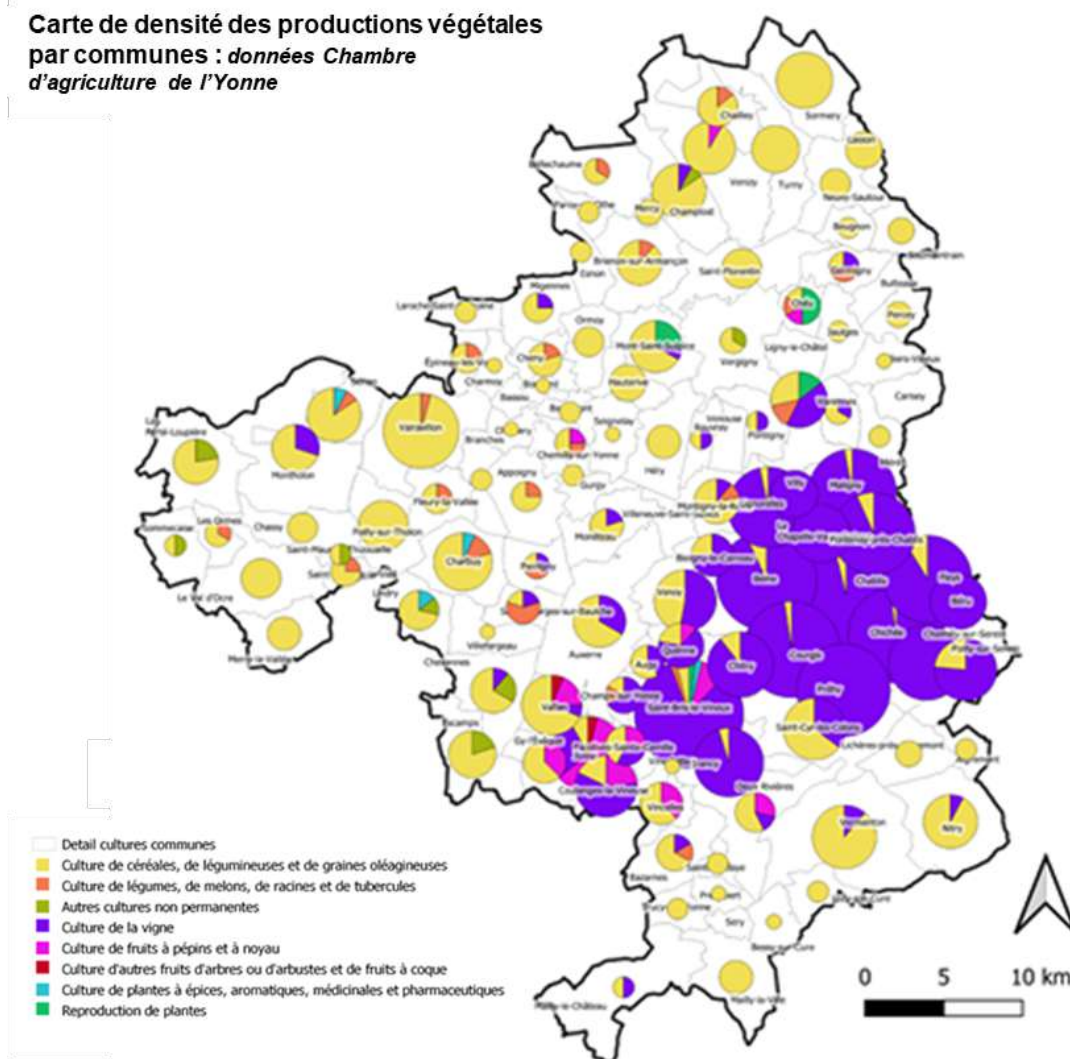


Figure 75 : Carte de densité des exploitations en production végétale par commune (Source et réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne 2021)

## Les grandes cultures

Les grandes cultures représentent la majorité de la SAU\* du territoire du Grand Auxerrois.

On distingue les grandes cultures à destination alimentaire (*humaine et animale*) des grandes cultures à destination non alimentaire (*biocarburant, textile, matériaux biosourcés, cultures intermédiaires à vocation énergétique - CIVE\**). Les grandes cultures majoritaires sur le territoire sont les céréales (blé, orge, maïs...), les oléagineux (tournesol, colza, soja...) et les protéagineux (pois, féveroles...). D'autres types de grandes cultures sont également présents en moindre quantité, comme la betterave sucrière.

Au-delà de la production, la collecte est organisée sur le territoire par 5 entreprises, dont la majorité est implantée sur le territoire du Grand Auxerrois.

**Collecte :**

**Secteur coopératif :**

- 110 BOURGOGNE (siège et silos)
- YNOVAE (silos)
- COCEBI, spécialisé dans les productions biologiques (siège et silos)

**Secteur non coopératif :**

- SOUFFLET Agriculture (silos)
- RUZE (siège et silos)

Deux particularités de l'Yonne sont à souligner car elles s'expriment nettement sur le territoire du Grand Auxerrois :

- **une collecte de céréales et protéagineux produits en agriculture biologique.** La COCEBI est une coopérative spécialisée dans la collecte de productions biologiques. Elle collecte 33000 tonnes de céréales par an et a triplé sa capacité de collecte ces 6 dernières années. Elle revend ensuite les céréales collectées à des meuneries françaises situées en dehors du territoire du Grand Auxerrois (*Bio Cizeron dans la Loire et Moulin Decollogne en Côte d'Or*). Des stockages spécifiques bios se sont également mis en place dans la majorité des autres structures de collecte du Grand Auxerrois (110 Bourgogne, Ynova, Soufflet Agriculture). Cette évolution s'est opérée avec le développement de l'agriculture biologique sur les systèmes céréaliers, l'extension limitée sur le site de la COCEBI et une volonté des coopératives et négoce locaux d'offrir des stockages de proximité à leurs adhérents/clients. La question du stockage des productions bio sur les exploitations est d'actualité et le sera d'autant plus si la progression des surfaces en Agriculture Biologique se poursuit.

Quelques exploitations céréalières du territoire du PETR se sont organisées pour faire de la vente directe de céréales et protéagineux et commercialisent aussi dans les magasins locaux (*Biocoop, Bi1...*);

- **la filière CRC® (culture raisonnée contrôlée)** a été créée dans l'Yonne et est largement développée par les coopératives YNOVAE et 110Bourgogne. Elle garantit des céréales 100% françaises et cultivées selon des pratiques agricoles favorables à la biodiversité. Elle repose sur l'application de cahiers des charges validés et contrôlés encadrant la production et la transformation des céréales, notamment sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Certains produits homologués sont interdits par le cahier des charges. Ce dernier intègre également des actions en faveur de la biodiversité et équivaut au **niveau 2 de la certification environnementale**.

Ces céréales CRC sont valorisées par « Les moulins Dumée », meunerie icaunaise, pour alimenter les boulangeries locales (*artisanales et grandes et moyennes surfaces, par exemple le groupe Shiever*) et de la région Ile-de-France.

Le territoire du Grand Auxerrois, et plus largement le département de l'Yonne, transforme peu sa production agricole végétale. Seulement 15% de la production icaunaise est transformée dans le département.

La transformation des céréales se fait à travers la meunerie d'une part, l'alimentation animale d'autre part. Cette dernière est également le débouché pour les productions protéagineuses. Pour la meunerie, **le moulin de Vincelottes** collecte et transforme les céréales produites sur le territoire du Grand Auxerrois, avec environ 5 000 tonnes de blé transformées par an. **Le moulin de Seignelay** est une petite structure artisanale qui transforme uniquement des céréales locales bio. Pour l'alimentation animale, **l'entreprise Nutri-Bourgogne** travaille 109 000 tonnes d'aliments par an, ce qui correspond à la collecte d'environ 15000 ha de céréales et protéagineux produits essentiellement sur le territoire du Grand Auxerrois et servant à l'alimentation des élevages de volailles locaux.



### **Transformation :**

#### **Meuneries :**

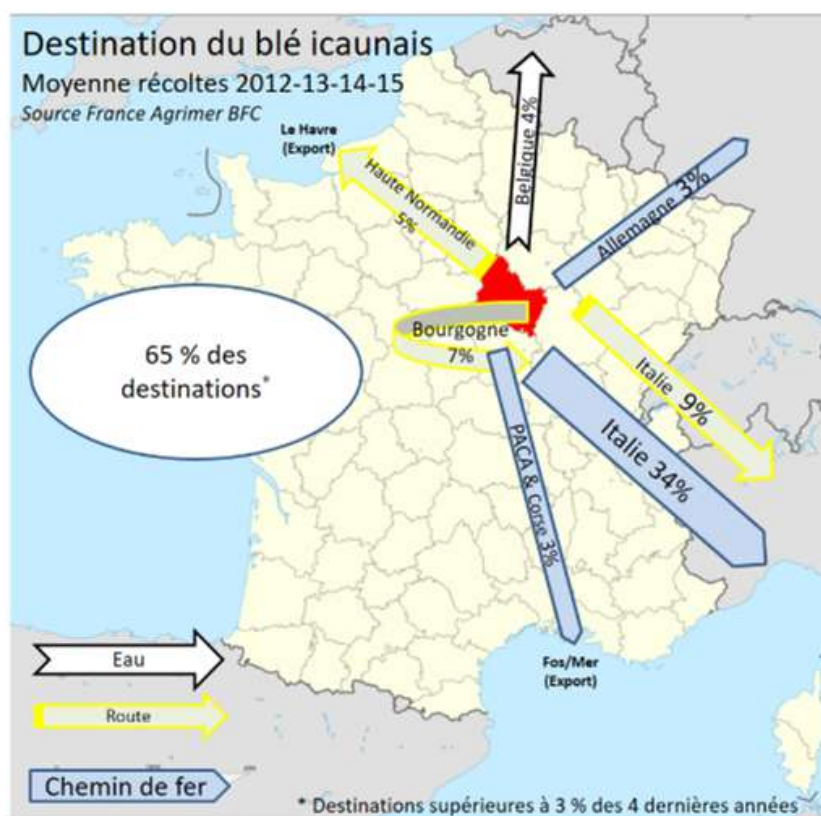
- Moulin de Vincelottes (siège et collecte)
- Moulin de Seignelay (siège et collecte bio)
- Moulin Dumée (collecte)
- 

#### **Alimentation du bétail :**

- Nutri Bourgogne (DUC – PLUKON) (siège, collecte et distribution)
- SOREAL (collecte et distribution)

Sauf année particulière, les blés sont valorisés en blés panifiables ce qui induit une meilleure rémunération.

Le blé icaunais est moins exporté que le blé produit dans le reste de la France (données coopératives 110B et Ynovae), ce qui tend à montrer une meilleure qualité du blé produit dans l'Yonne (blé panifiable).



Les **orges** produites sur le territoire sont transformées en majorité en orge de brasserie s'exportant vers les pays brasseurs, c'est-à-dire les pays du Benelux et l'Allemagne. On trouve tout de même **6 brasseries sur le territoire du Grand Auxerrois** : Brasserie La Truite à Butteaux, Brasserie de Chablis à Chablis, La Cuverie à Irancy, Fayyar à Saint-Bris-le-Vineux, Brasserie La Vaugermaine à Saint-Cyr-les-Colons et Grand-Duc Microbrasserie à Sormery.

En 2021, les contrats **de production de lin** ont représenté environ 800 ha dans le cadre de la filière « bleu blanc cœur », label de qualité. La production est valorisée en alimentation animale.

Historiquement, l'Yonne fut l'un des tous premiers départements français producteurs de **colza**. Cependant, en raison des sécheresses des dernières années, de problèmes de non-germination et d'impasse technique face à l'invasion d'insectes, la surface en colza a été divisée par 2,6 en 5 ans passant de 71 000 à 27 000 ha à l'échelle du département. La question se pose

de savoir si le colza, culture bien adaptée au contexte pédoclimatique de l'Yonne, saura s'adapter au changement climatique. Il est nécessaire de réfléchir à remplacer le colza par des cultures plus résilientes dans ce contexte.

Le colza produit dans l'Yonne et sur le territoire du Grand Auxerrois est majoritairement acheminé et trituré à l'usine du Mériot dans l'Aube. Destiné en priorité à la production d'huile alimentaire de qualité pour le marché intérieur (Lesieur ou vente directe), le colza produit dans le territoire du Grand Auxerrois participe à la production nationale de biocarburant.

### 5.1.c Les filières végétales non alimentaires

Les cultures à vocation non alimentaires se développent sur le territoire du Grand Auxerrois. Elles sont utilisées dans différents domaines :

- Biocarburants (colza)
- Fibres et chènevotte (chanvre)
- Cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE\*), à destination des méthaniseurs

**Le biodiesel issu du colza** produit au Mériot est un co-produit des éléments valorisés par la chaîne d'alimentation animale (tourteaux de colza). Sa production entre dans la catégorie de la biomasse issue des résidus agricoles. Il est ainsi référencé comme **“Biodiesel – sans changement d'affectation des sols”** dans la **“Base carbone”** de l'ADEME. **Le biodiesel issu du colza est incorporé au gazole**. De manière banalisée, il est incorporé à hauteur de 7% dans le gazole commercial. Récemment commercialisé sous le nom **« Oléo 100 »**, il devient très intéressant car peut ainsi être utilisé « pur » uniquement pour des flottes professionnelles. Il peut donc devenir un atout énergétique important et de proximité pour l'Yonne.

**La production de chanvre** a pu se développer sur le territoire du Grand Auxerrois grâce à la relocalisation de la Chanvrière (coopérative) située dans l'Aube, à proximité de Troyes. Cette dernière a déplacé sa zone de collecte et a recherché de nouvelles surfaces. Les contrats 2021 de la Chanvrière représentent environ 900 ha. D'autre part, la coopérative 110 Bourgogne propose des contrats de culture de chanvre sur environ 250 ha, à destination de la coopérative Eurochanvre (traitement de la fibre).

Les exploitations situées dans des zones de protection de la qualité de l'eau ont été encouragées, avec une aide sur certains investissements car cette culture nécessite très peu d'intrants et a des caractéristiques agronomiques favorables pour la diversification des rotations culturales dans ces territoires à enjeu eau.

En revanche, comme toute nouvelle production, elle nécessite un équipement spécifique. L'ensemble des frais financiers pour une exploitation qui veut développer le chanvre avec la Chanvrière comprend :

- du matériel de récolte et de manutention (faucheuse, presse, pinces-ballots, andaineuse),
- une capacité de stockage de 18 mois,
- la souscription de parts coopératives de la Chanvrière.

Un frein important pour le développement de cette culture concerne le stockage.

Les zones d'alimentation de captage (cf partie sur l'agriculture et la ressource en eau) ont été particulièrement ciblées pour le développement du chanvre ces 5 dernières années.

L'augmentation des surfaces de chanvre dans ces zones du Grand Auxerrois est significative. Elle est estimée à 350 ha soit 30% de la surface de chanvre de l'Yonne. 54 % des producteurs de chanvre icaunais sont situés sur le territoire du Grand Auxerrois (source Chanvrière).

**Deux méthaniseurs** sont présents sur le territoire du Grand Auxerrois, à Germigny et à La Ferté-Loupière.

Le **méthaniseur de Germigny** est le plus important du territoire en termes de production. Il est alimenté par des **Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE\*)** et des prairies situées dans un rayon de 15km autour de Germigny. Il est capable de produire 180 m3 de méthane par heure.

**Le méthaniseur de La Ferté-Loupière** est alimenté par des effluents d'élevage et des déchets de silo, pour une production de méthane estimée à 12 m<sup>3</sup> par heure.



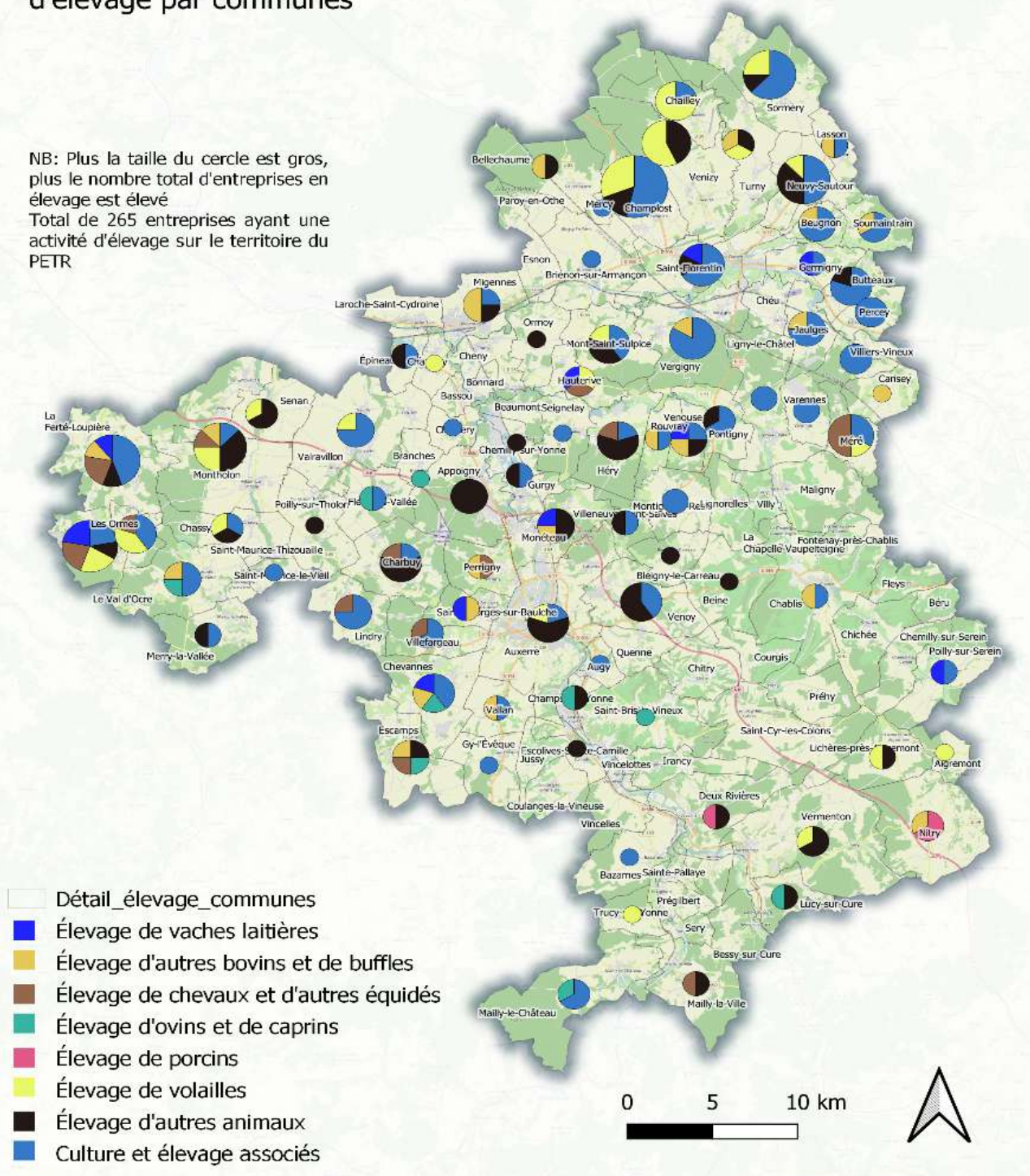
Figure 76 : Méthaniseur agricole à La Ferté-Loupière 2021 (photographies Chambre d'agriculture de l'Yonne)

### 5.1.d Les filières animales

La carte des élevages par commune est ici rappelée.

Carte de densité des productions d'élevage par communes

NB: Plus la taille du cercle est gros, plus le nombre total d'entreprises en élevage est élevé  
Total de 265 entreprises ayant une activité d'élevage sur le territoire du PETR



Source : (Données internes et réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021)

## La filière Lait

La production laitière a fortement diminué ces dix dernières années sur le territoire du Grand Auxerrois. Le nombre d'exploitations ayant des vaches laitières a été réduit de moitié entre 2012 et 2021, passant de 43 à 21 exploitations. Les crises successives du lait, conséquences de l'application de quotas puis de la sortie des quotas, la faible rémunération du lait et la pénibilité du travail sont à l'origine d'un désintérêt des jeunes agriculteurs pour cette production, au profit d'autres filières notamment céréalières. On observe également un changement dans les structures des exploitations laitières. Avec des modèles sociaux qui évoluent (demande de plus de temps libre, fin de l'astreinte tous les weekends...), la production laitière se conçoit maintenant difficilement autrement qu'à deux ménages (fratrie, parents-enfants...), si bien que les élevages mono-familiaux disparaissent au changement de génération.

La question se pose donc de **l'avenir des bassins laitiers de l'Yonne**, le lait en zone de plaine tend à disparaître au profit de « l'arc laitier » (*Charentes Bretagne, Normandie, Nord, Lorraine, Jura, Lyonnais, Loire*). La question se pose alors du **devenir des productions fromagères sous signe de qualité du territoire : le Chaource, le Soumaintrain et le Brillat-Savarin** (*voir partie sur les Marques, certification et alimentation locale*).

Le territoire du Grand Auxerrois ne compte qu'une seule laiterie, l'usine Yoplait (SODIAAL) à Monéteau, au cœur du bassin d'emploi d'Auxerre. La majorité du lait du Grand Auxerrois est collecté par l'union coopérative SODIAAL pour l'usine Yoplait. Cette laiterie est très peu impactée par la diminution de la production laitière locale car elle peut se fournir en dehors du département. Cela impacte le coût de collecte mais cette conséquence peut être compensée par le coût de transport du produit fini, réduit du fait de la situation géographique de l'Yonne. En effet, le département est situé sur un axe entre deux grands centres de consommation que sont Paris et Lyon, auxquels s'ajoute Marseille, située loin de tout bassin laitier français. Les emplois générés par cette entreprise ne sont donc pas directement menacés par la diminution de la production laitière dans le Grand Auxerrois.

La laiterie Saint-Denis-de l'Hôtel dans le Loiret collecte du lait pour la marque « C'est qui le patron ». Elle commence à étendre son influence auprès des agriculteurs laitiers du Grand Auxerrois, car elle présente une meilleure attractivité du fait de propositions de prix plus rémunérateurs.

Une autre partie du lait est également exportée en-dehors du territoire du Grand Auxerrois vers l'entreprise Lincet à Sens, qui produit les fromages sous signes de qualité du territoire (*Chaource, Soumaintrain et Brillat-Savarin*).

La collecte du lait bio est réalisée par le GIE de collecte BIOLAIT. La filière lait bio connaît des difficultés dues au fait que la production de lait bio a augmenté plus vite que la consommation. Certains éleveurs ont été contraints de vendre leur lait bio au prix du conventionnel faute de débouchés.

Les productions de lait de brebis et chèvre sur le territoire du Grand Auxerrois sont majoritairement transformées et valorisées localement dans le cadre de circuits de proximité.



Usine agro alimentaire Yoplait - Monéteau  
Photo Chambre d'Agriculture de l'Yonne

## Les filières viandes bovines et ovines

La production de viande bovine est peu présente sur le territoire du Grand Auxerrois, elle représente seulement 9% du nombre d'UGB\* sur le territoire et moins de 1% de la production brute standard (2,8 M€).

Il en est de même pour la production de viande ovine, très minoritaire sur le Grand Auxerrois, malgré un intérêt «sociétal» souvent mis en avant. La production ovine représente des systèmes d'élevage peu intensifs, valorisant des espaces herbacés divers, cultivés ou naturels.

Malgré un plan de relance auprès des jeunes, des prix élevés depuis 3 ans, cette production peine à se développer. On observe l'installation de jeunes sur des ateliers en diversification dans des exploitations céréalières à faible potentiel de production, des réflexions pour la création d'ateliers communs à plusieurs exploitations pour un pâturage diversifié. Cette production est souvent associée aux projets de centrales photovoltaïques au sol mais dans la configuration actuelle de ces projets la rentabilité de la production ovine n'est pas avérée.

Le groupe coopératif SICAREV a repris et développe l'outil d'abattage et de découpe à Migennes (ex SICAVYL).

Il reçoit les bovins et ovins icaunais mais plus largement ceux de la zone nord SICAREV, soit le quart nord-est de la France.

Dans cet abattoir :

- la 1<sup>ère</sup> transformation, qui correspond à l'abattage, concerne annuellement :
  - 52 000 bovins abattus dont 75% de races à viande et 25% de races laitières et mixtes ;
  - 105 000 ovins abattus. L'abattage des ovins est plutôt saisonnier et irrégulier sur l'année ;
- la 2<sup>ème</sup> transformation, qui correspond aux ateliers de découpe, concerne annuellement :
  - 20 000 tonnes de bovins ;
  - 700 tonnes d'ovins.

Les 2 niveaux de transformation alimentent la filière nationale mais aussi les filières locales puisque les éleveurs engagés dans les circuits de proximité pour la commercialisation de leur viande utilisent cet outil.



## La filière volaille

En France, la consommation de viande rouge diminue d'environ 1% par an, au profit de la viande blanche.

Le territoire du Grand Auxerrois compte **deux entreprises d'abattage et de découpe de volailles**.

L'**entreprise DUC – Plukon**, implantée au nord-est du Grand Auxerrois depuis le début des années 1990, représente une source d'emplois et une opportunité de diversification pour les agriculteurs du territoire. Plus de 200 éleveurs vendent leur production à l'entreprise, pour 48500 tonnes de produits finis par an. 600 000 poulets y sont abattus et découpés chaque semaine, un abattage majoritairement sur production DUC-PLUKON mais avec possible intégration d'autres volailles produites localement (SOREAL). 73% de l'alimentation d'un poulet produit par DUC est cultivée dans l'Yonne (céréales et protéagineux). La société a pour objectif de développer l'activité du site de Chailley.

La Société Plukon, en rachetant la société Duc, a investi dans la modernisation et la mise aux normes du site de Chailley. Elle a également repositionné la production vers le segment porteur du marché : **le poulet en 40 jours (standard) remplace le poulet en 60 jours (certifié)**. Cela a des conséquences sur la qualité de la viande, qui est alors moindre, mais le déploiement d'un nouveau plan de développement de 80 poulaillers indique la forte potentialité de cette stratégie. **La production de poulet certifié ne représentera plus qu'un quart de la production DUC-PUKON**, avec une reconversion des poulaillers et des éleveurs pour correspondre aux nouveaux systèmes de production. Les ménages français consomment de plus en plus de viande blanche et le poulet standard correspond aux attentes des consommateurs français et européens.

Le plan de développement de 80 nouveaux bâtiments sur les 3 à 4 ans à venir concerne l'ensemble de la zone PLUKON, qui touche les départements situés dans un rayon de 150 km autour du site de Chailley. Il impactera le territoire du Grand Auxerrois puisque le site de production y est situé.

L'**entreprise Laguillaumie** est spécialisée dans l'abattage et la découpe de volailles selon les rites musulmans, permettant la certification halal des produits finis.

Les ateliers volailles se sont développés ces dix dernières années comme activité de diversification chez des producteurs céréaliers. Cette augmentation représente environ 70000 volailles supplémentaires (Source : RGA\* 2020).

**La filière œuf** s'est développée sur le territoire depuis une dizaine d'années. Environ 100000 poules pondeuses sont élevées sur le territoire du Grand Auxerrois, dont 50 % en agriculture biologique.

Les œufs produits sur le territoire sont collectés par un opérateur limitrophe (CDPO - 51) et cette production se stabilise.

## La filière porcine

La filière porcine est également présente sur le territoire du Grand Auxerrois, avec **8 exploitations porcines**. Il s'agit d'exploitations spécialisées dans l'élevage porcin, même si pour certaines la production de grandes cultures est majoritaire. La plupart de ces éleveurs sont adhérents à la **coopérative CIRHYO**, dont le siège social est situé à Montluçon, mais qui est installée au cœur du Grand Auxerrois avec une antenne à Appoigny. Certains de ces éleveurs ont développé une activité de vente directe : ce sont ceux engagés en Label rouge ou en bio.

Historiquement basée à Migennes, la coopérative porcine « SCAPP » s'est réorganisée, en lien avec la SICAREV, pour devenir CIRHYO. Cette coopérative accompagne les éleveurs porcins dans la conduite des élevages et la commercialisation de la viande. Elle est le principal acteur de la filière porcine du territoire. Les porcs produits dans le Grand Auxerrois sont abattus hors du département.

## 5.2 L'AGRICULTURE ET LA BIODIVERSITE

L'agriculture est un acteur important de la biodiversité ordinaire sur le territoire du Grand Auxerrois. Elle intervient également, de façon spécifique, dans la gestion et la préservation de la biodiversité remarquable.

La **biodiversité ordinaire** est très largement répandue dans les espaces ruraux, même si elle existe aussi dans les espaces urbains, les infrastructures de transport ou encore les espaces industriels.

Contrairement à la biodiversité remarquable, clairement identifiée (espèces et écosystèmes, zonages, gestionnaire spécifique), la biodiversité ordinaire ne répond pas à des découpages spatiaux définis et n'est pas uniquement une diversité écologique. Elle doit être considérée de façon globale à travers la diversité des acteurs, des valeurs et des projets.

Cette importance de la biodiversité ordinaire, aussi bien écologique qu'économique et sociale, explique les débats voire les conflits d'acteurs locaux. La valeur des services fournis par la biodiversité ordinaire est considérable mais son évaluation reste en revanche très relative, souvent en lien avec la complexité des processus écologiques et agronomiques. Le point crucial dans le débat sociétal correspond à la divergence de vues sur le parcellaire agricole : la propriété foncière privée d'une part, un espace naturel de jouissance collective d'autre part.

La transition de l'agriculture vers l'agroécologie est largement amorcée. L'agroécologie est une approche globale des systèmes de culture et de production qui s'appuie sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. L'agroécologie réintroduit de la diversité dans les systèmes de production agricole et restaure une mosaïque paysagère diversifiée (*diversification des cultures et allongement des rotations, implantation d'infrastructures agroécologiques...*). Elle vise un maintien des résultats économiques des exploitations tout en améliorant les performances environnementales.

Toutes les exploitations agricoles sont incitées, dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), à mettre en place ou à maintenir des infrastructures agroécologiques.

Certaines s'engagent davantage à travers :

- Les réseaux d'innovation et de partage de connaissances dans des collectifs agroécologiques ayant une reconnaissance officielle par l'Etat.

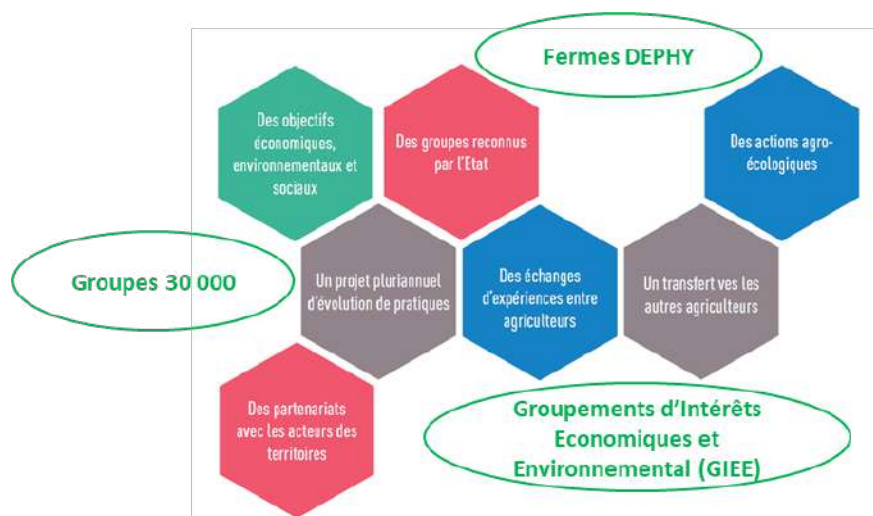


Figure 77 : Représentation des collectifs agro-écologiques reconnus par l'Etat - source Chambre régionale d'agriculture BFC

- La certification environnementale des exploitations agricoles atteste d'un niveau d'engagement fort dans l'agroécologie. La mention **Haute Valeur Environnementale (HVE)** s'appuie sur des indicateurs mesurant la performance environnementale des exploitations, entre autres la préservation de la biodiversité (*insectes, arbres, haies, bandes enherbées, fleurs...*). Le niveau 3 du cahier des charges permet à une exploitation d'être certifiée HVE (contrôle tous les 18 mois).



### Le territoire du PETR Grand Auxerrois compte :

- 151 fermes certifiées HVE, soit 97% des fermes certifiées de l'Yonne ;
- 99 fermes dans les réseaux DEPHY, GIEE et groupes 30000 ;
- 11 groupes labellisés associant divers systèmes de culture, y compris l'agriculture biologique ;
- 171 exploitations engagées dans l'agriculture biologique ;
- 39 exploitations développant un projet d'agroforesterie : plantation d'arbres et productions diverses (grandes cultures, petits fruits, maraîchage, élevage).

### Biodiversité remarquable

Une ZNIEFF est un secteur où des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés de notre patrimoine naturel ont été inventoriés.

### Sur le territoire du Grand Auxerrois, les deux types de ZNIEFF sont présents :

- Les ZNIEFF de type I, qui comportent des espèces ou des habitats remarquables caractéristiques de la région. Ce sont des secteurs de grande valeur écologique ;
- Les ZNIEFF de type II, qui correspondent à de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés ou offrant de fortes potentialités biologiques.

Les ZNIEFF se situent essentiellement sur des parcelles agricoles et forestières. Tout projet agricole (*construction d'un bâtiment, aménagement de stockages, épandages de produits organiques, retournement de prairies, défrichage, forage ou création d'une réserve d'eau...*) doit respecter les enjeux liés à ces ZNIEFF.

Il n'y a pas d'acteur spécifique, autre que les services de l'Etat, pour la gestion des ZNIEFF. Les exploitations certifiées HVE connaissent les ZNIEFF qui touchent leur parcellaire et prennent en compte les enjeux (intégrés au parcours de certification).

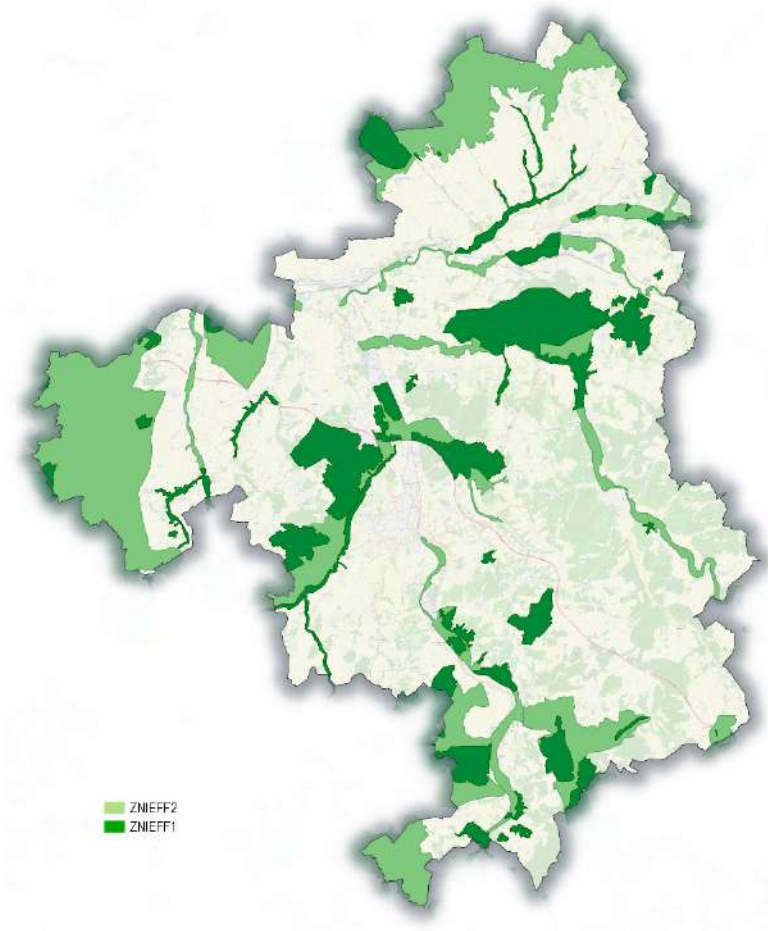


Figure 78 : carte des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique dans le Grand Auxerrois (données Scans25, INPN, réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne)

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels représentatifs de la biodiversité à l'échelle européenne. Son objectif est de maintenir sur le long terme le bon fonctionnement écologique des sites.

Ces zonages sont beaucoup plus restreints que les ZNIEFF et font l'objet de documents d'objectifs (DOCOB) construits dans le cadre de l'animation d'une structure spécifique, avec les partenaires locaux du territoire. Sauf pour le cas des prairies sensibles, que nous abordons ci-dessous, la gestion de ces sites se fait par de l'information et des incitations de gestion pour les propriétaires fonciers ayant des parcelles dans ces zones. La gestion agricole des parcelles en site Natura 2000 doit respecter les enjeux liés au document d'objectif (DOCOB) spécifique.

**Sur le territoire du PETR, 3 sites Natura 2000 sont présents :**

Site	Gestion
<b>FR2600974</b> : Pelouses, forêts et habitats à chauve-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents.	Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan
<b>FR2600975</b> : Cavités à chauves-souris en Bourgogne.	Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
<b>FR2600990</b> : Landes et tourbière du bois de la Biche.	Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Les prairies sensibles des sites Natura 2000 sont indiquées sur le registre parcellaire PAC\* de chaque exploitation agricole. A chaque déclaration annuelle, le contrôle du non retournement de ces prairies sensibles se fait automatiquement.



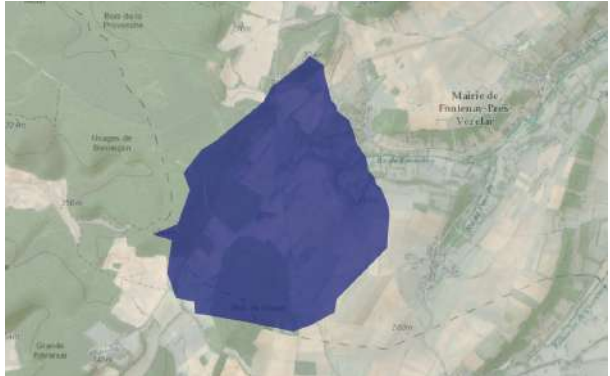

**Carte des Zones NATURA 2000**



Figure 79 : Carte des zones Natura 2000 présentes sur le Grand Auxerrois (Données Scan25, INPN 2021, réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne)

Le territoire du Grand Auxerrois compte 4 arrêtés de biotope. Sur ces territoires, toutes les activités sont soumises à prescriptions.

Les enjeux agricoles visés ci-après dépendent de l'impact de l'arrêté de protection de biotope (APB) sur l'agriculture (en fonction de la surface impactée, du type de production et des modalités de l'APB).

Situation (cartes sources INPN)	Description	Surface
	<p><b>FR3800079 : Le Cul de la Nasse et Les Grands Prés.</b></p> <p>Communes de SAINT-FLORENTIN et VERGIGNY.</p> <p>Méandre de l'Armançon, 481 espèces végétales et animales à préserver sur ce milieu humide.</p> <p>Enjeu agricole modéré</p>	<p><b>52,59 ha</b></p>
	<p><b>FR3800080 : Vallée de la Biche</b></p> <p>Communes d'APPOIGNY et BRANCHES.</p> <p>Site inclus dans la zone Natura 2000 du bois de la Biche</p> <p>Vallée tourbeuses, protection de plantes et amphibiens</p> <p>Pas d'enjeu agricole</p>	<p><b>47,49 ha</b></p>
	<p><b>FR3800709 : Ruisseau de Fontenay</b></p> <p>Commune de FONTENAY-PRES-CHABLIS</p> <p>Ruisseau à écrevisse à pieds blancs</p> <p>Enjeu agricole important</p>	<p><b>313,35 ha</b></p>
	<p><b>FR3800715 : Ruisseau d'Ocre</b></p> <p>Communes de ST MAURICE-LE-VIEIL, VAL D'OCRE</p> <p>Ruisseau à écrevisse à pieds blancs, Chabot et Truite Fario</p> <p>Enjeu agricole important</p>	<p><b>53,66 ha</b></p>

12 nouveaux arrêtés de protection de biotopes sont en préparation. Ils concernent les cavités à chauve-souris et sont majoritairement situés sur le territoire du Grand Auxerrois.

### 5.3 L'AGRICULTURE ET LA RESSOURCE EN EAU

Le lien entre l'agriculture et les sols est l'élément fondamental puisque le sol, selon sa potentialité permet le développement des cultures pour l'alimentation humaine et celle des animaux. Même si les progrès techniques (productions hors sol) et les demandes du marché (développement de filières spécifiques) ont modifié à la marge ce principe, l'agriculture reste l'acteur principal du maintien ou de l'évolution des milieux de par la surface qu'elle occupe. C'est aussi, compte tenu de la place de la ruralité sur le territoire du Grand Auxerrois, un acteur fondamental dans le cycle naturel de l'eau.

La grande majorité des gouttes d'eau de pluie allant rejoindre les cours d'eau ou les nappes phréatiques passe dans ou à travers un territoire agricole. L'eau est nécessaire à l'agriculture mais selon la violence des épisodes climatiques (*sécheresse, grêle, fortes pluies*), elle est aussi destructrice.

Les prévisions d'évolution des paramètres température et quantité/répartition de la pluviométrie, liées au changement climatique, ont déjà des conséquences sur les productions agricoles de l'Yonne.

Les besoins en eau de l'agriculture sont importants car il s'agit de production de vivant (plantes et animaux). Il faut cependant faire une distinction entre ces besoins et les activités agricoles induisant des prélèvements dans les ressources.

#### 5.3.a Les principaux usages de l'eau: irrigation et abreuvement des animaux

L'irrigation permet la production de certaines cultures et sécurise la qualité ainsi que le niveau de production de nombreuses cultures. Cet usage, bien que globalement peu important au regard des volumes prélevés, est très décrié par le grand public et certains acteurs locaux. Il est très « visible » et s'effectue pour une grande part en période estivale.

Cet usage de prélèvement d'eau aux fins d'irrigation est pourtant soumis à une procédure administrative très encadrée : une demande collective annuelle de prélèvement d'eau pour irrigation est soumise à autorisation du Préfet.

L'arrêté préfectoral définit pour chaque irrigant le volume autorisé selon la ressource mobilisée. Ce volume autorisé peut être revu en cours de campagne d'irrigation si l'arrêté départemental « sécheresse » est activé. Les irrigants sont alors soumis, comme tous les utilisateurs d'eau, à des restrictions d'usage qui dépendent du classement (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise) du secteur de gestion (bassin versant ou sous-bassin versant des cours d'eau) où ils font leurs prélèvements.

**L'irrigation concerne 55 exploitations agricoles et environ 1500 ha de surface agricole sur le territoire du Grand Auxerrois.**

## Zones hydrographiques de gestion et stations de référence du plan sécheresse départemental

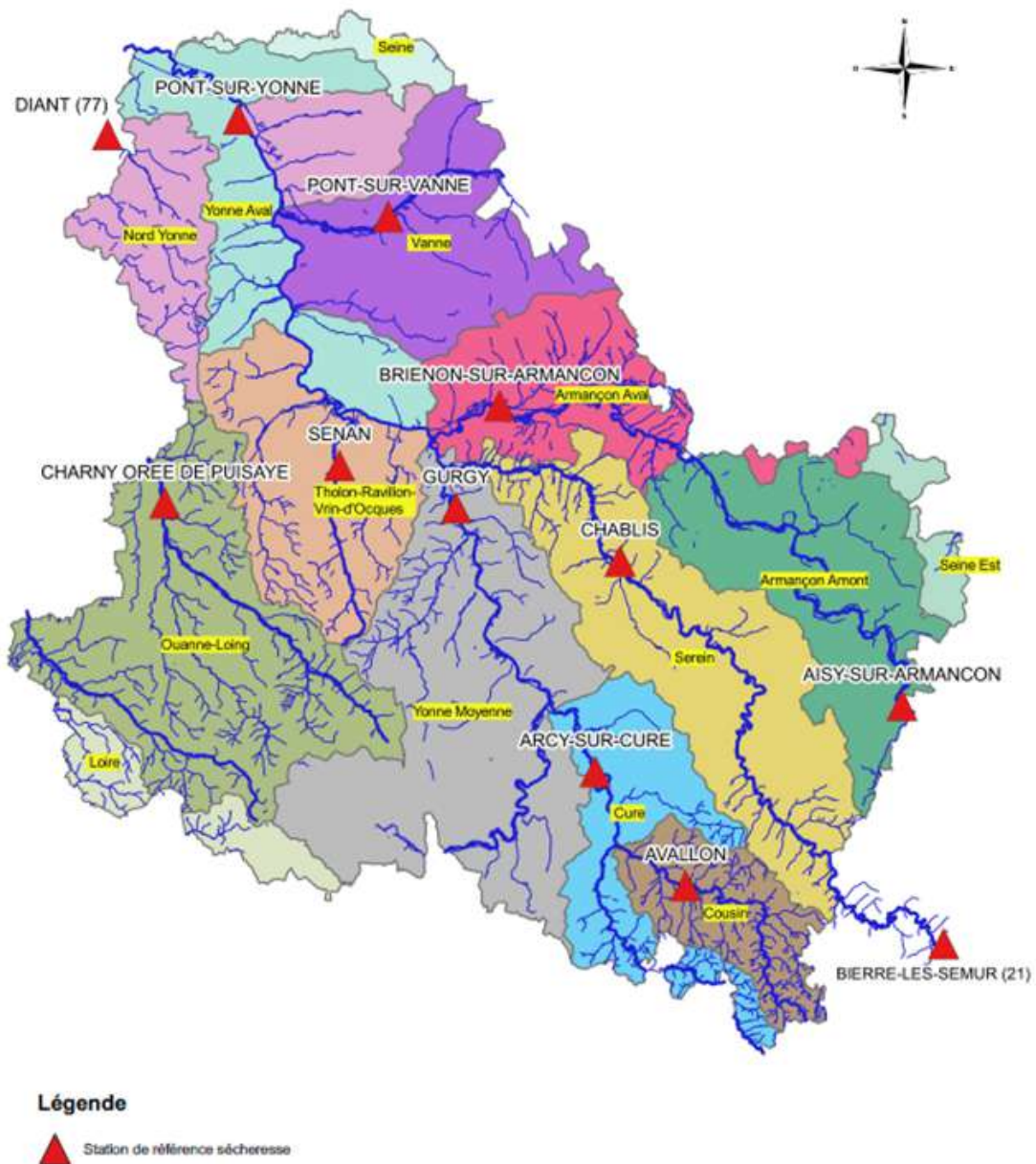


Figure 80 : zones hydrographiques de gestion et stations de référence du plan sécheresse départemental (source DDT de l'Yonne)

L'abreuvement des animaux d'élevage se fait de 3 façons différentes et souvent complémentaires sur une même exploitation :

- sur le réseau d'adduction d'eau potable, avec l'accord de la collectivité gestionnaire de l'alimentation en eau potable ;
- via des ouvrages réalisés par les exploitations (forages et réserves) et autorisés par l'administration,
- directement à partir de l'eau des cours d'eaux, des étangs ou des mares pour les animaux au pâturage ou sur des parcours extérieurs.

Ces volumes sont bien connus sur les élevages soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE\*) et sur ceux ayant des ouvrages spécifiques (dossiers loi sur l'eau). Ils le sont moins pour les autres. Les volumes utilisés augmentent en période estivale chaude. Sur les secteurs en tension, des recensements ont été amorcés pendant les étés 2019 et 2020.



La lutte contre le gel par aspersion est pratiquée sur les vignobles à haute valeur ajoutée. Elle tend à se développer sur certaines productions fruitières. Comme l'irrigation, elle est soumise à une autorisation préfectorale annuelle et est très ciblée dans le temps (avril/mai).

Pour le nettoyage du matériel agricole, des bâtiments et des locaux de transformation (salle de traite, chais...) et les refroidissements, de gros efforts ont été faits pour économiser l'eau voire la recycler. L'eau de nettoyage doit être traitée avant rejet dans le milieu. Les prélèvements pour refroidissement des bâtiments (volailles) ou des chais sont contrôlés par les services de l'Etat dans le cadre des ICPE\* et du plan sécheresse.



### 5.3.b Les transferts ou rejets d'éléments issus de l'agriculture

Les transferts ou rejets d'éléments issus de l'agriculture ont des impacts de mieux en mieux connus mais dont la gestion est plus complexe dans le cas de transferts diffus.

Il faut distinguer :

- **les rejets ponctuels**, pour lesquels l'agriculture est soumise à des règles spécifiques. Ces rejets concernent les eaux « usées » issues du site d'exploitation ou du lavage du matériel agricole aux champs mais également les aménagements du parcellaire agricole (drainage\*, création de réserve ou d'étang). Toute exploitation, selon des seuils réglementaires

liés aux types de rejets, est soumise à la loi sur l'eau et fait l'objet de contrôles réglementaires des services de la police de l'eau.

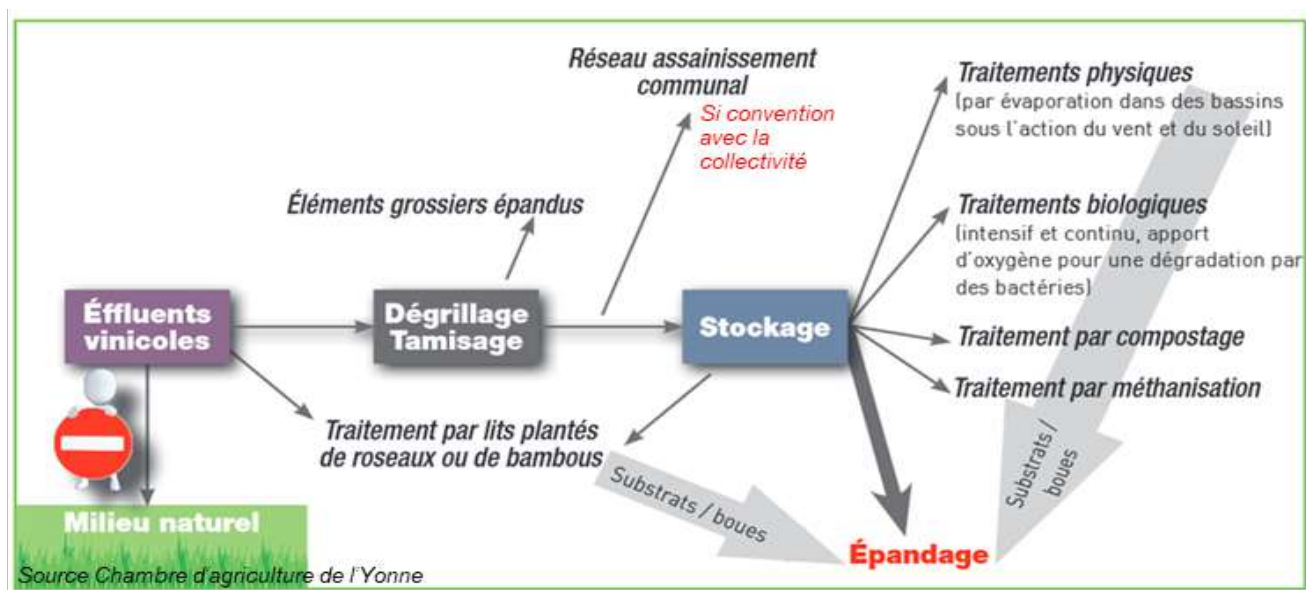


Figure 81 : Processus de traitement des effluents vinicoles

- **les transferts diffus**, liés à l'activité sur les parcelles agricoles. Les phénomènes étant souvent longs et complexes, l'action réglementaire n'est pas toujours adaptée ou suffisante. De plus, s'appliquant sur de larges surfaces, elle peut avoir un impact important sur l'équilibre économique des exploitations, d'où une mise en place difficile.

### 5.3.c La gestion des aléas\* climatiques

La gestion des aléas climatiques concerne de façon importante l'agriculture.

Certaines actions agricoles ont un lien direct avec la vitesse de circulation de l'eau sur le territoire, ce qui influe les risques d'inondation et les phénomènes de dégradation des sols et des milieux par l'érosion.

En parallèle, les territoires agricoles sont soumis aux crues.

Afin de réduire le risque inondation des agglomérations de l'Yonne mais également de l'Île-de-France, la gestion des zones d'expansion des crues est en débat.

### 5.3.d L'état des cours d'eau et les actions agricoles

Le réseau hydrographique sur le territoire du Grand Auxerrois comprend :

- au nord-est, la partie aval de l'Armançon, avec 2 principaux affluents que sont l'Armanche aval et le Créanton ;
- au sud-est, le Serein aval et ses affluents, dont le ru de Vaucharme ;
- au sud, la Cure sur sa partie aval ;
- au centre, l'Yonne et une partie de ses affluents : ru de Sinotte, ru de Baulche, ru de Vallan ;
- à l'ouest, le Ravillon, le Tholon et le Vrin sur leurs parties amont et médiane.

Dans le schéma page suivante, les traits rouges correspondent schématiquement aux limites de bassins versants.

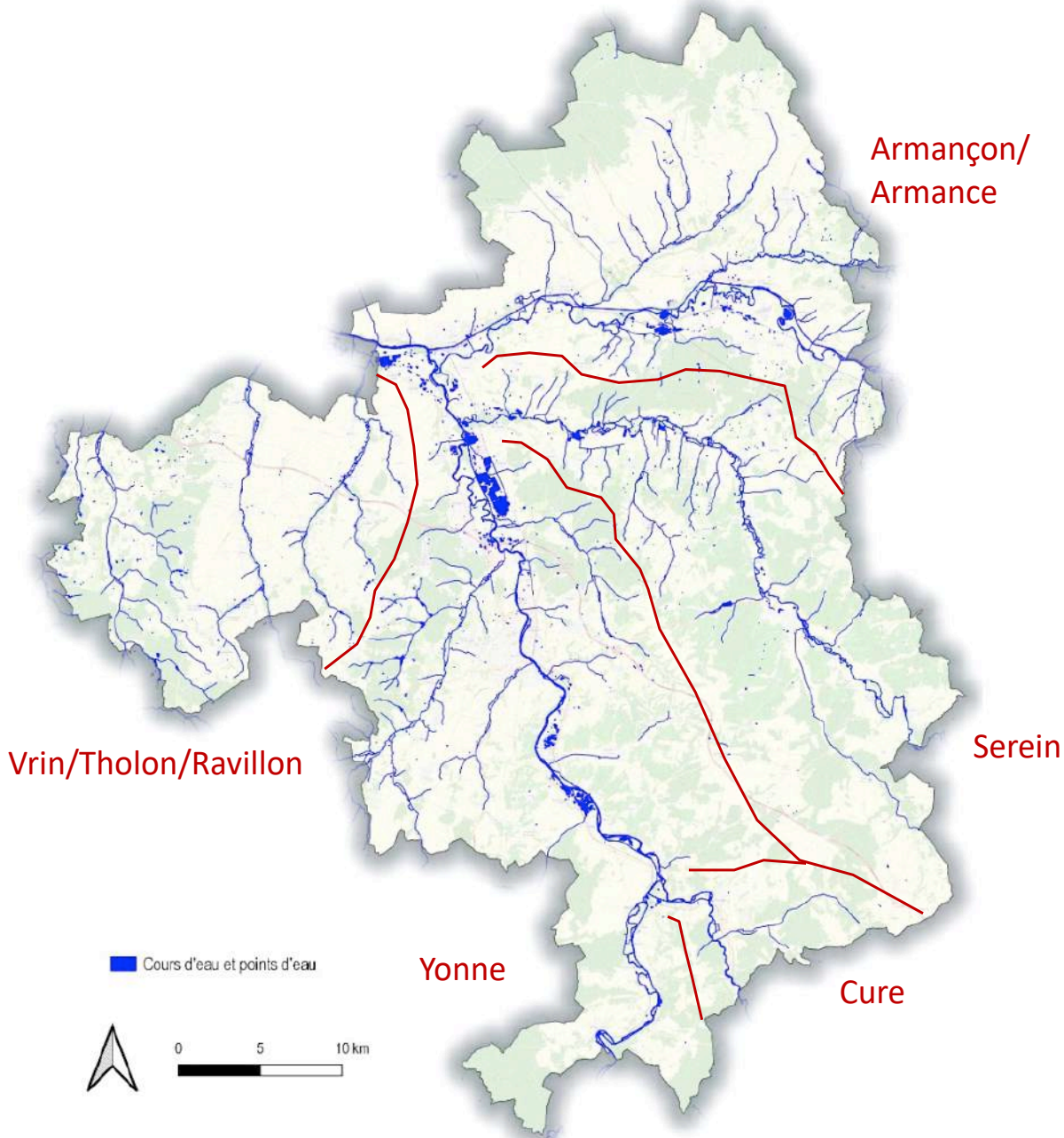


Figure 82 : représentation schématique des cinq réseaux hydrographiques du Grand Auxerrois (réalisation chambre d'agriculture de l'Yonne)

Le réseau de mesure quantitatif des cours d'eau est géré par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de BFC. Des mesures régulières sur des stations officielles et référencées permettent de suivre l'évolution des débits, d'anticiper les crues et de gérer les situations de sécheresse. Ce réseau de suivi permet la mise en œuvre opérationnelle de l'arrêté sécheresse départemental qui s'appuie sur des seuils de déclenchement des mesures de restriction d'usage de l'eau. Les structures territoriales en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) peuvent faire des suivis complémentaires, souvent pour caractériser plus finement les situations d'étiage. Sur le territoire du PETR, 7 structures interviennent pour la gestion des cours d'eau : le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon, le Syndicat du Bassin du Serein, le Syndicat Mixte Yonne Médian, le Parc Naturel Régional du Morvan, le syndicat mixte Yonne Beuvron, le syndicat mixte de la Vanne et l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du bassin du Loing.

Sur le bassin versant de l'Armançon, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été établi afin d'y renforcer la réglementation générale.

Sur les bassins versants de l'Armançon et du Serein, un Plan Territorial de Gestion des Eaux (PTGE) est en cours de structuration. Un état des lieux des ressources en eau et de leurs usages ainsi qu'une projection prenant en compte l'évolution du climat permettra de définir une stratégie partagée par l'ensemble des acteurs de ce territoire. L'agriculture est au cœur de ce débat car, face au changement climatique, elle doit pouvoir sécuriser son accès à l'eau et en améliorer la gestion.



Dans le Grand Auxerrois, 43 exploitations ou groupements prélèvent l'eau des cours d'eau ou de leur nappe d'accompagnement.

Stations/ Cours d'eau	Etat quantitatif global	Prélèvements agricoles (moyenne des données 2004/2021 et maximales)
<b>ARMANCON</b> à Brienon s/ Armançon. Armançon aval	Etiages importants et concurrence avec l'alimentation du canal de Bourgogne	<b>10</b> exploitations irriguent cultures, fourrages, légumes et plants forestiers. <b>400ha</b> irrigables pour un volume d'eau maximal prélevé de <b>540000m3</b> sur une campagne agricole.  Prélèvements pour abreuvement des animaux aux prés, en particulier sur l'Armanche.
<b>CURE</b> à Arcy s/ Cure	Etiages sévères	<b>1</b> exploitation irrigue des fourrages. <b>16ha</b> irrigués pour un volume d'eau maximal prélevé de <b>35000m3</b> sur une campagne.  Prélèvements pour abreuvement des animaux aux prés
<b>SEREIN</b> à Chablis. Serein aval	Etiages sévères à Chablis, qui restent souvent importants à l'aval malgré l'arrivée de nombreux petits affluents	<b>9</b> exploitations irriguent cultures, fourrages, légumes et plants forestiers. <b>172ha</b> irrigables pour un volume d'eau maximal prélevé de <b>201000m3</b> sur la campagne.  Prélèvements pour abreuvement des animaux aux prés.  <b>9</b> viticulteurs ou groupements (ASA, CUMA*) autorisés à prélever de l'eau pour la protection des vignes contre le gel. Action très ponctuelle mais volumes instantanés importants.
<b>THOLON</b> à Senan. Tholon-Ravillon-Vrin	Etiages importants	<b>4</b> maraîchers irriguent en pompant l'eau du Ravillon. <b>23ha</b> irrigables pour un volume d'eau maximal pompé de <b>34000m3</b> par campagne. L'irrigation sur le bassin du Tholon ne prélève pas d'eau superficielle.
<b>YONNE</b> à Gurgy. Yonne médian	Etiages soutenus par le lac de Pannecière pour assurer le fonctionnement du canal du Nivernais	<b>10</b> exploitations irriguent des cultures, fourrages, légumes et des plants forestiers. <b>317ha</b> irrigables pour un volume d'eau maximal prélevé de <b>389000m3</b> sur la campagne.  Prélèvements pour abreuvement des animaux aux prés.

Tableau 2 : Sources : Réseaux de mesure EauFrance et données internes Chambre d'agriculture de l'Yonne (demande d'autorisation collective de prélèvements d'eau pour irrigation 2021)

Les résultats de qualité de l'eau sont issus du programme de surveillance de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE). Ils sont utilisés dans l'évaluation et le réajustement des grands programmes d'intervention de l'AESN (SDAGE) et de certaines réglementations (Directive Nitrates...).

**Les 2 paramètres dégradants** de la qualité des cours d'eau dont la provenance est majoritairement agricole sont les nitrates et les résidus de produits phytosanitaires.

Sur les nitrates, le suivi est ancien et assez constant, même si les aléas\* climatiques des dernières années ont induit des situations inattendues.

En ce qui concerne les résidus de produits phytosanitaires, l'analyse des données est complexe car les méthodes analytiques et les niveaux de détection des laboratoires évoluent. Par ailleurs, le transfert de ces molécules dans le milieu n'est pas constant. L'interprétation d'analyses ponctuelles permet de connaître les molécules détectées et donne une idée du nombre de détection pour chaque molécule. De plus, le délai de publication des données est long. C'est la raison pour laquelle l'état quantitatif dans le tableau ci-dessous est donné globalement et de manière indicative sur ces 2 principaux paramètres.

Stations/Cours d'eau	Etat qualitatif global	Actions agricoles
<b>ARMANCON</b> à Cheny et Vergigny	Médiocre à mauvais	<p>Les actions menées sur les parcelles agricoles pour la protection des cours d'eau sont majoritairement réglementaires et concernent tous les cours d'eau du territoire du Grand Auxerrois.</p> <p><b>Des règles spécifiques</b> encadrent l'utilisation de chaque produit phytosanitaire commercial dans le cadre de son autorisation de mise sur le marché. Il s'agit de Zones de Non Traitement (ZNT) ou de dispositif végétalisé permanent (DVP) de largeurs variables mais au minimum de 5m, le long des cours d'eau.</p> <p><b>Des bandes enherbées de 5m de large sont obligatoires</b> le long des écoulements d'eau classés par le Préfet, pour protéger les eaux superficielles contre l'érosion et les ruissellements induisant des transferts de nitrates ou de produits phytosanitaires</p>
<b>CREANTON</b> à St Florentin	Mauvais	
<b>CURE</b> à Accolay	Bon	
<b>SEREIN</b> à Chemilly s/ Serein, Maligny et Pontigny	Mauvais	
<b>THOLON</b> à Champvallon	Mauvais	
<b>RAVILLON</b> à Champlay	Mauvais	
<b>VRIN</b> à la Ferté-Loupière	Mauvais	
<b>YONNE</b> à Auxerre, Appoigny, Bassou, Laroche-St-Cydroine	Médiocre à mauvais	
<b>YONNE</b> à Prégilbert	Bon	
<b>Ru de Baulche</b> à St Georges sur Baulche	Mauvais	

Tableau 3 : sources réseaux de mesure EauFrance et données internes Chambre d'agriculture de l'Yonne

### 5.3.e L'eau souterraine

Sur le territoire du Grand Auxerrois, l'eau souterraine est la ressource utilisée pour l'alimentation en eau potable (AEP). La quantité d'eau souterraine prélevée par l'agriculture sur ce territoire n'entre pas en concurrence avec l'AEP. En effet, les prélèvements agricoles dans les puits ou forages dans les nappes phréatiques sont peu nombreux et les volumes prélevés sont faibles.

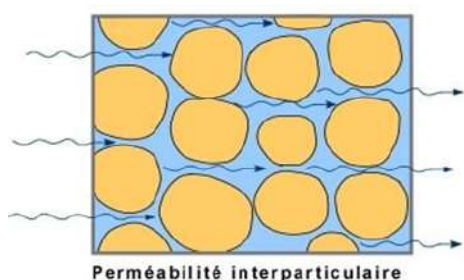
**Dans le Grand Auxerrois, 13 exploitations agricoles prélèvent l'eau des nappes phréatiques pour irriguer.**

**Le secteur du Tholon** est le plus concerné par ce type de prélèvement, avec **8** exploitations qui irriguent des cultures et des légumes : **435ha** irrigables pour un volume d'eau maximal pompé de **680000m3** par campagne. La nappe utilisée est la Craie du Gâtinais HG210 (Cénomaniens).

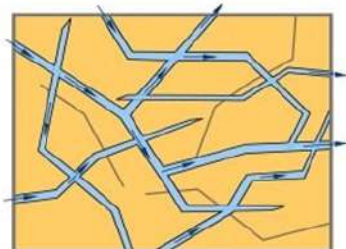
**Sur les secteurs de l'Armançon et du Serein, 5** exploitations irriguent des cultures, légumes et des plants forestiers : **130ha** irrigables pour un volume d'eau maximal pompé de **137000m<sup>3</sup>** par campagne. Les nappes utilisées sont la Craie du Senonais et Pays d'Othe HG209 (Turonien), l'Albien-Néocomien libre entre Yonne et Seine HG216 (sables et argiles du Barrémien) et le Calcaire Tithonien karstique entre Yonne et Seine HG304 (Portlandien).

L'enjeu majeur pour l'agriculture vis-à-vis des ressources AEP est celui de la qualité, avec des risques de transferts diffus de nitrates et de produits phytosanitaires. Les captages AEP ont été historiquement (19<sup>ème</sup> siècle) situés en priorité sur des territoires ruraux pour limiter les grandes épidémies humaines.

Sur le territoire du Grand Auxerrois, à l'exception de quelques captages en zone urbaine ou industrielle le plus souvent fermés, la grande majorité est située sur des territoires agricoles. L'élément important pour comprendre l'impact potentiel de l'agriculture sur l'eau souterraine est l'approche de la circulation de l'eau dans les sols et les roches géologiques. Toutes les nappes sont réalimentées annuellement par l'eau de pluie hivernale. Cette réalimentation se fait de façon variable (temps de transfert et quantité) selon le type de pluviométrie (orages, ou pluies régulières) et surtout selon les roches dans lesquelles l'eau circule.



Perméabilité interparticulaire



Perméabilité de fractures

Source : SATEP

2 modes de circulation existent dans toutes les roches mais leur équilibre est variable selon la roche et sa fracturation locale.

La craie est connue pour une circulation lente type « éponge » mais, lorsqu'elle est fracturée, elle a pu développer des zones de circulation rapide (Karst).

Les sols du territoire du Grand Auxerrois sont majoritairement peu épais. Ils offrent peu de protection naturelle et ont une faible capacité à tamponner les transferts de molécules de la surface à la nappe.

La responsabilité des collectivités gestionnaires de l'AEP les conduit à chercher des solutions pour préserver leurs ressources. Ils sont pour cela accompagnés par les services de l'Etat dans des procédures réglementaires ou volontaires, soutenus et guidés par les aides financières du 11<sup>ème</sup> programme de l'AESN. Cette recherche de protection passe nécessairement par un zonage du territoire (périmètres de protection des captages et aires d'alimentation de captages). Les surfaces agricoles sont toujours majoritaires dans ces zonages.

**Le point essentiel pour la protection de l'eau sur un territoire rural est la construction d'un dialogue entre les élus de la collectivité et les agriculteurs du territoire concerné.**

**Le territoire du Grand Auxerrois est concerné par les périmètres de 102 captages ou sources captées pour l'alimentation en eau potable. Ces périmètres de protection couvrent environ 25000 ha de surface agricole, soit environ 22 % du territoire agricole du Grand Auxerrois.**

Ces différents ouvrages AEP et leur protection sont gérés par des collectivités dont le périmètre d'intervention et les missions (compétences) sont variables : communes, syndicats intercommunaux, régies des eaux, communautés de communes, communauté d'agglomération, Eau de Paris.

Les arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique pour la protection des captages (DUP) définissent des périmètres de protection, des servitudes et des recommandations pour toutes les activités présentes ainsi que les projets à venir sur ces zones. Les procédures administratives d'instauration ou de révision des périmètres de protection des captages sont portées par l'agence régionale de santé (ARS), sur décision de la collectivité gestionnaire du captage.

La mise en œuvre des servitudes pour les activités existantes se fait sous la responsabilité de la collectivité. Dans cette procédure longue, l'information des propriétaires fonciers est faite de façon formelle. Celle des exploitants n'est pas prévue ; elle peut se faire mais sur demande de la collectivité à l'ARS.

La délimitation des périmètres de protection des captages, et surtout les servitudes définies dans l'arrêté préfectoral d'utilité publique, sont des sujets de conflit importants. L'ARS incite les collectivités gestionnaires des captages à réviser leurs périmètres (selon l'importance de la ressource). Cela s'accompagne d'extension des périmètres car les connaissances et les méthodes en hydrogéologie ont évolué ces dernières années.

La réglementation initiale prévoyait la protection du captage contre les pollutions ponctuelles, aujourd'hui elle prend en compte les pollutions diffuses. Les territoires agricoles concernés sont fortement étendus et aucune étude de l'impact économique n'est réalisée dans le cadre de la procédure. Des indemnités financières peuvent être demandées par les exploitants agricoles à la collectivité.

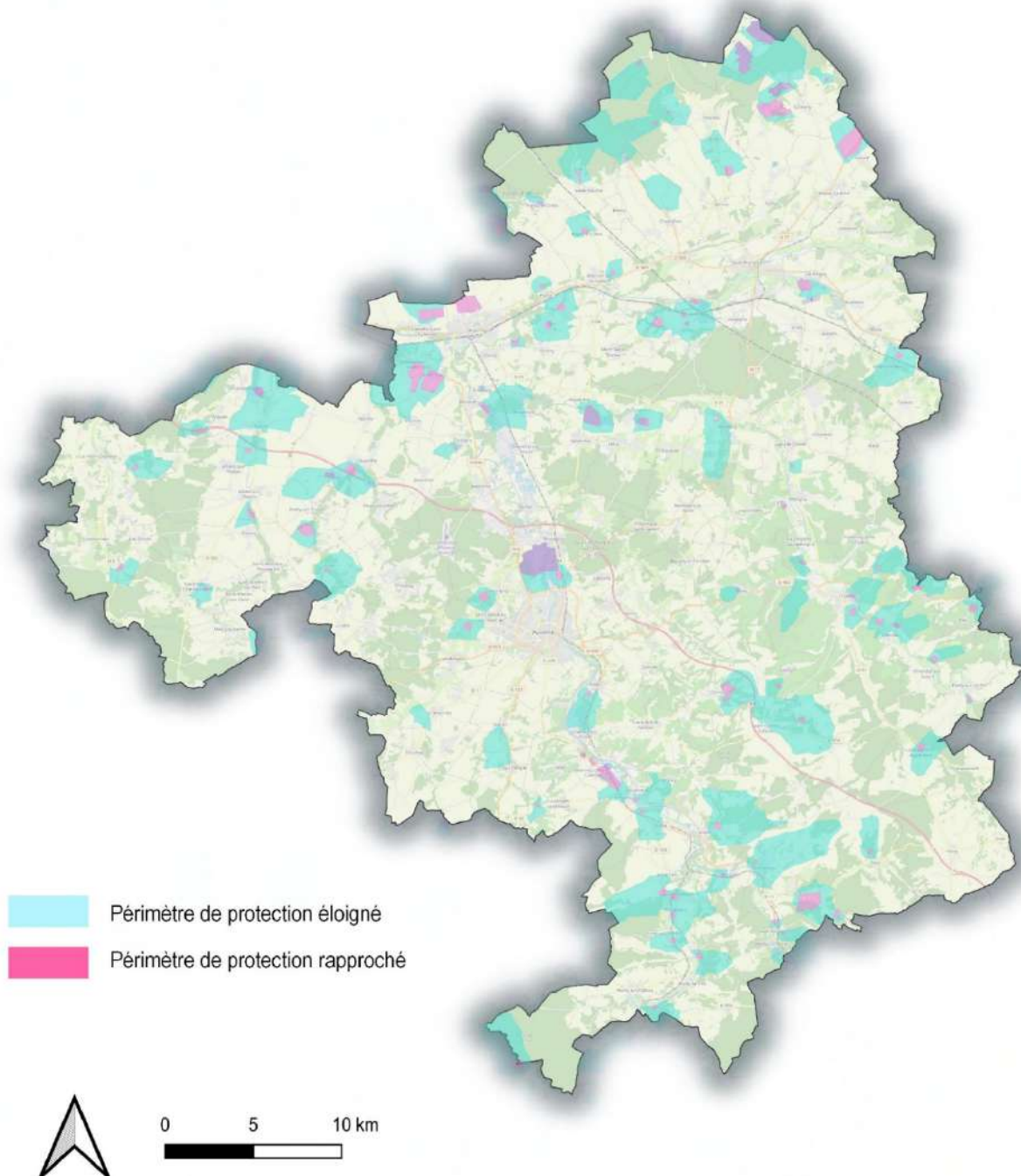


Figure 83 : carte indicative des périmètres de protection des captages AEP 2021 (données scan25, Chambre d'agriculture de l'Yonne)

Des démarches spécifiques, encadrées réglementairement mais volontaires, sont engagées depuis les années 1990 pour la gestion des nitrates agricoles puis des produits phytosanitaires. C'est à cette époque que la notion de bassin d'alimentation de captage (BAC) ou d'aire d'alimentation de captage est apparue pour la protection des ressources souterraines utilisées pour l'AEP.

L'AESN, dans sa stratégie de protection des ressources en eau, a conditionné l'octroi de ses aides financières aux collectivités à la réalisation d'études définissant les aires d'alimentation des captages et proposant des pistes d'action pour en limiter les risques de pollution.

Les services de l'Etat ont établi des listes de captages prioritaires sur divers critères, principalement la qualité de l'eau et le caractère stratégique du captage. Les collectivités gestionnaires des captages ont été peu impliquées au départ de cette réflexion. Certaines ont beaucoup évolué avec des regroupements et des répartitions diverses de leurs compétences AEP. Ce point est une difficulté pour la mobilisation et l'engagement des collectivités.

La définition et la mise en œuvre de programmes d'action ou de projets agricoles pour la préservation de ces ressources est une préoccupation forte pour les collectivités et pour le monde agricole. Elle est très complexe car les connaissances actuelles ne permettent pas toujours d'avoir une certitude d'atteinte de résultats sur la qualité de l'eau. L'incidence économique et technique sur les exploitations agricoles est importante.

**38 aires d'alimentation de captage sont situées en partie ou en totalité sur le territoire du Grand Auxerrois. 58 % sont classées prioritaires (Grenelle, Conférence Environnement, SDAGE, SAGE). Elles couvrent environ 59000 ha de surface agricole, soit environ 51 % du territoire agricole du Grand Auxerrois.**

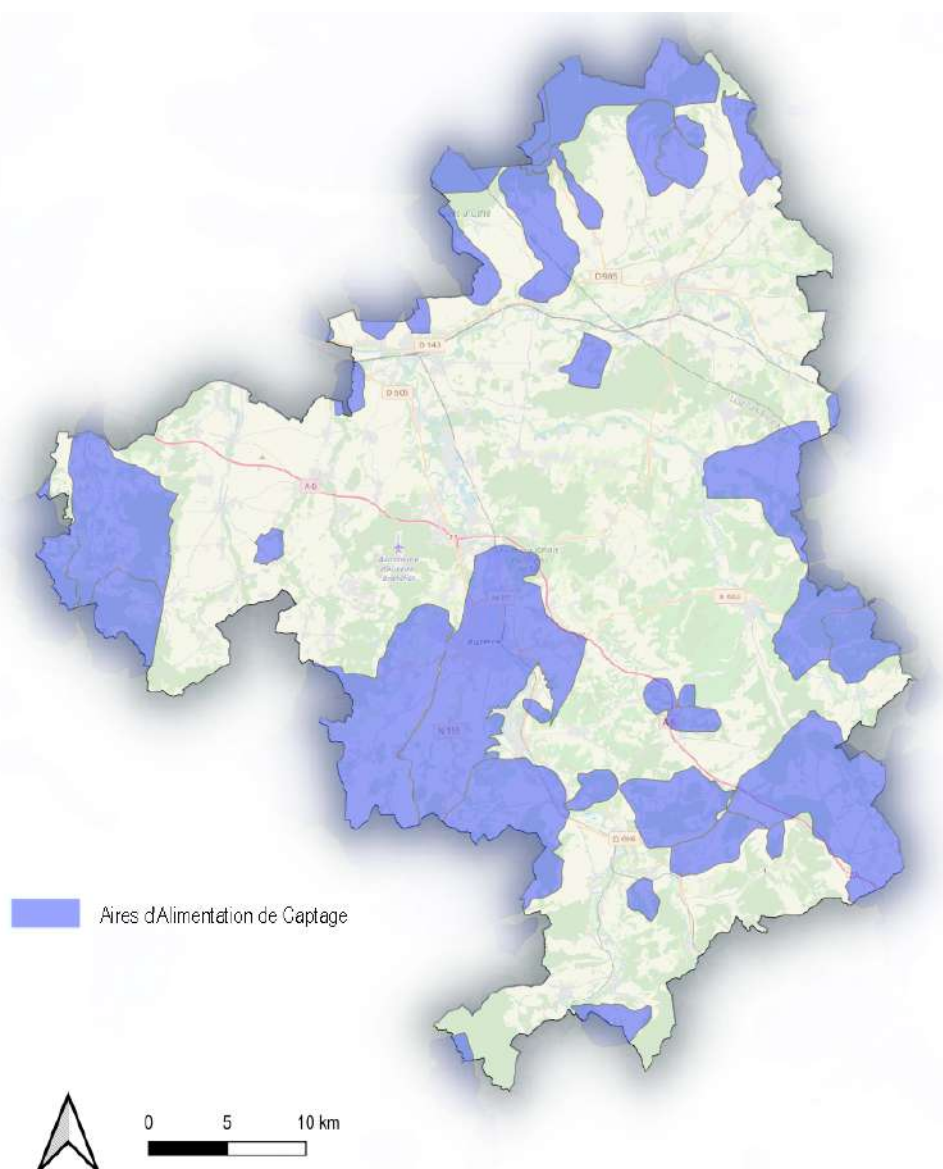


Figure 84 : carte indicative des périmètres d'aires d'alimentation de captage 2021 (données scan25 et Chambre d'agriculture de l'Yonne)

# SYNTHESE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

## DESCRIPTION DU TERRITOIRE

- Un territoire occupé à **94%** par des surfaces forestières et agricoles, avec **66%** de cultures (y compris viticulture et prairies).
- Une **agriculture plurielle** en termes de productions, de modes de commercialisation et de formes d'exploitations qui est un atout pour le territoire.
- Un territoire marqué par la **baisse du nombre d'exploitations** et par l'agrandissement des structures agricoles, situation qui a tendance à se stabiliser.
- Des **potentiels agronomiques de sols** en majorité faibles à très faibles, à l'exception du nord du territoire du Grand Auxerrois et des plaines alluviales le long des cours d'eau principaux (Yonne, Serein, Armançon et Armance).
- Une augmentation du tissu urbain **d'environ 100 ha entre 2012 et 2018**, majoritairement au détriment des surfaces affectées aux grandes cultures et des productions fourragères.
- Un territoire propice à l'installation **d'énergies renouvelables** : photovoltaïque de toit ou au sol, parcs éoliens, méthaniseurs...
- Des **entreprises agro-alimentaires** sont présentes sur le territoire et **valorisent une partie de la production locale** : céréales et protéagineux, produits carnés et laitiers, vins et bière...

## LES DIFFERENTS TYPES DE PRODUCTION

- Un territoire marqué économiquement par les grandes cultures et la viticulture : **45,5% des entreprises sont des entreprises viticoles, 30,5% des exploitations en grandes cultures**. La viticulture occupe 1,8% de la SAU mais représente 80% de l'emploi salarié agricole et 1/3 du chiffre d'affaires agricole.
- L'élevage est présent avec **127 éleveurs professionnels** (hors aviculture et équestres) sur le territoire du Grand Auxerrois. On observe une **diminution du nombre d'élevages et du nombre d'animaux** sur les dix dernières années avec des disparités selon les productions. Par contre, les élevages ovins et caprins sont en augmentation.
- La **production laitière** est en nette diminution sur la dernière décennie, corrélée à la diminution du nombre d'éleveur laitier.
- Une présence forte de **l'aviculture** sur le territoire est liée à la présence du groupe DUC-PLUKON, acteur majeur dans la transformation de volailles.
- **L'agriculture biologique** représente 12% des entreprises agricoles du Grand Auxerrois. Les deux productions majoritaires en AB sont les grandes cultures (38,6%), la viticulture (39,8%). La polyculture-élevage AB représente 8,2%.

## DIVERSIFICATION ET VALORISATION

- De nombreux **signes de qualité** sont présents sur le territoire : 3 IGP / AOC fromagères, des IGP / AOC viticoles, et 3 IGP Marc de Bourgogne, Moutarde de Dijon et Volailles de Bourgogne.
- 122 exploitations avec des ateliers de diversification commercialisent en circuits courts. Elles représentent **35%** des exploitations du territoire, avec une part plus importante des exploitations en AB. Plus d'un tiers des exploitations à orientation grandes cultures ont développé une activité de diversification. Cependant, il y a **peu d'ateliers de transformation** sur le territoire.
- Une valorisation des productions est déjà bien en place avec des **systèmes de commercialisation diversifiés** : Bienvenue à la ferme, j'veux du local, Drive fermier, AMAP, Ruche qui dit Oui, Locavors et restauration collective.

## SOCIOLOGIE DE L'AGRICULTURE

- **1391 entreprises agricoles** vivent sur le territoire du Grand Auxerrois. Elles concernent 1495 agriculteurs chefs d'exploitation, dont 27% de femmes. **52 % des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans**, contre seulement 7 % de chefs d'exploitation de moins de 30 ans.
- **80 installations** aidées ont eu lieu entre 2014 et 2020, dont 23% de femmes. Seulement 27% de ces jeunes agriculteurs sont installés en exploitation individuelle, contre 47% pour leurs aînés. Ces installations s'effectuent majoritairement en production viticole. A noter qu'une tendance se dégage : les installations sur des productions nécessitant moins d'investissements financiers et moins de foncier (maraîchage, petits fruits...)
- Le territoire n'échappe pas à la problématique de la question de la **transmission** des exploitations. Trois situations se dégagent : des secteurs où la population agricole est jeune, des secteurs où les exploitations sont majoritairement transmises à des jeunes agriculteurs et des secteurs où la population est vieillissante et non remplacée par des installations aidées.

## AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

- La **biodiversité remarquable** sur le territoire du Grand Auxerrois se situe majoritairement sur des territoires agricoles et forestiers : des ZNIEFF de type 1 et 2, 3 sites NATURA 2000 et 4 sites protégés par arrêtés de biotope.
- L'agriculture est l'acteur principal de la **biodiversité ordinaire** sur le territoire du Grand Auxerrois. Elle a à sa disposition des outils tels que les **certifications environnementales** (HVE, AB, réseaux DEPHY, GIEE, groupes 30 000...) et les **démarches agro-écologiques** (dont l'agroforesterie).
- Les **prélèvements d'eau** pour l'agriculture sont faibles. Ils sont nécessaires pour abreuvement des animaux, la lutte contre le gel des vignes et l'irrigation des cultures, légumes et productions fourragères.
- L'agriculture est un acteur important de la qualité de l'eau pour l'alimentation humaine : les périmètres de protection des 102 captages d'alimentation en eau potable sur le territoire du Grand Auxerrois concernent **22% de la SAU** du Grand Auxerrois. 38 aires d'alimentation de captage ont été définies en 2021 et représentent **51% de la SAU** du Grand Auxerrois.

## PARTIE 2 : LES ENJEUX AGRICOLES

Les sujets abordés dans la première partie « Diagnostic agricole » sont nombreux et variés : alimentation de proximité, valorisation des ressources locales, développement de l'agriculture biologique, vignobles et viticulture, paysages de cerisiers, maraîchage, culture du chanvre, adaptation au changement climatique, défi de la transmission des exploitations, gestion et préservation de la ressource en eau, photovoltaïque sur toit et au sol, signes de qualité, préservation du foncier agricole. Ils sont la base de cette deuxième partie.

Les enjeux agricoles abordés dans cette partie sont issus du diagnostic agricole et d'un panel de 18 entretiens avec les présidents des intercommunalités membres du PETR du Grand Auxerrois et les principaux acteurs agricoles présents sur le territoire.

Les acteurs des différentes filières opérant sur le territoire (viticulture, grandes cultures, industriels de l'agro-alimentaire...) ont été mobilisés et ont été utilisés des outils prospectifs internes (Observatoire prospectif de l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté), des outils régionaux d'observation (Oracle) et de projections climatiques (ClimA XXI) ainsi que des outils nationaux de projection de résilience alimentaire (PARCEL).

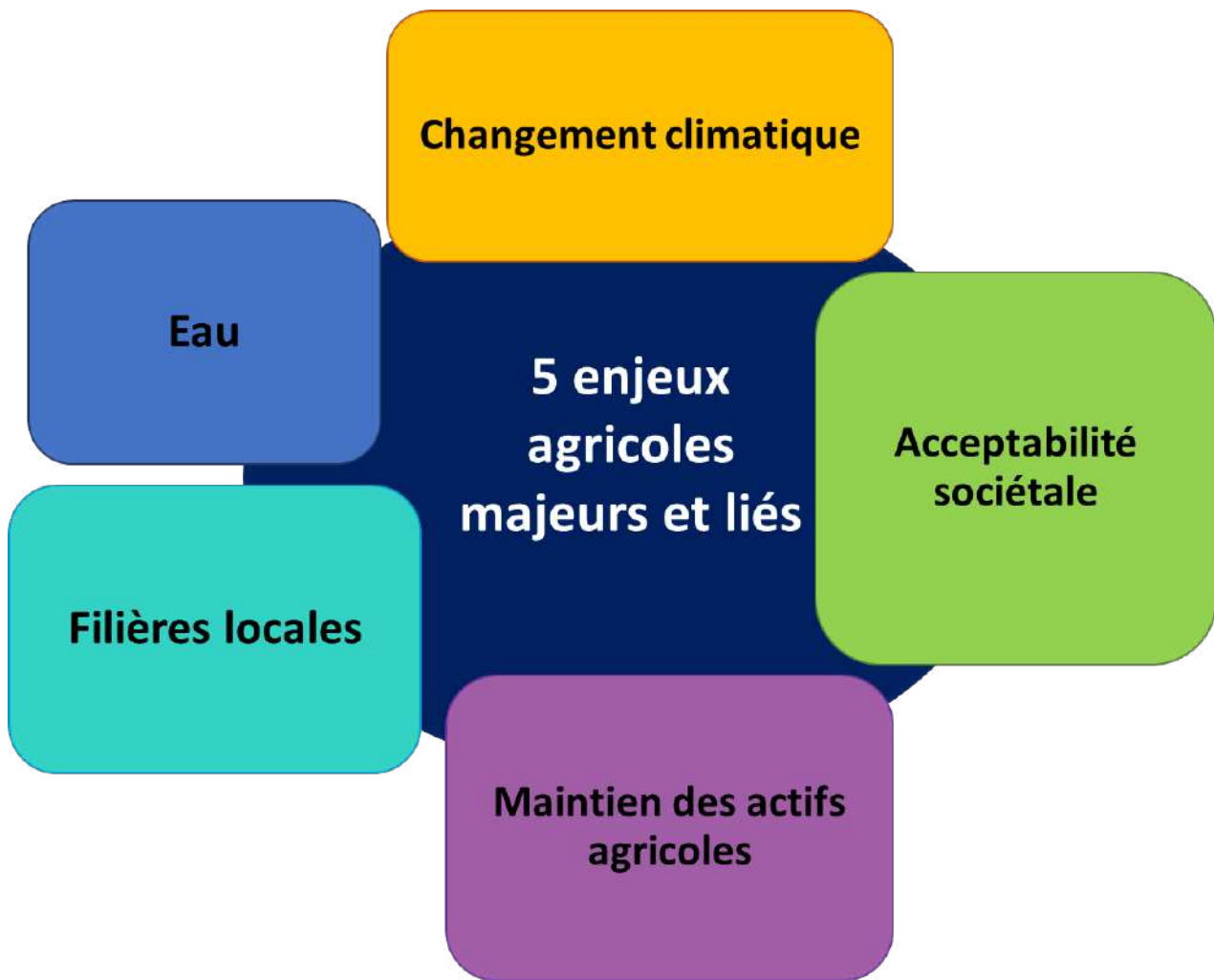
Avant de développer les différents enjeux qui ressortent des travaux menés, il est important d'insister sur l'élément majeur qui caractérise l'agriculture du territoire du Grand Auxerrois : **une agriculture riche, plurielle, adaptée aux sols et participant fortement à la diversité des paysages**. Sans imaginer figer ou sanctuariser l'agriculture, le SCoT doit privilégier un maintien de la richesse et de la diversité de l'agriculture de son territoire. En effet, elle :

- contribue au développement économique du territoire à travers la production, la collecte et la commercialisation de produits agricoles marchands (volumes produits et actifs), mais aussi la transformation industrielle et artisanale non négligeable sur le territoire.
- participe aux dynamiques locales et au maintien d'un tissu rural.
- s'adapte en continue mais au « pas de temps » des cycles culturels et intègre les défis (techniques, humains, sociétaux, climatiques...) dans leurs limites économiques.
- supporte de façon très importante les emplacements réglementaires nationaux mais aussi locaux : la Politique Agricole Commune (PAC), les marchés mondiaux, les protections environnementales générales et spécifiques.

Cinq enjeux majeurs sur lesquels l'agriculture du territoire et les collectivités ont et auront à relever des défis ont été identifiés. Ces 5 enjeux sont liés, comme le montre la présentation circulaire ci-après. Ces enjeux agricoles sont mis en parallèle de 3 grandes attentes exprimées par la société civile envers l'agriculture sur le territoire du Grand Auxerrois. Ces attentes de la société civile ont été recueillies par la Chambre d'agriculture de l'Yonne dans ses diverses missions, notamment lors de débats sur la préservation de la qualité de l'eau, la gestion quantitative de l'eau, l'utilisation des produits phytosanitaires, des agricultures et de leurs modes de production, de la destination des terres agricoles et de leur constructibilité, des emprises urbaines ou d'aménagement d'infrastructures. De plus, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dans le cadre de son assemblée (Session), a choisi d'inviter des représentants des associations environnementales et citoyennes. C'est aussi un débat récurrent dans les actions quotidiennes des conseillers lors des diverses actions de sensibilisation menées sur des exploitations du territoire (productions innovantes, groupes DEPHY et GIEE agro écologie, productions locales et marchés à la ferme).

Des jeux de couleurs mettent en relation les enjeux agricoles et les attentes sociétales. Les enjeux ne sont pas hiérarchisés et seront abordés successivement dans la suite de ce document.





**3 enjeux** exprimés par la **société civile**



NB : afin d'appréhender les relations entre les enjeux, les couleurs attribuées aux enjeux exprimés par la société civile renvoient aux couleurs attribuées aux cinq enjeux agricoles.

# 1 ENJEU CHANGEMENT CLIMATIQUE

## 1.1 CONTEXTE GENERAL

Les effets du changement climatique se font ressentir depuis plusieurs années, plutôt via des aléas\* (sécheresses, inondations). Le sujet est majeur et l'agriculture y est particulièrement sensible. Pour rester compétitives, les exploitations doivent relever le défi de l'adaptation de leurs systèmes de production et travailler à l'atténuation de leurs impacts.

L'adaptation correspond à la situation « je me sauve moi-même et je gère l'inévitable ».

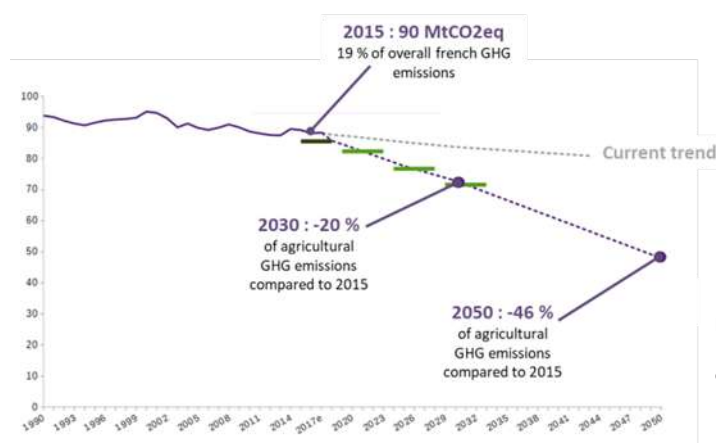
L'atténuation correspond à la situation « je sauve mes enfants et j'évite l'ingérable ».

Il semble toutefois nécessaire de **positiver le lien entre l'agriculture et le changement climatique**.

Il est avéré que l'accélération de l'augmentation des températures est due aux émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par les activités humaines (bâtiments, déchets, production d'énergie, industrie, transports, agriculture). L'agriculture a réellement une posture singulière car elle est à la fois impactée contributrice et apporteuse de solutions. En effet, les terres agricoles et leur occupation jouent un rôle majeur et pourraient contribuer de 20 à 60% au potentiel d'atténuation des émissions de GES d'ici 2030 grâce au rôle de l'agriculture et de la forêt en tant que pompe à carbone, permettant de stocker cet élément et de compenser les émissions des autres secteurs, par la production de matériaux et d'énergies renouvelables et par une évolution des modes de production.

Pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique, l'agriculture doit s'engager dans une réflexion globale et systémique pour, à terme, réduire les émissions de gaz à effet de serre. Des solutions existent, notamment, le recours préférentiel à l'azote organique et au développement des légumineuses, au développement de l'agroforesterie. Les arbres et les haies assureront la protection et l'enrichissement en carbone des sols, la réduction du risque de stress hydrique, des abris naturels aux animaux d'élevage tout en contribuant à la diversité.

Le rôle de l'agriculture et de la forêt dans la lutte contre le changement climatique est reconnu depuis la COP21 organisée en 2015. Il est inscrit dans les accords de Paris et a donné une réelle légitimité à l'initiative « 4 pour 1000 » au travers de la stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). La SNBC s'appuie sur un scénario prospectif d'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, sans faire de paris technologiques. Celui-ci permet de définir un chemin crédible de la transition vers cet objectif, d'identifier les verrous technologiques et d'anticiper les besoins en innovation.

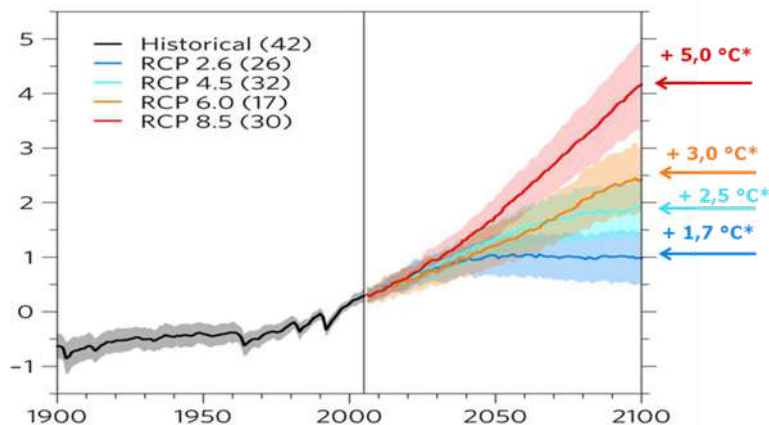


Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français pour le secteur agricole entre 1990 et 2050 (en MtCO<sub>2</sub>-eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)

Le Groupe d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) envisage quatre futurs possibles selon des évolutions de contexte socio-économique, des efforts de réduction des GES dans le temps par secteur et par pays et du rôle des différents leviers de changement : politique, technologique, comportemental.

Différents scénarii ont été définis en fonction des différents forçages et représentés sur le schéma ci-après :

- RCP 8.5 « pas de changements » : les émissions continuent d’augmenter à la vitesse actuelle ;
- RCP 6.0 « quelques atténuations » : les émissions augmentent jusqu’en 2080 puis diminuent ;
- RCP 4.5 « fortes atténuations » : les émissions se stabilisent à la moitié du niveau actuel en 2080 ;
- RCP 2.6 « très fortes atténuations » : les émissions sont divisées par 2 en 2050.



Evolution de la température moyenne mondiale de 1900 à 2100 (écart à la moyenne 1971-2000). Source : GIEC, 2013.

Afin de prendre la mesure du sujet et de permettre à l’agriculture de percevoir l’influence du réchauffement climatique sur ses pratiques, des travaux sont engagés depuis 2019, par la Chambre d’agriculture de l’Yonne, dans le cadre du réseau des Chambres d’agriculture de Bourgogne Franche Comte, avec le concours financier de l’ADEME et du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et du CASDAR dans le cadre du projet PRACTICE.

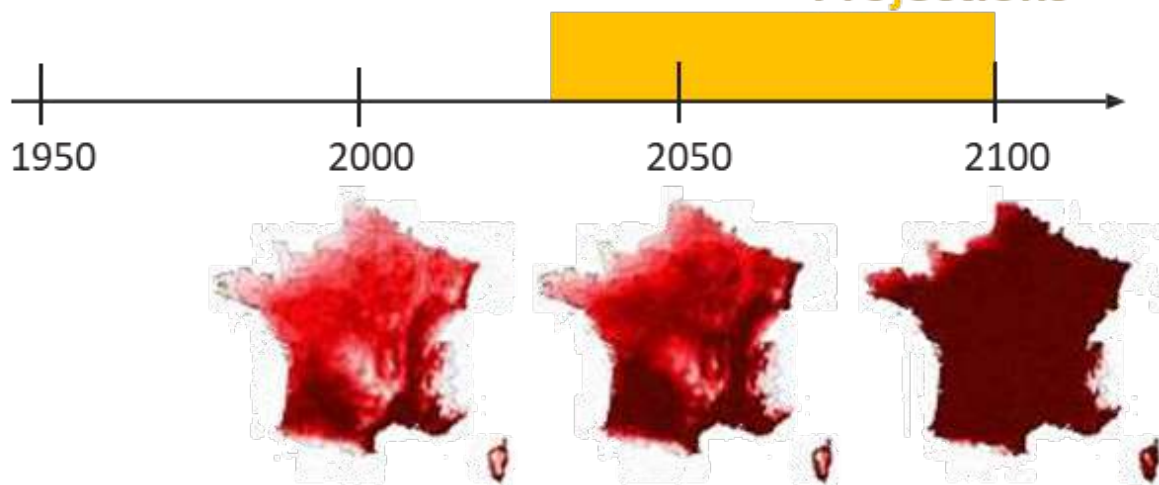
L’outil ClimA-XXI permet de faire des projections climatiques. Il s’agit de données modélisées (passées comme futures). Les comparaisons portent sur 3 périodes de **30 ans, représentant des horizons de temps différents** :

- les années 1990 (1976-2005) : période de référence ;
- les années 2030 (2021-2050) : futur proche ;
- les années 2080 (2071-2100) : futur lointain.



## Climat et Agriculture au XXI ème siècle

### Projections



Nos travaux simulent l'évolution d'indicateurs climatiques et d'indicateurs agro-climatiques spécifiques aux principales cultures et sur plusieurs localisations du département.

Les indicateurs sont calculés à partir de projections climatiques fournies par le portail « DRIAS – les futurs du climat » développé par Météo-France. Un seul modèle climatologique et un seul scénario d'émissions de gaz à effet de serre sont utilisés pour ces études.

Le détail qui est présenté dans le paragraphe suivant s'appuie sur des projections faites sur la base des données DRIAS sur les stations météorologiques du territoire du Grand Auxerrois : **Chablis** et **Saint Bris-le-Vineux** pour la viticulture, **Branches** et **Nitry** pour les grandes cultures. Pour approcher les situations d'élevage de ruminants et la gestion des prairies sur le nord-est du Grand Auxerrois, le poste de **Cerisiers** a été utilisé. Ils sont représentatifs de grands ensembles intégrant les pédopaysages et les principaux systèmes de production au sein du Grand Auxerrois.

## 1.2 ENJEUX POUR LES PRINCIPALES PRODUCTIONS

Dans l'état actuel des choses, le changement climatique se traduit notamment en agriculture par des aléas\* climatiques de plus en plus répétés, de forte intensité et dont les impacts peuvent être dévastateurs plus ou moins localement sur les diverses productions agricoles. Les gels tardifs ont dévasté le vignoble, les vergers, certaines productions légumières et créé des dégâts sur grandes cultures (céréales et colza). La grêle, souvent plus locale, impacte toutes les productions, mais crée des dommages sur plusieurs campagnes pour les cultures pérennes. Les sécheresses et chaleurs printanières et estivales favorisent l'échaudage des plantes à la floraison et réduisent les productions.

Les périodes d'humidité excessive peuvent provoquer l'inondation des cultures, des phénomènes érosifs et le développement de maladies dues à des champignons ou d'autres parasites et ravageurs.

Les projections présentées ci-après dépassent ces aléas\* et s'attachent à des indicateurs climatiques généraux ainsi qu'à des indicateurs agro-climatiques qui sont spécifiques à la physiologie des plantes et des animaux. Les projections sont faites selon les éléments suivants identiques pour chaque station météo :

- Source : DRIAS/CNRM 2020
- Nature : PROJECTIONS CLIMATIQUES -MODELE ALADIN –SCENARIO RCP 8.5
- Horizons temporels analysés : référence 1976-2005, Futur proche 2021-2050, Futur lointain 2071-2100

### 1.2.a Les projections climatiques

De façon générale, ces projections montrent :

- **une augmentation de la température,**
- **une quantité d'eau moyenne sur l'année qui évolue peu mais dont la répartition est modifiée,**
- **une augmentation des aléas\* en termes de fréquence et d'intensité.**

Afin de se projeter dans la réflexion de piste d'adaptation ou d'atténuation, la chambre d'agriculture de l'Yonne travaille avec des indicateurs climatiques et des indicateurs agro-climatiques. Ces dernières permettent d'envisager spécifiquement pour chaque espèce l'impact du changement climatique et d'orienter les pistes de travail.

Le tableau suivant donne les principaux indicateurs généraux permettant d'aborder le changement climatique ainsi que quelques exemples d'indicateurs agro-climatiques concernant les productions agricoles présentes sur le territoire du Grand Auxerrois.

Indicateurs généraux étudiés	Exemples d'indicateurs agro-climatiques par espèce
Températures moyennes mensuelles	Blé : Nb de j T°c minimale $\leq -4$ °C de janvier à avril
Nombre de jours de gel par an	Blé : Nb de j T°c maximale $\geq 25$ °C d'avril à juin
Episodes caniculaires	Tournesol : somme des T°c en base 7°C d'avril à septembre
Cumuls mensuels des précipitations	Soja, Maïs : pluie efficace de juin à septembre

Nombre de jours par mois avec précipitations > 1mm	Vigne : risque de gel au stade débourrement
Sécheresse des sols en été (SSWI)	Vigne : échaudage à maturation Nb de j T°C ≥ 25°C
Pluies efficaces (P-ETP)	Prairies : Nb de j T°C maximale ≥ 27°C de mai à octobre
	Bétail : Nb de j de stress thermique (THI)

Les indicateurs généraux seront commentés par la suite (enjeu changement climatique et enjeu eau) et quelques indicateurs agro-climatiques illustreront les pistes d'adaptation ou d'atténuation travaillées en agriculture.

### Températures moyennes mensuelles

Les projections climatiques prévoient une hausse des températures sur l'ensemble des mois de l'année, le profil thermique général de la courbe présentant une forme semblable, même à la fin du XXIème siècle. Les mois d'été restent les plus chauds, les mois d'hiver (Décembre et Janvier) les plus froids.

Cette hausse des températures s'exprime globalement sur les 4 stations suivies de façon quasi identique.

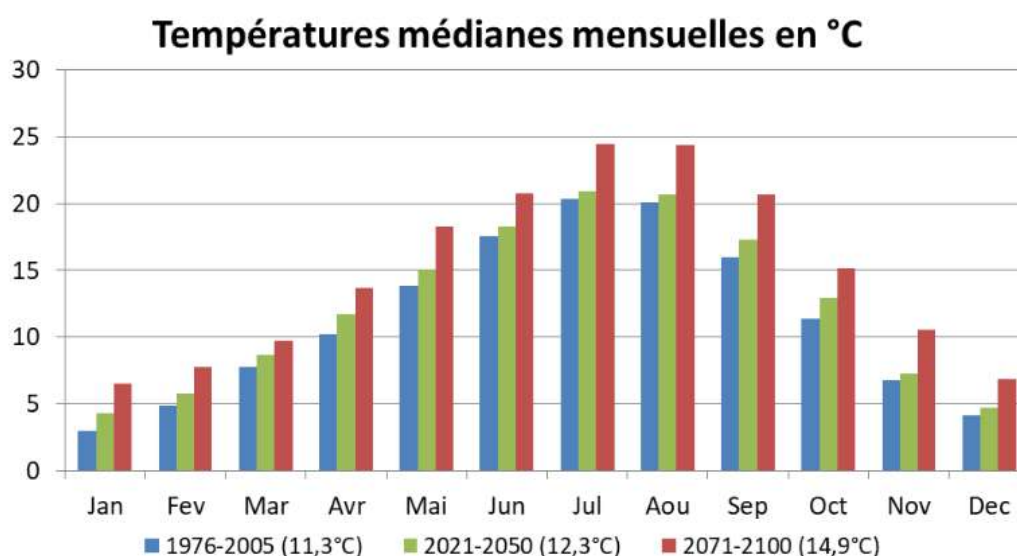


Figure 85 : Evolution des températures station de BRANCHES (Chambre d'agriculture de l'Yonne)

Hausse estimée milieu XXIème siècle	+ 0,9°C
Hausse estimée fin XXIème siècle	+ 3,6°C

Afin d'avoir une représentation plus concrète de cette hausse de température, nous l'avons matérialisée sur la carte ci-dessous. La température à Nitry au milieu du siècle sera proche de la température actuelle de Lyon. A la fin du XXIème siècle, elle sera plus proche de celle d'Avignon.

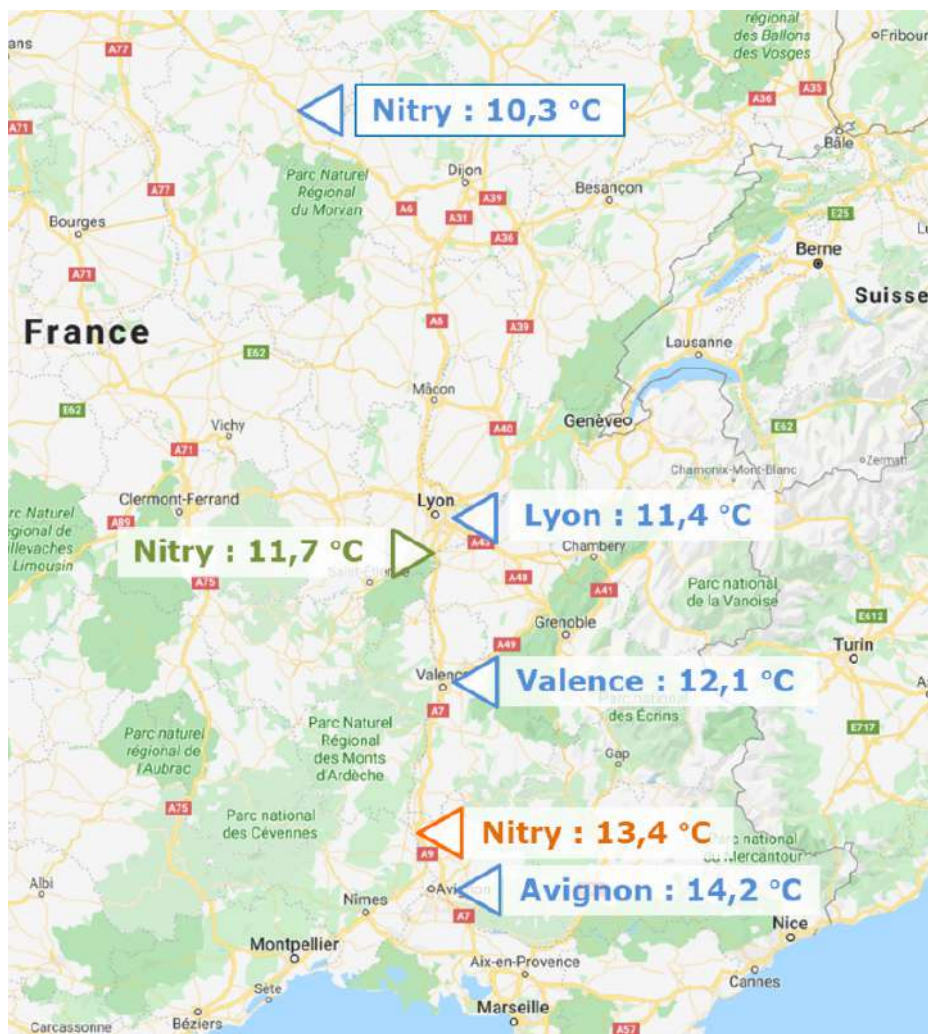


Figure 86 : Projection de la température de Nityr sur les différentes périodes (2021-2050, 2071-2100) et rapprochement des situations géographiques actuelles : (données DRIAS – réalisation Chambre d’agriculture)

### Nombre de jours de gel par an

Sur les 4 stations météo du Grand Auxerrois servant aux simulations, nous constatons une nette diminution du nombre de jours de gel par an pour tous les critères statistiques étudiés. Comme le montre les courbes ci-dessous issues des données de la station de Chablis, le nombre de jours de gel observé 9 années sur 10 dans la période de référence (39) est supérieur au nombre de jours estimé sur la fin du XXIème siècle (29), 1 année sur 10.

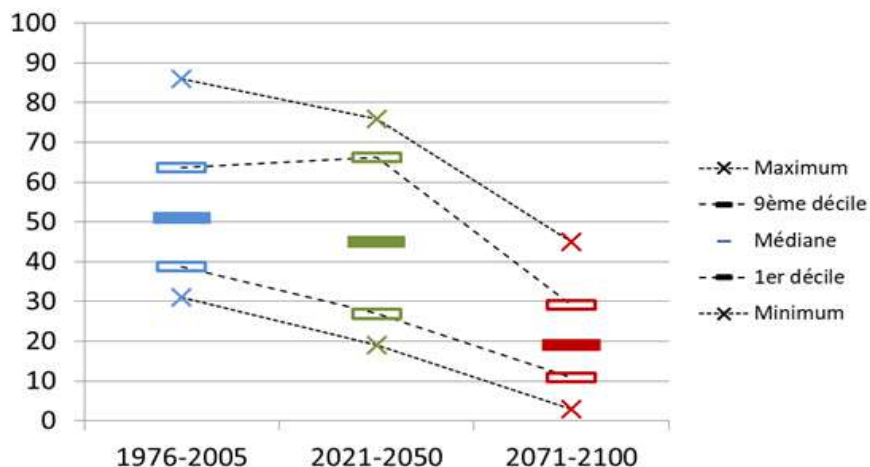


Figure 87 : Evolution du nombre de jours de gel – station de CHABLIS (Chambre d'agriculture de l'Yonne)

L'augmentation des températures induit des cycles végétatifs plus précoces, moins active sur les plantes dont le développement dépend de l'allongement des jours (photosensibles). La diminution du nombre de jours de gel doit s'accompagner d'une analyse des positionnements des dernières gelées printanières et de leur fréquence. Ainsi, l'évolution des espèces et variétés peut permettre de limiter les risques de gel à des stades cruciaux des cultures. Pour exemple, les dégâts occasionnés par le gel sur le blé sont très importants au stade « montaison » et pour la vigne à celui du débournement.

### Episodes caniculaires

Les fortes chaleurs peuvent causer des dégâts au moment de la floraison des plantes mais aussi sur les feuilles (légumes) ou les fruits à l'approche des récoltes. On parle d'échaudage et de coulure de fleurs sur les cultures annuelles, surtout sur les céréales et les protéagineux. Il s'agit de brûlures sur les légumes et certains fruits. La vigne y est particulièrement sensible au moment de la maturation des raisins. Le risque de « grillure » apparaît à partir d'une température de 35°C et la photosynthèse s'arrête totalement aux alentours de 40°C. Ce risque augmente, comme le montre la figure suivante.

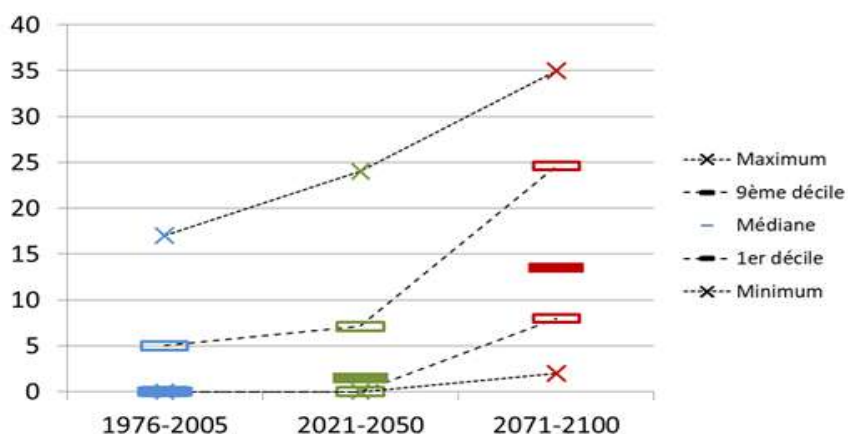


Figure 88 : Nombre de jours Tmax>35°C – station de CHABLIS (Chambre d'agriculture de l'Yonne)

Les fortes températures ont également un impact sur les animaux. La thermorégulation des bovins est nécessaire dès 15°C (source INRA 2018) et le stress thermique démarre à 22°C quand il y a 50 % d'humidité. En stress thermique, les vaches boivent plus, mangent moins, ruminent moins. Cela entraîne une baisse de la production (diminution des quantités de lait produites et ralentissement de la croissance).

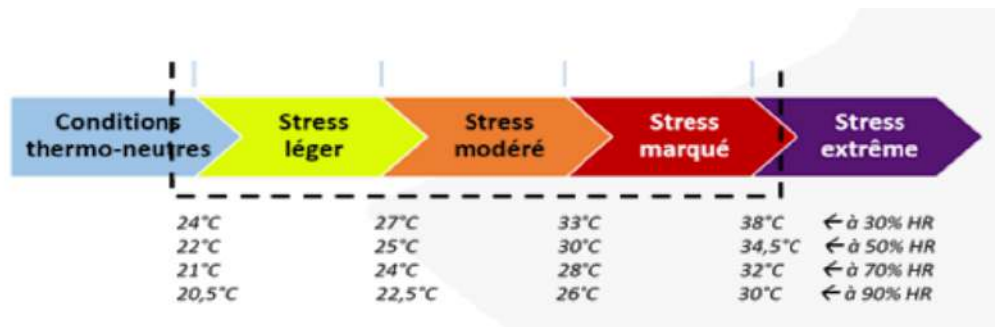


Figure 89 : Stress thermique des animaux - évolution projetée des classes de THI (Temperature Humidity Index) en nombre de jours par an

Ces phénomènes sont d'autant plus forts que les animaux sont dans des situations exposées à la chaleur (bâtiments non adaptés, pâtures sans ombrage...).

### Cumuls mensuels de pluies (mm) : médianes trentenaires

Les projections sur les 4 stations du territoire du Grand Auxerrois montrent la même évolution globale des cumuls annuels médians selon les périodes étudiées, avec les variations locales.

Stations météo	Branches	Chablis	Nitry	St Bris-le-Vineux
<b>1976-2005</b>	724	755	802	756
<b>2021-2050</b>	772	793	889	798
<b>2071-2100</b>	787	805	869	803

Tableau 1 : Evolution des cumuls annuels médians de pluies en mm sur les 4 stations météo (Chambre d'agriculture de l'Yonne)

Les quantités d'eau de pluie marquent une légère augmentation mais leur répartition va être modifiée, ce qui amène des réflexions par rapport aux besoins en eau des cultures mais aussi à la capacité du territoire à « garder » de l'eau utilisable donc les ressources actuellement utilisées par tous les acteurs du territoire. Ce point sera développé par la suite (enjeu eau en agriculture). Les modifications dans la répartition des pluviométries mensuelles sont présentées dans la figure ci-dessous.

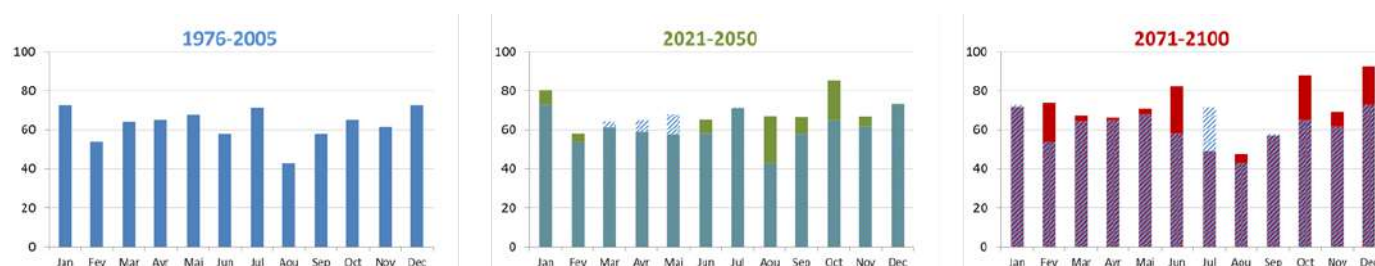


Figure 90 : Evolution des cumuls mensuels-médianes trentenaires -station de NITRY (Chambre d'agriculture de l'Yonne)

La répartition des pluies n'est pas uniforme sur l'année et évolue de façon différente entre les années 2030 et 2080. Le cumul de la période de référence est superposé aux cumuls de milieu et fin de siècle afin de mieux visualiser les déficits (sommets de l'histogramme hachuré en blanc et bleu) et les excès (sommets de l'histogramme coloré en vert ou rouge selon la période).

Si l'on compare la répartition médiane des pluies au cours de l'année en milieu de siècle à celle de référence, nous constatons :



- Un déficit de précipitations entre mars et mai
- Un excédent marqué d'août à octobre.

Pour les projections de fin de siècle, février, juin, octobre et décembre sont sensiblement plus humides que sur la période de référence, alors que juillet est plus sec.

### Nombre de jours pluvieux (nombre de jours par mois où les précipitations sont supérieures à 1 mm)

D'ici le milieu du XXIème siècle, le nombre de jours pluvieux diminue entre avril et juillet (**-4 jours** pour la station de BRANCHES et **-6 jours** pour celle de NITRY sur la période comparée à la période de référence) et augmente sensiblement en septembre et décembre.

A la fin du XXIème siècle, le nombre de jours pluvieux est encore moins important entre avril et août (**-10 jours** sur la période comparée à la période de référence pour les 2 stations).

Quel que soit l'horizon considéré, à l'avenir, les cultures vont subir un stress hydrique plus important au printemps.

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec		Total
<b>1975-2005</b>	13	11	11	12	11	10	10	8	8	10	10	11		123
<b>2021-2050</b>	+1	+0	+0	-2	-1	+0	-1	+1	+3	+0	+0	+3		127
<b>2071-2100</b>	-1	+2	-1	-2	-1	-1	-3	-3	+0	+1	+1	+2		117

Tableau 4 : Evolution du nombre de j P>1mm : station météo BRANCHES (Chambre d'agriculture de l'Yonne)

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec		Total
<b>1975-2005</b>	14	11	12	12	13	12	11	8	8	12	12	13		137
<b>2021-2050</b>	+1	+1	+0	-1	-3	-1	-1	+2	+2	-1	-1	+2		137
<b>2071-2100</b>	-1	+2	+0	-2	-3	-1	-4	-1	+1	+0	-2	+1		127

Tableau 5 : Evolution du nombre de j P>1mm : station météo NITRY (Chambre d'agriculture de l'Yonne)

Sans entrer dans un détail technique trop fin, les grands types d'adaptation envisageables avec les connaissances actuelles (projections climatiques, potentialités agronomiques des sols, évolution des espèces et variétés végétales, types d'élevages) ont été imagés. Pour chaque grand type de production sont présentées des pistes qui peuvent contribuer soit à l'adaptation des productions au changement climatique à plus ou moins long terme, soit à l'atténuation de l'impact. Chaque exploitation peut mobiliser, selon son système de production actuel et son projet d'évolution, les 2 registres adaptation et atténuation. Les collectivités du Grand Auxerrois peuvent favoriser et accompagner la mise en œuvre de pistes agricoles lorsqu'elles répondent à un enjeu commun.

Même si le présent document ne développe pas de pistes spécifiques sur la production forestière, les forêts sont sensibles au changement climatique : disparition d'essences, difficultés potentielles pour les plantations de peupliers en vallées. Le territoire du Grand Auxerrois compte plusieurs scieries qui travaillent en partie avec de l'approvisionnement local. La place de l'arbre dans la surface agricole doit se renforcer et le choix des essences doit tenir compte de ces éléments.

### 1.2.b Les cultures : céréales, oléo protéagineux, légumes

Les céréales sont une production importante sur le territoire du Grand Auxerrois. Leur valorisation locale n'est pas négligeable. C'est sur la culture du blé que s'appuient les exemples ci-après. Cependant, les pistes évoquées peuvent, en partie, être

adaptées à la culture du colza déjà largement évoquée dans le diagnostic car il s'agit d'une culture d'hiver sur un cycle cultural long.

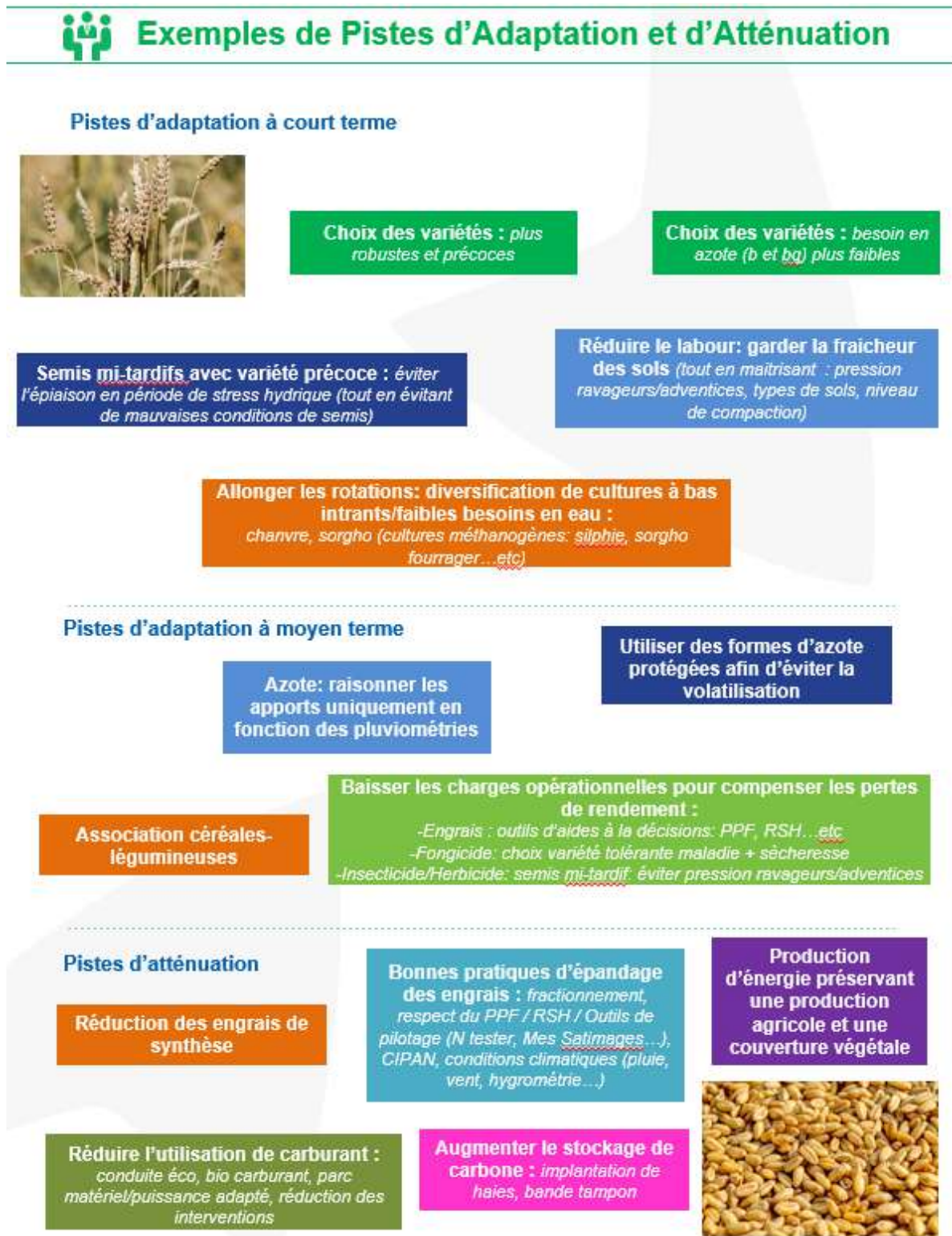


Figure 91 : Exemples de pistes d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les céréales (source : Chambre d'agriculture de l'Yonne)

La question des cultures de printemps ou d'été n'est pas à négliger dans l'optique d'allonger les rotations et de maintenir des « têtes de rotation » qui vont se substituer au colza. Les cultures à bas niveau d'intrants\* mises en avant dans les zones à enjeu environnemental sont majoritairement des cultures estivales qui sont confrontées aux aléas\* sécheresse et canicule. Elles ont des intérêts agronomiques mais peuvent ne pas trouver la rentabilité souhaitée dans le contexte du changement climatique, sauf si elles sont irriguées.



## Exemples de Pistes d'Adaptation et d'Atténuation

### Pistes d'adaptation à court terme



Favoriser les parcelles à réserve utile plus élevée

Irrigation raisonnée et optimisée (systèmes d'irrigation économes)

Conserver la fraîcheur des sols : *mulch*, couverts végétaux, matière organique)

### Pistes d'adaptation à moyen terme

Cultures de remplacement aux besoins plus faibles en eau estivale

Adapter la précocité des variétés au stress hydrique

Choix de variétés plus robustes

### Pistes d'atténuation

Augmenter le stockage de carbone : *implantation d'arbres (haies ou agroforesterie), bande tampon, couverts permanents*

Réduire l'utilisation de carburant : *conduite éco, Biocarburants, parc matériel/puissance adapté, regrouper et réduire les interventions*

Production d'énergie préservant une production agricole et une couverture végétale



Figure 92 : Exemples de pistes d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les oléo-protéagineux (source : Chambre d'agriculture de l'Yonne)

La production de légumes reste un besoin alimentaire local prioritaire, qu'il soit fait en micro parcelles de maraîchage ou en plein champ. Par définition, les légumes étant des végétaux frais, ils nécessitent beaucoup d'eau et sont particulièrement vulnérables aux aléas\*. Les conditions de conservation ne sont pas à ignorer.



## Exemples de Pistes d'Adaptation et d'Atténuation

### Pistes d'adaptation à court terme



Favoriser les parcelles à réserve utile plus élevée

Irrigation raisonnée et optimisée (systèmes d'irrigation économes goutte à goutte, régulation et adduction enterrées)

Conserver la fraîcheur des sols : *mulch*, couverts végétaux, matière organique)

### Pistes d'adaptation à moyen terme

Association culturales en production

Favoriser les variétés les plus résistantes à l'échaudage et au stress hydrique

Développer l'ombrage naturel ou artificiel

### Pistes d'atténuation

Réduire l'utilisation de carburant : conduite éco, Biocarburants, parc matériel/puissance adapté, regrouper et réduire les interventions



Augmenter le stockage de carbone : implantation d'arbres (haies ou agroforesterie), bande tampon, couverts permanents

Ecoconstruction des locaux de stockage

Figure 93 : Exemples de pistes d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les légumes (plein champs et maraîchage) (source Chambre d'agriculture de l'Yonne)

## 1.2.c La viticulture et l'arboriculture

Sur ces 2 productions pérennes, les enjeux sont de 2 ordres :

- Réussir les plantations de jeunes vignes ou vergers pour une mise en production. Les besoins en eau sont importants sur les 3 premières années de mise en place.
- Optimiser les conditions de production en continue.

D'autre part, le stockage est aussi impacté par le changement climatique.

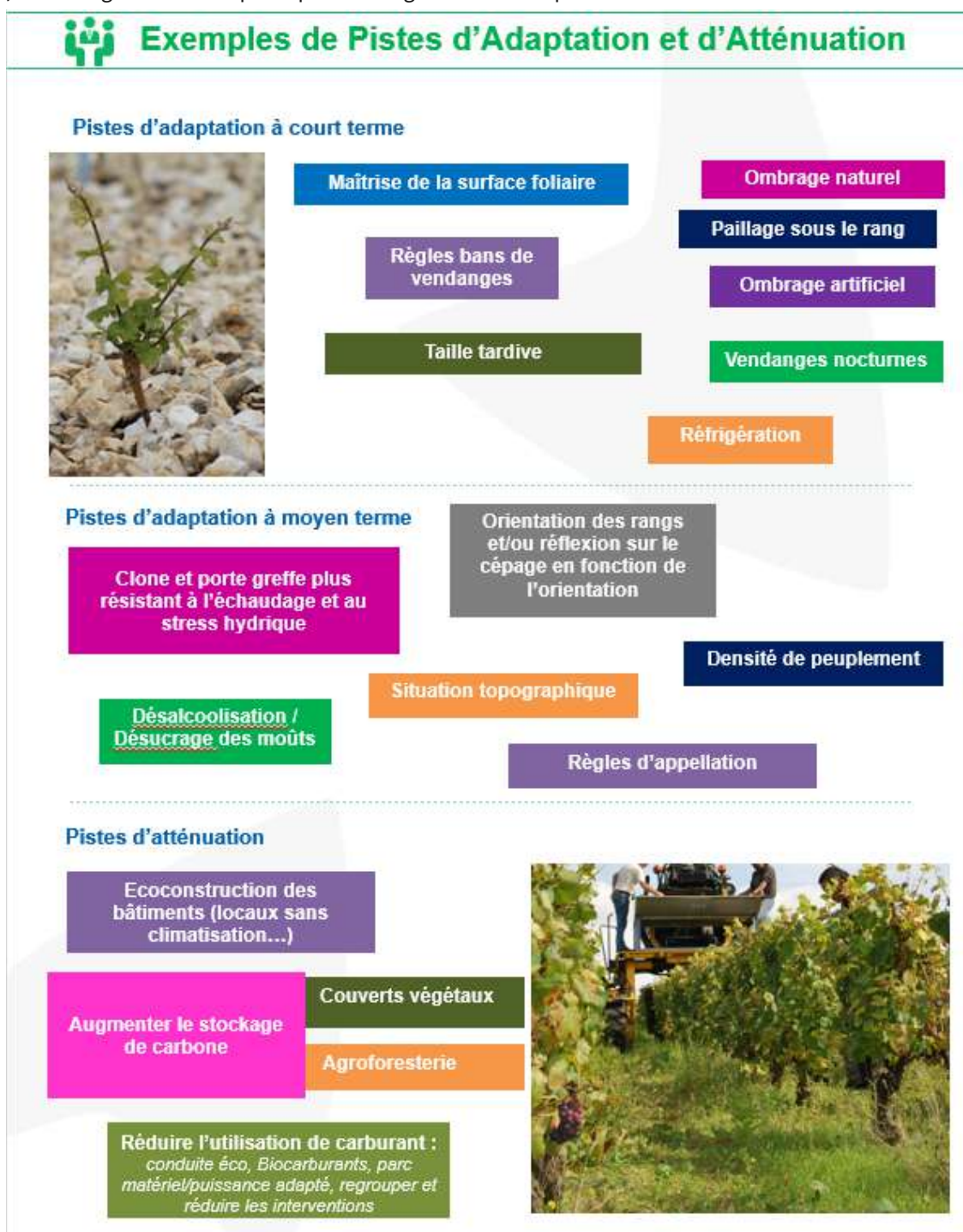


Figure 94 : exemples de pistes d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour la vigne (source : Chambre d'agriculture de l'Yonne)

Sur la vigne et l'arboriculture, les récents épisodes de calamité agricole (gel, grêle...) illustrent malheureusement les enjeux futurs. Les travaux actuels sur les évolutions possibles du matériel végétal en vigne vont amener une réflexion sur la modification des cahiers des charges des IGP.

## 1.2.d L'élevage de ruminants et les prairies

Le maintien des élevages dans le Grand Auxeirois nécessite également des adaptations qui concernent la gestion des prairies et fourrages pour l'alimentation des troupeaux mais aussi la limitation de l'exposition à la chaleur pour les animaux.

### Exemples de Pistes d'Adaptation et d'Atténuation

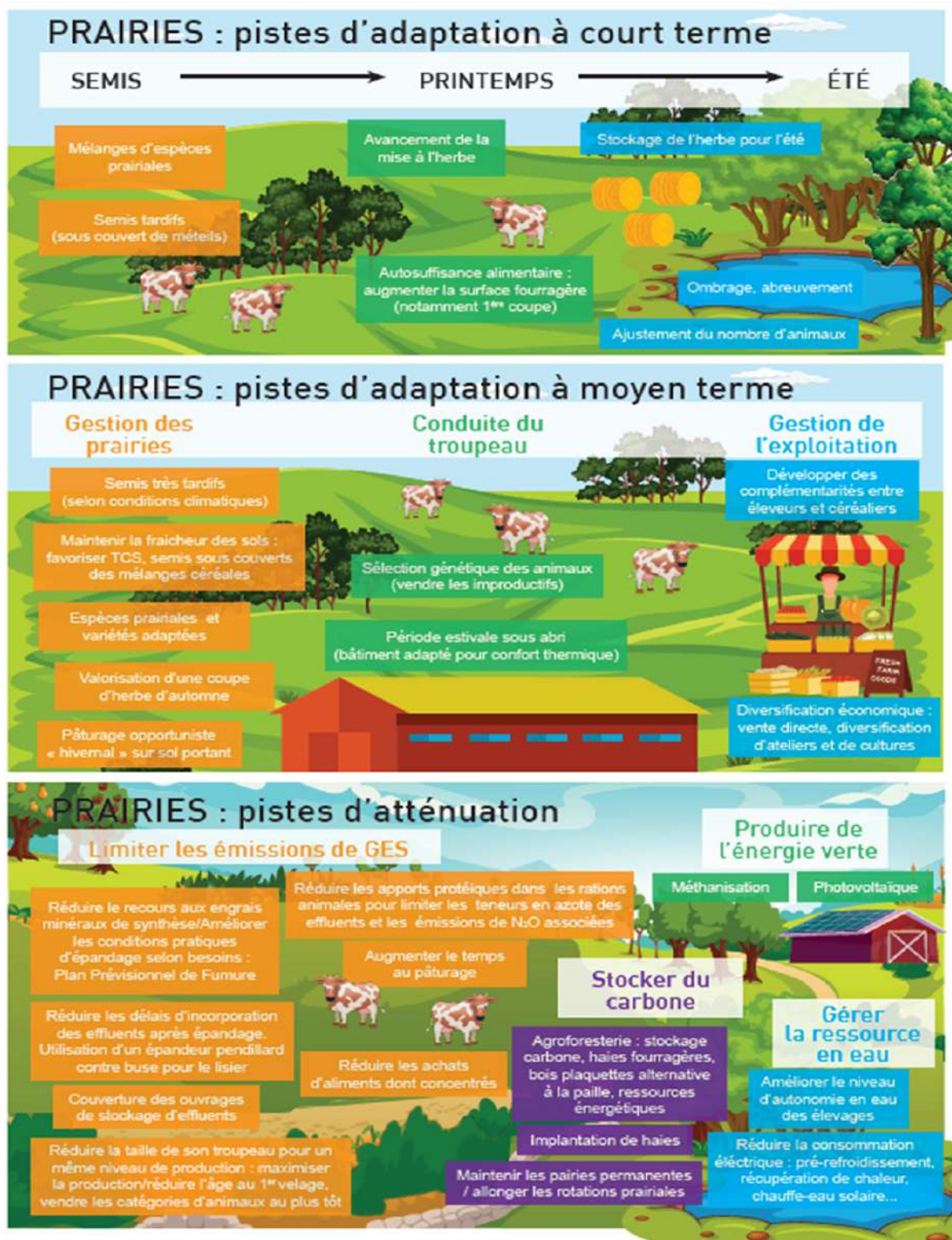


Figure 95 : exemples de pistes d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour l'élevage (source : Chambre d'agriculture de l'Yonne)

### 1.3 LES ENERGIES RENOUVELABLES

La production d'énergies renouvelables est une piste d'atténuation de l'impact du changement climatique à laquelle l'agriculture peut contribuer de façon importante et efficace. Dans le cadre des réflexions déjà engagées, et au vu du contexte géopolitique actuel, tendre vers une plus grande autonomie énergétique est un enjeu partagé des exploitations agricoles et des collectivités. Il est cependant nécessaire d'avoir une stratégie globale sur le territoire du Grand Auxerrois, comme sur le département, afin de concilier les intérêts individuels des divers porteurs de projets, avec l'intérêt collectif du territoire. Cette stratégie doit prendre en compte l'ensemble des enjeux abordés dans ce document et surtout faire l'objet d'un consensus acceptable.

L'investissement dans les énergies renouvelables par le monde agricole permet d'atteindre les objectifs de transition énergétique fixés par la France. L'agriculture du territoire, grâce à ses bâtiments et à sa production, a un fort potentiel de production d'énergie renouvelable. L'enjeu est d'accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de ces énergies.

Quatre types d'énergies renouvelables sont possibles pour les agriculteurs du territoire du Grand Auxerrois :

- Le photovoltaïque de toit
- Le photovoltaïque au sol
- La méthanisation
- L'éolien

Le photovoltaïque de toit est l'option la plus simple et la plus répandue. Les bâtiments agricoles représentent un potentiel important pour l'installation de panneaux photovoltaïques et leur installation est facile à réaliser et appuyée par des subventions publiques. Les différentes subventions et solutions de financement permettent aux agriculteurs d'investir en minimisant le risque financier. Cette installation présente également l'avantage de n'apporter aucune nuisance visuelle ou sonore et bénéficie donc d'une très bonne acceptabilité sociétale.

**500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques de toit permettent d'alimenter la consommation électrique de 25 foyers pour 1 an (hors chauffage).**

Le photovoltaïque au sol est un autre moyen pour les agriculteurs d'exploiter l'énergie solaire. Cependant, cette solution très rémunératrice aussi pour les collectivités, est très consommatrice de terres agricoles. Les objectifs fixés par la France en termes de transition énergétiques incitent au développement d'énergies de ce type. Afin d'éviter un développement inadapté et anarchique dans le département de l'Yonne, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a fait se positionner l'ensemble de la profession agricole du département (syndicats agricoles représentatifs) pour définir une doctrine soumise au Préfet. Le premier point de cette doctrine précise que **le développement de la production d'électricité d'origine photovoltaïque dans le département de l'Yonne doit être réalisé en priorité sur des surfaces qui ne sont pas dédiées à la production agricole**. Elle ne reconnaît pas actuellement le principe de l'agrivoltaïsme car les références économiques ne permettent pas pour l'instant une activité agricole autonome. La plupart des projets se présentent avec une approche type « agrivoltaïsme », proposant l'installation de moutons en pâturage sous les panneaux. Si la notion d'entretien de la parcelle est actée, la rentabilité de l'activité agricole n'est pas à ce jour avérée. Actuellement, la notion d'agrivoltaïsme n'est pas définie officiellement et très peu d'études existent sur la productivité d'une parcelle sous les panneaux.

La doctrine limite les projets de photovoltaïque au sol sur les terres agricoles à faible potentiel agronomique, afin de maintenir le potentiel de production agricole. Ces terres se retrouvent principalement dans le sud du territoire du Grand Auxerrois (cf la carte des potentiels agronomiques du diagnostic agricole). Cette doctrine pourra évoluer avec les progrès technologiques annoncés sur l'impact au sol des panneaux et en accord avec le Préfet.

Les éoliennes sont le plus souvent installées sur des parcelles agricoles. Ce sont des investissements conséquents qui ne sont pas supportés par l'agriculteur mais par des porteurs de projets spécifiques. Le promoteur loue une partie de la parcelle et assure donc un revenu mensuel à l'agriculteur ainsi qu'au propriétaire.

En conformité avec le principe ERC\* (Eviter, Réduire, Compenser), le promoteur s'assure de limiter au maximum les impacts de son installation sur l'environnement et s'engage à verser une compensation financière pour la perte de terres agricoles. Cet argent sera utilisé pour financer des projets agricoles collectifs ou innovants sur le territoire. L'éolien a également l'avantage d'être peu consommateur de terres agricoles. En effet, l'installation d'une éolienne nécessite, en général, moins de 1 ha de terres. L'énergie produite par une éolienne est équivalente à la production de 5 ha de panneaux photovoltaïques au sol. L'installation d'éolienne profite donc à l'agriculteur mais également à l'ensemble de l'agriculture du territoire. Cependant, les éoliennes sont de moins en moins acceptées par la société civile et, en particulier, par les riverains mettant en avant des nuisances sonores et une pollution visuelle. Pour certains, le département de l'Yonne a déjà atteint un niveau de saturation. Pour autant l'Yonne, qui compte 28 parcs éoliens autorisés soit 203 éoliennes, n'est qu'au 26<sup>ème</sup> rang des départements français en termes de nombre de parcs éoliens et au 19<sup>ème</sup> rang en termes de puissance produite, ce qui démontre le bon potentiel éolien du département en particulier sur les plateaux.

La méthanisation est une autre des productions d'énergies accessible aux agriculteurs. Elle est accessible à divers porteurs de projets agricoles et non agricoles et les collectivités peuvent porter un tel projet ou être partenaires. Un méthaniseur peut produire du gaz ou de l'électricité, et peut être alimenté par une grande variété de produits d'origine agricole : effluents d'élevage, cultures intermédiaires, herbe issue de prairies permanentes non-utilisées par l'élevage... D'autres produits ou sous-produits des industries agroalimentaires, des déchets fermentescibles peuvent y être introduits mais la réglementation est stricte en la matière. En effet, les digestats issus du processus de méthanisation sont, comme beaucoup de sous-produits (composts déchets verts et fermentescibles, boues de station d'épuration...) épandus sur des parcelles agricoles.

Le territoire du Grand Auxerrois compte deux méthaniseurs mais il existe un potentiel de développement avec des projets divers en réflexion.

Les méthaniseurs portés par des agriculteurs sont de deux types : le méthaniseur « fermier », à l'échelle d'une exploitation, ou bien les méthaniseurs collectifs. La plupart des méthaniseurs « fermiers » sont alimentés par les effluents de l'élevage et divers produits végétaux de l'exploitation. Un méthaniseur alimenté uniquement des produits végétaux va nécessiter des surfaces importantes de production et sera nécessairement collectif.

Un méthaniseur est un investissement lourd (1 million d'euros minimum), avec un taux de subvention faible (30%), ce qui explique que l'on en trouve encore peu. Cependant, plusieurs projets sont en réflexion sur le territoire du Grand Auxerrois. La méthanisation semble être une source d'énergie qui va se développer dans les prochaines années.

La Ferté-Loupière : méthaniseur alimenté par effluents d'élevage et déchets de silos. Produit de l'électricité, équivalent à la consommation annuelle de 200 ménages (hors chauffage).

Germigny : méthaniseur alimenté par déchets végétaux. Produit du gaz, équivalent à la consommation annuelle de 750 ménages.

Chaque type d'énergie renouvelable présente des avantages et des inconvénients en termes de consommation d'espace et de production électrique. Les panneaux solaires et les éoliennes ont des productions intermittentes dépendantes de la météo (vent, ensoleillement), tandis que la méthanisation produit en continu et pose la question du stockage. La solution idéale se trouve non pas à l'échelle de l'exploitation mais à l'échelle du territoire, avec un mixte de toutes ces sources d'énergie.

Les projets voient actuellement des difficultés d'acceptabilité sociétale de leur implantation, qui doit pourtant tenir compte des réseaux de distribution en proximité, réseaux électrique (RTE) et réseaux de gaz (GRDF).

Les collectivités locales peuvent largement contribuer au développement des énergies renouvelables en partenariat avec l'agriculture afin de préserver le foncier agricole, développer des dynamiques collectives et œuvrer à un consensus sociétal.



# ENJEU : CHANGEMENT CLIMATIQUE

ADAPTER LES SYSTÈMES DE PRODUCTIONS  
MAINTENIR DES PRODUCTIONS AGRICOLES CAPTATRICES DE CO2



Un cadre de vie agréable



Une alimentation saine et locale



Une agriculture respectueuse de l'environnement

## PAROLES D'ÉLUS :



« Les exploitants agricoles doivent communiquer sur leur capacité à s'adapter, leurs innovations ».

« Une adaptation au changement climatique d'actualité et controversée pour le monde agricole : les énergies renouvelables ».

## PISTES TRAVAILLÉES :

**Conserver la fraîcheur des sols :**  
*mulch, couverts végétaux, matière organique)*

**Irrigation optimisée**  
*(systèmes d'irrigation économes)*

**Favoriser les variétés les plus résistantes à l'échaudage et au stress hydrique**

**Augmenter le stockage de carbone :** *implantation d'arbres (haies ou agroforesterie), bande tampon, couverts permanents*

**Ecoconstruction des bâtiments (locaux sans climatisation...)**

**Production d'énergie préservant une production agricole et une couverture végétale**

## ENJEUX pour le Territoire :

Prendre en compte **les potentiels agronomiques** des sols pour adapter les systèmes de production et proposer un cadrage territorial des productions d'énergies renouvelables.

Favoriser les évolutions variétales et accompagner les modifications réglementaires s'y rapportant.

Favoriser **l'implantation d'arbres et de couverts permanents**

**Limiter l'artificialisation des sols**

Favoriser les matériels, aménagements et outils de suivi permettant d'optimiser l'irrigation



## 2 ENJEU EAU EN AGRICULTURE

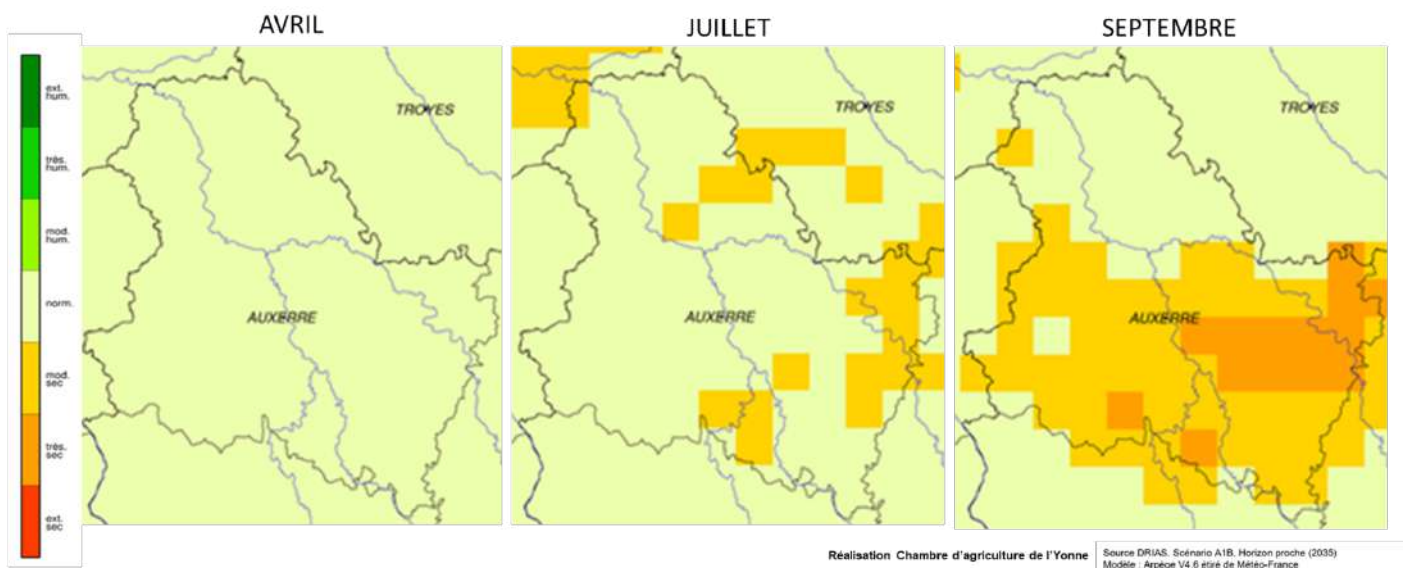
### 2.1 CONTEXTE GENERAL

L'enjeu de l'eau sur le territoire du Grand Auxerrois est déjà présent, comme le décrit le diagnostic. Il a un lien fort et direct avec le changement climatique à travers les aléas\* dans un premier temps et des changements plus profonds qui peuvent être approchés via les projections climatiques.

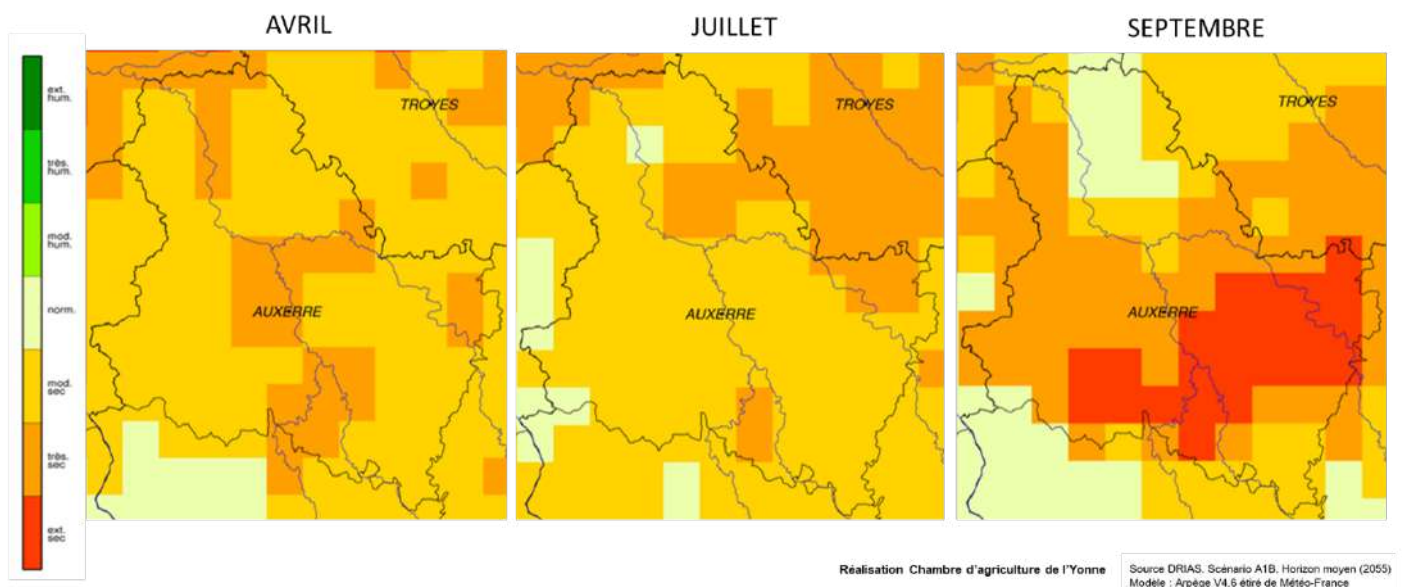
**Sécheresse des sols, évolution de l'eau efficace** (la différence entre la pluie et l'évapotranspiration) et **partage de l'eau** sont des préoccupations importantes pour l'agriculture.

**Maintenir des productions agricoles sur le territoire du Grand Auxerrois est un débat à partager avec les collectivités.**

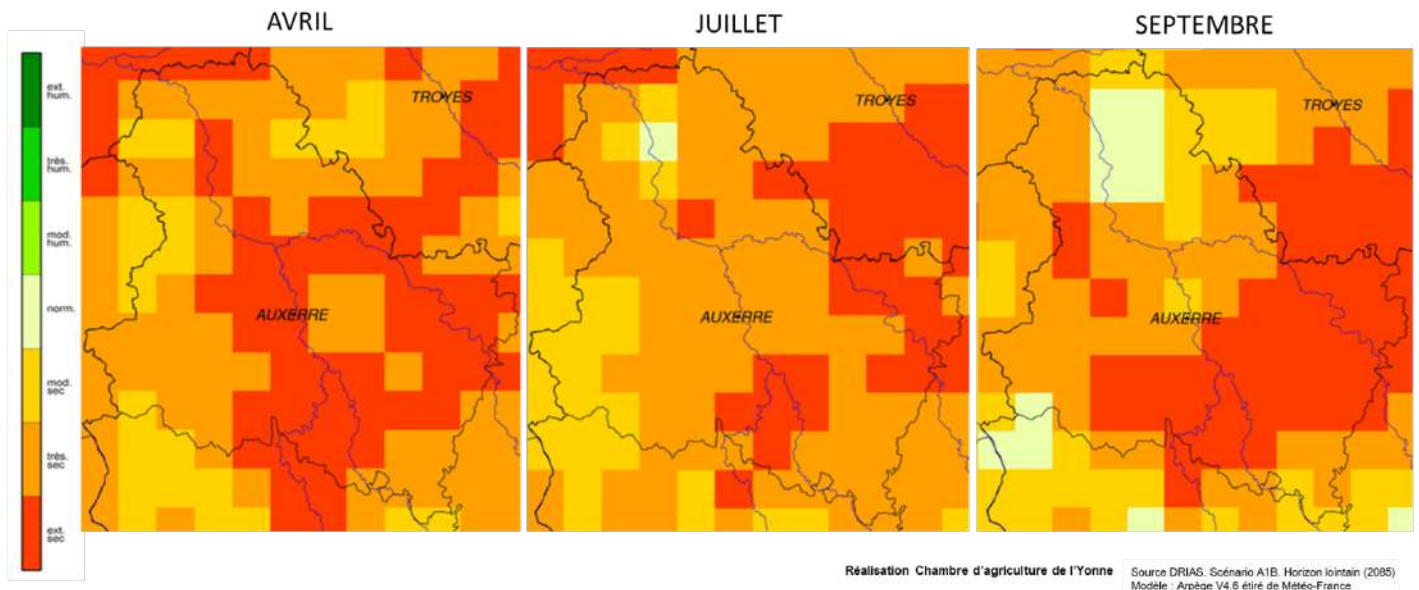
#### Evolution de la sécheresse des sols – Horizon proche (2021-2050)



#### Evolution de la sécheresse des sols – Horizon moyen (2051-2070)



## Evolution de la sécheresse des sols – Horizon lointain (2071-2100)



La gouvernance de l'eau s'opère à plusieurs échelles et concerne aussi bien la gestion quantitative que qualitative de l'eau ainsi que la gestion des risques (inondation, pollutions...) et la préservation des milieux aquatiques.

Elle est fortement décentralisée à l'échelle des territoires et s'exerce sur diverses collectivités dont les compétences sont variables. Sur le territoire du Grand Auxerrois, 7 structures interviennent pour la gestion des cours d'eau : le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon, le Syndicat du Bassin du Serein, le Syndicat Mixte Yonne Médian, le Parc Naturel Régional du Morvan, le syndicat mixte Yonne Beuvron, le syndicat mixte de la Vanne et l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du bassin du Loing. Les différents ouvrages d'alimentation en eau potable et leur protection sont gérés par des collectivités dont le périmètre d'intervention et les missions sont variables : communes, syndicats intercommunaux, régions des eaux, communautés de communes, communauté d'agglomération, Eau de Paris. Sur ces dernières, la restructuration devra être aboutie pour 2026.

La gestion décentralisée, dans le contexte réglementaire national et l'accompagnement financier de l'agence de l'eau Seine-Normandie, vise une adaptation territoriale de plans de gestion et/ou schémas directeurs. L'arbitrage territorial doit donc se faire à plusieurs niveaux et en concertation. L'agriculture y a toute sa place : l'enjeu est de **structurer la gouvernance à l'échelle des territoires avec toutes les agricultures.**

### 2.2 L'ENJEU QUANTITATIF

Les prélèvements d'eau pour l'agriculture dans le milieu sont globalement faibles sur le territoire du Grand Auxerrois. L'irrigation est pourtant mal perçue par le grand public car elle est très visible en période estivale où des restrictions d'usage sont appliquées. Elle est souvent synonyme pour le grand public d'une « agriculture intensive qui dégrade le milieu ». Par ailleurs, la volonté politique de développer des circuits de production de proximité va de pair avec une augmentation des surfaces de production sensibles au manque d'eau (maraîchage, fruits...)

Les débats publics à tous niveaux, du Varennes agricole de l'eau et du changement climatique à la cellule sécheresse départementale animée par le Préfet de l'Yonne, abordent les notions de volumes des ressources souterraines et de débits pour les cours d'eau. Ces notions se précisent sur les zones en tension pour la répartition des usages de l'eau avec les volumes prélevables à l'étiage et les débits d'étiage.

Les zones en tension quantitatives sur le Grand Auxerrois sont les bassins du Serein et de la Cure. Le bassin de l'Armançon est également concerné mais de façon moins forte que dans sa partie amont, hors Grand Auxerrois.

Un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est en cours sur les bassins de l'Armançon et du Serein. Cette démarche vise à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la navigation, la pêche etc.) dans un projet global en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau.

Le Varennes agricole de l'eau et du changement climatique vient d'ajouter un indicateur concernant le volume prélevable en période d'excédent d'eau dans une perspective d'étude des possibilités de stockage d'eau hivernale.

Sans développer en détail ces notions, il est important de situer les prélèvements d'eau agricoles.

Tout prélèvement d'eau dans le milieu naturel devant être comptabilisé au titre de la loi sur l'eau, sauf pour l'abreuvement direct des animaux au pâturage. La banque nationale des prélèvements d'eau (EauFrance-bnpe) donne une approche globale des volumes prélevés par activité.

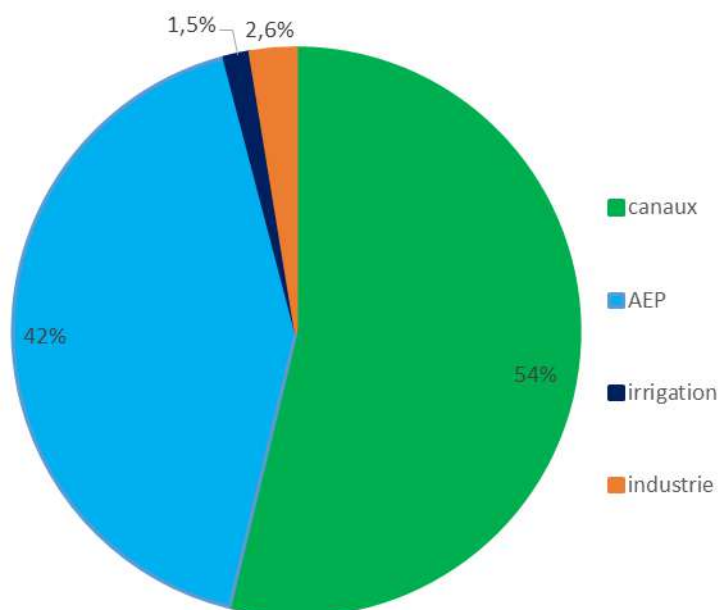


Figure 96 : proportion des prélèvements d'eau selon les usages sur le PETR (Données BNPE 2019)

Ces divers prélèvements sont restitués au milieu mais pas nécessairement à l'échelle de ce territoire, ce qui peut créer des déséquilibres. La particularité du territoire du Grand Auxerrois est la gestion des prélèvements liés aux canaux. Les prélèvements d'eau pour l'irrigation en agriculture sont globalement très faibles et très contrôlés surtout sur les zones de tension quantitative.

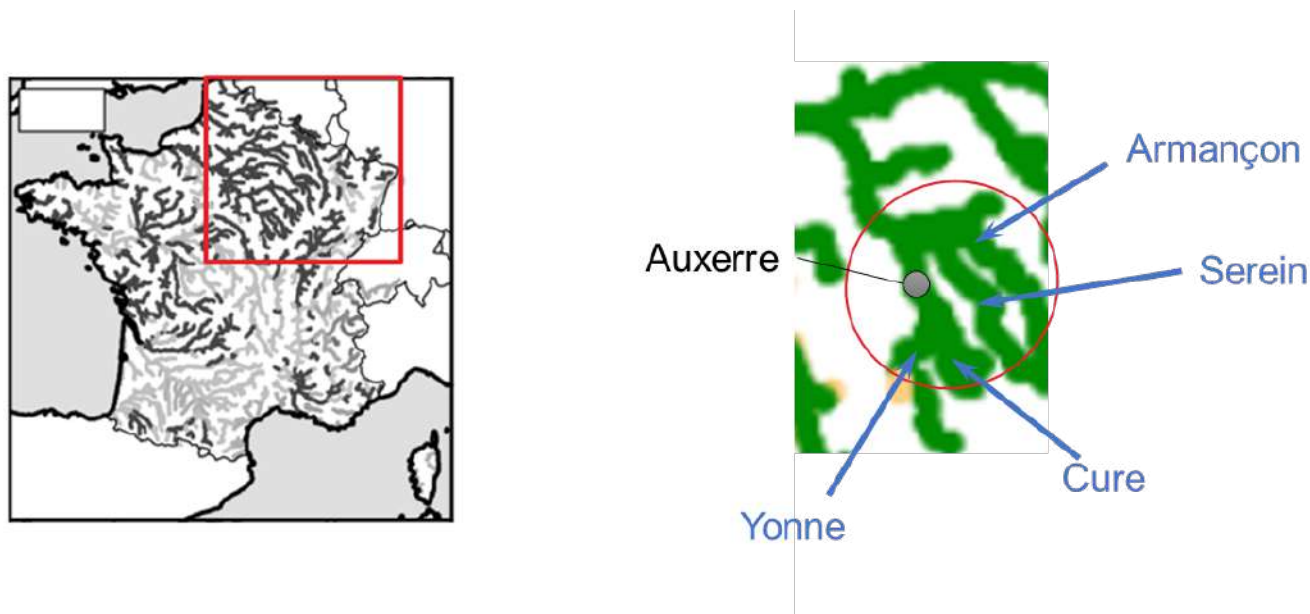
### 2.2.a Eaux superficielles

Les projections climatiques sur l'évolution des débits donnent une première approche générale.

La réflexion sur les impacts des à-coups hydrologiques, jusqu'alors plutôt vue sous l'angle de la gestion du risque pour les biens et les personnes, doit être travaillée plus globalement à l'échelle du territoire. La gestion des pluies très fortes pouvant induire inondations, coulées de boues et érosion des sols agricoles commence à intégrer l'hydrologie urbaine et les aménagements dans le cadre de l'urbanisme mais impacte également l'agriculture. Un travail est engagé entre le Syndicat Mixte Yonne Médian et la profession agricole concernant la gestion des zones d'expansion des crues sur les parcelles agricoles afin de protéger les zones urbanisées, avec une zone test sur l'Yonne. La question de l'érosion et des coulées de boues est récurrente dans les communes viticoles et gérée le plus souvent à l'échelle communale.

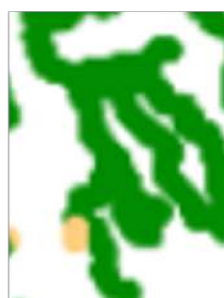
La désartificialisation des sols en zone urbaine doit être mise en œuvre également pour limiter la vitesse des arrivées d'eau débordantes.

La sécheresse estivale est un enjeu fort pour les cours d'eau, les milieux naturels et les activités diverses qui y sont liées. L'approche proposée ci-dessous est faite sur la base d'une cartographie à l'échelle nationale avec laquelle nous avons réalisé des projections par trimestre à partir de moyennes de données climatiques et de débits par cours d'eau. Elle n'a pour but que de donner une image prospective globale sur le territoire du Grand Auxerrois car sa lisibilité est grossière.



## Evolution des débits moyens des cours d'eau – Horizon proche (2035-2065)

Novembre à Février



Débits restant dans les normales de la période de référence

Mars à Mai

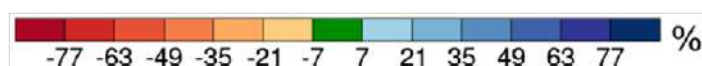


Débits inférieurs aux normales de la période de référence

Juin à Septembre



Débits inférieurs à très inférieurs aux normales de la période de référence



Réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne : Evolution simulée des débits saisonniers des cours d'eau en France de 1960-1990 à 2035-2065.

Scénario RCP 4.5. Source : G. DAYON, 2015.

Pour aborder plus finement la question des débits, les figures suivantes s'appuient sur les données météo de la station de Chablis et des données de la banque de données hydrologiques du Serein à Chablis. La projection est faite sur les débits d'avril à septembre. Encore une fois, il est important de préciser que les chiffres servent uniquement à imaginer un scénario possible mais n'ont pas d'autre valeur que celle d'une projection.

Le graphique ci-dessous montre les prévisions d'évolution des débits du Serein à Chablis (en m<sup>3</sup> par secondes), en comparant les débits moyens observés sur une période de référence (1961-1990) et les prévisions calculées par un modèle hydrologique nommé GR4J, sur la période 2046 - 2065. Le 1/10<sup>ème</sup> du module, ou débit réservé, correspond au dixième du débit moyen du cours d'eau (sur 15 ans). Il est considéré comme étant le débit minimum pour permettre des écosystèmes fonctionnels et une bonne répartition des usages de l'eau.

## Débit des cours d'eau – Serein à Chablis

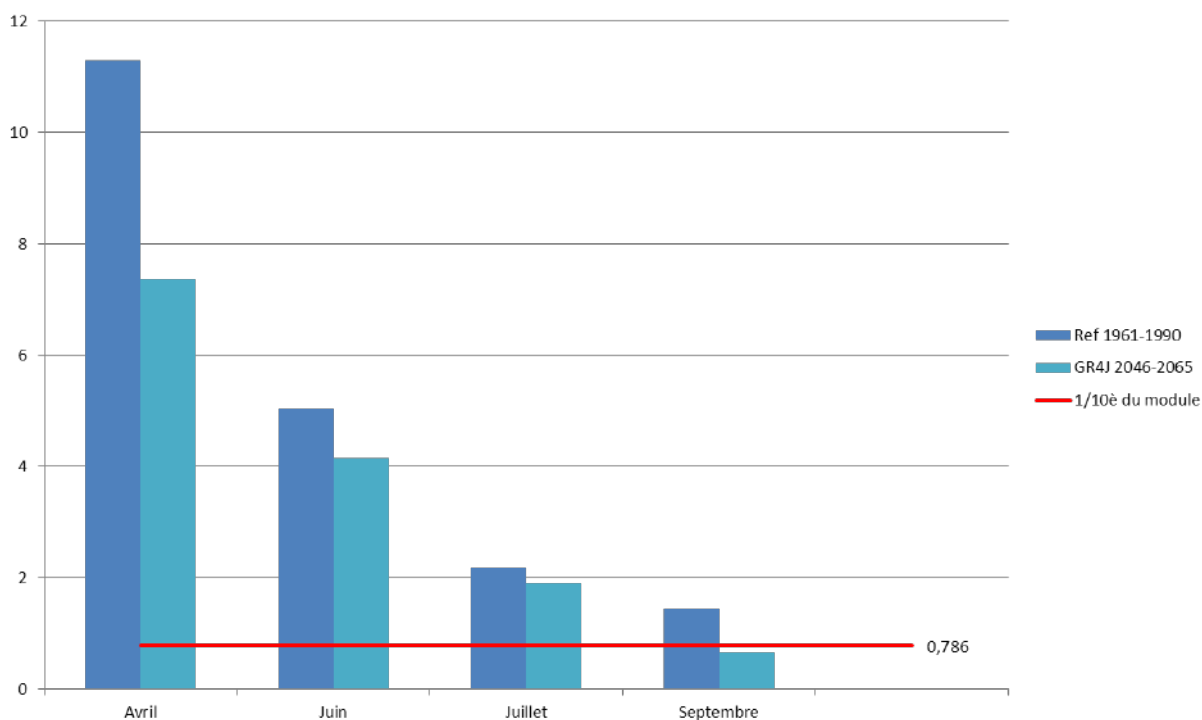


Figure 97 : Ordre de grandeur des débits futurs possibles à l'horizon 2050 - 2070, scénario A1B (Source EXPLORE 2070, réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne)

Dans le graphique ci-dessous, on retrouve les mêmes éléments, calculés sur une année quinquennale sèche. Les débits d'une année quinquennale sèche sont les débits faibles susceptibles de survenir 1 année sur 5.

## Débit des cours d'eau – Serein à Chablis

### Quinquennale sèche

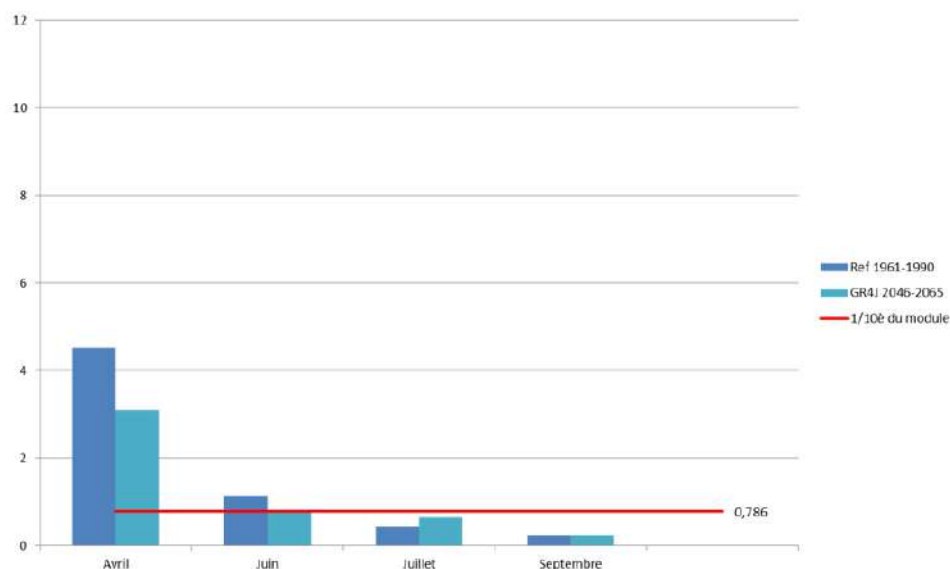


Figure 98 : Ordre de grandeur des débits futurs possibles à l'horizon 2050 - 2070 pour une année quinquennale sèche, scénario A1B (Source EXPLORE 2070, réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne)

Le Serein étant un cours d'eau déjà en tension quantitative actuellement, il reflète l'importance de l'enjeu d'une construction partagée de la gestion de l'eau pour les différents usages. Cet enjeu peut paraître moins urgent sur d'autres cours d'eau du Grand Auxerrois mais reste fondamentale pour le développement du territoire et de son agriculture.

Les projections ne permettent pas de donner une image globale des aléas\* concernant les risques de fortes précipitations induisant des débordements et/ou ruissellement. Par contre, elles indiquent que ces phénomènes seront plus fréquents et plus violents.

**Le constat général, y compris en agriculture, est que la gestion des flux d'eau sous l'angle quantitatif est en étroite relation avec les flux d'eau pouvant impacter la qualité (turbidité, pollutions d'origine agricole).**

### 2.2.b Eaux souterraines

L'eau souterraine est la principale source pour l'alimentation en eau potable pour les collectivités mais aussi pour les entreprises agroalimentaires qui ont leurs propres forages. Elle est aussi utilisée pour l'irrigation sur les secteurs crayeux, principalement de l'Aillantais, du Migennes et du Florentinois.

Le schéma suivant présente une projection sur l'eau efficace qui permet de recharger la réserve hydrique des sols puis celle des nappes souterraines.

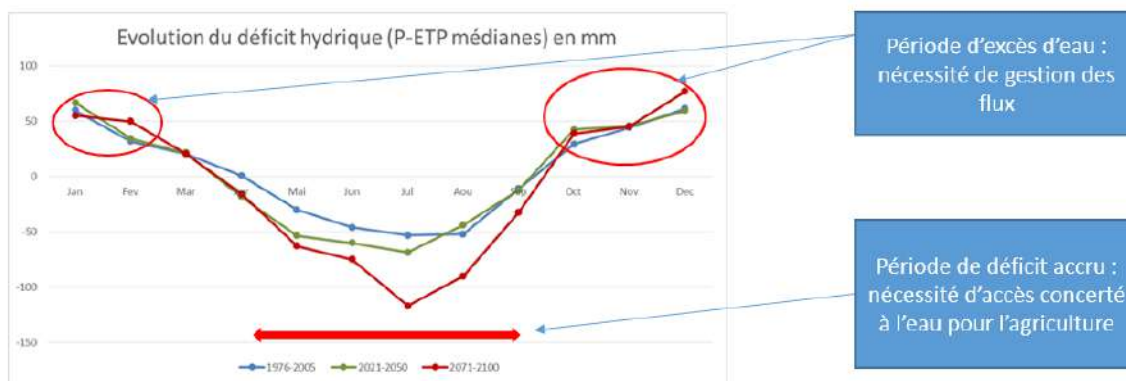


Figure 99 : Evolution du déficit hydrique (pluviométrie - évapotranspiration) en mm (Source Données météo station de St-Bris-le-Vineux, réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne)

Le graphique représente la différence entre les précipitations et l'évapotranspiration totale, au long de l'année. Cette approche permet d'apprécier le risque d'assèchement des sols par rapport à la période de référence mais aussi les périodes, hors aléas\* (inondations, sécheresses), où la gestion des flux ruisselants est à prendre en compte au niveau agricole.

Les projections montrent un risque d'assèchement des sols entre avril et juillet d'ici le milieu du XXIème siècle et entre avril et septembre d'ici la fin du siècle. En plus d'être plus long, le déficit sera également plus marqué.

On observe également des périodes où l'eau efficace pourrait être excédentaire. Il est difficile d'évaluer si ces périodes potentiellement excédentaires suffiront à maintenir les niveaux des nappes. Les esquisses de bilans hydrogéologiques faits actuellement montrent des résultats variables selon les nappes et leur alimentation.

Quant aux volumes prélevables sur les différentes nappes souterraines, aucune étude n'a encore été menée dans l'Yonne et sur le territoire du Grand Auxerrois. Le plan territorial de gestion de l'eau (PTGE) en cours d'élaboration sur les bassins de l'Armançon et du Serein devrait y contribuer.

La gestion des prélèvements d'eau souterraine pour l'irrigation, pour l'alimentation d'ateliers d'élevage et de transformation ainsi que celle des entreprises agroalimentaires est soumise à des études d'incidence. Ces dernières prennent en compte les éléments connus à ce jour et le plus souvent établis dans le cadre des travaux du SDAGE Seine-Normandie. L'enjeu est de respecter l'équilibre de ces nappes qui, sur le territoire du Grand Auxerrois, sont la seule source de l'eau servant à l'alimentation humaine.

En agriculture, les projets de nouvelles productions nécessitant l'accès à l'eau doivent être gérés dans le contexte du territoire et du changement climatique. Le dialogue, la concertation de tous les acteurs est nécessaire.





## 2.3 L'ENJEU QUALITATIF

La qualité de l'eau et les intrants\* utilisés en agriculture sont un sujet majeur du territoire du Grand Auxerrois. Ils sont travaillés par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la recherche (INRAE) depuis la fin des années 1980 pour le nitrate et depuis les années 2000 pour les résidus de produits phytosanitaires. Les connaissances sur des pollutions diffuses et les transferts dans le milieu ont beaucoup progressé mais il reste des zones d'ombre, surtout sur les produits phytosanitaires où la complexité des molécules et de leur interaction dans le milieu est très importante.

La protection des eaux superficielles liée aux ruissellements a beaucoup progressé depuis 2006, avec notamment la mise en place de bandes enherbées le long des écoulements d'eau jugés prioritaires. Les exutoires de drainages\* doivent être aménagés afin d'être tamponnés avant leur arrivée aux cours d'eau. Du travail reste à faire avec les collectivités sur les bassins d'orages ou toute autre retenue visant l'écrêtage d'épisodes pluvieux violents.

**La protection des eaux souterraines et principalement celle alimentant les captages d'eau potable est aujourd'hui, sur le territoire du Grand Auxerrois, un enjeu majeur.**

Même si de nombreux travaux ont permis une progression significative sur les captages prioritaires du Grand Auxerrois, le défi reste de taille et risque d'être amplifié par le changement climatique. **38 aires d'alimentations de captage** sont situées en partie ou en totalité sur le territoire du Grand Auxerrois. **58 %** sont classées **prioritaires** (Grenelle, Conférence Environnement, SAGE, SDAGE). Elles couvrent environ **59000 ha** de surface agricole, soit environ **51 %** du territoire agricole du Grand Auxerrois.

Sur cet enjeu, la gouvernance locale doit s'établir sur la base d'un **dialogue concerté** entre la collectivité et les agriculteurs du territoire. Tous les acteurs de l'eau potable et les services de l'Etat dans l'Yonne poussent à ce dialogue, avec chacun leurs outils réglementaires et financiers. Ces outils peuvent nourrir une réflexion commune, globale et non militante pour la construction des projets de protection des ressources en eau.

**L'agriculture a une part importante à jouer à travers toute sa diversité.**



Figure 100 : Photo Chambre d'agriculture de l'Yonne – AAC\* pilote Briennon-sur-Armançon

La préservation durable des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable n'est efficace que si un dialogue consensuel s'installe autour d'un **projet de territoire respectant des objectifs partagés et clairement définis par l'ensemble des acteurs et partenaires**. La collectivité, et surtout ses élus, ont le rôle d'installer et de rendre actifs les acteurs du territoire, au-delà des débats d'idée, sur des projets et actions opérationnels.

- Définir et partager une stratégie par Aire d'Alimentation de Captage (AAC\*) qui vise le temps long, mais avec des échéances intermédiaires (modification des systèmes agricoles, temps de réalimentation des nappes souterraines)
- Installer les conditions d'un dialogue entre les élus de la collectivité et les agriculteurs ou leurs représentants ;
- Mettre en mouvement tous les agriculteurs concernés, les accompagner pour qu'ils s'approprient les enjeux et les intègrent à leurs systèmes de cultures et de production.
- Favoriser la mise en place de systèmes de culture résilients et d'innovation répondant aux enjeux de l'eau (gestion foncière, installations agricoles, création ou soutien de filières locales...).
- Animer et nourrir la construction partagée et interactive du projet agricole de protection de l'eau, notamment à l'aide d'un outil d'évaluation « opérationnel » permettant de suivre l'efficacité des actions dans le temps.

Ce projet s'inscrit dans une logique de résultats pour évaluer le projet et le faire progresser. **Cette logique repose sur 3 piliers qui doivent fonctionner en synergie, pour atteindre des objectifs partagés : la gouvernance territorialisée, la vie du projet et son évaluation.**

#### L'évaluation en continu des résultats obtenus

Le projet agricole pour la qualité de l'eau doit être construit pour afficher les résultats concrets à atteindre pour les parcelles et l'eau du territoire. Ces résultats sont formalisés, chaque année, dans un outil qui permet d'évaluer le projet, en comparant les actions réalisées aux actions prévues et les résultats obtenus à ceux attendus. Cet outil, véritable tableau de bord, décrit annuellement, via des indicateurs de résultat, les différents maillons de la chaîne des relations causales du projet de protection du captage : les actions effectivement mises en œuvre, les résultats obtenus dans les parcelles agricoles, jusqu'aux résultats en termes de qualité de l'eau. Il compare ce que l'on obtient à ce que l'on attendait. Il est au service des acteurs du territoire pour identifier ce qui est réussi et ce qui l'est moins, pour les aider à analyser et comprendre l'origine des difficultés à « produire » une eau de qualité.

C'est l'outil utilisé pour analyser la situation, dialoguer et orienter les décisions. Pour être robuste, il doit s'appuyer principalement sur la base d'observations et de mesures de terrain qui alimentent des indicateurs simples et compréhensibles par les acteurs agricoles et non agricoles. Cet outil doit rendre transparents les résultats obtenus collectivement par les agriculteurs. Il permet une « mise en tension objective » autour des résultats attendus et obtenus et est un moteur puissant du projet sur la durée.

Cette logique permet une **gestion dynamique** et dans la durée du projet agricole de protection de l'eau pour chaque AAC\*.

**La synergie des enjeux de protection de l'eau et du changement climatique amène à rechercher une convergence pour les systèmes agricoles.**

# ENJEU : EAU ET AGRICULTURE

Garantir la ressource en eau agricole

Adapter les systèmes de production dans les zones à enjeux eau potable



Une agriculture respectueuse de l'environnement

## PAROLES D'ÉLUS :



« L'eau est une priorité majeure, un enjeu fort »

« Anticiper collectivement avec tous les utilisateurs d'eau pour éviter les conflits d'usage »

« Accepter l'usage de l'eau pour développer de nouvelles cultures »

## ENJEUX pour le Territoire :



**Structurer la gouvernance de l'eau à l'échelle des territoires avec toutes les agricultures et la piloter dans un consensus dynamique.**

Intégrer très en amont les agriculteurs des territoires afin qu'ils soient **partie prenante à la conception des projets de gestion de l'eau.**

Maintenir des productions agricoles sur le territoire du PETR en permettant **l'accès à l'eau pour les animaux et les cultures.**

**Œuvrer à l'optimisation des besoins en eau**, notamment en période estivale, des services des collectivités et des citoyens.

**Piloter de façon opérationnelle et dans un dialogue actif** les projets de protection des captages d'eau potable.

**Favoriser et soutenir la mise en place de systèmes de culture résilients et d'innovation répondants aux enjeux de l'eau** (gestion foncière, installations agricoles, création ou soutien de filières locales, ...).

**Favoriser la synergie** de la protection des ressources en eau et du changement climatique **pour accompagner des systèmes agricoles résilients.**

### 3 ENJEU ACCEPTABILITE SOCIETALE DE L'AGRICULTURE

L'agriculture doit incarner, aux yeux du grand public, bien plus que sa vocation première nourricière. La société a des attentes multiples vis-à-vis de l'agriculture, qui sont parfois difficiles à concilier. La notion de « voisinage » s'exprime de plus en plus. L'agriculture fait évoluer ses pratiques et ses systèmes de production mais doit aussi conserver un équilibre économique. Les différents points abordés ci-après sont généraux mais seront illustrés par des situations issues du diagnostic agricole du Grand Auxerrois.

#### 3.1 L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Ces produits, issus de matières actives chimiques ou naturelles, se sont fortement développés à partir des années 1960. Ils ont été largement utilisés en agriculture mais aussi pour l'entretien des voies de communication (services d'entretien des routes, APRR, SNCF) et des espaces publics (collectivités). Une connaissance toujours plus précise de l'impact de ces produits et de leurs métabolites sur la santé humaine et les milieux naturels a conduit l'Etat à renforcer les procédures réglementaires d'autorisation de mise sur le marché de chaque produit phytosanitaire et à adapter les conditions de leur utilisation. L'agriculture est la principale utilisatrice de ces produits. La réglementation pour leur utilisation est très stricte mais le débat sociétal à ce sujet est vif et intense.

Les collectivités qui gèrent des ressources en eau destinée à l'alimentation humaine peuvent être confrontées à des dépassements de norme concernant des molécules issues des produits phytosanitaires. Ce point a été largement développé dans le paragraphe précédent.

Le débat le plus vif concerne l'utilisation des produits phytosanitaires au regard des personnes riveraines (habitation ou situation de travail). La question des travailleurs agricoles exerçant sur les parcelles recevant des traitements est un sujet lié et largement abordé par la réglementation actuelle.

Les mesures introduites par la loi EGAlim, précisées par l'article D. 253-46-1-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime, les décrets et arrêtés du 27 décembre 2019 modifiés le 25 janvier 2022, viennent compléter le socle réglementaire français pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, dont l'objectif était déjà de répondre aux enjeux majeurs de santé publique et de préservation de l'environnement.

Ainsi, les agriculteurs :

- Utilisent uniquement des produits phytopharmaceutiques qui ont une autorisation de mise sur le marché ;
- Respectent des prescriptions particulières relatives aux lieux dits « sensibles » (établissements scolaires, médico-sociaux, parcs publics...) accueillant des personnes vulnérables, tels que définis à l'article L. 253-7-1 du CRPM ;
- Prennent en compte les données météorologiques locales avant toute décision d'intervention, notamment la force du vent et l'intensité des précipitations qui font l'objet d'une réglementation particulière ;
- Respectent les zones non traitées figurant dans la décision d'autorisation de mise sur le marché d'un produit commercial ou sur son étiquetage pour leur utilisation à proximité des points d'eau (à minima 5 m) ;
- Font contrôler les pulvérisateurs de l'exploitation au minimum tous les 3 ans ;
- Détiennent un certificat d'applicateur, sans lequel l'achat de produits phytosanitaires leur est interdit. Ce « Certiphyto » atteste de leur connaissance sur les risques liés aux produits phytopharmaceutiques en termes de santé et d'environnement et sur les réglementations en vigueur qu'ils doivent respecter. Il doit être renouvelé tous les 5 ans ;

- Doivent réaliser, avant 2024 et entre chaque renouvellement du « Certiphyto », un conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires (hors Haute Valeur Environnementale et Agriculture Biologique) qui comprend un diagnostic individualisé et un plan d'action avec des leviers adaptés pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, tout en maintenant la viabilité de l'exploitation.

**Il est nécessaire de renforcer la protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, mais aussi de permettre la coexistence des activités dans les territoires ruraux.** Une charte départementale de « bon voisinage » a été validée par le préfet de l'Yonne en juillet 2019. Elle est en cours de révision, avec une concertation devant aboutir en juillet 2022. Même si cette charte est critiquée par des acteurs de la société civile, elle a le mérite de donner des bases à un débat qui doit être consensuel sur les territoires.

Les engagements réciproques de la charte actuellement en vigueur sont les suivants :

**Les organismes professionnels agricoles (Chambre d'agriculture, syndicats professionnels, coopératives agricoles...), en fonction des attentes locales :**

- font la promotion d'une agriculture basée sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, notamment les CMR (Cancérogène, mutagènes et toxiques pour la reproduction) et les perturbateurs endocriniens ;
- font la promotion de la charte de « bon voisinage » et la font vivre ;
- organisent des réunions et/ou journées « portes ouvertes » à destination des riverains pour présenter et expliquer l'activité agricole, les raisons d'un traitement, les produits et matériels utilisés, les méthodes alternatives préconisées ;
- intègrent une approche « riverains » dans leurs différents conseils ;
- saisissent les associations des maires et le Préfet pour toute situation conflictuelle ;
- contribuent au suivi de la charte et désignent des représentants pour une concertation annuelle.

**Les élus locaux (Association départementale des maires, Conseil départemental, EPCI, maires...)**

- font la promotion de la charte de « bon voisinage » et la font vivre sur leurs territoires ;
- organisent la concertation en fonction des modalités décidées localement ;
- jouent leur rôle d'intermédiation et font preuve de pédagogie ;
- **interviennent dans le cadre de développement des zones urbanisables en zone agricole :**
  - o prévoient sur ces nouvelles zones, portées par le constructeur ou la commune, **des projets de protection**, en priorité des haies brise vent ;
  - o le maire informe la profession agricole et les agriculteurs de sa commune de tout nouveau projet d'urbanisation et des moyens de protection envisagés ;
- saisissent la profession agricole et le Préfet pour toute situation conflictuelle ;
- contribuent au suivi de la charte et désignent des représentants pour une concertation annuelle.

### Les associations citoyennes et environnementales

- font la promotion de la charte de « bon voisinage » et la font vivre en favorisant le dialogue avec les citoyens ;
- entretiennent un dialogue constructif avec l'ensemble des partenaires de la charte ;
- invitent la population à engager le dialogue avec les agriculteurs de leur commune ;
- se positionnent en médiateur et accompagnent les citoyens dans la compréhension des enjeux ;
- sont attachées à la réduction globale de l'usage des produits phytosanitaires, notamment les CMR et les perturbateurs endocriniens ;
- saisissent la profession agricole, les élus locaux et le Préfet pour toute situation conflictuelle ;
- contribuent au suivi de la charte et désignent des représentants pour une concertation annuelle.

## 3.2 NUISANCES SONORES, POUSSIÈRES ET ODEURS

L'agriculture est une activité économique qui, comme toute activité, génère, dans le contexte d'un mode de vie qui a évolué, des « nuisances » diverses vis-à-vis du voisinage. Les élevages peuvent produire des nuisances sonores et olfactives. Les travaux dans les champs nécessitent des engins mécaniques spécialisés pouvant être bruyants et provoquer des nuages de poussières. Les pratiques agricoles comportent de nombreuses normes réglementaires qui sont très majoritairement respectées par les agriculteurs mais des tensions peuvent naître dans un contexte de relations de voisinages individuelles et s'étendre à des débats à l'échelle d'une commune voire d'un territoire.

Le bruit et les poussières : les conditions d'intervention dans les champs nécessitent souvent des travaux réalisés tôt le matin et tard le soir ou les jours non travaillés pour la majorité des salariés (week-end, périodes de congés), cela en raison de conditions pédoclimatiques favorables. Il en va de même au moment des moissons où l'organisation des chantiers de récolte, souvent collectifs, doit être réalisée afin d'assurer les meilleures conditions de qualité de la récolte. **Ces situations, qui peuvent être ponctuelles pour certaines exploitations, sont beaucoup plus difficiles à gérer pour des exploitations dont le parcellaire est fortement impacté par la présence de riverains.** L'exemple du hameau de Serein sur la commune de Chevannes développé dans le diagnostic agricole illustre parfaitement, en plus de l'inaccessibilité du parcellaire, les tensions qui pourraient se développer entre agriculteurs et riverains. Un autre exemple est celui des effaroucheurs sonores qui permettent aux agriculteurs de préserver leurs semis face aux attaques d'oiseaux (corbeaux et pigeons). D'autres solutions sont à l'étude mais peinent à aboutir efficacement. Même s'il s'agit de nuisances ponctuelles dans le temps, elles se cumulent à celles des travaux agricoles et peuvent devenir une source de conflit local. Les élevages sont aussi concernés ; les phases d'alimentation des animaux en bâtiments, de déplacement, de curage peuvent être bruyantes. La mise aux normes des bâtiments d'élevage et la création de nouveaux bâtiments sont très réglementées sur ces aspects et de gros progrès ont été réalisés sur la question du bruit.

Pour la question des odeurs, là encore, la réglementation et les bonnes pratiques visent à limiter les impacts. Comme pour le bruit, les bâtiments sont de plus en plus adaptés pour limiter les odeurs sur le site d'élevage. Cependant, les débats sur les odeurs à l'épandage des déjections animales sont souvent basés sur des distances réglementaires qui existent mais ont une justification sanitaire et non celle de limiter les odeurs. On peut rappeler que les produits fermentescibles épandus sur les terres agricoles proviennent aussi de l'assainissement individuel et collectif et que ces produits peuvent générer un problème d'odeur équivalent.

Ces nuisances doivent être prises en compte afin d'éviter les tensions entre les agriculteurs et leurs voisins. Les collectivités locales jouent un rôle de médiatrices auprès de leurs administrés. Selon les situations les débats ont lieu à l'échelle communale ou intercommunale. Sur ces sujets, il est nécessaire d'apaiser les tensions et trouver des solutions consensuelles. La communication est un levier essentiel pour une bonne entente entre tous les habitants d'un territoire. L'organisation d'une concertation locale est absolument nécessaire mais elle doit pouvoir être menée le plus objectivement possible. Les débats autour de projets agricoles (bâtiments d'élevage ou méthaniseurs) sont parfois houleux et violents. Il est très important de

maintenir un niveau de dialogue acceptable et les élus locaux ont un rôle important à jouer sur ce point, au-delà des zonages liés à l'urbanisme.

### 3.3 LES INFRASTRUCTURES AGRICOLES

Le développement de l'agriculture passe par le développement des infrastructures agricoles : bâtiments d'élevage ou de stockage, silos à grains...

Le zonage établi dans les documents d'urbanisme de type plan local d'urbanisme (intercommunal) est décisif sur le sujet de l'implantation de nouvelles constructions agricoles, puisque le règlement permet de définir des zones agricoles non constructibles. Certaines communes font le choix d'un zonage très restrictif et n'autorisent que peu de zones agricoles constructibles, ce qui freine le développement de l'agriculture dans ces communes. Or un agriculteur doit avoir la possibilité de se moderniser afin de maintenir une activité rentable et compatible avec les normes en vigueur. **Un zonage restrictif a pour conséquences soit de bloquer toute évolution de l'agriculture de la commune, soit d'imposer une révision du document d'urbanisme afin de modifier le zonage.** Il est également nécessaire de prendre en compte les **règles de réciprocités** imposées par le code de l'urbanisme, afin d'assurer une bonne entente entre les agriculteurs et leurs voisins les plus proches.

En effet, ce code définit des distances réglementaires pour l'implantation de bâtiments agricoles par rapport aux habitations. Il introduit également la notion de réciprocité, qui implique que toute nouvelle construction doit également respecter une distance réglementaire par rapport aux bâtiments agricoles déjà implantés.

### 3.4 LES ATTENTES DES AGRICULTEURS ET DES ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES

Les agriculteurs du Grand Auxerrois font face à de nombreuses incertitudes. Les aléas\* climatiques des dernières années obligent à trouver des solutions d'adaptation et à essayer de nouvelles cultures ou de nouvelles filières de diversification. Le marché mondial fluctuant peut avoir un impact sur la rentabilité de certaines filières en seulement quelques mois. De plus, certaines opportunités de diversification peuvent être freinées par leur acceptabilité sociétale, comme c'est le cas des poulaillers industriels. Ces incertitudes entraînent des conséquences sur la rémunération des agriculteurs, qui est très fluctuante d'une année à l'autre, et donc sur les réflexions des agriculteurs quant à l'avenir de leurs exploitations. Tous ces éléments peuvent être des freins à l'innovation dans les systèmes et les productions agricoles car toute évolution sur une exploitation s'accompagne d'une prise de risque qui est difficile à mesurer.

Les agriculteurs ont besoin d'être rassurés sur la rémunération qu'ils pourront tirer de leurs productions. Pour cela, il doit y avoir des filières prometteuses et en bonne santé économique sur le territoire. Les agriculteurs, en particulier les jeunes, doivent pouvoir se projeter sur plusieurs années pour réaliser les investissements souvent lourds leur permettant de fonctionner. En cela, une stratégie locale stable sur les filières du territoire est importante.

**Pour maintenir les agriculteurs dans les territoires, il est donc essentiel de maintenir et permettre le développement des entreprises agro-alimentaires\*.** Le diagnostic agricole a mis en évidence l'existence de nombreuses entreprises agroalimentaires et des coopératives de collecte et de transformation sur le territoire du Grand Auxerrois. Elles sont des atouts majeurs dans le maintien et le développement de l'agriculture. Cependant, un certain cadre est nécessaire pour conserver ces entreprises sur le territoire du Grand Auxerrois.

Tout d'abord, **un débit Internet performant est essentiel**, en particulier depuis le début de la crise sanitaire et le développement des réunions en visioconférence. De plus, certaines entreprises du territoire ont une portée internationale et sont dépendantes d'une connexion Internet qualitative. Ces entreprises peuvent envisager la délocalisation de leurs bureaux administratifs dans des zones dotées d'une connexion à la fibre. Il apparaît que les entreprises placées en zone rurale souffrent de la fracture numérique alors même qu'elles peuvent totaliser plusieurs centaines d'emploi. Une bonne connexion Internet est également indispensable aux agriculteurs, qui utilisent souvent des technologies de pointe et en ont besoin pour toutes leurs démarches administratives, en particulier la télédéclaration à la PAC.

Par ailleurs, **il est nécessaire de veiller à préserver et améliorer les conditions de la logistique des matières agricoles de base et des matières agricoles transformées.**

La main d'œuvre est également un enjeu mis en avant par les entreprises du territoire du Grand Auxerrois. On observe des problèmes de recrutement, pour tous les niveaux de qualification. **Afin d'attirer de nouveaux travailleurs, il faut que les villages aux alentours de l'entreprise soient attractifs pour la famille** (emploi du conjoint, établissements scolaires pour les enfants). La proximité de Paris est un atout pour attirer de nouveaux talents, qui serait valorisé par la présence d'une gare TGV sur le territoire. Certains recrutements peuvent également être freinés par le manque de transports en commun ou des horaires inadaptés de ces transports pour accéder à l'entreprise, pour les candidats qui n'auraient pas le permis de conduire ou qui ne disposeraient pas d'un moyen de déplacement autonome. Pour certains postes, les difficultés de recrutement sont liées à un manque de personnel qualifié, en particulier dans les métiers du grain.

Certaines filières rencontrent des **difficultés spécifiques à leur secteur**. Ainsi, les entreprises d'abattage et de transformation de viande peuvent provoquer des nuisances (bruit, odeurs) qu'il est **nécessaire de prendre en compte dans les documents d'urbanisme**. Eviter l'implantation de logements à proximité de ces entreprises permettra d'éviter les plaintes et les conflits engendrés par ces nuisances, qui génèrent souvent un surcoût pour l'entreprise qui se voit contrainte de mettre en place des aménagements spécifiques.



## ENJEU : ACCEPTABILITÉ SOCIÉTALE

Garantir les conditions de productions en maintenant et en développant les outils économiques

Maintien du foncier agricole avec une urbanisation maîtrisée et structurée  
Garantir un cadre de vie aux agriculteurs



Un cadre de vie agréable



Une agriculture respectueuse de l'environnement

### PAROLES D'ÉLUS :



« Notre force, un cadre de vie agréable à préserver »

« Communiquer très en amont sur les projets avec le concours des élus et des porteurs des projets »

« Tout est question d'équilibre entre les filières économiques et la population avec l'implication des collectivités »

### ENJEUX pour le Territoire :



Etre médiateur entre les agriculteurs et les citoyens du territoire. Permettre un débat argumenté et factuel pour désamorcer les conflits de voisinage.

Clarifier les enjeux spécifiques des territoires ou des projets afin de rationaliser les points de vues militants et limiter les oppositions locales.

Prendre en compte les besoins et les évolutions de l'agriculture dans les règlements des documents d'urbanisme (zonages, règles de construction)

Répondre aux besoins des entreprises agro-alimentaires du territoire pour assurer des filières agricoles dynamiques, rémunératrices et génératrices d'emplois

## 4 ENJEU MAINTIEN DES ACTIFS AGRICOLES ET RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS EN AGRICULTURE

Le diagnostic agricole du territoire du Grand Auxerrois montre une population d'actifs agricoles vieillissante. Environ 30% des agriculteurs pourront prendre leur retraite dans les 5 prochaines années et environ 45% pourront y prétendre dans les 10 prochaines années : **presque la moitié des actifs agricoles du Grand Auxerrois vont cesser leur activité dans les 10 ans à venir.**

La question du renouvellement de la population agricole sur ce territoire est donc cruciale. S'ils ne sont pas remplacés, ces départs en retraite causeront une déprise de la population dans les secteurs les plus ruraux or **l'agriculture est une activité socle en zone rurale ainsi qu'un des facteurs d'attractivité et de développement pour d'autres activités économiques.** Moins d'agriculteurs sur le territoire, c'est une vie locale qui perd en dynamisme.

Même si des conflits sociétaux existent, souvent portés par des courants nationaux plus globaux, l'agriculture permet, comme le diagnostic agricole l'a illustré, des paysages variés et un cadre de vie plutôt agréable, une biodiversité riche, le maintien d'une économie locale. Il est donc fondamental pour les territoires de **permettre et de favoriser le renouvellement des actifs agricoles. Ce renouvellement permet de faire évoluer les systèmes de production agricole vers une plus grande prise en compte des enjeux sociétaux, sans toutefois en stigmatiser certains.** Tous les systèmes agricoles ont déjà évolué et vont continuer à s'adapter, notamment au regard des enjeux du changement climatique. Les collectivités doivent être des partenaires de l'agriculture sur leur territoire.

Le véritable enjeu pour les années à venir est donc le **renouvellement des générations** d'actifs agricoles sur le territoire du Grand Auxerrois. Un agriculteur qui part à la retraite peut faire le choix de transmettre son exploitation à un jeune agriculteur qui souhaite s'installer ou bien à un autre agriculteur déjà installé qui agrandirait son exploitation.

Afin de lutter contre la déprise de population dans les territoires ruraux, il est essentiel de **favoriser la transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur** car elle permet :

- De garantir l'approvisionnement en matières premières de qualité ;
- De conserver une dynamique dans les territoires, en maintenant la population dans les zones rurales ;
- De transmettre des connaissances et des expériences ;
- De créer des emplois ;
- De protéger des paysages et contribuer au maintien de la biodiversité, en maintenant une agriculture diversifiée.

Cependant, la transmission d'une entreprise agricole à un nouvel entrepreneur relève avant tout d'un projet personnel de l'exploitant sortant. En tant que chef d'entreprise, lui seul peut décider s'il transmettra son exploitation à un jeune agriculteur ou à un autre agriculteur déjà installé. **La communication est un levier important** : il faut montrer aux agriculteurs que la transmission à un jeune agriculteur est possible et peut fonctionner, malgré les « a priori » qui peuvent exister au départ. En effet, il est encore difficile pour certains agriculteurs de laisser leur exploitation à un jeune hors cadre familial ou bien à une femme qui souhaite s'installer et d'accepter le changement de production de l'exploitation. La Chambre d'agriculture œuvre à cette communication, avec d'autres partenaires agricoles. Un relai des collectivités est souhaitable en général, en particulier pour des projets ciblés sur des enjeux territoriaux spécifiques. L'installation d'un jeune sur un projet agricole doit être abordé dans sa globalité (projet de vie familiale, équilibre économique sur la durée, main d'œuvre et pénibilité...), non uniquement sur l'aspect de la production.

Un jeune agriculteur qui souhaite s'installer peut reprendre une exploitation ou bien créer son exploitation. Afin de favoriser le renouvellement pérenne des générations, il est important de mettre en place des conditions favorables dans la durée. Pour cela, trois points sont essentiels :

- **L'attractivité du territoire** pour la famille du jeune agriculteur : opportunités de travail pour le conjoint, établissements scolaires pour les enfants, petits commerces...

- **Le dynamisme des filières** : un jeune agriculteur qui s'installe doit pouvoir s'assurer que des débouchés sont possibles pour sa production, que ce soit auprès d'entreprises de l'agro-alimentaire ou des collectivités pour les cuisines centrales. La présence d'une filière rentable sur le territoire permet au jeune d'avoir la capacité financière de s'installer.
- **L'accès au foncier** : l'installation de jeunes hors cadre de familial sera la force motrice du renouvellement des générations dans les prochaines années. Ces jeunes auront besoin d'acquérir du foncier agricole qui est souvent trop cher pour eux. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures qui facilitent l'accès au foncier pour ces jeunes hors cadre familial. Le portage du foncier par les collectivités en est une.

L'installation de femmes agricultrices permet de donner un autre visage à l'agriculture d'un territoire car elles se tournent souvent vers des productions moins traditionnelles et privilégient le circuit court.

Il est également nécessaire d'intéresser les jeunes au métier d'agriculteur, en permettant des revenus acceptables et en allégeant les contraintes liées aux astreintes grâce aux services de remplacement\* notamment.

**L'emploi en agriculture** est une préoccupation importante pour les chefs d'exploitation. Dans les exploitations familiales, les départs en retraite des parents génèrent une charge de travail supplémentaire pour leurs enfants repreneurs. Les jeunes agriculteurs souhaitent également améliorer leur bien-être au travail : s'octroyer un week-end de repos de temps en temps, partir en vacances, avoir plus de temps en semaine pour profiter de leur famille. Pour cela, il est nécessaire d'avoir de la main d'œuvre formée sur le territoire. Le lycée agricole La Brosse à Auxerre propose des formations agricoles générales, technologiques et professionnelles ainsi que des brevets de techniciens supérieurs (BTS). Ces formations sont une richesse pour le territoire et peuvent permettre de répondre à l'enjeu du développement de l'emploi en agriculture.

#### 4.1 L'ATTRACTIVITE ET LE CADRE DE VIE

L'attractivité du territoire est un élément essentiel pour attirer de jeunes agriculteurs et favoriser le renouvellement de génération des actifs agricoles. C'est également important pour garantir un cadre de vie agréable aux agriculteurs déjà installés et s'assurer de la pérennité de leurs exploitations.

Un territoire attractif et propice au développement et au maintien de l'agriculture est un territoire qui répond aux besoins des agriculteurs et de leur famille :

- **Des opportunités d'emploi** pour le conjoint de l'agriculteur. Actuellement, il est de plus en plus courant que le conjoint de l'agriculteur exerce un autre métier. Il est donc nécessaire que le conjoint puisse trouver un emploi à proximité de l'exploitation afin de favoriser l'installation et le maintien d'actifs agricoles sur le territoire. De manière réciproque, maintenir des actifs agricoles sur son territoire permet de dynamiser les communes aux alentours avec l'arrivée d'actifs non agricoles.
- **Etablissements scolaires** à proximité pour les enfants de la famille. De la même manière que le conjoint de l'agriculteur souhaite pouvoir exercer son métier à proximité de son domicile, il est nécessaire pour une famille d'avoir des établissements scolaires de tous niveaux (de la crèche au lycée) proches de la commune de l'exploitation et un réseau de transport en commun ou de ramassage scolaire permettant d'accéder à ces établissements.
- Présence de **petits commerces de proximité**. La présence de commerces alimentaires, de banques, d'une agence postale et d'autres commerces non alimentaires (type opticien, coiffeur...) est un véritable atout et permet de contribuer à construire un cadre de vie agréable.
- **Accès aux soins**. Actuellement, les déserts médicaux sont de plus en plus courants et les médecins installés dans les secteurs ruraux sont complets au niveau de leur patientèle. Garantir l'accès au soin est un enjeu majeur pour les territoires ruraux.
- **Réseau Internet**. Les agriculteurs ont besoin au quotidien d'une bonne connexion Internet, que ce soit pour l'utilisation des machines agricoles connectées ou pour toutes leurs démarches administratives en ligne. Les aides de la PAC, notamment, sont octroyées suite à une déclaration dématérialisée qui doit être effectuée en ligne. Les agriculteurs ne possédant pas de connexion Internet suffisante se voient contraints de se faire aider par des structures compétentes souvent géographiquement éloignées du lieu de l'exploitation.

## 4.2 DIALOGUE ET COMMUNICATION

Le monde agricole aujourd'hui est très différent du monde agricole du début du XX<sup>ème</sup> siècle. Les villages ruraux étaient constitués majoritairement d'agriculteurs et la vie s'articulait autour des activités agricoles et de leur saisonnalité. Cette situation a complètement évolué avec la diminution du nombre d'agriculteurs dans les villages et l'arrivée de nouveaux habitants, qui peuvent avoir une vision de la nature et un rapport à la terre différents des agriculteurs. Cela peut engendrer des difficultés dans les relations entre les agriculteurs et leurs voisins, notamment dans les secteurs où les parcelles agricoles sont proches d'habitations. De plus, certaines nuisances associées aux activités agricoles comme la pollution des captages par des particules chimiques sont à l'origine de conflits entre les agriculteurs et les autres habitants des villages. Les changements récents du mode de travail (télétravail) liés au contexte sanitaire, conduisent des citoyens à chercher à retrouver la quiétude des villages ruraux. Cette situation amène des incompréhensions sur les spécificités et les contraintes de l'agriculture et peut devenir source de tensions supplémentaires avec le monde agricole.

**Dans ces situations, les collectivités locales peuvent jouer un rôle de médiatrices afin d'apaiser les tensions et trouver des solutions qui conviennent à tous.**

Les agriculteurs en général et la nouvelle génération en particulier supportent mal la pression sociétale permanente qui se traduit par des critiques assez régulières dans les médias et parfois par des actes de violence verbale ou physique et des dégradations matérielles. L'adaptation des pratiques agricoles afin de réduire leurs impacts sur l'environnement et le voisinage est largement entamée. Cependant, elle ne se situe pas uniquement à l'échelle d'une exploitation agricole. Elle doit être plus globale pour respecter les divers équilibres environnementaux et économiques. Elle dépend des cycles culturels et du climat et n'est pas forcément immédiate. De plus, comme pour toute autre activité, elle doit permettre une rémunération suffisante.

Les agriculteurs sont de plus en plus isolés et se développe une forme d'individualisme et de concurrence dans les territoires. Or il est nécessaire que les agriculteurs soient unis pour faire face aux filières. La complémentarité des agriculteurs du territoire peut leur permettre de s'unir afin de se développer ou d'améliorer leurs moyens de production, en formant par exemple des CUMA\* ou des groupements d'agriculteurs pour l'alimentation de proximité.

Il existe de grosses différences de situations financières entre les exploitations, en fonction de leur historique (notamment leur capacité d'adaptation au changement), du type de production ou de leur fonctionnement. Les exploitations agricoles du territoire sont de plus en plus fragiles économiquement, une situation que l'on observe depuis une dizaine d'années. Les agriculteurs en difficulté qui le demandent peuvent obtenir un soutien de la Chambre d'Agriculture et de l'Etat. Il est important d'inciter les agriculteurs à réagir avant d'être dans une situation économique trop compliquée. Les collectivités peuvent être un relai en communiquant auprès de ces agriculteurs et en les informant sur leurs moyens d'actions. Certaines sont également membres du comité de pilotage du dispositif REAGIR. REAGIR est un dispositif animé par la Chambre d'agriculture et mobilisant de nombreux partenaires d'accompagnement des agriculteurs qui font face à des difficultés financières, familiales, administratives, juridiques et de santé.

Afin de lutter contre l'isolement des agriculteurs en milieu rural et de redynamiser les secteurs en déprise agricole, les collectivités locales peuvent mettre en place des actions de concertation territoriale, dont l'objectif est de faire émerger des projets structurants et dynamisants sur un territoire défini. Il est ainsi possible de mobiliser le monde agricole et la société civile autour de projets de territoires et de faciliter le dialogue, la compréhension et l'intégration de chacun.

# ENJEU : MAINTIEN DES ACTIFS AGRICOLES

Pérenniser les exploitations agricoles en favorisant l'installation et la transmission dans un contexte de vieillissement de la population agricole



Un cadre de vie agréable



Une alimentation saine et locale

## PAROLES D'ÉLUS



- « Le PETR doit être facilitateur »
- « Utiliser les moyens existants pour du portage de foncier »
- « Nous ne voulons pas d'une agriculture détenue par des grands groupes absents du territoire »

## ENJEUX pour le Territoire :



Favoriser le **renouvellement des générations** en créant un environnement favorable à l'installation de jeunes agriculteurs

- Participer à l'accompagnement des jeunes agriculteurs, notamment hors cadre familial, à avoir **accès au foncier agricole**
- S'assurer du **dynamisme des filières agricoles** afin d'assurer un revenu aux agriculteurs
- Proposer un **territoire attractif** : opportunités d'emploi, établissements scolaires et de soin, commerces, réseau internet

**Communiquer** auprès des agriculteurs sur l'intérêt de transmettre leurs exploitations à de jeunes agriculteurs

**Avoir un rôle de médiation** entre les agriculteurs et les citoyens du territoire afin de limiter les conflits

## 5 ENJEU DIVERSIFICATION ET FILIERES LOCALES

La question alimentaire a pris une importance grandissante ces dernières années, elle est devenue un nouvel enjeu de développement durable pour les territoires. La mise en œuvre d'une alimentation plus durable contribue aux enjeux locaux tels que la préservation des ressources, les pratiques agricoles, la résilience face au changement climatique mais aussi les questions sociales et de gouvernance.

L'ancrage territorial est désormais l'une des priorités de la politique agricole et alimentaire du ministère de l'agriculture dont les collectivités territoriales s'emparent. La société civile se mobilise également sur le sujet, avec des attentes fortes des consommateurs sur la qualité et la provenance de leur alimentation avec une prise de conscience des enjeux environnementaux et du changement climatique.

L'intérêt grandissant des filières locales s'observe au travers des différentes politiques transversales appuyées notamment par le Ministère de l'agriculture (cf : loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 qui promeut l'élaboration de projets alimentaires territoriaux). Différents programmes et outils sont disponibles pour accompagner les territoires à définir leur stratégie alimentaire, comme le Programme National de l'Alimentation (PNA) qui précise les axes favorisant l'accès à l'alimentation pour tous. Un des outils pour accompagner les collectivités est le **Projet Alimentaire de Territoire (PAT)** qui a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Les territoires considèrent de plus en plus l'importance de reconnecter les citoyens avec leur alimentation et face aux enjeux environnementaux, souhaitent maîtriser une partie de leur approvisionnement.

C'est pourquoi les collectivités s'engagent de manière volontaire sur la question alimentaire, à différents niveaux qui vont d'actions ponctuelles sur leur territoire jusqu'à des PAT.

Plusieurs intercommunalités du Grand Auxerrois sont déjà engagées dans un travail d'émergence de PAT dont la thématique restauration collective apparaît comme un véritable enjeu. Cette thématique est d'autant plus d'actualité depuis que la loi EGALim (promulguée en novembre 2018) impose à la restauration collective d'introduire 50% de produits durables et de qualité dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette loi est complétée par la loi « Climat et résilience » (du 24 août 2021) qui confirme la diversité des sources de protéines, notamment en proposant un menu végétarien hebdomadaire. Elle précise les mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire et ajoute deux nouvelles catégories entrant dans le décompte des 50% de produits durables et de qualité : les produits acquis sur base de leurs performances en matière environnementale et d'approvisionnements directs et les produits issus du commerce équitable.

Tenant compte de ces deux lois, l'enjeu des territoires sera de bien mettre en adéquation l'offre et la demande afin de permettre le développement économique des exploitations agricoles. Les politiques et actions menées visent la valorisation et le développement des productions locales en garantissant une meilleure plus-value pour les exploitations, en favorisant :

- le maintien de l'emploi agricole avec le renforcement de l'ancrage territorial,
- la préservation et la valorisation des ressources locales,
- la volonté d'offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre, en s'appuyant sur la restauration collective,
- la préservation de la qualité de l'eau et de l'environnement,
- l'adaptation des productions en tenant compte des évolutions climatiques.

Le PETR du Grand Auxerrois joue un rôle pour accompagner le système alimentaire territorial vers plus de résilience et d'autonomie. La reterritorialisation des filières se révèle un enjeu fort. Pour cela, différents leviers d'action existent : le développement des filières locales, l'optimisation des outils existant localement et le développement des outils locaux de

transformation, l'accessibilité à une alimentation locale via un panel de circuits de commercialisation variés, la commande publique pour faciliter l'introduction de produits locaux.

L'outil **Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne Et Locale (PARCEL)** permet d'analyser les relations entre alimentation et territoire et de comparer la situation actuelle avec celle générée par des choix alimentaires. En effet, le changement de régime alimentaire aurait des incidences sur la répartition des surfaces. Deux hypothèses sont retenues pour estimer les surfaces nécessaires pour assurer une relocalisation de l'alimentation du territoire du Grand Auxerrois en faisant varier les parts du bio et de consommation de viande dans l'alimentation.

La modélisation via PARCEL se base sur des données de « Statistiques Agricoles Annuelles » (Agreste) de production et de consommation alimentaire de 61 produits qui ont un potentiel de production sur le territoire français métropolitain. Ces 61 produits représentent 91% de notre alimentation (en volume).

Les résultats présentés restent des ordres de grandeurs. Les surfaces estimées dépendent de cinq variables d'entrée :

- territoire,
- population concernée,
- pourcentage de relocalisation de l'alimentation,
- le régime alimentaire
- le pourcentage de Bio

Leviers de durabilité

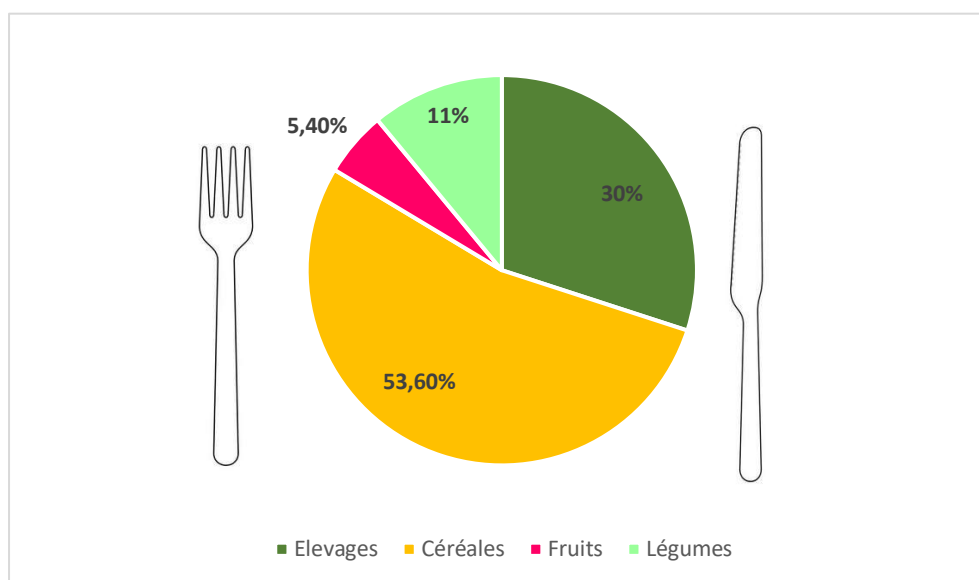


Figure 101 : Composition de l'assiette d'un français moyen

Les critères retenus pour les hypothèses 1 et 2 concernent une alimentation relocalisée pour la totalité de la population du territoire du Grand Auxerrois, soit au-delà de la restauration collective, enjeu déjà bien identifié sur le territoire. On fait varier les critères de part bio et la part des protéines animales dans l'alimentation. D'autres hypothèses peuvent être envisagées pour élargir la réflexion du territoire, à définir avec les élus.

#### Hypothèse 1:

- **toute la population du territoire,**
  - **100% de la consommation relocalisée,**
- conservation du **régime actuel** (annexe),
- **conservation de la part du bio** actuellement présente sur le territoire (42% en volume de production Bio).

Avec l'hypothèse 1, **63200 ha** seraient nécessaires pour satisfaire la demande alimentaire de la population du Grand Auxerrois, soit **plus de 65%** de la SAU\* actuelle du territoire.

### Empreinte spatiale de l'alimentation du Grand Auxerrois avec l'hypothèse 1, en hectares

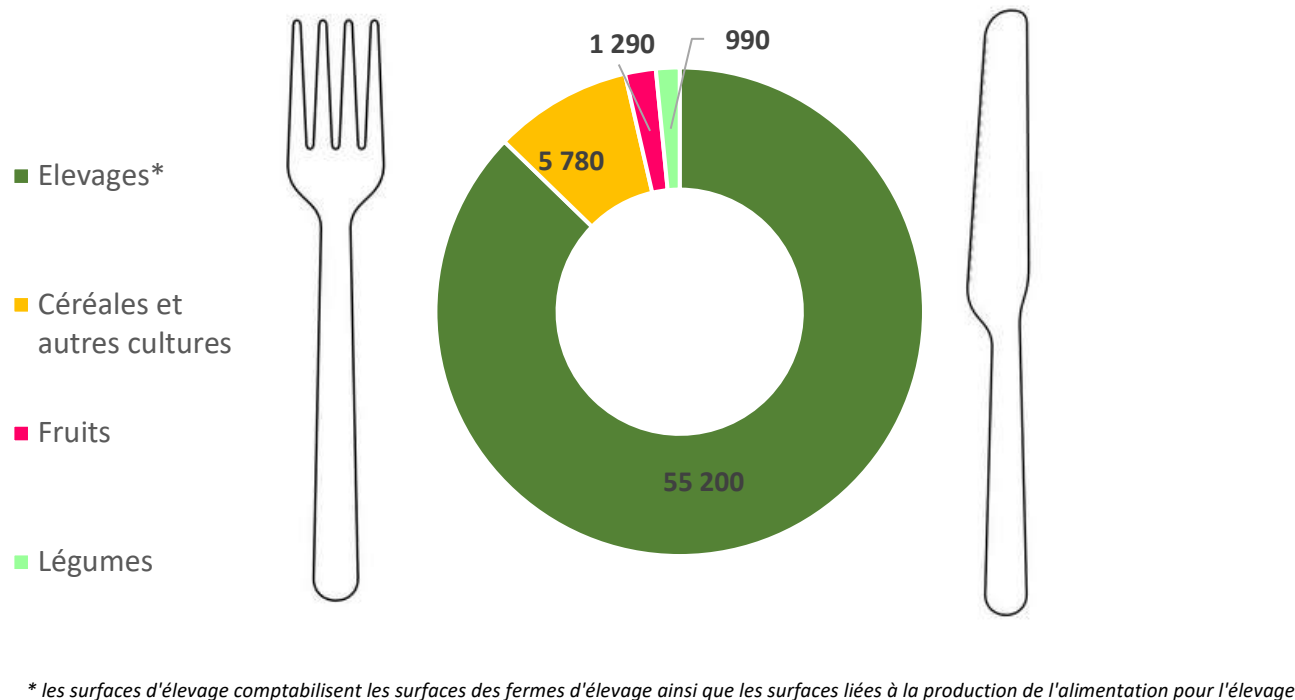


Figure 102 : Empreinte spatiale de l'alimentation du Grand Auxerrois avec l'hypothèse 1, en hectares

En conservant le régime alimentaire actuel, 87% de cette empreinte spatiale seraient liés à des productions d'élevage : viande, produits laitiers, œufs.

Le changement de régime alimentaire aurait des incidences sur la répartition des surfaces. Aujourd'hui, les surfaces nécessaires pour l'élevage représentent 64% de la SAU\* de la France. La relocalisation de l'alimentation, sans changement d'assiette ni de pourcentage de bio, ferait passer la part de l'élevage à 87%.

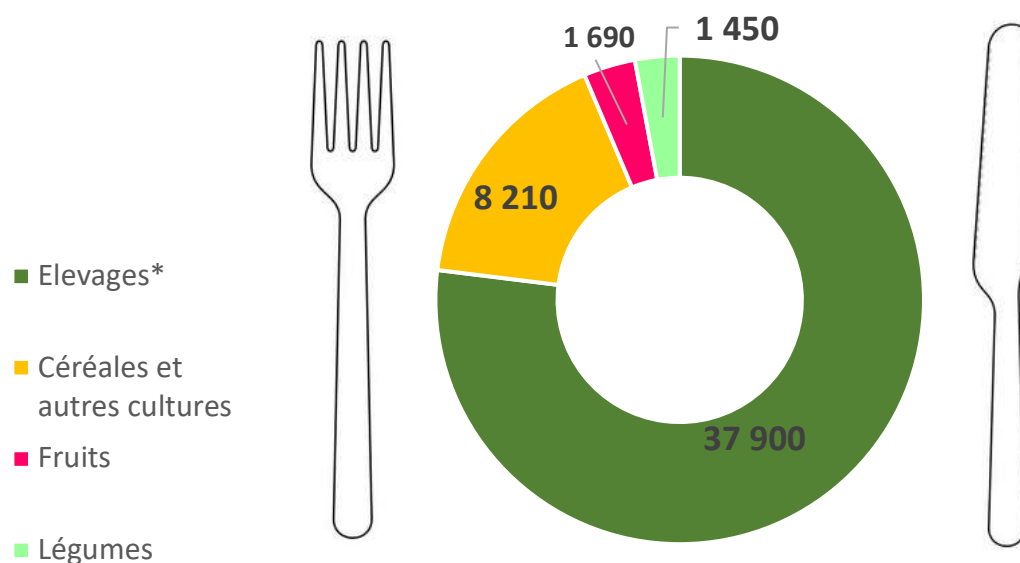
#### Hypothèse 2 :

- **toute la population du territoire**
  - **100% de la consommation relocalisée**
- **diminution de 25% des produits animaux** dans l'assiette
- passage à **50% de produits bio** dans l'assiette (hypothèse retenue qui permet de répondre à la loi EGALim 1 demandant 50% de produits durables et de qualité).

Avec l'hypothèse 2, **49200 ha** seraient nécessaires pour satisfaire la demande alimentaire de la population du Grand Auxerrois, soit **53%** de la SAU\* actuelle du territoire.



## Empreinte spatiale de l'alimentation du Grand Auxerrois avec l'hypothèse 2, en hectares



\* les surfaces d'élevage comptabilisent les surfaces des fermes d'élevage ainsi que les surfaces liées à la production de l'alimentation pour l'élevage

Figure 103 : Empreinte spatiale de l'alimentation du Grand Auxerrois avec l'hypothèse 2, en hectares

La diminution de la consommation de protéines d'origine animale permettrait de diminuer la mobilisation de la surface agricole. Ces surfaces pourraient alors être mobilisées pour développer de nouvelles productions sur le territoire.

**La production du territoire est assez diversifiée en termes de filières représentées mais insuffisamment adaptée et organisée, notamment pour la restauration collective.**

Les productions principales (céréales, oléoprotéagineux, viande et lait) sont écoulées en filière structurée hors département pour environ 90 à 95% de ce qui est produit. Les 5 à 10% restant sont valorisés localement via des circuits courts.

Cette même estimation de résilience alimentaire (PARCEL) pour le département de l'Yonne, avec la même assiette alimentaire, montre que le territoire dispose d'un excédent estimé à plus de 370 000 ha. Prenons le cas particulier de l'Ile-de-France, déficitaire de près de 4 millions d'hectares voire plus si l'on accroît la part du bio dans l'alimentation. La proximité géographique de ces deux territoires, l'un déficitaire et l'autre excédentaire, permet d'imaginer la mise en place d'une stratégie de coopération alimentaire.

Cette proximité est un atout pour la commercialisation des produits de l'Yonne.

L'industrie agroalimentaire est concentrée et l'essentiel de la production repose désormais sur de grosses unités, distantes des fermes et des consommateurs. Les équipements de transformation sont présents sur le territoire, ce qui permet une structuration de certaines filières. Néanmoins, des outils de transformation peuvent manquer sur le territoire du Grand Auxerrois et plus largement sur le département. Le travail sur l'ensemble du système alimentaire du territoire permettrait de mieux valoriser la production locale qu'elle soit produite en circuit court comme en circuit long. Limiter la dépendance du système alimentaire aux transports et aux énergies fossiles passe donc par la **relocalisation d'unités de transformation, tout en tenant compte des outils existant sur le territoire et les territoires voisins**, de leurs capacités de traitement, de leurs filières d'approvisionnement et de leurs débouchés.

La filière légumes est très souvent sollicitée pour l’approvisionnement de la restauration collective. Actuellement, **cette filière est peu représentée sur le territoire icaunais**. D’après nos outils internes, on recense environ 140 producteurs de légumes, soit en maraîchage, soit en légumes de plein champ, dont des producteurs de mono-légumes (*ex : asperge – cornichon*). Un travail de terrain est engagé depuis plusieurs années par la Chambre d’agriculture pour l’introduction de la production de légumes dans les rotations. Compte-tenu des surfaces de production nécessaires et des investissements importants générés par cette production (*irrigation – matériel de production et de récolte – stockage*), il est difficile de mobiliser les exploitants. Comme évoqué dans les enjeux climatiques, il ne faut pas négliger l’approvisionnement en eau pour la production de légumes.

Le nombre de porteurs de projet en maraîchage rencontrés au sein de Point Accueil Installation (PAI) est croissant depuis 2018. Ils sont souvent à la recherche de nouveaux débouchés et la restauration « hors domicile\* », dont la restauration collective, leur est présentée. Il faut néanmoins être conscient que, une fois installés dans cette production, la création de leur clientèle en vente directe est plus rentable que le débouché de la restauration collective, qu’ils délaissent alors très souvent.

**Le PETR du Grand Auxerrois a un rôle majeur à jouer dans le développement et la pérennisation de filières alimentaires locales sous divers angles :** diversification et transformation locale, logistique, identité territoriale.

Il peut agir directement en :

- favorisant la contractualisation, les partenariats pour mettre en relation l’offre et la demande ;
- structurant la logistique et déployant des réseaux de distribution locaux ;
- soutenant la construction de filières de commercialisation locales ;
- utilisant la commande publique en restauration collective pour soutenir certaines productions ;
- soutenant la création d’ateliers de transformation et assurant les débouchés pour permettre de développer et valoriser la production locale ;
- soutenant ou créant une marque locale permettant la valorisation du territoire.

Il peut agir plus globalement en :

- contribuant à la diversification des productions agricoles du territoire ;
- renforçant la résilience dans les exploitations, les territoires et les filières, via la relocalisation de l’alimentation, la création de valeur et le renforcement de la vitalité des territoires ruraux.

**L’alimentation constitue un enjeu fort de durabilité en termes de développement économique territorial.**

# ENJEU : DIVERSIFICATION ET FILIERES LOCALES

Structurer des filières locales en valorisant les productions et les producteurs

Sécuriser et développer les débouchés



Une  
alimentation  
saine et locale

## PAROLES D'ÉLUS :



- « Nous devons travailler sur l'attractivité du territoire avec une marque pour nos produits »
- « Développer une alimentation sous label local en soutenant des installations pérennes »
- « Maintenir les productions dans des zones sous signe officiel de qualité »

## ENJEUX pour le Territoire :



- Renforcer la **résilience** dans les exploitations, les territoires et les filières, via la relocalisation de l'alimentation, la création de valeur et le renforcement de la vitalité des territoires ruraux
- Favoriser la **diversification** des productions agricoles du territoire
- Quantifier et qualifier les **débouchés** : favoriser la contractualisation, les partenariats pour mettre en relation l'offre et la demande
- Favoriser une **logistique** qui contribue à diminuer les distances parcourues par les aliments et les consommateurs : déployer des réseaux de distribution locaux, soutenir la construction de filières de commercialisation locales
- Utiliser la commande publique en restauration collective pour soutenir certaines productions
- Soutenir la création **d'ateliers de transformation** et assurer les débouchés pour permettre de développer et valoriser la production locale

# SYNTHESE GLOBALE

Le PETR du Grand Auxerrois, à travers l'élaboration du SCoT, doit prendre en compte de façon globale les enjeux de l'agriculture sur son territoire. Les principaux enjeux agricoles de ce bassin de vie à dominante rurale rejoignent en partie les attentes sociétales, même si les visions peuvent paraître opposées.

Cet outil de planification stratégique à long terme doit permettre de maintenir et même d'élargir la diversité et la richesse des productions agricoles et des systèmes de culture. La vocation agricole majoritaire dans l'occupation de ce territoire est importante en tant qu'activité économique mais il faut également souligner ses atouts pour la qualité de vie, l'attractivité touristique, l'atténuation des effets du changement climatique.

Le cadrage des règles d'urbanisme et des zonages des documents d'urbanismes locaux (notamment plans locaux d'urbanisme (intercommunaux)) devra :

- S'appuyer sur les potentiels agronomiques des sols, limiter leur artificialisation et éviter les situations de déprise du foncier agricole.
- Intégrer l'ensemble des enjeux agricoles sans opposer les différents systèmes de production.
- Organiser une gouvernance dynamique sur la gestion de l'eau en utilisant les synergies que permettent les leviers d'adaptation au changement climatique.
- Pérenniser les exploitations agricoles en favorisant l'installation et la transmission pour pallier le vieillissement de la population agricole.

# ANNEXE - LISTE PRODUITS PRIS EN COMPTE ET LEUR PART DE CONSOMMATION

Produits	Conso. (Kg pers/an)*	Produits	Conso. (Kg/pers/an)*
<b>LEGUMES <sup>1</sup></b>		<b>LEGUMES <sup>1</sup></b>	
Ail, Echalotes, Oignons	8,2	Noisettes	0,4
Artichauts	0,7	Noix	0,3
Asperges	0,5	Olives	0,4
Aubergines	1,1	Pamplemousses	1,1
Betteraves, radis, Salsifis, Similaires	3,4	Pêches	2,7
Carottes, Navets, Céleris raves	0,2	Poires	3,4
Bettes, cardes, brèdes, christophine	0,5	Pommes	17,2
Céleris branche	11,1	Prunes	3,1
Choux	7,1	Raisins de table	2,5
Citrouilles, courges et Calebasses	1,5	<b>CEREALES ET AUTRES CULTURES ...</b>	
Concombres et cornichons	2,9	Autres céréales	0,3
Courgettes	3,8	Avoine	0,2
Epinars	1,8	Betterave sucrière	66,6
Haricot	4,8	Blé dur	16,9
Mais doux	5,8	Blé tendre	96,9
Melons et Pastèques	8,2	Huile de colza <sup>2</sup>	7,5
Poireaux	2,5	Haricots secs	6,3
Pois	2,9	Lentilles	0,7
Poivrons et piments	2,1	Orge	0,4
Salades et endives	10,8	Pois secs et autres protéagineux	0,4
Tomates	16,5	Pomme de terre <sup>1</sup>	66,6
<b>FRUITS <sup>1</sup></b>		Seigle	0,3
Abricots	1,8	Huile de soja <sup>2</sup>	6,3
Amandes	0,5	Huile de tournesol <sup>2</sup>	12,1
Autres baies	0,2	<b>ELEVAGE</b>	
Cerises	0,7	Lait <sup>2</sup> et co-produits (viande)	432,9
Châtaignes	0,2	Viande bovine à viande	16,4
Figues	0,2	Viande porcine	32,9
Fraises	1,9	Viande ovine à viande	0,5
Framboises	0,3	Volailles, lapins et autres	27,2
Kiwis	1,6	Œufs	13,2
Mandarines et clémentines	5,1		
Nectarines	2,4		

Tableau 1 : Les produits pris en compte par PARCEL et leur consommation (Source : BASIC, 2019)

\*Consommation moyenne annuelle d'un habitant de la France métropolitaine. Cette consommation prend en compte les pertes et les gaspillages tout au long des filières.

<sup>1</sup> Estimé à partir des données de douanes et de la Statistique Agricole Annuelle

<sup>2</sup> Bilans d'approvisionnements actualisés avec diverses sources

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Répartition de l'occupation du sol du Grand Auxerrois.....	9
Figure 2 : Cartographie des petites régions agricoles du Grand Auxerrois (Source : Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021) .	10
Figure 3 : Répartition des entreprises agricoles du Grand Auxerrois (Source et réalisation : Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021).....	11
Figure 4 : Orientation technico-économique des exploitations principale par commune (Source et réalisation : Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021).....	12
Figure 5 : Répartition des parcs éolien accordés et en projet sur le Grand Auxerrois Source : <a href="http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-projets-eoliens-en-bourgogne-franche-comte-a6762.html">http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-projets-eoliens-en-bourgogne-franche-comte-a6762.html</a> (2021).....	18
Figure 6 : Schéma général de fonctionnement d'un méthaniseur (Source : chambres-agriculture.fr).....	20
Figure 7 : Schéma explicatif des liens des différentes entités géologiques aboutissant aux pédopaysages (Source et réalisation : Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021).....	21
Figure 8 : Extrait de la carte géologique au 1/1 000 000 (source BRGM).....	22
Figure 9 : Bloc diagramme schématique du Bassin Parisien entre Paris et Avallon (source BRGM).....	23
Figure 10 : Schéma montrant la disposition théorique des cuestas et de leur réseau hydrographique.....	23
Figure 11 : Petites régions naturelles du Grand Auxerrois (Source : INRAE 2021).....	25
Figure 12 : Unité Cartographique de Sol et Unité Typologique de Sol (source Ministère agriculture 2021).....	33
Figure 13 : Pédopaysages du Grand Auxerrois –données INRAE-réalisation Chambre d’agriculture de l’Yonne, 2021.....	34
Figure 14. Unités typologiques de sols dominantes dans le Grand Auxerrois :- données INRAE, réalisation Chambre d’agriculture de l’Yonne, 2021.....	36
Figure 15 : les catégories de potentiel agronomique des sols.....	38
Figure 16. Potentialités agronomiques dans le Grand Auxerrois (source chambre d’agriculture de l’Yonne, 2021).....	39
Figure 17 : Photographie aérienne de Chablis et ses environs, les zones viticoles sont matérialisées en violet (source registre parcellaire graphique - RPG 2019).....	41
Figure 18 : Photographie aérienne de la vallée de l'Armanche (source registre parcellaire graphique - RPG 2019).....	42
Figure 19 : Photographie aérienne du secteur de Niry (source registre parcellaire graphique - RPG 2019).....	43
Figure 20 : photographie aérienne des alentours d’Aillant / Tholon (source Géoportail 2020).....	45
Figure 21 : entre Senan et Neuilly au nord de l’A6 (source RPG 2019).....	46
Figure 22 : photographie aérienne de La Ferté-Loupière (source Géoportail 2020).....	47
Figure 23 : photographie aérienne de La Ferté-Loupière (source RPG 2019).....	47
Figure 24 : Hameau de Serein à Chevannes (couche RPG 2019 et photographie aérienne).....	51
Figure 25 : occupation du sol en surfaces boisée et agricole déclarée en 2019 (données RPG* 2019 et CLC 2018, réalisation Chambre d’agriculture de l’Yonne).....	53
Figure 26 : occupation du sol du Grand Auxerrois (données CLC 2018, réalisation Chambre d’agriculture de l’Yonne).....	54
Figure 27 : l’agriculture du territoire en 2010 (données RPG 2010).....	55
Figure 28 : l’agriculture du territoire en 2019 (données RPG 2019).....	56
Figure 29 : les activités des entreprises agricoles du Grand Auxerrois (Données Chambre d’Agriculture de l’Yonne, 2021).....	58
Figure 30 : les activités des entreprises agricoles du Grand Auxerrois hors vignes et céréales, en nombre d’entreprises (données Chambre d’Agriculture de l’Yonne, 2021).....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 31 : Carte de densité des productions végétales par commune (Données et réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021).....	59
Figure 32 : densité des productions d'élevage par communes dans le Grand Auxerrois (données ALYSE 2021, réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne).....	60

Figure 33 : éleveurs du Grand Auxerrois (hors aviculture) et leur production par commune (données ALYSE 2021, réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne).....	61
Figure 34 : Répartition des élevages du Grand Auxerrois en 2010 et 2021 (Données ALYSE 2021, réalisation Chambre d'Agriculture).....	62
Figure 35 : évolution du nombre total d'élevages (données ALYSE 2021) dans le Grand Auxerrois entre 2010 et 2021 .....	63
Figure 36 : Evolution du nombre d'animaux entre 2010 et 2021 (données ALYSE 2021) .....	63
Figure 37 : les poulaillers Duc-Plukon par commune en 2021 (source groupe Duc-Plukon 2021, réalisation chambre d'agriculture de l'Yonne) .....	64
Figure 38 : Bâtiments d'élevages avicoles les Ormes (photographie Géoportail 2020).....	65
Figure 39 : répartition des productions en agriculture biologique dans le Grand Auxerrois (Données Chambre d'Agriculture de l'Yonne, 2021) .....	66
Figure 40 : détail des productions d'élevage en agriculture biologique dans le Grand Auxerrois (Données Chambre d'Agriculture de l'Yonne, 2021) .....	66
Figure 41 : entreprises agricoles en agriculture biologique dans le Grand Auxerrois (source Chambre d'agriculture de l'Yonne 2021).....	67
Figure 42 : logo du signe Agriculture biologique.....	68
Figure 43 : logos des signes AOC, AOP et IGP .....	68
Figure 44 : zonages des appellations viticoles du Grand Auxerrois (source Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne, 2021).....	69
Figure 45 : zonage des AOC fromagères dans le Grand Auxerrois (données INAO, réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne,2021) .....	70
Figure 46 : les communes du Grand Auxerrois concernées par l'AOC-IGP Marc de Bourgogne (données INAO - réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021).....	71
Figure 47 : les communes du Grand Auxerrois concernées par l'IGP Volailles de Bourgogne (données INAO - réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021).....	72
Figure 48 : les communes du Grand Auxerrois concernées par l'IGP Moutarde de Bourgogne (données INAO - réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021).....	73
Figure 49 : logo de la certification Terra Vitis .....	74
Figure 50 : logo de la certification HVE .....	74
Figure 51 : logos des réseaux Bienvenue à la ferme et Gîtes de France .....	75
Figure 52 : Résultat d'une enquête Statista 2021 sur la perception du local par les Français.....	76
Figure 53: Diversité des circuits de commercialisation, schématisation à partir du Projet Equal - 2010 .....	78
Figure 54 : Nombre d'exploitations par communes pratiquant la vente directe (données internes et réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021) .....	79
Figure 55 : Répartition des productions diversifiées dans le Grand Auxerrois, données internes et réalisation Chambre d'agriculture - 2021 .....	80
Figure 56 : Schéma de circuits de transformation agricole (source interne Chambres d'agriculture 90 et 25).....	81
Figure 57 : ateliers de transformation dans le Grand Auxerrois (données internes et réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne- 2021) .....	82
Figure 58 : logos de différentes structures de commercialisation par précommande présentes dans le Grand Auxerrois .....	83
Figure 59 : logo sur site Internet "J'veux du local89" .....	84
Figure 60 : Exploitations diversifiées avec commercialisation en vente directe (source interne Chambre d'agriculture de l'Yonne, jveuxdulocal.fr, 2021) .....	85
Figure 61: Répartition des producteurs de l'Yonne, inscrits sur J'veux du local89 (source interne Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021) .....	86
Figure 62 : Carte du nombre d'exploitations agricoles par commune (Données et réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne) .....	87
Figure 63 : Pyramide des âges des exploitants agricoles du Grand Auxerrois (Données et réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne 2021) .....	88

Figure 64 : les installations aidées dans le Grand Auxerrois entre 2014 et 2020 (source Chambre d'agriculture de l'Yonne).....	89
Figure 65 : Nombre d'installations aidées entre 2014 et 2020 dans le Grand Auxerrois selon le type de production (données et réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne 2021) .....	90
Figure 66 : effectifs des installations aidées dans le Grand Auxerrois entre 2014 et 2020 (données Chambre d'agriculture de l'Yonne) .....	90
Figure 67 : formes juridiques des installations aidées dans le Grand Auxerrois entre 2014 et 2020 (données Chambre d'agriculture de l'Yonne).....	91
Figure 68 : nombre d'individus de plus de 57 ans rapporté au nombre d'entreprises agricoles par communes du Grand Auxerrois (Données internes et réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne 2021).....	92
Figure 69 : les formes sociétaires dans le Grand Auxerrois (Données interne Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021).....	93
Figure 70 : les formes juridiques des exploitations agricoles du Grand Auxerrois (Données internes et réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021) .....	94
Figure 71 : répartition des formes juridiques individuelles et sociétaires dans le Grand Auxerrois (Données internes et réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021).....	95
Figure 72 : poids de la production brute standard par filières dans le Grand Auxerrois - données RGA* 2020 .....	96
Figure 73 : positionnement des entreprises agro-alimentaire sur le territoire du Grand Auxerrois (données CCI, carte Chambre d'agriculture de l'Yonne, 2021) .....	97
Figure 74 : zoom sur le Chablis (source BIVB 2021).....	98
Figure 75 : Carte de densité des exploitations en production végétale par commune (Source et réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne 2021) .....	100
Figure 76 : Méthaniseur agricole à La Ferté-Loupière 2021 (photographies Chambre d'agriculture de l'Yonne) .....	104
Figure 77 : Représentation des collectifs agro-écologiques reconnus par l'Etat - source Chambre régionale d'agriculture BFC .....	109
Figure 78 : carte des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique dans le Grand Auxerrois (données Scans25, INPN, réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne).....	110
Figure 79 : Carte des zones Natura 2000 présentes sur le Grand Auxerrois (Données Scan25, INPN 2021, réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne).....	111
Figure 80 : zones hydrographiques de gestion et stations de référence du plan sécheresse départemental (source DDT de l'Yonne) .....	114
Figure 81 : Processus de traitement des effluents vinicoles.....	116
Figure 82 : représentation schématique des cinq réseaux hydrographiques du Grand Auxerrois (réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne).....	117
Figure 83 : carte indicative des périmètres de protection des captages AEP 2021 (données scan25, Chambre d'agriculture de l'Yonne) .....	121
Figure 84 : carte indicative des périmètres d'aires d'alimentation de captage 2021 (données scan25 et Chambre d'agriculture de l'Yonne) .....	122
Figure 85 : Evolution des températures station de BRANCHES (Chambre d'agriculture de l'Yonne) .....	130
Figure 86 : Projection de la température de Nitry sur les différentes périodes (2021-2050, 2071-2100) et rapprochement des situations géographiques actuelles : (données DRIAS – réalisation Chambre d'agriculture).....	131
Figure 87 : Evolution du nombre de jours de gel – station de CHABLIS (Chambre d'agriculture de l'Yonne) .....	132
Figure 88 : Nombre de jours Tmax>35°C – station de CHABLIS (Chambre d'agriculture de l'Yonne) .....	132
Figure 89 : Stress thermique des animaux - évolution projetée des classes de THI (Temperature Humidity Index) en nombre de jours par an .....	133
Figure 90 : Evolution des cumuls mensuels-médianes trentenaires –station de NITRY (Chambre d'agriculture de l'Yonne)...	133
Figure 91 : Exemples de pistes d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les céréales (source : Chambre d'agriculture de l'Yonne).....	135
Figure 92 : Exemples de pistes d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les oléo-protéagineux (source : Chambre d'agriculture de l'Yonne).....	136



Figure 93 : Exemples de pistes d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les légumes (plein champs et maraîchage) (source Chambre d'agriculture de l'Yonne) .....	137
Figure 94 : exemples de pistes d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour la vigne (source : Chambre d'agriculture de l'Yonne).....	138
Figure 95 : exemples de pistes d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour l'élevage (source : Chambre d'agriculture de l'Yonne).....	139
Figure 96 : proportion des prélèvements d'eau selon les usages sur le PETR (Données BNPE 2019) .....	145
Figure 97 : Ordre de grandeur des débits futurs possibles à l'horizon 2050 - 2070, scénario A1B (Source EXPLORE 2070, réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne) .....	147
Figure 98 : Ordre de grandeur des débits futurs possibles à l'horizon 2050 - 2070 pour une année quinquennale sèche, scénario A1B (Source EXPLORE 2070, réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne).....	148
Figure 99 : Evolution du déficit hydrique (pluviométrie - évapotranspiration) en mm (Source Données météo station de St-Bris-le-Vineux, réalisation Chambre d'agriculture de l'Yonne).....	149
Figure 100 : Photo Chambre d'agriculture de l'Yonne – AAC* pilote Briennon-sur-Armançon .....	150
Figure 101 : Composition de l'assiette d'un français moyen.....	164
Figure 102 : Empreinte spatiale de l'alimentation du Grand Auxerrois avec l'hypothèse 1, en hectares .....	165
Figure 103 : Empreinte spatiale de l'alimentation du Grand Auxerrois avec l'hypothèse 2, en hectares .....	166
Tableau 1 : Evolution des surfaces par culture entre 2010 et 2019 (Source : Agreste):.....	56
Tableau 2 : Sources : Réseaux de mesure EauFrance et données internes Chambre d'agriculture de l'Yonne (demande d'autorisation collective de prélèvements d'eau pour irrigation 2021) .....	118
Tableau 3 : sources réseaux de mesure EauFrance et données internes Chambre d'agriculture de l'Yonne .....	119
Tableau 4 : Evolution du nombre de j P>1mm : station météo BRANCHES (Chambre d'agriculture de l'Yonne) .....	134
Tableau 5 : Evolution du nombre de j P>1mm : station météo NITRY (Chambre d'agriculture de l'Yonne).....	134



# SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND AUXERROIS

## Annexe 2 Diagnostic Territorial

Livre IV : Diagnostic  
Économique, Commercial,  
Touristique et Logistique

17 octobre 2023 : Version arrêtée



## Table des matières

<b>DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE</b> .....	<b>4</b>
I- LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL .....	5
II- LES MOYENS HUMAINS .....	9
III- LES ESPACES D'ACCUEIL ECONOMIQUE .....	19
<i>LA DEMANDE : LA DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION</i> .....	21
<i>ANALYSE QUALITATIVE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES</i> .....	24
IV- SYNTHÈSE ET ENJEUX – ÉCONOMIE .....	27
<i>CONSTATS</i> .....	27
<i>ENJEUX</i> .....	27
<b>DIAGNOSTIC COMMERCIAL</b> .....	<b>28</b>
I. ANALYSE DE L'OFFRE COMMERCIALE ET ARTISANALE .....	29
<i>LE CONTEXTE CONCURRENTIEL</i> .....	29
<i>L'OFFRE DE GRANDES ET MOYENNES SURFACES SUR LE GRAND AUXERROIS</i> .....	30
<i>LES AUTORISATIONS EN COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL</i> .....	31
<i>LES ACTIVITES COMMERCIALES, ARTISANALES ET DE SERVICES</i> .....	31
<i>ANALYSE SPATIALISEE</i> .....	32
II. ANALYSE DE LA CLIENTELE ET DES COMPORTEMENTS D'ACHAT .....	34
<i>PROFIL DE LA CLIENTELE RESIDENTE</i> .....	34
<i>ANALYSE DE LA ZONE DE CHALANDISE</i> .....	35
<i>LE POTENTIEL DE CONSOMMATION</i> .....	37
<i>LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES COMMERCES DU PETR</i> .....	37
<i>PARTS DE MARCHÉ DES FORMES DE VENTE</i> .....	38
<i>L'ÉVASION COMMERCIALE</i> .....	39
<i>FLUX DE CONSOMMATION INTERNES A LA ZONE DE CHALANDISE</i> .....	39
III. ANALYSE QUALITATIVE DES ESPACES COMMERCIAUX .....	45
<i>LES CENTRALITES MARCHANDES</i> .....	45
<i>LES ZONES COMMERCIALES DE PERIPHERIE</i> .....	46
.....	46
SYNTHÈSE ET ENJEUX – COMMERCE .....	48
<i>CONSTATS</i> .....	48
<i>ENJEUX</i> .....	48
<b>DIAGNOSTIC TOURISTIQUE</b> .....	<b>49</b>
I- L'OFFRE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE ET LES CHIFFRES CLES DE FREQUENTATION .....	50
<i>L'OFFRE DE LOISIRS, « NATURE &amp; SPORT »</i> .....	50
<i>L'OFFRE PATRIMONIALE ET CULTURELLE</i> .....	51
<i>LE TOURISME D'AFFAIRES</i> .....	52
<i>LA GOUVERNANCE</i> .....	52
I. LA CLIENTELE .....	53
Le profil de la clientèle .....	53
Les nouvelles attentes de la clientèle .....	53
II- LES CAPACITES D'ACCUEIL.....	54
<i>L'OFFRE D'HEBERGEMENT</i> .....	54
L'hébergement marchand sur le territoire .....	54
Airbnb : la location de particulier à particulier .....	56
L'hébergement non marchand .....	57
<i>ANALYSE QUALITATIVE DE L'OFFRE D'HEBERGEMENT</i> .....	58
IV. SYNTHÈSE ET ENJEUX – TOURISME .....	60

CONSTATS.....	60
ENJEUX .....	60
<b>DIAGNOSTIC LOGISTIQUE.....</b>	<b>61</b>
I- PREAMBULE : LES CHAMPS D'APPLICATION DU SCOT EN MATIERE DE LOGISTIQUE .....	62
II- CHIFFRES CLES SUR LE PETR DU GRAND AUXERROIS .....	65
SYNTHESE ET ENJEUX – LOGISTIQUE .....	68
<b>ANNEXES.....</b>	<b>69</b>
FICHES POLES.....	70
MIGENNES – ZONE COMMERCIALE DES LATTEUX .....	70
MONTHOLON – ZONE COMMERCIALE B11 .....	71
APPOIGNY – ZONE COMMERCIALE RN6.....	72
MONETEAU – ZONES LES GRANDES HAIES .....	73
AUXERRE – ZONES COMMERCIALE LES CLAIRIONS .....	74
PERRIGNY – ZONE DES BREANDES.....	75
CHAMPS-SUR-YONNE – POLE ATAC .....	76
CHABLIS – ZONE INTERMARCHÉ .....	77
SAINT-FLORENTIN – POLE ATAC/ INTERMARCHÉ .....	77



Le présent diagnostic a été réalisé par le cabinet AID.



\*

# DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE

## I- Le tissu économique local

### Un poids important des activités tertiaires

Le SCoT du Grand Auxerrois compte sur son territoire, en 2018, 8719 établissements actifs hors exploitations agricoles. L'analyse de la répartition des établissements par activité souligne le poids important des activités tertiaires (commerces, services, administrations publiques etc.).

Plus des trois quarts des établissements sont issus du secteur tertiaire, dont 66% issus du secteur commerce-services, 18% du secteur administration, éducation, santé, action sociale. Ce positionnement économique s'explique par le rôle d'Auxerre en tant que préfecture de l'Yonne qui concentre la majorité des administrations et des équipements de services publics du département.

Le territoire du SCoT Grand Auxerrois se positionne dans les mêmes tendances de répartition que le département de l'Yonne et de l'ancienne région Bourgogne pour tous les secteurs d'activités.

### Répartition des établissements par secteur d'activité

Secteur d'activité	PETR du Grand Auxerrois	Ancienne région Bourgogne	Département de l'Yonne
Agriculture	4%	2 %	9 %
Tertiaire	81%	74 %	72 %
Industrie	7%	18 %	8 %
Construction	8%	6 %	11 %

Source : Insee – Stock Ets 01/01/2023

### Des EPCI qui présentent des profils économiques distincts

#### Répartition des établissements par secteur d'activité et par EPCI

	CA de l'Auxerrois	CC Chablis Villages et Terroirs	CC de l'Agglomération Migennoise	CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	CC Serein et Armanche
Agriculture	4%	41%	5%	11%	11%
Construction	9%	7%	12%	20%	14%
Industrie	6%	5%	14%	7%	12%
Tertiaire	81%	47%	69%	62%	63%
<b>Total général (nombre d'établissements)</b>	<b>2676</b>	<b>761</b>	<b>315</b>	<b>236</b>	<b>565</b>

Source : Insee – Stock Ets 01/01/2023

La répartition des établissements par secteur d'activité et par EPCI met en évidence des profils économiques distincts selon les EPCI :

- une forte prépondérance du tertiaire sur l'Auxerrois, qui accueille des fonctions tertiaires supérieures ;
- une économie « de proximité » sur la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne, en l'absence de centre urbain structurant, avec une forte représentation du secteur de la construction ;
- l'industrie et la construction fortement représentées dans les établissements sur la CC Serein et Armanche ;
- des secteurs industriel et tertiaire bien représentés sur la CC de l'Agglomération Migennoise et la CC Chablis Villages et Terroirs. Cette dernière est caractérisée par une économie agricole particulièrement importante qui n'apparaît pas dans cette analyse.

## Un tissu important de petites entreprises

### Répartition des entreprises par taille

Effectif salarié	CA de l'Auxerrois	CC Chablis Villages et Terroirs	CC de l'Agglomération Migennaise	CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	CC Serein et Armance	Total général
Effectif nul	65%	72%	67%	79%	73%	68%
1 à 5	23%	20%	23%	16%	18%	21%
6 à 9	5%	3%	3%	2%	4%	4%
10 à 49	6%	5%	5%	3%	4%	5%
50 à 99	1%	0%	1%	0%	0%	1%
100 à 249	1%	0%	1%	0%	0%	0%
> 250	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>Total général</b>	<b>5123</b>	<b>761</b>	<b>315</b>	<b>236</b>	<b>565</b>	<b>4553</b>

Le tissu économique est caractérisé par un nombre important de petites entreprises. 89% des établissements comptent moins de 5 salariés, 68% n'en comptent aucun.

Parmi les plus gros employeurs du territoire, on compte 7 entreprises de plus de 250 salariés, dont une seule de plus de 500 salariés (HMY France à Monéteau), 40 établissements de 100 à 249 salariés.

Il s'agit notamment d'entreprises industrielles dans les secteurs de la fabrication de meubles (HMY France à Monéteau), d'équipements automobiles (Benteler Migennes) et de carrosseries et remorques (Frehauf Monéteau), de produits explosifs (Davey Bickford à Héry), d'emballages (Dynaplast St-Florentin) et de cartonnages (MM Packaging Monéteau) ou encore dans le secteur de l'agroalimentaire (Yoplait Monéteau). Le secteur tertiaire est également représenté, notamment la distribution (Auxerre Distribution, DISMI Migennes). Il est à noter que l'équipementier automobile Benteler a confirmé la fermeture du site de Migennes fin 2022 (près de 400 emplois).

Ces établissements se concentrent principalement sur 4 communes : Monéteau, Auxerre, Migennes et Saint-Florentin.

## Les secteurs d'activité productifs qui fondent l'identité du territoire

L'économie productive du territoire est tournée autour de plusieurs secteurs d'activité.

Les **activités de la sphère présentielle** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **activités de la sphère productive** sont les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

### L'agriculture et la filière viticole

Le diagnostic agricole recense 1463 entreprises agricoles et 6 % des emplois du territoire. Le poids des établissements agricoles est relativement élevé par rapport à l'échelle nationale et s'explique par le caractère très rural de certains EPCI du périmètre SCoT. La filière viticole y est particulièrement représentée, elle est principalement concentrée sur la CC Chablis Villages et Terroirs. La filière viticole s'est organisée, avec la présence à proximité des lieux de production d'entreprises de services spécialisés (logistique, contenants, emballage, étiquetage...). Il s'agit d'un des principaux secteurs qui produit de la richesse sur le territoire grâce notamment à l'export des produits viticoles. Par ailleurs, le développement de l'agro-alimentaire et notamment les activités de transformation de la production locale permettent de valoriser le terroir.

L'activité agricole est développée dans le volet agriculture du diagnostic du SCoT du Grand Auxerrois.

### La filière industrielle

La filière industrielle est composée de près de 771 établissements ce qui représente 9% des établissements économiques du SCoT du Grand Auxerrois. Cette répartition est conforme à celle du département et de la région.

Plusieurs secteurs industriels caractérisent l'économie locale par rapport à l'échelle régionale ou nationale. Il s'agit par exemple de la mécanosoudure / chaudronnerie qui a un poids significatif dans l'économie industrielle locale. Le secteur de la mécatronique est également bien représenté. Ces entreprises sont concentrées sur la partie nord du territoire. Enfin, la fabrication de meubles est également importante dans l'industrie manufacturière locale.

Aujourd'hui, l'activité industrielle présente sur le territoire dépend de grands groupes internationaux, dont les centres de décision sont éloignés du territoire local. Le développement industriel du territoire est dépendant des investissements étrangers et des politiques de développement des grandes entreprises défendues à l'échelle internationale. L'avenir et le développement économique de ces entreprises échappent aux acteurs privés et publics du territoire.

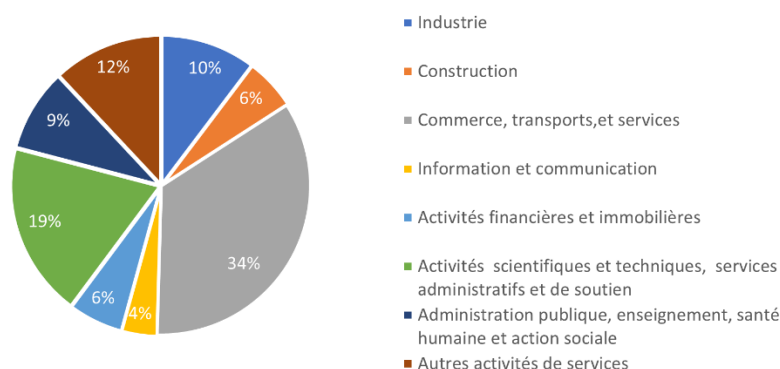
En outre, le territoire Auxerrois cœur Yonne fait partie des premiers territoires identifiés comme « territoires d'industrie » en Bourgogne-Franche-Comté. Sont concernés le secteur de l'Auxerrois, la communauté de communes du Jovinien et la communauté de communes du Migennois. Il s'agit d'un enjeu important de développement économique et durable, formalisé par un cadre complet d'intervention, basé sur la formalisation d'un projet de Territoire d'industrie.



## Evolution du tissu économique : les dynamiques à l'œuvre

On observe entre 2011 et 2014 un nombre d'entreprises créées relativement stable et une augmentation progressive de la création d'entreprises à partir de 2015, avec un quasi doublement du nombre d'entreprises créées. On peut supposer que la crise sanitaire aura le même effet que la crise économique de 2008, qui avait été le déclencheur d'initiatives individuelles contributrices de l'essor du tissu d'auto-entrepreneuriat et des micro-entreprises.

**Répartitions des créations d'entreprises sur le SCoT en 2022 (hors agriculture)**

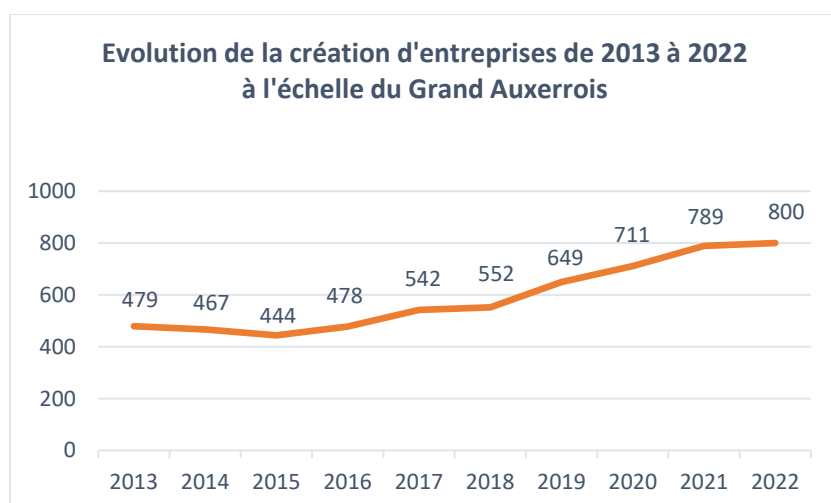


Source : Insee-Démographie des entreprises 2022

Au regard de la répartition par secteurs d'activité des créations d'entreprises (hors agriculture), on constate que les créations sont majoritairement portées par le secteur tertiaire (commerce, transports, services ; science, technologie, service et administration aux entreprises & administration publique, enseignement, santé, action sociale). Cela concerne 72 % des créations sur la période 2016-2020.

58% des créations ont été effectuées sur la CA de l'Auxerrois. L'industrie et la construction sont davantage représentées dans les créations d'établissements sur la CC Serein et Armance et la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne. Le commerce est fortement représenté dans les créations sur la CC de l'Agglomération Migennoise (28% des créations).

Le SCoT doit créer les conditions de la poursuite de la création d'entreprises sur le territoire et répondre notamment aux besoins en termes de parcours résidentiel des entreprises.



Source : Insee-Création d'entreprises et établissement 2013 à 2022.

## Un poids important de l'économie présentielle

La répartition des établissements met en évidence une économie tournée vers la satisfaction des besoins de la population. Le caractère structurant de l'agglomération d'Auxerre permet le développement de ce type d'activités bien souvent porté par les équipements de service public, le commerce et les services à la personne. La CC Chablis, Villages et Terroirs et la CC Serein et Armance présentent des profils plus productifs, ce qui est à mettre en relation avec la part importante d'emplois agricoles et industriels sur ces EPCI. La CC de l'Agglomération Migennoise est également davantage tournée vers les activités productives, ce qui est à mettre là aussi en relation avec le poids important de l'industrie.

La dynamique économique reste principalement portée par l'accueil de nouvelles populations à l'échelle du SCoT.

Les deux principes majeurs en matière d'implantation des activités présentielles sont les suivants :

- les établissements concernés sont voués à se situer au plus près des populations pour assurer une desserte optimale, notamment dans une logique de mixité des fonctions urbaines ;
- ces établissements économiques sont davantage à privilégier dans le tissu urbain que dans les zones d'activité créées en périphérie dédiées quant à elles à l'accueil d'entreprises productives générant souvent des nuisances.

Part de la sphère présentielle dans l'économie locale			
EPCI du SCoT	Etablissements présentielle en %	Sphère	Part emploi LT Sphère présentielle en %
CA de l'Auxerrois	68%		70%
CC Chablis Villages et Terroirs	59%		45%
CC de l'Agglomération Migennoise	69%		57%
CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	63%		66%
CC Serein et Armance	65%		43%
<b>Total général SCoT</b>	<b>67%</b>		<b>63%</b>

Source : Insee – Emploi LT dans les deux sphères 2018

## II- Les moyens humains

### La population active et son évolution

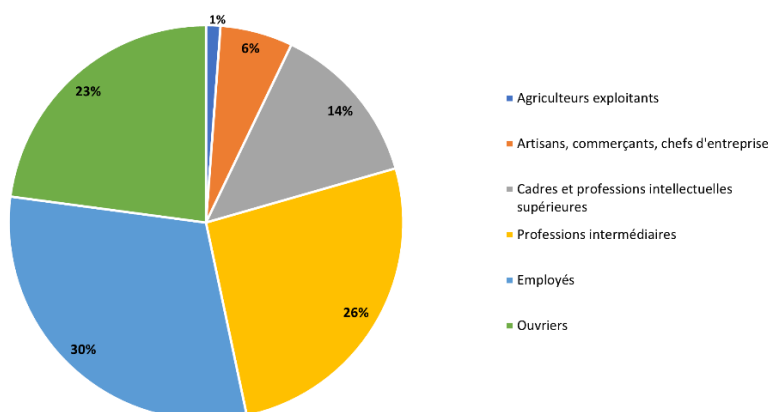
Le territoire du PETR compte 59 257 actifs en 2017 dont 51 115 actifs occupés. Le nombre d'actifs est relativement stable (59 226 actifs en 2013).

Des évolutions peuvent en revanche être soulignées dans la structure de la population active entre 2013 et 2017. Une baisse du poids des artisans, commerçants, chefs d'entreprise et des professions intermédiaires au profit notamment des cadres et des agriculteurs.

Le taux de chômage (au sens de l'Insee) s'élève à 13,7% à l'échelle du PETR, en légère augmentation depuis 2013 mais qui reste en-dessous de la moyenne départementale.

L'enjeu pour le SCoT est de maintenir un équilibre entre la structure des emplois et la structure de la population active.

## Répartition de la population active du Grand Auxerrois (2020)



## Evolution de la structure de la population active entre 2017 et 2020

CSP	2017	2020	Evolution entre 2017-2020 en %
Agriculteurs exploitants	1438	332	-0,77
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3489	1619	-0,54
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6185	3800	-0,39
Professions intermédiaires	14300	7324	-0,49
Employés	17712	7770	-0,56
Ouvriers	16841	5503	-0,67

Source : Insee - Population 2020

## Taux de chômage

Taux de chômage*	2013	2017	2020
Grand Auxerrois	13 %	14%	12%
Yonne	13,5 %	14%	13%
Bourgogne	12,3 %	13%	9%
<i>National</i>	13 %	14%	12%

\*Calcul Taux de chômage : Nombre de chômeurs (Insee - 2013, 2017 et 2020) / Population active de 15-64 ans (Insee - 2013, 2017 et 2020)

## L'emploi sur le PETR

En 2017, on dénombre 55431 emplois sur le territoire du SCoT, soit près de 45 % des emplois du département de l'Yonne. Le Grand Auxerrois constitue ainsi un bassin d'emploi structurant à l'échelle départementale mais aussi régionale. La zone d'emploi d'Auxerre compte près de 185000 habitants et représente 71000 emplois.

	Grand Auxerrois	Yonne	Bourgogne
<b>Nb d'emplois</b>	<b>55 431</b>	<b>121 719</b>	<b>633052</b>
Agriculture	6%	5%	5%
Industrie	16%	16%	15%
Construction	6%	6%	6%
Commerce, transports, services divers	40%	40%	41%
Administration, enseignement, santé, action sociale	33%	33%	33%

Source : Insee – Emploi 2017

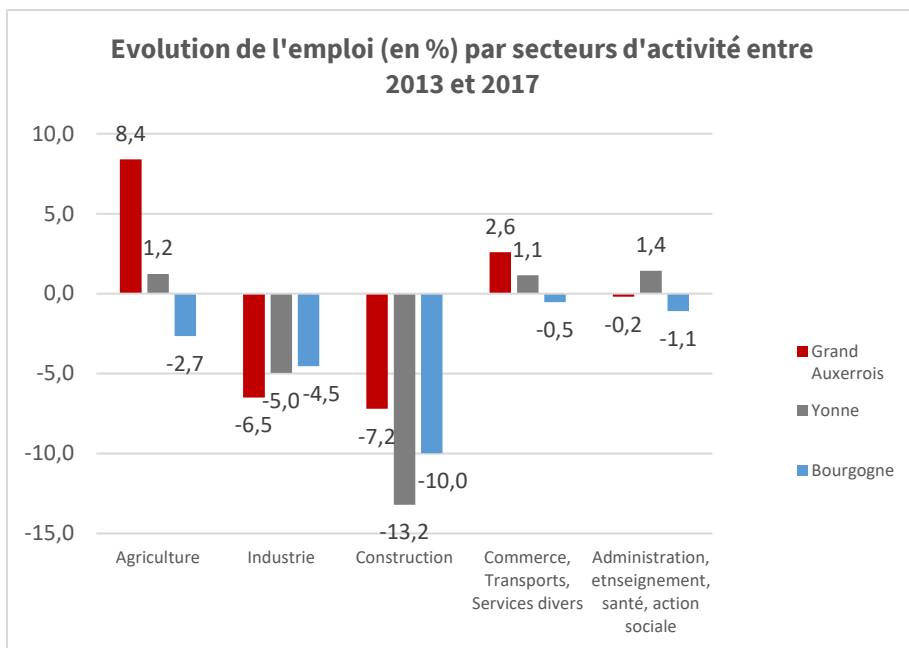
Le secteur tertiaire est le plus grand pourvoyeur d'emplois et représente 73% des emplois du territoire. Les comparaisons avec le département et l'ex-région Bourgogne mettent en exergue une similitude des répartitions de l'emploi par secteurs d'activités.

L'analyse fonctionnelle des emplois met en évidence une forte représentation des secteurs agricole et industriel dans les emplois à l'échelle du PETR. Les prestations intellectuelles sont en revanche sous-représentées, ainsi que la conception – recherche. Cela témoigne de l'absence ou la sous-représentation de certaines fonctions tertiaires supérieures sur le territoire du PETR.

### Analyse fonctionnelle de l'emploi (2018)

Emploi dans la fonction	France		Région		SCoT du Grand auxerrois		Ecart SCoT / France
	Nb_emploi	%	Nb_emploi	%	Nb_emploi	%	
Administration publique	2 404 226	9,0%	196 694	9,5%	4 788	8,7%	-0,2
Agriculture	673 844	2,5%	60 305	2,9%	2 985	5,5%	2,9
Bâtiment-Travaux Publics	1 596 897	6,0%	122 595	5,9%	3 549	6,5%	0,5
Commerce inter-entreprises	1 026 189	3,8%	71 580	3,5%	1 751	3,2%	-0,6
Conception, Recherche	772 031	2,9%	39 356	1,9%	572	1,0%	-1,8
Culture, Loisirs	661 729	2,5%	33 334	1,6%	894	1,6%	-0,8
Distribution	1 914 444	7,2%	155 892	7,5%	4 209	7,7%	0,5
Education, Formation	1 357 441	5,1%	106 336	5,1%	2 465	4,5%	-0,6
Entretien, Réparation	1 915 120	7,2%	168 977	8,2%	4 591	8,4%	1,2
Fabrication	2 237 493	8,4%	219 462	10,6%	6 094	11,1%	2,8
Gestion	3 532 569	13,2%	239 268	11,6%	5 865	10,7%	-2,5
Transports, Logistique	2 112 626	7,9%	170 564	8,2%	4 981	9,1%	1,2
Prestations Intellectuelles	1 145 266	4,3%	64 225	3,1%	1 274	2,3%	-2,0
Santé, Action Sociale	2 717 556	10,2%	223 595	10,8%	5 660	10,3%	0,2
Services de Proximité	2 691 615	10,1%	198 054	9,6%	5 087	9,3%	-0,8
<b>TOTAL</b>	<b>26 759 044</b>	<b>100%</b>	<b>2 070 238</b>	<b>100%</b>	<b>54 763</b>	<b>100%</b>	

Source : Insee 2019 – Analyse AID – Répartition des emplois par fonction économique



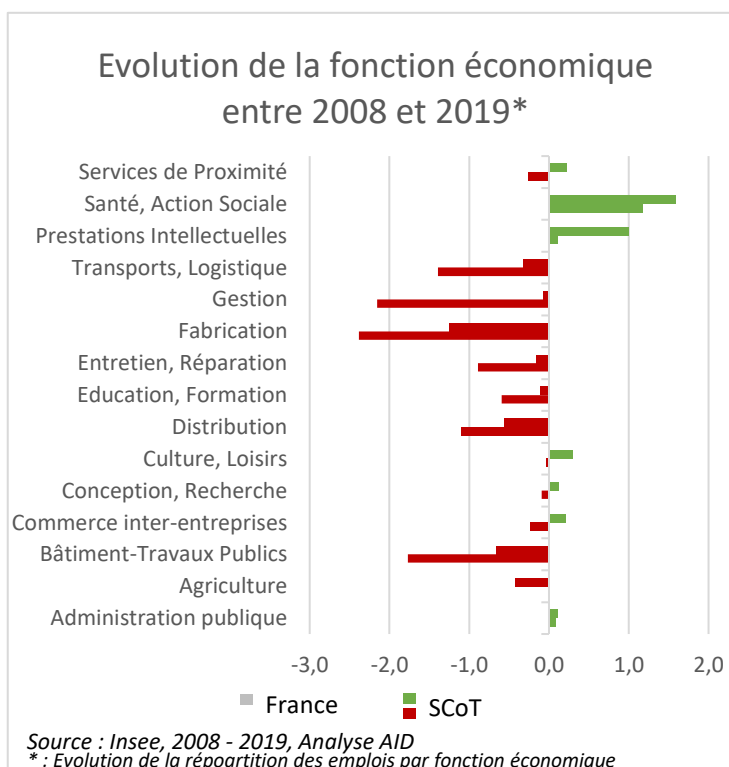
Le territoire a perdu près de 500 emplois au lieu de travail entre 2013 et 2017 soit une baisse de 0,8%. Cette perte d'emplois reste inférieure à celle constatée à l'échelle départementale (-0,93%) et régionale (-2,35%).

Cette baisse est en partie liée au recul des emplois dans les secteurs de la construction (-7,2%) et de l'industrie (-6,5%).

Le dynamisme du secteur agricole n'est pas représentatif des réalités locales. Il s'explique principalement par un changement de nomenclature (activités nouvellement intégrées dans l'agriculture au sens de l'Insee).

L'analyse fonctionnelle des emplois met en évidence que les secteurs de l'administration publique, de la santé et de l'action sociale, mais également des services de proximité sont davantage créateurs d'emplois sur le Grand Auxerrois qu'à l'échelle nationale. Les emplois dans les secteurs transports, logistique, du BTP, ou encore de gestion connaissent une diminution plus significative sur le Grand Auxerrois qu'à l'échelle nationale. Il en est de même pour la fabrication mais dans des proportions plus mesurées.

Certaines fonctions métropolitaines sont peu représentées sur le Grand Auxerrois (conception, recherche, prestations intellectuelles) et ne connaissent pas ou peu de développement en lien avec la taille du bassin de vie et d'emploi, qui apparaît limitée pour développer ce type de fonction.



## Un profil et des dynamiques propres à chaque EPCI

### Répartition des emplois au lieu de travail par secteur d'activité et par EPCI

EPCI	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Administration publique, Enseignement, Santé, Action sociale	Agriculture
CA de l'Auxerrois	13%	7%	42%	36%	2%
CC Chablis Villages et Terroirs	6%	9%	32%	19%	34%
CC de l'Agglomération Migennoise	29%	3%	42%	23%	3%
CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	14%	11%	34%	33%	8%
CC Serein et Armance	38%	7%	28%	21%	6%
<b>Grand Auxerrois</b>	<b>15%</b>	<b>6%</b>	<b>40%</b>	<b>33%</b>	<b>6%</b>

Source : Insee Emploi au lieu de travail 2020

La répartition des emplois par EPCI confirme les constats s'agissant du tissu économique, avec des spécificités économiques marquées :

- 34% d'emplois agricoles sur la CC Chablis Villages et terroirs (premier secteur pourvoyeur d'emplois).
- Respectivement 29% et 38% d'emplois dans l'industrie pour les CC de l'Agglomération Migennoise et la CC Serein et Armance.
- 11% des emplois dans le secteur de la construction sur la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne contre 6% sur le PETR.

## Répartition des emplois par fonction économique et par EPCI

Emploi dans la fonction	CA de l'Auxerrois			CC Chablis Villages et Terroirs			CC Serein et Armance			CC de l'Aillantais			CC de l'Agglomération Migennoise		
	Nb_emploi	%	Ecart EPCI / SCoT	Nb_emploi	%	Ecart EPCI / SCoT	Nb_emploi	%	Ecart EPCI / SCoT	Nb_emploi	%	Ecart EPCI / SCoT	Nb_emploi	%	Ecart EPCI / SCoT
	Administration publique	3 898	10,9%	2,2	226	4,5%	-4,3	261	3,7%	-5,1	93	5,2%	-3,6	309	6,2%
Agriculture	678	1,9%	-3,6	1 531	30,4%	24,9	471	6,6%	1,1	197	10,9%	5,5	109	2,2%	-3,3
Bâtiment-Travaux Publics	2 136	6,0%	-0,5	406	8,1%	1,6	504	7,1%	0,6	250	13,8%	7,4	253	5,0%	-1,4
Commerce inter-entreprises	1 218	3,4%	0,2	140	2,8%	-0,4	241	3,4%	0,2	27	1,5%	-1,7	124	2,5%	-0,7
Conception, Recherche	382	1,1%	0,0	16	0,3%	-0,7	128	1,8%	0,7	8	0,4%	-0,6	38	0,8%	-0,3
Culture, Loisirs	711	2,0%	0,4	58	1,1%	-0,5	43	0,6%	-1,0	44	2,5%	0,8	38	0,8%	-0,9
Distribution	3 153	8,8%	1,1	247	4,9%	-2,8	357	5,0%	-2,7	80	4,4%	-3,3	372	7,4%	-0,3
Education, Formation	1 644	4,6%	0,1	135	2,7%	-1,8	281	3,9%	-0,6	133	7,4%	2,9	272	5,4%	0,9
Entretien, Réparation	3 034	8,5%	0,1	322	6,4%	-2,0	696	9,7%	1,4	169	9,4%	1,0	369	7,4%	-1,0
Fabrication	2 850	8,0%	-3,2	298	5,9%	-5,2	1 798	25,2%	14,1	114	6,3%	-4,8	1 033	20,6%	9,5
Gestion	4 333	12,1%	1,4	438	8,7%	-2,0	568	7,9%	-2,8	86	4,8%	-5,9	440	8,8%	-1,9
Transports, Logistique	2 965	8,3%	-0,8	356	7,1%	-2,0	713	10,0%	0,9	169	9,4%	0,3	777	15,5%	6,4
Prestations Intellectuelles	932	2,6%	0,3	95	1,9%	-0,4	105	1,5%	-0,9	39	2,1%	-0,2	104	2,1%	-0,3
Santé, Action Sociale	4 575	12,8%	2,5	213	4,2%	-6,1	400	5,6%	-4,7	165	9,1%	-1,2	307	6,1%	-4,2
Services de Proximité	3 251	9,1%	-0,2	560	11,1%	1,8	576	8,1%	-1,2	230	12,8%	3,5	469	9,4%	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>35 761</b>	<b>100%</b>		<b>5 039</b>	<b>100%</b>		<b>7 142</b>	<b>100%</b>		<b>1 806</b>	<b>100%</b>		<b>5 015</b>	<b>100%</b>	

Source : INSEE 2019 Analyse AID

L'analyse fonctionnelle de l'emploi par EPCI met en évidence de façon plus lisible les profils économiques des différents EPCI.

La CA de l'Auxerrois a une part des emplois dans le domaine de l'administration publique, la gestion et la santé/action sociale plus importante qu'à l'échelle du SCoT. Elle concentre en effet les activités tertiaires avec la présence d'équipements publics majeurs en tant que Préfecture de l'Yonne.

La CC Chablis Villages et Terroirs a une part des emplois dans le domaine de l'agriculture particulièrement élevée par rapport au territoire SCoT. Elle concentre l'activité viticole, ce qui lui confère une certaine attractivité et visibilité à l'échelle nationale. Elle a également un positionnement économique important en matière de services de proximité auprès de la population.

La Communauté de l'Agglomération Migennoise a une part des emplois importante dans le domaine de la fabrication et les activités de transport/logistique. De même, la CC Serein et Armance a une part des emplois plus importante dans le domaine industriel, et dans la fabrication, notamment d'aliments. Cela leur confère une identité économique plus industrielle.

La CC de l'Aillantais-en-Bourgogne a une part des emplois plus importante dans le domaine de la construction et des produits industriels. Les activités économiques présentes sur ce territoire permettent de satisfaire les besoins de la population. Il s'agit d'une économie très endogène.

## Evolution de l'emploi au lieu de travail par EPCI (2017-2020)

EPCI	Emploi 2017	Emploi 2020	Evolution
CA de l'Auxerrois	36 062	35 660	-1,11
CC Chablis Villages et Terroirs	4 862	5 154	6,01
CC de l'Agglomération Migennoise	5 592	4 741	-15,22
CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	1 859	1 735	-6,67
CC Serein et Armance	7 055	7 006	-0,69
Total général SCoT	55431	54 296	-2,05

Source : Insee Emploi au lieu de travail 2017 et 2020

L'analyse de l'évolution de l'emploi par EPCI met en évidence :

- une hausse forte de l'emploi sur la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne, notamment dans les secteurs de la construction et l'administration publique ;
- une baisse marquée de l'emploi sur la CC de Chablis Villages et Terroirs : -7,9%. Cette baisse est particulièrement marquée dans le secteur de l'industrie, ainsi que le secteur commerce, transports et services divers ;
- une dynamique de l'emploi portée par le secteur commerce – transports et dans une moindre mesure la construction sur le Migennois ;
- une diminution de l'emploi dans tous les secteurs sauf l'agriculture sur la CC Serein et Armance.

## Un ratio emplois / actifs équilibré

Le Grand Auxerrois présente un ratio emplois/actifs<sup>1</sup> relativement équilibré de 0,93. Ce ratio est disparate au sein des EPCI du territoire. En effet, la CA de l'Auxerrois présente le seul ratio supérieur à 1, indiquant qu'il s'agit du territoire pourvoyeur d'emplois pour des actifs habitant à l'extérieur de la CA de l'Auxerrois. Suivent ensuite la CC Chablis Villages et Terroirs et la CC de l'Agglomération Migennoise, caractérisées par des ratios de l'ordre de 75%. Les CC Serein et Armance ainsi que la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne présentent des ratios plus faibles. Les actifs de ces EPCI sont amenés à travailler au sein d'autres EPCI, notamment de l'agglomération auxerroise, induisant des flux domicile-travail importants.

EPCI	Emplois	Actifs	Ratio Emplois-Actifs
CA de l'Auxerrois	35 660	26432	1,3
CC Chablis Villages et Terroirs	5 154	6 473	0,8
CC de l'Agglomération Migennoise	4 741	5246	0,9
CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	1 735	4 472	0,4
CC Serein et Armance	7 006	9 336	0,8
SCoT au global	54 296	51 959	1,0

Source : Insee – Emploi 2020.

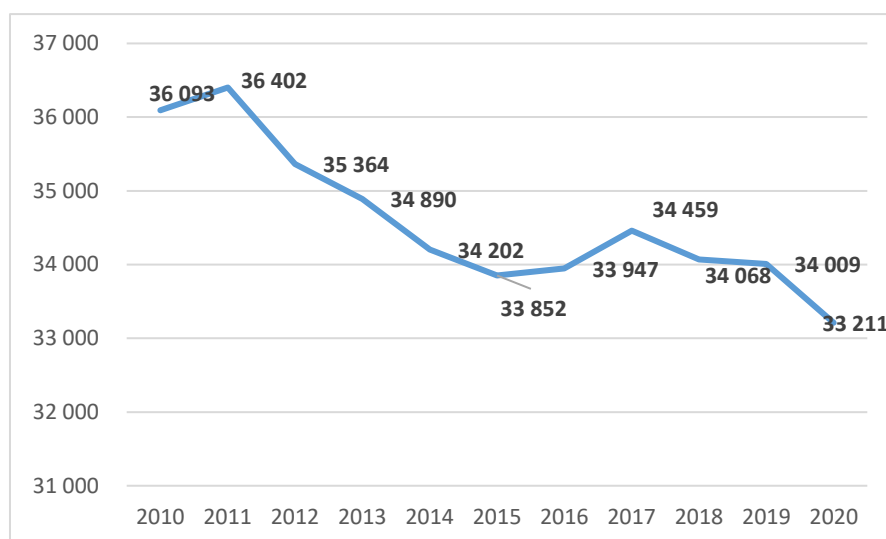


## Focus sur les données ACCOSS

Les données ACCOSS permettent d'avoir des informations sur les effectifs salariés, la masse salariale et le nombre d'établissements du secteur privé. Elles permettent de disposer de données plus récentes que les données Insee, mais uniquement dans le secteur privé.

L'effectif salarié du secteur privé sur le PETR s'élève à 33 211 en 2020. L'analyse des évolutions sur les dix dernières années à l'échelle du PETR met en évidence une perte de 2 882 emplois. Après une baisse continue du nombre d'emplois salariés de 2011 à 2017, on constate un léger regain en 2016-2017. Le nombre d'emploi s'est ensuite stabilisé en 2018 et 2019 autour de 34 000. L'année 2020 est marquée par une chute importante du nombre d'emplois salariés (- 800 emplois), liée notamment à la crise sanitaire.

### Evolution des effectifs salariés privés sur la période 2010-2020



Source : ACCOSS – 2021, traitement AID

### Evolution des effectifs salariés par grand secteur d'activité

	Evolution 2010-2020	Evolution 2010-2020 (%)	Evolution 2019-2020
<b>Industrie</b>	-880	-10%	-226
<b>Construction</b>	-546	-18%	-52
<b>Commerce</b>	-708	-11%	-144
<b>Hôtellerie-restauration</b>	-44	-3%	-193
<b>Autres services marchands</b>	-885	-9%	-255
<b>Intérim</b>	400	28%	-127
<b>Services non marchands</b>	-219	-5%	199
<b>Total</b>	<b>-2882</b>	<b>-8%</b>	<b>-798</b>

Source : ACCOSS – 2021, traitement AID

L'analyse des évolutions par grand secteur d'activité met en évidence que la baisse de l'emploi salarié est marquée dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. L'Intérim est le seul secteur créateur d'emploi sur la période 2010-2020.

L'analyse de l'évolution 2019-2020, met en évidence une rupture avec les évolutions constatées précédemment :

- le commerce, les services marchands, la construction et l'industrie, qui connaissaient une stabilité voire une légère hausse de l'emploi sur 2018-2019 connaissent une baisse significative en 2020. La baisse est moins marquée dans le secteur de la construction ;
- le secteur de l'intérim a connu un pic en 2017 après une augmentation forte depuis 2012. Ce secteur connaissait une perte d'emplois sur les années 2018 et 2019. La baisse se poursuit en 2020 sans rupture marquée. L'impact de la crise sanitaire sur ce secteur n'est pas visible ;
- l'hôtellerie-restauration, qui connaissait une hausse du nombre d'emplois en 2018 (+ 5%) et 2019 (+3%) a été significativement impacté par la crise. En 2020, ce secteur connaît une perte de près de 200 emplois soit 12% des effectifs ;
- le secteur des services non marchands, qui connaissait une baisse de l'emploi salarié sur les dix dernières années a créé 200 emplois en 2020, notamment dans le secteur de l'action sociale et l'hébergement médico-social.

### Analyse des évolutions de l'emploi salarié privé par EPCI

	CA de l'Auxerrois		CC Chablis, Villages et Terroirs		CC de l'Agglomération Migennoise		CC de l'Aillantais		CC Serein et Armance		Total	
	Evolution 2010-2015	Evolution 2015-2020	Evolution 2010-2015	Evolution 2015-2020	Evolution 2010-2015	Evolution 2015-2020	Evolution 2010-2015	Evolution 2015-2020	Evolution 2010-2015	Evolution 2015-2020	Evolution 2010-2015	Evolution 2015-2020
Industrie	1%	-8%	-19%	1%	-12%	1%	-32%	7%	-10%	-2%	-6%	-4%
Construction	-15%	-8%	-6%	1%	-26%	26%	-4%	10%	-17%	-6%	-14%	-4%
Commerce	-3%	-6%	-5%	-1%	-14%	-11%	22%	7%	-20%	-9%	-5%	-6%
Hôtellerie-restauration	8%	-4%	-16%	-12%	-18%	-9%	-9%	-26%	-4%	-1%	3%	-5%
Autres services marchands	-10%	6%	-2%	6%	-18%	-15%	-23%	11%	-7%	-15%	-11%	2%
Intérim	34%	-4%			-58%	180%			-100%		22%	5%
Services non marchands	-2%	2%	-9%	-15%	-12%	-18%	-14%	-9%	-2%	5%	-4%	-1%
<b>Total</b>	<b>-3%</b>	<b>-2%</b>	<b>-9%</b>	<b>-2%</b>	<b>-16%</b>	<b>-6%</b>	<b>-15%</b>	<b>3%</b>	<b>-13%</b>	<b>-1%</b>	<b>-6%</b>	<b>-2%</b>
<b>Total</b>	<b>-732</b>	<b>-391</b>	<b>-182</b>	<b>-40</b>	<b>-566</b>	<b>-172</b>	<b>-128</b>	<b>21</b>	<b>-632</b>	<b>-59</b>	<b>-2241</b>	<b>-641</b>

Source : ACCOSS – 2021, traitement AID

Les évolutions par EPCI mettent en évidence que sur la période 2015-2020, l'emploi salarié privé connaît une baisse comparable à celle constatée à l'échelle du PETR sur le Grand Auxerrois dans la CC Chablis Villages et terroirs et la CC Serein et Armance (-1 à 2% sur la période). La CC de l'Agglomération Migennoise connaît une perte de 6% d'emplois salariés privés sur la période, plus forte qu'à l'échelle du PETR, particulièrement importante dans le commerce et les autres services marchands (transport notamment) et les services non marchands (notamment action sociale et hébergement médico-sociale et activités pour la santé). La CC de l'Aillantais-en-Bourgogne est le seul EPCI à connaître une légère hausse de l'emploi salarié privé sur 2015-2020. Cette hausse est toutefois mesurée (21 emplois nets créés). Elle est portée par les secteurs de la construction et des services

## Les liaisons domicile-travail

En 2019, 86% des actifs résidant dans le Grand Auxerrois y travaillent, soit plus de 45 000 actifs. Le territoire est relativement « éloigné » de grands pôles d'emplois concurrents, ce qui lui permet de retenir une grande partie de ses actifs autour du bassin d'emplois d'Auxerre.

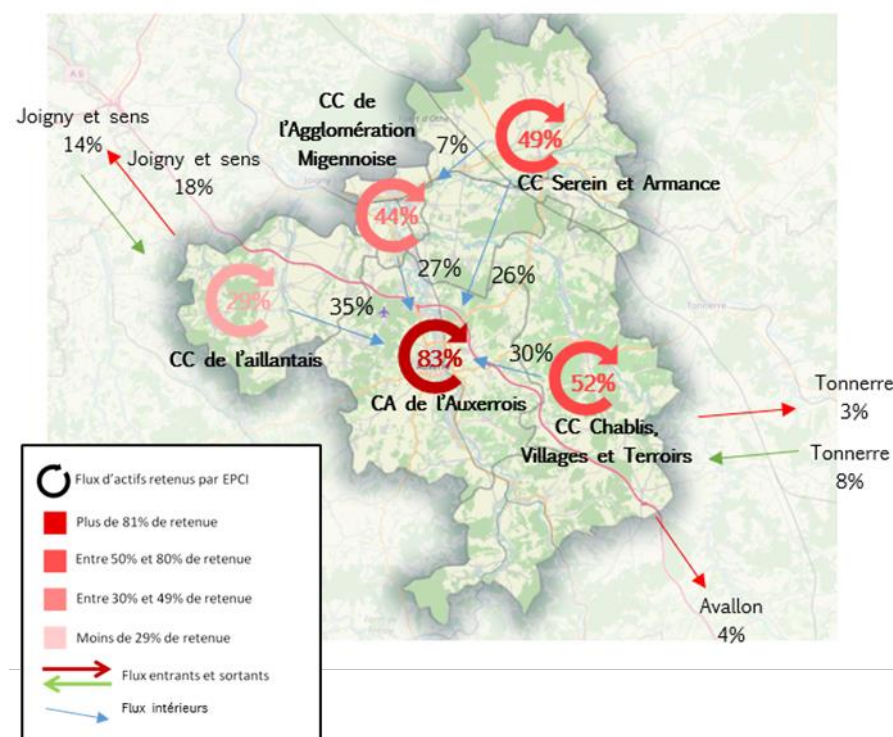
Les flux sortants représentent 7 200 navetteurs, principalement vers la CC du Jovinien (27%), la Métropole du Grand Paris (11%), le Grand Sénonais (10%).

Les flux entrants représentent 10 043 actifs provenant principalement de la CC de Puisaye-Forterre (29%), de la CC du Jovinien (18%) et de la CC Le Tonnerrois en Bourgogne (12%).

Le Grand Auxerrois présente un solde positif de 2839 actifs résultant de la différence entre flux entrants sur le territoire et flux sortants.

Les niveaux de rétention des actifs au sein même du territoire sont très hétérogènes selon les EPCI. Ils varient de 29 % pour la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne à 83 % pour la CA de l'Auxerrois.

### Flux domicile-travail sur le Grand Auxerrois



Source : INSEE 2019, Liaisons domicile-travail, traitement et cartographie AID

### III- Les espaces d'accueil économique

#### Les capacités d'accueil

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Grand Auxerrois, la CCI de l'Yonne contribue à l'analyse du foncier à vocation économique et plus particulièrement des terrains disponibles en zone d'activités économiques (ZAE) pour accueillir les entreprises.

C'est sur ces analyses datées d'avril 2019 que s'appuie le diagnostic du foncier à vocation économique.

Le périmètre du SCoT du Grand Auxerrois représente 2080 ha de zones d'activités, soit 41% des zones d'activités du département de l'Yonne. 975 ha, soit près de 80%, sont situés sur la CA de l'Auxerrois.

L'analyse des disponibilités foncières en ZAE met en évidence 518 ha de terrains non construits dans le zonage économique des PLU dont :

- 22% soit 112 ha sont viabilisés ou en cours de viabilisation donc mobilisables à court terme ;
- 20% soit 103 ha sont en cours de commercialisation (viabilisés ou en cours de viabilisation, à la vente), dont 17 ha avec des contraintes techniques ou règlementaires ;
- 76 % soit 395 ha sont inscrits dans les documents d'urbanisme locaux, non viabilisés (dont 11 ha d'ores et déjà déclassés depuis 2019 sur la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne) donc mobilisables à plus long terme.

**Tableau de synthèse du foncier disponible en ZAE pour du développement économique par EPCI**

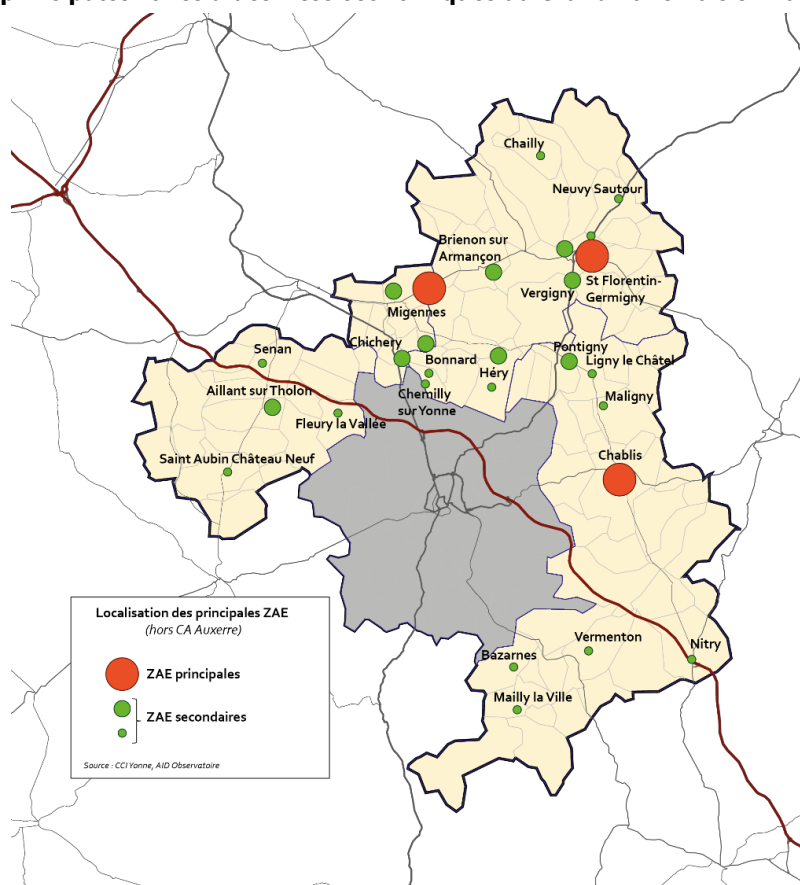
EPCI	Total Surface disponible	Surface viabilisé	Surface disponible viabilisation en cours	Surface non viabilisée prévue pour plus tard
CA Auxerre	237	16	51	170
CC de l'Agglomération Migennoise	90	12	12	66
CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	6	0	0	6
CC Chablis Village et Terroirs	44	4	1	38
CC Serein et Armance	130	7	8	115
<b>TOTAL SCoT</b>	<b>518</b>	<b>40</b>	<b>72</b>	<b>395</b>

Ces éléments peuvent être mis en relation avec la consommation foncière liée au développement économique sur la période 2010-2020 qui s'élève à 102 ha (cf état initial de l'environnement) soit 10,2 ha par an, et avec les objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de l'artificialisation des sols. Les surfaces à vendre représentaient 103 ha en 2019.

Parallèlement, l'inscription de près de 400 ha de foncier à vocation économique dans les PLU apparaît comme largement surdimensionnée au regard des surfaces d'activité construites ces dix dernières années.

## Hierarchisation des zones d'activités économiques

### Localisation des principales zones d'activités économiques du Grand Auxerrois en 2019



Source : diagnostic du foncier à vocation économique, CCI Yonne, Avril 2019 - Cartographie AID

Sur la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne, le foncier d'activité est concentré sur Montholon (Aillant-sur-Tholon, plus de 20 ha), Senan (7 ha environ), Fleury-la-Vallée (3 ha environ) et Val-d'Ocre (Saint-Aubin-Château-Neuf, 3 ha environ). Les disponibilités sont concentrées sur Senan à hauteur de 3,5 ha environ à long terme. Les disponibilités à court terme sont très réduites (< 1 ha).

Sur la CC Chablis Villages et Terroirs, les zones d'activités économiques sont principalement localisées sur Chablis (78 ha), Ligny-le-Châtel (20 ha) et Maligny (15ha). Sur les 40 ha non construits de zones inscrites dans les documents d'urbanisme, 6 ha environ sont à la vente ou disponibles à court terme. Les réserves foncières à plus longs termes sont situées sur Chablis (20 ha), Ligny-le-Châtel et Maligny (7ha environ sur chaque commune).

Sur la CC de l'Agglomération Migennoise, les ZAE sont principalement localisées sur Migennes (270 ha), Cheny (33ha), Chichery et Bonnard (22 ha sur chaque commune). Les disponibilités foncières sont principalement situées sur Migennes à travers notamment le parc d'activités du canal de Bourgogne et le tracé de la future déviation (30 ha réserve foncière), Charmoy (11 ha en projet) et Chichery (15 ha en cours de commercialisation avec des contraintes d'inondabilité).

Enfin, sur la CC Serein et Armance, les espaces d'activité sont concentrés sur St Florentin (172 ha), Héry (79 ha dont la majeure partie pour Davey Bickford), Vergigny (70 ha), Briçon-sur-Armançon et Germigny (52 à 55 ha), Chemilly-sur-Yonne (36 ha). Concernant les surfaces disponibles, près de 50 ha de réserve foncière sont inscrits dans les documents d'urbanisme sur Saint-Florentin, 38 ha sur Germigny, 15 ha sur Vergigny et 13 ha sur Chemilly-sur-Yonne. Sur 130 ha de foncier non construit en zone économique au sens des PLU, seuls 12 ha sont mobilisables à court terme, en grande majorité sur Briçon-sur-Armançon.

## Localisation des zones d'activité de la CA de l'Auxerrois



Source : Schéma de polarisation et de développement des zones d'activités à l'échelle du territoire communautaire, Novembre 2016

Sur la CA de l'Auxerrois, les espaces d'activité sont concentrés sur Auxerre, Monéteau, Venoy et Appoigny. La future déviation d'Auxerre est par ailleurs un projet de développement important dans la réflexion sur les ZAE.

Concernant les disponibilités foncières elles se situent principalement :

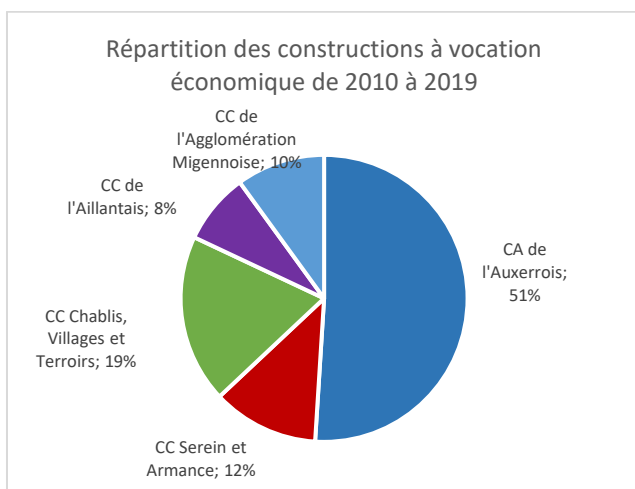
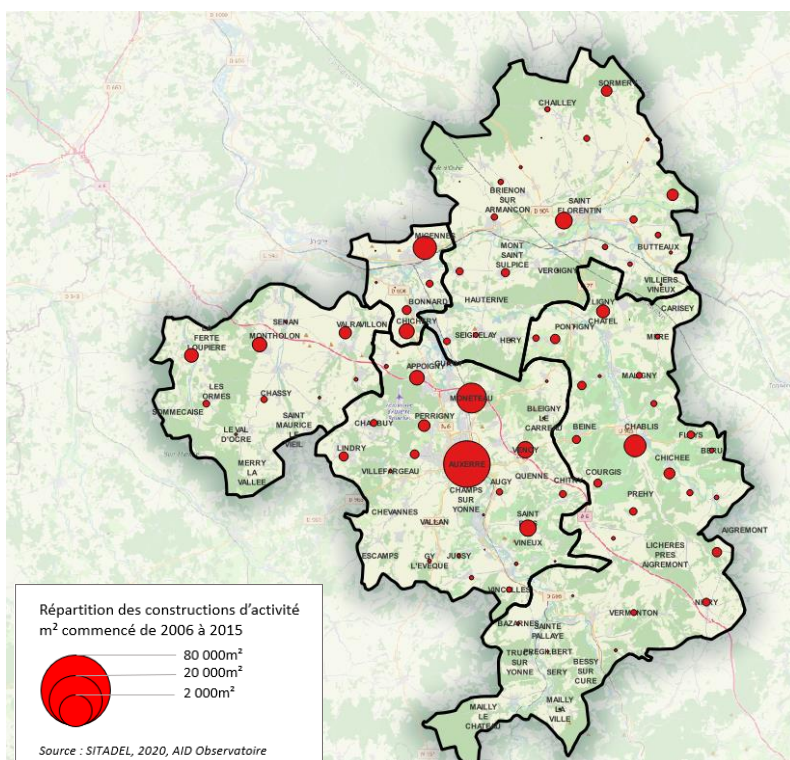
- Sur la zone d'Appoigny qui offrait en 2019 35 ha de foncier commercialisable. Cette espace économique « vitrine du territoire » accueille des entreprises à forte valeur ajoutée et/ou traduisant un savoir-faire.
- Sur Auxerre : 40 ha dont 6 ha viabilisés,
- Sur Monéteau : 22 ha dont une dizaine à court terme.
- Sur Venoy : 95 ha inscrits au PLU non viabilisés.

### La demande : la dynamique de construction

33,6 hectares de construction à vocation économique ont été commencés en 10 ans (Source : Sit@del2), soit 3,36 hectares/an en moyenne. 253 m<sup>2</sup>/an pour 1 000 habitants ont été construits en moyenne, ratio légèrement inférieur à la moyenne de l'ancienne région Bourgogne (279 m<sup>2</sup>/an pour 1000 habitants).

51% des surfaces commencées se situent sur la CA de l'Auxerrois. Auxerre représente un quart des surfaces commencées à l'échelle du SCoT.

## M<sup>2</sup> de locaux d'activité commencés par commune



La CA de l'Auxerrois a concentré la très grande majorité des constructions à vocation commerciale (78% des locaux commencés), de bureau (73%), de locaux artisanaux (72%) et des entrepôts (61%).

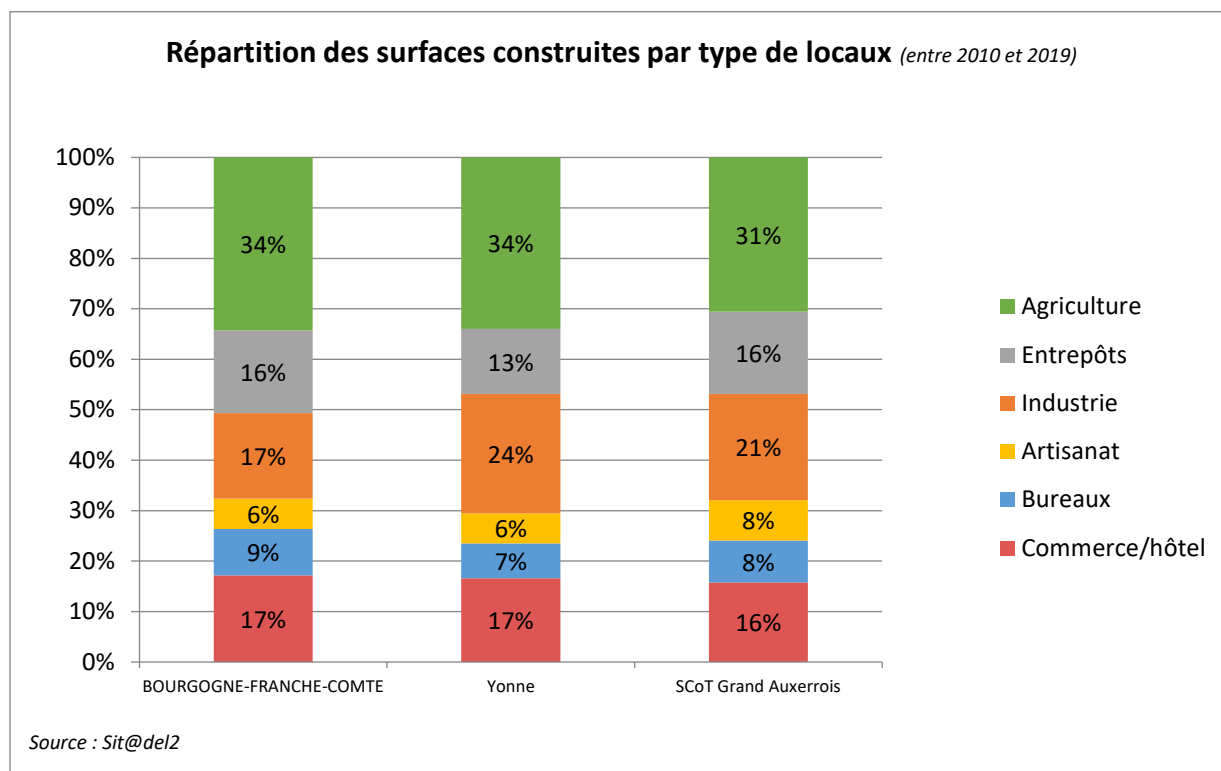
La CC Chablis Villages et Terroirs a concentré 45% des surfaces de locaux agricoles commencées.

S'agissant des locaux industriels :

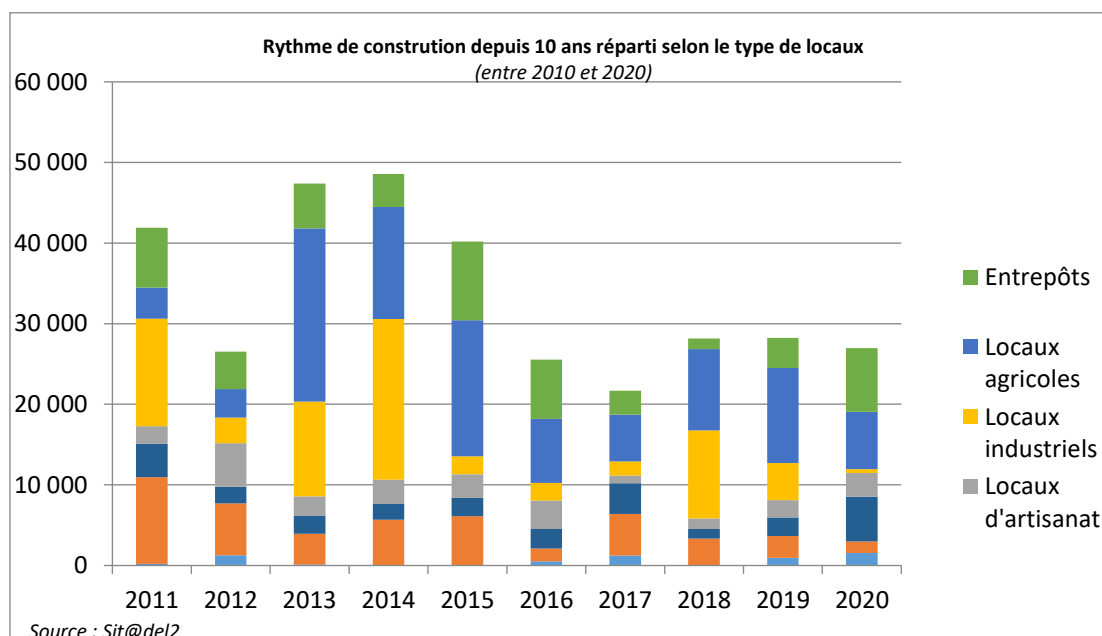
- la CA de l'Auxerrois compte 51% des locaux commencés, principalement sur les communes d'Auxerre et Monéteau,
- la CC de l'Agglomération Migennoise concentre 36% des surfaces commencées, principalement sur les communes de Migennes et Chichery, et dans une moindre mesure Bassou.

La répartition des surfaces commencées par type de locaux met en évidence une moindre part des locaux agricoles, d'entreposage et de bureaux par rapport aux moyennes régionales, la part des surfaces d'entreposage et de bureau restant supérieure aux moyennes départementales. Les surfaces de locaux

industriels, artisanaux et commerciaux ont un poids supérieur aux constats à l'échelle de l'ancienne région Bourgogne.



S'agissant du rythme de construction, il était beaucoup plus dynamique avant la crise de 2008. Depuis, un ralentissement progressif des constructions est observé et la dynamique n'a toujours pas été retrouvée. Au contraire, la dynamique de construction s'est encore réduite en deçà de 30 000 m<sup>2</sup> par an depuis 2016.





## Analyse qualitative des zones d'activités économiques

Les zones d'activités, souvent situées en entrée de ville, jouent un rôle important en termes d'image du territoire et d'identité paysagère. La qualité des équipements et des aménagements constitue également un facteur d'attractivité pour les entreprises. Les zones d'activités ont fait l'objet d'une analyse qualitative au regard de différents critères, de manière à identifier les bonnes et mauvaises pratiques et les marges de manœuvre en termes d'amélioration qualitative.

Cette analyse fait apparaître de fortes disparités selon les zones d'activités, avec des enjeux d'amélioration plus ou moins forts sur :

- le traitement de l'espace public (voies de desserte, cheminements, abords, végétalisation...),
- la qualité du bâti (formes, gabarits, façades, cohérence d'ensemble...)
- le traitement des limites (qualité et homogénéité).

Bien que ce ne soit pas spécifique au territoire, les marges de manœuvre en termes d'améliorations qualitatives demeurent importantes, notamment concernant l'insertion paysagère.

Les zones d'activités sont marquées par une mixité des fonctions (artisanat, industries, commerces), il n'y a pas de véritable spécialisation des zones.

Globalement on observe des zones d'activités de surfaces importantes où se sont succédées plusieurs tranches, réalisées au « coup par coup » sans véritable réflexion d'ensemble, ce qui se ressent particulièrement au niveau de la structure interne des axes de circulation.

On observe des densités relativement faibles, avec la présence de bâtiments vacants ou sous-occupés ainsi que des dents creuses au sein des zones. De plus, les capacités d'extension sont importantes.

Le territoire du SCoT du Grand Auxerrois dispose de zones très hétérogènes, sans cohérence particulière à l'échelle du territoire comme à l'échelle des zones : des disparités importantes sont en effet observables au sein d'une même zone.

Il existe très peu de mutualisation des entrées de parcelles ou de parkings. Le traitement des limites est très variable et peu qualitatif.

Le SCoT et les PLU constituent des outils qui permettent de répondre efficacement à certains de ces enjeux qualitatifs, en mettant en place des préconisations et réglementations adaptées.

Signalétique :2



Traitement des espaces publics :



Qualité du bâti :





Traitement des limites :



Disponibilités foncières et vacance :



## IV- Synthèse et enjeux – Economie

### Constats

Des filières identitaires fortes (viticulture, agro-alimentaire, industrie mécanique, mécanique, hydrogène...)

Des particularités propres à chaque EPCI :

- Une industrie fortement représentée sur la CC Serein et Armanche et sur la CC de l'Agglomération Migennoise.
- Un secteur agricole structurant sur la CC Chablis Villages et Terroirs.
- L'Aillantais-en-Bourgogne marqué par une économie de proximité tournée notamment vers la construction.
- L'Agglomération auxerroise : pôle tertiaire fort.

Une population active dont la structure évolue avec une croissance des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Un ratio emploi / actif équilibré à l'échelle du PETR, variable selon les EPCI, et des flux d'actifs sortants relativement limités mais une baisse de l'emploi.

Plus de 33 600 m<sup>2</sup>/an de locaux d'activité commencés sur les 10 dernières années.

Des capacités d'accueil dans les espaces d'activités importantes sur le long terme.

Un enrichissement de certaines zones d'activités.

### Enjeux

**Maintenir la diversité des fonctions économiques, notamment le poids de la sphère productive.**

**Affirmer les spécificités économiques propres à chaque EPCI, s'appuyer sur les filières fortes.**

**Créer les conditions d'une reprise de la création d'emploi sur le territoire, maintenir un équilibre emploi / actif.**

**Renforcer la cohérence entre stratégie d'accueil de population et stratégie de développement économique.**

**Créer les conditions d'accueil et de maintien des activités économiques dans le tissu urbain lorsqu'elles sont compatibles avec l'habitat.**

**Mettre en adéquation l'offre et la demande en matière de foncier d'activité, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.**

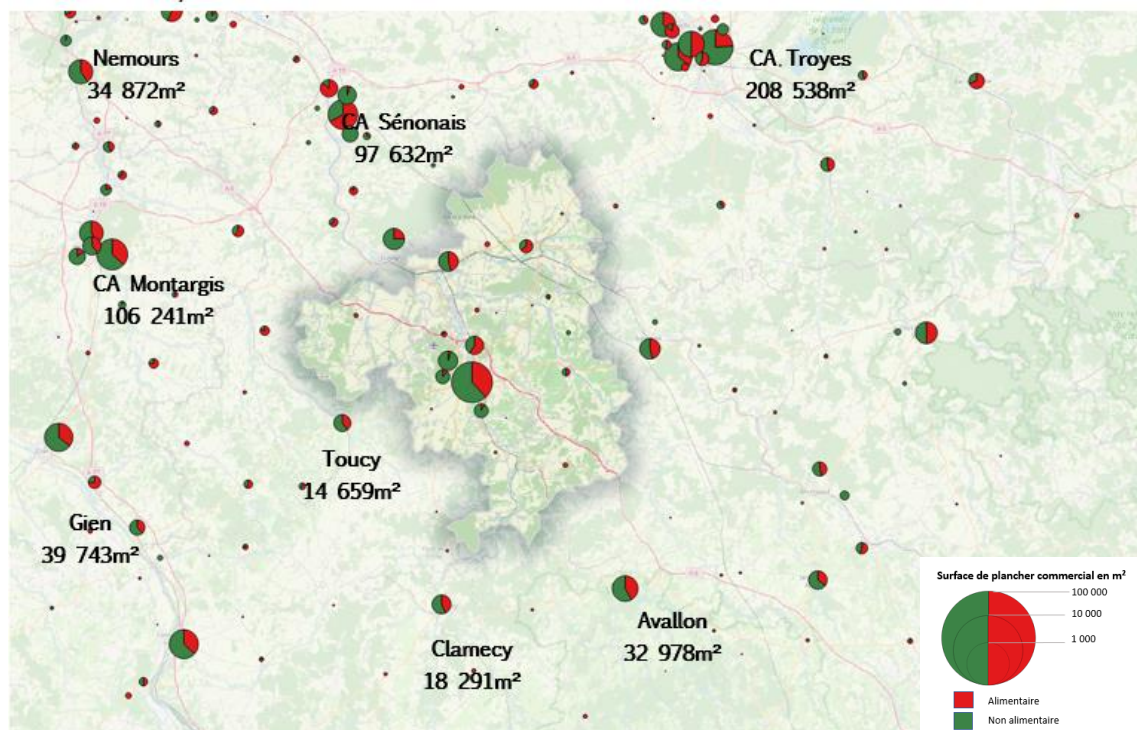
**Hiérarchiser et améliorer la lisibilité de l'offre d'accueil économique.**

# DIAGNOSTIC COMMERCIAL

# I. Analyse de l'offre commerciale et artisanale

## Le contexte concurrentiel

Surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup> par commune



LSA Expert, retraitement AID – 2021

Le PETR du Grand Auxerrois se situe dans un contexte concurrentiel relativement peu dense. Les polarités situées à proximité du territoire (< 20-30 min) disposent d'un équipement commercial inférieur à celui du PETR, notamment en non alimentaire, ce qui permet à l'offre commerciale du PETR de rayonner de manière large. La proximité de Sens, notamment vis-à-vis des secteurs au nord du PETR, son niveau d'équipement commercial, associés aux flux domicile-travail vers cette destination peuvent toutefois induire des consommations vers ce pôle.

Les pôles commerciaux présentant une offre commerciale supérieure à celle du PETR (Dijon, Troyes) sont relativement éloignés (1h20 à 1h50 en voiture). Ils limitent la zone de chalandise du PETR sans engendrer d'attraction forte sur le PETR.

Ce contexte permet au PETR de disposer d'une offre dense et diversifiée et de rayonner largement au-delà de ses limites.

## L'offre de grandes et moyennes surfaces sur le Grand Auxerrois

On compte près de 120 grandes surfaces sur le territoire du SCoT qui représentent 170 000 m<sup>2</sup> de surface de vente. La densité commerciale est élevée en alimentaire comme en non alimentaire.

L'offre est essentiellement polarisée sur l'agglomération d'Auxerre qui concentre 82% du plancher commercial et dispose d'une offre commerciale largement dominée par le non-alimentaire (77%), ce qui témoigne d'un rayonnement élargi. L'offre commerciale de grandes surfaces est dense et diversifiée sur l'agglomération et permet de répondre à toutes les catégories de besoins. La densité commerciale atteint près du double de la moyenne nationale. Elle atteint 663 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants en alimentaire. Ce dernier point est à souligner comme point de vigilance dans un contexte de rapprochement des consommations sur l'alimentaire et d'équipement progressif des territoires plus ruraux. Le risque d'apparition de friches est important.

Sur les CC de l'Agglomération Migennoise et Serein et Armance, des polarités telles que Saint-Florentin ou encore Migennes cumulent une offre commerciale de l'ordre de 7 000 à 11 000 m<sup>2</sup>, dominée par l'alimentaire, mais permettant également la desserte du bassin de proximité sur le bricolage et le jardinage notamment. Il est à noter qu'à l'échelle communautaire, la densité commerciale est plus élevée sur la CC de l'Agglomération Migennoise (762 m<sup>2</sup> / 1 000 hab) que sur la CC Serein et Armance, ce qui est à mettre en lien avec la surface respective de ces intercommunalités, Migennes ayant un rayonnement dépassant les limites de la communauté de communes.

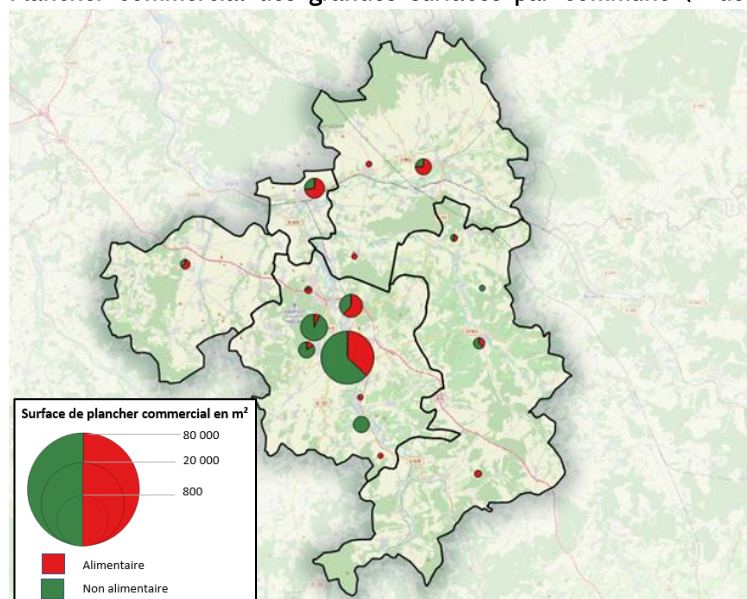
Chablis totalise près de 4 000 m<sup>2</sup> de surface de vente réparties là aussi entre l'alimentaire et le bricolage, ce qui confère à la CC Chablis Villages et Terroirs une densité commerciale totale de 504 m<sup>2</sup>/1 000 hab.

Enfin, la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne accueille un supermarché à Montholon, de 1 800 m<sup>2</sup> qui permet d'apporter une réponse sur les besoins courants à l'échelle de la communauté de communes. La densité commerciale reste relativement faible (180 m<sup>2</sup>/1 000 hab), la majeure partie des besoins étant satisfaite hors du territoire.

### Densité commerciale en surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup>

	Densité commerciale pour 1 000 habitants	Dont alimentaire	Dont non-alimentaire
PETR Grand Auxerrois	1 248 m <sup>2</sup>	494 m <sup>2</sup>	754 m <sup>2</sup>
Comparatifs nationaux	957 m <sup>2</sup>	309 m <sup>2</sup>	648 m <sup>2</sup>

### Plancher commercial des grandes surfaces par commune (+ de 300 m<sup>2</sup>)



Source : LSA Expert - 2021

## Les autorisations en Commission départementale d'aménagement commercial

Sur le territoire du SCoT, entre 2012 et 2020 on note une demande d'autorisation de 25 600m<sup>2</sup> de locaux commerciaux, pour 17 000m<sup>2</sup> autorisés. Sur la période, on observe 14,5m<sup>2</sup> autorisés par an pour 1000 habitants. Il est intéressant de mettre ces données en relation avec les surfaces de vente du territoire, ce qui permet de relativiser la part qu'occupe actuellement la demande.

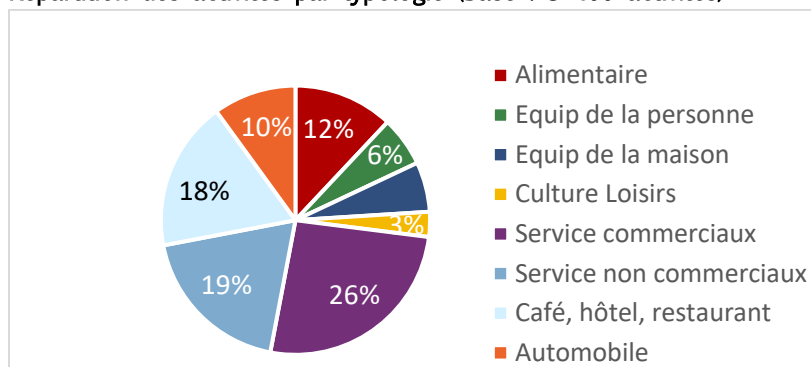
## Les activités commerciales, artisanales et de services

On répertorie au total plus de 3 400 établissements dont 949 commerces sur le périmètre du SCoT du Grand Auxerrois.

Ce chiffre génère une densité commerciale de **7,2 commerces pour 1 000 habitants**. Ce ratio est légèrement inférieur à ce que l'on observe au niveau national, et légèrement supérieur aux constats à l'échelle de l'ancienne région Bourgogne. Il convient de souligner que le Grand Auxerrois n'est pas caractérisé par une surdensité en commerce traditionnel contrairement aux constats sur les grandes et moyennes surfaces, ce qui peut induire des enjeux en matière d'équilibre entre les formes de commerce.

Le taux de commercialité (part des commerces purs<sup>3</sup> dans le nombre total d'activités) s'élève à 27%, légèrement inférieur à la moyenne nationale. Il s'agit d'un indicateur de santé des commerces. Plus ce taux est faible plus la part des services est importante, ce qui témoigne généralement d'une perte de diversité commerciale au profit des services.

### Répartition des activités par typologie (base : 3 400 activités)



Source : INSEE - Stock des établissements - 31/12/2018

### Densité commerciale et taux de commercialité

	Nombre de commerce pour 1000 habitants	Taux de commercialité
<b>CA de l'Auxerrois</b>	<b>9,3</b>	<b>29%</b>
<b>CC Chablis Villages et Terroirs</b>	<b>6,5</b>	<b>23%</b>
<b>CC de l'Agglomération Migenoise</b>	<b>4,3</b>	<b>24%</b>
<b>CC de l'Aillantais-en-Bourgogne</b>	<b>3,9</b>	<b>24%</b>
<b>CC Serein et Armance</b>	<b>4,6</b>	<b>24%</b>
<b>PETR du Grand Auxerrois</b>	<b>7,2</b>	<b>27%</b>
<b>Moyennes ancienne région bourgogne</b>	<b>6,7</b>	<b>25%</b>
<b>Moyennes France métropolitaine</b>	<b>7,8</b>	<b>29%</b>

Source : INSEE - Stock des établissements - 31/12/2018



## Analyse spatialisée

L'analyse spatiale de l'offre commerciale, artisanale et de services met en évidence des niveaux d'équipement variables selon les EPCI, la CA de l'Auxerrois étant le seul EPCI dont la densité dépasse les moyennes nationales. On relève une densité relativement élevée en commerces traditionnels sur la CC Chablis Villages et Terroirs (6,5 commerces pour 1 000 habitants) qui accueille un maillage fin de commerces de proximité et une offre relativement diversifiée sur Chablis. A contrario, la CC de l'Agglomération Migennoise, qui présente une densité commerciale relativement importante en grandes surfaces (en deuxième position derrière la CA de l'Auxerrois) présente la densité en commerce traditionnel la plus faible de l'ensemble des EPCI.

### Des polarités structurantes se dessinent :

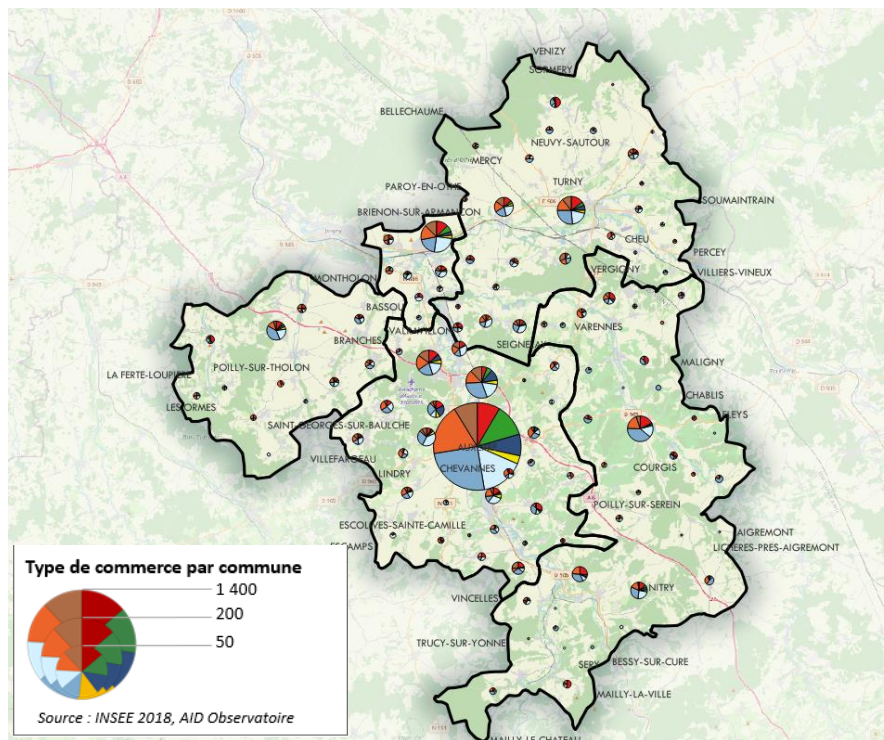
- ➔ **Un pôle majeur** : Auxerre avec plus de 1 390 activités qui représentent environ 40% de l'offre de l'ensemble du territoire. Auxerre propose une offre dense et diversifiée en grandes et moyennes surfaces.
- ➔ **Des pôles de bassins de vie** : Migennes, Saint-Florentin et Chablis qui présentent entre 120 et 180 activités dont une vingtaine de commerces alimentaires et une offre en grandes surfaces dominée par l'alimentaire mais répondant également aux besoins occasionnels lourds (bricolage / jardinage).
- ➔ **Une dizaine de pôles relais** qui accueillent un supermarché et/ou une offre commerciale relativement diversifiée en alimentaire (une dizaine de commerces) : Appoigny, Montholon, Briennon-sur-Armançon, Vermenton, Champs-sur-Yonne, Deux-Rivières, Saint-Georges-sur-Baulche, Chailley, Ligny-le-Châtel, Vincelles, Seignelay
- ➔ **Un maillage relativement fin** de communes proposant une offre commerciale de première nécessité plus ou moins complète.

Toutes les communes accueillent au moins une activité, mais 39 d'entre elles n'ont aucun commerce alimentaire, questionnant ainsi la desserte pour les besoins de première nécessité notamment à destination des populations captives<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Une population captive est une population limitée dans ses capacités de déplacements : personnes âgées, non motorisées...

## Répartition des activités commerciales, artisanales et de services par commune



## II. Analyse de la clientèle et des comportements d'achat

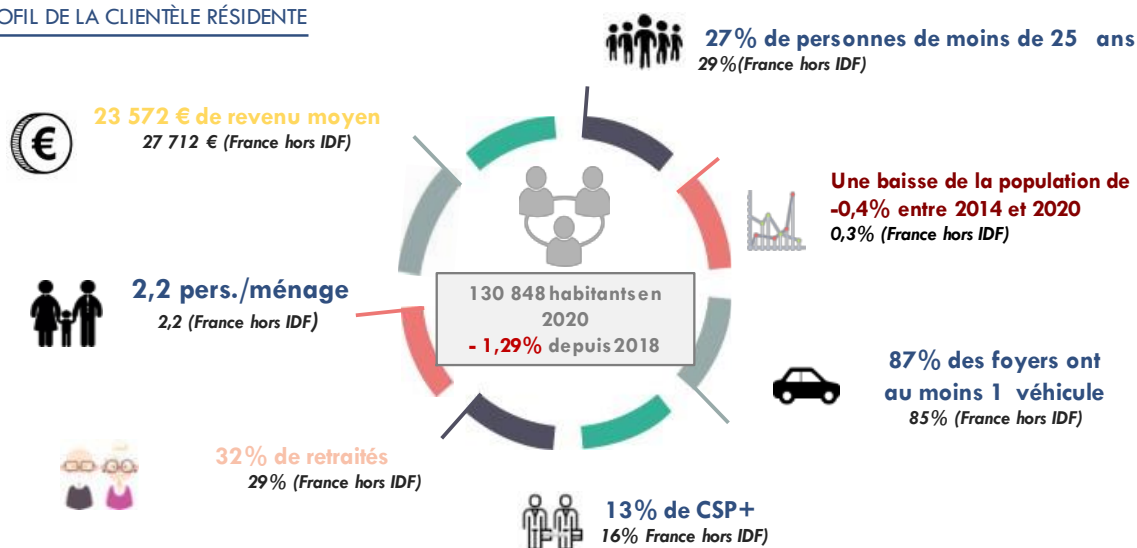
### Préalable méthodologique

Hormis les données relatives au profil de la clientèle résidente, les données présentées ci-après sont issues de l'enquête ménages de consommation réalisée à l'échelle de la Région Bourgogne Franche-Comté fin 2019. Cette enquête a été réalisée par AID pour le compte de la CCI régionale de Bourgogne-Franche-Comté. Les analyses reposent sur plus de 1 400 enquêtes sur la zone de chalandise du PETR, représentant plus de 40 000 actes d'achat.

Ces données sont mises à disposition par la CCI de l'Yonne. Elles ont été exploitées par AID pour produire ce diagnostic propre au PETR du Grand Auxerrois.

### Profil de la clientèle résidente

#### PROFIL DE LA CLIENTÈLE RÉSIDENTE



Sources : INSEE 2014, 2020- DGFiP 2023

aid  
Élaboration du PLUf

1

Le Grand Auxerrois compte 130 848 en 2020. Le profil sociologique de la clientèle résidente fait apparaître une clientèle au pouvoir d'achat limité (revenu moyen inférieur aux moyennes nationales, peu de CSP+). La population du PETR est par ailleurs en légère baisse, ce qui limite les capacités de développement voire de maintien de l'offre commerciale dans certains secteurs, en lien avec un marché de consommation peu dynamique.

Les retraités sont surreprésentés par rapport aux moyennes nationales et les moins de 35 ans moins représentés. Ces constats renvoient à des enjeux liés à l'armature commerciale et au maillage des commerces et services de proximité pour desservir les personnes captives sur les besoins de première nécessité.

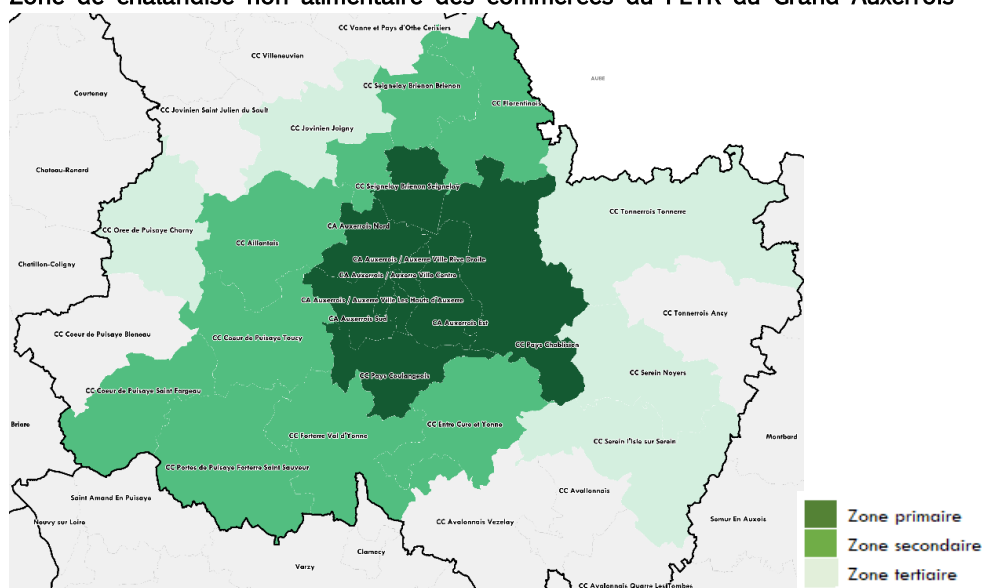
D'après les catégories de profil client de l'Insee, 35% des habitants du PETR du Grand Auxerrois sont ouvriers, agriculteurs et jeunes retraités. Il s'agit d'un profil de clientèle « contraint », consacrant en général ses revenus pour les dépenses obligatoires, avec peu de marge de manœuvre. À l'inverse, seulement 12% des habitants sont des jeunes actifs. On parle ici de profil de clientèle « décomplexé », avec plus de marge de manœuvre dans les achats, consommant pour se démarquer et préférant les marques et les nouvelles technologies. Ce constat renvoie à un enjeu de définition d'une stratégie commerciale, qui devra être adaptée au profil de la clientèle résidente (formes de commerce, niveau de gamme...).

## Analyse de la zone de chalandise

La zone de chalandise est la zone dans laquelle se retrouve la majeure partie de la clientèle des commerces du PETR (hors apports touristiques).

La zone de chalandise des commerces non alimentaires regroupe environ 200000 habitants. Elle dépasse largement les limites du PETR en lien avec l'éloignement important des pôles concurrentiels d'envergure. Les habitants de la zone primaire consomment en très grande majorité sur le territoire pour la satisfaction des besoins non alimentaires. Le taux d'emprise<sup>5</sup> moyen est de 86% sur la zone primaire qui représente 85 000 hab. La zone de chalandise secondaire regroupe 71 000 habitants qui consomment également en majorité sur le PETR (taux d'emprise moyen de 63%). Les taux d'emprise sont plus faibles sur la zone tertiaire, de l'ordre de 20 à 30 %. La zone de chalandise non alimentaire permet de reconstituer 95% du chiffre d'affaires des commerces du PETR.

### Zone de chalandise non alimentaire des commerces du PETR du Grand Auxerrois



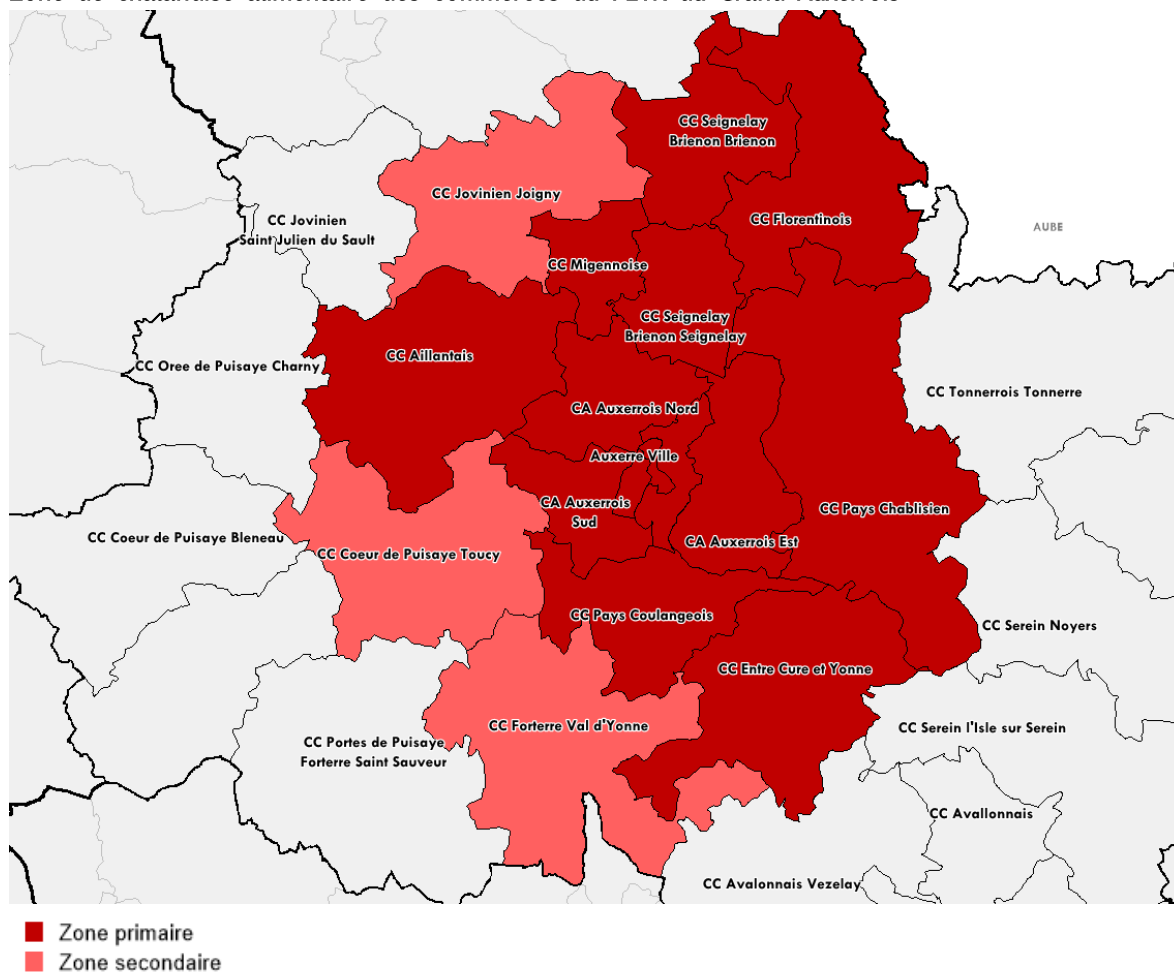
NB : Les nom indiqués sur la carte sont les noms des secteurs d'enquête.

NON ALIMENTAIRE			
Zone Chalandise	Emprise	%CA	POP
Zone primaire	86%	56%	85 433
Zone secondaire	63%	32%	71 178
Zone tertiaire	27%	8%	42 128
TOTAL	66%	95%	198 739

La zone de chalandise alimentaire du PETR représente environ 165000 habitants. Elle dépasse également les limites du PETR ce qui est à mettre en relation avec les flux domicile-travail notamment. L'importance des flux entrants, avec des habitudes de consommation souvent liées sur les achats courants, confère aux commerces du PETR une attractivité sur des secteurs qui pour certains disposent pourtant bien d'équipements alimentaires.

Plus de 80% des consommations alimentaires des secteurs Seignelay Briennon, Pays coulangeois, Entre Cure et Yonne sont polarisées par le PETR.

#### Zone de chalandise alimentaire des commerces du PETR du Grand Auxerrois



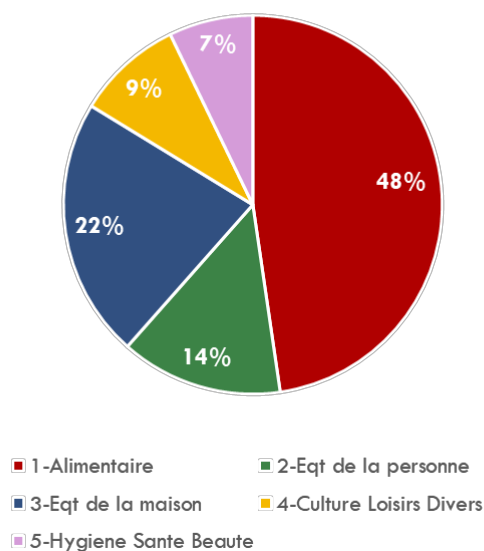
NB : Les nom indiqués sur la carte sont les noms des secteurs d'enquête.

ALIMENTAIRE			
Zone Chalandise	Emprise	%CA	POP
Zone primaire	92%	92%	134 532
Zone secondaire	26%	6%	30 097
TOTAL	80%	97%	164 629

## Le potentiel de consommation

La dépense commercialisable des ménages du PETR du Grand Auxerrois s'élève à **760 M€ en 2019** et se répartit comme suit.

Répartition de la dépense commercialisable



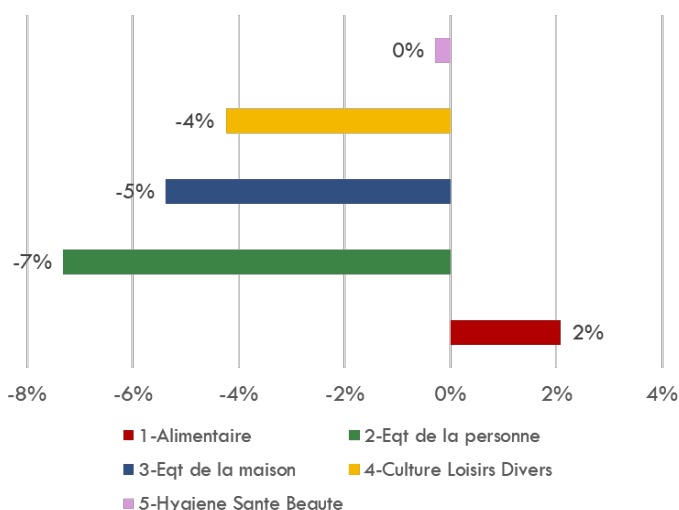
La dépense commercialisable est le budget des ménages alloué à la consommation courante.

A l'échelle de la zone de chalandise, ce marché de consommation s'élève à **1 023 M€ en 2019**.

## Le chiffre d'affaires des commerces du PETR

Le chiffre d'affaires des commerces du PETR s'élève à **766 M€ en 2019**. Ce chiffre d'affaires a **baissé de 2% entre 2015 et 2019**.

Evolution du Chiffre d'affaires 2015-2019 par famille de produits



Cette baisse de chiffre d'affaires est à mettre en relation avec la forte croissance des parts de marché du e-commerce sur les secteurs de l'équipement de la personne, de l'équipement de la maison et du culture-loisirs.

Le secteur de l'équipement de la personne est un secteur particulièrement en souffrance en lien avec un marché de consommation qui n'augmente pas depuis plus de nombreuses années (baisse de la consommation par ménage). La création importante de surfaces sur ce secteur, dépassant largement les besoins réels, a conduit à fortement dégrader le rendement au m<sup>2</sup> des commerces existants et a provoqué la fermeture de nombreux points de vente à l'échelle nationale. La restructuration des acteurs du secteur est engagée depuis déjà plusieurs années. La crise sanitaire a par ailleurs particulièrement affecté ce secteur qui était déjà fragilisé avec des acteurs en grande difficulté.

La baisse démographique sur le PETR ne contribue pas à la dynamisation commerciale et à la hausse du niveau d'activité en lien avec un marché de consommation qui évolue peu.

Le seul secteur connaissant une hausse de chiffre d'affaires est l'alimentaire. Ce marché reste dynamique grâce à des dépenses de consommation par ménage en hausse. Cela est à mettre en relation avec une recherche accrue de qualité et de traçabilité et la recherche d'une consommation plus étiq ue et responsable.

### Parts de marché des formes de vente

Le tableau ci-après représente les parts de marché des différentes formes de vente sur la dépense des ménages sur le PETR et à l'échelle de la Bourgogne – Franche-Comté. Certaines spécificités dans les consommations sur la zone de chalandise du PETR méritent d'être soulignées :

- La part de marché du commerce de proximité (commerce < 300 m<sup>2</sup>) est plus faible qu'à l'échelle régionale. Cela vient conforter les constats d'un territoire particulièrement dense en grandes surfaces, moins dense en petit commerce. Ce constat est particulièrement vrai en non alimentaire et conforte les enjeux de revitalisation des centralités, notamment du centre-ville d'Auxerre qui peine à polariser les consommations sur le non alimentaire malgré son rôle structurant de cœur d'agglomération et de ville centre du PETR.
- Les grandes et moyennes surfaces ont une emprise plus forte sur les dépenses des ménages qu'à l'échelle régionale, notamment en non alimentaire (vers les grandes surfaces spécialisées).
- Le commerce non sédentaire fait apparaître des parts de marché comparables aux constats à l'échelle régionale.
- Enfin, la vente à distance capte 7% des dépenses des ménages contre 6% à l'échelle régionale. Cela peut notamment s'expliquer par l'absence d'enseignes de rayonnement métropolitain sur le territoire et l'éloignement de ces enseignes qui peut susciter davantage de consommations sur Internet. Il est à noter que depuis la réalisation de l'enquête ménages de consommation, le poids des consommations sur Internet a augmenté.

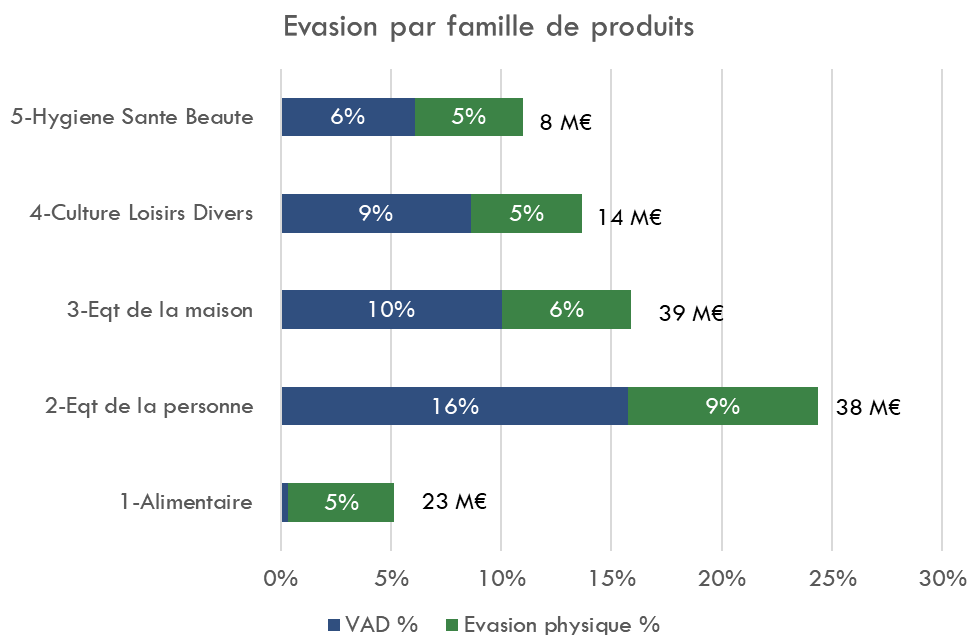
### Emprise des formes de distribution sur la zone de chalandise du PETR et à l'échelle de la Bourgogne

Formes de vente	Zone de chalandise du PETR du Grand Auxerrois			Moyenne Bourgogne		
	TOTAL	ALI	NA	TOTAL	ALI	NA
<b>01 - Commerce de moins de 300m<sup>2</sup></b>	<b>16%</b>	<b>12%</b>	<b>19%</b>	<b>18%</b>	<b>13%</b>	<b>23%</b>
<b>Grande surface</b>	<b>74%</b>	<b>82%</b>	<b>68%</b>	<b>72%</b>	<b>82%</b>	<b>65%</b>
02 - Hypermarche	28%	43%	18%	29%	43%	17%
03 - Supermarche	11%	21%	4%	13%	24%	4%
04 - Hard Discount	5%	10%	1%	4%	8%	1%
05 - GSS	25%	2%	42%	22%	3%	39%
06 - Autres GS	3%	3%	3%	2%	1%	4%
07 - Drives	1%	2%	0%	2%	3%	0%
<b>08 - CNS Vente directe</b>	<b>2%</b>	<b>4%</b>	<b>1%</b>	<b>3%</b>	<b>4%</b>	<b>1%</b>
<b>09 - VAD</b>	<b>7%</b>	<b>1%</b>	<b>11%</b>	<b>6%</b>	<b>1%</b>	<b>10%</b>
<b>11 - Autres FV</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>	<b>1%</b>

## L'évasion commerciale

L'évasion commerciale hors zone de chalandise est la part des dépenses des ménages de la zone de chalandise effectuée hors zone de chalandise.

Sur 1 023 M€ de dépense commercialisable (DC) générée par les ménages de la zone de chalandise, **l'évasion commerciale représente 122 M€ soit 12% de la DC**. La première destination d'évasion est la **vente à distance (VAD) qui représente 62 M€** soit 55% de l'évasion totale (63% de l'évasion en non alimentaire).



L'analyse de l'évasion par famille de produits met en évidence :

- une évasion limitée en alimentaire (22 M€ soit 5% de la DC), liée à des effets de frange (proximité d'équipements commerciaux situés en limite de territoire, consommation sur les lieux d'emplois extérieurs, trajets domicile-travail des résidents...)
- une évasion un peu plus élevée, mais qui reste difficilement compressible, en non alimentaire. L'équipement de la personne est le secteur qui connaît la plus forte évasion (25% de la DC) mais essentiellement à destination de la vente à distance. L'évasion physique reste très limitée (9% de la DC). Sur les autres familles non alimentaires l'évasion est plus faible (11% à 16%) et là aussi en majorité à destination d'Internet. Elle est incompressible.

Les principales destinations d'évasion physique sont :

- La CC Avallon, Vézelay, Morvan (12 M€)
- La CA Troyes Champagne Métropole (9 M€)
- La CA du Grand Sénonais (7,6 M€)
- Dijon Métropole (5 M€)

## Flux de consommation internes à la zone de chalandise

Les pages suivantes font apparaître des matrices de flux de consommation par famille de produits. Ces matrices permettent de connaître les destinations de consommation des ménages par EPCI ainsi que l'origine de la clientèle des commerces de chaque EPCI. Des clés de lecture sont données sur chaque matrice.



## Flux de consommation des ménages en alimentaire

Lecture de la matrice :

Les ménages de la CC Chablis Villages et Terroirs dépensent annuellement 45 M€ en alimentaire. Ce montant est dépensé à 35% sur la CA de l'Auxerrois, 48% sur CC Chablis Villages et Terroirs (rétention), 14% ailleurs (hors zone de chalandise - ZC).

1-Alimentaire	Dépenses annuelles de consommation en M€	CA de l'Auxerrois	CC Chablis Villages et Terroirs	CC de l'Agglomération Migénoise	CC de l'Aillantais	CC Serein et Armance	ZC Hors PETR	VAD	AILLEURS
CA de l'Auxerrois	190	97%	0%	1%	0%	0%	1%	1%	0%
CC Chablis Villages et Terroirs	45	35%	48%	0%	0%	4%	0%	0%	14%
CC de l'Agglomération Migénoise	36	12%	0%	77%	0%	0%	10%	0%	1%
CC de l'Aillantais	30	33%	0%	5%	24%	0%	34%	0%	4%
CC Serein et Armance	62	18%	0%	11%	0%	64%	1%	0%	6%
ZC Hors PETR	80	11%	0%	13%	2%	0%	63%	0%	11%
<b>Total général</b>	<b>442</b>	<b>52%</b>	<b>5%</b>	<b>11%</b>	<b>2%</b>	<b>9%</b>	<b>15%</b>	<b>0%</b>	<b>5%</b>

Le taux de rétention des dépenses alimentaires est très variable selon les EPCI. La CA de l'Auxerrois retient la quasi-totalité des dépenses des ménages résidents. La CC de l'Agglomération Migénoise et la CC Serein et Armance présentent des taux de rétention relativement satisfaisants sur ces achats courants (respectivement 77% et 64%). Le taux de rétention des dépenses alimentaires s'élève à 48% sur la CC Chablis Villages et Terroirs et à seulement 24% sur l'Aillantais-en-Bourgogne. Cela est à mettre en relation avec le niveau d'équipement commercial de ces secteurs, mais aussi avec les flux domicile-travail. En effet, les principales localisations de consommation alimentaire sont similaires aux principaux lieux d'emplois des actifs (L'Auxerrois, Avallon et Tonnerre pour la CC Chablis Villages et Terroirs ; l'Auxerrois, Toucy et Joigny pour l'Aillantais-en-Bourgogne).

Les enjeux de rapprochement des consommations sont particulièrement forts sur cette catégorie d'achats.

## Flux de consommation des ménages en équipement de la personne

Lecture de la matrice :

Les ménages de la CC Chablis Villages et Terroirs dépensent annuellement 12,7 M€ en équipement de la personne. Ce montant est dépensé à 68% sur la CA de l'Auxerrois, 4% sur la CC Chablis Villages et Terroirs (rétention), à 16 % sur Internet (VAD).

2-Eqt de la personne	Dépenses annuelles de consommation en M€	CA de l'Auxerrois	CC Chablis Villages et Terroirs	CC de l'Agglomération Migennoise	CC de l'Aillantais	CC Serein et Armance	ZC Hors PETR	VAD	AILLEURS
CA de l'Auxerrois	55,7	<b>78%</b>	0%	1%	0%	0%	0%	17%	4%
CC Chablis Villages et Terroirs	12,7	68%	<b>4%</b>	1%	0%	2%	4%	16%	6%
CC de l'Agglomération Migennoise	10,6	34%	0%	<b>32%</b>	0%	0%	13%	15%	5%
CC de l'Aillantais	8,5	55%	0%	0%	<b>6%</b>	0%	11%	18%	9%
CC Serein et Armance	18	47%	0%	8%	0%	<b>10%</b>	5%	17%	13%
ZC Hors PETR	49	40%	0%	1%	0%	0%	30%	14%	14%
<b>Total général</b>	<b>154,5</b>	<b>58%</b>	<b>0%</b>	<b>4%</b>	<b>0%</b>	<b>1%</b>	<b>12%</b>	<b>16%</b>	<b>9%</b>

Le taux de rétention des dépenses en équipement de la personne est important sur la CA de l'Auxerrois, qui dispose d'une offre diversifiée sur ce secteur. La CC de l'Agglomération Migennoise retient 32% des dépenses des ménages résidents, grâce à une offre partielle sur ce type d'achat. La rétention des dépenses est très faible sur le reste des EPCI qui ne disposent pas d'une offre structurée sur ce type de produits.

La CA de l'Auxerrois est la principale destination de consommation pour tous les EPCI. Elle capte 66% des dépenses des ménages résidant sur le PETR, 58% des dépenses des ménages de la zone de chalandise non alimentaire.

La capacité à structurer une offre commerciale sur cette famille de produits est limitée en dehors de l'Auxerrois. En effet, la zone de chalandise nécessaire pour le fonctionnement de ce type d'offre est relativement importante. C'est par ailleurs un secteur particulièrement touché par le e-commerce et connaissant de fortes difficultés depuis de nombreuses années, accentuées par la crise.

## Flux de consommation en équipement de la maison

Lecture de la matrice :

Les ménages de la CC Chablis Villages et Terroirs dépensent annuellement 21,3 M€ en équipement de la maison. Ce montant est dépensé à 63% sur la CA de l'Auxerrois, 18% sur la CC Chablis Villages et Terroirs (rétention), à 10 % sur Internet (VAD).

3-Eqt de la maison	Dépenses annuelles de consommation en M€	CA de l'Auxerrois	CC Villages et Terroirs	CC de l'Agglomération Migennoise	CC de l'Aillantais	CC Serein et Armance	ZC Hors PÉTR	VAD	AILLEURS
CA de l'Auxerrois	87	87%	0%	0%	0%	0%	1%	9%	2%
CC Chablis Villages et Terroirs	21,3	63%	18%	0%	0%	1%	3%	10%	5%
CC de l'Agglomération Migennoise	16,8	42%	2%	22%	0%	0%	23%	10%	1%
CC de l'Aillantais	14,4	52%	0%	1%	3%	0%	30%	8%	6%
CC Serein et Armance	29,5	51%	0%	6%	0%	21%	3%	11%	8%
ZC Hors PÉTR	79	28%	1%	1%	0%	0%	49%	11%	10%
<b>Total général</b>	<b>247,5</b>	<b>57%</b>	<b>2%</b>	<b>3%</b>	<b>0%</b>	<b>3%</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>6%</b>

Le taux de rétention des dépenses en équipement de la maison est important sur la CA de l'Auxerrois (87 %), qui dispose d'une offre dense et diversifiée malgré l'absence de certaines enseignes de rayonnement métropolitain. La CC de l'Agglomération Migennoise retient 22% des dépenses des ménages résidents, la CC Serein et Armance 31% et la CC Chablis Villages et Terroirs 18%. Ces taux de rétention témoignent d'une rétention partielle des dépenses sur les besoins occasionnels lourds notamment (bricolage/jardinage). Ces achats s'effectuent en effet davantage dans des logiques de courtes distances. Le territoire du PÉTR présente un maillage de surfaces de bricolage/jardinage permettant la satisfaction partielle de ces besoins localement, hormis sur l'Aillantais-en-Bourgogne. L'attractivité des commerces du PÉTR sur le reste de la zone de chalandise est plus limitée sur cette famille de produits en conséquence (30 % des dépenses du reste de la zone de chalandise réalisées sur le PÉTR en équipement de la maison contre 41% en équipement de la personne).

80% des dépenses des ménages du PÉTR sur cette famille de produits est captée par les commerces du PÉTR. On constate davantage de consommations vers le reste de la zone de chalandise (hors PÉTR) des ménages des CC de l'Aillantais-en-Bourgogne et de l'Agglomération Migennoise, essentiellement vers Joigny et dans une moindre mesure Toucy.

## Flux de consommation en culture loisirs divers

Lecture de la matrice :

Les ménages de la CC Chablis Villages et Terroirs dépensent annuellement 8,7 M€ en produits culturels et loisirs. Ce montant est dépensé à 68% sur la CA de l'Auxerrois, 17% sur la CC Chablis Villages et Terroirs (rétention), à 8 % sur Internet (VAD).

4-Culture Loisirs Divers	Dépenses annuelles de consommation en M€	CA de l'Auxerrois	CC Chablis Villages et Terroirs	CC de l'Agglomération Migenoise	CC de l'Aillantais	CC Serein et Armance	ZC Hors PETER	VAD	AILLEURS
CA de l'Auxerrois	36,1	<b>91%</b>	0%	0%	0%	0%	0%	7%	1%
CC Chablis Villages et Terroirs	8,7	68%	<b>17%</b>	0%	0%	1%	3%	8%	3%
CC de l'Agglomération Migenoise	6,7	47%	0%	<b>40%</b>	0%	1%	6%	7%	0%
CC de l'Aillantais	5,8	57%	0%	3%	<b>11%</b>	0%	17%	8%	5%
CC Serein et Armance	11,8	45%	0%	12%	0%	<b>20%</b>	4%	9%	10%
ZC Hors PETER	32,7	34%	0%	3%	1%	0%	42%	10%	10%
<b>Total général</b>	<b>101,8</b>	<b>61%</b>	<b>2%</b>	<b>5%</b>	<b>1%</b>	<b>3%</b>	<b>16%</b>	<b>9%</b>	<b>5%</b>

Le taux de rétention des dépenses est là encore important sur la CA de l'Auxerrois (91%), témoignant d'une offre attractive. La CC de l'Agglomération Migenoise retient 40% des dépenses des ménages résidents. Tout comme pour l'équipement de la personne, Migennes dispose d'une offre partielle sur cette famille de produits, en centre-ville, sur le centre Leclerc et *via* l'enseigne Gamm vert (sur le volet fleur et animalerie). Le taux de rétention des dépenses est plus limité sur les autres EPCI.

73% des dépenses des ménages du PETER sur cette famille de produits est captée par les commerces du PETER.

## Flux de consommation en hygiène santé beauté

Lecture de la matrice :

Les ménages de la CC Chablis Villages et Terroirs dépensent annuellement 6,1 M€ en produits d'hygiène santé beauté. Ce montant est dépensé à 62% sur la CA de l'Auxerrois, 22% sur la CC Chablis Villages et Terroirs (rétention), à 7 % sur Internet (VAD).

5-Hygiene Sante Beaute	Dépenses annuelles de consommation en M€	CA de l'Auxerrois	CC Chablis Villages et Terroirs	CC de l'Agglomération Migennoise	CC de l'Aillantais	CC Serein et Armance	ZC Hors PETR	VAD	AILLEURS
CA de l'Auxerrois	30,9	93%	0%	0%	0%	0%	0%	6%	1%
CC Chablis Villages et Terroirs	6,1	62%	22%	0%	0%	1%	5%	7%	2%
CC de l'Agglomération Migennoise	5,1	23%	0%	60%	0%	2%	10%	6%	0%
CC de l'Aillantais	4,3	56%	0%	1%	13%	0%	19%	2%	8%
CC Serein et Armance	8,3	35%	0%	15%	0%	34%	3%	9%	4%
ZC Hors PETR	22,6	22%	0%	4%	0%	0%	55%	6%	12%
<b>Total général</b>	<b>77,3</b>	<b>57%</b>	<b>2%</b>	<b>7%</b>	<b>1%</b>	<b>4%</b>	<b>19%</b>	<b>6%</b>	<b>5%</b>

Le taux de rétention des dépenses est là encore important sur la CA de l'Auxerrois (93%), témoignant d'une offre complète. La CC de l'Agglomération Migennoise retient 60% des dépenses des ménages résidents, la CC Serein et Armance 34%, la CC Chablis Villages et Terroirs 22% et la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne 13%. Ce sont des achats relativement fréquents, qui s'effectuent dans une logique de proximité et dont la rétention *a minima* partielle des dépenses localement est à encourager.

88% des dépenses des ménages du PETR sur cette famille de produits est captée par les commerces du PETR.

### III. Analyse qualitative des espaces commerciaux

#### Les centralités marchandes

L'analyse de l'offre et des facteurs de commercialité dans les principales centralités met en évidence

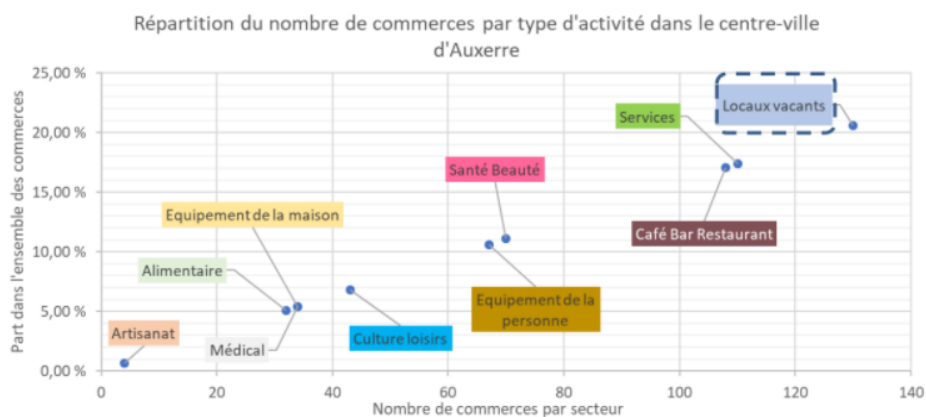
- des indicateurs de fragilité :
  - à Auxerre, un taux de vacance supérieur à 20%, témoignant d'un risque de dévitalisation du centre-ville ;
  - un taux de vacance souvent supérieur à la moyenne nationale : **12%**. Certains taux de vacance témoignent d'une dévitalisation importante des centralités et d'une perte de diversité commerciale (notamment Briennon-sur-Armançon, Saint-Florentin, Montholon et Migennes) ;
  - des taux de commercialité en quasi-totalité inférieurs à la moyenne nationale (29%), signe de la tertiarisation des commerces de centre-ville et de perte de diversité ;
  - des enjeux de revitalisation cependant déjà pris en compte par certaines centralités, comme Auxerre, membre du dispositif Action Cœur de ville, ou Migennes et Saint-Florentin, membres du dispositif Petite ville de demain ;
- concernant l'analyse qualitative des centres-villes :
  - les centralités disposent d'une bonne accessibilité (essentiellement routière) et d'une bonne visibilité ;
  - la qualité des aménagements et de l'offre commerciale reste cependant très hétérogène ;
  - dans certaines centralités, l'expérience client est négativement impactée par la vacance qui donne une impression de dévitalisation.

#### Répartition des activités par typologie dans les centralités expertisées et indicateurs de santé

	Nombre de locaux vacants	Local	Services	Commerces purs	Cafés, hôtels, restaurants	Taux de commercialité	Taux de vacance	de PVD
Chablis	67	3	18	27	14	40%	4%	Non
Monéteau	25	2	9	3	4	12%	8%	Non
Montholon	31	8	7	8	4	26%	26%	Non
Migennes	54	13	15	12	5	22%	24%	Oui
Briennon-sur-Armançon	44	16	8	9	6	20%	36%	Non
Saint-Florentin	81	25	26	17	8	21%	31%	Oui
Vermenton	39	6	11	11	5	28%	15%	Non

Source : relevé terrain AID -

Novembre 2021



Source : Etude revitalisation CEIS – Février 2020



## Les zones commerciales de périphérie

Les principales zones accueillant des commerces de grandes surfaces ont fait l'objet d'une expertise sur plusieurs aspects.

### Analyse qualitative

Une analyse qualitative prenant en considération différents critères (conditions d'accessibilité, qualité du cadre urbain, diversité commerciale, qualité environnementale, insertion paysagère) a été réalisée par AID dans l'optique de fixer des conditions dans le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (Daacl). L'analyse qualitative est synthétisée sur la carte ci-après. Elle met en évidence des enjeux récurrents sur l'accessibilité piétonne, la qualité du cadre urbain et la qualité environnementale. Les zones commerciales bénéficient globalement d'une bonne accessibilité motorisée.

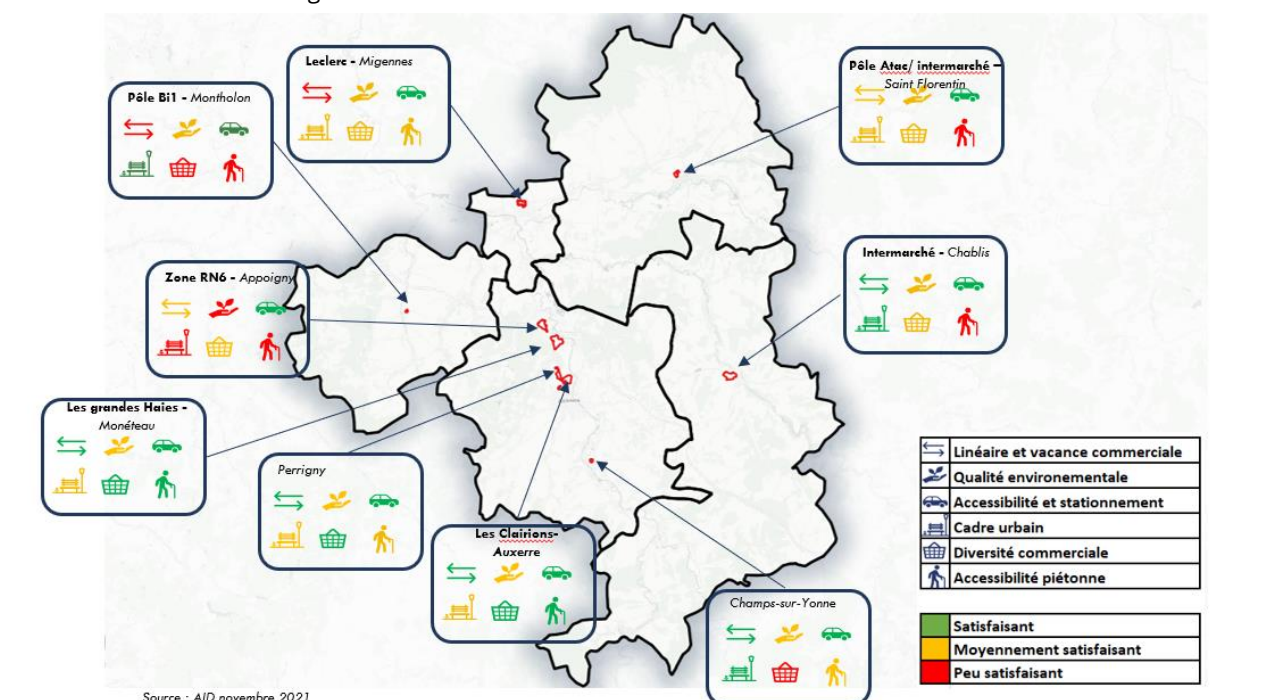


Figure 1 : Synthèse de l'analyse qualitative des zones commerciales

### Analyse foncière

Une analyse foncière des périmètres des principales zones d'activité accueillant du commerce a été réalisée.

Le périmètre retenu pour l'analyse foncière est celui de la zone dans laquelle le commerce est autorisé dans le PLU. Dans ces périmètres, l'occupation des parcelles a été précisée par photo-interprétation et *via* des visites de terrain. Cette analyse vise à définir des périmètres commerciaux cohérents dans le Daacl. Elle a également permis d'analyser le niveau de densité des zones commerciales *via* des indicateurs tels que le CES (coefficient d'emprise au sol<sup>6</sup>).

Le résultat de cette analyse apparaît dans le tableau ci-après. Cette analyse met en évidence qu'il existe des marges de manœuvre importantes pour densifier les constructions sur les emprises foncières des

<sup>6</sup> Emprise du bâti des équipements commerciaux /surface foncière mobilisée par les équipements (bâti, parking, espaces verts, accès...)

équipements commerciaux dans certaines zones. Le CES moyen est de 0,3 sur les parcelles commerciales des zones étudiées.

Elle met également en évidence que le commerce est souvent autorisé sans restriction dans les zones d'activité économique. Les périmètres des zones commerciales définies dans les PLU sont en conséquence très importants et offrent des capacités de développement (*via* nouvelle construction ou changement de destination) dépassant largement les besoins. 22% de la surface des zones étudiées est dédiée aux équipements commerciaux au sens du DAACL.

Des fiches-pôles faisant apparaître l'analyse foncière détaillée sont disponibles en annexe.

### Synthèse de l'analyse foncière des zones commerciales

	Parcelles à usage commerce	Parcelles autres occupations	Parcelles libres	Parcelles en friche	Total parcelles	Total parcelles autres, libres et en friche	Taux de commerce	CES* sur parcelles commerciales
<b>Zone RN6 - Appoigny</b>	<b>3</b>	29	16	4	<b>52</b>	<b>49</b>	<b>5%</b>	<b>23%</b>
<b>Zone des Clairions - Auxerre</b>	<b>22</b>	12	18	0	<b>52</b>	<b>30</b>	<b>42%</b>	<b>33%</b>
<b>Zone Saint-Siméon - Auxerre2</b>	<b>4</b>	0	0	0	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>38%</b>
<b>Intermarché - Chablis</b>	<b>5</b>	32	31	0	<b>68</b>	<b>63</b>	<b>7%</b>	<b>39%</b>
<b>Pôle Atac - Champs-sur-Yonne</b>	<b>2</b>	1	0	0	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>68%</b>	<b>23%</b>
<b>Leclerc - Migennes</b>	<b>11</b>	2	18	1	<b>33</b>	<b>22</b>	<b>33%</b>	<b>21%</b>
<b>Les Grandes Haies - Monéteau</b>	<b>12</b>	51	22	1	<b>86</b>	<b>74</b>	<b>14%</b>	<b>30%</b>
<b>Pôle Bi1 - Montholon</b>	<b>1</b>	0	0	0	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>73%</b>	<b>30%</b>
<b>ZA des bréandes - Perrigny</b>	<b>11</b>	9	9	0	<b>29</b>	<b>18</b>	<b>37%</b>	<b>31%</b>
<b>Pôle Atac/intermarché - Saint-Florentin</b>	<b>6</b>	8	2	1	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>34%</b>	<b>22%</b>
<b>Total général</b>	<b>76</b>	144	116	8	<b>344</b>	<b>268</b>	<b>22%</b>	<b>30%</b>

*Analyse AID – Octobre 2021*



## Synthèse et enjeux – Commerce

### Constats

- Un rayonnement commercial élargi de l'agglomération d'Auxerre, limité par des polarités fortement équipées : Troyes, Dijon, Sens et Montargis.
- Des évolutions démographiques et un profil de clientèle peu favorables au développement du commerce.
- Une forte densité en grandes et moyennes surfaces, plus faible en commerces de proximité.
- Une très bonne couverture des besoins à l'échelle du PETR, une évasion commerciale faible et incompressible.
- Un niveau de satisfaction des besoins variable selon les secteurs géographiques internes au PETR, très bon sur l'Auxerrois, bon sur le Migennois notamment sur les achats courants et occasionnels, limité aux achats courants voire du quotidien sur les autres EPCI.
- Un programme de redynamisation en cours dans les centres-villes d'Auxerre, de Migennes et de Saint-Florentin.
- Des centres-bourgs qui montrent des signes de dévitalisation commerciale.
- Une bonne accessibilité des zones commerciales mais des zones peu en phase avec les nouvelles attentes des consommateurs.
- Des zones commerciales surdimensionnées dans les documents d'urbanisme par rapport au potentiel de développement.
- Un enrichissement de certaines zones commerciales

### Enjeux

- **Maîtriser la création de m<sup>2</sup> commerciaux en adéquation avec l'évolution réelle des besoins de consommation, limiter le risque de friche.**
- **Mettre en adéquation les capacités d'accueil en zone commerciale avec les potentialités de développement.**
- **Créer les conditions de la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs.**
- **Maîtriser les implantations d'opportunité en zone d'activité et sur les flux.**
- **Promouvoir une armature commerciale permettant une desserte optimale des besoins de consommation, en cohérence avec l'armature urbaine.**
- **Assurer le maillage des territoires plus ruraux pour les besoins plus courants.**
- **Requalifier les zones commerciales plus anciennes pour garantir leur attractivité.**
- **Intégrer les enjeux liés au e-commerce en matière de logistique commerciale.**

# DIAGNOSTIC TOURISTIQUE

## I- L'offre touristique du territoire et les chiffres clés de fréquentation

Le Grand Auxerrois dispose de nombreux atouts touristiques. Son attractivité touristique repose notamment sur ses richesses naturelles, la présence de l'eau (l'Yonne, les canaux, les nombreux cours d'eau...), sur le patrimoine et sur les savoir-faire (gastronomie...). Le Grand Auxerrois est également marqué par la viticulture et l'œnotourisme, qui constituent un levier de développement touristique important.

### L'offre de loisirs, « nature & sport »

Le territoire du Grand Auxerrois propose une offre touristique de sports et loisirs en pleine nature riche et variée (liste ci-après non exhaustive) :

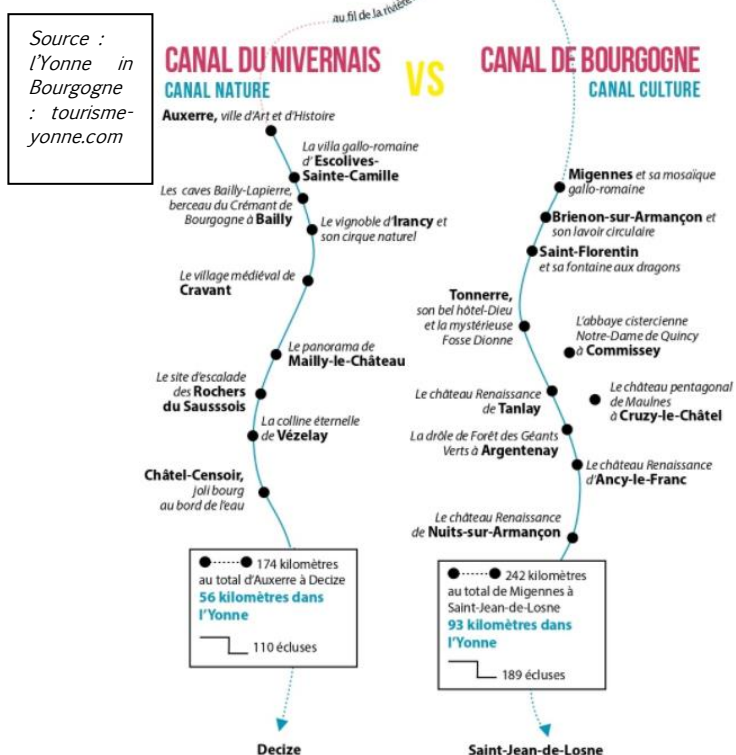
- Des milieux naturels variés
- Les voies d'eau et leurs rives : canal du Nivernais, canal de Bourgogne, rivière Yonne, nombreux cours d'eau
- Les vignobles (Chablisien, Auxerrois) avec, notamment, la route touristique des vignobles de l'Yonne
- Le cyclotourisme, dont « le Tour de bourgogne à vélo »
- Des itinéraires de randonnée
- Du tourisme équestre
- Des activités aériennes (sur les aérodromes de Saint-Florentin-Chéu et Auxerre-Branches)

### Le tourisme fluvial

Le tourisme fluvial est une composante forte de l'attractivité touristique du Grand Auxerrois et un levier de développement touristique important. Le Grand Auxerrois propose une offre d'activités nautiques ainsi que des activités liées à la présence des canaux (randonnée, cyclotourisme...). On compte 3 voies d'eau principales sur le territoire : le canal du Nivernais (2<sup>ème</sup> canal le plus fréquenté de France), le canal de Bourgogne et l'Yonne.

En 2018, on compte en moyenne sur le canal du Nivernais plus de 1 200 passages aux écluses<sup>7</sup>, avec un pic à près de 2 200 passages à l'écluse du Batardeau à Auxerre. Sur le canal de Bourgogne<sup>8</sup>, sur la même année, on compte en moyenne plus de 800 passages aux écluses, la plus fréquentée étant l'écluse de Laroche avec près de 2 000 passages.

Ce type de tourisme connaît une fréquentation importante, malgré la fermeture des canaux pendant certaines périodes de l'année (notamment l'hiver). Il permet par ailleurs la fidélisation d'une clientèle étrangère qui, hors contexte de crise sanitaire, représente une part importante de la clientèle des canaux, notamment pour de l'hébergement sur l'eau.<sup>9</sup>



### La randonnée et le cyclotourisme

<sup>7</sup> Chiffres trafic 2018 du canal du Nivernais, vnf.fr.

<sup>8</sup> Chiffres trafic 2018 du canal de Bourgogne, vnf.fr.

<sup>9</sup> Entretien avec Annick Soto, directrice de l'EPIC Auxerrois tourisme.

Le cyclotourisme constitue également un levier important de développement touristique. Les principaux itinéraires se situent le long des canaux. La véloroute du canal du Nivernais propose 206 km de voie verte entre Decize et Auxerre et est partie prenante du Tour de Bourgogne à vélo. Le Tour de Bourgogne rejoint ensuite Migennes et emprunte le canal de Bourgogne. Les aménagements cyclables y sont encore en projet, de même que l'aménagement de la connexion entre Migennes et Auxerre<sup>10</sup>. Les canaux et le développement du cyclotourisme associé sont considérés comme de réels atouts par les acteurs du développement touristique du territoire.

Le territoire propose en outre une offre importante de sentiers de randonnées, référencés de manière détaillée sur les sites des différents offices de tourisme. Il convient de souligner par exemple l'accès au chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, les randonnées viticoles du Chablisien ou encore celles « Vélo et Fromages » de Serein et Armance.

## L'offre patrimoniale et culturelle

Le territoire du Grand Auxerrois présente une offre importante et diversifiée en matière culturelle et patrimoniale. On y retrouve un patrimoine matériel (patrimoine bâti historique composé notamment d'abbayes ou d'églises) et immatériel (gastronomie, culture...). L'agglomération auxerroise est par ailleurs labellisée « Pays d'art et d'histoire ». Il existe aussi une offre culturelle et de musée importante, mettant en valeur la richesse historique et patrimoniale du territoire.

Le Grand Auxerrois offre aussi des manifestations et événements ponctuels, comme le Catalpa festival à Auxerre ou encore le salon Migennes Collector à Migennes, participant au dynamisme touristique.

Les principaux générateurs de flux touristiques pour lesquels sont disponibles des données de fréquentation sont listés ci-dessous. Ces données sont fournies par Yonne Tourisme/Agence de développement touristique et relais territorial des OT&SI de l'Yonne pour l'année 2021. La liste n'est pas exhaustive.

### CA de l'Auxerrois

- Le musée Leblanc-Duvernoy (1 682 visiteurs)
- L'abbaye Saint-Germain d'Auxerre (55 428 visiteurs)
- Le Muséum d'Auxerre (17 423 visiteurs)
- Le musée de la vigne et du vieux pressoir de Coulanges-la-Vineuse
- Site archéologique d'Escolives-Sainte-Camille (2 814 visiteurs)
- Caves Bailly-Lapierre de Saint-Bris-le-Vineux (16 500 visiteurs)

### CC de l'Agglomération Migennoise

- Espace Mitigana de Migennes (1 184 visiteurs)
- Mosaique gallo-romaine de Migennes
- Cabaret l'Escale de Migennes

### CC de l'Aillantais-en-Bourgogne

- Espace d'exposition Acanthe de La Ferté-Loupière (5 000 visiteurs)

### CC Chablis Villages et Terroirs

- Le musée de la vigne et du tire-bouchon de Beine (3 495 visiteurs)
- Grange de Beauvais de Venouse

### CC Serein et Armance

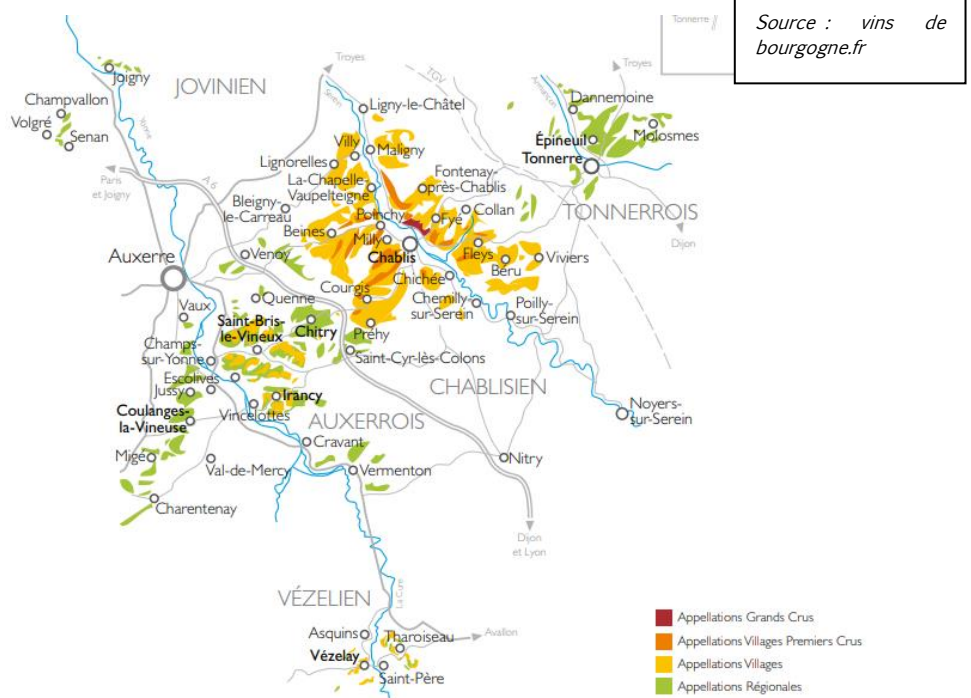
- Eglise de Saint-Florentin (1 557 visiteurs)
- Musée en Florentinois de Saint-Florentin

## L'œnotourisme et la gastronomie

La Bourgogne est une grande région viticole. Elle comprend plus de 30 000 hectares de vignes, dont 20% se trouvent dans le Grand Auxerrois.

Profondément inscrit dans ce contexte, le Grand Auxerrois dispose d'une riche et longue histoire liée au vin. En outre, attractif pour une clientèle internationale, l'œnotourisme est une composante forte de l'attractivité touristique du territoire.

Dans la région, en plus de l'ouverture de leurs caves pour dégustations, les domaines viticoles proposent aussi parfois le gîte ou le couvert, permettant de découvrir la richesse de la gastronomie bourguignonne.



## Le tourisme d'affaires

Le Grand Auxerrois dispose en outre d'une offre de tourisme d'affaires mise en valeur par Auxerexpo<sup>11</sup> : un parc d'exposition et centre de congrès de 6 000 m<sup>2</sup>, à 1h30 de Paris en voiture et 18km de Chablis. Il s'agit du seul espace couvert de l'Yonne pouvant accueillir jusqu'à 10 000 personnes. Il connaît une fréquentation annuelle de 150 000 visiteurs en moyenne, ainsi que 80 événements dont 16 foires et salons organisés à l'année.

Le tourisme d'affaires est un secteur stratégique de développement touristique car il génère des retombées économiques plus importantes que les autres types de tourisme sur un territoire. Un touriste d'affaires dépense en effet bien plus qu'un touriste « classique ».

Il convient de souligner que le Grand Auxerrois est doté d'une agence de tourisme d'affaires, « Destination Auxerre », pilotée par l'office de tourisme de l'Auxerrois et le groupe Centre France.



## La gouvernance

Le Grand Auxerrois ne constitue pas une destination touristique identifiée en tant que telle. Le développement touristique et la structuration de « destinations » s'effectue à différentes échelles. La gouvernance du tourisme s'appuie sur une multitude d'offices de tourisme (OT de l'Auxerrois, OT Serein et Armance à Saint-Florentin, OT du Migennois, OT Chablis, Cure, Yonne et Tonnerrois - accueils à Chablis et Pontigny, OT Montholon). Les offices de tourisme de Chablis et de l'Auxerrois développent des coopérations, notamment pour la valorisation de parcours et d'une offre touristique communs.

Le syndicat mixte d'équipement touristique du canal du Nivernais a pour mission la valorisation touristique du canal du Nivernais et est en ce sens un acteur du développement touristique sur le Grand Auxerrois. Concernant le canal de

Bourgogne, le contrat canal 2018-2022 n'a pas fait l'objet de la création d'une structure porteuse. Le projet de valorisation touristique du canal est défini dans le contrat canal et mis en œuvre par les signataires du contrat dont le PETR du Grand Auxerrois fait partie.

La multitude d'acteurs intervenants dans le développement touristique avec des échelles d'intervention variables (Région, Département, syndicats, OT locaux...) renvoie à un enjeu de coordination des stratégies menées par les différentes structures. Les entretiens avec certains acteurs ont permis de souligner cet enjeu de coordination dans un objectif de mise en cohérence des offres déployées en particulier le long des canaux pour limiter les effets de concurrence entre les projets et favoriser les complémentarités.

## II. La clientèle

### Le profil de la clientèle<sup>12</sup>

**NB : la clientèle a été analysée à l'échelle départementale sur la base des données disponibles. La clientèle touristique du Grand Auxerrois ne diffère pas significativement de la clientèle de l'Yonne d'après les acteurs interrogés.**

72% des touristes du département de l'Yonne sont français. L'analyse de la provenance de la clientèle des hébergements marchands de l'Yonne en 2018<sup>13</sup> met en évidence que la clientèle étrangère (de ce type d'hébergement) est majoritairement européenne. 27% viennent des Pays-Bas, 15% d'Allemagne, 15% de Belgique, 13% du Royaume-Uni, 6% de Suisse. En comparant avec les mêmes chiffres sur l'année précédente, on observe que les nuitées néerlandaises et allemandes connaissent la plus forte augmentation (respectivement +10,6% et +8,8%).

En outre, la clientèle de plus de 50 ans représente 66% de la clientèle totale, laissant apparaître un profil de clientèle relativement âgé.

Concernant la fréquence du séjour, elle est régulière pour 43% de la clientèle et occasionnelle pour 31% de la clientèle. On remarque que 11% de la clientèle touristique habite sur le territoire. La dépense moyenne par nuitée est de 46€, celle par séjour de 271€.

### Les nouvelles attentes de la clientèle<sup>14</sup>

Avec la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19, le secteur touristique marque un arrêt abrupt dès mars 2020 et n'a pas depuis repris une activité normale. Cette baisse se fait beaucoup ressentir dans l'Yonne, notamment sur le tourisme fluvial, d'habitude largement plébiscité par une clientèle étrangère. Dans l'Yonne, l'année 2020, ponctuée de restrictions, voit un recul des nuitées étrangères de -36 % en juillet et -25,4 % en août par rapport à l'année précédente. Parallèlement, on remarque une augmentation du tourisme français de +15,6 % en juillet 2020 et de +3,6 % en août 2020. Cette augmentation ne suffit cependant pas à combler l'absence de clientèle étrangère.

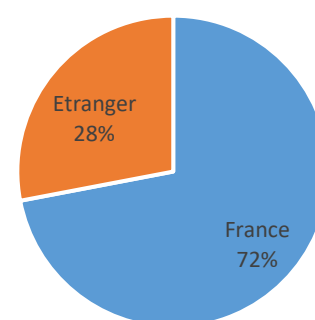
Face à ce nouveau contexte sanitaire, les attentes de la clientèle touristique évoluent. On observe notamment de fortes attentes en termes de retour vers la nature et de besoin de proximité. Au regard de ces nouvelles attentes, les professionnels du tourisme s'adaptent et proposent des prestations correspondant à ces tendances, sans savoir si celles-ci vont perdurer dans le temps.

<sup>12</sup> *Observatoire E-Tour Bourgogne, 2016.*

<sup>13</sup> Bilan touristique 2018, L'Yonne in Bourgogne.

<sup>14</sup> Compte-rendu d'activités 2020 de Yonne Tourisme.

Origine des touristes



-  Besoin de sécurité
-  Besoin de grands espaces verts
-  Tourisme d'hyper proximité, et d'authenticité
-  Recherche de flexibilité
-  Besoin d'échange et d'activités

Source : Compte-rendu d'activités 2020 de Yonne Tourisme, schéma réalisé par AID

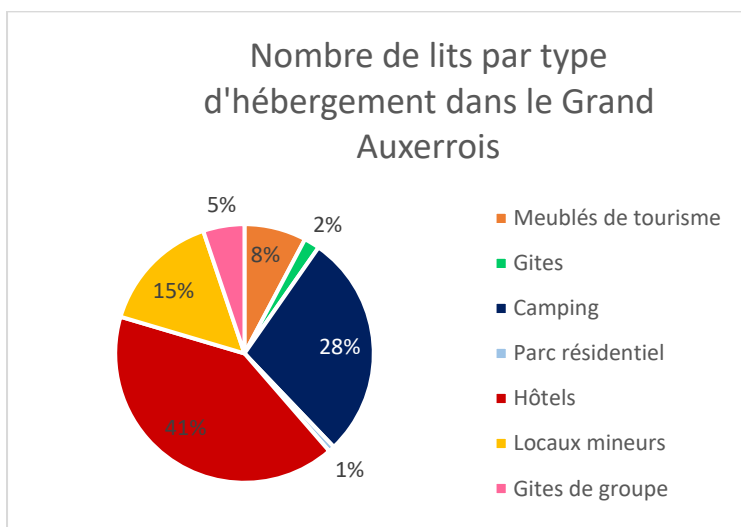
### III. Les capacités d'accueil

#### L'offre d'hébergement

##### L'hébergement marchand sur le territoire<sup>15</sup>

Le territoire du Grand Auxerrois dispose d'une offre de 7366 lits marchands (c'est-à-dire un hébergement donnant lieu à une rémunération de la prestation qui lie le loueur et l'hébergeur).

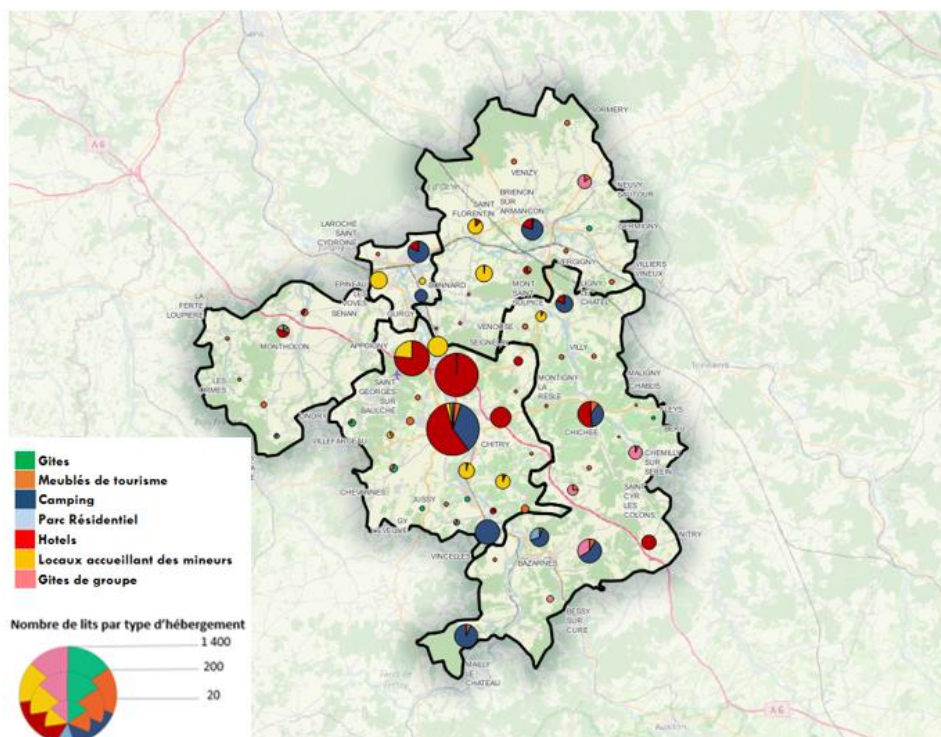
Cette offre se répartit de la façon suivante : 3 017 lits hôteliers, 2 074 lits en chambre d'hôte, 1 123 lits en locaux accueillant des mineurs, 571 lits en meublés de tourisme, 381 lits en gîtes de groupe, 144 lits en gîtes et 56 lits en parc résidentiel.



<sup>15</sup> Yonne Tourisme/Agence de Développement Touristique et Relais Territorial des OT&SI de l'Yonne – 2021 ; Grand Auxerrois - Pôle d'équilibre territorial et rural

La représentation cartographique permet d'observer la concentration de l'offre d'hébergement marchand sur la CA de l'Auxerrois. On observe de plus d'importantes disparités dans l'offre en hébergement marchand selon les EPCI. L'offre est particulièrement ainsi limitée dans la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne.

Le détail de la répartition des lits marchands par EPCI permet de constater que si l'hôtellerie est le plus grand pourvoyeur de lits sur la CA de l'Auxerrois, ce n'est pas le cas ailleurs. En effet, le camping offre le plus grand nombre de lits pour les CC Chablis Villages et Terroirs et de l'Agglomération Migennoise, tandis que pour les CC de l'Aillantais-en-Bourgogne et Serein et Armance, ce sont respectivement les meublés de tourisme et les locaux accueillant des mineurs qui proposent le plus de lits.



Part de lits marchands par type d'établissement et par EPCI



	CA de l'Auxerrois	CC Chablis Villages et Terroirs	CC de l'Agglomération Migennoise	CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	CC Serein et Armance	Grand Auxerrois
Meublés de tourisme	5%	11%	2%	41%	14%	8%
Gîtes	2%	0%	0%	14%	2%	2%
Camping	19%	48%	54%	0%	26%	28%
Parc résidentiel	0%	3%	0%	0%	0%	1%
Hôtels	58%	19%	9%	34%	12%	41%
Locaux accueillant des mineurs	15%	3%	35%	0%	34%	15%
Gîtes de groupe	1%	15%	0%	10%	12%	5%

Le Grand Auxerrois a une densité de chambres d'hôtel pour 1 000 habitants supérieure à celle du département. Ainsi, si le Grand Auxerrois propose un nombre d'hôtels moins important qu'en Bourgogne, les capacités d'accueil en nombre de chambres sont comparables.

	Nombre d'hôtels pour 1 000 habitants	Nombre de chambres pour 1 000 habitants
Grand Auxerrois	0,28	9,88
Yonne	0,28	7,83
Bourgogne	0,34	10,14

Figure 2 : densité de nombre d'hôtels par territoire (source Insee 2020, retraitement AID)

### Airbnb : la location de particulier à particulier

L'offre de logements entre particuliers tend à augmenter sur le territoire. Pour illustrer ce phénomène, on observe 165 locations disponibles ainsi qu'une croissance stable et continue des locations via Airbnb à Auxerre depuis 2018.

La location entre particuliers répond principalement à une demande de séjours de courte durée : 48 % des réservations sont faites pour une nuit, 35 % pour deux nuits.

L'hébergement alternatif à l'hôtel prend donc de plus en plus de place dans l'offre du territoire et correspond par ailleurs aux nouvelles attentes de la clientèle touristique.

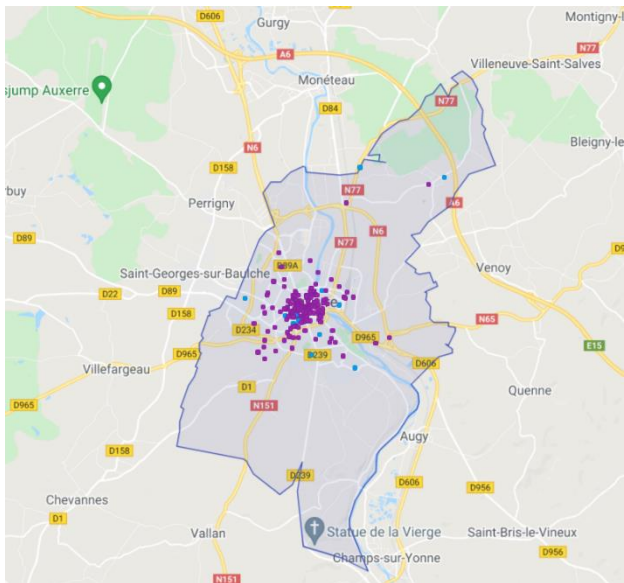


Figure 4 : offre de logements proposés via Airbnb à Auxerre en 2018 (source Airdna 2021)

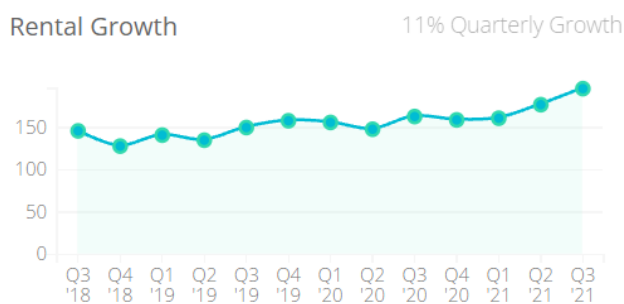
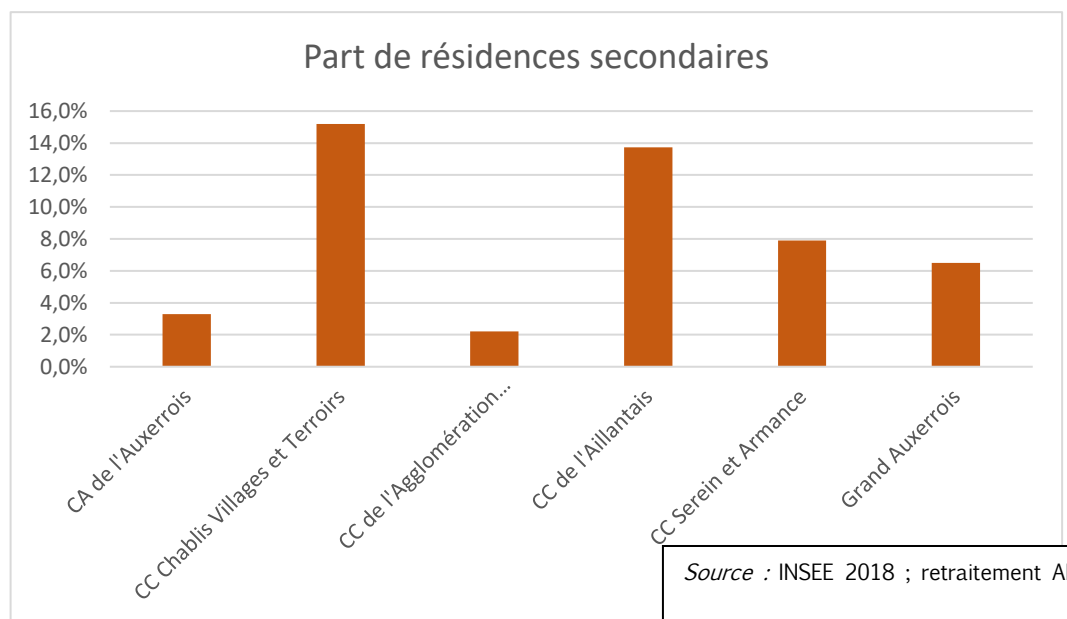


Figure 3 : taux de location des logements proposés via Airbnb à Auxerre de 2018 à 2021

### L'hébergement non marchand

Sur le territoire du Grand Auxerrois, on note aussi la présence de 4744 résidences secondaires, soit 6,39% des logements en 2018.

Décomposé par EPCI, on constate que la CC de Chablis Villages et Terroirs connaît le taux de résidences secondaires le plus élevé, à 15,2%. Inversement, la CC de l'Agglomération Migennoise ne possède que 2,2% de résidences secondaires.



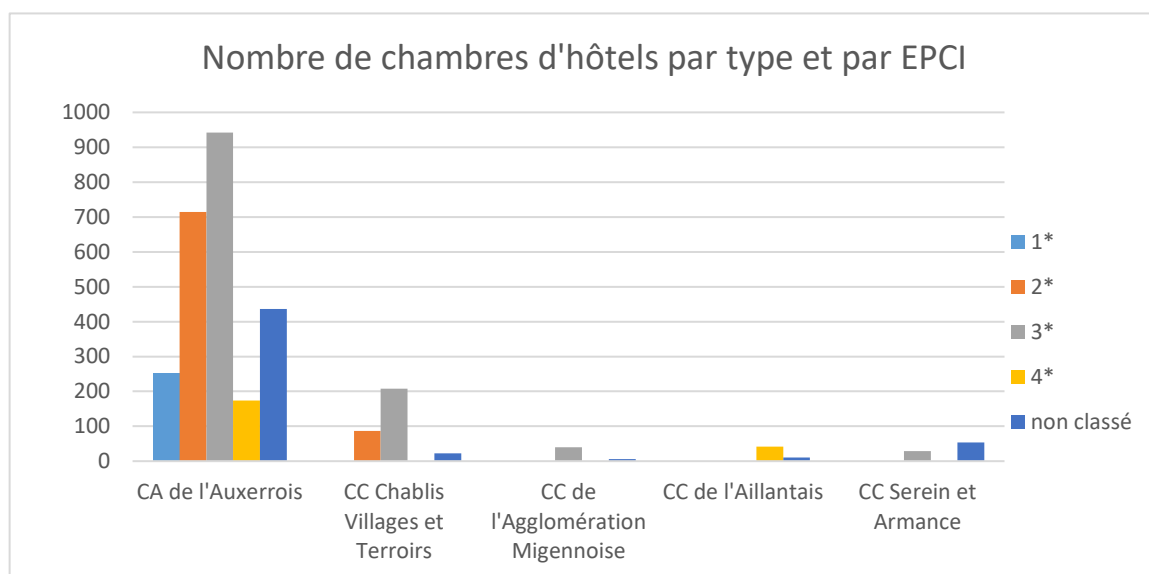
Source : INSEE 2018 ; retraitement AID

On observe donc de fortes disparités entre les EPCI, certains étant plus attractifs pour ce type de résidence que d'autres.

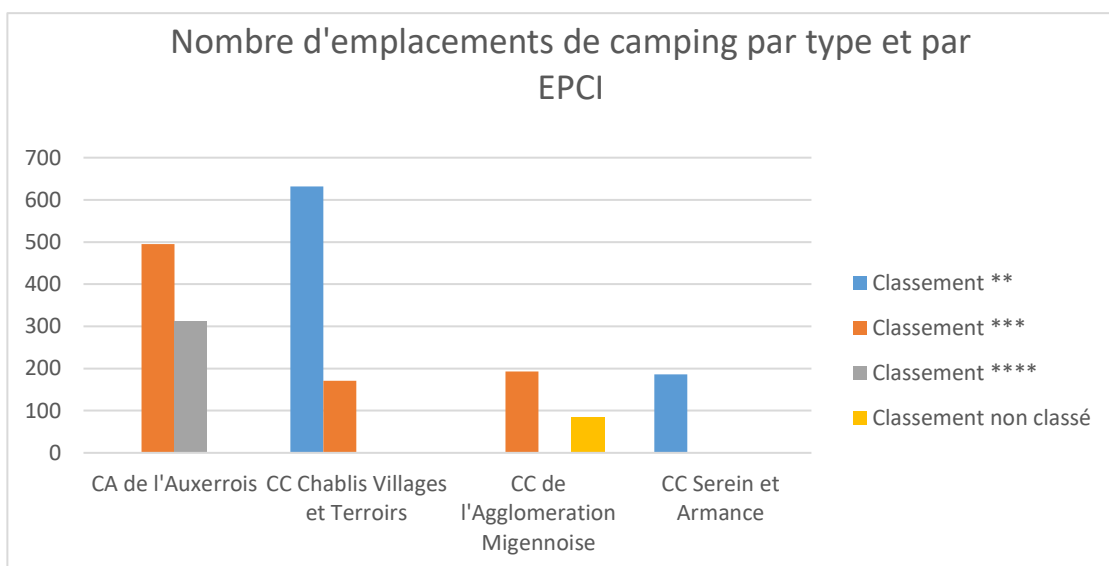
## Analyse qualitative de l'offre d'hébergement

Qualitativement, l'offre d'hôtels supérieurs à 3 étoiles se concentre principalement sur la CA de l'Auxerrois. Plus précisément, l'offre de 4 étoiles se trouve principalement à Monéteau.

Ailleurs, les 2 étoiles représentent la majorité de l'offre hôtelière. On constate ici aussi des disparités en termes de niveau de gamme entre les EPCI.



Source : Yonne Tourisme/Agence de Développement Touristique et Relais Territorial des OT&SI de l'Yonne - 2021 ; retraitement AID

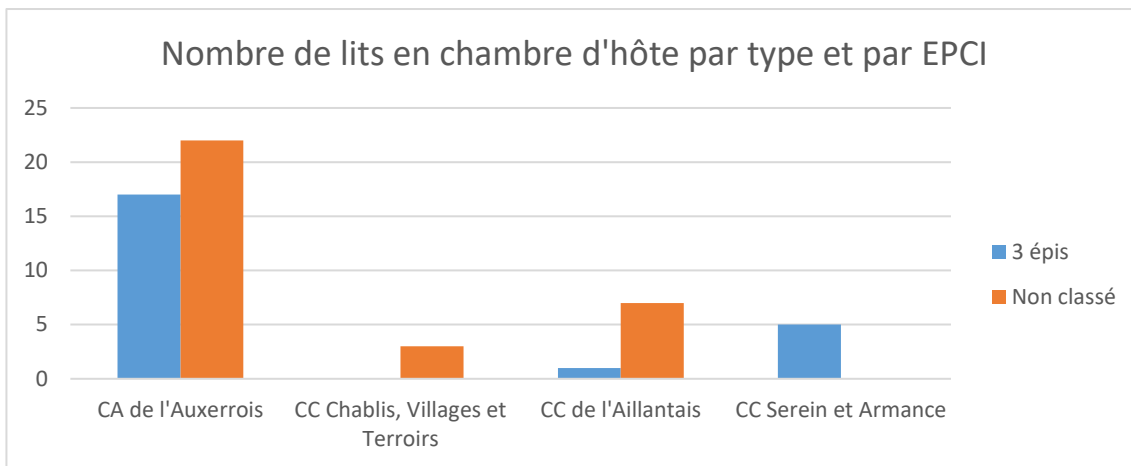


Source : Yonne Tourisme/Agence de Développement Touristique et Relais Territorial des OT&SI de l'Yonne - 2021 ; retraitement AID

Concernant les emplacements de camping, la CA de l'Auxerrois concentre l'offre la plus qualitative.

D'après les données transmises par Yonne tourisme, nous ne relevons pas de campings dans la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne.

Enfin, concernant les lits en chambres d'hôtes, l'offre la plus qualitative est proposée par la CA de l'Auxerrois et des disparités en équipement et en gamme sont constatées dans les autres EPCI. D'après les données transmises par Yonne tourisme, nous ne relevons pas de chambre d'hôte dans la CC de l'Agglomération migennoise.



*Source : Yonne Tourisme/Agence de Développement Touristique et Relais Territorial des OT&SI de l'Yonne - 2021 ; retraitement AID*

## IV. Synthèse et enjeux – Tourisme

### Constats

- Des atouts qui fondent l'attractivité touristique du territoire : les voies d'eau et notamment l'Yonne, le canal du Nivernais et le canal de Bourgogne, le cyclotourisme associé, les paysages et les richesses naturelles, le patrimoine matériel et immatériel, l'offre culturelle, la viticulture.
- Le tourisme impacté par la crise sanitaire, qui doit faire face à des changements d'habitudes de consommation.
- Un équipement structurant pour le tourisme d'affaires : Auxerrexpo.
- Un tourisme fluvial et plus largement fluvestre en développement mais freiné par la crise.
- Le cyclotourisme porté notamment par le Tour de Bourgogne qui traverse le territoire et s'appuie notamment sur les canaux.
- Une clientèle touristique en majorité française et de plus de 50 ans, des attentes qui évoluent.
- Près de 7300 lits marchands dominés par l'offre hôtelière (41% des lits) et les chambres d'hôtes (28% des lits).
- Une offre d'hébergement relativement peu diversifiée et en déclin, notamment en lien avec la baisse de fréquentation sur la période récente impactée par la crise sanitaire.
- Une offre hôtelière peu qualitative, les hôtels non classés, une étoile et deux étoiles représentant plus de la moitié des capacités d'hébergement en hôtellerie. Les hôtels 4 étoiles (2 établissements) représentent 7% des lits hôteliers. Le territoire n'accueille pas d'hôtel 5 étoiles.
- Une gouvernance du tourisme s'appuyant sur une multitude d'acteurs à différentes échelles.

### Enjeux

- **Préserver et valoriser le patrimoine architectural, paysager et environnemental du territoire, socle de son attractivité touristique.**
- **Conforter le tourisme fluvestre dans une logique de cohérence à l'échelle des canaux du Nivernais et de Bourgogne.**
- **S'appuyer sur les projets d'aménagement et les services associés pour développer le cyclotourisme.**
- **Adapter l'offre d'hébergement touristique aux nouvelles attentes de la clientèle sur les plans quantitatif et qualitatif (typologie d'hébergement proposé, niveau de gamme).**
- **Conforter les motifs de fréquentation du territoire et plus globalement renforcer les retombées économiques du tourisme sur le territoire.**
- **S'appuyer sur Auxerrexpo et « Destination Auxerre » pour conforter le tourisme d'affaires.**
- **Créer les conditions de réalisation du schéma de développement touristique dans le cadre du SCoT.**
- **S'appuyer sur le PETR et sur le SCoT pour renforcer les synergies à l'échelle supra-communautaire et structurer la gouvernance du tourisme à cette échelle.**

# DIAGNOSTIC LOGISTIQUE

## I- Préambule : les champs d'application du SCoT en matière de logistique

### Logistique VS logistique commerciale

La logistique est définie comme étant "l'art et la manière de mettre à disposition un produit donné au bon moment, au bon endroit, au moindre coût et avec la meilleure qualité" (source : Association française pour la logistique - ASLOG). Elle assure qu'un produit sera livré pour le bon destinataire, dans les meilleurs délais, en bonne quantité et avec le coût le plus compétitif.

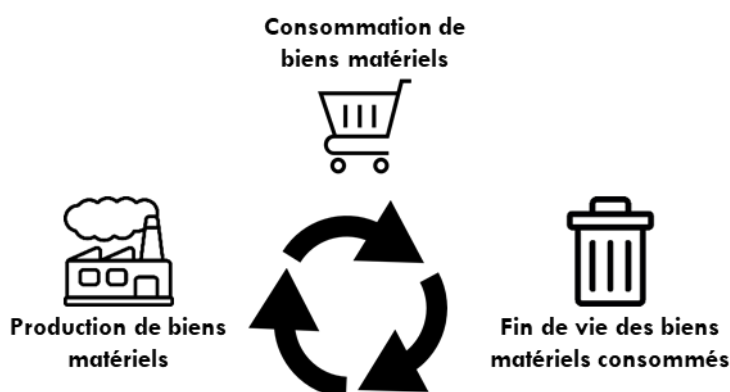
L'activité logistique est considérée comme la fonction support de l'économie de production et de consommation.

Par le biais des documents de planification, les pouvoirs publics ont matière à agir sur cette thématique et poser un cadre dans lequel la logistique, au même titre que les autres activités économiques, a la possibilité de se développer. Le rôle du SCoT est de définir les règles et conditions d'implantation de cette activité au regard des spécificités de son territoire, de la stratégie de développement que les collectivités souhaitent porter dans les années à venir tout en limitant la consommation foncière :

- Localisation des nouvelles implantations pour optimiser l'activité et limiter ses nuisances (trafic poids lourds induits),
- Définir les formats et les conditions d'implantation des entrepôts sur le territoire.

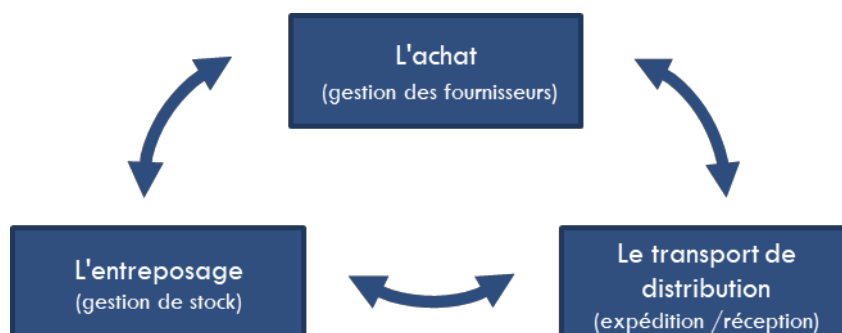
Les règles définies dans le SCoT doivent pouvoir se décliner localement dans les plans locaux d'urbanisme (intercommunaux) et plans de déplacements urbains.

L'activité logistique : fonction support de l'économie



*Schéma réalisé par AID Observatoire*

Ce que couvre l'activité logistique :



*Schéma réalisé par AID Observatoire*

La loi Climat et Résilience a modifié le contenu du volet commerce des SCoT en intégrant "les équipements logistiques commerciaux" dans le Daacl. La loi désigne par ce terme les entrepôts logistiques à destination de **la vente à distance**.

#### **Article L141-6 du Code de l'Urbanisme :**

Pour les **équipements logistiques commerciaux**, le DAACL localise les secteurs d'implantation privilégiés au regard des besoins logistiques du territoire, au regard de la capacité des voiries, existantes ou en projet, à gérer les flux de marchandises et au regard des objectifs mentionnés au second alinéa de l'article L. 141-3.

Le DAACL détermine les conditions d'implantation des constructions commerciales et **des constructions logistiques commerciales** en fonction de leur surface, de leur impact sur l'artificialisation des sols et de leur impact sur les équilibres territoriaux, notamment au regard du développement du commerce de proximité, de la fréquence d'achat ou des flux générés par les personnes ou les marchandises.

Il peut également prévoir les conditions permettant le développement ou le maintien de la **logistique commerciale de proximité dans les centralités urbaines** afin de limiter les flux de marchandises des zones périphériques vers les centralités urbaines ;

Ainsi, le DAACL doit tenir compte de cette forme de développement sur son territoire de la manière suivante :

- **[Obligatoire] Localisation des "équipements logistiques commerciaux"**

C'est-à-dire les entrepôts de + de 5 000 m<sup>2</sup> pour stocker, préparer et organiser l'expédition de biens achetés à distance par le consommateur.

La stratégie d'implantation des principaux acteurs de la vente à distance étant déterminée à l'échelle nationale et internationale, les collectivités doivent définir dans leurs documents de planification si ce type d'équipement est possible ou non et sous quelles conditions (localisation / format). Ces équipements ayant un impact fort en matière de consommation foncière, la possibilité d'accueillir ce type d'activité doit être justifiée au regard :

- des principaux flux logistiques qui s'organisent au niveau national
- des caractéristiques économiques propres au territoire (prédominance de la logistique exogène, fortes demandes en immobilier logistique, ...),
- des disponibilités foncières et des vocations prioritaires (activités économiques, habitat, services publics, ...),
- des niveaux d'accessibilité multimodale des sites d'implantation envisageables.

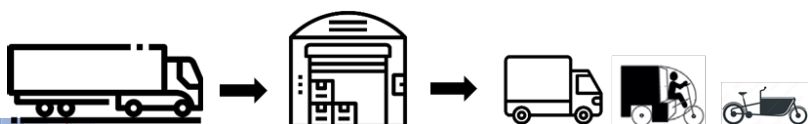
- **[Possibilité] La logistique commerciale de proximité**

C'est-à-dire les entrepôts logistiques destinés à optimiser les flux de livraison dans les secteurs denses afin de limiter les nuisances générées par l'augmentation des flux de transport de marchandises à destination des "e-acheteurs".

Il s'agit là de prévoir, dans les documents de planification, des espaces dédiés à l'optimisation des flux logistiques afin de limiter leur impact d'un point de vue environnemental (pollution, conflits d'usages sur les espaces publics). Par ailleurs, les tensions immobilières/foncières existantes en milieu urbain limitent fortement l'implantation des entrepôts de proximité par les acteurs privés de l'immobilier et de la logistique. Il revient aux pouvoirs publics de faciliter l'implantation de ce type d'équipement pour améliorer les conditions d'approvisionnement mais aussi de déterminer la localisation optimale de cette activité au regard des autres fonctions urbaines (en particulier commerciale).

#### **Création d'espace logistique urbain :**

- optimisation des flux ;
- utilisation de véhicules de livraison adaptée ;
- développement de services à destination des e-commerçants locaux.





## Quels contenus pour quels documents ?

### Volet Economique du SCoT

#### Localisation des espaces économiques pouvant accueillir une activité logistique sur le PETR

- ↳ Déterminer pour chaque espace économique ses vocations (ZAE / portes d'entrée des principales centralités) :

**Industrielle, artisanale, tertiaire, logistique**



#### Déterminer le foncier nécessaire au développement logistique, au regard :

- des besoins économiques futurs du territoire,
- de la stratégie économique définie,
- des possibilités actuelles et futures de développement :
  - Localisation du foncier disponible,
  - Niveau d'accessibilité avec le réseau de transport majeur du territoire,
  - Compatibilité de cette vocation dans son environnement proche

### Le DAACL

#### Localisation des espaces à vocation logistiques pouvant accueillir des équipements logistiques commerciaux sur le PETR

- ↳ Localiser ces espaces sur la base des espaces économiques à vocation logistique identifiées dans le volet économique du SCoT

- ↳ Définir les conditions d'implantation de ce type d'équipement au regard de la typologie des espaces :
- Format compatible à l'environnement existant,
  - Niveau de densité du bâti (Possibilité de construction à étage ?),
  - Contraintes environnementales souhaitées pour la construction des bâtiments (énergie renouvelable, matériaux de construction, gestion des flux PL, ...).

## II- Chiffres clés sur le PETR du Grand Auxerrois

### L'activité logistique et de transport routier sur le PETR du Grand Auxerrois

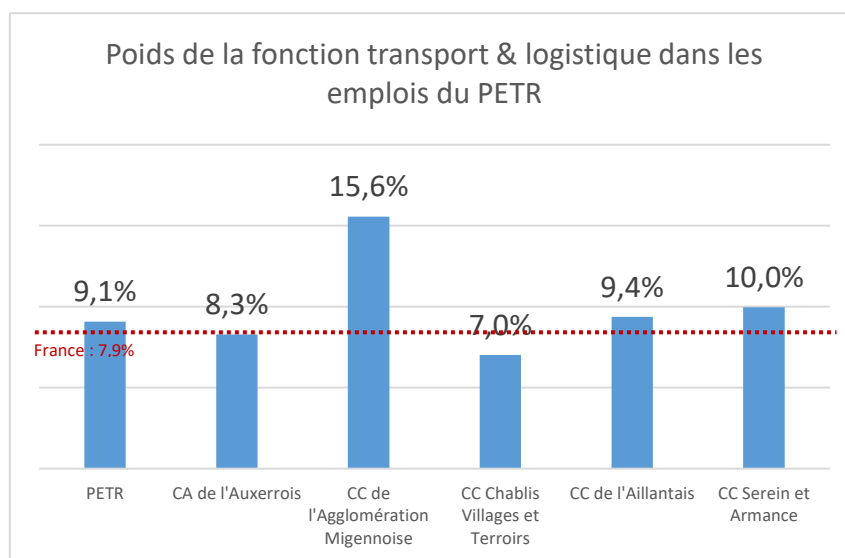
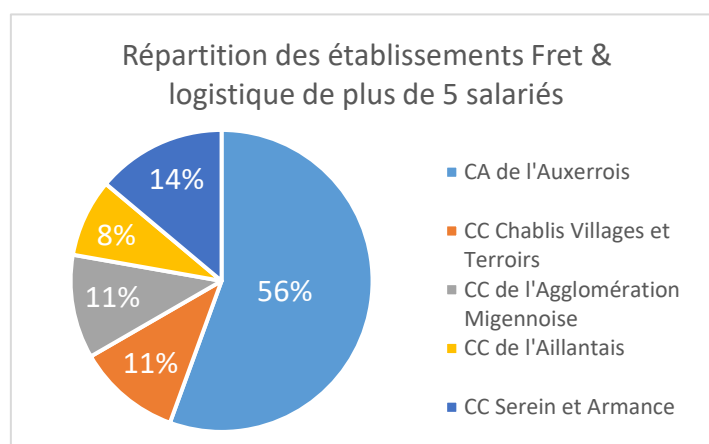
53 établissements économiques de plus de 5 salariés sont présents sur le PETR<sup>16</sup> :

- 43 établissements de transport, dont 67 % ayant 5 salariés et plus ;
- 10 établissements logistiques, dont 7 ayant 5 salariés et plus.

Plus de la moitié de ces établissements se concentre sur la CA de l'Auxerrois (56%), notamment sur les communes d'Auxerre, Monéteau et Appoigny (20 établissements sur ces 3 communes).

5 000 emplois sont occupés par cette fonction au sein du PETR en 2018. Ils représentent 9,1% des emplois du territoire et 60 % de ces emplois se concentrent sur la CA de l'Auxerrois.

La fonction transport et logistique représente également une part significative des emplois sur la C.C. de l'Agglomération Migennoise (15,6%).



Source : Siren 2021, Codes APE dédiés au transport de fret et à l'entreposage, retraitement AID

## Localisation des établissements d'entreposage

L'implantation des activités logistiques s'organise autour de plusieurs facteurs dont :

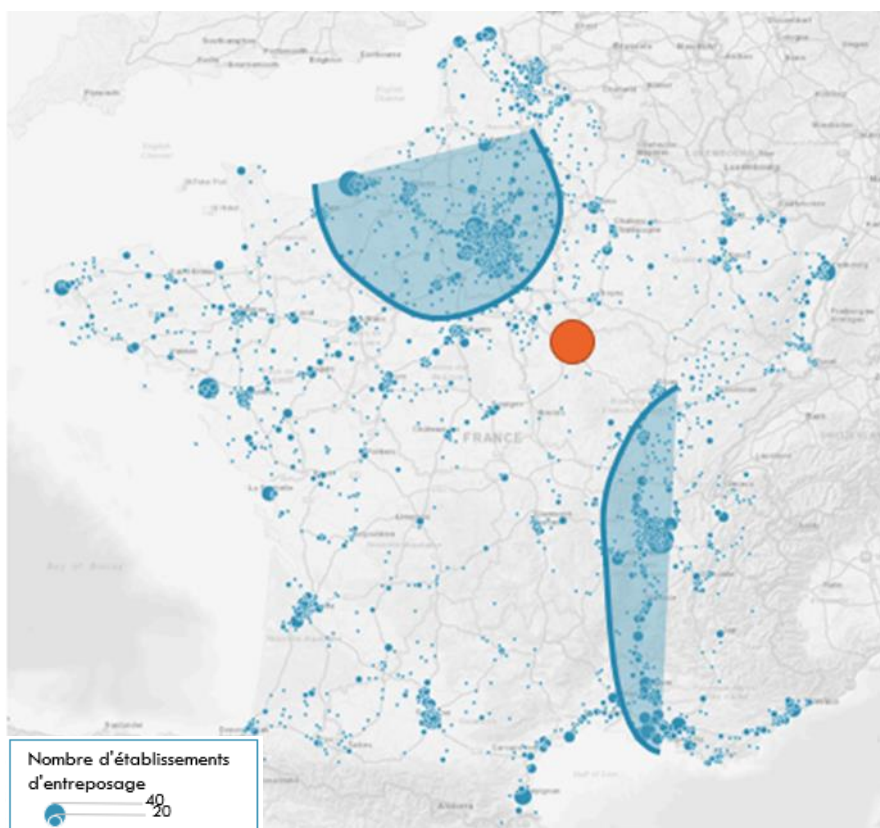
- La desserte d'un bassin de consommation,
- Un réseau d'implantations industrielles,
- Les principales portes d'entrée du territoire national (ports & aéroports internationaux),
- Les principaux axes autoroutiers.

Le territoire du PETR se situe sur un territoire où la vocation logistique n'est pas dominante. Il est davantage concerné par l'activité logistique dite "endogène", celle qui répond principalement :

- Aux besoins des entreprises locales (logistique de production) :
  - Importation des matières premières,
  - Exportation des produits finis sur le marché local, national et international.
- Aux besoins de la population locale (logistique de distribution), c'est-à-dire la consommation locale et régionale de la population.

L'activité logistique du territoire du PETR est donc dépendante de la dynamique démographique et du tissu économique local.

Nombre d'établissements d'entreposage par commune



Source : SIREN 2021, AID

Les deux secteurs historiques à forte vocation logistique à l'échelle nationale sont :

- La vallée du Rhône (entre Dijon et Marseille),
- Le Havre / Paris

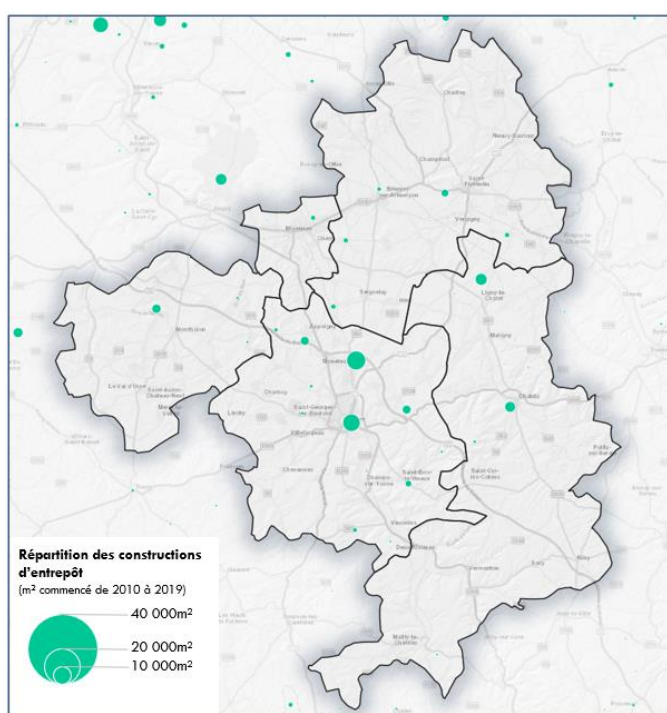
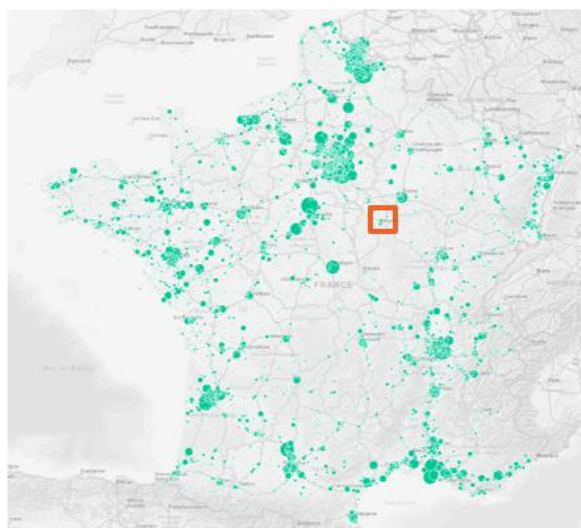
## La dynamique de construction des entrepôts depuis 10 ans

49 575 m<sup>2</sup> d'entrepôts ont été construits sur le PETR depuis 10 ans. Cela représente 4 % du territoire régional. Seules deux communes ont construit plus de 5 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts en 10 ans : Auxerre et Monéteau.

On constate que le PETR a une densité faible en matière de construction d'entrepôts : 364 m<sup>2</sup>/ 1 000 habitants (moyenne France : 567 m<sup>2</sup>/ 1 000 habitants). Le territoire n'est pas soumis à une forte demande en la matière.

m <sup>2</sup> d'entrepôts construits sur 10 ans		
CA de l'Auxerrois	30 174	61%
CC Chablis Villages et Terroirs	9 655	19%
CC de l'Agglomération Migennoise	947	2%
CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	3 501	7%
CC Serein et Armance	5 298	11%
<b>Total général</b>	<b>49 575</b>	<b>100%</b>

Surface d'entrepôts construits par commune – Echelle France



Surface d'entrepôts construits par commune – Echelle PETR

Source : SIT@DEL (2010-2019) – AID

## Synthèse et enjeux – Logistique

### Constats

Le PETR est un territoire à faible enjeu en matière de développement logistique :

- Les activités logistiques sont liées à l'activité industrielle et aux besoins de la population locale (logistique endogène),
- Il ne s'agit pas d'un territoire stratégique en matière d'implantation de grandes plates-formes logistiques servant à la logistique dite "exogène" au service de réseaux d'approvisionnement ou de distribution sur une vaste aire géographique

### Enjeux

Garantir la possibilité d'accueillir des entrepôts à destination des industriels locaux, notamment dans les zones d'activité du territoire,

Identifier sur le territoire la localisation adéquate pour une future implantation d'activité logistique commerciale (entrepôt commercial de e-commerce) ou exogène (entrepôts de + 5 000 m<sup>2</sup>, pas particulièrement de e-commerce) si une telle opportunité se présente dans les années à venir,

Prévoir les conditions d'implantation pour ce type de constructions notamment en matière de format et de densité du bâti sur les parcelles concernées.

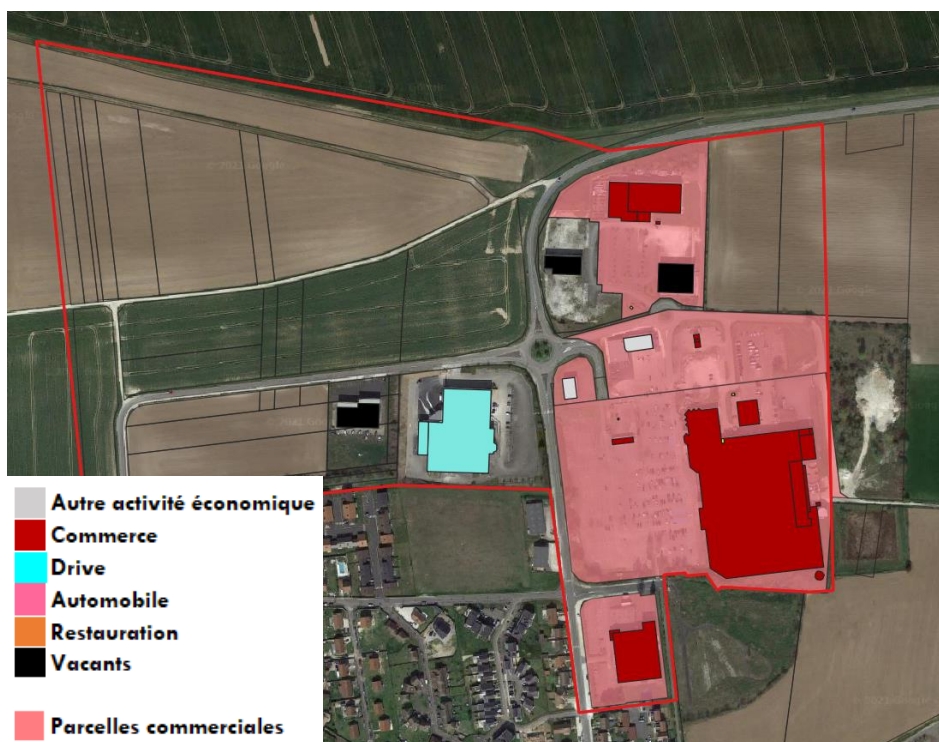
Enjeux du PETR en matière de positionnement logistique :

	Rayon de desserte	Taille de l'entrepôt	Critères de positionnement	Enjeux pour le PETR
Entrepôt de distribution européen	1 000 à 1 500 km	++++	Proximité d'un port ; positionnement du barycentre des entrepôts régionaux	Territoire trop éloigné d'un bassin de consommation majeur du territoire national (Y compris pour la logistique commerciale)
Plateforme de groupage éclatement	800 km	++ ou +++	Aux barycentres des sites de production et de distribution	
Entrepôt à vocation régionale ou locale	200 km	+++	Fonction du réseau de magasins	
Entrepôt de stockage avancé d'un industriel	10 à 1 000 km	+	Proximité de l'industriel	Territoire concerné par ce type d'entrepôt au regard de la demande locale : - Industriels / secteur agricole (au plus près des lieux de production) - Transporteurs (messagers / expressistes) qui approvisionnent les espaces urbains (activités économiques et habitants)
Plateforme de messagerie (hors hubs)	Département	++	Proximité d'une agglomération, ou d'industriels dans certains cas	
Plateforme de distribution urbaine	50 km	+	Proximité d'une agglomération	

# ANNEXES

## Fiches pôles

### MIGENNES – Zone commerciale des Latteux



Surface des parcelles nues en ZAE inscrites dans le PLU dans lesquelles le commerce est autorisé (mesures d'aires sur QGIS): **18,5 ha**  
Surface vacante/friche: **1,3 ha**

Surface totale des Bâtiments commerciaux : **2,2ha**  
Surface totale des parcelles commerciales : **11ha**

**CES : 21%**

Linéaire et vacance commerciale



Qualité environnementale



Accessibilité et stationnement



Cadre urbain



Diversité commerciale



Accessibilité piétonne



## MONTHOLON – Zone commerciale Bi1



*Zone UB : l'analyse de la surface des parcelles nues inscrites en zone d'activité économique sur lesquelles le commerce est autorisé n'est pas possible, le secteur étant classé en zone UB au PLU, et non en zone économique.*

**Surface totale des Bâtiments commerciaux : 0,4ha**  
**Surface totale des parcelles commerciales : 1,4ha**

**CES : 30%**

Linéaire et vacance commerciale



Qualité environnementale



Accessibilité et stationnement



Cadre urbain



Diversité commerciale



Accessibilité piétonne





## APPOIGNY – Zone commerciale RN6



Surface des parcelles nues en ZAE inscrites dans le PLU dans lesquelles le commerce est autorisé (mesures d'aires sur QGIS): 16 ha  
Surface vacante/friche: 4,3 ha

Surface totale des Bâtiments commerciaux : 6,1 ha  
Surface totale des parcelles commerciales : 10,7 ha

**CES : 23%**

Linéaire et vacance commerciale



Qualité environnementale



Accessibilité et stationnement



Cadre urbain



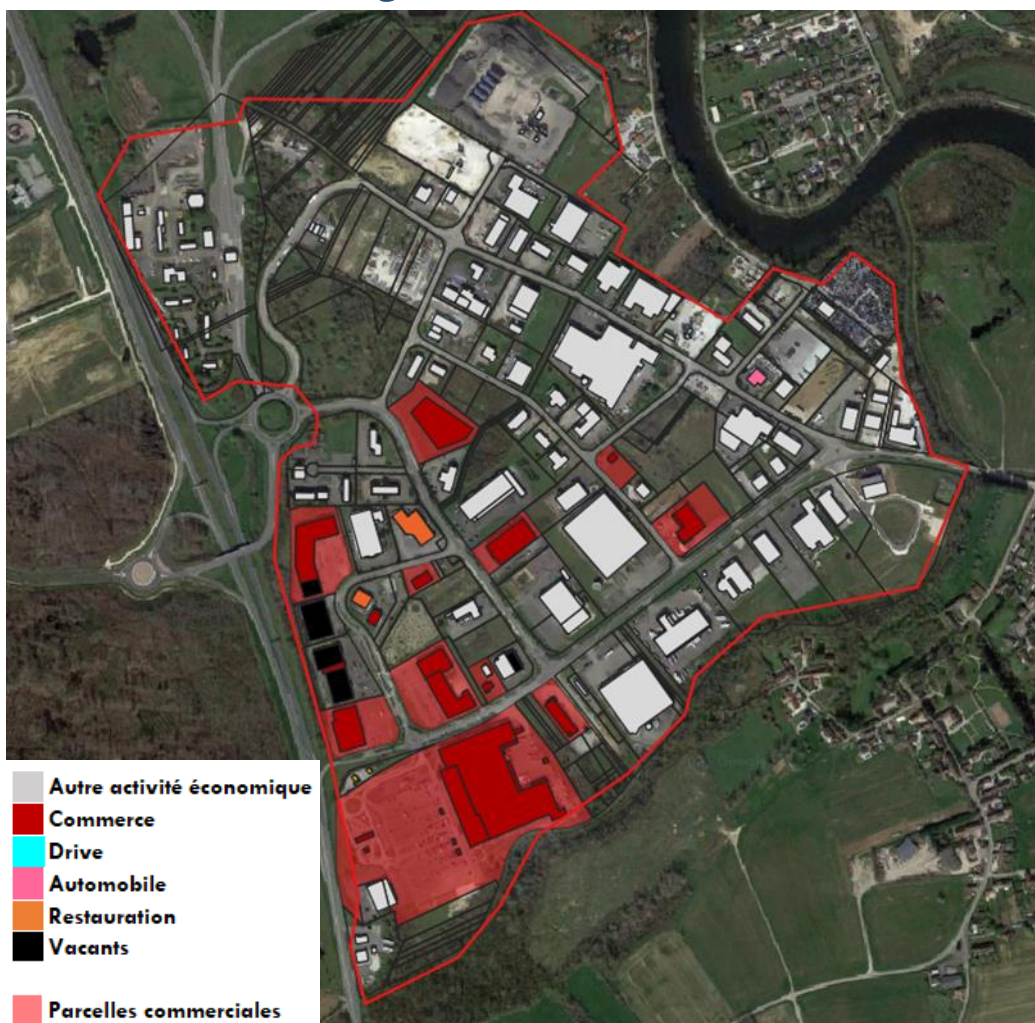
Diversité commerciale



Accessibilité piétonne



## MONETEAU – Zones Les grandes haies



Surface des parcelles nues en ZAE inscrites dans le PLU dans lesquelles le commerce est autorisé (mesures d'aires sur QGIS): 21,5 ha

Surface vacante/friche: 1,2 ha

Surface totale des Bâtiments commerciaux : 3,7 ha

Surface totale des parcelles commerciales : 12,4 ha

**CES : 30%**

Linéaire et vacance commerciale



Qualité environnementale



Accessibilité et stationnement



Cadre urbain



Diversité commerciale



Accessibilité piétonne



## AUXERRE – Zones commerciale Les Clairions



Surface des parcelles nues en ZAE inscrites dans le  
PLU dans lesquelles le commerce est autorisé  
(mesures d'aires sur QGIS): **18 ha**

Surface vacante/friche: **0 ha**

Surface totale des Bâtiments commerciaux : **7,1 ha**

Surface totale des parcelles commerciales : **21,8 ha**

**CES : 33%**

Linéaire et vacance commerciale



Qualité environnementale



Accessibilité et stationnement



Cadre urbain



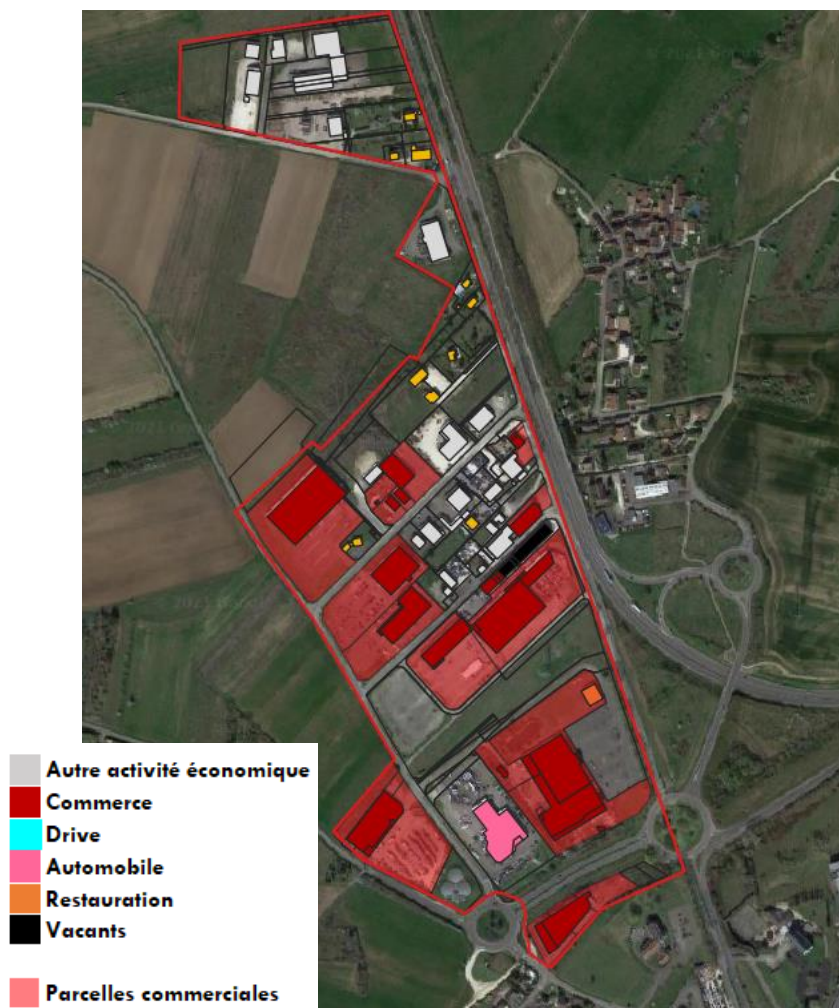
Diversité commerciale



Accessibilité piétonne



## PERRIGNY – Zone des Bréandes



Surface des parcelles nues en ZAE inscrites dans le PLU dans lesquelles le commerce est autorisé (mesures d'aires sur QGIS): 8,6 ha

Surface vacante/friche: 0,2 ha

Surface totale des Bâtiments commerciaux : 3,3 ha

Surface totale des parcelles commerciales : 10,7 ha

**CES : 31%**

Linéaire et vacance commerciale



Qualité environnementale



Accessibilité et stationnement



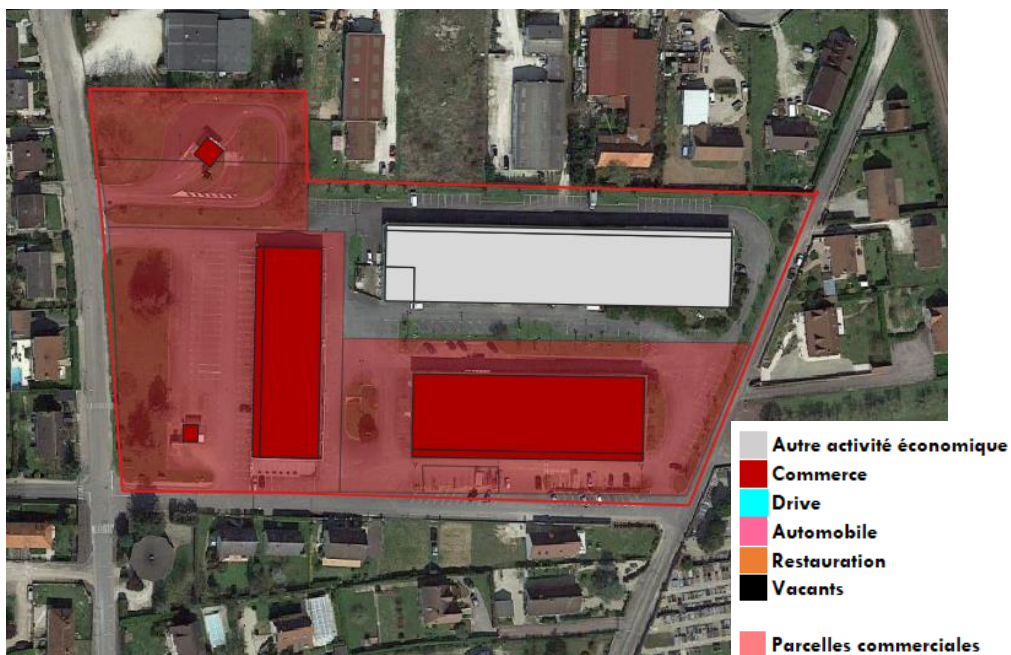
Cadre urbain



Accessibilité piétonne



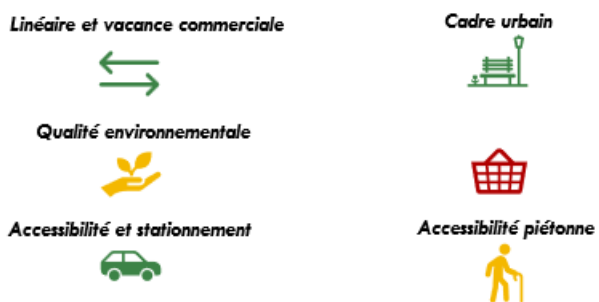
# CHAMPS-SUR-YONNE – Pôle Atac



Surface des parcelles nues en ZAE inscrites dans le PLU dans lesquelles le commerce est autorisé (mesures d'aires sur QGIS): 0 ha  
 Surface vacante/friche: 0 ha

Surface totale des Bâtiments commerciaux : 0,4 ha  
 Surface totale des parcelles commerciales : 1,7 ha

**CES : 23%**



# CHABLIS – Zone Intermarché



- Autre activité économique
- Commerce
- Drive
- Automobile
- Restauration
- Vacants
  
- Parcelles commerciales

*Surface des parcelles nues en ZAE inscrites dans le PLU dans lesquelles le commerce est autorisé (mesures d'aires sur QGIS): 30,6 ha*  
*Surface vacante/friche: 0 ha*

*Surface totale des Bâtiments commerciaux : 1,9 ha*  
*Surface totale des parcelles commerciales : 4,8 ha*

**CES : 39%**

Linéaire et vacance commerciale



Qualité environnementale



Accessibilité et stationnement



Cadre urbain



Accessibilité piétonne



## SAINT-FLORENTIN – Pôle Atac/ Intermarché



Surface des parcelles nues en ZAE inscrites dans le PLU dans lesquelles le commerce est autorisé (mesures d'aires sur QGIS): 2,4 ha  
 Surface vacante/friche: 1 ha

Surface totale des Bâtiments commerciaux : 1,3ha  
 Surface totale des parcelles commerciales : 5,8 ha

**CES : 22%**

Linéaire et vacance commerciale



Qualité environnementale



Accessibilité et stationnement



Cadre urbain



Accessibilité piétonne





# SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND AUXERROIS

## Annexe 2 Diagnostic Territorial

### Synthèse

17 octobre 2023 : Version arrêtée





# TABLE DES MATIERES

Préambule .....	4
Introduction .....	6
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	13
Paysage et patrimoine .....	14
La ressource du sol .....	15
La ressource en eau.....	17
Biodiversité et dynamique écologique.....	21
Risques naturels et technologiques .....	24
Nuisances et pollutions.....	27
Energie Climat .....	29
Santé environnementale .....	32
Synthèse globale et perspectives d'évolution.....	34
DIAGNOSTIC SOCIAL.....	39
Population .....	40
Habitat.....	42
Equipements et services.....	44

Mobilités .....	45
Organisation urbaine du Grand Auxerrois.....	46
DIAGNOSTIC AGRICOLE.....	48
Synthèse du diagnostic agricole.....	49
Enjeux agricoles.....	51
Synthèse globale du diagnostic agricole .....	57
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE.....	58
Economie .....	59
Commerce.....	60
Tourisme .....	61
Logistique.....	63

# PREAMBULE

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un **document de planification stratégique à long terme (20 ans) de l'aménagement d'un territoire à l'échelle d'un large bassin de vie**. Créé par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU), il est régi par les articles L. et R. 141-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Le SCoT a pour objectif de **définir et spatialiser un projet politique pour le territoire** concerné et les **orientations à mettre en œuvre pour son application à l'échelle locale**. A cet égard, il :

- intègre, par compatibilité ou prise en compte, les documents de planification supérieurs dont la liste est arrêtée aux articles L.131-1 et L.131-2 du code de l'urbanisme, ce qui lui permet de constituer le **cadre juridique de référence pour les documents inférieurs** (plans locaux d'urbanisme (intercommunaux), d'habitat, climat-air-énergie, de déplacements urbains etc.) ;
- **coordonne les politiques publiques** traduites dans ces derniers.

Le comité du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Grand Auxerrois a prescrit l'élaboration du SCoT du Grand Auxerrois par délibération en date du 13 octobre 2015, avec pour **objectifs** de :

- favoriser l'attractivité du territoire et permettre un développement raisonné du territoire en lien avec les territoires voisins ;
- conforter ce développement de manière cohérente et solidaire à l'intérieur du territoire en maintenant la complémentarité entre l'urbain et le rural ;
- construire un projet fondé sur les principes du développement durable. Les orientations du schéma auront pour finalité de satisfaire les besoins économiques, tout en assurant la mixité sociale, la qualité du cadre de vie, l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

Par délibération en date du 11 janvier 2022, le comité du PETR du Grand Auxerrois a décidé de faire application des dispositions du code de l'urbanisme dans leur rédaction issue des ordonnances n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale et n°2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme, dites « **ordonnances de modernisation des SCoT** » du 17 juin 2020, prises en application de la loi Elan et entrées en vigueur le 1er avril 2021.

Dès lors, le SCoT du Grand Auxerrois doit **intégrer** :

- par compatibilité :
  - les règles générales du fascicule du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) adopté le 26 juin 2020 ;
  - les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Seine-Normandie ;
  - les objectifs de protection définis par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) du bassin versant de l'Armançon ;
  - les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie ainsi que les orientations fondamentales et les dispositions de ce plan relatives à la prévention des inondations au regard de la gestion

équilibrée et durable de la ressource en eau telle que définie dans le Sdage susmentionné d'une part, à la réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation d'autre part ;

- les dispositions particulières aux zones de bruit de l'aéroport d'Auxerre-Branches ;
- le schéma régional des carrières, en cours d'élaboration ;
- le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la région Bourgogne adopté le 6 mai 2015 ;
- par prise en compte : les objectifs du Sraddet de la région BFC.

Le SCoT du Grand Auxerrois s'articulera autour de :

- un **projet d'aménagement stratégique** (PAS), premier document du SCoT, porteur du projet politique pour le territoire ;
- un **document d'orientation et d'objectifs** (DOO), traduction du PAS et intégrant un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DaacI) ;
- d'**annexes** ayant notamment pour objet de présenter :
  - le diagnostic du territoire ;
  - l'évaluation environnementale du SCoT ;
  - la justification des choix retenus pour établir le PAS et le DOO ;
  - l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO ;
  - un programme d'actions.

Le PAS du SCoT tiendra lieu de projet de territoire du PETR du Grand Auxerrois.

Le présent **diagnostic du territoire** a ainsi pour objet de « présente[r], notamment au regard des prévisions économiques et démographiques, les besoins en termes d'aménagement de l'espace, de ressource en eau, d'équilibre social de l'habitat, de mobilités, d'équipements et de services. Il prend en compte la localisation des structures et équipements existants, les besoins globaux en matière d'immobilier, la maîtrise des flux de personnes, les enjeux de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, notamment en matière de biodiversité et de potentiel agronomique, des paysages et du patrimoine architectural ainsi que ceux relatifs à la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique » (article L. 141-5 du code de l'urbanisme).

# INTRODUCTION

Le Grand Auxerrois est un territoire de 1824,3 km<sup>2</sup>, majoritairement rural, situé au centre du département de l'Yonne, en région Bourgogne-Franche-Comté, à mi-chemin entre Paris et Dijon et frontalier du département de l'Aube (région Grand Est).

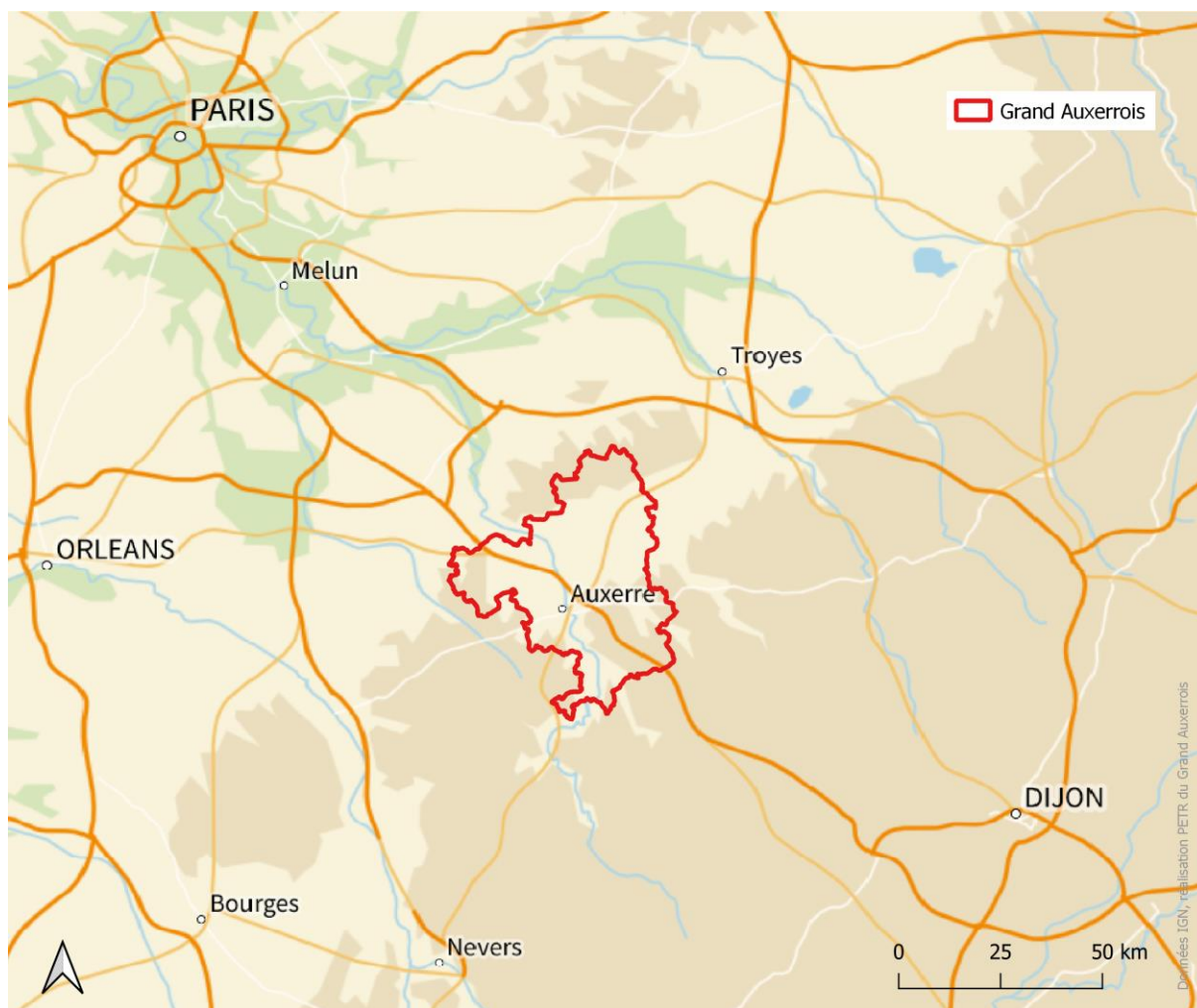


Figure 1 : carte de situation du Grand Auxerrois

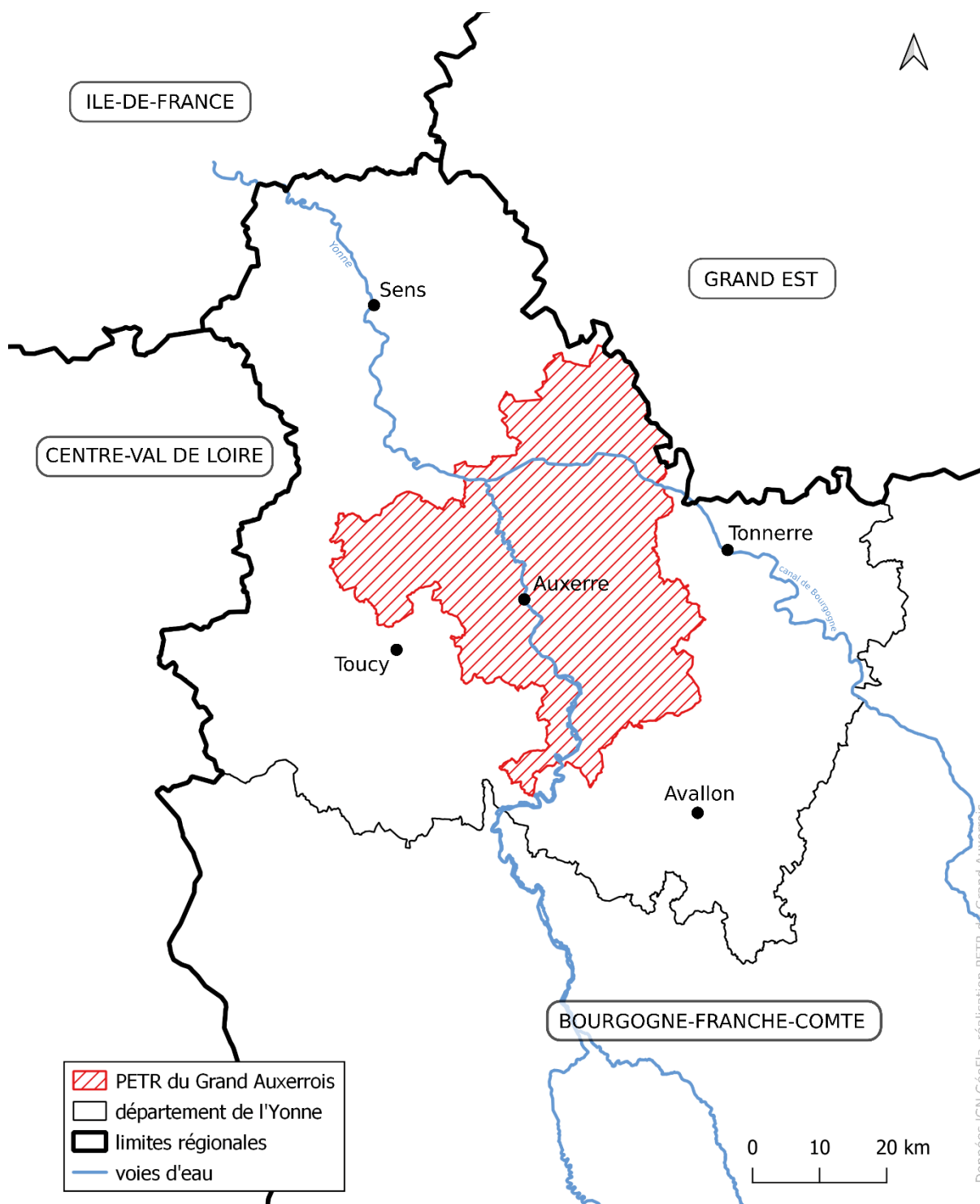


Figure 2 : localisation du Grand Auxerrois dans les espaces départemental et régionaux

Le Grand Auxerrois est un large bassin de vie constitué de 132557 habitants<sup>1</sup>, 115 communes, regroupées en 5 intercommunalités.

<sup>1</sup> Population municipale Insee 2018.

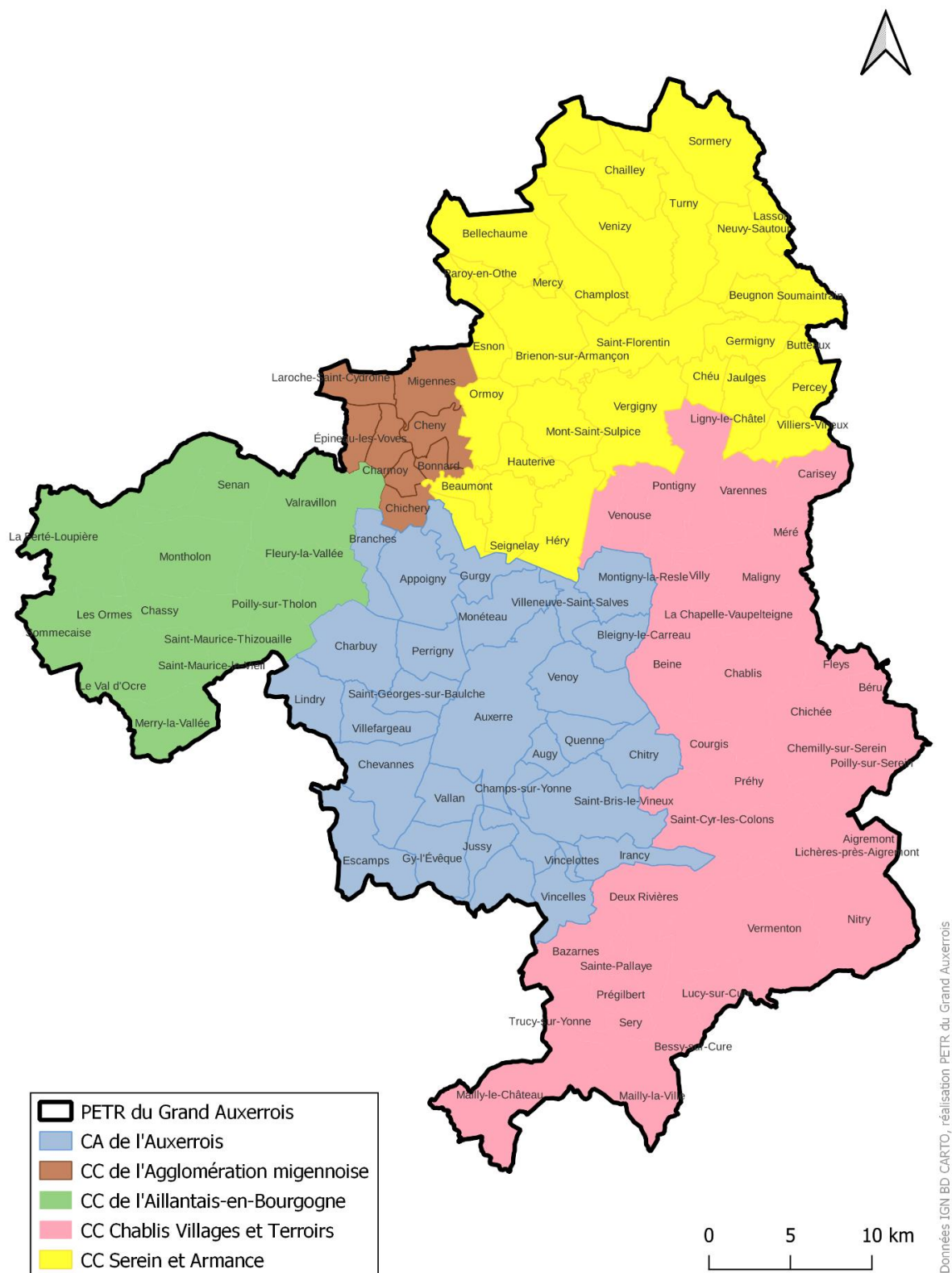


Figure 3 : communes et intercommunalités membres du Grand Auxerrois au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Communauté d'agglomération de l'Auxerrois (CAA) : 29 communes, 434 km<sup>2</sup>

---

89013	Appoigny	89154	Escamps	89319	Quenne
89023	Augy	89155	Escolives-Sainte-Camille	89337	Saint-Bris-le-Vineux
89024	Auxerre	89198	Gurgy	89346	Saint-Georges-sur-Baulche
89045	Bleigny-le-Carreau	89199	Gy-l'Évêque	89427	Vallan
89053	Branches	89202	Irancy	89438	Venoy
89077	Champs-sur-Yonne	89212	Jussy	89453	Villefargeau
89083	Charbuy	89228	Lindry	89463	Villeneuve-Saint-Salves
89102	Chevannes	89263	Monéteau	89478	Vincelles
89108	Chitry	89265	Montigny-la-Resle	89479	Vincelottes
89118	Coulanges-la-Vineuse	89295	Perrigny		

Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs (CCCVT) : 36 communes, 591,5 km<sup>2</sup>

---

89002	Aigremont	89168	Fleys	89242	Maligny
89030	Bazarnes	89175	Fontenay-près-Chablis	89250	Méré
89034	Beine	89081	La Chapelle-Vaupelteigne	89277	Nitry
89039	Béru	89224	Lichères-près-Aigremont	89303	Poilly-sur-Serein
89040	Bessy-sur-Cure	89226	Lignorelles	89307	Pontigny
89062	Carisey	89227	Ligny-le-Châtel	89314	Pré Gilbert
89068	Chablis	89233	Lucy-sur-Cure	89315	Préhy
89095	Chemilly-sur-Serein	89237	Mailly-la-Ville	89328	Rouvray
89104	Chichée	89238	Mailly-le-Château	89341	Saint-Cyr-les-Colons
89123	Courgis			89363	Sainte-Pallaye
89130	Deux Rivières			89394	Sery





89424 Trucy-sur-Yonne                      89437 Venouse                                      89477 Villy  
89430 Varennes                                      89441 Vermenton

Communauté de communes de l'Agglomération migennoise (CCAM) : 8 communes, 64,2 km<sup>2</sup>

---

89029 Bassou                                      89099 Cheny    89218 Laroche-Saint  
89050 Bonnard                                      89105 Chichery  
89085 Charmoy                                      89152 Épineau-les-Voves  
-Cydroine  
89257 Migennes

Communauté de communes de l'Aillantais-en-Bourgogne (CCAB) : 13 communes, 265 km<sup>2</sup>

---

89088 Chassy                                      89251 Merry-la-Vallée                                      89361 Saint-Maurice-  
Thizouaille  
89167 Fleury-la-Vallée                                      89003 Montholon    89384 Senan  
89163 La Ferté-Loupière                                      89304 Poilly-sur-Tholon    89397 Sommecaise  
89334 Le Val d'Ocre                                      89360 Saint-Maurice-le-Vieil    89196 Valravillon  
89281 Les Ormes

Communauté de communes Serein et Armançe (CCSA) : 29 communes, 469,6 km<sup>2</sup>

---

89031 Beaumont                                      89076 Champlost    89201 Héry  
89035 Bellechaume                                      89096 Chemilly-sur-Yonne    89205 Jaulges  
89041 Beugnon                                      89101 Chéu    89219 Lasson  
89055 Briennon-sur-  
Armançon                                      89156 Esnon    89249 Mercy  
89061 Butteaux                                      89186 Germigny    89268 Mont-Saint-Sulpice  
89069 Chailley                                      89200 Hauterive    89276 Neuvy-Sautour



89282 Ormoy	89382 Seignelay	89436 Venizy
89288 Paroy-en-Othe	89398 Sormery	89439 Vergigny
89292 Percey	89402 Soumaintrain	89474 Villiers-Vieux
89345 Saint-Florentin	89425 Turny	

A noter, les communes suivantes sont nées entre 2016 et 2017 de la fusion de plusieurs communes.

Nouvelle commune	Communes fusionnées	EPCI	Date de la fusion
<b>Deux Rivières</b>	Accolay Cravant	CC Chablis Villages et Terroirs	1 <sup>er</sup> janvier 2017
<b>Montholon</b>	Aillant-sur-Tholon Champvallon Villiers-sur-Tholon Volgré	CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	1 <sup>er</sup> janvier 2017
<b>Valravillon</b>	Guerchy Laduz Neuilly Villemer	CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	1 <sup>er</sup> janvier 2016
<b>Val-d'Ocre</b>	Saint-Aubin-Château-Neuf Saint-Martin-sur-Ocre	CC de l'Aillantais-en-Bourgogne	1 <sup>er</sup> janvier 2016

Par ailleurs le Grand Auxerrois est frontalier des territoires de SCoT du Nord de l'Yonne (au nord), du pays de Puisaye-Forterre-Val d'Yonne (à l'ouest), du Grand Avallonnais (au sud) et des Territoires de l'Aube (région troyenne).

A noter, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois a rejoint le pôle métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris (constitué des CA de Troyes Champagne Métropole, Chaumont et Grand Sénonais) fin 2021.



Le présent diagnostic territorial débute par un état de l'environnement du Grand Auxerrois (livre I), dans lequel s'inscrivent la société du territoire (livre II) et ses activités économiques (livres III et IV).





# **ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**



# PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le territoire du Grand Auxerrois présente de nombreux atouts paysagers : des paysages variés (vignoble, bocage, forêts, milieux humides...), un relief vallonné offrant de nombreux points de vue intéressants, un patrimoine riche. Il compte également de nombreux éléments patrimoniaux protégés (sites et monuments classés/inscrits).

Il convient cependant de noter :

- Une disparition progressive de certaines structures paysagères emblématiques (bocage, prairies) au profit des grandes cultures
- Un manque de valorisation de certains monuments
- Une intégration paysagère parfois difficile de bâtiments d'activités en entrée de bourg
- Un risque d'urbanisation future des coteaux pouvant entraîner une fermeture des perspectives visuelles
- Une urbanisation accélérée pouvant entraîner un risque de dégradation des silhouettes villageoises et des entrées de villes/bourgs
- Un risque de dévalorisation du petit patrimoine dans le cas d'une urbanisation mal maîtrisée

<b>Priorité 1</b>	Préserver les paysages à travers la Trame verte et Bleue locale
	Valoriser les paysages via la protection des milieux et des points de vue

<b>Priorité 2</b>	Valoriser le patrimoine via un traitement qualitatif des abords des monuments, des réflexions sur l'éclairage et une desserte par les circulations douces et les itinéraires de découverte
	Veiller à la bonne intégration paysagère des nouvelles constructions
	Valoriser les entrées de bourgs/villes par un traitement paysager qualitatif

# LA RESSOURCE DU SOL

Le relief du territoire du SCoT s'articule autour plusieurs vallées.

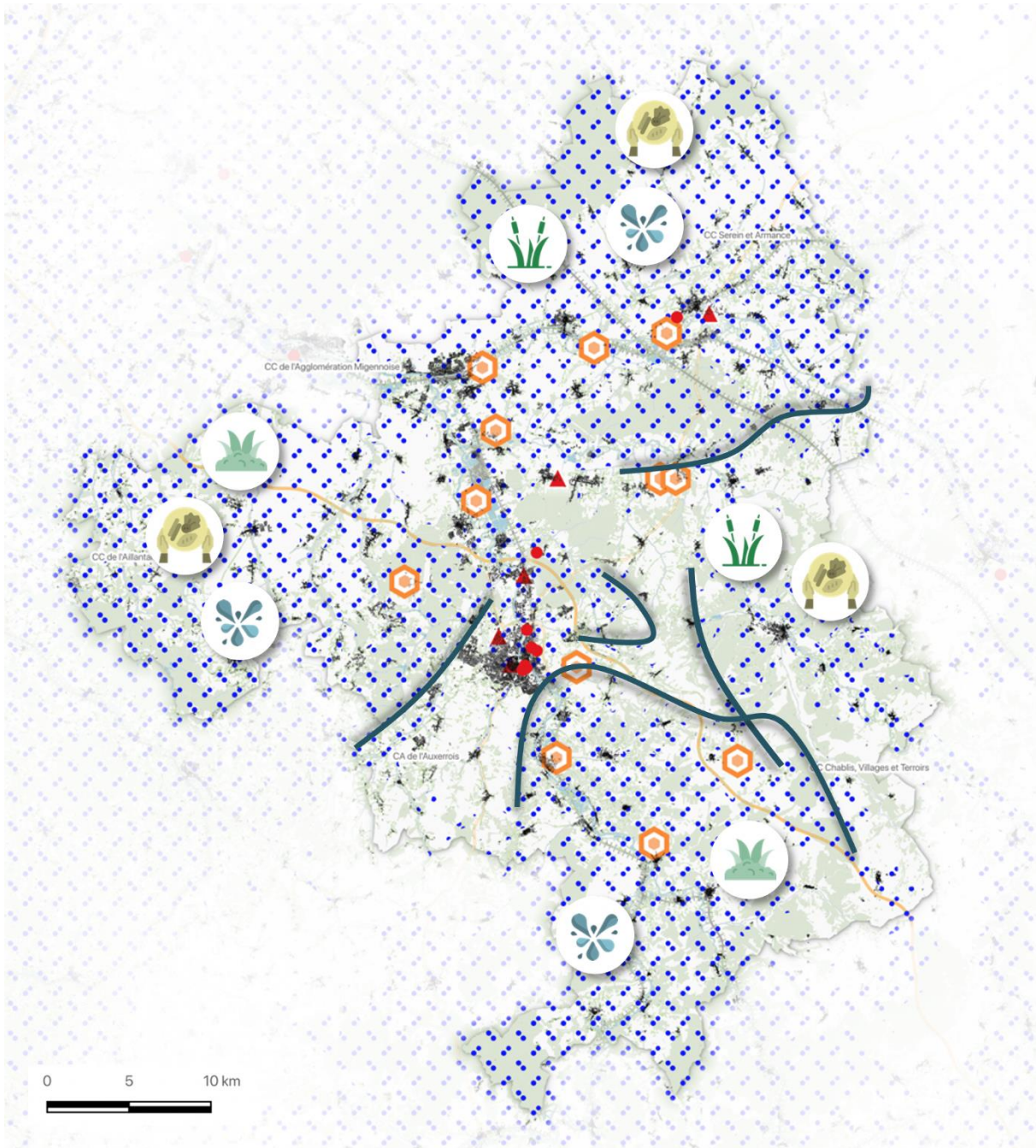
La géologie complexe confère une richesse au territoire et permet à ce dernier une exploitation des sols :

- L'agriculture est très développée et sa renommée rayonne nationalement et internationalement
- Le territoire fait l'objet d'une activité de carrières
- Les sols du territoire comptent à eux seuls plusieurs enjeux de préservation compte tenu des usages sur le territoire. Au regard de ces occupations, les services rendus par les sols sont importants et doivent être préservés.

Les fonctionnalités des sols sur le territoire sont bien présentes et recouvrent la majorité du territoire du Grand Auxerrois. Ces fonctionnalités (écologique, agricole, hydrique, climatique, économiques, gestion des risques...) dans son ensemble doivent être préservées, dans un contexte de mutation climatique amenée à impacter directement la ressource.

<b>Priorité 1</b>	Prendre en compte et préserver la fonctionnalité des sols à travers ses fonctions écosystémiques - afin d'assurer leur fonctionnement dans un contexte de fragilité climatique : agriculture, espaces naturels, qualité de l'eau, qualité des sols
	Lutter contre la pollution des sols et les valoriser dans une logique de renouvellement ou de renaturation au regard des contraintes technico-économiques

<b>Priorité 2</b>	Permettre l'extension des carrières existantes et la création de nouvelles installations sur les gisements favorables, sous réserve de prendre en compte les enjeux agricoles, environnementaux et sociaux. Prendre en considération les permis d'exploitations miniers vis-à-vis de l'aménagement du territoire.
	Prendre en compte le SRC



Prendre en compte et préserver la fonctionnalité des sols à travers ses fonctions écosystémiques - afin d'assurer leur fonctionnement dans un contexte de fragilité climatique : agriculture, espaces naturels, qualité de l'eau, qualité des sols



Lutter contre la pollution des sols et les valoriser dans une logique de renouvellement ou de renaturation au regard des contraintes technico-économiques



Permettre l'extension des carrières existantes et la création de nouvelles installations sur les gisements favorables, sous réserve de prendre en compte les enjeux agricoles, environnementaux et sociaux. Prendre en considération les permis d'exploitations miniers vis-à-vis de l'aménagement du territoire.  
Prendre en compte le SRC

# LA RESSOURCE EN EAU

**La ressource en eau touche à l'ensemble du territoire du Grand Auxerrois** et ses enjeux sont ancrés dans toutes les composantes du SCoT, qu'il s'agisse des enjeux environnementaux comme des enjeux socioéconomiques. Au-delà de l'atténuation des incidences de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation sur la ressource (de manière directe et indirecte), il s'agit en effet de **mettre en œuvre une stratégie** qui s'intéresse à la fois à la **capacité de développement du territoire** au regard de la ressource mais également à **l'adaptation de l'ensemble des communes**, confrontées à l'augmentation de la température, à la dégradation qualitative, à la raréfaction des ressources en eau, aux perturbations des écosystèmes et à l'augmentation de la fréquence des pluies intenses ou des périodes de sécheresses.

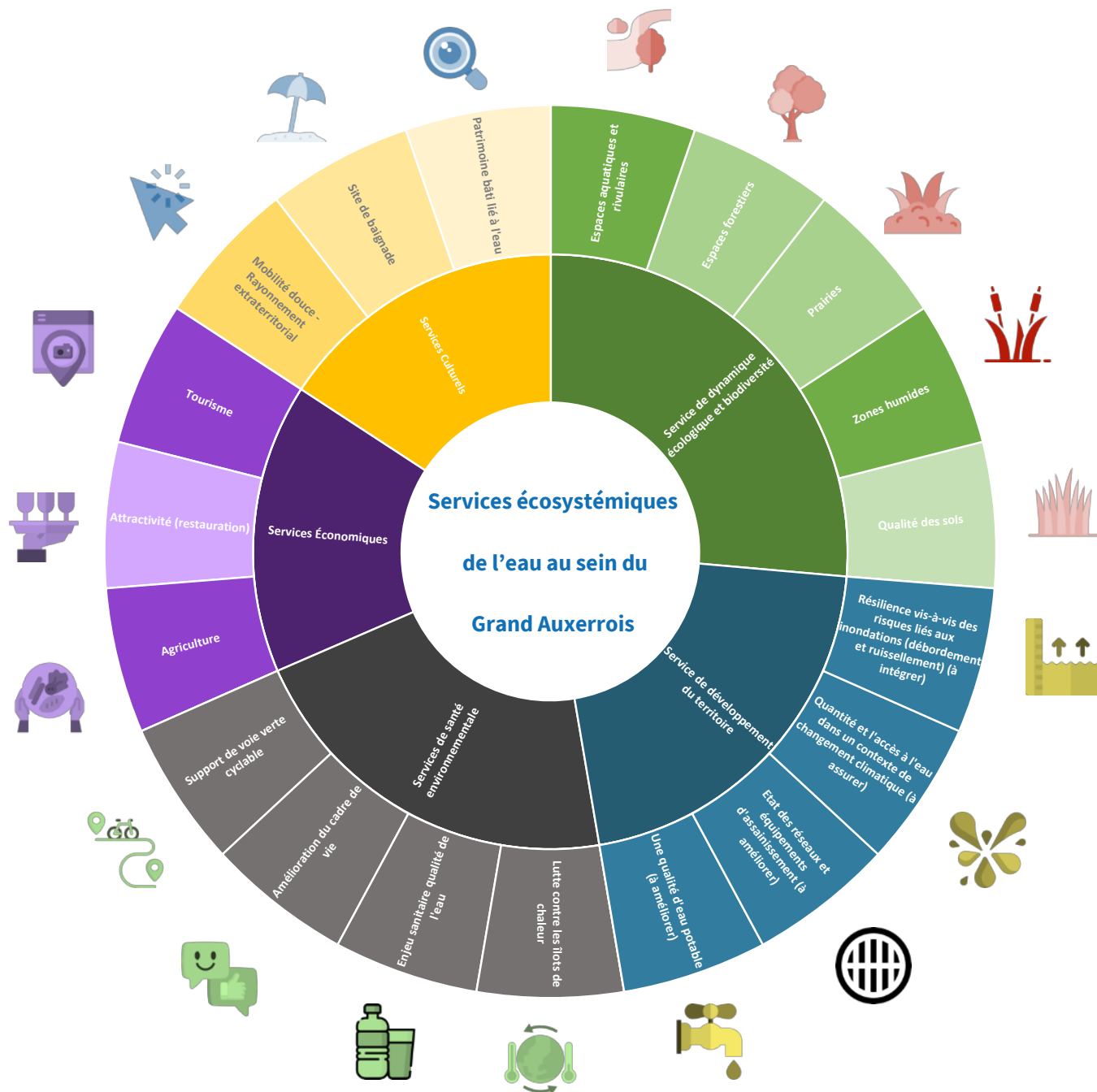
La réflexion sur la ressource en eau peut s'appuyer sur **plusieurs piliers faisant appel aux services écosystémiques directement en lien avec l'eau**. La figure ci-après permet d'apprécier l'ensemble des principales interactions et services écosystémiques de l'eau sur le territoire. On notera ainsi que la ressource en eau rend au territoire des services :

- culturels
- économiques
- de santé environnementale
- de dynamique écologique et biodiversité
- de développement du territoire

Ces services offrent **une lecture transversale du territoire via la ressource en eau**. Au sein de ces services, certains supports apparaissent comme fragiles ou fragilisés. Dès lors, il ne s'agit plus de penser secteur par secteur (urbanisme, cadre de vie, construction, agriculture, industrie etc.), mais d'allier et de (re)**penser leur articulation**. Le SCoT permet d'accompagner et d'affirmer une stratégie commune face aux changements potentiellement nécessaires.



L'eau et ses services écosystémiques au sein du territoire du SCoT du Grand Auxerrois (source et traitement E.A.U)










<b>Priorités 1</b>	Garantir le bon état qualitatif de la ressource en eau superficielle et souterraine : préserver la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Armançon, du Serein et de l'Yonne aval (au nord d'Auxerre) ; en raison du lien étroit entre les masses d'eau souterraine et superficielle, l'enjeu de préserver la ressource en eau superficielle garantit une bonne qualité de la ressource en eau souterraine et de la vie des milieux aquatiques.
	La qualité de l'eau est directement en lien avec les stations d'épuration, l'industrie et le milieu agricole.
	Concilier besoin en eau potable ainsi que pour les usages agricoles et industriels et disponibilité de la ressource en eau au regard du changement climatique.
	Garantir le bon traitement des eaux usées et être en cohérence avec les capacités de développement.
	Travailler sur les aires d'alimentation de captage qui permettent d'estimer les capacités de la nappe pour l'approvisionnement en eau du territoire et faire face aux augmentations de sa population.
Garantir le cycle de l'eau par une gestion durable des eaux pluviales - Assurer une bonne gestion des eaux pluviales des nouveaux projets d'urbanisation.	
Assurer la protection de la ressource captée au regard des exigences des périmètres immédiats, rapprochés, éloignés définies par leurs arrêtés.	

<b>Priorités 2</b>	Se servir de la Trame Bleue comme support d'attractivité, de vecteur de santé et d'adaptation au changement climatique.
	Se reposer sur les vecteurs Eau comme une valorisation touristique, une valorisation du patrimoine vernaculaire.
	Préserver la réserve utile des sols.

<b>Priorité 3</b>	Renforcer/mettre en œuvre une interconnexion de la ressource en eau pour les communes qui n'en disposent pas : <i>Héry, Bazarnes, Siaep Chemilly, Beaumont, Ormoy, Eson, Charmoy, Neuvy-Sautour, Lasso, Paroy-en-othé, Deux-Rivières, Cheny, Briennon-sur-Armançon, Trucy-sur-Yonne, Chichery, Siaep région Vermenton, Montholon, Chailley, Sainte-Pallaye</i>
-------------------	---

Enjeux liés à la ressource en eau (source : EAU France, BNPE, Chambre agriculture, GIS Sol, Collectivité, DREAL, Analyse et traitement E.A.U)



- Dégradation qualité de l'eau ↑
- 
 Garantir le bon état qualitatif de la ressource en eau superficielle et souterraine : préserver la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Armançon, du Serein et de l'Yonne aval ; en raison du lien étroit entre les masses d'eau souterraine et superficielle, l'enjeu de préserver la ressource en eau superficielle garantit une bonne qualité de la ressource en eau souterraine et de la vie des milieux aquatiques  
 La qualité de l'eau est directement en lien avec les stations d'épuration, l'industrie et le milieu agricole
  - 
 Concilier les besoins en eau pour les usages domestiques agricoles et industriels et disponibilité de la ressource en eau au regard du changement climatique
  - 
 Garantir le bon traitement des eaux usées et être en cohérence avec les capacités de développement
  - 
 Travailler sur les aires d'alimentation de captage qui permettent d'estimer les capacités de la nappe pour l'approvisionnement en eau du territoire et faire face aux augmentations de sa population.  
 Assurer la protection de la ressource captée au regard des exigences des périmètres immédiats, rapprochés, éloignés définies par leurs arrêtés
  - 
 Garantir le cycle de l'eau par une gestion durable des eaux pluviales  
 Assurer une bonne gestion des eaux pluviales des nouveaux projets d'urbanisation
  - 
 Se servir de la Trame Bleue comme support d'attractivité, de vecteur de santé et d'adaptation au changement climatique  
 Se reposer sur les vecteurs Eau comme une valorisation touristique, une valorisation du patrimoine vernaculaire
  - 
 Préserver la réserve utile des sols

# BIODIVERSITE ET DYNAMIQUE ECOLOGIQUE

La richesse écologique du territoire est importante. Elle s'articule autour d'une grande diversité d'habitats associés à une faune et une flore riches.

Les sites d'intérêts écologiques recensés ou protégés sont nombreux : ZNIEFF, sites Natura 2000, sites du Conservatoire d'Espaces Naturels etc.

La dynamique écologique est bien présente sur l'ensemble du territoire. Elle est liée à une préservation et à une activité agricole importante avec une conservation forte du patrimoine végétal ; ce patrimoine subit toutefois une disparition progressive des haies, réduisant les attraits écologiques du territoire.

On notera ainsi :

- Des réservoirs forestiers importants, globalement bien connectés entre eux
- Des réservoirs prairiaux préservés en Champagne humide
- Des réservoirs calcicoles identifiés sur les coteaux de la Vallée de la Cure et de l'Yonne
- Des réservoirs humides importants le long de l'Yonne et du Tholon
- Un bon état écologique des 3 principaux réservoirs aquatiques
- Un réseau de corridors écologiques assez dense

Relevons toutefois une faible connexion entre les réservoirs boisés du nord et du sud de l'Armançon, des ruptures de continuités liées à la présence d'importantes voies de communication ou encore des obstacles à l'écoulement qui perturbent l'écoulement naturel des eaux des principaux cours d'eau.

Les études complémentaires permettront une amélioration de la connaissance des milieux.

Les principales zones urbaines du SCoT représentent un potentiel non négligeable en termes de développement de la nature en ville : l'enjeu est de conforter, de restaurer et de développer ces supports écologiques urbains dans une optique d'amélioration de la biodiversité ordinaire mais également d'adaptation au changement climatique : consommation d'énergie, îlots de chaleur, gestion des eaux pluviales, gestion du risque de retrait-gonflement des argiles.

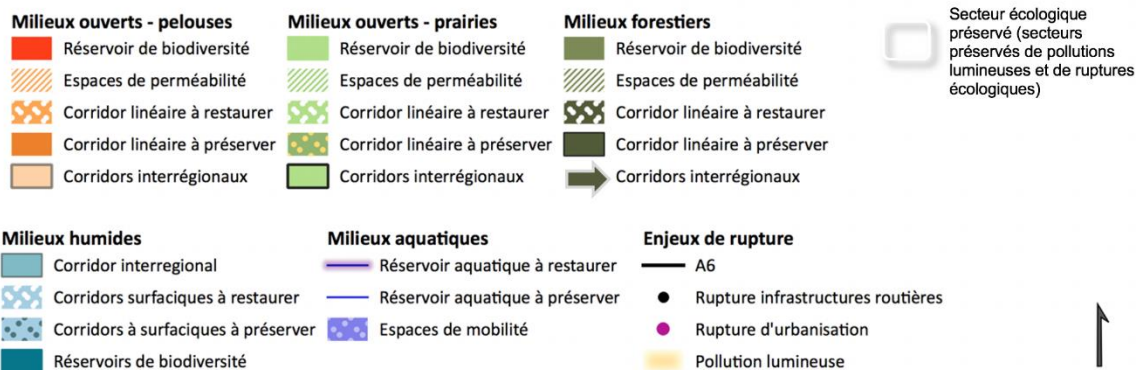
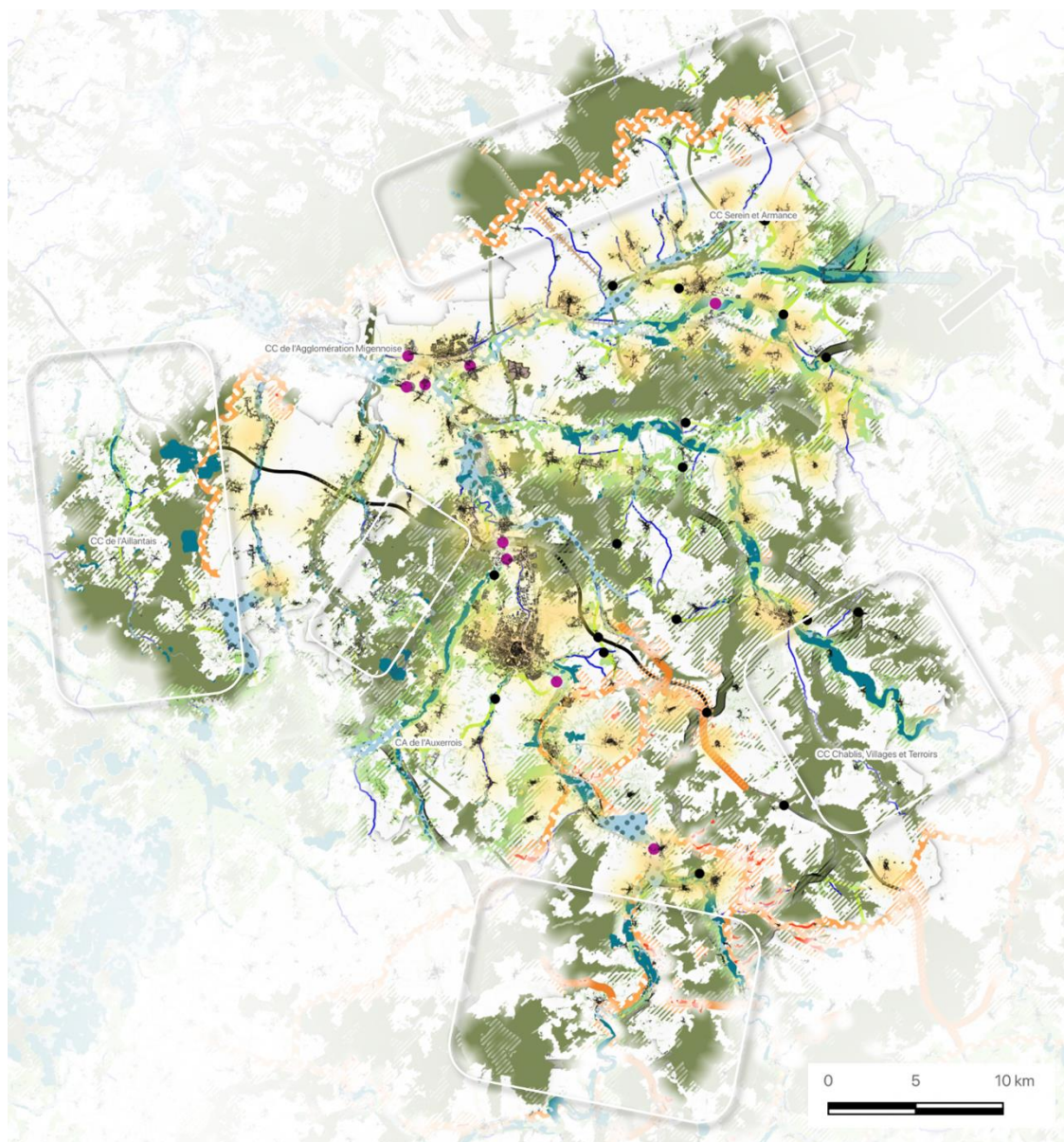
Enfin, la pollution lumineuse est importante sur le territoire. Des poches de réservoirs et de corridors écologiques restent à ce jour épargnées par la pollution, il est nécessaire et indispensable de les préserver.

Des ruptures liées à cette pollution lumineuse existent. Même si le SCoT ne peut pas réglementer et prescrire les conditions d'éclairage, l'aménagement du territoire doit prendre en compte ces éléments pour, *a minima*, réduire les incidences.

<b>Priorité 1</b>	Protéger les réservoirs de biodiversité
	Assurer la restauration et la préservation de l'ensemble des espaces perméables et corridors écologiques
	Valoriser l'identité du territoire autour du patrimoine naturel
	S'appuyer sur le potentiel et la richesse agronomique et agricole pour valoriser les espaces naturels, les réservoirs de biodiversité et les perméabilités / corridors écologiques
	Restaurer et améliorer l'état écologique des cours d'eau
	Protéger les zones humides dans le cadre de la gestion des risques d'inondation
	Développer la perméabilité de la Trame Verte et Bleue dans les futurs projets et s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature pour répondre à des enjeux transversaux
	Se servir de la nature ordinaire mais également « exceptionnelle » comme support d'adaptation au changement climatique : lutte contre les îlots de chaleur, gestion des risques naturels (inondation, ruissellement, retrait-gonflement des argiles), amélioration de la qualité de l'air
	Lutter contre la fragmentation des milieux, préserver les coupures d'urbanisation
	Limitier la pollution lumineuse dans les aménagements
Préserver les espaces exempts de pollution lumineuse	

<b>Priorité 2</b>	Permettre les passages à faune pour réduire les impacts des voies de communication majeures sur la circulation des espèces
-------------------	--

Synthèse des enjeux liés à la biodiversité et à la trame verte et bleue (source INPN, Biotope, DREAL, lighttrend, Traitement EAU)



# RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Le territoire du Grand Auxerrois est concerné par de nombreux risques naturels et technologiques appelant à la fois des enjeux de non aggravation du risque et des enjeux de réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens, des activités et de l'environnement.

Le risque d'inondation concerne l'ensemble du territoire, y compris les plus grandes zones urbaines et des secteurs aux forts enjeux économiques tels que le Chablisien, mondialement reconnu pour sa production viticole. Le territoire est couvert par des documents permettant de gérer le risque : PSS, PPRi, TRI, SLGRI. Ces éléments sont opposables au SCoT.

Au-delà de l'application de ces documents, il s'agit également d'étudier comment les ressources environnementales du territoire telles que les sols ou la Trame Verte et Bleue peuvent également intervenir, par exemple en les valorisant dans l'aménagement du territoire dans un objectif de réduction des risques.

Le risque de retrait-gonflement des argiles et les mouvements de terrain dans leur ensemble constituent également des risques majeurs sur le territoire, d'autant plus qu'ils sont particulièrement sensibles au changement climatique.

Les risques technologiques se traduisent essentiellement par le transport de matières dangereuses, principalement dans les vallées de l'Yonne et de l'Armançon. Un seul site Seveso seuil haut est localisé au centre-nord du territoire, les autres ICPE étant réparties de manière diffuse.

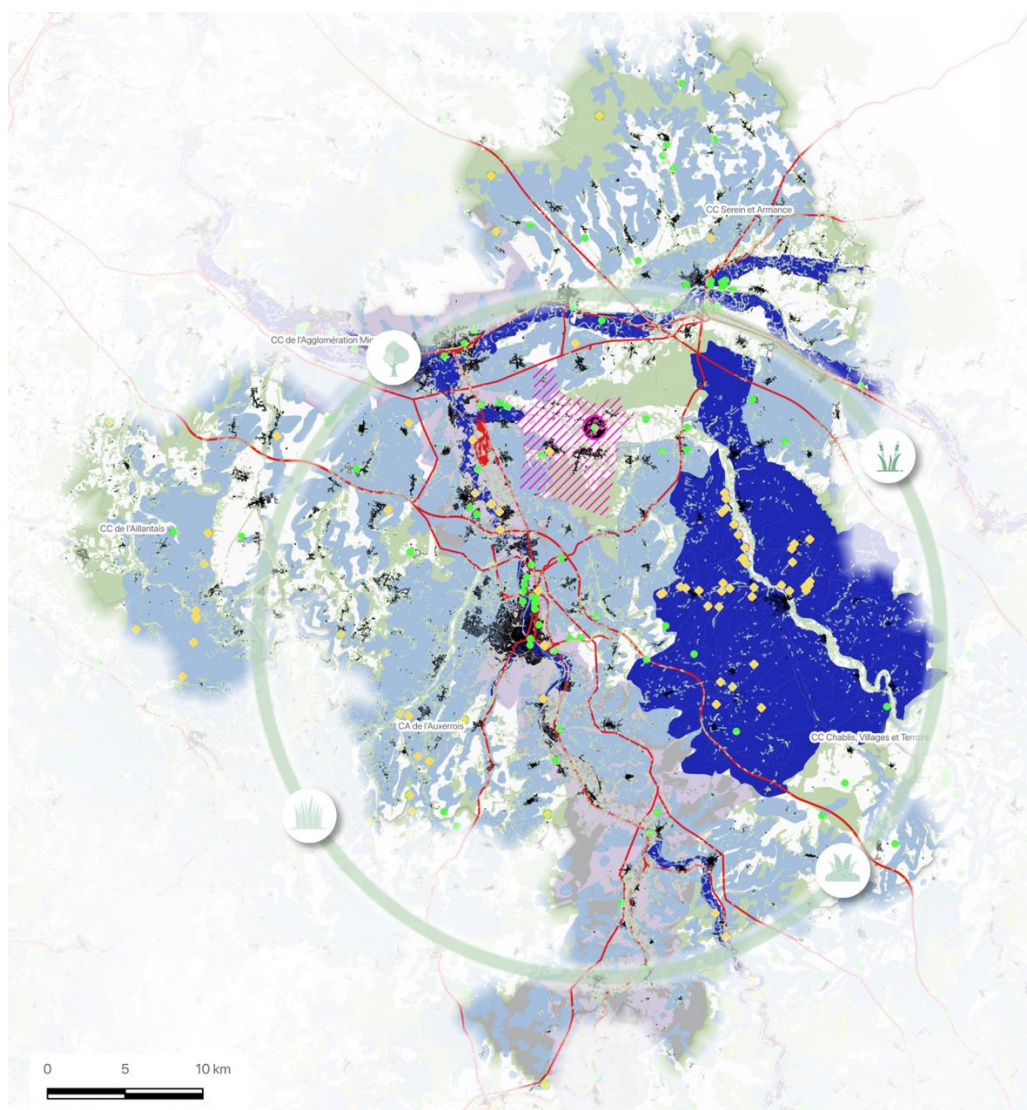
<b>Priorité 1</b>	Réduire la vulnérabilité de la population au risque global d'inondation – Prendre en compte, a minima, les PPRI en cours.
	Etudier la cohérence de l'usage des sols avec les mouvements de terrain dans un contexte de changement climatique
	Valoriser les périmètres exposés par des activités et usages compatibles, par exemple par des espaces naturels contribuant à la trame verte du territoire et à la qualité du cadre de vie (espaces de respiration).
	Gérer les risques en interrelations fortes avec les autres composantes environnementales et socio-économique
	Prendre en compte les services écosystémiques des milieux naturels
	Intégrer l'existence du risque comme élément de la planification et des projets urbains, non comme contrainte a posteriori.  Développer la culture du risque au sein de la population et des collectivités locales.
	Réduire le risque de ruissellement et de coulées de boues en milieu urbain à travers une réflexion sur la désimperméabilisation des espaces aménagés.  En milieu rural, réduire le risque en préservant les espaces forestiers et les haies.

<b>Priorité 2</b>	Mettre en cohérence les zones d'urbanisation et les grands équipements avec la présence de risques technologiques
	Réduire la vulnérabilité de la population face à l'exposition au risque lié au transport de matières dangereuses
	Prendre en compte les évolutions liées au changement climatique

<b>Priorité 3</b>	Gérer l'urbanisation en retrait des massifs forestiers pour réduire l'exposition aux feux de forêt
-------------------	--



## Synthèse des enjeux liés aux risques (source DREAL, Géorisque, DDT, Traitement E.A.U)



- Réduire la vulnérabilité de la population au risque global d'inondation – Prendre en compte, a minima, les PPRI en cours
  
- Etudier la cohérence de l'usage des sols avec les mouvements de terrain dans un contexte de changement climatique
  
- Gérer les risques en interrelations fortes avec les autres composantes environnementales et socio-économique  
 Prendre en compte les services écosystémiques des milieux naturels
  
- Réduire le risque de ruissellement et de coulées de boues en milieu urbain à travers une réflexion sur la désimperméabilisation des espaces aménagés.  
 En milieu rural, réduire le risque en préservant les espaces forestiers et les haies
  
- Mettre en cohérence les zones d'urbanisation et les grands équipements avec la présence de risques technologiques
  
- Réduire la vulnérabilité de la population face à l'exposition au risque lié au transport de matières dangereuses
  
- Gérer l'urbanisation en retrait des massifs forestiers pour réduire l'exposition aux feux de forêt

# NUISANCES ET POLLUTIONS

Le territoire du Grand Auxerrois présente des atouts majeurs :

- La qualité de l'air est relativement bonne avec une amélioration notable depuis quelques années
- Des gaz à effet de serre en diminution depuis une dizaine d'années
- Les sites et sols pollués sont relativement peu nombreux au regard de la taille du territoire
- Des nuisances sonores sont pour beaucoup liées aux grandes infrastructures dans un axe global Nord-Ouest – Sud Est
- Un territoire bien équipé pour le traitement des déchets
- Des espaces préservés de toute nuisance

On notera cependant des fragilités :

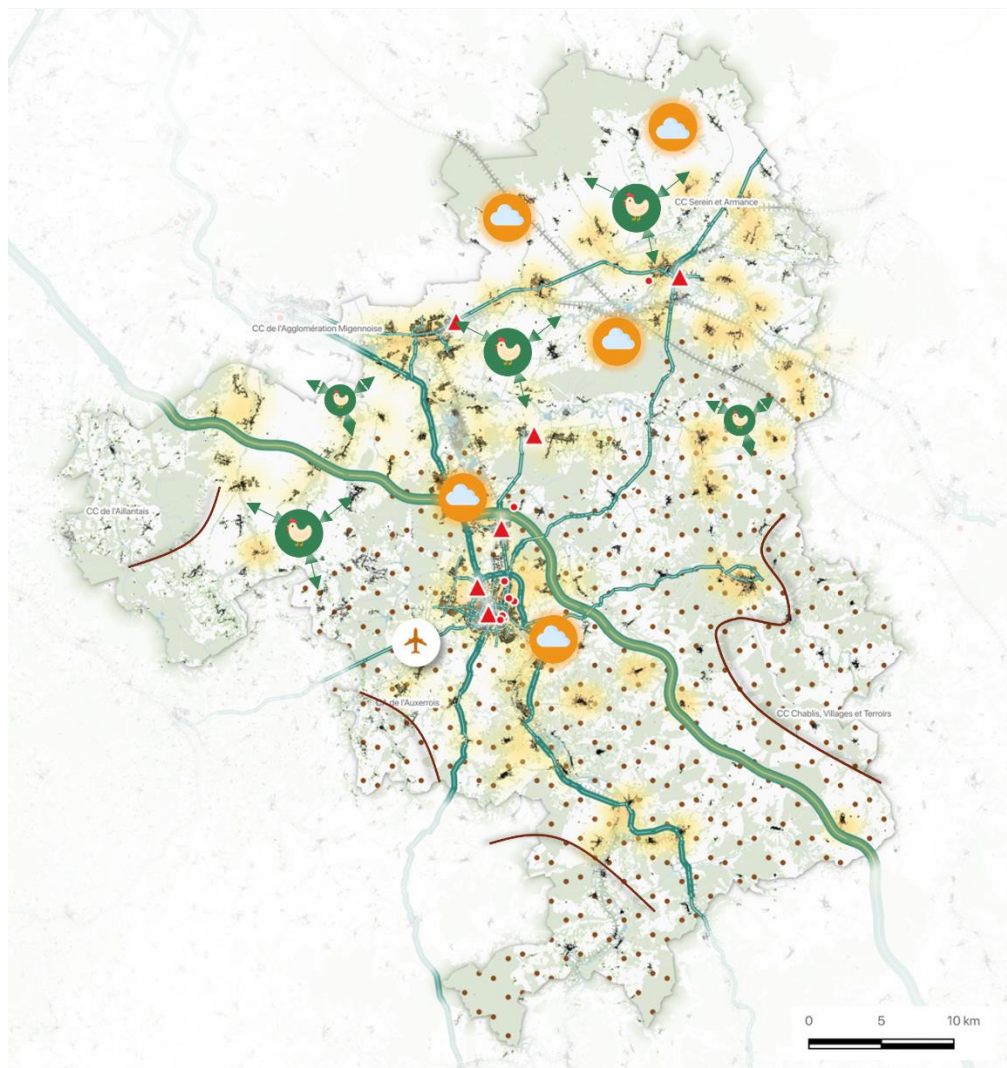
- Une augmentation de la production des déchets
- Une pollution lumineuse globalement répartie sur le territoire
- Des pics d'ozone répétés et qui ne sont pas amenés à être réduits au regard des pressions climatiques
- Des conflits potentiels entre agro-industrie et population










Les nuisances et pollutions sont directement liés à la santé environnementale de la population locale. Dès lors, il s'agit d'agir sur différents leviers d'actions tels que les mobilités et l'armature du développement pour limiter ces nuisances et pollutions et s'adapter dans un contexte de changement climatique.

<b>Priorité 1</b>	Réduire la production de déchets et augmenter sa valorisation
	Concilier agro-industrie et population locale
	Participer à la réduction de la pollution lumineuse, notamment en limite d'espaces naturels sensibles dans la vallée de l'Yonne, du Serein et de l'Armançon principalement
	Améliorer la qualité de l'air : agir sur les mobilités, s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature, les espaces naturels et agricoles comme support de préservation de la qualité de l'air
	Valoriser les espaces pollués lorsque cela est possible par des projets alternatifs et durables ou de la renaturation au regard des intérêts écologiques potentiels

<b>Priorité 2</b>	Limiter l'exposition de la population aux établissements aux émissions polluantes
	Maîtriser l'urbanisation à la périphérie d'une source de nuisances air/bruit
	Préserver les territoires actuellement peu concernés par les nuisances et pollutions

Synthèse des enjeux liées aux nuisances et pollutions (source : DTT, DREAL, collectivité, traitement E.A.U)



-  Réduire la production de déchets et augmenter sa valorisation
-  Agir sur les mobilités dans une logique d'amélioration de la qualité de l'air (notamment en ozone) et une réduction des nuisances sonores
-  Limiter l'exposition de la population aux établissements aux émissions polluantes
-  Concilier agro-industrie et population locale
-  Participer à la réduction de la pollution lumineuse, notamment en limite d'espaces naturels sensibles dans la vallée de l'Yonne, du Serein et de l'Armançon principalement
-  Améliorer la qualité de l'air : s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature, les espaces naturels et agricoles comme support de préservation de la qualité de l'air
-  Préserver les territoires actuellement peu concernés par les nuisances et pollutions
-  Valoriser les espaces pollués lorsque cela est possible par des projets alternatifs et durables ou de la renaturation au regard des intérêts écologiques potentiels
-  Maîtriser l'urbanisation à la périphérie d'une source de nuisances air/bruit

# ENERGIE CLIMAT

Le changement climatique a commencé et les tendances évolutives en matière de températures et ses conséquences questionnent les modèles de développement sur le territoire, toutes activités confondues.

Document intégrateur, le SCoT constitue une réelle opportunité pour définir et articuler une politique énergétique et climatique territoriale avec le projet d'aménagement. Pour le SCoT, il s'agit de :

- Limiter les coûts et tirer parti des avantages
- Éviter les inégalités devant les risques
- Préserver le patrimoine naturel
- Protéger les personnes et les biens.

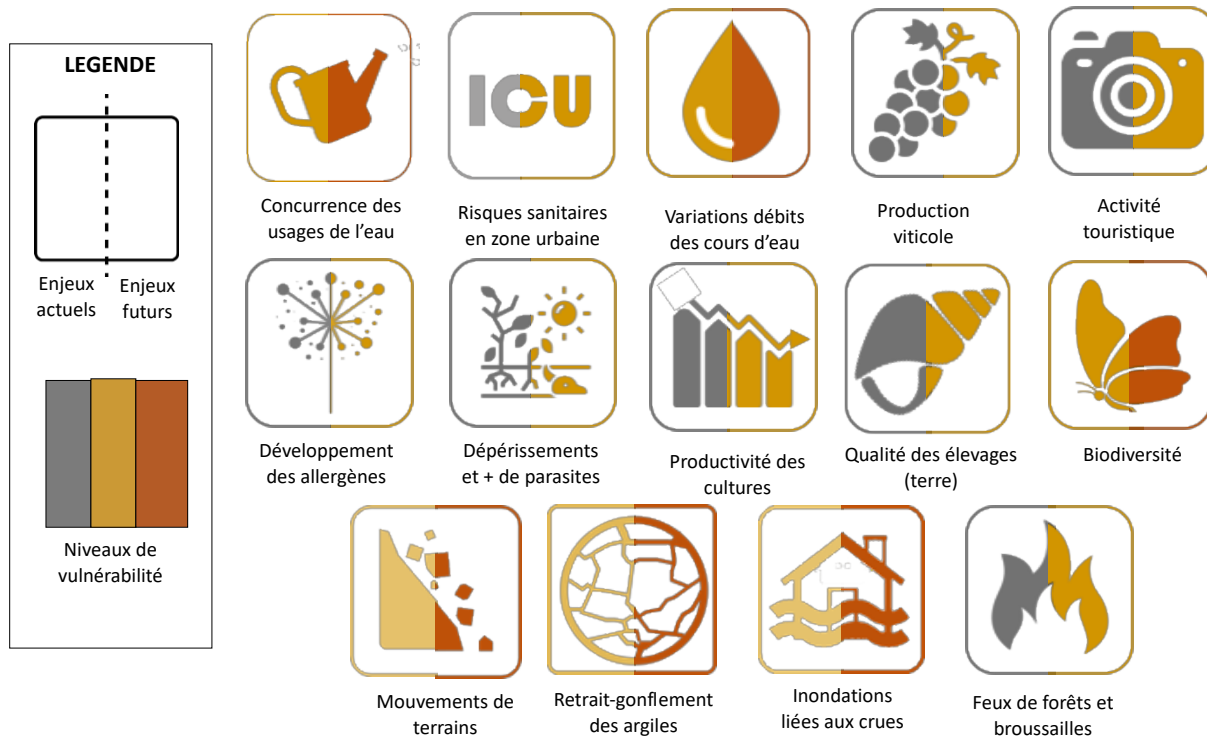
Le diagnostic énergie-climat montre que :

- Le secteur du transport routier est le principal consommateur énergétique sur le territoire. Les produits pétroliers et autres (charbon, déchets...) constituent la source d'énergie la plus utilisée par ce secteur
- Le secteur résidentiel est un consommateur majeur. Il comprend également des enjeux de précarité énergétique, dans un contexte où la facture énergétique, même en augmentation, subit de nombreuses fluctuations ;
- La production d'énergie renouvelable a triplé entre 2013 et 2018. Les deux principales sources d'énergie renouvelable sont l'éolien et le bois-énergie. Le territoire est cependant couvert par un certain mix énergétique, même s'il est de moindre ampleur. En termes de potentiel, le Grand Auxerrois est propice à l'éolien, sous condition de la préservation du patrimoine paysager et naturel, à la géothermie et à la valorisation de la biomasse par méthanisation. Le territoire peut compter un gisement en bois-énergie mais il doit être étudié au regard de sa comptabilité avec la Trame verte et bleue locale.
- le territoire est vulnérable au changement climatique, au regard de ses conséquences directes sur l'agriculture (culture, élevage), la biodiversité et le monde agro-industriel.
- La CA de l'Auxerrois et la CC Serein et Armance sont engagées dans une démarche de PCAET.

Ces éléments supposent de travailler simultanément dans une approche transversale et sectorielle sur l'ensemble des champs du SCoT : maîtrise des besoins de déplacements et du transport routier, de l'étalement urbain, articulation entre choix d'urbanisation et offre de transports collectifs et modes doux, performance énergétique et climatique du parc de bâtiments existant et futur, développement d'énergies renouvelables etc.

## La vulnérabilité climatique multisectorielle

Source : E.A.U, Concept E6



<b>Priorité 1</b>	Agir pour le secteur agricole et agro-industriel de demain face à la vulnérabilité climatique :  augmenter la résilience des sols face au changement climatique, afin de préserver les sols et les services écosystémiques essentiels
	Définir une armature de mobilité en cohérence avec la lutte contre le changement climatique <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Agir sur la mixité fonctionnelle des espaces pour optimiser les besoins de mobilité ;</li> <li>○ Faciliter l'utilisation des transports collectifs et des modes doux</li> </ul>
	Renforcer la prise en compte des impacts du changement climatique dans les politiques de prévention des risques
	Se servir de la trame verte et bleue comme support d'adaptation au changement climatique et de réduction de ses impacts et s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature comme outils d'adaptation (dans les villes comme dans les villages)
	Définir une offre de logement en cohérence avec l'adaptation au changement climatique <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Intégrer le bioclimatisme dans les aménagements ;</li> <li>○ Agir sur les performances énergétiques et la rénovation thermique des bâtiments</li> <li>○ S'appuyer sur des solutions urbanistiques et architecturales innovantes pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbaine et renforcer le confort du bâti</li> </ul>
<b>Priorité 2</b>	Poursuivre le développement du mix énergétique et des énergies renouvelables dans le respect de la préservation des espaces naturels, agricoles et paysagers

# SANTE ENVIRONNEMENTALE

De façon synthétique le Grand Auxerrois est un territoire favorable à la santé de par son cadre de vie lié à ses paysages et à son occupation des sols alliant espaces naturels et agri-naturels, lui conférant ainsi une identité propre. Le chevelu hydrographique aux services écosystémiques nombreux est également support d'un cadre de vie agréable et vecteur de mobilités douces ou sportives. La Trame Verte et Bleue est bien présente sur le territoire et, par son étendue, permet l'accès de tous à la nature.

Néanmoins, les points principaux d'attention et de fragilité pour la santé sur l'ensemble du territoire sont liés :

- à la qualité de l'eau ainsi qu'à sa quantité
- à la vulnérabilité de la population face aux risques naturels et technologiques
- à la qualité de l'air pour certains paramètres
- à la précarité climatique : logements et îlots de chaleur urbain

Le détail est présenté ci-après.

Légende du tableau d'analyse de la santé environnementale du territoire (source E.A.U)

Caractérisation de l'enjeu	Incidence/influence de la thématique sur la santé environnementale
Positif fort	Positive forte
Positif modéré	Positive modérée
Positif faible	Positive faible
Négatif faible	Négative faible
Négatif modéré	Négative modérée
Négatif fort	Négative forte

## Analyse des déterminants environnementaux pour la santé humaine (analyse E.A.U)

	Intensité	Durée - Evolution	Etendue	Incidence/Influence de la thématique sur la santé environnementale
Sol	Secteurs pollués	Les sites et sols pollués sont amenés à être valorisés avec une pollution diminuée	Assez concentré	Négative faible
	Couvert agricole	Urbanisation aux franges	94 % de la surface du SCOT	Positive modérée
	Fonctionnalité des sols	Souris aux changements climatiques et potentiellement aux pressions urbaines	Couvre une majorité du territoire	Positive modérée
Eau	Qualité de l'eau - milieu naturel	Les perspectives d'évolution sont pessimistes avec l'apparition de nouveaux polluants	Yonne aval (au Nord d'Auxerre), Armançon et Serein	Négative modérée
	Qualité eau potable	Des démarches de prévention mais jugées insuffisantes	Points de vigilance sur les secteurs de Montholon, Chaillu, Chemilly sur Serein et Cheny, Bazarnes, Charmoy, Chemilly-sur-serein, Cheny, Deux rivières, Fédération eaux puisaye-forterre, Fédération eaux puisaye-forterre, Saint-florentin, Siaep region vermonton, Venizy	Négative modérée
	Quantité ressource en eau	Prélèvements importants et multi-destinations	Prélèvement sur l'ensemble du territoire	Négative modérée
Biodiversité	Assainissement	Bonne capacité résiduelle de traitement des stations	De nombreuses stations concernées par la saturation des stations d'épuration et par des problématiques de performance pouvant altérer les milieux naturels récepteurs	Négative faible
	Vecteur cadre de vie	Chevéu développé, services écosystémiques importants	Recouvre l'ensemble du territoire	Positive modérée
	Nature en ville	Une Trame Verte et Bleue et une biodiversité diversifiées	Recouvre l'ensemble du territoire	Positive modérée
Risques	Inondation	Une nature urbaine peu développée en raison d'un contexte architectural et historique minéral - îlot de Chaleur Urbaine relativement important	La majorité des centres villes	Négative modérée
	Mouvement de terrain	Aléa important - perception importante du risque par la population en cas d'événement	Recouvre une grande partie du territoire et touche les zones les plus urbanisées	Négative modérée
	Industriel	Aléa Argle fort à modéré - faible perception de la population	Recouvre une grande partie du territoire	Négative modérée
Nuisances et pollutions	Qualité de l'air	Nuisances potentiellement importantes	Dans la vallée de l'Yonne et de l'Armançon	Négative modérée
	Pollution lumineuse	En 2017, près de 50 % de la population fut exposée à des valeurs supérieures aux valeurs cibles OMS relatives aux particules fines PM2.55 et 2 % pour les PM10.	Au droit des principales villes	Négative faible
	Nuisances sonores	Dépassement pour l'Ozone des valeurs cibles OMS	Le changement climatique peut accentuer les effets de l'Ozone	Négative modérée
Energie climat	Nuisances olfactives	Intense	Couvre une partie relativement importante	Négative modérée
	Précarité énergétique	Importantes le long des axes mais également en campagne par les élevages	Couvre une partie relativement importante, milieu rural et milieux urbain	Négative faible
	Changement climatique	Importante au droit des sites d'élevage	Dans le Nord du territoire	Négative modérée
		Augmentation de la facture énergétique	Couvre l'ensemble du territoire	Négative forte
		Accélération	Couvre l'ensemble du territoire	Négative forte



# SYNTHESE GLOBALE ET PERSPECTIVES

## D'EVOLUTION

Le territoire du Grand Auxerrois détient une structure forte en matière d'environnement :

- Un réseau hydrographique structurant sur lequel s'appuient de nombreux services écosystémiques et transversaux : un patrimoine vernaculaire, un support touristique, un vecteur de santé physique et mentale, un cadre de vie à haut potentiel, une activité économique
- Une richesse des sols avec des fonctionnalités multiples conférant au territoire une activité agricole reconnue mais également une activité de carrière, qui tendra toutefois à diminuer dans les 10 prochaines années
- Une dynamique écologique et une trame verte et bleue multitrames recouvrant l'ensemble du territoire
- Un mix énergétique en cours de développement

Cette forte structure est cependant soumise à quelques points qui méritent une attention particulière :

- Une qualité du réseau hydrographique, notamment superficiel, à améliorer, principalement au droit des vallées de l'Armançon, du Serein et l'aval de l'Yonne (après Auxerre)
- Des risques naturels importants : inondations par débordement de cours d'eau et ruissellement, coulées de boue, retrait-gonflement des argiles
- Une vulnérabilité de la population aux nuisances et pollutions : des nuisances olfactives du fait de l'activité volaillière du territoire, des nuisances sonores et une pollution de l'air au droit des infrastructures routières, une production de déchets qui ne diminue pas.

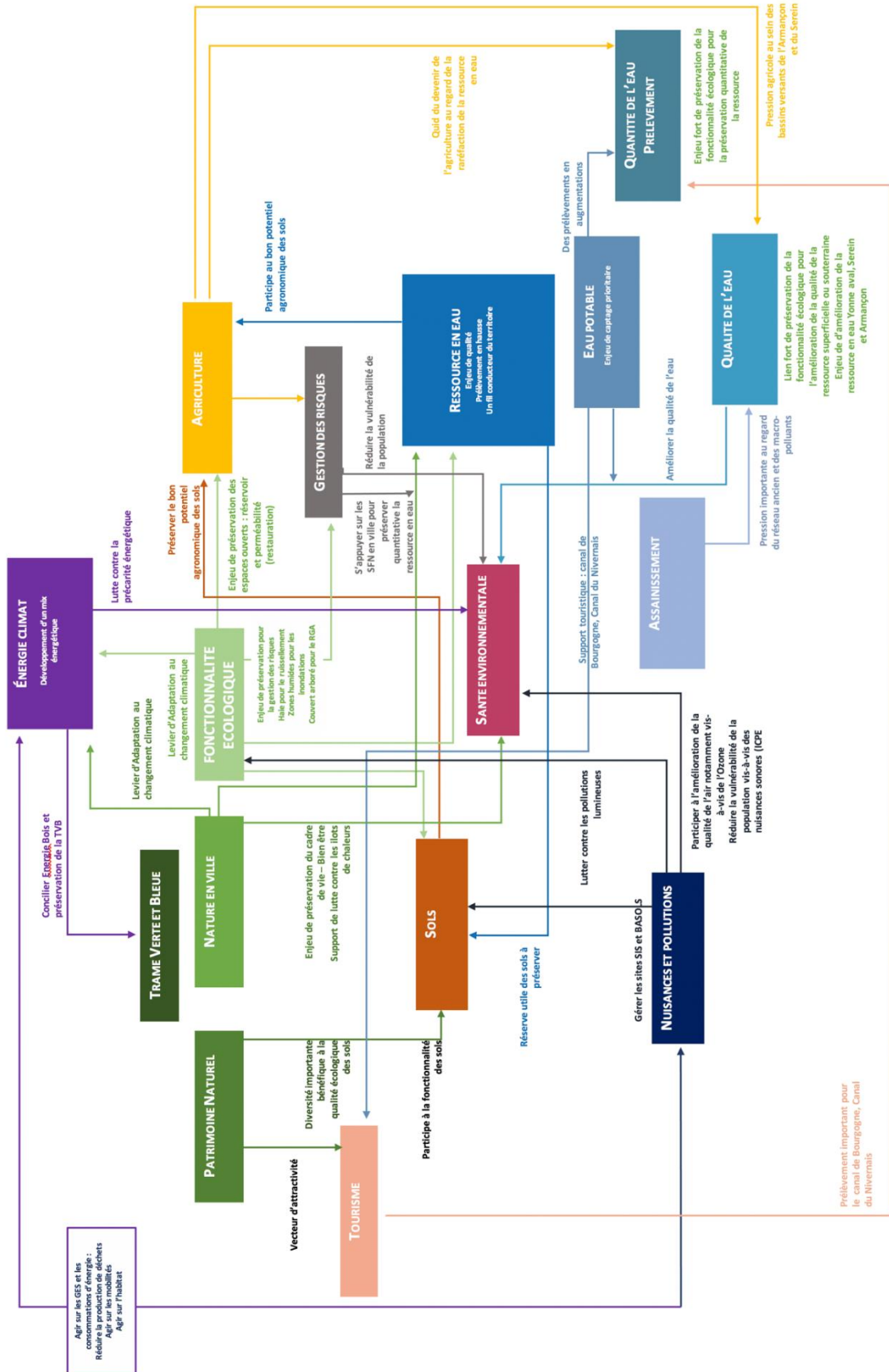
Il est important de souligner les interrelations fortes de l'ensemble de ces composantes. Le schéma ci-après permet de visualiser les services environnementaux transversaux rendus par le territoire (pour une meilleure lisibilité, seuls les principaux éléments sont reportés).

Enfin, le changement climatique induira inéluctablement des enjeux d'adaptation au regard des composantes environnementales du territoire, notamment en termes de :

- raréfaction de la ressource en eau
- accroissement des risques naturels comme ceux de retrait-gonflement des argiles ou d'inondation
- vagues de chaleurs ayant des conséquences directes sur la qualité de l'air et sur la santé humaine

Les enjeux pour le territoire, hiérarchisés dans le diagnostic (priorités n°1, 2 ou 3), sont reportés, croisés et territorialisés ci-après. Pour une meilleure lisibilité, ne sont repris dans la cartographie que les principaux enjeux permettant d'avoir une lecture à la fois territorialisée et globale du territoire.

Services environnementaux transversaux du territoire du Grand Auxerrois (source E.A.U)





## Enjeux de priorité n°2 du territoire du SCoT et les thématiques qui lui sont liées (source E.A.U)

Priorité 2	Permettre l'extension des carrières existantes et la création de nouvelles installations sur les gisements favorables, sous réserve de prendre en compte les enjeux agricoles, environnementaux et sociaux. Prendre en considération les permis d'exploitations miniers vis-à-vis de l'aménagement du territoire. Prendre en compte le SRC	Sols
Priorité 2	Se servir de la Trame Bleue comme support d'attractivité, de vecteur de santé et d'adaptation au changement climatique.	Eau
	Se reposer sur les vecteurs Eau comme une valorisation touristique, une valorisation du patrimoine vernaculaire.	Santé environnementale
	Préserver la réserve utile des sols.	Agriculture
Priorité 2	Mettre en cohérence les zones d'urbanisation et les grands équipements avec la présence de risques technologiques	Risques
	Réduire la vulnérabilité de la population face à l'exposition au risque lié au transport de matières dangereuses	Nuisance et pollutions
	Prendre en compte les évolutions liées au changement climatique	Energie climat
Priorité 2	Limiter l'exposition de la population aux établissements aux émissions polluantes	Nuisance et pollutions
	Maîtriser l'urbanisation à la périphérie d'une source de nuisances air/bruit	Nuisance et pollutions
	Préserver les territoires actuellement peu concernés par les nuisances et pollutions	Nuisance et pollutions
Priorité 2	Poursuivre le développement du mix énergétique et des énergies renouvelables dans le respect de la préservation des espaces naturels, agricoles et paysagers	Paysage
Priorité 2	Permettre les passages à faune pour réduire les impacts des voies de communication majeures sur la circulation des espèces	Paysage
Priorité 2	Valoriser le patrimoine via un traitement qualitatif des abords des monuments, des réflexions sur l'éclairage et une desserte par les circulations douces et les itinéraires de découverte	Paysage
Priorité 2	Veiller à la bonne intégration paysagère des nouvelles constructions	Paysage
Priorité 2	Valoriser les entrées de bourgs/villes par un traitement paysager qualitatif	Paysage

	Sols		Eau
	TVB		Santé environnementale
	Agriculture		Nuisance et pollutions
	Risques		Energie climat
	Paysage		

Note : les thématiques représentées par un code couleur ne sont pas hiérarchisées. Il s'agit uniquement de présenter la transversalité d'un enjeu à l'échelle de l'ensemble des thématiques sur le territoire du Grand Auxerrois

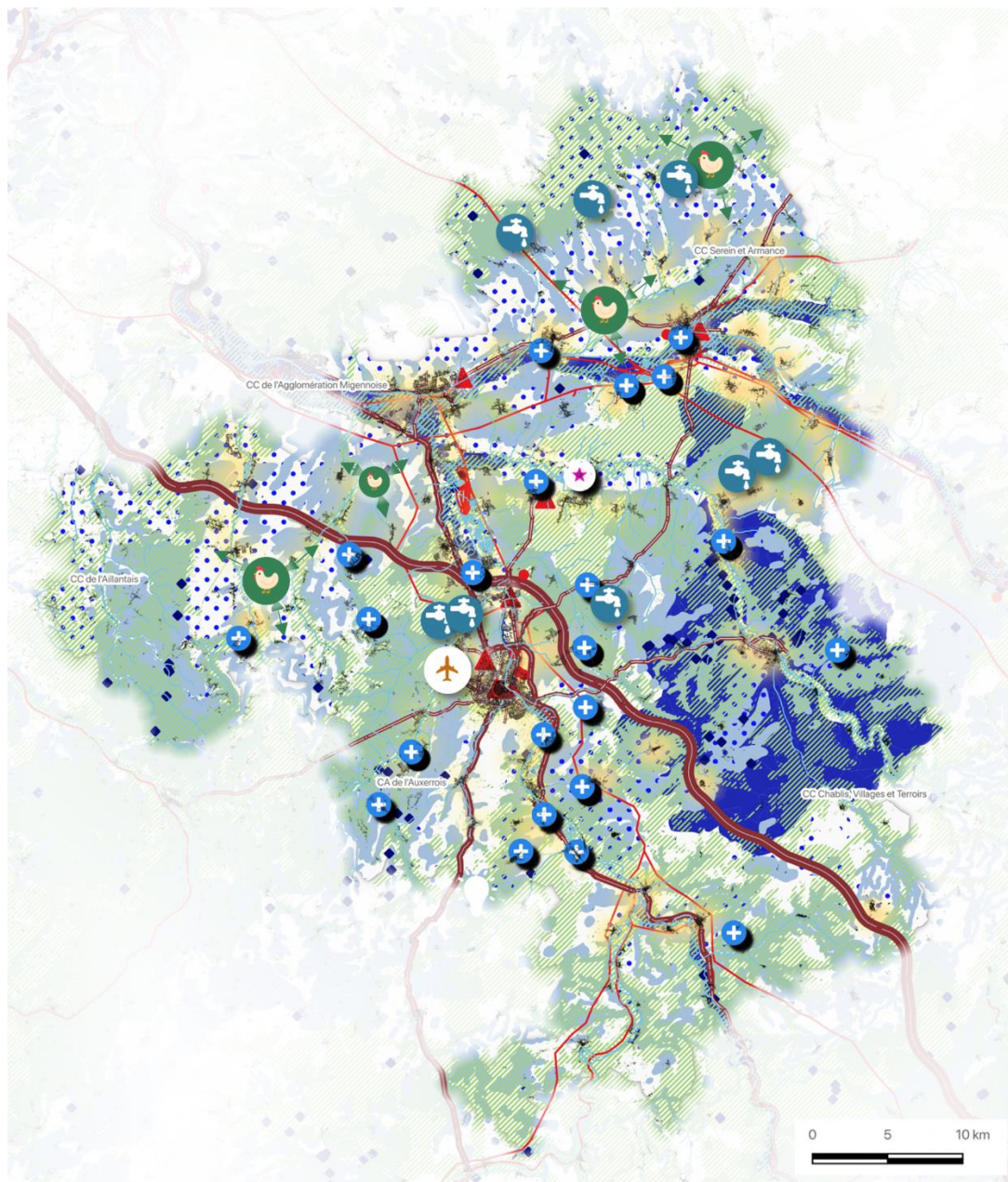
## Enjeux de priorité n°3 du territoire du SCoT et les thématiques qui lui sont liées (source E.A.U)

Priorité 3	Renforcer/mettre en œuvre une interconnexion de la ressource en eau pour les communes qui n'en disposent pas : Héry, Bazarnes, Siaep Chemilly, Beaumont, Ormoy, Eson, Charmoy, Neuvy-Sautour, Lasso, Paroy-en-othé, Deux-Rivières, Cheny, Briennon-sur-Armançon, Trucy-sur-Yonne, Chichery, Siaep région Vermenton, Montholon, Chailley, Sainte-Pallaye	Eau
Priorité 3	Gérer l'urbanisation en retrait des massifs forestiers pour réduire l'exposition aux feux de forêt	Risques

	Sols		Eau
	TVB		Santé environnementale
	Agriculture		Nuisance et pollutions
	Risques		Energie climat
	Paysage		

Note : les thématiques représentées par un code couleur ne sont pas hiérarchisées. Il s'agit uniquement de présenter la transversalité d'un enjeu à l'échelle de l'ensemble des thématiques sur le territoire du Grand Auxerrois

## Territorialisation des enjeux principaux dans le Grand Auxerrois (source E.A.U)



### Enjeu Trame Verte et Bleue

Préserver, restaurer les réservoirs de biodiversité et la perméabilité écologique

### Enjeux nuisances et pollutions

Lutter contre les pollutions lumineuses

Maîtriser les nuisances et pollutions liées aux infrastructures de transports

Concilier activité volaillière et population

### Enjeux ressources en eau

Préserver, améliorer, restaurer la qualité de l'eau

Préserver la ressource en eau : prise en compte des captages prioritaires, aspect quantitatif

Se développer au regard des capacités d'épuration

### Enjeu fonctionnalité des sols

Préserver le patrimoine agronomique

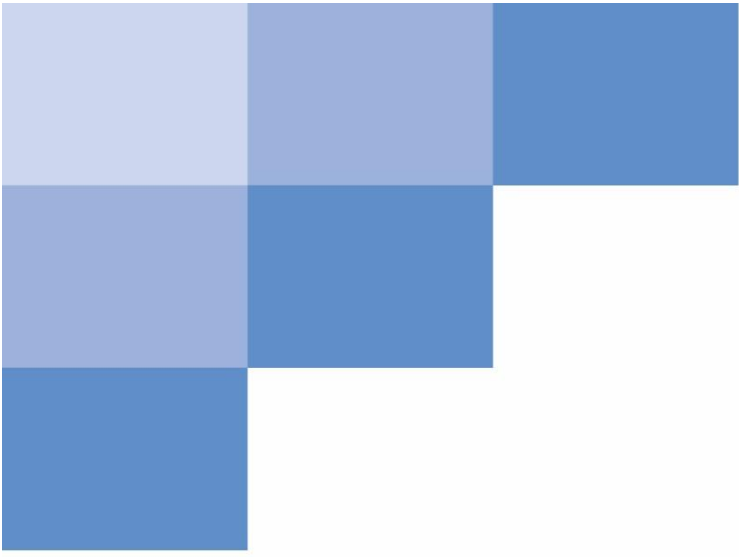
Lutter contre la pollution des sols – étudier les leviers de renouvellement voire de renaturation le cas échéant

### Enjeux gestion des risques

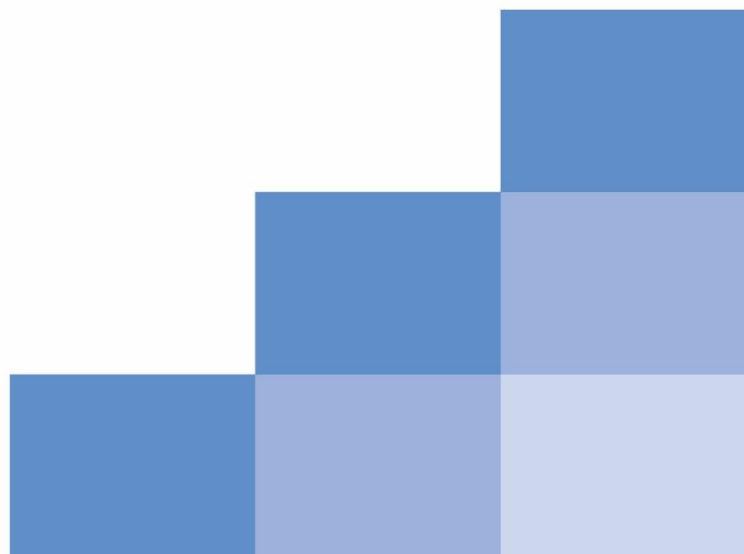
Réduire la vulnérabilité de la population face aux risques d'inondation

Prendre en compte l'aléa retrait-gonflement des argiles dans un contexte de changement climatique

Réduire l'exposition des personnes face aux risques technologiques



# **DIAGNOSTIC SOCIAL**



# POPULATION

## SYNTHESE

Le territoire du Grand Auxerrois compte une population municipale de 132 557 habitants en 2018, soit 39,3 % de celle du département de l'Yonne. La commune d'Auxerre compte le plus grand nombre d'habitants et plus du quart de la population du Grand Auxerrois. Elle est suivie de Migennes et de Saint-Florentin. A l'échelle des EPCI, la population municipale de la CA de l'Auxerrois est la plus importante, devant celle de la CC Serein et Armance.

Avec une superficie totale de 1824,3 km<sup>2</sup>, le territoire du Grand Auxerrois compte des densités de population allant de 9,713 à 695,976 habitants par km<sup>2</sup> pour une moyenne de 72,7 habitants par km<sup>2</sup>. Les densités les plus importantes se trouvent le long des axes de communication (voies fluviales et ferrées).

Le territoire du Grand Auxerrois est majoritairement rural mais compte cinq communes urbaines (Auxerre, Migennes, Saint-Georges-sur-Baulche, Cheny, Perrigny) au sens de la grille de densité communale 2020 de l'Insee.

La population du Grand Auxerrois a augmenté de 1968 à 2008 puis diminué de 2008 à 2018, bien que moins fortement depuis 2013. Son évolution annuelle moyenne est majoritairement impactée par son solde migratoire. A l'échelle des EPCI, seule la CC de l'Aillantais-en-Bourgogne présente un solde migratoire positif depuis 1999. A l'échelle des habitants du Grand Auxerrois, les migrations résidentielles se font essentiellement dans la même commune ou au sein du département de l'Yonne. L'impact de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 sur ces migrations est mineur.

Les proportions de 0-44 ans et de 45-90 ans ou plus sont équivalentes sur le territoire mais la population du Grand Auxerrois vieillit. Les 45-59 ans et les 60-74 ans sont les tranches d'âges les plus représentées en 2018.

La population de 15 ans et plus est inactive à 45,45 %. La part des retraités a augmenté les vingt dernières années pour s'établir à 31,58 % de la population des 15 ans et plus en 2018. La population active est constituée à 81,65 % d'employés, ouvriers et professions intermédiaires.

La taille moyenne des ménages du Grand Auxerrois s'établit à 2,13 personnes par résidence principale en 2018. Le nombre de ménages composés d'une seule personne ou de familles monoparentales a augmenté en vingt ans. En 2018, les ménages d'une personne représentent la part la plus importante des compositions des ménages du Grand Auxerrois ; les ménages d'une personne, les familles monoparentales et les couples sans enfants représentent 74,84 % des ménages.

## ENJEUX

- veiller à l'équilibre global d'un territoire majoritairement rural ;
- contrer la perte de population. Valoriser les atouts intrinsèques au territoire ;
- faire face et anticiper le vieillissement de la population dans tous les aspects de la vie courante (habitat, santé, mobilité notamment). Retenir et attirer les populations en âge de travailler pour maintenir et créer de l'activité. Prendre en compte le niveau de vie de la population pour maintenir une qualité de vie pour tous ;
- faire face à la diminution de la taille des ménages, notamment en veillant à l'adéquation de l'offre de logements.



## SYNTHESE

En 2018, le Grand Auxerrois compte 73498 logements, soit 37,2 % des logements du département. Auxerre compte 28,33 % du total des logements du Grand Auxerrois.

Le Grand Auxerrois compte 81,91 % de résidences principales, 6,39 % de résidences secondaires ou logements occasionnels, et 11,71 % de logements vacants en 2018, une part en augmentation depuis 20 ans (+4,5 points de pourcentage). La proportion de résidences secondaires augmente avec le rapprochement des limites du territoire. La vacance, plus forte dans le parc privé que dans le parc social, est constatée sur tout le territoire mais est plus marquée dans une large moitié est du territoire, en particulier dans son tiers sud-est.

Les logements du Grand Auxerrois sont majoritairement individuels (73 % de maisons contre 26,7 % d'appartements en 2018). Les logements collectifs sont principalement situés à Auxerre, Saint-Florentin et Migennes.

Les résidences principales comptent une moyenne de 3 pièces pour les appartements et de 4,7 pièces pour les maisons. Le nombre de résidences principales de 5 pièces et plus a augmenté depuis 20 ans, tandis que celui de 1, 2 ou 3 pièces a diminué. La suroccupation des logements est marquée dans la CA de l'Auxerrois et dans la CC de l'Agglomération Migennoise.

Le parc de résidences principales du Grand Auxerrois a été construit à 23,7 % avant 1919, à 48,5 % de 1946 à 1990. La construction neuve, principalement dans la CA de l'Auxerrois, diminue depuis 10 ans.

Les résidences principales du Grand Auxerrois sont majoritairement occupées en propriété (64,8 %, contre 33,1 % en location). Le prix médian de l'immobilier ancien à la vente varie de 870 euros/m<sup>2</sup> (CC Chablis Villages et Terroirs) à 1380 euros/m<sup>2</sup> (CA de l'Auxerrois). Les niveaux de vie sont hétérogènes : la CC de l'Agglomération Migennoise présente la médiane du niveau de vie la plus faible et le taux de pauvreté le plus important. La CA de l'Auxerrois et la CC Chablis Villages et Terroirs présentent les disparités les plus importantes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Grand Auxerrois compte un parc social loué correspondant à 14 % du total des résidences principales sur son territoire. 72,5 % des logements sociaux proposés à la location sont situés dans la CA de l'Auxerrois. Auxerre et Monéteau sont soumises à une obligation législative de 20 % de logements sociaux ; Auxerre remplit cette obligation, Monéteau, qui ne la remplit pas encore, est exemptée de l'application de cette obligation jusqu'en 2022. Majoritairement collectif, le parc social du Grand Auxerrois compte des tailles de logements diversifiées.

Le Grand Auxerrois compte deux aires permanentes d'accueil des gens du voyage, l'une à Auxerre et l'autre à Migennes.

## ENJEUX

- offrir des logements adaptés à tous les ménages (tailles, niveaux de vie) et aux parcours de vie sur le territoire. Appréhender les différents modes de vie et permettre un habitat diversifié et qualitatif ;
- contrer l'augmentation de la vacance des logements et s'engager dans un processus de résorption permettant de contribuer à répondre aux besoins de la population actuelle et à venir ainsi que de préserver le bâti ;
- anticiper voire faire face aux conséquences de l'ancienneté du bâti en termes de dégradation, d'accessibilité, d'efficacité énergétique et de coûts. Prendre en compte l'atout charme du « vieux » : encourager la rénovation du bâti ;
- anticiper pour Monéteau une éventuelle obligation d'atteindre 20 % de logements sociaux à compter de 2023.

# EQUIPEMENTS ET SERVICES

## SYNTHESE

La couverture du Grand Auxerrois en équipements est inégale. En particulier, le nombre de commerces, d'équipements de transport et tourisme, mais surtout de fonctions médicales et paramédicales et de services marchands aux particuliers est inférieur aux chiffres nationaux. La CA de l'Auxerrois est la mieux dotée en fonctions médicales et paramédicales.

La part de la population du Grand Auxerrois éloignée des équipements de proximité est particulièrement marquée dans la CC Chablis Villages et Terroirs. L'éloignement des équipements intermédiaires et supérieurs apparaît sur certaines limites du territoire.

68 % des communes du Grand Auxerrois ne sont pas encore raccordables à la fibre ; le reste l'est en totalité ou partiellement. Le Grand Auxerrois est couvert en réseau mobile 4G par au moins un opérateur à près de 100 %.

## ENJEUX

- renforcer la couverture en équipements déficitaire du territoire pour maintenir et attirer les populations. En particulier, appréhender les carences en fonctions médicales et paramédicales, dans un contexte de vieillissement de la population du Grand Auxerrois ;
- encourager le déploiement de la fibre pour faciliter l'accès de la population et des entreprises au réseau Internet à très haut débit.

# MOBILITES

## SYNTHESE

Le Grand Auxerrois compte un réseau de transport diversifié : navigable, ferroviaire, routier, aérien, pédestre, cyclable. La gare d'Auxerre-Saint-Gervais est classée comme pôle d'échanges stratégique par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ce réseau est cependant inégalement accessible.

Les mobilités scolaires dans le Grand Auxerrois sont caractérisées par la concentration des flux vers la CA de l'Auxerrois, qui attire également des élèves depuis l'extérieur du territoire. Les mobilités professionnelles présentent une multiplicité et une diversité des flux de déplacements sur l'ensemble du territoire et avec l'extérieur.

L'offre de transports en commun, ferroviaire et routière, est peu adaptée aux migrations professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire. De fait, la voiture est le moyen de transport le plus utilisé par les actifs pour se rendre au travail.

86,4 % des ménages du Grand Auxerrois possèdent au moins une voiture.

L'usage partagé de la voiture pour les mobilités quotidiennes est encore peu structuré sur le territoire. Le Grand Auxerrois compte extrêmement peu d'aires de covoiturage recensées dans la base nationale des lieux de covoiturage.

Entre 2011 et 2020, plusieurs accidents mortels ont été comptabilisés sur le territoire, notamment dans un large couloir de l'Auxerrois au Migennois et au Florentinois et le long de l'autoroute A6.

## ENJEUX

- penser les mobilités des particuliers et des professionnels afin de réduire l'usage de la voiture, particulièrement en autosolisme, dans un contexte de dérèglement climatique :
  - renforcer la mixité fonctionnelle des espaces, en priorité dans les centres-villes/bourgs, afin de réduire les besoins de déplacements motorisés ;
  - développer les réseaux de mobilité douce, en particulier cyclables, sur les territoires non couverts afin de favoriser l'utilisation de modes bénéfiques à la santé et moins polluants ;
  - adapter l'offre de transports en commun aux mobilités, notamment professionnelles, sur le territoire. Interroger des solutions de mobilité partagée comme le covoiturage ;
- interroger les accidents routiers pour renforcer la sécurité des aménagements.

# ORGANISATION URBAINE DU GRAND AUXERROIS

Quatre villes du Grand Auxerrois sont identifiées dans la structuration territoriale régionale : Auxerre en tant que pôle structurant, Migennes, Saint-Florentin et Monéteau en tant que pôles de proximité.

Le tableau ci-après présente la structuration urbaine du Grand Auxerrois. Les notes reflètent le poids des différents éléments pris en compte dans chaque commune (démographie, parc de logements, statut administratif, équipements *etc.*). Les résultats sont présentés par ordre décroissant et groupés en sous-ensembles colorés afin de faciliter la lecture.

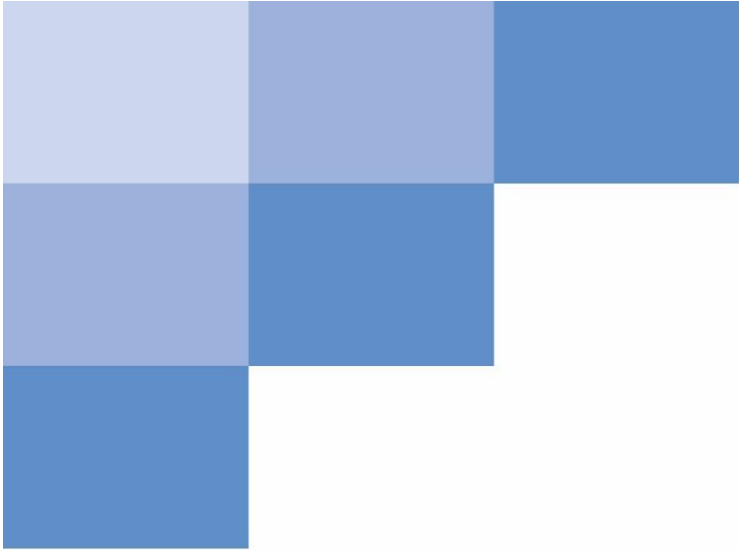
Les communes centres des cinq bassins de vie situés sur le territoire du Grand Auxerrois, tels qu'identifiés par l'Insee (*cf* chapitre sur les équipements), ont été indiquées par un surlignage en gras pour information complémentaire.

Commune	Note
<b>Auxerre</b>	1285
<b>Migennes</b>	750
<b>Saint-Florentin</b>	604
<b>Monéteau</b>	563
<b>Chablis</b>	472
Vermenton	463
Brienon-sur-Armançon	427
<b>Montholon</b>	413
Champs-sur-Yonne	387
Appoigny	387
Saint-Georges-sur-Baulche	384
Vincelles	312
Perrigny	291
Seignelay	280
Ligny-le-Châtel	280
Chevannes	272
Gurgy	270
Coulanges-la-Vineuse	257
Saint-Bris-le-Vineux	257
Chailley	243
Venoy	240
Mailly-la-Ville	224
Cheny	219
Héry	216
Chemilly-sur-Yonne	214
Vergigny	212

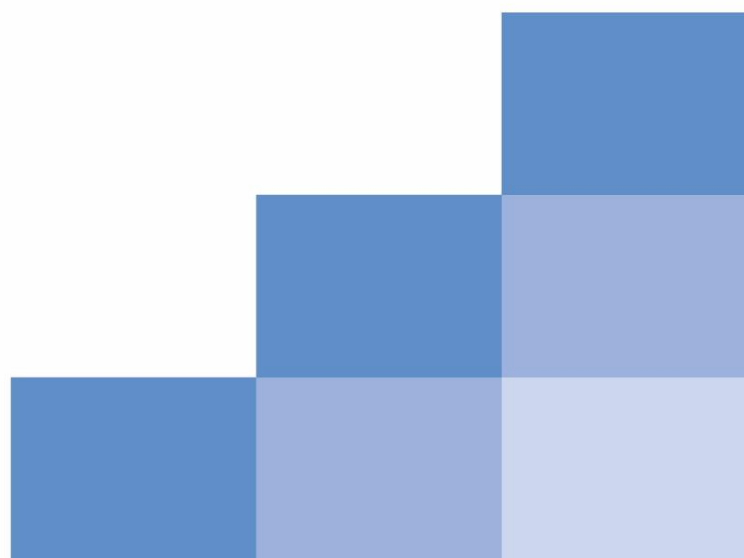
Charbuy	208
Lindry	207
Valravillon	204
Neuvy-Sautour	194
Pontigny	189
Villefargeau	182
La Ferté-Loupière	178
Augy	177
Deux Rivières	176
Le Val d'Ocre	173
Fleury-la-Vallée	168
Laroche-Saint-Cydroine	166
Nitry	164
Bonnard	163
Senan	158
Bazarnes	156
Maligny	145
Branches	144
Gy-l'Évêque	143
Vallan	143
Ormoy	138
Montigny-la-Resle	138
Charmoy	137
Mont-Saint-Sulpice	136
Mailly-le-Château	134
Beaumont	132
Carisey	132

Champlost	131
Escolives-Sainte-Camille	130
Bassou	129
Turny	129
Chichée	128
Irancy	127
Venizy	127
Chitry	123
Chemilly-sur-Serein	123
Chichery	121
Poilly-sur-Serein	118
Chassy	117
Chéu	115
Béru	113
Saint-Cyr-les-Colons	111
Escamps	111
Fontenay-près-Chablis	109
Beine	108
Épineau-les-Voves	104
Préhy	102
Jussy	102
Varennes	98
Villeneuve-Saint-Salves	98
Germigny	94
Bleigny-le-Carreau	93
Sormery	93
Lignorelles	91
Merry-la-Vallée	90
Quenne	88
Courgis	88
Les Ormes	86

Jaulges	85
Vincelottes	82
Fleys	81
Butteaux	81
Poilly-sur-Tholon	78
Esnon	78
Bellechaume	77
Percey	77
Villiers-Vineux	76
Saint-Maurice-Thizouaille	75
La Chapelle-Vaupelteigne	73
Beugnon	73
Venouse	73
Aigremont	71
Lucy-sur-Cure	71
Lichères-près-Aigremont	70
Trucy-sur-Yonne	67
Villy	66
Bessy-sur-Cure	64
Méré	63
Rouvray	62
Hauterive	61
Sery	56
Saint-Maurice-le-Vieil	56
Soumaintrain	55
Sommecaise	54
Lasson	53
Sainte-Pallaye	50
Paroy-en-Othe	47
Pré Gilbert	46
Mercy	33



# **DIAGNOSTIC AGRICOLE**



# SYNTHESE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

## DESCRIPTION DU TERRITOIRE

- Un territoire occupé à **94%** par des surfaces forestières et agricoles, avec **66%** de cultures (y compris viticulture et prairies).
- Une **agriculture plurielle** en termes de productions, de modes de commercialisation et de formes d'exploitations qui est un atout pour le territoire.
- Un territoire marqué par la **baisse du nombre d'exploitations** et par l'agrandissement des structures agricoles, situation qui a tendance à se stabiliser.
- Des **potentiels agronomiques de sols** en majorité faibles à très faibles, à l'exception du nord du territoire du Grand Auxerrois et des plaines alluviales le long des cours d'eau principaux (Yonne, Serein, Armançon et Armanche).
- Une augmentation du tissu urbain **d'environ 100 ha entre 2012 et 2018**, majoritairement au détriment des surfaces affectées aux grandes cultures et des productions fourragères.
- Un territoire propice à l'installation **d'énergies renouvelables** : photovoltaïque de toit ou au sol, parcs éoliens, méthaniseurs...
- Des **entreprises agro-alimentaires** sont présentes sur le territoire et **valorisent une partie de la production locale** : céréales et protéagineux, produits carnés et laitiers, vins et bière...

## LES DIFFERENTS TYPES DE PRODUCTION

- Un territoire marqué économiquement par les grandes cultures et la viticulture : **45,5% des entreprises sont des entreprises viticoles, 30,5% des exploitations en grandes cultures**. La viticulture occupe 1,8% de la SAU mais représente 80% de l'emploi salarié agricole et 1/3 du chiffre d'affaires agricole.
- L'élevage est présent avec **127 éleveurs professionnels** (hors aviculture et équestres) sur le territoire du Grand Auxerrois. On observe une **diminution du nombre d'élevages et du nombre d'animaux** sur les dix dernières années avec des disparités selon les productions. Par contre, les élevages ovins et caprins sont en augmentation.
- La **production laitière** est en nette diminution sur la dernière décennie, corrélée à la diminution du nombre d'éleveur laitier.
- Une présence forte de **l'aviculture** sur le territoire est liée à la présence du groupe DUC-PLUKON, acteur majeur dans la transformation de volailles.
- **L'agriculture biologique** représente 12% des entreprises agricoles du Grand Auxerrois. Les deux productions majoritaires en AB sont les grandes cultures (38,6%), la viticulture (39,8%). La polyculture-élevage AB représente 8,2%.

## DIVERSIFICATION ET VALORISATION

- De nombreux **signes de qualité** sont présents sur le territoire : 3 IGP / AOC fromagères, des IGP / AOC viticoles, et 3 IGP Marc de Bourgogne, Moutarde de Dijon et Volailles de Bourgogne.
- 122 exploitations avec des ateliers de diversification commercialisent en circuits courts. Elles représentent **35%** des exploitations du territoire, avec une part plus importante des exploitations en AB. Plus d'un tiers des exploitations à orientation grandes cultures ont développé une activité de diversification. Cependant, il y a **peu d'ateliers de transformation** sur le territoire.



- Une valorisation des productions est déjà bien en place avec des **systèmes de commercialisation diversifiés** : Bienvenue à la ferme, j'veux du local, Drive fermier, AMAP, Ruche qui dit Oui, Locavors et restauration collective.

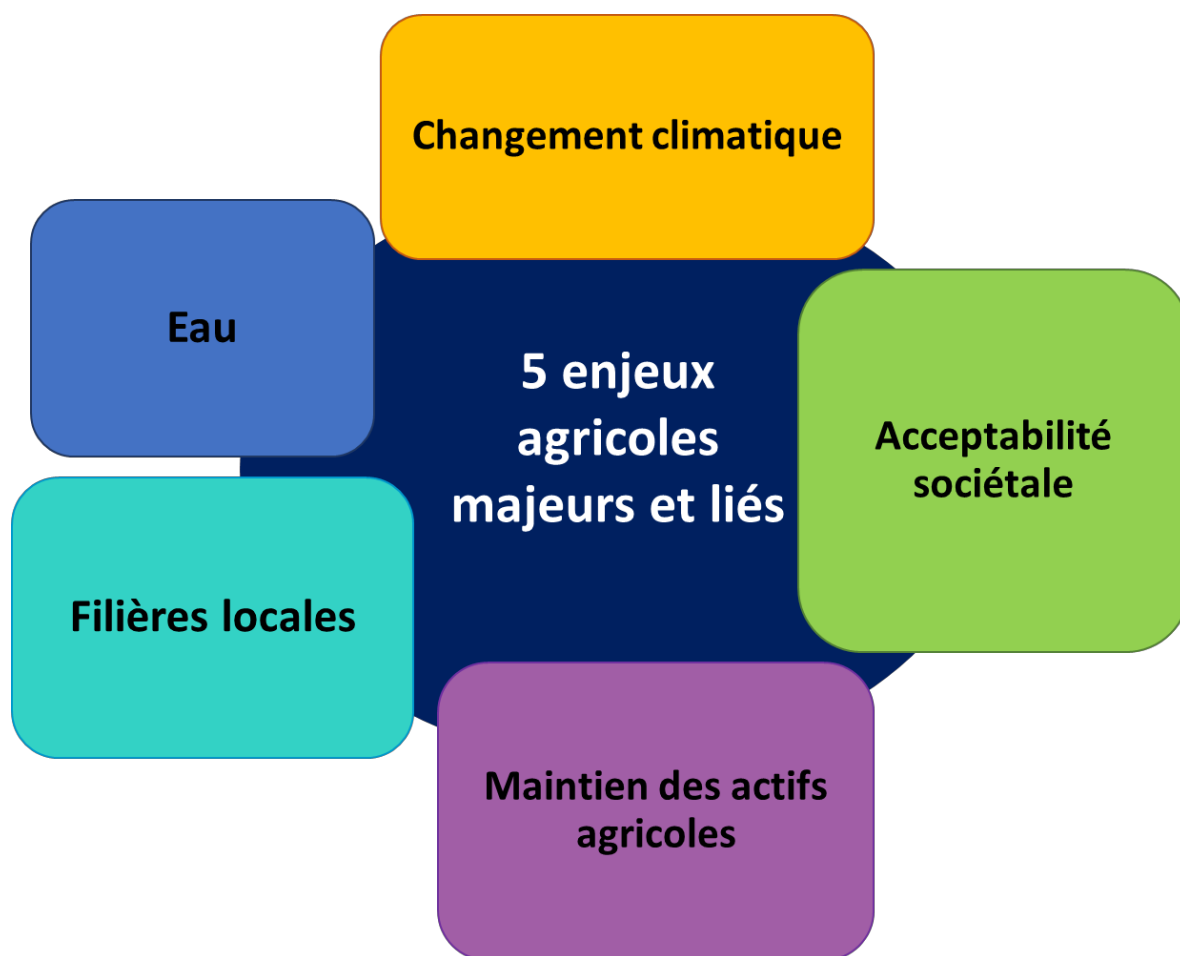
## SOCIOLOGIE DE L'AGRICULTURE

- **1463 entreprises agricoles** vivent sur le territoire du Grand Auxerrois. Elles concernent 1602 agriculteurs chefs d'exploitation, dont 27% de femmes. **53,9% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans**, contre seulement 5,8% de chefs d'exploitation de moins de 30 ans.
- **80 installations** aidées ont eu lieu entre 2014 et 2020, dont 23% de femmes. Seulement 27% de ces jeunes agriculteurs sont installés en exploitation individuelle, contre 47% pour leurs aînés. Ces installations s'effectuent majoritairement en production viticole. A noter qu'une tendance se dégage : les installations sur des productions nécessitant moins d'investissements financiers et moins de foncier (maraîchage, petits fruits...)
- Le territoire n'échappe pas à la problématique de la question de la **transmission** des exploitations. Trois situations se dégagent : des secteurs où la population agricole est jeune, des secteurs où les exploitations sont majoritairement transmises à des jeunes agriculteurs et des secteurs où la population est vieillissante et non remplacée par des installations aidées.

## AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

- La **biodiversité remarquable** sur le territoire du Grand Auxerrois se situe majoritairement sur des territoires agricoles et forestiers : des ZNIEFF de type 1 et 2, 3 sites NATURA 2000 et 4 sites protégés par arrêtés de biotope.
- L'agriculture est l'acteur principal de la **biodiversité ordinaire** sur le territoire du Grand Auxerrois. Elle a à sa disposition des outils tels que les **certifications environnementales** (HVE, AB, réseaux DEPHY, GIEE, groupes 30 000...) et les **démarches agro-écologiques** (dont l'agroforesterie).
- Les **prélèvements d'eau** pour l'agriculture sont faibles. Ils sont nécessaires pour abreuvement des animaux, la lutte contre le gel des vignes et l'irrigation des cultures, légumes et productions fourragères.
- L'agriculture est un acteur important de la qualité de l'eau pour l'alimentation humaine : les périmètres de protection des 102 captages d'alimentation en eau potable sur le territoire du Grand Auxerrois concernent **22% de la SAU** du Grand Auxerrois. 38 aires d'alimentation de captage ont été définies en 2021 et représentent **51% de la SAU** du Grand Auxerrois.

# ENJEUX AGRICOLES



## 3 enjeux exprimés par la société civile



NB : afin d'appréhender les relations entre les enjeux, les couleurs attribuées aux enjeux exprimés par la société civile renvoient aux couleurs attribuées aux cinq enjeux agricoles.

## ENJEU : CHANGEMENT CLIMATIQUE

ADAPTER LES SYSTÈMES DE PRODUCTIONS  
MAINTENIR DES PRODUCTIONS AGRICOLES CAPTATRICES DE CO2



Un cadre de vie agréable



Une alimentation saine et locale



Une agriculture respectueuse de l'environnement

### PAROLES D'ÉLUS :



« Les exploitants agricoles doivent communiquer sur leur capacité à s'adapter, leurs innovations ».

« Une adaptation au changement climatique d'actualité et controversée pour le monde agricole : les énergies renouvelables ».

### PISTES TRAVAILLÉES :

**Conserver la fraîcheur des sols :**  
*mulch, couverts végétaux, matière organique*

**Irrigation optimisée**  
*(systèmes d'irrigation économes)*

**Favoriser les variétés les plus résistantes à l'échaudage et au stress hydrique**

**Augmenter le stockage de carbone :** *implantation d'arbres (haies ou agroforesterie), bande tampon, couverts permanents*

**Ecoconstruction des bâtiments** (locaux sans climatisation...)

**Production d'énergie préservant une production agricole et une couverture végétale**

### ENJEUX pour le Territoire :

Prendre en compte **les potentiels agronomiques** des sols pour adapter les systèmes de production et proposer un cadrage territorial des productions d'énergies renouvelables.



Favoriser les évolutions variétales et accompagner les modifications réglementaires s'y rapportant.

Favoriser **l'implantation d'arbres et de couverts permanents**

**Limiter l'artificialisation des sols**

Favoriser les matériels, aménagements et outils de suivi permettant d'optimiser l'irrigation

## ENJEU : EAU ET AGRICULTURE

Garantir la ressource en eau agricole  
Adapter les systèmes de production dans les zones à enjeux eau potable



Une agriculture respectueuse de l'environnement

### PAROLES D'ÉLUS :



« L'eau est une priorité majeure, un enjeu fort »

« Anticiper collectivement avec tous les utilisateurs d'eau pour éviter les conflits d'usage »

« Accepter l'usage de l'eau pour développer de nouvelles cultures »

### ENJEUX pour le Territoire :



**Structurer la gouvernance de l'eau à l'échelle des territoires avec toutes les agricultures et la piloter dans un consensus dynamique.**

Intégrer très en amont les agriculteurs des territoires afin qu'ils soient **partie prenante à la conception des projets de gestion de l'eau.**

Maintenir des productions agricoles sur le territoire du PETR en permettant **l'accès à l'eau pour les animaux et les cultures.**

**Œuvrer à l'optimisation des besoins en eau**, notamment en période estivale, des services des collectivités et des citoyens.

**Piloter de façon opérationnelle et dans un dialogue actif** les projets de protection des captages d'eau potable.

**Favoriser et soutenir la mise en place de systèmes de culture résilients et d'innovation répondants aux enjeux de l'eau** (gestion foncière, installations agricoles, création ou soutien de filières locales, . . .).

**Favoriser la synergie** de la protection des ressources en eau et du changement climatique **pour accompagner des systèmes agricoles résilients.**

## ENJEU : ACCEPTABILITÉ SOCIÉTALE

Garantir les conditions de productions en maintenant et en développant les outils économiques

Maintien du foncier agricole avec une urbanisation maîtrisée et structurée

Garantir un cadre de vie aux agriculteurs



Un cadre de vie agréable



Une agriculture respectueuse de l'environnement

### PAROLES D'ÉLUS :



« Notre force, un cadre de vie agréable à préserver »

« Communiquer très en amont sur les projets avec le concours des élus et des porteurs des projets »

« Tout est question d'équilibre entre les filières économiques et la population avec l'implication des collectivités »

### ENJEUX pour le Territoire :



**Etre médiateur** entre les agriculteurs et les citoyens du territoire. Permettre un débat argumenté et factuel pour désamorcer les conflits de voisinage.

**Clarifier les enjeux spécifiques** des territoires ou des projets afin de rationaliser les points de vues militants et limiter les oppositions locales.

Prendre en compte les besoins et les évolutions de l'agriculture dans les **règlements des documents d'urbanisme** (zonages, règles de construction)

Répondre aux **besoins des entreprises agro-alimentaires** du territoire pour assurer des filières agricoles dynamiques, rémunératrices et génératrices d'emplois

## ENJEU : MAINTIEN DES ACTIFS AGRICOLES

Pérenniser les exploitations agricoles en favorisant l'installation et la transmission dans un contexte de vieillissement de la population agricole



Un cadre de vie agréable



Une alimentation saine et locale

### PAROLES D'ÉLUS :



- « Le PETR doit être facilitateur »
- « Utiliser les moyens existants pour du portage de foncier »
- « Nous ne voulons pas d'une agriculture détenue par des grands groupes absents du territoire »

### ENJEUX pour le Territoire :



Favoriser le **renouvellement des générations** en créant un environnement favorable à l'installation de jeunes agriculteurs

- Participer à l'accompagnement des jeunes agriculteurs, notamment hors cadre familial, à avoir **accès au foncier agricole**
- S'assurer du **dynamisme des filières agricoles** afin d'assurer un revenu aux agriculteurs
- Proposer un **territoire attractif** : opportunités d'emploi, établissements scolaires et de soin, commerces, réseau internet

**Communiquer** auprès des agriculteurs sur l'intérêt de transmettre leurs exploitations à de jeunes agriculteurs

**Avoir un rôle de médiation** entre les agriculteurs et les citoyens du territoire afin de limiter les conflits

# ENJEU : DIVERSIFICATION ET FILIERES LOCALES

Structurer des filières locales en valorisant les productions et les producteurs

Sécuriser et développer les débouchés



Une alimentation  
saine et locale

## PAROLES D'ÉLUS :



- « Nous devons travailler sur l'attractivité du territoire avec une marque pour nos produits »
- « Développer une alimentation sous label local en soutenant des installations pérennes »
- « Maintenir les productions dans des zones sous signe officiel de qualité »

## ENJEUX pour le Territoire :



- Renforcer la **résilience** dans les exploitations, les territoires et les filières, via la relocalisation de l'alimentation, la création de valeur et le renforcement de la vitalité des territoires ruraux
- Favoriser la **diversification** des productions agricoles du territoire
- Quantifier et qualifier les **débouchés** : favoriser la contractualisation, les partenariats pour mettre en relation l'offre et la demande
- Favoriser une **logistique** qui contribue à diminuer les distances parcourues par les aliments et les consommateurs : déployer des réseaux de distribution locaux, soutenir la construction de filières de commercialisation locales
- Utiliser la commande publique en restauration collective pour soutenir certaines productions
- Soutenir la création **d'ateliers de transformation** et assurer les débouchés pour permettre de développer et valoriser la production locale
- Développer une **identité territoriale** : marque locale valorisant le territoire et ses divers atouts

# SYNTHESE GLOBALE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

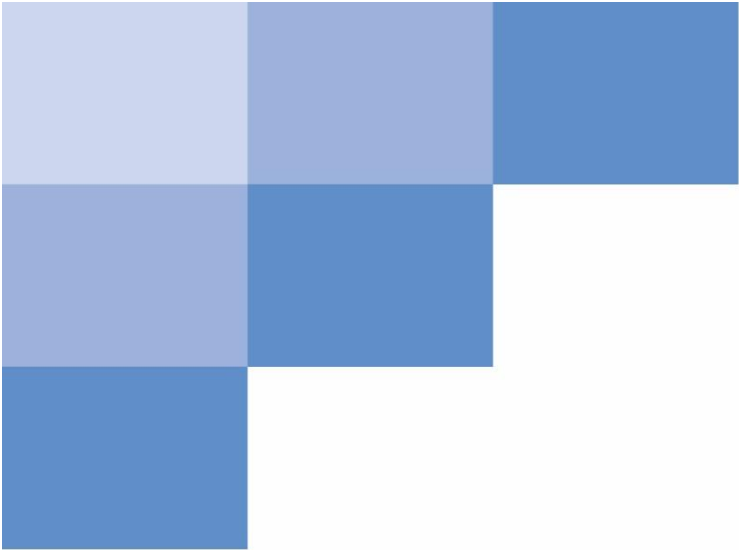
Le PETR du Grand Auxerrois, à travers l'élaboration du SCoT, doit prendre en compte de façon globale les enjeux de l'agriculture sur son territoire. Les principaux enjeux agricoles de ce bassin de vie à dominante rurale rejoignent en partie les attentes sociétales, même si les visions peuvent paraître opposées.

Cet outil de planification stratégique à long terme doit permettre de maintenir et même d'élargir la diversité et la richesse des productions agricoles et des systèmes de culture. La vocation agricole majoritaire dans l'occupation de ce territoire est importante en tant qu'activité économique mais il faut également souligner ses atouts pour la qualité de vie, l'attractivité touristique, l'atténuation des effets du changement climatique.

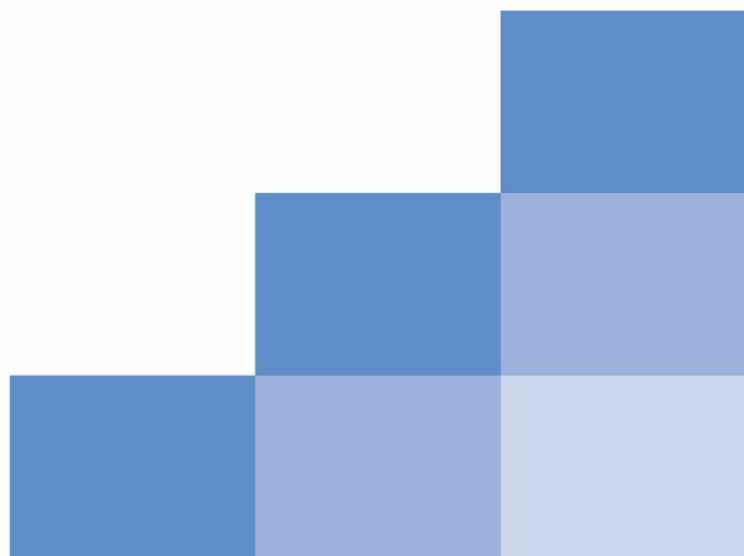
Le cadrage des règles d'urbanisme et des zonages des documents d'urbanismes locaux (notamment plans locaux d'urbanisme (intercommunaux)) devra :

- S'appuyer sur les potentiels agronomiques des sols, limiter leur artificialisation et éviter les situations de déprise du foncier agricole.
- Intégrer l'ensemble des enjeux agricoles sans opposer les différents systèmes de production.
- Organiser une gouvernance dynamique sur la gestion de l'eau en utilisant les synergies que permettent les leviers d'adaptation au changement climatique.
- Pérenniser les exploitations agricoles en favorisant l'installation et la transmission pour pallier le vieillissement de la population agricole.





# **DIAGNOSTIC ECONOMIQUE**



# ECONOMIE

## CONSTATS

Des filières identitaires fortes (viticulture, agro-alimentaire, industrie mécanique, mécatronique, hydrogène...)

Des particularités propres à chaque EPCI :

- Une industrie fortement représentée sur la CC Serein et Armance et sur la CC de l'Agglomération Migennoise.
- Un secteur agricole structurant sur la CC Chablis Villages et Terroirs.
- L'Aillantais-en-Bourgogne marqué par une économie de proximité tournée notamment vers la construction.
- L'Agglomération auxerroise : pôle tertiaire fort.

Une population active dont la structure évolue avec une croissance des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Un ratio emploi / actif équilibré à l'échelle du PETR, variable selon les EPCI, et des flux d'actifs sortants relativement limités mais une baisse de l'emploi.

Plus de 33 600 m<sup>2</sup>/an de locaux d'activité commencés sur les 10 dernières années.

Des capacités d'accueil dans les espaces d'activités importantes sur le long terme.

Un enrichissement de certaines zones d'activités.

## ENJEUX

**Maintenir la diversité des fonctions économiques, notamment le poids de la sphère productive.**

**Affirmer les spécificités économiques propres à chaque EPCI, s'appuyer sur les filières fortes.**

**Créer les conditions d'une reprise de la création d'emploi sur le territoire, maintenir un équilibre emploi / actif.**

**Renforcer la cohérence entre stratégie d'accueil de population et stratégie de développement économique.**

**Créer les conditions d'accueil et de maintien des activités économiques dans le tissu urbain lorsqu'elles sont compatibles avec l'habitat.**

**Mettre en adéquation l'offre et la demande en matière de foncier d'activité, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.**

**Hiérarchiser et améliorer la lisibilité de l'offre d'accueil économique.**

# COMMERCE

## CONSTATS

- Un rayonnement commercial élargi de l'agglomération d'Auxerre, limité par des polarités fortement équipées : Troyes, Dijon, Sens et Montargis.
- Des évolutions démographiques et un profil de clientèle peu favorables au développement du commerce.
- Une forte densité en grandes et moyennes surfaces, plus faible en commerces de proximité.
- Une très bonne couverture des besoins à l'échelle du PETR, une évasion commerciale faible et incompressible.
- Un niveau de satisfaction des besoins variable selon les secteurs géographiques internes au PETR, très bon sur l'Auxerrois, bon sur le Migennois notamment sur les achats courants et occasionnels, limité aux achats courants voire du quotidien sur les autres EPCI.
- Un programme de redynamisation en cours dans les centres-villes d'Auxerre, de Migennes et de Saint-Florentin.
- Des centres-bourgs qui montrent des signes de dévitalisation commerciale.
- Une bonne accessibilité des zones commerciales mais des zones peu en phase avec les nouvelles attentes des consommateurs.
- Des zones commerciales surdimensionnées dans les documents d'urbanisme par rapport au potentiel de développement.
- Un enrichissement de certaines zones commerciales

## ENJEUX

- **Maîtriser la création de m<sup>2</sup> commerciaux en adéquation avec l'évolution réelle des besoins de consommation, limiter le risque de friche.**
- **Mettre en adéquation les capacités d'accueil en zone commerciale avec les potentialités de développement.**
- **Créer les conditions de la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs.**
- **Maîtriser les implantations d'opportunité en zone d'activité et sur les flux.**
- **Promouvoir une armature commerciale permettant une desserte optimale des besoins de consommation, en cohérence avec l'armature urbaine.**
- **Assurer le maillage des territoires plus ruraux pour les besoins plus courants.**
- **Requalifier les zones commerciales plus anciennes pour garantir leur attractivité.**
- **Intégrer les enjeux liés au e-commerce en matière de logistique commerciale.**

# TOURISME

## CONSTATS

- Des atouts qui fondent l'attractivité touristique du territoire : les voies d'eau et notamment l'Yonne, le canal du Nivernais et le canal de Bourgogne, le cyclotourisme associé, les paysages et les richesses naturelles, le patrimoine matériel et immatériel, l'offre culturelle, la viticulture.
- Le tourisme impacté par la crise sanitaire, qui doit faire face à des changements d'habitudes de consommation.
- Un équipement structurant pour le tourisme d'affaires : Auxerrexpo.
- Un tourisme fluvial et plus largement fluvestre en développement mais freiné par la crise.
- Le cyclotourisme porté notamment par le Tour de Bourgogne qui traverse le territoire et s'appuie notamment sur les canaux.
- Une clientèle touristique en majorité française et de plus de 50 ans, des attentes qui évoluent.
- Près de 7300 lits marchands dominés par l'offre hôtelière (41% des lits) et les chambres d'hôtes (28% des lits).
- Une offre d'hébergement relativement peu diversifiée et en déclin, notamment en lien avec la baisse de fréquentation sur la période récente impactée par la crise sanitaire.
- Une offre hôtelière peu qualitative, les hôtels non classés, une étoile et deux étoiles représentant plus de la moitié des capacités d'hébergement en hôtellerie. Les hôtels 4 étoiles (2 établissements) représentent 7% des lits hôteliers. Le territoire n'accueille pas d'hôtel 5 étoiles.
- Une gouvernance du tourisme s'appuyant sur une multitude d'acteurs à différentes échelles.

## ENJEUX

- **Préserver et valoriser le patrimoine architectural, paysager et environnemental du territoire, socle de son attractivité touristique.**
- **Conforter le tourisme fluvestre dans une logique de cohérence à l'échelle des canaux du Nivernais et de Bourgogne.**
- **S'appuyer sur les projets d'aménagement et les services associés pour développer le cyclotourisme.**
- **Adapter l'offre d'hébergement touristique aux nouvelles attentes de la clientèle sur les plans quantitatif et qualitatif (typologie d'hébergement proposé, niveau de gamme).**
- **Conforter les motifs de fréquentation du territoire et plus globalement renforcer les retombées économiques du tourisme sur le territoire.**
- **S'appuyer sur Auxerrexpo et « Destination Auxerre » pour conforter le tourisme d'affaires.**

- **Créer les conditions de réalisation du schéma de développement touristique dans le cadre du SCoT.**
- **S'appuyer sur le PETR et sur le SCoT pour renforcer les synergies à l'échelle supra-communautaire et structurer la gouvernance du tourisme à cette échelle.**

# LOGISTIQUE

## CONSTATS

Le PETR est un territoire à faible enjeu en matière de développement logistique :

- Les activités logistiques sont liées à l'activité industrielle et aux besoins de la population locale (logistique endogène),
- Il ne s'agit pas d'un territoire stratégique en matière d'implantation de grandes plates-formes logistiques servant à la logistique dite "exogène" au service de réseaux d'approvisionnement ou de distribution sur une vaste aire géographique.

## ENJEUX

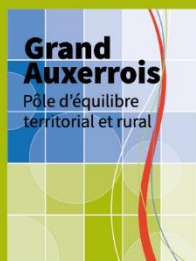
**Garantir la possibilité d'accueillir des entrepôts à destination des industriels locaux, notamment dans les zones d'activité du territoire.**

**Identifier sur le territoire la localisation adéquate pour une future implantation d'activité logistique commerciale (entrepôt commercial de e-commerce) ou exogène (entrepôts de + 5 000 m<sup>2</sup>, pas particulièrement de e-commerce) si une telle opportunité se présente dans les années à venir.**

**Prévoir les conditions d'implantation pour ce type de constructions notamment en matière de format et de densité du bâti sur les parcelles concernées.**

**Enjeux du PETR en matière de positionnement logistique :**

	Rayon de desserte	Taille de l'entrepôt	Critères de positionnement	Enjeux pour le PETR
Entrepôt de distribution européen	1 000 à 1 500 km	++++	Proximité d'un port ; positionnement du barycentre des entrepôts régionaux	Territoire trop éloigné d'un bassin de consommation majeur du territoire national (Y compris pour la logistique commerciale)
Plateforme de groupage éclatement	800 km	++ ou +++	Aux barycentres des sites de production et de distribution	
Entrepôt à vocation régionale ou locale	200 km	+++	Fonction du réseau de magasins	
Entrepôt de stockage avancé d'un industriel	10 à 1 000 km	+	Proximité de l'industriel	Territoire concerné par ce type d'entrepôt au regard de la demande locale : - Industriels / secteur agricole (au plus près des lieux de production) - Transporteurs (messagers / expressistes) qui approvisionnent les espaces urbains (activités économiques et habitants)
Plateforme de messagerie (hors hubs)	Département	++	Proximité d'une agglomération, ou d'industriels dans certains cas	
Plateforme de distribution urbaine	50 km	+	Proximité d'une agglomération	



**Pôle d'équilibre territorial et rural  
du Grand Auxerrois**

6 bis, place du Maréchal Leclerc  
89000 AUXERRE  
03 86 72 43 00